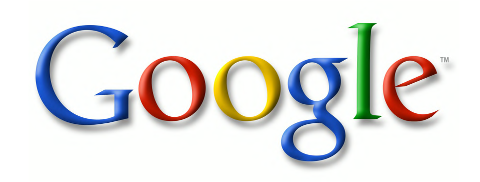
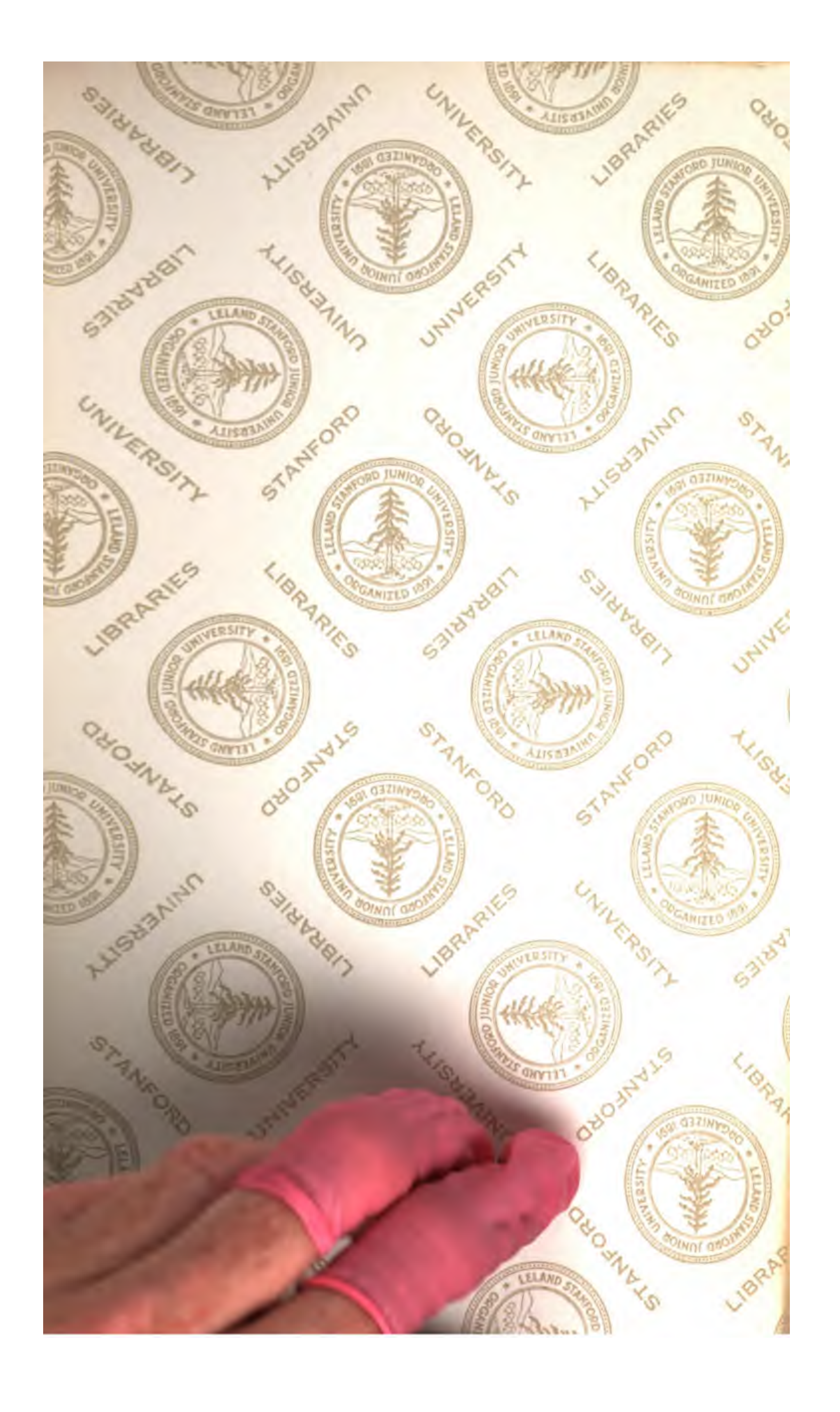

Google



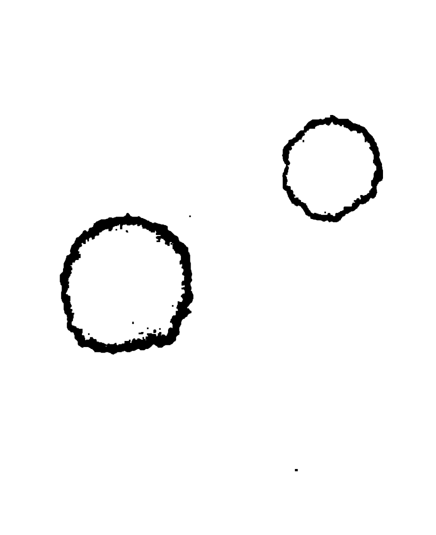



STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
LELAND STANFORD JUNIOR UNIVERSITY
ORGANIZED 1891



REVUE

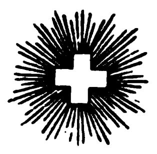
MILITAIRE SUISSE



REVUE

[ILITAIRE SUISSE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
Escalier-du-Marché, 23, Lausanne



CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE. — 1908



LAUSANNE
IMPRIMERIES RÉUNIES
—
1908

TABLE DES MATIÈRES

néralités. Législation, organisation et instruction militaires. Manœuvres.

Armées étrangères.

Campagnes. Guerres. Histoire militaire.

Infanterie.

Cavalerie.

Artillerie.

Génie.

Administration. Service de santé. Automobilisme.

Nécrologies.

Chronique suisse.

Chronique de l'étranger.

Chronique allemande. Pa

Chronique autrichienne.

Chronique belge.

Chronique espagnole.

Chronique roumaine.

Chronique scandinave.

Informations.

Bibliographie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

LIIIe Année — N° 1 — Janvier 1908

Manœuvres du Ier corps d'armée

CONTRE UNE

DIVISION COMBINÉE

Les manœuvres de divisions avaient conduit le Ier corps d'armée dans les environs de Romont; la revue et le licenciement devaient avoir lieu à Fribourg; c'est donc entre Romont et Fribourg que la manœuvre du Ier corps contre la division combinée devait se dérouler. Or, ce même terrain a déjà été utilisé en 1903 pour les manœuvres du Ier corps et il était désirable de ne pas retourner sur les mêmes emplacements.

Malgré toute l'habileté de la direction des manœuvres, il ne fut pas possible d'éviter complètement cet inconvénient; la direction dut même intervenir d'une façon un peu anormale pour que la seconde journée ne se déroulât pas autour des hauteurs de Noréaz-Avry sur Matran, qui avaient vu se terminer la manœuvre de 1903.

Situation du parti rouge (Ier corps d'armée).

Une armée rouge s'avance entre le lac Léman et le Jura contre la ligne de l'Aar.

Les troupes rouges ont atteint, le 8 septembre au soir :

le Ier corps d'armée, avec son avant-garde : Romont (avant-postes sur la ligne Massonnens-La Rochette); le gros échelonné jusqu'à Ursy et Moudon;

une division indépendante (supp.) : Oron;

le IIe corps d'armée (supp.), avec son avant-garde : Echallens et Goumoëns-la-Ville;

le IIIe corps d'armée (supp.), fort de trois divisions : la Venoge.

Des détachements blancs (supp.) se sont retirés de l'Orbe et de la Venoge sur Broc.

La brigade de cavalerie du Ier corps, portée en avant, eut une rencontre

avec la cavalerie ennemie, le 8 septembre, vers midi, prés Villaz-St-Pierr elle fut refoulée et se replia sur Dompierre (à l'ouest de Romont), où elle établit. Elle sera prête à agir dès le 9 au matin.

Situation du parti blanc (division combinée).

L'armée blanche, forte de trois corps d'armée, se concentre sur la Sari inférieure, pour marcher, le 10 septembre, entre la Sarine supérieure et le l de Neuchâtel, à la rencontre d'une armée rouge qui se rassemble sur le pl teau d'Echallens.

Des troupes de couverture blanches, détachées sur l'Orbe et la Venoge, sont repliées sur Broc et gardent les passages de le Sarine entre Hauteville la Dent de Broc.

La division renforcée du colonel Will a terminé son rassemblement, le septembre au soir, près de Fribourg, où elle stationne en arrière d'une lig d'avant-postes partant de la Sonnaz à Courtaney pour rejoindre la Sarine p la lisière ouest de Matran, les Muesses et Grange-Neuve.

Sa cavalerie, forte de trois régiments et de trois compagnies de mitra leurs, arrivée à Fribourg dès le 8 au matin, avait refoulé, vers midi, à Villa St-Pierre, un corps de cavalerie ennemie qu'elle s'abstint cependant de pou suivre à fond. Après avoir constaté la marche de troupes d'infanterie ennem sur Romont, elle s'était repliée sur les hauteurs de Lovens, afin de couvrir débarquement des troupes à Fribourg. Elle prend ses stationnements dans rayon Grolley-Noréaz.

Les deux partis représentent ainsi deux avant-gardes d'arm poussées à une journée de marche en avant du gros de l'armé C'est un système qui a été soutenu mais aussi vivement combat en France il y a quelques années. On ne comprend pas bie pourquoi le Ier corps d'armée a été ainsi poussé en avant. A-t- pour tâche de s'emparer au plus vite des passages de la Sari à Fribourg? Cela ne semble pas résulter des ordres qu'il va r cevoir et qui lui enjoindront d'atteindre la route Fribour Avenches.

Quant à la division combinée, elle peut avoir été jetée à Fr bourg pour couvrir le rassemblement du gros de l'armée. Da ce cas, son attitude devra être nettement défensive.

Les deux partis.

Le parti rouge, Ier corps d'armée, compte 26 bataillons, escadrons et une compagnie de mitrailleurs, 18 batteries, 2 dem bataillons du génie, une compagnie de télégraphistes. Son effec est de 22 000 hommes et 4750 chevaux.

La division de manœuvres, la plus forte que nous ayons

...nis opposée à un corps d'armée dans nos manœuvres, compte ...9 bataillons, 9 escadrons, 3 compagnies de mitrailleurs, 12 ...atteries, 3 compagnies de sapeurs et une de télégraphistes. Son ...ffectif est de 16000 hommes et 3500 chevaux.

Elle est commandée pas le colonel-divisionnaire Will, com...andant de la IIIe division.

Le terrain.

Les opérations des 9 et 10 septembre se déroulèrent entre la ...arine à l'est, le Mont-Gibloux au sud-est, la Broye à l'ouest et ...ruisseau de Cournillens-Courtépin au nord. C'est une sorte de ...ctangle de 25 km. de profondeur du sud au nord et de 12-15 ...lomètres de largeur de l'est à l'ouest.

Les opérations de la première journée ne dépassèrent pas, au ...ord, la ligne de hauteurs Avry sur Matran-Noréaz.

Les deux ruisseaux de la Glane et de l'Erbogne qui coulent ...u sud au nord divisent le terrain du 9 septembre en trois ...ompartiments. Le secteur de droite, entre la Sarine et la Glâne, ...st un plateau ondulé, relativement découvert, qui se termine ...n cul-de-sac au confluent de ces deux cours d'eau. Plus à ...ouest, le secteur central, entre Glâne et Erbogne, avec, au ...entre, le plateau humide de Lentigny entouré de forêts et de ...ollines et dominé au sud par le point culminant de la Folliaz ...(862); enfin, à l'ouest, le secteur de gauche, entre la haute Er...bogne et la Broye, soit la chaîne de hauteurs Sédeilles-Châton...naye-Torny le Grand-Mannens avec son point culminant à la ...cote 734 à l'ouest de Torny-le-Grand.

Pour se porter de la région de Romont sur la route Fribourg-...Avenches, le Ier corps disposera de quatre routes principales :

1. Romont-Orsonnens-Farvagny le Grand-Ecuvillens-Pont des ...Anges-Fribourg.

2. Romont-Villa St-Pierre-Chenens-Cottens-Matran-Fribourg.

3. Romont-Villa St-Pierre-Chenens-Lentigny-Onnens-Avry ...sur Matran-Bugnon-Belfaux.

4. Romont-Rossens-Chatonnaye-Torny le Grand-Prez-Noréaz-...Grolley.

La première de ces routes est séparée des autres par le ravin difficile à franchir de la Glâne.

Stationnement et avant-postes du 8/9 septembre.

Le Ier corps d'armée est groupé autour de Romont où se trouve le quartier-général. La IIe division, à droite, a ses deux brigades accolées. L'état-major de division est à Barlens; la IVe brigade occupe les localités de Grangettes, Ferlens, Barlens, la Neirigue, Villariaz, Estevenens; la IIIe brigade, à gauche, cantonne à Mézières, les Planches et les Glânes. Les carabiniers sont à Vuisternens; l'artillerie répartie dans les deux secteurs des brigades.

La Ire division, à gauche, a ses deux brigades l'une derrière l'autre. En avant, la première occupe Romont et Billens, la IIe brigade Hennens, Drognens, Villaranon, Brenles et Siviriez. L'état-major de division est à Romont; les carabiniers à Chavannes; l'artillerie répartie. L'artillerie de corps est répartie dans les secteurs des divisions.

Enfin la brigade de cavalerie occupe, à l'extrême gauche, Prévonloup, Dompierre et Lovatens.

Le stationnement du corps d'armée est couvert par une ligne d'avant-postes s'étendant du ruisseau à l'est de Massonnens par la hauteur 749 et le pont de Biolley (IIe division) puis de là à la Rochette (Ire division). La brigade de cavalerie prolonge le réseau de protection jusqu'à la Broye.

La IIe division couvre le flanc droit du corps dans la direction de Bulle par une compagnie à Praz-Vertel, une autre au Châtelard et enfin par des postes barrant à Vuisternens la route Bulle-Romont.

La division combinée stationne presque en entier à Fribourg. Cependant la VIe brigade occupe aussi les localités immédiatement au sud de cette ville et couvre le repos de la division par une ligne d'avant-postes de Courtaney par Avry sur Matran, Matran, les Muesses jusqu'à Grange-Neuve.

La IVe brigade de cavalerie logée à Grolley et environs couvre elle-même ses cantonnements.

Une distance de 14 km. à vol d'oiseau sépare donc les avant-postes des deux partis qui sont en position le 8 septembre dès 5 heures du soir.

Exploration.

A. *Division blanche*. Le colonel Will donna à la IVe brigade de cavalerie l'ordre d'explorer contre le secteur: plateau de Com-

it le Petit-Lucens-Romont-le Châtelard et mit à la dispo-
de cette brigade l'escadron 9 et les compagnies de mi-
rs II et III.

gne des avant-postes pouvait être franchie le 8 septembre
ieures du soir par les patrouilles de cavalerie et le 9 sep-
dès 5 h. 30 du matin par les unités de cavalerie.

renseignements fournis au colonel Will par sa cavalerie
t la nuit du 8/9 constataient :

plateau de Combremont est libre, toutes les troupes
es ont passé la Broye se dirigeant sur Romont ;

s avant-postes ennemis s'étendent de Massonnens par
-Biolley-Lussy-La Rochette aux bois de Rossens. A Cer-
Villars Bramard se trouvent des postes de cavalerie ;

ompierre et les villages environnants sont occupés par
avalerie ;

nombreuses troupes de toutes armes se trouvent à Ro-

apports fournissaient dont une idée assez exacte de la
n.

orps rouge. La Ire brigade de cavalerie a reçu l'ordre
rer dans la direction de l'ennemi. Le colonel de Loys
quatre patrouilles d'exploration dans les secteurs sui-

Marly-Fribourg,
Fribourg-Belfaux,
Belfaux Léchelles,
Léchelles-Payerne.

ant la nuit la ligne des avant-postes ennemis fut déter-
ur le secteur Hauterive-Matran-Noréaz-Léchelles. La ca-
blanche était signalée à Noréaz-Ponthaux et Grolley.

Ordres de mouvement.

ordres furent donnés par les deux chefs des partis sans
les renseignements de l'exploration.

heures du soir le 8 septembre, le commandant de la di-
blanche reçut d'Aarberg l'ordre suivant :

Quartier général d'Aarberg, 8. IX. 07, 3 h. du soir.

septembre, au matin, la division Will se portera sur les pentes nord-
Mont Gibloux, derrière la Neirigue, pour, de là, agir contre la marche
mi.

Nos troupes qui se sont retirées sur Broc ont été portées aujourd'hui à l
force d'une division, au moyen de renforts qui leur sont arrivés de Charmey
elles sont dirigées sur Vaulruz pour empêcher toute tentative ennemie d'ava
cer entre le Gibloux et le Moléson.

Le gros de l'armée devra atteindre le 9 septembre au soir :

les avant-gardes du III[e] corps (supp.), Avenches-Courtion ;

les avant-gardes du IV[e] corps (supp.), Cournillens-Cormagens.

Le commandant de l'armée blanche.

Cet ordre met la division Will dans une situation très dange reuse ; on peut être certain qu'elle se heurtera à des forces su périeures ; elle se trouve à plus d'une journée de marche d gros de son armée dont les troupes les plus avancées n'attein dront que le 9 au soir Cormagens et Cournillens.

En admettant qu'elle puisse arriver derrière la Neirigue, quelle seront ses lignes de retraite ? Des défilés absolus, les ponts d Toffeyre, d'Hauterive sur la Sarine ou le pont des Auges sur l Glane.

La position de flanc qu'elle doit occuper derrière la Neirigu n'est pas appuyée à gauche, car le Gibloux ne constitue u appui que jusqu'à Villarlod. Plus à l'ouest on ne sera pas cou vert contre Vuisternens et le Châtelard.

On sait que l'adversaire est à Romont, on doit supposer qu ses avant-postes ont leur droite au Gibloux, par conséquent o va se placer d'équerre avec le front ennemi !

Cet ordre ne peut s'expliquer que par le désir de la directio des manœuvres d'éviter le terrain trop connu de Villarimbou et de Lentigny. Mais les deux partis sont trop rapprochés l'u de l'autre pour que ce désir puisse se réaliser.

Le 8 septembre à 5 h. 30 du soir le colonel Will donne so ordre de marche dont voici les points principaux :

Notre division se portera le 9 sur le versant nord-ouest du Gibloux, derriè la Neirigue pour de là agir contre la marche de l'ennemi.

La division marchera sur trois colonnes :

Colonne de droite, colonel Hellmüller.

Brigade d'infanterie V, deux pelotons de l'escadron 8, le groupe d'arti lerie I/5, la compagnie de sapeurs I/3. Cette colonne passera par Givisiez-Co minbœuf-Bugnon-Avry-Corjolens-Onnens-Lentigny-Chénens-Orsonnens.

Colonne du centre, colonel Gertsch.

Brigade d'infanterie VI[1], deux pelotons de l'escadron 7, groupe d'artillerie

[1] Nous rappelons ici que la brigade VI se compose du régiment 11 et d'un régime combiné formé du bataillon de carabiniers 3 et de deux bataillons de retardataires d IV[e] et VI[e] divisions.

…mpagnie de sapeurs II/3, marchera par Cormanon-Matran-Neyruz-Cottens-…tigny sur Villarlod.

Colonne de gauche, colonel Irmiger.

5 bataillons de la Xe brigade, un peloton de l'escadron 7, groupe d'artil-…rie II/4, compagnie de sapeurs retardataires, passe de Fribourg par Ecuvil-…ns-Magnedens-Farvagny le Grand sur Vuisternens.

Les pointes d'avant-garde des trois colonnes franchissent à 6 heures du …atin la ligne des avant-postes.

La réserve de division sous les ordres du lieutenant-colonel d'artillerie Müller et formée des bataillons 60 et carabiniers 5, du groupe d'artillerie II/5 …t de la compagnie de télégraphistes 2 suivra la colonne du centre à un kilo-…ètre d'intervalle.

La brigade de cavalerie renforcée part à 5 h. 30, explore entre la Neirigue …t la Broye, direction Romont-Siviriez et couvre le flanc droit.

La compagnie de vélocipédistes se rend par la rive droite de la Sarine …auterive, franchit là à 5 h. 30 la Sarine et va par Farvagny le Grand occuper …s passages de la Neirigue à Orsonnens et Massonens pour les tenir jusqu'à l'arrivée des troupes.

Le commandant de division marche avec la colonne du centre.

La répartition des forces, la direction donnée à la colonne de …roite, la route que suit le commandant de la division, tout …emble prouver que l'on ne compte pas se rendre derrière la Neirigue et que l'on s'attend à rencontrer l'adversaire sur la …ive gauche de la Glâne.

La brigade de cavalerie IV renforcée franchit avec le gros de …s forces la ligne des avant-postes à 5 h. 35 du matin près de Noréaz marchant sur Prez-Corserey. Elle arrive à 6 h. 45 sur les hauteurs au sud-ouest de Torny le Grand. Là, elle poussa l'escadron 9 et la compagnie de mitrailleurs III dans la direction de la Bruyère.

Vers 7 h. 30 le commandant de brigade apprenant la pré-…ence de 5 escadrons ennemis à Villarimboud se décide à mar-…her dans cette direction ; l'escadron 9, déjà parti, servira d'avant-garde. Au moment où cet escadron, suivant la route Chatonnaye-Villarimboud débouche de la forêt à 800 mètres de …e dernier village, il est pris sous le feu des mitrailleuses rou-…es et se replie dans la forêt. La brigade de cavalerie IV pas-…ant à gauche de l'escadron 9 attaque Villarimboud à 7 h. 45 avec ses mitrailleuses et ses dragons à pied.

Les trois colonnes s'étaient mises en mouvement conformé-…ent à l'ordre de division.

A droite, la brigade Hellmüller rassemblée à Avry sur Matran …e mit en mouvement à 6 heures et marcha sur Lovens où elle

arriva peu après 7 heures et reçut un ordre qui l'amena à s'arrêter et à se déployer.

La colonne du centre, brigade Gertsch, rassemblée déjà à 4 heures 30 près de Cormanon se mit en mouvement à 4 h. 40 et arriva à la lisière ouest de Matran une demi-heure trop tôt. A 6 heures, la pointe d'avant-garde franchit la ligne des avant-postes et marcha sur Cottens où elle arriva à 7 h. 30. Le commandant de brigade reçut là un ordre de division qui lui fit prendre de nouvelles dispositions.

La colonne de gauche, brigade Irmiger, avait également franchi les avant-postes à 6 heures et marchait par Ecuvillens sur Vuisternens. La pointe d'infanterie arriva à Magnedens à 6 h. 55 et à 7 heures pendant la halte horaire arriva l'ordre dont nous parlerons plus loin.

Formation de marche des trois colonnes.

Colonne de gauche.		Colonne du centre.		Colonne de droite.	
1/3 escadron 7	av.-garde.	1/3 escadron 7	av.-garde	2/3 escad. 8	av.-garde
Bataillon 55	av.-garde.	Bataillon 33	av.-garde	Bataillon 25	av.-garde
» 57		Cie de sapeurs II/3	av.-garde	Bataillon 26	
» 56		Bataillon 31		» 27	
Groupe d'art. II/4		» 32		Cie de sapeurs I/3	
Bataillon 58		Groupe d'art. I/4		Groupe d'art. I/5	
» 59		Bataillon IV		Bataillon 28	
		» VI		» 29	
		» carab. 3		» 30	
		Réserve à 1 km.			
		Bataillon carab. 5			
		Groupe d'art. II/5			
		Bataillon 60			
		Comp. de télégraph. 2.			

Enfin à l'extrême gauche, la compagnie de vélocipédistes avait pris les mesures suivantes : une patrouille, forte d'un officier, deux sous-officiers et huit hommes, partit à 3 h. 15 du matin pour se rendre par Marly et le pont de Hauterive sur la Neirigue et en reconnaître les passages.

La compagnie quitta Fribourg à 4 h. du matin et arriva au pont d'Hauterive à 5 h. 15. A 5 h. 30 elle franchit le pont et marcha par Farvagny le Grand sur Villargiroud. Arrivée à Villarlod, elle dirigea quelques coups de feu sur une patrouille de cavalerie (guides 2) qui se trouvait sur la hauteur « au

Vernaix ». La patrouille d'officiers annonça que le pont d'Orsonnens n'était pas occupé.

La compagnie atteignit Villargiroud à 7 h. 15 et de là un peloton se rendit aux ponts de Massonnens, une section au pont d'Orsonnens, la 4e section resta à Villargiroud.

Resté pendant assez longtemps sans nouvelles de la section d'Orsonnens, le chef de compagnie lui envoya successivement plusieurs ordonnances dont aucune ne revint. Tous les vélocipédistes isolés, venant d'Orsonnens ou s'y rendant, étaient faits prisonniers par les avant-postes de la IIe division. La section elle-même se heurta au pont d'Orsonnens à l'ennemi et dut se replier, poursuivie par la cavalerie (guides 2).

Telle était la situation des vélocipédistes vers 8 heures.

Le commandant de la division blanche ayant appris que des troupes ennemies nombreuses se trouvaient à Romont et que les avant-postes ennemis s'étendaient de Massonnens à la Rochette se décida à arrêter son mouvement pour attendre de nouveaux renseignements.

L'ordre qu'il donna dans ce but est daté de 6 h. 15 du matin.

Ordre pour l'occupation d'une position d'attente.

La division occupe une position d'attente dans le secteur Corserey-Lentigny-Cottens.

La *colonne de droite* se rend dans le secteur Corserey-Lentigny et dirige un bataillon et une batterie sur les hauteurs au sud-ouest de Torny-le-Grand (734) comme appui de la brigade de cavalerie.

La *colonne du centre* prend contact à droite avec la Ve brigade et s'étend à gauche jusqu'à la route Cottens-Autigny incl. (748).

La *colonne de gauche* barre le secteur entre la Sarine et la Glâne, à Farvagny-le-Petit (743) et dirige le plus vite possible toutes ses forces disponibles sur la rive gauche de la Glâne, dans le secteur route Cottens-Autigny-la-Cre-[illegible] (746).

La réserve de division suit la colonne du centre jusqu'à Cottens, lisière nord.

Toute la division est donc reportée plus à droite.

Comment cet ordre fût-il exécuté ? La colonne de droite avait atteint Lovens. Le bataillon 25 et la batterie 29 sont dirigés sur Torny-le-Grand et le reste de la brigade se déploie entre Lovens et Lentigny ayant devant elle un escadron ennemi (2e) près de Lentigny. Il pouvait être 7 h. 35 lorsque la brigade fut déployée.

A la colonne du centre on s'était contenté de couvrir la co-lonne par le bataillon d'avant-garde, 33e; le gros de la brigade avait pris la direction de Lentigny.

L'ordre de division avait donc causé un arrêt sensible surtout pour la colonne de droite.

Entre temps, ne recevant aucun renseignement nouveau, le colonel Will s'était décidé à reprendre le mouvement en avant et donna l'ordre suivant :

Cottens 7 h. 45.

Rien de nouveau chez l'ennemi.

Le mouvement est repris.

La colonne de droite marche sur Torny le Grand-Middes-Chatonnaye-Ro-sens, le bataillon et la batterie détachés rentrent à la brigade.

La colonne du centre marche sur Lentigny-Villarimboud-Romont.

La colonne de gauche sur Autigny-Chénens-Villa St Pierre-Romont.

La brigade de cavalerie soutient sur l'aile droite, la marche de la division.

Le colonel Will se rend donc compte qu'il n'est plus possible de se rendre derrière la Neirigue et abandonne sa première direction de marche pour se diriger sur Romont.

Si nous résumons la situation de la division blanche peu avant 8 heures du matin, c'est-à-dire peu avant le moment où le Ier corps va pouvoir franchir sa ligne d'avant-postes elle est la suivante :

La brigade de cavalerie IV est au feu entre Châtonnaye et Villarimboud.

La brigade Hellmüller a un bataillon et une batterie en marche sur Torny-le-Grand; le gros de la brigade est déployé sur les pentes qui descendent de Lovens sur Lentigny.

La brigade Irmiger atteint Grenilles avec son avant-garde. Les vélocipédistes sont aux ponts de Massonnens et d'Orson-nens.

En fait, si la marche n'avait subi aucun arrêt, la division Will se serait trouvée à 8 heures sur la ligne Chenens-Au-tigny-Grenilles. Sa situation eût été fort désavantageuse au moment du débouché du Ier corps.

Passons maintenant au Ier corps d'armée.

Le 8 septembre, à 6 h. du soir, le commandant du Ier corps d'armée avait reçu de son armée l'ordre suivant :

Quartier général, Lausanne, 8, IX. 07, 3 h. soir.

Le 9 septembre, le Ier corps d'armée devra atteindre Fribourg et la route

Fribourg-Avenches; il s'y arrêtera le 10 septembre pour être rejoint par les corps échelonnés.

Les autres corps de troupes devront arriver le 9 septembre, au soir:

la division indépendante (supp.), à Bulle (exploration sur la rive droite de la Sarine);

le IIe corps d'armée (supp.), à la route Lucens-Yvonand (exploration entre la Broye et le lac de Neuchâtel);

le IIIe corps d'armée (supp.), à Moudon.

Il semble que l'ennemi concentre son armée entre Morat et le cours supérieur de la Sarine.

Le Commandant de l'armée rouge.

Le colonel Wille, commandant du IIIe corps d'armée, directeur de la manœuvre, avait prescrit que la ligne d'avant-postes du Ier corps pourrait être franchie le 9 septembre dès 6 h. 30 du matin par les unités de cavalerie et dès 8 heures du matin par les têtes d'infanterie des avant-gardes.

Cette situation du Ier corps est tout au moins curieuse. Renseigné dès 7 heures du matin sur la marche en avant de l'adversaire, il doit attendre patiemment derrière ses avant-postes que 8 heures sonnent pour pouvoir se porter en avant.

L'ordre de mouvement, daté de Romont, 8 septembre, à 6 h. 30 soir, contient en particulier les points suivants :

Rien de nouveau sur l'ennemi.

Des colonnes de l'armée rouge doivent atteindre demain la ligne Bulle Lucens-Yvonand.

Le Ier corps a l'ordre d'atteindre Fribourg et la route Fribourg-Avenches.

Le corps marchera en trois colonnes sur Fribourg et sur la route Fribourg-Avenches.

Colonne de droite : IIe division (moins un régiment d'infanterie) par Massonnens-Orsonnens-671-676-Grenilles-Farvagny le Petit-Magnedens-Ecuvillens-Pont des Auges-Fribourg.

Colonne du centre : Ire division et un groupe du régiment d'artillerie 3 : de Romont par Chenens-Cottens-Matran-Fribourg, détache un bataillon par Chavannes sous Orsonnens sur Autigny.

Colonne de gauche : bataillon de carabiniers 1 par la Rochette-Villarimboud-Lentigny-Onnens sur Fribourg. Ce bataillon est sous les ordres de la brigade de cavalerie.

Réserve de corps : un régiment de la IIe division, un groupe du régiment d'artillerie 3, une compagnie de télégraphistes suivra la colonne du centre.

Ces trois colonnes franchiront la ligne des avant-postes à 8 h. et se maintiendront à la même hauteur.

La *brigade de cavalerie* couvrira l'aile gauche du corps en se portant sur le plateau de Lentigny d'où elle agira sur le flanc droit de l'ennemi.

Le commandant de corps marche avec la colonne du centre.

La cavalerie rouge quitta ses cantonnements de Dompierre, Prévonloup à 6 h. 30 et marcha par Biolley sur Villarimboud où elle s'arrêta. Le bataillon de carabiniers 1 qui avait l'ordre de suivre la cavalerie sur Villarimboud, était rassemblé dès 7 heures aux bains de Chavannes et se mit de suite en mouvement. Les hommes portaient le paquetage réduit; les sacs suivaient sur dix chars de réquisition. Arrivé à 8 heures à Villa-St-Pierre, le bataillon fut arrêté par les arbitres jusqu'à 8 h. 30. Seule la compagnie d'avant-garde qui avait déjà traversé Villa-St-Pierre continua sa marche.

La brigade de cavalerie qui avait établi un poste d'observation dans le clocher de Villarimboud apprenait à 6 h. 45 l'arrivée de la brigade ennemie à Torny-le-Grand, puis, vers 7 heures, la marche d'un escadron (9e) de Torny-sur-Villarimboud. La brigade s'établit au sud du village et poussa l'escadron 3 sur Lentigny pour couvrir la marche en avant de la brigade dans cette direction.

A 7 h. 30 le feu est ouvert sur l'escadron 9 et les mitrailleurs III qui débouchent de la forêt du Pralet. A peine ces deux unités se sont-elles retirées dans la forêt que l'on peut voir la IVe brigade avançant entre les deux chemins de Châtonnaye et de Torny. Il est 7 h. 45. Prise à découvert sous le feu de toute la compagnie de mitrailleurs I la marche de cette brigade est arrêtée, par décision des arbitres jusqu'à 8 h. 15. L'escadron 9 et les mitrailleurs III se replièrent avec la IVe brigade sur la Bruyère.

A ce moment, ou peu après, débouche à Villarimboud une compagnie de carabiniers (Ire) qui reçoit l'ordre de s'y établir face à Chatonnaye et de se maintenir en possession du village. La brigade de cavalerie I repliant rapidement ses tirailleurs se porte sur Lentigny par divers chemins et en particulier le long des lisières est de la forêt de Quéquenerie.

En arrivant à 8 h. 30 devant Lentigny les dragons rouges se heurtent au bataillon 33, avant-garde de la brigade Gertsch; les escadrons combattent un peu chacun pour son compte; l'escadron 2 en particulier chargea résolument dans un terrain peu favorable. Mais devant la supériorité de l'infanterie blanche la brigade de Loys se replie vivement sur Villarimboud où elle est recueillie par le bataillon de carabiniers 1 dont le gros arrivait à ce moment.

brigade de cavalerie et les carabiniers occupent Villarim-
et cherchent à arrêter la marche de la brigade Gertsch,
ue par les mitrailleurs blancs, jusqu'à l'arrivée de la Ire
on.

LE DÉPLOIEMENT DU Ier CORPS.

A. *Evènements sur la rive droite de la Glâne.*

rdre de mouvement pour la IIe division (colonne de droite) nné à 8 heures du soir le 8. D'après cet ordre, un détant de flanqueurs de droite devant passer par Praz Vertel-giroud-Villarlod-Vuisternens-Farvagny le Grand et Farva- Petit, était composé d'un régiment d'infanterie, d'une ie et d'un peloton de sapeurs. Mais le commandant de trouvant ce détachement trop fort, il fut en réalité réduit taillon 24 avec quelques guides.

gros de la division se mit en mouvement dans l'ordre ci-
is :

Avant-garde : Colonel Robert
- un peloton de guides,
- bataillon 19,
- comp. de sapeurs I/2,
- bataillon 23,
- » 22,
- batterie 12.

mètres de distance :

bataillon 21,
bataillon 20,
» carab. 2,
comp. de sapeurs II/2
Rég. d'art. 2 (5 batt.)
Rég. d'inf. 5,
Lazaret.

h. 35 déjà, avant le départ, les guides annonçaient la e de la brigade Irmiger sur Ecuvillens, puis plus tard son ge à Farvagny le Petit.

marche de l'avant-garde était à peine entreprise que l'or-rivait du commandant de corps de diriger un régiment nterie sur Fuyens, au sud-est de Villa St-Pierre pour ren- r la réserve de corps. Le régiment 5 fut désigné.

bataillon 24 marcha de Ferlens sur Villargiroud pendant e gros de la division suit le chemin Orsonnens-Grenilles. rdre du colonel Will, rappelant la Xe brigade sur la rive he de la Glâne l'avait atteinte vers 7 h. 30, mais ce n'est

qu'à 8 h. 15, alors que l'avant-garde (bat. 55) passe Grenill que le colonel Irmiger dispose.

Le bataillon 55 marche sur Grenilles-Autigny et couvre la brigade dans secteur 746, à la Crétausa.

Le régiment 19 (bat. 57) et le groupe II/4 suivent l'avant-garde.

Le régiment 20 prend à Grenilles la direction du nord, passe les deux pon qui mènent à Autigny et se rend sur la hauteur 746.

Le bataillon 56 et la batterie 22 prennent position sur la hauteur 743 pr de Farvagny le Petit et couvrent le flanc gauche de la division entre la Glâne la Sarine.

Vers 8 h. 30, le premier contact est pris entre le bataillon et le bataillon 57. Le 57 sortait de Grenilles alors que le débouchait d'Estavayer. (Le 55 est déjà en marche sur Autigny Un ravin sépare les deux adversaires. Les batteries blanches 23 et 24, prennent position ; le 57e se déploie face à Estavayer mais il est très isolé car le régiment 20 a déjà déboîté sur Autigny.

L'avant-garde rouge fait face à Grenilles avec les bataillons 19 et 22. La batterie 12 entre au feu entre les cotes 671 et 67 la 10e vient se placer à sa droite, la 11e reste à couvert. Le bataillon 23 prolonge le 22e à droite tendant la main au 7e régiment qui a déboîté à droite et s'est déployé le long du ravin l'est de Villarsel. Il est lui-même prolongé à droite par le 2e bataillon de carabiniers. Toute l'aile droite de la IIe division prend comme objectif le saillant à l'ouest de Vuisternens.

Le bataillon 24, à l'extrême droite, a refoulé les vélocipédistes et reçoit la tâche de pousser énergiquement dans le flanc de l'ennemi ; il atteint Villarsel et marche sur Vuisternens, de sorte que toute la IVe brigade est déployée le long du ruisseau qui va se jeter dans la Glâne à Autigny, dans l'ordre suivant de la droite à la gauche : bataillon 24, car. 2, 21, 20, 23, 22, 19

La brigade Irmiger se trouve en mauvaise situation. Elle est attaquée sur son flanc au moment où elle se prépare à franchir la Glâne. Le régiment 20 qui est déjà au bord de la Glâne reçoit l'ordre de rebrousser chemin et revient rapidement se déployer à gauche du bataillon 57. Le régiment 20 ne compte du reste que deux bataillons ; car le 60e est réserve de division.

Les bataillons 57, 58 et 59 cherchent à tenir la ligne du ravin avec l'appui des batteries 23 et 24.

Telle est la situation vers 10 heures.

Vers 10 h. 30 les blancs doivent céder devant la supériorit

nombre, 7 bataillons et 6 batteries contre 3 bataillons et 3 batteries. Leur aile gauche cherche à tenir encore la hauteur 828 mais elle est délogée par le bataillon 24 qui arrive de Vuisternens.

Le colonel Irmiger organise la retraite sur Farvagny le Petit et, peu après 11 heures, la brigade est réunie autour de la colline 743. Les trois batteries sont en position sur la hauteur, protégées par les bataillons 57 à droite et 56 qui s'étend jusqu'à Farvagny le Petit. Les 58e et 59e sont en deuxième ligne derrière la colline et le 55e qui a retraversé la Glâne est en réserve au nord de Magnedens.

L'aile droite rouge a occupé la hauteur 828 et les batteries 7, 8 et 9 ont passé le ravin derrière leur infanterie pour prendre position au nord de Rueyres.

Le combat est interrompu de midi à 1 h. 45. A la reprise, la IIe division qui a massé ses 7 bataillons derrière la hauteur 828 se porte en avant avec son aile droite par Farvagny le Grand. Les 6 batteries sont en position, soit sur la hauteur 828 soit près de Grenilles.

Au moment où, à 2 h. 30, le signal pour l'assaut est donné, la Xe brigade qui a reçu l'ordre de se retirer sur les Muesses abandonne la hauteur 743. L'artillerie part la première, elle est suivie par le régiment 20, puis par le régiment 19.

A 5 heures, la brigade blanche qui n'a été poursuivie par la IIe division que jusqu'à Magnedens s'installe au nord d'Ecuvillens, postant ses trois batteries et le régiment 19 à la lisière ouest de la forêt à l'est des Muesses. Le régiment 20 a reçu l'ordre de marcher sur Nonens.

Qu'était devenue la compagnie de vélocipédistes ? Attaquée par le bataillon 24, elle se replia sur Farvagny le Grand, puis sur la route Posieux le Bry qu'elle barra ainsi que la route Vuisternens-Rossens par une section à la cote 762. Le gros de la compagnie se massa à la lisière de la forêt, au sud de « en Riaux », d'où elle observa la IIe division et renseigna la Xe brigade. A 2 heures, deux sections de vélocipédistes occupèrent les ponts de Thusy et d'Hauterive et le gros de la compagnie se rendit aux Muesses à la disposition de la Xe brigade.

Il y eut donc dans ce secteur oriental entre la Sarine et la Glâne, un combat de 7 bataillons et 6 batteries rouges contre 5 bataillons et 3 batteries blanches, combat qui n'exerça aucune

influence sur la rencontre des forces principales à l'ouest
Glâne.

B. *Evènements sur le centre.*

La Ire division avait choisi comme point initial la bifu
de routes à un kilomètre au sud de Biolley.

Un bataillon de flanqueurs de droite (bat. 9) devait p
l'avant-garde puis prendre de Villa St-Pierre la direct
Batiaz-Chavannes sous Orsonnens-Autigny et rejoindre la c
à Cottens. L'avant-garde devait franchir les avant-post
heures. La division devait marcher dans l'ordre suivant :

Bataillon 3.
Bataillon 1.
Demi-bataillon du génie. 1
Groupe d'artillerie I/3.
Bataillon 2.
} Avant-garde Colonel Bornand.

Bataillon 7.
Bataillon 8.
Groupe d'artillerie I/1.
Régiment d'infanterie 4.
Groupe d'artillerie II/1.
Régiment d'infanterie 2.

Dès 7 heures 20, les renseignements arrivent signal
marche de l'ennemi sur Romont.

Au moment où l'avant-garde se met en mouvement, l
nel de Techtermann qui venait d'apprendre l'entrée d'u
lonne ennemie à Lentigny, se décidait à porter son effor
cipal sur son aile gauche.

Il donne à l'avant-garde de la Ire division l'ordre d'obli
gauche et de gagner par Villa-St-Pierre les hauteurs de
rimboud.

A 8 h. 15, il dirige la réserve du corps (Rég. d'inf. 6,
d'artillerie II/3), qui était encore à la Fille Dieu, par L
Villa-St-Pierre sur la gauche de l'avant-garde de la Ire d
pour marcher par Villarimboud sur Lentigny ;

il envoie à la IIe division l'ordre de diriger un régime
le Moulin de Fuyens sur la grande route Romont-Fr
comme nouvelle réserve de corps.

Puis il ordonne au gros de la Ire division de déboîter
che de la grande route et de marcher par Macconnens su
queneric en accélérant l'allure.

Pendant que ces ordres s'exécutent, la brigade de cavalerie I et le bataillon de carabiniers tiennent tête à la brigade Gertsch qui marche de Lentigny sur Villarimboud.

Cette brigade que nous avons laissée à Lentigny devait marcher par Villarimboud sur Romont.

A 8 h. 30 le colonel Gertsch donne l'ordre d'attaque :

Le régiment 11 se portera en avant avec son aile gauche le long du chemin Lentigny-Villarimboud.

Le régiment combiné Œgger avec son aile droite le long de ce chemin.

L'artillerie entre en position au nord de Lentigny.

Le bataillon 33, déployé le premier, a tout d'abord fort à faire avec la brigade de cavalerie I entre Lentigny et la forêt. Arrivé à la Quéquenerie, il est arrêté par le feu des carabiniers et des mitrailleuses. La brigade de cavalerie blanche jette ses mitrailleuses à la lisière sud de la forêt pour appuyer la marche de l'infanterie.

Les bataillons IV et VI arrivent à la hauteur du 33e à temps pour arrêter les premiers bataillons de la Ire division.

A droite du régiment Œgger, le régiment d'Erlach a mis ses trois bataillons en ligne et a atteint la lisière sud-ouest des bois de la Quéquenerie.

L'artillerie du colonel Gertsch ne trouvant pas de position au nord de Lentigny cherche à rejoindre son infanterie. Elle traverse la forêt et veut entrer au feu au nord-est de Macconnens. La batterie de tête est reçue par un feu violent des lignes rouges et mise pour quelque temps hors de combat.

La compagnie de sapeurs II/3 construit dès 9 h. 50 un point d'appui sur la hauteur de la Quéquenerie.

A 10 heures, deux batteries prennent position sur cette même hauteur et canonnent Villarimboud.

La brigade Gertsch occupe à ce moment un front de 1500 m. avec son aile droite au Raffort et sa gauche sur le mamelon au sud de la voie ferrée.

Comment la Ire division s'est-elle déployée ? Il n'est pas facile de s'en rendre un compte exact car les sources sont peu abondantes et peu explicites. Nous essaierons cependant de décrire son entrée en ligne.

[illegible]dant la marche en avant, deux batteries du groupe II/3 [illegible]artenait à la réserve de corps vinrent s'intercaler dans [illegible]ane devant le régiment d'infanterie 2.

A 9 h. 15, l'artillerie de l'avant-garde I/3 entre en positi avec une batterie sur les pentes au sud-ouest de Villarimbo et deux batteries au sud de la voie ferrée. Le régiment d'infa terie 1 se déploie sur le plateau de Macconnens, face à la Qu quenerie avec les bataillons 1 et 3 en première ligne, le b taillon 2 et le demi-bataillon du génie, en réserve derrière centre.

Le colonel Secrétan donne au régiment 4 l'ordre de se port par Villa-St-Pierre sur Villarimboud et au groupe I/1 l'ord de prendre position sur les crêtes au nord de « en Coudray pour battre l'infanterie blanche qui débouche des forêts.

Il ordonne au régiment 2 de se porter à en Coudray com réserve de division et au groupe II/1 de rester en réserve sur route.

Il est 9 h. 25. Le régiment 3 (7 et 8) est à cheval sur grande route, face à Chênens, à la hauteur de Macconnens; bataillon 9 a atteint Chavannes sous Orsonnens.

Enfin le régiment 5, nouvelle réserve de corps, est dirigé s Villarimboud. Pour atteindre ces hauteurs, il est forcé de tr verser à 9 h. 30, à Villa-St-Pierre, la colonne de marche de Ire division. Il se masse à l'est de la route en colonnes de ma che par sections et traverse rapidement dans les intervalles sa causer aucun retard puis se dirige sur la Folliaz où il rejoint régiment 6.

L'artillerie de la réserve II/3 prend position en arrière à ga che de Villarimboud.

Dès 9 h. 35 le commandant de corps savait qu'une forte c lonne ennemie de toutes armes marchait sur Torny-le-Grand Châtonnaye. Il se décida à se borner à contenir ces troupes pe dant qu'avec le gros de ses forces il poussera énergiquement s la Quéquenerie et Lentigny, pensant qu'il sera ensuite assez t pour agir contre Châtonnaye.

Lorsque, à 10 h. 20, les batteries du colonel Gertsch entre en position à la Quéquenerie, la IIIe brigade, réserve de cor reçoit l'ordre de se porter en avant.

Quelle est à ce moment-là la situation de la Ire division?

Le régiment 1, déployé à la droite des carabiniers, traver Macconnens, marchant sur le saillant du bois, au nord de village.

Le régiment 3 (bat. 7 et 8) s'avance au sud de la ligne

le fer contre les forêts qui le séparent de Chénens.
ment 4 (moins le bat. 88 qui reste vers l'artillerie) s'in-
tre les régiments 1 et 3.
ment 2 suit le régiment 3 et prend comme point de
l'aile gauche de ce régiment. Le bataillon 5 suit en ré-
rière l'aile gauche.
55, le colonel Will donne à la réserve l'ordre de pla-
lerie en position d'attente au sud de Lentigny, à « en
Les 3 batteries ouvrent le feu à 10 h. 20 sur Villarim-

u auparavant, à 9 h. 40, les deux bataillons de la ré-
aient été mis en ligne à gauche de la brigade Gertsch,
lon de carabiniers 5 à droite, le bataillon 60 à gauche.
x bataillons vinrent doubler dans l'aile gauche de la bri-
rtsch puis se portèrent en avant et se heurtèrent dans
que traverse la voie ferrée au régiment 3 et à une par-
régiment 4. Ils durent reculer.
lonel Will, espérant encore pouvoir s'emparer de Villa-
d, avait envoyé à 10 h. 20 à la colonne de droite, l'ordre
r appuyer la colonne du centre en prenant la direction
hette-Lussy-Villa-St-Pierre.
illerie de cette colonne prit position à 11 h. 10 à la
e et ouvrit le feu contre Villarimboud.
heures, au moment où la Ire division se porte toute en-
n avant dans le secteur route de Chènens-Villarimboud,
e par le feu de 9 puis de 12 batteries, la IIIe brigade
son déploiement depuis la Folliaz.
égiment 5 attaque frontalement en traversant Villarim-
vec les bataillons 13 et 15; il est soutenu par le 6e régi-
ui déploye en échelon à gauche les bataillons 16 et 18.
bataillons 14 et 17 sont placés sur la pente entre la Fol-
Villarimboud, face à la Bruyère et Sédeilles; ils vont
ffaire à la brigade Hellmüller dont les premiers tirail-
débouchent des forêts.
moment où la IIIe brigade est lancée en avant, à 11 h. 15
al « Halte! » retentit.
moment le Ier corps a déployé sur un front qui ne dé-
pas 1500 m. 12 bataillons de la Ire division et 4 bataillons
Ie, soit 16 bataillons.
peut se demander si ce n'est pas dépasser un peu la me-

sure et offrir à l'adversaire beaucoup mieux couvert des buts par trop considérables. Etait-il bien nécessaire d'amener la III brigade en entier sur la Folliaz et n'eût-il pas mieux valu diriger tout au moins le 5ᵉ régiment à la suite du bataillon 9 pour pénétrer ainsi entre les brigades Gertsch et Irmiger au lieu de tout engager dans un combat frontal?

Quoi qu'il en soit, il faut constater que la concentration du gros des forces du Iᵉʳ corps d'armée en face de l'objectif choisi s'est opérée avec une grande habileté et une grande rapidité. L'attaque des hauteurs de la Quéquenerie appuyée par le feu de 12 batteries présentait un aspect de puissance indéniable à laquelle les forces dispersées de la division de manœuvre ne pouvaient pas résister.

Qu'était devenue la brigade Hellmüller? Après s'être déployée au nord de Lentigny elle avait reçu l'ordre de pousser sur Torny. Elle s'y porta en formation de manœuvre. Le régiment 10 devait marcher à droite par Corserey sur Torny-Middes; au centre l'artillerie avait à suivre la route et le régiment 9, à gauche, devait marcher sur Châtonnaye.

L'artillerie et le régiment 9 se mirent en mouvement vers 8 h. 30; le régiment 10 resta en arrière sans raisons connues et n'arriva qu'assez tard à la hauteur du 9ᵉ.

L'artillerie passa Corserey à 9 heures et au moment où, avec le régiment 9 elle arrive à Middes, l'on entend le bruit du combat à Villarimboud; la brigade, sans attendre le 10ᵉ régiment, prit la direction sur ce village.

A 10 h. 30 l'attaque de Villarimboud par le régiment 9 se met en mouvement, le régiment 10 qui a appuyé trop à droite est encore hors de portée. Ce mouvement offensif se heurta aux tirailleurs des bataillons 14 et 17.

Les batteries blanches ont pris position sur la crête entre la Bruyère et Colomblanc.

Dans le régiment 9, le bataillon 28 était à droite et au moment où il passe au Prâlet il est attaqué par la brigade de cavalerie I et ses mitrailleuses. Cette attaque est refoulée. En effet, lorsque la Iʳᵉ division eut atteint Villarimboud avec son aile gauche, la brigade de cavalerie I était allée se rétablir à la Folliaz puis, à 10 h. 45, elle se décida à marcher à travers la forêt du Prâlet sur la Bruyère pour couvrir le flanc gauche du corps. A la sortie de la forêt elle tomba sur le bataillon 28, chargea, mais, ar

...tée par le feu de l'escadron 9 et des mitrailleurs III, elle se replia sur la Folliaz.

En résumé, la situation sur la rive gauche de la Glane à ... h. 15, au moment où la manœuvre est interrompue, est la suivante :

Ier corps. — Toute la Ire division déployée se porte en avant et pénètre dans les forêts ; elle est suivie derrière son aile gauche par 4 bataillons de la IIe division.

Les 12 batteries sont au feu et appuient la marche de l'infanterie.

Deux bataillons de la IIe division restent sur les hauteurs de Villarimboud, face aux forêts de la Bruyère d'où débouche le régiment 9.

La brigade de cavalerie se replie du Prâlet sur la Folliaz.

Division blanche. — La brigade Gertsch et la réserve de division, en tout 8 bataillons, occupent la lisière sud-ouest des forêts de la Quéquenerie et de Macconnens ; ces troupes soutenues par 7 batteries sont sur le point de battre en retraite.

La brigade Hellmüller vient de lancer le régiment 9 de la Bruyère sur Villarimboud pendant que le régiment 10 marche sur Sédeilles.

La brigade de cavalerie IV se trouve à ce moment sur la hauteur au sud-est de Rossens.

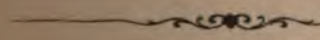
Décision du directeur de la manœuvre.

Le Ier corps a une supériorité certaine au centre devant Villarimboud. A l'aile droite de la division de manœuvre la Ve brigade commence seulement à faire sentir son action ; sur la rive droite de la Glane le Ier corps a la supériorité.

Conclusion : le Ier corps a obtenu un succès décisif mais ne peut pas en profiter comme il faudrait à cause de la présence de la Ve brigade sur son flanc gauche.

La division de manœuvre doit battre en retraite.

(A suivre.)



Les signaux optiques

DANS LA

CAVALERIE DIVISIONNAIRE

Le service de la cavalerie divisionnaire — soit l'exploration de détail pour une division — n'est pas chose si facile et si simple qu'on se l'imagine parfois. Sans doute, cette cavalerie n'a pas d'autre mission que de voir et rendre compte à temps. Mais c'est beaucoup en réalité et la seule compagnie de guides, travaillant pour une division, n'y suffira pas le plus souvent, malgré son zèle et ses efforts.

Songeons, en effet, que chaque phase du combat nécessite un nouvel appareil d'exploration, exploration sans doute restreinte en profondeur, mais très détaillée sur le front. Or il est impossible que les organes, précédemment détachés, se rendent compte des modifications de la situation à la suite desquelles leur tâche est devenue inutile, et de leur retour urgent pour combler les vides causés par de nouveaux départs de patrouilles. Le plus souvent ils prolongeront inutilement leur mission et si le hasard les met malgré tout en face d'un fait intéressant, ils l'indiqueront en général trop tard, l'estafette n'ayant pu retrouver à temps l'Etat-major qui s'est déplacé sans laisser de relais.

Ces organes, qu'on ne peut rappeler, sont perdus pour les autres phases de la journée.

La compagnie de guides fournit au total de cent dix à cent vingt cavaliers pour l'exploration, et chaque jour de travail la réduit de trois ou quatre hommes. En outre, la persistance de fatigues qu'il est le plus souvent impossible de réparer par un bon cantonnement et un repos suffisant, éprouve en peu de jours le matériel-chevaux au point de diminuer considérablement la puissance d'exploration du reste de la compagnie. Voilà pour le temps de paix. En temps de guerre, il y faut ajouter les balles,

si bien que les guides à l'effectif actuel pourraient se trouver dans l'impossibilité de fournir le lendemain d'une journée de combat le travail que l'on attend d'eux.

De là cette conclusion que la cavalerie divisionnaire ne doit rien négliger de ce qui peut augmenter ses moyens d'exploration et ménager ses chevaux, et de là l'idée de faire faire aux guides 1, en 1907, un essai de signaux optiques.

Le code, provisoirement adopté, n'est pas une trouvaille; il s'inspire de celui dont l'infanterie est censée se servir depuis longtemps, mais corrigé et complété, car une première expérience, en 1906, nous en avait montré les inconvénients et les lacunes.

Nous avons constaté, à cette occasion, que le procédé adopté dans cet arme, pour être simple, est cependant trop vague, imprécis et incomplet. Il ne permet d'annoncer ni l'artillerie, ni les mitrailleurs. Impossible de faire savoir si l'ennemi marche ou stationne ; impossible également de préciser s'il s'agit de troupes déjà signalées ou de nouvelles troupes, ce qui empêche toute appréciation même approximative des forces en vue. Quant au signal de direction, il est difficile d'en tirer un parti quelconque, car on ne peut marquer si l'ennemi s'éloigne ou se rapproche. Ajoutez à cela que les phrases ne sont ni ponctuées, ni distinctes; la répétition d'un même signal peut aussi bien indiquer deux unités de même force qu'une seule dont on aurait simplement voulu confirmer la présence. Je pose en principe que les signaux optiques, dans ces conditions là, sont plus troublants qu'utiles.

Mais l'insuffisance du code n'est pas le seul défaut du système. La trop petite surface d'étoffe et la disposition malheureuse des couleurs rendent les fanions d'infanterie presque invisibles au delà de sept cents mètres. Enfin, il faut avouer que l'instruction des signaleurs est très négligée, et la cause en est probablement le peu de confiance qu'inspire l'application du code en usage.

Il fallait arriver à mieux dans la cavalerie ou renoncer.

Le code adopté, s'il n'est pas parfait, est susceptible cependant de faciliter beaucoup le travail de la cavalerie divisionnaire. Nous avons tous constaté que l'exploration de détail donne très souvent des résultats insuffisants ou nuls, pour la raison que les porteurs de comptes-rendus ne disposent pas du

temps nécessaire à leur mission. Les distances sont très courtes, le terrain parfois difficile, les minutes précieuses.

Prenons un exemple.

Une division est déployée au combat. Sur une petite hauteur qui émerge à l'horizon, à quinze cents mètres, une patrouille fixe de cavalerie surveille un des flancs. On la voit du point où s'est placé l'état-major de division. Elle observe la lisière d'un grand bois, situé à un demi-kilomètre plus loin. Tout à coup cinq ou six fantassins sortent de la forêt sombre, sur la droite, tandis que quelques autres se montrent plus à gauche. Quatre ou cinq minutes s'écoulent, puis une première chaîne de tirailleurs forte d'une section environ, apparaît à son tour, et à trois ou quatre cents mètres de là, sort, presque simultanément, une autre ligne semblable. Les guides tendent le cou, jettent des regards inquiets sur la forêt mystérieuse. Le sous-officier hésite. Faut-il rendre compte ? Il se résout à attendre. Soudain des colonnes de marche sortent sur toute l'étendue de la lisière. Cette fois, c'est sérieux ! Le chef de patrouille calcule et réfléchit un instant : « Guide ***, rapport au commandant de la division : deux bataillons sortent à *** heures de la forêt de *** et marchent dans la direction de ***. » Le guide répète le rapport ; demande un ou deux renseignements ; rassemble ses rênes, donne des éperons et part au galop. « Halte ! Halte ! lui crie le sous-officier, annoncez encore un troisième bataillon. » En effet, une seconde ligne suit la première. Le guide repart de plus belle, franchit de temps à autre un petit fossé ; passe une route dont les tranchées feraient des talus de concours hippique, et toujours au galop continue son cross-country. Bon ! une barrière ! Faut-il la contourner ? Non le détour est trop grand. Elle est sautable. Il saute, tape dedans, mais passe tout de même. Il traverse maintenant un grand pré nu. Tout à coup le galop du cheval devient plus lourd. On entend des bruits d'eau au bout des sabots. Le guide s'apprête à sauter. Trop tard ! Le cheval s'abat, se relève, retombe et finalement ne bouge plus. Il est embourbé. Après quelques efforts l'homme réussit à le sortir. Il le traîne par la bride quelques pas en arrière, remonte et s'en va chercher un passage plus heureux. Mais le cheval est fatigué. Le guide trotte maintenant, et ne reprend sa première allure qu'en apercevant au loin un grand groupe de cavaliers, l'état-major de division sans doute, qu'il rejoint enfin au galop

sa bête hors d'haleine. Mais neuf minutes ont passé
que les colonnes de marche débouchaient de la forêt.
najor semble nerveux. Le guide fait son rapport, on ne
même pas. C'est qu'en effet le régiment qu'il annonce
ue depuis deux minutes déjà ! Dans cinq autres peut-
ouvrira un violent feu d'enfilade sur les troupes de pre-
igne. Un adjudant vole chercher la réserve qui, si près
, arrivera sûrement trop tard pour rétablir la situation.
osons au contraire cette patrouille fixe en communica-
tique avec un autre poste placé près de l'état-major de
n. Le même rapport transmis presque instantanément
gner sept minutes au divisionnaire ; le temps peut-être de
e ses dispositions et de parer au danger.
dira que ce sont là des péripéties imaginées pour les be-
de la cause. Nullement ! Les manœuvres nous en fournis-
e continuels exemples et de plus frappants encore. Si l'on
geait les vieux guides je serais fort étonné qu'on en put
r un seul à qui semblable ou pire aventure ne soit pas
e.
s l'emploi des signaux n'est pas limité aux seules pa-
les fixes. Les patrouilles indépendantes peuvent en profiter
Prenons un autre exemple.
suppose une route A-B-C, aboutissant à une ligne Y-Z sur
lle l'ennemi est signalé. La distance de A à B est de
kilomètres ; celle de B à C de quinze. Au point B se
e une bifurcation d'où une autre route, un peu moins
peut-être, mène également à la ligne Y-Z. Une succession
uteurs sépare les deux routes, qui courent parallèlement à
ou quatre kilomètres d'intervalle, mais sont réciproque-
invisibles.
sons marcher, maintenant, par A-B-C, une patrouille d'un
r et huit hommes. Il lui serait facile d'observer aussi l'au-
ute, en détachant à chaque bond par exemple, deux cava-
munis d'appareils de signaux, qui gagneraient les hauteurs
ze cents ou deux mille mètres. A peine arrivés, soit au
de cinq à huit minutes, suivant le terrain, ils seraient en
e de renseigner sur la situation. Ne se passe-t-il rien, on
ppelle. Ils rejoignent, en se pressant un peu, la patrouille
ura déjà repris sa route. Signalent-ils, au contraire, un fait
ssant, l'officier expédie de suite un compte-rendu. Huit

minutes de gagnées pour la transmission et trois ou quatre k
mètres épargnés à l'estafette !

Se passe-t-il quelque chose de très grave, la patrouille p
rejoindre ses signaleurs qui auront continué leurs observati
et seront en mesure de renseigner leur chef à son arrivée. (
est un point très important.

Admettons que la patrouille ne soit pas munie d'appareils
gnaleurs. Elle envoie, malgré tout, deux hommes prendre c
tact avec l'autre route. L'un revient au galop et annonce,
suppose, un escadron. Son camarade, cinq minutes après,
vale à son tour de son observatoire et rapporte qu'une brig
suit cet escadron. Le lieutenant, impressionné par l'importa
de cette dernière nouvelle, gagne en toute hâte avec sa patrou
le point d'observation. Mais treize minutes ont passé et tou
disparu à son arrivée. Le lieutenant, perplexe, croit bien fa
en s'assurant de la direction prise par l'ennemi. Pendant
temps la première route peut se couvrir elle-même d'un lo
ruban sombre, dont la patrouille distraite momentanément
sa tâche principale, ne rapportera l'approche que trop tard
pas du tout.

Grâce aux signaux, au contraire, l'officier serait en mesure
surveiller à peu près le chemin parallèle, sans négliger un i
tant la première direction.

D'ailleurs, une si faible patrouille se garderait le plus souv
de détacher deux cavaliers à plus d'un kilomètre, si elle n'a p
la possibilité de communiquer avec eux et de les rappeler. Pr
que toujours, malgré tout ce qui a été convenu, un fait vi
dérouter les prévisions et créer un malentendu, là même où
le supposait impossible. Les hommes tardent à rejoindre ; la p
trouille n'ose pas attendre davantage et continue son chem
Homme détaché, homme perdu. C'est une règle qui ne souf
que peu d'exceptions.

Il est possible, sans doute, d'envoyer sur la route A-B-C u
plus forte patrouille ; quinze hommes par exemple. Au point
un sous-officier et cinq cavaliers s'en détacheraient et contin
raient sur l'autre chemin, ou bien s'établiraient en patrou
fixe vers la bifurcation. Mais six hommes de plus sont une co
teuse dépense, et l'on ne saurait prévoir des détachements s
tous les chemins parallèles.

Dans l'exemple que nous avons choisi, admettons que la p

uille se soit arrêtée deux fois pour reprendre haleine, s'orien-et fouiller l'horizon de ses jumelles. Chaque arrêt eût pris s les conditions ordinaires cinq minutes environ. Mais sup-ons que le lieutenant, profitant de ce moment de répit, en-e chaque fois deux signaleurs, soit quatre hommes, surveil-l'autre route. Supposons encore que les deux premiers met-t sept minutes, et les autres, neuf, à donner des nouvelles. patrouille n'aurait été retardée que de six minutes au total sa marche normale, et ces quelques instants qui permettent reposer davantage hommes et bêtes ne doivent pas être con-dérés comme perdus. Quatre chevaux seulement ont été mis à ttribution et il y a toutes probabilités pour que la surveillance chemin parallèle ait été suffisante.

Dans la pratique, ces situations se renouvellent sans cesse. Quelle que soit la solution choisie pour résoudre le problème, avec les signaux on réaliserait toujours sur le mode adopté une économie d'hommes, de temps ou de fatigues.

Mais pourquoi, dira-t-on peut-être, la patrouille tout entière ne suivrait-elle pas la ligne des hauteurs entre les deux chemins? Je me garderais d'attribuer cette objection à quelqu'autre qu'à moi-même tant elle est naïve. Une patrouille ne fait pas quinze kilomètres à travers un terrain, qui peut être très coupé, parfois couvert, et souvent difficile, cela sous prétexte de sur-veiller deux routes à la fois. Elle ne trouverait que de rares points d'où les observer simultanément, et les quinze kilo-mètres lui coûteraient deux fois plus de temps et de peine que sur la route. Mais l'utilité des signaux optiques ne se borne pas à ces deux exemples. On pourrait en imaginer mille autres. Nous n'insisterons pas.

Gardons-nous cependant de croire que les signaux constituent pour la cavalerie divisionnaire une méthode nouvelle d'explora-tion, de sûreté ou de transmission des ordres. Ils sont et ne doivent être qu'un moyen complémentaire dont elle pourra dis-poser à l'occasion pour faciliter sa tâche.

On ne peut en effet signaler avec des fanions ni dans le brouil-lard, ni dans la nuit. Puis nous avons remarqué nous-mêmes que leur emploi dans le combat de rencontre, avant la prise de contact, devient presque inutile, tant est simple et rapide la transmission des rapports par estafettes à une colonne avançant à leur rencontre sur la route déjà parcourue.

C'est dire, en un mot, qu'on recourra aux signaux optique quand leur emploi présentera des avantages sérieux et évident et qu'on s'en gardera chaque fois que leur utilisation paraîtr nécessiter une perte de temps ou semblera seulement compl quée. C'est un moyen auxiliaire qu'il est bon de connaîtr qu'on doit oublier ensuite, et dont il faut laisser aux circonstan ces le soin de vous rappeler l'utilité.

Mais il reste deux points à vérifier. A vrai dire ce sont de conditions essentielles que doivent remplir encore les signau optiques pour qu'ils vaillent la peine d'être introduits dans l cavalerie divisionnaire.

Nous avons vu qu'ils pouvaient être très utiles. Mais leur em ploi est il si simple qu'on puisse se passer de spécialistes pou le remplir ? Et sont-ils toujours assez clairs pour exclure tout confusion ?

Examinons ces deux points.

Aux dernières manœuvres tous les sous-officiers des guides et bien des hommes signalaient couramment. Comme prépara tion toute la compagnie avait eu une théorie d'une demi-heur sur le code des signaux, et le chef d'escadron en avait donné un aux sous-officiers sur leur application tactique. Le jour suivant tandis que la moitié des hommes était dispersée en patrouille l'autre faisait un exercice pratique dans le terrain aux distance réelles. Et ce fut tout comme instruction spéciale.

Le Code des signaux est très simple. Les conversations opti ques se font par phrases. Ces phrases commencent et finissen toutes sur le signal *Garde à vous !* du Code d'infanterie. Dans une même phrase on ne peut annoncer qu'un seul fait : par exem ple, un bataillon d'infanterie, un régiment de cavalerie, un groupe d'artillerie en marche ou arrêté, dans telle ou telle direc tion.

Si donc, dans une même phrase, on répète un signal, cette ré pétition n'a qu'un effet confirmatif, et vingt signaux « *Régiment de cavalerie !* » n'en indiqueraient qu'un seul. Après chaque si gnal, le signaleur prend une position déterminée. C'est la ponc tuation. Elle est absolument nécessaire sous peine d'une phrase inintelligible.

Les différentes directions que peut prendre l'ennemi ont tou tes été ramenées à deux classes. Elles seront parallèles ou per pendiculaires par rapport à la ligne du front sur lequel se

ve le poste récepteur. Ces deux classes naturellement com-
tent des variantes que l'on signale clairement. *Parallèles :* nemi peut se trouver à gauche ou à droite par rapport au te signaleur. Il peut être arrêté ; il peut se rapprocher ou loigner. *Perpendiculaires :* l'ennemi peut également se rapcher, s'éloigner, ou rester immobile. Le signaleur a un excelt critère pour choisir la classe dans laquelle il doit faire ren-r les directions intermédiaires de l'ennemi. Menace-t-il, ou ne nace-t-il pas directement la ligne de front du poste récepteur? menace-t-il : perpendiculaire. Ne la menace-t-il pas : parallèle.

Ces explications ne sont ni faciles à écrire, ni faciles à comndre. Mais que le lecteur se rassure, la démonstration en est s simple et prend à peine trois minutes.

Nous ne décrirons pas les autres signaux ; nous nous borneons à les énumérer. On peut signaler de l'infanterie, de la cavalerie, des mitrailleurs ou de l'artillerie. La plus forte unité qu'on puisse annoncer dans une phrase est le bataillon pour l'infanterie, le régiment pour la cavalerie, le groupe pour l'artillerie. S'il s'agit de fractions plus fortes on emploiera autant phrases qu'il le faudra et le poste récepteur fera l'addition.

Il existe un signal qui supprime toute possibilité de confusion entre troupes nouvelles et troupes déjà annoncées. Nous donons ici à titre d'exemple l'ordre d'une phrase : « *Garde à vous! Troupe déjà signalée ! Cavalerie ! Un régiment ! S'avance maintenant contre nous ! Garde à vous !* »

Notre Code a emprunté aussi le signal : *Erreur !* à celui de l'infanterie, mais en en précisant la portée. Un signal *Erreur !* se rapporte à la dernière phrase ; deux, à l'avant-dernière et ainsi de suite.

Ajoutons qu'outre les rapports on peut transmettre quatre ordres : *Halte ! En avant ! Officiers à moi ! Tout le monde à moi !* Les ordres ne sont ni précédés, ni suivis du signal « Garde à vous ! » et ne forment par conséquent pas de phrases.

Mais si une démonstration pratique de vingt minutes est amplement suffisante pour enseigner le code de signaux, son application dans le terrain est déjà plus difficile.

Il est des cas excessivement simples où le poste signaleur peut observer et signaler du même point. Il en est d'autres où l'observateur aura plusieurs centaines de mètres à parcourir à

cheval pour retourner jusqu'au poste signaleur qui doit tran mettre le rapport. La difficulté est de juger dans chaque cas s' vaut réellement la peine d'employer les signaux. En général, l choix du poste signaleur doit être fait et nettement désigné avan de quitter le poste récepteur. Choisir un point dans le terrai d'où l'on puisse avoir un beau champ d'observation, tout en res tant visible soi-même, n'est pas chose facile. Mais le trouver trè vite ou savoir y renoncer demande de la décision et du cou d'œil. En pratiquant souvent un tel exercice, on ne peut man quer d'acquérir l'un et l'autre.

Nous avons reçu plusieurs fois cependant, au cours de ce dernières manœuvres, d'intéressantes communications de pa trouilles qui surgissaient par hasard dans le terrain à deux ou trois kilomètres, et cherchaient à faire reprendre leurs signaux Ce qui nous prouve que si leur usage était plus répandu, leur utilité croîtrait en proportion géométrique.

Pour signaler très commodément il faut être trois. L'un ob-serve ; le second signale ; le troisième tient les chevaux. Mais un seul homme pourrait à la rigueur signaler en attachant sa bête.

Il nous reste à donner ici quelques explications sur le fanion-signal et son paquetage.

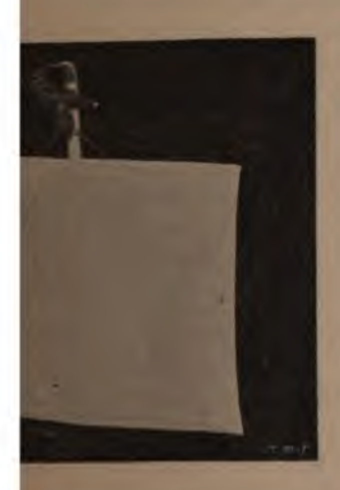
L'infanterie emploie, comme on le sait, un fanion rouge et blanc, de forme rectangulaire, qu'on adapte à la baïonnette, et et qu'on tend au moyen d'une attache le long du fusil.

Notre fanion, lui, est un grand carré blanc de soixante-dix centimètres de côté. On l'adapte à la pointe du sabre et on l'attache à la garde en le tendant.

Nous avions remarqué en effet que le blanc, en temps ordinaire, est la vraie couleur pour les signaux optiques. Les autres se confondent aux grandes distances avec le fond et disparaissent. Aussi notre fanion, qui n'est pas trois fois plus grand que celui de l'infanterie, permet-il, suivant le degré de lumière, de signaler, à l'œil nu, à deux mille ou deux mille cinq cents mètres, et, avec des jumelles, parfois jusqu'à cinq mille. En hiver, si tout était couvert de neige, il faudrait remplacer le blanc par le noir. La chose n'est ni coûteuse ni compliquée. Un coup de ciseau pour sortir chacune des deux tringles, et on les glisse ensuite dans un fanion noir, tout préparé ; puis on renferme les deux ouvertures et le signal est monté.

Le paquetage du fanion est très simple aussi. On le roule,

lisse dans une gaîne en toile de sac. Cette gaîne se
n lacet de cuir qui sert en même temps à l'attacher
upérieur du sabre. Dans le bas, se trouve un second
lie autour du sabre, dont la sortie n'est nullement
aîne le protège contre la boue, la pluie et la trans-
cheval qui pourraient atténuer sa visibilité. Le poids
ignal est de cinq cents grammes. Son prix, avec la
le rechange, de deux francs cinquante. Voici deux
ies représentant le signal monté et le fanion roulé et





mpagnie de guides devrait être pourvue de vingt si-
moins. Au cours de nos essais, nous avons acquis la
n, qu'ils ne sont pas une complication mais un utile
e. La fréquence de leur emploi dépend absolument des
nces. Certains jours on n'en fait aucun usage ; d'autres,
aire, on s'en sert continuellement. Ajoutons que nous
lors des dernières manœuvres, aucun malentendu à
er par suite de signaux mal donnés ou mal compris.
prouve que le procédé, s'il est rudimentaire, est du
t et précis.

tre, son usage n'exige pas de spécialistes. Un chef d'es-
— sans parti pris et décidé au contraire à y mettre du
peut former ses signaleurs à côté de son programme de
t sans surcharger ses ordres du jour. Au début, ils lui

paraîtront irrémédiablement gauches et empruntés. Mais bie l'un ou l'autre, mieux doué, se révèlera l'*homme habile*, et autres ne tarderont pas à le devenir eux-mêmes, car en ces tes de choses les progrès sont contagieux, de plus en plus ra des. Toute la difficulté gît dans le premier pas.

Simples et clairs, nous pensons donc que les signaux optiq augmenteraient sensiblement la puissance d'exploration compagnies de guides et ménageraient leurs chevaux. Mais serait illusoire de se figurer qu'ils puissent corriger jamais inconvénients d'un effectif insuffisant. Et il n'est pas de jour malgré le concours de nos fanions, nous n'ayons presque enti rement vidé notre réservoir de patrouilles et d'estafettes. Bi plus, nous sommes persuadés que ce service de signaux donn rait un rendement bien supérieur sans cette pénurie d'homme qui l'entrave continuellement. Il faut un remède plus énergiq et il est probable que la nouvelle loi s'en chargera.

Sans vouloir condamner une organisation qui va disparaîtr on peut cependant lui adresser un reproche, celui d'avoir fa une répartition trop schématique des escadrons et des comp gnies. L'ordre de bataille en fut la cause. Nous avions des cor d'armée et des divisions; il fallait, semble-t-il, comme parto ailleurs, une cavalerie divisionnaire et une cavalerie de corp Et c'est ainsi qu'on créa les brigades indépendantes, trop fa bles, chacune séparément, pour être une cavalerie de comb tandis que les compagnies de guides étaient notoirement insuff santes pour l'exploration de détail des divisions.

Nous croyons du reste que la répartition actuelle des brig des n'aurait pas survécu à une concentration de l'armée. Bi vite, suivant le terrain et les circonstances, le haut command ment en rassemblerait une partie dans un secteur donné et re forcerait avec le reste l'exploration divisionnaire.

Ne serait-il pas sage de modifier d'ores et déjà l'ordre de b taille et d'organiser à loisir en temps de paix ce qu'il serait t compliqué d'improviser au dernier moment?

Nous y gagnerions certainement dans l'esprit de nos cama des des autres armes, qui n'apprécient pas notre travail même point de vue que nous. Tandis qu'ils ne peuvent no juger que sur les services que nous leur rendons réellement, soit par le combat, soit par l'exploration — nous, les offici de cavalerie, qui savons ce que deux lignes au crayon sur u

de rapport coûtent parfois de fatigues et d'énergie, nous aisons une toute autre idée de nos efforts que ceux qui onsidèrent que les résultats.

a là certainement un fâcheux malentendu qui, en dimi- la confiance des uns, peut provoquer parfois chez les au- n juste sentiment d'amertume.

malentendu provient de notre organisation qui empêche valerie de donner son rendement maximum soit dans le at soit dans l'exploration intensive. Dans l'ignorance ab- de ce que nous réserve sur ce point l'application de la loi elle, nous nous permettrons d'émettre à ce sujet une on toute personnelle.

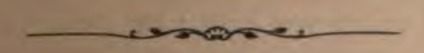
mme on le sait, un nouveau groupement de l'armée de agne en six divisions va remplacer probablement l'état de s actuel.

urquoi ne doterait-on pas chacune de ces divisions d'un i-régiment de guides à trois escadrons, qui pourvoirait com- ement à son exploration spéciale et à sa sûreté ?

s dix-huit autres escadrons, répartis en trois régiments, rcés d'un bataillon cycliste, par exemple, et des quatre pagnies de mitrailleurs, formeraient une division de cavale- à la disposition du grand quartier général, qui la garderait nie ou la fractionnerait suivant les besoins de la situation. Ce it une puissante réserve d'armée, dont la mobilité double- t encore la valeur, et qui, à côté de l'exploration générale, ait à même de jouer un rôle dans le combat.

l nous semble que cette répartition-là permettrait enfin à re cavalerie de donner la pleine mesure de ses excellents vaux, de son instruction pratique et de son dévouement.

Diessbach, capitaine à l'état-major général.



LES FREINS HYDRAULIQUES EHRHARDT

POUR

PIÈCES A TIR PLONGEANT[1]

(Pl. I et II)

Les difficultés que présente la construction d'un frein ass
rant d'une manière tout-à-fait satisfaisante le recul de la bou
à feu et son retour en batterie sont particulièrement grand
pour les pièces à tir plongeant. Lors des faibles élévations,
s'agit d'absorber sur un long parcours la force du recul dé
loppée par les gaz de la poudre et d'éviter ainsi un soulèveme
de l'affût. Lors des fortes élévations, la pièce reste, il est vr
stable; mais alors la bouche à feu en reculant risque de heu
ter l'affût ou le sol. Les difficultés augmentent avec le calib
et la puissance, c'est-à-dire quand s'accroît la force du re
qui doit être absorbée. Elles augmentent encore avec l'éca
entre les élévations extrêmes, dont les limites vont de 0° à 6
et au delà. Plus inclinée est la bouche à feu contre le sol lo
de l'élévation maximum et plus considérable est la force
recul, plus le choc contre le sol se produit aisément et av
violence.

Pour le retour en batterie, les conditions sont invers
mais non moins difficiles à remplir que celles du recul de
bouche à feu. Tandis que lors du recul il s'agit d'une for
se mesurant par centaines d'atmosphères, le retour en batte
est opéré par la détente incomparablement plus faible des r
sorts récupérateurs. Si cette détente suffit pour ramener
bouche à feu à sa position initiale lors des grandes élévatio
elle se montrera peut-être trop considérable lors des faibl
élévations et déterminera un entraînement de l'affût vers l'
vant. Si elle agit d'une manière parfaite quand la bouche
feu est horizontale, elle pourra être insuffisante pour les gran
angles de tir et ne pas ramener complètement la bouche à f

[1] Extrait de la « Kriegstechnische Zeitschrift », N° 10, 1907.

sa position initiale. Quant aux ressorts récupérateurs, il est [m]anifeste aussi que les conditions de bon fonctionnement de[vi]ennent de plus en plus difficiles à remplir quand le calibre [au]gmente et quand le maximum de l'angle d'élévation est plus [fo]rt.

D'autres écueils sont formés par l'accroissement de la résis[ta]nce du frein par suite de l'échauffement et de la dilatation [d]u liquide, de même que par le raccourcissement du recul. [C]e dernier constitue le principe fondamental du système adopté [pa]r Ehrhardt pour le recul de la bouche à feu, et nous ver[r]ons bientôt comment il permet de résoudre les difficultés qui [s]e présentent et comment les divers organes du frein de recul [r]épondent à leur objet.

Le point à partir duquel s'opère le réglage de l'action du [fr]ein se trouve hors du berceau, qui, on le sait, enveloppe [to]utes les autres parties du frein. Une glissière arquée *h* ([p]lanche I), sur le flasque de droite de l'affût supérieur, oblige [le] levier roulant *i* à suivre sa courbure et force ainsi le cur[se]ur *k* à prendre un mouvement vers le haut ou vers le bas. [Un] second levier *l* transforme ce mouvement en une rotation [de] l'arbre *m*, logé à l'intérieur du berceau. Un secteur denté *o*, [à] l'extrémité antérieure de l'arbre, est en prise avec un arc [d]enté *p*, fixé sur la tête mobile dans la plaque de compres[si]on du berceau. Comme nous le verrons plus tard avec plus de détails, ce dispositif détermine le déplacement relatif des [pa]rties du piston du frein et assure d'une manière très simple, [s]ans aucun ressort, le réglage du recul et du retour en bat[t]erie, qui s'adaptent alors de la façon la plus exacte aux [di]verses élévations données à la bouche à feu. Pour que ce [r]ésultat soit obtenu, la glissière arquée ne doit pas être ab[so]lument concentrique à l'axe des tourillons. Elle est concen[t]rique à cet axe seulement pour les élévations de bouche à [f]eu allant jusqu'à 10 degrés, angle jusqu'auquel il n'y a pas de rotation de la tige du piston. La course du recul reste [d]onc constante jusque là, et la force qui tend à renverser la [p]ièce en arrière et à soulever l'affût se trouve absorbée.

Lors des grandes élévations, cette force de renversement se [d]irige de plus en plus contre le sol; elle agit ainsi pour [a]ugmenter la stabilité de la pièce, mais elle tend à pousser la [b]ouche à feu toujours plus bas dans le sol. Pour éviter le

rapproche du piston *b* tendrait à divers égards à provoquer des détériorations, en raison de la grande pression sous laquelle il s'opère, si *a* et *b* arrivaient en contact direct. D'une part, il se produirait un frottement et une usure considérables des surfaces en contact. D'autre part, la pièce *b* serait gênée dans sa rotation et il en résulterait un grand frottement et une forte usure des filets directeurs qui s'engagent dans les rainures du cylindre du frein. Enfin *b* tendrait à entraîner dans sa rotation la soupape *a* et soumettrait à une torsion la tige du piston, ainsi que les organes déterminant la variation du recul. C'est pour cela qu'un anneau *d*, en deux parties, par conséquent facile à enlever, s'engage partiellement dans la tige du piston et dans les surfaces de *a* et de *b*, tournées l'une contre l'autre, et les sépare en créant entre elles un étroit intervalle x. Cet intervalle est calculé de façon qu'il étrangle complètement le liquide du frein et l'empêche d'exercer une pression sur la surface antérieure du piston *b*. Grâce à cet arrangement, le piston peut se mouvoir facilement et sans que ses filets-guides soient exposés à une rapide usure dans les rainures du cylindre du frein, tandis que toute la pression du liquide agit sur la soupape *a* et se transmet à la tige du piston par l'anneau *d*.

Lors du retour en batterie, cette pression du liquide est incomparablement plus faible, puisqu'elle est produite non par l'expansion du gaz de la poudre, mais par la force infiniment moindre de la détente des ressorts récupérateurs. Il n'est donc pas nécessaire de séparer la soupape *c* et le piston *b* au moyen d'un anneau de pression. Il est manifeste que l'agencement des ressorts récupérateurs exerce une grande influence sur la construction et le fonctionnement du mécanisme du frein. Déjà la disposition des ressorts autour du cylindre du frein facilite la bonne construction de celui-ci, et rend les remplacements des ressorts très faciles et très rapides. La tension initiale donnée aux ressorts au moyen d'un écrou de tension, engagé sur le cylindre du frein, rend possible l'utilisation complète de l'intérieur de celui-ci pour divers organes. En outre, comme la compression initiale des ressorts a lieu complètement dans le berceau et comme les ressorts sous tension ne peuvent projeter les organes qui les compriment, il est impossible que les servants soient blessés par une brusque détente des ressorts. Il en est de même aussi quand on enlève les ressorts,

puisque leur détente est complète déjà avant qu'on ait donné à l'écrou de tension son dernier tour de rotation ; les ressorts ne peuvent donc s'échapper soudainement hors du berceau. Leur résistance est assurée par l'action du frein, qui est telle que même lors du long recul les spires ne sont pas complètement comprimées les unes contre les autres; leur compression diminue encore à mesure que la course du recul décroît. Ainsi, lors des élévations pour lesquelles la pression dans le frein et la composante verticale du poids de la masse reculante augmentent, les ressorts sont jusqu'à un certain point déchargés. Les ruptures sont évitées, puisque la compression ne va pas jusqu'à mettre les spires des ressorts en contact les unes avec les autres.

En ce qui concerne l'économie de poids, il faut enfin mentionner que l'action de la soupape du retour en batterie permet des ressorts relativement légers; en effet, cette soupape facilite notablement le retour du liquide de la partie arrière à la partie avant du cylindre.

La solidité de la liaison entre la bouche à feu et le cylindre du frein est d'une grande importance pour la sûreté du fonctionnement du frein. Chez Ehrhardt, le cylindre se termine en arrière par un épaulement, dont les bords appuient sur la surface extérieure de l'arrêtoir de la bouche à feu. Une coiffe, fixée à bayonnette sur l'épaulement et l'arrêtoir complète la liaison et empêche en même temps toute rotation du cylindre. Ces organes de liaison ne peuvent se rompre, l'épaulement et le cylindre étant d'une seule pièce et la coiffe n'étant soumise qu'à un faible effort. Pour que le démontage et le remplacement des divers organes se fassent aussi rapidement et sûrement que possible, de manière à réduire au minimum une interruption dans le fonctionnement du frein et par suite dans le feu, on a pris des mesures qui empêchent complètement de confondre les unes avec les autres les diverses pièces ou de les placer mal lors du montage. Une disposition asymétrique est le plus simple moyen employé. Il est, par exemple, impossible d'introduire le piston dans le cylindre autrement que de la manière correcte, les filets du piston étant de largeur diffé- et ne pouvant s'engager que dans les rainures corres-ondantes. On ne peut de même tourner la tige du piston de on que les deux secteurs dentés du mécanisme de variation

du recul sont irrégulièrement en prise, puisqu'ils ne cessent jamais d'être en prise. La goupille qui relie la tête de la tige du piston avec ce mécanisme ne peut être engagée dans son logement que si la tige du piston est bien tournée.

Mentionnons encore un petit dispositif, formé d'un simple bouton à vis, fixé dans le couvercle du berceau de façon à permettre le réglage de la position relative des orifices d'écoulement encore plus exactement que ne le font les deux secteurs dentés. Grâce à cet appareil, on règle exactement le fonctionnement du frein, même aussi dans le cas, qui ne s'est pas encore présenté, où l'usure aurait agrandi les orifices d'écoulement.

Il va sans dire que les dispositions mentionnées ci-dessus pour prévenir les erreurs de montage facilitent aussi le remplacement des parties du frein. Il est déjà avantageux que les divers organes du mécanisme puissent être enlevés isolément. Ainsi la tige du piston peut être retirée du cylindre en même temps que le piston, dès que le couvercle du berceau est ouvert. Pour pouvoir enlever les ressorts récupérateurs, il suffit de dévisser l'écrou de tension. Enfin le cylindre complet peut être retiré du berceau sans qu'on ait à toucher au mécanisme de la variation du recul et ce dernier peut être changé en partie ou en entier, tandis que tout le frein reste en place. Avec les pièces démontables à tir plongeant, on peut aussi enlever le cylindre sans détendre les ressorts récupérateurs. L'enlèvement et le remontage du frein entier ou de ses organes isolés ne durent que peu de minutes; le mécanisme de variation du recul, y compris la glissière arquée, exige un peu plus de temps pour son démontage et son remplacement. Comme nous l'avons déjà fait remarquer dans un autre article, ces remplacements peuvent aussi être exécutés sur le champ de bataille, et même sur la ligne de feu, si les circonstances sont favorables, par le serrurier de batterie, aidé d'un seul homme. Le seul outil à employer est une simple clef à écrous.

Le second genre de piston, employé depuis le mois de janvier 1906 par la Rheinische Metallwaaren- und Maschinenfabrik dans tous ses nouveaux freins jouit de tous les avantages que nous avons signalés. La figure IV de la planche 2 montre les particularités qui le caractérisent. Le piston n'est formé que de deux parties et les orifices d'écoulement sont non pas pa-


REVUE
o
f
b

d

rallèles à son axe, mais perpendiculaires à celui-ci et disposés sur le pourtour cylindrique. Le curseur annulaire *a* et la tête de réglage *c* remplissent les fonctions du piston précédent et de ses deux soupapes. Le premier exécute la rotation du piston et aussi le mouvement longitudinal des deux soupapes, tandis que les orifices d'écoulement de l'ancien piston sont remplacés par les fenêtres g^1 de la tête de réglage vissée à la tige du piston *d*. Au commencement du recul, les parties du frein occupent les positions indiquées sur la figure IV. Pendant le recul, le curseur annulaire *d* ferme en tournant dans les rainures du cylindre les fenêtres g^1g^1 de la tête de réglage, qui au moment initial correspondaient aux fenêtres *gg* du curseur. Au commencement du retour en batterie, le liquide presse la paroi arrière de l'anneau *b* et pousse le curseur annulaire en avant autour de l'espace *y*, jusqu'à ce que l'anneau *b* bute contre le bord arrière de la tête de réglage. Ainsi s'opère le recouvrement des orifices d'écoulement du retour en batterie, qui se trouvent en arrière de *gg* g^1g^1 et quelques millimètres sur le côté de ces fenêtres. Ils se ferment également à mesure que le retour s'accomplit. Le bouton *f*, en forme de coin, assure la régularité de l'écoulement du liquide dans les deux sens, en empêchant la rencontre directe des masses qui s'écoulent vers les fenêtres *g* et g^1 et encore en dirigeant vers celles-ci le retour du liquide.

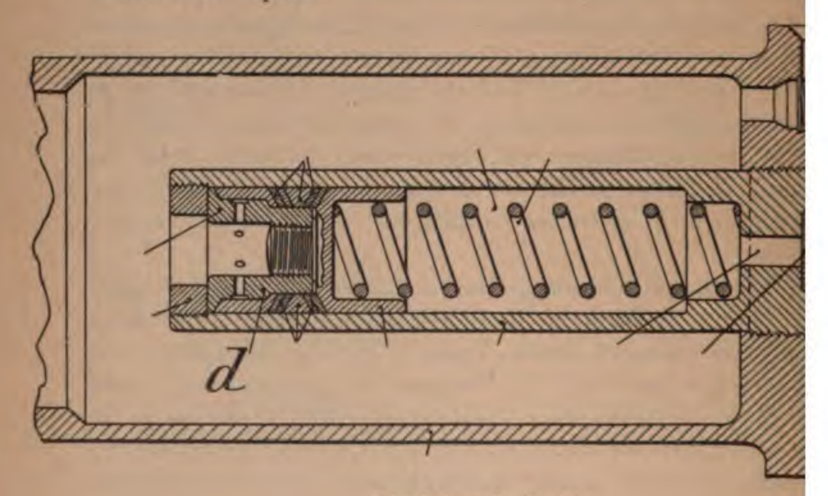
Le dispositif qui met la partie tournante du piston à l'abri de la pression du frein est aussi organisé autrement que dans le frein précédemment décrit. Dans le curseur annulaire *a* est logée librement une boîte *h*; l'anneau de pression *i* est vissé à cette boîte de telle sorte qu'il y ait entre l'anneau et la tranche antérieure du curseur annulaire un étroit intervalle *x*; d'une part, on évite ainsi un frottement entre l'anneau de pression et le curseur annulaire et, d'autre part, la pression du frein agit surtout sur l'anneau de compression, duquel elle est transmise par la boîte *h* à l'épaulement *k* et ainsi à la tige du piston. Une minime fraction de la pression seulement agit sur l'arête *e* du curseur annulaire, fraction trop faible pour mettre en question la solidité des filets directeurs.

Ce piston, plus massif et pourtant pas plus lourd que le piston en trois parties, produit le même effet que celui-ci, mais il possède de plus l'avantage d'une plus grande simplicité et d'être

moins exposé aux détériorations. En outre, les filets dire
du curseur annulaire peuvent être plus longs que ce
l'autre piston.

Il nous reste encore à montrer comment, en cas d'é
fement et de dilatation du liquide, lors d'un tir prolon
rapide ou de température élevée, on peut éviter dans l
un excès de pression et obtenir un fonctionnement r
du mécanisme, sans enlever de liquide, opération qui
rait de remplir le frein plus tard.

Le croquis ci-joint fait voir les détails du régulate
liquide, qui est vissé dans une boîte à l'arrière du cy
du frein. Le diamètre du régulateur est au moins celu
tige du piston, de façon qu'en tout cas l'espace qu'o
auparavant la tige du piston soit disponible pour le li
Du reste, le diamètre de l'appareil dépend du coefficient
latation du liquide.



Régulateur du liquide.

En cas d'augmentation de volume, le liquide, chassé
rière par les ressorts récupérateurs, trouve lors du reto
batterie l'espace qui lui est nécessaire en comprimant au
du piston *d*, en forme d'écuelle, les ressorts qui sont en a
La puissance de ces ressorts doit donc être inférieure
des ressorts récupérateurs, qui peuvent alors ramener con
ment la bouche à feu en batterie. Si le liquide se ref

sort du régulateur repousse le piston *d* à sa position ère.

si le frein Ehrhardt résout de la manière la plus simple ficultés que présente le système du recul variable. Ses ges seront encore mieux mis en lumière quand un pro- avenir imposera la tâche de tirer aussi avec de lourdes à trajectoire tendue en employant des élévations allant ı 40 degrés.

Major GŒBEL.

UN FOUR MOBILE ROULANT

(Pl. III.)

La question « Fours mobiles roulants » est à l'ordre du jour dans plusieurs armées. Nous sommes donc certains d'intéresser nos lecteurs en leur signalant un nouveau type de « four mobile » que nous avons vu fonctionner et dont les essais de longue durée en manœuvres viennent de donner d'excellents résultats.

La Société des « Fours mobiles », ayant son siège à Genève, construit ses appareils d'après le système « Lemaire et Gavin » dont elle est propriétaire.

Les inventeurs s'étaient donnés comme but de rendre transportable le four ordinaire du boulanger, d'un fonctionnement si simple, partant de cette donnée que les produits réfractaires améliorent la pâte lorsqu'elle n'est pas à point. Ils y sont parvenus, en donnant aux parois de l'appareil une épaisseur très faible. Ces parois sont composées d'une double enveloppe de tôle d'acier emprisonnant de la matière isolante légère. Leur intérieur est garni de briques réfractaires fixées par leur centre et par leurs bords et chacune d'elles est munie d'une armature métallique qui assure la conservation parfaite. Les briques des bascules sont entièrement encastrées dans le métal, et de plus sont fixées également par leur centre. Donc garantie absolue de solidité et de bonne conservation.

La légèreté de ces appareils, par rapport à leur grande production, est obtenue en les établissant de telle manière qu'ils présentent plusieurs étages formant soles destinées à recevoir la pâte. La sole inférieure seule est fixe. Le ou les étages supérieurs sont formés de bascules, qui, dans la position verticale ou inclinée, permettent à la flamme de bois de n'importe quelle espèce placé sur la sole inférieure de chauffer tout le four. Une fois les parois et les bascules suffisamment chaudes, ces dernières sont ramenées dans la position horizontale et forment, ainsi que nous le disions plus haut, autant de soles qu'il y a d'étages.

endement est élevé. Le petit modèle, voie d'un mètre dix ètres (fig. 1 et 2), dénommé « colonial ou de montagne » sur deux roues, pèse . chariot compris. Il o pains de 750 gram-ar 24 heures ou 750 le 500 gr.

nodèle moyen (fig. 3), ds de 1700 kg., cuit o-1700 pains de 750 r 24 heures, suivant ure de la pâte em-

pain sortant de ces peut être comparé à ourni par les boulan-ivils; la croûte est , la mie bien ouverte faitement cuite dans ntre.



Fig. 1.

ampagne, la grosse difficulté est de préparer de la pâte à pour des heures fixes. La plupart du temps, en effet, la ui doit être enfournée est, ou pas assez levée, ou au con-trop avancée et par conséquent gâtée, aigre. C'est préci- dans ces cas-là que le procédé (produit réfractaire) em-améliore la pâte — le pain produit avec cette pâte défec-est bon, il est levé — ce qui n'est pas le cas pour les systèmes qui rendent le pain tel qu'il a été enfourné; ce-reste plat, a peu de croûte et ressemble plus à un biscuit n pain; en un mot, il est plutôt séché que cuit.

ystème est fort simple, puisqu'il ne nécessite pas un per- spécial ni nombreux.

ervice d'un four est assuré par un seul homme, et le pre-soldat-boulanger venu est capable, après avoir assisté heures au fonctionnement du four, de procéder aux opé- du chauffage, d'enfournage et de défournage.

* * *

si, cuisson prompte et bonne, avec certitude d'un ravitail- rapide, tels sont les avantages d'un bon four mobile

roulant. Pour autant que nous avons pu en juger par l'expé-rience à laquelle nous avons assisté, le four Lemaire et Gavi remplit ces conditions. Pour des détachemeats opérant à de grandes distances de leur base de ravitaillement, il est de nature à rendre des services essentiels.

Resterait à examiner si une armée comme la nôtre devrait, elle aussi, acquérir des fours mobiles roulants.

On connaît notre système actuel de boulangerie.

Le détachement des subsistances dispose de 24 chariots à ustensiles, numérotés de 1 à 24.

Les chariots de numéros impairs transportent le matériel pour la boulangerie ainsi que le matériel pour une tente ; les chariots de numéros pairs, les ustensiles pour la boucherie, les outils nécessaires pour les constructions et le matériel pour deux tentes. En outre, chaque chariot transporte les parties en fer de deux fours de campagne, un grand de 110 rations, un petit de 90 rations. Un chariot numéro pair et un chariot numéro impair forment une unité renfermant tout le matériel nécessaire pour pouvoir travailler indépendamment.

Les quatre fours d'une unité, placés les uns à côté des autres et serrés le plus possible, constituent la garniture ou boulangerie exploitée par un groupe de boulangers. Les fours peuvent aussi être réunis par 8 (double garniture). Nous ne possédons que ces deux combinaisons. Le détachement des subsistances peut donc installer 12 garnitures et 4 fours, soit un total de 48 fours de campagne.

Le rendement pour une garniture est de 400 rations par fournée; il est possible de faire 8 fournées par jour pendant la saison chaude et tempérée, soit 3200 rations par jour et par garniture; pour les 12 garnitures ensemble 38 400 rations. Ce nombre peut être considéré comme un maximum qui ne peut être atteint que dans des conditions très favorables. Le rendement normal est de 32 000 rations.

On dispose de trois tentes rondes pour chaque garniture. La première (la plus rapprochée des fours) est utilisée pour la manutention; la seconde comme magasin à farine et à pain; la troisième comme magasin et abri pour les hommes. Les matériaux de construction pour une garniture sont :

102 m. courant de bois rond de 10 à 18 cm. de diamètre

e planches pour la caisse de la garniture et 72 m² de
pour les toits (si l'on ne dispose pas de bâches).
de gravier, 3 m³ sable, 500 briques ordinaires 30/15;
outre 12 m³ de terre à deplant pour former la base de
ure.

nps nécessaire pour l'installation des fours de campa-
détachement, dans les conditions les plus favorables,
us les matériaux nécessaires, bois, planches, gravier,
iques, sont sur place, est de 6 heures.

montage des fours est beaucoup plus rapide ; il peut
cuté en une heure si les fours sont froids.

avoir retiré le pain, il faut laisser les fours refroidir
4 ou 5 heures avant d'en opérer le démontage.

ours de campagne exigeant autant de temps pour la
tion et la démolition et autant de matériel accessoire, ne
être considérés comme des fours mobiles et ne peuvent
isés dans la zone des opérations ni même à l'étape ter-
Des fours mobiles pourront donc trouver leur emploi.
fois, il faut reconnaître aussi qu'en Suisse, moins qu'ail-
t emploi sera indispensable. Notre pays est si peuplé,
ies ferrées y forment un réseau si serré, qu'il sera pres-
ours possible soit de cuire dans des fours civils à proxi-
troupes, soit de transporter les pains livrés par le dé-
nt des subsistances ou cuit par les boulangeries civiles
localités importantes, même un peu plus éloignées, mais
la troupe par un chemin de fer.

cependant certains cas dans lesquels les fours mobiles
ient leur emploi. Ce sont les cas où des détachements
rent dans la partie supérieure de nos longues vallées de
e. Une réserve de fours mobiles pourra alors devenir

tion journalière de pain est de 750 gr. On a vu plus
e le four de petit modèle, dit colonial ou de montagne,
pains de 750 gr. par 24 heures. Quatre de ces fours
raient ainsi l'alimentation d'un régiment d'infanterie.
urs du modèle moyen seraient plus avantageux encore
rendement, puisqu'ils pourraient livrer 3200 pains au
2500, avec une petite réduction du personnel.

ecteurs ont appris par notre chroniqueur italien qu'un

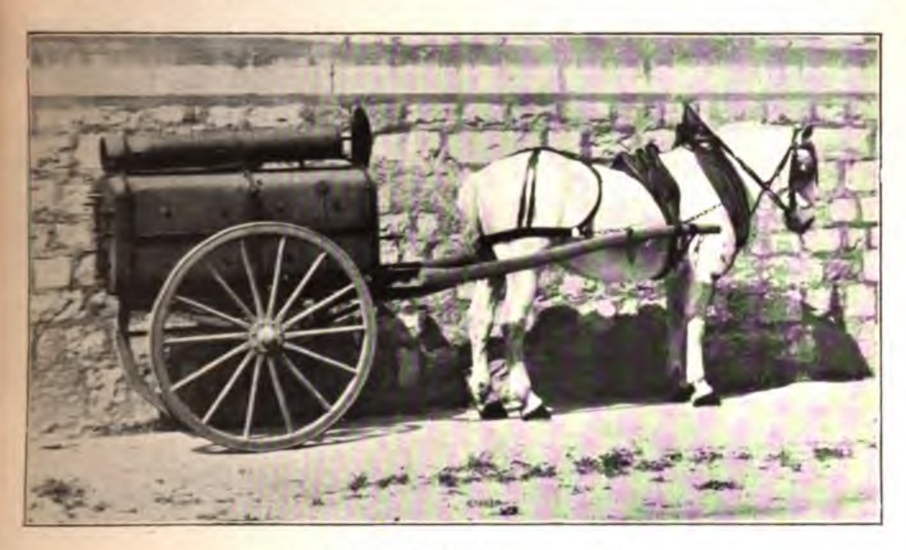


Fig. 2. **Four mobile Lemaire et Gavin.**
Modèle de montagne.



Fig. 3. **Four mobile Lemaire et Gavin.**
Modèle moyen

Cette distinction paraît se justifier, les adjudants étant, aux termes de l' « Instruction pour les états-majors », « chargés des rapports tactiques ainsi que de tout ce qui concerne le service intérieur, le service de place, la gendarmerie de campagne, l'armement, l'habillement, l'équipement et le matériel. Ils ont la surveillance des sous-officiers, des soldats et des domestiques attachés à leur état-major. Ils doivent remplir les fonctions d'officier d'état-major, d'officier du train et de quartier-maître lorsque ces fonctions ne sont pas remplies dans leur état-major. »

Ces diverses et multiples fonctions suffiront en campagne à absorber entièrement l'activité d'un adjudant qui ne pourra souvent plus « être attaché à la personne du commandant en lui servant avant tout d'officier d'ordonnance. »

A côté de cette catégorie des adjudants, il y aurait donc lieu d'adjoindre officiellement à chaque état-major un certain nombre « d'officiers d'ordonnance », excellents cavaliers, bien montés et servant exclusivement à la transmission des ordres.

Le combat en consommera un très grand nombre et les adjudants ne pourront pas toujours remplir leurs doubles fonctions.

Emploi du télégraphe et du téléphone civils.

Il a été fait, aux manœuvres de l'année dernière, un plus large usage du réseau télégraphique et téléphonique civil, si développé dans notre pays.

Le chef du télégraphe militaire du Ier corps d'armée avait adressé aux bureaux télégraphiques et téléphoniques de la zone d'opérations une circulaire leur prescrivant leurs obligations. Il y était rappelé entre autres, que les bureaux doivent « en cas d'urgence prolonger la durée de leur serviee sans autre ordre et pour aussi longtemps que ce sera nécessaire. » Il était prescrit également que « les communications par téléphone officielles et militaires de service ont la priorité, leur durée ne pouvant pas être limitée à 3 minutes. »

En ce qui concerne spécialement la Ire division une « Instruction pour l'emploi du téléphone pendant les manœuvres » indiquait à chaque état-major comment il devait, une fois arrivé

u cantonnement, se relier soit avec l'instance directement supé-
eure, soit avec celle directement inférieure [1].

Cette liaison constante entre les états-majors pendant le sta-
nnement a de nombreux avantages au point de vue des com-
nications tactiques ou administratives qui sont, par ce moyen,
siblement accélérées. Si on ne peut pas en tirer tout le
ti possible, cela tient aux causes suivantes, difficiles à mo-
er :

° Chaque état-major n'a pas toujours une poste téléphonique
disposition, dans la localité où il stationne.

° Les téléphones sont souvent placés dans un établissement
lic (auberge ou café) et dans une salle où il y a beaucoup de
de et beaucoup de bruit, ce qui nuit à la transmission cor-
e et rapide des communications.

° L'expérience prouve que si nos soldats écrivent beaucoup,
ont également un très large emploi du téléphone pour leurs
munications personnelles et privées. Ces très nombreuses
eries, de peu d'importance, retardent sensiblement les com-

[1] *Instructions pour l'emploi du téléphone pendant les manœuvres.*

Yverdon, le 31 août 1907.

Les états-majors reçoivent ci-inclus un exemplaire de la « Liste alphabétique des
ités suisses pourvues de stations téléphoniques » qui doit être conservé dans la
e de bureau.

A l'arrivée au cantonnement, chaque état-major se relie immédiatement :

a) *avec l'état-major directement supérieur* (bat. avec le rég., rég. avec la brig., brig. avec la div., rég. d'art. avec la div., etc.)

b) *avec l'état-major directement inférieur* (div. avec les brig., brig. avec les rég., rég. avec les bat., rég. d'art. avec les groupes, etc.)

Dans le cas où un état-major est cantonné dans une localité ne possédant aucune
on téléphonique (publique ou privée), il indiquera la localité, pourvue du téléphone,
laquelle on peut l'atteindre.

On attachera d'une manière permanente, à la station téléphonique d'un état-major,
rsonnel nécessaire pour assurer les communications, de *jour et de nuit* (sous-offi-
 ou soldats particulièrement aptes, cyclistes ou cavaliers). Le personnel sera pourvu
matériel nécessaire (crayons, bloc-notes, moyens d'éclairage, etc.)

Le texte de toute communication reçue ou expédiée sera noté en entier avec indi-
n de la date et de l'heure, puis il sera répété.

Les états-majors feront toutes les démarches nécessaires pour obtenir du per-
el civil des stations téléphoniques :

a) que les communications militaires « de service » aient le pas sur les communications civiles.

b) que les bureaux restent ouverts toute la nuit.

s communications téléphoniques seront établies comme il est dit ci-dessus dès le
di 4 septembre, à 2 heures du soir jusqu'au 12 septembre au matin.

Par ordre :
Le Chef d'état-major de la Ire division.

munications militaires de service qui, malgré les ordres donnés, n'ont pas toujours la priorité.

4° Il y a, au moment des manœuvres, une augmentation considérable des communications privées dans la zone occupée par les troupes, d'où diminution sensible du temps matériel disponible pour les communications militaires officielles.

Malgré ces inconvénients on doit chercher, dans l'intérêt du service, à tirer un parti toujours plus grand du réseau téléphonique.

Dans le but de faciliter les communications deux innovations intéressantes ont été introduites, l'année dernière, sur l'ordre du commandant du Ier corps d'armée.

Pendant la période des manœuvres de division, il a été adjoint à l'état-major de chacune des deux divisions :

1° Un employé civil de l'administration des télégraphes ;

2° Une subdivision de la compagnie de télégraphistes.

Par leur intelligente collaboration ils ont rendu tout deux d'excellents services.

L'état-major de la Ire division s'est installé, le 3 septembre, à Montagny près Yverdon, localité où il n'y a pas de télégraphe. La seule station téléphonique publique est assez éloignée de la maison d'école où les bureaux étaient établis. En très peu de temps une station télégraphique y a été installée. Pour la relier à la ligne Yverdon-Chamblon, l'employé civil, utilisant l'automobile de la division, a rapidement été quérir une bobine de câble auprès de la compagnie de télégraphistes qui était alors occupée à relever les lignes établies par le corps d'attaque de Pomy.

Par les soins du même employé et en utilisant le personnel et le matériel des télégraphistes, des stations téléphoniques ont été très rapidement installées au bureau de la division, le 5 septembre, à Donneloye et le 6 septembre à Forel sur Lucens.

J'ai déjà insisté après les manœuvres de 1905, sur l'absolue nécessité d'adjoindre à l'état-major de division, comme officier ou sous-officier supérieur, un employé de l'administration des télégraphes très au courant du réseau civil et des diverses manières d'y relier un poste militaire.

Cette innovation, souvent réclamée déjà par des spécialistes, faciliterait grandement les communications des états-majors en-

tre eux. Elle serait la consécration officielle de l'essai très concluant fait cette année.

Camions-automobiles.

Quatre camions-automobiles ont été mis du 5 au 7 septembre à la disposition de la Ire division pour le tranport de la viande fraîche aux 12 bataillons de fusiliers.

De ces quatre voitures, deux sortaient de la fabrique Dufour, les deux autres portaient les marques « Herkulès » et « Berna ». Elles étaient de la force de 16 chevaux et pouvaient transporter de 2500 à 4000 kg. à une vitesse maxima de 16 à 17 kilomètres à l'heure.

Ces camions se rendaient chaque matin à vide à la place de distribution du détachement des subsistance de corps à Payerne. Chacun d'eux, destiné à un régiment, était chargé de 12 paniers contenant la viande fraîche de la journée, de 3 caisses de cuisine avec supports de cuissons et de 3 caisses de petits vivres. Chaque camion était accompagné des 3 quartiers-maîtres de bataillon et de 12 hommes de cuisine, soit 4 par bataillon.

Sitôt le stationnement du soir connu, les camions partaient immédiatement et indépendamment de la colonne de vivres pour remettre dans les cantonnements des bataillons, la viande, le matériel et les cuisines. Ces derniers pouvaient, au moyen des objets transportés, organiser sans retard l'installation des cuisines, même dans le cas où on n'aurait pas trouvé de locaux appropriés.

Les avantages de ce système sont incontestables. La troupe peut manger plus tôt et la viande reste moins longtemps exposée à la chaleur. Les rapports précis et complets du commissaire des guerres de la Ire division montrent que pendant toutes les manœuvres la troupe a toujours eu sa soupe à une heure très raisonnable. Si quelques unités isolées d'avant-postes ont reçu leur repas un peu plus tardivement, cela tient aux difficultés absolument normales inhérentes au service spécial qu'elles accomplissaient. Dans des manœuvres, qui doivent être le plus possible l'image de la guerre, le soldat ne peut cependant pas exiger ses repas à heure fixe, au premier coup de cloche de la table d'hôte, comme un civil peut le demander dans un hôtel !

Un des inconvénients très réels de ces camions-automobiles est

l'obligation de devoir fixer d'avance le stationnement de chaque bataillon quand on devrait pouvoir se borner à indiquer le secteur de stationnement du régiment. Au moment où il prépare l'ordre de stationnement, le chef d'état-major de division ignore l'emplacement exact de chaque bataillon. Il perdrait énormément de temps à s'en enquérir et cela au détriment du repos des troupes. Il est donc obligé de déterminer un peu au hasard les cantonnements dans le rayon du régiment. Il serait très préférable que le commandant du régiment puisse fixer lui-même à chaque bataillon son cantonnement pour établir entre eux une rotation nécessaire soit au point de vue du confort du logement soit surtout au point de vue du service d'avant-postes.

Projecteur pour marquer le feu de l'artillerie.

On a reconnu depuis longtemps la nécessité de pouvoir indiquer, aux manœuvres, sur quel but précis l'artillerie dirige son feu.

Les fanions de couleurs différentes indiquent sur quelle *arme* elle tire mais sans qu'on puisse savoir sur quelle *unité* de cette arme. Les armées voisines ont introduit ou étudient divers systèmes de *projecteurs* destinés à combler cette lacune.

Des essais de ce genre ont été faits, pour la première fois, l'année dernière, au Ier corps d'armée.

Chacun des régiments d'artillerie a reçu un de ces projecteurs dont deux étaient du système allemand Zeiss et le troisième du système français Vial.

Ce sont des appareils utilisant soit les rayons du soleil, soit la lumière d'une forte lampe pour projeter au loin sur les troupes des éclairs lumineux.

Il résulte de ces expériences que l'appareil français est moins délicat et répond mieux au but que les systèmes allemands.

Le commandant de l'artillerie du corps d'armée, le colonel Melley, à l'obligeance duquel je dois ces renseignements, estime que les essais n'ont pas été concluants et qu'ils doivent être continués plus en grand en dotant de l'appareil chacune des batteries d'un groupe, par exemple. Il pense que la question de la puissance éclairante des lampes en temps couvert et à différentes distances doit être très sérieusement étudiée, ainsi que la facilité de paquetage et de transport sur les caissons. Si ces ap-

pareils étaient définitivement adoptés, ils ne dispenseraient pas de l'emploi des fanions qui aident à préciser les buts sur lesquels on tire.

IV. Services non représentés dans nos manœuvres

Parc de corps.

Avec ces ogres toujours avides de nourriture que sont actuellement nos fusils et nos canons à tir rapide la question du ravitaillement en munitions prend chaque jour une importance plus grande.

Or c'est précisément le *seul* service de l'armée de campagne qui ne soit pas représenté dans nos manœuvres. Cela tient à deux raisons principales.

Le parc de corps est une formation de landwehr dont le personnel, dans un seul cours de répétition d'une durée restreinte, doit étudier beaucoup de choses nouvelles, spécialement le maniement du fusil.

La mise sur pied de tout un parc de corps comprenant 33 officiers, 992 sous-officiers et soldats, 78 chevaux de selle, 818 chevaux de trait et 237 voitures occasionnerait une dépense hors de proportion avec les services rendus, le ravitaillement des munitions étant réduit, aux manœuvres, à un strict minimum.

Pour ces raisons il est bien évident que le cours de répétition d'un parc de corps ne pourra jamais se faire en entier, conjointement avec les manœuvres du corps dont il fait partie.

Mais ne serait-il pas possible de désigner pour le cours de répétition de cette troupe une place d'arme à proximité du terrain des manœuvres de manière à faire coïncider les deux ou trois derniers jours du service avec les dernières journées de grandes manœuvres (corps contre division combinée) auxquelles le parc prendrait effectivement part ? Pour des raisons budgétaires on réduirait sensiblement les effectifs mais on commanderait par contre la plus grande partie des officiers subalternes et tous les officiers supérieurs.

De cette manière le parc d'un corps d'armée ferait, avec son corps, tous les quatre ans, en partie et pour quelques jours, le service auquel il est astreint.

Si des obstacles absolument insurmontables s'opposaient à

cette manière de faire il y en aurait une autre susceptible d'instruire pratiquement la plus grande partie des officiers.

Lors des manœuvres d'un corps d'armée les officiers supérieurs du parc de ce corps (commandant du parc et commandants des groupes) de même que les capitaines commandant les compagnies seraient mis sur pied pendant la période des manœuvres de division et de corps, soit pour une durée d'une semaine environ ; ils seraient répartis aux états-majors de corps et de divisions.

Pendant toute la période des opérations les instances supérieures, (direction des manœuvres, commandants de corps et de division) rédigeraient les ordres se rapportant au ravitaillement comme si le parc prenait réellement part aux manœuvres. Les officiers du parc, eux, suivraient la manœuvre et feraient les reconnaissances nécessaires. Au reçu des ordres supérieurs ils auraient à rédiger, en détail, tous les ordres pour les unités subalternes de même que tous les rapports : ordres pour le stationnement, pour la marche, pour le ravitaillement pendant et après le combat, calcul des longueurs de colonnes, des durées de trajet, rapport de munition, de marche et de combat, etc.

Ces ordres et rapports seraient conservés puis étudiés et critiqués à tête reposée, après les manœuvres, par les commandants supérieurs respectifs.

Les officiers incorporés dans le parc de corps sont tous conscients de la responsabilité très grande qu'ils auraient en campagne. Ils seraient heureux, nous en sommes certains, d'avoir quelquefois l'occasion de remplir, d'une manière pratique, les fonctions difficiles et importantes qui leur incomberaient en réalité. Ils consentiraient sans aucun doute à faire tous les quatre ans un sacrifice de temps bien petit en regard des avantages incontestables qu'ils en retireraient pour leur instruction.

Service des étapes.

Les *services de l'arrière*, d'une importance si considérable en campagne, sont organisés chez nous sur le papier seulement et, sauf quelques petites exceptions, ne sont pas mis en activité dans nos manœuvres.

Le *service territorial*, vu sa nature et son but, ne peut être organisé en temps de paix.

Le *service des chemins de fer*, sans être militarisé, a cependant l'occasion d'effectuer chaque année, dans des conditions souvent plus difficiles qu'en campagne, des transports de troupes très importants. L'organisation de nombreux trains spéciaux militaires en plus des trains de l'horaire civil, constitue une tâche très délicate. On ne saurait top louer la manière rapide et ponctuelle dont l'administration des chemins de fer s'acquitte, chaque année de sa lourde tâche.

Comme seuls représentants du *service des étapes*, quelques « commandants de gare » sont mis sur pied lors de la démobilisation.

Nous nous demandons s'il ne serait pas possible d'organiser pendant les manœuvres, au moins une *station d'étape terminale*.

Sans suivre ponctuellement toutes les prescriptions qui se rapportent à l'organisation de guerre d'une de ces stations on pourrait cependant réunir dans la localité, désignée comme étape terminale, tous les établissements militaires de l'arrière qui sont réellement organisés dans nos manœuvres mais qui sont actuellement répartis dans plusieurs endroits. C'est ainsi qu'on pourrait concentrer au même lieu :

Le « détachement des subsistances de corps » ou, en tout cas, la boulangerie de campagne ;

Le « dépôt de troupes » d'infanterie ;

Le « dépôt de chevaux » ;

« L'infirmerie vétérinaire » ;

Des « magasins de subsistance ».

En fixant dans la même localité le cours de répétition d'un bataillon de landwehr on donnerait, à cette troupe, l'occasion d'exercer les tâches spéciales dévolues, en campagne, aux troupes d'étapes : protection de la ligne d'étape et de ses ouvrages d'art, protection de la station, garde pour les divers établissements de la station terminale, escorte pour les convois, etc. Une compagnie de pionniers de chemin de fer ferait également, dans le même endroit, son cours de répétition et enverrait, au besoin, des détachements dans les diverses gares où devraient être exécutés des travaux provisoires pour la démobilisation.

A côté des raisons budgétaires, toujours impérieuses, il y aurait, nous le reconnaissons, une petite difficulté à la réalisation de cette idée. Elle consiste dans le choix de la station terminale.

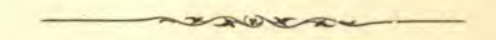
Les divisions ne conservent pas, en effet, le *même front* pendant toute les manœuvres. Elles opèrent dans diverses directions et presque toujours l'une ou l'autre doit faire un demi-tour complet avant de commencer les manœuvres de corps contre la « division combinée ».

On devrait fixer l'étape terminale derrière celle des divisions qui conserve, d'un bout à l'autre, le même front. Une entente préalable entre les directeurs des deux périodes de manœuvre aplanirait facilement cette difficulté plus apparente que réelle. En 1906, la VIIIe division a marché depuis Gams dans la direction Ebnat-Ricken-Wald-Uster soit de l'Est à l'Ouest. L'année dernière, la Ire division n'a guère dévié d'une marche générale direction Ouest-Est, d'Yverdon, par Lucens et Romont, sur Fribourg.

L'essai d'organisation d'une station terminale aurait le grand avantage de fournir l'occasion toutes les années à un certain nombre d'officiers du service des étapes d'exercer leurs fonctions spéciales. On pourrait organiser réellement entre le corps d'armée et cette station le ravitaillement et les évacuations ; les troupes se rendraient mieux compte de ces services toujours « supposés » pour la plupart. Les officiers désignés d'avance pour former l'état-major d'une station d'étape travailleraient et s'instruiraient en commun pendant quelques jours.

De même que ceux du parc les officiers du service des étapes seraient heureux, nous n'en doutons pas, qu'on leur fournit cette occasion d'exécuter *en pratique* ce qu'ils ne connaissent qu'*en théorie*.

Lieut.-Colonel DE MEURON.



CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Le budget pour 1908. — La discussion des Chambres.— Le nouveau règlement d'exercices de l'infanterie. — Démission, mutations, nominations.

Nous avons eu deux projets de budget militaires pour 1908: l'un basé sur la loi d'organisation de 1874 et qui est resté à l'état de projet; l'autre, comportant les premières mesures d'application de la loi du 12 avril 1907, et qui, légèrement amendé par les Chambres fédérales, est devenu définitif.

L'autorité administrative avait le choix entre deux procédures: maintenir le premier projet et demander des crédits supplémentaires pour l'application de la nouvelle organisation, ou élaborer de toutes pièces un projet se référant à cette dernière. Avec raison, elle s'est décidée pour ce dernier système. Une commission, composée des chefs de service, sous la présidence du colonel commandant de corps Wille, a été chargée d'arrêter les propositions à soumettre au Département militaire fédéral. Ces propositions ont été presque intégralement acceptées.

Parcourons les principales rubriques du budget. Rien ne saurait nous orienter mieux sur le nouveau cours.

Les chiffres totaux sont les suivants :

Recettes	Fr.	4,219,265
Dépenses	»	39,452,407

L'augmentation due à la nouvelle loi se chiffrera par 2,042,527 fr., si la réalité répond aux prévisions.

Recettes

La taxe militaire reste la recette principale. Mais l'organisation de 1907 entraine deux modifications dans la perception de cette taxe : celle-ci n'atteint plus le citoyen que jusqu'à sa 40e année, au lieu de la 44e, et les cantons n'ont plus à délivrer que la moitié du produit net. La réduction provenant de ces deux modifications est évaluée à 130 000 fr., chiffre calculé en tenant compte d'une plus-value de 80 000 fr. sur 1907. Cette plus-value est justifiée par l'accroissement de la fortune publique. Total de la prévision, 2 100 000 fr.

Les autres chiffres ne présentent pas d'intérêt spécial.

Dépenses

A. *Personnel d'administration.* — Le projet de budget, en fixant à 1 mil-

lion 347 275 fr. le coût du personnel d'administration, n'envisageait qu seule augmentation de ce personnel. Il créait un secrétariat de la com sion de la défense nationale, vu l'extension des compétences de cette mission. Les Chambres s'y sont refusées ; elles ont biffé le crédit.

Elles n'ont pas été moins sévères envers le service des automobiles budget demandait 3000 fr. pour l'organisation de ce service ; elles en accordé 1000.

Bref, rien d'essentiel n'a été changé dans le personnel d'administrat Mais le Conseil fédéral déclare que le statu quo ne peut plus être maint que provisoirement. Une augmentation est inévitable pour presque tous services du Département, vu la prolongation des écoles de recrues, et tamment, les cours annuels, ainsi que le règlement des secours acco aux familles de militaires dans le dénuement. Il faudra aussi élever le ch des indemnités pour les commandants d'unités d'armée, mis plus fo ment à contribution. Enfin, il faudra prévoir l'application, pour le mon ajournée, de l'article 54 de la loi qui met au bénéfice de l'indemnité annu pour cheval de selle les lieutenants-colonels et les officiers d'un grade élevé exerçant un commandement dans l'élite, ainsi que les officiers de l'é major général incorporés dans l'état-major de l'armée et dans les états- jors de l'élite.

Les seuls crédits inédits de quelque intérêt sont le crédit pour l'étal sement des nouveaux contrôles de 48 batteries de campagne et de 20 c pagnies d'artillerie à pied, et le crédit augmenté pour l'inspection des t pes, 35 000 fr. au lieu de 22 000. Par le premier, nous apprenons qu « fédéralisation » de l'artillerie de campagne est imminente et la réorgan tion de l'artillerie à pied prochaine ; par le second, que l'on tiendra com dès 1908, de l'extension des compétenees des officiers de troupes.

B. *Personnel d'instruction.* — Le Conseil fédéral estime aussi qu'une a mentation du personnel d'instruction deviendra nécessaire. Le budget p crit le même chiffre qu'en 1907, 1 439 246 fr., mais la prolongation des les de recrues et un plus grand nombre de cours de cadres amèneront augmentation du nombre des instructeurs. La nouvelle réglementation indemnités entraînera aussi un supplément de dépenses.

A l'heure qu'il est, il n'est pas possible de calculer avec certitude données ; il faut attendre le résultat de l'expérience.

Quant à la situation des anciens instructeurs en chef dont les foncti s'absorberont, plus ou moins, dans celles des chefs de service, elle sera glée à l'expiration de la période administrative actuelle.

C. *Instruction.* — L'augmentation essentielle des dépenses porte su chapitre de l'instruction. Le budget prévoit 16 315 064 fr., pour 14 887 en 1907. Mais ici encore, le Conseil fédéral se demande si ses prévision seront pas dépassées et il réserve l'expérience. Il est arrivé à cette relat

ment modeste augmentation d'un million et demi en calculant aussi bas que possible les prix d'unité et en émettant l'espoir que la plus stricte économie sera de règle partout.

Les écoles de recrues coûteront 6 343 090 fr., savoir :

Infanterie. 2 916 000 fr., à raison de 10 800 hommes à 4 fr. pendant 67 ½ journées. Dans cet effectif sont compris 120 recrues cyclistes dont le prix d'unité est un peu plus élevé à cause de la location de la bicyclette et ses réparations. Le Conseil fédéral n'en a pas moins admis le prix d'unité moyen de 4 fr., qui est inférieur de 52 centimes à celui des comptes de 1906. Il motive cette réduction par la circonstance que certains frais généraux sont indépendants de la durée de l'école et que les frais des cours préparatoires de cadres disparaissent.

Cavalerie. 491 096 fr. pour 620 hommes à 8 fr. 80 pendant 92 jours.

Artillerie. 2 018 651 fr., soit entre autres, 1550 artilleurs de campagne et 260 artilleurs de montagne à 8 fr. 50 pendant 77 jours ; 150 artilleurs à pied à 7 fr. 30 pendant un même nombre de jours ; 515 hommes du train d'armée à 5 fr. 50 pendant 62 jours.

Le nombre des recrues de l'artillerie de campagne et de l'artillerie de montagne est en diminution, l'effort qu'il a fallu faire ensuite de la réorganisation de ces deux armes arrivant à son terme. En revanche, les frais pour logement, transport, etc., augmenteront vu le manque d'espace sur les places d'armes et l'impossibilité d'y exécuter des tirs de campagne. Il faut, pendant les dernières semaines des écoles, cantonner dans le voisinage des places de tir et les artilleurs de montagne dans la montagne. Le budget a néanmoins abaissé le prix d'unité par les mêmes motifs que dans l'infanterie. Les frais de munitions, entre autres, se répartissent sur la durée de l'école prolongée.

Dans l'artilerie à pied, le prix d'unité n'a été abaissé que de 80 centimes. Il faut tenir compte de la cherté croissante de la munition de 12 cm.

La deuxième réception des chevaux est prévue 40 jours après la première. Le budget se base sur l'enseignement en général de l'école de conduite, soit 6 à 7 semaines consacrées à l'équitation proprement dite et, dès la sixième semaine, l'école de conduite avec toutes les voitures.

Génie. 287 430 fr., soit 415 sapeurs, 125 pontonniers, 80 télégraphistes et 70 pionniers de chemins de fer à 5 fr. pendant 67 jours et 80 aérostiers à 10 fr. 50.

Troupes de forteresse : 463 746 fr., soit, entre autres, 290 fantassins à 5 fr. pendant 67 jours, et 581 hommes des autres armes à 8 fr. pendant 77 jours.

Le prix d'unité des fantassins, de 4 fr. 40 admis jusqu'ici, a toujours été ... sé. En outre, dès le 1er janvier 1908, l'allocation pour subsistance sera ... e de 10 centimes par homme et par jour ; « malgré cela, dit le Message, ... espérons que le prix de 5 fr. suffira. »

Troupes du service de santé. 98 890 fr., 570 hommes à 2 fr. 75, pen
62 jours.

Troupes du service des subsistances. 67 270 fr., 310 hommes à 3 fr. 50
dant 62 jours.

Les cours de répétition sont devisés à 7 176 304 fr., en augmentatio
340 000 sur 1907. Cette augmentation est peu considérable, si l'on s
que les quatre corps d'armée seront levés et non plus deux seulement. I
tre part, les cours ne sont plus que de 13 jours au lieu de 18, les cl
d'âge sont au nombre de 7 au lieu de 10 et les cours de landwehr on
ajournés.

Voici le détail des chiffres :

Infanterie	Fr.	3,211,000.	(Prix d'unité . . . . . fr. 3
Cavalerie	»	564,798.	(» . . . . . . » 7
Artillerie	»	2,278,033.	(» . . . fr. 7.50 à 10
Génie	»	292,853.	(» fr. 5.—, aérost. fr. 8
Forteresse . . .	»	479,495.	(Prix d'unité, infanterie, fr. 3
			(» autres armes, » 9
Service de santé .	»	71,500.	(» . . . . . . » 5
Serv. des subsist.	»	69,875.	(» . . . . . . » 4

Les dispositions suivant lesquelles chacun doit faire sept cours de r
tition (cavalerie, huit), pendant son passage dans l'élite, ne peuvent
appliquées à tous les citoyens qui, recrutés avant 1908, n'étaient astr
qu'à cinq cours de répétition. Il y a un décompte à établir, dans leque
jours de service déjà faits devront entrer proportionnellement en lign
compte. Le Département militaire est occupé à établir ce décompte, qui
vira de base à un crédit. Un premier travail a conduit le Département à
à 65 000 les hommes d'infanterie qui seront convoqués en 1908 ; à 5000
hommes de la cavalerie ; à 11 000, les artilleurs ; à 3700, les hommes d
nie ; à 4650, les hommes de la forteresse ; à 2250, les hommes du servi
santé et du service des subsistances.

Quelques remarques intéressantes :

Les cours annuels permettent la suppression des cours de retardata
L'homme qui a manqué des cours de répétition entrera au service ave
unité aussi longtemps qu'il n'aura pas accompli le nombre de cours fix
la loi.

Cette mesure aura deux bons effets. Un effet disciplinaire ; les «
pattes » seront moins portés à se faire renvoyer, sachant, d'une part,
n'éviteront plus les périodes de manœuvres au bénéfice d'un cours de r
dataires généralement moins fatigant ; d'autre part, qu'un renvoi n'
d'autre effet que de retarder l'année de leur exemption du service eff
Au lieu d'être libéré à 27 ans, l'homme qui aura manqué un cours ne le
qu'à 28 ; s'il manque deux cours, à 29, et ainsi de suite. Le second effet

rable sera d'éviter partiellement la grosse réduction des effectifs qu'entraînera la disparition de trois classes d'âge aux cours de répétition.

La suppression des cours de retardataires aura pour conséquence celle des compagnies d'expérience des cours de tir. Pour les remplacer, on distraira de leurs cours de répétition, dans les corps d'armée levés pour les cours de détail (régiment, brigade), quelques compagnies effectives. Elles seront convoquées à tour de rôle. Par leur moyen, on formera des compagnies à l'effectif de guerre qui serviront aux exercices des écoles de tir et des écoles d'officiers.

Les cours de retardataires seront également supprimés dans la landwehr. Il y aura chaque année, dans chaque arrondissement de division, un cours de répétition. On y appellera les hommes dispensés les années précédentes. Ils feront alors un cours dans une autre unité que la leur.

Dans la cavalerie, conformément à l'art. 120, 2e alinéa de la nouvelle loi, les effectifs d'entrée des unités ont été quelque peu réduits. Le budget prévoit des escadrons et des compagnies à 130 hommes.

Dans l'artillerie, les effectifs des batteries sont fixés à 115 hommes. On compte pour l'artillerie à pied et le train d'armée deux jours pour l'entrée au service et le licenciement, soit 16 jours de cours de répétition; pour l'artillerie de campagne et l'artillerie de montagne une demi-journée de plus, en considération des complications plus grandes de la mobilisation et de la démobilisation.

Dans le dessein de réduire le plus possible un surcroît de dépenses inévitable par l'emploi des munitions, le budget s'est arrêté à un chiffre moyen de 350 coups pour batterie. En proportion de la durée de l'instruction, ce chiffre représente une réduction assez considérable de la dotation jusqu'ici admise. Les batteries recevaient 700 coups pour un cours de 18 jours; elles les recevront maintenant pour deux cours de 14 jours, soit 28. On ne peut pas prétendre, cependant, que l'instruction en souffrira. Celle du tir sera exactement ce qu'elle était, et le temps gagné profitera aux autres branches de l'enseignement.

Dans l'artillerie à pied, les 7 compagnies des Ire, IIe, IIIe et Ve divisions feront leur cours de répétition.

Avant l'adoption de la loi, les artilleurs ont souvent émis la crainte que la brève durée des cours les empêchent d'entraîner les attelages. Cet inconvénient se fera peut être sentir pour les premières batteries convoquées, mais non plus pour les autres si, comme on l'espère, les cours peuvent se succéder régulièrement et souvent sur la même place d'armes. Les chevaux resteront ainsi beaucoup plus longtemps en service.

Dans l'artillerie de campagne, l'effectif actuel de 102 chevaux par batterie est conservé, savoir : 22 chevaux de selle, 72 chevaux pour 4 pièces, 6 caissons, 1 chariot de batterie et 1 fourgon à 6 chevaux, 4 chevaux pour

deux voitures à vivres, 2 chevaux par batterie pour le chariot de groupe, 2 chevaux de réserve.

Rien de spécial à relever pour le génie, si ce n'est la suppression du cours spécial de signaux optiques et du cours de mineurs. Cette renonciation est à titre d'essai. Ces cours seront rétablis si le besoin s'en fait sentir.

Pour les cours de répétition de la forteresse, le budget admet l'attribution de 40 chevaux de trait et de bât aux troupes du Gothard et de 30 mulets aux troupes de Saint-Maurice.

Rien à signaler pour les cours du service de santé et du service des subsistances.

Le crédit affecté aux manœuvres de corps d'armée pour frais extraordinaires a été réduit de 40 000 francs et fixé à 160 000 francs. Il n'y aura pas de division de manœuvre en 1908.

On attendait avec intérêt les décisions du Conseil fédéral au sujet des cours de cadres. Bien que dans ce domaine la nouvelle loi ne trouve pas encore sa complète application, la physionomie du programme général de l'instruction subira une assez sensible transformation. On commencera à travailler mieux la liaison des armes.

Le budget prévoit, néanmoins, une économie de 100 000 francs sur celui de 1907. La dépense est devisée à 2 442 670 francs. L'économie porte essentiellement sur le service de l'état-major général et sur celui de l'infanterie: l'artillerie au contraire exige un surcroît de dépense relativement important ; la forteresse aussi, dans de moindre proportion ; les autres armes et services sont à peu près stationnaires.

Etat-major. 215 153 francs (Budget de 1907, 332 260). L'économie provient surtout de l'absence des cours II et IV et de la réduction de durée des cours pour officiers du service territorial (9 jours), du cours pour la poste de campagne (9 jours), et du cours pour officiers de la section des chemins de fer (13 jours). En revanche, le cours III est porté de 20 à 23 jours, et le cours I 2[e] partie, à 31 jours. La première partie, qui a eu lieu en 1907, a duré 42 jours. Cette année-ci, les deux parties du cours auront lieu, afin que l'état-major soit en mesure de suffire à sa consommation d'officiers. Il faut d'ailleurs prévoir un plus grand nombre d'officiers de ce service, pour le cas d'une mobilisation.

La réduction à 9 jours du cours territorial s'impose, si l'on veut que la plupart des officiers de ce service, qui, généralement, disposent de peu de temps, puissent le suivre.

Infanterie. L'école de tir pour officiers nouvellement nommés est maintenue provisoirement, aucun des officiers qui y prendront part n'ayant encore passé par l'école d'aspirants prolongée. Il faut épuiser cette catégorie d'officiers avant de passer aux nouvaeux cours de tir.

‑s écoles de sous-officiers, le plan est de les faire précéder immé- les écoles de recrues pendant lesquelles leurs élèves fonctionne- ne sous-officiers. Ce plan ne recevra pas sa complète réalisation La moitié des caporaux nécessaires a été instruite dans les sous-officiers de l'automne 1907.

‑s écoles d'officiers, le nombre des élèves est ramené de 340 à 300. est actuellement complet.

plication de l'article 135 de la nouvelle organisation, trois cours seront institués : un cours de patrouilles de 13 jours auquel le nvoie 103 officiers ; un cours tactique pour officiers supérieurs et de 7 jours, auquel le budget envoie 200 officiers, et un cours pour officiers subalternes de 13 jours, auquel le budget appelle ers.

ours de patrouilles seront organisés chaque année dans chaque ement. Chaque bataillon y enverra un lieutenant, ce cours tenant cours de répétition pour les participants. On diminuera ainsi le es surnuméraires qui perdent la plus grande partie de leur temps la troupe sans exercer leur commandement.

urs tactiques auront lieu tous les deux ans dans chaque arrondis- le division, sous la direction de l'instructeur d'arrondissement. cours comptera 50 officiers. Ces officiers ne le feront qu'une fois ace de quatre ans.

rs technique, qui lui aussi vaudra comme un cours de répétition ers qui y prendront part, est destiné à fournir chaque bataillon ier dont les connaissances techniques professionnelles auront été es dans ce cours en vue de leur application tactique. Ces cours ganisés en commun avec le service du génie qui les possède déjà.

rie. Peu de chose à relever. Les élèves de l'école d'officiers seront ment. Cette école sera prolongée de 19 jours, conformément à la

rie. Le nombre des aspirants officiers est réduit de 6. Celui des sous-officiers de l'artillerie de campagne, de montagne et à pied enu ; les aspirants sous-officiers du train seront 50. Il y a pénurie fficiers dans toute l'armée. Il faut combler les vides avant de songer minution des élèves.

dget prévoit un cours de tir pour officiers de l'artillerie à pied. Le ours de ce genre a eu lieu en 1904.

. Rien de spécial.

resse. Par mesure d'économie, une seule école de sous-officiers réu- othard les sous-officiers d'infanterie des troupes du Gothard et de aurice.

ours tactique I au Gothard durera 23 jours. La durée normale de

13 jours ne suffit pas, étant donnée l'étendue du territoire des fortificat
Service de santé. Le cours clinique tactique est maintenu provisoire à 22 jours. Il sera réduit, ultérieurement, à 13 jours.

Service des subsistances. Tous les cours auront lieu selon la nouvelle nisation. L'école des sous-officiers est l'ancienne école de cadres des tro d'administration. L'école des fourriers est l'ancienne école de sous-offi des troupes d'administration. L'école d'officiers des troupes des subsista est l'ancienne école d'aspirants-officiers des troupes d'administration même, l'école de quartiers-maîtres. Le cours tactico-technique I de 13 j pour jeunes quartiers-maîtres et officiers subalternes des troupes des sistances remplace l'ancienne école d'officiers de 40 jours des troupes ministration, mais seulement pour les officiers qui auront été inst selon les dispositions des art. 130 à 133 de la nouvelle loi : les cours tac techniques II de 13 jours s'adressent aux quartiers-maîtres de régim aux officiers du commissariat et aux officiers plus anciens en grade du vice des subsistances. Il remplace l'ancien cours de répétition de 21 j des officiers d'administration. Il aura lieu chaque année. L'école spé pour capitaines des troupes d'administration et du commissariat rec environ 4 officiers par an. Sa durée sera de 30 jours. Elle n'aura pas en 1908.

Uue période transitoire doit être ménagée en faveur des aspirants viron 110 aspirants ont déjà reçu leur instruction préparatoire dans anciennes écoles de sous-officiers. Il faut donner l'occasion à ces je gens de devenir officiers selon les dispositions de l'ancienne loi. L'école pirants officiers de 37 jours sera donc conservée en 1908 et en 1909.

Les écoles centrales seront organisées selon les prescrictions de la velle loi, savoir 32 jours pour l'école I, qui recevra, comme par le p 215 élèves, et 50 jours pour l'école II. Celle-ci sera divisée en deux par une première partie de 30 jours, une seconde partie de 20 jours, non pris les jours d'entrée et de licenciement. Par mesure transitoire, on ap lera à cette seconde partie un certain nombre de majors qui n'ont pas l'ancienne école III, mais seulement l'école II de 43 jours. En effet, cette seconde partie, on appliquera à peu près le programme de l'anci école III. Le nombre des participants est réduit de 64 à 52.

Enfin les exercices des états-majors auront lieu conformément à l'ar 141 de la nouvelle loi.

D. Habillement. 4 640 770 fr., en augmentation de 420 000 fr. sur Les principaux motifs de cette augmentation sont les dépenses pour pements de rechange qu'il faudra plus nombreux ensuite des cours ann l'achat de tiges de bottes à l'écuyère, et l'accroissement de la vent chaussures à prix réduit. On estime qu'il se vendra, en 1908, en 23 000 paires de souliers de marche, 35 000 paires de souliers de qu

et 2000 paires de souliers de montagne. La différence entre les prix d'achat et de vente à la charge de la Confédération se monte à 500 450 fr. Le Message ajoute : « Ce crédit pourrait être considérablement réduit si l'on vendait les souliers un peu plus cher. C'est notamment le cas pour les souliers de quartier. Nous ferons étudier cette question. »

E. Armement et équipement. 1 454 962 fr. Une rubrique nouvelle de 100 000 fr. figure dans ce chapitre pour application de l'art. 95 de la loi qui prescrit le remboursement aux officiers, selon un tarif à établir, du prix d'achat de leur uniforme.

G. Chevaux de cavalerie. 3 203 767 fr. Rien à signaler si ce n'est que, conformément à une requête du service de la cavalerie, le prix des chevaux de remonte est augmenté de 50 fr.

H. Sociétés militaires. Le budget des subventions aux sociétés militaires s'établit comme suit :

Sociétés de tir	Fr. 660,000
» de tambours et cours de skis	10,000
» de pontonniers	7,500
» sanitaires	54,800
» colombophiles	8,000
» de cavalerie	5,000
Aeroclub suisse	500
	Fr. 745,800
Déficit sur la vente des cartouches, provision aux débitants et frais de transport	Fr. 1,029,750
Total	Fr. 1,775,550

L'augmentation sur le budget de 1907 est de 300 000 fr. en chiffre rond, et sur le compte de 1906 elle est de 445 000 fr. Pour cette année-là, le programme obligatoire a été exécuté par 146 350 membres de sociétés de tir et le programme facultatif par 78 885. Maintenant que les tirs se feront chaque année et que tous les hommes armés du fusil et du mousqueton y seront astreints, le budget admet 200 000 tireurs au tir obligatoire et 110 000 au tir facultatif.

L'augmentation de la consommation de cartouches de fusil est estimée à 3 000 000. Il ne faut tenir compte, en effet, que de l'augmentation annuelle ordinaire puisqu'il n'y aura pas de tir fédéral en 1908. Puis, il faut majorer cette augmentation en raison du plus grand nombre de militaires astreints aux exercices de tir. En 1906, la consommation de cartouches a atteint 19 000 000. En 1907, vu le tir fédéral de Zurich, elle a été estimée à 23 millions. Le Message pense qu'elle atteindra 26 millions en 1908.

La consommation de cartouches de pistolet est évaluée, comme en 1907, à 1 900 000.

J. Matériel de guerre, 5 427 978 fr. Le budget pour 1907 portait 8 096 538 fr. La diminution est due à la réduction des acquisitions nouvelles qui n'absorberont plus que 3 300 000 fr., au lieu de 6 200 000 fr. Le Conseil fédéral a réparti, entre autres, sur deux exercices le solde, 3 millions de francs, prévu pour l'augmentation du stock de munition. Un crédit de 50 000 fr. a été demandé pour des essais de nouveau fusil et de nouvelle munition.

D'autre part, le Conseil fédéral s'attend à une forte augmentation de dépenses pour l'entretien du matériel de guerre, ensuite de l'introduction des cours annuels. Mais les données nécessaires à un calcul exact font actuellement défaut. Le transfert à la Confédération de l'administration de 48 batteries, jusqu'ici cantonales, sera aussi un facteur d'augmentation de dépenses.

Dans les autres chapitres du budget, nous relèverons encore le crédit de 3 889 558 fr. pour les fortifications, sont 1 994 107 fr. au Gothard et 1 million 895 551 fr. à St-Maurice ; et deux crédits nouveaux en application de la nouvelle loi : 30 000 fr. pour le remplacement des instituteurs et 300 000 fr. pour les secours aux familles indigentes.

* * *

L'examen du budget a donné lieu à un débat intéressant aux Chambres fédérales. Celles-ci ont manifesté l'intention d'examiner de très près les dépenses militaires afin de ne pas dépasser, autant que possible, les évaluations des augmentations prévues en application de la nouvelle organisation. C'est là une intention louable dont les milieux militaires se féliciteront au moins autant que les contribuables. Il est de l'intérêt de l'armée que le peuple ait la conviction basée sur les faits que l'administration militaire ne dépense pas un centime qui n'ait son utilité mûrement examinée et reconnue.

Ce qui, dans cette discussion, et dans celle à laquelle a donné lieu la prise-acte du résultat du scrutin du 3 novembre, procure moins de satisfaction, c'est ce besoin d'une popularité de médiocre aloi auquel ont paru céder certains membres du Conseil national. On aurait vraiment dit qu'ils tenaient à se faire pardonner la nouvelle loi, et qu'ayant payé le tribut de leurs efforts pour la sauvegarde de la défense nationale, il devait faire la part, nous ne dirons pas de l'antimilitarisme, mais de cette opposition facile, toujours à l'affût des attaques que l'on peut diriger contre l'armée. C'est ainsi qu'au mépris de l'équité, ils ont exagéré les attaques contre le corps des instructeurs, paraissant étendre à tous des blâmes justifiés par des actes et des individus isolés. C'est si facile de s'attaquer à des gens qui ne peuvent pas répondre, et l'on sait bien que les instructeurs ne répondront pas, d'abord

parce qu'aucun d'eux ne peut faire partie du Parlement, et, secondement, parce que la tradition militaire leur fait en quelque sorte un devoir de garder le silence.

Que le corps d'instruction ait aussi des progrès à réaliser, que certains de ses membres n'aient pas toujours montré le tact et la correction désirables, que quelques-uns mêmes se soient rendus coupables de manquements graves, nul ne le conteste. Il participe de la nature des institutions humaines, par conséquent de leurs imperfections. Mais à trop généraliser, on tombe dans l'erreur et partant dans l'injustice. Si notre armée est aujourd'hui ce qu'elle est, si son cadre surtout a pris le sentiment de sa responsabilité et la conscience de ce qu'il doit faire pour combler par son propre travail les lacunes de son instruction et celles de l'instruction de la troupe qu'il commande, c'est pourtant bien aussi à notre corps d'instruction que nous le devons. Relever les manquements peut être utile afin d'éviter leur retour ; mais relever les services rendus le serait aussi, afin de stimuler le désir de les continuer. Ainsi le rélame l'esprit d'équité qui vaut bien, après tout, l'esprit électoral.

* * *

En don de joyeux avènement, l'année 1908 a apporté un nouveau règlement d'exercice à l'infanterie. La commission chargée de l'étudier, présidée par le colonel Isler, instructeur en chef de l'arme, y a travaillé pendant deux ans. Elle s'est réunie pour la première fois pendant le mois de janvier 1906 à Bâle, où elle a arrêté un premier projet constituant surtout une revision du règlement de 1890. Sur le texte des décisions prises au cours de cette session, deux de ses membres, les colonels Audéoud et Steinbuch, ont arrêté le texte, en français et en allemand, d'un projet appliqué, qui a été discuté dans une seconde session, à Genève, au mois de janvier 1907.

Un second projet est né de cette discussion, que la commission examina et, avec quelques amendements, adopta d'une façon définitive dans une troisième session, tenue à Bellinzone, au mois de juillet, et au cours de laquelle des essais des nouvelles formations eurent lieu. L'école de sous-officiers, alors à Bellinzone, fut commandée à cet effet.

Le nouveau règlement ne modifie pas essentiellement les principes de l'ancien ; il se borne à les préciser et pour certains d'entre eux à les accentuer. Il simplifie aussi certaines formations, supprimant entre autres toutes celles considérées jusqu'ici comme des intermédiaires entre les formations de marche et celles de combat. Les colonnes par le flanc et la ligne de tirailleurs deviennent, pour ainsi dire, les seules formations, sinon réglementaires, au moins réglementées.

Nous étudierons le nouveau règlement de près, chapitre après chapitre. [Po]ur aujourd'hui, nous nous bornerons à le résumer succintement.

Il se partage en trois parties, précédées d'une *Introduction*. Les trois par-

ties sont : I. *L'instruction* ; II. *Le combat* ; III. *L'inspectorat. Le défilé. La prise du drapeau.*

La première partie constitue la partie formelle du règlement. Elle arrête successivement les règles de l'instruction individuelle, de celle de la section de la compagnie, enfin du bataillon et des unités plus grandes jusqu'à la brigade. Le chapitre des unités supérieures est réduit à sa plus simple expression. Les trois chapitres de l'instruction individuelle, de la section et de la compagnie, forment la charpente du règlement.

Dans l'instruction individuelle, les variétés de « pas » ont été ramenées à trois : 1. le *pas cadencé*, dont le règlement fait une sorte de pas d'école en s'efforçant de le maintenir en deçà des limites de la raideur à laquelle une exécution exagérée des mouvements risque toujours de le conduire ; 2. le *pas de manœuvre* qui est la façon habituelle de marcher sur le terrain, et pour lequel la cadence n'est pas requise, sauf musique ou tambour ; 3. le *pas de gymnastique*.

Les exercices de « positions du tireur » se sont enrichis de la position « assise », en fait déjà pratiquée.

Le maniement du fusil nous rend le fusil sur l'épaule des règlements antérieurs à celui de 1890, avec cette différence que l'arme est posée sur l'épaule à plat, le magasin en dehors. L'arme à la bretelle devient un port d'arme facultatif et de repos. Il n'est plus un mouvement d'exercice. Nous croyons que ce retour au passé dont on ne s'était affranchi, à tort à notre avis, qu'à cause de la construction de notre arme, sera favorablement accueilli.

La *charge* ne connaît plus qu'un mode, la charge par le magasin.

La formation de la section dans l'ordre serré sont la *ligne* et la *colonne de marche*. Dans ces deux formations, le chef de section se tient devant le centre du premier rang.

Dans la section en ligne, les sergents sont en serre-file, à 1 m. derrière la file de droite et la file de gauche. Les caporaux forment l'homme de droite du premier rang du premier, troisième, quatrième et sixième groupes. À défaut de caporaux, des appointés ou des soldats sont chefs des deuxième et cinquième groupes. Un appointé est guide de gauche du premier rang. Dans la colonne de marche, les sergents restent hors rang devant la première file et derrière la dernière de la section.

Pas de changement pour le passage d'une des formations à l'autre.

Dans la ligne de tirailleurs, les intervalles entre les hommes sont de un à deux pas. Si l'on veut occuper un front plus étendu, on ménage des intervalles entre les groupes ou l'on agrandit les intervalles entre les hommes.

Les formations de la *compagnie*, dans l'ordre serré, sont la *ligne*, la *colonne de compagnie* et les *formations de marche*.

Dans la ligne, les quatre sections en ligne sont placées les unes à côté

des autres, à 3 m. d'intervalle, mais en colonnes de marche. Dans les formations de marche (colonne de marche, colonne par deux, colonne par un), elles sont les unes derrière les autres sans intervalle.

Pour les changements de formations, le chef de compagnie ordonne la formation à prendre et le front ou la direction; si besoin est, il ajoute l'indication de l'ordre des sections ou leur place. Les sections se rendent à leur place dans la nouvelle formation par le plus court chemin.

Pour l'étude de l'ordre ouvert, l'économie du règlement est la suivante : Au chapitre de l'Instruction individuelle appartient le dressage du soldat dans la ligne de tirailleurs, la position qu'il doit adopter, l'usage du terrain, l'emploi de son arme. Au chapitre de la section, les règles de la conduite du feu. Au chapitre de la compagnie, l'emploi tactique.

L'instruction formelle cesse avec l'école de compagnie.

Les formations du bataillon sont les suivantes : la *ligne de colonnes*, la *colonne de bataillon*, les *formations de marche*.

Dans la ligne de colonne, les compagnies en colonne de compagnie sont les unes à côté des autres, à 10 m. d'intervalle. Le drapeau et sa garde sont au premier rang, dans l'intervalle du centre. La fanfare sur deux rangs, à la droite du premier rang. Le personnel du service de santé, les armuriers, les soldats du train, les ordonnances, derrière la section de gauche de la compagnie de gauche.

Dans la colonne de bataillon, les compagnies sont également les unes à côté des autres, à 10 m. d'intervalle, drapeau au premier rang dans l'intervalle du centre, mais elles sont en colonnes de marche. Fanfare et personnel hors rang comme dans la formation en ligne de colonnes.

Formations de marche analogues à celles de la compagnie.

Pour le régiment et la brigade, pas de formations réglementaires. Leurs commandants disposent de leurs unités en sous-ordre selon leurs intentions et selon le terrain.

Une des caractéristiques du chapitre du combat est de ne plus tenir l'infanterie isolée des autres armes. Le règlement n'oublie jamais que le combat comporte l'union des armes, leur liaison, et il subordonne à ce principe les directions qu'il donne à l'infanterie. Il insiste sur les avantages de l'offensive avec plus de vigueur et explique ce qu'elle est. Le but du combat est la destruction de l'ennemi. A cet effet, le feu est le principal mode de combat; par le mouvement on le rapproche de l'ennemi.

Nous ne voulons pas, dans cette chronique, aborder le commentaire de ces dispositions. Nous les signalons seulement et indiquons les tendances du règlement.

Celui-ci insiste sur la nécessité pour le commandement d'arrêter avant tout une décision, puis de la poursuivre sans faiblesse. Il étudie ensuite les

procédés de combat, le fractionnement des unités, les mouvements, le feu.

Un chapitre est consacré à l'attaque en général, avec un sous-chapitre traitant de l'attaque des positions de campagne fortifiées. Vient ensuite la défense. Puis, la poursuite, la rupture de combat, la retraite contrainte. Enfin l'attitude à observer en présence de la cavalerie et sous le feu de l'artillerie et des mitrailleuses.

Les formations d'inspection sont les suivantes : Pour la section et la compagnie isolées, la ligne ; pour le bataillon, la ligne de colonnes ; les unités plus fortes forment les bataillons en ligne de colonnes sur une ou plusieurs lignes. Les troupes reçoivent l'inspecteur l'arme au pied, la baïonnette au canon.

Les formations du défilé sont les suivantes : subdivisions inférieures à la compagnie, en ligne ; la compagnie isolée, en colonne de compagnie ; le bataillon isolé, les compagnies se suivant en colonnes de compagnie : le régiment, par bataillons successifs, dans la même formation ; les unités plus fortes de même, deux compagnies pouvant aussi marcher accolées dans le bataillon.

Le cérémonial de la prise et de la remise du drapeau est celui déjà en usage.

* * *

Le colonel-divisionnaire, E. Secretan, a demandé à être relevé de son commandement de la Ire division. Le Conseil fédéral lui a accordé sa demande avec remerciements pour les services rendus.

Le colonel Secretan était le plus ancien de nos divisionnaires. Breveté colonel du 6 mars 1891, il reçut le commandement de la 2e division le 9 décembre 1898. Il la commanda lors des manœuvres de 1899, sur la Thielle et sur le plateau entre la Thielle et la Sarine, avec comme adversaire, le colonel Geilinger, et lors des manœuvres de 1903, dans le Gros de Vaud, avec le colonel Isler, comme antagoniste. En 1905, il fut transféré à la Ire division et commanda, cette année-là, la division dite de manœuvre, près de Berne, contre le 2e corps d'armée. Ses derniers états de service ont été le commandement de sa division au mois de septembre passé.

Le plus ancien divisionnaire est maintenant le colonel H. Heller, qui commande la 4e division depuis le 30 décembre 1899.

Sont nommés : commandant du régiment d'infanterie 34 ; le major Etienne Borel, de Neuchâtel, à Genève actuellement commandant du bataillon 13, promu lieutenant-colonel d'infanterie ; commandant du groupe de l'artillerie 1/3 de l'artillerie de campagne, le major d'état-major Gustave Bridel, à Berne, actuellement officier d'état-major de la brigade 1 transféré dans l'artillerie.

Le major J.-C. de Courten, à Sion, a été transféré du 11e bataillon de

fusiliers au 12e. Il a été remplacé au 11e par le capitaine M. Beeger, à Sion, promu major.

Le colonel-commandant de corps Wille a été nommé professeur à la chaire de sciences militaires de l'Ecole polytechnique fédérale.

Le lieutenant-colonel Liechti, secrétaire du service du génie, a été nommé adjoint au dit service à titre provisoire.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Le complètement des cadres : l'origine et la profession des hommes astreints au service. — Changement dans le commandement du 7me corps ; le général de Bissing et le général de Bernhardi. — Le nouvel uniforme de campagne. — Le nouveau règlement sur le service en campagne. — Suppression des ateliers de tailleurs auprès des troupes. — Le Ministre de la Guerre et le procès Harden-Moltke. — Nouvelles unités prévues pour 1908. — Le nouveau canon de campagne. — Augmentation prévue de la solde des officiers. — Les manœuvres impériales en 1908. — Les troupes de protectorat dans l'Afrique sud-occidentale.

Une statistique soumise au Reichstag donne pour 1906 les chiffres suivants en ce qui concerne les hommes astreints au service : au total, 1 145 386 (contre 1 105 816 en 1904), parmi lesquels 511 209 (500 047) de 20 ans, 337 836 (320 949) de 21 ans, 256 761 (246 719) de 22 ans et 39 580 (38 101) plus âgés. Les hommes qui ne se sont pas présentés ou qui ont été portés sur les listes de ceux qui restent (Restantenliste), ne sont pas compris dans ce chiffre. De ceux qui se sont présentés, 533 ont été versés dans le Landsturm pour des motifs civils et 116 032 pour d'autres raisons ; 73 472 ont été transférés dans la réserve, environ 1500 dans la réserve de marine et enfin 219 995 autres ont été détachés ; de ces derniers, 2214 ont été attachés au train d'armée pour le service d'un an, 192 954 à des troupes ayant 2 ans de service, 12,767 à celle accomplissant 3 ans, à la marine 5758 hommes appartenant à des populations campagnardes et 3144 hommes choisis parmi les populations maritimes. On compte, en outre, plus de 50 000 volontaires, parmi lesquels 10 833 Einjärige entrés en service avant l'âge obligatoire.

Sur l'ensemble, 200,000 environ sont nés à la campagne, 370 000 également nés à la campagne mais occupés ailleurs. 24 000 nés dans la ville et occupés à la campagne, 300 000 nés dans la ville mais non occupés à la campagne.

La proportion des hommes reconnus aptes a été de 60,18 °/₀ pour les campagnards, de 58,28 °/₀ pour les hommes nés à la campagne mais occupés ailleurs, de 58,63 °/₀ pour ceux nés en ville et travaillant dans l'agricul-

ture et de 50,49 °/₀ seulement pour ceux qui, nés en ville, ne travaillent pas à la campagne.

Il ressort de ces quelques chiffres, nous en abrégeons l'exposé, que cette année accuse une augmentation de 40 000 hommes astreints au service, que l'armée compte, en chiffres ronds, 1500 hommes de plus que l'année précédente, qu'enfin la campagne livre proportionnellement plus de forces à l'armée que la ville. Il faut observer ensuite que la diminution du chiffre des hommes aptes est plus grande dans les contingents citadins que dans ceux de la campagne. Aussi les efforts de l'administration militaire tendent-ils avec énergie à faire diminuer les déchets dans la classe ouvrière en s'efforçant de protéger les jeunes ouvriers, surtout en retardant l'âge de leur entrée à l'usine. D'une façon générale cependant, l'Allemagne dispose d'un beaucoup plus grand nombre d'hommes aptes au service qu'elle n'en peut incorporer pour le service actif, et qui doivent ainsi être versés à la réserve ; la France, au contraire, est au-dessous de ses effectifs normaux. En outre, 50 000 volontaires s'engagent chaque année, parmi lesquels 10 000 pour trois ans, donc pour un an de plus que ce à quoi ils sont astreints; c'est le cas dans la cavalerie ou dans l'artillerie montée ; tandis qu'en France l'espoir qu'on fondait lors de l'adoption de la loi de deux ans sur les réengagés volontaires ne s'est pas réalisé.

* * *

Au 7me corps, dont le commandement se trouve à Münster, en Westphalie, le général baron de Bissing a été mis à la retraite et remplacé par le lieutenant-général de Bernhardi, commandant la 7me division à Magdebourg. On sait que le général de Bissing était un des chefs de parti aux dernières manœuvres et que l'empereur lui a décerné l'ordre de l'Aigle Noir. Immédiatement après la fin des manœuvres, on affirma que le général avait l'intention de demander sa mise à la retraite ; mais lui-même protesta contre ces bruits. Au mois de novembre cependant, il adressa à son corps d'armée un ordre du jour dans lequel il faisait savoir que l'empereur, tout en lui donnant des preuves de franche satisfaction pour les services rendus pendant sept ans, lui annonçait son intention de mettre à la tête du 7me corps un nouveau commandant, des forces plus jeunes devant avoir l'occasion d'exercer les hauts commandements. Au 1er janvier, il devait prendre congé de ses troupes. Cet ordre du jour fut vivement commenté ; c'était la première fois qu'un général se livrait à une manifestation de ce genre. Cette façon de procéder est en effet inaccoutumée, mais elle s'explique par le désir du général de justifier ses démentis personnels aux nouvelles des journaux concernant sa démission. Le général de Stunzner, commandant du 10e corps, qui était de même un des chefs de parti aux dernières manœuvres, se retirera aussi prochainement.

Le général de Bernhardi, qui remplace le général de Bissing au 7me corps, passe pour un des chefs les plus capables de toute l'armée. C'est le fils de l'écrivain militaire bien connu, Théodore de Bernhardi, lequel fut souvent employé comme diplomate, spécialement par Bismarck qui le délégua en Italie en 1866, en Espagne et en Portugal de 1869 à 1871. Le général de Bernhardi naquit à Saint-Pétersbourg en 1849, fit la campagne en 1870 comme Fähnrich et comme lieutenant au 14me hussards, s'y distingua par une audace particulière et reçut la croix de fer. A l'entrée des troupes allemandes dans Paris, le 1er mars 1871, il ouvrait la marche avec sa section.

Arrivé à l'Arc de Triomphe des Champs-Elysées, il trouve le passage barré par des chaînes, placées là par les Français pour obliger le vainqueur à ne pas passer sous l'arc de triomphe mais à le contourner. Voyant cela, le lieutenant de Bernhardi sauta l'obstacle avec sa section, passa dessus et l'enleva, pénétrant ainsi le premier à Paris ; puis, seul à la tête de sa petite troupe, le sabre tiré et revolver au poing, il tint en respect la foule menaçante jusqu'à l'arrivée des autres troupes. Plus tard, Bernhardi fit un long stage à l'Etat-Major général et fut attaché de 1891 à 1894 à l'ambassade allemande à Berne, de sorte qu'il est bien connu de l'armée suisse. C'est aussi un remarquable écrivain militaire, soit dans le domaine de l'histoire de la guerre, soit dans celui de la tactique, et très spécialement en ce qui concerne la cavalerie ; tout dernièrement, il a précisément publié un excellent ouvrage intitulé : « Organisation et développement de la cavalerie pour la guerre moderne ». Pendant de nombreuses années, il a aussi été professeur à l'Académie de guerre à Berlin, et collabora, pendant un stage au grand Etat-Major général, à la description des guerres de Frédéric-le-Grand. Quoique appartenant à la classe des officiers les plus cultivés, le général de Bernhardi n'a cessé d'être un cavalier de premier ordre ; comme divisionnaire il lui arrivait fréquemment de se placer à la tête des charges de cavalerie et de les commander lui-même, ce qui lui valut un jour une grave blessure provoquée par une chute. Il est permis de placer les plus grandes espérances sur ce chef.

* * *

Le nouvel uniforme de campagne est en train de se confectionner ; nous avions déjà dit dans notre dernière chronique que le budget de 1908 prévoyait dans ce but un subside de 5 000 000 de marks. La couleur à la base des uniformes pour l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie est le vert. La coupe est semblable à celle de l'uniforme des troupes coloniales. Le col et les parements n'ont pas de couleur particulière, mais sont seulement bor- [illegible]e passe-poils d'un drap différent ; le col peut être relevé et les bou- [illegible] sont mats. La tunique est cintrée à la taille au moyen d'une ceinture. [illegible] officiers des régiments de chasseurs à cheval qui portaient déjà une

vareuse grise viennent de recevoir une tunique et des pantalons longs même couleur. L'épée courte que portent déjà les officiers de cuirassie sera à l'avenir serrée dans un fourreau couleur brune et non plus noir les canons de campagne seront aussi passés au gris-vert qui paraît déc dément être la couleur la moins visible dans le terrain.

On étudie en ce moment à Berlin la nouvelle ordonnance pour le servi en campagne ; des officiers prussiens, bavarois, wurtembourgeois et saxo prennent part à ces délibérations. Le général von Eichhorn, commandant 18[e] corps à Francfort s. Mein, préside la Commission. Le général de Ber hardi et le colonel Lauenstein, qui a suivi la guerre russo-japonaise, en fo aussi partie.

Les ateliers de tailleurs auprès des troupes seront supprimés cette anné Jusqu'à présent ils étaient chargés de la confection d'une partie des unifo mes ; ils seront remplacés par des artisans civils, cette mesure ayant é prise dans l'intérêt de la corporation des tailleurs et des cordonniers, ain que l'a expressément déclaré le ministre de la guerre.

Le député national-libéral Paasche a vivement attaqué le ministre de guerre dans une séance du Reichstag, en déclarant que le ministè n'avait pas agi avec assez d'énergie à l'égard des comtes Moltk Hohenau et Lynar. Cette attaque soudaine, faite en l'absence de celui q en était l'objet, a été critiquée par tous les partis presque sans exceptio aussi le succès du ministre fut-il très grand dans la séance suivante. Il p établir que l'armée était absolument indemne des abus qu'on lui reprocha et que d'ailleurs on se servirait d'un « balai de feu pour balayer » tout c qui pourrait être seulement soupçonné de souillure. Le dernier proc Moltke-Harden a aussi prouvé que les attaques dirigées contre le génér étaient déguisées, malveillantes et calomnieuses ; et il semble qu'il en so de même en ce qui concerne les comtes Hohenau et Lynar.

On créera peu de nouvelles unités en 1908, ce seront celles déjà prévu par la loi de 1905. Soit un état-major à la brigade de cavalerie, 1 régime de cavalerie en Prusse, 1 bataillon d'infanterie en Saxe, 1 état-major de r giment et 1 bataillon de pionniers. Il y aura ainsi cinq commandements d régiments de pionniers en Prusse, attachés aux corps de la frontière ; au 1 et au 17[e] dans l'Est, aux 15[e], 16[e] et 7[e] dans l'Ouest, chacun d'eux ayant deu bataillons tandis que les autres corps n'en ont qu'un seul. Les troupes d communications seront augmentées d'une troisième compagnie d'aérostie et d'une compagnie de pionniers attachée au bataillon d'essai des troup de construction. Etant donnée l'importance toujours plus grande de cet org nisme, on a créé au ministère de la guerre une nouvelle section dite « Se tion d'essai ». Les effectifs prussiens s'augmentent cette année de 37 off ciers, 6 médecins, 12 employés, 315 sous-officiers et 1132 soldats ainsi qu

de 699 chevaux de service ; en Saxe la progression est proportionnellement la même ; en Wurtemberg aucune nouvelle unité n'est prévue.

Nous possédons maintenant une description officielle du nouveau canon à recul sur affût ; elle est intitulée « le matériel d'artillerie de campagne de 96 A. ». Depuis l'année de sa construction différentes modifications y ont été apportées ; celles qui ont eu pour but de transformer notre canon en une pièce à recul sur affût sont relativement simples. Voici ce que nous dit l'Instruction à ce sujet : A la bouche à feu elle-même sont adaptées trois griffes qui la maintiennent dans les glissoires durant le mouvement qui est la conséquence du coup. Le recul est mis en action par l'affût supérieur qui repose sur l'affût inférieur. Comme l'indique l'Instruction, l'affût supérieur sert de glissoire à la bouche à feu au moment du coup et relie celle-ci à l'affût inférieur ; toutes les pièces des deux affûts sont d'ailleurs décrites en détail.

On sait que le nouveau canon est muni de boucliers ; ceux-ci sont formés de trois parties, dont l'une, l'intermédiaire, est fixe, et les deux autres, la supérieure et l'inférieure sont mobiles. Une rainure pratiquée dans les parties intermédiaires et supérieures peuvent se visser. Cette instruction comprend en outre la description de toute la munition, des fourgons, des voitures d'approvisionnements et de fourrages, de la manière de nettoyer les différentes pièces, etc. Et maintenant que toute l'armée est pourvue du nouveau matériel, on travaille à la constitution d'une réserve de ce même matériel, de façon à pouvoir suffire à tous les besoins en cas de mobilisation ; pour 1908 15 millions ont été prévus dans ce but.

Le ministre de la guerre a annoncé au Reichstag que, si l'augmentation des traitements des fonctionnaires était adoptée, il proposerait une augmentation équivalente de la solde des officiers. En fait le traitement actuel des officiers est très insuffisant, eu égard à l'enchérissement de la vie ; la dernière augmentation eut lieu en 1873, soit il y a 35 ans ; depuis lors, seuls les premiers-lieutenants ont bénéficié d'une légère amélioration de leur situation. Si d'autre part on se rappelle que l'avancement est toujours plus lent de sorte que les lieutenants ne peuvent espérer être capitaines qu'après 15 ans de grade, on conviendra qu'une compensation se justifie. De divers côtés on réclame aussi une amélioration du traitement basée pour les mêmes grades sur les années de service, comme c'est d'ailleurs le cas pour les employés ; ce ne serait que juste ; il n'est en effet pas équitable qu'un officier de 38 ans ayant 18 ans de grade, reçoive un traitement presque égal à celui d'un tout jeune homme nouvellement promu. En France, le rapporteur de la Commission, le député Messimy a fait exactement la même proposition.

Dans l'intérêt même de la valeur du corps d'officiers, il nous paraît en

tous cas qu'une augmentation de traitement s'impose sous quelque forme que ce soit.

Les manœuvres impériales en 1908 auront lieu entre le 15e corps (Strasbourg) et le 16e (Metz). On n'a pas encore pris de décision concernant les manœuvres d'un genre spécial telles qu'attaque d'une place fortifiée, manœuvres de cavalerie, etc. De ces deux corps le 16e n'a pas pris part aux grandes manœuvres depuis 1893 et le 15e depuis 1899 ; en 1893 le 16e était commandé par le général comte de Hæseler et combattit contre le 8e sous les ordres du grand-duc héritier de Bade, le grand-duc actuel.

Cette année, le jeune grand-duc de Bade fontionnera pour la première fois en sa qualité de général inspecteur d'armée ; les deux commandants de corps, au 16e le général de Prittzwitz et Graffron et au 15e le général chevalier Hentschel de Gigenheimb, combattent aussi pour la première fois devant l'empereur.

Il ne reste plus actuellement dans l'Afrique sud-occidentale que 3988 hommes. La troupe proprement dite comprend 170 officiers et 2850 soldats, le surplus des hommes étant attaché aux étapes, aux dépôts et aux lazarets ; la troupe combattante comprend 17 compagnies de 120 hommes environ, 5 batteries de campagne, 3 de montagne et 4 subdivisions de mitrailleuses. Il y a au total 30 garnisons, dont 18 dans le Nord, 11 au Sud, 1 au centre, à Darmbad ; 108 pionniers et 4 sections de signaleurs sont en outre attachés aux troupes non combattantes.

CHRONIQUE ESPAGNOLE

(De notre correspondant particulier.)

Etat moral. — L'activité de l'état-major central. — Essai de mobilisation. — Les affaires marocaines. — Nouveaux canons et mitrailleuses. — Le nouveau règlement d'exercice de l'infanterie. — Dans les académies militaires. — Les capitaineries générales. — La Maison militaire du roi. — Budget.

D'aucuns auront pu croire, à la lecture de ma dernière chronique, que si nos institutions militaires espagnoles ne marchent pas en accord avec les nécessités de notre pays, la faute en est aux ministres que l'armée a à sa tête. Je ne l'entends point ainsi. La cause du mal réside plutôt dans la mentalité de notre corps d'officiers. Ceux-ci ne tiennent pas suffisamment compte de l'évolution qui s'est accomplie et se poursuit partout ailleurs. Ils arrivent à se figurer que nous sommes encore au temps des belles carrières militaires, au temps où il suffisait de l'épaulette pour être considéré comme appartenant à une caste spéciale, dotée de nombreux privilèges. Il n'en est plus ainsi et le temps ne fera qu'accentuer la caractéristique de l'esprit

militaire moderne, basé, non sur des droits particuliers, plus ou moins discutables, mais sur le premier devoir de tout citoyen, qui est de servir la patrie les armes à la main. La conception du système de la nation armée n'a pas encore été bien comprise chez nous. Et le pire est qu'on ne fait rien pour donner une saine direction à la pensée de la génération qui est en train de se former, pas plus que pour la mettre en garde contre ce penchant à la critique par lequel, en notre époque de libéralisme exalté, se font remarquer tant de collectivités. C'est à ce penchant ou, pour mieux dire, à la possibilité de voir ce penchant dégénérer en une manifestation explicite d'indiscipline, que j'attribue l'échec si déplorable de toutes les tentatives faites par des personnalités illustres de réformer de fond en comble, c'est-à-dire de l'unique manière exigée par les circonstances, nos institutions militaires.

Pourquoi le général Linares n'a-t-il pas voulu revenir au ministère de la guerre ? pourquoi le général Luque s'est-il résigné, lui qui est dans la force de l'âge et dans la plénitude de sa vigueur physique et intellectuelle, à accepter le commandement des invalides, alors qu'il y a quelques années, il était le plus zélé partisan d'une complète transformation de notre armée ? C'est que ces deux généraux, dont les noms étaient déjà des programmes de réformes, ont fini par redouter les sourdes menaces des groupements de petits intérêts, créés sous la protection de lois qui ont fait leur temps. Ces intérêts, que je crois pouvoir qualifier de petits, parce qu'ils sont des intérêts particuliers, ont pris une influence prépondérante. Nous en avons la preuve à tout instant. Voyez plutôt ce qui vient de se passer à propos du projet de notre Etat-Major central de changer les insignes des différents grades ? Jadis, dans l'armée espagnole, il y avait, outre les divers *emplois* de la hiérarchie militaire, des *grades* qui octroyaient à ceux qui les possédaient, le droit aux honneurs et à l'ancienneté de l'emploi immédiat. Un capitaine, par exemple, avec le grade de major (commandante), appartenait à la catégorie des majors et, lorsqu'il était réellement promu major, son ancienneté remontait à la date du brevet de son grade. Pour indiquer les grades et les emplois, on avait recours à une combinaison de galons d'or et d'argent, selon les armes, et d'étoiles du même métal que les galons. Les grades furent abolis, et il n'y eut plus, comme de juste, que des lieutenants, des capitaines, etc.; les galons ou les étoiles étaient donc de trop ; mais, pour ne pas déparer les manches des tuniques, aucun changement dans les insignes ne fut arrêté. Et c'est ainsi que nos officiers, à une époque où domine le souci de diminuer la visibilité des uniformes, sont les plus chamarrés de tous, et, comme si cela ne suffisait pas, la largeur des galons augmente de jour en jour : de sorte qu'à l'heure qu'il est, tous nos capitaines, lorsqu'on ne regarde que leurs couvre-chefs, semblent des colonels. Cet abus attira l'attention de l'Etat-Major central qui, désirant y mettre fin,

décida de simplifier les insignes. Aussitôt, chacun se récria et, pour calmer les critiques, les journaux officieux s'empressèrent d'annoncer que la mesure en question ne visait que la tenue de campagne ; pour la tenue ordinaire, les larges galons et les étoiles miroitantes furent maintenus.

Voilà bien une preuve de cette faiblesse qui vient d'en haut, que je trouve blâmable, et cela avec d'autant plus de raison qu'il n'est guère à espérer que, d'en bas, parte le mouvement régénérateur. L'action de la tête, quelque intelligente qu'elle puisse être, ne sera efficace qu'accompagnée d'une volonté qui se fasse obéir.

* * *

Notre Etat-Major central continue néanmoins à déployer la plus grande activité. L'armée lui doit les écoles pratiques qui ont eu lieu, en automne, dans presque tous les corps de troupes ; les cours d'officiers donnés respectivement dans les quatre sections de l'Ecole centrale de tir, et les manœuvres de divisions, de la seconde quinzaine de septembre, à Boveda, près de Monforte, dans la province de Lugo. Le pays de la Galice a été choisi surtout à cause de sa grande importance stratégique ; elle est telle que le gouvernement vient de déposer, à la Chambre, un projet de construction de plusieurs lignes de chemins de fer, dont le tracé a été conçu en vue des nécessités militaires de la province ; l'une d'elle doit relier aux arsenaux du Ferrol les grandes usines d'Ovideo et de Trubia, qui fournissent l'armée d'armes à feu portatives et de passablement de matériel d'artillerie. La construction de ces lignes apportera un important complément à nos forces défensives.

L'Etat-Major central estimait aussi avantageux de tenter un essai de mobilisation dans le 8me district militaire, à cause du contingent considérable que cette contrée fournit à l'émigration. Cette mobilisation devait être un excellent moyen de constater jusqu'à quel point les effectifs de guerre en sont diminués. A ce point de vue, l'essai a été extrêmement satisfaisant, car le nombre des réservistes qui se sont présentés à l'appel (on avait convoqué les six premières classes d'âge), a été supérieur à celui qu'avaient prévu les bureaux du recrutement. En outre, il a donné lieu à quelques exemples de fidélité au drapeau vraiment touchants, à notre époque d'antimilitarisme et d'antipatriotisme, exemples donnés par des soldats en congé et par des réservistes, venus du Mexique, de Cuba et d'autres points de l'Amérique, pour obéir au devoir militaire.

Les effectifs rassemblés à Boveda étaient de 12 000 hommes environ, troupes de la 8me région, renforcées de quelques régiments d'infanterie et de cavalerie de la 7me ; des troupes techniques, telle une section d'aérostiers, d'autres régions et même de la 1re. Le tout était groupé en deux divisions, commandées par les généraux Barraquer et Casellas. Le général Martitegui,

hef de l'Etat-Major central, avait la direction de ces manœuvres et a été secondé par le sous-chef de l'Etat-Major, le général Suarez-Inclan qui fonctionnait aussi comme arbitre.

Les opérations de la mobilisation et de la concentration s'accomplirent très bien et, comme elles étaient le but principal des manœuvres, les exercices tactiques se réduisirent à un combat de rencontre entre les deux divisions et à un défilé devant le roi. Celui-ci, avec un brillant état-major, avait tenu à passer deux jours à Boveda, où toutes les troupes étaient campées sous la tente.

Au cours de ces manœuvres, un nouvel uniforme pour l'infanterie a été mis à l'essai : il est gris-bleu et de coupe japonaise. Quant au corps d'automobilistes volontaires, qui fonctionnait pour la première fois, il a rendu d'excellents services.

* * *

Depuis longtemps on n'avait vu, chez nous, des unités à un effectif aussi considérable que ceux des deux divisions présentes à Boveda. Nos effectifs, à l'ordinaire ridiculement faibles, ne laissent pas d'être une cause de sérieuse préoccupation pour tout le monde. Il paraît qu'on travaille à modifier cet état de choses ; l'Etat-Major central est occupé, en ce moment, à organiser la 1re division (Madrid), de façon à ce qu'elle puisse être utilisée, à n'importe quel moment. Elle aura donc des effectifs renforcés et tous les services et trains réglementaires.

* * *

D'aucuns ont cru voir, dans cette nouvelle organisation de la 1re division, l'intention d'envoyer au Maroc des forces plus importantes. Il est évident que cette division aux effectifs renforcés doit être disponible pour l'Afrique comme pour tout endroit où des forces nombreuses seraient nécessaires ; mais je ne crois pas qu'il y ait, pour le moment, de nouvelles troupes espagnoles prévues pour les affaires marocaines. Les troupes actuelles, qui tiennent garnison dans les places du Campo de Gibraltar sont la 2me brigade de chasseurs à pied (6 bataillons à l'effectif de guerre), un groupe d'artillerie de montagne, une section du génie, une section de troupes d'administration et une ambulance de montagne. Un escadron de chasseurs à cheval, qui fait aussi partie de cette région, vient de rentrer en Espagne, sa présence à Casablanca n'ayant plus été jugée nécessaire.

Le détachement que nous avions envoyé là-bas était composé de deux compagnies du régiment de Ceuta. Elles ont été relevées par deux autres compagnies du même régiment, sous les ordres du lieutenant-colonel Bernal, qui remplace le commandant Santa Olalla, dont le nom a été tellement popularisé par l'esprit français. Heureusement que cet esprit gaulois a d'autres

raisons pour affirmer sa supériorité que les railleries et les calembours dont Santa Ollala a été l'objet; sinon nous serions obligés de croire sa réputation surfaite. On se moque, à Paris, de nos soldats; on les désigne comme des non-valeurs; on crie qu'ils n'ont rien fait, en comparaison des actes de ces braves spahis, turcos ou légionnaires du général Drude. On dit même que les Espagnols n'aiment pas se battre et l'on oublie qu'il y a près d'un demi-siècle déjà nous obligeâmes, après une glorieuse campagne, non pas quelques tribus, mais l'empire marocain à demander grâce ! Les Français peuvent tout se permettre, vis-à-vis de nous; il n'en reste pas moins qu'ils nous doivent une fameuse chandelle, car, sans la prudence de nos soldats, qu'ils ont bafoués avec tant d'humour, il y a longtemps qu'ils seraient embourbés dans cette terre mauvaise, assez vaste et poreuse pour absorber le sang de milliers de turcos et de zouaves.

Il importerait que personne n'oubliât ces mesures de prudence et que si les circonstances venaient à rendre vraiment nécessaires en Afrique, des opérations importantes, les troupes des pays intéressés fussent toutes mises sur le même pied et également respectées. Car les mots entente et alliance n'ont de valeur que quand existe la confiance mutuelle.

* * *

Le comité technique pour l'armement de notre artillerie s'est enfin prononcé définitivement. Il a arrêté son choix sur le canon français de la maison Schneider. Nous ne possédions, pour le moment, que 144 pièces à tir rapide, réparties dans nos 12 régiments de campagne ; savoir, 96 canons de Saint-Chamond ; 24 Krupp et 24 Schneider. La commission d'expériences avait examiné ces acquisitions, puis, il y a quelques années, finit par fixer le modèle définitif après essai. Le canon Schneider s'est très bien comporté ; les exercices exécutés le 22 août, au camp de Carabanchel, en présence du Ministre de la Guerre, avec un modèle corrigé, ont été considérés comme très satisfaisants. Des crédits ont été votés pour l'achat de cette nouvelle pièce, dont la livraison aura lieu dans un délai relativement court.

Puisque je parle d'acquisition de matériel, je ne dois pas oublier l'achat de mitrailleuses. Quelques-uns de ces engins sont déjà à Casablanca ; d'autres sont attendus ; en sorte que nous aurons bientôt des unités de mitrailleuses très bien organisées. Pour le moment, on ne songe à les attacher qu'à l'infanterie.

* * *

Au camp de Carabanchel, ont eu lieu les premiers essais du nouveau règlement d'exercices et de manœuvres pour l'infanterie, effectués par une compagnie du bataillon de chasseurs d'Arapiles. Ce règlement a été rédigé par une Commission présidée par S. A. l'Infant Don Carlos de Bourbon,

général de brigade et dont font partie des officiers de toutes armes. Car cette Commission devra aussi élaborer des règlements tactiques pour la cavalerie et pour l'artillerie et l'on espère que, grâce à son caractère mixte, elle obtiendra une certaine analogie dans les commandements fixés dans les trois règlements, et parviendra à harmoniser les prescriptions concernant le combat des trois armes ; il s'agit d'établir la liaison tactique et l'unité de doctrine.

Je compte, lorsqu'une décision sera prise, vous donner des détails sur ce nouveau règlement de manœuvres. Pour le moment, je me bornerai à dire qu'il comporte, comme tous les règlements récents des armées étrangères, pas mal de simplifications, qu'il tend à développer les initiatives individuelles et à remplacer le formalisme classique par des principes généraux. Une quantité de mouvements de maniement de l'arme sont supprimés ; le fusil ne se portera plus sur l'épaule, mais au bras, comme dans l'infanterie allemande, ou à la bretelle, comme dans votre infanterie. Les files ne sont plus numérotées. La compagnie est divisée en trois sections ; la section en deux pelotons, le peloton en deux escouades. Les hommes du premier rang, dans chaque peloton, forment la première escouade, les hommes du second rang, la deuxième.

* * *

On recommence à parler de modifications aux programmes pédagogiques de nos Académies militaires. Il y a quelques années, le général Linarès étant Ministre de la Guerre, une Commission fut chargée d'une réforme radicale du mode d'instruction de nos futurs officiers. Le général Suarez Inclan, particulièrement compétent, la présidait. Malheureusement, le général Linarès quitta le ministère et son successeur n'a eu cure de réaliser ses projets. Mais il semble qu'on veuille y revenir ; de nouveau le général Suarez Inclan serait désigné. Espérons que ces bruits sont fondés, car, je le répète, le général Suarez Inclan a toutes les qualités requises.

La nécessité d'introduire des changements dans les programmes de nos écoles d'officiers est devenue si pressante que les chefs de ces écoles s'ingénient à y apporter tous les perfectionnements compatibles avec la législation en vigueur. Dans l'Académie de l'Infanterie, par exemple, que j'ai eu l'occasion de visiter cet été, le directeur, colonel San Pedro, et le chef d'études, lieutenant-colonel Villalba, font l'impossible pour améliorer ce qu'ils savent être défectueux. Ces deux officiers supérieurs s'efforcent de faire de l'Académie de l'Infanterie une école répondant à tous les progrès modernes. Cette école est installée dans le magnifique Alcazar de Toledo ; elle possède un bon matériel et un cadre de professeurs très compétents. Mais que peut tout cela si l'on admet, grâce aux règlements, une foule de jeunes gens ou plutôt d'enfants, auxquels la culture générale indispensable et le dévelop-

pement physique font défaut. Cette année surtout, l'extrême jeunesse des candidats aux Académies militaires est telle qu'il n'est pas difficile de prévoir la valeur future de cette volée d'élèves. La plupart ne sauraient dire pourquoi ils ont choisi la carrière des armes plutôt que toute autre, y compris le sacerdoce. Tant que durera cet état de choses, il n'y aura rien à faire et force sera de se contenter de paliatifs.

Aussi, j'applaudis aux récentes dispositions du maréchal Primo de Rivera, imposant certaines conditions aux officiers qui, en privé, se préparent aux Académies militaires. Elles diminueront le nombre des officiers qui emploient leur activité à bourrer la tête de milliers de jeunes gens de notions de mathématique récitées par cœur le jour de l'examen, pour se perdre aussitôt après, sans laisser de traces.

* * *

Lorsqu'on transforma, il n'y a pas longtemps, les corps d'armée en capitaineries générales, la 3me capitainerie demeura avec une seule division; la 6me division, dont l'état-major était à Alicante, a été supprimée. Cette dernière vient d'être reconstituée avec les mêmes brigades qu'auparavant, qui étaient devenues indépendantes. Nous avons donc maintenant 14 divisions d'infanterie et chaque capitainerie en a deux, excepté la 7me (Valladolid), et la 8me (La Corogne), qui chacune n'en ont qu'une.

* * *

La Chambre militaire du roi a changé de nom ; elle s'appelle maintenant Maison militaire du roi. Elle se compose d'un nombre d'officiers supérieurs un peu plus grand qu'auparavant. En outre, certains officiers de différents grades ont été nommés à la suite du personnel de cette Maison militaire. Le lieutenant-général, chef de celle-ci, est devenu en même temps commandant général du corps des Hallebardiers. Comme cette réforme laissait sans emploi un lieutenant-général, on a créé pour lui un inspectorat d'armée. Cette raison vous donnera une idée de l'utilité du nouvel inspecteur. Il n'aura pas à craindre le surmenage.

* * *

Rien dans le budget qui vaille la peine d'être relevé. Son total est un peu plus élevé que celui de l'exercice passé, ensuite des crédits pour l'achat du matériel d'artillerie.

Les effectifs permanents de troupes ont été fixés à 80 000 hommes, sans compter la gendarmerie et les douaniers (guarda civil et carabineros). Le ministre de la guerre est autorisé à appeler sous les drapeaux, à titre temporaire et dans les périodes d'instruction, une centaine de mille hommes, quitte à rétablir l'équilibre budgétaire en maintenant, le reste de l'année, un nombre de soldats inférieur à celui qui figure dans le budget.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

L'encadrement de nos réserves. — Le recrutement et la formation des officiers de réserve. — Instruction théorique et instruction pratique. — Le régime des écoles militaires et la loi des cadres. — Les tableaux d'avancement. — Les choix. — Revues qui disparaissent et livres qui paraissent. — Les manœuvres d'armée en 1908.

Les quelques lignes que j'ai consacrées dans ma dernière chronique à l'institution des élèves-officiers de réserve m'ont valu une très intéressante communication au sujet de laquelle j'ai quelques observations à présenter.

Mais, auparavant, il me paraît utile de dire comment se recrutent nos officiers de réserve.

Les uns sont d'anciens sous-officiers ou d'anciens officiers que l'armée n'a pas conservés, ce qui n'indique pas qu'elle leur attribue une grande valeur. S'ils ont quitté l'uniforme, c'est donc que la profession des armes n'exerçait pas sur eux un bien vif attrait. Si on les a trouvés trop fatigués pour continuer à rester au service, c'est donc qu'ils ne seront pas d'un grand secours pour encadrer en temps de guerre des formations plus ou moins improvisées. Je n'ai jamais cessé de m'élever contre la théorie en vertu de laquelle sous prétexte d'homogénéité, on veut donner à des troupes médiocres des chefs médiocres. Plus les matériaux employés à une construction sont faibles, plus on donne de force à l'armature sur laquelle on les appuie : on associe la pierre de taille à la brique, le fer au béton. Dire d'un officier usé, vieilli, découragé, qu'il est toujours assez bon pour mener des réservistes au feu, c'est la pire erreur qu'on puisse commettre, une erreur terriblement grosse de dangers. Il va de soi, d'ailleurs, qu'il y a d'anciens sous-officiers et d'anciens officiers capables d'être d'excellents conducteurs d'hommes. Ce sont ceux dont le tempérament belliqueux n'a pu s'accommoder de la vie plate et pacifique qu'on mène en garnison.

Quoi qu'il en puisse être, ce sont, dans l'ensemble, des chefs inférieurs à la lourde tâche qui les attend.

Que reste-t-il pour les seconder ?

D'abord, des jeunes gens instruits, les élèves de nos grandes Ecoles (polytechnique, normale supérieure, forestière, centrale, des arts et manufactures, des mines, des ponts et chaussées). Au moment de leur admission dans ces établissements, ils sont tenus de contracter un engagement volontaire qui dépasse de deux années la durée de la scolarité. Ces deux ans sont consacrés au service militaire dans les conditions que voici : soit avant leur séjour à l'Ecole, soit après, les élèves admis passent un an, comme soldats, dans un corps de troupe ; (ils peuvent, bien entendu, devenir caporaux et

sous-officiers pendant cette année-là); ils accomplissent leur seconde année comme officiers de réserve.

Ce mode de recrutement n'offre pas, lui non plus, de bien grandes garanties. On est sûr d'avoir des jeunes gens intelligents, instruits, laborieux. Mais ont-ils le feu sacré? C'est douteux. C'est rare. Beaucoup d'entre eux sont tièdes, et leur supériorité intellectuelle, loin de leur être un avantage, ne fait qu'aggraver l'inconvénient de leur présence à la tête d'une troupe: un chef enthousiaste électrise ses soldats : il n'a pas besoin d'être un savant pour les entraîner. Un chef indifférent paralyse les bonnes volontés, et sa science n'arrive pas à les entraîner. Sans doute, là aussi, il ne faudrait pas généraliser. Beaucoup de ces jeunes gens ne seront pas de mauvais officiers; mais la masse, je le répète, m'inspire bien des doutes.

Reste une troisième source de recrutement.

Sans être élève de nos grandes écoles nationales, on peut devenir officier de réserve si on prend l'engagement d'accomplir en cette qualité trois périodes supplémentaires d'instruction, c'est-à-dire si on accepte une notable aggravation des charges militaires imposées à tout citoyen. Il faut ensuite, au bout de la première année de service, avoir subi les épreuves d'un concours dont j'ai expliqué, le mois dernier, qu'on rend les difficultés facilement franchissables, afin de n'arrêter personne. On veut le nombre, dût la qualité en souffrir. Espérons que cette tendance ne durera pas et que, après une fâcheuse indulgence, dont les déplorables effets ne tarderont pas à se faire sentir, on en viendra à se montrer d'une juste sévérité. Mais en sera-t-il encore temps? L'institution ne sera-t-elle pas discréditée par les complaisances dont on se sera rendu coupable au début?

Inutile de s'attarder à disserter sur les conséquences d'actes accomplis. Donc, au lieu de nous demander ce qui devrait être, voyons ce qui est.

Le concours dont j'ai parlé aboutit à un classement par ordre de mérite. Les candidats sont nommés, d'après leur rang, et dans la limite des besoins élèves-officiers de réserve. C'est en cette qualité qu'ils accomplissent leur seconde année de service. C'est alors qu'ils reçoivent un insigne assez analogue à celui des adjudants, à celui que portent les élèves de Saint-Maixent, de Versailles, de Vincennes, plus vieux qu'eux de quelques années, plus anciens qu'eux dans la profession des armes.

Donc, les voici élèves-officiers de réserve, et ils complètent leur instruction en suivant pendant six mois des cours spéciaux, à la fin desquels ils passent des examens. S'ils les subissent avec succès, ils sont nommés sous-lieutenants de réserve, et ils accomplissent en cette qualité leur quatrième semestre de service dans l'armée active. Ils peuvent alors servir comme officiers dans le régiment où, quelques mois auparavant, ils sont entrés comme simples soldats. Ils sont les supérieurs de ces vieux sous-officiers qui viennent de les instruire et qui leur sont encore supérieurs, sinon par

les connaissances générales, par la culture littéraire ou scientifique, du moins par les connaissances professionnelles et la possession des détails du métier.

Les cours spéciaux, faits pendant le troisième semestre, ne sont pas, à la vérité, organisés dans tous les régiments. Les élèves-officiers de réserve sont groupés pour l'infanterie en 11 pelotons, en 4 pour l'artillerie de campagne, en 2 pour l'artillerie à pied, en un seul pour le train des équipages. Le programme, tracé par l'instruction provisoire du 28 septembre dernier pour l'infanterie, par celle du 1[er] octobre pour l'artillerie, est très simple. Voici sa définition :

> Le but est de préparer les élèves-officiers de réserve aux devoirs qui leur incombent dans la nation armée et, en première ligne, de former des officiers aptes à remplir en campagne toutes les tâches qui peuvent être dévolues à un chef de section.

Voilà qui est net. Et l'objet ainsi précisé, en termes modestes, est de ceux qu'il doit être facile d'atteindre. Encore faut-il savoir comment on devra se prendre pour y arriver. Et, sur ce point, je ne suis pas tout à fait d'accord avec le correspondant qui m'a fait l'honneur de m'exposer ses idées.

Il y a un gros écueil à éviter, dit-il : on a une tendance fâcheuse à donner une importance exagérée à l'enseignement théorique au détriment de l'instruction pratique. Celle-ci doit tenir la plus large place. C'est par elle, par elle seule, et non pas par de nombreuses et longues conférences qu'on formera « des officiers aptes à remplir en campagne toutes les tâches qui peuvent être dévolues à un chef de section. »

Je ne dis pas non. Il est certain qu'on ne va pas assez sur le terrain. La durée des cours n'est guère que de cinq mois (ils doivent, en effet, être terminés du 10 au 20 mars), et il y a à défalquer les dimanches, les jours de fête, les jours où le mauvais temps empêche de sortir de la caserne, les jours d'inspection, etc. On ne peut donc pas compter sur plus de 80, 90, mettons 100 exercices à l'extérieur. Comme il y a, d'après les documents officiels, 72 élèves-officiers de réserve dans chaque peloton, la majeure partie d'entre eux ne pourra exercer qu'une seule fois le commandement pendant toute la durée d'une séance comportant opérations de service en campagne ou manœuvres de combat. C'est peu, c'est très peu, c'est beaucoup trop peu.

Mais faudrait-il, au lieu d'un exercice par jour en plein air, en faire deux : l'un le matin, l'autre l'après-midi ? Evidemment non. Il ne resterait que les soirées ou les jours de pluie pour l'enseignement théorique, et ce serait insuffisant. Or, cet enseignement est nécessaire. Il est surtout nécessaire avec des jeunes gens instruits et intelligents qui devront leur valeur à la supériorité même de leur instruction et de leur intelligence.

C'est sur ce point précis que porte le litige.

Faut-il essayer de donner à nos lycéens les qualités de nos sous-officiers? Faut-il exalter, au contraire, leurs aptitudes propres? Je serais tenté de croire que cette solution-ci est supérieure à celle-là.

Un jour que je causais avec le général André de la constitution de l'armée, il me dit en substance ceci : Puisque notre canon est le meilleur de tous, augmentons notre artillerie. On tombe toujours du côté vers lequel on penche. Après avoir voulu réserver le mousquet à une élite, on a été forcé de le donner à tout le monde. Quand on a inventé les rayures, on a cru suffisant d'armer les chasseurs à pied de carabines rayées. On a fini par en pourvoir toute l'infanterie. Quand une arme est bonne, on ne saurait trop en répandre l'emploi, en généraliser l'usage.

Eh bien, ce qu'il y a de paradoxal dans cette thèse, je le reprends en disant : Développons le plus possible la supériorité intellectuelle des intellectuels, par une instruction théorique aussi forte que possible. C'est par la tête des chefs et les jambes ou les bras des soldats que les batailles se gagnent. Meublons les têtes et poussons à la réflexion. Assurément, il ne faut pas méditer dans le vide. Les réflexions devant porter sur l'utilisation du terrain, il importe d'aller sur le terrain, pour le connaître, pour y appliquer les notions acquises en chambre. Mais ne mêlons pas les genres. Le sous-officier, agent d'exécution, sera toujours, dans la pratique des détails, supérieur à son supérieur, lequel ne lui sera supérieur que par sa valeur intellectuelle, dans le rôle de direction qui lui est dévolu.

Encore une fois, il y a quelque paradoxe dans tout ceci : je ne voudrais pas qu'on se laissât prendre à ce qu'il y a d'exagéré dans l'expression de ma pensée. Mais je crois que, en y apportant les atténuations nécessaires, on reconnaîtra qu'il y a du vrai dans ce que je dis.

C'était une erreur, dont on est revenu — peut-être même en est-on trop revenu! — de confiner étroitement dans la pratique ceux dont le rôle est de faire de la pratique. En s'y adonnant exclusivement, on s'abrutit, et on devient incapable, à force de faire de la pratique, de la faire intelligemment; on a donc réagi, avec raison, contre des coutumes qui tendaient à rétrécir l'esprit. Mais il ne faut pas aller à l'excès et perdre de vue que la théorie, pour les gens dont le rôle est la pratique, ne peut être qu'un adjuvant de cette pratique. Et, pareillement, pour ceux dont le rôle est la théorie, il faut juste assez de pratique pour étayer cette théorie, pour lui donner un point d'appui et de la consistance. Le tout est une question de mesure. Mais un principe doit dominer : à chacun son métier.

* * *

Malheureuseusement, nous voyons tous les jours qu'on ne met pas les choses à leur place. On commet des fautes de perspective grossières. De

quoi je trouve une nouvelle preuve dans la déclaration que le ministre de la guerre a faite, à la tribune du Sénat, le 28 décembre, en réponse à M. Boudenoot, lequel lui avait demandé comment il se faisait que, ayant promis en 1906 le dépôt prochain d'une loi sur l'avancement des officiers, il ne l'avait pas encore déposée.

C'est pour une raison bien simple, a dit le général Picquart.
La loi d'avancement est intimement liée au recrutement des officiers. Or, le fonctionnement de nos écoles militaires a été profondément bouleversé par la loi du 21 mars 1905.

Eh bien, ne vous semble-t-il pas que le mode de recrutement des officiers devrait être déterminé par les besoins de l'armée, et que, donc, il aurait dû être réglé seulement après le vote de la loi des cadres ?

La logique voulait, semble-t-il, qu'on établît tout d'abord la constitution de nos troupes, leurs effectifs, les conditions de leur encadrement, et que l'on fixât ensuite les principes du recrutement et de l'avancement des gradés qui forment cet encadrement.

Or, la loi des cadres vient à peine d'être déposée. Elle n'est pas encore discutée. Il est douteux qu'elle le soit avant longtemps. Et, quand elle le sera, il est plus douteux encore qu'on ne fasse subir de nombreuses et profondes modifications au texte présenté par le gouvernement.

* * *

Les tableaux d'avancement et les nominations de fin d'année auraient pu susciter les protestations habituelles. Mais leur publication n'a pas provoqué une émotion bien vive. C'est qu'on a fini par comprendre qu'il est absolument impossible, avec notre système de choix, de ne pas commettre de criantes injustices. Les officiers se considèrent un peu comme ayant pris un billet de loterie : si on a un numéro gagnant, c'est tant mieux ; si on perd sa mise, on n'en est pas indigné, on ne menace pas le ciel du poing. On est tout simplement ennuyé. Le malheur, c'est qu'il y ait d'habiles gens qui fabriquent de faux billets, qui maquillent les leurs, qui truquent les numéros, et qui se font donner le gros lot sans y avoir droit. Il en résulte une certaine lassitude, un certain écœurement. Mais, de colère, point ! On jalouse un peu les « veinards » ; et c'est tout.

* * *

J'annonçais, le mois dernier, la disparition de la *Revue du cercle militaire*. J'ai à enregistrer aujourd'hui celle du *Petit journal militaire, maritime et colonial* qui, né en même temps qu'un autre organe de vulgarisation militaire, *L'armée et la nation*, lui a survécu pendant deux ans et demi. J'ai des raisons personnelles pour ne pas m'étendre en longues dissertations sur ces événements. Mais je crois qu'on aurait tort d'en conclure à l'indifférence du

public pour les choses de l'armée. Il a beau être sollicité par d'autres soucis, il ne cesse de s'intéresser au métier des armes. Au surplus, il sait qu'il doit, bon gré, mal gré, passer par le régiment. Et, dès lors, il a d'excellentes raisons pour se tenir au courant de ce qui s'y passe. Les uns se préparent à y aller; les autres se souviennent d'y avoir été. Je suis donc persuadé qu'une bonne publication de vulgarisation militaire aurait du succès chez nous, en dépit de l'antimilitarisme ambiant, dont je suis loin de nier l'existence, mais que je crois encore superficiel.

* * *

J'ai lu avec un intérêt particulier une étude qui vient de paraître chez Chapelot : elle traite de l'*éducation du soldat*, et elle est du capitaine Victor Duruy.

Celui-ci doit être fatigué d'entendre dire que son nom est un titre de noblesse qui lui crée des obligations. En tout cas, il sait s'en rendre digne. Les idées qu'il soutient sont justes ; il les présente dans une bonne langue ; il les appuie, en fils d'historien qu'il est, d'exemples pris dans le passé et de citations extrêmement savoureuses. Bref, sa petite monographie est excellente.

Si je voulais lui chercher chicane, seulement, je lui demanderais s'il n'y a pas quelque contradiction entre cette affirmation de la page 38 : « La conférence à la caserne ne doit en aucun cas prendre le pas sur les exercices militaires. L'instruction militaire prime tout », et cette pensée éparse, dans le volume, que c'est l'éducation militaire qui prédomine.

Et ce n'est pas simple querelle de mots que j'entends soulever ici. C'est bel et bien d'une question de principe qu'il s'agit.

Nul doute que le passage par la caserne ait pour but l'apprentissage du métier des armes. Mais j'ai vu des officiers ne mettre les armes dans les mains de leurs recrues qu'après plusieurs semaines consacrées à les assouplir et à les fortifier par des exercices gymnastiques. Ils reculaient ainsi la date du commencement de l'instruction professionnelle ; mais, s'ils reculaient, c'était pour mieux sauter. Pareillement, avant d'apprendre à un cheval tel ou tel mouvement, on le met dans le mouvement en avant, on lui enseigne l'action des aides, on le met en confiance.

Si le moral est le moteur, c'est ce moral qu'il faut se procurer d'abord ; on ne pourra songer que plus tard à diriger la machine. On me répondra que la recrue doit apporter au régiment les vertus nécessaires, la conscience du devoir civique ; que la caserne n'a pas à lui inculquer ces vertus et ces notions ; qu'elle a simplement à les entretenir et à les accommoder, si on peut ainsi parler, à la profession des armes. D'accord.

Mais, si la recrue arrive bien décidée à accepter toute la rigueur de la servitude militaire, le rôle de l'officier éducateur se réduira à bien peu de

chose. Si elle arrive, au contraire, décidée à ne pas accepter le joug, si elle arrive avec un esprit ombrageux et un caractère rétif, le plus pressé n'est-il pas d'asservir, de domestiquer son âme, ou tout au moins de prendre de l'ascendant sur elle, d'essayer de changer la nature des sentiments qui y règnent ?

Je ne voudrais pas prolonger cette querelle : je suis certain, d'ailleurs, que le capitaine Duruy doit penser à peu près comme moi, et il se peut que, en isolant certaines phrases du contexte, j'en aie dénaturé le sens. Je préfère donc puiser dans sa brochure une réponse au général Pédoya. Celui-ci, en effet, me semble mal connaître l'armée allemande lorsqu'il écrit (*L'armée évolue*, page 18), qu'elle ne comprend que la « discipline dure coercitive ». Je ne crois pas que l'Allemagne néglige l'éducation morale du soldat et la culture générale de son esprit. Le capitaine Duruy rappelle très justement ces paroles prononcées en 1905 au Reichstag par le général von Einem, ministre de la guerre :

« Pour le soldat, comme pour l'instructeur, il ne suffit plus aujourd'hui qu'un simple commandement soit proféré. Il faut que l'un et l'autre soient bien pénétrés du but à atteindre et des moyens à employer. »

Nulle part plus qu'en Prusse on n'a cherché à orienter les esprits à la revanche, à inculquer des sentiments religieux, à inoculer dans les âmes la foi monarchique, le loyalisme, le respect, et ce que, faute d'un mot meilleur, j'appellerai le hiérarchisme.

* * *

Après avoir fait au général de Lacroix le grand honneur de restaurer pour lui la charge de généralissime, le Gouvernement lui fait le non moins grand honneur de lui confier, pour les grandes manœuvres, le commandement de quatre corps d'armée : le 4e (Le Mans), le 5e (Orléans), le 8e (Bourges) et le 9e (Tours), avec les 6e et 7e divisions de cavalerie, la 1re division d'infaterie coloniale et « certains éléments de réserve dont la composition sera fixée ultérieurement ». Il y a longtemps que nous n'avons été à pareille fête.

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Le budget militaire pour 1907-1908. — Les conditions sanitaires de l'armée. — Passage d'officiers de complément dans l'armée active. — Une modification de l'équipement. — Les conditions morales de l'armée. — La loi sur le recrutement.

J'extrais du budget de 1907-1908 quelques chiffres, les principaux. — ...frent quelque intérêt, moins en eux-mêmes, que par la comparaison ...permettent des dépenses des différentes services.

Aux dépenses générales, les plus gros chiffres sont ceux du personn du ministère, 1 656 800 fr., et des pensions militaires, 36 579 000 fr.

Dans les dépenses pour l'armée, je retiens les sommes suivantes :

Etat-major. . . . . Fr.	3,477,200
Infanterie (officiers et employés) . . .	26,064,200
» (hommes et chevaux)	38,756,000
Cavalerie (officiers et employés)	4,160,000
» (hommes et chevaux)	7,720,000
Artillerie (officiers et employés)	8.857,700
» (hommes et chevaux)	10,494,500
Génie (officiers, soldats, chevaux) . . .	6,346,100
Carabiniers	29,400,000
Service de santé	6,135,500
Service de l'administration	3,132,100

Les dépenses pour la troupe, vêtement, alimentation, logement, ab sorbent 50,457,820 fr. ; l'entretien des casernes, 6,203,800 fr. ; l'achat de chevaux, 4,310,000 fr. ; les atelages d'artillerie, 6,566,200 fr. ; les écoles d tir nationales, 600,000 fr.

Parmi les dépenses extraordinaires, je cite : les armes portatives, 1 mil lion francs ; la construction des pièces de siège, de régions et de côte 2,400,000 fr. ; les travaux pour la défense des côtes, 2,000,000 fr. ; le travaux de fortifications à la frontière, 3,300,000 fr. ; l'armement de fortifications, 1,700,000 fr. ; la construction de canons de campagne, 3 mil 100,000 fr., etc.

* * *

Je vous ai donné, autrefois, la statistique sanitaire de notre armée Comme elle est un indice des condiions de robustesse moyennes du soldat de sa résistance aux fatigues, il me paraît intéressant de compléter cett statistique par l'indication des chiffres du premier semestre 1907 qui son actuellement connus :

1907 MOIS DE	Entrés dans les hôpitaux, lazarets, infirmeries.	Morts.	Journées de cure.	Journées de cure pour 1000 journées de service.	Entr. moyenne journalière dans les lieux de cure pour 1000 journées de service.	Mortalité générale pour 1000 de l'effectif moyen.
Janvier. .	16,443	41	177,251	27,7	2,6	0,20
Février. .	12,996	60	162,881	28,2	2,3	0,29
Mars. . .	12,294	47	169,230	26,8	2,0	0.23
Avril. . .	11,973	41	160,146	25.6	1.9	0,20
Mai . . .	11,811	59	159,322	25,3	1,9	0,29
Juin . . .	10,919	43	146,067	24,1	1,8	0,21

Nos officiers de complément, destinés à compléter, à la mobilisation, les cadres de l'armée de première et de seconde ligne, sont nommés sous-lieutenants après un cours de onze mois dans les corps, suivi d'un service d'officiers, dans les mêmes corps ou dans d'autres régiments, de six ou de neuf mois, selon leurs obligations militaires. Au cas de besoin extraordinaire, soit que le rendement des officiers actifs ait été insuffisant, soit pour toute autre cause, la loi sur l'avancement autorise le ministre de la guerre à nommer, sans concours, des sous-lieutenants de complément sous-lieutenants dans l'active à titre permanent C'est ce qui se produit dans ce moment-ci. Un décret ministériel ouvre un concours pour 50 sous-lieutenants d'infanterie et 5 de cavalerie.

Le concours comporte des épreuves écrites et des épreuves orales. Les concurrents se présentent à l'Ecole militaire de Modène. Sont admis, les sous-lieutenants âgés de 26 ans au plus, porteurs du diplôme de licencié ou d'institué, titres équivalents à celui de l'admission à l'école militaire, et qui ont fait 18 mois de service, au moins.

Les branches d'examen, appréciées suivant un facteur proportionné à leur importance, sont les suivantes :

Littérature italienne, facteur 8. Examen écrit, 5 heures ; oral, 15 minutes. — Français, facteur 7 ; écrit, 4 h. ; oral, 15 min. — Allemand (facultatif), 4 h. et 15 m. — Notions d'art et d'histoire militaire, facteur 9. Examen oral, 20 m. — Armes portatives et artillerie, facteur 9. Examen oral, 20 m. — Topographie, facteur 9. Examen oral, 15 m. — Physique technique, facteur 8, 15 m. — Chimie générale, facteur 8, 15 m. — Géographie générale descriptive, facteur 8, 15 m. — Sciences sociales et règles d'éducation morale du soldat, facteur 8, 15 m. — Les sous-lieutenants de cavalerie sont soumis, en outre, à une épreuve d'équitation.

L'échelle des points est de 0 à 20 ; il faut obtenir 10 points, au minimum, pour être accepté. On tient un compte à part de l'allemand dans la classification. Les sous-lieutenants admis doivent suivre un cours d'instruction avec les élèves sortis de l'Ecole militaire. La classification, en concours avec ces élèves, n'est définitive qu'après ce cours.

Afin de faciliter aux concurrents la préparation de l'examen, un cours facultatif préparatoire sera institué à l'Ecole militaire de Modène, du 8 janvier au 15 mai 1908. Il est limité aux matières militaires. Pendant le cours, les élèves revêtent l'uniforme, mais n'ont droit à aucune indemnité ni solde. Le cours n'est pas compté comme service.

* * *

On vient enfin de changer notre vieux havre-sac en poil de chèvre, lourd, incommode, que nos soldats appelaient « la brebis » (la pecora), eu égard à son poil. A sa place, on a adopté un sac de toile imperméable, couleur mar-

ron (noir pour les bersagliers), avec armature cintrée pour la proéminenc des épaules, car il sera porté plus haut que le havre-sac dont le port tro bas, entraînant des courbatures de l'épine dorsale, était un des gros incoı vénients. Le nouveau sac est plus léger que l'ancien. Il possède une plu grande capacité. Sur la couverture postérieure, une grande poche ext rieure a été ménagée pour les souliers de repos et les autres objets de pr mière nécessité à la halte. Deux poches latérales, en cuir, sont destinées au cartouches, aux vivres de réserve, etc.

Le sac à pain est remplacé, lui aussi, par une poche de toile marro imperméable, qui peut être attachée au havre-sac ou portée en bandoulièr au moyen de deux longues courroies.

Les bâtons de tente ont été modifiés de façon à s'emboîter plus simpl ment et en même temps plus solidement. Enfin, on a adopté de nouvell boîtes à cartouches, confectionnées avec la même toile que celle des tente et qui contiennent deux paquets de 32 cartouches. En outre, une giberı fixée à la ceinture à l'aide d'une courroie peut contenir deux paquets c 32 cartouches et deux chargeurs (46 cartouches).

* * *

Je dois signaler un état de malaise, pour ne pas dire une maladie ré cente, actuellement arrivée à l'état aigu. J'en ai parlé déjà, mais je dois revenir. La question est plus importante, pour une saine organisation de défense nationale, que celle des fortifications ou de l'artillerie. Il s'agit de lenteur de l'avancement et de la disproportion de la solde de l'officier suba terne avec les nécessités de l'existence. Le nombre des mécontents au mente, et les réclamations tendent à tomber dans l'exagération et à altér la notion de la discipline militaire, cependant toujours si profondément a crée dans notre armée.

Quoiqu'il en soit, nous avons maintenant nos soi-disant modernistes mi taires, et ils ont leur journal, le *Pensiero militare*, la « Pensée militaire dirigé par l'ex-capitaine d'infanterie M. Ranzi. Ce nom, s'il n'est p sympathique à tous, est assurément devenu un des plus connus de l'Itali

Ce journal, organe de mécontents plus ou moins authentiques et de pl ou moins bonne foi, a commencé depuis longtemps uue campagne cont l'état-major et contre le ministère de la guerre. Il reproche au premi d'être absorbant, égoïste, incapable, dangereux ; au second, d'être débi insouciant, plus préoccupé de chercher l'équilibre entre les courants politiqu que de procurer à l'armée la saine vigueur par une administration bienf sante et ferme.

Aussi le *Pensiero militare* est devenu l'organe d'un parti qui s'est forı à l'intérieur de l'armée, opposé aux plus hauts pouvoirs militaires, ruina la confiance chez les jeunes officiers, les invitant à la rébellion avec u

zie grandissante et faisant miroiter à leurs yeux le tableau séduisant
 rénovation de l'armée.

n officier d'état-major distingué s'est laissé leurrer par cette campagne.
apitaine M. Ambrosini a été, pendant les grandes manœuvres, attaché
reporters des grands journaux qui s'étaient fait représenter pour les
re. Il semble que cette mission aurait dû l'éclairer sur ce qu'un militaire
t dire et sur ce qu'il doit réserver, tout en restant de bonne foi. Or, le
itaine Ambrosini a cru devoir publier dans les journaux une série de let-
s ouvertes d'une teinte très sombre sur le moral de l'armée. Ces lettres
ent un grand retentissement dans les milieux militaires et dans les
lieux politiques. Elles furent suivies de nombreuses polémiques qui du-
nt encore et se firent plus aigres lorsque, par décision ministérielle, le
pitaine fut suspendu de son grade. Le *Pensiero militare* fit de lui un mar-
r de la discipline. Une souscription fut ouverte pour lui décerner une mé-
daille d'or.

Comme vous le voyez, l'âme militaire italienne est bien un peu malade.
Pour rétablir l'équilibre des idées et répondre au courant d'opposition,
les autorités militaires créent un contre-courant. Défense a été faite à tout
officier de collaborer au journal des « modernistes militaires ». Or, chez
nous, plus qu'ailleurs, les officiers sont extrêmement libres de publier des
articles ou livres sur n'importe quel sujet, et l'on a dû constater, non sans
tristesse, que malgré l'interdiction, les officiers ont continué leur collabo-
ration.

Peu d'hommes voient clair dans la situation actuelle et, par conséquent,
optimistes et pessimistes ont beau jeu pour exagérer chacun leur point de
vue. Il serait bon que ceux qui ne se laissent pas entraîner dans la lutte
éclairassent les autres. Les autorités supérieures, par leur fonction même,
sont difficilement renseignées sur certains états d'âme et même certains états
de faits, aussi sont-elles souvent réduites à agir tardivement et cela seule-
ment lorsque le mal est à l'état aigu. C'est un grave danger, lorsque ce mal
afflige la plus puissante institution de défense nationale.

Un major d'infanterie, M. A. de Giorgo a donc considéré comme de son
devoir de chercher à éclairer le pays. Il a publié sous le titre *L'affaire
Ranzi et le modernisme dans l'armée*, une brochure d'une centaine de pages
qui a vivement retenu l'attention et aura, sans doute, de trop grandes con-
séquences pour que je n'entre pas dans quelque détail.

L'auteur montre, par une courageuse exposition de faits et d'idées, la
plaie dangereuse que les modernistes s'appliquent à élargir et à enveni-
mer. Passant au *Pensiero militare*, il démontre le mal que ce journal pro-
voque par ses appels à l'indiscipline. Son cri de guerre a été : L'état-major,
voilà l'ennemi ! Or, c'est faux. Le major di Giorgo démontre qu'à part la
France, l'Italie est le pays dans lequel l'officier d'état-major a la carrière la

plus lente et le service à la fois le plus lourd et le moins brillant. « Le fait que dans son journal, M. Ranzi, parle par mandat de ses associés, et la signification que revêt l'adhésion à l'abonnement, fait des abonnés du *Pensiero* une vaste association entre officiers, une sorte de chambre militaire du travail. Dès lors, tout ce qu'écrit le journal contre les chefs suprêmes de l'armée n'est plus l'expression de la critique légitime et libre d'un journal, d'un écrivain, c'est le « pronunciamento » d'un groupe nombreux d'officiers contre leurs chefs.

L'auteur fait, du reste, avec un grand esprit de justice, la part des circonstances atténuantes dans les actes critiquables des modernistes. Il rappelle tout ce qui, dans ces dernières années, a contribué à abaisser le moral de l'officier italien, le découragement provoqué par le mépris et l'injure des partis extrêmes, les hostilités des grévistes militants, la tragique responsabilité du service de sûreté publique, et, d'autre part, les difficultés grandissantes de la carrière. En 1888, on devenait capitaine après 8 ans de service ; en 1902 il fallait 17 ans ; aujourd'hui plus encore ; et, concurremment avec cette lenteur de l'avancement, on réduit les indemnités, cherchant des économies par des mesures inopportunes et exagérées. « Ce sera une éternelle honte dans l'histoire de l'armée italienne, que l'obligation où se sont trouvés les officiers rentrant de la campagne d'Afrique, d'instruire un procès contre le Gouvernement pour obtenir leur indemnité d'entrée en campagne, indemnité que le Gouvernement ne consentit à payer qu'après avoir été condamné à toutes les instances. »

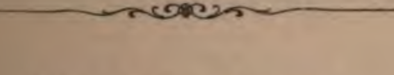
Il faut remédier au ralentissement de la carrière, selon l'auteur, et augmenter la solde qui ne répond plus aux conditions de vie de l'officier. « Si la solution de ces deux problèmes entraîne pour le budget une charge supérieure à celle que le pays peut supporter, eh ! bien, que l'on aie le courage de supprimer trois, quatre, six corps d'armée... En laissant les cadres dans leurs conditions actuelles, ni les nombreux corps d'armée, ni l'artillerie la plus puissante, ni les frontières les mieux fortifiées, ne pourront, à l'heure fatale, sauver le pays et l'armée de la ruine. »

Le livre du major di Giorgo a été très commenté ; on l'a louangé et on l'a critiqué. L'autorité de son auteur, sa carrière toute d'avenir, car il est un des officiers supérieurs les plus distingués de notre armée, en ont imposé certainement soit à un grand nombre des officiers indisciplinés et mécontents qu'il condamne soit aux autorités supérieures dont le devoir est de chercher un remède à une situation toujours plus périlleuse. D'aucuns lui ont reproché, au contraire, d'être inopportun, de poursuivre une défense de l'Etat-Major inspirée d'en haut et d'être en même temps, un acte de contrition vis-à-vis d'un ministère qui se contente toujours de belles promesses. D'autres l'ont condamné comme attentatoire au jugement de la commission d'enquête parlementaire dont je vous ai parlé. Cette commission doit pouvoir apprécier sainement, sans

re sollicitée par l'ambiance. Mais le major de Giorgo déclare qu'il a écrit brochure aussi pour la commission d'enquête et l'on peut conclure dès rs que par le dessin qu'elle trace en traits accentués de la condition morale de notre armée, elle est de nature à produire plus de bien que de mal.

* * *

La nouvelle loi de recrutement qui vient d'être partiellement adoptée par la Chambre des députés consiste essentiellement dans la réduction générale du service militaire à deux ans et à l'extension de l'obligation de servir à certaines catégories de jeunes gens jusqu'à présent dispensés. Le service de deux ans attend encore pour être définitivement introduit la conclusion de la Commission d'enquête qui doit aussi se prononcer sur ce point. La réduction des droits de dispense si étendus en Italie ne compromet en rien l'œuvre de la Commission. Elle était d'ailleurs nécessaire pour être appliquée dès la prochaine année et fournir un plus nombreux choix de bons gradés. Le recrutement des caporaux est, actuellement, très insuffisant. L'ancienne loi plaçait dans une situation privilégiée de très nombreux jeunes hommes pour circonstances de famille, fils aîné, fils unique, orphelin avec frères ou sœurs, jeunes gens ayant des frères sous les armes ou dans la marine, etc. L'abondance de ces causes de dispense et d'autres encore a tellement accru le nombre des dispensés que depuis plusieurs années la deuxième catégorie qui doit former une réserve de complément pour l'armée n'existe plus ; la première catégorie est à peine suffisante pour les besoins du service. Cette partie du problème est résolue par la loi. Le Sénat ne manquera pas, dans quelques semaines, d'adopter cette partie de la loi comme l'a fait la Chambre des députés.



INFORMATIONS

SUISSE

Presse militaire. — Le colonel F.-C. Bluntschli, décédé, est remplacé à la direction de la *Zeitschrift fur Artillerie und Génie* par le lieutenant-colonel d'artillerie Habicht, qui s'est adjoint à titre de collaborateurs permanents le lieutenant-colonel d'artillerie G. de Wattenwyl et le major du génie H. Lenamie.

Les skis. — Au moment de la reprise des cours de skis, il peut être intéressant de résumer, d'après le travail du premier lieutenant Paillard, les données historiques que l'on possède sur le ski.

Le terme de ski procède d'une expression norvégienne qui signifie soulier à neige. La première apparition connue de l'engin remonterait, paraît-il, à l'époque de Xénophon dont les troupes l'employaient, non pour les hommes mais pour les chevaux.

Des recherches historiques établirent que quelques années avant Jésus-Christ les habitants du Caucase se servaient de skis. L'historien Procope signale leur usage par les Lapons en 550. Les poèmes et les chants finlandais célèbrent en l'an 980 le dieu du ski et la déesse du ski à Skade.

La forme de ce patin a subi de multiples transformations. Il a affecté d'abord celle de raquettes allongées ou de souliers à neige. Puis, luxueusement, cette forme s'est effilée, le bec a été recourbé et l'engin est devenu ce que nous possédons aujourd'hui.

Nous avons vu que l'histoire militaire du ski remontait à Xénophon. Dans l'ère chrétienne, on la fait remonter à l'an 1200. Plus tard Gustave-Adolphe les utilisa pour son service de renseignements en rase campagne par la neige. Dans la guerre entre la Suède et le Danemark, 200 dragons suédois furent mis en déroute par 16 skieurs.

En 1717, les premiers corps réguliers de skieurs sont constitués en Norvège, savoir deux compagnies de 120 hommes. Trente ans plus tard, en 1747, quatre nouvelles compagnies sont formées, et, en 1768, un régiment de dragons est supprimé pour être remplacé par un bataillon de skieurs.

Le premier régiment pour skieurs date de 1774 et deux écoles de skieurs sont fondées, l'une à Drontheim, l'autre à Kongswinger. Quand en 1808 la guerre éclata entre la Suède et la Norvège, cette dernière mit en ligne 2000 skieurs.

Cependant, malgré les excellents résultats, ce n'est guère qu'à la fin du siècle passé que l'emploi du ski a pris de l'importance au point de vue militaire. Aujourd'hui, on étudie son utilisation dans la plupart des armées.

En Italie, on en munit les alpins et les artilleurs de montagne; en Allemagne, les bataillons de Kaiser Jäger et quelques régiments d'infanterie de landwehr; en France, à la suite de bonnes expériences en 1901-1902, le ministre de la guerre a décrété la fondation d'une école normale de ski, à Besançon. Les régiments de la frontière suisse et italienne exercent un certain nombre de skieurs dans chaque compagnie. L'Allemagne possède des détachements de skieurs dans quelques bataillons de chasseurs des Vosges et de la Forêt Noire. Elle organise chaque année des cours militaires de skis au Feldberg. La Russie forme des bataillons entiers de skieurs (chasseurs finlandais). Le Japon a muni de skis certaines de ses troupes.

L'Angleterre a doté de skis les bataillons garnisonnés dans le nord de l'Inde. En Suisse, on sait où nous en sommes. Les gardes des forts au Gothard et à St-Maurice reçoivent des skis. Les sociétés d'officiers organisent des cours subventionnés par la Confédération.

Bibliothèque militaire fédérale. — Principales acquisitions en octobre-novembre 1907 :

Ja 217. Cuimann, F. : *Les détachements de contact dans la défensive, l'offensive, et la couverture.*. Etude tactique et historique. Paris 1907. 8.

Ea 71. Hoppenstedt : *Taktisches Handbuch des Inf.-Offiziers.* Berlin 1907. 8.

Ea 72. Moser : *Ausbildung und Führung des Bataillons im Gefecht.* Gedanken und Vorschläge. Berlin 1908. 8.

Kb 32. Altrock v. : *Das Kriegsspiel.* Eine Anleitung zu seiner Handhabung. Berlin 1908. 8.

Kb 33. Krafft : *Handbuch für die Vorbereitung zur Kriegsakademie.* 2. Aufl. Berlin 1907. 8.

Kb 34. Litzmann : *Thèmes tactiques et jeu de la guerre.* Contribution à l'instruction tactique de nos officiers. Paris 1907. 8.

R 108. Cardinal von Widdern, G. : *Der kleine Krieg und der Etappendienst.*
Teil II : *Aus den Feldzügen 1787, 1806-7, 1813, 1848-49 und 1864.* Berlin 1908. 8.
Teil IV : *An den rückwärtigen Verbindungen der Preussen im Feldzug 1866 in Oesterreich.* Berlin 1907. 8.

Ud 69. Petit : *Utilisation pratique de la carte au 80 000.* Paris 1907. 8.

Vd 23. Dietz, H. : *Die Militärstrafrechtspflege im Lichte der Kriminalstatistik für das deutsche Heer und die kaiserl. Marine.* Oldenburg 1907. 8.

Ve 116 Altorfer, V. : *Feinde ringsum.* Stoff zum Nachdenken. Zürich o. J. 8.

Ve 118. Laparge, S. : *Der Krieg in Süd-Afrika.* Berlin 1899. 8.

Ve 120. Hartmann, C. : *Der Krieg in Süd-Afrika und seine Lehren für deutsch Südwest-Afrika.* Berlin 1900. 8.

Ve 120. Bresnitz v. Sydacoff : *Will Russland die orientalische Frage lösen?* Berlin 1900. 8.

Ve 122. Eisenhart, K. : *Die Abrechnung mit England.* München 1900. 8.

Ve 125. Thirlmere, R. : *Der Zusammenprall der Weltmächte* (The Clash of Empires). Berlin 1907. 8.

Ve 125. Rewentlow, E. : *Englische Sorgen. Deutsche Gefahr,* Betrachtungen zu R. Thirlemeres *The Clash of Empires.* Berlin 1907. 8.

99. Schibler, E. : *Die Armee, die Beschützerin unserer Freiheit.* Frauenfeld 1907. 8.

W 600. Lemant, H.: *L'armée et les institutions militaires de la Confédération suisse au début de 1907.* Paris 1907. 8.

Yb 511. *Befehlsbrücken-Vorschrift.* (B. V.) Berlin 1907. 8.

Xc 51. Hoffbauer, E. v.: *Schwebende Feldartillerie-Fragen.* Taktisch-artilleristische Studie. Berlin 1904. 8.

Yc 504. Humbert, Ch.: *L'armée. Sommes-nous défendus?* Paris 1907. 8.

Yd 182. Valeri, C. L. M. *L'esercito italiano e le sue organiche.* Torino 1907. 8.

Yd 183. *Die italienischen Armeemanöver 1907.* Wien 1907. 8.

Yd 184. Brentari, O.: *Il plotone grigio.* Torino 1907. 8.

Aa 74. Layriz, O.: *Altes und Neues aus der Kriegstechnik.* Berlin 1907. 8.

Bc 282. Peter, C. J.: *Ein Beitrag zur Geschichte des zürcherischen Wehrwesens im 17. Jahrhundert.* Zürich 1907. 8.

Bc 283. Delessert: *Une opération de guerre dans les Alpes vaudoises en hiver (mars 1798).* Lausanne 1907. 8.

Cc 49. Neubauer, Fr.: *Preussens Fall und Erhebung, 1806—1815.* Berlin 1908. 8.

Da 117. Bacquet: *L'infanterie au XVIII*[e] *siècle. L'organisation.* Paris 1907. 8.

Db 45. Oehler, R.: *Bilder-Atlas zu Cäsars Büchern « De Bello Gallico ».* 2. Aufl. Leipzig 1907. 8.

Dd 234. Balagny: *Campagne de l'empereur Napoléon en Espagne en 1808-1809.* Tome 5: *Almaraz, Uclès, Départ de Napoléon.* Paris 1907. 8.

Dd 239. Charras: *Histoire de la campagne de 1815. Waterloo.* 5[e] éd. Genève 1907. 8.

Dd 240. *Journal des campagnes du prince de Wurtemberg 1812-1814.* Paris 1908. 8.

Df 269. Moser: *Kurzer strategischer Ueberblick über den Krieg 1870-1871* 4. Aufl. Berlin 1907. 8.

Df 387. Lehautcourt, P.: *Histoire de la guerre de 1870-1871.* 1[re] partie. Tome VI. *Sedan.* Paris 1907. 8.

Df 466. Palat: *La stratégie de Moltke en 1870.* Paris 1907. 8.

Df 468. Fabricius, H.: *Das französische Ostheer und seine Führer im Winterfeldzug 1870—1871.* Oldenburg i. Gr. 1907. 8.

E 508. Desaix, général: *Journal de voyage. Suisse et Italie 1797.* Publié par Arthur Chuquet. Paris 1907. 8.

E 564. Runze, M.: *Beim Königs-Regiment 1870-71.* Feldzugserinnerungen eines Kriegsfreiwilligen vor Metz, vor Paris, im Jura. Berlin 1896. 8.

E 565. *Königin Victorias Briefwechsel und Tagebuchblätter.* Auf Veranlassung S. M. des Königs Eduard VII. herausg. von A. C. Benson und Lord Escher. Uebersetzt von M. Pluddemann. Berlin 1908. 2 Bde. 8.

E 566. Klein-Hattingen, O.: *Napoleon der Erste.* Berlin 1908. 2 Bde. 8.

567. Isler A.: *Bundesrat Dr. Jonas Furrer 1805—1861.* Winterthur 1907. 8.

a 109. Bleibtreu, K.: *Strategische Taktik der Schlachten mit Berücksichtigung des Burenkrieges.* Leipzig 1900. 8.

d 41. Boulanger, J. et G. Ferré: *La télégraphie sans fil et les ondes electriques*, 6ᵉ éd. Paris 1907. 8.

d 175. Wolff, J.: *Der theoretisch-praktische Patrouillen-, Nachrichtendetachement und Meldedienst im Feld- und Gebirgskriege.*

La Bibliothèque militaire fédérale est à la disposition gratuite des officiers suisses. Franchise de port pour lettres et pour colis jusqu'à concurrence de 2 kg.

BIBLIOGRAPHIE

La France africaine, par le commandant Prosper GERMAIN, avec cartes et graphiques. 1 volume in-8°. Paris 1907. Plon-Nourrit & Cie, éditeurs, 8, rue Garancière.

Il se lit ce volume du commandant Germain. Nous ne sommes pas en mesure, bien entendu, de contrôler les faits surabondants énumérés ni les statistiques nombreuses, mais ces faits sont intéressants et les statistiques nullement rébarbatives. Il est un point, cependant, que nous sommes en état de vérifier, et nous avons le regret de constater qu'il est erroné. L'auteur range la Suisse parmi les Etats dont les importations et les exportations se balancent. Il n'en est rien. Il s'en faut même de beaucoup, comme on sait.

Ce détail réservé, il n'en reste pas moins que, dans ses lignes générales, le raisonnement du commandant Germain paraît la sagesse même.

Il trouve son point de départ dans le mouvement de colonisation qui a jeté les Européens sur toutes les terres saisissables du globe. Grâce à la mer, ils sont devenus les maîtres de l'Univers. Mais l'Amérique n'a pas tardé à secouer le joug ; sauf dans l'extrême nord et dans quelques îles, l'Européen a dû évacuer ses possessions. Les Jaunes ont commencé à reprendre leur indépendance : ils s'appliquent à expulser l'Européen. A cet égard, les Japonais n'ont pas mal débuté, et la Chine, qui cherche à se réveiller, ne manquera pas de suivre l'exemple, dès qu'elle le pourra. Quoi qu'il en soit le partage de toutes les terres du globe étant terminé, celui des mers commence.

Mais ici, la France est en état d'absolue infériorité. Par le seul effet du malthusianisme, sa puissance relative diminue de jour en jour ; en outre, les progrès de l'antimilitarisme annulent ses forces ; les tracasseries légales gênent le développement de l'industrie et font fuir les capitaux ; l'élévation de l'impôt, la charge de la dette, la cherté de la main-d'œuvre, la fréquence des grèves, les entreprises constantes de révolution, menacent de tout faire crouler : production, exportation, consommation ; enfin, au point de vue de la situation commerciale de la France, les mesures essentielles sont négligées, la marine de commerce perd du terrain et la marine de guerre est ré-

duite à zéro ; c'est un colosse qui n'a plus de tête et dont les pieds sont pourris.

Ces circonstances jointes à celles qui favorisent naturellement d'autres nations, géographiquement mieux placées, mettent la France en état d'infériorité dans le partage des mers. Celles d'Europe et partie des mers asiatiques sont des mers britanniques ; l'Extrême-Orient est le lot des mers jaunes ; la majeure partie du Pacifique et la rive occidentale de l'Atlantique, sont sous l'influence des Etats-Unis. La France ne peut guère revendiquer que la Méditerranée occidentale.

La conclusion de cet état de faits est de profiter de la situation politique actuelle, du système des ententes cordiales, pour pratiquer des échanges dont toutes les nations coloniales tireront leur profit. La France limiterait son empire à l'Afrique du Nord et partie de celles du centre et de l'occident. Elle céderait à l'Angleterre, aux Etats-Unis, à l'Allemagne, l'Indo-Chine et le Tonkin, ses îles de l'Atlantique, ses îles du Pacifique, sa part des côtes américaines du sud. Ainsi la France arrondirait sa part, réduirait le nombre de ses ennemis éventuels et diminuerait ses frais généraux. F. F.

Après l'école et au régiment, par le lieutenant J.-F. Alex-Coche, du 26e bataillon de chasseurs. Un vol. in-8o de 371 pages. — Paris, Berger-Levrault et Cie, 1907. – Prix : 4 fr.

Ce sont une série de causeries ou plutôt de canevas de causeries, bien présentés, et portant sur des sujets très divers. Mais quelle en est l'utilité ? Le lieutenant Alex-Coche nous dit dans sa préface (qui me paraît, de tous points, excellente), que l'officier doit s'efforcer de compléter l'enseignement national, mais seulement pendant les heures « vides », et sans que cet enseignement soit jamais « donné aux dépens de l'instruction militaire proprement dite, à laquelle il doit toujours céder le pas ». L'auteur convie seulement ses camarades — et il a raison — à compléter l'œuvre du maître d'école et du conférencier post-scolaire. Mais croit-il que, pour bien faire, ils doivent se servir d'un précis du genre de celui qu'il leur offre ? Pourquoi n'utiliseraient-ils pas les livres où les instituteurs puisent leur science ? Et puis, l'éducation ne peut être bien faite que par des gens qui ont du caractère. Or, c'est manquer de caractère que d'être capable d'accepter des idées toutes faites. N'est vraiment bon éducateur que l'homme qui sait se faire par soi-même des idées et des convictions.

Ajouterai-je que ce n'est pas Cornély, mais Delagrave, qui édite l'*Ecole nouvelle*? que le comte de Saint-Germain n'était pas marquis? que les conseillers d'État sont nommés à vie et non pour trois ans ? que...

Mais inutile d'insister. J'ai seulement voulu montrer que, à vouloir trop embrasser,... Et vraiment n'est-il pas évident que tous ces détails sont bien inutiles ? E. M.

Journal de voyage du général Desaix (1797), publié avec introduction et notes par Arthur Chuquet, membre de l'Institut.. Un vol. in-16. — Paris, Plon et Nourrit, 1907 — Prix : 3 fr. 50.

En 1797, Desaix, qui avait une âme de touriste, se promena en Suisse et en Italie, prenant des notes sur ce qu'il voyait : mœurs, gens, paysages. Il visita ainsi Bâle, Saint-Jacques, Liestal, Olten, Aarbourg, Zofingen, Sursee, Lucerne, Altorf, Amsteg, Wassen, Urseren, Hospenthal, Airolo, Zollhaus. Ce qu'il en dit peut avoir un certain intérêt pour les habitants du pays. Mais c'est à peu près tout. Cependant il laisse voir qu'il a, de la poésie de la nature, un sentiment que, peut-être, on n'eût pas attendu de lui. Il n'était

certainement pas un guerrier taillé sur le modèle habituel. Ce général c'est un homme, un homme attachant, sympathique, éclairé. Mais il est surtout connu comme militaire. Aussi est-on tout surpris de ne voir que de loin en loin, dans ces notes rapides et sans prétention, des considérations sur les choses de l'armée. Ce voyageur eût pu tout aussi bien être un civil. De là, pour moi, tout au moins, une certaine déception... qui m'a un peu gâté mon plaisir.

Car j'ai éprouvé beaucoup de plaisir parce que Desaix reste, après cette lecture, un des personnages les plus attachant de son époque et que M. Arthur Chuquet a très bien mis en œuvre les matériaux laissés par lui.

E. M.

Le risque militaire et la solidarité sociale, par le capitaine Léonce Dousset, docteur en droit. Un vol. grand in-8° de 212 pages. — Paris, Berger-Levrault, 1907.

Parlant de l'accident de Bourges, la Chronique française de novembre dernier disait qu'on a fait de belles funérailles aux victimes, que le ministre de la guerre était venu tout exprès pour y assister, que des discours ont été prononcés sur leurs tombes et qu'un malheureux capitaine y a été immolé, comme victime expiatoire; mais, ajoutait le correspondant de la *Revue militaire suisse*, « c'est tout ce que leurs familles obtiendront comme dédommagement : la loi sur les accidents du travail n'est pas appliquée dans l'armée. »

Cette affirmation est exacte. Seulement il importe de signaler qu'on se préoccupe de faire cesser cet état de choses, à telles enseignes qu'une commission interministérielle a été nommée pour étudier la question. Elle est présidée par M. Etienne, ci-devant ministre de la guerre. Et c'est déjà quelque chose. Mais peut-être est-ce à peu près tout. Car il ne semble pas que son travail avance beaucoup.

En tout cas, l'idée est dans l'air. Et la preuve en est dans la thèse que le capitaine L. Dousset a soutenue en mars dernier devant la Faculté de droit de Bordeaux. Il la publie aujourd'hui en un volume sur lequel je n'ai pas à m'étendre, le sujet étant juridique plutôt que militaire, mais qui pourtant touche de trop près aux intérêts de l'armée pour que je me dispense de le signaler.

E. M.

Magenta et Solferino, par M. Eugène Poiré. Un vol. in-8° de 167 pages. — Paris, Berger-Levrault et Cie, 1907. — Prix : 2 fr. 50.

Ne vous attendez pas à des considérations tactiques : le côté militaire de la question n'est pas traité, à peine est-il effleuré, dans le récit d'une visite faite aux champs de bataille où nous fûmes victorieux de l'Autriche, en 1859, pour le compte de l'Italie. Et, sans doute, le touriste qui nous décrit l'état actuel des lieux, sans grand éclat d'ailleurs et sans exagération de pittoresque, y mêle-t-il des souvenirs d'alors : il cite bien les officiers qui y commandèrent, ceux qui y moururent; il rappelle les mouvements excutés par tel régiment. Mais comme tout cela reste superficiel! Et, s'il faut l'avouer, comme nous sommes peu remués par l'évocation de ces glorieux souvenirs! Le plus touchant du livre, c'est une certaine sincérité qui se manifeste précisément par la simplicité du ton, par la nudité même des tableaux. C'est aussi la foi profonde qu'on y sent. C'est enfin un bel attachement à Napoléon III, un attachement qui a le courage ou l'ingénuité de s'étaler, mais qui va jusqu'à ne vouloir admettre chez le héros aucune de ces défaillance que M. Germain Bapst nous a montrées dans son récit aussi médiocre que saisissant. Ici, rien que de correct. Mais, par contre, hélas! presque rien qui empoigne.

E. M.

Alimentation et ravitaillement des troupes en campagne, par ERBAY. Une brochure de 52 pages. Marmande, imprimerie Demeaux frères. Prix 1 fr. 50.

Un historique des procédés d'alimentation employés jusqu'à ce jour ; un exposé des ressources des troupes en campagne et des services de l'arrière ; un résumé succinct de l'alimentation pendant la période des opérations actives ; enfin, le ravitaillement des armées pendant les marches en avant, pendant la période des combats, pendant les poursuites, pendant les marches rétrogrades et pendant les périodes de stationnement ; tel est le contenu de cette brochure. Il faut y ajouter un chapitre de considérations générales sur l'alimentation et le ravitaillement dans les guerres coloniales et un autre chapitre spécial à l'alimentation et au ravitaillement des troupes de cavalerie.

Il ne faut pas chercher dans ces pages la discussion d'un système ni des propositions nouvelles, mais un simple résumé des prescriptions réglementaires en vigueur en France. F. F.

Modern guns and gunnery 1907. — A practical manual for officers of the horse, field and mountain artillery. — By Lt Colonel H. A. Bethel, royal field artillery. — Woolwich.

La seconde édition de cet ouvrage diffère de la première en ce qu'elle contient tous les derniers perfectionnements de la pièce à tir rapide introduite maintenant dans les différentes artilleries de campagne, de montagne et à tir courbe.

Le livre comprend cinq parties : principes de construction des bouches à feu, voitures et munitions ; artillerie théorique ; artillerie pratique ; description des artilleries des différents pays ; enfin calculs divers.

La description des différentes artilleries est complètement nouvelle. De même dans la troisième partie, l'auteur a adopté un système qui, tout en conservant des méthodes de tir anciennes, permet au commandant de batterie d'utiliser la nouvelle tactique du feu introduite par les Français.

En outre, à l'ouvrage primitif, ont été ajoutés de nouveaux chapitres relatifs à l'emploi du tir indirect et de nombreuses planches donnant les détails des armements anglais et étrangers.

Le livre s'est trouvé ainsi considérablement augmenté et n'en conserve pas moins son caractère primitif, celui de mettre un artilleur au courant de son arme sans entrer dans la haute balistique théorique.

Artarias Eisenbahnkarte von Oesterreich-Ungarn mit vollständigem Stationsverzeichnis und neuer Beikarte des Ostrau-Karwiner Kohlen-und Industriegebietes, i. M. 1 : 100.000. Vienne 1908. Artarias & Cie, éditeurs.

La réputation de cette carte est établie. Elle en est d'ailleurs à sa huitième édition. Cela seul en dit assez. Elle donne le réseau complet des chemins de fer de l'Empire austro-hongrois, les lignes locales aussi bien que celles de grandes communications, et jusqu'aux chemins de fer routiers, voies étroites et lignes électriques, le tout avec l'indication des distances kilométriques. A côté du réseau ferré, la carte porte le réseau postal de la monarchie.

La carte est accompagnée d'une liste, par ordre alphabétique, des stations de chemins de fer.

Lausanne. — Imprimeries Réunies.

REVUE MILITAIRE SUISSE

LIII° Année | N° 2 | Février 1908

Manœuvres du Ier corps d'armée

CONTRE UNE

DIVISION COMBINÉE

(Fin.)

Sitôt que le colonel Will a connaissance de la décision du directeur des manœuvres, il donne un ordre de retraite :

La division va occuper une position défensive sur la ligne Noréaz-Seedorf-Cortaney-Avry sur Matran-Les-Muesses.

La colonne de droite se rend dans le secteur Noréaz-Seedorf ;

la colonne du centre dans le secteur Seedorf-Avry ;

la colonne de gauche sur les Muesses.

La Xe brigade envoie au divisionnaire à Nonens toutes les troupes qui ne lui sont pas absolument nécessaires.

La brigade de cavalerie couvre la retraite de l'aile droite et suit dans la direction de Mannens.

L'artillerie de la réserve à en Pucy couvre la retraite du centre. Le bataillon de carabiniers 5 et le 60e passent sous les ordres de la colonne du centre.

A 12 h. 20 le signal de la reprise du combat fut donné.

Le commandant de la IIIe brigade apprenait, pendant l'interruption de la manœuvre, qu'un régiment ennemi (10e) se dirigeait de Sédeilles sur Mont de Lussy ; aussi donna-t-il au régiment 5 (bat. 13 et 15) puis au régiment 6 (bat. 16 et 18) l'ordre de se replier sur la hauteur au sud de Villarimboud.

En effet, le régiment 10 qui n'avait, semble-t-il, pas entendu le signal d'interruption de la manœuvre, s'était porté à Sédeilles et avait pris de là, au travers des forêts, la direction de Lussy, accompagné sur son flanc droit par la IVe brigade de cavalerie.

Ces trois bataillons et ces sept escadrons débouchèrent vers deux heures des forêts de la Folliaz dans le flanc du régiment

5 et dans le dos de l'artillerie. Le régiment 6, qui était venu se placer en échelon, en arrière, à gauche du régiment 5, et la brigade de cavalerie I firent face à cette attaque inattendue. Pendant ce temps, les bataillons 17, 14 et carabiniers 1 arrêtaient le 9ᵉ régiment qui venait du Pralet et de la Bruyère.

A ce moment là, le reste de la division Will était en pleine retraite et, malgré ce succès partiel, la situation de la brigade Hellmüller, complètement isolée, eût été bien risquée.

Avant la reprise de la manœuvre, le commandant du Iᵉʳ corps d'armée avait chargé la Iʳᵉ division de poursuivre l'ennemi.

Retraite et poursuite.

Nous avons déjà vu comment la Xᵉ brigade s'était repliée sur Ecuvillens et les Muesses où elle fut rejointe par la compagnie de vélocipédistes. Le 20ᵉ régiment fut dirigé sur Nonens où il se plaça à la disposition du divisionnaire.

La VIᵉ brigade se retira rapidement et dans un ordre parfait par Lentigny et Onnens dans son secteur Seedorf-Courtaney-Avry.

Les bataillons 60 et carabiniers 5 furent laissés en arrière pour couvrir la position que l'on allait occuper.

La Vᵉ brigade prit la direction de Noréaz où le 9ᵉ régiment, passant par Torny le Grand, arriva vers 4 heures tandis que le 10ᵉ régiment, se retirant par Sédeilles, n'atteignit son secteur qu'entre 6 et 7 heures du soir.

Enfin la IVᵉ brigade de cavalerie, se maintenant sur le flanc droit, suivit la côte de Middes-Torny pour se rendre à Mannens puis, plus tard, en arrière de l'Erbogne.

La poursuite ne fut pas énergique et ne pouvait pas l'être, car la direction des manœuvres avait interdit de dépasser la ligne Rossens-Farvagny le Grand-Grenilles-Cottens-Lentigny-Corserey-Torny le Grand. Les deux brigades de la Iʳᵉ division poussèrent jusqu'à cette ligne et y établirent leurs avant-postes, la brigade Gyger à droite, la brigade Bornand à gauche.

L'artillerie prit position sur la terrasse d'en Puey. A l'extrême gauche du Iᵉʳ corps, la Iʳᵉ brigade de cavalerie avait poussé par la Bruyère sur Torny le Grand, où elle s'installa, couverte par le bataillon de carabiniers 1 qui poussa une compagnie sur la route de Corserey et une compagnie sur la route de Mannens.

STATIONNEMENT DES DEUX PARTIS LE 9 AU SOIR.

L'ordre de stationnement du Ier corps est daté de Villarimboud, 12 h. 30. En voici les points principaux :

1. Le Ier corps stationnera derrière la ligne Sarine-Farvagny le Grand-Grenilles-Cottens-Lentigny-Corserey sur laquelle seront placés les avant-postes.

Ligne de démarcation entre les deux divisions : La Glâne.

2. Les deux divisions placeront des avant-postes de combat serrés dans leurs secteurs.

Le Ier corps stationnera comme suit :

Etat-major : Romont.

IIe division, moins la IIIe brigade d'infanterie, derrière ses avant-postes, jusqu'à Orsonnens-Villargiroud. Quartier général : Estavayer-le-Gibloux.

Ire division, derrière ses avant-postes. Quartier général : Autigny.

Ligne de démarcation entre les deux divisions : La Glâne.

Brigade de cavalerie : Torny le Grand-Middes-Châtonnaye-Torny le Petit. Le bataillon de carabiniers 1 reste attaché à la Ire brigade de cavalerie qui lui indiquera ses cantonnements.

Artillerie de corps : Chénens-Maconnens-Villarimboud.

IIIe brigade : Villa St Pierre-Fuyens-Chavannes sous Orsonnens-Lussy-Billey.

Compagnie de télégraphistes : Romont.

Compagnie de guides 9 : Romont.

Le colonel Will avait reçu à midi les communications suivantes :

1. Rapport de la division de Bulle :

Bulle, 9. IX. 07. 10 h. 20 du matin.

La division, marchant sur Vaulruz, a rencontré un adversaire supérieur qui débouchait de Vaulruz ; elle est fortement engagée et ne peut avancer.

2. Communication du commandant de l'armée :

Aarberg 9. IX. 07. 9 h. 30 matin.

L'armée ne pourra se mettre en marche que le 10 septembre. Les avant-gardes des IIIe et IVe corps d'armée arriveront le 10 septembre, à midi, sur la ligne Avenches-Cormagens.

Après que la plus grande partie de la division fut arrivée dans la position choisie et que les travaux de mise en état de défense eurent été activement entrepris, le colonel Will donna à 4 heures à Seedorf un ordre de stationnement.

1. L'offensive de notre division a arrêté la marche de l'ennemi.

2. La division a l'ordre de se rapprocher de l'armée. Elle passera la nuit sur la ligne Echeseby-Noréaz-Avry-les Muesses.

3. On fortifiera la position.

Ligne d'avant-postes : Moulin de Prez-Prez à Rosé-Neyruz-Ecuvillens.

La brigade de cavalerie cantonne à Montagny la Ville et se couvre elle-même.

Quartier général de la division à Corminbœuf.

Les avant-postes étaient fournis par le bataillon de carabiniers 5 qui s'étendait du moulin de Prez au ruisseau qui coule à l'est d'Onnens, par le bataillon 60 de là à la Glane et par le bataillon 56 qui barrait le secteur entre Glane et Sarine.

Derrière ce rideau de protection, les troupes fortifiaient activement leurs emplacements ; la colline d'Avry en particulier fut transformée en un point d'appui très solide par les troupes de la VIe brigade qui travaillèrent encore très tard dans la nuit.

Changement de position de la division blanche.

Le développement normal de la situation pendant la journée du 9 septembre avait donc amené la division de manœuvre de 1907 à occuper la même position que celle qu'avait défendue la division de manœuvre de 1903. Si la direction n'intervient pas, l'attaque de cette position par le Ier corps n'offrira qu'un intérêt très restreint. C'est pour cela que l'ordre suivant parvint vers 7 heures du soir.

Au commandant de la division Will, à Corminbœuf.

Aarberg 8. IX. 07. 6 h. soir.

De fortes colonnes rouges ont atteint cette après-midi Moudon et Combremont.

La division Will profitera de la nuit pour exécuter, sans être aperçue de l'ennemi, un mouvement de retraite la rapprochant de son armée. Elle ira prendre une position dont l'aile droite pourrait se trouver vers Belfaux.

Le commandant de l'armée.

En exécution de cet ordre le colonel Will prit les dispositions suivantes :

Corminbœuf, 9. IX. 07. 9 h. 15 soir.

Ordre pour le 10 septembre.

1. Le corps d'armée ennemi qui nous fait face passe la nuit sur les positions qu'il a atteintes ce soir. Ses avant-postes se trouvent sur la ligne Torny le Petit-Corserey-Lovens-Cottens-Glane-Ecuvillens.

Trois autres corps d'armée ennemis sont annoncés depuis midi sur la ligne Yvonand-Lucens-Moudon.

Nos IIIe et IVe corps atteindront le 10 septembre vers midi la ligne Aven-s-Grolley.

2. Notre division profite de la nuit pour se retirer, *sans être vue*, sur la e Cutterwil-Belfaux-Chamblioux et y établit dès l'aube de solides retranche-nts.

3. Répartition des troupes :

a. Colonne de droite se rend dans le secteur Cutterwil (incl.) — lisière sud la forêt entre Cutterwil et Lossy jusqu'au chemin de dévestiture au nord dernières lettres de Rosière incl.

b. Colonne du centre marche dans le secteur limité à droite par la Ve bri-e d'infanterie combinée et à gauche par Belfaux (incl.).

c. Colonne de gauche se rend dans le secteur Belfaux excl. — lisière sud de orêt de La Faye-Granges-Pacot.

d. La brigade de cavalerie IV se relie à Cutterwil à la colonne de droite et vre le flanc droit de la division.

e. Toutes les colonnes commenceront le mouvement de retraite le 10 sep-bre à 2 h. du matin.

f. Les troupes organiseront leurs positions en vue d'une défense opiniâtre.

g. La ligne des avant-postes sera maintenue et les avant-postes ne se retire-t qu'en présence d'un ennemi supérieur, après avoir ralenti le plus long-ps possible sa marche vers la position principale.

h. La compagnie de télégraphistes marchera à 2 h. 15 sur Cormagens.

i. *A l'aube*, les unités suivantes seront à la disposition du divisionnaire au rd de Lossy :

bat. de carabiniers 5,
bat. 60,
escadron 9,
compagnies de mitrailleurs II et III.
groupe d'artillerie II/5 au *i* de Formangueires.

5. Le commandant de division se trouvera dès 3 heures à Lossy.

Le commandant de la division de manœuvre n'exécute donc as à la lettre l'ordre du commandant de son armée ; il ne vient as appuyer sa droite à Belfaux, il a raison de l'étendre jusqu'à utterwil de façon à rester en possession de la côte boisée de utterwil-Lossy. La position qu'il vient occuper est marquée ar les deux bastions de Cutterwil-Lossy et de La Faye entre squels coule la Sonnaz.

L'aile droite va s'appuyer au ravin du Chandon, l'aile gauche pliée sur le plateau de Granges-Pacot fait face à Fribourg et étend jusqu'à la Sarine. Si cette aile gauche possède une ande force défensive il n'en est pas de même du centre et de ile droite. Au centre, Belfaux pourra servir de point d'appui, ais ce village ainsi que tout le vallon de la Sonnaz est dominé courte distance par les hauteurs de Corminbœuf que l'adver-

saire pourra facilement atteindre à l'abri des vues de la défense. Devant l'aile droite les bois étendus de Nierlet permettront aux troupes rouges de s'approcher de la position défensive jusqu'aux distances moyennes des feux d'infanterie.

Cette ligne de défense n'est donc pas très avantageuse; mais le défenseur sait que vers midi les têtes de colonnes du gros de son armée déboucheront sur la ligne Avenches-Cormagens; il ne s'agit donc que de gagner du temps. L'attitude des avant-postes, qui ne doivent se retirer que devant des forces supérieures, ralentira la marche de l'adversaire[1]; le défenseur peut bien espérer tenir jusqu'au milieu de la journée.

L'ordre de division pour le changement de position atteignit les brigades entre 10 heures du soir et minuit et les troupes, alarmées vers 1 heure, se mirent en silence en mouvement entre 2 et 3 heures du matin.

La brigade de cavalerie se rendit à Courtion.

La Ve brigade, laissant six compagnies des bataillons 28 et 30 comme rideau sur les hauteurs de Noréaz, se rendit dans son secteur qu'elle occupa tout d'abord de la façon suivante : le régiment 10, à droite, s'établit, avec le groupe d'artillerie I/5, à la lisière ouest du bois de Cutterwil ; le régiment 9, à gauche, se développa le long de la lisière sud de ce même bois et fit occuper solidement le château de Rosières, comme poste avancé. Le bataillon 26 forme la réserve de brigade au sud de Cutterwil.

La VIe brigade attribua au régiment 11 la partie des bois de Cutterwil-Lossy, la plus rapprochée de Belfaux ; le groupe d'artilerie I/4 prit position à la lisière de cette forêt. Le régiment combiné Oegger fut chargé de la défense de Belfaux avec deux bataillons. Le bataillon 33, réserve de brigade, vint se placer à la corne du bois, à l'ouest de Lossy.

Les bataillons 60 et carabiniers 5 restèrent aux avant-postes sur la ligne Prez-Neyruz.

Dans la Xe brigade, le régiment 20, à droite, occupa les terrasses à l'est de Belfaux ainsi que le bois de la Faye ; le régiment 19, à gauche, s'étendit du saillant sud-est de ce bois jusqu'à Granges-Pacot. Le groupe d'artillerie II/4 s'établit face à Fribourg, sur le plateau de Granges-Pacot.

Le bataillon 56 resta aux avant-postes, sur la hauteur des Muesses.

Dans cette brigade, les ordres n'atteignirent pas les unités à

nps, de sorte que les troupes arrivèrent assez tard dans leurs cteurs ; le régiment 20, à 6 h. 30 ; le bataillon 55, à 7 h. 40 ulement.

La réserve de division était constituée, au point du jour, par bataillon de carabiniers 3, à Lossy. Les autres unités désiées dans l'ordre de division avaient été envoyées : le groupe artillerie II/5, sur les terrasses à l'est de Belfaux ; les compaies de mitrailleurs II et III, dans le secteur de la Xe brigade ; scadron 9, avait pour tâche de maintenir la liaison avec les ant-postes et le contact avec les colonnes ennemies.

Dès leur arrivée sur leurs emplacements, les troupes qui n'aient joui que d'un repos bien précaire, entreprirent la consuction de fossés, d'emplacements de pièces, etc. La lisière village de Belfaux fut solidement fortifiée, mais ne resta cupée que par une mince chaîne de tirailleurs, pendant que s bataillons IV et VI se massaient derrière l'église.

Lorsque, plus tard, les avant-postes se replièrent, les bataillns rejoignirent leurs brigades, à l'exception du bataillon de rabiniers 5, qui vint se réunir au bataillon de carabiniers 3, Lossy, pour former la réserve de division.

A l'extrême gauche, la compagnie de vélocipédistes avait passé Sarine, à 3 heures du matin, et s'était dirigée par Arconciel ur Praroman, pour explorer dans la direction de La Roche. orsque les avant-postes de la Xe brigade se replièrent, les vélopédistes se rendirent à Fribourg avec la tâche d'occuper les onts de la Sarine. Une section fut détachée à chacun des ponts insi qu'au pont de Tafers sur le Gotteron. Le reste de la comagnie se plaça à Mariahilf.

LE 1er CORPS D'ARMÉE.

Le commandant du 1er corps d'armée avait reçu le 9, à 7 h. 30 u soir, une dépêche du commandant de l'armée rouge :

Quartier général Lausanne, le 9 IX, 07, 6 h. soir.

Les IIe et IIIe corps ont atteint leurs étapes ; ils continueront leur marche le 0 et leurs avant-gardes atteindront la ligne Grolley-Portalban. La division ndépendante a rejeté sur une position, près Marsens-Morlon, un fort détacheent qui s'avançait de Broc sur Vaulruz ; elle reprendra l'offensive demain.

Le commandant de l'armée rouge.

Le 1er corps doit se demander quelle est sa tâche. Doit-il attendre sur la ligne qu'il occcupe l'arrivée du gros de l'armée qui

est encore à 12 km. en arrière, sur la ligne Lucens-Yvonand, ou bien convient-il de profiter du succès obtenu la veille pour chercher à battre complètement la division ennemie avant qu'elle ait pu être renforcée par le gros de l'armée blanche.

C'est à cette dernière opinion que le commandant du Ier corps se rallia. Les prescriptions de manœuvre l'autorisaient à poursuivre sa marche, le 10, dès 5 heures du matin. Dans la soirée du 9, il donne un ordre de mouvement :

ARMÉE ROUGE
—
Ier CORPS D'ARMÉE.
—

Romont, 19 septembre 1907, 9 h. 15 s.

Ordre de mouvement pour le 10 septembre.

1. L'ennemi s'est retiré sur la ligne Sarine-Magnedens-Neyruz-Onnens-Noréaz.

Les IIe et IIIe corps rouges atteindront demain la ligne Grolley-Portalban.

2. Le Ier corps attaquera au point du jour l'ennemi qui est devant lui.

3. Cette attaque s'effectuera comme suit :

Col. d'ex. dr. — 1 rég. inf. IIe div. 1 peloton guides IIe div. 1 gr. d'art. IIe div.

a) Colonne d'extrême droite : Farvagny-le-Grand, Farvagny-le-Petit, Magnedens, Ecuvillens, Pont des Auges, Fribourg ; si elle se trouve en face de forces supérieures, elle se maintiendra à tout prix jusqu'à ce que je puisse la renforcer.

Col. droite. — Col. div. Kœchlin. Brig. d'inf. 3. 1 gr. rég. art. 2. 1/2 bat. génie 2.

b) Colonne de droite : Cottens-Neyruz-Matran-Nonens.

Col. du centre. — Col. div. Secretan. 1 rég. inf. 1 Brig. Ire div. Rég. art. 1. 1 gr. rég. art. 3. 1/2 bat. génie 1.

c) Colonne du centre : Lentigny-Lovens-Onnens-Gorjolens-Avry.

Col. de gauche. — 1 rég. inf. Ire div. 1 peloton guides. 1 gr. rég. art. 3.

d) Colonne de gauche : Corserey-Prez-Noréaz, enveloppe l'aile droite de l'ennemi. La Brig. de cav. couvrira l'aile gauche du corps en se portant sur Noréaz d'où elle agira sur le flanc droit de l'ennemi.

Réserve. — 1 rég. inf. IIe div.

e) Réserve de corps sera à ma disposition, à 6 h., à Cottens.

f) La ligne des avant-postes sera franchie, à 5 h., par toutes les colonnes. — La Compagnie de télégraphistes suivra la réserve.

4. Rassemblement des colonnes de bagages, IIe div., moins la IIIe brig. d'inf. à Grenilles ; Ire div., IIIe brig. d'inf., troupes non-endivisionnées, 7 h., Chénens. Elles attendront des ordres sur les places de rassemblement. Les colonnes de vivres les rejoindront dès qu'elles auront touché.

Station terminus : Romont.

5. Je serai jusqu'à 4 h. m. à Romont, ensuite sur la route Romont-Chénens-Lentigny-Lovens-Onnens-Avry.

TECHTERMANN, commandant de corps.

Le corps d'armée s'avancera donc en cinq colonnes pour atteindre la ligne Fribourg-Nonens-Avry-Noréaz, que l'on suppose occupée par l'adversaire. En effet, les renseignements fournis, soit par les avant-postes, soit par la cavalerie, indiquent tous que la ligne des hauteurs Noréaz-Avry est activement mise en état de défense. Le Ier corps doit avoir l'impression que l'ennemi cherche à couvrir les ponts de Fribourg.

La Ire brigade de cavalerie, à laquelle le bataillon de carabiniers 1 reste attaché, a pour tâche de couvrir l'aile gauche du corps. Trois patrouilles d'officiers furent dirigées sur Corjolens-Fribourg, Belfaux, Montagny la Ville, et reconnurent la ligne d'avant-postes ennemie.

Le 10 septembre, à 3 h. 30 du matin, le bataillon de carabiniers 1 quitta Torny le Grand et se porta sur Prez pour s'en emparer et y attendre la brigade de cavalerie. A 4 h. 30, les carabiniers trouvent Prez inoccupé et s'y établissent.

La brigade de cavalerie franchit la ligne des avant-postes à Corserey, à 5 heures, et marche sur Prez où elle s'arrête également.

La colonne de gauche du Ier corps, colonel Bornand, avec le régiment d'infanterie 1 et le groupe d'artillerie II/3, arrivait à Prez à 5 h. 40, peu après la brigade de cavalerie. Le jour commençait à poindre et l'on pouvait distinguer les fossés construits par l'ennemi sur les hauteurs de Noréaz. L'artillerie du colonel Bornand prit position au-dessus de Prez et canonne Noréaz ; le régiment 1 se déploie à la gauche des carabiniers, mais le brouillard se lève et tout mouvement s'arrête.

Les hauteurs de Noréaz sont encore occupées par six compagnies de la Ve brigade. A Prez, se trouvent réunis quatre bataillons, six escadrons, une compagnie de mitrailleurs et trois batteries rouges. Il semble que ces troupes nombreuses auraient dû, profitant du brouillard, pousser rapidement et énergiquement en avant ; mais l'exploration fut un peu lente et, du reste, rendue difficile pour la cavalerie, qui se trouvait à l'extrême gauche, retardée par le ravin encaissé de l'Erbogne. Puis l'idée préconçue que les terrasses de Noréaz étaient solidement occupées, amène un peu d'indécision. Quoiqu'il en soit, ce n'est que vers 7 heures que l'on apprit combien Noréaz était faiblement occupé ; la cavalerie annonce, à ce moment-là, la retraite de deux bataillons ennemis dans la direction de Ponthaux.

L'infanterie rouge se porte alors en avant, mais ce n'est qu'à

8 heures que les lisières nord et est de Noréaz furent occupées par le bataillon 1.

Le colonel Bornand se proposait de marcher sur les bois, à l'ouest d'Autafond, lorsqu'il reçut un nouvel ordre du Ier corps.

A la Ire division, on semble avoir redouté une offensive ennemie au point du jour, car, dès 3 heures du matin, les troupes sont en mouvement et la division se déploie. La IIe brigade est poussée sur la ligne Cottens-Lentigny. L'artillerie est en position sur les terrasses d'En Puey.

A 5 heures, le jour commence à poindre ; l'infanterie s'avance en formation de combat ; le régiment d'artillerie 1 se poste sur les cotes 776-773, laissant le groupe I/3 à Lentigny. Puis le brouillard arrive et les mouvements se ralentissent. C'est à ce moment que les avant-postes ennemis, qui avaient tenu jusque-là la lisière sud des bois d'Onnens, abandonnent leurs emplacements. Leur départ, masqué par le brouillard, n'est pas remarqué au premier moment par les troupes rouges.

Vers 7 h. 45, la Ire division annonce au commandant de corps qui se trouvait au nord de Lentigny, que la IIe brigade et 2 bataillons du régiment 2 ont atteint Avry sur Matran, ont trouvé ces hauteurs fortifiées mais abandonnées par l'adversaire et que la division a l'intention de continuer sa marche par Bugnon sur Corminbœuf et Belfaux.

Le commandant de corps supposant que les troupes ennemies se sont repliées sur Fribourg pour en couvrir les ponts, donne Cormanon comme point de direction à la Ire division et envoie à la colonne Bornand l'ordre de marcher par Noréaz sur Corminbœuf. Puis, peu à peu, la situation s'éclaircit, de nouveaux renseignements arrivent et l'on se rend compte que l'ennemi s'est replié sur la ligne Grolley-Belfaux. De nouveaux objectifs sont donnés aux colonnes ; la Ire division marchera par Bugnon sur Corminbœuf, la colonne de gauche se dirigera sur Grolley.

Enfin, vers 9 heures, le colonel de Techtermann, donne à ses deux divisionnaires, réunis sur la hauteur au nord de Bugnon, un ordre d'attaque :

la IIe division marche par Givisiez sur Belfaux ;

la Ire division par Corminbœuf sur Belfaux.

A l'aile droite du Ier corps, la colonne du colonel Robert, régiment d'infanterie 7, bataillon de carabiniers 2 et groupe d'artillerie I/2 marchant de Magnedens par Ecuvillens sur Fribourg,

e rencontra pas grande résistance et passa la Glane vers 8 heures, se dirigeant sur Cormanon.

Le gros de la division se portait en avant, en formation de manœuvre, avec le 5e régiment à cheval de la route Cottens-Neyruz-Matran, et le 6e régiment à gauche de cette route. Arrivée à la lisière des forêts, au sud de Matran, la IIIe brigade s'arrêta en formation d'attente, poussant de nombreuses patrouilles en avant. Le 6e régiment, au nord de Neyruz, fait face à Avry sur Matran, le 5e fait face à Nonens.

La situation du Ier corps est donc à 8 h. 30 la suivante :

le colonel Robert passe la Glane au pont des Auges,
le colonel Kœchlin se trouve vers Matran,
le colonel Secretan est à Avry sur Matran,
le colonel Bornand a atteint Noréaz.

Les quatre colonnes reçoivent de nouveaux objectifs :

le colonel Robert marchera par Cormanon sur Granges-Pacot,
le colonel Kœchlin par Bugnon et Givisiez sur Formangueires,
le colonel Secretan par Corminbœuf sur Belfaux et Lossy,
le colonel Bornand par Grolley sur Cutterwil.

Si nous suivons la marche et le déploiement de ces différentes colonnes nous voyons que le colonel Robert se dirige sur Cormanon puis, par la colline 711 et les hauteurs à l'est de Bellevue, sur Granges-Pacot. Le bataillon de carabiniers 2 se déploie à l'extrême droite et passant par Agy se heurtera aux mitrailleurs blancs qui barrent le passage entre Granges-Pacot et la Sarine. A gauche des carabiniers, le régiment 7, appuyé par le groupe d'artillerie I/2 qui s'est établi sur la colline 682, à l'est de Bellevue, pousse deux bataillons en première ligne et franchit la voie ferrée s'élevant sur les pentes qui descendent de Granges-Pacot.

Plus à gauche, le gros de la IIe division traverse la forêt de Moncor-Chandolan, et prend comme objectif le saillant boisé de La Faye (663).

Le groupe d'artillerie II/2 entre en position à la lisière nord du bois de Chandolan.

Le régiment 5 est à droite et doit s'avancer en terrain découvert ; le régiment 6, à gauche, profite de l'abri que lui offre le petit ravin qui descend de Corminbœuf dans la direction du nord-ouest et se dirige contre la corne sud-ouest du bois de la Faye. A 10 h. 30, toute la IIIe brigade est déployée entre Bel-

levue et Avidran et une demi-heure plus tard, au moment où la manœuvre est interrompue, la ligne de feu a atteint la voie ferrée; l'aile gauche de la IIe division, bataillons 17 et 18, mélangée avec l'aile droite de la Ire division pénètre dans Belfaux.

Au centre du Ier corps, le gros des forces de la première division se déployait dès 8 heures de la façon suivante : à l'est de Bugnon, le régiment 4 marche par la hauteur 677 et Corminbœuf sur Belfaux. Plus à gauche, le 3e régiment traverse la forêt, au nord d'Avry, marchant contre le secteur Lossy-au Bois.

Le régiment 2 suit le régiment 4 comme réserve de division sur la rive droite de la Sonnaz ; enfin le régiment d'artillerie 1 et le groupe I/3 accompagnés du demi-bataillon du génie suivent le régiment 3 et viendront prendre position sur la croupe 677.

Le régiment 8, réserve de corps, vient se masser en arrière de l'artillerie.

Aux environs de 10 heures, le brouillard disparaît peu à peu et les lignes de tirailleurs rouges gagnent du terrain. Le 3e régiment a déployé les bataillons 9 et 8 en première ligne sur la croupe 677, le bataillon 7 suit en seconde ligne. Le régiment 4 déployé plus à droite prend avec son aile droite la direction de Belfaux. Les 9 batteries entrent successivement au feu à l'ouest de Corminbœuf. La réserve de division, régiment 2, se porte sur Belfaux avec les bataillons 5 et 6 en première ligne; leurs tirailleurs viennent border la route Belfaux-Grolley.

Les 9 batteries de la Ire division ouvrent le feu dès 10 h. 30 et peu après, la dernière réserve du corps d'armée, le 8e régiment reçoit l'ordre de prolonger la Ire division à gauche, entre Belfaux et Rosière. De tous côtés les lignes de tirailleurs descendent sur Belfaux. Le grand village exerce une attraction très marquée sur la plupart des bataillons qui viennent peu à peu se mélanger devant sa lisière. Au moment où les premières subdivisions des bataillons 10, 18 et 17 pénètrent dans la localité, le colonel Gertsch cherche à les refouler au moyen d'un vigoureux retour offensif des bataillons IV et VI restés jusqu'alors massés derrière l'église.

Il semble que des deux côtés l'on attache une trop grande importance à la possession de ce village, qui, situé dans un bas fond serait rapidement rendu intenable par le feu de l'artillerie rouge ou blanche.

Au moment où vers 11 h. 10, un trompette donne, par erreur, le signal de la cessation de la manœuvre, signal immédiatement repris sur tout le front, le combat est acharné autour de Belfaux, combat auquel prennent part des subdivisions des régiments 6, 4, 2 et 8 du côté rouge et les bataillons IV et VI du parti blanc. La réserve blanche, les bataillons de carabiniers 3 et 5 et le 33e se préparent à prendre l'offensive depuis Lossy, entre Belfaux et la croupe 677.

Nous avons encore à étudier ce qui se passait à l'aile droite de la division de manœuvre.

La brigade de cavalerie IV, après s'être retirée de Montagny la Ville sur Avenches et Courtion s'était massée vers 8 heures sur la hauteur, à l'est de Misery. Lorsque l'approche de la colonne Bornand fut annoncée, le commandant de la Ve brigade mit les bataillons 26 et 30 à la disposition de la brigade de cavalerie qui leur fit occuper la ligne Misery-Marais.

Dans le parti rouge, nous avons vu l'extrême gauche du Ier corps s'emparer de Noréaz vers 8 heures. La brigade de cavalerie I continue alors sa marche sur Grolley et eut l'occasion de charger le bataillon 30 qui se repliait en colonne de marche sur Gatterwil. Les dragons rouges s'arrêtèrent sur la hauteur au sud de Grolley. Le bataillon de carabiniers 1 suivit la cavalerie dans la même direction. Vers 9 heures, le colonel de Loys voulant déterminer la force des troupes ennemies au nord de Grolley, donna aux carabiniers l'ordre de pousser sur la Rosière, mais sans s'engager à fond, pendant que la brigade de cavalerie gagnerait les lisières nord et nord-est de Grolley. Au moment où les dragons débouchent de Grolley, ils sont reçus par le feu des mitrailleuses blanches établies au sud de Misery.

A 9 heures 30, les carabiniers rompent le combat qui a permis de reconnaître la présence d'une brigade d'infanterie et d'une brigade de cavalerie avec trois batteries. Les carabiniers se rallient au sud-est de Grolley.

La colonne Bornand, arrivée à 8 heures à Noréaz, reçut tout d'abord l'ordre de marcher sur Chésopelloz. Elle s'engagea dans la forêt, mais à 8 h. 50 un nouvel ordre arriva ; elle doit se diriger sur Grolley.

Vers 10 heures, le colonel Bornand arrivé au sud de Grolley, organise, après entente avec le commandant de la cavalerie, l'attaque des positions ennemies. Le régiment 1 s'avancera par

les forêts au sud de Rosière pour s'emparer par une attaque brusquée du château et du village. Jusqu'à ce moment les carabiniers se maintiendront en possession de Grolley, la brigade de cavalerie se tiendra prête à se porter en avant, à la gauche des carabiniers, et le groupe d'artillerie II/3 en position sur le mamelon, au sud du village, soutiendra le mouvement offensif. Le débouché du régiment hors des forêts servira de signal d'attaque pour les autres troupes.

L'artillerie ouvrit le feu à 10 h. 25, et à 11 heures l'attaque de Rosière commence au moment où le signal de cessation de la manœuvre est donné.

A ce moment, également, l'aile droite de la division blanche se portait avec deux bataillons en avant pour attaquer Grolley.

A 11 h. 15, le feu s'éteint partout ; la manœuvre est terminée.

En jetant un coup d'œil d'ensemble sur le mouvement en avant du I[er] corps d'armée dans cette journée du 10 septembre, on peut distinguer trois moments successifs : .

1. Une marche et un déploiement conformes à l'ordre de mouvement du 9 au soir, qui amènent le I[er] corps sur la ligne Villars-Noréaz pour l'attaque des positions d'Avry ;

2. L'état-major du corps a l'impression que l'ennemi s'est replié sur Fribourg ; le corps semble vouloir se concentrer sur son aile droite pour attaquer la ligne Bugnon-Cormanon ;

3. On voit clair dans la situation, de nouveaux objectifs sont donnés aux différentes colonnes, le corps opère une conversion demi à gauche pour marcher contre la ligne Granges Pacot-Cutterwil.

Ces divers changements de direction et le brouillard épais qui ne se dissipa que vers 10 heures rendirent la manœuvre difficile. Elle réussit cependant fort bien, grâce à l'initiative des commandants de colonnes et à l'habileté avec laquelle l'état-major de corps sut maintenir la liaison et rester continuellement au courant de la situation sur l'ensemble du front.

A 11 h. 15, le corps était entièrement déployé et avait toute son artillerie au feu.

* * *

Avant de terminer cette description forcément écourtée et un peu superficielle des manœuvres du I[er] corps, je tiens à revenir

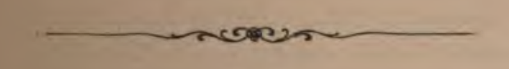
ur les considérations formulées à la page 6 de mon premier rticle.

Un examen attentif des heures d'émission des différents ordres prouve qu'au moment (3 heures soir) où le commandant de l'armée blanche ordonnait à la division de manœuvre de se porter sur les pentes nord-ouest du Gibloux, il ignorait encore la marche de l'ennemi sur Romont et ne connaissait de l'adversaire que sa concentration sur le plateau d'Echallens.

Seul le commandant de la division combinée était mieux renseigné par le combat de sa cavalerie le 8 vers midi à Villaz-St-Pierre (voir situation du parti blanc, p. 2), puis, dans le courant de la nuit, par ses patrouilles de cavalerie.

L'ordre donné par le commandant de l'armée le 8, à 3 heures du soir, est donc très compréhensible et place le commandant de la division de manœuvre dans une situation délicate et fort instructive. C'est à cet officier à voir, la situation s'étant éclaircie depuis l'émission de l'ordre d'armée, s'il doit ou peut encore l'exécuter. Nous avons vu que dès 6 h. 15 du matin, appréciant sainement la situation, il abandonne la direction du Gibloux pour prendre celle de Romont.

AUDEOUD.



Les nouveaux programmes de tir

POUR

L'INFANTERIE

La loi militaire de 1907 et le règlement d'exercice de 1908 ont nécessité, entre autres, la revision des programmes de tir.

La loi militaire, de son côté, supprime les écoles de tir de Wallenstadt pour nos lieutenants ; elle diminue la durée des écoles de sous-officiers et elle remet aux sociétés volontaires une partie importante du tir. Le nouveau règlement d'exercice introduit un changement dans le mode de charger et de tirer, en ce sens que l'on utilise exclusivement le magasin, le feu de magasin ou de vitesse n'étant plus qu'une exception.

Une commission composée d'officiers instructeurs et d'officiers de troupe et présidée par l'instructeur d'arrondissement de la Ire division, a élaboré des programmes de tir basés sur les idées actuelles et qui entrent immédiatement en vigueur [1].

Nous étudierons ici les nouvelles prescriptions, en donnant aussi brièvement que possible les motifs à l'appui des changements apportés.

* * *

Les programmes de tir en vigueur jusqu'à ce jour datent de 1900. Ils furent — hâtons-nous de le dire — conçus dans un esprit très large et en rapport avec les moyens utilisables à cette époque.

La préoccupation constante de nos officiers devait être le développement de l'adresse au tir. Or, le temps restreint dont nous disposions précédemment empêchait d'éduquer les soldats. Nous remarquions ainsi combien souvent il était pénible de *devoir* tirer avec des soldats pleins de bonne volonté, mais incapables d'atteindre le but.

La préparation au tir demande non seulement du temps, de

[1] Adoptés le 18 janvier 1908, par le Département militaire fédéral.

plus le nombre de pièces est susceptible d'être abaissé dans la batterie ou pour 1000 fusils, mais par contre, plus l'approvisionnement en munitions doit être augmenté. La majorité des commandants de batterie français partageraient son avis. Un autre avantage de la batterie de 3 pièces serait de faciliter le tir. La pièce du centre deviendrait la *pièce guide*, les deux autres mettraient la même correction de dérive, mais en sens contraire.

Le règlement de tir de l'artillerie de campagne allemande.

Dans cet article, le général allemand donne son avis sur le nouveau règlement de tir de 1907.

En voici le résumé :

Le nouveau règlement d'exercice commence par l'énoncé de principes généraux. Les deux principaux sont :

1. L'artillerie à tir rapide augmente ses effets en agissant par surprise.

2. Le meilleur emploi de sa grande vitesse de tir est la rafale, c'est-à-dire un tir soudain, court et violent, parce que ce procédé facilite mieux que tout autre l'avance de l'infanterie amie[1].

Ces deux principes forment le fond de la tactique de l'artillerie. Tout règlement nouveau, et particulièrement le règlement de tir est tenu de s'y conformer. Il n'aura de valeur que dans la mesure où il sera fortement imprégné de ces deux principes.

Malheureusement, le règlement de tir ne s'inspire pas comme le règlement d'exercice du même esprit nouveau. Il semble que la principale préoccupation apportée à sa rédaction a été de changer le moins possible. C'est un point de vue en général heureux, mais s'il y avait une occasion où l'on aurait pu s'en départir, c'était bien à l'occasion du renouvellement complet de l'armement. Cela en valait la peine, puisque c'était nécessaire pour utiliser complètement les propriétés de l'arme nouvelle.

Les changements nécessaires ont été apportés dans le règlement d'exercice, tandis que la moitié de la besogne seulement a été faite dans le règlement de tir. Pour cadrer avec les principes actuels de l'emploi de l'artillerie, ce règlement devra être remanié.

[1] Le règlement allemand a donc suivi la voie tracée par le règlement français.

Si les règles de tir ne résistent pas à une critique serrée, c'est en partie parce qu'il manque à la pièce de campagne certains dispositifs de pointage introduits avec succès dans la plupart des artilleries étrangères. Ainsi, la pièce allemande n'a pas la ligne de mire indépendante qui abrège beaucoup le temps nécessaire au pointage en hauteur et par là la durée du tir de réglage. Ce dispositif permet également, à l'aide du mécanisme du tir progressif, d'effectuer un tir d'efficacité dans un délai beaucoup plus court. L'auteur critique la « richtfläche » allemande qu'il voudrait voir remplacer par une lunette panoramique, appareil introduit avantageusement en Russie, Autriche, Turquie, Roumanie, Belgique, Italie et Etats-Unis. Le manque d'une machine à temper se fait aussi vivement sentir et pour plusieurs raisons. Nous ne pouvons entrer ici dans les détails techniques, pour lesquels nous renvoyons à l'article.

Quant aux règles de tir, le général trouve qu'elles entrent trop dans le détail de tous les cas qui peuvent se présenter et qu'elles ne tiennent pas compte du principe qui les précède : « Les règles de tir ne doivent prévoir que les cas les plus fréquents dans la bataille ». L'inconvénient de vouloir tout prévoir est de pousser à l'obéissance passive plutôt qu'à la réflexion. Les règles de tir s'adressent ainsi à la mémoire et non à l'initiative. Aussi la phrase du règlement qui dit : « Pour les cas spéciaux, on agira dans l'esprit des règles de tir sans s'attacher exactement à leur texte », reste lettre morte.. L'officier qui tire se sent bien plus l'esclave des règles que leur maître.

A cela vient s'ajouter la préférence accordée aux petites corrections de hausse qui seront toujours insuffisantes avec la dispersion agrandie du champ de bataille et dont l'emploi ne servira qu'à retarder le commencement du tir d'efficacité. Ce qui importe dans le tir de guerre, c'est d'obtenir un effet suffisant dans le temps le plus court possible et non un effet plus considérable en y consacrant plus de temps. Le règlement ne demande pas qu'on anéantisse l'adversaire, mais qu'on le neutralise momentanément. Pour y arriver, avant que le moment favorable se soit envolé, il faut régler rapidement son tir. Pour cela, il importe que les corrections en direction et surtout celles de la hauteur des points d'éclatement s'effectuent si possible pendant la fourchette.

Quelles modifications a-t-on apportées aux règles de tir pour

arriver plus vite au tir d'efficacité ? Presque rien, si ce n'est que la fourchette effectuée par une seule pièce facilite la désignation du but à la batterie et permet de gagner par là un peu de temps.

L'auteur regrette aussi qu'au lieu de se contenter comme autrefois de tirer avec les deux hausses de la petite fourchette de 100 m., on tire en plus avec la hausse intermédiaire, ce qu'il ne trouve pas justifié. Ce nouveau mode de faire peut bien donner de meilleurs résultats sur les places de tir, mais ce ne serait plus la même chose à la guerre avec une dispersion très augmentée. Les règles de tir devraient être faites exclusivement en vue de la guerre et non pour les conditions du temps de paix.

L'inconvénient des corrections de 50 m. augmente encore, lorsque n'arrivant pas à former la fourchette de 100 m., il faut battre un terrain par tranches successives de 50 m.

L'auteur estime également que pour le tir à obus, il serait suffisant et même préférable d'employer le tir sur deux hausses échelonnées de 50 m., plutôt que celui de trois hausses échelonnées de 25 m., prescrit par le règlement.

En terminant, il cite une preuve de son opinion que les règles de tir s'adressent plus à la mémoire qu'à la réflexion : Les articles concernant le réglage du tir contre un obstacle occupent deux pages dans le règlement allemand et cinq à six lignes seulement dans le règlement français où tout ce qui est nécessaire est pourtant dit.

Le règlement de tir de l'artillerie à pied allemand est, au contraire, aussi court que possible. Il n'est pas plus long que celui de l'artillerie de campagne, bien que les tâches qu'il doive résoudre soient bien plus nombreuses et plus variées.

Une comparaison de ces deux règlements est, à cet égard, fort instructive.

Ne pourrions-nous pas, nous aussi, faire notre profit de quelques-unes des observations du général Rohne ?

Répartition de l'artillerie dans l'armée anglaise réorganisée.

Les *Artillerische Monatsschrifte* de novembre ont donné, sur ce sujet, un article avec de nombreux renseignements dont nous résumons ici les principaux :

« L'armée anglaise, après avoir renoncé aux corps d'armée, est formée aujourd'hui de six divisions, d'une division de cavalerie et de troupes d'armée.

» La division est composée de trois brigades d'infanterie, de deux escadrons de yeomanry, de l'artillerie divisionnaire, des pionniers divisionnaires ainsi que de colonnes et de trains.

» L'artillerie divisionnaire comprend un état-major, trois groupes d'artillerie de campagne de trois batteries, un groupe d'obusiers à deux batteries, une batterie d'artillerie lourde et une colonne de munitions divisionnaire.

» La division de cavalerie est à quatre brigades avec deux groupes d'artillerie à cheval de deux batteries.

» Les troupes d'armée possèdent, entre autres, deux brigades d'infanterie montée, à chacune desquelles est adjointe une batterie à cheval.

» L'armée dispose donc de 54 batteries de campagne, 12 batteries d'obusiers, 6 batteries à cheval et 6 batteries lourdes. Les batteries étant à 6 pièces, à l'exception des batteries lourdes, cela fait 432 pièces de campagne et 24 pièces lourdes. Cet effectif est à peu près identique à celui d'une armée allemande composée de trois corps d'armée et d'une division de cavalerie, armée qui disposerait de 444 bouches à feu de campagne et de 48 pièces lourdes.

» Si l'on compare la proportion de canons et de fusils dans les deux armées, on trouve pour le corps d'armée allemand 25 500 fusils avec 144 pièces de campagne et 16 pièces lourdes, soit un canon pour 160 fusils; pour l'armée anglaise 80 000 fusils avec 456 canons, soit un canon pour 175 fusils.

» Quant aux munitions, les batteries de campagne et à cheval ont 12 caissons, les batteries d'obusiers 9 et les batteries lourdes 10. En outre, chaque groupe et chaque batterie lourde a une colonne de munitions; enfin, la division a une colonne divisionnaire de munitions, qui assure en même temps le ravitaillement de l'artillerie et de l'infanterie.

» L'approvisionnement total est le suivant :

	A la Batt.	Col. munit. du groupe.	Col. munit. division.	Total à l'armée.	A l'étape.	Total en campagne.
Batt. de campagne } » à cheval . . }	176	204	128	508	492	1000
» d'obusiers .	90	70	90	250	250	500
» lourdes . .	100	70	80	250	250	500

« L'armée dispose encore de quelques formations spéciales, groupes d'artillerie de siège et batteries de montagne. Les chiffres concernant ces dernières ne sont pas encore publiés. »

* * *

La caractéristique de cette nouvelle organisation de l'artillerie est que l'unité la plus élevée est le groupe. Il n'existe ni régiment, ni brigade ; l'artillerie divisionnaire ne possède, à côté des groupes, qu'un état-major.

L'absence d'unité d'artillerie au-dessus du groupe semble indiquer qu'on prévoit comme probable une répartition des batteries aux brigades pendant l'action plutôt que leur dépendance immédiate à la division. La présence de l'état-major de l'artillerie divisionnaire n'exclut pourtant pas entièrement l'emploi total ou partiel de cette dernière solution.

Quelles sont les raisons qui doivent avoir milité en faveur de cette manière de faire? On les trouvera sans doute dans les enseignements de la dernière campagne de Mandchourie.

Dans une conférence donnée par le lieut.-colonel Yoda, traduite du *Kaikosna Kiji* et publiée par le *Journal of the royal United Service Institution* (juillet) et reproduite par la *France militaire* du 29 août, le conférencier met au premier rang de ces enseignements l'*extension des fronts*.

Voici les chiffres théoriques, calculés de certaine façon, qu'il donne pour une division :

Gravelotte-St-Privat : Allemands 850 m., Français 1400.
Moyenne : 1125 m.
Tien-Chang-Tai . : Chinois 3016 m., Japonais 4322 m.
Moyenne : 3669 m.
Pei-Tsang : troupes internationales 3520 m.
Liao-Yang : Russes 1810 m., Japonais 2650 m.
Moyenne 2230 m.
Sha-Ho : Russes 2010 m., Japonais 3380 m.
Moyenne 2695 m.
Moukden : Russes 3015 m., Japonais 4020 m.
Moyenne 3515 m.

Pour l'auteur, cette extension des fronts est une conséquence immédiate et directe de la plus grande portée des armes, et il estime en outre que les limites n'ont pas encore été atteintes.

Nous voyons que le front d'une division passe de 1125 m. à

Gravelotte, à 2230 m. à Liao-Yang et à 3515 à Moukden. L'ancien front de la division a donc doublé au commencement de la guerre de Mandchourie, et à la fin de la campagne il a plus que triplé.

Tout en admettant que la guerre d'Extrême-Orient a revêtu le caractère spécial d'une guerre de positions qui a pu pousser à quelque exagération de l'extension des fronts, cette extension n'en reste pas moins un fait acquis qu'on ne saurait négliger.

De tout temps, les guerres ont prouvé la nécessité de faire agir ensemble les différentes armes. La dernière campagne en confirmant cette règle ancienne a souligné encore toute son importance. Quelle était l'unité de l'armée qui, jusqu'à présent, était la mieux qualifiée pour assurer cette liaison entre l'infanterie et l'artillerie dans le combat? C'était la division, parce que son front de déploiement ne dépassant pas de beaucoup le kilomètre, était suffisant pour assurer une action d'ensemble du fusil et du canon d'une certaine importance et n'était pas assez étendu pour gêner une bonne et rapide transmission des ordres, conditions essentielles du succès.

Aujourd'hui, le front d'une division à deux brigades ayant doublé ou plus que doublé, celui d'une division à trois brigades sera plus étendu encore. La brigade en viendra donc à occuper un secteur auquel on aurait autrefois attribué toute une division. On peut donc se demander si, dorénavant, l'unité la mieux qualifiée pour imprimer une action commune aux deux armes n'est pas la brigade. Comment, en effet, le divisionnaire ou son commandant d'artillerie interviendra-t-il heureusement ou à temps à deux ou trois kilomètres de distance? On parle beaucoup des modes nouveaux de communication qui s'imposent, téléphones ou signaux. Mais dans la pratique leur emploi ne sera pas toujours à disposition ni bien sûr. Objection plus grave : pour prendre des décisions dans le cours de la bataille, l'officier au bout du fil téléphonique ne voyant rien, jugera la situation sur le rapport que lui fera son subalterne présent au combat. Pourquoi ne pas laisser à ce dernier dans la règle l'usage de son initiative?

Ainsi, dans bien des cas, l'attribution de l'artillerie aux brigades sera très avantageux.

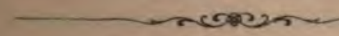
Quels sont, d'autre part, les inconvénients que cette attribution pourrait présenter si elle devait être permanente?

Il est évident tout d'abord que les obusiers et les pièces lourdes doivent rester à la division. Leur nombre est très restreint et leur tâche trop spéciale pour qu'on puisse les donner d'avance à une unité inférieure à une division. La question se poserait au contraire de savoir s'il ne conviendrait pas de les répartir à une unité supérieure à la division, au corps d'armée, ou, en son absence, à l'armée elle-même.

Pour l'artillerie de campagne, dans le cas de la division anglaise, sa répartition aux brigades donnerait à chacune de celles-ci trois batteries. Après cela, il ne resterait plus au divisionnaire que les obusiers et les pièces lourdes. Il se trouverait donc en face du dilemme suivant : ou voir son artillerie répartie trop également sur son front de combat, sans tenir compte des missions différentes dont pourrait être chargées ses brigades et sans tenir compte des variations de nature du terrain sur lequel elles pourraient avoir à agir ; ou bien disloquer ses unités organisées, en reprenant suivant les cas tout ou partie de leur artillerie aux brigades qui en auraient moins l'emploi pour les attribuer aux autres.

L'organisation adoptée par l'Angleterre pour son artillerie de campagne paraît donc très souple, puisqu'elle permet de parer aux deux inconvénients qui viennent d'être signalés. Elle évite de constituer de grandes unités d'artillerie, dont l'existence pourrait pousser à une direction trop exclusive de l'arme par la division. Elle évite également de répartir d'emblée ses batteries aux brigades trop également.

Ce système a encore l'avantage de supprimer les inconvénients d'une artillerie de corps. Il ne condamne pas d'emblée une unité d'artillerie à rester moins au contact de l'infanterie que les autres.



LA RÉORGANISATION

DU

CORPS D'INSTRUCTION

Dans le courant de cette année, les Chambres fédérales auront à fixer l'organisation du corps d'instruction.

La discussion du dernier budget fait prévoir qu'une augmentation du personnel d'instruction sera difficilement admise. Ceux qui considèrent qu'un grand nombre de commandements devaient être attribués à des officiers de métier, devront tenir compte de ce fait ; mais quel que soit l'opinion que l'on ait sur ce point, il y aura unanimité pour convenir que l'on doit chercher par tous les moyens à améliorer le corps d'instruction ; car de la valeur de celui-ci dépend en grande partie la valeur de notre armée.

La nouvelle loi militaire cherche à atteindre ce but, en premier lieu, par une prescription qui dit : Les officiers instructeurs sont incorporés dans l'armée et promus comme les autres officiers.

Cette disposition produira sans doute un bon effet, surtout si l'on abandonne le système employé jusqu'ici, de donner surtout des commandements de landwehr aux officiers permanents, car une telle interprétation répond peut-être à la lettre, mais non à l'esprit de la loi.

L'instructeur ne fonctionnera plus comme « Mentor » vis-à-vis de ses camarades officiers de troupe, mais bien en donnant l'exemple, dans les mêmes conditions que ceux-ci. De plus, il utilisera les expériences faites dans la pratique de son commandement en en faisant profiter ses élèves dans les cours théoriques qu'il est appelé à donner.

L'attribution des commandement vacants nous fixera prochainement sur la manière dont sera interprétée cette loi.

Cette tendance à améliorer le corps d'instruction se retrouve

dans l'article 113 de la nouvelle organisation militaire. Le futur instructeur sera dorénavant astreint à suivre les cours de la section des sciences militaires à l'école polytechnique.

La mise en vigueur de cette mesure, déjà maintes fois réclamée dans la presse militaire, sera bien accueillie ; et cela principalement par ceux qui ont du éprouver eux-mêmes qu'ils étaient insuffisamment préparés pour ce métier difficile et souvent si ingrat.

Dans le même ordre d'idées, un troisième point mérite d'être discuté :

A l'avenir, les instructeurs avanceront un peu plus lentement qu'à présent, jusqu'au grade de capitaine, est cela est plutôt avantageux.

De bonnes connaissances militaires ne suffisent pas pour bien diriger l'instruction d'une compagnie, d'un escadron ou d'une batterie ; il faut aussi une bonne dose d'expérience de la vie.

Dorénavant, si l'instructeur ne devient capitaine qu'après la trentième année cela n'aura aucun désavantage ni pour ses fonctions ni pour son prestige.

Celui qui se trouvera un peu désillusionné par ce ralentissement dans l'avancement se consolera par la pensée que tel le capitaine de Capernaüm, il ne restera pas toujours dans ce grade, comme beaucoup de ses anciens camarades ont dû le faire.

Les classes étant supprimées dans le corps d'instruction, l'avancement jusqu'au grade de major sera plus probable que maintenant.

A partir de là, la situation changera si nous ne voulons pas continuer un état de choses qui a si fort diminué le prestige de tout le corps.

Car il est indispensable que la fonction de l'instructeur corresponde à son grade. A ce point de vue, toute anomalie est nuisible. La pénurie de places à repourvoir forcera les autorités à se montrer très sévères pour l'avancement des instructeurs, mais cette sévérité ne devrait pas être trop préjudiciable à ceux-ci au point de vue pécuniaire.

Un renouvellement plus prompt que jusqu'à présent serait nécessaire non seulement dans l'intérêt du corps, mais dans celui de l'armée.

L'article 107 de la nouvelle organisation essaie de réaliser ce désir en parlant de l'emploi des instructeurs dans l'administration

militaire ; mais l'auteur de ces lignes ne sera pas le seul à émettre des doutes sur la suffisance de cette prescription.

Il ne serait pas inutile d'étudier ces questions de près et de chercher divers moyens de les résoudre, en attendant qu'une loi sur les pensions change complètement la situation.

On n'arrivera à placer qu'un petit nombre d'instructeurs dans les bureaux militaires fédéraux, par la raison que le renouvellement du personnel de ces bureaux est toujours lent, et qu'il faut satisfaire le désir très légitime des employés subalternes qualifiés, d'arriver aux places supérieures et mieux rétribuées.

Comme directeurs d'arsenaux fédéraux, les instructeurs seront dans la plupart des cas très qualifiés ; de même, on pourrait leur réserver entièrement les fonctions d'officiers de recrutement et de commandants du Landsturm ; mais ces places ne sont ni nombreuses ni bien rétribuées ; elles ne pourraient être occupées que par des instructeurs recevant, d'autre part, une partie de leur traitement.

La Confédération ne pourrait-elle pas engager les cantons à chercher leur personnel d'administration militaire parmi les instructeurs ? C'est là qu'ils trouveraient certainement les gens les mieux qualifiés pour remplir les fonctions de secrétaire de département militaire, directeur d'arsenal, commandant d'arrondissement et de gendarmerie. D'après les expériences faites à ce jour, il est peu probable que les cantons consentent sans autre à cette manière de faire.

Mais la situation changerait complètement dès que la Confédération participerait aux appointements sous forme de demi-solde.

Il est évident qu'il ne faudrait alors pas attendre pour donner cette demi-solde que l'officier soit usé physiquement et intellectuellement.

Le moment propice serait celui où un avancement ultérieur, dans le corps d'instruction, ne pourrait plus être pris en considération.

Si donc l'Assemblée fédérale se refuse à voter une augmentation de l'effectif du personnel d'instruction, elle devrait au moins augmenter considérablement le crédit pour les instructeurs avec emploi restreint. Ce serait là le troisième moyen d'améliorer le corps d'instruction.

Il ne faut pas oublier que cette demi-solde, sans supplément

est pour l'officier en question presque l'indigence. L'instructeur marié ne peut faire aucune économie sur sa solde, même en vivant aussi modestement que possible. Le service hors de la place d'armes, l'obligation d'entretenir cheval et domestique entraînent à des dépenses inévitables et hors de proportion avec ce qu'il reçoit.

Ce n'est un mystère pour personne qu'un instructeur, père de famille, comme du reste tout autre employé de l'Etat, ne peut que très juste boucler son budget, sans faire d'économies.

Dans la carrière militaire en Suisse, le fait d'être obligé de séjourner souvent hors de chez soi, en recevant une indemnité dérisoire, aggrave encore cet état de chose.

Mais l'intérêt de l'armée exige un remplacement bien plus intense du personnel que dans toute autre branche de l'administration.

Par ce fait, l'Etat a le devoir de prendre les mesures nécessaires pour que ses exigences sévères vis-à-vis des instructeurs n'aient pas pour ces derniers des conséquences matérielles trop pénibles à supporter.

R. S.

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

L'application de la nouvelle organisation militaire. — Numérotage de l'armée. — Le nouveau commandant de la 1re division. — Promotions et transferts. — Répartition des officiers de l'état-major général. — Les cours militaires en 1908. — Soldats suisses au service étranger.

Le Conseil fédéral a pris une série de mesures en application de la nouvelle organisation militaire. Enumérons-les.

Tout d'abord, il a décidé que l'article 94 de la loi qui accorde au militaire ayant accompli intégralement son service personnel la propriété de son armement et de son équipement, sera appliqué sans exception aussi bien aux militaires des armes spéciales qu'aux soldats de l'infanterie. Ceux qui ont dû rendre leur armement en passant dans le landsturm seront, après avoir accompli tout leur service personnel, mis en possession d'un armement et d'un équipement pareils à ceux qu'ils portaient en sortant de la landwehr.

On a demandé au Département militaire ce qu'il fallait entendre par « l'accomplissement du service personnel ». Le Département a répondu qu'il s'agissait de la participation régulière à l'école de recrues et à tous les cours de répétition légalement prévus. Il faut y ajouter, naturellement, la participation également régulière aux exercices de tir obligatoires et aux inspections de l'armement. Il admet cependant qu'un homme qui aura manqué une fois un de ces exercices ou une inspection, ne sera pas privé du bénéfice de l'art. 94. Les instruments de musique et les tambours sont considérés comme armement pour leurs porteurs, c'est-à-dire que la propriété en sera abandonnée au soldat.

On sait que l'article 16 de la loi prévoit le renvoi devant le tribunal militaire du militaire qui, par sa vie privée, se rend indigne de son grade ou du service dans l'armée. Le tribunal prononce sur son exclusion du service personnel.

En application de cette disposition, le Département militaire fédéral a décidé qu'il lui appartenait de prononcer le renvoi devant le tribunal. Bien entendu, le grand juge ordonnera une instruction principale suivant les dispositions de l'organisation judiciaire et de la procédure pénale, et le tribunal ne prononcera que sur le vu de cette instruction. La procédure doit sauvegarder les droits de la défense.

Une décision a dû être prise en ce qui concerne la réincorporation des instituteurs. Un certain nombre d'entr'eux ont demandé, en effet, leur réincorporation. Le Département militaire, tout en réservant des exceptions lors de circonstances spéciales, a décidé de n'admettre la réincorporation que des instituteurs appartenant aux classes d'âge 1880 et suivantes, c'est-à-dire ayant 28 ans au plus. Le service effectif dans l'élite cessant dès cet âge-là au plus tard, la réincorporation d'hommes plus âgés n'est pas désirable pour l'armée en temps de paix. En temps de guerre, le volontariat dans le landsturm permettrait aux intérsssés de concourir effectivement à la défense nationale.

Un certain nombre d'unités composées, sous le régime de 1874, des hommes de la landwehr de douze classes d'âge exigent une reconstitution à la suite du nouveau classement de l'armée. C'est le cas, entre autres, des parcs de dépôt et des sections d'hôpital. Deux arrêtés du Conseil fédéral ont prononcé leur suppression. Un nouveau parc de dépôt sera formé d'unités du landsturm. De même, les sections d'hôpital seront remplacées pour le moment par des hommes du landsturm.

Enfin, un règlement provisoire a été arrêté relatif aux travaux de la commission de défense nationale. Celle-ci est convoquée par le chef du Département militaire fédéral selon les besoins et si possible huit jours au moins avant la séance. L'office de convocation indique l'ordre du jour. Les dossiers circulent auprès des membres de la commission ou, suivant les cas, sont tenus à leur disposition au Département militaire. Les décisions sont prises à la majorité absolue; à égalité des voix, le président départage. Les membres présents sont tenus de voter. Un secrétaire de la commission tient le procès-verbal et classe les archives.

* * *

Une heureuse simplification a été introduite dans le numérotage des unités et corps de troupes de l'armée. On ne savait plus trop à quel saint se vouer. Les complications du numérotage tantôt en chiffres romains tantôt en chiffres arabes ne relevaient plus d'aucune logique. Dorénavant, les chiffres arabes seront seuls utilisés, sauf s'il s'agit de désigner une subdivision des unités d'un corps de troupes, ainsi la compagnie dans le bataillon ou le groupe dans le régiment d'artillerie. Le Département militaire a établi toutefois une distinction entre l'unité de troupes et le corps de troupes d'une part, et, d'autre part, l'unité d'armée. Pour les premiers, le numéro de l'unité ou du corps se placera après l'indication de ceux-ci; pour les seconds, avant. On dira le régiment 1 et la 1re division. Nous ne saisissons pas l'utilité de cette différence.

Pour les gens parlant le français, il sera toujours plus agréable de dire le 1er bataillon, la 4e brigade plus tôt que le bataillon 1 et la brigade 4. Et il n'y aura pas de doute sur l'unité ainsi désignée.

Le Conseil fédéral a nommé le colonel Alfred Audéoud, de Genève, à Thoune, commandant de la Ire division, en remplacement du colonel Edouard Secretan.

Les états de service du nouveau divisionnaire sont les suivants :

Lieutenant en 1876 ; 1er lieutenant en 1879 ; capitaine en 1883, à la compagnie IV]10 ; il entre ensuite dans l'état-major général. Major en 1889, lieutenant-colonel en 1893 ; colonel le 19 mai 1896 et chef d'état-major de la Ire division, puis du Ier corps d'armée jusqu'en 1904. Il passa de là à l'état-major de l'armée.

Comme instructeur, le colonel Audéoud fut d'abord attaché à la 2e division. Il fut ensuite instructeur d'arrondissement de la 1re division, puis remplaça le colonel E. de la Rive aux écoles centrales.

Le colonel Audéoud est né en 1853. Au point de vue de l'âge il occupe le 6e rang parmi les divisionnaires, avec le colonel-divisionnaire H. Wyss, né la même année. Deux de nos divisionnaires seulement sont plus jeunes : le colonel-divisionnaire E. Will, né en 1854, et le colonel-divisionnaire Köchlin, né en 1856. Comme date de brevet, il occupe le 5e rang.

Le colonel-divisionnaire Secretan a adressé à la 1re division, l'ordre du jour que voici :

Aux troupes de la première division !

Le Conseil fédéral a bien voulu, sur ma demande, me relever du commandement de la 1re division. Je la quitte à regret.

Le Conseil fédéral a désigné, pour me remplacer, le colonel d'état-major général Alfred Audéoud.

En vous annonçant la nomination de votre nouveau divisionnaire, auquel vous obéirez dorénavant conformément à la loi et aux règlements, je vous souhaite à tous de pouvoir servir longtemps encore la Suisse, en bons soldats, avec fidélité et avec l'entrain que vous avez toujours montré sous les armes.

SECRETAN, colonel-divisionnaire.

* * *

Extrayons de la liste des promotions et mutations d'officiers supérieurs celles qui présentent un intérêt spécial pour la majorité de nos lecteurs.

PROMOTIONS.

Etat-major général. Le major Samuel de Perregaux, à Neuchâtel, est nommé lieutenant-colonel dans le service territorial.

Infanterie. Le lieutenant-colonel Romain de Weck, à Fribourg, est nommé colonel, à d. Le major Ernest Guyot, à Boudevilliers, commandant du 19e bataillon, est promu lieutenant-colonel à d.

Cavalerie. Les lieutenants-colonels H. Schlapbach, à Berne, commandant

la 4e brigade, et Albert Lenz, à Biglen, commandant de la 2e brigade, ont promus colonels et conservent les mêmes commandements.

Artillerie. Les majors Louis Grivel, à Genève, et Théod. Vonwiller, à Berne, sont promus lieutenants-colonels. Le premier, qui était à d., passe au service territorial; le second, qui commande le groupe d'artillerie de campagne II/6, est mis à d.

Forteresse. Le capitaine René Guibert, à Lavey-Village, adjudant du commandant de St-Maurice, est promu major à d.

Génie. Le capitaine à d. Paul Hoffet, à Lausanne, est promu major et devient officier-ingénieur.

Service de santé. Le capitaine Charles Redard, à Bâle, médecin du 107e bataillon, est promu major et médecin de la 3e brigade d'infanterie.

TRANSFERTS.

Etat-major général. Le colonel Fréd. de Tscharner, à Berne, est transféré des fortifications du Gothard à l'E.-M. gén.; le colonel Edouard Leupold, à Berne; les lieut.-colonels Hans Römer, à Bienne, Ed. de Meuron, à Lausanne, et O. Bridler, à Winterthour, de l'E.-M. gén. à d. de l'infanterie; le lieutenant-colonel Paul Lardy, à Genève, de l'E.-M. gén. à d. de l'artillerie; le major E. Ceresole, à Berne, du groupe d'artillerie II/2 à l'E.-M. gén.; les capitaines E. Vuilleumier, à Lausanne, et R. Fazy, à Genève, de l'E.-M. gén. à d. de l'infanterie; les capitaines H. Poudret et A. de Tscharner, à Berne, de la cavalerie à l'E.-M. gén.

Le major Paul Gosteli, à St-Imier, passe du commandement du 108e bataillon au service des étapes.

Le colonel d'infanterie Jean Isler, à Zurich, commandant de l'arrondissement territorial VII, passe au VIe arrondissement. Il est remplacé au VIIe par le colonel Georges Nef, à Hérisau, jusqu'ici à d.

Le major du génie à d. Const. Butticaz, à Lausanne, est transféré au S. T. ainsi que le capitaine d'infanterie Ch. Moret, à Lausanne, jusqu'ici adjudant du 161e bataillon.

Infanterie. Le colonel Ernest Keyser à d. prend le commandement de la 12e brigade d'infanterie, remplaçant le colonel H. Bolli, à Schaffhouse, mis à d. Le colonel Jules Repond, à Fribourg, mis à d., est remplacé au commandement de la 3e brigade par le colonel A. Weissenbach, à Fribourg. Le lieutenant-colonel A. Jordi, commandant du 8e régiment d'infanterie passe au S. T.

Cavalerie. Les colonels à d. V. Fehr, à Ittingen et A. Gugelmann, à Langenthal, sont transférés au S. T.

Artillerie. Le colonel R. Kunz, à Thoune, commandant du 9e régiment d'artillerie de camp., est nommé chef de l'artillerie du 3e corps d'armée. Le

colonel E. Picot, à Lausanne, commandant du 2e régiment d'artillerie de camp., est mis à d. et remplacé par le lieutenant-colonel P. Lardy. Le major Alb. Fama, à Saxon, officier supérieur du régiment d'artillerie de montagne prend le commandement du groupe I de ce régiment. Le major Eug. Laru à Chêne-Bourg, commandant du train du détachement des subst. 1, est transféré au S. E.

Génie. Sont nommés officiers ingénieurs : les colonels à d. L. Perrier, Neuchâtel, et S. Grosjean, à Amsterdam, et le lieutenant-colonel à d. d'Allèves, à Sion.

Service de santé. Le major Ch. Perrochet, à Chaux-de-Fonds, mis à d., est remplacé au 2e lazaret divisionnaire par le major Ch. de Marval, à Neuchâtel.

Administration. — Le lieut.-colonel à d. A. Mayor, à Vevey, passe au S. T.

Libérés du service militaire avec remerciements pour les services rendus : les lieut.-colonels d'infanterie L. Gagnebin à St-Imier (1847, brev. de 1883) et M. Pellissier, à St-Maurice (1851, brev. de 1892).

* * *

Jetons un coup d'œil sur le tableau des cours d'instruction. Il offre quelques particularités inédites.

Dans les huit arrondissements de division, les écoles de recrues d'infanterie prennent fin le 8 août. C'est alors la série des cours de répétition qui commence. Dans les 1re et 8e divisions, le tableau prévoit quatre détachements de recrues, trois dans les autres divisions. Dans la cavalerie quatre détachements ; cinq dans l'artillerie de campagne ; trois dans le service de santé ; quatre dans les troupes du train.

Nous avons énuméré déjà, à l'occasion du budget, les innovations introduites dans le chapitre des cours de cadres. Les cours tactiques pour officiers supérieurs et capitaines de l'infanterie auront lieu dans les 1re, 2e, 4e et 8e divisions ; le cours pour officiers subalternes (chefs de patrouille) a lieu dans les huit divisions. Les exercices des états-majors auront lieu dans les 3e et 5e divisions et au 4e corps d'armée.

Les cours de répétition ont lieu comme suit : dans le 1er corps d'armée par régiments ; dans le 2e, par divisions ; dans le 3e, par corps d'armée ; dans le 4e, par brigades. Le tableau n'indique que les places de rassemblement ; les places d'armes et lieux de cantonnement seront arrêtés ultérieurement sur proposition des commandants des corps de troupes.

Les cours de répétition du 1er corps d'armée sont échelonnés du commencement de septembre à fin octobre.

Les unités suivantes seront détachées de leur régiment pour services spéciaux : les compagnies I/2 et II/6 à l'école de tir 2 à Wallenstadt ; la

la patience et de la bonne volonté, mais elle exige des exercices de longue durée au cours desquels le soldat puisse être corrigé et repris. Or, que faire dans nos écoles de 45 jours? Sur certaines places d'armes, le tir à conditions commençait la deuxième semaine après l'arrivée des recrues. Les jours étaient fixés à l'avance où les compagnies devaient tirer coûte que coûte. Il s'agissait d'avoir terminé le tir individuel au milieu de l'école, en vertu d'une prescription relative au recrutement des carabiniers, et bien mal noté se trouvait parfois le malheureux officier qui ne terminait pas son tir dans le délai fixé. Dans ces conditions, et nous en passons d'autres, le tir n'était pas enseigné sur des bases sérieuses. Le soldat inhabile se décourageait et, après son service, allait grossir le nombre des mauvais tireurs et des mécontents.

Les conséquences de cette manière de faire, déplorables pour nos sociétés de tir, l'étaient bien plus pour le tir de guerre, but final de toute notre instruction.

Les commandants de compagnie ne pouvaient, dans la suite, corriger les mauvais tireurs et, dans les sociétés de tir, personne ne trouvait le temps ni la volonté de s'occuper de cette catégorie spéciale.

Il est inutile d'insister sur le fait qu'un mauvais tireur augmente la dispersion des coups d'une troupe au combat et que dans une subdivision cette dispersion est énorme dès que le nombre des soldats inhabiles est apparent.

Les programmes de 1900 recherchaient la préparation complète du soldat à l'école de recrues. La société de tir devait accroître et entretenir l'adresse de chaque tireur et au cours de répétition le soldat montrait ses aptitudes dans le tir individuel.

C'était exiger beaucoup avec des moyens restreints et les programmes de tir élaborés péchaient par un excès de zèle. Ils comportaient trop d'exercices et dans quelques garnisons, Lausanne par exemple, l'exécution d'un programme étendu présentait plusieurs difficultés. Si quelques places d'armes disposent d'installations modèles, à proximité de la caserne, Lausanne ne se trouve pas dans ce cas. A part le stand de la Pontaise, qui n'est du reste pas utilisable pour tous les exercices, les troupes doivent se rendre au Chalet-à-Gobet, à 10 km. de la place. La tentation d'employer ces 10 km. pour toutes sortes d'exercices est grande et le tir en souffre. Les cantonnements au Chalet sont

bons, mais ne fournissent pas le repos absolu si nécessaire au soldat avant la séance de tir.

Il est évident que ces considérations locales ne pouvaient entrer en ligne de compte. La commission devait étudier la pratique du tir dans les meilleures conditions possibles et chercher à diminuer les exercices dits « à conditions » au profit des exercices dits « préparatoires ».

C'est cette idée qui, déjà en 1900, s'était manifestée. Les 15 cartouches données pour la préparation au tir rendirent de bons services tout en étant insuffisantes. Il était matériellement impossible d'obtenir de bons résultats avec les hommes obligés d'exécuter rapidement différents exercices pour se présenter ensuite au tir à conditions.

Nous reportons ci-dessous le programme à conditions, qui, dès 1900, a été tiré dans les écoles de recrues. Il comprend 10 exercices dont 2 au feu de magasin. Nous donnons en regard plusieurs récapitulations en % se rapportant aux tirs des années 1905 et 1906 :

Tir à conditions. — Programme de 1900.				Résultats dans les années 1905			1906			Nombre maxima et minima des Restés dans les divisions
Exercice	Distance.	Cible.	Position	Par série Points	Touchés	°/° Restés	Par série Points	Touch.	°/° Restés	
1	300	A	Couché, bras franc	10,5	4.3	11	10,5	4.2	11	7 — 18
2	300	A	A genou, »	9,7	4,2	15	10	4,3	13	8 — 20
3	400	A	Couché, »	7,9	3,7	17	8,1	3,8	16	11 — 25
4	300	A	Debout, »	5,9	2.9	24	6,2	3,1	21	14 — 28
5	300	B	Couché avec appui	9,6	4,3	13	9,7	4,3	13	11 — 19
6	200	B	A genou, bras franc	9.2	4,1	15	9,2	4,2	14	10 — 20
7	400	C	» »	4,9	3,1	17	5	3,2	15	9 — 22
8	500	D	» avec appui	7,0	3,8	14	7,1	3,9	8	3 — 12
9*	200	C	» bras franc	11,3	6,8	13	11.5	6,8	11	9 — 17
10*	300	D	Couché, »	12,6	7,1	8	12,7	7,1	7	5 — 11

* Feu de magasin.

Les 15 cartouches par homme destinées aux exercices préparatoires n'étaient pas utilisées par chaque soldat. Des uns, les plus habiles, ne tiraient que 4 ou 5 cartouches ; le solde était remis aux mauvais tireurs qui arrivaient ainsi à disposer de 20, 30 ou 40 cartouches suivant les circonstances.

Ce système présentait un grave défaut, car ce n'est pas avec quelques cartouches que l'officier peut juger de l'habileté

de ses hommes. Une foule de facteurs entrent en ligne de compte et tel soldat aujourd'hui bon tireur ne le sera pas le lendemain où les circonstances l'obligeront à tirer sur d'autres buts et dans des conditions plus difficiles. En un mot, le temps disponible pour ces exercices n'était pas suffisant et le soldat ne pouvait acquérir la confiance en son arme.

De sensibles progrès furent toutefois constatés dès l'introduction des tirs préparatoires ; les comparaisons en % nous laissent à cet égard de précieuses indications.

Le tableau comparatif ci-dessous donne une moyenne de tous les résultats de tir dans les écoles et cours militaires. Deux années, 1894 et 1898, fournissent les résultats avec le programme antérieur à la revision de 1900 ; les trois années 1900, 1905 et 1906, fournissent les données en application du programme de 1900 :

ANNÉE	300 m., à genou, à bras franc			300 m., debout, à bras franc			400 m., couché, avec appui		
	Cible	Touchés °/°	Réduction en °/° pour la cible A	Cible	Touchés °/°	Réduction en °/° pour la cible A	Cible	Touchés °/°	Réduction en °/° pour la cible A
1894	I (324 dm²)	74	67	I	62	50	I	74	67
1898	I	81	77	I	67	55	I	85	78
1900	A (225 dm²)	82	82	A	60	60	A	Tir couché, 72	bras franc 72
1905	A	84	84	A	59	59	A	74	74
1906	A	86	86	A	61	61	A	76	76

Il est à remarquer que, dès 1900, le tir à 400 m. n'a plus été exécuté avec appui, mais à bras franc. Le progrès est constant ; une autre comparaison entre les deux tirs suivants le démontre :

1900, 300 m., cible A, couché avec appui, 94 % de touchés.
1900, 300 m., cible A, couché sans appui, 82 % de touchés.

Le tir debout, celui que nous exerçons de moins en moins, est le seul qui ne se signale pas par un progrès marqué.

Dans les cours de répétition, le temps disponible ne permettait pas l'exécution d'un tir d'école à conditions. Les comparaisons n'en sont pas moins intéressantes, à en juger par les chiffres ci-dessous :

ANNÉE	300 m., à genou, à bras franc.			400 m., couché, à bras franc.			TROUPES
	Genre de feu.	Touchés en %	Réduction en % pour la cible C.	Genre de feu.	Touchés en %.	Réduction en % pour la cible C.	
1894	Une cart. I	74	66	Une cart. I	65	56	IIIe C. d'ar.
1898	Magasin I	66	53	» I	67	57	IIIe »
1900	» C	53	53	» C	48	48	IVe »
1905	» C	53	53	» C	49	49	Ier »
1906	» C	64	64	» C	63	63	IIIe »

Le progrès est manifeste, particulièrement dans le IIIe corps d'armée. Il faut naturellement tenir compte du fait qu'en 1894 on tirait le feu d'une cartouche sur la cible I et que, dès 1898, cet exercice a été remplacé par le feu de magasin sur la cible I et ensuite sur la cible C.

* * *

Le temps disponible dans nos écoles de recrues nous oblige à rechercher la simplicité tout en étant sûr que nos tireurs auront eu l'occasion de connaître leur arme dans maints exercices appropriés où la précision joue le plus grand rôle possible.

Nous pouvions nous rapprocher des systèmes en vigueur dans certaines armées, notamment dans l'armée allemande, et créer les classes de tireurs avec les conditions voulues pour passer d'une classe dans l'autre. Ce mode de procéder a certes de gros avantages et si le lecteur se souvient de l'analyse du règlement de tir allemand, analyse publiée dans la *Revue militaire suisse*[1], il se rendra facilement compte du but poursuivi par une telle méthode. Par contre, nous émettons des doutes sur la possibilité d'arriver par cette méthode à un résultat satisfaisant dans notre armée de milices. Il valait donc mieux s'en tenir au système actuel du tir sans établir des classes différentes et il paraissait urgent de déveloper, non certaines catégories de tireurs, mais l'ensemble des tireurs.

Ce développement est seulement possible en poussant à fond l'instruction *individuelle* et en l'adaptant aux aptitudes de chaque soldat.

C'est ici qu'entre en ligne de compte un facteur essentiel de réussite : le tir préparatoire, et c'est dans ce domaine que l'instructeur de compagnie doit être indépendant. Il doit être abso-

[1] Vol. 1906, pages 291 (livraison d'avril) et 239 (livraison de mai).

lument libre dans la recherche des moyens à utiliser pour atteindre le but.

La tâche de l'instructeur de compagnie devient ainsi doublement intéressante. Il dispose dorénavant pour chaque soldat d'une moyenne de 50 cartouches et il aura vite compris comment il peut le mieux les employer. Tandis que les meilleurs soldats prouveront rapidement avoir acquis l'habileté voulue — il est nécessaire pour cela de tirer au moins 25 cartouches, — d'autres resteront en arrière et devront être repris.

Les plus mauvais ou les plus maladroits seront conduits pas à pas dans l'exercice du tir. Rien ne pourra être négligé pour les amener à un résultat satisfaisant, car rien ne viendra forcer l'instructeur à agir de telle ou telle façon.

Nous sommes persuadés qu'une telle méthode donnera de bons résultats. N'est-elle pas basée sur un proverbe ancien mais toujours vrai : L'exercice fait le maître ; et n'offre-t-elle pas toute les garanties pour conduire le soldat du degré facile au plus difficile où il est obligé de toucher un but à une distance inconnue ?

Ces exercices dits préparatoires ne peuvent être commencés avant la troisième semaine d'instruction. Ici encore, nous réalisons un progrès sensible, car pendant ces trois premières semaines nous pouvons habituer le soldat à manier son arme et à distinguer les buts dans le terrain. Nous habituons l'œil à reconnaître le terrain et les points à viser et si ces exercices ne suffisent pas, le soldat les continue encore deux ou trois semaines de plus.

Les quatre cibles d'école A, B, C, D, sont utilisées dans ces tirs et lorsque l'habileté recherchée est atteinte, l'instructeur peut passer aux exercices principaux et les faire précéder encore du tir d'épreuve ou du tir de combat individuel que nous étudierons ci-dessous.

* * *

Tir d'épreuve ou tir d'examen.

Ce tir est nouveau et, comme son nom l'indique, il est destiné à donner une base de comparaison permettant de suivre les résultats obtenus. Il comprend un seul exercice et s'exécute dans tous les services militaires, à part certains cours de répétition des grandes unités.

Dans l'école de recrues, le tir d'épreuve est à 300 m., 6 coups, cible A, et le soldat choisit la position, couché ou à genou. L'homme laissé à lui-même et libre dans son action tire ses 6 cartouches sans interruption ; il doit obtenir un minimum de 12 points et 5 touchés.

L'instructeur de la compagnie détermine l'époque où ce tir peut être exécuté. L'homme qui n'atteint pas le minimum précité démontre sa préparation insuffisante et au lieu de passer aux exercices principaux, il retourne aux exercices préparatoires. Il est, en effet, préférable de reprendre le tireur dans tous les exercices possibles avant de le laisser commencer un exercice où son adresse ne pourrait se manifester.

* * *

Nous arrivons aux exercices principaux, au nombre de 4 :

1.	300 m.	cible A,	à genou,	à bras franc,	6	cartouches
2.	300 m.	» B,	couché,	avec appui,	6	»
3.	300 m.	» D,	debout,	à bras franc,	6	»
4.	400 m.	» C,	couché,	à bras franc,	6	»

Les conditions sont supprimées ; elle n'existent que dans le tir précédent où, comme nous l'avons vu, elles sont nécessaires.

Dans ces quatre tirs, il s'agit de constater l'aptitude du soldat. Les résultats de son instruction doivent apparaître clairement, aussi ne peut-on exécuter ces tirs que dans les deux dernières semaines de l'école de recrues, c'est-à-dire dans la période où le soldat a acquis une certaine éducation militaire.

Nous avons toujours été frappés de constater combien, jusqu'à ce jour, le tir individuel était négligé dans la deuxième partie de l'école de recrues. Certaines considérations, il est v[rai] venaient bien mal à propos à la traverse, et le tir de précision n'était plus pratiqué. Les inspecteurs ne s'en occupaient guère, toute leur attention se portait sur le service en campagne. N[ous] n'avons jamais vu un inspecteur sur la place de tir et la pa[rtie] peut-être la plus importante de l'éducation du soldat passa[it à] l'arrière plan.

Sans insister sur ce fait, nous remarquerons seulement [que] les programmes actuels rétablissent l'équilibre et que le tir [pra]tiqué jusqu'à la fin de l'école remet en honneur une bran[che] d'instruction essentielle.

Le tir principal revêt dans la compagnie un caractère so[...]

nel. Le soldat sans contrainte cherche à briller le mieux possible.

La compagnie choisit un jour propice et, sans hâte, elle passe d'un exercice à l'autre. Un rang est établi pour chaque tireur d'après le nombre de points et de touchés et le rang est indiqué dans le livret personnel.

* * *

Les programmes de 1900 ne connaissaient pas le tir de combat *individuel* sous la forme introduite actuellement. Ils donnaient sous le nom de tir appliqué, deux exercices, l'un à 300 mètres sur la cible F (visible 6″) et l'autre sur 5 cibles tombantes G, disposées en tirailleurs, à moins de 300 m. Ces deux exercices suivaient les dix tirs à conditions et nous savons par l'expérience en quoi ils consistaient. Arrivant en dernier, au moment où le temps faisait défaut, ces tirs étaient « enlevés » sans profit pour le soldat. L'homme, après avoir subi dix épreuves consécutives, se trouvait tout à coup devant un tir sans conditions formelles. Il touchait plus ou moins, les résultats obtenus ne jouant aucun rôle dans la classification définitive.

La statistique établit du reste combien maigres sont les résultats :

Exercice N°	Cible	Distance	Touchés par série 1905	Touchés par série 1906
11	F	300	1,7	1,7
12	G	2-300	1,4	1,4

Le nouveau programme ne fixe plus le moment où ces tirs doivent être exécutés. Il les désigne sous le nom de « tir individuel » en laissant entendre que ce tir appartient à la période de l'éducation du soldat dans le terrain.

On exécute 2 à 3 tirs aux petites distances jusqu'à 500 m. contre des buts de campagne (cibles tombantes ou disparaissantes) placés dans le terrain.

* * *

Le *tir de combat* par section et par compagnie, comprend deux parties essentielles.

Dans la section, le lieutenant doit commander au moins deux exercices à distance connue. Il trouve dans cette disposition l'occasion de diriger le tir calmement, d'en remarquer l'effet et prendre les mesures découlant de son observation person-

nelle. Deux à trois autres exercices dans un terrain inconnu mettent ensuite l'officier dans la situation de guerre où son initiative et ses capacités se manifestent.

Dans le cadre de la compagnie, le chef dirige deux exercices simples et appropriés aux circonstances réelles. Le tir contre l'artillerie ou contre les mitrailleuses est une exception et nous ne saurions trop insister sur cette mesure. N'avons-nous pas eu souvent l'occasion de constater combien ces derniers genres de tir étaient illogiques, particulièrement aux grandes distances? Les résultats obtenus démontraient le peu d'efficacité du tir d'une seule compagnie, sous réserve, bien entendu, des occasions favorables qui peuvent se présenter. Nous ne mettons pas en doute l'efficacité d'un tir contre une artillerie découverte, en colonne de marche ou prise de flanc, mais ce sont des exceptions qui ne demandent pas une préparation étendue. Ce qu'il faut éviter à tout prix, c'est le tir contre artillerie en position à grande distance et où des centaines de cartouches sont brûlées sans résultats même apparents.

* * *

Les programmes pour les écoles de recrues sont complétés par une heureuse innovation : le tir réservé aux officiers et aux sous-officiers. Il ne comprend pas un tir de cadres avec conditions, mais des exercices variés, dirigés *chaque semaine*, par le commandant d'école et par l'instructeur de compagnie. Outre le tir d'épreuve qui marque le premier exercice, les 100 cartouches mises à disposition de chaque tireur viennent développer et maintenir l'habileté des cadres.

Le tir au *pistolet,* avec quelques exercices préparatoires et de réglage à 50 m. (cible A) ne subit guère de modifications.

Nous compléterons ces données en notant le changement important apporté dans la répartition de l'insigne de bon tireur. Dorénavant le 10 % des recrues ayant obtenu, dans chaque compagnie, les meilleurs résultats dans les quatre tirs principaux recevra l'insigne. Les sous-officiers pourront l'obtenir dans les mêmes exercices mais le calcul se basera sur le 10 % des meilleurs résultats de toute l'école.

La *mention honorable* est réservée au 20 % des recrues ayant le mieux tiré dans la compagnie et au 20 % des officiers subalternes et sous-officiers de l'école entière.

Dans le but d'éviter des jugements souvent injustes sur la valeur balistique du fusil d'ordonnance, un officier qualifié tirera plusieurs cartouches avec chaque arme et en présence de la recrue. C'est un excellent moyen destiné à donner confiance au soldat et qui servira à dissiper bien des idées erronées.

(*A suivre.*)

DANS L'ARTILLERIE

Sous ce titre tout général, nous nous proposons de résumer les principales questions à l'ordre du jour dans l'arme de l'artillerie. Nous le ferons en condensant quelques articles parus dans le volume de 1907 des *Artilleristische Monatshefte,* que dirige le général Rohne.

L'obusier de campagne.

Ce premier article est un compte-rendu de trois ouvrages nouveaux consacrés à l'obusier de campagne et qui ont pour auteurs le général-major von Bahn, le capitaine von Roskoten et M. Kühn ingénieur d'artillerie en Autriche. Tous trois sont partisans de l'obusier. On sait que la question est toujours discutée ; des autorités de premier ordre, tels le général von Alten en Allemagne et le général Langlois en France, se sont prononcées contre l'obusier de campagne.

Voici les considérations principales présentées par ces trois auteurs qui tous admettent la nécessité de recourir au tir courbe pour préparer l'attaque de l'infanterie contre une position mise en état de défense.

Le général von Bahn est celui des trois qui étudie le plus en détail la manière dont l'obusier devra résoudre sa tâche consistant soit à atteindre les troupes derrière les ouvrages, soit à démolir ces derniers.

Il se prononce contre l'emploi du shrapnel et démontre à l'appui de cette opinion que même avec les angles de chute les plus forts on n'atteint plus les troupes derrière les profils donnés par la nouvelle instruction sur les fortifications de campagne.

Il préconise l'emploi d'une fusée à double effet pour l'obus, permettant de l'employer avec ou sans retard d'éclatement suivant qu'on veut produire un effet de mine ou pas.

Le calibre de l'obusier de campagne, suivant lui, doit attein-

dre au moins 10 cm., et ne doit pas dépasser 12 cm., car le poids de 20 kg. du projectile de ce dernier calibre est le maximum admissible dans l'artillerie de campagne.

Le général von Bahn ne se fait pas d'illusions sur le nombre de touchés qu'on est en droit d'espérer. Il donne des chiffres qui correspondent avec ceux obtenus dans les essais faits à Thoune et dont les résultats sont donnés dans l'article. Le général Rohne fait observer que l'auteur ne connaissait pas encore la nouvelle instruction sur la fortification de-campagne dans laquelle la dimension des abris a été réduite au quart de leur dimension précédente, ce qui réduira aussi les touchés au quart du chiffre calculé par le général von Bahn. Il est vrai, d'autre part, que le nombre des abris devra être augmenté. L'effet du coup isolé est bon, et tout particulièrement contre les localités.

Un des avantages de l'obusier serait de soutenir l'avance de son infanterie plus près de l'ennemi que le canon de campagne. Pour l'auteur, cet avantage est minime ; son importance a été beaucoup exagérée.

Le général Rohne n'est pas un partisan aussi convaincu de l'obusier que le général von Bahn, il réserve encore son opinion en attendant des données d'essais comparatifs de tir qui n'ont pas encore été faits ou du moins pas été publiés.

Bahn et Roskoten donnent des renseignements sur les obusiers récemment introduits par différents Etats. Le dernier traite aussi leur organisation. Il estime, — et son avis a du poids puisqu'il commande une batterie d'obusiers, — que les obusiers ne devraient pas faire partie de l'artillerie divisionnaire, mais de l'artillerie de corps. C'est aussi le point de vue du général Rohne qui va même plus loin et voudrait voir l'artillerie de gros calibre attachée à l'armée.

Roskoten est partisan de la batterie de 4 pièces et voudrait doter le corps d'armée de 6 de ces batteries.

Il préconise de réserver leur emploi pour battre les troupes à couvert et pour préparer les brèches d'assaut. Il renonce à les utiliser pour une lutte d'artillerie. Le commandement supérieur devra imprimer une unité d'action aux obusiers de plusieurs corps. Les obusiers joindront leur feu à celui de l'artillerie de campagne pour battre les points d'attaque. Ils emploie-nt le shrapnel dès que l'adversaire aura dû faire occuper les vrages par son infanterie.

Ils trouveront moins souvent l'occasion d'être utiles dans la défensive. Dans cette alternative, ils seront employés tout d'abord contre l'artillerie et se joindront ensuite aux canons contre l'infanterie.

Les idées de l'ingénieur Kühn sont différentes. Pour lui l'obusier ne servira qu'exceptionnellement à la destruction des ouvrages. Sa tâche principale sera de tirer contre les mêmes buts que les pièces de campagne, mais surtout sur ceux qui se trouvent derrière les crêtes et que ne peuvent atteindre les pièces de campagne. C'est dans ce but que l'augmentation des obusiers est demandée de différents côtés. Avec un poids du projectile de 14 à 16 kg., on n'obtiendra pas une stabilité complète de la pièce sans dépasser sensiblement 1000 kg. pour le poids de la pièce. Il propose donc un obusier léger avec un shrapnel de 8 kg. et une vitesse initiale de 330 m. et un obus de 10 kg. avec une vitesse initiale de 300 m. Ce serait une véritable pièce à tir rapide et qu'on pourrait approvisionner suffisamment. Pour la destruction d'ouvrages, il faudra recourir à l'obusier de 15 cm.

On voit combien les avis diffèrent encore entre eux sur l'emploi le plus avantageux de l'obusier. Le général Rohne trouve que la question n'a guère changé d'aspect depuis qu'il l'a traitée en 1902, et il insiste sur l'importance de son étude.

Augmentation de l'artillerie de campagne en France. — Comparaison de l'organisation des artilleries allemande et française. — La question de l'artillerie en France.

Ces trois articles du général Rohne traitent le même sujet.

Le *premier* rend compte du rapport sur le budget de la guerre pour 1907, présenté à la Chambre par le député Messimy. Après avoir constaté que le corps d'armée ne dispose, en France, que de 92 pièces contre 144 en Allemagne, ce rapport établit que dans la campagne de l'Extrême-Orient le canon a joué un rôle important dans les victoires des Japonais. Il montre que la proportion des pièces par 1000 fusils est beaucoup plus faible en France que dans les autres pays et conclut à une augmentation de 800 à 1000 pièces pour l'armée. Il discute également l'organisation de la batterie à 4 ou 6 pièces. Tout en reconnaissant que la solution de la petite batterie est plus onéreuse, parce

qu'elle nécessite un plus grand nombre de batteries ; il insiste sur les avantages de cette organisation, qui permet une meilleure utilisation des qualités de la pièce à tir rapide.

Il se montre d'accord avec le projet d'artillerie lourde de campagne dont les batteries n'auraient que deux pièces, mais une forte dotation en munitions, à la condition qu'elle ne soit pas détournée de son but pour devenir une artillerie de siège.

Le général Rohne fait observer que si la France dote son corps d'armée de 36 batteries à 4 pièces, cette artillerie sera bien supérieure aux 24 batteries à 6 pièces du corps d'armée allemand. Se demandant ensuite quelle influence cette augmentation d'artillerie pourra avoir sur la tactique, il prévoit une extension des fronts de déploiement du corps d'armée et parfois l'impossibilité de déployer toute l'artillerie faute d'espace suffisant, ce qui conduira à la constitution de réserves d'artillerie.

Dans le *second article*, le général fait observer que la supériorité numérique en artillerie du corps allemand sur le corps français ne sera effective qu'à la double condition de disposer de l'espace nécessaire pour une mise en ligne complète et de disposer d'un approvisionnement suffisant en munitions.

L'auteur n'est pas d'accord avec les chiffres fournis dans un article du *Deutsches Offizierblatt* sur les temps qu'emploieront à se déployer les artilleries allemande et française d'un corps d'armée. Il ramène à un chiffre plus modeste l'avantage signalé en faveur de l'artillerie allemande. Il fait ressortir un fait complètement passé sous silence et tout en faveur de l'artillerie française. Une fois en position, les batteries françaises disposeront de 1248 coups et les allemandes de 780. Les premières pourront dont soutenir le feu bien plus longtemps. Il faudra bien compter 1 ½ à 2 h. pour l'arrivée des colonnes légères de munitions, ce qui ne permettra pas de tirer plus de 6-7 coups à la minute par batterie allemande, tandis que les batteries françaises pourront disposer de 9-11 coups dans le même temps.

Dans le *troisième article*, le général Rohne rend compte des idées émises par deux auteurs français, le général Langlois, dont les avis sont toujours très estimés en Allemagne, mais avec lequel il déclare ne pouvoir se trouver d'accord sur tous les points, et le chef d'escadron Audrat.

Avant l'introduction de la pièce à tir rapide en Allemagne, les Français ne se préoccupaient pas de la supériorité numérique

allemande. Maintenant, c'est une autre affaire, et le général Langlois élève aussi la voix.

Après un exposé historique très clair de la pièce à tir rapide française, il regrette qu'on ait tenu à une vitesse initiale aussi forte (530 m.), ce qui a entraîné un poids trop fort de la pièce en batterie et diminué sa mobilité. La Russie seule a commis la même faute. L'avantage d'une vitesse initiale de 530 m. sur une de 480 m. équivaut à se rapprocher de l'ennemi de 400 à 450 mètres, ce qui est peu de chose quand on combat en moyenne à 3 à 4000 m. La vitesse de 480 m. aurait permis de ramener le poids élevé de 1130 kg. de la pièce en batterie à 970 kg.

Le général Rohne, jusque-là d'accord, ne l'est pas plus loin :

Avec la pièce à tir rapide, on s'est décidé à réduire le nombre des pièces par batterie à 4, ce qui a permis de les doter d'un approvisionnement en munitions beaucoup plus fort. Les résultats de tir très favorables obtenus sur les places d'exercice ont ensuite conduit à des conclusions exagérées :

1. 4 pièces donnent d'aussi bons résultats que 6; on a même dit de meilleurs.

2. Une batterie de 4 pièces suffit dans tous les cas à tenir sous son feu un front de 200 m. Pour un front de déploiement du corps d'armée de 5000 m., les 23 batteries de celui-ci seront donc parfaitement suffisantes ainsi que leurs 92 pièces.

3. Toute concentration du feu devient inutile.

Le général Langlois trouve que ces conclusions naïves n'ont pas été confirmées par la guerre d'Extrême-Orient. On y a vu que 6 pièces comptaient plus que 4, que le front du corps d'armée dépassait 5000 m. et que 4 pièces ne pouvaient pas anéantir un adversaire abrité sur un front de 200 m. Il fallait dans ce cas concentrer le feu. Les Japonais ont conservé leurs batteries de 6 pièces et les Allemands ont fait de même. Aussi nous voilà obligés d'augmenter l'effectif de nos pièces. Ce ne sera pas si facile, car pour revenir à la batterie de 6 pièces, il faudrait renoncer au mécanisme de tir et si, au lieu de cela, on veut augmenter le nombre des batteries, il faudra commencer par trouver les officiers qualifiés nécessaires.

Par-dessus le marché, l'approvisionnement en munitions devra encore être augmenté.

Le général Rohne se défend d'avoir jamais prétendu qu'une batterie de 4 pièces vaudrait toujours une batterie de 6 pièces,

mais il reste partisan de la petite batterie et voilà ses raisons : la vitesse de tir normale est celle qui permet d'observer chaque coup. Or quand, avec cette vitesse de tir, on arrive à la quatrième pièce, la première est de nouveau prête à tirer. Les cinquième et sixième pièces sont donc de trop. Cela ne signifie pas que les batteries de 4 et 6 pièces soient d'égale valeur, car si les deux batteries sont opposées l'une à l'autre, les touchés de la plus grande se répartiront sur un but plus petit d'un tiers que le but de la petite batterie. Celle-ci subira donc plus de pertes. Mais si l'on a deux lignes opposées d'artilleries possédant le même nombre de pièces, réparties d'un côté en batteries de 4 pièces et de l'autre en batteries de 6 pièces, ce sera celle des batteries de 4 pièces qui aura l'avantage, puisque en feu successif elle pourra tirer une fois et demi autant de projectiles que l'autre.

Le général Rohne établit par un calcul que dans ces conditions, 25 batteries de 4 pièces, c'est-à-dire 100 pièces, neutraliseront 20 batteries de 6 pièces.

On pourra objecter que la prétention de faire tirer une batterie de 4 pièces aussi vite qu'une de 6 pièces n'est pas prouvée. Le général Rohne signale pourtant un fait qui vient de la confirmer, celui des essais de la pièce hollandaise dont il a rendu compte dans le numéro de juin de sa revue. Dans cet essai, trois batteries de 6 pièces et une de 4 pièces ont tiré successivement sur le même but. C'est la batterie de 4 pièces qui a eu de beaucoup le plus de touchés dans le moins de temps. Elle a obtenu dans l'unité de temps un chiffre de touchés double du chiffre moyen des autres.

Cet exemple dont il ne faudrait pas exagérer la valeur, montre pourtant combien le rendement d'une pièce est meilleur dans la batterie de 4 pièces que dans celle de 6. En cas de guerre, avec l'arrivée des réservistes et des chevaux de réquisition, cette différence s'accentuera en faveur de la petite batterie plus maniable que la grande. Dans le feu de vitesse, où chaque pièce tire aussitôt prête, la petite batterie restera plus facilement dans la main de son commandant que la grande, et son approvisionnement en munitions sera plus fort à nombre égal d'attelages.

Le général Rohne doute que les fronts de combat arrivent à des extensions pareilles à celles prévues par le général Langlois. Il remarque en outre que le règlement français prescrit à la bat-

terie de tenir un front de 200 m. sous le feu, de façon à empêcher une troupe ennemie de s'y mouvoir à découvert et non de l'anéantir si elle y est abritée, tâche que ne remplirait pas davantage une batterie de 6 pièces. Le règlement français ne considère pas davantage la concentration du feu comme superflue. Il la recommande au contraire contre les points d'attaque ou les points importants qu'on désire neutraliser.

Dans un dernier article, le général Langlois voudrait rendre possible l'anéantissement de l'artillerie ennemie. C'est un résultat important à obtenir puisque celle-ci reste l'adversaire le plus dangereux de l'infanterie. Or, on n'y arrivera qu'avec l'obus brisant et un nombre considérable de projectiles. Aussi faudra-t-il recourir à un canon de petit calibre comme le proposait le général de Reichenau. Seulement le général Langlois propose l'introduction d'une certaine proportion de ce petit calibre à côté du 7,5 cm., tandis que le général Reichenau voulait remplacer complètement ce dernier par le premier.

Le chef d'escadron Aubrat traite la même question dans la *France militaire*, mais dans un sens tout opposé. Il tient pour la manière de voir du règlement français d'après laquelle une batterie à 4000 m. peut très bien neutraliser un front de 200 mètres. Il estime qu'elle pourra même très bien surveiller un front deux fois plus grand et trouve par conséquent les 92 pièces du corps d'armée français suffisantes. Discutant la meilleure organisation à donner à cet effectif, il conclut à la batterie de trois pièces. La tâche de l'artillerie dans l'avenir sera double. Prendre sous le feu pendant des temps très courts de petits buts apparaissant soudainement ou pendant un temps plus prolongé un terrain occupé par l'ennemi. Elle emploiera dans le premier cas le *tir instantané* et dans le second le *tir de neutralisation*. Le premier genre de tir est impossible pour une batterie de 6 pièces, très difficile déjà pour une batterie de 4 pièces; il faudra n'employer qu'une pièce isolée ou une section, à la rigueur 3 pièces. La batterie de 4 pièces devra donc souvent être divisée. Le second genre de tir nécessite toujours une préparation et celle-ci sera d'autant plus facile que le nombre de pièces sera moindre. Aubrat conclut donc théoriquement à 30 batteries de 3 pièces ou 15 batteries de 6 pièces, subdivisées en demi-batteries. Il appuie sa manière de voir par la considération suivante : Plus le matériel d'artillerie se perfectionne et

compagnie II/9 à l'école d'officiers de la 1re division ; les compagnies I/14, III/17 et car. III/7 à l'école de tir 7, à Wallenstadt ; la compagnie III/18 à l'école d'officiers de la 2e division.

Dans la cavalerie, la 1re brigade se bornera à l'instruction de détail suivie d'exercices de combat de régiments. La 9e compagnie de guides lui est adjointe. La 1re compagnie de guides manœuvrera avec la 3e division, la 2e avec la 5e division. La 2e brigade consacrera son cours à l'instruction du combat et de l'exploration. Elle terminera aux manœuvres du 3e corps d'armée auxquelles le 8e régiment, la 12e compagnie de guides et la 4e compagnie de mitrailleurs à cheval participeront également. Ce corps disposera donc pour ses manœuvres de division contre division de 15 escadrons et compagnies de cavalerie et de deux compagnies de mitrailleurs à cheval.

Le 7e régiment sera envoyé, à la fin de son cours, comme cavalerie divisionnaire aux manœuvres de la 8e brigade d'infanterie. Enfin les 4e, 8e et 11e compagnies de guides accompagneront les exercices de détachements du 4e corps d'armée.

L'artillerie du 1er corps d'armée aura ses cours de répétition par groupes. Celle du 2e corps d'armée les aura par régiments. A la fin de leur cours, les 4e et 5e régiments prendront part aux manœuvres des brigades d'infanterie de ce corps d'armée. L'artillerie du 3e corps d'armée marche avec ce dernier. Celle du 4e corps d'armée travaille par groupes ; trois de ceux-ci, savoir : les deux groupes du 10e régiment et le Ier du 11e, seront envoyés aux manœuvres des 7e et 8e brigades d'infanterie et des brigades de la 8e division.

Le génie envoie ses bataillons du 1er corps d'armée dans la région de Jolimont où ils recommenceront leurs travaux de terrassement. La 1re compagnie de télégraphistes les y accompagnera. Les bataillons du 4e corps avec la 4e compagnie de télégraphistes feront pendant à ceux du 1er corps dans la région de la Linth.

* * *

En date du 4 février, le Conseil fédéral a arrêté la répartition des officiers de l'état-major général.

A l'état-major de l'armée, le colonel F. de Tscharner remplace le colonel Audéoud.

Au 1er corps d'armée, pas de changement. A la 1re division, le lieutenant-colonel Quinclet remplace le lieutenant-colonel E. de Meuron, et le capitaine de Tscharner, le capitaine Bardet. A la 1re brigade, le capitaine Poudret remplace le major Bridel ; à la 2e, le capitaine Bardet remplace le capitaine Vuilleumier. A l'état-major de la 2e division, le capitaine de Loriol remplace le capitaine A. Fonjallaz ; à la 3e brigade, le capitaine Spycher remplace le capitaine R. Fazy ; à la 4e, le capitaine Fonjallaz remplace le capitaine de Goumoëns.

Les chefs d'état-major des quatre corps d'armée restent les mêmes.

Au 2e corps d'armée, les majors E. Ceresole et Bruderlin remplacent les majors A. Iselin et Erny; au 3e, les majors de Perrot et Jenny remplacent le lieut.-colonel Zeerleder et le major Brugisser; au 4e, pas de changement.

* * *

Il circule beaucoup de racontars sur l'application de la nouvelle organisation militaire. Nombre de journaux ont reproduit une correspondance adressée de Berne à la *Liberté*, et qui annonce la suppression des corps d'armée, et leur remplacement par six divisions.

Cette nouvelle est au moins prématurée. Elle peut aussi être inexacte, car la question est encore dans la phase des études préliminaires. Le service de l'état-major qui en a été chargé n'a point encore abouti à aucune conclusion. Quand il sera fixé, il devra déposer des propositions auprès du Département militaire fédéral qui, à son tour, devra les soumettre à la Commission de défense nationale. Ce n'est qu'après l'accomplissement de toutes ces formalités que l'Assemblée fédérale pourra être saisie de propositions fermes.

Elle est seule compétente, en effet, en vertu de l'art. 52 de la loi ainsi conçu :

L'Assemblée fédérale arrête :

1. Le nombre et la composition des unités de troupes des diverses armes, ainsi que la composition de leur matériel de corps ;
2. Le nombre et la constitution des corps de troupes et des unités d'armée, ainsi que la composition de leurs état-majors et de leur matériel de corps;
3. Le nombre des bataillons et des compagnies d'infanterie et des escadrons de dragons à fournir par chaque canton.

Les travaux préparatoires de décisions de cette importance et de cette complexité exigent beaucoup de réflexion et beaucoup de temps, sans parler de l'établissement de statistiques minutieuses. On ne saurait donc prévoir aujourd'hui, avec quelque certitude, les propositions auxquelles le service de l'état-major sera conduit. Tout ce que l'on peut dire c'est qu'il s'efforcera de faire de notre armée un mécanisme mieux articulé et plus souple, tout en apportant aux bataillons, aux régiments et même aux brigades le moins de changements possible.

* * *

La commission des cuisines roulantes (officiellement : commission des voitures) a tenu sa première séance le 24 janvier, à Thoune. Elle a examiné les deux modèles qui ont été expérimentés dans diverses écoles et cours en 1907, et a ordonné quelques modifications de détail. La commission se réunira de nouveau en avril; il est probable que de nouveaux essais comparatifs auront ensuite lieu entre les deux types. Tous deux ont d'ailleurs fonctionné d'une façon satisfaisante et ne diffèrent guère que par l'écartement des roues.

* * *

L'abondance des matières ne nous a pas permis de signaler plus tôt la réimpression du *Journal d'un sous-lieutenant de cuirassiers*, J.-F.-L. Rilliet, qui avec les *Souvenirs d'un garde d'honneur*, F.-A. Cramer, et les *Mémoires inédits d'un prisonnier en Russie*, P.-L. Mayer, composent un agréable volume paru chez A. Julien, éditeur, à Genève, sous le titre : *Soldats suisses au service étranger*. De ces trois soldats genevois, le plus intéressant, c'est-à-dire celui qui a le mieux vu et dont le récit témoigne de la culture la plus étendue, est incontestablement Rilliet. Cramer est plus jeune et sa carrière dans l'armée impériale a été trop courte pour lui fournir matière à de larges développements. Elle commence, à proprement parler, à l'époque de la bataille de Dresde, à laquelle il n'a pas assisté, et finit à la reddition d'Erfurt au lendemain de l'abdication de Fontainebleau. La majeure partie de son service a été accomplie non plus comme garde d'honneur sur le champ de bataille, mais comme secrétaire administratif à Erfurt pendant le siège de la ville.

Quant à Mayer, c'est un bon type de soldat, un peu fruste, point lettré du tout, prêt surtout à faire l'amour partout où il passe et la guerre entre temps. Il a participé à la campagne de 1812 au cours de laquelle il reste prisonnier des Russes. L'histoire qu'il en conte n'est point une œuvre d'historien savant. Mais comme le dit l'éditeur dans le chapitre d'introduction « Maints détails qui indiffèrent aux historiens planant au-dessus du vulgaire, maintes anecdotes touchant à la vie du soldat et surtout la verve avec laquelles ils sont notés, font des humbles souvenirs de Pierre-Louis Mayer, une œuvre capable d'intéresser. »

Quant au *Journal* de Rilliet, il se distingue, entr'autres, par sa concision, son souci de la vérité, son exactitude dans le détail. Il a paru pour la première fois dans la *Bibliothèque universelle* de 1859. Document de valeur pour les historiens, il a été mis souvent à contribution.

Rilliet a débuté dans la carrière militaire en entrant, en 1810, à l'école militaire de Saint-Germain. Il en sortit, en 1812, âgé de 18 ans, pour recevoir le 28 janvier 1813 son brevet de sous-lieutenant au 1[er] régiment de cuirassiers. Il rejoint son régiment à Metz, et en part au printemps ; traverse avec son corps toute l'Allemagne jusqu'en Silésie. Il fait ses débuts sur le champ de bataille à la Katzbach, combat angoissant et retraite précipitée : « Sous les torrents de pluie, écrit son éditeur, à travers des défilés à peine praticables pour la cavalerie, les cuirassiers assurent le ralliement des soldats débandés. » Puis vient Leipzig, et c'est encore la retraite, la débandade générale. A Hanau, au contraire, la victoire sourit à notre cuirassier ; il fait des charges répétées des régiments de Sébastiani un récit plein de couleur et d'entrain. Le *Journal* prend fin sur les derniers jours de 1813. Cependant la carrière militaire de Rilliet n'est pas finie. Il fit encore la campagne de 1814 et combattit à la Fère Champenoise et à Paris. Il ne s'éloigna des drapeaux que lors du licenciement de son régiment. Il le rejoignit pendant les

Cent-jours, fut nommé lieutenant en second, puis, l'année suivante capitaine au 1[er] régiment suisse de la garde. Il y commanda, huit années, la compagnie genevoise. Il prit sa retraite le 8 septembre 1823, et rentra en Suisse. Quand il mourut, le 16 décembre 1856, à Genève, il était inspecteur en chef de la cavalerie suisse.

Le *Journal* est écrit sans prétention ni emphase : l'auteur se défend de faire de l'histoire ; il dit ce que l'on peut voir sur le front d'un escadron et ce que l'on peut savoir des événements quand on est sous-lieutenant. Et cependant, il lui arrive de faire œuvre d'historien. C'est ainsi qu'il nous conte, incidemment, le rôle de Jomini à la bataille de Bautzen, récit qu'il tient du général lui-même. On sait que le colonel Lecomte, dans son *Jomini, sa vie et ses écrits* a beaucoup insisté sur cette page de l'histoire du chef d'état-major de Ney. Les deux versions concordent absolument.

Tandis que Napoléon attaquait de front, à Bautzen, il envoya à Ney, qui se trouvait à quelques lieues de Luckau, sur la route de Berlin, l'ordre suivant : « Faites tête de colonne à droite, dirigez-vous par Hoyers Werda, de là marchez droit sur le clocher de Hohenkirch, soyez-y le 20. »

En jetant les yeux sur la carte, dit J. Rilliet, on voit le plan de Napoléon ; il allait attaquer de front les positions des alliés, et Ney, arrivant au milieu de l'action avec une véritable armée, prenait leur droite à revers, perçait leur ligne, s'établissait en arrière d'elle à Hohenkirch, détruisait les réserves, s'emparait du matériel, et renouvelait là un de ces grands désastres qui anéantissent les empires et changent la face du monde. « C'eût été la dernière bataille de la guerre, ajoutait le général Jomini en racontant ces faits ; les souverains alliés eux-mêmes eussent échappé avec peine ; le soleil couchant du 21 mai aurait vu l'Europe aux pieds du vainqueur. Mais l'homme propose et Dieu dispose. » Ney marcha lentement. Le 19, une division italienne du quatrième corps (Bertrand), détachée pour rétablir la liaison avec le maréchal Ney, dont on n'avait pas eu de nouvelles, fut attaquée par des forces supérieures à Königswarden, et mise en déroute. Le bruit de ce combat accéléra la marche de Ney, qui déboucha enfin d'Hoyerswerda. L'empereur, qui depuis deux jours restait immobile en face des positions ennemies, ne comprenait rien au retard de Ney, le crut enfin en mesure, et le 20 mai, au milieu du jour, il fit attaquer Bautzen par Marmont, Macdonald et Oudinot : la ville que défendait le général Miloradowitch, fut promptement enlevée. Le général prussien Klast défendit avec opiniâtreté les hauteurs voisines, mais enfin il fut contraint de se retirer. En vain, de la colline de Bürk, dont les Français venait de s'emparer, des signaux répétés annonçaient-ils à Ney que le moment d'agir vigoureusement était arrivé, il était encore en arrière, se laissant distraire par des combats de peu d'importance, entre lesquels il eût fallu passer tête baissée, marchant, comme le disait l'ordre, « sur le clocher d'Hohenkirch. ». La nuit survint : aucun des officiers envoyés par l'empereur à Ney ne lui était parvenus ; le maréchal arriva à neuf heures du soir sur les hauteurs de Preititz ; la plus grande partie de ce village est dans la vallée, au-dessus de laquelle s'établit Ney ; un ruisseau traverse la vallée ; les troupes fatiguées arrangèrent leur bivouac.

Aux premières lueurs de l'aube, et elle arrive de bonne heure le 21 mai, un spectacle étrange frappe les regards des troupes de Ney. Au-dessous d'eux, le village de Preititz et la plaine qui y aboutit sont occupés par les alliés. « Nous voyons les gibernes des soldats », nous disait le général Jomini. Prévenu de cette circonstance, il court au maréchal, qui vient s'assurer lui-même de la vérité de ce rapport. Jomini ne doute pas qu'il ne donne immédiatement l'ordre d'attaquer, mais Ney est soucieux et mécontent, il trouve que l'empereur a négligé de l'instruire à fond de ses projets. « J'attends des ordres », dit-il brusquement, et il rentre dans son cabinet.

Quelques minutes après arrive enfin un officier d'ordonnance de l'empereur au triple galop. « Ah! Monsieur le maréchal, je suis heureux de vous trouver; je vous ai cherché toute la nuit. J'avais été dirigé sur *** (le nom du village m'échappe, c'était à plus de deux lieues de Preititz). En même temps, il lui remit l'ordre dont il était porteur; il était conçu en ces termes: Vous serez rendu à trois heures sur les hauteurs de Preititz; vous ferez manger la soupe, et vous attaquerez avant six heures. »

Ney passe la dépêche au général Jomini. « Vous voyez que j'ai eu raison de ne pas me presser; vous voyez que nous avons le temps.

— Mais il me semble au contraire, répond Jomini, que nous n'avons pas une minute à perdre; l'ordre est positif, il faut attaquer.

— Comment? reprit Ney, vous ne savez donc pas lire; nous ne devons pas bouger avant six heures.

— Mais permettez, Monsieur le maréchal, cet ordre vous a été adressé à ***, où l'on pensait que nous aurions bivouaqué cette nuit. L'empereur supposant que vous partiriez aussitôt, n'a pas voulu que les troupes fussent engagées après une marche de nuit, sans avoir au moins deux heures de repos, et sans avoir mangé la soupe. La soupe est mangée, nos hommes ont dormi, nous sommes prêts, il faut attaquer; c'est remplir les intentions de l'empereur. Voyez, Monsieur le maréchal, l'ennemi qui n'a pris hier nos feux que pour ceux d'un corps égaré, voit maintenant qu'il a affaire à un corps d'armée; il fait déjà ses dispositions; le parc de réserve s'éloigne; dans deux heures il sera trop tard.

— Bah! dit Ney, je ne sais où est l'empereur; voulez-vous que je me jette en étourneau au milieu de l'armée ennemie sans être appuyé?

— L'empereur entendra notre canon; il attaquera de son côté.

— Vous avez trop d'esprit pour moi, reprit Ney avec dépit; « je me conforme aux ordres que je reçois »; et il rentre chez lui, tiraillé évidemment entre son jugement et son ardeur, qui lui faisait apprécier l'avis de Jomini, et son amour-propre, qui l'empêchait de paraître céder à un conseil après s'être prononcé comme il l'avait fait.

Cependant, Jomini remarque que les ennemis voulant reconnaître l'importance réelle du corps placé ainsi dans une position dominante sur leurs derrières, dirigent contre lui des nuées de tirailleurs. Les postes avancés du maréchal ripostent. Jomini retourne auprès de son chef, lui représente cette reconnaissance comme un engagement sérieux. Le bruit de la fusillade a plus d'influence sur l'esprit de Ney que les raisonnements de son chef d'état-major; il ordonne à Jomini de détacher une division pour repousser les assaillants.

Le général a soin de commander la division Delmas, qui avait été décimée

à Lützen, et qui comptait à peine deux mille combattants. Cette petite troupe marche bravement à l'ennemi, et s'engage dans les enclos qui entoure le village : les alliés reconnaissent sa faiblesse, la pressent, la repoussent, et bientôt on voit les soldats de Delmas rétrograder vers le corps d'armée.

A cet aspect, le prince de la Moskowa redevient le maréchal Ney ; il tire sa vaillante épée. « Ah ! les insolents, s'écrie-t-il, il vont voir de quel bois je me chauffe. » Il fait prendre les armes à toutes ses lignes, et engage l'action avec cette vigueur et ce talent qu'on lui connaît ; mais il était trop tard ; les alliés furent repoussés, il est vrai ; ils se retirèrent, mais en bon ordre, sans laisser derrière eux ni artillerie, ni prisonniers.

Cet incident est connu, Nous avons jugé utile néanmoins d'en reproduire ce récit. C'est un chapitre à ajouter à l'article de la *Revue militaire suisse* de décembre 1907 sur l'initiative des chefs de troupes. On trouve ainsi, dans le *Journal* de Rilliet, outre le plaisir d'une lecture attachante, plus d'une page utile au point de vue de l'exercice du commandement.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Changements dans les commandements supérieurs. — Budget de l'armée pour 1908. — Les nouvelles subdivisions de mitrailleurs. — Nouvelles prescriptions sur le mariage des officiers.

Deux généraux très méritants ont quitté dernièrement leurs postes d'inspecteur général : le feldzeugmeister Galgotzy et l'inspecteur général du génie comte Geldern Egmond.

Le feldzeugmeister Galgotzy a pris sa retraite dès le commencement de l'année, pour raison de santé, après une activité de plus de 56 années, durant laquelle il se distingua à différentes reprises tant en temps de guerre qu'en temps de paix.

Par un rescrit autographe, l'empereur a accordé au général la distinction si rare de la Croix du Mérite militaire avec brillants. Toute l'armée qui honorait en Galgotzy un chef éprouvé et l'idéal d'un soldat loyal, décidé et ami de la troupe, accompagne cette retraite de ses plus vifs regrets et de ses meilleurs vœux.

Né en 1837, Galgotzy occupa, durant ses longues années de service, des postes très importants ; partout il a donné des preuves de son grand savoir militaire.

Il s'est fait remarquer en 1866 à la bataille de Custozza ; de même il se distingua en 1877 et 1878 durant l'occupation de la Bosnie comme chef du bureau des opérations. Enfin, il a rendu des services signalés comme brigadier et plus tard comme divisionnaire dans les années 1881 à 1886, lors de la pacification des territoires d'occupation.

En 1887, il fut nommé remplaçant du chef de l'état-major général; en 1891, il passa au poste de commandant du 10ᵉ corps et enfin, en 1905, à celui d'inspecteur général des troupes.

L'armée perd en Galgotzy un général qui joignait à une grande simplicité et une extraordinaire modestie beaucoup d'activité et une remarquable droiture.

On désigne comme son successeur le feldzeugmeister Fiedler, qui a été commandant de corps d'armée à Lemberg et qui, depuis 1905, est chef du corps d'armée de Vienne.

A la fin de l'année dernière, le poste si important d'inspecteur général du génie a été occupé à nouveau par le lieutenant-feldmarschal baron Leithner, son ancien titulaire le feldzeugmeister comte Geldern, ayant été, sur sa demande, relevé de ses fonctions.

Ici même, lors du jubilé de ses 50 ans de service — voir XII, 1907, p. 969 — nous avons rendu compte du mérite exceptionnel du feldzeugmeister comte Geldern. Son successeur, le lieutenant feldmarschal baron Leithner, s'est fait depuis longtemps déjà un nom par des publications relatives aux fortifications.

Le baron Leithner est né en 1852 ; en 1871, il commença sa carrière comme lieutenant du génie pour passer plus tard à l'état-major général.

A la fin de la campagne d'occupation en 1878, il partit pour trois ans pour la Perse en qualité d'instructeur. Plus tard il a été professeur aux cours supérieurs du génie, directeur du génie à la forteresse de Cracovie et chef de section dans le comité technique militaire.

En 1902, le baron Leithner, qui était alors colonel, fut attaché à l'infanterie et prit, en qualité de major général, un commandement de brigade à Budapest ; en 1907, il fut nommé commandant de la 30ᵉ division d'infanterie à Lemberg ; c'est là qu'il reçut en décembre dernier le grade de lieutenant-feldmarschal.

* * *

Le budget général de l'armée pour l'année 1908 a été présenté, il est vrai, avant la fin de l'année dernière, mais la discussion n'a pas pu avoir lieu alors et ce n'est qu'à la fin de janvier que les délégations reprirent leur travail à Vienne.

Les différents partis du Parlement ayant fini par s'entendre, on peut supposer que ces travaux avanceront rapidement et que le budget sera ratifié, ainsi que le demande le ministre de la guerre.

L'augmentation de la solde des officiers ne figure pas dans le budget, l'assentiment du gouvernement hongrois n'ayant pas été obtenue.

Si nous considérons seulement le budget de l'armée, nous voyons comme dépense pour 1908, 319,6 millions de couronnes contre 312,5 millions en 1907, soit une augmentation du 2 °/₀. Cette différence est presque insignifiante

mais ce n'en est pas moins un progrès, si nous considérons que durant ces dernières années le budget est resté stationnaire et avait même été diminué par endroits. Le budget de l'armée se décompose comme suit :

	DÉPENSES.	
Ordinaires	298,400,000 (+ 7,3)	Cour.
Extraordinaires . .	13,400,000 (— 0,4)	»
Crédit d'occupation .	7,800,000 (+ 0,2)	»

L'augmentation de 7,3 millions pourrait faire croire à une amélioration proportionnelle de nos forces défensives si nous n'avions pas à faire rentrer dans ce chiffre une augmentation de dépenses de 1,9 million due uniquement au renchérissement des vivres et du fourrage.

Il ne nous reste que 5,4 millions, dont la plus grande partie est destinée à l'artillerie de campagne et de montagne et aux subdivisions de mitrailleurs. Dans l'artillerie de campagne cet argent servira à la création de deux commandements de groupes dans chacun des seize régiments et à la transformation des huit groupes de deux batteries à six pièces en groupes de trois batteries. De plus, une partie de la somme disponible sera affectée à la formation d'un supplément d'effectif destiné à compléter jusqu'à l'effectif de campagne le régiment qui, annuellement, est mis à la disposition de l'école de tir de l'artillerie.

Dans l'artillerie de montagne, on prévoit la création de trois régiments, dont deux à quatre batteries et un à trois batteries de montagne, plus deux batteries de canons à écartement des roues réduit; en outre, la formation d'une nouvelle batterie en Dalmatie pour les besoins du fort de Cattaro, ce qui, avec les onze batteries déjà existantes dans ce territoire, en portera le nombre à douze.

Dans l'artillerie de position de l'armée de campagne on augmentera les cadres actuels de manière à former cinq divisions d'obusiers à trois batteries; dans deux de ces divisions les batteries seront de quatre pièces et dans les trois autres seulement de deux pièces attelées. Le budget prévoit enfin la formation de cinq subdivisions à deux mitrailleuses pour l'infanterie et d'une subdivision à quatre pièces pour la cavalerie. Le nombre de ces subdivisions sera probablement augmenté jusqu'à ce que chaque régiment d'infanterie et de chasseurs et chaque division de cavalerie soient dotées de leur subdivision de mitrailleurs.

Toutes ces transformations de première nécessité absorbent environ 4,5 millions. Dans le cas où le Parlement hongrois n'accorderait pas l'augmentation du contingent des recrues nécessaire à ces réformes, l'administration des guerres a décidé d'y suppléer provisoirement en diminuant l'effectif de chaque quatrième bataillon de 48 hommes, ce qui réduirait l'effectif total de l'infanterie de 4824 hommes.

A signaler encore, dans le même ordre d'idées, l'augmentation du nombre — voir mai 1907, p. 384 — des officiers d'état-major et des capitaines d'infanterie, la diminution du nombre des lieutenants et la réduction de l'effectif des écoles de cadets d'infanterie. Ce qui, avec d'autres modifications administratives, permet de réaliser une légère économie sur quelques postes du budget.

La seule dépense importante et nouvelle prévue dans les « extraordinaires », est le réarmement avec un nouveau matériel de plusieurs places fortes spécialement exposées.

Les comparaisons auxquelles les chiffres les plus importants du budget de cette année ont donné lieu dans la presse, montrent combien peu l'Etat fait pour augmenter sa puissance militaire.

En 1907, les 47 $^{1}/_{2}$ millions d'habitants de l'Autriche-Hongrie ont dépensé pour l'armée et la marine 440 millions de couronnes, soit 9,5 couronnes par tête.

L'augmentation de 25 millions de couronnes du budget de 1908 ne changera que bien peu ces chiffres. En outre, si nous comparons nos dépenses à celles des autres puissances, nous voyons que peu à peu nous en sommes arrivés à occuper la dernière place.

Après la guerre de 1870-71 les budgets des armées des différents pays, par rapport au budget total de ces mêmes Etats, étaient de :

Russie	36,33	°/o
Angleterre	30,95	»
France	30,81	»
Allemagne	26,14	»
Autriche-Hongrie	19,83	»
Italie	17,42	»

Pour l'année 1906, ces chiffres sont :

Allemagne	50	°/o
Angleterre	29	»
France	28	»
Italie	25	»
Russie	20	»
Autriche-Hongrie	14,6	»

Ces chiffres, empruntés à l'*Armeeblatt* et à l'*Armeezeitung*, montrent clairement que tous les Etats ont mieux reconnu que nous la nécessité d'avoir une armée forte et bien outillée.

Ce ne sont pas seulement les socialistes, mais aussi les amis toujours plus nombreux de la paix, qui considèrent les dépenses militaires comme improductives, destinées à consolider uniquement la domination des traî-

neurs de sabres, à restreindre la liberté des citoyens et à diminuer l'aisance du peuple.

A ceux-ci viennent s'ajouter, chez nous, les tendances séparatistes de la Hongrie, qui non seulement s'oppose à toute augmentation du nombre des recrues, mais encore à toute dépense nouvelle pour « l'armée commune ».

Le ministre de la guerre se donne beaucoup de peine pour arriver à une solution satisfaisante. Il est cependant peu probable que la session actuelle des délégations nous l'amène, mais elles doivent se réunir à nouveau en mai prochain à Budapest, et l'on espère qu'alors les tractations seront enfin assez avancées pour arriver à obtenir l'augmentation des effectifs à recruter, la fixation des drapeaux et emblèmes hongrois, peut-être l'introduction de la langue hongroise comme langue de commandement dans certains corps de troupe, l'introduction d'une nouvelle loi militaire basée sur le service de deux ans et celle du nouveau code pénal militaire. Il faut espérer aussi que la question de la solde des officiers sera enfin tranchée à ce moment-là, puisqu'il est probable, comme nous l'avons dit ailleurs — voir décembre 1907, p. 971, — que cette question sera encore pendante alors.

* * *

A l'occasion de l'introduction des subdivisions de mitrailleurs prévue par le budget de 1908, la *Streffleurs Militärische Zeitschrift* publie dans son numéro de janvier un très intéressant article auquel nous empruntons les quelques considérations suivantes : « La bataille moderne, avec ses fronts étendus et variés, et ses combats partiels, fait désirer d'avoir à sa disposition des mitrailleuses attachées aux régiments d'infanterie, afin de pouvoir les disperser sur tout le front de combat, et cette innovation ne paraît pas devoir présenter de grosses difficultés. Dans la cavalerie, au contraire, les complications qu'entraînerait une telle modification semblent devoir être plus nombreuses et plus considérables. C'est pourquoi il serait préférable de faire des subdivisions de mitrailleurs des unités à part. »

Dans notre armée on pense que le feu d'une mitrailleuse est l'équivalent du feu d'une section d'infanterie, tandis que les Japonais estiment que l'effet d'une de ces pièces équivaut à celui d'une compagnie.

Il est difficile de dire laquelle de ces deux mesures est la bonne, car cela dépend de trop de facteurs différents.

L'école de tir de l'armée a fait à plusieurs reprises tirer une section d'infanterie contre une mitrailleuse servie par cinq hommes. Le résultat en a été plus d'une fois la mise hors de combat de la pièce, tous les servants étant atteints. Il faut cependant tenir compte du fait que ces essais étaient faits à une distance de 800 pas, distance à laquelle une bonne troupe peut encore prendre sous un feu efficace quelques mannequins couchés, mais à une distance de combat de 1500-2000 pas, on constaterait certainement que le temps

ployé par l'infanterie pour obtenir de son feu un résultat satisfaisant rait plus que suffisant pour permettre aux mitrailleurs d'anéantir complètement leurs adversaires. Les constatations de la guerre russo-japonaise permettent d'expliquer le grand effet des mitrailleuses par leur influence démoralisante sur la troupe, et cela, tant dans les rangs japonais que dans ceux des Russes.

Le fait que des troupes étaient prises sous un feu décimant à une distance telle que même avec de bonnes jumelles on ne pouvait découvrir les pièces qui tiraient, semble avoir été pour beaucoup dans ce facteur moral.

Un article de l'*Armeezeitung* veut qu'au lieu de limiter l'armement en mitrailleuses à une par régiment on en attribue 10 à chaque compagnie, afin d'augmenter par là leur puissance de feu et partant leur importance dans le combat. Ceci permettrait non seulement de ne pas recruter plus d'hommes qu'on ne le fait actuellement, mais même de diminuer les effectifs actuels l'économie ainsi réalisée en équipement balancerait peut-être les dépenses occasionnées par l'introduction des mitrailleuses. Malgré tous les avantages que cette innovation semblerait devoir apporter avec elle en augmentant la force de l'armée, il ne faut pas oublier qu'il s'agirait là de remplacer un instrument de combat doué d'intelligence par un autre plus puissant mais sans intelligence. D'après *Streffleur* la mise en batterie de deux mitrailleuses l'une près de l'autre dans un combat d'infanterie est déjà un maximum que l'on ne saurait dépasser sans risquer que les boucliers et la vapeur d'eau n'offrent à l'artillerie ennemie un but facile à prendre sous un feu efficace.

Le désir de porter à plus de deux le nombre des mitrailleuses à attribuer aux corps de troupe d'infanterie et de chasseurs ne doit pas faire perdre de vue les difficultés que présenterait le ravitaillement en munitions pour être suffisant.

Et, à ce propos, il ne nous faut pas oublier que nous n'avons pas encore trouvé une solution satisfaisante à la question du ravitaillement en munitions de l'artillerie à tir rapide.

Pour ce qui est de l'attribution de mitrailleuses à la cavalerie, il faut tenir compte de la possibilité de fractionner la subdivision de mitrailleurs pour en doter des brigades isolées, des groupes d'éclaireurs ou d'autres unités détachées. En outre, si l'on veut observer la règle qu'il ne faut employer de mitrailleuses isolées qu'exceptionnellement, on en arrive à conclure que la subdivision de mitrailleurs dans la cavalerie ne doit pas compter moins de 4 pièces.

Les considérations qui précèdent motivent donc tout à fait l'attribution faite chez nous de groupes de deux mitrailleuses à l'infanterie et de groupes de quatre à la cavalerie. Dans la première de ces armes, on s'en tient à ce minimum de deux pour ne pas trop diminuer nos effectifs en temps de paix.

car les hommes affectés au service des mitrailleuses seront pris dans les rangs de l'armée. En outre, le faible effectif de ces subdivisions permettra d'éviter la mise en marche d'un rouage administratif nouveau. Les servants de la pièce seront armés du pistolet à répétition et les conducteurs auront le fusil à répétition.

Dans la cavalerie on appliquera, pour les bêtes desomme, le système des bêtes de bât placées chez les particuliers et dites en congé qui remplace avantageusement celui de la remonte.

En effet, les bêtes de sommes restant très longtemps utilisables comme telles, et cela même trois ou quatre ans après qu'on les a placées chez des particuliers, cela assurera une rapide mise sur pied des effectifs de guerre, même dans les contrées où il y a actuellement peu de chevaux de somme. Dans cette arme, les subdivisions de mitrailleurs sont organisées de façon à pouvoir être très rapidement mises sur pied de guerre ; cette possibilité est absolument nécessaire pour des troupes attachées à de fortes unités de cavalerie.

La force de ces subdivisions nécessite une administration spéciale, aussi en a-t-on fait une unité à part.

Les hommes sont tous armés du pistolet à répétition ; tous les détails de l'équipement n'ont pas encore été fixés.

On commencera, en 1908, par former 39 subdivisions de mitrailleurs pour l'infanterie et 2 pour la cavalerie; on les répartira dans tout le pays afin de donner aux commandants de corps le moyen de dresser rapidement et en nombre suffisant les officiers et les hommes nécessaires à ce service.

D'après un avis de la *Zeit*, la subdivision de mitrailleuses d'infanterie comptera 2 officiers, 27 hommes, 12 chevaux, celle de cavalerie 1 Rittmeister, 2 officiers subalternes, 60 hommes et 60 chevaux. Tout donne lieu de supposer que l'effectif de cette arme sera encore renforcé, car lors de la discussion du budget de l'armée pour 1908, on parlait de 16 subdivisions à former. Or, au commencement de 1908 on en aura déjà mis 41 sur pied dont le budget ne dit mot.

Ce procédé a naturellement eu plusieurs désavantages, car les effectifs ne purent être complétés en vue des grandes manœuvres que par l'attribution d'hommes pris dans d'autres troupes à ces unités et ces hommes durent eux-mêmes être remplacés par des sous-officiers et des hommes qui avaient encore des cours de répétition à faire. Cela étant, il est désirable que toutes les dépenses occasionnées par les subdivisions de mitrailleurs soient le plus tôt possible prévues dans le budget.

Quant au type de mitrailleuse adopté, nous avons déjà dit en temps et lieu — août 1907, page 650 — que nous nous étions décidé pour le modèle de 7 mm. Schwarzlose. Tous les autres types essayés seront attribués à l'armement des places fortes.

Après les essais, deux machines seules restèrent en présence : la Maxim allemande et la Schwarzlose de fabrication autrichienne.

Deux raisons militaient en faveur de la Maxim : d'une part son feu plus rapide ; de l'autre, le fait que nous en possédons déjà quelques-unes et qu'il faut viser à l'unité dans les modèles. Mais la Schwarzlose étant d'une construction beaucoup plus simple, car un seul ressort en actionne le mécanisme (la Maxim en a 14), les servants peuvent facilement la manœuvrer et la réparer, le cas échéant, même après une période d'instruction très courte.

En outre, la Schwarzlose a un tir beaucoup plus précis et un poids bien moindre, — 17,54 kg. contre 27,5 kg. — que toutes les autres pièces examinées.

Etant donnée la configuration du terrain chez nous, il nous faut, pour pouvoir obtenir partout une mise en batterie rapide, transporter nos mitrailleuses sur des bêtes de somme. Le procédé employé par certains Etats étrangers de les charger sur des chars ne serait en aucune façon applicable dans nos contrées. On a adopté pour le transport un type de bâts unique, et la seule différence entre les subdivisions de mitrailleuses d'infanterie et celles de cavalerie, est que dans les premières les servants sont à pied, tandis que dans les secondes ils sont montés.

* * *

En décembre dernier, parurent de nouvelles prescriptions sur le mariage des officiers de l'armée. Elles constituent sur les précédentes, qui dataient de 1887, un réel progrès et une amélioration sensible. Plusieurs Etats, outre l'Autriche-Hongrie, ont reconnu, il y a longtemps déjà, la nécessité d'exiger de l'officier qui veut se marier la preuve qu'à côté de sa solde il a une certaine fortune. La Russie ne permet le mariage qu'aux officiers jouissant d'un revenu — solde y comprise — de 1200 roubles. L'Italie demande 4000 lires. L'Allemagne exige à côté de la solde 1500 marks de rente pour le capitaine de 2e classe et 2500 m. du 1er lieutenant et du lieutenant. Si l'on ne demande aucune garantie financière des capitaines de 1re classe en Allemagne, cela tient au fait qu'ils ont une solde plus forte que ceux de chez nous (3900 m.). Les nouvelles prescriptions exigent les cautions suivantes : pour le lieutenant 60 000 couronnes contre 50 000 couronnes autrefois, pour le 1er lieutenant 50 000, pour le capitaine 40 000 (contre 50 000), pour le major 30 000 (contre 40 000). A partir du grade de lieutenant-colonel et au-dessus on ne demande plus de garanties, sauf pour les officiers de l'état-major général, lesquels sont soumis à des règles spéciales.

En somme ces nouvelles conditions facilitent le mariage des officiers, en supprimant d'une part l'interdiction aux officiers à l'état-major général de se marier et, d'autre part, en portant du quart à la demi la proportion

d'officiers de l'armée autorisés à se marier. Pour les officiers sortis du rang on a augmenté les cautions exigées du 50 %.

En outre, de grandes simplifications ont été apportées à la façon dont doit se faire le contrôle de ces garanties.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Le général Lewal. — Son rôle comme écrivain et comme ministre. — Le prince Hohenlohe et la traduction française de ses *Lettres* sur les trois armes. — A la section historique de l'état-major de l'armée. — La formation des officiers.

Un homme vient de mourir sur le rôle et la valeur duquel il m'a toujours paru qu'on se méprenait. C'est du général Lewal qu'il s'agit. On le considère comme un maître en tactique, comme le chef d'une école, comme le créateur de ce qu'on a appelé la tactique « positive ». Et ce n'est pas l'opinion publique seule qui le juge ainsi. Le général Cissey, en le choisissant pour présider à la fondation de l'Ecole supérieure de guerre, le gouvernement de Jules Ferry, en lui donnant le portefeuille de la guerre, ont montré qu'ils partageaient sur son compte l'avis général. Il est donc assez osé de prétendre que tout le monde s'est trompé. C'est pourtant ce que je crois, et je n'hésite pas à le dire.

Malgré des différences considérables, le général Lewal me paraît avoir des analogies frappantes avec le général Dragomiroff. Et cette première analogie me saute aux yeux qu'ils furent l'un et l'autre des écrivains (je dirais même plutôt des journalistes) militaires qui se sont fait leurs opinions au milieu des polémiques auxquelles ils se laissaient entraîner. Et, tous deux, ils passent pour être tout autre chose que ce que je crois qu'ils sont.

Je vous fait grâce du parallèle. Sachez seulement que le jeune Lewal, fils d'un conseiller à la Cour des comptes, fut un brillant Saint-Cyrien. Au sortir de l'Ecole spéciale militaire, il entra à l'Ecole d'état-major ; mais, pendant les trente années qui suivirent sa sortie, encore qu'il ait pris part à la campagne du Mexique, il s'occupa fort peu des choses de la guerre. Son dilettantisme studieux s'appliqua à une foule de questions étrangères à son métier. Il se plaisait à faire de l'histoire. Il se piquait de connaître l'antiquité et d'être fort en grec. Cet amour du grec lui a joué le tour dont j'ai parlé. Car il a employé le mot tactique dans son sens étymologique et non dans l'acceptation que l'usage lui a donnée. C'est ainsi qu'il a intitulé ses ouvrages *Tactique de ravitaillement*, ou *Tactique de stationnement*, d'où on s'est un peu trop vite hâté de conclure qu'il était un tacticien. En réalité,

il était un littérateur qui s'amusait à être pédant à ses moments perdus. Il ne s'occupait des questions militaires qu'incidemment : par exemple, il s'efforçait de comparer la marche d'Annibal sur le Tessin avec le mouvement tournant qui nous donna la victoire de Magenta. Mais, à côté de ces jeux d'esprit, il consacrait des articles à Pline le Jeune, à Virgile, à Catulle, qui ne sont pas des guerriers, que je sache. Il en consacrait d'autres à étudier des problèmes de colonisation, de culture, d'industrie. Bref, en parfait journaliste, il parlait un peu de tout avec facilité, fluidité, abondance et peut-être superficialité.

Il y avait quelque vingt-cinq ans qu'il écrivait ainsi dans le *Moniteur algérien*, dans la *Revue algérienne*, dans la *Revue contemporaine*, lorsque sa facilité de travail et de rédaction le désigna au maréchal Niel qui cherchait à s'entourer d'officiers actifs et studieux. Il fut donc appelé au dépôt de la guerre et chargé spécialement des questions d'organisation de l'armée. Mais ce qu'il eut à traiter, ce fut moins la guerre que ses à-côté : armement, outillage, service de santé, rôle de la fortification passagère sur les champs de bataille, etc. Sur tout cela, ayant lu tout ce qui avait été écrit, il exprima des idées neuves (qui souvent n'étaient que de vieilles idées rajeunies), et proposa des solutions ingénieuses. En pleine maturité d'esprit, il se trouva amené à explorer des domaines abandonnés, dans lesquels il découvrit une foule de choses qu'on avait connues mais qui étaient bien oubliées. Son érudition, de fraîche date, d'ailleurs, lui fut une force. En particulier, il détermina les principes rationnels de marche des colonnes par de simples méditations de texte et en dehors de toute expérience directe. C'est une preuve de la supériorité d'une intelligente réflexion sur la pratique, soit dit en passant. La pratique peut conduire à la routine. L'étude des écrits en affranchit. Et c'est ainsi que, sur bien des points, le général Lewal a été un révolutionnaire, un initiateur, un précurseur, même lorsqu'il ne faisait que s'inspirer du passé.

Les défaites de 1870 lui furent une occasion toute naturelle pour se livrer à des travaux de ce genre : il s'y jeta à corps perdu. Il versa des flots d'encre sur tous les sujets qui se présentèrent à lui. Encore une fois, il y arrivait tout neuf et, comme on dit, avec ses connaissances naturelles. Ses ouvrages sont uniformément de la compilation d'où on voit petit à petit se dégager des convictions. Il transcrit tout ce qu'il a pu trouver, qui se rapporte à son étude du moment, et, à mesure qu'il copie, il se fait une opinion. Dragomiroff ne procédait pas autrement. J'ai eu l'honneur d'avoir pour professeur de littérature M. de Loménie, de l'Académie française, un excellent homme qui était un maître détestable. Il ne préparait pas ses cours, et il s'en faisait un mérite, disant qu'il nous initiait ainsi à la formation de ses idées, qu'il nous faisait participer à l'élaboration de sa pensée, assister à son pénible accouchement. C'est une impression du même genre

que nous éprouvons en lisant les livres du général Lewal. Il tâtonne longuement. Il hésite entre le pour et le contre qu'il cite consciencieusement. Enfin, quand il ne peut plus faire autrement, il prend son parti et se décide. Sa décision est souvent heureuse. étant éclairée : c'est celle d'un homme qui s'est copieusement documenté et qui ne manque pas d'intelligence. C'est celle d'un homme qui sait, en quoi il est supérieur à bien d'autres, que guide leur seule intuition ou qu'entraîne la seule routine.

Mais, s'il avait des parties d'organisateur, de réformateur, il ne me paraît pas s'être vraiment occupé de tactique et de stratégie. Les titres de ses ouvrages, je le répète, ont donné le change. On ne les a peut-être pas beaucoup lus. On savait seulement qu'il écrivait abondamment sur les choses militaires. C'en fut assez pour qu'on le jugeât digne de présider à la création de l'Ecole de guerre. Comme on ne l'avait point encore vu à l'œuvre et que en 1884, aux grandes manœuvres, il s'acquitta convenablement de son commandement, ce fut le dernier coup : l'opinion publique le sacra homme de guerre. En réalité, le rôle d'un général aux grandes manœuvres n'a rien de difficile, et la façon dont il s'en acquitte n'a rien de probant. L'expérience de 1884 fut quelque chose d'analogue à ce passage du Danube qui valut au général Dragomiroff tant d'éloges enthousiastes, alors qu'il s'y révéla chef inexpérimenté et maladroit. On a tort de parler de la malignité de la foule, de son esprit critique, de sa passion de dénigrement. Elle est tout aussi capable d'engouement, d'admiration, de fétichisme. Quand un théoricien se montre, dans l'action, capable de quelque chose, quand il ne commet pas de fautes graves, on le proclame complet, et il en a pour toute la vie. Un seul sonnet a suffi pour rendre célèbre le poète Arvers. Les seules manœuvres de 1884 ont suffi pour que l'on vît dans le général Lewal un chef d'armée accompli.

Aussi l'appela-t-on au ministère de la guerre, où il ne resta pas assez de temps pour imprimer sa marque sur l'armée. C'est grand dommage : à côté d'idées insuffisamment mûries, il en avait de fort justes, qui ont fini par triompher, mais qu'il aurait fait aboutir beaucoup plus vite. Grand travailleur, il eût poussé les officiers au travail. Et c'eût été encore une heureuse action qu'il eût exercée là.

Descendu du pouvoir, il se remit à l'étude; il y était dans son élément. Les livres succédèrent aux livres, tous conçus selon la même formule. Quand l'âge ralentit sa puissance de production, il ne publia plus que des plaquettes de plus en plus minces, d'une forme de plus en plus lâchée, et de plus en plus inconsistantes. Il avait 80 ans, qu'il écrivait encore. Il écrivait sous lui, pourrait-on dire.

Malgré l'immensité de son œuvre, j'estime qu'il ne fut pas un maître. Il lui manquait un ensemble de doctrines formant corps. Il se faisait des opinions souvent sensées, mais partielles, sur chacun des sujets qu'il eut l'oc-

sion de « piocher » successivement. Mais il n'a pas pris véritablement autorité. Il n'est pas de ces hommes devant le jugement desquels on s'incline, à côté desquels on se sent petit. Son collègue Berthaut, avec deux ouvrages seulement, occupe une toute autre place que lui.

Mais on ne peut se refuser à rendre hommage à sa sincérité, à son ardeur, à cette inlassable application, comme aux qualités personnelles qui rendaient son commerce si agréable. On s'est mépris sur ce qui faisait sa valeur; mais on ne s'est pas mépris en lui attribuant une grande valeur.

* * *

Puisque les circonstances m'amènent sur le chapitre des écrivains militaires, je tiens à relever l'appréciation que le lieutenant-colonel Rousset a émise, le mois dernier, sur le prince Kraft de Hohenlohe-Ingelfingen. Ce général me semble un des auteurs les plus remarquables de notre époque. Je ne me lasse pas de lire et de relire ses admirables *Lettres* sur les trois armes. J'y découvre chaque fois de nouvelles beautés, des observations d'une justesse parfaite, des suggestions originales, de la matière à méditations, et énormément de sincérité, de la sincérité unie à beaucoup d'intelligence et de bon sens. Et je ne parle pas des qualités de forme, car le colonel Rousset les reconnaît. Mais, s'il vante le style alerte, la grande vivacité de l'expression, le coloris, la vie, la séduction, de ces Lettres, il y voit de la prolixité, des idées « baroques », desquelles il y a lieu de « négliger beaucoup. » Je passe sur d'autres reproches, tel que celui d'exprimer avec candeur et cynisme tout ce qu'on a sur le cœur et de ne pas cacher les sentiments qu'on éprouve pour ses adversaires.

Je ne veux que répondre au passage dans lequel il est dit que les écrits du prince de Hohenlohe ont eu « en Allemagne, et même en France, leur heure de célébrité, » mais qu'ils ne méritent qu'« un instant » d'attention. « On n'y revient guère, et c'est ce qui explique que leur vogue ait duré si peu. »

Je n'ai pas à prendre la défense d'un écrivain militaire allemand : ce n'est pas mon rôle. Mais je prétends que, si, en France, on lit peu ces admirables ouvrages, c'est que l'auteur a été indignement trahi par son traducteur. Contre-sens, obscurités, impropriétés d'expression, pullulent dans la version qui nous a été donnée de ses *Lettres*, et il ne reste plus grand'chose de l'aisance du style, de l'éclat des images, du relief du récit. On souffre à chaque pas. Allez donc admirer les beaux paysages au milieu desquels vous vous promenez s'il y a des cailloux dans vos souliers!

Si, en ma qualité de chroniqueur français, je n'ai pas à faire l'éloge du prince de Hohenlohe, j'ai le droit et le devoir de déplorer que mes compatriotes ne connaissent de lui que des déformations, des altérations, des défigurations, douloureuses à contempler. J'ai le droit et le devoir de pré-

senter des excuses pour ce manquement aux règles de courtoisie auxquelle nous nous piquons d'être attachés. Ce n'est pas parce qu'un homme fut notr adversaire, et notre adversaire victorieux, qu'il est de bon goût de le rendr ridiculement inintelligible.

* * *

J'ai bien des fois parlé de la Section historique de l'état-major de l'armé et du commandant Ernest Picard, qui vient d'être mis à la tête de cet éta blissement. On me pardonnera donc de ne pas commenter longuemen cette heureuse mesure, grâce à laquelle un véritable historien se trouve ap pelé à faire œuvre d'historien, chose rare en ce pays où on semble prendre un malin plaisir à charger les gens des besognes auxquelles ils sont le moins propres.

Comme ils s'en acquittent, en général, de leur mieux et qu'ils arrivent à des résultats convenables, on en prend texte pour s'extasier sur leur aptitude à traiter toutes les questions, puisqu'ils ont pu s'occuper d'une façon à peu près satisfaisante de celles qui leur sont le plus étrangères. On semble dire qu'il n'y a aucun mérite à tomber du côté vers lequel on penche, et que le grand art, le fin du fin, c'est de violenter la nature de chacun. Pour un peu on s'enorgueillirait de rendre arthritiques les bilieux, et lymphathiques les sanguins.

Voilà pourquoi on a improvisé rats de bibliothèques et transformé en termites d'archives de braves officiers épris de chevauchées et avides de commander. Ils ne s'en sont pas trop mal tirés, et les ouvrages qu'ils viennent de faire paraître honorent leurs efforts. Mais, militaires et belliqueux, ils sont trop souvent restés combatifs. Ils n'ont pas montré toute la sérénité qui sied à l'homme de science ; ils ont fait preuve, au con raire, de l'audace (parfois alliée à l'astuce) qui convient à l'homme de guerre. Ils ont défendu des thèses et, chemin faisant, mutilé des textes. Ils ont pensé que, si on les investissait temporairement des fonctions d'historien, c'était pour qu'ils pussent, dans ce rôle, continuer leur rôle de chef, d'instructeurs, d'éducateurs, en donnant à cette œuvre l'orientation agressive, si je peux employer ce terme, que comporte la préparation à la guerre.

Le commandant Picard dirigera sans doute dans d'autres voies le travail de ses collaborateurs. On peut s'attendre, de sa part, à plus d'impartialité unie à plus de compétence.

Il y a lieu de s'en réjouir ; car la vérité, quelle qu'elle soit, est ce qu'il y de mieux, et il faut en finir avec les altérations tendancieuses des Loriquets, qu'ils soient en robe ou en tunique.

* * *

On se souvient, je pense, car j'en ai parlé dans le temps, des projets élaborés par le général Bazaine-Hayter, alors président de la Commission des écoles, au sujet de la formation des officiers. Ces propositions, M. Mes-

my les a reprises à son compte et les a publiées dans son rapport sur le udget de la guerre. A son tour, le général Picquart vient de se les approrier. Il en a fait l'objet d'un projet de loi qu'il a soumis à l'examen des hambres, en le faisant précéder de considérations que je vais résumer sucinctement.

Après avoir fait remarquer que notre corps d'officiers est très hétéroène et que les éléments dont il est fait sont condamnés à s'entrejalouser ceci est « insinué », bien entendu, plutôt qu'explicitement formulé), le miistre de la guerre affirme que les nécessités de la guerre moderne, en exieant de tous les commandants d'unités une instruction tactique approfone, font ressortir davantage d'année en année, les lacunes d'un système 'éducation qui prétend fournir d'un seul coup, au début de leur existence militaire, à nos candidats officiers l'ensemble des notions théoriques qui leur eront nécessaires pendant toute leur carrière.

L'expérience prouve que les élèves des Ecoles militaires ne peuvent, faute le temps et de maturité, s'assimiler convenablement une bonne part de ces notions.

En vue de porter remède à ces inconvénients, le ministre voudrait qu'on adoptât, pour la formation de nos officiers, un enseignement progressif à deux degrés.

L'enseignement militaire du premier degré aurait pour objet de former les sous-lieutenants.

Celui du second degré, s'adressant à des officiers déjà mûris par quelques années de pratique du service régimentaire, compléterait et activerait leur préparation au rôle si important que notre organisation militaire actuelle a dévolu aux commandants d'unités (compagnies, escadrons ou batteries), comme chefs en temps de guerre, comme éducateurs en temps de paix.

Tout cela est très séduisant, très logique, et ce serait parfait si la raison était ce qui règle les hommes. Malheureusement, ce qui est simple sur le papier correspond souvent, dans la pratique, à des réalités complexes.

Mais ne nous attardons pas à déplorer ce qui nous semble être une erreur, alors que c'est peut-être un énorme progrès, et examinons de près ce qu'on nous propose.

Aujourd'hui, l'enseignement donné à Saint-Cyr, après une année passée au régiment, pourra n'être plus donné en deux ans. Les études y auraient donc la même durée qu'à Saint-Maixent ; elles porteront sur les mêmes points, et, par suite, on s'acheminera ainsi « vers l'unification d'origine des officiers, à laquelle nous nous proposons d'aboutir par mesures progressives, conformément au vœu exprimé à différentes reprises par le Parlement. »

Mais il n'est pas douteux que les écoles militaires, qui forment le sous-lieutenant, ne peuvent suffire à donner à l'officier la somme nécessaire de connaissances qui lui est indispensable pour toute sa carrière. Le complément d'ins-

truction — et en particulier d'instruction tactique — nécessaire sera donné dans des « écoles de *perfectionnement* » où les lieutenants, ayant déjà une pratique et une expérience suffisantes, seront à même de tirer tout le parti désirable de l'enseignement plus élevé qui leur sera donné.

Il y a plus : dans ces « écoles de perfectionnement » ouvertes aux officiers de toute origine, toutes les aptitudes, déjà mûries par l'expérience, donneront leur juste mesure. Là, nos lieutenants pourront venir recevoir, côte à côte, un enseignement élevé que les élèves des écoles de sous-officiers ne pouvaient jusqu'ici rechercher qu'au prix d'un effort personnel dépourvu de direction.

Le projet de loi spécifie, en outre, que les lieutenants admis à l'école de perfectionnement prendront rang, à la sortie de cette école, suivant le numéro de mérite qu'ils auront obtenu en fin de cours et, par là, contribuera à amalgamer ces éléments que la loi de 1832 séparait d'une manière si profonde.

Tels sont les résultats des modifications proposées pour les écoles militaires qui forment les officiers d'infanterie et de cavalerie.

Quant à l'Ecole polytechnique, qui, à son caractère d'école militaire, joint celui d'un établissement de haute culture scientifique, il n'était pas possible, comme pour Saint-Cyr, d'abaisser à une seule année la durée des études pour la totalité de ses élèves. Toutefois, il a été reconnu avantageux de ne faire faire qu'une année d'études à une partie de ceux qui se destinent à la carrière militaire. Ces derniers seront nommés sous-lieutenants à l'expiration de cette année, et parviendront, comme par le passé, au grade d'officier deux ans après leur entrée au service.

J'ajoute que le gouvernement propose de rendre absolument gratuit l'internat dans les écoles militaires. Déjà, l'enseignement n'y est pas pas payé : le prix de la pension ne comprend que les frais de la vie matérielle. C'est encore trop : dans un régime vraiment démocratique, et lorsqu'on ne veut pas recruter les officiers exclusivement dans les classes aisées, il faut supprimer tout paiement de pension, si largement d'ailleurs que soient accordés les « bourses », les « demi-bourses », les « trousseaux » et « demi-trousseaux », c'est-à-dire l'exemption partielle ou totale des frais imposés aux élèves. L'obligation d'avoir à demander ces faveurs a quelque chose d'humiliant. Mieux vaut avoir à invoquer un droit. Et, donc, je loue sans réserve, sur ce point, l'initiative prise par le général Picquart.

CHRONIQUE HOLLANDAISE

(De notre correspondant particulier.)

Organisation de l'armée de campagne en temps de paix ; instruction pour son commandant; — Encore quelques détails sur les forces de l'armée de campagne. — La « portion restante » (*blijvend gedeelte*). — La chute du Ministre de la Guerre.

Un édit royal du 22 novembre 1907 nous a apporté plusieurs dispositions concernant l'organisation de l'armée de campagne en temps de paix, dont vous a parlé ma chronique précédente. J'en résume les données principales.

L'armée de campagne se compose :

du quartier général,
de quatre divisions,
du corps d'artillerie à cheval,
de l'escadron d'ordonnance.

Chaque division est composée :

de l'Etat-Major,
de trois régiments d'infanterie,
d'un régiment de cavalerie,
d'un régiment d'artillerie de campagne.

Le quartier général comprend : un lieutenant-général ou général ou général-major, commandant de l'armée de campagne ; un lieutenant-colonel ou major, chef de l'Etat-Major ; un capitaine, sous-chef de l'Etat-Major.

L'Etat-Major de division : un général-major, commandant de la division ; un lieutenant-colonel ou major, chef de l'Etat-Major ; un capitaine, sous-chef de l'Etat-Major ; un lieutenant-colonel ou major, intendant ; un capitaine, intendant.

Les sous-chefs de l'Etat-Major remplissent en même temps les fonctions d'aide de camp.

Tous ces officiers, excepté les intendants, doivent être pourvus de deux chevaux.

Le commandant de l'armée de campagne est directement subordonné au Ministre de la Guerre, tandis qu'il a sous ses ordres : les commandants de division ; le commandant de la cavalerie ; le commandant de l'artillerie montée ; les quatre divisions de l'armée de campagne ; le régiment des troupes du génie ; le corps d'artillerie à cheval ; le corps de pontonniers ; les dépôts de hussards ; l'escadron d'ordonnance ; l'école d'équitation et de maréchaux ferrants, et le dépôt de remonte.

Bien entendu, la surveillance des différentes armes incombe au commandant de l'arme : savoir celle du régiment du génie au commandant du génie, celle du corps de l'artillerie montée et du corps de pontonniers au

commandant de l'artillerie montée, celle des dépôts de hussards, de l'escadron d'ordonnance, de l'école d'équitation et de maréchaux-ferrants et du dépôt de remonte au commandant de la cavalerie.

Remarque : jusqu'ici les commandants, excepté celui de l'artillerie montée, portaient le nom d'inspecteurs ». Autre observation : Le Ministre de la Guerre remplacé avait l'intention de supprimer les emplois d'inspecteur de l'infanterie et d'inspecteur de l'artillerie.

La plupart de nos officiers ne comprennent pas bien comment on se tirerait d'affaire si cette dernière mesure était adoptée, surtout dans l'artillerie. Il faut savoir que chez nous l'artillerie de forteresse et l'artillerie montée ne forment pas des troupes tout à fait séparées. Chacune des deux armes, il est vrai, possède son commandant en propre, mais les officiers d'artillerie passent, selon les besoins, du service de l'une au service de l'autre. Les circonstances ne sont pas rares qui exigent la décision d'une autorité supérieure aux deux chefs des deux artilleries. Si l'inspecteur de l'artillerie est supprimé, serait-ce le ministre lui-même qui prendrait les décisions dont il s'agit? Je ne crois pas que ces questions-là rentrent dans sa sphère d'activité. En fait, les décisions seraient prises par les fonctionnaires des bureaux administratifs de son département. Ce serait une situation pernicieuse!

Il me reste encore à faire observer que dans l'armée hollandaise le corps de pontonniers ressortit à l'inspection de l'artillerie.

L'instruction pour le commandant de l'armée de campagne en temps de paix, arrêté par l'édit royal du 25 septembre 1907, prescrit que le commandant doit surveiller tout ce qui touche l'observance des lois, des règlements et des instructions dans les troupes et dans les établissements placés sous ses ordres; il est responsable de la préparation à la guerre, dans la mesure du possible, de toutes ces troupes. Pourtant il ne se mêlera pas de l'instruction élémentaire, qui regarde la compagnie, l'escadron, la batterie.

Dans la sphère de ses attributions, il présentera au ministre toutes les propositions qu'il juge nécessaires, par exemple sur les manœuvres, sur les exercices à grande échelle des officiers et des troupes, etc., puis sur les améliorations à apporter aux règlements, aux instructions, etc.

Le commandant a le droit de s'assurer personnellement de la bonne instruction et de l'état d'entretien du matériel ; il lui est permis d'assister aux exercices chaque fois qu'il l'estime désirable.

Une des attributions les plus difficiles et les plus délicates du commandant de l'armée de campagne sont les propositions au sujet de la promotion des officiers d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie, qui sont sous ses ordres.

Il a aussi la compétence de réunir en conférence, deux fois par an, ses officiers généraux et les chefs des sections de son quartier-général pour dé-

libérer sur les questions importantes intéressant la défense du pays et pour discuter les améliorations à apporter à l'armée de campagne.

Des attributions de moindre importance sont encore prévues ; je les passe sous silence. J'ajoute seulement que, selon la loi constitutive, si la milice entière est appelée sous les armes, le commandant de l'armée de campagne prendra aussitôt toutes les mesures nécessaires pour la mise en état de combat de l'armée sous ses ordres.

Les chiffres suivants concernent les grands éléments d'une division [1].

	Officiers.	S.-officiers et soldats.	Chevaux.	Voitures.
Etat-major	18	114	89	10
3 Régiments d'infanterie	321	15837	498	183
1 Escadron de cavalerie	5	151	157	6
1 Régiment d'artillerie de campagne	38	993	1086	147
1 Compagnie de pionniers	3	197	16	6
Total	385	17262	1846	352
Train de munitions d'infanterie	3	162	176	67
» » d'artillerie	3	178	187	41
Section télégraphique	1	97	19	7
» administrative	4	153	129	52
» d'ambulance	25	341	130	30
» de pontonniers	2	108	57	12
Total général	423	18301	2544	561

Le régiment d'infanterie est à 4 bataillons, un 5e et un 6e bataillons étant formés en cas de mobilisation.

Bataillon d'infanterie = 4 compagnies.

Régiment de cavalerie = 4 escadrons.

Régiment d'artillerie de campagne est à 2 groupes de 3 batteries. La batterie a 6 pièces.

* * *

La catégorie restante *(blijvend gedeelte)* !

Cette question, depuis longtemps, donne du fil à retordre aux bureaux ministériels et en conséquence aux chefs des différentes armes et des corps. Elle est de nature à intéresser les Chambres à un haut degré ; problème qui fut brûlant il y a un an, et détermina la chute du précédent ministre de la guerre, le général Staal.

Pour bien saisir la chose, il faut se rappeler quelques dispositions concernant le recrutement de notre armée.

[1] Voir aussi *Revue militaire suisse*, novembre 1907, page 396, « Chronique hollandaise ».

D'après la loi de milice (1901), le citoyen doit le service militaire dès le commencement de l'année dans laquelle il atteint l'âge de vingt ans. L'année précédente ces citoyens tirent au sort pour la milice. Celui que le sort désigne et qui est reconnu apte est obligé d'accomplir le service personnel, c'est-à-dire qu'il sert pendant quinze ans, dont huit dans la milice proprement dite et sept dans la « landweer ».

Le contingent annuel s'élève à 17 500 jeunes gens, dont 5200 tout au plus sont désignés pour le service abrégé de quatre mois dans les armes non montées, tandis que les autres servent huit mois et demi dans les armes non montées ou dix-huit mois dans les armes montées.

Les miliciens recrutés pour le service abrégé doivent justifier d'une certaine instruction militaire préparatoire. Or, cette période de service de quatre mois seulement est jugée trop courte par la grande majorité des officiers hollandais, à moins que l'enseignement préparatoire ne produise des résultats importants, considérablement meilleurs que jusqu'à présent.

Les miliciens de huit mois sont recrutés au mois de mars, ceux de quatre mois entre le 15 mai et le 15 juin. Des miliciens attribués à la cavalerie, un tiers seulement désigné par le sort, reste sous les armes immédiatement, tandis que deux tiers vont en congé jusqu'au mois d'octobre. Quant à l'artillerie montée, tous ses miliciens s'en vont en congé immédiatement jusqu'au mois d'octobre.

D'autre part, la loi permet de reten.r sous les armes un certain nombre de miliciens pour assurer la continuité du service et pour maintenir la tranquillité et l'ordre à l'intérieur.

En application de cette disposition légale, un effectif de quelques milliers de soldats est retenu sous les drapeaux pendant les mois d'hiver, c'est-à-dire pendant six mois pour les armes non montées. Ce sont ces soldats qui constituent ce que l'on appelle la « catégorie restante » *(blijvend gedeelte)*.

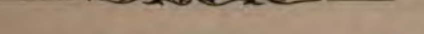
Dans chaque corps, la « catégorie restante » est désignée par le tirage au sort; pourtant il est permis d'échanger les numéros.

Sous le ministère du général Staal, l'effectif de la « catégorie restante » tomba de 6268 hommes à 2181, appartenant tous aux corps non montés. Cette mesure prise à titre d'expérience et en opposition aux avis des inspecteurs des différentes armes, a si fort déplu aux Chambres qu'elles renversèrent le ministre. Son successeur, le général van Rappard, présenta un projet de loi fixant l'effectif de la « catégorie restante » à 3084 hommes. Les appels seraient échelonnés de façon à maintenir l'effectif des troupes montées; par conséquent l'instruction serait assurée. Des expériences seront momentanément poursuivies dans un escadron de cavalerie. Enfin la réduction proposée procurerait une économie d'environ 200 000 francs.

Mais le budget de la guerre ayant été rejeté le 21 décembre 1907 par

53 voix contre 38, la question de la « catégorie restante », comme tant d'autres, est restée pendante.

Et voilà de nouveau une crise ministérielle !



INFORMATIONS

SUISSE

Société des officiers. — Le nouveau comité central de la société suisse des officiers, dont le siège a été transféré à Berne pour la période 1908-1910, a été composé comme suit : Président, colonel d'état-major Wildbolz ; vice-président, major d'état-major E. Ceresole ; rapporteur, major d'artillerie Ruffenacht ; secrétaire, capitaine d'état-major Kissling ; caissier premier-lieutenant d'infanterie Fetscherin.

La fortune de la société s'élève, à la fin de la dernière période administrative, à la somme de 54 069 fr. 55, en diminution de 957 fr. 80 sur la période administrative précédente. Cette diminution est due au crédit extraordinaire de 5000 fr. alloué au monument de Morgarten.

Le budget pour la période 1908-1910 prévoit 26 200 fr. aux recettes et aux dépenses. Le nombre des sociétaires s'élève à 6000, en chiffre rond.

Bibliothèque militaire fédérale. — Principales acquisitions en décembre 1907 :

Ba 311. *Festschrift zur Erinnerung an das 100 jährige Jubiläum des kantonalen Offizier-Vereins Schaffausen.* 9. November 1907. (15. Schaffauser Neujahrsbl.). 1907.

Bd 123. Weber, K.: *Die Revolution im Kanton Basel, 1830-1833.* Liestal 1907. 8.

Da 121. Kurz, K.-F.: *Der k. und k. Generalstab und sein chef im Spiegel der Geschichte.* Wien 1907. 8.

Dd 241. Freytag-Loringhowen, Frhr. v.: *Kriegslehre nach Clausewitz aus den Feldzügen 1813 und 1814.* Berlin 1908. 8.

Df 469. *Comptes-rendus publiés par le « Rousskii Invalid » de conférences sur la guerre russo-japonaise, faites à l'Académie d'Etat-major Nicolas* (traduit du russe). Fascicules 1-4. Paris 1907. 8.

Dg 291. Dupuy, R.: *Historique du 12e chasseurs. De 1788 à 1891.* Paris 1891. 8.

E 213. Delbrück, A.: *Das Leben des Feldmarschalls Grafen Neidhardt von Gneisenau.* 3. Aufl. Berlin 1908. 2 Bde. 8.

E 569. Cortez, Ferd.: *Die Eroberung von Mexico. Drei eigenständige Berichte an Kaiser Karl V.* Hamburg 1907. 8.

E 572. Güssfeldt, P.: *Mein Kriegserlebnisse im deutsch-französischen Feldzug.* Berlin 1907. 8.

E 573. Rilliet, Cramer et Mayer: *Soldats suisses au service étranger.* Genève 1908. 8.

E 574. Leifels, H.: *1812 Napoleons Zug nach Russland. Die Flucht durch Russlands Eis u. Schneefelder.* Schilderung eigener Erlebnisse. Bocholt 1906. 8.

Ga 110. Falkenhausen, Frhr. v.: *Zeitfragen der Kriegsführung und Ausbildung.* Berlin 1908. 8.

Jd 218. Schmid, H.: *Taktisches Handbuch.* 6. Aufl. Wien 1908.

Ka 54. Dieterich: *Springende Punkte der Schiessausbildung.* 3. Aufl. Berlin 1908. 8.

Kc 35. Bertani, Fr. et A. Rossini: *Vade-mecum dello skiatore.* Milano 1907. 8.

Lb 384. Leitfaden f. d.: *Unterricht i. d. Waffenlehre auf den königl. Kriegsschulen.* 12. Aufl. Berlin 1907. 8.

Lb 441. Weiss: *Waffenkunde.* I. Teil: *Treibmittel und Sprengstoffe, Handfeuerwaffen, Maschinengewehre und blanke Waffen.* Berlin 1908. 8.

Pa 264. *Monographien aus dem Gebiete des Feldsanitätsdienstes.* IV: Cron & Th. Beyer: *Studie über die Evakuation mit Vollbahn aus Anlass von Gefechten.* Wien 1907. 8.

Pb 78. *Archives diplomatiques 1907.* Tome 103: *Convention et conférence de Genève de 1906.* Paris 8.

Ua 29. Perron Ch.: *Une étude cartographique. Les mappemondes.* Paris 1907. 8

Vc 65. *Archives diplomatiques 1907.* Tome 101. *Convention et conférence de la Haye de 1904.* Paris 8.

Vc 66. Ariga: *La guerre russo-japonaise au point de vue continental et le droit international d'après les documents officiels du grand Etat-major japonais.* Paris 1908. 8.

Vd 24. Böttcher: *Verhaftungen und vorläufige Festnahmen durch das Militär und der Waffengebrauch des Militärs.* Berlin 1907. 8.

Vd 25. Mayer M.-E.: *Deutsches Militärstrafrecht.* I. Allgemeiner Teil. II. Besonderer Teil. Sammlung. Göschen N° 171. 172. Leipzig 1907. 2 Bde. 8.

Yb 512. Schaible, C.: *Standes und Berufspflichten des deutschen Offiziers.* 6. Aufl. von Spohn. Berlin 1908. 8.

Yc 505. Kolshorn: *Der französische Train im Frieden und im Kriege. Auf Veranlassung der königl. Train-Inspektion.* Berlin 1908. 8.

Yc 507. Alwin: *Leçons d'artillerie.* Ire partie: Matériel. Paris 1908. 8.

Yc 508. Pédoya: *L'armée évolue.* I. Discipline. — Antimilitarisme. — Antipatriotisme. Paris 1908. 8.

Yf 174. Rychel: *Historique de l'établissement militaire de la Belgique.* Gand 1907. 2 vol. 8.

Z 161. Niesiolowski-Gawin, V. Ritter v.: *Ausgewählte Kapitel der Tecknik mit besonderer Berücksichtigung auf militärische Anwendungen.* 2. Aufl. Wien 1908. 8.

La Bibliothèque militaire fédérale est à la disposition gratuite des officiers suisses. Franchise de port pour lettres et pour colis jusqu'à concurrence de 2 kg.

ÉTATS-UNIS

La loi des milices. — Le 21 janvier dernier est entrée en vigueur la loi organique des milices, dite le *Dick Bill,* qui fut votée en 1907 et signée par le président le 16 novembre de cette même année.

En conséquence, les divers Etats de l'Union auront à se conformer pour la constitution de leurs gardes nationales aux prescriptions suivantes, dans la mesure du possible.

Cavalerie. Régiments à 3 escadrons de 4 *troops* chacun.

Artillerie de campagne. Régiments à 2 groupes de 3 batteries chacun.

Artillerie de côte. Un corps à un nombre de batteries illimité.

Infanterie Régiments à 3 bataillons de 4 compagnies chacun.

Signaleurs. Compagnies non groupées.

Génie. Régiments à 3 bataillons de 4 compagnies chacun.

La *Brigade* doit comporter de 2 à 3 régiments. Son état-major, outre le général, comprend un chef d'état-major, un quartier-maître, un commissaire des vivres, un chirurgien, tous du rang de major, et deux aides de camp.

La *Division* est formée de 2 ou 3 brigades. Outre le général elle compte, à l'état-major, un chef d'état-major, un inspecteur général, un juge-avocat, un quartier-maître en chef, un commissaire des vivres en chef, un médecin en chef, un chef de l'ordonnance, un chef du service des signaux, tous du rang de lieutenant-colonel, et trois aides de camp.

Le tableau suivant fait connaître les effectifs, officiers non compris.

Arme ou Service.	Compagnie, batterie ou « troops »		Bataillon ou groupes	Régiment.
	Max.	Min.	Min.	Min.
Infanterie	150	58	233	732
Cavalerie	100	58	233	732
Artillerie	190	133	401	835
» côte	—	63	—	—
Génie	164	58	—	—
Signaleurs	—	58	—	—
Compagnie d'ambulance	—	43	—	—
Hôpital de campagne	—	33	—	—

G. N. T.

BIBLIOGRAPHIE

Der Kleine Krieg und der Etappendienst, von Georg Cardinal von WIDDERN. Teil II. Aus den Feldzügen 1757, 1806-1807, 1813, 1848-49 und 1864. Mit 2 Karten und einer Skizze. — 1 vol. in-8°, Berlin 1908. R. Eisenschmidt, éditeur.

Comme la première et la troisième partie, celle-ci en est aussi à sa troisième édition, laquelle est augmentée de plusieurs récits et des plus intéressants. Comme nouveaux exemples, nous avons ceux de 1757, ceux de 1806-1807 et, pour 1813, les hardies entreprises du major von Boltenstern.

Une fois le livre ouvert, on à peine à le quitter; on lit avec le plus grand intérêt et le plus grand plaisir les descriptions vivantes, exactes et complètes de ces combats de partisans, de ces entreprises audacieuses de petits détachements sur les derrières ou les flancs de l'ennemi, ou même en avant du front de deux armées adverses. Les chefs de ces détachements, presque des aventuriers, sont des hommes jeunes et énergiques, téméraires et prudents, unissant le bon sens tactique à l'esprit casse-cou. Avec cela, à la tête de troupes d'effectif minime mais très mobiles, ils exécutent d'étonnants coups de main qui obligent l'ennemi à consacrer des forces sérieuses à la garde de ses communications; ils ralentissent sa marche et affaiblissent sa force de combat en lui enlevant ses convois ou ses dépôts; si l'ennemi est en retraite, on lui coupe ses ponts, on lui enlève ses magasins, on le harcèle et l'inquiète de toutes façons. — Il vaut la peine de citer deux ou trois exemples :

En 1757, c'est le lieutenant-colonel v. Mayr qui, avec deux bataillons levés par lui-même, deux escadrons de hussards et quatre pièces de petit calibre, non seulement s'empare de dépôts et de magasins, mais impose même la neutralité à des princes et à des villes libres. Tout ceci, en maintenant dans sa troupe une parfaite discipline, vivant sur le pays et prélevant des contributions sans s'être jamais exposé au reproche du pillage. A noter qu'il s'éloignait jusqu'à 250 kilomètres de son armée.

En 1806, nous voyons le premier-lieutenant v. Hellwig, à la tête de 55

hussards, délivrer 6000 prisonniers qui étaient escortés de 250 hommes d'infanterie.

En 1813, le Rittermeister v. Colomb, avec 3 officiers et 83 hussards prussiens, s'empara d'un parc d'artillerie, faisant un butin de 24 pièces, 36 voitures pleines de munitions, 390 chevaux, 6 officiers et 300 hommes prisonniers. Lui-même avait un mort et sept hommes légèrement blessés. — Malgré son isolement, il avait si bien répandu la terreur que le commandant de la place d'Erfurt prescrivit de ne plus laisser partir aucun convoi important de ravitaillement sans une escorte de 1000 à 1500 hommes. La garnison d'Erfurt étant trop faible pour fournir à mesure un tel service, les ravitaillements subirent de ce fait des retards de plusieurs jours.

Il faudrait encore mentionner le lieutenant v. Hirschfeld et bien d'autres non moins méritants, mais cela nous entraînerait trop loin.

Cette deuxième partie se termine avec 1864 au fameux combat de Lundby, qui ne dura que 20 minutes, mais qui eut un grand retentissement dans les milieux militaires et fit la réputation du fusil rayé se chargeant par la culasse.

Tous ces intéressants récits sont suivis de critiques claires et approfondies, source précieuse et abondante d'enseignements aussi bien pour l'officier qui peut être appelé à couvrir des dépôts, des convois, des ponts, etc., que pour celui qui serait chargé de tenter un coup de main contre un tel objet.

Même ouvrage : Quatrième partie. An den rückwärtigen Verbindungen der Preussen im Feldzug 1866 in Oesterreich. Mit 5 Skizzen auf einem Blatt. — 1 vol. in 8°. Berlin 1907. R. Eisenschmidt.

Cette quatrième partie est entièrement nouvelle et destinée à combler la lacune entre la deuxième et la troisième partie, entre 1864 et 1870, en même temps qu'à compléter l'histoire de la guerre de 1866.

C'est le 17 juillet seulement, soit quinze jours après Königgrätz, que l'archiduc Albrecht décida d'agir vigoureusement contre les lignes de communications des Prussiens. Il ordonna la levée du landsturm de la région sur leurs flancs et à revers ; il désigna deux corps de cavalerie de cinq escadrons chacun, avec soutien d'infanterie, qui devaient tourner les Prussiens, l'un par l'est, l'autre par l'ouest ; enfin, il enjoignit aux garnisons des forteresses que les Prussiens se contentaient d'observer sans les bloquer, de tenter des entreprises sur les communications de l'ennemi. La courte durée de la campagne ne permit pas à cette organisation de déployer tous ses effets. Il y eut cependant quelques coups heureux, spécialement l'expédition d'une partie de la garnison de la forteresse de Theresienstadt contre le pont du chemin de fer à Neratowitz.

Ce livre n'est ni moins intéressant, ni moins instructif que le précédent, car il nous fait assister à tous les préparatifs nécessaires pour cette « petite guerre » et pour la levée du landsturm, qui n'avait aucune organisation en temps de paix, tandis que, du côté prussien, le service des étapes était à peine connu. Il nous montre ainsi combien il est nécessaire d'étudier ce service auxiliaire si important des étapes et nécessaire aussi d'exercer cette guerre de détachements.

Ajoutons que les renseignements fournis par ces exemples ne vieilliront pas et que les progrès de l'armement n'enlèveront rien à leur haute valeur, car ici il ne s'agit pas de la portée, ni du calibre du fusil, mais du service de sûreté et de couverture pour un parti, de l'exécution de surprises intelligentes et audacieuses pour l'autre parti.

...in, pour nos officiers de milice chargés désormais de l'instruction tac...ue leurs sous-ordres, il y a là de nombreux thèmes à utiliser dans la ...on des tâches pour petits détachements, exemples que nous avons

peine à trouver dans les grands ouvrages de l'histoire de la guerre, qui traitent des batailles rangées sans pouvoir entrer dans le détail des menus faits.

D.

Balistique intérieure, par le commandant P. Charbonnier, chef d'escadron d'artillerie coloniale, 1 volume in-18 jésus, cartonné toile, de 360 pages avec 48 figures dans le texte. Prix, 5 fr. O. Doin, éditeur, Paris.

Ce volume renferme la théorie complète de l'effet des poudres dans les bouches à feu. Il est divisé en trois parties :

1° *Pyrostatique* ou étude des lois de la combustion en vase clos. La théorie toute nouvelle, qui y est établie, donne la solution complète du problème; elle permet une interprétation fidèle des faits expérimentaux et une détermination facile des *caractéristiques* des poudres.

2° *Pyrodinamique physique*. L'auteur étudie le mode de combustion de la poudre dans le canon, sépare le problème principal des problèmes secondaires, examine et explique maints phénomènes rencontrés dans le tir (tel que l'usure des canons) et, enfin, parvient à établir sur des bases sûres les *équations différentielles* de la Pyrodinamique.

3° *Pyrodinamique rationnelle*. On applique les procédés de l'analyse à l'intégration et à la discussion des équations. Cette partie appartient à l'auteur qui est parvenu à donner des formules d'une extrême simplicité et d'une généralité telle qu'il est facile d'y faire rentrer, comme cas particuliers, presque tous les travaux antérieurs sur la Balistique intérieure.

Le nouveau livre du commandant Charbonnier où, comme dans les autres ouvrages du même auteur, la théorie, même dans ses parties les plus élevées, s'applique immédiatement à la pratique journalière et l'éclaire vivement, peut donner un exemple de la manière dont un problème physique et mécanique, posé à des ingénieurs, peut s'élever jusqu'à mériter, dans une de ses parties qui en résume la solution, le titre de rationnel.

A un moment où les questions qui concernent les poudres B ont si vivement appelé l'attention sur les propriétés de ces substances, le livre du commandant Charbonnier éclairera le public savant, les ingénieurs et les officiers en leur faisant explorer un domaine de la mécanique appliquée remarquable par la grandeur des forces en jeu et la rapidité de leur production, domaine dont les artilleurs ont cependant pu se rendre complètement maîtres.

Routes à l'intérieur, par le capitaine d'artillerie G. R. 1 broch. in-8 de 130 pages. — Paris, Chapelot, 1908.

Je ne veux pas savoir quel est l'intérêt intrinsèque du sujet traité, ni l'opportunité qu'il peut y avoir à étudier une question d'ores et déjà condamnée à n'être plus posée, quand on aura refait notre néfaste « Service intérieur ». Hélas ! Il est de ce décret comme du régime actuel de la justice militaire. Il est mauvais : tout le monde en convient. Il faut l'améliorer, le changer : tout le monde y travaille. Et il continue pourtant à subsister tel qu'il était.

Donc, il est possible, après tout, que ce travail serve à quelque chose. Mais il est possible, en tout cas, qu'il ne serve à rien. En tout cas, je considérerais comme profondément regrettable qu'il n'eût pas été écrit. La forme adoptée par l'auteur en fait, à mon avis, une manière de petit chef-d'œuvre. Et je ne sais pas de meilleur modèle à donner à quelqu'un qui voudrait vulgariser des notions de jurisprudence, de réglementation militaire, de principes

d'administration. C'est vivant, précis, complet, documenté. Les recherches y sont rendues on ne peux plus faciles par une excellente table alphabétique. C'est amusant comme un roman et sérieux comme une circulaire ministérielle. Et c'est spirituel, et c'est suggestif, et c'est instructif. Bref, je ne refère pas le mot de chef-d'œuvre. Je le répète, au contraire. E. M.

Vade-mecum du militaire engagé, rengagé ou commissionné, par M. F. MATHIOT, officier d'administration d'état-major, lauréat de la Société nationale d'encouragement au bien. — 1 vol. grand in-8 de 328 pages. — Paris, Berger-Levrault, 1907. — Prix : 3 fr. 50.

Cet ouvrage n'est utile qu'en France. Encore son utilité serait-elle plus grande si un répertoire alphabétique ou un index méthodique y facilitait les recherches. Ces réserves formulées, il convient de louer l'auteur d'avoir réuni et classé tant de textes, qu'on est heureux de trouver et d'avoir sous la main. Mais il n'a voulu faire qu'un recueil de documents, sans aucun commentaire, sans aucune critique. Qu'on n'y cherche donc pas autre chose que ce qu'il y a mis. E. M

L'armée évolue, par le général PEDOYA. — Broch. in-8 de 99 pages — Paris, Chapelot et Cie, 1908.

Sur la discipline, sur l'antimilitarisme, sur l'antipatriotisme, le général Pédoya exprime des idées modérées, qui eussent gagné peut-être à être présentées avec moins de négligence et surtout à être appuyées sur des raisonnements plus probants. La phrase suivante me semble de nature à justifier mes deux critiques :

« Si on écoute les réclamations des hommes punis, rarement on les entend récriminer contre une punition infligée par un capitaine ou par le colonel, tandis qu'à tout instant ils protestent contre les punitions infligées par un caporal ou un sous-officier, qu'ils attribuent à des causes étrangères au service ».

Attribuer un gradé à des causes étrangères au service, c'est audacieux: Mais ne pas voir qu'il est plus facile à un soldat de se plaindre d'un sergent que d'un officier, ou, si on le voit, ne pas le dire, c'est enlever beaucoup de valeur à son argumentation. Personnellement, je suis porté à croire que, si l'homme de troupe souffre parfois de la partialité d'un supérieur... inférieur, il souffre bien plus de l'indifférence ou du parti-pris ou de l'absolutisme systématique des supérieurs tellement supérieurs qu'ils voient la chose de beaucoup trop haut.

Mes deux réserves faites, je signale volontiers cette brochure dont l'auteur est considéré en France comme ministrable, à telles enseignes que le général André avait désiré l'avoir pour successeur. E. M.

Ce que l'armée peut être pour la nation, par le lieutenant-adjoint d'état-major A. FASTREZ, de l'armée belge. 1 vol. in-16 de 294 pages. — Bruxelles, Misch et Thron, 1906.

Si ce livre est à certains égards excellent, s'il dénote des connaissances variées et approfondies, s'il est écrit par un homme d'un jugement sain et dans une langue ferme et sobre, en même temps qu'élégante, en dépit de quelques expressions qui sentent vraiment le jargon de la philosophie et de la sociologie actuelle, s'il est, en résumé, très intéressant à lire, il a le grave défaut de ne pas tenir tout à fait les promesses du titre. Quant on voit, sur la couverture, qu'il fait partie des « Actualités sociales » publiées par l'Institut de sociologie de Bruxelles, on s'attend à autre chose qu'à une étude sur la durée du service militaire. On était en droit de compter sur une ana-

lyse des répercussions que ce service militaire peut avoir sur l'existence même du pays, sur ses mœurs, sur sa mentalité, sur son développement physique ou moral. Et on est tout surpris, en arrivant à la page 289, de trouver, comme mot de la fin, simplement ceci :

Six mois de service ne suffisent pas. Ce livre avait pour but essentiel de montrer cette vérité. L'expérience que l'on vient de tenter en Angleterre n'a rien modifié de nos conclusions.

Ces conclusions, c'est que, en dehors de certains cas particuliers — et la Suisse est précisément une de ces exceptions, — « nous ne pourrons guère descendre en dessous de ce qui est considéré comme nécessaire aujourd'hui, étant donné les circonstances actuelles : vingt mois de service effectif. »

E. M.

Le trinitrotoluol et son emploi comme explosif, par J. Rudeloff. Extrait de la *Zeitschrift für das gesammte Schiess- und Sprengstoffwesen*. Munich, 1907.

Dans cette brochure de quelques pages, l'auteur présente au public un explosif non pas tout à fait nouveau, mais très récent, qui est en train de faire une très sérieuse concurrence aux explosifs en usage jusqu'ici.

Sans parler de ses applications dans l'industrie civile, le trinitrotoluol semble, par sa grande force et l'absence de danger dans son maniement, être appelé à jouer un grand rôle comme explosif militaire, spécialement pour la charge des obus-torpilles.

Jusqu'ici on employait presque exclusivement dans ce but l'acide picrique, malgré son maniement dangereux. M. Rudeloff a réussi, après de nombreux essais, à perfectionner le trinitrotoluol de telle sorte qu'il n'est pas improbable que cet explosif ne supplante complètement l'acide picrique dans un avenir peu éloigné.

L.

Questions militaires d'actualité (deuxième série), par le général H. Bonnal. — 1 vol. in-12, de 290 pages. — Paris, Chapelot, 1908. Prix : 2 fr.

Ce volume, comme le précédent, est une réunion d'articles de caractère très divers : *La première bataille, Vers une nouvelle bataille d'Isly, Les manœuvres impériales allemandes en 1906,* sont plutôt des études tactiques. Mais voici des questions d'organisation : *Les adjoints d'état-major, Cavalerie*. Et puis, c'est de la psychologie ou de la critique : *Du caractère chez les chefs, Discipline*. Quelques pages sur la marche au son du tambour, deux petits récits de guerre sans grand relief, contribuent à la variété de ce volume.

On ne le lira pas sans intérêt. Le général Bonnal est de ces écrivains dont aucune publication ne saurait laisser le public militaire indifférent. Peut-être souhaiterait-on qu'il montrât plus de sérénité et qu'il apportât à la disgrâce qu'il s'est attiré une philosophie plus souriante ou, en tout cas, moins d'amertume. Mais ceux-là seuls peuvent parler avec autant de détachement qui n'ont pas été frappés comme il l'a été. Une chute aussi grande que celle qu'il a faite explique suffisamment tout ce qui peut y avoir de désenchantement chez lui.

E. M.

Panorama d'Yverdon.— Prix 2 fr. Baatard, Yverdon, libraire éditeur.

Ce panorama est celui de la ville d'Yverdon et de la colline de Montélaz et des hauteurs avoisinantes. Il est intéressant, entre autres, parce qu'il a été pris de Chamblon avec le téléphot Véga, clichés Vautier-Dufour de Grandson. On ne peut qu'admirer une fois de plus l'impeccable netteté de ces clichés, la clarté qu'ils répandent sur les moindres détails, l'effet de perspective et le relief du terrain. La reproduction phototypique est l'œuvre de Sadag, à Sécheron, Genève.

Lausanne. — Imprimeries Réunies.

REVUE MILITAIRE SUISSE

LIIIe Année | N° 3 | Mars 1908

LES MANŒUVRES

DANS LES

ALPES VAUDOISES

en 1907

(Pl. IV.)

1. Le cours des manœuvres.

Les manœuvres ont eu lieu du 17 au 21 septembre dans les préalpes vaudoises.

Le *parti rouge* (12e régiment d'infanterie avec le 1er convoi de montagne en lieu et place de ses trains), rassemblé à Gessenay, avait pour mission de s'emparer des fortifications de St-Maurice par un coup de main. A défaut de réussite, il devait s'établir en face du front nord de la défense extérieure des forts.

Le *parti blanc* (12e bataillon de fusiliers, école de recrues de St-Maurice, 3e compagnie de mitrailleurs, une batterie mobile et une batterie de position de 8,4 cm., la première, à la disposition de la direction des manœuvres, 3e convoi de montagne, 3e compagnie de sapeurs de forteresse, 3e compagnie d'observateurs), cantonné dans la région de Bex-St-Maurice, devait observer les troupes ennemies signalées dans le Pays d'Enhaut et la contrée de Gessenay, prendre contact avec elles, et s'opposer aux entreprises qu'elles pourraient tenter contre les forts.

Le *18 septembre*, les deux partis marchèrent l'un contre l'autre : Le parti rouge, par le col du Pillon jusqu'aux Ormonts ; le parti blanc, par Gryon jusqu'à l'alpe de Taveyannaz. Leurs troupes avancées se heurtèrent dans l'après-midi au col de la Croix, qui demeura au pouvoir des blancs.

Le *19 septembre*, à la pointe du jour, les rouges avançant en

trois colonnes s'emparèrent avant midi des hauteurs du col de la Croix, après une légère résistance de l'adversaire. Celui-ci alla occuper près de Tavayennaz une solide position défensive, entre les Rochers du Vent et le ravin de la Gryonne. L'attaque de cette position par les rouges, dans l'après-midi, échoua. Toutefois, les blancs ne voulurent pas courir les risques de la voir se renouveler pendant la nuit; le front de leur position n'était protégé par aucun obstacle, et des entreprises sur leur ligne de communication avec les fortifications se faisaient désagréablement sentir. A la nuit, ils évacuèrent leur position. Quelques hommes seulement furent laissés en arrière pour entretenir les feux de bivouac. L'ennemi ne s'aperçut de la retraite que vers minuit.

20 septembre. Les rouges avaient fixé leur attaque à 3 heures du matin. A cette heure-là, ils entamèrent la poursuite en deux colonnes, mais ne trouvèrent plus devant Gryon et sur l'Avançon d'Anzeindaz que de faibles arrière-gardes blanches. Le gros s'était replié par les Plans pendant la nuit et le matin, et s'était porté sous la protection de la défense extérieure nord des fortifications. Les rouges avancèrent jusqu'aux Plans et à Frenières, s'assurèrent des ponts sur l'Avançon qu'ils fortifièrent, et organisèrent un service d'exploration en vue de leur opération sur la défense extérieure des forts.

21 septembre. La tâche du parti blanc pour les 20-21 septembre était d'empêcher l'infanterie ennemie de s'établir aux approches de la défense extérieure. L'école de recrues d'infanterie et la 3e compagnie de sapeurs de forteresse occupèrent le petit vallon de l'Ausannaz. Le 12e bataillon et la 3e compagnie de mitrailleurs furent tenus prêts à agir près de Chatillon-Collatel.

A 2 heures du matin, les rouges commencèrent leur marche d'attaque ; à droite, un bataillon partant de Frenières, direction Collatel-Chatillon ; à gauche, deux bataillons, par une bonne route forestière des Plans, sur le secteur Ausannaz-Javernaz. Les blancs ayant négligé de barrer et d'occuper cette route, la colonne principale rouge avança rapidement, occupa, à l'aide d'une compagnie, l'ennemi du vallon d'Ausannaz, et lança sept compagnies sur les chalets de Javernaz. Entre temps, le 12e bataillon dirigea une contre-attaque réussie contre le bataillon de droite qui, péniblement, grimpait sur Collatel. Néanmoins, la situation du 12e bataillon ne tarda pas à devenir

critique, la colonne principale rouge étant sur le point de gagner l'importante colline de Chatillon, entre lui et la défense extérieure.

A 6 heures du matin, le signal de l'interruption du combat et de la fin des manœuvres fut donné. La critique, pour les officiers du parti blanc, eut lieu aussitôt après, sur l'emplacement de la rencontre. Les troupes rouges furent dirigées immédiatement sur Bex, où la critique eut lieu, pour leurs officiers, à midi.

De là, le 12e régiment fut transporté, par voie ferrée, à Fribourg. Avant l'embarquement, il défila devant M. le conseiller fédéral Forrer, chef du Département militaire fédéral, qui avait suivi les exercices des 20 et 21 septembre.

2. Observations.

D'une manière générale, les exercices peuvent être considérés comme satisfaisants et réussis.

Naturellement, le détachement de Saint-Maurice a bénéficié, à certains égards, de quelque supériorité sur le 12e régiment. C'est la conséquence de son instruction poursuivie exclusivement dans la montagne et de celle de ses officiers de tous grades exercés à la guerre de montagne dans des cours tactiques spéciaux. Les hommes du 12e régiment, au contraire, appartiennent bien à la montagne, mais ni eux ni leurs chefs ne sont dressés au service alpin pas plus théorique que pratique. Les troupes de St-Maurice se sont montrées plus mobiles, plus habiles à se plier aux circonstances locales tant pour l'entretien, le logement et une alimentation rationnelle que dans l'utilisation du convoi de montagne.

En revanche, on a pu remarquer, chez ces troupes, le manque d'habitude des grandes manœuvres à double action. Une école de recrues d'une seule compagnie, comme c'est le cas chaque année à St-Maurice, ne fournit pas les moyens d'appliquer le service de campagne à double action et prive ainsi les chefs en sous-ordre de l'instruction tactique de ce service. Il faut se rappeler que depuis treize années qu'existe l'organisation actuelle de St-Maurice, les chefs n'ont eu qu'une seule fois, en 1902, l'occasion de manœuvrer contre d'autres troupes. Il est désirable de rendre plus fréquentes ces occasions, et de per-

mettre à la garnison de manœuvrer pendant un cours sur deux avec d'autres troupes. Il serait utile aussi d'encadrer une fois le 12[e] bataillon dans un régiment d'infanterie et de l'appeler à des manœuvres sur le plateau. Sous le régime des cours annuels, il deviendra plus aisé de donner suite à des vœux de ce genre.

Dans le 12[e] régiment d'infanterie, on a remarqué le manque de dressage et l'inexpérience tant des chefs que de la troupe pour le service en montagne. De là beaucoup de forces et de temps inutilement employés, conséquence de l'ignorance des exigences de la montagne pour l'exécution des marches, les déploiements, le combat ; insuffisante initiative dans l'avant-ligne, observable surtout dans l'oubli du maintien à tout prix du contact avec l'adversaire de jour et de nuit ; puis, fausse appréciation des forces physiques des hommes, notamment ommission, alors que le départ a été matinal, d'un repas en halte gardée dans le courant de la journée, permettant une alimentation rationnelle. Or, des haltes de ce genre peuvent être ordonnées en profitant d'une circonstance favorable, après un succès, par exemple, après l'occupation d'un point d'appui. Il faut alors saisir le moment pour permettre aux hommes de se refaire.

La conduite du régiment a été méritoire ; le but à atteindre n'a pas été perdu de vue pendant aucune des journées ; le commandement a été à la fois ferme et prudent. La conduite tactique de la troupe s'est améliorée à différents égards au cours des exercices. Le service d'exploration à distance par des patrouilles d'officiers indépendantes s'est inspiré de dispositions bien appropriées et a témoigné d'une favorable exécution. Le service d'exploration rapprochée a été bon. En raison de ses qualités physiques et de son dévouement, la troupe a bien supporté les fatigues de ces manœuvres. Celles-ci ont bénéficié, au surplus, de conditions climatériques exceptionnelles. Si le temps avait été mauvais, les difficultés eussent été doublées.

La situation de manœuvre a exclu le terrain de haute montagne proprement dit. Dans la région des préalpes, la viabilité est encore relativement bonne ; les unités ont pu effectuer leurs déploiements en temps utile ; elles ont trouvé sous la main les principaux moyens d'entretien, par exemple, le bois et l'eau ; les convois de montagne à l'essai ont pu être utilisés. Ces conditions simples devaient faciliter la conduite des unités et le service et l'entretien en montagne tant des troupes accoutumées au

terrain, comme celles de St-Maurice, que du 12e régiment qui comprend une quantité d'hommes non familiarisés avec ce genre d'existence. Néanmoins des frottements, des heurts se sont produits, donnant matière à enseignement, si bien qu'il me paraît avantageux, au point de vue disciplinaire aussi, d'éviter encore pour le moment les difficultés de la haute montagne quand il s'agira d'organiser à l'avenir des manœuvres analogues.

L'absence d'artillerie de montagne a constitué une lacune. Seule, cette artillerie-là peut accompagner les troupes à pied et concourir avec elles au combat. Aussitôt que l'artillerie de montagne sera familiarisée avec sa nouvelle bouche à feu, il faudra, dans la règle, l'appeler aux manœuvres.

Une fois de plus, les exercices des préalpes vaudoises ont apporté la constatation si souvent faite de l'excellente école d'indépendance et d'initiative que sont les manœuvres de montagne pour les chefs supérieurs et subalternes. Elles sont un moyen parfait de développer l'énergie, les aptitudes et le sang-froid de la troupe. Maintenant que la nouvelle loi fournit l'occasion d'exercices annuels, il est très désirable que chaque année une partie de nos unités soient commandées pour des manœuvres de montagne, et cela à des intervalles pas trop longs.

Une organisation qui ne supporte pas l'improvisation, spécialement pour le service en montagne, mais exige, au contraire, de l'exercice et des connaissances techniques, est celle des convois de transports et de bêtes de somme.

Le 12e régiment a souffert de ce que le 2e convoi de montagne, formation de landwehr, a été licencié au milieu du cours de répétition, juste la veille des manœuvres, et remplacé ce jour-là par le 1er convoi qui prenait pour la première fois du service. Le 2e convoi de montagne avait eu son cours préparatoire de plusieurs jours à Thoune, avant les exercices de régiment ; le 1er convoi a débuté, au contraire, par ces exercices. On conçoit que des doutes sur la valeur des services que rendrait ce convoi non exercé, ait engagé le 12e régiment à ne pas compter trop sur lui pour le ravitaillement régulier pendant les jours de manœuvre et qu'il ait préféré charger les hommes de plusieurs jours de vivres. Mais cette circonstance a fait perdre une notable partie de l'intérêt que présente pour la troupe et pour le convoi, l'étude du ravitaillement à la montagne.

Je considère donc que, dans de futures manœuvres, il sera

mieux indiqué de considérer le personnel du train des bataillons d'infanterie comme le noyau du personnel des convois, en le complétant par un personnel auxiliaire d'hommes de troupe, et en mettant à sa tête un officier qualifié du bataillon. Cette subdivision recevrait une instruction technique au début du cours. Si, le cas échéant, des convois de montagne sont utilisables pour des manœuvres de montagne, il vaudra mieux les employer à titre de *deuxième* échelon pour le ravitaillement des vivres et des munitions, comme le conseillent les « Prescriptions provisoires pour l'emploi de l'équipement de montagne de 1907 ».

L'introduction du personnel du train et d'hommes des bataillons dans le convoi de montagne de landwehr n'a pas fait ses preuves.

Il convient du tirer encore une conclusion générale, pour autant qu'on peut la tirer de ces manœuvres de quatre jours seulement, poursuivies dans des conditions de température aussi favorables.

A mon avis, il est très risqué, et c'est une prétention qui n'a droit à aucune confiance, de vouloir employer au service de montagne en cas de guerre des troupes qui n'y ont pas été exercées en temps de paix. Une température défavorable et les difficultés de l'entretien s'ajoutant à tous les embarras que se créent à eux-mêmes des chefs et une troupe inexpérimentés, peuvent provoquer en peu de jours la démoralisation et une complète incapacité d'agir.

Pour remédier à un pareil risque, il ne suffit pas d'un unique appel d'un corps de troupes pour une période de manœuvres alpines, comme a fait le 12[e] régiment. Sans doute, les chefs et la troupe en ont retiré, passagèrement, de nombreux enseignements pratiques, mais il n'en résulte pas un profit durable pour la défense nationale. En peu d'années, ces leçons vont se perdant, car de nouvelles classes d'âge forment le gros du corps de troupe.

L'instruction du service en montagne dont la défense nationale bénéficiera selon les exigences de ce service, ne pourra être donnée que dans une préparation plus longue et plus souvent renouvelée des chefs et de la troupe dans la montagne même. Alors aussi, les moyens matériels que la défense nationale tient à disposition pour la guerre de montagne, équipement, convoi, trouveront leur utile et profitable emploi.

Les bataillons d'élite de St-Maurice et du Gothard nous montrent la voie à suivre pour l'organisation et l'instruction d'une infanterie de montagne répondant à nos besoins, savoir :

1. Nos arrondissements de bataillon des régions montagneuses doivent d'abord être mis de réquisition pour procurer à l'instruction du service de montagne un personnel apte à ce service.

2. En attribuant un certain nombre d'autres bataillons d'élite aux fortifications, que ce soit pour l'instruction seulement, ou administrativement aussi, — réserve faite de leur emploi en cas de guerre, — on obtiendra en peu d'années un accroissement notable de bataillons formés au service de montagne. Les casernes de paix et de guerre toujours plus nombreuses des fortifications, avec leurs installations accessoires, appellent une plus fréquente utilisation. Où les fortifications font défaut (les Grisons) on installera une place d'armes. (Le Luziensteig offre trop peu de liberté de mouvements).

3. Pour l'instruction, l'expérience de l'infanterie des fortifications conseille les solutions suivantes :

a) L'école de recrues à la montagne ; si des difficultés d'entretien et d'utilisation de places de tir ne permettent pas l'appel immédiat à la montagne, on peut, provisoirement, pendant les premières semaines de l'école de recrues prolongée, convoquer sur une place d'armes ordinaire.

b) Pour les officiers, des cours tactiques de courte durée, savoir des cours pour officiers subalternes et des cours pour capitaines et officiers supérieurs.

c) Les cours de répétition de bataillon alternant une année dans la montagne et l'année suivante dans le cadre des troupes de campagne, sur le plateau et dans la montagne.

d) Les bataillons règlent d'une façon indépendante l'organisation et l'instruction de leurs convois de bêtes de somme ; le personnel du train constitue le noyau de cette organisation.

SCHULTHESS, colonel.

Nous croyons utile de faire suivre l'intéressant exposé de M. le colonel Schulthess des « Instructions » données par le lieutenant-colonel Revilliod, commandant le détachement de St-Maurice, pour l'alimentation et pour l'organisation du convoi de son dé-

tachement, ainsi que ses observations relatives à l'exécution de ses instructions.

Instruction sur le service des subsistances pendant les manœuvres.

1° Chaque homme aura sur lui une ration de réserve n° 1 composée de :

1 ration conserve viande;
1 » chocolat Delta ;
1 soupe Maggi ;
1 biscuit.

2° On chargera dans chaque unité (compagnie), sur une bête de somme, une seconde ration de réserve, n° 2, composée de :

1 paire saucisses ;
1 ration chocolat ;
1 » Maggi ;
1 » biscuit.

Par compagnie d'infanterie on chargera en outre :

16 rations de réserve n° 2

pour fournir les premiers jours une ration supplémentaire aux patrouilles.

3° Le pain, viande, fromage, le foin, l'avoine seront transportés par chemin de fer, chars, éventuellement porteurs civils à la station-étape terminus où stationnera le convoi de subsistance.

Le convoi de subsistance sera toujours prêt à partir à 1 h. s. Il sera chargé pour les deux premiers jours de manœuvres de :

1 ration chocolat	70 gr.	par homme.
conserve de soupe	70 gr.	
fromage	125 gr.	
viande	375 gr.	
pain	750 gr.	
café, sucre	15 gr.	

4° En principe, on ne mangera pas toute la viande le soir : 300 gr. par homme suffisent. On gardera environ 2 rations de viande cuite par groupe de 8 hommes pour un petit repas le lendemain.

Par jour de manœuvre on aura donc :

le chocolat le matin,
vers 10 $^1/_4$ h., ration viande froide,
vers 2 h., 125 gr. de fromage,
vers 7 h., une ration de soupe, $^3/_4$ ration viande chaude grillée.

On pourra, suivant le temps dont on disposera, faire cuire la soupe entre 1 et 2 h. et la manger avec le fromage. Dans ce cas, on ferait, le soir, bouillir la viande.

5° Chaque bête de somme ou de selle devra être chargée de deux rations d'avoine au minimum, à moins que celles-ci ne puissent être chargées sur des bêtes spéciales.

Observations.

Le coût de cette subsistance revient à 1 fr. 19 par homme et par jour. On pourrait ramener le prix à 1 fr. 15 en ne donnant que 325 gr. de viande, ce qui peut suffire.

La saucisse a été très appréciée, mais le biscuit ne vaut rien; il se brise dans les paquetages et n'est pas du tout goûté de la troupe.

Pendant les quatre jours de manœuvres, il a été possible de donner deux jours du foin aux chevaux, grâce à l'organisation d'un transport civil par petits chars. Le transport du foin sur bêtes de somme est presque impossible.

Instruction pour la subdivision des bêtes de somme en échelons.

1er *Echelon. Train de combat.*

Cet échelon comprend tout ce qui est nécessaire aux unités pour le combat lui-même. Il suit immédiatement son unité et en reçoit les ordres.

Il se compose, pour le détachement de St-Maurice, de :

Mitrailleurs	18	bêtes de somme;
Sapeurs	8	» »
Observateurs	2	» par section;
Bat. d'infanterie no 12 . . .	3	» portant outils;
» » » . . .	1	» mat. sanitaire;
Détachement sanitaire . . .	4	» » »

2e *Echelon. Train de bagages.*

Cet échelon comprend tout ce qui est nécessaire à la troupe pour le bivouac, ses bagages et la subsistance de réserve pour un jour. Il reçoit les ordres du commandant du détachement et se forme au départ du bivouac. Il se disloque à l'arrivée et regagne sans autre ses unités. Il est commandé par l'officier du train.

Il se compose :

Mitrailleurs, 9 bêtes de somme .	2 : matériel de montagne; 2 : matériel campement; 1 : bagage mat. de bureau; 2 : vivres; 2 : fourrage.
Sapeurs : 7 bêtes de somme . .	2 : matériel campement; 2 : mat. de montagne et bagage; 2 : vivres, fourrage.
Observateurs	1 bête de somme pour vivres, fourrage, bagage.
Bataillon 12 : 10 bêtes de somme	5 chev. bagage, 1 E. M., 4 comp. 4 » vivres : 1 par compagnie; 1 » réserve.

Ecole de recrues : 2 bêtes	1 bagage ; 1 vivres.
Etat-major du cours	1 bête bagage.
Chevaux de selle : 2	1 (lieutenant) ; 1 (sous-officier du train).

En plus, selon les cas, les chevaux de selle de tout le détachement et, en tous cas, la seconde monture des officiers soit : de 6 à 26 chevaux ou mulets.

3e *Echelon. Convoi de subsistance.*

Cet échelon est composé d'une colonne de bêtes de somme prise dans le convoi de montagne nº 3, destinée à toucher les vivres de tout le détachement à la station terminus (étape terminus) et de les amener à la place de distribution où les unités les toucheront.

Il se compose de :

5 chevaux chargés de fourrage ;
16 » » viande, pain, etc. ;
2 » réserve ;
3 » selle.

Il rentre le soir à la station terminus et reçoit les ordres du quartier-maître du détachement.

Cette organisation a bien fonctionné, non sans peine, toutefois ; nos commandants d'unités ont de la difficulté à penser à leurs trains. La formation des colonnes était longue ; bref, ce service doit être exercé, et les officiers doivent être habitués, déjà dans les cours tactiques, à donner des ordres à leurs conducteurs de bêtes de somme.

Le lieutenant-colonel Revilliod formule encore les observations suivantes :

Chaque compagnie ayant sur son cheval à bagages une boîte à lait de 30 litres, l'approvisionnement d'eau s'est fait facilement. Il faudrait, toutefois, que chaque homme fût muni d'une gourde d'eau d'au moins trois quarts de litre, le transport de l'eau dans les gamelles étant très difficile.

Les outils pour couper le bois sont insuffisants.

Le terrain était trop facile pour permettre de juger de la valeur de l'équipement de montagne.

Tactique. Disposant de trois officiers par compagnie seulement, il a été impossible d'être renseigné sur l'ennemi dès le second jour. Dans les opérations offensives, il faudrait non seulement des cadres complets, mais au moins quatre officiers patrouilleurs surnuméraires.

Le service des observateurs a été nul. Mes colonnes n'ont jamais été reliées ; les communications dans les positions ont

outes été établies par piéton, d'où une lenteur désespérante. i je n'avais pas connu le terrain à fond je n'aurais rien pu aire, devant, à cause des difficultés des communications, pré-oir les opérations longtemps d'avance. Toute unité obligée de hanger de position, soit de marcher en montagne, doit être ourvue de signaleurs munis d'appareils permettant de commu-iquer à 3 km. au moins ; en outre, un certain nombre d'appa-eils plus puissants doivent être attachés aux états-majors.

Les téléphones dans des opérations un peu actives sont d'une nutilité complète, à l'exception de ceux des avant-postes. Pour es avant-postes, il est tout à fait inutile d'avoir des câbles lourds arce que isolés ; des fils nus, permettant de correspondre jus-qu'à 5 à 600 mètres, suffisent. Ce service pourrait être assuré par l'infanterie qui pourrait y affecter 4 à 6 hommes par com-pagnie et le chargement d'une demi-bête de somme. On ne peut, en effet, poser les câbles que pendant le stationnement. Des opé-rations, dans un terrain aussi praticable que celui de la Croix, sont trop rapides pour qu'on puisse poser et relever des câbles. Ceux-ci sont à la merci des patrouilles ennemies qu'il est im-possible d'empêcher de circuler.

L'observation de l'ennemi

PAR LES

AVANT-POSTES

La remarque si opportune faite, au sujet du fonctionnement des avant-postes durant les dernières manœuvres, dans le numéro de décembre de la *Revue militaire suisse* (p. 939), m'a suggéré les quelques réflexions suivantes.

Cette remarque peut se résumer en ces mots :

Les avant-postes ont une double mission : la protection et l'observation ; la seconde de ces tâches est insuffisamment connue par nos troupes ; les dispositions réglementaires, y relatives ne sont pas respectées ; il y a donc lieu de compléter sur ce point la préparation des officiers et de la troupe. On ne saurait mieux dire ; mais il me paraît que tout le mal n'est pas là. La nouvelle *Instruction sur le service en campagne* de 1904 — qui n'est pas encore parfaitement connue, il est vrai — peut être comprise différemment, ce qui doit naturellement provoquer des malentendus. L'expérience l'a prouvé.

Cette Instruction distingue, dans l'organisation des avant-postes, entre le cas prévu par l'article 214, où le service de sûreté d'une troupe peut être effectué par « *une* unité de troupes sous *un* commandement d'avant-postes », et le cas de l'art. 215, où, le front à couvrir étant étendu, « la tâche des avant-postes se répartit entre *plusieurs* unités », cas dans lequel on a « *plusieurs* commandements d'avant-postes juxtaposés, agissant chacun pour son compte... et chacun responsable de la garde de son secteur. »

Dans le premier cas, le commandant des avant-postes, désigné par le commandant du gros (commandant de la colonne ou chef de détachement I. E. M, 110. — I. S. C. 229) sait de qui il dépend et, par conséquent, à qui il doit faire rapport. Il sait, qu'outre les patrouilles indépendantes envoyées par le comman-

dant du gros (I. S. C. 225), l'observation de l'ennemi repose entièrement sur lui. Disposant, dans la règle, à côté de l'infanterie, d'un détachement de cavalerie divisionnaire, il peut, au besoin, envoyer des patrouilles renforcées au delà du voisinage immédiat du rayon de stationnement des avant-postes et assurer la transmission rapide des rapports, d'une part, entre les compagnies d'avant-postes et lui, et d'autre part, entre lui et le commandant du gros.

Dans le second cas, les troupes sont déployées sur un front étendu ; ce sera en général à proximité de l'ennemi. La ligne extérieure, — ce que l'on appelait sous l'ancien système, la ligne des grand'gardes, — sera occupée par des unités différentes ; on y trouvera, côte à côte, des compagnies d'avant-postes, des grand'gardes et des postes indépendants de sous-officiers (I. S. C. 221 et 222), relevant d'instances diverses. Dans ce second système, l'unité du commandement fait défaut. Afin d'éviter des doubles emplois, ou, ce qui est plus grave, des lacunes dans le service d'observation, afin d'assurer cette unité, il importe d'opérer une répartition très nette des tâches et des responsabilités. C'est ce que l'instruction ne fait pas et ne peut pas faire dans tous les cas ; aussi, — à défaut d'une disposition réglementaire, et lorsque le simple bon sens ne donne pas lui même la solution, — cette répartition doit, à notre avis, se trouver dans les ordres : soit dans les ordres du commandant du gros (Ordre de stationnement, instructions verbales ou ordre pour les avant-postes I. E. M. 110), soit dans les ordres d'avant-postes ou ordres de grand'gardes (I. S. C. 229 et 230) qui servent de bases les uns aux autres.

Une répartition en secteurs de la ligne des avant-postes, telle qu'elle est pratiquée habituellement dans nos manœuvres, d'abord entre les divisions, puis d'instance en instance, entre les unités qui sont déployées sur la ligne extérieure, assure le service de protection (chacun est responsable de la garde de son secteur), mais ne suffit pas à assurer, sans autre, le service d'observation. Il y a trois points spéciaux à relever à ce sujet :

I. — Les unités juxtaposées du service d'avant-postes, les compagnies d'avant-postes, les grand'gardes et parfois aussi les postes indépendants de sous-officiers fournissent les *petites patrouilles* envoyées dans le voisinage immédiat de leur rayon de stationnement (I. S. C. 226, 246, 248 al. 5 et 14 et 255). Ces petites

patrouilles composées uniquement d'infanterie, fortes, dans la règle, d'un sous-officier et de deux ou trois hommes, restent entières jusqu'à l'accomplissement de leur tâche. Leur rayon d'activité est forcément limité, le bon sens le dit ; on peut le fixer, ou d'après l'art. 246, « aux grandes distances de feu », ou, par analogie à ce qui est prévu ailleurs, à un (France et Allemagne) ou deux kilomètres (Russie)[1]. A moins que l'ennemi ne soit à portée de fusil, ces patrouilles ne rendront pas de grands services pour l'observation, de nuit surtout ; elles coopèrent plutôt à la mission de protection.

A côté de ces patrouilles-là, l'Instruction de 1904 (art. 225) institue, pour l'observation, les *patrouilles indépendantes*, fournies par le gros, recevant leurs ordres du commandant du gros, composées, en général, de cavalerie, éventuellement d'infanterie. Ces patrouilles « sont poussées loin en avant » ; elles ne sont pas en liaison avec les avant-postes et n'en dépendent pas, à moins d'ordres spéciaux. C'est à elles qu'incombe spécialement la tâche de déterminer qu'elle est la ligne occupée par l'ennemi, où sont ses points extrêmes, et de chercher à savoir ce qui se passe derrière le rideau de ses avant-postes : stationnement, groupement des forces, préparatifs de marche, mouvements de retraite, etc.

Entre ces *petites patrouilles* et ces *patrouilles indépendantes*, l'Instruction n'a pas spécialement institué et organisé ce que l'ancienne Instruction appelait les *patrouilles de découvertes* (I. S. C. 1882, n° 126, 155, 171). Omission ne signifie pas exclusion. Ces patrouilles doivent exister sous le régime actuel, comme sous le précédent, le bon sens l'indique ; c'est en effet l'un des meilleurs moyens pour les avant-postes d'accomplir leur tâche d'observation (I. S. C. 206). Soit en Allemagne, soit en France, soit en Russie, on prévoit que les patrouilles envoyées au delà du voisinage immédiat du rayon de stationnement des avant-postes, sont renforcées, placées sous le commandement d'un officier ou sous-officier et qu'on leur adjoint, pour peu que les circonstances le permettent, des cavaliers ou cyclistes ; ces patrouilles, chargées de missions définies, peuvent être poussées jusqu'à 3 ou 4 kilomètres.

Qui doit, d'après notre système actuel, envoyer ces patrouilles de découverte ? Dans quel secteur de l'avant-terrain et jusqu'à quel point chaque organe doit-il les envoyer ? L'Instruction ne

[1] V. Balk. *Taktik*, 2e édit., IIe part. Vol. 2, p. 82, 113 et 118.

le dit pas, et, ici, le bon sens ne comble pas entièrement la lacune. Il peut déjà parfois naître un doute relativement à la question de savoir si une tâche incombe à une patrouille indépendante ou à une patrouille de découverte; le commandant du gros et un commandant d'avant-garde peuvent, à ce sujet, se refier l'un sur l'autre. Le même doute peut naître entre un commandant de bataillon ou de compagnie, commandant un gros d'avant-postes, et un chef de compagnie d'avant-postes de grand'garde, ou de poste indépendant de sous-officier estimant qu'une certaine tâche d'exploration doit être remplie par l'instance supérieure. Enfin, et surtout des unités d'avant-postes voisines peuvent s'en remettre l'une à l'autre et laisser ainsi un secteur à l'avant-terrain ou un point important inobservé ou inexploré. Chacun s'en remettant à autrui, — ce qui arrive d'autant plus facilement qu'on a sous ses ordres une troupe éprouvée, à laquelle on doit chercher à éviter toute fatigue inutile, — il peut résulter de ces lacunes une absence de renseignements préjudiciable. Une patrouille faite à double entraîne, au contraire, une perte de forces inutile. Le système préconisé par un règlement étranger, système d'après lequel les unités juxtaposées s'entendraient entre elles au sujet de cette répartition, doit être rejeté comme pratiquement irréalisable. La seule solution pratique est celle qui s'en remet aux ordres.

A côté de la répartition des secteurs à occuper sur la ligne d'avant-postes, les ordres doivent contenir des prescriptions au sujet du service d'observation. Chaque chef aux avant-postes, c'est-à-dire tout commandant d'avant-postes et tout commandant d'unité placé sur la ligne extérieure (compagnie d'avant-postes, grand'garde, poste indépendant de sous-officiers), doit être renseigné exactement, par les ordres, sur la tâche d'observation qu'il a à remplir; il peut l'être : ou par l'attribution d'un secteur d'observation dans l'avant-terrain, délimité sur les flancs et parfois peut-être même sur le front; — ou par l'indication des points spéciaux sur lesquels doit porter son observation; — ou, encore, par l'indication de ce qui est déjà observé par des patrouilles envoyées directement par les instances supérieures.

Peu importe le système choisi; l'essentiel est que le sous-
jusqu'où s'étend sa tâche et, par conséquent, sa
é. Chargé, par ordre, d'une mission définie, — que
n sur le service en campagne ne met catégoriquement

à la charge d'aucun organe du service des avant-postes, — tou chef personnellement responsable veillera à son exécution.

II. — Tout n'est pas d'observer l'ennemi ; il importe que les renseignements obtenus par les commandants d'avant-postes (commandants de bataillon et de compagnie I. S. C. 233), au moyen de leurs petites patrouilles et patrouilles de découvertes parviennent à l'instance qui peut en tirer parti. L'art. 233 de l'I. S. C., après avoir posé le principe que le commandant de l'unité d'avant-postes (compagnie, grand'garde, poste indépendant de sous-officiers) rend compte à l'instance qui l'a installé se borne à dire à son quatrième alinéa : « Les commandants des instances supérieures (compagnies, bataillons) rendent compte, après avoir reçu les rapports des unités inférieures. »

A qui rendent-ils compte? L'Instruction ne le dit pas, et le bon sens non plus.

Il n'est pas possible d'admettre, qu'en règle générale, tous les commandants des avant-postes d'un corps d'armée, par exemple, envoyent leurs rapports au commandant de corps, commandant du gros. Il n'est pas davantage possible de prétendre qu'il faille suivre la voie du service ; il en résulterait des pertes de temps inutiles, sans parler d'autres inconvénients. Enfin, on ne peut pas dire non plus que les rapports devront être envoyés simultanément à diverses instances ou à l'instance que chaque commandant des avant-postes jugerait la plus directement intéressée. Il n'est pas possible de poser de règle absolue ; d'où il résulte que, dans le système des unités d'avant-postes juxtaposées de l'Instruction de 1904, ce sont les ordres qui doivent indiquer l'instance à laquelle les rapports provenant des avant-postes doivent être adressés. Il est fort inutile de réveiller des commandants de bataillon ou de régiment pour leur annoncer que tout est calme devant leur ligne d'avant-poste et qu'ils peuvent dormir tranquilles ; au contraire, ce renseignement, provenant d'un commandant de compagnie, commandant d'avant-postes, peut être fort utile à l'officier d'état-major de la brigade ou de la division, qui cherche à déduire de divers rapports ce qui se passe devant le front.

III. — Un troisième point encore, qu'il y a lieu de relever concerne l'attribution de cavaliers ou cyclistes aux unités d'avant-postes, soit pour les adjoindre aux patrouilles, soit pour la transmission des rapports. Lorsque le commandant du gro



1. Mitrailleurs de forteresse.



2. Tirailleurs du 12e bataillon.

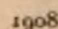
La position de « Au Crêtet », près Taveyannaz.

désigne une unité complète d'infanterie, sous un seul commandement, pour le service d'avant-postes, il lui adjoint ordinairement un détachement de guides et des cyclistes; le commandant des avant-postes les répartit, suivant les besoins, entre les divers secteurs et sous-secteurs. Dans le système des unités juxtaposées, les commandants supérieurs (corps, divisions, brigades) se bornent, en général, à délimiter les secteurs sur la ligne des avants-postes ; mais les unités inférieures, régiments ou bataillons d'infanterie, qui désignent les unités d'avant-postes appelées à occuper les secteurs et sous-secteurs, ne disposent pas de réserves de cavaliers ou cyclistes, leur permettant d'en détacher à leurs sous-ordres.

Dans ces conditions, les instances qui disposent de réserves d'armes spéciales où elles peuvent puiser (compagnies de guides ou de cyclistes), doivent, en délimitant et répartissant les secteurs d'avant postes, attribuer à chacun d'eux les détachements de cavaliers et cyclistes qui seront nécessaires aux unités d'infanterie du secteur, soit pour le service des patrouilles, soit, surtout, pour la transmission sûre et rapide des rapports (I. S. C. 235, 175, 36 al. 2 et 37. Règl. cav. 545, 546 4° et 549).

La nouvelle Instruction sur le service en campagne a proscrit, avec raison et pour le plus grand avantage de chacun, les formes rigides; mais elle suppose aussi des ordres plus détaillés assurant l'unité que le système nouveau ne garantit pas.

Eug. VUILLEUMIER,
capitaine d'infanterie.



ATTAQUE DES POSITIONS FORTIFIÉES

La *Revue militaire suisse* a publié en 1907 plusieurs artic sur l'attaque et la défense des positions fortifiées. Depuis lo le capitaine Zell, du génie autrichen, a publié dans la *Streffleu Militärische Zeitschrift* une intéressante étude sur l'attaque d fortifications d'après l'expérience des dernières guerres. Cet étude se divise en deux parties, dont la seconde, traitant d fortifications permanentes, est sans intérêt direct pour nous. L première partie, par contre, contient sur l'attaque des ouvrag de campagne des vues originales que nous résumons ci-dessous.

Au moment où l'on fait chez nous des essais d'obusiers de 12 et 15 cm., il n'est peut-être pas inutile d'attirer l'attention sur les idées du capitaine Zell.

* * *

Il n'est pas toujours possible de tourner ou d'attaquer de flanc les positions fortifiées ; il faut aussi pouvoir les enlever de front, et de vive force, sans avoir recours à un siège.

La *surprise*, malgré les faciles succès qu'elle procure parfois, restera toujours un moyen exceptionnel.

L'*attaque de vive force* exige la coopération systématique de l'artillerie, de l'infanterie et du génie, jusqu'au dernier moment.

L'*effet du shrapnel* contre la fortification de campagne est minime.

Le *projectile normal de l'obusier de campagne doit donc être l'obus brisant*. Les obusiers plus lourds, de 12 ou 15 cm., peuvent se passer complètement de shrapnels.

Les buts sont petits et nombreux ; il faut donc les battre, non pas avec quelques projectiles de gros calibre, mais avec un grand nombre de projectiles de petit calibre.

Il est inutile de chercher à détruire les abris casematés, qui sont en petit nombre et dont les emplacements sont d'ailleurs très difficiles à reconnaître. Il suffit que l'obus puisse pénétrer les terres et les abris légers. Il faut donc un simple obus brisant et non un obus de pénétration.

Pour le tir frontal, les canons de campagne sont presque inutiles ; par contre, pour le tir d'enfilade, même les canons de montagne, tirant à obus, peuvent être très efficaces. La portée considérable de ces pièces rend l'enfilade relativement facile.

Là où celle-ci est impraticable, il faut des *obusiers légers*.

Pour le tir contre les fossés de tirailleurs, un obusier du calibre 75 mm. suffirait à la rigueur. Pour renverser les murs et détruire les obstacles, il faut un projectile un peu plus fort.

L'obusier léger de campagne doit avoir un calibre d'environ 95 mm., tirant dans la règle un obus brisant d'environ 10 kg. et muni de shrapnels et d'obus-torpilles pour des cas spéciaux.

Cet obusier doit être à recul sur affût, à boucliers et d'une grande mobilité. Il doit aussi pouvoir tirer sous des angles de plus de 45°, de façon à pénétrer les couvertures des abris, même si celles-ci sont en plan incliné.

Le nombre de ces obusiers doit être augmenté aux dépens du canon de campagne.

* * *

L'*artillerie de l'attaque* occupera dans la règle des positions à couvert, tandis que celle de la défense sera souvent obligée de se découvrir, surtout dans les dernières phases du combat. L'artillerie de l'attaque a donc l'avantage ; elle doit non seulement pouvoir réduire celle de la défense au silence avant l'assaut, mais encore tenir sous son feu, pendant l'assaut, toutes les pièces de la défense qui tirent encore.

La principale force de la défense réside d'ailleurs dans le feu de l'infanterie et des mitrailleuses.

L'assaut ne se donne pas sur un point, mais sur une zone de peut-être un kilomètre de front, et plusieurs centaines de mètres de profondeur. Pendant l'assaut, l'artillerie doit tenir sous son feu toute cette zone ; et cela, autant que possible, par enfilade ou tout au moins obliquement.

L'artillerie doit avoir, dans les lignes d'infanterie, des observateurs reliés aux batteries par téléphone ou signaux optiques.

Aux dernières phases du combat, il est souvent très difficile d'obtenir du canon ou de l'obusier un feu efficace sans gêner ou mettre en danger les lignes avancées. Et pourtant, à ce moment, celles-ci ont le plus grand besoin d'être soutenues. Pour cela, il faut un *mortier léger* qui, placé dans les lignes d'infanterie, puisse atteindre l'ennemi derrière ses parapets. Ce mortier au-

rait le même calibre que l'obusier léger, une portée maxima d'un kilomètre, et comme projectile principal, un obus-torpille capable de détruire les abris et les obstacles ; il serait si léger qu'il pourrait accompagner partout l'infanterie à bras. Les mortiers seraient attachés, par deux, aux unités d'infanterie, comme aussi les mitrailleuses. Leur ravitaillement en munitions offrirait des difficultés, qui ne seraient cependant pas insurmontables.

* * *

Les *troupes du génie* doivent être augmentées, et exercées à tout ce qui concerne l'attaque et la défense des fortifications, spécialement le franchissement des obstacles.

L'infanterie doit de même être exercée aux travaux de terrassement, particulièrement à ceux de l'attaque.

Il est de toute importance qu'artillerie, infanterie et génie apprennent à travailler ensemble, jusque et *surtout au moment décisif*. Il faut pour cela, en temps de paix, des exercices fréquents et sur une grande échelle.

La question délicate est celle de l'*emploi de l'artillerie dans les dernières phases du combat*. L'artillerie devra d'abord chercher à chasser l'ennemi de la zone d'assaut. Elle y parviendra le mieux en concentrant au début son feu sur le milieu du front attaqué, puis en le répartissant progressivement à droite et à gauche. Ensuite elle maintiendra sous son feu les limites de la zone d'assaut pour empêcher l'ennemi d'y rentrer[1].

Les fantassins devront porter au dos un signe distinctif permettant à leur artillerie de les reconnaître. Les grands drapeaux employés dans ce but par les Japonais attirent trop l'attention de l'ennemi.

Les mitrailleuses et les mortiers légers devront accompagner l'infanterie et s'établir sans retard dans les positions enlevées.

* * *

Un assaut conduit de cette façon devrait pouvoir réussir. Il est inutile d'alourdir les divisions et les corps d'armée en leur attribuant des obusiers de 12 et de 15 cm., avec leurs immenses trains de munition. Ces pièces trouvent leur emploi contre des forts d'arrêt, mais non contre des ouvrages de campagne.

[1] Il sera certainement bien difficile de se rendre compte si l'ennemi a évacué la zone d'assaut ou s'il s'est simplement terré dans ses abris. (*Réd.*)

Les nouveaux programmes de tir

POUR

L'INFANTERIE

(Fin.)

La loi militaire de 1874 avait institué les écoles de tir pour élèves sous-officiers; la loi actuelle ne connaît plus que les écoles de sous-officiers de la durée de 20 jours. Sans restreindre l'importance attribuée au tir, il est évident que les nouveaux programmes doivent se limiter au strict nécessaire.

L'instruction du tir poussée aussi loin que possible dans les écoles de recrues aura un effet particulièrement sensible sur les futurs sous-officiers et l'école spéciale de ces élèves recherchera plus que précédemment l'éducation du jeune instructeur et sa préparation à la conduite d'une classe de recrues.

Les idées qui prévalent pour l'instruction des recrues trouvent ici encore une application rationnelle. D'une part, diminuer les exercices à conditions au profit de la préparation individuelle; d'autre part, développer les aptitudes à instruire de chaque élève pour le préparer de mieux en mieux à sa mission.

Le programme de 1900 comportait 9 exercices à conditions et 3 sans conditions (n[os] 10-12). Les comparaisons relatives aux années 1905 et 1906, rapportées ci-dessous, montrent l'état stationnaire des résultats.

				1905			1906		
Exercice	Distance.	Cible.	Position	Par série Points	Par série Touchés	Restés	Par série Points	Par série Touch.	Restés
1	300	A	A genou, sans appui	10,4	4.5	16	10,6	4.5	14
2	400	A	Couché, »	8,7	4,0	16	9,0	4,2	13
3	300	A	Debout, »	6,8	3,8	19	6,4	3,5	17
4	300	B	Couché, avec appui	9,8	4,3	14	10,5	4,6	12
5	200	B	A genou, sans appui	10,0	4,4	12	10,0	4,4	11
6	400	C	Couché, »	6,1	3,8	13	6,1	3,9	12
7	500	D	A genou, avec appui	7,6	4,1	8	7,7	4,1	6
8*	200	C	A genou, sans appui	12,0	6,9	10	12,3	7,0	8
9*	300	C	Couché, »	10,4	6,7	7	10,9	6,7	6
10	2-300	F	Position libre		2,1			2,2	
11	3-400	2F	»		1.6			1,7	
12	300	4F30"	»		2,7			2,3	

* Feu de magasin.

Dorénavant on disposera de 30 cartouches par homme pour le tir préparatoire et l'instructeur est libre dans le choix de la méthode à suivre.

Le tir d'examen ou d'épreuve, aux conditions énoncées pour les recrues, s'exécutera en premier lieu et l'élève qui ne remplira pas les conditions sera repris dans différents exercices préparatoires appropriés. Ceux qui, par contre, satisferont aux conditions (ils formeront certainement le plus grand nombre) auront l'occasion, avec les 30 cartouches disponibles, de se préparer à la conduite du feu et à l'exécution du tir principal.

Les *exercices principaux,* au nombre de 4, comprennent:

1.	300 m.	Cible	B, à genou	sans	appui,	6	coups.	
2.	300 »	»	B, couché	»	»	6	»	(tir de série).
3.	300 »	»	A, debout	»	»	6	»	
4.	400 »	»	C, couché	»	»	6	»	

Nous remarquons l'introduction d'un tir nouveau, le *tir de série.* C'est, sous une autre forme, le feu de magasin précédemment pratiqué, avec cette différence importante qu'il n'est plus fixé un maximum à la durée du feu. Notre nouveau règlement a supprimé complètement l'ancien feu de magasin, sans toutefois nier son application probable dans certains cas. Il prévoit qu'à l'ordre « Activez le feu », le soldat tire sans ôter le fusil de l'épaule et il laisse aussi à l'initiative personnelle le soin d'utiliser ce feu très rapide.

La suppression du tir appliqué et la simplification des exercices individuels permettent de porter une attention plus soutenue au tir de combat par subdivision. Le sous-officier est supposé agir dans une phase déterminée du combat et il est appelé à disposer de son groupe pour l'action. On exige qu'il prenne une décision et conduise le feu, en un mot qu'il juge sainement de la situation tactique en exécutant le tir voulu.

De telles épreuves sont instructives au plus haut degré. Elles présentent l'élève sous-officier recherchant une solution tactique, ce qui demande de lui un raisonnement et une juste conduite du feu. Dans ces exercices, le sous-officier est indépendant; il observe le résultat de son feu et l'instructeur le place, suivant l'effet obtenu, dans une nouvelle situation où d'autres ordres sont nécessaires.

Tir des élèves officiers.

Les écoles des élèves officiers comprennent une période de trois mois environ sur une seule place d'armes. L'école de tir de Wallenstadt pour les lieutenants nouvellement nommés disparaît et l'instruction spéciale du tir revient à la division. Il est par conséquent nécessaire de développer l'habileté au tir du futur officier en lui donnant une méthode éducative propre à ses fonctions d'instructeur de tir.

Le tir bien exécuté augmente le prestige de l'officier et il donne confiance aux soldats dans la valeur des chefs.

A côté de ces exigences premières, l'officier doit connaître la direction d'une section sur la place de tir; il doit guider ses sous-ordres dans maintes occasions et il est responsable de la tenue exacte des livrets de tir et de la comptabilité de tir.

Le tir d'examen, aux conditions connues, est exécuté en premier lieu. Une allocation de 50 cartouches par élève est prévue pour le tir préparatoire, 30 sont réservées au tir principal et 34 au tir de combat individuel.

Le tir principal, dont la difficulté n'échappera pas au lecteur, comporte les 5 exercices suivants :

1. 300 m.	cible B,	à genou sans appui,			6 coups.		
2. 400 »	»	C, à terre avec appui,			6	»	
3. 400 »	»	A, à terre sans appui,			6	»	
4. 400 »	»	C,	»	»	» 6	»	(tir de série).
5. 300 »	»	A, debout	»	»	6	»	

Une nouvelle disposition intercale dans les écoles d'élèves officiers le cours de répétition d'une compagnie.

La conduite d'une section à l'effectif de guerre constitue la tâche la plus importante du chef de section. A cet effet, l'élève doit être habitué à diriger le feu d'une subdivision régulièrement constituée et où toutes les charges sont mises en action. En commandant la section et en la dirigeant en vue d'une solution tactique, l'élève se rend compte des difficultés réelles. Le terrain de combat ne doit pas être connu à l'avance et les invraisemblances disparaissent si l'instructeur a soin de limiter ses thèmes tactiques à des situations simples et claires.

L'allocation des munitions comprend :

180 cartouches par élève officier et

300 par soldat de la compagnie appelée à l'école.

Le tir au *pistolet* se pratiquera à l'avenir dans les limites observées jusqu'à ce jour, avec quelques cartouches de plus à disposition. Le pistolet est réglé dans quelques séries à la distance de 50 m. (cible A), d'autres exercices suivent (cible P et silhouettes) selon les ordres du commandant d'école. Au total, 48 cartouches pour les exercices préparatoires et 32 pour les exercices principaux.

Le tir dans les cours de répétition.

Le tir individuel ne peut être pratiqué dans tous les cours de répétition; il est limité au cours par régiment et au cours de la Landwehr. Il appartient dorénavant aux sociétés de tir de maintenir l'habileté individuelle dans les tirs annuels et l'expérience démontrera si cette nouvelle disposition produit un effet appréciable.

Une simple constatation nous indique combien, dans ce domaine, nous avons à réaliser de progrès. Les deux exercices exécutés jusqu'à ce jour, à 400 et à 300 m., donnent les résultats ci-dessous :

	1905			1906		
	Par série			Par série		
	Points	Touchés	Restés	Points	Touchés	Restés
1. 400 cible C, feu d'une cartouche, à terre sans appui	6,0	3,9	49%	8,0	5,0	63%
2. 300 cible C, feu de magasin, à genou sans appui .	6,1	4,0	53%	7,7	4,9	64%

A l'avenir, les soldats exécuteront au début du cours le tir d'examen, et pour permettre de reprendre les mauvais tireurs, le programme alloue 15 cartouches à chaque homme. Comme on ne tirera que 6 cartouches dans le tir d'examen, le surplus restera pour les exercices dits préparatoires.

Les raisons déjà citées pour les tirs de subdivision entrent encore, avec plus de vigueur, en ligne de compte dans les cours de répétition. On prévoit deux exercices en section et un à deux en compagnie dans les cours de régiment et de brigade et dans ceux de la Landwehr.

* * *

La catégorie peu intéressante des retardataires de tir exécute le programme des sociétés dont nous parlerons dans la suite. Chaque homme dispose de 50 cartouches dont 24 sont nécessaires pour les tirs principaux. L'excédent est utilisé dans les exercices de correction et de préparation.

En terminant nos considérations sur nos programmes militaires, nous donnerons le tableau des allocations en munitions. Ce tableau montrera, sous une forme concrète, la marche du tir dans les différents services.

	Nombre de cartouches brûlées dans les tirs					
	Préparatoires	Examen	Principaux	Combat individuel	En subdivisions groupe, section, compagnie	Spéciaux préparatoires ou de perfectionnement
Recrue	50*	6	24	20	100	—
Sous-officiers à l'école de recrues	—	6	—	—	—	94
Officier à l'école de recrues	—	6	—	—	—	94
Elève sous-officier	30	6	24	—	100	—
Elève oficier	50	6	30	34	180	—
Soldat de la compagnie commandée à l'école des élèves-officiers	9	6	—	—	300	—
Soldat au cours de répétition (Rég. et Landwehr)	9	6	—	—	60	—
Soldat au cours de répétition (Brigade)	—	—	—	—	60	—
Retardataires	26	—	24	—	—	—

* Minimum 25 cartouches pour les meilleurs tireurs, l'excédent étant mis à la disposition de l'instructeur de compagnie pour le perfectionnement des tireurs moins habiles.

L'instruction militaire préparatoire.

L'enseignement du tir aux jeunes gens des écoles peut devenir une institution des plus utiles, à condition qu'on ne recherche que le développement de l'habileté dans le maniement de l'arme. Il serait faux, à notre avis, de vouloir former des soldats au sens complet du mot. Par contre, une instruction spécialisée au tir répond à la conception de notre armée de milices et elle est généralement du goût de nos jeunes gens.

Les tirs exigés dans les cours préparatoires comprennent deux classes. Ils sont simples et appropriés aux aptitudes des élèves et une méthode pareille trouverait avantageusement son application dans les corps de cadets.

La première classe dispose de 15 cartouches pour les tirs pré-

paratoires et de 18 pour les tirs principaux, avec le prograı suivant :

1. 200 m., couché avec appui, cible A, 6 coups.
2. 300 » » » » » A, 6 »
3. 300 » » sans appui, » A, 6 »

La deuxième classe a 10 cartouches pour les tirs préparat et 24 pour les tirs principaux. Le programme comprend :

1. 200 m., à terre avec appui, cible B, 6 coups.
2. 300 » » » » » B, 6 »
3. 300 » » sans » » B, 6 »
4. 300 » à genou sans » » A, 6 »

Notons encore qu'un élève peut, si son aptitude physiqu demande, exécuter tous les exercices avec l'arme appuyée. commission a exprimé en outre le désir de voir se généra l'emploi du fusil court pour tous les élèves de petite taille.

Les sociétés de tir.

Les sociétés de tir ont progressé d'une façon réjouiss Certes, il y a encore des ombres au tableau et les prescriptior sont pas strictement observées partout. Mais ne devons-nous tenir compte des circonstances spéciales où nombre de soc se trouvent? Ici les directeurs de tir manquent ; là le laisser- prédomine et d'un autre côté la tradition disparaît dans taines théories modernes qui tendent à affaiblir la conceptio devoir.

La nouvelle loi militaire donne une impulsion caractéris à la pratique du tir en dehors du service. Les exercices anı demandés depuis longtemps par la Société suisse des Carabi sont entrés dès cette année en pratique. Nous aurons à l'a un tir suivi et les sociétés verront leur effectif augment prendre une base stable et indissoluble.

Nous ne pouvons admettre que tous les soldats seront de tireurs en quittant l'école de recrues, mais nous devons cher à perfectionner le tir d'une façon générale. Les so continueront à posséder trois catégories plus ou moins disti de tireurs : les bons, les tireurs de moyenne force et les indiffér Logiquement nous devrions établir des programmes obli

les tireurs les plus faibles à se perfectionner. Quant aux indifférents nous arriverions probablement à les stimuler en exigeant qu'ils obtiennent tel résultat déterminé à l'avance. Ces idées demandent l'élaboration d'un programme à conditions connues comme il a été fait jusqu'à ce jour. Il serait erroné de voir, dans les conditions imposées dans tous les exercices, une contradiction avec les procédés militaires où elles n'existent que dans le tir d'examen.

Considérons, pour juger, la situation du tireur civil et demandons-lui d'obtenir un résultat dans le délai relativement court qu'il consacre à son tir.

En élargissant le cadre des conditions établies, nous obligerons les tireurs de moyenne force soit à utiliser un plus grand nombre de cartouches, soit à se donner plus de peine. Dans les quatre exercices exécutés précédemment, le plus mauvais tireur employait au maximum 32 cartouches ; aujourd'hui il devra, dans les cas très défavorables, en tirer 40 comme le montre le programme adopté :

1. 300 m., debout sans appui, cible A, conditions 7 points, 4 touchés.

2. 400 m., couché sans appui, cible A, conditions 8 points, 4 touchés.

3. 300 m., couché avec appui, cible B, conditions 10 points, 5 touchés.

4. 300 m., couché ou à genou, sans appui, cible A, 12 points, 5 touchés. (Dans chaque exercice 6 coups avec la faculté d'arriver à 10. Les conditions sont remplies lorsque le résultat est atteint dans 6 coups consécutifs.)

Ce programme maintient le tir dans les trois positions. Il est sensiblement plus exigeant que l'ancien, particulièrement au troisième exercice où, à première vue, on supposerait un tir facile, ce qui n'est toutefois pas le cas. Le principe de donner plus de valeur à *une cartouche*, en obligeant l'homme à développer toute son habileté dès le premier coup, subsiste entièrement.

Le programme facultatif est maintenu. Le principe de ce tir [illegible] admis et nous constatons chaque année une augmenta- [illegible] du nombre des soldats qui tiennent à participer aux dif- [illegible]ents concours organisés. Le feu de série, six coups au

maximum en 40 secondes, remplace le feu de magasin. Les positions à prendre sont spécifiées et la charge par chargeur est ordonnée en vertu des prescriptions du règlement d'exercice.

* * *

L'avenir montrera sous peu si les changements apportés dans notre instruction de tir donnent de bons résultats et si les programmes établis peuvent être admis définitivement.

Un lien étroit doit exister entre le tir militaire et le tir dans les sociétés civiles. Ce lien se consolidera si, de part et d'autre, la volonté de progresser est manifeste. Les jeunes officiers et sous-officiers ont une mission toute indiquée dans nos sociétés. Ils doivent payer de leur personne et par l'exemple prendre la première place.

A. Fonjallaz,
Capitaine à l'état-major général.

La lunette panoramique Gœrz.

(Planche V)

1. Considérations générales.

Avec l'accroissement des portées du tir efficace de l'artillerie et avec la tendance à utiliser autant que possible les couverts du terrain, on a senti le besoin d'avoir pour les pièces de campagne une lunette de pointage permettant de viser avec précision sur des buts difficiles à percevoir à l'œil nu.

Après l'adoption du canon à recul sur affût, dont l'appareil de pointage était porté par le berceau ou par un autre dispositif indépendant du recul de la bouche à feu, la question de la lunette vint réellement à l'ordre du jour, surtout depuis le moment où la lunette raccourcie eut remplacé les longs appareils d'abord proposés.

Les essais entrepris partout donnèrent des résultats si satisfaisants que de nombreuses artilleries se prononcèrent pour l'emploi de lunettes de pointage.

La ligne de mire étant formée par la croisée du réticule et l'axe optique de la lunette, et se trouvant ainsi à l'intérieur de l'appareil, il ne restait plus qu'à intercaler entre la hausse et la lunette un cercle gradué, le goniomètre, pour rendre possible le pointage sur des points de mire auxiliaires situés dans une direction quelconque autour de la pièce. Afin d'assurer toute liberté dans le choix des points de mire auxiliaires, quelle qu'en fût l'altitude, on adopta encore un dispositif permettant d'incliner la lunette.

Comparée au goniomètre à collimateur, la lunette de pointage donnait ainsi la même liberté que ce dernier dans le choix des points de mire et, en outre, assurait au pointage une grande précision, grâce à un grossissement triple ou quadruple, et permettait de viser sur des points difficiles à percevoir à l'œil nu.

Les boucliers de pièces, pour la protection du personnel, qui sont en liaison intime avec le recul sur affût, gênent parfois le pointage. Pour avoir des vues en avant et pour le pointage direct, on a dû pratiquer dans le bouclier une embrasure dont les

dimensions, afin de ne pas restreindre trop l'abri offert par le bouclier, sont aussi faibles que possible. Par là, le choix des points de mire auxiliaires devant le front de la batterie se borne à ceux qui sont presque directement sur la ligne de tir, à moins qu'on n'élève la lunette plus haut que le bouclier au moyen d'une rallonge de hausse.

Grâce à la lunette et au goniomètre disposés sur la hausse, on pourra bien viser latéralement ou en arrière sur des points du terrain ; mais, tandis que lors du pointage en avant le pointeur, assis sur son siège d'affût, abrité par le bouclier, manie aisément les volants de pointage et maintient la ligne de mire constamment dirigée sur le point visé, il est obligé lors du pointage sur un point auxiliaire latéral ou en arrière de quitter sa place pour pouvoir viser.

Si on a recours à la rallonge de hausse, non seulement l'abri fourni par le bouclier risque de devenir illusoire, mais le maniement des volants de pointage ne peut plus être opéré par le pointeur.

La lunette à visée réversible, permettant de pointer en avant ou en arrière sans qu'il soit nécessaire de changer la position de l'oculaire, a atténué ces inconvénients, mais sans les supprimer complètement.

Ce n'est que grâce à la *lunette panoramique*, mise en service depuis l'année 1903, qu'il est devenu possible d'obtenir dans le pointage direct et dans le pointage indirect des conditions exactement pareilles soit pour la visée, soit pour le maniement des volants de pointage, sans sacrifier aucun des avantages de la lunette ordinaire. En disposant le goniomètre à l'intérieur de la lunette et en reliant d'une manière fixe avec la hausse la partie de la lunette qui porte l'oculaire, on a mis le pointeur en état de viser sur des points quelconques de l'horizon sans changer ou sans quitter sa place à la pièce. De nombreux perfectionnements successifs apportés au modèle primitif ont fait ressortir pour le service de campagne la valeur réelle de cet instrument, adopté bientôt par les grandes fabriques allemandes de canons et, plus tard, introduit dans plusieurs artilleries.

En effet, seule la lunette panoramique assure dans le pointage direct, comme dans le pointage indirect, la complète mise à profit de tous les avantages que la pièce à recul sur affût et à bouclier est susceptible de présenter.

Artilleries ayant adopté la lunette panoramique.

Pays.	Espèce d'artillerie.	Année.
I. Etats-Unis de l'Amérique du Nord	artillerie de campagne	1903-04
	canons de position .	1906
II. Roumanie	artillerie de campagne	1904-05
III. Belgique	artillerie de campagne	1906-07
IV. Italie	artillerie de campagne	1906-07
V. Autriche	artillerie de campagne	1907
VI. Russie	artillerie de campagne	1906-07
VII. Suède	obusiers	1906-07
VIII. Turquie	lunette de batterie . .	1906-07
IX. Grèce	artillerie de campagne	1908
X. Espagne	artillerie de campagne	1908

2. Description de la lunette panoramique.

La lunette panoramique, dont le premier modèle a été décrit par la *Revue militaire suisse* en 1903[1], se compose essentiellement d'une partie inférieure fixe, portant l'oculaire, et d'une partie supérieure mobile, qui porte un réflecteur, susceptible de recevoir un mouvement de rotation permettant de viser sur un point quelconque du tour d'horizon. On peut, en outre, en l'inclinant, diriger le réflecteur sur un point situé à une altitude plus ou moins grande.

La partie immobile se fixe sur la hausse et la hauteur du réflecteur est telle que la ligne de mire ne soit pas interceptée par la tête ou la coiffure du pointeur dans le pointage en arrière.

Le goniomètre se trouve dans la partie supérieure de l'instrument.

La lunette panoramique renferme deux parties optiques : une lunette astronomique et un système de prismes. La première sert à rapprocher l'objet observé, tandis que la seconde est destinée à redresser l'image et à la maintenir dans sa position réelle pendant l'exploration du terrain.

La rotation du réflecteur, dans le sens horizontal, est déterminée par une vis sans fin que, grâce à un excentrique, on peut débrayer, ce qui permet d'imprimer directement, avec la main, une rotation rapide.

L'amplitude de l'angle de rotation se lit sur un anneau divisé

[1] Page 137 et suivantes.

en 64 parties et sur un tambour portant 100 divisions. Un tour complet du tambour correspond à une division de l'anneau, de sorte que la circonférence est divisée en 6400 parties, correspondant chacune approximativement à 1 millième du rayon.

L'inclinaison voulue est donnée au réflecteur au moyen d'un tambour gradué.

Latéralement, à l'extérieur du porte-réflecteur, se trouve un collimateur susceptible de recevoir une rotation telle que les deux lignes de mire, de la lunette et du collimateur, restent parallèles.

Devant le prisme réflecteur, une fenêtre d'obturation met ce prisme à l'abri de la poussière.

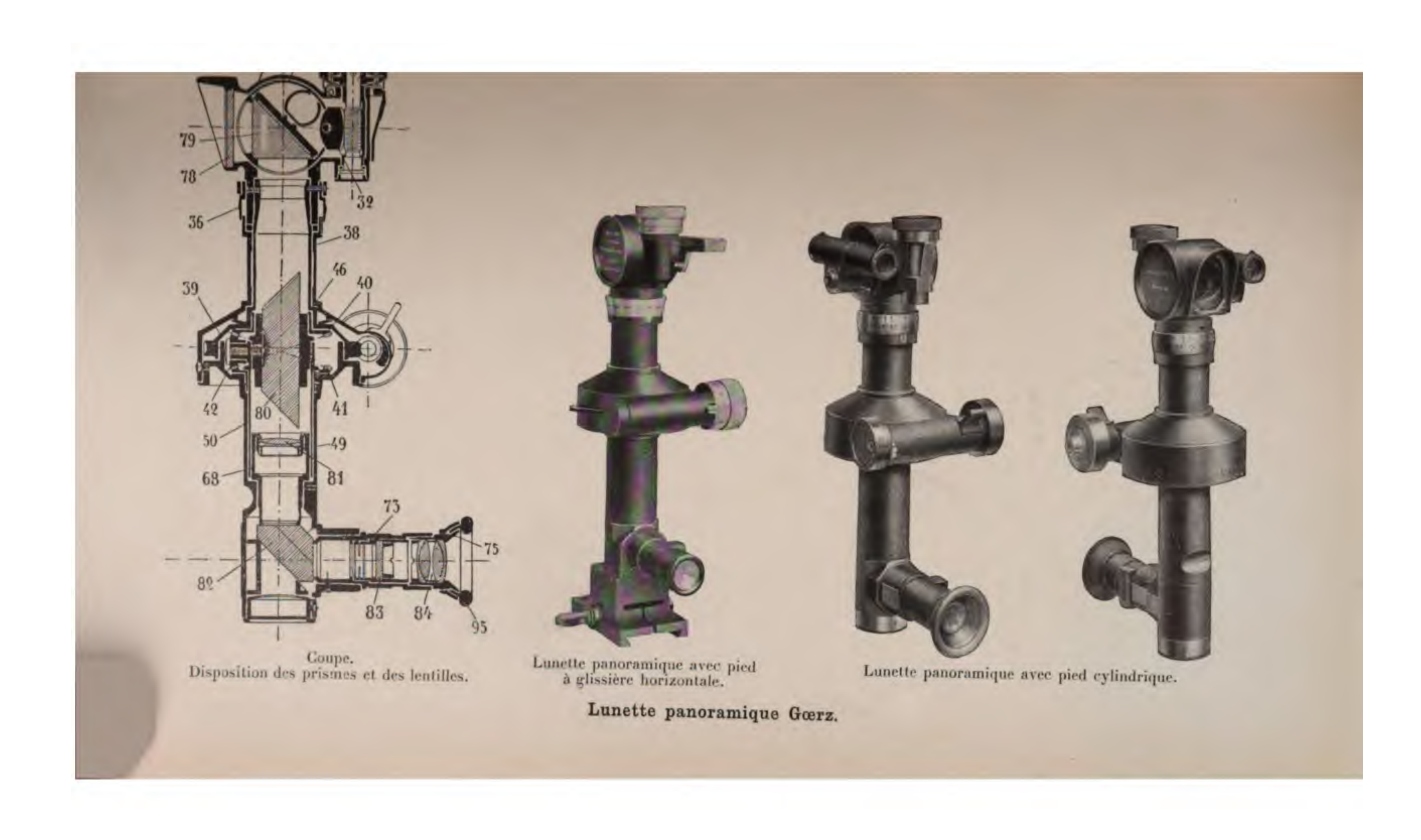
Matériaux. — Pour les parties métalliques, on a employé presque exclusivement l'*acier*, qui assure toute la solidité nécessaire avec le minimum d'épaisseur de parois et le moindre poids.

Pour les prismes et lentilles, on ne fait usage que de verres de choix, satisfaisant, pour la formation de l'image, aux conditions voulues de pouvoir réfracteur, de transparence, etc. On choisit des types de verres dont, en outre, les surfaces polies résistent le mieux aux influences atmosphériques et dont on doit le moins craindre, lors de leur emploi, une atténuation des propriétés optiques, par suite d'obscurcissement.

Sertissage des prismes. — Le sertissage des prismes est assuré au moyen d'une combinaison de coussinets, soit rigides, soit élastiques. En cas de secousses, le dispositif adopté prévient par son élasticité un refoulement du métal ou un écaillement du verre aux points comprimés et empêche par suite l'élargissement des encastrements. Ce système de sertissage s'est montré si satisfaisant que jamais, lors de l'emploi pratique, il ne s'est présenté aucun cas de rupture de prismes ou de relâchement.

Conservation de la précision. — On a cherché avec le plus grand soin à obtenir et à conserver toute la précision possible dans les dispositifs destinés au réglage de l'angle d'incidence des rayons lumineux et par suite à la détermination de la direction de la ligne de mire.

Moyens d'ajustage. — Afin qu'il soit possible, en cas de dérangement dans l'appareil de pointage (tige de hausse ou support de hausse faussés) ou lors du placement de la lunette panoramique sur un autre appareil de pointage, de donner à la ligne de mire sa position correcte par rapport à l'axe de l'âme



Coupe.
Disposition des prismes et des lentilles.

Lunette panoramique avec pied à glissière horizontale.

Lunette panoramique avec pied cylindrique.

Lunette panoramique Gœrz.



d'ajuster ainsi la lunette de pointage, on a construit de façon pouvoir les déplacer les tambours gradués disposés sur les vis s fin. Pour faire la rectification, il faut, après avoir dégagé écrou et dévissé un bouchon conique fileté, diriger l'axe de ne et la ligne de mire sur un même point de mire éloigné, graduations étant au zéro ; on serre ensuite l'écrou et le bouon, ce qui fixe les tambours.

Graduations et numérotage. — Pour l'emploi pratique, la duation du goniomètre qui s'est montrée la plus avantageuse celle qui divise la circonférence en 6400 parties, de telle te que le pourtour du goniomètre présente 64 divisions et le nbour 100 divisions. Un tour complet du tambour et de sa correspond ainsi à une division du pourtour du goniomètre. s calculs relatifs à l'étendue du front des buts, aux écarts et x corrections du tir se faisant en millièmes du rayon, l'erreur nmise n'est que de $^{0,02}/_{1000}$; elle n'a donc aucune influence r le tir pratique. Le numérotage dépend des méthodes en ge pour l'indication et la transmission aux pièces des angles pointage latéral à partir de la lunette de batterie, et du sysne adopté pour le numérotage sur la lunette de batterie. néralement le numérotage se fait de 0 à 64 ou en inscrivant ux fois la série de 0 à 32 — ligne de mire parallèle à l'axe l'âme.

Pour la rotation verticale du prisme réflecteur, on prend les mes unités que pour les angles du pointage latéral, si on veut oir des graduations pour ce mouvement. Le tambour est là ssi divisé en 100 parties, tandis que la graduation principale rmet de lire des angles allant de 100 en 100 millièmes, dans limites de la rotation verticale du prisme réflecteur. Si on nonce à faire une graduation pour ce mouvement, le placeent au zéro peut être facilité au moyen d'un ressort de calage, 'il faut comprimer pour donner au prisme une autre position.

Le *réticule* est gravé sur sa plaque ; on lui donne la forme 'on désire. Les formes en usage sont une croix ordinaire avec s horizontal et bras vertical, une croix avec bras inclinés à ° et un trait vertical allant du bord de la plaque jusqu'au mi- u de celle-ci, ou une croix interrompue au point d'intertion des bras, des croix marquées par des points à interlles déterminés, un angle droit dont les deux côtés descennt à 45° à partir du centre. Dans les lunettes de batterie,

outre les réticules ci-dessus, on peut graver des traits de différente longueur à des intervalles déterminés pour servir à mesurer le front des buts et les écarts des points d'éclatement à partir du but.

De nuit, l'*éclairage du réticule* a lieu par une fenêtre latérale, fermée par un verre rouge. Le réticule apparaît alors coloré en rouge atténué ; l'œil est moins ébloui que si le réticule était d'un blanc vif ; on peut ainsi aisément apercevoir le but ou le point auxiliaire, souvent faiblement éclairé, et viser sur lui.

L'obturation pour prévenir l'introduction de la poussière et de l'eau à l'intérieur de la lunette panoramique est obtenue de deux façons. D'une part, l'ouverture qui, devant le prisme réflecteur, laisse pénétrer les rayons lumineux, celle qui sert à l'éclairage du réticule et celle qui se trouve devant l'oculaire sont complètement fermées par des verres ou des lentilles ; d'autre part, les organes qui, en saillie sur le bâti, ont à exécuter des rotations, comme le réflecteur, le collimateur, les deux vis sans fin avec leurs encastrements excentriques, sont non seulement ajustés à contact parfait, mais sont encore séparés, par des surfaces à rotation obturatrice, des chambres où se trouvent les deux prismes et l'objectif.

Le *collimateur* est placé du côté gauche du porte-réflecteur. Il comprend essentiellement un cylindre de verre dont on a enlevé la moitié supérieure ou le quadrant supérieur. L'extrémité tournée du côté de l'observateur est convexe. L'extrémité opposée présente une croix, dont le bras supérieur manque par suite de l'enlèvement du demi-cylindre ou du quadrant. Le corps du collimateur est protégé en avant et en arrière par deux disques de verre, qui empêchent l'introduction de la poussière dans le porte-collimateur. Quand on regarde au travers du collimateur, la croix apparaît à l'infini. L'entaille longitudinale du cylindre de verre permet de voir directement le but et de viser en hauteur et en direction au moyen de la croix du collimateur. Comme *protection contre la pluie et les détériorations* provenant de causes mécaniques, le pourtour de la fenêtre du réflecteur présente en haut une sorte d'auvent oblique et l'oculaire a une coquille munie d'un rebord en caoutchouc. Ce dernier peut être changé ; il doit protéger l'œil contre les chocs en cas de recul accidentel de la pièce lors du tir.

Dans la *construction de l'extérieur* de la lunette panora-

on a recherché des formes aussi simples que possible en les saillies et en donnant à l'ensemble un aspect solide. nissage noir foncé prévient la rouille. La hauteur, c'est-à-distance comprise entre l'axe de l'oculaire et l'axe du ur, a été déterminée de façon que le pointeur puisse vi-arrière par-dessus sa propre tête, même quand il porte ure.

de la plus haute importance que le *mode de fixation* à il de pointage ou à la hausse soit solide et réponde à , car l'exactitude du pointage en dépend en grande par-conditions à remplir sont une construction légère et un e précis, de façon que les lunettes panoramiques fabri-ur les mêmes gabarits soient immédiatement interchan-et s'adaptent aux diverses hausses ; en outre, il faut les placer et les enlever rapidement, sans qu'il y ait de npromettant la précision du pointage.

de soi que les divers modes de fixation peuvent être és de nombreuses manières avec les appareils de poin-vec ou sans curseur de dérive et guidon, immobiles ou à sur la tête de la hausse ou mobiles avec le curseur de

Renseignements principaux sur le modèle 1907 :

	Lunettes panoramiques Pour pièces.	Pour batterie
sement	4 fois	8 fois
visuel réel	10°	5°
visuel apparent	40°	40°
re de l'ouverture utilisable de l'objectif	16 mm	16 mm
re de la pupille de sortie	4 »	2 »
e focale de l'objectif	80 »	120 »
e focale de l'oculaire	20 »	15 »
e verticale entre l'axe de l'oculaire et du prisme réflecteur	180 »	180 »
. . . . env.	1350 g	1850 g
on du prisme réflecteur . . . ±	300 ‰	300 ‰
tion du goniomètre	6400	6400

3. Emploi de la lunette panoramique.

propriétés caractéristiques de la lunette panoramique trou-ur emploi dans toute pièce d'artillerie pour le pointage

soit direct soit indirect, quel que soit l'appareil de pointage adopté. Que cet appareil porte une hausse ou n'en ait pas, que la ligne de mire soit dépendante ou indépendante, l'adaptation, l'usage et le service de la lunette panoramique sont les mêmes. Aucun des instruments de pointage employés encore aujourd'hui à côté de la lunette panoramique n'offre l'avantage inappréciable de convenir d'une manière aussi parfaitement égale au pointage direct et au pointage indirect. En effet, sans commandements spéciaux suivant le genre de pointage, sans dispositifs particuliers appliqués à l'instrument de pointage lui-même et par suite sans manipulations différentes de cet instrument, la position du pointeur restant complètement pareille, on peut pointer soit directement sur le but, soit sur un point de mire auxiliaire se trouvant dans une direction quelconque de l'horizon.

Pour que ses propriétés soient pleinement mises à point, l'emploi de la lunette panoramique doit être de règle aussi bien dans le pointage direct que dans le pointage indirect, car il ne peut plus y avoir aucun doute sur le fait que chaque pointeur dirige sur le but ou sur le point de mire auxiliaire le réticule et par suite l'axe optique de sa lunette plus rapidement et plus exactement qu'aucune des autres lignes de mire en usage, telles que celles qui sont données par le cran de mire et le guidon ou par le collimateur. A côté de la lunette de pointage, ces derniers instruments ne peuvent plus être que des dispositifs auxiliaires, employés par exception quand, pour une raison quelconque, l'appareil optique de la lunette vient à se déranger. Dans ce cas, le collimateur relié au réflecteur de la lunette panoramique remplace avantageusement le cran de la hausse et le guidon pour le pointage direct et permet en outre d'exécuter aussi le pointage indirect grâce au niveau de l'angle de site et au goniomètre de la lunette panoramique. La suppression du guidon et du curseur de dérive simplifie considérablement non seulement l'instrument de pointage, mais sa manipulation dans tous les cas, ordinaires ou exceptionnels, puisque le placement des graduations a toujours lieu sur les mêmes appareils et avec les mêmes engrenages. Ce principe, déjà appliqué à l'appareil de pointage de la pièce de campagne française, contribue notablement à accroître la rapidité et la sûreté du service du pointeur. Si pour le pointage latéral direct ou indirect, il n'existe que la graduation goniométrique de la lunette panoramique avec son

engrenage, permettant de donner avec une égale rapidité de petits ou de grands angles, le pointeur ne sera jamais tenté de manipuler un engrenage différent ou de mettre par erreur sur le chiffre indiqué une graduation autre, comme on peut le prévoir avec certitude lorsque l'appareil de pointage possède un second dispositif ayant le même objet, ainsi que c'est le cas quand il y a un curseur de dérive.

De nouveaux appareils de pointage pour canons et obusiers de la maison Krupp sont construits d'après ce principe. Le curseur de dérive et le guidon ont disparu.

La Rheinische Metallwaaren- und Maschinenfabrik, par contre, conserve encore, outre la lunette panoramique, la ligne de mire ordinaire à curseur de dérive et à guidon.

On emploie la lunette panoramique de la manière suivante:

Si on pointe directement contre le but à battre, le tambour du réflecteur reste au zéro. La dérive des tables de tir étant donnée d'une manière automatique par l'obliquité latérale de la tige de la hausse quand on place l'élévation commandée, il n'est nécessaire de modifier la direction latérale que si, par une cause quelconque, la trajectoire est déviée latéralement ou s'il faut tenir compte de l'influence d'un vent latéral. On le fait en imprimant une rotation à l'engrenage du goniomètre (vis horizontale) de la lunette panoramique. Ainsi, en disposant la graduation du tambour sur le chiffre commandé, on donne à la ligne de mire le déplacement latéral voulu. Les corrections latérales sont toujours opérées avec le même engrenage. La croisée du réticule est alors dirigée sur le but au moyen des volants du pointage en hauteur et du pointage latéral.

Lors du pointage indirect, quand il s'agit de déterminer la direction latérale, on place, comme lors du pointage direct, au moyen de l'engrenage du goniomètre, le réflecteur sur la graduation latérale commandée par le chef de batterie, puis on vise sur la lunette de batterie ou sur un point de mire auxiliaire par la croisée du réticule en faisant converser toute la pièce et en actionnant le mécanisme de pointage latéral. Si le bouclier empêche de voir la lunette de batterie ou le point de mire à partir de la place occupée normalement sur la hausse par la lunette la pièce, il faut avoir recours à une rallonge de hausse. -ci s'intercale entre la hausse et la lunette panoramique et met d'élever cette dernière assez haut pour que le réflecteur

dépasse le bord supérieur du bouclier. Une fois la pièce pointée en direction, on remet la lunette panoramique sur la hausse et on tourne le réflecteur horizontalement et verticalement jusqu'à ce que la croisée du réticule soit dirigée sur un point de mire auxiliaire convenable, latéral ou en arrière. Pour tenir compte de l'altitude du point de mire auxiliaire, on déplace le réflecteur dans le sens vertical au moyen de la vis verticale. Les points de mire auxiliaires doivent être choisis à des distances qui ne soient pas trop faibles, afin que de petits déplacements de la pièce n'exercent aucune influence sur la direction du pointage. L'élévation se donne toujours au moyen du niveau, disposé sur l'angle de site.

Pour le pointage de nuit, la lunette panoramique est construite de façon qu'il soit possible d'exécuter un tir rapide dès que le but est éclairé par un projecteur ou dès qu'il faut reprendre sous le feu un but déjà battu pendant le jour. Le garde-fermeture peut, au moyen d'une petite lanterne sourde, éclairer par la fenêtre pratiquée à cet effet la croisée du réticule, que le pointeur dirige de la manière ordinaire sur le but. Au lieu de viser sur un point de mire déterminé de jour, on pointe sur une lanterne placée sur le côté ou en arrière de la batterie. L'emploi de ces appareils de pointage est à peu près le même, si, au lieu de la lunette, on fait usage du collimateur. La seule différence consiste dans la difficulté du pointage sur des points de mire auxiliaires situés en arrière ou sur le côté, comme c'est le cas avec toutes les pièces qui n'ont qu'un goniomètre ordinaire. De nuit, l'éclairage du réticule du collimateur se fait d'une manière semblable à celui de la lunette.

4. Lunette panoramique de batterie.

La détermination rapide et sûre des éléments nécessaires au pointage en hauteur et en direction est une condition fondamentale du succès du tir. A l'élévation correspondant à la distance de tir, seule nécessaire pour le pointage direct, se joint, lors du pointage indirect, la détermination de l'angle de site, ainsi que de l'angle horizontal que doit former la ligne de mire avec la ligne de l'axe pour que le pointage sur un point de mire auxiliaire ou sur la lunette de batterie donne à la bouche à feu la direction latérale voulue.

Pour déterminer la direction latérale des pièces lors du pointage indirect, on emploie une *lunette de batterie*, qui sert en même temps à l'observation du tir. La lunette de batterie est, à cet effet, pourvue d'un goniomètre gradué comme celui qui appartient à l'appareil de pointage de chaque pièce. De même que l'application du principe panoramique se montre supérieur pour les pièces à l'emploi de la lunette ordinaire à prismes, montée sur un goniomètre, les avantages inhérents à ce principe se font aussi sentir pour la lunette de batterie. Dans le choix d'un modèle de lunette de batterie, on se rapprochera donc autant que possible du système adopté pour les pièces. Il ne sera question de différences que là où les conditions spéciales d'emploi obligent à en introduire.

D'abord, aux dépens de l'étendue du champ visuel, le *grossissement* a été porté au double ; il est donc de 8, car il s'agit d'une part de reconnaître le but à battre, même lorsqu'il est très à couvert ou masqué et se trouve à une très grande distance, ainsi que d'apprécier les effets du tir ; d'autre part, il faut encore, aussi dans des conditions d'observation défavorables, apercevoir rapidement et sûrement les points d'éclatement ou en déterminer la position pour pouvoir faire les corrections convenables.

Le *réticule* est formé de différentes manières répondant aux diverses idées ou habitudes régnantes. A côté des mêmes croix ou figures géométriques que présentent les lunettes de pointage, on a reconnu pratique d'adopter un réticule permettant non seulement de viser exactement, mais aussi de mesurer rapidement et cependant avec assez de précision l'étendue apparente du but, les hauteurs d'éclatement des projectiles fusants et les écarts latéraux.

Un *dispositif de réglage* permet de donner à l'*occulaire* la position exacte qui convient à l'acuité visuelle de l'observateur.

En général, la lunette panoramique *s'emploie sur un trépied*, que le porteur de la lunette fixe à sa selle ou qui est transporté sur un affût. Dans le premier cas, l'appareil a des pieds tubulaires pouvant être raccourcis par télescopage et dont la partie supérieure est articulée à charnière avec la tête de trépied ; celui-ci peut ainsi être paqueté dans un étui de cuir de longueur modérée. Dans le second cas, la section des tubes, qui ne sont pas raccourcissables, est choisie de façon à pe

d'appliquer exactement les pieds les uns contre les autres, afin que le trépied puisse être fixé à l'affût comme un jalon de pointage.

Il convient que la *tête d'un trépied* soit non pas reliée aux pieds d'une manière fixe, mais solidement engagée dans une douille. On la met avec la lunette dans un étui ou un coffret transporté dans un caisson. Avant de s'en servir, on la retire de son étui et on la porte en bandouillère. Pour le placement horizontal, le trépied doit être pourvu d'un dispositif spécial et de niveau en croix. Un engrenage à vis permet de pointer exactement la lunette panoramique mise au zéro de ses graduations en direction et en élévation. La lunette panoramique est reliée avec le trépied comme la lunette de pointage avec l'appareil de pointage. Grâce à cette particularité, il est possible, en cas de besoin, d'employer aussi comme lunette de batterie l'une des lunettes panoramiques des pièces.

Pour déterminer les éléments du pointage indirect, on a recours à plusieurs méthodes différentes, dont le choix dépend soit de la place de l'observateur par rapport à la batterie, soit des appareils de pointage et de leur graduation, soit du genre de feu à employer.

5. Appréciation de la lunette panoramique.

En portant un jugement sur la valeur de la lunette panoramique au point de vue de sa résistance et de sa construction, on commet souvent l'erreur de la comparer à une lunette de pointage ordinaire et alors de la considérer comme compliquée et délicate. Un article paru dans la *Schweizerische Artillerie-Zeitschrift* donne, pour la juste appréciation des appareils de pointage, quelques indications pratiques, qui méritent d'être reproduites.

« Plus les conditions auxquelles doivent satisfaire les appareils de pointage sont multiples, plus la construction de ceux-ci se compliquera. Tant que la solidité de l'appareil ne laisse rien à désirer, qu'avec cela la précision du tir n'est pas diminuée et que le pointage direct et le pointage indirect sont réellement facilités, on ne peut rien objecter à la complication.

» Parmi les diverses roues que le pointeur doit manipuler d'un même emplacement de la pièce ou lors du tir contre le

même but, il y en a pourtant qui ne doivent être maniées qu'une seule fois et qui permettent d'obtenir une précision du tir telle qu'on ne pourrait la réaliser sans leur aide ou sans consacrer au pointage un temps inadmissible.

» Des indications sûres concernant la solidité de la construction ne peuvent naturellement être fournies que par des essais exécutés dans des conditions qui soient celles du service de guerre. C'est un point de vue tout à fait erroné que celui d'après lequel on veut d'emblée écarter la lunette panoramique à prismes susceptibles de rotation en alléguant la plus grande complication qu'elle offre, si on la compare à une lunette de pointage n'ayant qu'un ou deux prismes fixes. D'abord, en appréciant des appareils de pointage, on ne doit pas considérer à part la lunette de pointage, mais *il faut faire la comparaison entre les dispositifs complets.* Pour répondre aux mêmes exigences, un appareil de pointage (hausse) avec simple lunette possédera aussi les mêmes organes à rotation que la lunette plus compliquée d'un appareil de pointage simple.

» On exige aujourd'hui assez généralement que l'appareil de pointage permette, pour le pointage indirect, de choisir sur le tour d'horizon complet un point de mire auxiliaire situé à une altitude quelconque, et cela sans qu'il soit nécessaire d'élever ou d'abaisser la hausse ou la culasse en leur faisant quitter leur position de tir. La première de ces conditions est satisfaite par l'intercalation, dans l'appareil de pointage, d'un goniomètre avec engrenage. Ceci peut s'exécuter de deux manières. L'une consiste à placer la simple lunette sur le goniomètre et à faire tourner l'ensemble avec celui-ci; la hausse se complique donc, puisque le goniomètre forme une partie de la tête de celle-ci. Avec la lunette panoramique, le goniomètre est disposé dans la lunette, dont la partie inférieure est immobilisée sur une simple hausse et dont la partie supérieure est susceptible de recevoir une rotation. La seconde condition peut également être satisfaite de deux façons différentes. Si on veut conserver à la lunette sa simplicité primitive, il faut intercaler entre celle-ci et le goniomètre un second engrenage permettant de faire tourner tout l'appareil autour d'un axe horizontal. Avec la lunette panoramique, la rotation du prisme réflecteur autour d'un axe horizontal à l'intérieur de la lunette donne le même résultat, ce qui permet de laisser à la hausse sa forme la plus simple.

» Il est clair que l'emploi de ces deux appareils de pointage construits d'après des principes différents exige la même intelligence chez le pointeur. Au point de vue du service, on se prononcera en faveur du système où les appareils à rotation se trouvent dans la lunette (lunette panoramique); en effet, dans ce cas le pointage indirect est beaucoup facilité, puisqu'il s'exécute exactement de la même manière que le pointage direct.

» Au point de vue de la solidité, on peut accorder la même confiance à chacun des systèmes.

» En général, la lunette de pointage n'est placée sur la hausse que peu de temps avant qu'on ait à s'en servir réellement et, quand on ne l'emploie pas, on la soigne en la fixant solidement et à l'abri dans l'affût. Comme, en outre, on apporte plus de soin à la manipulation et à l'entretien d'un instrument de ce genre, les organes qui lui sont adjoints ont moins à souffrir d'un maniement inapproprié que ceux qui restent d'ordinaire à la pièce.

» La préférence doit être donnée non à l'appareil de pointage qui possède la lunette la plus simple, mais à celui qui, avec une solidité convenable de la lunette, assure le service le plus simple et par conséquent la faculté d'exécuter aussi lors du pointage indirect un feu rapide et précis. »

Le peu de fondement des doutes concernant la solidité de la lunette panoramique ressort d'une manière frappante du fait que, parmi les artilleries de campagne citées dans l'introduction de cette étude, celles de la Roumanie, de la Russie, de l'Autriche et de l'Italie, après des essais dont les uns ont duré plusieurs années, ont non seulement introduit la lunette panoramique, mais encore ont renoncé à conserver la ligne de mire formée par un cran de visée et un guidon.

Il faut considérer la question de prix en se plaçant au même point de vue que pour la question de construction, si l'on ne veut arriver à des conclusions tout à fait fausses. Il faut non pas comparer le prix de la lunette panoramique au prix d'une lunette ordinaire, mais placer en regard les prix d'appareils de pointage complets, répondant autant que possible aux mêmes exigences. On constatera alors que la différence de prix en défaveur de la lunette panoramique est si faible qu'elle ne saurait entrer en ligne de compte.

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

e et Savoie. — Application de la nouvelle organisation militaire. — Deux écisions du chef du Service de l'infanterie. — Essais dans l'arme du génie. - Quelques brochures. — Les troupes de montagne en Suisse. — Mutations.

s plus que la presse politique, nous ne saurions nous désintéresser du qui s'est élevé au Sénat français au sujet de la Suisse et de la Sa-Ce n'est pas qu'il y ait lieu de le prendre au tragique. Tout au plus t-on sujet de s'attrister que dans une assemblée composée d'esprits distingués et d'un sens politique aussi fin, il soit possible, sans soulever otestations, de s'exprimer à l'égard d'un Etat ami dans des termes désobligeants que ceux dont se sont servis les sénateurs de la Haute-e parlant de la Suisse. Si nous allions jusqu'au bout de notre pensée, dirions que ce qui nous a été surtout pénible, c'est la conviction où sommes que les mêmes hommes politiques l'auraient pris sur un tout ton si, au lieu d'un petit pays comme le nôtre, ils avaient eu affaire grande puissance, à l'Allemagne, par exemple. Preuve nouvelle, après l'autres, que le droit ne suffit pas à fonder la justice, et que l'appareil force est nécessaire à qui veut imposer le respect.

faut, au surplus, n'avoir sur la politique de la Confédération et sur les nents et les traditions du peuple suisse que des notions singulière-vagues pour soutenir, comme l'a fait M. César Duval, que la Suisse a us temps nourri des prétentions sur la Savoie. Mais, d'autre part, il n'avoir des traités internationaux et de l'histoire de son propre pays les connaissances singulièrement imparfaites pour nier, comme l'a fait autemps, les droits de la Suisse dans la Haute-Savoie.

est vrai que la Confédération n'a jamais usé de ces droits. Elle n'a s invoqué la faculté, que lui reconnaît le traité de Vienne, « de placer oupes dans la zone neutre » lorsque « les puissances voisines de la e se sont trouvées en état d'hostilités ouvertes ou imminentes ». Ja-non plus elle n'a emprunté la route du Simplon pour le passage de ses es du canton de Genève dans le Valais, comme elle y est autorisée par tocole du 29 mars 1815.

est probable que le 10e bataillon genevois fera son cours de répétition, is d'octobre prochain, dans le Bas-Valais. La Confédération aurait le aux termes du traité, de le faire marcher par la rive gauche du Lé-

man, de quelques kilomètres plus courte que la route de la rive droite. M. Chautemps ne serait pas fondé à soulever d'autres objections que celles que lui dicterait son ignorance des textes.

Mais si la Confédération n'a jamais usé des facultés que le traité de Vienne lui concède, son droit d'en user, le cas échéant, n'en existe pas moins et rien ne permet de supposer que le gouvernement français soulèverait la moindre difficulté le jour où elle estimerait devoir le faire. Aujourd'hui plus que jamais, ce serait une injure gratuite de contester le respect de ce gouvernement pour l'accomplissement de ses obligations internationales Toute l'histoire diplomatique contemporaine de la France le démontre.

Aussi bien pouvons-nous invoquer un précédent. Lorsqu'en 1883, sauf erreur, l'état-major français songea à des travaux de fortifications sur le Mont-Vuache, le gouvernement de M. Jules Ferry n'hésita pas une minute à reconnaître le bien-fondé de la réclamation du Conseil fédéral. Cette preuve de déférence envers la Confédération fut un gage de plus des sympathies que la République française a de tous temps rencontrées en Suisse.

On pourrait ajouter que l'on ne voit pas trop, dans la situation politique actuelle, à quelles combinaisons de guerre une occupation de la Savoie pourrait répondre. Il faut exclure la seule combinaison un peu logique, celle qui découlerait d'un état d'hostilité avec la France elle-même: car, dans ce cas, les traités n'existent plus, et s'il peut convenir à la Suisse de passer en Savoie, ce ne serait plus en vertu d'un traité; ce serait en application du droit de la guerre. Les hostilités suppriment la notion de frontière.

Pour en revenir au Sénat français, on peut espérer que cette assemblée, mieux instruite que par les discours des sénateurs de la Haute-Savoie, trouvera l'occasion de remettre les choses au point. Il lui suffira de consulter l'histoire. M. le colonel-divisionnaire E. Secretan l'a fait déjà, dans un article de la *Gazette de Lausanne* que quelques-uns de nos lecteurs n'auront peut-être pas eu l'occasion de lire. Nous tenons d'ailleurs à le conserver dans la collection de la *Revue militaire suisse*, car les faits qu'il allègue n'ont été contestés par personne, basés qu'ils sont sur d'irréfragables documents.

Cet article répond au passage suivant du discours de M. le sénateur Duval, relatif à la guerre de 1870 :

> Au commencement, les autoiités suisses n'ont mis aucune difficulté au passage de nos réservistes, qui étaient en uniforme et sans armes. Mais quand les désastres sont survenus, quand les armées allemandes se sont rapprochées, la Suisse a fait occuper tout le pays par ses troupes, et les hommes venant de la Haute-Savoie ont été obligés de faire un détour long et difficile pour arriver à remplir leur devoir patriotique.

Cette affirmation est erronée, comme bien l'on sait. Il n'est pas exact qu'en 1870 la Suisse ait interdit le passage des réservistes français à travers

e « quand les désastres sont survenus et quand les armées allemandes t rapprochées ». Ce qu'elle a pu autoriser ou laisser faire dans les rs jours de la mobilisation et du rappel des classes, elle a dû l'inter-tôt la guerre déclarée, non seulement à Genève aux soldats français, ussi à Bâle aux soldats allemands, comme l'y obligeait l'exécution de son devoir d'Etat neutre.

il n'est pas exact non plus que la Suisse ait attendu 1870 pour se ir non pas de son *obligation* d'occuper la Savoie, mais de la *faculté* est reconnue de l'occuper.

reste, — et c'est ici que nous laissons la parole au colonel-divisionnaire etan, — les Savoyards n'ont pas toujours parlé de cette occupation de s par la Suisse avec le dédain et l'hostilité que leurs représentants ont tés à la tribune du Sénat. Bien au contraire. Nous nous rappelons un ù nos voisins y tenaient beaucoup, même plus que de raison peut-être s l'ont sollicitée avec insistance.

ait précisément, pour parler comme M. César Duval, « quand les ar-lemandes approchaient ».

première fois, ce fut en novembre 1870, quand le général de Werder Dijon. Une délégation de Savoyards — et non des moindres — vinrent demander au Conseil fédéral l'occupation de la Savoie par les troupes s. Le Conseil fédéral les renvoya à s'entendre au préalable avec leur ement, la Délégation du gouvernement de la Défense nationale à Tours. deuxième fois, ce fut au milieu de janvier 1871, comme le général de ffel marchait sur Dôle et Besançon. On était fort agité, disons inquiet, Chablais et le Faucigny. Le comité républicain de Bonneville, — voilà st pas très loin de M. Chautemps — retourna à Berne. Il y apportait tions d'autorités, de communes, d'associations politiques, de milliers yards, sollicitant du Conseil fédéral l'occupation immédiate du terri-utralisé.

e fois encore le Conseil fédéral se tint sur l'expectative. L'armistice de les survint tôt après et le pétitionnement savoyard était dès lors sans

César Duval, qui, au dire de son collègue, « connaît mieux que personne de les questions relatives à l'histoire de la Savoie et à ses rapports avec s voisins ». M. César Duval doit connaître ces faits, dans lesquels ses sseurs au Sénat et à la Chambre ont joué un rôle dirigeant. S'il n'en a lé à la tribune du Sénat, la semaine dernière, c'était sans doute pour abuser des instants de l'assemblée. S'il ne les connaît pas, il en trou-documentation authentique aux archives de la Confédération.

* * *

lques décisions ont encore été prises par le Département militaire t de l'application de la nouvelle organisation. L'une d'elle interprète e 110 relatif à l'instruction :

Département militaire détermine les buts généraux de l'instruction. cette base, les commandants des écoles et les commandants de troupes

établissent les programmes des écoles et des cours dont la direction leur a été confiée et les soumettent à l'approbation de leur supérieur immédiat.

Des opinions divergentes se sont fait jour sur l'application de cet article aux écoles de recrues et aux écoles de cadres. Il convient de rappeler à ce sujet les articles 105 et 106 de la loi. Le premier institue un corps d'instructeurs de qui relève l'instruction des recrues et celle des cadres dans les écoles spéciales. Le second met à la tête du corps des instructeurs de chaque arme le chef du service correspondant du département militaire et confie, dans l'infanterie, à l'instructeur d'arrondissement de division, la direction de l'instruction des recrues et des cadres de l'arrondissement.

Quand donc les commandants des écoles de recrues et les écoles de cadres établissent leurs programmes d'instruction, conformément à l'article 110, ils le soumettent à l'approbation du chef de service, et, dans l'infanterie, à celle de l'instructeur d'arrondissement pour autant que ce dernier n'est pas commandant de l'école. Ce ne sera que dans le cas où le chef de service sera lui-même commandant d'une école qu'il arrêtera le programme d'instruction de cette école et le soumettra à l'approbation du Département militaire. A ces exceptions près, le Département militaire n'a plus à donner son approbation aux programmes d'instruction pour les écoles de recrues et les écoles de cadres.

C'est de l'utile décentralisation. On peut même se demander jusqu'à quel point, dans les cas exceptionnels qui lui sont réservés, le Département est apte à approuver les programmes d'instruction. Il n'a pas nécessairement à sa tête un militaire. Les Chambres peuvent désigner un simple administrateur civil. Dans cette éventualité, l'approbation d'un programme d'instruction sera pour lui une mission plutôt embarrassante.

L'article 110 dit que le département militaire détermine les buts généraux de l'instruction. Il le fera, cette année-ci, dans une ordonnance en voie de préparation. En attendant, et vu le retard qu'entraîne la mise en vigueur de la nouvelle loi pour l'étude de toutes ces questions, les chefs de service sont autorisés à donner à l'avance quelques directions aux commandants des écoles.

Relevons encore le passage suivant de la circulaire du Département.

La prescription de l'article 110 O. M. est de nature à éveiller le sentiment de la responsabilité et l'initiative personnelle. Il faudra en tenir compte non seulement à l'égard des officiers de troupes mais dans une large mesure à l'égard du corps des instructeurs. On exigera donc, en ce qui concerne l'instruction, une stricte application de cet article.

* * *

Nous restons dans le domaine de l'instruction en signalant deux décisions du chef du service de l'infanterie. L'une a trait à la mise en harmonie de

certaines dispositions du règlement de service avec le nouveau règlement d'exercice; l'autre à une application de ce dernier à l'emploi des gaines à cartouches.

Le nouveau règlement d'exercice a rétabli le mouvement de l'arme sur l'épaule. C'est le seul mode de port d'arme qui doive être exercé. Les autres modes ne sont pas considérés comme un maniement de l'arme. C'est, entre autres, le cas de l'arme à la bretelle, ou suspendue, comme nous disons.

Or, le règlement de service sous chiffre 222, chapitre de la garde montante, prévoit que la sentinelle interpellée vient occuper sa place avec l'arme suspendue. Le chiffre 250 ne permet pas de mettre l'arme au pied.

Autre contradiction. Le chapitre des « honneurs » de l'ancien règlement d'exercice, chiffres 340 à 344, a disparu. Avec lui a disparu le mouvement de salut qui consistait, l'arme étant suspendue, à allonger le bras droit le long du fusil et à le saisir à la poignée. Mais le règlement de service contient toujours les prescriptions relatives à ce salut, pour le militaire isolé, sous chiffre 22 ; pour le soldat dans le rang, sous chiffre 24 ; pour la sentinelle de la garde de police, sous chiffre 255.

Un instructeur d'arrondissement a proposé que l'on mît immédiatement en harmonie ces indications contradictoires.

L'instructeur en chef ad intérim chef du service de l'infanterie a fait savoir, en réponse à cette demande, que la revision du règlement de service nécessitée par la nouvelle organisation militaire serait entreprise sous peu. En attendant, il semble d'autant plus facile de convenir d'un modus vivendi que certaines des contradictions relevées sont plus apparentes que réelles. Ainsi le chiffre 250 qui interdit à la sentinelle de mettre l'arme au pied, ajoute que sauf cette exception les sentinelles peuvent porter l'arme « de toutes les autres manières réglementaires ». Or, l'arme suspendue est un port d'arme réglementaire. Le nouveau règlement d'exercice le décrit sous chiffre 51. L'instructeur en chef le rappelle et admet, en outre, que suivant où les sentinelles seront placées, il sera plus logique qu'elles portent l'arme de cette façon.

Quant au salut, on peut espérer que le mouvement de saisir l'arme à la poignée disparaîtra. Il est beaucoup plus simple de n'avoir qu'un salut, celui de la main au képi, qui peut être fait avec l'arme suspendue aussi bien que sans l'arme. Mais, pour le moment, les prescriptions en vigueur doivent rester appliquées jusqu'à leur suppression. L'instructeur en chef a donc décidé que la mise en vigueur du nouveau règlement n'autorisait pas à changer quoi que ce soit, jusqu'à nouvel avis, aux prescriptions du règlement de service.

La seconde décision a trait au maintien des gaines à cartouches. Le nouveau règlement ne prévoyant plus que l'unique charge avec chargeur,

la question devait être soulevée. L'instructeur en chef a ordonné provi rement, que tant que la gaine ferait partie de l'équipement personnel l'homme, elle serait utilisée pour serrer les cartouches qui ne trouv pas leur place dans des chargeurs. Néanmoins la disposition du chiffre du règlement sur la charge par le magasin doit être strictement obser Si, en temps de guerre, ou exceptionnellement en temps de paix, l'hom est muni d'un nombre de cartouches qui l'oblige à utiliser les gaines, il d pendant les arrêts du combat, retirer les cartouches de celles-ci et les m tre dans des chargeurs vides. La circulaire recommande d'exercer cel l'occasion.

* * *

Les troupes du génie feront un certain nombre d'essais dans le cour de l'année.

Des essais de pontons. Partout ailleurs qu'en Suisse, on se sert de p tons en acier. Nous utilisons le bois. Chaque système a ses bons et mauvais côtés. Le principal défaut du bois est de ne pas être étanche l qu'il est sec, si bien qu'après une marche au soleil, les pontons coul comme des cribles ; il faut les laisser « goger » pendant plusieurs heures. va donc procéder à des essais de pontons d'acier, qui, eux, ont l'incon nient d'être plus lourds et moins solides. On essaiera des pontons du systè français et du système allemand.

Des exercices de transports de matériel en montagne au moyen de bles, par les recrues de sapeurs. Voilà longtemps que l'on parle de tr ports en montagne au moyen de câbles aériens et de chemins de fer f culaires improvisés. On va passer de la théorie à la pratique, c'est-à- qu'on tentera de modestes essais au Bruggerberg avec les écoles de recr du génie.

Des essais d'un nouveau havresac. Il s'agit simplement du nouveau dèle proposé pour l'infanterie. Dans le havresac se trouve une seconde coche en toile qui peut ou se porter sur le dos ou en bandoulière, ou déposée sur les voitures comme ballot individuel.

On continuera enfin les essais poursuivis depuis deux ans avec la cin nelle pour la construction de ponts de pontons. La *Revue militaire suiss* a déjà parlé.[1] Jusqu'ici, les résultats ont été satisfaisants. On poursu donc la série des expériences.

* * *

Depuis longtemps, nous avons sur notre table une série de broch qui attendent d'être signalées. La Suisse produit peu de volumes milita mais les brochures abondent.

En voici une, fort intéressante, née de la campagne électorale sur l

[1] Vol. 1907, page 110, livraison de février.

militaire. Elle reproduit les *Souvenirs du colonel Aloys Rilliet*, publiés par les soins du colonel Camille Favre en une série d'articles du *Journal de Genève* (23-29 octobre 1907)[1]. L'occasion qui la fit naître a passé, mais les enseignements qu'elle met en lumière demeurent. C'est de l'histoire vécue. Le colonel Aloys Rilliet commandait, on le sait, la 12e brigade à qui échut la triste mission de désarmer l'armée française lors du passage de celle-ci aux Verrières et à Ste-Croix.

« A présent que ce passage de l'armée de l'Est ainsi que son rapatriement en France appartiennent à l'histoire, écrit à ce propos le commandant de la 12e brigade, nous devons avouer, nous autres Suisses, que nous avons eu énormément de chance que cela ait eu lieu dans une saison aussi rigoureuse. Les amas de neige accumulés sur le Jura représentaient certainement un supplément de 25 000 hommes au moins qui auraient à peine suffi pour désarmer regulièrement cette armée, si elle nous avait envahi dans la belle saison. En tout cas, nous n'aurions pas été en mesure, avec les quelques bataillons dont disposait le général en chef, de repousser l'armée de Clinchant, s'il avait tenté de forcer le passage! »

Ces lignes à elles seules expliqueraient le motif de la publication du colonel Camille Favre à la veille du scrutin du 3 novembre 1907. Nous n'invoquerons jamais trop notre histoire, car elle justifie les efforts de la Suisse pour l'amélioration de ses institutions militaires.

Au même ordre d'idée appartient une brochure de M. Junod-Jaccard, à Ste-Croix[2]. Il s'agit d'un résumé de souvenirs locaux, recueillis dans la presse de l'époque, dans les archives du village et auprès de témoins oculaires, et présentés sous forme de journal, au jour le jour. Quelques photographies nous montrent les forts de Joux avec le défilé de la Cluse, le général Herzog et quelques officiers originaires de Sainte-Croix, le panorama du village, etc.

Nous ne ferons que signaler la brochure du capitaine G. Schindler: *Der Ausbau der schweizerischen Festungsanlagen*[3]. Son étude nous conduirait trop loin, car elle nous obligerait à reprendre toute l'histoire de la fortification en Suisse, avec les nombreuses questions, politiques, stratégiques et techniques qui lui sont connexes. Constatons seulement que l'auteur, avec beaucoup de raison, demande que l'on évite mieux, à l'avenir que par le passé, la dispersion de nos moyens dans de trop nombreuses entreprises accessoires et qu'une autre de ses thèses se prononce contre toute extension de notre

[1] *L'armée de Bourbaki en Suisse.* Genève 1907. Librairie Georg, 10, Corraterie.

[2] *Souvenirs de l'entrée en Suisse de l'armée de l'Est et de son passage à Ste-Croix.* Sainte-Croix 1907. Imprimerie Georges Jeanrichard.

[3] Imprimerie Arnold Bopp, Zurich.

réseau d'ouvrages fortifiés avant que les travaux existants aient été parachevés et que leur entretien soit assuré.

Ce travail a été primé par la Société suisse des officiers.

Il en a été de même de l'importante brochure du major Frœlich, instructeur à la 5e division, qui nous fournit une étude complète de la question tant débattue des troupes de montagne en Suisse [1].

Appréciant cette intéressante étude, le jury en a reconnu la valeur au point de vue de la réflexion, de la profondeur et des connaissances techniques. Il considère comme dignes d'être admises plusieurs des propositions de l'auteur, entre autres celles qui concernent l'équipement. D'autre part, il lui reproche de s'être placé à un point de vue pour ainsi dire trop idéal ; il ne tient pas suffisamment compte de l'état existant de notre organisation militaire ; il rompt trop radicalement avec elle et donne à son projet de troupes de montagne un développement tel que le gros de l'armée, privé d'éléments qui lui sont nécessaires, risquerait d'en souffrir.

L'auteur admet d'abord que nos grosses unités, par quoi il entend nos régiments, même nos bataillons, ne conviennent pas aux opérations de montagne. Ces opérations exigent plutôt un grand nombre de petites unités mobiles, tactiquement et administrativement indépendantes, qui peuvent être réunies à volonté sous un commandement supérieur. On obtiendra ainsi des groupements de forces inégales, très articulés, formés selon les besoins, et pour un temps plus ou moins long. Ces groupements comprennent suivant les nécessités des compagnies d'infanterie et de mitrailleurs, de l'artillerie de montagne, des subdivisions de sapeurs, d'observateurs, du service de santé et du service des subsistances. Le cas échéant, un ou plusieurs de ces groupements pourront être réunis sous un commandement supérieur. Des formations de landwehr, renforceraient celles de l'élite. Dans toutes les catégories, les exigences de la mobilité imposeraient une réduction de la limite d'âge, tant pour les soldats que pour le cadre.

L'organisation constitutive des troupes de montagne serait représentée par le *détachement de montagne*, fort de 10 compagnies d'infanterie à 200 fusils, 2 compagnies de mitrailleurs à 3 sections de 4 mitrailleuses, une batterie de montagne à 3 sections de 2 pièces, 1 compagnie de sapeurs à 160 fusils, une section d'observateurs de 60 hommes, une section de subsistance et une ambulance de montagne. Ce détachement serait sous les ordres d'un lieutenant-colonel à qui seraient attachés cinq majors pour le commandement des groupements d'unités subalternes.

Six de ces détachements devraient être formés chacun avec un échelon de landwehr. Nous ne suivrons pas l'auteur dans le compte très détaillé des tableaux d'effectifs. Il aboutit à 3797 rationnaires par détachement de l'élite.

[1] *Zur Wehrfrage. Organisation, Ausrüstung und Ausbildung von Gebirgtruppen in der Schweiz*. Aarau 1907. Sauerländer et Cie, éditeurs.

et 535 chevaux et bêtes de somme, et à 1609 rationnaires par détachement de landwehr et 308 bêtes. Au total, 32 910 hommes et 4050 bêtes.

L'auteur voit, comme suit, la répartition territoriale de ses six détachements : St-Maurice-Martigny ; Brigue (Simplon et Lœtschberg) ; St-Gothard ; Olivone ; Splügen ; Engadine.

La brochure étudie minutieusement les questions d'habillement, d'équipement et d'armement, ainsi que les programmes d'instruction. Pour ceux-ci, elle sépare totalement les troupes de montagne des troupes du gros de l'armée, ce qui, comme on sait, ne paraît pas être, actuellement, dans les idées régnantes. On peut du reste admettre diverses combinaisons. Mais l'essentiel, et sur ce point nous ne saurions trop appuyer le major Frœlich, l'essentiel est que l'on donne une instruction de montagne très complète à nos futurs alpins. Quiconque a une notion un tant soit peu éclairée des conditions de la guerre de montagne, et a pratiqué la vie à la montagne, ne saurait être d'un autre avis. On n'improvise pas les alpins. Sans grande difficulté, on enverra ces derniers combattre dans le terrain du plateau suisse. On se heurtera à des difficultés insurmontables si l'on prétend envoyer du jour au lendemain, à la montagne, de nos bataillons du plateau. En quelques jours, et sans profit pour la défense nationale, ils y seront décimés par la fatigue, les intempéries et par l'adversaire qu'ils y rencontreront.

Le major J. Brechtbühl, contrôleur d'armes de la 3e division, propose l'adoption d'un appui pour le fusil, pouvant servir en même temps de baguette de nettoyage[1]. Il expose les avantages de son invention : plus grande précision du tir, fatigue moindre pour le tireur, etc. La baguette adhère au fusil sans en gêner le maniement en quoi que ce soit ; elle n'altère pas les conditions balistiques ; elle peut être détachée de l'arme avec facilité. La longueur est de 28 centimètres et le poids de 170 grammes ; pour le mousqueton, 24 cm. et 150 grammes.

La dernière brochure que nous avons à signaler est une ancienne connaissance qui nous revient sous une forme nouvelle. Avec elle, nous quittons le domaine de la technique pour entrer dans celui des forces morales. *L'armée gardienne de nos libertés* est une traduction de la plaquette publiée à l'occasion du 3 novembre 1907 par le major E. Schibler, *Die Armee, die Beschutzerin unserer Freiheit*[1]. C'est une causerie sur les devoirs du soldat, causerie bien ordonnée, qui joint la profondeur du fond à la simplicité de la forme.

M. le capitaine Edouard Barde a su conserver dans sa traduction cette simplicité rendue indispensable par la qualité du public à qui s'adresse la causerie. Il s'est d'ailleurs gardé de faire œuvre de traduction servile ; c'est plutôt une adaptation qu'il nous présente, et qui tient compte des exigences

[1] *Revue militaire suisse*, 1907, p. 793 ; livraison d'octobre.

du public romand. Les adjonctions apportées à la brochure, soit dans le texte même, soit sous forme de notes du traducteur, la complètent et l'éclairent sans l'alourdir. La brochure en est rajeunie et sa lecture encore facilitée. Nous la recommandons non seulement à nos camarades, qui y trouveront un guide excellent pour « leurs théories sur les devoirs du soldat », mais au public en général. Elle constituera pour lui une page d'histoire suisse résumée, de tous points parfaite.

Elle se présente d'ailleurs précédée d'une recommandation précieuse. Le colonel divisionnaire Audéoud a adressé au capitaine Barde une lettre-préface dont nous détachons les derniers paragraphes :

Destinées avant tout à indiquer à nos jeunes officiers comment l'éducation morale de la recrue, du soldat peut et doit être utilement développée, ces pages doivent être également lues par le grand public.

Puissent-elles atteindre leur but, qui est de convaincre de plus en plus notre population suisse de la nécessité d'une armée forte et bien instruite: forte par ses connaissances et ses aptitudes techniques et théoriques, mais forte surtout par sa valeur morale, par sa confiance dans la légitimité et l'élévation de sa tâche, imbue de la vraie discipline active et volontaire; une armée dans laquelle la confiance mutuelle puisse régner du haut en bas de l'échelle hiérarchique.

Puissent-elles, parmi nos jeunes troupes, renforcer les cœurs et les volontés, les amener à la conviction qu'il n'y a rien de plus noble, de plus beau que d'être utile à son pays, c'est-à-dire de le servir.

* * *

Le lieutenant-colonel E. de Meuron, à Lausanne, ancien chef d'état-major de la 1re division, est nommé commandant du 3e régiment d'infanterie, en remplacement du lieutenant-colonel J. Quinclet.

Le lieutenant-colonel d'infanterie Richard Schäppi, à Colombier (Neuchâtel), commandant du régiment d'infanterie 41, est transféré dans l'état-major général.

Le lieutenant-colonel M. de Wattenwyl, à Thoune, reçoit le commandement du 8e régiment d'infanterie, mais reste à l'état-major.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Le ministre de la guerre malade ; son remplaçant. — Les délibérations au Reichstag. : l'armée de milices de Bebel ; le rapport sur l'introduction du service de deux ans pour la cavalerie et l'artillerie montée ; le cabinet militaire ; le fonds des « agrégés » ; la nouvelle école d'équitation pour officiers ; l'élévation de la solde. — Diminution des mauvais traitements. — Couleur grise de l'équipement de campagne. — Camions automobiles. — Cuisines roulantes. — Conférences sur l'agriculture. — Exercices des divisions de cavalerie en 1908. — Exercices d'hiver. — Mutations : général de Mackensen, général de Löwenfeld, général Fasbander.

Pour la première fois depuis l'existence de l'empire allemand, le budget de la guerre a été discuté au Reichstag en l'absence du ministre de la guerre. Le général de Einem, qui était souffrant depuis l'automne dernier, a subi en janvier une attaque d'influenza si violente qu'il a dû garder le lit et partir pour le Midi, où il espère trouver un climat qui le rétablira. Il a sollicité un congé prolongé et est parti pour l'Egypte. Il avait su s'acquérir, par son naturel et sa courtoisie, l'estime et la faveur des partis d'opposition, ce qui lui permit d'obtenir de grands avantages pour l'armée. Il faut donc vivement souhaiter qu'il puisse bientôt reprendre son poste. Son remplaçant, le lieutenant-général Sixte von Armin, se trouvait naturellement dans une position délicate pour de nombreuses questions ; il ne pouvait, sur plusieurs points, fournir au Reichstag des renseignements complets ni lui donner des assurances formelles. Il a su cependant prendre une attitude calme et digne et s'est imposé ainsi à l'attention de l'assemblée.

On ne sera pas étonné d'apprendre que le parti socialiste a réédité cette année encore sa proposition de réduire le temps de service de toute l'armée à une année, cette transformation devant être un acheminement vers l'armée de milices. Bebel estime que même pour l'Allemagne ce serait l'idéal. Il a tenté, comme d'habitude, de prouver par des exemples tirés de l'histoire de la guerre, que les milices s'étaient toujours montrées supérieures aux armées permanentes. Son discours n'a pas produit une bien grande impression.

L'adoption par le Reichstag d'une autre proposition est bien plus importante. Il a chargé le ministre de la guerre de faire un rapport sur l'introduction du service de deux ans dans la cavalerie et l'artillerie montée. On sait, qu'en effet, ces deux armes ont encore trois ans de service ; elles bénéficient par contre de certains avantages en ce qui concerne les congés. Les expériences faites par la France à ce sujet prouvent combien on a eu raison de s'opposer autrefois à cette innovation ; en France aussi des voix autorisées avaient lutté contre cette théorie, mais sans succès. On espérait alors

garder des réengagés qui, voyant leur solde augmentée et des facilités pour trouver ensuite un emploi civil, resteraient trois ou quatre ans au service; cet espoir a été déçu. On a rencontré en outre des difficultés pratiques, spécialement en ce qui concerne la remonte; on manque de cavaliers suffisamment endurcis.

On a aussi fait observer au Reichstag qu'il était impossible de promouvoir des soldats de cavalerie au grade de sous-officier après deux ans de service seulement. Les partisans de la réduction à deux ans du temps de service de la cavalerie ont, de leur côté, fait valoir que cette arme perdrait de plus en plus son importance dans la guerre moderne et qu'elle n'aurait bientôt plus aucune action décisive dans le combat. Le général Sixte von Armin a réfuté avec énergie ces affirmations. On ne peut tirer aucun argument en effet des guerres boère et russo-japonaise; là les conditions générales de la campagne étaient très différentes de ce qu'elles seraient dans une guerre européenne. Le motif le plus habituellement invoqué contre l'efficacité de l'action de la cavalerie repose sur l'extrême perfectionnement des armes à feu. Mais on sait que déjà du temps des fusils à pierre, les attaques de cavalerie échouaient contre une infanterie qui n'avait pas été ébranlée auparavant; en 1870, par contre, de nombreuses charges ont réussi contre les troupes françaises, bien que celles-ci fussent munies des excellents chassepots, pour la simple raison qu'elles eurent lieu juste au bon moment, c'est-à-dire à l'instant précis où la cavalerie ennemie était déjà chancelante; ce fut le cas, par exemple, le 16 août 1870, à Vionville-Mars-la-Tour, où la célèbre attaque de la brigade Bredow et des régiments 1 et 2 de la garde eurent un plein succès. Malheureusement les officiers prussiens supérieurs partageaient précisément à cette époque le point de vue de ceux qui nient l'efficacité des charges de cavalerie, à cause de l'excellence des armes à feu; sans cette circonstance les succès obtenus par la cavalerie en 1870 eussent été plus nombreux et plus complets, ainsi à Coulmiers et surtout dans la poursuite après la victoire d'Orléans le 5 décembre et celle du 28 novembre à Baume-la-Rolande. Actuellement, on est heureusement revenu de ces théories et on estime avec raison que la cavalerie ne doit pas servir uniquement au service des renseignements, mais qu'elle doit aussi prendre une part active au combat; c'est pourquoi on peut prévoir avec certitude que le ministre de la guerre s'opposera à cette réduction du temps de service pour la cavalerie et que le Reichstag la repoussera.

On a encore discuté avec vigueur sur la position qu'occupe le cabinet militaire prussien. Cette discussion est d'ailleurs fréquemment renouvelée. Le cabinet militaire constitue la chancellerie de l'empereur pour tout ce qui concerne le commandement, et s'occupe spécialemont de ce qui touche aux questions de personnel. Cette chancellerie existait déjà dans l'ancienne armée prussienne et était rattachée au ministère de la guerre. Mais à cette

époque, antérieure à la constitution, le ministre de la guerre n'était responsable que vis-à-vis du roi lui-même; il ne pouvait donc exister de conflits. Par contre, depuis que le ministre de la guerre doit soumettre les décisions concernant l'armée à l'approbation du Landtag, la situation s'est modifiée, et le Landtag cherche à gagner aussi quelque influence dans les nominations et promotions. Cependant, d'après la constitution elle-même, le commandement suprême de l'armée est réservé au roi et ce fait est bien une des garanties les meilleures pour l'homogénéité de l'armée prussienne. Le roi Guillaume I[er] qui avait su discerner, avec sa grande perspicacité, la fausse position qui résulte pour le chef du cabinet militaire de cette double subordination au roi et au ministre de la guerre, avait ordonné, en 1861 déjà, que cet officier ne devait recevoir et exécuter que les ordres émanant du roi lui-même, sous contreseing du ministre. Cette décision a été maintenue depuis lors et a reçu une nouvelle confirmation en 1883, lorsque l'empereur décida que la « Abteilung für persönliche Angelegenheiten » prendrait le titre de cabinet militaire et que, dans l'ordre hiérarchique, elle serait placée immédiatement après la personne même de l'empereur. Dès lors les partis de gauche ont de temps à autre essayé de s'attaquer à cette institution, mais ils n'ont obtenu aucun résultat. Cette tactique a pour but de leur faire obtenir à eux aussi une certaine influence dans les nominations des officiers. Mais le général von Armin, comme ses prédécesseurs dans les autres débats, s'est opposé énergiquement à ce que le Reichstag changeât rien à cette situation et il a formellement déclaré qu'il ne se trouverait jamais un ministre de la guerre prussien qui prêterait la main à de semblables visées. La France nous fournit en effet le meilleur exemple de l'instabilité pour la position des officiers qui résulte du système de nomination admis dans ce pays et d'après lequel les nominations et promotions d'officiers dépendent des idées variables de majorités politiques alternantes. Un officier français très qualifié, le général Langlois, a, l'année dernière, marqué de façon très incisive ces inconvénients dans son ouvrage *L'armée se désorganise*, et montré dans quelle situation impossible étaient placés certains officiers très capables, grâce à ces courants contraires qui existent au parlement et au gouvernement. Chaque officier allemand se rend compte qu'une situation semblable ne devra jamais exister dans l'armée allemande.

Une autre question, qui a quelque connexité avec celle du cabinet militaire, a aussi été vivement agitée dernièrement au Reichstag, c'est celle relative « au fonds des agrégés », lequel est destiné à fournir la solde d'un certain nombre d'officiers qui ne sont pas portés au budget de l'armée. Avant la création toute récente des places de « majors attachés à l'état-major », il existait presque dans chaque régiment un major « agrégé » qui était payé par le fonds en question; très souvent même il y avait deux majors par unité réglementaire; ils sont destinés à prendre un commandement en cas

de mobilisation, par exemple celui des régiments de réserve, ce qui faciliterait énormément la mobilisation par le fait qu'il n'y aurait ainsi pas besoin d'enlever les commandants à leurs unités. Les Français ont une institution semblable; en temps de paix l'état-major de régiment comprend des officiers supérieurs, souvent des officiers d'état-major, qui n'exercent aucun commandement mais qui seraient immédiatement disponibles en cas de guerre pour commander les unités nouvelles.

Du moment où chaque régiment d'infanterie allemand a actuellement un major attaché à l'état-major en temps de paix, une bonne partie des membres du Reichstag estime que le fonds des agrégés n'a plus d'utilité; mais ils oublient que les autres armes ont aussi besoin d'avoir de ces officiers à leur disposition. Une partie du Reichstag croyait brider un peu le cabinet militaire qu'on accuse de créer arbitrairement des places inutiles; c'est pourquoi la commission du budget proposait de biffer une somme importante des crédits destinés à ce fonds; elle avait 80 propositions de places nouvelles sur 200 et ne voulait accorder que 252 000 mark au lieu de 489 000; mais le Reichstag a voté des crédits s'élevant à 400 000 M. et la création de 190 places.

Le général von Armin a déclaré au Reichstag que la nouvelle école d'équitation pour officiers, installée depuis l'année dernière à Paderborn, avait donné d'excellents résultats et que l'administration militaire projette d'en établir une seconde à Soltau.

Un projet d'augmentation des traitements des fonctionnaires de l'Etat est actuellement soumis au Landtag; le ministre de la guerre a expliqué à cette occasion que si cette loi était adoptée il proposerait au Reichstag l'augmentation de la solde des officiers, en particulier de celle des capitaines et des lieutenants, projet qui pourrait être présenté avant Pâques déjà. En ce qui concerne les lieutenants, les traitements ne seraient plus différenciés suivant qu'il s'agit des lieutenants ou des premiers-lieutenants, mais seraient basés sur une échelle graduée suivant l'âge du bénéficiaire, de sorte que les lieutenants les plus âgés ne recevraient que 200 M. de moins que les premiers-lieutenants; le traitement des capitaines serait aussi augmenté, tandis que ceux des officiers d'état-major ne seraient modifiés qu'avec ceux des employés civils de même rang; l'augmentation de la solde des sous-officiers et de la troupe a été adoptée par le Reichstag pour l'année prochaine; il a de même admis que le sachet de propreté que l'homme devait se procurer de ses propres deniers serait dorénavant fourni gratuitement par l'Etat. Remarquons encore que le soldat allemand reçoit actuellement 3 pfennig de plus que son camarade français; une augmentation de 1 pfennig par jour par homme de l'armée allemande augmenterait le budget annuel de la guerre de 20 millions de mark.

La statistique des punitions infligées l'année dernière démontre que les

mauvais traitements à l'égard des soldats ont diminué sensiblement ; il y a eu entre 1901 et 1906 une diminution de 350 cas (770 en 1901, 408 en 1906), ce qui représente un cas pour 1200 hommes. Le nombre des condamnations pour désertion est tombé de 728 à 580. Il est étonnant de constater que la criminalité est plus grande dans la marine que dans l'armée. En ce qui concerne les punitions pour insubordination, les cas les plus fréquents se présentent dans les unités se recrutant dans les centres industriels, en particulier dans les provinces du Rhin et en Westphalie. On y constate les résultats de la propagande socialiste qui cherche à tuer chez le jeune homme déjà tout respect de l'autorité.

Les nouveaux canons sont actuellement tous peints en gris et toutes les voitures de l'armée subiront le même sort, les voitures sanitaires comme les mitrailleuses et les chariots de pionniers.

Le crédit de 1 880 000 marks demandé par le gouvernement pour *l'acquisition de vehicules automobiles* a été accordé par le Reichstag. L'année passée déjà une somme de 700 000 marks avait été votée dans ce but ; cette augmentation de crédit prouve que l'armée allemande compte faire un très grand emploi d'automobiles en cas de guerre. C'est pourquoi le ministre de la guerre a fait entrevoir au Reichstag un nouveau mémoire sur cette question pour l'année prochaine. Les véhicules automobiles trouveraient un emploi certain avant tout dans une guerre contre la France, car les bonnes routes de ce pays le permettraient, tandis qu'au contraire dans une guerre contre la Russie, par exemple, les mauvais chemins russes seraient un trop gros obstacle. Du reste, les crédits accordés actuellement ne sont pas seulement destinés à augmenter les automobiles pour l'armée; ils doivent mettre les commmunes de la frontière de l'Est en mesure de se procurer des véhicules automobiles en plus grand nombre, lesquels en temps de paix peuvent être utilisés par elles, mais à la condition de rester toujours à la disposition de l'armée pour le cas d'une déclaration de guerre.

L'intention que l'on a de faire, en temps de guerre, un grand usage des automobiles ressort aussi du fait que 52 lieutenants de réserve ont été incorporés dans les troupes d'automobilistes militaires avec l'obligation de contrôler de temps à autre le bon entretien et l'état de disponibilité des véhicules automobiles qui se trouvent dans le pays.

Le Reichstag a aussi accordé le crédit d'un million de marks que demandait le gouvernement pour *l'acquisition de cuisines roulantes*. Leur utilité a été démontrée pendant la guerre russo-japonaise, et les modèles qui ont été essayés dans les dernières manœuvres impériales se sont si bien comportés que leur acquisition est déjà commencée. Dans ce but, 19 millions de marks sont déjà prévus, qui seront répartis sur plusieurs années.

Comme on a fait l'expérience que les soldats originaires de la campagne n'y retournent presque jamais après avoir servi dans une grande ville et

qu'ils choisissent alors une profession industrielle, on a depuis longtemps cherché le moyen d'y remédier. L'agriculture souffre considérablement de cet « exode des campagnes », et une grande quantité d'argent allemand sort inutilement du pays pour passer à l'étranger, car la campagne est obligée de faire toujours plus appel à des ouvriers venant d'Italie, de Galicie, de Roumanie et de Pologne. C'est pour cette raison que dans plusieurs grandes villes en Bavière, on a fait l'essai d'organiser en hiver, *pour les soldats, des conférences sur l'agriculture*. On veut par ce moyen éveiller et maintenir l'intérêt des soldats campagnards pour l'agriculture et leur montrer qu'ils y trouveront pour la plupart de meilleures conditions d'existence que dans l'industrie et dans les villes. Ainsi que l'a dit au Reichstag le plénipotentiaire militaire bavarois, le résultat de ces conférences a été si bon que, déjà l'année dernière, aucun des soldats qui les ont entendues n'est resté en ville après sa libération du service; tous sont retournés à la campagne. On ne continuera donc pas seulement en Bavière l'organisation de ces conférences ; le général von Armin a déjà demandé que de semblables conférences soient données dans d'autres grandes villes, partout où cela sera possible.

Pour les exercices de grandes unités qui auront lieu en 1908, *4 divisions de cavalerie* entre autres seront réunies sur les grandes places d'exercice, pendant cette année. Comme l'armée allemande ne possède en temps de paix, à part la division de cavalerie de la garde, aucune division de cavalerie, celles-ci doivent être toujours organisées spécialement pour les manœuvres. C'est certainement un désavantage sur l'organisation française, qui, déjà en temps de paix, possède des divisions de cavalerie. Chacune des divisions de cavalerie organisées en Allemagne pour 1908 se composera de :

3 brigades de cavalerie à 2 régiments chacune,
1 subdivision à cheval de 2 batteries,
1 subdivision de mitrailleurs à cheval,
1 section de pionniers de cavalerie
et plusieurs voitures automobiles à munition.

C'est aussi la composition qui serait donnée à la division de cavalerie pour la guerre. L'une d'elles qui manœuvrera avec le 7e corps d'armée et qui s'exerce sur la place de Senne près Paderborn, sera inspectée par l'empereur.

Un important exercice d'hiver a eu lieu en janvier près de Spandau. Il s'agissait de l'attaque et de la défense du fort de Hahneberg. L'exercice dura trois jours et l'on bivouaqua la nuit, dehors, par un grand froid. Des projecteurs et des fusées furent employés. L'exercice se termina par l'assaut du fort, à 8 heures du matin.

Dernièrement, *d'importants changements* ont été opérés *dans les plus hauts*

mmandements de l'armée. Le 17e corps d'armée, à Danzig, a reçu un nouveau général en chef en la personne du général de cavalerie von Mackensen à la place du général d'infanterie von Braunschweig, mis à disposition. Le général von Mackensen est né en 1849; il fit la guerre de 1870-71 comme officier de réserve dans les hussards de la garde du corps et fut décoré de la croix de fer. Il resta encore pendant quelques années officier de réserve et n'entra dans l'armée active qu'en 1873, comme lieutenant dans le 2e régiment des hussards de la garde du corps. De bonne heure il entra à l'état-major général auquel il appartint pendant plusieurs années, fut adjudant du chef de l'état-major de l'armée et donna des cours d'histoire de la guerre à l'empereur Guillaume, lorsque celui-ci était encore prince. Après son avènement au trône celui-ci le nomma son aide de camp et plus tard son adjudant général. Il fut successivement commandant du 2e régiment de la brigade des hussards de la garde du corps, de la 36e division, à Danzig, enfin général en chef du 17e corps d'armée, dans cette ville. D'origine bourgeoise il fut anobli en 1899 seulement. Il est le seul général en chef qui commença par n'être qu'officier de réserve. Il est connu aussi comme écrivain militaire.

De même que le général von Mackensen, le général d'infanterie von Lœwenfeld, adjudant général de l'empereur et ancien aide de camp, a été nommé commandant du 10e corps d'armée, à Hanovre, en remplacement du général d'infanterie von Stüpner. Il est né en 1848 et prit part à la guerre de 1870 dans le 1er régiment de la garde où il obtint aussi la croix de fer. Il fit presque toujours partie de la garde du corps.

L'armée bavaroise a perdu son chef de l'état-major général, le lieutenant général Ritter von Endres, qui a été remplacé par le major général Fasbander. Le général Fasbander est devenu officier en 1875 et n'a pas pris part à la guerre de 1870. Il a appartenu plusieurs années à l'état-major général, mais a acquis tous ses grades dans la troupe.

CHRONIQUE BELGE

(De notre correspondant particulier.)

Le nouveau matériel de campagne. — Les épreuves subies pour sa réception et sa mise en service. — Les débats autour du service personnel et général. — Réponses aux appréciations émises sur la valeur et le rôle de notre armée par les généraux Langlois et Bonnal.

La *Belgique militaire* a annoncé que les nouvelles pièces de campagne à tir rapide Krupp, construites par les usines Cockerill, sont terminées et sur le point d'être livrées aux batteries. On a commencé par remettre une pièce complètement équipée à chacune de nos 34 batteries montées et à cheval,

afin de procéder à l'instruction théorique et pratique des cadres et de la troupe. Les batteries doivent recevoir ensuite un complément de cinq pièces entièrement équipées, les caissons et les voitures diverses, de manière que le réarmement puisse être terminé cette année. C'est là, dit avec raison la *Belgique militaire*, un véritable tour de force de l'industrie belge.

A la suite d'un concours pour un canon de campagne, le matériel Krupp triompha des matériels présentés par les maisons St-Chamond et Cockerill. Cette dernière avait lutté avec un matériel rigide et n'avait été écartée que pour une question de principe, les idées tactiques nouvelles ayant exigé l'adoption générale de matériels à déformation. D'après les stipulations du concours, la commande du nouveau matériel devait néanmoins être confiée à l'industrie belge.

Au début de l'année 1906, lorsque les autorités de l'artillerie et le ministre de la guerre firent choix du système Krupp pour le réarmement de notre artillerie de campagne, il restait à apporter à la batterie d'essai de nombreuses modifications de détails, afin de remédier aux défectuosités d'ordre secondaire constatées au cours des expériences.

Nos camarades de l'armée suisse seront sans doute désireux de connaître les épreuves subies par le nouveau matériel pour sa réception et sa mise en service après fabrication. Les voici, à peu près dans leur ordre chronologique qui montrera l'étendue des essais imposés aux constructeurs pour arriver à obtenir une pièce douée de toutes les garanties de sécurité et de bon fonctionnement.

Des tirs purement balistiques, dont certains à charge renforcée du quart, eurent tout d'abord lieu pour vérifier la qualité des munitions et de la pièce. D'autres tirs furent exécutés afin de déterminer l'angle d'ouverture du cône d'éclatement des shrapnels et la vitesse d'expulsion des balles; d'autres encore pour contrôler la précision et l'efficacité du tir percutant et du tir fusant, en tir de stand et en tir de guerre, contre des objectifs réels. Ces expériences furent longues et laborieuses et donnèrent toute satisfaction.

Ces tirs qui avaient pour principal objet d'étudier les grandes lignes du nouveau matériel tout en familiarisant le personnel des batteries avec le maniement des nouvelles bouches à feu, furent suivis de tirs de nature plus pratique, plus tactique, dans le but de fournir une connaissance approfondie des nouveaux engins. Ils consistèrent en des exercices et tirs préparatoires, en tirs de batterie, puis en tirs de groupe, contre des objectifs de guerre fixes et mobiles.

Après ces multiples essais de caractère technique et balistique, le matériel fut éprouvé en garnison en suivant un programme comportant les points ci-après exposés.

On s'est basé sur les considérations suivantes :

Le travail moyen accompli en un an par nos batteries actuelles peut

tre évalué approximativement à 3000 kilomètres; à ce moment a lieu la visite des voitures et la remise en état.

La mobilisation pouvant se produire précisément à ce moment-là, il est indispensable que le matériel, après avoir fourni les roulages d'un an, se trouve encore apte à subir les fatigues d'une campagne d'au moins trois mois, ce qui peut être assimilé à un parcours de 1500 kilomètres dans les circonstances diverses.

On en est ainsi arrivé à fixer à 4500 km. l'épreuve de roulage à assigner aux deux matériels (voitures-pièces et caissons), et ce, aux diverses allures, en terrains meuble et varié, ainsi qu'au pas et au trot sur pavé.

Mobilité des matériels. Traction. — Lorsque les chevaux des deux batteries furent estimés se trouver dans le même état de santé et d'entraînement, l'expérience suivante fut faite :

Les batteries arrêtées dans une position d'attente, située à la cote 55' reçurent l'ordre de se porter successivement à 400 mètres en avant, sur un plateau situé à la cote 90. Ce mouvement s'exécuta au pas; la moyenne des temps mis par les batteries pour arriver au dit plateau fut de 5 m. 12 s.

Les batteries reçurent ensuite l'ordre de se porter le plus rapidement possible de la position d'attente à la cote 90. Le mouvement ne put se faire qu'au trot, la forte pente ne permettant pas le galop.

La durée du trajet fut de 3 m. 55 s.

Pour ces deux épreuves, les voitures avaient leur chargement complet, mais sans canonniers.

De l'ensemble des roulages, il est resté l'impression que les voitures-pièces et les caissons des batteries à l'essai exigent un effort de traction moindre que celui nécessaire pour les voitures du matériel de 8,7 c. de campagne actuel. Cette impression découle surtout d'un roulage fait sur des chemins de terre excessivement mauvais dans lesquels les voitures enfonçaient jusqu'aux moyeux. Le trajet parcouru dans ces conditions a été de près de 2 $^{1}/_{2}$ kilomètres. Tous les officiers ont été d'avis qu'avec notre matériel actuel, il y aurait eu un embourbement des caissons. Sur pavé et sur accotements, la traction des matériels nouveaux a aussi paru plus aisée que celle du matériel de 8,7 c.

D'autres expériences ont été faites pour se rendre compte de la mobilité des arrière-trains des voitures, qui doivent être fréquemment déplacés à bras.

Ressorts récupérateurs. — La récupération était une question délicate entre toutes. Elle fut étudiée d'une manière spéciale par la commission technique et par la fonderie de canons. Il fut décidé d'apporter à deux affûts des modifications leur permettant de recevoir des ressorts d'une plus grande [...]eur; le diamètre des ressorts d'une des bouches à feu fut augmenté [...] modification d'épaisseur, tandis que la lame de ressort de l'autre canon

eut son épaisseur renforcée sans modification diamétrale. Ces transform tions devaient avoir pour effet de réduire le taux du travail du métal par suite, la fatigue des ressorts.

Toutefois, pour permettre la comparaison avec le système primitif, on lai subsister celui-ci aux deux autres affûts de la batterie, et l'on choisit deux pièces dont les ressorts avaient le plus souffert au cours des ess précédents. Dans cet état, chacune des quatre pièces tira 500 coups canon, répartis en quatre séries de 125 coups consécutifs à shrapnels, ol shrapnels et projectiles pleins. La stabilité se maintint, le recul et le ret en batterie s'effectuant sans choc; mais la récupération accusa des déf de retour en batterie assez notables pour toutes les pièces, quoique un plus faibles aux affûts modifiés par la fonderie. La cause de ces fonct nements anormaux de récupération doit être attribuée à l'échauffement la dilatation de la glycérine ainsi que cela est prévu par la firme Krupp. peut éviter cet inconvénient en ne remplissant pas complètement le fr Il convient de remarquer aussi que la récupération incomplète n'exerce d'influence sur la stabilité de la pièce dans les coups suivants.

Les ressorts primitifs avaient conservé après 750 coups de canon cha une puissance suffisante pour continuer à travailler normalement pend au moins 250 autres coups.

Les ressorts renforcés devaient nécessairement être capables d'une longue durée de service, mais cet avantage ne compensait pas l'augmen tion du poids et l'accroissement du prix de revient de la pièce ; on rev donc aux récupérateurs primitifs.

Avant-trains. — Les expériences relatives aux essais d'avant-train plus grande capacité portaient sur des modèles comportant 28, 32 et cartouches. A la suite de tâtonnements assez longs, on s'arrêta au t renfermant 40 coups qui donna toute satisfaction. Le poids des voitur pièces des batteries montées sera ainsi de 1810 kg. ; celui des caissons 1795 kg., ce qui est un résultat remarquable, avec un avant-train lourd. matériel actuel de 8,7 c. pèse 2145 kg. et ne porte que 32 coups.

Allégement du matériel des batteries à cheval. — Restait à alléger le tériel dans la mesure du possible pour mettre la nouvelle pièce de 7,5 c service dans les batteries à cheval. Dans ce but, on expérimenta les pr sitions suivantes : suppression des sièges-dossiers, du frein de route, dossiers d'avant-train, réduction de 4,75 à 4 mm. de l'épaisseur des b cliers, de 40 à 32 ou 24 du nombre de coups portés par l'avant-train. essais se traduisirent par des recherches très délicates ; finalement on nonça à supprimer le frein de route, et toutes les autres modifications rent soumises à une épreuve pratique comportant :

1° Six marches consécutives de 40 km., à raison de 10 à 12 km. à l'heure;

2° Deux marches de 25 km. en terrain accidenté et mauvais;

3° Deux journées de prises de position aux allures vives.

On décida que les mêmes chevaux seraient affectés d'une manière permanente aux mêmes voitures ou caissons; les unes portant 32 coups, les autres 24 coups dans l'avant-train. Les expériences furent exécutées peu de temps après qu'un orage extrêmement violent avait sévi sur la ville de Louvain et ses environs, bouleversant le sol d'une manière profonde et rendant la plupart des routes et chemins presque impraticables. Le programme fut néanmoins poursuivi intégralement; mais les circonstances locales donnèrent aux épreuves un caractère de rigueur particulièrement accusé, et l'on y fut souvent bien près d'atteindre la limite extrême des efforts que les chevaux pouvaient fournir.

Malgré la dureté de ces essais et quoique l'on eût épuisé, au cours de leur exécution, tous les moyens d'investigation en vue de la comparaison à établir, on ne parvint pas à se rendre compte d'une différence quelconque entre les efforts nécessaires aux attelages de voitures à 32 coups et des voitures à 24 coups. Les deux matériels soumis à ces essais se présentant également bien au point de vue de la mobilité, il était rationnel de donner la préférence à la solution permettant de transporter le plus grand nombre de munitions.

Essais divers. — Des expériences eurent lieu pour déterminer le poids, la longueur et la prépondérance des *timons* d'avant-train. Pour trouver une solution convenable, on fut obligé de déplacer vers l'avant l'essieu de l'avant-train, et l'on adopta le timon en acier déjà en usage dans notre matériel actuel.

La *couleur* choisie pour le matériel fut le gris-bleu mat.

D'autres épreuves eurent pour objet la liaison des trains, le dispositif d'enrayement, les organes de direction, la stabilité du matériel, l'appareil de fermeture, le harnachement, le mode d'approvisionnement des pièces, les mécanismes de pointage et de mise de feu, etc., etc.

La Société Cockerill fut chargée de la construction, d'après les plans dressés par la firme Krupp. A la fonderie de canons, échut la tâche de surveiller la fabrication et de recevoir le matériel, et la confection des shrapnels dont les boîtes en acier sont fournies par les Usines de Seraing.

L'Ecole de Pyrotechnie confectionne et monte les douilles, les fusées et les cartouches; l'Arsenal de construction procède à l'étude de la transformation au nouveau type d'un certain nombre des caissons que la réorganisation de l'artillerie rendra disponibles.

Les établissements de Wetteren doivent fournir les poudres nécessaires au chargement des cartouches.

Après analyse du métal constituant l'acier des corps des shrapnels

Krupp, les usines Cockerill préconisèrent un acier de composition différente qui procura les mêmes caractéristiques de résistance et qui fut adopté.

Les essais subséquents exécutés avec des shrapnels de cette provenance, prouvèrent que ces projectiles peuvent soutenir en tous points la comparaison avec les shrapnels Krupp. Les balles du shrapnel en alliage ternaire déterminé par la fonderie de canons, se montrèrent supérieurs aux balles Krupp et furent adoptées pour le chargement de nos shrapnels.

Un cours de formation d'instructeurs va se tenir incessamment au Polygone de Brasschæt, de manière que la période de crise résultant de la mise en service du nouveau matériel soit réduite au minimum et que, dès la fin de cette année, l'artillerie belge recouvre son état normal pour procéder à sa réorganisation en personnel et au dédoublement qui doit transformer nos 34 batteries actuelles en 48 batteries montées et 4 batteries à cheval à six pièces.

L'année prochaine, sans doute, on achèvera la construction des canons destinés à l'armement de notre 5e division de réserve et aux batteries mobiles de nos places fortes.

*
* *

La question du service personnel et général a de nouveau été l'objet d'un débat approfondi devant nos deux Chambres. Le ministre a déclaré qu'avant la fin de l'exercice 1907-1908, il exposera au Parlement le rendement de la loi de 1902 et qu'il appréciera celle-ci au point de vue du recrutement et de la constitution de notre armée.

La *Belgique Militaire* a continué sa campagne en faveur du projet Groeninghe qu'elle a préconisé depuis 1904. « Un régime militaire qui porte à sa base le volontariat et le remplacement est vicieux, dit-elle. Toute institution, toute organisation qui n'est pas en rapport avec les nécessités de son époque, et qui se rattache seulement à la tradition, est vicieuse. Une armée peut être théoriquement bonne, pratiquement mauvaise.

« Si l'on nous démontre qu'une armée de campagne de 100 000 hommes suffit à la Belgique, et que le mercenariat fournit ces 100 000 hommes, nous aurons théoriquement l'armée nécessaire, et cependant, nous n'aurons pas une bonne armée, parce que le mercenariat appartient à un âge disparu. »

Des députés et sénateurs ont fait ressortir quelles difficultés insurmontables rencontre, avec la loi actuelle, l'instruction de l'armée. Le régime des congés par interruption de service est justement critiqué, parce qu'il compromet l'instruction des hommes et qu'il est désastreux pour la qualité des cadres.

Devant la crainte du danger extérieur, les rares pays qui avaient conservé l'organisation arriérée du volontariat, comme l'Angleterre, l'abandonnent en tout ou en partie. L'Angleterre vient de faire un pas considérable vers le service personnel. Elle a adopté la réforme que lui a présentée

INFORMATIONS

SUISSE

Les fours mobiles. — En complément de notre article de la livraison de janvier sur les fours mobiles, la Société des fours mobiles, brevet Lemaire et Gavin, à Genève, nous informe que non seulement le petit modèle a fonctionné aux manœuvres italiennes de 1907, mais aussi un four du modèle moyen.

Dès lors, un nouveau modèle a été construit avec un systéme de bascules modifié. Ce modèle est porteur de deux cheminées dont l'une, horizontale, active la combustion et raccourcit par conséquent la période de chauffe. Ce modèle est porteur d'une bouilloire de la contenance de 30 litres, fournissant continuellement de l'eau chaude pour la préparation de la pâte.

Nous saisissons cette occasion pour corriger une erreur d'impression (p. 48). Le four de gros modèle rend 2700 pains par 24 heures et non pas 72 700.

Bibliothèque militaire fédérale. — Principales acquisitions en décembre 1907 et janvier 1908 :

Ba 312. *Die Kämpfe am Morgarten in den Jahren 1315 und 1798.* Einsiedeln 1868. 8.

Ba 313. Van Muyden B. : *La Suisse sous le pacte de 1815.* I. 1814 à 1830. II. 1830 à 1838. Lausanne 1892. 2 vol. 8.

Bc 287. Meister, L. : *Helvetische Revolutionsgeschichte vom Ausbruche der Revolution bis zur Beendigung der helvetischen Consulta in Paris.* Basel 1803. 8.

Bc 289. Folletête, C.: *Histoire du régiment du prince-évêque de Bâle au service de France 1758-1792.* Fribourg 1883. 8.

Bc 290. Fazy, H.: *Histoire de Genève à l'époque de l'Escalade 1597-1603.* Genève 1902. 8.

Bd 122. *Capitulation pour les régiments suisses qui devront entrer au service de S. M. le roi des Deux-Siciles.* s. e. et a. fol.

Ca 62. Delbrück, H. : *Historische u. politische Aufsätze.* 2. Aufl. Berlin 1907. 8.

Da 44. *Kriegsgeschichtl. Einzelschriften. Hrsg.* von Gr. Generst. Heft 41/42. *Erfahrungen aussereuropäischer Kriege neuester Zeit.* II. *Aus den russ.-jap. Kriege 1904-1905.* III. *Wafangou und Vorkämpfe vor Liao-Yang.* Berlin 1908. 8.

Da 122. *Preussen-Deutschlands Kriege von der Zeit Friedrichs des Grossen bis auf die Gegenwart. Militär-politische Geschichte in Einzeldarstellungen hrsg.* von v. der Bœck. Berlin 8. Bd. I. Hœn, Ritter, v.: *Die Kriege Friedrichs des Grossen 1740-1745.* Der erste u zweite Schlessische Krieg. 1907.

Da 123. *Mitteilungen des kaisserl. u. königl. Heeresmuseums im Artilleriearsenal in Wien. Hrsg. von dem Kuratorium des k. und k. Heeresmuseums.* Heft 1-3, Wien 1902-07. 8.

De 262. Ambrosy, H. Ritter, v. : *Die Kavalleriebrigade Fratrcsevics in der Zeit vom 14. Mai bis 4. Juli 1866.* Wien 1907. 8.

De 263. *Studie über den Feldzug des Feldmarschalls Grafen vön Radetzky 1848.* Wien 1907. 8.

De 170. Huffer, H.: *Quellen zur Geschichte des Zeitalters der französ. Revolution.* II. Teil: Quellen zur Geschichte der diplomatischen Verhandlungen. I. Bd.: Der Frieden von Campo-Formio. Insbruck 1907. 8.

Df 470. Maistre, Lt. Col.: *Spicheren (6 août 1870).* Préface de M. le général Langlois, ancien membre du Conseil supérieur de la Guerre. Avec 9 cartes et 10 vues panoramiques hors texte. Paris 1908. 8.

E 570 Salis-Soglio, D. Frhr. v.: *Mein Leben und was ich davon erzählen will' kaum nur darf.* Stuttgart 1908. 8. I. Bd. 1826-1866.

E 571. *Merkwürdiges als zuverlässiges Tagebuch eines erfahrenen Offiziers aus dem Kanton Bern über den Feldzüg von 1712.* O. O. 1788. 8.

E 575. Evitka, A., colonel: *Journal d'un Cosaque du Transbaïkal. — Guerre Russo-Japonaise 1904-1905.* Paris 1908. 8.

E 576. Asbach, J.: *Ludwig Freiherr Roth von Schreckenstein. Ein Lebensabriss* Köln 1907. 8.

Ga 99. Creuzinger, P.: *Die Probleme des Krieges.* II. Teil. *Das Probleme der Strategie.* I. Bd. Leipzig. 1908. 8.

Hc 33. Grünwald: *Das Luftschiff in völkerrechtlicher u. strafrechtlicher Beziehung.* Hanover 1908. 8.

Je 56. Lacroix: *Un voyage d'état-major de corps d'armée. Compte-rendu détaillé,* par E. Buat. Paris 1908. 8.

Pa 284. *Monogr. a. d. Gebiete d. Feldsamt. dienstes.*
Cron: *Versuch einer Ableitung von Grundsätzen für Anlage u. Durchführung des Evakuation etc.* Wien 1907. 8.

Sb 491. Rauchenstein, F.: *Die Bewässerungskanäle im Kanton Wallis. Separatabdruck aus der « Zeitschrift für Schweiz. Statistik. »* Jahrg. 1907.

Sb 492. Heim, A.: *Der Bau der Schweizeralpen.* Zurich 1908. 4.

Sc 137. Ardoin-Dumazet: *Voyage en France.* Paris 8. 23e série: Plaine comtoise et Jura. 1906. 48e série: Haute-Alsace. 1907. 24e série, Haute-Bourgogne 1901.

Ua 30. Wissely, Victor: *Lehrbuch der Kartographie nach Einführung der Terraindarstellung in Karten und Plänen.*
I. Teil (Kleyers Encyklopädie der gesamten mathm. tech., u. exakten Natur-Wissenschaften) Bremerhawen 1907. 8.

Vc 126. Liebknecht, Karl: *Militarismus und Antimilitarismus unter besonderer Berücksichtigung der internationalen Jugendbewegung* 2. vermehrte Aufl. Zurich 1908. 8.

W 601. Langlois, H.: *Les manœuvres suisses en 1907.* Paris 1907. 8.

Ya 81. Fleck, E.: *Die Gefechtsstärken der wichtigsten Kriegsmarinen. Eine tabellarische Uebersicht mit erläuterdem Text.* Berlin 1908. 8.

Yb 513. *Ce qu'il faut savoir de l'armée allemande.* Paris, 8.

Yc 508. Bonnal, général: *Questions militaires d'actualité,* 2. série. La première bataille. — Le service de deux ans. — Du caractère chez les chefs. — Discipline. — Armée nationale. — Cavalerie, etc. Paris. 1908. 8.

Yd 185. Giorgi, A.: *Il caso Ranzi e il modernismo nell'esercito.* Firenze 1908. 8.

La Bibliothèque militaire fédérale est à la disposition gratuite des officiers suisses. Franchise de port pour lettres et pour colis jusqu'à concurrence de 2 kg.

HOLLANDE

La fin de la crise ministérielle. *(De notre correspondant)*— La crise ministérielle dont vous a entretenu ma chronique de février a été longue à trouver sa solution ; il n'a pas été facile de désigner au portefeuille de la guerre un successeur aux généraux Staal et van Rappard. Il a fallu les instances expresses de S. M. la Reine pour que le lieutenant-général Sabron, chef de l'état-major général, acceptât une nomination.

Je vous ai parlé du général Sabron dans ma chronique de novembre 1907.

L'armée a en lui la plus grande confiance, ce qui est heureux, car les chutes successives des deux ministres précédents avaient jeté quelque inquiétude dans les esprits.

Quoique le nouveau ministère se rattache à la droite, souvent dénommée parti clérical, les ministres de la guerre et de la marine n'appartiennent pas à ce groupe. On a rompu ainsi avec une coutume qui n'avait pas sa raison d'être.

Naturellement, nous nous préoccupons fort des projets encore inconnus de notre nouveau chef. Ils pourront faire l'objet, sans doute, de ma prochaine correspondance.

BIBLIOGRAPHIE

La guerre russo-japonaise, par L. Thiriaux. Tome III. De novembre 1903 à la fin de la guerre. Namur 1907. Ad. Wessmæl-Charlier, 53 rue de Fer.

Nous avons eu l'occasion déjà, lors de la publication des deux premiers tomes, de signaler ce consciencieux résumé historique. Nous n'avons rien à ajouter à nos appréciations précédentes. L'ouvrage de M. Thiriaux constitue un exposé de faits aussi exact qu'il est possible en l'état actuel des informations. Celles-ci sont surtout puisées du côté russe, les Japonais n'ouvrant guère les portes de leurs archives.

Appréciant les résultats de la campagne, l'auteur penche à croire que si la Russie a payé cher son exclusion de l'Extrême-Orient, elle ne doit pas y voir, toutefois, un trop grand malheur. Son extension de ce côté-là était artificielle et des plus coûteuses. Elle ne peut que gagner à la disparition d'une aussi formidable dépense de luxe.

L'Europe y perd davantage; elle perd tout ce que le Japon et la race jaune gagnent en prestige.

Quant au coût de la guerre, M. Thiriaux l'évalue à 2561 $^{1}/_{2}$ millions de francs pour le Japon et 2082,1 millions pour la Russie. F. F.

Les mitrailleuses et leur utilité à la guerre, par E. Hartmann. Brochure de 15 pages. Berlin 1907. Mittler et fils, éditeurs, Kochstrasse 69-71.

Quinze pages pour exposer le sujet qui sert de titre à cette brochure, c'est peu; aussi le titre ne tient-il pas ses promesses. La question de l'utilité des mitrailleuses à la guerre est à peine effleurée, et toute la brochure est consacrée à faire l'éloge de la construction Maxim et à établir sa supériorité sur les constructions concurrentes. F. F.

Historique de l'établissement militaire de la Belgique, par le major d'état-major baron de Rickel. 2 vol. grand in-8°. Gand 1907. Imprimerie Victor van Dœselaore, 17, Boulevard de l'Heirnisse.

« Ce travail est tout de compilation » écrit l'auteur en tête de son ouvrage. Mais c'est une compilation savante et qui, autant que nous en pouvons juger comme étranger à la Belgique, ne doit pas avoir omis rien de ce qui pouvait procurer une image complète des institutions militaires belges à travers l'histoire. Ces institutions nous apparaissent ici et là comme un peu flottantes, se laissant diriger par les événements et solliciter par des opinions contradictoires en heurt continuel. Le désir de mettre l'Etat en situation de remplir ses obligations internationales n'en ressort pas moins nettement des transformations successives exposées par l'auteur.

L'ouvrage est accompagné de 24 cartes suivant, au cours des ans, le développement du réseau des fortifications de la Belgique. F. F.

Einteilung und Dislokation der französischen Armee nebst Übersichten über die Kriegsformationen, von Carlowitz-Maxen, major z. D. Berlin 1908. Zukschwerdt et Cie, éditeurs, W. 30, Motzstrasse 56.

Cette courte brochure de 31 pages publie sous une forme condensée, et cependant sans rien omettre d'essentiel, toute l'organisation de l'armée

française. C'est un de ces tableaux comme on en établit volontiers en Allemagne, destiné à renseigner sans efforts les officiers et en général les milieux militaires sur les armées que l'Allemagne peut être appelée à combattre. L'ordre de bataille et la dislocation des unités sont mis à jour à la date du 25 janvier 1908. Les changements essentiels qu'introduira la nouvelle loi des cadres sont mentionnés en notes. F. F.

Letteratura militare, par le lieutenant Emilio Salaris. — Rome, Office polygraphique, 1907 (publié par l'*Italia moderna*).

L'auteur rend un grand service à tous ses camarades en publiant ces notes sur la littérature militaire. Beaucoup d'officiers n'ont pas l'occasion d'étudier à fond les publications parues, principalement celles de l'étranger. Sous forme de résumé, le lieutenant Salaris discute les thèses énoncées par les auteurs et qui, pour la plupart, se rapportent à des sujets modernes et actuels ; il émet son opinion et fait ressortir les idées fondamentales de l'écrivain.

Je ne cite que quelques-uns des auteurs dont les œuvres sont ainsi étudiées : Guionic, Litzmann, Baudin, Séailles, Estienne, Cauvière, Langlois, etc. et je note en passant l'analyse de la conférence de Gabriel Séailles sur « L'éducation morale et l'armée ». Accorder la vie du soldat avec celle de la nation, voilà certes, en une phrase, une tâche définie et profonde. Et je ne puis que saluer l'idée d'enlever au soldat toutes les besognes avilissantes et qui n'ont aucun rapport avec la vie militaire. Nous pouvons être satisfaits de ne connaître, dans notre armée, ni les domestiques-soldats, ni les multiples occupations aux intendances, aux logements des officiers et ailleurs, ni les services incompatibles avec la situation et l'honneur du soldat.

J'abrège, à regret, ce trop court compte-rendu. Nos lecteurs auront, il est vrai, une bien maigre idée des enseignements à tirer de la publication du lieutenant Salaris, mais ils pourront y remédier en cherchant, dans le livre même, les enseignements qu'ils désirent. A. F.

Cronistoria del naviglio nazionale da guerra (1860-1906), par le professeur Gallizioli, chef technique de la marine. Rome, Office polygraphique, 1907.

La chronique de la marine de guerre italienne n'a, pour nous, qu'un intérêt documentaire. Nous avons lu néanmoins, avec un grand plaisir, les données exactes et claires du professeur Gallizioli. C'est une véritable encyclopédie navale où nous pouvons étudier les transformations successives des machines ; suivre les navires dans les expéditions lointaines et admirer le courage et l'abnégation des marins. De nombreux clichés et des indications toujours objectives assurent à ce livre une place très remarquable dans la littérature militaire. A. F.

Autres occasions perdues, par le général Izzet-Fuad, ministre de Turquie à Madrid. — 1 vol. in-8° de 275 pages, avec cartes et croquis (hors texte ou dans le texte). — Paris, Chapelot, 1908.

Le général Izzet-Fuad, auteur de deux ouvrages dont j'ai déjà rendu compte (*Occasions perdues*... et *Le contact*), n'est pas un militaire professionnel. Je veux dire qu'il ne s'était pas destiné à la carrière des armes. Fils et petit-fils de grands-visirs, il menait l'existence des jeunes gens de grande famille lorsque la guerre de 1877 éclata. Il prit alors du service, et c'est ainsi qu'il entra dans l'armée. Il y apporta donc un esprit dégagé de toute routine, non asservi à la tradition. Intelligent, ayant du bon sens, de l'ardeur, du patriotisme, il vit clair, très clair, dans les événements. Il jugea

les hommes avec une rare perspicacité, et, dans les *Occasions perdues*, il nous fit connaître ce qu'il avait observé. Son livre est singulièrement alerte, captivant, vivant, spirituel.

Aujourd'hui, il nous parle de choses qu'il n'a point vues. Il en parle d'après un écrivain qui présente avec lui-même de grandes analogies, Mehemmed-Arif-Bey, auteur d'une intéressante étude sur la campagne de 1877-1878 en Asie Mineure (Anatolie).

Ce Mehemmed-Arif-Bey était un civil. Mais il avait un grade dans l'armée. Il était quelque chose comme officier de réserve. Et, à ce titre, il avait été remarqué par le maréchal Ahmed-Moukhtar.

Aussi, lorsque celui-ci fut appelé au commandement de l'armée d'Anatolie, le choisit-il pour son secrétaire particulier, pour son confident.

Mehemmed-Arif Bey s'est donc trouvé en situation de faire un récit très exact des événements. Et, lui non plus, n'était pas troublé par les préjugés professionnels. Il a su se rendre compte des choses avec son bon sens naturel non déformé, si on peut ainsi parler, par la mentalité militaire. A la vérité, il lui manquait, par contre, la connaissance et l'expérience du métier. Il le montre ingénuement dans son livre où il semble faire preuve d'une touchante sincérité. Bref, nous avons affaire à un témoin perspicace et loyal. Et le général Izzet-Fuad s'est borné à relater ce témoignage et quelques autres, en entremêlant de réflexions personnelles l'excellente traduction qu'il nous en donne.

Peut-être l' « entremêlement » est-il un peu trop complet. Les commentaires et le texte qu'ils discutent, texte dans lequel se trouvent des citations, ne se différencient point par des dispositions typographiques grâce auxquelles on discerne, du premier coup d'œil, si c'est au narrateur qu'on à affaire, ou au critique. De simples guillemets n'y suffisent pas assez, à mon gré.

Il y aurait fort à dire sur les idées du général Izzet-Fuad. J'y crois démêler des contradictions et peut-être plus d'instinct que de science. Mais ce n'est pas le lieu d'entrer en discussion avec ce brillant écrivain. Je me borne à appeler l'attention sur le très savoureux ouvrage dont il vient de me procurer le régal. E. M.

Pédagogie militaire, par le lieutenant E. M., du 142e régiment d'infanterie. — Une brochure in-8 de 87 pages. — Paris, Chapelot, 1908.

Ne cherchez pas dans cette brochure un cours de pédagogie militaire. N'y cherchez même pas le programme d'un tel ouvrage. Vous y trouverez seulement des indications, des amorces, des propos plus ou moins interrompus sur le rôle de l'instruction et d'éducation dans l'armée.

Mais ce que vous en lirez, ou je me trompe fort, vous paraîtra d'un homme qui s'y entend en ces questions. Pour ma part, bien qu'un peu déçu de ne pas rencontrer ce que j'attendais, j'ai éprouvé une extrême jouissance à méditer tout ce que l'auteur nous dit. Car, à chaque page, il y a des aperçus profonds et fins, qui dénotent une psychologie subtile, beaucoup de bon sens et de curiosité, une curiosité large qui s'intéresse aux détails sans s'y asservir, qui sait voir au dehors et plonge sa perspicacité dans les domaines les plus divers. Rien de plus suggestif, et, sous une forme extrêmement modeste, rien de plus personnel. Une foule d'aperçus neufs, d'observations directes et originales, dont on sent que l'auteur n'est redevable qu'à soi, et qui ne sont pas purement — comme c'est trop souvent le cas — de simples réminiscences et le résultat d'une science livresque.

Je ne sais si, à l'étranger, tout ceci peut présenter un intérêt réel ; mais nul officier français ne lira cette brochure sans en tirer un profit considérable. Je ne saurais donc trop recommander à ses compatriotes le livre du lieutenant E. M. E. M.

Balistique intérieure, par le commandant P. Charbonnier, chef d'escadron d'artillerie coloniale. 1 vol. in-18 jésus, cartonné toile, de 360 pages avec 48 figures dans le texte. Prix 5 fr. O. Doin, éditeur, Paris.

Ce volume renferme la théorie complète de l'effet des poudres dans les bouches à feu. Il est divisé en trois parties.

1° *Pyrostatique* ou étude des lois de la combustion en vase clos. La théorie toute nouvelle, qui y est établie, donne la solution complète du problème; elle permet une interprétation fidèle des faits expérimentaux et une détermination facile des *caractéristiques* des poudres.

2° *Pyrodynamique physique.* L'auteur étudie le mode de combustion de la poudre dans le canon, sépare le problème principal des problèmes secondaires, examine et explique maints phénomènes rencontrés dans le tir (tel que l'usure des canons) et enfin, parvient à établir sur des bases sûres les *équations différentielles* de la Pyrodynamique.

3° *Pyrodynamique rationnelle.* On applique les procédés de l'analyse à l'intégration et à la discussion des équations. Cette partie appartient à l'auteur qui est parvenu à donner des formules d'une extrême simplicité et d'une généralité telle qu'il est facile d'y faire rentrer, comme cas particuliers, presque tous les travaux antérieurs sur la Balistique intérieure.

Le nouveau livre du commandant Charbonnier où, comme dans les autres ouvrages du même auteur, la théorie, même dans ses parties les plus élevées, s'applique immédiatement à la pratique journalière et l'éclaire vivement, peut donner un exemple de la manière dont un problème physique et mécanique, posé à des ingénieurs, peut s'élever jusqu'à mériter, dans une de ses parties qui en résume la solution, le titre de rationnel.

A un moment où les questions qui concernent les poudres B ont si vivement appelé l'attention sur les propriétés de ces substances, le livre du commandant Charbonnier éclairera le public savant, les ingénieurs et les officiers en leur faisant explorer un domaine de la mécanique appliquée remarquable par la grandeur des forces en jeu et la rapidité de leur production, domaine dont les artilleurs ont cependant pu se rendre complètement maîtres.

Maçonnerie. Les Matériaux, par R. Pujol, capitaine au 2e régiment du génie. Petit in-8 (19 × 12) de 174 pages avec 29 figures; Paris 1908. (Encyclopédie scientifique des Aide-Mémoire.) Librairie Gauthier-Villars, quai des Grands Augustins, 55.

Cet ouvrage renferme de nombreux renseignements d'une portée essentiellement pratique, avec les aperçus théoriques nécessaires sur les matériaux les plus courants des maçonneries : *pierres naturelles* et *artificielles*, *liants de diverses natures.* Plusieurs notions particulièrement détaillées y figurent à l'intention de l'ingénieur colonial qui a, dans bien des cas, tout à créer par lui-même.

Après un exposé sommaire faisant ressortir la nécessité d'une connaissance approfondie des matériaux pour l'exécution d'une maçonnerie *rationnelle*, l'auteur aborde l'étude des propriétés générales des pierres naturelles, et, en particulier, du phénomène encore assez obscur de la gélivité. La description des principales variétés, indiquant leurs gisements géologiques, est suivie par celle des procédés ordinaires et perfectionnés d'*extraction* et de *taille*.

Dans le chapitre consacré aux pierres artificielles, la fabrication des *briques d'argile* est donnée avec tous les détails indispensables pour les opérations à faire dans une installation improvisée. Leurs propriétés, ainsi que celles des briques spéciales (briques silico-calcaire, de laitier, etc.) sont examinées au point de vue des conditions d'emploi de ces produits. Il en est de même des matériaux céramiques de revêtements (grès cérames, carreaux

émaillés, opaline), dont les exigences de l'hygiène répandent de plus en plus l'usage. Ce chapitre est complété par une description détaillée des procédés de fabrication sur le chantier des *pierres factices en béton de ciment*.

L'étude des matériaux de liaison renferme un exposé très simple de la *théorie de l'hydraulicité*, d'après les importants travaux de M. Le Chatelier, suivi de l'examen des principales propriétés des divers exposés hydrauliques ou hydraulisants (chaux, ciments, pouzzolanes). L'auteur abrège la description des procédés industriels de fabrication pour s'attacher principalement à la fabrication improvisée des chaux (chaux aériennes, chaux hydrauliques naturelles et artificielles) et des pouzzolanes. Les questions relatives à la prise et à la fabrication du *plâtre* se trouvent mises à jour par un court aperçu des récents travaux de M. Perrin.

La deuxième partie de l'ouvrage traitera de la *mise en œuvre des matériaux*.

Les officiers sous l'ancien régime, par M. Louis TUETEY. — 1 vol. in-8°, de 407 pages. Paris, Plon et Nourrit, 1908. — Prix : 7 fr. 50.

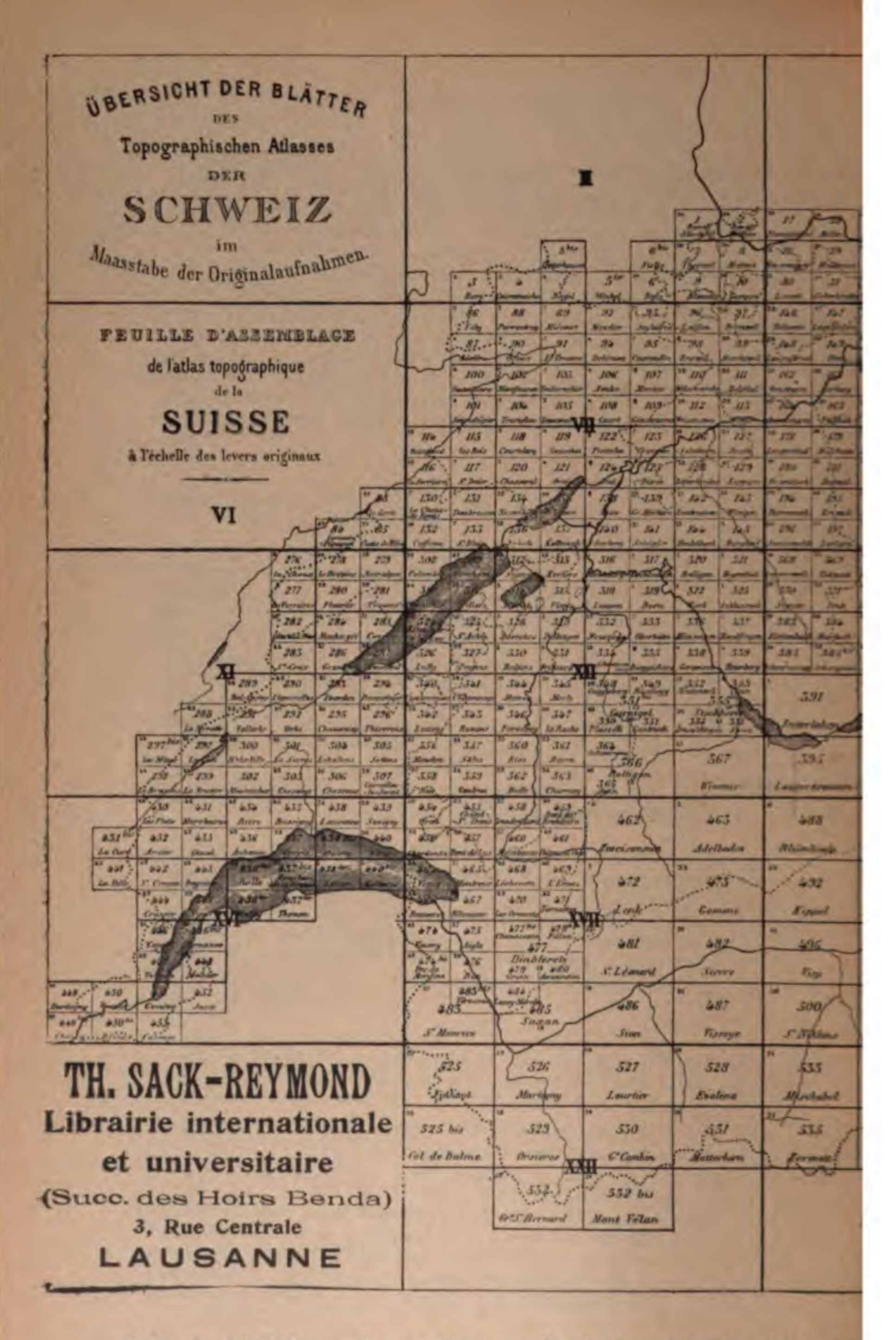
Ce livre ne peut guère intéresser que les Français. Mais il les intéressera beaucoup. Il est très bien fait, très solidement documenté, écrit avec simplicité. Et il traite un sujet d'un grand intérêt, qui est : la place occupée dans l'armée, avant la Révolution, par les officiers de la petite noblesse et par les officiers « de fortune », c'est-à-dire par les roturiers. C'est un sujet peu connu, et qui a du piquant. Car, d'abord, on voit le cas que nombre de colonels faisaient des lieutenants sortant du rang. « Ils connaissent les soldats et leur esprit mieux que nous, » dit un de ces colonels. Mais il se hâte d'ajouter qu'il en faut très peu dans chaque régiment, « car le grand nombre aurait des inconvénients. » D'autre part, la noblesse de cour paraît avoir eu plus d'aversion de la noblesse de province que de la roture. Et enfin, plus on approchait du grand bouleversement égalitaire de 1789, plus on pourchassait cette roture, plus on prenait de rigoureuses mesures pour l'exclure de l'armée.

Tout cela, sans doute, est bien paradoxal. On en démêle pourtant assez facilement les raisons. Et ces raisons valent encore aujourd'hui, en ce sens qu'il y a des analogies entre la situation actuelle et celle des officiers sous l'ancien régime. Les rivalités entre Saint-Cyriens et Saint-Maixentais, la supériorité qu'on attribue à ceux-ci sur ceux-là, qu'est-ce d'autre, en effet, que ce que M. Louis Tuetey nous montre dans son excellent livre ? Et ce qui s'y trouve ainsi d'actuel, — sans d'ailleurs qu'il l'ait cherché, — concourt à en rehausser la saveur. E. M.

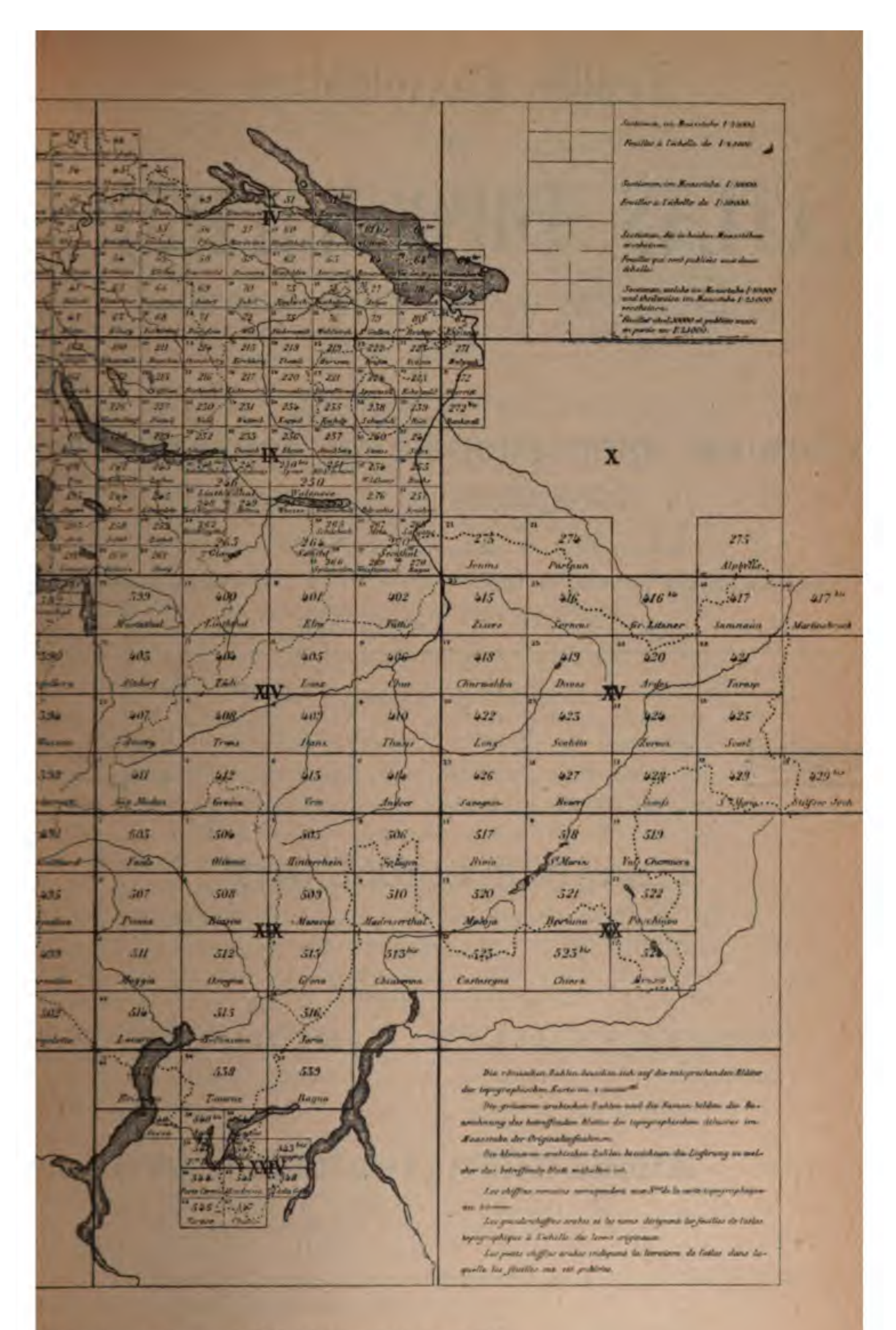
Petit Jap deviendra grand! par M. Léo BYRAM. — 1 vol. petit in-8° de 400 pages, avec 50 photographies et une carte. Paris, Berger-Levrault et Cie, 1908. — Prix : 3 fr. 50.

La guerre russo-japonaise était terminée lorsque M. Léo Byram est allé en visiter le théâtre. Il l'a vu avec de très bons yeux ; il l'a photographié avec un très bon kodak ; il l'a décrit avec une très bonne plume. Bref, son livre est un très bon ouvrage qui, malheureusement, ne pouvait guère être que de seconde main, l'auteur ne connaissant pas la langue du pays. Malheureusement aussi, les questions purement militaires n'y tiennent qu'une place assez faible encore que suffisante pour montrer que nous avons affaire à quelqu'un de compétent, peut-être même à un homme du métier. Donc, lecture très intéressante, mais sans grande portée. E. M.

Lausanne. — Imprimeries Réunies.



Les **expéditions de cartes** se font par retour du cour
Si plusieurs cartes doivent être collées ensemble, l'env
Les cartes de **pays étrangers** sont livrées dans le plu
Sauf spécification, les **petites cartes** (cartes Siegfried)



ment contre remboursement postal.
ures après réception de la commande.

ivrées en feuilles; *les* **grandes cartes Siegfried** ages

M. Haldane, et la plupart des orateurs qui ont défendu la nouvelle loi ont reconnu que, si elle ne donnait pas le résultat qu'on en attendait, il ne resterait plus qu'à adopter franchement le service personnel et général pour la défense du territoire. L'Angleterre qui, au point de vue géographique, a une situation spéciale, reconnaît peu à peu que, si le volontariat s'impose pour les engagements coloniaux, il ne peut servir de base de recrutement à une armée qui reste sur la défensive et n'a d'autre mission que de protéger ses propres foyers.

A côté de l'Angleterre, il faut citer la Suisse, le Danemark, où la nation tout entière a réclamé une augmentation des charges militaires, la Suède et la Norvège ; l'Allemagne aussi qui continue ses accroissements, malgré les assurances les plus pacifiques du Kaiser. *Si vis pacem para bellum !*

La *Belgique Militaire* publiait dernièrement l'état de l'armée impériale et disait que, pour avoir des chiffres proportionnels à ceux de l'armée allemande, nos effectifs de paix devraient atteindre 84 000 hommes, au lieu de 42,000, soit le double ; on voit que nous sommes loin de compte. Un beau thème pour nos antimilitaristes qui veulent encore réduire nos forces.

Pour montrer d'une manière caractéristique la situation militaire belge, je citerai l'interview d'un diplomate russe par une gazette officieuse, le *Journal de Bruxelles*, qui, dans un article intitulé « Prédictions pessimistes », relevait tous les indices de la situation troublée de l'Europe ; il ne cachait pas son angoisse et demandait qu'une parole autorisée vînt rassurer l'opinion publique. « Que la Belgique sourie béatement à l'avenir, disait le diplomate, cela me dépasse. Aussi, je vous l'assure, l'impression que j'emporte de la Belgique, est celle du peuple le plus naïf de la terre. »

Voilà l'opinion que professe, à notre égard, l'étranger qui visite notre pays! La grande prospérité matérielle dont nous jouissons nous amollit et nous aveugle au point de faire admettre comme très naturel le sophisme répandu par certaine presse, à savoir que c'est aux puissances qui ont reconnu notre nationalité et ont garanti notre neutralité, de prendre des mesures pour faire respecter les traités.

Confiants dans les sentiments optimistes répandus dans le pays, les pouvoirs publics n'ont pas la force nécessaire pour faire admettre le seul moyen de mettre en sécurité notre patrimoine national, notre civilisation, nos langues, nos mœurs, nos richesses : le service général obligatoire.

Pris individuellement, les éléments de nos forces sont excellents, mais comme l'exprime judicieusement le général Langlois, « le rendement d'un organisme aussi complexe que l'armée ne résulte pas uniquement des individus qui la composent : il faut à cet organisme une force morale propre, collective, qui dépend de facteurs nombreux : cohésion, esprit de discipline et de sacrifice, confiance, autorité du commandement. »

Toutefois, la valeur intrinsèque de notre armée qui serait décuplée par

le service général et une sérieuse réorganisation de nos forces, n'est pas si dérisoire que se plaisent à l'écrire certains publicistes étrangers, comme les généraux Langlois et Bonnal.

Dans un article relatif à l'entente hollando-belge et à la traversée éventuelle de notre territoire par les Allemands, le général Langlois écrivait :

« L'armée belge actuelle est absolument insuffisante pour gêner en quoi que ce soit la marche des armées allemandes. Quant aux forteresses de la Meuse, si voisines de la frontière, elles seraient enlevées avant d'avoir reçu leur garnison de guerre et ne sont pas un obstacle sérieux. »

Dans la brochure *Questions militaires d'actualité* (2e série), que vient de publier le général Bonnal, nous lisons ce qui suit :

« En cas de conflit franco-allemand, les Belges se borneront vraisemblablement *à sauver la face*. Ils concentreront leur armée dans la place d'Anvers et laisseront aux forts de la Meuse leurs garnisons, avec ordre à celles-ci *de ne tirer le canon que si les Allemands viennent les insulter.* »

Ces insinuations et appréciations aussi fâcheuses que désobligeantes, sont de nature à égarer l'opinion publique. Elles appellent des protestations. Pour les réduire à néant, la *Belgique Militaire* a publié un article énergique et judicieusement pondéré, où une plume autorisée a montré par des citations et des traits empruntés aux généraux Brialmont, Pontus, Ducarne, Cousebant d'Alkemade, que les 100 000 hommes d'armée belge et nos forteresses ne seraient pas négligeables dans l'élaboration des plans de campagne français et allemand, et que, dans tous les cas, les Belges feraient tout leur devoir contre un envahisseur, quel qu'il soit.

« Nos 100,000 hommes, équivalant à peu près à trois corps d'armée, constitueront un appoint sérieux pour celui des deux belligérants qui respectera notre territoire ; les forces belges suffiraient, en effet, pour rétablir la supériorité numérique en faveur de la France, et elles sont admirablement placées pour contribuer avec les Français à l'attaque de la droite allemande qui, d'aile enveloppante, deviendrait ainsi aile enveloppée, au moment de la première bataille décisive. »

Quant aux dires du général Bonnal, écrit l'auteur, que les Belges *se borneront vraisemblablement à sauver la face* en concentrant leur armée dans la place d'Anvers, et en prescrivant aux forts de la Meuse *de ne tirer le canon que si les Allemands viennent les insulter*, « nous les considérons comme des écarts de langage regrettables de la part d'un écrivain militaire qui jouit en France d'une autorité légitime ; ce sont des insinuations fâcheuses que rien ne justifie. Si nous avons cru devoir les relever, ce n'est pas que nous y attachions une importance exagérée ; nous savons de source certaine que l'état-major français apprécie plus exactement nos moyens de défense, et qu'il ne doute ni de notre vaillance, ni de notre ferme volonté de combattre énergiquement tout violateur éventuel du sol de notre chère Patrie. Mais il

y a l'opinion publique qui pourrait accorder à ces dires particuliers un crédit que rien ne justifie, et qui, au contraire, doit rester confiante dans son armée, dans la valeur de ses chefs, et dans les résolutions viriles qu'ils sauront prendre à l'heure du danger. »

* * *

Pour terminer cette chronique, je vous apprendrai une nouvelle que l'armée belge a accueillie avec grande satisfaction : Nous aurons, cette année, des grandes manœuvres en terrain varié qui mettront en œuvre une division de cavalerie, un groupe de quatre batteries à cheval, un régiment de carabiniers à quatre bataillons et quatre compagnies cyclistes avec tous les services. Le thème aura sans doute pour objet l'investissement de la place de Namur.

Je vous en reparlerai dans ma prochaine chronique.

Les autres troupes feront leurs manœuvres et leurs tirs comme les autres années, par division d'armée, aux camps de Beverloo et d'Arlon.

L'artillerie effectuera ses écoles à feu au polygone de Brasschæt en huit périodes de quinze jours.

Des exercices de cadres et de mobilisation auront lieu dans les positions fortifiées d'Anvers et de Liège. A Namur, la forteresse sera mise en état de défense contre l'investissement et l'attaque par la division de cavalerie citée plus haut.

CHRONIQUE DES ÉTATS-UNIS

(De notre correspondant particulier).

Les États-Unis et la conscription. — Mécontentement dans l'armée. — L'entraînement des officiers. — L'avancement. — Aérostation militaire. — La téléphotographie. — Réorganisation de la milice de Massachusetts.

Peu après la guerre hispano-américaine, le général Miles, alors commandant en chef de notre armée, déplorait l'absence de service obligatoire aux États-Unis. Le passage sous les drapeaux de tous les jeunes hommes d'un pays est indispensable, disait-il, pour tremper les caractères et surtout donner ces habitudes de régularité, d'ordre et de discipline qui ne peuvent guère s'acquérir en dehors du régiment.

Aujourd'hui, voici que l'idée de la conscription revient sur le tapis. Mais ce n'est plus, il faut le dire, sous l'aspect d'une mesure économique. La fréquence des désertions et principalement la difficulté de recruter l'armée de terre, par suite de la faiblesse de la solde comparativement aux salaires civils, sont des maux auxquels il faut trouver un remède sans plus tarder. La désertion a été, il est vrai, un peu réduite : l'exercice clos donne [illegible]0 % de l'effectif au lieu de 7,4 % dans l'exercice précédent. Ce résultat est

dû à deux causes : d'abord plus de sévérité dans la répression, ensuite suppression des engagements définitifs aux bureaux de recrutement. L'engagé volontaire n'est plus incorporé dans l'armée qu'après un stage au dépôt de recrues. Pour comprendre l'avantage de cette innovation, il faut se souvenir qu'un grand nombre d'individus s'engageaient dans les grandes villes à la suite d'un coup de tête, le regrettaient presque aussitôt et désertaient dans les deux ou trois premiers jours de leur « enlistment ». Ces hommes, figurant sur les matricules, devaient être portés déserteurs, ce qui avait le double inconvénient de compliquer les écritures et d'encombrer les prisons militaires au cas où ils se faisaient prendre. Mais il ne faut pas se dissimuler que la diminution, de ce chef, du chiffre des désertions, n'est dès lors qu'un trompe-l'œil : une forte proportion d'individus qui auraient déserté ne s'engagent plus ou disparaissent avant d'être portés sur les matricules, et voilà tout. S'ils font baisser le total des désertions, ils comptent *en moins*, d'autre part, sur celui des engagements. La situation reste au fond la même, sauf pour les profanes.

Il n'en manque pas moins 19 671 hommes à l'effectif budgétaire ; et l'on ne sait où les trouver. Durant l'exercice précédent, il ne manquait que 78.. hommes. Aussi, l'adjudant-général Ainsworth n'hésite-t-il pas à déclarer qu'il faudra peut-être en arriver à la conscription. Il sera intéressant de voir quelle attitude va prendre le Congrès sur cette question.

Quelque évident que soit le mal, certains officiers, même dans les grades supérieurs, ne semblent pas s'en rendre un compte exact. C'est ainsi que dans un rapport officiel, le major du génie W. J. Judson, tout en reconnaissant les difficultés du recrutement, avance qu'on pourrait se passer de conscription en adoptant le système suivant : la création d'une catégorie d'engagés volontaires pour quinze ans, dont trois passés, comme maintenant dans l'active, et le reste dans la réserve. Le réserviste recevrait une indemnité annuelle de quelque deux cents francs. 30 000 engagés, dans ces conditions, donneraient en peu d'années une force de deuxième ligne de 100 000 individus exercés, et cela sans grande dépense budgétaire, la solde de la réserve n'exigeant pas beaucoup plus de 5 000 000 de dollars d'ici à une quinzaine d'années. Toutefois, ce plan alléchant ne nous paraît pas à l'abri des critiques. Y aurait-il des périodes d'instruction ? Si non, les résultats obtenus seront bien problématiques. Si oui, les quarante dollars annuels ne sont certes pas un appât suffisant pour compenser les inconvénients des appels. Il faut se rappeler les difficultés que crée aux gardes nationaux actuels l'obligation de participer aux manœuvres ou aux « encampments ». Le réserviste *volontaire* serait sujet à se voir refuser l'accès d'un grand nombre de positions. D'une autre côté, tout ceci suppose que l'armée régu... peut se recruter sans peine : or, nous avons vu que tel n'est pas le cas.

* * *

Nous ne reviendrons pas en détail sur les causes des désertions et de diminution des engagements ou rengagements, mais force nous est de istater que le service devient de plus en plus impopulaire dans l'armée de re. Le mécontentement est général. Sans parler de l'insuffisance de la de, dont les officiers sont les premiers à souffrir, il est bien d'autres quesns, d'importance variable il est vrai, mais dont l'ensemble est un peu déurageant. D'abord, la nourriture. Celle-ci ne peut se comparer à l'alimenion de la marine. Non seulement le niveau du talent culinaire des *mili-y cooks* est inférieur, en général, à celui des pires gargotiers connus, mais hommes sont privés de certains aliments considérés, en Amérique, mme indispensables : tels que le lait condensé, le beurre, les œufs. Puis, abus d'autorité. La vieille maxime d'un service intérieur suranné qui ut que le commandant de compagnie donne raison aux gradés, par prinpe, fussent-ils dans leur tort, cet archaïsme a encore de nombreux adhénts parmi les officiers. Aux jours où nous vivons, et étant donné le caracre de nos hommes de troupe, rien ne saurait faire plus de tort à la discine qu'on croit ainsi sauvegarder.

En outre, nous devons mentionner la fréquence avec laquelle revient le ur de départ pour les colonies, au moins dans l'infanterie. Comme il n'y a le trente régiments de cette arme, chacun d'eux doit retourner aux Philipnes avant d'avoir accompli trois ans de séjour aux Etats-Unis. Les homes qui s'engagent dans l'infanterie sont donc, d'ordinaire, obligés de partir ur les colonies avant la fin de leur congé.

Il est indéniable que la perspective de servir dans les îles d'Etrême-Orient fort peu d'attraits pour la majorité des soldats ou sous-officiers. Bien que tat sanitaire s'y soit bien amélioré, le climat en est débilitant et toujours ngereux. Les engagés volontaires devraient avoir la latitude de faire leur emier congé de trois ans dans la mère-patrie.

* * *

On considère comme probable que le Congrès soit bientôt saisi d'un prot de loi montant tous les capitaines d'infanterie. Le chef d'Etat-major néral, le ministre de la Guerre et le Président sont d'accord sur l'opporité de cette mesure, d'autant plus nécessaire que, chez nous, l'avancent est très lent et que les capitaines, en arrivant au grade de major, n'ont s toujours la souplesse requise pour des débutants en équitation. On profirait, sans doute, de cette occasion pour organiser des dépôts de remonte yant quelque analogie avec ceux de France.

D'une manière générale, d'ailleurs, la tendance est à rendre le corps officiers plus entraîné, plus jeune, en un mot plus mobilisable. Déjà, l'été rnier, le président Roosewelt avait prescrit certaines mesures pour assurer limination de tous les capitaines ou lieutenants non susceptibles de sup-

porter les fatigues aussi bien que le font les hommes placés sou
dres. Au mois de décembre, il a décidé que les officiers montés,
de l'artillerie de côte, devront exécuter chaque année un raid d
quarante-cinq kilomètres pendant trois jours de suite. Cette opé
vant se faire d'après les principes adoptés pour les marches forcé
ticipants doivent effectuer une partie de la course à pied, en tenant
ture par la bride, *au pas gymnastique*.

Enfin, tous les officiers sont requis d'accompagner leur troupe
marches d'épreuve mensuelles. Voilà certes des mesures qui vont
nombre respectable de capitaines obèses dont les muscles se sont
peu rouillés dans la vie de garnison, soit aux Etats-Unis, soit aux
On le sait : il n'y a pas ici de grandes manœuvres ; et les chang
stations se font le plus souvent par voies ferrées ou par eau ; d'a
les champs d'exercices sont si près des postes qu'avant l'introdu
marches mensuelles obligatoires, il ne pouvait y avoir que relativ
d'occasions, pour les officiers, dans la majorité des stations, de
un entraînement convenable.

Il faut s'attendre, dit-on, à voir paraître également des prescrip
l'entraînement des officiers généraux.

* * *

Si les idées de nos grands chefs militaires sont mises à exé
système d'avancement sera soumis bientôt à des règles nouvell
nuant à se faire à l'ancienneté jusqu'au grade de major, il aurait li
au choix. De plus, tout officier ayant servi un nombre d'années da
un grade sans obtenir d'avancement, serait mis à la retraite — ce
biné avec le fait que le grade de major deviendrait le bâton de
« des capacités ordinaires », serait certainement de nature à raje
vivifier notre corps d'officiers qui en a grand besoin. Il ne faut pa
non plus que les lieutenants et capitaines ne peuvent avancer, dès
d'hui, que s'ils subissent avec succès les épreuves physiques dont n
parlé plus haut.

* * *

Comme on le pense bien, les Etats-Unis se préoccupent, eux au
question des dirigeables militaires. Le *Signal Corps* a été autorisé
au concours la fourniture de ce genre de ballons. Quelques personn
un peu étonnées de voir traiter ces engins absolument sur le même
les ustensiles de campement ou les tuyaux d'arrosage. Au fond q
là d'extraordinaire ? L'aérostation, chez nous, n'a pas, du moins jus
sent, excité d'engouement ; ses possibilités pratiques sont encore
gues. Les tentatives, quand elles ont été faites, n'ont pas attiré l
d'attention, parce qu'elles ont eu lieu dans des établissements priv

t comité, ainsi que cela se passe tous les jours pour une foule d'inventions dont il n'y a aucun intérêt, ni aucune utilité à entretenir le public avant qu'on ait obtenu des résultats pratiques.

Le 23 décembre dernier, le Service des signaux a fait connaître le cahier des charges. Nous y relevons que la forme comme les dimensions de l'engin sont laissées au gré des constructeurs. Toutefois le sac à gaz ne doit pas excéder 120 pieds de long ; il y a aussi une limite de poids pour l'étoffe de l'enveloppe, laquelle d'ailleurs doit être conforme au modèle adopté par le ministère (soie recouverte d'une préparation d'aluminium sans vernis). La vitesse ne peut être inférieure à 20 milles ou 30 km. par heure, et il faut que le ballon puisse rester dans l'air au moins deux heures. Deux personnes pesant ensemble 350 livres au maximum doivent pouvoir prendre place dans la nacelle, et celle-ci doit recevoir en outre 150 livres de lest destiné à compenser l'accroissement de poids produit par l'humidité en cas de pluie.

Jusqu'ici, sept offres ont été reçues par l'administration militaire. Les prix vont de 25 000 à 150 000 francs et les ballons seraient livrables en trois ou quatre mois.

On compte que le Conguès ouvrira un crédit d'environ un million et demi de francs, tant pour la construction de dirigeables que pour l'organisation et l'instruction d'un corps d'aérostiers, recruté parmi les signaleurs.

Tel est l'état de la question des ballons au moment où nous écrivons. Ajoutons qu'on fait, paraît-il, des expériences avec un aviateur appelé « l'automobile aérien »; les résultats n'en sont pas livrés à la publicité.

Il n'est pas présumable, en somme, que les Etats-Unis aient à s'adresser à l'Europe pour la fourniture de dirigeables militaires, car ils comptent nombre de bons aéronautes. Pour être moins connus que ceux du Vieux Monde, ils n'en accomplissent pas moins de bonne besogne. N'oublions pas que c'est un officier américain, le lieutenant F.-P. Lahm, du 6e de cavalerie qui a été le vainqueur du concours internationnal de Paris en 1906.

* * *

Parlant du *Signal Corps*, il faut mentionner les essais de téléphotographie exécutés à Washington. C'est là la continuation d'expériences faites l'année dernière à Fort Riley par le major E. Russel. L'appareil permet de prendre, à grande distance, des vues d'ouvrages de fortification, de formations de troupes, etc. A fort Riley, on employait des cerfs-volants auxquels étaient attachés des cameras actionnées par l'électricité au moyen d'un fil de cuivre courant le long de la corde d'attache. Aujourd'hui, on tente d'utiliser de petits ballons libres qu'on enverrait voler au-dessus des positions ennemies tout en les maintenant sous l'influence d'un courant sans fil afin de faire prendre à leurs appareils photographiques des instantanés à une hauteur quelconque. Naturellement ces ballonnets seraient parfois perdus, mais

certains d'entre eux arriveraient, sans aucun doute, flotter sur une région non occupée par l'ennemi ; et dès lors on pourrait les faire atterrir par l'action d'un courant Marconi.

* * *

C'est avec plaisir que le public militaire aux Etats-Unis constate les efforts faits par un certain nombre de *States* pour se conformer aux prescriptions du Dick Bill sur la réorganisation de la milice — bill qui est entré en vigueur le 21 janvier de cette année.

Le Massachusetts, entre autres, vient de donner à sa garde nationale la composition suivante :

Corps médical : 199 officiers et soldats.

Artillerie de côte : 792 (12 comp. de 63 h. et 3 off.)

Artillerie de campagne : 414 (1 groupe de 3 batt. de 133 h. et 5 off.)

Infanterie : 3780 (5 régiments, 2 brigades).

Cavalerie : 204 (1 escadron de 3 « troops »).

Signal Corps : 62.

2 Corps de Cadets : 674.

Ce qui donne, y compris les états-majors, un total de 6531 officiers et soldats, auxquels il faut ajouter 543 hommes composant la brigade navale.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

La réduction des périodes d'instruction des réservistes et des territoriaux. — La préparation de la jeunesse au devoir militaire. — Les enseignements à tirer de l'expédition du Maroc. — La question des mitrailleuses : comparaison du modèle de la maison Hotchkiss avec celui de Saint-Etienne. — Les écoles à feu de l'artillerie de campagne en 1907 et 1908. — Tactique et tir. Les routes à l'intérieur. — Menues nouvelles : le recensement et la réquisition des automobiles ; le concours de cuisines militaires ; le secret des dirigeables ; la réintégration de M. Joseph Reinach dans les cadres de l'armée territoriale.

Le Sénat a voté une légère réduction dans la durée des cours de répétition. Je veux dire : dans la durée des périodes d'instruction des réservistes. Mais il a été entendu que, par compensation, cette réduction serait accompagnée d'un meilleur emploi du temps. Un journal satirique a même proposé cette autre compensation : de faire effectuer ces périodes pendant l'été, puisque, les jours étant plus longs, il serait sans inconvénient qu'il y en eût moins ! Toujours est-il qu'on s'est préoccupé de donner satisfaction aux électeurs, mécontents d'avoir à consacrer beaucoup de temps au service militaire, et qu'on s'est peu soucié des intérêts réels de l'armée, c'est-à-dire du pays. Il n'est

pas douteux que la nation supporte impatiemment la charge de ce service.

La jeunesse n'y est préparée ni physiquement, ni moralement. Des commissions sont nommées, à la vérité, et fonctionnent plus ou moins, qui ont pour mission de s'en occuper. Des sociétés existent dont certaines sont groupées en fédération, sous la direction d'un homonyme du sous-secrétaire d'Etat de la guerre. Mais il ne me paraît pas que tout cela donne de bien grands résultats. Justement, on a établi ces jours derniers le relevé des jeunes gens qui ont obtenus, en 1907, le brevet d'aptitude militaire. On y remarque que l'*Union des sociétés de gymnastique* de France (président M. Cazalet), a obtenu 803 brevets ; l'*Union des sociétés de préparation militaire* (président M. A. Chéron), 441 ; l'*Union des sociétés de tir* de France (président M. Mérillon), 413 ; l'*Union des sociétés d'équitation* (président M. Guérin-Catelain), 142.

Le ministre de la Guerre a accordé à ces quatre fédérations une subvention de 15 000 fr. à répartir entre leurs Sociétés affiliées proportionnellement au nombre de leurs brevetés.

Un règlement sur l'instruction de la gymnastique dans les Sociétés d'initiative privée vient d'être élaboré, règlement sans caractère officiel, d'ailleurs, mais qui procède à la fois du Manuel de l'instruction publique et du règlement en usage dans l'armée. On peut donc espérer que les diverses Sociétés s'en serviront. L'idée est venue de leur en imposer l'emploi ; mais on n'a pas cru pouvoir le faire. Donc, s'en servira qui voudra. Ni la fréquentation des Sociétés n'est obligatoire, ni la méthode employée par chacune d'elles. De la sorte, quand et comment les adultes se prépareront-ils aux dures fatigues de la guerre ? L'initiation de la jeunesse au devoir militaire a pourtant une utilité réelle, et dont la preuve a été faite au cours de la campagne du Maroc. Le général commandant le 19ᵉ corps a désigné, pour prendre part à l'expédition, environ 160 hommes ayant moins de deux mois de service, mais sélectionnés avec soin, c'est-à-dire pris parmi ceux qui avaient fait partie de Sociétés d'instruction militaire ou qui, par leur entraînement, paraissaient remplir les mêmes conditions que les anciens soldats.

De cette même campagne du Maroc, il y aura d'autres enseignements à tirer lorsqu'on en connaîtra bien les détails. Malheureusement, si on est mal renseigné sur les guerres d'autrefois à cause de l'insuffisance des documents authentiques que l'on possède sur elles, la multiplicité de tous ceux qu'on a sur les guerres actuelles rend plus difficile encore, peut-être, la tâche de l'historien et celle du critique militaire. Nous attendrons donc pour juger les opérations militaires. La façon dont elles ont été conduites, l'attitude des troupes, les résultats obtenus par l'armement, tout cela n'apparaît pas très clairement. L'impression première n'est pas extrêmement favorable. Et, en particulier, il faut bien le dire, je m'attendais à ce que la puissance de notre artillerie créât autour de nos colonnes une sécurité dont il

est bien évident qu'elles n'ont pas joui. Mais ce n'est pas de quoi proclamer la faillite de notre canon à tir rapide.

D'autre part, on proclame la faillite de notre mitrailleuse. On prétend que celle-ci n'est que bluff. En quoi il semble bien qu'on exagère. Un officier particulièrement compétent en la matière me disait que, si nous avons tardé à adopter le modèle actuellement réglementaire, nous avons le bénéfice de ce retard, attendu que l'engin dont notre infanterie et notre cavalerie vont être dotées est sinon la perfection idéale, du moins la perfection pratique.

On sait qu'il est en cours de fabrication à la manufacture d'armes de Saint-Etienne. On sait peut-être moins qu'il est dû à la collaboration de notre atelier de construction de Puteaux et de l'Ecole normale de tir du camp de Châlons. La commission supérieure des armes portatives comprenant dix généraux, dont cinq d'artillerie, en a approuvé la mise en service. Celle-ci est déjà commencée, en ce sens que plusieurs régiments ont reçu les mitrailleuses qui leur sont destinées. Le moment est proche, mais il n'est pas encore arrivé, où on pourra dire comment elles sont réparties, par qui elles sont mises en œuvre, quelles sont leurs données essentielles, quel rôle leur est attribué sur le champ de bataille.

En tous cas, je peux dire dès à présent qu'elles soutiennent la comparaison avec le modèle Hotchkiss auquel on leur reproche d'être inférieures. Le reproche pouvait être juste, s'appliquant au type primitif: il ne l'est plus après les modifications que celui-ci a subies pour arriver à l'état actuel.

La résistance du ressort de l'appareil moteur laissait à désirer : le choix d'un métal mieux approprié a mis son fonctionnement à l'abri de toute critique. De même, et par le même moyen, on a évité l'échauffement, lequel était excessif, et qui, joint à une forme défectueuse des rayures, amenait assez vite l'irrégularité du tir : au bout de plusieurs milliers de coups, la balle se présentait par le travers sur la cible, au lieu d'arriver la pointe en avant. Mais ce nombre de milliers, qui était de 6 ou 7, est passé à 12 : il est actuellement de 21, les 21 000 coups étant tirés à demi-vitesse, c'est-à-dire avec des interruptions de tir égales à la durée des périodes de tir à pleine vitesse.

A ce propos, je ferai remarquer une différence notable entre les deux modèles rivaux. La mitrailleuse Hotchkiss n'a qu'une seule vitesse de tir, laquelle est, si ma mémoire ne me trompe pas, de 450 coups à la minute. La mitrailleuse française, au contraire, a une grande vitesse (550 ou 600, je ne me rappelle plus au juste) et toute une série de petites vitesses. Un « ralentisseur » permet de lancer, à volonté, de zéro à 350 balles à la seconde. Il se trouve donc que le tir à 450 est impossible avec le modèle français. Cette circonstance ne constitue pas une infériorité, — bien au contraire! — mais elle rend la comparaison impossible. Les expériences comparatives de Satory en ont souffert. Car on a cru devoir y faire donner aux deux modèles

leur maximum, et comme le maximum de l'un représente un poids de métal lancé supérieur au poids qui correspond au maximum de l'autre, il n'est pas étonnant que la fatigue soit arrivée pour le modèle à grande vitesse plus vite que pour l'autre. Dans ces mêmes expériences, soit dit en passant, on a fait des tirs de précision à 1000 mètres sans que l'équipe de la mitrailleuse française en eût été avertie et s'y fût préparée, ce qui l'a mise dans une situation désavantageuse.

On a aussi parlé d'encrassement. Cet inconvénient résultait de l'emploi d'une poudre relativement lente qui n'avait pas complètement fini de brûler lorsque le projectile était expulsé et que le mécanisme de culasse était actionné, de sorte que des grains plus ou moins entiers et des résidus non volatisés s'introduisaient dans ce mécanisme. Il a suffi d'employer une poudre plus vive pour faire disparaître cette cause d'enrayage, tandis que le piston du récupérateur Hotchkiss n'a pas cessé d'en souffrir.

On a reproché à la mitrailleuse de Saint-Etienne l'apparence de fragilité de certaines de ses pièces; mais, si faible que soit leur section, elles résistent au tir, ce qui prouve qu'elles ont été bien calculées pour les efforts qu'elles ont à supporter et que la matière employée pour leur confection est de bonne qualité. D'ailleurs, le modèle français tire plus longtemps que le modèle rival sans qu'il se produise d'arrêt; il est plus simple, plus facile à comprendre, à démonter, à remonter; son prix de revient est moins élevé. (La différence est du simple au double, mais ceci tient à des circonstances particulières, à ce fait notamment que la maison Hotchkiss a son bénéfice à prélever, ce qui n'est point le cas pour les ateliers de l'Etat où, par contre, la fabrication n'est jamais très économique.)

Au surplus, les deux engins sont employés concurremment au Maroc, d'où les officiers d'infanterie appelés à s'en servir, et peu suspects de partialité en faveur de l'artillerie, se louent beaucoup, paraît-il, de l'engin que celle-ci leur a fourni.

A ce propos, je rappelle qu'une mitrailleuse automobile du capitaine Genty fait partie du matériel de l'expédition. Mais on m'affirme que jamais encore elle n'a été soumise à des expériences de tir. On sait la façon dont cette voiture roule; mais, si on connaît ses qualités comme véhicule, on ignore sa valeur en tant que bouche à feu. Il est imprudent, à mon avis, d'avoir mis en service un engin qu'on n'a pas étudié expérimentalement : on s'expose ainsi à des mécomptes qui, s'ils se produisaient, induiraient le public en erreur. C'est pourquoi je tiens à mettre mes lecteurs en garde contre une interprétation défavorable si, par hasard, la mitrailleuse-automobile se comportait mal sur les champs de bataille du Maroc.

* * *

Avant d'être atteint par la limite d'âge et de quitter la présidence du

Comité technique de l'artillerie, le général Naquet-Laroque a fait approuver par le ministre son rapport sur les écoles à feu exécutées en 1907 et l'instruction sur les écoles à feu à exécuter en 1908. J'en extrais les passages qui me paraissent les plus intéressants. Mais, auparavant, je dois rappeler que la règle d'accumuler tous les tirs de l'année dans l'espace de quelques semaines a passé de mode. On échelonne ces tirs sur le plus grand espace de temps possible, en mettant à profit les polygones qui se trouvent à proximité des garnisons.

On a fini par comprendre que c'est dans les conditions les plus variées de temps, de terrain, de milieu, de commandement, qu'il importe de se placer pour diriger l'instruction des corps de troupe de l'artillerie.

Conformément aux principes posés dans la circulaire du 8 février 1907 et sur lesquels le ministre appelle de nouveau l'attention, cette instruction ne doit pas être limitée à la période très courte pendant laquelle les grands camps d'instruction ou, à défaut, les meilleurs champs de tir, peuvent être mis à la disposition des corps de troupe. Elle doit commencer le plus tôt possible et se développer suivant une progression constante, dont les exercices de tir viennent marquer toutes les étapes.

L'artillerie s'est, en général, efforcée d'appliquer ces principes : dans la plupart des corps d'armée, les exercices de tir, commencés de bonne heure, se sont échelonnés sur une grande partie de l'année d'instruction. Le personnel a été ainsi constamment entraîné à la pratique du tir. Certains corps de troupe ont même déjà exécuté au titre de l'année d'instruction 1907-1908 des écoles à feu préparatoires depuis l'arrivée du nouveau contingent. Ces exercices, effectués avec des unités de tir exclusivement composées de jeunes soldats, ont donné d'excellents résultats.

En outre, quelques régiments ont su mettre à profit les mouvements effectués à l'occasion des écoles à feu, pour utiliser, en cours de route, des champs de tir de circonstance éloignés de leur garnison. Enfin, plusieurs unités d'artillerie ont pris part, pendant ces déplacements, à des manœuvres de toutes armes, dans les garnisons qu'elles ont traversées.

Tout cela est excellent. On négligeait trop, autrefois, les questions de tactique. On développait la virtuosité professionnelle, on en arrivait à manier le canon avec dextérité, on jonglait avec les trajectoires, comme un Inaudi jonglait avec les chiffres. Mais on sait que cet habile calculateur n'était pas plus capable qu'un autre de résoudre un problème. Tout son talent consistait à effectuer très vite, de tête, des opérations compliquées.

S'il faut que les calculateurs soient capables de poser une équation, il ne faut pas moins qu'on sache trouver la valeur numérique des racines de cette équation. Ceci ne doit pas empêcher cela. Autrefois on était trop exclusivement artilleur; aujourd'hui on s'occupe trop exclusivement de tactique. Et le Comité technique en a fait la remarque.

S'il convient de se placer toujours, pour la conduite du tir et l'utilisation des feux, dans des hypothèses tactiques déterminées, comme l'usage s'en est établi, il n'est pas moins indispensable d'attacher à l'observation des coups et au réglage du tir l'importance qui leur revient. L'habileté déployée dans le choix et l'occupation des positions, le soin apporté à la préparation du tir, l'emploi judicieux des mécanismes, demeureront inutiles, si les tirs d'efficacité ne produisent pas les résultats attendus.

Or, certains rapports d'écoles à feu signalent, notamment dans les tirs de guerre, une tendance à négliger les effets du tir, qui constituent cependant la seule sanction de toutes les opérations antérieures. En d'autres termes, le réglage du tir, l'observation, le contrôle des effets du feu, qui, autrefois, absorbaient peut-être un peu trop exclusivement l'attention des officiers d'artillerie, semblent avoir été à tort trop négligés.

Les officiers généraux et supérieurs appelés à diriger les écoles à feu devront donc veiller, cette année, à ce que le réglage du tir soit assuré dans toutes les circonstances et à ce que l'observation, base du réglage, demeure la préoccupation constante des commandants de batterie.

Les tirs préparatoires servent non seulement à l'instruction de la troupe, mais encore à celle des officiers. Ils doivent notamment développer leur aptitude à l'observation faite dans les conditions de la guerre. Par suite, il importe de consacrer une partie des allocations en obus à balles à l'exécution de ces exercices où la plupart des corps ne consomment que des obus ordinaires.

Dans certains corps d'armée, des tirs de démonstration, exécutés devant des corps de troupe d'infanterie ou de cavalerie, ont absorbé une partie notable des munitions allouées. Sans doute, c'est là une branche de l'instruction de l'armée qui ne peut être négligée entièrement, mais il ne faut pas que ce soit au détriment de la valeur technique de l'arme de l'artillerie.

Le ministre a donc décidé que la dotation en projectiles attribués aux batteries par le programme général des exercices de tir serait exclusivement consacrée à l'instruction de ces batteries. Les munitions nécessaires pour les tirs de démonstration devront, à l'avenir, faire l'objet de demandes d'allocations spéciales, auxquelles il sera donné satisfaction dans la limite des crédits disponibles.

On se rappelle peut-être que, dans ma chronique de mai 1907 (page 390), j'avais écrit que la participation des réservistes aux écoles à feu de l'artillerie était « assez contraire à la tradition ». Un correspondant me fit observer que cette participation, au contraire, était entrée dans les usages, au moins dans les usages de certains corps.

La question est maintenant réglée par le texte suivant :

Les appels individuels des réservistes pendant les écoles à feu doivent être limités, dans l'artillerie de campagne, aux gradés, pointeurs et servants choi-

sis; dans l'artillerie à pied, aux gradés, pointeurs, observateurs et servants choisis.

Le nombre des réservistes à convoquer ne devra pas dépasser 80 environ par régiment et 25 par bataillon. Toutefois, ce dernier chiffre pourra être fortement augmenté pour les bataillons d'artillerie à pied affectés à la défense des côtes.

Cette limitation répond bien aux préoccupations émises dans ma chronique précitée où je faisais remarquer que la présence des réservistes avait pour effet de nuire à l'instruction des hommes de l'armée active.

Le ministre prescrit d'effectuer par voie de terre, en principe, les mouvements à exécuter par les troupes à l'occasion des écoles à feu, et il ajoute que, pour les routes, on pourra constituer les colonnes en « unités de manœuvre » disposition dont je suis très partisan et que j'ai réclamée plusieurs fois. En revanche, j'approuve moins la prescription que voici :

Ces unités se conformeront, *comme pendant les manœuvres*, aux prescriptions du règlement sur le service intérieur des troupes de l'artillerie et du train des équipages militaires (*Routes à l'intérieur*).

Dire que nous avions tant appelé de nos vœux la disparition de cet odieux règlement sur le service intérieur, document suranné dans lequel il n'est rien de plus suranné que le chapitre LXXIII relatif aux routes à l'intérieur ! Songez qu'il est ordonné de sonner le réveil au gîte, puis, au bout d'une heure, le boute-selle. Une demi-heure avant le départ, les trompettes sonnent : *A cheval*. Bref, on fait tout juste le contraire de ce qui se fait à la guerre où les trois sonneries sont interdites. D'autre part, la coutume antique du lit pour deux est maintenue. Il n'y a que les adjudants, les maréchaux des logis chefs et les officiers qui couchent seuls. Mais ce n'est rien encore à côté de ce qui est prescrit pour la manière d'exécuter la marche, sur les allures à prendre, sur la conservation des distances, sur les haltes. Rien n'est plus opposé aux injonctions formelles du règlement de manœuvres.

Et, par exemple, l'article 443 réserve aux conducteurs le soin d'enrayer les voitures, service qui incombe normalement aux servants.

Le comble, c'est que le chapitre LXXIII se termine par un article 467 relatif aux dispositions spéciales aux grandes manœuvres, lequel article est ainsi conçu :

Quand les colonnes sont considérées, pendant les marches, comme des *troupes prenant part aux grandes manœuvres*..., elles se conforment de tous points aux prescriptions du règlement sur le service en campagne

N'est-ce pas grand dommage de laisser perdre l'occasion qui se présente d'effectuer les routes à peu près comme en temps de guerre, de cesser d'observer les règles prescrites en vue de ce temps-là, bref de négliger, de troubler l'instruction de la troupe ? Et cela sans aucun profit. Car, lorsqu'on

nous reproche de regretter des mouvements de parade parce qu'ils sont sans utilité sur les champs de bataille, nous pouvons répondre que nous leur attribuons une certaine vertu éducatrice. Mais que pourra-t-on répondre à la critique que nous faisons de notre côté au maintien de règles inapplicables en campagne, à une dualité qui ne peut manquer de fausser les idées ?

* * *

L'autorité militaire a fait appliquer aux voitures automobiles la loi sur les réquisitions, loi qui permet à l'armée de mettre la main, lors de la mobilisation, sur tout ce qui peut contribuer à faciliter sa tâche. La locomotion venant de s'enrichir de nouveaux moyens de transport dont on se servira utilement à la guerre pour voiturer du personnel ou véhiculer des approvisionnements, il était tout indiqué qu'on prît les mesures nécessaires pour inventorier ces ressources et pour en tirer parti.

* * *

Le XI[e] concours culinaire a eu lieu à la fin de février. Les organisateurs de cette solennité gastronomique ont eu l'heureuse idée d'y faire une place à la cuisine militaire.

N'ayant jeté qu'un rapide coup d'œil sur l'installation des fourneaux régimentaires, je ne saurais porter un jugement quelconque sur les résultats qu'on retirera de l'essai qui vient d'être fait. J'ai l'impression qu'ils sont plutôt maigres. Mais l'initiative est heureuse, et je crois qu'il faut recommencer l'expérience, en s'y prenant plus tôt qu'on ne l'a fait et en ayant bien soin de préciser le but à atteindre. Il ne s'agit pas uniquement, en effet, de mettre des « chefs », des professionnels de la casserole, aux prises avec le matériel fourni par le service du génie, avec les antiques marmites Vaillant ou Choumarra. Il ne s'agit pas uniquement, non plus, de fournir aux constructeurs de chaudières, aux couteliers, aux quincailliers, aux fabricants de conserve, aux épiciers, l'occasion de faire de la réclame aux produits de leur industrie. Il s'agit de déterminer les denrées qui peuvent convenir aux troupes soit en garnison, soit en campagne, de rechercher la façon la plus économique, la plus simple, la plus rapide, de les préparer, en même temps, si je puis ainsi dire, que la plus nutritive et la plus savoureuse. Un programme très précis devrait définir les conditions à remplir.

* * *

Non seulement le vent a emporté notre dirigeable *Patrie*, mais des espions cherchent à se procurer les secrets de fabrication de ses successeurs éventuels. Et là-dessus la question se pose de savoir s'il y a réellement des détails mystérieux dans le tracé des aéronats et dans leur organisation. Il y en a, sans aucun doute, qu'on aimerait autant que l'étranger ne connût pas.

Mais le voile qui les entoure n'est pas assez épais pour que la perspicacité des professionnels n'arrive pas à le percer tant bien que mal.

J'ai souvent entendu dire que les émules de Cuvier, avec un seul os d'animal antédiluvien, avaient reconstitué celui-ci et, au surplus, j'ai vu bien des dessins représentant ces êtres disparus. Mais j'ai toujours pensé que, si jamais on en retrouvait des exemplaires bien conservés, on serait fort étonné de les trouver fort dissemblables des animaux hypothétiques imaginés par la science. La perspicacité humaine a des limites. Si la connaissance de la carte d'emplacement des troupes, des réseaux de voies ferrées et des quais de débarquement, renseigne sur la place de concentration de l'ennemi, il ne faudrait pourtant pas se figurer qu'on possède le secret de ses dispositions initiales. Car, enfin, il peut lui prendre fantaisie de ne pas utiliser ses quais de débarquement, et cela uniquement parce qu'il croira qu'on le considère comme incapable de ne pas s'en servir et parce qu'on aura échafaudé sur cette conception tout le plan de défense.

. . .

A la suite de l'affaire Dreyfus, M. Joseph Reinach avait pris vivement parti pour le condamné du Cherche-Midi. Et on profita de ce qu'il avait publié ses critiques avec virulence pour le casser de son grade dans l'armée territoriale, encore qu'il les eût formulées en dehors de ses périodes d'activité, c'est-à-dire dans le temps qu'il était redevenu simple citoyen. La question s'est donc posée de savoir jusqu'à quel point un officier non professionnel recouvre son indépendance de langage en dépouillant l'uniforme. Il y a là un problème fort embarrassant auquel il ne me semble pas qu'on ait fini par donner une solution quelconque, et encore moins une solution satisfaisante. Toujours est il qu'il était singulier que le général Picquart, bénéficiaire de l'affaire Dreyfus, laissât quelqu'un en être la victime. Et M. Joseph Reinach sera réintégré dans son grade.

EVUE MILITAIRE SUISSE

II° Année N° 4 Avril 1908

LES BUTS DE L'INSTRUCTION

« La guerre soumet l'énergie des peuples à la plus rude des épreuves. Seront seuls capables de la surmonter un peuple vigoureux, pénétré d'abnégation patriotique et un Etat aux fondements solides, dont les institutions soient conformes aux besoins de l'époque et qui ait conscience de sa mission au milieu des autres nations. C'est dans le caractère des peuples et des Etats que resident leur force et leur droit à l'existence.

» L'armée est la gardienne de l'indépendance nationale. Elle ne suffira à cette tâche que si ses racines plongent dans le peuple. De lui découle sa force; il est son soutien. Elle trouve dans la confiance et dans l'amour qu'elle lui inspire le stimulant de ses plus belles actions, la récompense de son dévouement, de ses sacrifices, de ses souffrances. Le peuple et l'armée doivent être indissolublement liés pour affronter victorieusement les épreuves de la guerre

» L'instruction de l'armée doit reposer sur ces principes. Voilà pourquoi nous avons tenu à les mettre en évidence.»

Ainsi débute la circulaire par laquelle, conformément à l'article 110 de la loi du 12 avril 1907, le Département militaire fédéral a déterminé les buts généraux de l'instruction.

La jeunesse sceptique, — nous en avons une en Suisse comme ailleurs, — prétendra que tout cela aurait pu être dit avec plus de simplicité. Elle ne prétendra pas, — pour peu que la bicyclette et le foot-ball lui laissent le loisir d'étudier l'histoire, — que cela aurait pu être dit avec plus de vérité. L'histoire en mains, on peut proclamer à titre d'axiome que tant vaut le peuple, tant vaut l'armée, et que, à notre époque de recrutement national surtout, les forces qui se heurtent sur le champ de bataille sont moins deux troupes armées de fusils et de ca-

nons, que le passé, les traditions, la virilité, la volonté de vivre de deux peuples. De là cette conséquence que le fondement de l'éducation de l'armée c'est l'éducation du peuple, et que la force de l'armée c'est la force du peuple dont l'armée est une émanation.

La circulaire du Département militaire s'est inspirée de ces vérités historiques. Aussi ne s'est-elle pas limitée à déterminer les « buts de l'instruction » au sens étroit du terme ; elle s'efforce de constituer un guide de la marche du service en général et de dégager l'esprit qui doit animer les chefs et la troupe, le soldat et ses éducateurs. Cet esprit doit être celui de notre peuple lui-même.

* *

Comment notre armée s'en pénétrera-t-elle ?

Par son organisation cela va sans dire. C'est le point de départ. Mais nous n'avons pas à y revenir. Ce point de départ a été surabondamment débattu à l'occasion de la revision de la loi militaire. Tout le monde est éclairé sur son importance ; tout le monde a admis que malgré les progrès qu'elle a permis, la loi de 1874 n'a pas fait produire au système de milices, le seul compatible avec nos traditions historiques et politiques, son maximum de rendement. C'est pourquoi elle a été remplacée par celle de 1907.

Il appartient à cette dernière de nous doter d'une organisation militaire qui cadre si bien avec la constitution politique et morale de notre peuple, qu'elle inspire à tous ceux qui composent l'armée une confiance absolue en son efficacité.

Mais l'organisation, si parfaite soit-elle, ne suffira pas à provoquer ce sentiment ; elle ne peut qu'aider à le mettre en œuvre, favoriser la voie à son développement. L'instruction de l'armée, instruction au sens large, comportant l'éducation des chefs et de la troupe, est, à ce point de vue, plus importante encore ; elle donne à l'armée sa structure interne ; par elle, plus que par tout autre moyen, s'acquierra la confiance en l'efficacité de nos institutions militaires.

La circulaire du Département n'a eu garde de l'omettre. Au nombre des trois *buts essentiels* qu'elle assigne à l'instruction, elle range l'obligation « d'éveiller et cultiver l'amour du service et la confiance dans nos institutions militaires ».

Cependant, pour être productive de force, cette confiance ne doit pas s'adresser seulement à nos institutions militaires, terme un peu général et, aux yeux de beaucoup, un peu abstrait. Elle doit rechercher des objets plus immédiats et plus matériels ; elle doit régner d'homme à homme, rapprocher tous les membres de l'armée les uns des autres. Elle doit exister, absolue et réciproque, entre supérieurs et subordonnés ainsi qu'entre camarades. Elle doit se manifester enfin à tous les degrés de la hiérarchie, sous la forme de la confiance en soi-même.

Ainsi, outre le but indiqué plus haut, la circulaire assigne à l'instruction les deux buts suivants qu'elle proclame non moins essentiels :

« Inculquer aux supérieurs une autorité qui s'impose dans toutes les situations.

» Procurer aux militaires de tous grades le sentiment de ce qu'ils doivent savoir et de ce dont ils sont capables. »

Ces trois buts sont intimement liés. L'armée qui les réalise sera capable des plus grandes actions. La confiance dans les chefs créera la discipline, c'est-à-dire la subordination de chacun à leurs plans et à leurs ordres ; elle favorisera la cohésion des efforts. La confiance dans les sous-ordres procurera aux chefs l'assurance ; ils assumeront sans arrière-pensée ni crainte les plus graves responsabilités. La confiance de tous en tous développera la camaraderie de combat ; elle stimulera les initiatives et les nécessaires audaces. Qu'à ces éléments de force s'ajoute la conviction de la juste cause pour laquelle la nation combat, et l'armée bénéficiera du maximum de puissance morale.

La circulaire insiste tout particulièrement sur l'influence des chefs. C'est trop juste pour n'être pas unanimement admis. Nous ne la suivrons pas, néanmoins, dans tous les détails de son exposé. Animée du meilleur esprit, digne d'être lue avec la plus grande attention et de voir ses conseils acceptés par tous les officiers, elle offre, en la forme, une insuffisante ordonnance et adopte une phraséologie diffuse qui rendent sa ...ure un peu ardue à des cervelles latines.

En même temps que la *Feuille militaire fédérale* nous apporce document, nous recevions la livraison du 1[illegible] mars du *Jour- des sciences militaires*. Celle-ci contient sous le titre : *Pour ...der dans le commandement de ta compagnie*, des « Lettres mon neveu » écrites par le capitaine G. Cognet.

Le capitaine Cognet, comme la circulaire du Département militaire, prétend instruire les officiers des meilleurs procédés de commandement. Il écrit :

« Je puis t'affirmer que les moyens de commandement sont toujours les mêmes, quels que soient les soldats que tu puisses commander. Ces moyens se résument en deux mots : *prestige personnel*.

» Le prestige consiste dans l'idée que tes subordonnés se font de ta valeur morale et physique, de ta science professionnelle et générale, de ta justice et... de ta bonté. Oui, mon ami, la bonté qui est la conséquence naturelle de la justice et qu'il ne faut pas confondre avec la faiblesse, qui en est la négation.

» Mais si les moyens restent identiques, ce qui change essentiellement c'est la manière de les appliquer. Une personnalité, pour s'imposer, devra employer des formes différentes, selon qu'elle a affaire à des aventuriers ou à des enfants, et ce n'est pas de la même manière qu'on peut manifester de la bienveillance à un vieux légionnaire ou à un jeune conscrit ».

Toute la substance du chapitre « Généralités » de la Circulaire du Département est dans ces quelques lignes, mais en termes plus simples et plus nets. Quand la circulaire invoque « le point où en est arrivée notre civilisation » pour affirmer que l'autorité ne repose plus seulement sur la loi et les prescriptions et dépend tout autant de la *personnalité* du supérieur et de la manière dont il fait valoir cette autorité ; quand elle demande des supérieurs « qu'ils en imposent à leurs subordonnés par leur allure décidée et qu'ils inspirent à ceux-ci confiance en leur capacité et en leur science comme en leur fermeté » ; quand elle ajoute enfin, en un français germanique, « qu'il n'est pas permis à l'officier d'oublier que sa situation de supérieur doit se manifester dans tout son être et dans toute sa conduite » ; elle n'en dit pas plus que les deux mots du capitaine Cognet : prestige personnel[1]. Le chef qui le possède, ce prestige-là, n'aura pas besoin de se casser la tête pour rechercher si « le véritable esprit militaire n'est autre chose que la dernière puis-

[1] En écrivant ces lignes, notre intention n'est nullement de jeter la pierre au traducteur. La circulaire est intraduisible en français, parce qu'elle est très éloignée de notre façon de penser. Le seul procédé possible eût été de répudier carrément le texte allemand et de rédiger une adaptation française. Mais ce procédé n'est pas admis dans les bureaux officiels où l'on tient à ce que le texte de la traduction serre d'aussi près que possible celui de l'original. (*Réd.*)

sance de la virilité du caractère » ; il parlera un langage moins métaphysique, mais sa troupe l'écoutera, le comprendra et le suivra ; c'est l'essentiel.

En résumé, la circulaire recommande aux officiers d'observer leur tenue, ce qui est parfait, et leur langage, ce qui ne l'est pas moins. Un officier a de la tenue, lorsqu'il marque de l'assurance sans ostentation dans sa façon de se présenter et de s'exprimer et est vêtu correctement, mais sans recherche et sans tomber dans le travers des coupes outrées qui le font ressembler à une gravure de mode. Il observe son langage quand il en élague les termes grossiers et le ton brutal ou hautain. La politesse n'a jamais nui à personne, surtout pas à un supérieur s'adressant à un subordonné. On peut avoir cent fois raison et se mettre dans son tort par la façon dont on a raison.

L'officier doit respecter la dignité de l'homme chez le soldat. Il doit faire appel, avant tout, en s'adressant à lui, aux sentiments de l'honneur et du devoir. Il doit reconnaître à ses sous-ordres le droit d'avoir une personnalité. En ce faisant, il développera chez le soldat le sentiment de sa propre valeur ; il l'aidera à prendre confiance en soi-même et stimulera son initiative.

L'officier doit être juste. Plus les hommes sont cultivés et intelligents, plus rapidement ils saisissent la nécessité de la discipline militaire, mais plus aussi les traitements abusifs les trouvent sensibles. Ils se mettent derrière la main. Le chef évitera avec le plus grand soin les abus d'autorité. Il exercera son pouvoir disciplinaire avec tout le tact dont il est capable ; il pèsera la portée des punitions qu'il estime devoir infliger ; il évitera de sévir en état de colère.

Il sera bienveillant et ne craindra pas que ses subordonnés le remarquent. Les soldats aiment sentir le cœur de l'homme sous l'uniforme du chef ; cela les rapproche de lui ; ils retrouvent là la communauté d'origine que les différences de grades tendent à masquer. C'est cette communauté d'origine qui, sous les armes, constitue la camaraderie. Il faut lui faire sa part hors des heures de service.

Mais le chef sera ferme, sinon sa bienveillance deviendra de faiblesse. Il ne tolérera aucune négligence ; il ne craindra pas [les] moyens rigoureux s'il se heurte à la désobéissance consciente [et] voulue. Sa troupe doit sentir qu'il commande, et elle sera la

dernière à s'en plaindre dès qu'elle aura compris la nécessité de la discipline.

* * *

Si des exigences morales du commandement nous passons aux exigences tactiques, nous inscrirons en tête de liste les connaissances professionnelles de l'officier. Les hommes doivent pouvoir dire de lui : il connaît son affaire. Son premier devoir sera de perfectionner sa propre instruction.

Il sera avantageux qu'il ne limite pas celle-ci à la connaissance de ce qui est utile à son grade; il s'appliquera à élargir son horizon et à emmagasiner non seulement des connaissances professionnelles, mais aussi des connaissances générales. Ce sont elles qui font l'homme cultivé. Le chef qui joint aux qualités de caractère la culture de l'esprit gagne immédiatement en prestige et, partant, en autorité.

Pour l'instruction de ses hommes, l'officier mettra en pratique l'adage « Peu mais bien ». On doit gagner en profondeur ce que l'on perd en quantité. Le chef aura soin, dans l'élaboration de son programme, de mesurer le travail au temps disponible.

Pour le surplus, il appliquera les dispositions de nos règlements d'exercice qui, dans toutes les armes, recommandent de varier l'enseignement, de soutenir l'attention des hommes par cette variété même, de travailler avec entrain, de n'exiger de la troupe que ce qu'elle peut donner, mais de l'exiger avec toute l'énergie possible.

* * *

Dans les chapitres relatifs à l'instruction des recrues et à celle des officiers, la circulaire applique et répète les indications contenues dans celui des « généralités ».

Les écoles de recrues ont été prolongées non pour ajouter aux programmes, mais pour étudier avec plus de soin la matière des programmes actuels. Le calme doit succéder à la fébrilité d'autrefois. L'école de recrues doit viser surtout à affermir l'instruction individuelle de l'homme; elle doit transformer la recrue en soldat. Dans ce but, les jours gagnés par la nouvelle loi ont été portés, intégralement, en allongement de la première période de l'école. Cette période était de quatre semaines environ, elle sera de sept semaines.

Dans l'application du programme des écoles de sous-officiers et d'officiers, la circulaire insiste pour que la mission éducatrice des cadres occupe le premier rang.

L'esprit de la troupe dépend des sous-officiers, dit-elle, de là l'attention qu'il faut prêter à leur choix. « On envisagera avant tout la confiance qu'ils inspirent, le sérieux et le bon esprit militaire dont ils sont animés. »

Il est de l'intérêt des chefs d'unités de ne pas perdre de vue cette recommandation. La nouvelle loi a accru leur influence sur la désignation de leurs sous-ordres; ils nomment les sous-officiers. Ils seront sages en mettant au rebut de vieilles habitudes de camaraderie qui persistent encore ici et là, et dictent leur choix plutôt que les seules considérations militaires. Le commandant d'unité a tout avantage à s'entourer de bons secondants, zélés, actifs, dévoués, fiers de leurs devoirs. On s'en apercevra chaque jour davantage. Au fur et à mesure que la nouvelle loi déploiera ses effets, on remarquera la différence entre les commandants qui auront choisi des sous-officiers qualifiés et ceux qui auront négligé ce choix. Leurs unités auront une toute autre apparence et eux-mêmes exerceront leur commandement dans de tout autres conditions. Les premiers bénéficieront d'un maximum d'aisance et de facilité; les autres ajouteront à leur peine et doubleront le poids de leur effort.

Si le sous-officier est bien choisi, on parviendra aisément à le mettre en mesure de remplir ses missions essentielles : instruire les recrues selon les directions de l'officier et faire du service intérieur le domaine où il déploie son activité, son initiative et son autorité. Il apprendra ce qu'il n'a jamais su jusqu'à présent, exceptions réservées : commander.

Mais, bien entendu, l'officier doit le soutenir de sa confiance, lui inculquer le sentiment de la responsabilité et, pour lui procurer plus d'assurance, le couvrir vis-à-vis de ses supérieurs. Il doit laisser au sous-officier la plus grande indépendance possible, se garder de le poursuivre d'ordres tatillons et de le tenir en lisières, ce qui ne peut qu'altérer la notion que le sous-officier doit avoir de son rôle d'aide et de collaborateur de l'officier et entacher la considération dont les hommes doivent l'entourer.

Une telle attitude de l'officier sera un premier encouragement pour le sous-officier, à la condition que ce dernier la mérite.

Cette dernière considération est très importante. Il faut absolument, dut-on réduire considérablement le nombre des sous-officiers, ne désigner comme tels que des hommes dignes de la responsabilité qu'on veut leur laisser. S'ils ne remplissent pas cette condition, ils sont non seulement inutilisables, mais dangereux. Mieux vaut les laisser bons soldats que d'en faire de mauvais ou simplement de médiocres sous-officiers.

* * *

Le caractère est également une condition essentielle du choix des officiers. « On regardera tout d'abord à l'honorabilité du caractère », dit la circulaire. Une bonne instruction générale est utile aussi, nous l'avons déjà fait observer, mais vient en seconde ligne. On peut être un très bon lieutenant, bon instructeur de ses soldats et de sa section et bon entraîneur d'hommes, sans appartenir à ce que l'on appelle aujourd'hui les intellectuels, ni même à la catégorie des hommes d'une culture supérieure à la moyenne. « L'homme résolu, écrit la circulaire, l'emporte sur l'indécis, qui réfléchit trop longuement, trop prudemment et trop savamment ».

A cet égard, on est quelquefois trop sévère dans le choix des lieutenants; on regarde trop aux dons de l'esprit et moins aux qualités de caractère, de vigueur,, de volonté et de bon sens. Rappelons-nous que ce qu'il est indispensable au lieutenant de savoir ne demande pas une hauteur de vue exceptionnelle; il suffit d'un simple aperçu de l'enseignement supérieur, moins pour le mettre à même de remplir ses fonctions que pour exciter son intérêt en vue de l'avancement. Il est bon de se rappeler que sur cinq à six lieutenants, un seul devient capitaine et qu'un seul major est nommé pour vingt-cinq lieutenants.

Dans toutes les écoles d'officiers, quels que soient les grades, il faut s'appliquer à développer l'esprit de méthode, la logique du raisonnement et, surtout, l'indépendance du jugement. Il faut affranchir les intelligences de la tyrannie des dogmes, favoriser « le libre épanouissement de la pensée ».

La circulaire, conformément à la loi, divise ces écoles en deux catégories : les écoles spéciales destinées à l'instruction des officiers, dans lesquelles on approfondit et développe les connaissances militaires des élèves; et les exercices des états-majors qui doivent fournir l'occasion d'exercer le jugement, développer l'aptitude à prendre une résolution, enseigner l'art de formuler

les ordres, ainsi que favoriser les relations et la connaissance réciproque des officiers commandant les corps de troupe d'une même unité d'armée.

Les écoles centrales appartiennent à la première catégorie. L'école I prépare les officiers subalternes à la conduite d'une unité de troupe. L'école II prépare les capitaines destinés à l'avancement à l'exercice des commandements supérieurs.

Les exercices des états-majors sont les cours prévus par les articles 141 et 143 de la loi. Ils réuniront alternativement les officiers supérieurs des corps d'armée et des divisions, et, pour des exercices stratégiques, les commandants des unités d'armée avec des officiers de l'état-major général.

Ces exercices ont pour but de combler une lacune souvent reprochée au système des milices : la connaissance imparfaite qu'ont réciproquement, de leur caractère et de leurs habitudes de commandement, les chefs des divers échelons hiérarchiques. La précision des opérations et la confiance dans le commandement risquent d'en souffrir et avec elles la cohésion des efforts ainsi que l'exercice rationnel de l'initiative.

Les cours de répétition annuels et les exercices bisannuels des états-majors rapprocheront les chefs les uns des autres, multipliant les occasions de contact. Mais il sera particulièrement important de veiller dans ces exercices-là aux conditions de l'instruction. Pour qu'ils produisent la confiance réciproque qui est le fondement de la discipline et de l'assurance, et le ciment qui unit en un bloc solide tous les éléments de l'armée, il faut chez les chefs qui instruisent, non seulement les connaissances professionnelles, mais la pratique de l'enseignement et chez les sous-ordres qui reçoivent l'instruction, la préparation qui leur permet de se l'assimiler et d'en tirer profit. Les uns et les autres devront donc s'inspirer des buts de l'instruction avec le plus grand soin, n'étant pas, le plus souvent, des professionnels de l'instruction militaire à qui l'habitude de l'enseignement rend la tâche plus aisée et assure un meilleur rendement.

* * *

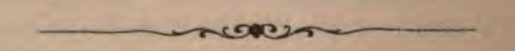
La circulaire du Département indique enfin la caractéristique des « cours de répétition ». Cette caractéristique est précisément de n'être pas des « cours de répétition », d'où cette conclusion qu'il serait avantageux de leur trouver une dénomination nou-

velle, mieux en rapport avec leur programme et leur but. Pourquoi ne les appellerait-on pas « périodes de manœuvres », ou, si l'on veut établir une distinction, d'ailleurs inutile, entre les périodes des petites unités et celles des grandes, « périodes de manœuvres » celles-ci et « périodes d'exercices » celles-là ? Ou, encore, « cours de manœuvres », si l'on préfère. On éviterait ainsi une confusion dans l'esprit du public qui, chez nous, est en grande partie l'esprit de l'armée. La circulaire dit expressément que ces cours sont destinés à développer les aptitudes manœuvrières de la troupe et non à constituer des écoles de recrues en raccourci.

C'est parce qu'il en doit être ainsi que malgré la prolongation des écoles de recrues les périodes consacrées, pendant celle-ci, à l'école de compagnie et à l'école de bataillon n'ont subi aucun changement, et que seule l'instruction individuelle a été prise en considération. C'est dans les cours dits, improprement, « de répétition » que l'instruction des unités et de leur chef doit trouver son complément.

Elle le trouvera utilement si les chefs d'unité s'y préparent et s'appliquent à perfectionner cette part de leur commandement qui relève de l'instructeur et de l'éducateur de leur troupe.

Arrêtons-ici notre paraphrase de la circulaire du Département militaire. Nous n'avons guère ajouté à son contenu. Il ne nous était pas possible cependant d'enregistrer sans nous y arrêter un document de cette importance, dont l'autorité compétente fait, pour ainsi dire, le point de départ des progrès attendus de notre nouveau régime militaire. F.



DANS L'ARTILLERIE

L'artillerie en France et en Allemagne[1].

La transformation de la pièce de campagne allemande en pièce à tir rapide a fait naître en France la crainte que les 92 pièces du corps d'armée français ne soient plus en mesure de faire face aux 144 pièces du corps d'armée allemand, et ceci pour deux raisons.

La première est l'extension des fronts révélée par la guerre d'Extrême-Orient. Si avec les anciens fronts on pouvait craindre de ne pas trouver l'espace nécessaire pour déployer au combat 144 bouches à feu, il n'en est plus de même quand on a des fronts deux fois plus grand.

La seconde raison est l'abréviation du temps d'instruction de l'infanterie avec le service de deux ans. En effet, d'après un vieux principe napoléonien, une armée doit être d'autant plus forte en artillerie que son infanterie est moins solide. Or les cadres d'aujourd'hui n'ont pas fait en moyenne autant d'années de service que ce n'était le cas en 1870, et la proportion des réservistes sur pied de guerre sera beaucoup plus forte aujourd'hui qu'alors.

Des différents moyens de renforcer l'artillerie française[2], celui qui a triomphé est celui de l'augmentation du nombre des batteries.

D'après le projet présenté par le ministre de la guerre, l'artillerie de campagne française sera composée ainsi :

	729	batteries	de 75 mm.
	18	»	de 155 mm. court (à 2 pièces).
	14	»	de montagne (à 6 pièces).
	16	»	à cheval.
Au total . .	777	»	dans la métropole ainsi que
	15	»	de 75 mm.
	4	»	de montagne.
Au total . .	19	»	dans les colonies.
Total général	796	batteries.	

[1] Général Rohne. *Artilleristische Monatshefte* (janvier 1908).

[2] Voir *Revue militaire suisse*, février 1908, p. 132.

Tandis qu'il existe aujourd'hui :

	433	batteries	de 75 mm.
	52	»	à cheval.
	14	»	de montagne.
Au total . . .	499	»	dans la métropole et
	12	»	de 75 mm. dans les colonies.
Total général	511	batteries.	

L'augmentation sera donc de 285 batteries. L'ensemble de l'artillerie de campagne sera réparti en 75 régiments au lieu de 40, sans qu'on puisse voir comment elle sera attribuée aux corps d'armée et aux divisions.

L'artillerie à pied qui comprend aujourd'hui 18 bataillons avec 112 batteries, comprendra 12 régiments avec 97 batteries, soit 47 batteries de forteresse et 42 batteries de côte en France et 8 batteries de côte dans les colonies.

Comment trouvera-t-on le personnel nécessaire à ces nouvelles unités ? Ce sera : 1° en transformant 36 batteries à cheval des artilleries de corps en 54 batteries de campagne ; 2° en transformant 15 batteries à pied en batteries de campagne ; 3° en augmentant le recrutement annuel de 5200 hommes ; 4° en diminuant le nombre des compagnies d'ouvriers d'artillerie et d'artificiers ; 5° en supprimant les musiques d'artillerie ; 6° en diminuant l'effectif de paix des batteries de campagne (l'effectif de paix des batteries à cheval sera au contraire légèrement augmenté).

L'effectif de paix des batteries de campagne françaises sera de 25 % inférieur à celui des batteries allemandes, celui des batteries à cheval au contraire de 21 % supérieur à celui des batteries allemandes.

L'effectif en officiers reste sensiblement le même. Les nouvelles batteries n'auront que 3 officiers, ce qui exigera de la part de ceux-ci un grand travail pour maintenir une bonne instruction.

L'effectif des chevaux serait augmenté de 7771.

L'effectif actuel de l'artillerie allemande est le suivant :

541	batteries	de campagne
42	»	à cheval

soit 583 avec 3498 bouches à feu, contre les 3184 bouches à feu françaises.

L'effectif allemand serait encore plus fort si l'on ajoutait les

16 obusiers de gros calibre qui reviennent à chaque corps d'armée.

Mais le général Rohne insiste sur le fait déjà signalé par lui que la petite batterie de 4 pièces a un rendement bien supérieur à la batterie de 6 pièces, non seulement relativement mais encore d'une façon absolue [1]. Il en conclut que la mesure de répartir les bouches à feu allemandes en batteries de 4 pièces s'impose pour faire face à la nouvelle organisation française. Cela donnerait 36 batteries par corps d'armée. Mais vu la très grande longueur de la colonne de marche que représenterait cet effectif, — car il faudrait augmenter le nombre des caissons par batterie et l'on arriverait ainsi à 15 km., — il émet l'avis qu'on pourrait se contenter de 30 batteries par corps d'armée. Il indique ensuite quels seraient suivant lui les moyens simples et économiques de procéder à cette transformation.

Quant à l'organisation de ces 6 nouvelles batteries, il y aurait lieu d'en former 3 avec des obusiers, afin de pouvoir donner ainsi 3 batteries à chaque division. Cela aurait l'inconvénient de faire des régiments de 6 et d'autres de 9 batteries. On ferait peut-être mieux de laisser à chaque division 12 batteries de campagne et constituer une artillerie de corps qui serait composée de 6 batteries d'obusiers légers et des 4 batteries d'obusiers lourds.

Ces suggestions sont données à titre de base de discussion sur ce qu'il conviendrait de faire en face de la réorganisation française. La transformation des batteries de 6 pièces en batteries de 4 pièces ouvrirait les portes à une revision du règlement de tir qui semble s'imposer.

Des avantages et des inconvénients des patrouilles d'artillerie [2].

Il y a quelques années, les patrouilles d'artillerie avaient été très préconisées et on s'était appliqué à les instruire soigneusement. Puis, comme elles n'avaient pas semblé rendre de grands services, on en était un peu revenu La guerre russo-japonaise remet la question sur le tapis. Les patrouilles y ont été em-

[1] Voir *Revue militaire suisse*, février 1908, p. 132.

[2] *Artilleritische Monatshefte*, janvier et mars 1908.

ployées, mais elles ont revêtu un caractère spécial, propre à la guerre de position.

L'auteur, en faisant abstraction de ce cas particulier, arrive à la conclusion, après discussion de la question, que le personnel d'artillerie sera plus utile dans la ligne de feu qu'en avant, et qu'il serait désirable d'instruire les patrouilles de cavalerie sur les observations et rapports pouvant intéresser l'artillerie et de réduire les patrouilles d'artillerie au minimum.

Nouvelle édition du Règlement d'artillerie français du 1er octobre 1907.

Le règlement a été augmenté de 16 pages. Il donne quelques renseignements nouveaux, entre autres sur le poids du matériel. Voici les principaux : La pièce en batterie pèse 1140 kg., l'arrière-train du caisson 1510 kg. De la discussion des différents poids donnés, il semble ressortir, pour la munition, que le poids de l'obus est très inférieur à celui du shrapnel et, pour le matériel, que le poids de la pièce attelée, avec trois canonniers, est très normal avec 2100 kg. environ, tandis que celui du caisson s'élèverait à près de 2500 kg., chiffre très élevé.

Les règles de tir ne subissent aucune modification, ce qui, après six ans d'usage, montre combien elles avaient été logiquement établies. Trois nouveaux exemples de tir très intéressants ont été ajoutés aux anciens.

Il ressort du chapitre sur l'exercice de la batterie attelée que les batteries à cheval ont reçu le nouveau matériel de 75 mm. et possèdent maintenant 4 pièces, comme les batteries de campagne. De plus, l'artillerie de corps, qui se composait de 3 à 4 groupes réunis sous un commandement unique, se composera dorénavant de 4 groupes, répartis sous deux commandants, qui dépendront chacun directement du commandant de corps. Il n'y a donc plus de commandant unique de l'artillerie de corps, ce qui indique qu'on prévoit l'éventualité de répartir cette artillerie aux deux divisions.

Les prescriptions pour le combat restent sans changement. L'appareil de pointage a subi une modification qui permet une augmentation des angles de site (— 23 et + 17) et qui trouvera son utilisation dans le tir contre les ballons ou en montagne.

Le tir de l'artillerie contre des buts très momentanés [1].

Le général Rohne se déclare tout à fait d'accord avec la conclusion donnée dans un article précédent du même journal (N° 165, 1907) sur le tir instantané, sujet qu'il estime, au point de vue tactique, bien plus important que la question de savoir si les positions d'artillerie doivent être défilées, demi-défilées ou découvertes. Voici cette conclusion : le procédé de réglage adopté dans le règlement de tir allemand prend beaucoup trop de temps, si l'on veut faire intervenir le tir d'efficacité avant que le but ait disparu ou qu'il se soit modifié. Or, la nécessité de pouvoir tirer avantageusement dans ces conditions devient de plus en plus grande, à mesure que toutes les armes utilisent de mieux en mieux le terrain dans le combat et qu'ensuite de cela l'apparition durable de buts avantageux devient tout à fait exceptionnelle.

Le général va encore plus loin et déclare qu'il ne convient pas d'avoir deux mécanismes de tir différents, l'un pour les buts instantanés et l'autre pour les buts durables. Il n'en faut qu'un, et il doit être susceptible de donner promptement un effet suffisant. En effet, quand on commence un tir, on ne peut pas savoir si le but restera longtemps en vue, et même contre un but fixe comme une batterie, il est bien évident que ce sera par surprise au début du tir qu'on aura le plus de chance d'obtenir de l'effet.

Comment faudra-t-il procéder pour arriver au plus vite au tir d'efficacité? Sera-ce par un tir fusant échelonné à l'aide de la carte, comme cela a été proposé dans un article précédent, ou bien en faisant régler le tir par une batterie? Le premier moyen n'est pas pratique. En recourant au second, il faudra chercher à gagner du temps, aussi bien dans la préparation de l'ouverture du feu que dans le tir de réglage lui-même.

On gagnera du temps dans la préparation de l'ouverture du feu, en appliquant le chiffre 428 du règlement d'exercice qui prévoit la répartition de secteurs d'observation aux batteries par les commandants de groupe. Les batteries pourront ainsi ouvrir le feu d'elles-mêmes dès qu'elles verront un but suffisant ; par là, le temps nécessaire à la transmission des ordres sera

1 *Militär-Wochenblatt*, N° 10, 1908.

économisé, et la possibilité d'un réglage simultané du tir de deux batteries sur un même but sera évité. Il y aurait dans cette direction beaucoup à apprendre des Français, dont le règlement attache une grande importance à obtenir rapidement de l'effet.

Pour gagner du temps dans le réglage du tir, l'emploi de la ligne de mire indépendante serait très avantageux. C'est bien ce que l'on avait déjà reconnu autrefois, quand on avait introduit les corrections de tours de manivelle qui étaient l'équivalent de ce dispositif nouveau.

Il importe de trouver tout d'abord le moyen d'obtenir rapidement de l'effet. Ce ne sera qu'après avoir résolu cette première question qu'on pourra discuter la seconde, celle de savoir s'il convient d'occuper des positions défilées, demi-défilées ou découvertes, parce que l'une des conditions essentielles dans ce choix sera celle de pouvoir les utiliser pour agir par surprise et pour arriver promptement au tir d'efficacité. Le général offre l'hospitalité des colonnes de sa revue pour la discussion ultérieure des détails de cette question.

P. B.

LE COMBAT DE L'INFANTERIE

D'APRÈS LE

nouveau Règlement d'exercice [1]

Mon intention est de relever surtout les différences entre l'ancien et le nouveau règlement au sujet des principes du combat et de les commenter. Ce sera le moyen le plus sûr de faire ressortir l'esprit des nouvelles prescriptions.

* * *

L'importance du feu comme moyen principal de combat était admise déjà par l'ancien règlement, avec sa conséquence directe, la ligne de tirailleurs, formation principale de combat. Toutefois, l'ancien règlement attribuait encore à l'ordre serré une certaine valeur aux grandes distances et au moment décisif. Le nouveau règlement au contraire considère l'ordre dispersé comme la formation principale de combat à toutes les distances et dans toutes les phases de la lutte ; c'est de lui aussi qu'il attend la décision.

Exceptionnellement, l'ordre serré servira là où le temps et l'espace ont fait défaut pour passer à l'ordre dispersé, où la lutte se poursuit sur de tout-à-fait courtes distances, où un tir intense doit amener la décision en quelques secondes, où enfin, les circonstances exigent, jusqu'au dernier moment, une grande et immédiate influence des chefs ; ce sera le cas, par exemple, dans une forêt épaisse, dans un brouillard dense, dans la nuit, cela même si l'on dispose du temps et de l'espace pour former la ligne de tirailleurs.

L'ordre serré, prescrit jusqu'ici pour les réserves en toutes circonstances, conserve sa valeur pour la préparation des troupes et pour les mouvements hors des zones battues.

1 Conférence présentée par le colonel Schiessle aux sociétés d'officiers de Lausanne, Soleure et Vevey.

L'importance acquise par la ligne de tirailleurs et par la valeur croissante des individualités dans le combat moderne a engagé le nouveau règlement à insister sur la nécessité absolue des qualités guerrières de la troupe. Elles se manifesteront surtout par la volonté inébranlable d'obtenir la victoire, même sur un ennemi qui paraît supérieur en force et même si les circonstances semblent défavorables. Ni privations ni fatigues ne doivent entamer le courage du soldat, qui, prêt à mourir pour sa patrie, doit avoir pleine confiance en ses chefs et en ses qualités guerrières.

Les principes que « la volonté du chef doit pénétrer tous ses subordonnés mais que le choix des moyens doit leur être abandonné » et que « la volonté d'agir et la joie des responsabilités, qualités des plus précieuses pour un chef, doivent être employées dans la poursuite du but général, » ces principes-là étaient admis par l'ancien règlement mais formulés avec moins de fermeté. De même les principes concernant la décision à prendre.

L'ancien règlement admettait qu'une décision ne peut être prise qu'après renseignements suffisants sur l'adversaire.

Le nouveau règlement exige lui aussi que le service des ordres et des renseignements soit bien organisé et que l'on use à cet effet de tous les moyens possibles. Mais contrairement à l'ancien, il expose que c'est le but à atteindre qui forme la base de la décision et « qu'un chef qui veut la victoire ne doit pas faire dépendre ses actes de ceux de l'adversaire. Il doit engager résolument ses forces pour résoudre sa tâche même en l'absence de renseignements certains sur l'activité de l'ennemi. Un coup d'œil développé pour apprécier la situation et une audace intrépide sont les qualités prédominantes d'un chef capable. Il ne doit pas se laisser influencer par les contre-mesures de l'ennemi ; il n'est jamais surpris ni embarrassé ; il trouve un remède pour chaque cas ».

Le nouveau règlement est autrement impératif à cet égard que le précédent. Celui-ci disait : « Dès qu'on peut prendre une décision ou aussitôt qu'on est attaqué par des forces supérieures on doit chercher à prendre soi-même la supériorité en mettant en action un nombre suffisant de fusils. »

Le nouveau règlement dit :

« Toutes les troupes disponibles doivent être tenues prêtes à

prendre part au combat. Les forces principales seront engagées sur le point où l'on recherche la décision ». Et ailleurs : « Toutes les troupes encore disponibles sur le champ de bataille doivent être engagées sans restriction pour l'acte décisif ».

Le fractionnement. — Les prescriptions de notre ancien règlement engageaient les chefs à garder le plus longtemps possible de fortes réserves. « Vous avez bien battu votre adversaire, mais vous n'avez plus rien en main », fut une critique d'un de nos officiers supérieurs les plus estimés dans un cas qui me reste en mémoire. Cette critique est typique de la manière de voir du temps auquel il devait son instruction militaire et auquel il appartenait encore, par habitude plus que par réflexion, quoiqu'il fut un chef plein d'intelligence et de vigueur. La victoire sera à celui qui aura la dernière réserve, fut le grand dogme de cette époque, et l'on trouve encore les traces de ce dogme dans notre règlement de 1890. L'économie des forces fut l'idée prépondérante qui influençait les esprits, et non l'emploi énergique et simultané des forces pour dominer la situation dès le début. Par manque de confiance dans ses sous-ordres, chaque chef cédait au désir de garder une réserve afin de ne pas perdre toute influence sur la marche du combat.

Pour forcer les chefs à garder de fortes réserves, on limita le front de combat d'une brigade à un kilomètre, front qui, dans bien des cas, ne permet pas de mettre en action plus de la moitié des fusils, même dans la lutte la plus sanglante ; on immobilise ainsi des effectifs qui employés ailleurs pourraient procurer la victoire. C'est ce front de brigade qui a empêché une mise en action énergique des forces bien plus que les 100 m. fixés à la compagnie, lesquels permettaient de développer la brigade sur un espace double du front prévu, tout en gardant encore quelques compagnies en réserve.

Pour permettre aux chefs de disposer de leurs troupes selon les circonstances, de faire réellement de la ligne de tirailleurs qui doit conduire la lutte du commencement à la fin la ligne principale de combat, le nouveau règlement s'est borné à des indications générales sur l'étendue des fronts.

L'étendue du front dépend du plan que l'on a arrêté, des forces dont on dispose, du terrain, de l'espace disponible, et de l'étendue du front ennemi.

Pour chaque corps de troupe l'étendue doit être déterminée de telle sorte

que l'espace disponible pour le combat soit utilisé et que la ligne de feu puisse entretenir un feu efficace pendant la durée probable de la lutte.

Ce serait une faute que de remplir le terrain de combat de lignes de tirailleurs trop denses suivies de réserves nombreuses.

L'indication de 150 m. approximativement pour le front de la compagnie encadrée dans l'attaque a moins en vue le chef de compagnie que de constituer une base pour le commandement des unités supérieures.

Le chef de compagnie peut toujours profiter de l'espace à sa disposition et, d'après les principes du règlement, il doit en profiter si les circonstances l'exigent et ne pas resserrer sa ligne de feu alors qu'il peut lui donner une extension normale.

Les réserves seront employées à entretenir et à augmenter la puissance de feu de la ligne de combat, à protéger les flancs, à repousser des mouvements offensifs de l'adversaire et à amener la décision.

Les sous-ordres garderont en réserve, au début, les forces qui ne trouveront pas place dans la ligne de combat. Ces forces disparaîtront peu à peu dans le combat, d'usure.

...Dans la plupart des cas la réserve (générale) servira à envelopper ou à tourner l'ennemi ; exceptionnellement, elle sera dirigée sur un secteur du front pour l'enfoncer.

On voit par ces prescriptions que le règlement ne veut plus de l'accumulation des forces sur un espace restreint qui date d'une autre époque, empêche de mettre à profit nos armes perfectionnées, de déborder les ailes de l'ennemi et qui, vis-à-vis d'un ennemi énergique, peut produire des catastrophes.

D'autre part, le règlement ne pense pas non plus, que pendant un combat d'une certaine durée et malgré les pertes, une ligne dispersée soit en mesure de maintenir intacts son moral, son esprit offensif et l'effet de son feu. Elle ne saurait surmonter les impressions et les fatigues de la lutte si elle n'est pas reconstituée, si ses pertes ne sont pas remplacées. Ni les Boers, ni les Japonais ne peuvent nous servir d'exemples. Les premiers se sont généralement tenus sur la défensive ; grâce à leurs chevaux, ils pouvaient rapidement porter des subdivisions d'un secteur dans un autre et les Japonais ont vaincu un adversaire très peu actif qui, souvent, a quitté sa position, non qu'il y fût forcé mais de son plein gré. Du reste, ce n'est que dans des cas exceptionnels que les Japonais ont manqué de réserves.

Un vrai général ne connaît pas le schéma ; il saura toujours profiter des fautes de son adversaire ; il n'hésitera pas à cher-

cher la victoire en perçant le front de l'ennemi, si la longueur démesurée de ce front l'y invite. Notre règlement y fait allusion dans ce qu'il dit de l'emploi de la réserve générale.

Un front trop étendu comporte le risque d'être rejeté ou coupé ; un front trop restreint comporte le risque d'une autre catastrophe, un Sédan. Des deux maux, ce dernier est bien le pire.

* * *

Dans la partie qui traite du combat, le règlement de 1890 parlait peu des formations de rassemblement. Il s'en occupait davantage dans la première partie et tout ce qu'il en disait laissait croire qu'entre la marche et le combat il fallait passer par ces formations et les conserver le plus longtemps possible.

De là leur usage si fréquent, même quand leur emploi causait une perte de temps, rendait le déploiement plus difficile, voire presque impossible, l'ennemi étant trop rapproché. Que l'on utilise encore les quelques formations de rassemblement conservées quand le temps n'entre pas en ligne de compte, qu'une surprise est exclue et que leur emploi n'exige pas d'efforts inutiles de la part des hommes ; mais qu'on se souvienne toujours du principe qui figure en tête du chapitre du combat de la compagnie et qui devrait se trouver en tête du chapitre sur le fractionnement : en séparant ou en échelonnant les unités on obtient un degré supérieur de préparation au combat.

Selon les principes du nouveau règlement, la formation principale pour le mouvement est la colonne de marche et le déploiement se fait par la division des grandes colonnes en colonnes de plus en plus petites. Il recommande le déploiement du dehors au dedans qu'on obtient en dirigeant les éléments de tête sur les flancs, de telle sorte que les éléments qui forment la queue de la colonne n'ont qu'à marcher devant eux. Mais j'estime le règlement trop timoré qui limite ce moyen d'accélérer le déploiement au cas où l'on est protégé contre toute intervention de l'adversaire. C'est précisément lorsqu'on redoute cette intervention qu'il convient d'accélérer le déploiement. Quand elle se produira, il ne sera nullement désavantageux d'avoir gagné du champ. Trouver pour chaque cas un remède et oser hardiment sont des principes du règlement.

Pour le mouvement vers le point ou dans la zone d'attaque, le nouveau règlement permet aux unités, quand le terrain est

peu praticable ou découvert, de sortir passagèrement de leur secteur de marche pour chercher dans le voisinage des conditions d'approche plus favorables. Elles doivent seulement éviter d'entraver l'action des troupes voisines.

Ce moyen de conserver plus longtemps la force de combat et d'accélérer le mouvement est aussi juste que dangereux. Si la réoccupation du secteur primitif n'est pas protégée par la nature du terrain ou exécutée hors du feu de l'ennemi, elle deviendra impossible ou du moins très difficile ; l'histoire de la guerre l'a prouvé maintes fois. Si un chef profite de cette permission, il ne doit pas oublier qu'il est de son honneur que la zone qui lui a été indiquée par l'ordre de combat soit réoccupée.

Une différence digne de remarque entre l'ancien et le nouveau règlement intéresse le mouvement de la ligne de feu. L'ancien règlement exigeait le bond par ligne de bataillon ou au moins de compagnie, exceptionnellement par lignes de moindre étendue. Cette prescription répond au désir de l'unité d'action et à l'idée que l'ennemi sera forcé de répartir son feu sur une large zone au lieu de le concentrer sur des fractions étroites avançant successivement.

Mais la réflexion aussi bien que l'expérience des guerres récentes ont révélé les désavantages de ce procédé.

D'abord, il est impraticable en présence d'un adversaire abrité qui se terre chaque fois que la ligne s'arrête pour tirer et relève la tête peur tirer lui-même dès qu'elle se remet en mouvement. De cette façon, l'assaillant est toujours cible et jamais tireur et le défenseur toujours tireur et jamais cible, pour peu que l'attaque ne soit pas bien soutenue par l'artillerie. Il n'y a qu'un remède à cette situation : le fractionnement du mouvement qui oblige le défenseur de rester cible s'il ne veut pas perdre le moment favorable pour tirer. Dans le combat de rencontre aussi, le procédé est désavantageux. Il faut trop de préparatifs pour la mise en mouvement simultanée d'une longue ligne ; elle ne peut échapper à la vue de l'ennemi et ses éléments ne peuvent profiter des moments favorables mais non simultanés qui se présentent pour eux d'exécuter un bond.

En conséquence, le nouveau règlement a prescrit l'avance par front de section ou par éléments plus petits et en évitant toute régularité dans l'exécution des bonds afin de mieux tromper

l'attention de l'ennemi. Naturellement, les mouvements simultanés de tous les éléments d'une ligne plus longue ne sont pas exclus si les circonstances sont favorables. Ce n'est pas non plus par ordre supérieur que ces petites unités poussent en avant; elles agissent selon la tâche reçue, selon le jugement qu'elles se font de la situation et animées de la ferme volonté d'atteindre la position ennemie.

Les principes de l'ancien règlement en ce qui concerne le feu ont reçu déjà leur modification par l'instruction de tir. J'observe seulement que le nouveau règlement d'exercice ne fait plus aucune allusion à une *position principale de feu*, terme introduit en 1890 pour indiquer une phase du combat de rencontre qui se présentera toujours plus ou moins quand l'ennemi nous forcera à vaincre sa résistance par le feu avant que nous puissions reprendre le mouvement. Le feu n'est pas le but de l'attaque, c'est un moyen pour arriver au but; si l'on occupe une position de feu, ce n'est pas de son plein gré, mais parce que les circonstances vous y contraignent. Adopter un terme spécial pour indiquer cette occupation est superflu et d'autant plus dangereux que ce terme est une invitation à un système schématique que le combat ne supporte pas.

Attaque. — Le principe qu'il faut conduire le combat offensivement toutes les fois que les circonstances le permettent, parce que seule l'offensive procure des résultats décisifs, est déjà contenu dans l'ancien règlement. De même le principe que si l'on choisit la défensive au début du combat, il faut chercher ensuite à lui substituer l'offensive pour obtenir la décision. La défensive pure ne sera employée que dans les combats qui poursuivent un but accessoire comme celui de gagner du temps.

Le nouveau règlement n'aurait pu abandonner ces principes sans se trahir lui-même et sans contredire toute l'expérience de la guerre; aussi, partout où l'occasion se présente, relève-t-il les grands avantages moraux et effectifs de l'offensive énergique.

Les deux règlements sont également d'accord pour admettre que l'attaque de front combinée avec une attaque de flanc, l'attaque enveloppante, offrant la possibilité d'un feu concentrique, présentera le maximum des chances de réussite. Mais plus loin l'accord cesse. Tandis que l'ancien règlement estime que l'attaque dirigée sur une des ailes de l'ennemi sera l'*attaque princi-*

pale, l'attaque contre le front primitif devant revêtir le plus souvent le caractère d'une *attaque secondaire* et constituer un combat traînant, le nouveau règlement exige des deux attaques qu'elles soient poussées avec la même énergie.

Je me rappelle une question posée à ses élèves par l'ancien commandant des écoles centrales. Quelle des deux attaques sera l'attaque principale? demanda-t-il. Et comme les réponses marquaient une divergence d'opinions : Celle qui réussira, déclara-t-il. Nulle règle sans exception, mais, d'une manière générale, c'est aussi simple que vrai. Si l'on décide dès le début quelle sera l'attaque principale et quelle l'attaque secondaire, on court le risque que la première ne réussisse pas, l'ennemi lui ayant opposé trop de forces, et que l'autre ne réussisse pas davantage, par défaut d'une exécution énergique; on a précisément mené un combat traînant.

Il faut attaquer énergiquement partout, même au risque d'un échec partiel. Celui qui craint que son attaque échoue n'obtiendra jamais une attaque victorieuse. L'ennemi se chargera assez d'arrêter une attaque qui n'a pas de chance de réussite et l'on peut s'en remettre à nos officiers qu'ils n'exécuteront pas l'impossible. D'ailleurs mieux vaut une attaque arrêtée tard que trop tôt.

Naturellement, le cas n'est pas exclus où le commandant supérieur désire une victoire dans une direction déterminée. Il pourra toujours, dans cette hypothèse, adopter les dispositions nécessaires. Mais ce sera une grande exception ; l'essentiel est de gagner la victoire, que ce soit dans une direction ou dans l'autre.

Moltke a dit : « Une victoire est toujours favorable et la stratégie doit toujours savoir en profiter. » Napoléon a agi d'après le même principe. Notre règlement nous engage à en faire autant.

Les termes par lesquels s'ouvre le chapitre de l'offensive expriment la valeur du principe avec autrement plus de vigueur que ceux de l'ancien règlement. Ils méritent d'être cités (chiffres 305-308).

On se décidera toujours pour l'offensive lorsque la situation et la tâche n'imposeront pas une attitude défensive.

Le succès dans l'offensive n'appartient pas seulement à la supériorité du feu et du nombre. Le mouvement énergique en avant et la volonté inébranlable de vaincre ont une importance tout aussi considérable. Ces qualités peuvent conduire à la victoire un parti même inférieur en nombre.

Le chef supérieur engagera ses troupes de telle sorte que les forces principales viennent concentrer leur action sur le point qu'il considère comme décisif. Du reste, toutes les troupes engagées doivent rechercher la décision.

Lorsque l'offensive est décidée, il faut mettre tout en action pour obtenir le succès tactique; les considérations stratégiques sont laissées de côté.

Le règlement ajoute que l'offensive prend un caractère différent dans le combat de rencontre et dans l'attaque d'une position fortifiée.

L'ancien règlement, lui, envisageait plutôt le combat de rencontre, laissant à l'officier le soin d'adapter les principes de l'attaque aux cas où la résistance du défenseur était sensiblement accrue par des fortifications. Il avait été rédigé sous l'impression de la guerre de 1870 où la plupart des combats furent des combats de rencontre et où même les combats contre des positions fortifiées ne furent pas de nature à mettre en évidence les conditions spéciales de ces combats-là. L'influence de la guerre de 1877 fut minime; on attribua les échecs partiels des Russes à leur manière peu réfléchie d'attaquer.

Le nouveau règlement est né sous l'impression de la guerre russo-japonaise où tous les principaux combats ont été des combats de position.

La différence est grande en effet entre un combat de rencontre où les deux partis se heurtent dans leur mouvement en avant et le combat où l'un des deux a pu profiter de tous les moyens techniques pour fortifier la position choisie. En outre, entre ces deux cas extrêmes, il y a place pour un grand nombre de variantes.

Un règlement qui ne veut pas se borner à des indications générales applicables à toutes les situations, devra néanmoins se limiter aux principes qui conviennent à quelques cas typiques et abandonner aux chefs le soin de les adapter aux variantes.

Comme cas typiques, notre règlement considère :

L'attaque dans le combat de rencontre contre un ennemi qui s'est résolu à la défensive ;

L'attaque d'une position fortifiée ;

La défensive.

L'attaque dans le combat de rencontre. — La tâche principale de l'avant-garde étant de couvrir le déploiement du gros et

de garantir au commandant la liberté de sa décision, c'est à ce dernier de régler l'attitude de l'avant-garde.

Sa tâche engagera celle-ci à combattre défensivement aussi longtemps que le déploiement du gros ne sera pas opéré, surtout si elle dispose d'une position favorable. Le règlement n'y contredit pas, mais de l'observation du chiffre 318, disant qu'il convient de retenir l'avant-garde au début si l'ennemi a gagné une certaine avance dans son déploiement, on pourrait conclure qu'une attitude défensive de l'avant-garde n'est avantageuse que dans ce cas.

Il ne faut pas perdre de vue que celui qui a réussi à déployer le gros de ses forces le plus rapidement en tirera un très grand avantage sur son adversaire. Or l'offensive de l'avant-garde risque de prolonger et de troubler ce déploiement pour peu qu'elle se heurte à des forces supérieures. Il faudra engager une partie du gros pour la soutenir, sans compter que si l'avant-garde est repoussée le combat débute par une défaite partielle.

Si partisan que je sois d'une offensive énergique, je préfère, pour l'avant-garde, une attitude défensive si des motifs très urgents n'engagent pas à l'offensive.

D'après le règlement, l'avant-garde doit agir offensivement :

Si l'ennemi est signalé en force inférieure, et j'ajoute, si rien ne permet de supposer des forces supérieures suivant de près. Dans cette hypothèse, sa tâche est bien de refouler l'obstacle pour permettre au gros de continuer son mouvement.

S'il s'agit de gagner de l'espace pour le déploiement du gros ;

S'il s'agit d'occuper un point d'appui dont la possession serait d'un grand avantage soit pour nous, soit pour l'ennemi ;

S'il s'agit d'éclaircir la situation.

D'accord sur les premiers points, je pose un point d'interrogation au sujet du dernier.

Il va sans dire que le devoir de l'avant-garde est de tout faire pour obtenir des renseignements sur l'ennemi. Un moyen est certainement la reconnaissance forcée ; mais il faut alors que le gros soit prêt à profiter immédiatement des renseignements recueillis. Aussi longtemps qu'il n'en est rien, la reconnaissance forcée restera une arme à deux tranchants qui peut aussi bien blesser le porteur que l'adversaire.

L'artillerie renforcera l'avant-garde.

Pour le gros, le règlement recommande avant tout un déploie-

ment sans perte de temps et sans attendre le résultat de l'exploration, afin de produire un effet d'ensemble des forces principales. Ce n'est que forcé par les circonstances, brusque attaque de l'ennemi, par exemple, ou sortie d'un défilé, que l'on se résoudra à engager successivement les premières fractions du gros, au fur et à mesure de leur arrivée, de manière à contraindre l'ennemi à la défensive. Ce résultat obtenu, il faut interrompre ce procédé et revenir au principe du déploiement simultané.

Des échecs partiels ne doivent diminuer en rien l'énergie du mouvement offensif.

Les unités marchent dans leurs secteurs d'attaque en prenant les intervalles nécessaires pour le déploiement.

Pendant le déploiement, l'artillerie se tient prête à ouvrir le feu dès que des buts favorables se présentent.

La réserve est mise en marche contre le point décisif.

Dès que l'ordre pour l'exécution de l'attaque est donné, l'infanterie avance et tâche d'arriver au moins à une distance de feu efficace, soutenue par l'artillerie qui, pendant cette marche d'approche, tirera sur l'artillerie ennemie afin d'amoindrir l'effet du feu de celle-ci sur notre propre infanterie. Dans la suite du combat, l'artillerie prendra sous son feu les buts qui opposent le plus de résistance à la marche en avant de l'infanterie.

Plus ou moins soutenue par l'artillerie, utilisant les réserves pour maintenir la valeur offensive de la ligne de feu, profitant de tous les moyens qui peuvent faciliter la marche en avant, l'infanterie tâche d'arriver assez près de la position ennemie pour pouvoir s'y porter d'un seul et dernier bond. L'artillerie ne cesse pas de tirer sur cette position jusqu'au moment où notre infanterie y entre; elle allonge alors son feu sur les buts les plus importants derrière la première ligne ennemie. L'artillerie doit s'efforcer de suivre le mouvement de l'infanterie au moins avec une partie de ses pièces.

On n'obtiendra pas une absolue simultanéité du mouvement de l'infanterie à son début si l'on n'emploie pas des moyens trop beaux pour être pratiques et qui, souvent, causent une perte de temps incompatible avec le combat de rencontre. (Le moyen le plus simple est de faire commencer le mouvement par l'unité qui doit exécuter le plus long parcours.) Encore moins exigera-t-on que l'infanterie soit partout approximativement à la même hauteur. Des fractions de la ligne seront forcées de se construire

des abris pour se maintenir dans la position acquise et attendre que le concours de leurs voisins ou l'action de l'artillerie, ou la nuit leur permettent de reprendre le mouvement. Ces circonstances ne doivent pas arrêter les fractions de la ligne plus favorisées.

La décision est obtenue par l'assaut. Après que la force de résistance de l'ennemi aura été ébranlée, l'assaut se donnera aux distances rapprochées. On met la baïonnette dès que son emploi paraît prochain.

La décision de passer à l'assaut peut émaner du chef ou des officiers qui se trouvent dans la chaîne de tirailleurs et qui veulent profiter sans retard d'un succès obtenu. Les réserves rejoignent par le plus court chemin la ligne de tirailleurs afin de coopérer à l'acte décisif.

Le chef qui a décidé de passer à l'assaut fait donner le signal *à l'assaut*. Les trompettes des troupes qui prennent part au mouvement répètent ce signal de façon ininterrompue, les tambours battent la marche d'assaut et tout le monde se jette sur l'ennemi aux cris répétés de *Hourra*.

On ne peut pas s'attendre à pénétrer partout en même temps dans les lignes ennemies, mais tous doivent être animés de la volonté absolue d'y pénétrer.

Lorsqu'un chef prévoit que l'assaut a des chances de succès, il n'y renoncera pas lors même que d'autres troupes seraient encore en arrière.

Quelques subdivisions ont-elles réussi à pénétrer dans la position ennemie, ce doit être pour les troupes voisines un stimulant qui les pousse à les imiter.

Les fractions refoulées cherchent à ne pas perdre trop de terrain. Elles se fixent à proximité de la position et attendent que des renforts viennent les reporter en avant et que la ligne ennemie soit rompue sur un autre point ; ou elles s'enterrent et cherchent à renouveler leurs tentatives sous le couvert de l'obscurité.

Dans certains cas, l'assaut semblera inexécutable de jour ; on le remettra alors à la tombée de la nuit ou jusqu'au matin.

Il faut ajouter, et ceci concerne le combat de rencontre, « qu'il y a certains inconvénients à rechercher la décision de nuit avec des forces considérables ; le commandement ne peut plus s'exercer, le désordre apparaît facilement et on doit renoncer à la poursuite par le feu ». Le combat de nuit exige des préparatifs dont les conditions ne peuvent être remplies dans le combat de rencontre. C'est pourquoi le règlement ne conseille pas la nuit pour ce genre de combat.

En résumé, il ressort des prescriptions qu'on vient de lire que le nouveau règlement s'est affranchi de tout le schématisme auquel l'ancien était resté partiellement asservi. Il énonce des principes ; leur application relève de la libre appréciation des chefs. Il renonce, notamment, à cette idée que les réserves doivent

pousser à l'assaut sans même se préoccuper du fait que, sur tel point de sa ligne, l'ennemi n'est point si ébranlé qu'il ne soit en état de recevoir les masses ainsi jetées inutilement à la boucherie. L'attaque ne viendra plus nécessairement de l'arrière ; la ligne de feu aussi devra amener la décision. En même temps, une autre idée a disparu, celle que le commandant en chef seulement doit donner le signal de l'assaut et que cet ordre doit être exécuté par toutes les troupes, sans égard à ce qu'elles soient prêtes ou non.

L'attaque d'une position fortifiée se distingue surtout de l'attaque dans le combat de rencontre par la grande différence de durée et l'importance que revêt ce facteur de la durée.

Si l'ennemi a élevé des ouvrages et qu'il résulte de son attitude qu'il a renoncé à l'offensive, on mettra beaucoup plus de soin et de précaution à préparer l'attaque. On peut attendre les renseignements d'une reconnaissance minutieuse et de l'ennemi et du terrain. On profitera de tous les avantages techniques pour organiser le service des ordres et des renseignements. Sous la protection des troupes qui ont refoulé les avant-postes ennemis et occupé des points d'appui, l'attaque sera soigneusement réglée. On avancera dans les formations les moins vulnérables, leur emploi dût-il entraîner une perte de temps, cela jusqu'aux distances efficaces du feu, et là seulement on formera une forte ligne de combat. On avancera de secteur en secteur en s'assurant les positions conquises par la fortification. Le temps permet et les circonstances exigent que l'on attende les fractions restées en arrière afin d'agir avec la cohésion nécessaire.

Si la force de la position rend trop difficile une attaque de jour, on agira de nuit.

Le règlement indique toutes les mesures à prendre soit pour la préparation soit pour l'exécution de l'attaque. Les citer ici ne répondrait pas au but que je me suis proposé. Il me suffit d'attirer sur elles l'attention des officiers et de les encourager à les étudier soigneusement et surtout à les exercer. Il faut absolument que le contenu de ce chapitre devienne familier à la troupe aussi bien que toutes les autres prescriptions du règlement.

La défensive. — Le règlement distingue, comme dans l'atta-

que, la défensive dans le combat de rencontre et la défensive préparée.

Forcé dans un combat de rencontre de choisir d'abord la défensive, le commandant fait vite occuper des points d'appui à la hauteur de l'avant-garde ou plus en arrière et engage son artillerie afin de regagner le plus vite possible sa liberté d'action.

Dans la défensive préparée on utilisera habilement le terrain et l'on construira des ouvrages fortifiés dans le but de consacrer le moins de monde à la défensive même et de réserver des forces considérables pour la reprise d'offensive.

La défensive stable se prêtant beaucoup mieux que l'offensive mobile à des prescriptions et recommandations, ce chapitre traite avec beaucoup plus de soin que l'ancien règlement ce qui concerne le choix de la position, sa mise en état de défense, les mesures de sûreté, l'ouverture du combat et le combat par le feu. On peut aussi conclure de ces règles plus étudiées ce que l'histoire de la guerre a prouvé déjà de tous temps, que la défense offre plus de dangers que l'attaque. Une troupe qui ne sait pas attaquer ne sait pas non plus se défendre.

Citons ou résumons les passages essentiels :

Pour que la position remplisse son but, il faut que l'ennemi ne puisse pas passer devant elle sans combattre, et il est nécessaire que le défenseur puisse facilement passer à l'offensive au cas où l'ennemi chercherait à la tourner.

Plus loin, après avoir énuméré les exigences d'une position idéale, le règlement ajoute :

Aucune position ne réunira toutes ces qualités. On remédiera aux défectuosités en répartissant convenablement les forces et en s'aidant de la fortification.

En général, le règlement ne se montre pas favorable aux postes avancés qui, pris sous un feu concentrique et attaqués de plusieurs côtés, seront bientôt refoulés et affaiblissent la position principale. Le plus souvent de fortes patrouilles réparties sur un front étendu et abondamment pourvues de munition suffiront pour empêcher l'exploration ennemie et pour protéger les travaux. Cependant le règlement admet que les postes avancés pourront être utiles pour barrer des défilés, pour tromper l'adversaire ou pour recueillir la cavalerie.

Si, dans nos manœuvres, le principe : « Plus forte est une position moins forte sera sa garnison », n'a pas toujours été suivi,

la faute en est, en partie, aux arbitres qui souvent tiennent trop peu de compte de cette vérité.

Des groupes d'ouvrages pouvant se soutenir réciproquement valent mieux que des lignes continues.

Autre avertissement aux arbitres : seul le commandant en chef qui supporte toute la responsabilité peut ordonner l'abandon d'une position.

Un arbitre peut donc mettre une subdivision hors de combat, mais il ne peut pas l'engager à quitter une position si son chef n'ose pas et ne veut pas la quitter.

Il est difficile de déterminer le moment favorable pour engager la réserve générale. Il faut éviter de ne l'employer que pour prolonger le front vis-à-vis d'une tentative d'enveloppement. L'entrée en ligne de la réserve produira le maximum d'effet si, déployée sur un front étendu, elle réussit à saisir le flanc de l'attaque ennemie.

On pourra combiner l'entrée en action de la réserve avec une offensive partant du front.

L'ancien règlement disait au contraire : « Il n'est pas permis de faire des retours offensifs avec les troupes qui sont dans la ligne de feu. »

Il va sans dire que des retours offensifs partiels sans un but général, sans cohésion ni coopération des unités voisines, comme les Français les ont exécutés sans résultat en 1870, ne valent rien.

Mais ce n'est pas au sujet de ces retours offensifs partiels qu'il y a divergence entre les deux règlements, c'est plutôt sur la question de principe. La fraction de troupes qui, jusqu'à l'entrée en action de la réserve, a livré un combat défensif doit-elle participer au mouvement offensif de la réserve ou non ?

Nous retrouvons ici l'opposition signalée entre les deux règlements au sujet de l'offensive. De même que, pour celle-ci, l'ancien règlement distinguait le groupe décisif et le groupe démonstratif, de même il voyait, dans la défense, le groupe offensif et le groupe défensif.

Le nouveau règlement qui a supprimé cette distinction dans l'attaque fait de même dans la défense. Si l'on recherche la décision, il ne faut pas la rechercher avec une partie mais avec l'ensemble de ses forces, sous peine, comme je l'ai déjà dit, de voir le groupe qui recherche la victoire en être privé par suite d'une résistance trop forte de l'adversaire, tandis que l'autre en sera privé pour ne l'avoir pas recherchée.

Dès lors, si l'on passe de la défensive à l'offensive, l'esprit d'offensive doit pénétrer toute la troupe et la fraction qui jusqu'alors avait combattu défensivement, passera, elle aussi, à l'offensive dès que les circonstances le lui permettront. Elle agira ainsi en vue du but général qui sera toujours et en premier lieu la victoire.

Le règlement mentionne encore les positions d'attente d'où l'on peut passer aussi bien à l'offensive qu'à la défensive. En ce qui concerne la poursuite, il relève la nécessité absolue d'une poursuite implacable poussée loin au delà du champ de combat afin d'écraser l'ennemi et éviter l'obligation de nouveaux combats décisifs. Si difficile que soit cette tâche avec des troupes épuisées par le combat, un commandant énergique n'y renoncera jamais.

La *rupture du combat* sera d'autant plus difficile que le moment décisif sera plus proche. Mais il ne faut pas oublier qu'une troupe qui a lutté de tous ses efforts pour être victorieuse, aura devant elle un ennemi au moins partiellement ébranlé. Et si les fractions qui rompent y ont été contraintes par suite d'un insuccès sur une autre partie du champ de bataille, elles pourront engager un dernier effort et profiter de leur avantage pour s'arracher à l'ennemi. Songeant à cette difficulté et admettant qu'un chef énergique n'abandonnera jamais sans nécessité absolue la victoire à l'ennemi, le règlement dit : « Lorsque l'on combat pour obtenir une victoire décisive, ce serait une faute de s'abstenir, en prévision d'un échec probable, d'engager toute ses forces. Ce serait bien souvent provoquer soi-même un échec que de réserver dès le début des troupes destinées à couvrir la retraite. »

Dans les combats de retraite, l'artillerie joue un rôle prépondérant et doit savoir, comme la cavalerie, se sacrifier en faveur de l'ensemble.

Lorsque la retraite est impossible à effectuer de jour, la ligne de combat se cramponnera au terrain pour attendre l'obscurité.

La retraite commencée, il faut faire tous ses efforts pour se dégager de l'ennemi en choisissant des directions de marche excentriques.

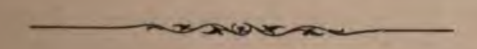
* * *

Le but principal de mon exposé a été de démontrer que l'esprit de notre nouveau règlement est l'esprit d'énergie et d'initia-

tive, cet esprit qui de tous temps fut le fondement de la victoire. Mais il ne suffit pas qu'il inspire un livre, il doit animer tous les officiers de l'armée. Ce n'est pas non plus par une lecture superficielle mais par une étude approfondie et réfléchie du règlement et par une exécution conforme à son esprit que l'on s'appropriera les connaissances exigées de la guerre.

La disparition absolue de tout schéma ne rendra la tâche plus difficile qu'à l'officier qui ne veut ou ne sait pas réfléchir, qui redoute la responsabilité, qui ne possède pas les qualités indispensables à un chef militaire. L'officier digne de ce nom se réjouira d'être débarrassé des chaînes qui entravaient sa liberté d'appréciation et l'empêchaient d'agir selon les circonstances.

Colonel P. Schiessle.



L'utilisation des chiens à la recherche des blessés

SUR LES

CHAMPS DE BATAILLE

(Planches VI et VII.)

La nécessité s'impose de plus en plus de recueillir après un combat les blessés qui restent sur le terrain. Non seulement nous attachons à la vie de nos semblables une importance que des siècles moins sensibles n'y attachaient pas, mais nous savons guérir des blessures que la science d'autrefois était impuisante à cicatriser. L'humanité seule ne nous pousse pas à chercher les victimes de la guerre : l'intérêt même de l'armée nous y incite, puisque la chirurgie moderne rend disponibles et bons pour le service bien des hommes qui jadis eussent été amputés ou seraient restés estropiés pour la vie.

Mais combien il sera plus difficile que par le passé de découvrir les pauvres diables qui, gravement atteints, et hors d'état de se rendre à l'ambulance, se seront traînés dans quelque fossé, derrière un buisson, sous un arbre, au fond d'une anfractuosité de rocher. Est-ce pour jouir de l'ombre ? Est-ce pour éviter d'être piétinés ? Est-ce pour échapper aux déprédations des maraudeurs ? Est-ce par crainte de recevoir de nouveaux coups ? Toujours est-il qu'un instinct jette les blessés dans les recoins les plus inaccessibles. Ils puisent dans leurs dernières forces assez d'énergie pour aller, en rampant, au besoin, se blottir dans des endroits très retirés, très abrités, difficiles à aborder souvent, où ils espèrent trouver quelque sécurité ou tout simplement de la fraîcheur ou du calme. Ainsi se forment de véritables « nids de blessés » qui échappent aux vues, et qui, se trouvant loin des routes et des sentiers, sont souvent malaisés à dénicher.

Les investigations sont rendues plus laborieuses encore et plus aléatoires par l'étendue même du théâtre des opérations, par l'adoption de l'ordre dispersé, par la préférence qu'on tend à

accorder aux terrains couverts. La tactique linéaire avait besoin d'un sol dénudé. La conservation de ses rigides alignements devenait impossible lorsqu'on était obligé de traverser des ruisseaux, d'enjamber des levées de terre ou d'éviter des arbres. L'émiettement en tirailleurs a permis d'utiliser les cultures ; on se porte sous bois ; on s'abrite derrière les buissons. Désormais même, profitant de ce que les fusils ne donnent plus de nuage révélateur de fumée, on préfère se mouvoir au milieu d'obstacles grâce auxquels on peut se cacher. On se coule dans les sillons ; on s'accroupit dans les fossés. D'ailleurs, on est isolé, on n'a pas à côté de soi un camarade qui vous sente tomber, qui entende votre plainte, qui soit ainsi tout porté à vous secourir. Le tirailleur le plus voisin fait le coup de feu à quelques mètres de distance de vous. Il songe à soi, et, au surplus, les règlements lui prescrivent de s'occuper de l'ennemi plus que de ses camarades morts ou blessés : il doit les venger avant de leur prodiguer des soins.

Le corps de santé, malgré tout son dévouement, ne peut explorer le champ de bataille tant que dure l'action. La portée des armes est telle qu'on ne saurait s'aventurer sans péril dans les endroits que les troupes ont quitté depuis peu. La règle semble devoir s'implanter, de balayer de balles et de shrapnels tous les coins et les recoins du champ de bataille, n'eût-on aucune certitude d'atteindre ainsi quelqu'un; une telle pratique enlève toute sécurité au personnel chargé de secourir les blessés. Ce n'est guère que la nuit qu'il pourra vaquer à son devoir. Quand il le fera, il se munira de lampes électriques ou à acétylène. Mais leur vive lumière rend plus profondes les ombres voisines ; aussi leur secours n'est-il pas toujours très efficace. D'ailleurs, il se peut que le commandement interdise l'emploi de feux, et que donc on doive renoncer soit aux lampes, soit aux projectiles éclairants qu'il a été question d'employer.

Bref, tandis qu'on éprouve plus vivement que jamais le besoin de relever les blessés, plus que jamais aussi les investigations sont difficiles. Pour y procéder avec quelque chance de succès, il ne faut reculer devant aucun moyen, il ne faut refuser aucun concours. Le chien, ami de l'homme, est un auxiliaire auquel il est possible de faire appel, et il est naturel qu'on ait … à s'adresser à son flair pour retrouver la piste des blessés …ur découvrir leur retraite.

I

C'est en Allemagne qu'on paraît avoir eu tout d'abord l'idée de les dresser à cette sorte de chasse. Toujours préoccupée d'améliorer tous les services de l'armée, l'autorité militaire a encouragé les bonnes volontés qui avaient pris à tâche de résoudre ce problème : dès 1890, deux chiens ambulanciers, *Juno* et *Mars*, étaient placés, par ordre du ministre, au bataillon des chasseurs de la Garde. En 1893, sur l'initiative du peintre animalier Büngartz qui s'intéressait depuis longtemps à cette question, une société (*Deutscher Verein für Sanitätshünde*) se créa dans le même but ; elle installa, à Oberdollendorf-sur-le-Rhin, un chenil aménagé pour quatorze sujets, et, soutenue par les pouvoirs publics, patronnée par le grand-duc de Bade, subventionnée par de nombreux princes allemands, elle ne tarda pas à donner des résultats satisfaisants.

En 1895, ont lieu les premières épreuves sur le terrain de Neuwied. En une demi-heure, la chienne *Sanita*, au milieu des circonstances les plus difficiles, par une chaleur torride, retrouve huit blessés dans des endroits où, vraiment, l'on n'eût pas songé à les aller chercher.

La même année, les chiens de plusieurs bataillons de chasseurs prussiens, à Dresde, furent utilisés, à titre d'essai, comme chiens du service de santé. L'épreuve fut décisive. Malgré une forte chaleur, malgré la présence de nombreuses routes et de chemins qui s'entrecroisaient dans tous les sens, les chiens découvrirent des hommes que les brancardiers n'auraient jamais pu retrouver.

D'autres expériences se firent encore, sur le terrain, à Cologne, Aix-la-Chapelle, Cobourg, etc. Le Club se fait ainsi connaître. Tous les princes en font partie. Son développement va en s'accentuant. Des conférences faites à l'étranger attirent des officiers qui viennent visiter la station d'Oberdollendorf, où il est installé.

L'Angleterre, la Hollande, l'Italie, l'Autriche, la Suède, la Russie, l'Amérique même y sont tour à tour représentées officiellement par des officiers s'intéressant à la question.

Les colonnes sanitaires allemandes, sortes de Sociétés civiles qui, à la mobilisation, seraient chargées de la recherche des blessés, reçoivent des chiens dressés qui seront répartis par corps d'armée au moment des hostilités.

En Hollande, le médecin-major Quanyer, en Italie, les médecins commandants Ciotola et Paroni, ont fait des essais de chiens sanitaires. Un établissement est même actuellement mis à la disposition de M. Ciotola pour ses expériences sur le chien de santé de l'armée italienne.

En Suède, depuis quelques années déjà, les médecins militaires avaient attiré l'attention sur l'emploi du chien : l'intérêt éveillé par cette question fut très vif, et une Société s'est fondée pour rechercher les modifications à apporter à

l'idée, de manière à la rendre pratique en Suède. M. Lilliehook consacra un article au chien du service de santé dans le *Tidskr. i. mil. Halsovand* (1905).

Dans le numéro du 6 avril 1907, le *Caducée* a reproduit une série de photographies représentant le dressage des deux chiens *King* et *Sultan*, par le Dr Fritz Ask, de l'armée suédoise, et par Mme Fritz Ask. La patience et la douceur intervenant au premier chef dans le dressage, la présence d'une dame n'a pas lieu de nous surprendre[1].

Pendant la guerre anglo-bœr, le lieutenant Johannes rapporte que des chiens dits *collies* ont sauvé la vie à des centaines de blessés que ne pouvaient retrouver les brancardiers.

La guerre russo-japonaise a donné lieu à des essais également couronnés de succès. Trois chiens, expédiés par l'Association allemande, ont, à la bataille du Cha-Ho, dépisté la présence de vingt-trois blessés qui étaient totalement abandonnés.

Le commandant russe Perdisky remarque que les chiens habitués aux Européens n'ont jamais découvert de blessés japonais.

Cet exposé de l'état de la question dans la plupart des nations qui s'en sont occupées, je l'emprunte à une brochure du docteur Bichelonne et du capitaine Tolet, initiateurs du mouvement en France, concurremment avec le médecin aide-major Rudler. Ou plutôt, — car il faut rendre à César ce qui appartient à César, et il ne nous déplaît pas de constater ici l'utilité de la presse, — ce sont les articles consacrés par une revue technique, le *Caducée*, dont on a vu le nom plus haut, qui stimulèrent l'ardeur de notre corps de santé et de nos officiers, en les poussant à imiter ce qui se faisait à l'étranger et à doter leur pays d'auxiliaires analogues aux *Sanitätshünde*. Pendant les expériences qui se faisaient simultanément à Bordeaux et à Auxerre, c'est-à-dire aux deux extrémités opposées de la France, le médecin-major Castaing, du 3e escadron du train, à Fontainebleau, publiait sur le même sujet, dans le *Bulletin de la Société canine de Normandie*, une série d'études pleines d'humour et de verve.

Sous l'action combinée de ces bonnes volontés individuelles, soutenues par la conviction énergique d'un patriote qui se tient dans l'ombre, et dont la modestie égale le dévouement, car il ne veut faire connaître ni son nom ni le montant des sommes qu'il consacre généreusement à cette œuvre, il s'est formé, sous la tutelle d'une union colombophile *(Les amis du pigeon)*, une « ciété d'études pour le développement du chien sanitaire »,

[1] …isons remarquer à ce sujet que Mme Rudler a participé plus que son mari, affirme …ment celui-ci, au dressage du chien *Stop*, dont il sera question plus loin.

et cette Société a organisé en janvier dernier un concours international qui a eu lieu à Paris, au Bois de Boulogne, et dans lequel précisément un tiers des concurrents venaient de Suisse. Neuf chiens, en effet, ont pris part aux épreuves. Sauf un corniot français, tous étaient des chiens de berger allemands, sur lesquels trois avaient été dressés dans leur pays d'origine, trois en Suisse, deux en France[1]. C'est justement un élève du canton d'Argovie (*Grittli*, appartenant à M. Hauri, de Lenzbourg) qui a remporté le premier prix, encore que, si nous en croyons le Dr Granjux, rédacteur en chef du *Caducée*, les chiens français aient paru mieux dressés que les autres, en ce sens que c'est uniquement à faire la chasse aux blessés qu'on les habitue, en leur apprenant à battre le terrain, tandis que les chiens présentés par des Allemands ou des Suisses n'étaient employés à ce service que par ricochet, leur véritable destination étant de servir d'auxiliaires à la police dans la recherche des malfaiteurs. Pour cette fin, ils n'ont qu'à suivre la piste sur laquelle on les met. En conséquence, tandis que le chien français livré à lui-même se met immédiatement à quêter et trouve sans aide aucune les blessés, les dresseurs allemands ou suisses sont parfois obligés d'aider de la parole et du geste leurs animaux.

« Les chiennes nous ont paru fournir un travail plus délicat, plus fin que les chiens, ajoute le Dr Granjux. Ce sont deux chiennes, *Nelly* et *Grittli*, qui ont pris les premières places. Par contre, la troisième chienne, *Kuni*, énervée, affolée, n'a rien donné. En outre, *Nelly*, en raison de l'état où elle se trouvait, n'a pu être amenée sur le terrain que lorsque les chiens ont eu fini de travailler. D'où cette conclusion que l'on ne peut compter sur les chiennes pour le service de guerre, et qu'il faut en faire des lices. »

[1] D'ailleurs, sur ces deux-là, l'une venait également de Suisse. C'est la chienne *Nelly von Falkenburg*, laquelle, de l'avis général, aurait obtenu la récompense suprême, si son maître, le capitaine Tolet, n'avait été mis hors concours, comme faisant partie du jury. Elevée par le colonel Trüssel, de Berne, *Nelly* avait appartenu au sergent de police Reber, à Bollingen. Elle avait été dressée par lui au métier de chien de police, et le capitaine Tolet dût commencer par lui faire désapprendre ce qui lui avait été enseigné. En employant un chien de police comme chien sanitaire, me fait remarquer M. Krauss en me donnant aimablement les détails qui précèdent, « il est toujours à craindre qu'il ne montre trop fort la dent; car, pour rendre du service à la police, le chien doit mordre, si besoin est, tandis que le chien sanitaire doit être avant tout et par-dessus tout très doux, étendant sa sollicitude sur le blessé ou le voyageur égaré, et amenant son maître à lui porter secours ».

Le concours de cette année, encore qu'il ait été limité à un petit nombre de sujets, a présenté un intérêt réel, et d'autant plus vif que, jusqu'à présent, les expériences de ce genre avaient eu lieu dans la belle saison. Il était utile qu'elles fussent aussi exécutées en hiver, la guerre se faisant par tous les temps. Le 11 janvier, le sol était gelé. Les chiens se trouvaient donc dans de mauvaises conditions pour quêter. Cependant, ils ont vite trouvé les pseudo-blessés, prouvant ainsi qu'on pouvait compter sur leur concours en toute saison.

Le programme de la recherche des blessés était ainsi rédigé :

Le chien, accompagné de son maître, battra le terrain à 150 ou 200 mètres, et devra retrouver le blessé dans le moins de temps possible.

L'ayant trouvé, aboyer pour prévenir son maître, ou ayant trouvé le blessé, ne pas aboyer et rapporter à son maître une pièce d'équipement, képi ou autre.

Le chien pourra également revenir vers son maître et aboyer quand il sera près de lui. Conduire ensuite son maître vers l'homme.

Toutes ces méthodes sont admises.

Le nombre des blessés ne sera pas supérieur à dix.

On remarquera les conditions de ce programme.

La difficulté n'est pas tant de retrouver le blessé que de signaler sa présence. En Allemagne, c'est par un aboiement spécial, sorte de plainte lugubre *(Todt erbellen)*, que l'attention est appelée sur le point où se trouve le militaire à secourir. Dans d'autres pays, on considère cette méthode comme n'étant pas recommandable, car, la nuit, à quelques centaines de mètres, il est difficile de s'orienter exactement et de savoir d'où vient l'appel. De plus, avec vent contraire, la voix du chien est emportée au loin, et risque de n'être pas perçue de ceux qui doivent l'entendre, alors qu'elle arrive à ceux qui ne doivent pas l'entendre : car il se peut qu'elle éveille l'attention de l'ennemi. Le docteur Ciotola, qui a observé maintes fois cet inconvénient, et qui préfère le travail en silence, dresse ses chiens à revenir à lui, lorsqu'ils ont découvert un blessé. C'est seulement en revoyant leur maître qu'ils lui annoncent par des jappements bas que leur chasse a réussi. En Autriche, on opère à peu près de même. La pratique en faveur en France consiste à faire rapporter un objet d'équipement appartenant au blessé : c'est le plus souvent le képi, qui est facile à saisir. *Nelly*, du capitaine Tollet, est ainsi dressée à revenir, avec cet objet entre ses dents, auprès de son

maître qui la met alors en laisse et se fait conduire par elle au point où elle l'a trouvé. S'il ne lui a pas été possible de saisir une pièce quelconque d'équipement, c'est par un aboiement faible, proféré lorsqu'elle est de retour auprès de son maître, qu'elle annonce à celui-ci l'heureux résultat de sa mission humanitaire.

II

Si on admet la participation du chien à la recherche des blessés, la question se pose de savoir quelle méthode on adoptera, et quels moyens de dressage on préfèrera, et quelle race on choisira comme s'y prêtant le mieux, voire à quel sexe on s'adressera, puisque le sexe « faible » paraît peu propre à ce service, si nous en croyons le Dr Granjux.

Le chien sanitaire devant être employé dans les armées en campagne, ne saurait être de grande taille, coûteux à nourrir, encombrant : on le choisira de préférence dans les races de taille moyenne, qui sont les plus résistantes aux intempéries et aux privations de toute nature. Le service spécial auquel on le destine exige, en outre, qu'il soit d'un tempérament vigoureux, et qu'il ait beaucoup de nez.

M. Büngartz, de qui il est naturel que l'on consulte la compétence, étayée sur une expérience déjà ancienne, choisit exclusivement des chiens de berger allemands. Ce sont des chiens nés chez lui. Il donne ou tue ceux qui montrent peu de dispositions au dressage.

Ce dressage, qui commence à huit mois, dure de trois à quatre mois, à raison d'une leçon d'une demi-heure ou trois quarts d'heure par jour.

J'ai cherché des chiens âgés de moins d'un an dans tous les villages des environs d'Auxerre, dit le Dr Rudler. J'ai trouvé un joli chien de Beauce, âgé de six mois, si sauvage qu'après deux mois de bons traitements il s'enfuyait encore quand je levais la main pour le caresser. J'ai trouvé *Stop*, âgé de deux mois ; son père est un chien de chasse ; sa mère un « berger » sans race. *Stop* est un chien de ferme, un « chien de vaches », rustique et très laid, mais d'une intelligence remarquable.

Dans l'impatience où j'étais de le dresser, je n'attendis pas qu'il eût huit mois. En quinze jours, il apprit à s'asseoir, à faire le *down* (à se coucher), à apporter. Il en tomba malade. La maladie le rendit indisponible pendant six semaines, si bien que le dressage spécial n'a guère duré que deux mois : *Stop* à six mois, il est éduqué.

Je sais bien qu'il ne faut pas conclure du particulier au général. Mais d'a-



Fig. 1. — *Nelly* garde un blessé.



Fig. 2. — *Nelly* a apporté le képi du blessé à son maître et attend qu'on le lui prenne.



Fig. 3. — *Nelly* a apporté au médecin-major Bichelonne et au capitaine Tolet un pli et attend la réponse.



Fig. 4. — La réponse est placée dans la pochette spéciale du collier de *Nelly*.

bord, les éleveurs reconnaissent que les produits de croisement, les bâtards, les « corniots », sont souvent beaucoup plus intelligents que les animaux de pure race. Il est donc inutile peut-être de rechercher ces bêtes qu'on exhibe dans les concours pour leur beauté.

En second lieu, il faut prendre l'animal à son âge le plus tendre : c'est le seul moyen de se l'attacher.

Parlant de l'équipement à donner au chien sanitaire, le même auteur demande qu'il ait, comme son camarade d'Allemagne, un collier avec une plaque ou une médaille portant son nom, son numéro et son affectation. Toujours comme son camarade d'Allemagne — y a-t-il lieu, en effet, de rechercher l'originalité, s'agissant d'une question entrée depuis près de vingt ans dans la pratique ? — l'auxiliaire à quatre pattes du corps de santé aux armées aurait son petit paletot de toile, avec les insignes de la Convention de Genève ; il aurait même un manteau de pluie en toile cirée.

Il porterait dans son paquetage des médicaments et objets de pansement. Ce seraient naturellement ceux qui répondent aux soins d'urgence que les ambulanciers ont à donner, en cas de syncope, d'hémorragie ou de fracture : par exemple cordial, éther, étoupes, compresses, bandes.

Le *Sanitätshund* porte sa ration de biscuit pour deux ou trois jours. Le Dr Rudler pense qu'il est possible de l'en débarrasser : un chien, qui se contente de restes, trouvera toujours de quoi vivre au milieu d'une armée, où il y a des milliers et des milliers de gens qui mangent.

D'autre part, le même médecin-major insinue qu'on pourrait peut-être munir ces chiens de clochettes, d'un timbre différent pour chacun d'eux, de façon à permettre aux ambulanciers de les suivre dans leurs recherches. Y a-t-il lieu, par contre, de les débarrasser de la lanterne que les Allemands font porter à leurs *Sanitätshünde ?* Tel est l'avis du Dr Bichelonne, lequel conseille de doter les infirmiers d'une lanterne sourde : un volet cache la lumière en temps ordinaire, volet qu'on rabat lorsqu'on a besoin d'y voir clair.

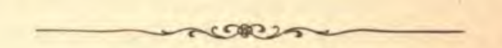
Il y a d'autres points encore à élucider. Pour assurer à l'armée le concours de chiens sanitaires, nous devons nous demander si c'est à l'autorité militaire qu'il appartient d'y pourvoir, ou à l'initiative soit des particuliers, soit des sociétés canines, soit des sociétés de secours aux blessés. Il y a en

faveur de toutes ces solutions de très bonnes raisons. Il n'y en a que trop, s'il doit en résulter le fatal « embarras du choix ». L'important, en effet, ce n'est pas de disserter. C'est de former des élèves.

La générosité de quelques personnes a fait les premiers frais. D'autres concours s'y sont ajoutés : c'est ainsi que le *Comité départemental de la Gironde de la Société de secours aux blessés* (Croix-Rouge française) a aidé, dans leur entreprise, les expérimentateurs de Bordeaux. La dépense, au surplus, n'est pas très élevée, et on trouverait sans peine des subventions si le principe était admis par l'autorité militaire. Mais elle y paraît, quant à présent, plutôt indifférente.

Il semble bien, en effet, que la question ne présente pas un intérêt primordial. D'autres problèmes d'une importance capitale sollicitent l'attention des pouvoirs publics. Mais est-ce une raison pour négliger les détails? C'est d'autant moins une raison que ces problèmes essentiels, dont je parle, on les néglige aussi. Dans les armées où on travaille, on s'occupe des petites choses en même temps que des grandes. Lorsqu'on dédaigne les petites et qu'on les considère comme indignes de soi, on est bien près de se détourner des grandes.

Commandant Emile MANCEAU.



CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

La sphère d'activité des commandants de troupes. — Chevaux d'officiers. — Les premières écoles de recrues de l'infanterie prolongées. — Encore les manœuvres du 1er corps d'armée.

Nous continuons à résumer les dispositions arrêtées par le Conseil fédéral en application de la nouvelle loi militaire.

Une ordonnance du 28 février publiée par la *Feuille militaire officielle* du 21 mars délimite les obligations et la sphère d'activité des commandants de troupes. On sait qu'en vertu des articles 109 et 141 de l'organisation militaire, les commandants de troupes commandent et dirigent les cours de répétition de leurs unités et de leurs corps ainsi que les exercices des états-majors. Ils s'inspirent à cet effet des buts de l'instruction déterminés par le Département militaire et des directions de leur supérieur auquel ils soumettent leurs mesures. Cette année-ci, dans le 1er corps d'armée, il appartiendra aux commandants de bataillons, de batteries et d'escadrons d'arrêter le programme d'instruction de leurs unités et de le soumettre à l'approbation des commandants de régiments et de groupes. Bien que ces derniers dirigent les cours de leurs corps de troupes, cette direction doit éviter d'empiéter sur les compétences légitimes de leurs sous-ordres qui sont directement responsables de la préparation à la guerre de leurs unités. Ils éviteront donc de les brider en rien dans les moyens adoptés, veillant seulement à ce que le but soit atteint et à ce que l'égalité d'instruction soit obtenue dans le régiment ou dans le groupe. Cela ne les empêchera d'ailleurs nullement, pour accoutumer leurs commandants de bataillons, de batteries, d'escadrons à leur commandement et à leur méthode, et pour se rendre compte eux-mêmes des connaissances professionnelles et du caractère de ces sous-ordres, d'intervenir lorsqu'ils le jugeront utile et de leur poser des tâches tactiques ou les convoquer à un exercice de cadres. Ce sera là un moyen, et l'un des plus efficaces, de favoriser l'unité d'instruction et la cohésion de leurs corps de troupes. L'essentiel est de le faire sans apporter une entrave à l'exécution des programmes d'instruction de leurs subordonnés.

Revenons à l'ordonnance du 28 février.

L'article 161 de l'organisation militaire accorde un droit de préavis aux commandants de troupes sur les demandes de dispense formulées par des officiers. En fait, ce préavis était déjà demandé souvent sous l'ancien régime,

mais non pas toujours. Cela dépendait des cantons et, dans les cantons, de la personnalité du chef du Département cantonal. Dorénavant, le préavis est de droit.

Une fois les dispenses accordées, les autorités militaires doivent communiquer la liste de celles qui intéressent des officiers et des sous-officiers aux commandants de troupes, avant le cours de répétition, afin de permettre à ceux-ci de désigner des remplaçants.

Rien de changé pour le compte-rendu sommaire du cours adressé par le commandant à son supérieur. Rien de changé non plus pour les notes qualificatives des officiers et des sous-officiers, et cela est regrettable. Le système des notes tel que nous le pratiquons est trop brutal et trop rudimentaire pour permettre une appréciation claire de la valeur du qualifié. Il prête aussi trop à des divergences dans le critère des appréciations, de telle sorte que des injustices peuvent être facilement commises, soit dans le sens de l'indulgence, soit dans celui de la sévérité. Il y aurait là toute une réforme à entreprendre.

Les commandants de troupes ont l'administration de leur unité. Leur première préoccupation doit être qu'elle soit toujours à l'effectif, et l'ordonnance leur en fournit le moyen, ce qui n'était pas le cas jusqu'ici. Chaque année, ils doivent présenter un rapport et des propositions en vue des remplacements avant le 15 janvier. Les rapports doivent indiquer, outre l'effectif au 1er janvier, la diminution en officiers, sous-officiers et soldats à prévoir pour le 1er janvier de l'année suivante, par suite du passage dans une autre classe de l'armée ou de sortie du service. Ils indiquent, en outre, les officiers qui, de l'avis de leur supérieur immédiat, sont aptes, quoique parvenus à la limite d'âge, à servir encore dans la classe de l'armée dans laquelle ils sont incorporés.

Ici, encore une parenthèse. On sait que l'article 36 O. M. fixe la limite d'âge des capitaines et des officiers supérieurs de l'élite et de la landwehr et de tous les officiers du landsturm. Il ajoute : « Avec leur consentement les officiers peuvent être maintenus au service au delà de ces limites d'âge ».

C'est en application de cet alinéa de l'article 36 O. M. que l'ordonnance du 28 février demande l'avis du commandant d'une unité sur l'aptitude physique de ses sous-ordres atteints par la limite d'âge. Mais elle semble étendre les termes de la loi. Elle embrasse les lieutenants et les premiers-lieutenants aussi bien que les capitaines et les officiers supérieurs. Nous ne croyons pas que telle ait été l'intention du législateur. Le troisième alinéa de l'article 36 dit expressément « ces limites d'âge », c'est-à-dire les limites d'âge des officiers spécifiés dans l'article. Les lieutenants et les premiers-lieutenants de l'élite et de la landwehr n'y figurent pas.

Bien entendu, nous ne nous plaçons ici qu'au point de vue de l'interpré-

tation juridique de la loi, et nullement à celui de l'intérêt qu'il pourrait y avoir à conserver dans leurs fonctions les officiers subalternes de l'élite et de la landwehr. Envisagée sous ce nouvel angle, la question devient beaucoup plus vaste. Il s'y greffe des considérations relatives à l'avancement. Sa solution peut aussi être sollicitée par la plus ou moins grande facilité du recrutement des officiers, une des inconnues du nouveau régime. Mais il est clair que quelle que soit la valeur de ces considérations militaires, elles ne sauraient justifier une interprétation de la loi contredisant le droit qu'elle a entendu fonder.

Les commandants de troupes procèdent à la nomination et à la promotion de leurs appointés et sous-officiers. Une ordonnance actuellement en voie de préparation règlera les conditions de ces nominations. Enfin, et ceci entre autres est une attribution nouvelle, ils formulent les propositions concernant l'exclusion du service personnel des militaires sous leurs ordres qui se sont rendus indignes de leur grade et le retrait du commandement aux officiers incapables. (Art. 16 et 19 O. M.)

Pour l'établissement de leurs rapports et propositions, et d'une manière générale pour tous renseignements relatifs aux états de service de leurs sous-ordres et aux tableaux de leurs effectifs, les commandants peuvent recourir au bureau de l'instructeur d'arrondissement qui tient ses dossiers à leur disposition.

L'ordonnance confirme les mesures en usage pour le contrôle du matériel.

En ce qui concerne spécialement les obligations et la sphère d'activité des commandants des unités d'armée, l'ordonnance se réfère aux dispositions de l'O. M. sur les inspections qui appartiennent à ces chefs, leurs droits de contrôle et de propositions de nomination.

Les commandants des unités d'armée sont, pour ce qui les concerne, mis au courant par l'état-major général, des travaux de préparation à la guerre; ils y prennent part « lorsque cela se peut », dit vaguement l'ordonnance.

Celle-ci reproduit l'art. 194 O. M. sur la conférence des commandants des unités d'armée dont le but est de discuter les améliorations à apporter à l'armée. On se rappelle que l'oubli de cette conférence injustement tombée en désuétude sous le régime de 1874, a été un des arguments en faveur de la réorganisation. Dorénavant, elle ne pourra plus disparaître, car elle a reçu, entre autres, dans ses attributions, la mission d'établir pour le Département militaire le projet d'organisation des cours de répétition et des exercices des états-majors de l'année suivante.

La conférence des commandants des unités d'armée sera le véritable lien, le trait-d'union constant entre l'administration et le commandement.

* * *

L'article 74 O. M. est entré en vigueur le 1er avril. Cet article est celui qui prévoit une indemnité pour cheval de selle aux lieutenants-colonels et aux officiers d'un grade plus élevé exerçant un commandement dans l'élite ainsi qu'aux officiers de l'état-major général incorporés dans l'état-major de l'armée et dans les états-majors de l'élite. Une ordonnance du 6 mars 1908 a décidé que l'indemnité annuelle consistait en une allocation pour le fourrage et le pansage; celle-là sera fixée chaque année par le département militaire suivant le prix moyen des fourrages (en 1908, 2 fr. par jour); celle-ci a été arrêtée à 2 fr. par cheval et par jour.

Une distinction a été établie entre les chevaux des commandants des unités d'armée et ceux des autres officiers. Les premiers seuls sont au bénéfice de l'estimation officielle et du remboursement de ferrage et des frais de traitement pour maladie. Les autres chevaux sont simplement contrôlés par les experts fédéraux d'estimation. C'est sans doute en considération des dépenses que la Confédération a pris cette décision-là; mais elle pourrait avoir l'inconvénient de limiter le nombre des officiers qui demanderont à être mis au bénéfice de la loi.

* * *

Pour la première fois, les inspections de première période ont eu lieu, ce mois-ci, dans les écoles de recrues d'infanterie. Il n'en ressort pas, malgré le prolongement de quatre à sept semaines de cette période, qu'il y ait un changement notable dans la tenue des hommes et dans la rapidité de leurs évolutions. Le pas semble, cependant, un peu plus dégagé et les mouvements de l'homme plus précis. Le temps plus long consacré à la gymnastique n'est certainement pas perdu.

Mais où le progrès s'affirme très réel, c'est au tir. Le nouveau programme est en voie de tenir ses promesses. Les exercices préparatoires remplissent incontestablement et efficacement leur but. La recrue aborde les exercices principaux avec une assurance et un degré de précision que l'on était loin d'atteindre dans les écoles de l'ancien régime appliquant les anciens programmes. En outre, l'égalisation de l'adresse s'affirme, relevant la moyenne non par les meilleurs résultats d'une minorité de tireurs d'élite mais par un développement général de l'aptitude au tir.

Un point noir est le temps que demande l'accomplissement du programme et les soins qu'il impose au personnel instructeur. On ne peut être au four et au moulin. Pendant que l'instructeur de compagnie est au tir, il ne lui est pas possible de surveiller les autres branches de l'instruction, spécialement celle du service en campagne qui, pourtant, ne le cède pas en importance à l'instruction du tir. Il y a là un problème à résoudre.

Il faudra résoudre aussi celui de la répartition du temps entre le tir et le reste de l'instruction. Autant qu'on en peut juger par l'expérience encore insuffisante du nouveau régime, il sera désirable de réduire un peu les

exercices de tir des cadres, et ce sera possible, sans doute, lorsque tous nos officiers et sous-officiers auront reçu comme recrues, puis comme élèves sous-officiers le nouvel enseignement du tir. A ce moment, ils auront acquis une habileté suffisante pour justifier une économie des cartouches mises à leur disposition. Et ce sera du même coup du temps gagné. Il faut bien se rappeler que l'école de recrues prolongée ne doit pas retomber dans le travers d'autrefois ; neuf à dix semaines de surmenage ne se supporteraient pas aussi facilement que six.

La question des sous-officiers aussi devra retenir l'attention. On remarque déjà l'inconvénient — passager, espérons-le, — de la libération nécessaire accordée aux aspirants officiers de l'école de recrues qu'ils faisaient comme caporaux. Les meilleurs éléments du corps des sous-officiers sont perdus pour l'instruction des recrues. Ce sera un motif de plus d'apporter le plus grand soin au choix des autres sous-officiers et, à cet effet, de rendre à l'infanterie partie des hommes sélectionnés que l'on attribue aux autres armes.

Il ne faut d'ailleurs pas s'arrêter au moment présent pour juger. Les dispositions de la loi assurent déjà un remède puisqu'elle limite le nombre des exemptions jadis accordées au personnel des entreprises de transport et qu'elles astreignent au service les instituteurs que les cantons en exonéraient. C'est une pépinière de bons sous-officiers en expectative.

Au surplus, et d'une manière générale, il convient de ne pas se montrer impatient des résultats espérés. Il ne se produiront qu'à la longue. Nous sommes, actuellement, dans la période des tâtonnements. Instructeurs et commandants, bureaux, tout le monde cherche sa voie. Des appréciations en connaissance de cause ne seront possibles qu'après une expérience un tant soit peu prolongée. Il faut au moins attendre la fin d'une école de recrues. Mais en attendant, il reste intéressant de noter les impressions, si passagères qu'elles puissent être.

*
* *

Ose-t-on parler encore des manœuvres du 1[er] corps d'armée ? Pourquoi non, puisqu'elles ont donné lieu à un travail instructif du lieutenant-colonel Schæppi, publié en supplément par l'*Allgem. Schweiz. Militärzeitung*. C'est une étude très complète, que l'auteur justifie par le désir de marquer le point de départ de la nouvelle ère. Il ne pouvait le faire mieux qu'en marquant le point d'arrivée de l'ancienne. Nous recommandons cette lecture à nos camarades du 1[er] corps d'armée.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Mutations dans le haut commandement. — L'âge des généraux prussiens. — Manœuvres impériales en Alsace et en Prusse orientale. — Exercices avec de gros effectifs. — Les cuisines roulantes. — Allègement de l'équipement. — Effectif des troupes appelées au service en 1908. — Nouvelle prescription pour les pionners de cavalerie. — Pontons d'acier pour la cavalerie. — La nouvelle prescription pour le service en campagne est attendue pour avril. — Officiers et soldats pensionnés. — Jubilés de régiments et anniversaires. — Statistique criminelle de l'armée. — Introduction des guêtres et des souliers à lacets. — Le *Kriegerbund* allemand.

Aux mutations que nous avions déjà relatées dans notre dernière chronique il faut en ajouter deux autres: le duc Albrecht de Würtemberg, jusqu'ici commandant du 11e corps à Kassel, prend le commandement du 13e corps würtembourgeois à Stuttgart; il y remplace le général de Fallois qui a passé à la retraite. Le commandant actuel de la 2e division de l'infanterie de la garde, le général baron de Scheffer-Boyadel, est placé à la tête du 11e corps. Le duc Albrecht, qui n'a que 43 ans, est un fils du duc Philippe de Würtemberg, et de la duchesse Marie-Thérèse fille de l'archiduc Albrecht, le vainqueur de Custozza. Le duc Albrecht fut autrefois commandant de la 4e brigade de cavalerie prussienne. Le général de Scheffer est âgé de 5? ans, il a pris part à la guerre de 1870 et y a conquis la croix de fer, et a passé la plus grande partie de son temps de service à l'état-major général, mais il a aussi fait partie de l'infanterie de la Garde.

Qu'on nous permette à cette occasion quelques constatations rapides sur l'âge moyen des généraux prussiens. Sur 17 commandants de corps, 7 ont été nommés depuis une année; leur âge moyen est actuellement de 59 $^1/_2$ ans, le plus âgé ayant 62 ans et le plus jeune 56, si l'on ne tient pas compte de l'âge du duc de Würtemberg qui a bénéficié, comme prince du sang, d'un avancement spécial. Aucun des commandants de corps allemands n'a donc atteint la limite d'âge prévue en France pour ce même grade, soit 65 ans. A l'heure actuelle, l'âge moyen des commandants de corps français est de 61 ans. Observons encore qu'en 1870 les commandants de corps allemands avaient un âge moyen de 62 ans, bien que plusieurs eussent été nommés à leur poste au début de la guerre.

Le général de Fransecky, célèbre par sa défense du Schedingwald près de Königgrätz, avait par exemple plus de 62 ans lorsqu'il prit le commandement du IIe corps au commencement de la mobilisation. On peut donc dire que nos commandants de corps actuels sont relativement jeunes; il en est de même des généraux divisionnaires, qui ont 56 ans de moyenne et dont le plus âgé a 59 ans; en France l'âge moyen des divisionnaires est de 61

ans. Ces proportions sont malheureusement beaucoup moins favorables pour les autres grades. Quant à l'instruction qu'ont reçu les généraux avant leur entrée dans l'armée, on constate que 17 d'entre eux sont sortis des gymnases, tandis que six seulement ont passé par les écoles de cadets ; 14 appartiennent à l'infanterie, 3 à la cavalerie, aucun à l'artillerie ; 12 ont passé par l'état-major général, les autres, soit par le ministère de la guerre soit par les adjudances supérieures ; un seul a conquis tous ses grades dans la troupe.

Ajoutons, aux renseignements déjà donnés à ce sujet dans la chronique de janvier, qu'une division d'infanterie et une division de cavalerie bavaroises prendront part aux manœuvres impériales qui auront lieu cette année en Lorraine entre le 15e et le 16e corps ; il s'agit de la 3e division bavaroise qui est en garnison dans le Palatinat; on lui adjoindra le régiment 1 des chevau-légers et la 4e brigade d'artillerie de campagne. La division de cavalerie bavaroise sera composée des brigades 1, 3 et 4 avec une subdivision montée du 5e régiment d'artillerie de campagne; une subdivision de pionniers de cavalerie, prise dans le 2e corps bavarois, et une subdivision de signaleurs seront en outre adjointes à la division de cavalerie. Relevons encore à titre de simple curiosité qu'un général français a conçu au sujet de ces manœuvres des craintes sérieuses pour la sécurité de son pays. Il estime que les 100 000 hommes de troupes rassemblés pour les manœuvres d'automne pourraient en profiter pour faire irruption en France. Il est inutile d'insister sur l'absurdité de ces suppositions. D'abord il n'y aura pas 100 000 mais 50 000 à 60 000 hommes pour prendre part à ces manœuvres ; ensuite les unités n'auront pas même leur effectif de guerre et ne seront pourvues ni des munitions, ni des vivres de guerre. L'irruption serait donc impossible, et on sait d'ailleurs que la mobilisation de l'armée allemande pourrait se faire avec une telle rapidité et dans des conditions si favorables que si l'Allemagne était obligée de faire la guerre à la France, — ce à quoi, grâce à Dieu, personne ne pense en ce moment, — elle n'aurait pas recours à un moyen aussi ridicule qui la mettrait d'emblée en état d'infériorité. L'empereur assistera probablement aussi pendant deux jours aux manœuvres qui auront lieu en Prusse orientale sous la direction de l'inspecteur d'armée baron von der Golz.

Nous avons déjà parlé des manœuvres de cavalerie de cette année. Mentionnons encore le fait qu'une division de cavalerie sous les ordres du général von Klein, inspecteur général de l'arme, exécutera sur une grande échelle un exercice du service des renseignements et de sûreté ; on leur adjoindra une subdivision de pionniers de cavalerie. Dans huit corps d'armée auront lieu des « voyages de la cavalerie » analogues à ceux de l'état-major général, pendant lesquels on étudiera sur le terrain les tâches que la pratique oblige à résoudre en ce qui concerne le service de renseignements, de sû-

reté et la participation de la cavalerie au combat lui-même et son action dans la poursuite.

Aux 9e et 12e corps de la garde auront lieu des attaques de positions opérées avec la participation de l'artillerie lourde. Les exercices de pionniers se feront à Thorn, Desel et Mayence ; les télégraphistes auront deux séries d'exercices durant trois jours. Depuis le 1er avril, une subdivision bavaroise forte de 49 hommes est attachée au bataillon des chemins de fer.

On projette de placer sur les cuisines de campagne, qui seront prochainement introduites la ration de réserve, dite ration de fer, que l'homme jusqu'ici devait emporter dans son sac ; il est aussi question de décharger un peu les voitures de bagages des compagnies des objets inutiles qui les encombrent et de les remplacer par 100 manteaux, 100 tentes ou 20 sacs paquetés, 115 pelles, pioches ou haches, ou encore par 9000 cartouches, de sorte que les hommes faibles pourront être un peu soulagés. On supprimera en outre dans chaque compagnie à effectif de guerre 80 tentes ; les instruments pour le nettoyage et l'entretien des armes seront aussi réduits.

On appellera aux manœuvres de cette année les effectifs suivants pris dans le cadre de la réserve et de la landwehr : infanterie 187 500 hommes, chasseurs 6100, mitrailleurs 660, artillerie de campagne 32 100, artillerie à pied 17 700, pionniers 11 900, armes spéciales 4100, train 900, en tout 270000 hommes.

L'empereur a approuvé la *Prescription pour les pionniers de cavalerie* dans laquelle sont traités tous les travaux techniques que la cavalerie peut exécuter en campagne ; cette importante prescription vient d'être distribuée aux troupes ; elle s'occupe aussi de l'artillerie et des mitrailleuses pour autant qu'il s'agit des passages de cours d'eaux. D'après les règles qui y sont exposées, la cavalerie doit être capable de détruire les voies de chemin de fer, les télégraphes et tous autres moyens de communication, tels que les canaux, de vaincre tous les obstacles, surtout les cours d'eau, et de fortifier convenablement avec des moyens très simples tous les points importants.

Un changement important consiste dans le remplacement du ponton pliable en toile à voile par le ponton d'acier ; on a reconnu en effet que le premier n'est pas assez résistant. Le ponton d'acier est composé de deux moitiés séparables qui consistent en une carcasse de fer forgé sur laquelle sont appliquées et fixées des plaques de tôle. Chaque régiment de cavalerie est accompagné de 4 pontons semblables munis de tous les appareils nécessaires, tels que ancres, rames, etc. qui sont chargés sur deux voitures à pontons. La cavalerie doit en outre s'exercer à passer la rivière en n'utilisant pour s'aider que les matériaux qu'elle trouve sur place à sa disposition. Pour les exercices de destruction des rails chaque régiment est pourvu de rails d'exercice et de 15 cartouches explosibles.

La *destruction des chemins de fer* en temps de guerre ne peut être opérée

que sur l'ordre du commandant en chef, du chef d'une armée ou du général commandant un détachement indépendant du gros. On se rappelle qu'en 1870 plusieurs lignes furent détruites qui auraient pu être très utiles et dont on regretta la perte. Les moyens de rendre inutilisables les lignes télégraphiques et téléphoniques doivent pouvoir être spécialement exercés et on attachera une importance particulière à la création de « fuites » habilement masquées, de sorte que le courant soit arrêté et que l'adversaire ait le plus de peine possible à les découvrir.

Nous nous occuperons probablement dans notre prochaine chronique de la nouvelle « ordonnance pour le service en campagne » qui va bientôt paraître. On l'attend avec autant d'impatience qu'autrefois le nouveau règlement d'exercice, parce qu'ainsi seulement ce dernier sera complété et pour ainsi dire transporté dans la pratique.

Le budget de 1908 nous donne les renseignements suivants sur les officiers, officiers secrétaires et soldats pensionnés : une partie d'entre eux sont subventionnés par le « Fonds impérial des invalides » ; ce sont ceux dont l'invalidité ou l'origine de la pension remonte à la guerre de 1870 ; ce fonds a été constitué par 560 millions de marks prélevés sur l'indemnité de guerre de la France; mais il s'est depuis lors augmenté de plusieurs contributions de l'empire. Cette année, 2892 officiers et médecins benéficient encore de ses ressources, tandis qu'il y en avait 2973 en 1906. Parmi les officiers se trouvent 229 généraux et 907 officiers d'état-major. Tous les autres officiers et fonctionnaires reçoivent leurs indemnités de pension du « fonds général des pensions » dont les ressources sont fixées dans le budget annuel. Actuellement voici le nombre de ceux qui en profitent, déduction faite des officiers bavarois : 9700 officiers, 2900 employés militaires, 151 294 hommes. Les officiers se répartissent comme suit : 703 généraux, 2760 officiers d'état-major, 3018 capitaines, 1382 premiers-lieutenants, 1252 lieutenants et 585 officiers sanitaires ; en outre 222 employés militaires et 32 433 hommes ont aussi droit à une pension payée par le fonds impérial des pensions.

L'âge moyen des officiers pensionnés est de 63 ans, celui des soldats de 62.

La *statistique criminelle de l'armée allemande* démontre que les mauvais traitements envers les inférieurs diminuent continuellement ; il y a eu 770 cas en 1901 et on n'en constate plus que 408 en 1906, ce qui est un résultat assez remarquable, si l'on se rappelle qu'il y a 80 000 sous-officiers en Allemagne. Les cas d'abus d'autorité ont ainsi diminué. Tandis qu'en 1906, sur 100 crimes militaires 13 se rapportaient à un abus d'autorité, en 1906 on n'en constate plus que 9. Les cas d'insubordination en état d'ivresse ont aussi diminué du 20 °/₀ (12 °/₀ en 1901, 10 °/₀ en 1906). Les blessures et atteintes à l'intégrité corporelle sont aussi moins fréquentes dans l'armée puisqu'on constate qu'en 1906 il y a 1341 cas contre 1636 en 1901. Les

vols simples sont également en diminution tandis que les vols qualifiés ont sensiblement augmenté (137 en 1901, 269 en 1906).

Un grand nombre de régiments fêtèrent cette année leur premier centenaire ; ce sont tous ceux qui ont été fondés par la grande ordonnance de l'année 1808. L'empereur participera à la cérémonie anniversaire du régiment de la garde du corps qui est en garnison à Francfort sur l'Oder. Un monument commémoratif sera aussi inauguré sur le champ de bataille de Gorndorf ; il en sera de même à Kiefel, en souvenir de la victoire que le duc Ferdinand de Brunschwig remporta sur les Français le 23 juin 1758.

Depuis quelque temps on a autorisé, à titre d'essai, le port des guêtres et des chaussures à lacets pour remplacer les bottes ; les bottines vernies sont interdites. Pour l'hiver, seuls les officiers d'infanterie, de chasseurs, de mitrailleurs, des ingénieurs et pionniers, ainsi que les officiers des troupes de communications peuvent les porter pour l'exercice, le service en campagne le tir et le service de garnison. Les officiers montés y ajoutent des éperons à courroies.

Le Kriegerbund allemand, qui est une association d'anciens soldats, est une institution très utile. En 1907, par exemple, elle a dépensé 335 347 marks pour aider à des camarades dans le besoin ou à leurs veuves restées sans ressources ; elle subventionne en outre quatre orphelinats auxquels elle a payé en 1907 156 418 M. Le Kriegerbund prussien, qui est rattaché au Kriegerbund, société allemande, a de son côté, versé 17 191 M. pour des buts analogues, de sorte que cette association d'anciens soldats aura dépensé en une année plus d'un demi-million pour des buts de bienfaisance.

CHRONIQUE ESPAGNOLE

(De notre correspondant particulier.)

Réorganisation d'une division. — Le rajeunissement des cadres. — Occupation militaire de Mar Chica.

L'événement militaire le plus important, le seul, pourrais-je dire, que nous offre le trimestre écoulé, est la réorganisation de la 1re division, à Madrid, général Orozco.

Cette division a vu ses effectifs renforcés et a été pourvue de tous les services auxiliaires, ainsi que de presque tout le matériel de campagne. Elle se compose donc maintenant de deux brigades d'infanterie, d'un régiment de cavalerie, d'un groupe d'artillerie de campagne, d'un groupe de troupes du génie, d'une compagnie d'administration et d'une ambulance mixte du corps de santé. Chacune des deux brigades d'infanterie a deux régiments de deux bataillons chacun ; le régiment de cavalerie est composé

uatre escadrons; le groupe d'artillerie a six batteries à quatre pièces et roupe du génie est formé de quatre sections : deux de sapeurs, une de graphistes, une de signaleurs.

L'effectif du régiment d'infanterie est de 1075 hommes; le régiment dis- e de 4 voitures à munitions, 6 chars, 8 mulets pour le transport des ils de campagne et 2 mulets pour le transport du matériel sanitaire. Le iment de cavalerie a 427 chevaux et 5 chars. Le groupe d'artillerie 98 vaux de selle, 304 de trait, 4 chars de batterie et 7 du modèle dit *catalan*. groupe du génie possède 12 chevaux de selle, 68 mulets, 1 char catalan, har de station et 4 chars de ligne. La compagnie d'administration a 166 nmes, 12 chevaux, 124 mulets, 30 chars Blesa et 4 fours de campagne. in, l'ambulance divisionnaire a 85 hommes, 10 chevaux, 58 mulets, 2 rgons de chirurgie, 8 chars Löwher pour le transport des malades et des ssés, 1 char et 2 fourgons tente-hôpital.

Les effectifs totaux de la division sont de 3 officiers généraux, 362 offi- rs, 6008 hommes de troupe, 673 chevaux de selle, 319 chevaux de trait, mulets, 24 pièces d'artillerie et 8 mitrailleuses (4 par brigade d'infan- ie.)

Un des buts que se propose le ministre de la guerre par cette nouvelle anisation de la 1re division étant de présenter à nos parlementaires une té supérieure, telle qu'elle doit être constituée pour être efficace, les mbres des deux Chambres ont été invités à assister à la revue, passée le roi, des troupes du général Orozco. Cette cérémonie a eu lieu près de drid, au camp de Carabanchel, et a produit une excellente impression le nombreux public attiré par la perspective d'un attrayant spectacle itaire. Espérons que celui-ci aura aussi favorablement impressionné nos utés et nos sénateurs, et qu'il contribuera à les disposer à être plus ges lorsqu'il s'agira de voter le budget militaire pour 1909.

Ce dernier arrêtera, dit-on, des effectifs permanents plus élevés que ceux nous avons eus ces dernières années. On parle de 120 000 hommes, ce ne serait pas exagéré, étant donnés les chiffres de notre population et nécessité de diminuer la durée du temps de service actif, à l'instar de ce se fait ou est sur le point de se faire dans la plupart des armées étran- res. Il y a quelques années, peut-être même quelques mois, celui qui, chez s, se serait permis de mentionner une réduction de nos trois années de vice actif se serait vu passablement malmené. Aujourd'hui, les choses t bien changées; non seulement il est permis de préconiser cette réduc- sans que personne ne le prenne en mauvaise part, mais encore, oh rise! des écrivains qui, il n'y a pas longtemps, tapaient dru sur les isans du système des milices suisses et même de tout autre système de ces, déclarent à présent que cette réforme ne serait pas aussi mauvaise s se l'étaient figuré et que, bon gré, mal gré, on s'y achemine partout

Lors de la discussion du budget de la guerre, deux députés, MM. Mellado et Loygorri, ont présenté à la Chambre un projet de loi aux termes duquel les colonels qui auraient 40 ans de service, ou même 38 ans, dont deux dans leur emploi, pourraient demander à être mis à la retraite, avec le grade honoraire de général et la pension correspondant au grade qu'ils avaient dans l'armée active. Le ministre a admis le but général de ce projet, c'est-à-dire l'idée de recourir à un procédé permettant de donner quelque mouvement aux cadres d'officiers de tous grades. Mais le général Primo de Rivera a démontré par des chiffres que le privilège que l'on voulait accorder aux colonels ne profiterait en rien aux cadres inférieurs et que, partant, sous peine de n'en faire bénéficier qu'une classe d'officiers, ce qui serait injuste, il valait mieux rejeter la proposition et préparer un projet plus général Cet argument a été parfaitement compris des deux députés qui, après avoir déclaré qu'ils prenaient note des bonnes intentions du ministre, ont retiré leur projet de loi.

* * *

La presse vous a déjà informés de notre occupation temporaire du territoire marocain de Mar Chica (Petite Mer), près de Melilla. Le lac de Mar Chica se trouve entre le saillant de Melilla et le cap de Quiviana; il est orienté parallèlement à la côte et mesure environ 20 kilomètres de long sur 7 de large; il est séparé de la mer par une étroite bande de terrain que traverse le chemin le plus court de Melilla à Quebdana. Un canal d'une centaine de mètres de longueur et large de 15 mètres fait communiquer la Méditerranée avec la Mar Chica; en élargissant le dit canal et en le draguant, on pourrait facilement transformer le lac en un magnifique port commercial et militaire, car la configuration de ses bords permettrait des ouvrages de fortification d'une grande valeur.

Etant données les conditions avantageuses de Mar Chica, il est aisé de comprendre que des particuliers et des sociétés aient tenté, à plusieurs reprises, d'y établir des factoreries. Ces derniers temps surtout, mettant à profit l'état d'anarchie où se trouve l'empire marocain, certains aventuriers, sous la protection plus ou moins efficace du Roghi, ont prétendu établir des comptoirs à Mar Chica. Mais une prise de possession définitive leur a été rendue impossible par la présence de soldats impériaux, qui avaient été, à la demande de l'Espagne, envoyés sur les lieux. Ces soldats étant partis depuis quelques semaines, le gouvernement espagnol s'est cru dans l'obligation d'occuper militairement le pays; primo, afin de sauvegarder nos droits historiques sur un territoire qui, somme toute, fait partie de notre zone d'action à Melilla; secondement, pour se conformer à la clause du traité d'Algésiras, en vertu de laquelle nous avons été chargés des opérations de police dans les parties de la côte marocaine soumises à notre action et tout spécialement d'empêcher la contrebande des armes.

Pour le moment, nous n'avons, à Mar Chica, que deux compagnies d'infanterie et quelques détachements de troupes spéciales. Des renforts, cependant, sont préparés pour le cas où des opérations militaires importantes deviendraient nécessaires dans l'imbroglio des affaires marocaines

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Fusils, canons et mitrailleuses. — La situation actuelle de notre armement. — Les éclaireurs montés de l'infanterie. — La viande à soldats. — L'*Annuaire* de l'armée française. — La simplification des écritures.

J'ai parlé assez longuement de la question des mitrailleuses le mois dernier. Mais il me faut y revenir, parce que, le 19 mars, elle est revenue elle-même au Sénat. Ce n'est point des considérations militaires qui l'y ont ramenée, mais des considérations électorales. Les intérêts de leur circonscriptions respectives forcent les représentants de telles ou telles régions à pousser soit à l'augmentation de la cavalerie, soit au maintien des musiques militaires soit à la conservation du pantalon garance, soit à l'extension de l'alcoolisme. Dans les régions où il y a des manufactures d'armes, les parlementaires sont d'une haute compétence en matière d'engins de guerre. Et c'est ce qui nous a valu une conférence de M. Rouby, sénateur de la Corrèze (il y a une fabrique de fusils à Tulle, chef-lieu de ce département), sur l'état de notre armement. Etat critique, d'après lui, et qui exige que, loin de licencier les ouvriers qui s'en occupent, on leur donne plus de travail que jamais. Nous n'avons pas assez de canons. Ceux que nous avons ont besoin de retouches, et il faut à la plupart de leurs affûts des « réparations sérieuses » nécessitant leur retour dans les ateliers de l'Etat. Les mitrailleuses, elles, sont en cours de fabrication. Une somme de vingt millions est inscrite à cet effet dans le budget de l'exercice courant.

Quant aux fusils, l'honorable élu de la Corrèze déclare qu'ils ne lui semblent pas valoir ceux de l'Allemagne. La grande supériorité de notre modèle 1886, lors de son apparition, était due à son système de répétition et à sa grande précision. Mais, depuis cette époque, les Allemands ont fabriqué leur Mauser 1898, ce qui nous a déterminés à adopter une nouvelle balle. Cette transformation de notre cartouche a pu rétablir l'égalité au point de vue balistique, mais nous sommes restés dans un état bien inférieur au point de vue du système de répétition. Bien plus, les Allemands ont encore apporté une nouvelle réforme à leur fusil; ils ont fait un modèle 1904, et cette transformation, qui se termine en ce moment, marque certainement un nouveau progrès chez eux.

Mais ce n'est pas tout : voilà vingt-deux ans que notre fusil est en service, voilà vingt-deux ans qu'il travaille sans relâche et il en résulte de nombreuses détériorations.

Il faut avoir le courage de le dire, notre fusil est en partie déprécié ; il y a des séries qui sont complètement usées, et certainement M. le ministre a dû être saisi de certains rapports de l'école normale de tir qui lui indiquent que beaucoup de nos fusils ne seraient pas en état de rentrer demain en ligne de combat.

Reste à savoir, en ce moment, si nous avons les moyens et les éléments nécessaires pour remplacer notre fusil modèle 1886 par une arme meilleure et j'ajoute supérieure.

Sans vouloir vous donner aucun détail, permettez-moi de vous répondre par u seul mot : oui. Oui, nous en avons le moyen. M. le ministre de la guerre peut, demain, mettre en chantier une arme nouvelle meilleure, supérieure à celles de toutes les autres nations, sur lesquelles, d'après le dire des hommes de guerre compétents, elle nous assurerait une supériorité incontestable. Cette arme, messieurs, a été découverte à la fois de deux côtés différents et par un officier d'administration contrôleur d'armes, ancien ouvrier immatriculé, M. Meunier, et par un officier de l'école normale de tir au camp de Châlon.

Elle est merveilleusement conçue ; elle répond aux desiderata du jour ; elle joint à une certaine légèreté une grande robustesse. On peut en modifier les contours et les formes pour en diminuer le prix et en rendre la fabrication plus facile.

Les Allemands, dans les différentes transformations de leurs fusils, ont toujours conservé le même calibre.

Qu'est-ce qui nous empêche de conserver aussi à cette arme nouvelle le même calibre et, par là-même, de permettre à l'administration de conserver les munitions que nous avons en réserve ?

Nous pouvons nous dispenser également d'en doter les troupes coloniales, les troupes d'Algérie, les troupes des Alpes. Autant d'économies pour le Trésor.

Enfin, quel en sera le prix ?

Le fusil Lebel de 1886 coûtait 32 francs. Le nouveau fusil coûterait beaucoup plus ; il coûterait une cinquantaine de francs. J'en déduis les frais généraux, qui grèvent nos fabrications d'un quart.

Le ministre de la guerre a répondu en exposant ses vues sur la situation de notre armement. Il me semble que cette partie de son discours doit être reproduite en entier. Donc, la voici :

Je ne veux pas répéter ce qu'on a déjà dit à maintes reprises sur notre pièce de 75. Je veux seulement ajouter que, étant donnée l'augmentation probable et prochaine de notre artillerie, je me suis préoccupé immédiatement de la quantité de pièces qu'il serait nécessaire de fabriquer, non pas pour en pourvoir les nouvelles unités — car, avec nos réserves, nous avons déjà ce qu'il faut à ce point de vue, — mais pour reconstituer les réserves qui seront employées à armer nos nouvelles unités au fur et à mesure de leur formation. C'est là une

partie de notre plan de fabrication, et, au budget de 1909, une certaine somme est prévue pour cet objet.

La question des canons Rimailho n'a pas manqué non plus de me préoccuper. Les premières fabrications concernant ce matériel sont à peu près terminées. Mais je ne me dissimule pas qu'il est nécessaire d'augmenter nos pièces de gros calibre, et, dès que les besoins les plus urgents auront été satisfaits, je m'occuperai à compléter notre dotation en pièces de ce genre.

M. Rouby vous a ensuite parlé des mitrailleuses. Je suis très heureux qu'il ait rendu hommage à l'excellence du modèle actuellement en fabrication.

Vous savez qu'on a dit beaucoup de mal de la mitrailleuse de Puteaux. Moi-même j'ai arrêté la fabrication du premier modèle jusqu'à ce que tous les perfectionnements que l'on pouvait être en droit d'exiger, étant donné l'état actuel de la question, aient pu être réalisés. Aujourd'hui, ces perfectionnements sont introduits dans la pratique. Je regrette de n'avoir pas entre les mains le rapport de la commission d'expériences des armes de petit calibre; j'aurais été heureux de vous lire l'avis des membres de cette commission. Vous auriez pu vous convaincre que nous avons en ce moment une mitrailleuse supérieure, ou tout au moins égale, aux meilleurs modèles actuellement en service à l'étranger.

Dans le projet de budget pour 1909, une somme considérable est consacrée la fabrication de ces mitrailleuses.

Je passe maintenant à la question du fusil.

Notre arme d'infanterie date de 1886. C'est une arme à répétition. Depuis lors, le système des armes à chargeurs a prévalu, système plus simple, tout en remplissant le même objet.

Mais ce mécanisme à répétition me paraît le seul côté un peu suranné de notre armement actuel d'infanterie. Pour le reste, depuis la mise en service de la balle D, notre arme est, au point de vue des conditions balistiques, de nature à rivaliser avec les armes de toutes les autres puissances. Je ne dis pas qu'on ne peut pas aller plus loin, je ne dis pas que nous n'avons pas à souhaiter d'arriver un jour à posséder un modèle plus perfectionné; mais j'estime qu'il faut, avant de s'engager dans une question aussi grave que celle d'une transformation radicale de notre armement d'infanterie, être bien sûr de son fait. Il faut que tous les essais auxquels sera soumis le nouveau matériel soient absolument concluants et probants.

L'importance de l'effort à faire pour armer toutes nos troupes d'infanterie d'un fusil nouveau n'a pas échappé à M. Rouby. Aussi nous a-t-il dit qu'il ne serait pas nécessaire de pourvoir d'une arme perfectionnée la totalité de notre infanterie, et qu'on pourrait laisser, par exemple, aux troupes coloniales l'ancien fusil.

J'estime, moi, que, quand on met en service une arme nouvelle, il faut la donner à tout le monde : il ne faut pas qu'une seule des fractions de l'armée puisse se trouver inférieure aux autres, et, dans ces conditions, la dépense est considérable.

M. Rouby vous a dit : « On peut garder le même calibre, ce qui permettra d'employer les mêmes munitions. » Si vous vous astreignez à garder le même calibre, vous restreignez la liberté de vos expériences : vous renoncez, pour une considération accessoire, à un modèle qui serait peut-être meilleur. Les

Allemands l'ont fait, mais, dans beaucoup de cas, ils en ont été les mauvais marchands, notamment dans la question de leurs canons de campagne. Et alors, il faut bien vous dire qu'un matériel complet d'infanterie, c'est une affaire d'un demi-milliard, avec tous les approvisionnements.

Je sais bien que le pays n'hésitera jamais à donner les sommes nécessaires pour que nos troupes aient la supériorité de l'armement; mais, d'autre part, c'est le devoir du ministre de la guerre de ne demander un pareil effort qu'une fois toutes les études parachevées, et au moment où la nécessité du changement d'armement s'impose d'une façon réelle.

Or, jusqu'ici, ce n'est pas le cas; il est bien évident qu'une partie de notre armement d'infanterie a été usée par le service. Mais vous savez aussi que, chaque année, tous les fusils employés dans les corps de troupes ainsi que tous ceux qui existent dans les réserves des corps de troupes sont visités et contrôlés, que, par conséquent, nos soldats n'ont entre les mains que des armes en bon état.

De plus, nous avons une réserve générale considérable — je ne veux pas en énoncer les chiffres ici — qui, vraiment, nous permettra de parer, en cas de mobilisation, à toute éventualité.

Donc, actuellement, la situation est rassurante. Je ne dis pas qu'elle soit parfaite, car en toute chose il peut y avoir un progrès; mais ce que je tiens à affirmer, c'est que, en ce moment, nous n'avons aucune préoccupation à avoir au sujet de notre matériel de guerre.

En ce qui concerne particulièrement le fusil perfectionné dont on vous a parlé, certaines études ont abouti; d'autres sont sur le point d'aboutir; et c'est bien plutôt le choix des modèles qui peut nous embarrasser, car il est toujours délicat de faire une sélection entre les différents types qui présentent chacun de sérieux avantages.

En tous cas, vous pouvez être assurés que le jour où un nouveau modèle de fusil sera reconnu le meilleur, le jour où, par surcroît, il sera reconnu nécessaire de remplacer notre matériel de 1886, il nous suffira de deux ou trois ans pour réarmer complètement toute notre infanterie.

* * *

Le ministre de la guerre vient de préciser le rôle qu'il convient d'attribuer aux éclaireurs de terrain montés d'infanterie. Ce personnel constitue un « organe régimentaire » à la disposition du chef de corps, lequel peut le répartir suivant les besoins entre les différentes unités sous ses ordres.

Principalement chargé de concourir au service de protection immédiate de l'infanterie en station, en marche et au combat, les éclaireurs doivent être « avant tout considérés comme des *patrouilleurs d'infanterie*, auxquels une monture permet d'aller plus vite et plus loin avec moins de fatigue ». Leur rôle n'est pas de combattre, mais de renseigner.

Ils peuvent être utilisés pour les transmissions d'ordres et de renseignements, mais seulement à l'intérieur de leur corps et dans le cas où les bicyclistes ne peuvent pas assurer ce service, qui leur incombe en principe.

Ces éclaireurs trouvent surtout leur emploi dans les circonstances suivantes :

En station. — Ils peuvent être détachés auprès de certaines fractions des avant-postes, de façon à dispenser l'escadron divisionnaire de ce service.

Ils concourent alors au service des liaisons entre les différents éléments de sûreté et peuvent, dans certains cas, participer au service des patrouilles.

En marche. — Ils se tiennent à portée de l'infanterie et fournissent, en particulier, le service des flanqueurs. Pendant les haltes, ils sont placés sur les points favorables à l'observation.

Au combat. — Ils éclairent les rassemblements et les marches d'approche de leur unité ; ils peuvent aussi aider à la reconnaissance des cheminements et à la liaison des unités entre elles.

Le commandant d'une colonne évitera le plus possible de distraire les éclaireurs de leur service régimentaire ou du service propre des détachements auxquels ils sont momentanément affectés.

Les chefs de corps devront ne pas oublier que les services rendus par les éclaireurs montés dépendront, dans une large mesure, de la manière dont sera réglée leur tâche : il faut donc veiller à ce que celle-ci n'entraîne jamais le surmenage des chevaux.

* * *

Un gros scandale a éclaté qui résume une foule d'autres petits scandales analogues : le sous-secrétaire d'Etat à la guerre a découvert que nos soldats mangent de la viande de rebut, de qualité toujours médiocre, parfois même nocive. C'est une découverte qui, à proprement parler, n'en est pas une. Tout le monde sait que la troupe n'est pas bien nourrie. Elle ne peut pas l'être bien. L'armée se compose, en effet, de plus de 500 000 hommes. Ce sont 500 000 bouches qui mangent, qui mangent de l'argent. Une économie d'un centime par jour pour chacune d'elles se traduit par un bénéfice de 5000 francs, lequel, multiplié par les 365 jours de l'année, fait un total de 1 825 000 francs en fin d'exercice.

La tentation est donc fort grande et très légitime de rogner le plus possible sur les crédits consacrés à l'alimentation, ces crédits constituant une des plus lourdes charges du budget. Préoccupé de limiter les dépenses — de quoi on ne peut le blâmer — l'Etat lésine tant et plus ; il fixe des prix inacceptables, et, pour obtenir des rabais aussi considérables que possible, il fait appel à la concurrence. Encore s'adresse-t-il à elle dans des conditions toutes particulières et, on peut le dire, tout à fait exceptionnelles.

Habituellement, lorsqu'une adjudication est faite au « moins disant », conformément aux lois et règlements, l'adjudicataire peut se croire, avec juste raison, fournisseur définitif au prix soumissionné. C'est ce qui se passe dans toutes les administrations. Eh bien ! pour l'adjudication publique de viande pour la troupe, ce n'est pas cela. Le marché ainsi passé n'est définitif et exécutoire qu'après l'approbation du chef de corps et, retenez bien ceci, après notification du taux de la prime de viande, de sorte que, si le

taux de cette prime est inférieur au prix du marché — ce qui est le cas général — le ministre recommande de faire des démarches auprès de l'adjudicataire pour lui faire baisser son prix. Le fournisseur est alors convoqué (cela se passe toujours au commencement du semestre, alors que l'adjudication est faite depuis deux mois); ayant pris ses dispositions pour assurer la fourniture, ce commerçant est obligé, la plupart du temps, de se soumettre aux volontés de l'autorité militaire; il finit par consentir, à la condition formelle que, par contre, on sera « coulant » sur la qualité. Le marché passé par adjudication publique devient ainsi un véritable marché de gré à gré, avec cette différence que les frais d'affiches, de publicité, de correspondance ont été faits au détriment de nos troupiers, puisque c'est l'ordinaire qui paie ces frais.

Si nous prenons comme élément de comparaison la fourniture de la viande aux prisons de Paris et du département de la Seine, nous constatons que, pendant le premier semestre de la présente année 1908, le Parlement alloue 33 centimes par soldat pour une ration de 320 grammes de bœuf, soit 1 fr. 03 pour un kilogramme, tandis qu'aux prisons il alloue 1 fr. 35 et même 1 fr. 40 pour un kilogramme du même bœuf.

A la suite des concessions mutuelles que sont obligés de se faire l'adjudicataire et l'autorité militaire, celle-ci se trouve à peu près désarmée en face de celui-là. Elle ne peut refuser des denrées de qualité médiocre. Elle ferme les yeux sur les infractions aux cahiers des charges, tant qu'elles restent dans une certaine mesure. Mais elle arrive fatalement à en tolérer qui dépassent toute mesure, qui sont de nature, par exemple, à compromettre gravement la santé des consommateurs. — Pourquoi ? – Parce que le contrôle est confié à des personnes dépourvues de toute compétence.

Sans doute, les vétérinaires doivent s'y connaître en viande. Mais tous les corps, toutes les garnisons, n'ont pas des vétérinaires. Il y a bien les médecins, auxquels on peut recourir. Mais tous ne sont pas idoines. J'en ai vu qui ne savaient pas reconnaître si un morceau de viande était du taureau ou de la vache, ni de quelle partie de l'animal il provenait, ni s'il était sain ou nocif! A plus forte raison, beaucoup d'officiers n'entendent-ils rien à tout cela. Et — il faut l'avouer — certains d'entre eux n'en sont que plus opposés à l'ingérence du corps de santé dans le contrôle de la boucherie. L'antagonisme des combattants et des services auxiliaires se manifeste souvent par une sorte d'hostilité avec laquelle est accepté l'avis des idoines : on estime que le dernier mot doit rester au commandant. A cette erreur s'en superpose une autre. Les officiers sont tenus pour interchangeables : ils alternent par semaine pour la réception des denrées. Les fournisseurs savent que tel est connaisseur, tel incapable de discerner la valeur de la marchandise. Ils règlent leur fournitures en conséquence. Faut-il s'étonner, après cela, si nos troupiers mangent de la vache tuberculeuse ?

La maison Berger-Levrault vient de mettre en vente l'Annuaire officiel de notre armée. C'est un gros volume de 2000 pages. On y trouve le nom de tous les officiers, la composition et l'emplacement des troupes, ainsi que des divers états-majors et des divers services, les attributions de toutes les directions du ministère, la liste chronologique des ministres qui se sont succédé depuis 1690. Les renseignements qu'il renferme sont à la fois très complets et très exacts, ayant été soumis au contrôle de l'administration de la guerre. On peut donc le consulter en toute confiance.

* * *

Depuis longtemps on se préoccupe de libérer les états-majors de toute la paperasserie qui s'y accumule. On a justement pensé qu'on y arriverait en décentralisant, en déléguant aux autorités subordonnées des décisions réservées au commandement. Des essais faits dans ce but ont donné des résultats dont on s'est déclaré satisfait, à la suite de quoi le ministre s'est résolu à poursuivre l'expérience, en lui donnant plus d'ampleur, en étendant à un plus grand nombre de corps d'armée une organisation nouvelle du travail de chancellerie. D'ores et déjà d'ailleurs, il considère comme acquise la possibilité non pas seulement d'autoriser, mais même de prescrire, de rendre obligatoires certaines délégations de pouvoir. Il en a dressé le tableau et par circulaire du 30 mars, il a fait parvenir ce tableau aux intéressés qui devront s'y conformer.

C'est un réel progrès de détail qui se trouve ainsi accompli. Puissent les états-majors en profiter pour s'occuper de la partie vraiment militaire de leur besogne, pour aller sur le terrain, pour se préparer au rôle qui les attend à la mobilisation. A ce prix seulement, la réforme qui vient d'être effectuée aura donné le plein de ce qu'on en peut légitimement attendre.

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Au ministère de la guerre. — Changements et innovations dans les autorités militaires. — Le budget de la guerre et la commission d'enquête. — Nouveaux règlements pour la guerre de forteresse. — Divers.

A peine l'année 1907 prenait-elle fin qu'une importante mutation se produisait au ministère de la guerre : le général Vigano donnait sa démission et le roi faisait appel, pour le remplacer, à un civil, M. le sénateur Casana.

Dans notre Etat très parlementaire, le gouvernement est le représentant des groupes et des opinions régnantes du parlement plutôt qu'une émanation de la volonté du souverain. Il faut donc admettre que ce changement a été préconisé par le chef du cabinet, M. Giolitti, et répond à un courant de

l'opinion publique. Depuis des dizaines d'années, on discute les points essentiels de notre organisation militaire sans conclure jamais à rien. C'est ainsi que l'on a beaucoup parlé du nombre de nos corps d'armée, de la force qu'il fallait donner à l'armée, de l'importance de notre défense des frontières, sans oublier la sempiternelle question de notre artillerie. La longue succession de nos généraux ministres de la guerre, si fréquemment changés, prouve assez combien leur situation a été précaire, et quelle a été leur impuissance à conduire à chef les nombreux projets dont ils ont été saisis. On a pu toucher du doigt la difficulté pour un général d'être vraiment utile à l'administration de l'armée pendant le peu de mois qu'il détenait le portefeuille ministériel. On en est donc arrivé à se demander, en voyant que tant de militaires s'étaient attelés à si rude besogne depuis 1860 pour obtenir de si maigres résultats, si un ministre civil serait plus heureux. Beaucoup le croient, dans et hors de l'armée, et l'on s'est souvenu qu'en France ce fut un civil, M. de Freycinet, qui introduisit les plus importantes réformes et bâtit les plus solides fondements de la réorganisation militaire de la République.

Toutefois, à elles seules, ces considérations n'auraient pas suffi à justifier l'innovation, si une circonstance particulière ne s'y était pas ajoutée. On ne tardera pas à connaître les conclusions de la commission d'enquête sur l'administration militaire, nommée en avril 1907. On les attend pour résoudre les problèmes essentiels de la réorganisation de l'armée. Un militaire au ministère de la guerre n'aurait pu se soustraire ni à ses préventions, ni aux doctrines auxquelles il a toujours sacrifié ; il chercherait à les faire prévaloir, ce qui porterait obstacle à une réorganisation rapide, complète et logique. Un civil n'apporte avec lui aucune prévention de ce genre ; il peut juger des choses et des faits d'une façon plus objective et se trouve plus libre pour soutenir devant les Chambres les conclusions de la commission d'enquête, soit qu'elles tendent, comme cela paraît probable, à une augmentation des dépenses militaires, soit qu'elles se proposent une réduction du nombre des corps d'armée. Son action, si importante et si délicate, pourra s'exercer plus dégagée d'entraves, dans un moment aussi critique, plus efficacement aussi, être plus conciliatrice des intérêts de l'armée et du pays.

Sans être capitale, l'œuvre du ministre Vigano a été de quelque valeur cependant et s'est montrée bienfaisante. Elle a comporté la loi sur les pensions, destinée à améliorer la situation des cadres et à tenter une première solution du difficile problème des sous-officiers. A ce seul titre déjà, elle mérite d'être rappelée avec reconnaissance.

Le nouveau ministre sénateur Severin Casana est un Piémontais. Il a été ingénieur des chemins de fer, puis ingénieur-architecte. Il a passé de là à la vie politique, fut député pendant quelques années, pour être nommé séna-

eur il y a peu de temps. En cette qualité, il a fait partie de la commission d'enquête; il a donc été mis à même d'examiner les problèmes qu'il devra résoudre. Il s'est montré toujours homme au caractère ferme, d'une grande autorité personnelle, d'une rigidité et d'une probité absolues, d'une habileté administrative universellement reconnue. Récemment, on parlait de lui pour le ministère des travaux publics.

En même temps que le ministre, le sous-secrétaire au ministère de la guerre a aussi été changé; le major-général G. Valleris a cédé la place au major-général L. Segato; ce dernier aura une mission importante comme aide technique militaire du ministre civil.

* * *

On vient de donner un renouveau de vie aux plus hautes autorités consultatives militaires. La commission suprême mixte pour la défense nationale existait de nom plus qu'en réalité; elle n'avait jamais fonctionné. Un récent décret royal vient de la reconstituer en modifiant sa composition. Cette composition sera dorénavant la suivante: le président du Conseil et les ministres de la guerre et de la marine, le chef d'état-major général et les généraux désignés pour le commandement d'une armée en cas de guerre; S. A. R. le duc de Gênes, amiral; le chef d'état-major de la marine et les amiraux désignés pour le commandement d'une escadre en guerre; enfin un certain nombre de généraux et d'amiraux ayant voix consultative. La présidence appartient au Conseil des ministres ou à l'un des ministres. Ceux-ci ne votent pas.

La commission est chargée de l'examen des grands problèmes intéressant la défense du pays, l'organisation des forces de terre et de mer, et les moyens d'assurer la concordance de leur action en cas de guerre. La commission doit se réunir au moins une fois par an.

Une autre institution de création nouvelle est le *Conseil de l'armée*. Il est chargé d'étudier les questions que lui posera le ministre de la guerre. Il comprend le ministre de la guerre, président, et son sous-secrétaire; le chef de l'état-major général de l'armée, les officiers généraux désignés pour un commandement d'armée en cas de guerre et, le cas échéant, les inspecteurs généraux et le chef de l'intendance de l'état-major. Ce Conseil doit se réunir au moins trois fois par semestre.

Il a tenu sa première séance le 18 mars. Les délibérations ont été tenues secrètes; on sait seulement qu'elles ont porté sur l'ordre de bataille de l'armée, sur les routes militaires et sur les zones frontières.

On vient d'arrêter les nouvelles attributions du chef de l'état-major général de l'armée afin de les harmoniser avec les conditions issues des changements au ministère et de la constitution des nouveaux conseils. Sa tâche sera « de diriger en temps de paix toutes les études et les préparatifs de

guerre ». Il doit, en conséquence, être renseigné sur la situation politico-militaire dans toute la mesure où elle peut intéresser ses attributions. Il arrête les dispositions nécessaires à l'exécution de sa mission après s'être entendu avec le ministre de la guerre sur la question des dépenses ainsi que les mesures de mobilisation et de réunion de toute ou partie de l'armée. Il rédige les projets d'opérations et correspond directement avec les hautes autorités intéressées pour en préparer l'exécution.

Rentrent encore dans ses attributions :

L'équipement et la mobilisation des corps et des services ;

l'étude du fonctionnement de l'intendance générale ;

les préparatifs pour l'emploi des chemins de fer et des communications côtières, en accord avec les ministres de la guerre et de la marine.

Il fait partie des commissions qui s'occupent de la défense du pays et de l'organisation de l'armée, dirige l'instruction du personnel de l'état-major, des troupes, des colonies, du service de santé et de la Croix-Rouge. Le chef de l'état-major général est encore chargé de la préparation des grandes manœuvres; l'emploi des troupes du génie (moins les sapeurs) en cas de guerre dépend également de lui.

Il dispose d'un commandant en second du corps de l'état-major, qui, en guerre, serait le sous-chef d'état-major de l'armée. Un officier général attaché au chef de l'état-major étudie spécialement les questions de logistique et d'administration.

Il y a un point défectueux dans cette administration. D'une part, il conviendrait de rendre le chef d'état-major, comme en Allemagne, indépendant du ministre de la guerre, afin de le soustraire aux influences et aux oscillations de la politique et, d'autre part, le ministre étant responsable vis-à-vis du Parlement, il doit pouvoir contrôler et approuver toute disposition du chef de l'état-major entraînant une dépense. Or, il est bien difficile de trouver aucune de ces dispositions qui ne comporte pas une dépense!

* * *

Un fait extraordinaire s'est produit, cette année-ci, à l'occasion de la discussion du budget de la guerre par le Parlement, qui a provoqué des critiques plus ou moins favorables à l'adresse du cabinet.

Le budget est toujours accompagné de l'exposé d'un rapporteur désigné par la Chambre des députés. Le rapporteur de cette année-ci, qui a rempli d'ailleurs cette mission depuis plusieurs années, M. Pais, homme d'une grande conscience et animé d'un pur patriotisme, a formulé dans son exposé des appréciations sur les déficits de notre défense à la frontière orientale. Il a établi des comparaisons significatives de nos forces et de celles de l'Autriche sur la frontière, et a montré que la différence des voies de communication mettrait un envahisseur de notre territoire dans de

conditions d'incontestable supériorité. Il a ajouté des observations sur l'œuvre du nouveau ministre civil.

Le gouvernement a conçu des appréhensions au sujet de l'énoncé de ces vérités. Quoiqu'elles soient connues de tout le monde, il a craint qu'il fût inopportun de les signaler dans ce moment-ci, et il a voulu supprimer quelques pages du rapport. Le rapporteur s'y est opposé et a donné sa démission. Sur quoi, on a discuté et approuvé le budget de la guerre en une séance, sans rapport introductif.

Ce fait est unique dans notre histoire parlementaire et a provoqué grand bruit. Il a été d'autant plus remarqué que, précisément cette année-ci, on s'attendait à une ample et longue délibération. Certes, le gouvernement a eu ses bonnes raisons pour agir comme il l'a fait, mais les importants problèmes qui touchent à l'armée restent irrésolus et de nouveaux ajournements deviendraient fort dangereux. La responsabilité du gouvernement serait fort engagée s'il fallait encore attendre le résultat de l'étude de la commission d'enquête.

Celle-ci a été nommée il y a dix mois ; ses travaux sont en bonne voie. Elle a étudié la question de l'artillerie d'une façon complète, s'éclairant par de nombreux essais de tir concluants. Les autres questions soumises à son examen sont également très avancées. Afin d'activer sa besogne pendant l'hiver, elle s'est divisée en sous-commissions qui ont inspecté simultanément les différents corps d'armée. Elle ne tardera pas à publier ses conclusions, surtout celles qui pressent le plus et qui concernent l'artillerie et la réorganisation des cadres.

La Chambre, de son côté, a discuté quelques problèmes militaires, entre autres le service de deux ans, et elle a abouti à constater qu'une forte opposition se manifestait, basée sur le supplément de dépenses. Le budget serait accru d'une vingtaine de millions.

* * *

Deux nouveaux règlements ont été promulgués : l'*Instruction générale pour la guerre de forteresse*, qui complète les dispositions du Règlement pour le service de guerre sur l'attaque et la défense des places fortes, et l'*Instruction pour l'artillerie dans la guerre de forteresse*, qui forme un complément de la précédente.

On attendait depuis longtemps ces règlements spécialisant la matière de la guerre de forteresse. Ils étaient particulièrement nécessaires chez nous où les frontières accessibles ont un si long développement.

L'Instruction étudie successivement l'attaque et la défense. Elle introduit le chapitre de l'attaque par de nombreuses considérations générales sur les divers modes d'enlèvement des forteresses et sur le choix qu'il en faut faire. Elle examine ensuite le cas le plus complet et le plus ordinaire du siège en

les chemins de fer de campagne ; vitesse d'établissement d'une ligne télégraphique ou téléphonique ; résistance des petits ponts en bois ; données sur les ballons captifs ; données pratiques sur les transports en montagne ; construction de routes de montagne.

* * *

Nous avons eu récemment des difficultés dans notre colonie africaine du Benadir (Somalie méridionale). Des tribus rebelles excitées par le Mullah ont razzié des peuplades qui nous sont soumises et se sont rencontrées avec nos troupes, peu nombreuses, à Lugh et dans d'autres localités. Nous avons eu deux capitaines tués et d'autres pertes. Le gouvernement est en voie de renforcer la petite armée de la colonie pour garantir mieux la tranquillité. Son effectif se montait, à la fin de l'année dernière, à 2442 soldats indigènes, 20 lieutenants et 6 capitaines ; il sera renforcé d'un millier d'Arabes qui viennent d'être recrutés à Aden.

Une école de guerre a été créée dans notre marine militaire. Elle est destinée à accroître les connaissances professionnelles des officiers de vaisseaux et à les rendre aptes aux commandements supérieurs. Les participants y seront à la fois élèves et professeurs. Ils devront entre autres donner des séries de conférences.

Le personnel directeur de la nouvelle école est déjà nommé et elle a été ouverte.

La question des sous-officiers n'est pas encore bien réglée. Un nouveau projet de loi modifie la hiérarchie des grades, afin de mettre sur le pied de l'égalité pour l'avancement les sous-officiers de la troupe et ceux qui sont employés dans les services de l'administration. Ce projet de loi fixe de nouvelles conditions pour la retraite et les congés, ainsi que celles de l'accession à des emplois civils. A la veille de l'introduction du service de deux ans, il est indispensable de régler la situation des cadres inférieurs et nous ne sommes pas encore arrivés à une solution parfaite, ni même satisfaisante.

* * *

Le général Degiorgis est décédé dans le courant de mars. L'accord des puissances l'avait nommé, comme on le sait, chef de la gendarmerie macédonienne. Son œuvre a été grandement appréciée, quoiqu'elle se soit ressentie des oppositions que lui ont suggérées les rivalités et les animosités régnantes dans la partie de la péninsule balkanique soumise à la Turquie.

Sur l'invitation des puissances, et avec leur agrément, le successeur du général Degiorgis a été désigné en la personne du major-général Nicole de Robilant, qui fut attaché à la mission italienne du congrès de la paix à la Haye. Il a aussi fonctionné comme attaché militaire à l'ambassade de Berlin.

Les grandes manœuvres de cette année seront combinées avec la flotte et auront lieu sur la côte occidentale de la Ligurie, vers la frontière française. On prévoit une large dislocation initiale des troupes et l'emploi d'un parc de siège. On suppose qu'il s'agira d'un exercice de débarquement avec l'intervention de la défense des côtes et probablement l'attaque d'une grande place maritime (Gênes). On rappellera de congé une classe de l'armée de première ligne et de la milice mobile pour former deux divisions de réservistes qui prendront part aux grandes manœuvres.

INFORMATIONS

Bibliothèque militaire fédérale. — Principales acquisitions en février 1908 :

Af 10. *Chronik der Zürcher Freitagszeitung des Jahres 1908*. Zurich 8.

Bb 219. Wiedmer-Stern, J.: *Das gallische Gräberfeld bei Münsingen*. Bern 1908. 8.

Bc 291. Feyler, A.: *Die Beziehungen des Hauses Württemberg zur schweiz. Eidgenossenschaft in der ersten Hälfte des XVI. Jahrh.* Zurich 1905. 8.

Ca 28. Heyck, E.: *Wilhelm von Oranien und die Entstehung der freien Niederlande.-Monogr. Zur Weltgeschichte H. 28*. Bielefeld 1908. 8.

Cd 35. Geffcken, H.: *Preussen, Deutschland und die Polen seit dem Untergang des polnischen Reiches*. Berlin 1907. 8.

Da 124. Donaldson, J.-W.-E.: *Military History applied to modern warfare* 2 d. edit. by A. F. Becke London 1907. 8.

Dc 103. *Reglement für die Röm.-Kaiserlich-Königliche Infanterie, Kavallerie und Feldartillerie. Anno 1857. o. O. 4.*

Df 471. Rozat de Mandres: *Les régiments de la division Margueritte et les charges à Sedan*. Paris 1908. 8.

E 578. Küster K.: *Kriegserinnerungen von 1866 und 1870/71.* Berlin 1907. 8.

E 579. Henking, K: *Die Korrespondenz Joh. v. Müllers mit Schultheiss Steiger Generallieut. v. Hotze und Oberst v. Rovéréa 1798 und 1799* 2 Teile Schaffhausen 1904-05. 8.

Ga 97. Verdy du Vernois, J. v.: *Studien über den Krieg*. III. Teil. Stratégie 7. Heft. Berlin 1908. 8.

Hc 34. Zeppelin: *Die Eroberung der Luft*. Stuttgart 1908. 8.

Hd 42. Browne, G.-W.: *The Signallers' pocket book of practical hints and notes on army signalling*. London 1907. 8.

Jb 41. Kerchnawe, H.: *Srategische Aufklärung einst und jetzt. Eine kriegsgeschichtl. Studie.* Wien 1907. 8.

Jc 52. Landauer: *Merkpunkte für den Batteriechef, nebst Anhang betreffend das französ. Schiessverfahren und die französ. Feuertaktik.* Berlin 1908. 8.

Jc 53. Csicserics von Bacsany, M.: *Unser neues Feldgeschütz. Seine Leistungsfähegkeit und Verwendung im Gefechte erläutert an taktischen Aufgaben. Ein Versuch auf Grundlage der Erfahrungen bei der kaiserl. russ. Armee in der Mandschurei 1904-05.* I. Heft. Wien 1907. 8.

Jd 219. Solovier: *Impressions d'un chef de compagnie* (guerre russo-japonaise). Paris 1906. 8.

Ka 72. Troilo, v.: *Ueberwachen oder besichtigen? Ein Beitrag zur kriegsmässigen Ausbildung unserer Infanterie.* Berlin 1908. 8.

Lb 430. Korzen-Kühn: *Waffenlehre.* Heft 2 a. Geschützrohre. Wien 1908. 8.

Lb 442. Wrzodek, G.: *Die Entwiklung der Handfeuerwaffen seit der Mitte des 19. Jahrh. und ihr heutiger Stand. Sammlung Göschen.* Leipzig 1908. 8.

Nb 254. Fritsch: *Der Kampf um befestigte Feldstellungen.* Berlin 1908. 8.

Nb 255. Grandprey, C. de: *Le siège de Port-Arthur.* Paris 1906. 8

Pa 585. Bircher E.: *Schädelverletzungen durch mittelalterliche Nahkampfwaffen.* Basel 1908. 8.

R 190. *Schweizerische Dampfschiffahrt.* Heft N° 11 et 12 des Lieferungswerkes « Die industrielle u. kommerzielle Schweiz ». Zurich 1908. 4.

Sb 493. Wirz, J.: *Die Getreideproduktion und Brotversorgung der Schweiz.* Solothurn 1902. 8.

Sc 261. *La Valsesia (Alpi Pennine).* Torino 1907. 8.

Ud 70. Hagen, v.: *Das Gelände im Dienst der Truppenführung dargestellt in Erkundungsaufgaben und deren Lösungen.* 3. Aufl. Berlin 1903. 8.

Vc 67. Fried, A.-H.: *Die zweite Haagerkonferenz. Ihre Arbeiten, ihre Ergebnisse und ihre Bedeutung.* Leipzig 1908. 8.

Vc 68. *Ergebnisse der zweiten Haagen-Friedenskonferenz.* Berlin 1908. 8

Ve 129. *Die italienische Gefahr. Ein Mahnwort and die Delegationen.* Wien 1908. 8.

Ve 130. *La question de Savoie au sein du Grand Conseil du canton de Berne.* Berne 1860. 8.

Ve 131. De la Rive W.: *Le droit de la Suisse.* Genève 1860. 8.

Ve 132. *Die Argumente des Herrn Thouvenel in der Savoyenfrage.* Bern 1860. 8.

Ve 133. Langlois H.: *Frankreich's militärische Lage.* Studie. Autorisierte Uebersetzung nach dem Text des Oktoberheftes 1907 der *Revue des Deux Mondes* von Hauptm. R. Günther. Basel 1908. 8.

W 604. *Taschenkalender für Schweizer Schützen.* II. Jahrg. 1908. u. ff. Zurich 8.

W 605. Lutz, M. v.: *Das Schweizer Milizheer und dessen Haupt-Truppen-Uebung im Jahre 1883.* Zwei Vorträge gehalten in der Militärischen Gesellschaft München am 20. Februar u. 12. März 1885. München 8.

Yb 514. *Das Manöver des XIV. A.-K. 1889.* Ein Manuskript den Theilnehmern von dem Leitenden gewidmet. Karlsruhe 8.

Yb 515. *Das Manöver des XIV A.-K. 1890.* Ein Manuskript den Theilnehmern von dem Leitenden gewidmet. Karlsruhe 8.

Yb 516. *Das Manöver des XIV. A.-K. 1891.* Ein Manuskript etc. Karlsruhe 8.

Yb 517. *Das Manöver des XIV. A.-K. 1894.* Ein Manuskript, etc. Karlsruhe 1895. 8.

Yb 518. Schmidt, P. v.: *Die Kriegsartikel für den Dientsgebrauch erklärt und durch Beispiele erläutert. Dritte im Anschluss an die Kriegsartikel für das Heer* vom 22. Septembre 1902 umgearbeitete Auflage. Berlin 1902. 8.

Yb 519. Szmula: *Das Feldartillerie-Material 96 n/A.* 3. Aufl. Berlin 1908. 8.

Yc 509. *Annuaire de l'état militaire de France pour les années 1819 et 1830.* Strassbourg 1819 et Paris 1830. 8.

Yf 176. *Die dänische Armee mit ihrer gegenwartigen Uniformierung.* Leipzig 1908. 8.

Yg 237. *Japanisches Exerzier-Reglement für die Infanterie.* Berlin 1908. 8.

Plus les historiques d'une vingtaine de régiments de l'armée allemande.

La Bibliothèque militaire fédérale est à la disposition gratuite des officiers suisses. Franchise de port pour lettres et pour colis jusqu'à concurrence de 2 kg.

Prime aux lecteurs de la REVUE MILITAIRE SUISSE.

Nous avons signalé déjà le beau volume de H. Ganter: *Histoire des régiments suisses au service d'Angleterre, de Naples et de Rome.* Cet ouvrage qui a paru chez Ch. Eggimann et Cie, à Genève (prix 20 fr.), relate l'origine l'organisation et les actions de guerre de la Légion suisse britannique pendant la guerre d'Orient, de 1854 à 1856; des régiments suisses au service de Naples jusqu'au siège de Gaëte; enfin des troupes suisses au service du pape. « Le but de cet ouvrage, dit avec raison l'auteur, n'est pas de mettre sous les yeux du public un roman, mais des faits vrais et tels qu'ils se sont passés sous les yeux de l'auteur. »

C'est, en effet, de l'histoire vécue dont M. Ganter nous fait le récit, et, en même temps, c'est une mise au point des faits et gestes de quelques-uns de nos régiments à l'étranger, faits et gestes souvent faussement appréciés par une opinion publique mal informée.

La majeure partie de l'ouvrage est consacrée aux régiments au service de Naples. Il nous renseigne d'abord sur l'origine de ces régiments, les pre-

mières capitulations, l'organisation de la troupe, son service du temps de paix, les armes, les grades, la tenue, etc.

Il nous fait assister ensuite aux événements qui se sont passés à Naples depuis l'origine des régiments suisses, la période qui précéda l'insurrection de 1848, le départ pour la Sicile, les nombreux combats qui se livrèrent dans l'île, le retour sur le continent, la lutte de l'indépendance italienne, enfin le siège et la défense de Gaëte.

De nombreuses illustrations en couleurs représentent les tenues des régiments à diverses époques.

Ensuite d'une convention avec l'éditeur, la *Revue militaire suisse* est en mesure d'offrir, en prime, à ses lecteurs, ce beau volume de luxe pour le prix de **huit** francs seulement.

L'ouvrage sera adressé aux souscripteurs dès réception de leur commande accompagnée du montant du prix de souscription.

Celui-ci peut être versé à notre compte de chèques postaux II 397. Prière d'indiquer lisiblement au verso du coupon l'adresse du souscripteur.

BIBLIOGRAPHIE

La guerre de 1870-71. Mesures d'organisation depuis le début de la guerre jusqu'au 4 septembre et situation des forces françaises au 1er septembre. — 1 vol. in-8o avec nombreux documents annexes. Paris 1907. Librairie militaire R. Chapelot et Cie, 30, rue Dauphine.

Ce volume appartient à l'ouvrage de l'état-major français sur la guerre de 1870-71. Il constitue le début d'une nouvelle partie de cette importante publication qui exposera les efforts militaires du gouvernement de la Défense Nationale. Une première série de dix volumes a relaté les opérations de l'armée du Rhin. Une seconde série de trois volumes a été consacrée à Metz. Une troisième, de trois volumes également, a suivi les opérations de l'armée de Châlons[1]. La quatrième parlera des armées de la République.

Mais avant de passer à cette étude, il était nécessaire de déterminer la situation militaire de la France à la chute de l'Empire. C'est à quoi s'applique le présent volume. Il expose les mesures prises, depuis la déclaration de guerre, pour l'organisation de l'armée active, de la garde nationale mobile, de la garde nationale sédentaire, des francs-tireurs. Il dit les mesures générales concernant la défense de Paris et l'ensemble du territoire. Il dénombre enfin les unités disponibles au 1er septembre 1870, indique leurs effectifs, l'état de leur instruction, celui de leur armement et des approvisionnements en vivre et en matériel. Cet examen conduit l'auteur à cette conclusion tristement logique que l'inexpérience et l'impéritie du temps de paix pesèrent lourdement sur les mesures qu'il fallut prendre au moment critique.

F. F.

[1] *Revue militaire suisse*. Vol. 1907 p. 575, 664 et 1005. Livraisons de juillet, août et décembre.

Lausanne. — Imprimeries Réunies.

REVUE MILITAIRE SUISSE

LIII[e] Année — N° 5 — Mai 1908

Le règlement d'exercice pour l'infanterie suisse [1]

Bien que le présent travail ait en vue l'étude du nouveau règlement d'exercice de l'infanterie suisse, il poussera de fréquentes incursions sur le domaine des règlements d'infanterie étrangers. La différence entre notre armée de milices et les armées actives des Etats étrangers n'est pas telle que la comparaison entre nos méthodes d'instruction et les leurs ne soit pas profitable. Nous demanderons donc cette comparaison, chaque fois qu'elle paraîtra utile ou simplement intéressante, aux règlements de nos voisins et à ceux des armées qui ont le plus récemment mené la guerre [1] :

Généralités

LE BUT DE L'INSTRUCTION.

Le but de l'instruction est de former la troupe et ses chefs pour la guerre. Ce but est atteint lorsque la troupe est disciplinée et qu'elle possède les connaissances et l'habileté nécessaire pour faire campagne. (Chiffre 1.)

Ainsi débute le règlement. Il pose une première condition fondamentale : La préparation de la troupe et de ses chefs à la guerre étant le but de l'instruction, celle-ci doit s'interdire ce qui n'est pas utile à ce but. Le règlement suisse ne le dit pas aussi expressément que le règlement français qui proclame la préparation à la guerre le but *unique* de l'instruction des troupes ; il le laisse néanmoins entendre clairement. Il suffit de considérer sa brièveté soulignée par l'interdiction formulée sous chiffre 15 de n'ajouter aucune formation ni prescription à celles qu'il contient.

Que les jeunes officiers sachent résister à présenter une troupe de parade. Ils y perdraient leur temps et fatigueraient

[1] *Abréviations :* R. A. = Règlement d'exercice pour l'infanterie allemande du 29 mai 1906. — R. Ang. = Infantery Training. War Office 1902. — R. F. = Règlement français sur les manœuvres de l'infanterie du 3 décembre 1904. — R. J. = Règlement de manœuvres de l'infanterie japonaise du 23 novembre 1906. Traduction du commandant Painvin. — R. R. = Règlement de manœuvres de l'infanterie russe 1906. Traduction du commandant Painvin. — R. S. = Règlement d'exercice pour l'infanterie suisse du 31 décembre 1907.

leurs hommes sans utilité. Les Japonais qui viennent d'être éclairés par l'expérience déclarent expressément, — art. 17 de leur règlement, — que la simplicité de manœuvre peut assurer le succès au combat. « Quelques formations simples et d'une application facile sont suffisantes ».

L'officier doit donc mettre toute son ambition, et son unique ambition, à former une troupe disciplinée et possédant les connaissances professionnelles et l'habileté technique sans lesquelles il n'y a pas de soldat. Il permettra ainsi à l'instruction d'atteindre son but.

LA DISCIPLINE

La personne du chef est déterminante dans la formation de la discipline.

La personnalité du chef exerce pendant la paix, comme en guerre, une influence déterminante sur l'attitude des subordonnés. Le chef s'acquiert la considération et la confiance de ses subordonnés par ses connaissances théoriques et pratiques, par son activité, par son maintien ferme, calme et sûr, par sa sollicitude constante pour le bien de la troupe et par son énergie.

Son attitude et son exemple servent de modèle. L'expression de sa volonté doit être précise, son langage clair et décidé. (R. S. 16.)

Dans toutes les armées, on est d'accord sur l'énorme influence du chef. Officiers et sous-officiers considéreront donc comme leur premier devoir d'observer leur conduite et l'exemple qu'ils donnent à leurs subordonnés. Ils feront précéder l'éducation de ceux-ci de leur propre éducation et l'instruction de leur troupe de leur propre instruction.

Cela fait, il se conformeront aux conseils du règlement pour la méthode générale à adopter dans la pratique de leur enseignement. Car si le règlement les rend responsables de l'accomplissement de ses exigences (23), il leur rend cette responsabilité plus aisée en leur servant de guide. Voici ses recommandations :

Première recommandation. — Eveiller constamment l'intérêt de leurs hommes, exciter leur amour-propre, développer chez eux le sentiment du devoir (17).

Cela signifie qu'ils doivent s'adresser à l'intelligence du soldat et à ses qualités morales.

A son intelligence. On ne s'intéresse réellement qu'à ce que l'on comprend. Ils expliqueront à leurs sous-ordres ce qu'ils

attendent d'eux et le pourquoi de leurs exigences. Ils le feront sans prolixité. « Les sous-officiers doivent savoir démontrer les mouvements habilement et sans longues explications » dit le chiffre 5. Cela est vrai non seulement des sous-officiers commandant les mouvements d'école du soldat, mais de tous les chefs formulant un ordre et dirigeant une évolution. D'ailleurs, en s'adressant à l'intelligence de leurs hommes, ils appliqueront cette prescription du règlement qui demande qu'en vue du combat le soldat soit dressé à penser et à agir en conformité de l'ordre reçu (19).

En recommandant au supérieur de ne pas limiter ses sous-ordres dans le choix des moyens d'exécution (22), le règlement concourt au même résultat. Il entend développer l'esprit d'initiative, mais une initiative consciente de ses limites. Celles-ci sont tracées par le but même de l'ordre; les moyens choisis doivent se subordonner à ce but.

Dans cet ordre d'idées, et arrêtant les méthodes de commandement, le règlement français s'exprime en termes très clairs.

« Le commandement supérieur fixe le but et le fait connaître. Le commandement subordonné conserve l'initiative du choix des moyens ; il reste constamment dans la dépendance du but assigné qu'il a le devoir d'atteindre. » (R. F. 6.)

Ce que le règlement français impose ainsi au commandement subordonné, notre règlement l'étend au soldat qui, au combat, sans chef ou trop loin de la personne ou de la voix du chef, peut être appelé à devenir son propre commandant. Dès sa première instruction, il doit être dressé à agir de son initiative, mais en exerçant celle-ci dans la dépendance du but qui lui a été assigné. C'est là ce qu'entend le second alinéa du chiffre 19.

Quant à l'appel adressé à l'amour-propre du soldat et au sentiment de son devoir, il répond trop aux données actuelles de l'éducation et aux conceptions de la psychologie contemporaine pour qu'il convienne d'insister. Les coups de gaule de l'armée frédéricienne ne sont plus des procédés disciplinaires. Iéna, d'une part, et de l'autre le progrès des idées la notion plus nette de la dignité humaine, les ont condamnés.

Cet objet relève au surplus de l'étude du règlement de service plutôt que de celle du règlement d'exercice.

Deuxième recommandation. — Pratiquer un travail intensif,

mais en variant les exercices afin d'éviter l'énervement provenant de la répétition trop prolongée d'un même travail. (4.)

Nous aurions préféré que le règlement parlât de relâchement ou de lassitude plutôt que d'énervement. C'est, en effet, la monotonie et l'atonie qu'elle provoque qu'il convient de proscrire de l'enseignement. Sinon, l'on contredit au conseil, formulé ci-dessus, d'éveiller constamment l'"intérêt de l'homme.

L'ennui naquit un jour de l'uniformité,

a dit le fabuliste. Il faut empêcher l'ennui de naître.

Mais il ne serait pas moins erroné de passer hâtivement d'un exercice à un autre sans s'arrêter à aucun d'eux. On tomberait dans un autre danger, aussi préjudiciable à la discipline. On produirait une impression de fébrilité et d'inachevé engendrant celle d'un temps gaspillé et le mécontentement. Il importe qu'au moment où le chef fait cesser un exercice, les hommes aient acquis un gain d'habileté, qu'ils éprouvent le sentiment d'un progrès réalisé ou sur le point de l'être, si bien que lorsqu'ils reviendront au même exercice, les difficultés du début auront été partiellement vaincues. Ainsi, la fatigue du travail sera compensée et diminuée par la satisfaction de l'effort utilement surmonté. Le règlement français dit en très bons termes : « Les exercices sont variés dans la mesure compatible avec les progrès accomplis ».

C'est affaire à l'instructeur d'aiguiser sa faculté d'observation afin de se mouvoir entre l'écueil de la lassitude et celui de la superficialité par excès de variété, sans toucher ni l'un ni l'autre.

Troisième recommandation. — L'instructeur doit proportionner ses exigences à l'aptitude de ses subordonnés.

Le chef ne doit pas demander de ses subordonnés plus qu'ils ne peuvent donner. Ce qu'il exige doit être exécuté. Toute tâche doit être accomplie en y mettant toute la vigueur nécessaire. A l'occasion, le chef cherche à se rendre compte des résultats obtenus et à consolider les énergies en allant dans ses exigences jusqu'à la limite du possible. La troupe sera heureuse et fière de ce qu'elle a pu faire et acquerra une confiance justifiée dans ses propres forces. (R. S. 18.)

Ici encore, le chef aura soin d'observer ses hommes avec attention, car une erreur d'appréciation peut ébranler la discipline. Il doit les connaître et les comprendre assez pour juger

ce dont ils sont capables. Il règlera, en conséquence, le travail qu'il leur impose et dont il devra et pourra exiger l'exécution intégrale, puisqu'il l'a calculé dans la mesure de leurs forces. Il l'exigera toujours avec ténacité, mais sans rudesse, et en faisant comprendre aux hommes qu'il ne commande pas pour le plaisir de commander, mais dans l'intérêt exclusif de leur instruction et de leur développement technique, indispensables à la valeur de l'armée. Il rapprochera donc du chiffre 18, cité tout à l'heure, le chiffre 20 qui le complète et affirme justement que les chefs obtiendront une obéissance spontanée s'ils poursuivent énergiquement l'exécution de dispositions qu'ils auront bien pesées, tout en agissant avec bienveillance et sollicitude à l'égard de la troupe.

La disposition du chiffre 18 engage les chefs à imposer parfois aux hommes le maximum des efforts dont ils sont capables. Il le recommande à titre d'expérience et dans un double but : instruire le chef de ce qu'il peut attendre de sa troupe dans des circonstances exceptionnelles ; inspirer à la troupe confiance en soi-même en l'instruisant, elle aussi, de ce dont elle est capable.

Il va sans dire que ce n'est pas une expérience qu'il faille recommencer trop souvent ; on aboutirait au surmenage, donc à fin contraire du but. Mais la tenter de temps à autre, quand les circonstances sont favorables, est un excellent moyen d'éducation du caractère.

Quand il s'y décidera, le chef aura soin de mettre tous les atouts dans son jeu. Il choisira un moment où il verra sa troupe bien en forme ; il s'appliquera plus que jamais à donner l'exemple de l'endurance, à marquer une assurance calme et résolue ; il stimulera l'amour-propre de son monde, fera naître la conviction de l'effort possible. Enfin, une fois l'épreuve achevée, il accordera un repos en rapport avec la fatigue imposée, non seulement en considération de la santé physique de sa troupe, mais aussi en considération de sa santé morale et du renouvellement de l'expérience. Les hommes se rappelleront que si le chef a été exigeant, ses égards ont été en raison de ses exigences ; ils se prêteront à ce qui leur sera ordonné avec un nouveau courage et un plus grand désir de succès.

Quatrième recommandation. — La bienveillance et la sollici-

tude à l'égard de la troupe, recommandée par le chiffre 20, est essentielle aussi pour la formation et le maintien de la discipline. Un chef aimé sera un chef mieux respecté et plus vite obéi [1].

Mais il faut se rappeler que bienveillance ne signifie pas faiblesse, et que la sollicitude n'exclut pas la fermeté.

Il faut aussi mettre en garde les officiers d'une milice démocratique contre le danger du désir de la popularité. L'officier qui « fait de la popularité », soit qu'homme politique soumis à

[1] Le mieux est de demander à l'histoire la preuve de cette vérité. Voici quelques extraits des *Portraits militaires* de De la Barre Duparcq ;

Gustave-Adolphe :

Véritablement le père de ses soldats, Gustave-Adolphe ne cherchait point à passer pour un homme extraordinaire, et si, près de lui, le sentiment de l'admiration et du respect se développait dans tous les cœurs, c'est qu'affable et accessible pour tous, il montrait à nu les nobles facultés de son âme, et devenait en quelque sorte grand à force de simplicité, de vertu et de courage, *n'exigeant rien des autres qu'il ne l'eût au préalable exigé de lui-même.*

La Tour d'Auvergne :

Depuis trois ans, toujours en guerre, il couchait au bivouac et supportait les mêmes privations, les mêmes dangers, les mêmes fatigues que ses soldats qui l'appelaient leur père.

Du Guesclin :

Généralement les gens de guerre aimaient aussi beaucoup Du Guesclin, dont ils admiraient la bravoure, l'équité, la bienveillance et l'inépuisable générosité... Plusieurs gentilshommes, écuyers, hommes d'armes s'étaient attachés à sa personne comme à un père, le suivaient partout et se dévouaient dans les combats pour protéger sa vie qu'il exposait avec une fougue inconcevabie.

... Si Du Guesclin exigeait de ses troupes une discipline sévère, s'il les menait sans cesse au danger, il en prenait, en revanche un soin particulier. Quand rien ne s'y opposait, il les cantonnait commodément afin qu'elles puissent réparer leurs fatigues ; il veillait à ce qu'elles fussent toujours pourvues de munitions et provisions culinaires ; il récompensait les soldats les plus braves.

Frédéric le Grand :

Frédéric était adoré de ses soldats, qui l'avaient surnommé *Père Fritz*. Cet amour tenait à ce que, mettant de côté sa brusquerie et sa sévérité habituelles, il leur parlait quelquefois si amicalement qu'à sa voix leur cœur vibrait d'émotion sous leur dure écorce. On raconte plusieurs exemples de sa bonté. Un jour, logé dans un village de Bohême, il sort et trouve le garde du corps de planton à sa porte, endormi. A son approche, celui-ci se réveille. — « Arrêtez, Sire, lui crie-t-il, par ma foi, vous ne pouvez pas passer comme cela ; attendez que j'avertisse la sentinelle, car sans cela on me mettrait aux arrêts. — Eh ! bien, répond le roi, dépêche-toi, j'attendrai. » — Le garde du corps part pour donner le signal, mais, se retournant brusquement : « Ne manquez pas à votre parole, au moins, ajoute-t-il, et ne passez pas que je ne sois revenu. — Va toujours, dit Frédéric, je te promets d'attendre ton retour. » Il attendit, en effet, puis continua son chemin en souriant.

Turenne :

Les soldats non seulement l'aimaient, mais avaient pleine confiance en lui, se reposant pour leur salut et leur conservation sur sa bienveillance habituelle, sur ses talents militaires reconnus de toute l'Europe. Ils s'écriaient souvent : *Notre père se porte*

élection il voie dans ses miliciens des électeurs, soit qu'il songe aux relations de la vie civile plus qu'aux obligations de l'obéissance militaire, cet officier-là est un mauvais chef. La mollesse et l'indifférence à l'indiscipline seront son lot. Il fermera les yeux pour ne pas voir. Les soldats le remarqueront bientôt et le tiendront en médiocre estime, à moins que, goûtant ce service relâché, ils trouvent leur chef un homme agréable et, sous cette influence, perdent leurs qualités militaires. Dans l'un et l'autre cas, l'armée souffre de la faute de l'officier.

Si la bienveillance et la sollicitude doivent être générales envers la troupe, le règlement établit des distinctions dans la conduite du chef vis-à-vis des individus qui la composent. Ainsi le veut l'équité. Le chiffre 21 complète le chiffre 20. Il invite le chef à aider le faible, à user d'indulgence à son égard, mais à réprimer énergiquement la mauvaise volonté et à briser tout germe de résistance.

bien, nous n'avons rien à craindre... Dans la campagne de 1674 — De la Barre Duparcq emprunte ce trait à Mme de Sévigné, — de jeunes soldats postés dans des marais se plaignaient d'avoir de l'eau jusqu'aux genoux. « Quoi ! vous vous plaignez, leur disaient les vieux soldats ? On voit bien que vous ne connaissez pas M. de Turenne ; il est plus fâché que nous quand nous sommes mal ; il ne songe, à l'heure qu'il est, qu'à nous tirer d'ici ; il veille quand nous dormons. C'est notre père ; on voit bien que vous êtes jeunes. »

... Savoir se faire aimer du soldat constitue une éminente qualité militaire dont tous les grands hommes de guerre ont su faire un habile usage...

Souvaroff :

Il exigeait beaucoup de ses soldats que rien ne devait ralentir, ni le besoin, ni la fatigue, ni le danger, et cependant, il en était aimé. Il était sûr d'eux, et avec eux répondait de tout. Cela tenait à plusieurs causes.

Il donnait des soins au bien-être de sa troupe, et voulait qu'elle fût convenablement nourrie en tout pays ; visitant les hôpitaux et les ambulances, il veillait sur les blessés et les malades.

Il faisait observer une discipline régulière, mais punissait peu par lui-même...

Ses soldats ne l'aimaient pas seulement parce qu'il leur témoignait de la bonté, mais encore parce qu'il leur donnait l'exemple. Il avait contracté, pendant sa jeunesse et dans les grades inférieurs, l'habitude de braver toutes les peines : il conserva cette habitude dans un âge avancé, et ne changea pas ses usages quand il commanda cent mille hommes.

Catinat :

Sévère pour les cas graves, il se montrait indulgent pour les petites fautes.

Toujours affable, toujours accessible, il employait chacun suivant son mérite, savait être juste dans les récompenses et n'admettre comme plaintes que les faits appuyés de preuves. Il avait en outre des égards et de la considération pour les soldats qui faisaient leur devoir .. il prescrivait aux officiers de leur témoigner de la déférence.

Calme au milieu des plus grands dangers, Catinat conservait sa gaîté dans les circonstances critiques, et relevait par là la confiance de ses troupes.

Il était aimé de ses soldats qui, saisissant avec à-propos le côté réfléchi de son caractère, l'avaient surnommé le *Père la Pensée*.

Le chef montrera ainsi son esprit de justice, et, par l'énergie avec laquelle il imposera sa volonté aux mauvais éléments, prouvera que sa bienveillance n'est pas de la faiblesse. Il ne faut pas que les mauvais éléments puissent nuire aux bons ; il est aussi équitable et indispensable à la discipline de sévir contre ceux-là que de soutenir et d'encourager ceux-ci.

* * *

En résumé, pour obtenir la troupe disciplinée qui, seule, sera capable de tenir campagne, le règlement réclame l'action du chef et indique à ce dernier comme moyens :

D'être en exemple à ses hommes ;

D'éveiller constamment leur intérêt pour leur instruction et l'accomplissement de leurs obligations ; de stimuler leur amour-propre ; de fortifier leur sentiment du devoir ;

D'entretenir leur attention et de tromper le relâchement en rompant, par une adroite variété, la monotonie de l'enseignement ;

De leur inculquer la confiance en soi-même, en proportionnant ses exigences à leur aptitude, et en faisant naître pour eux des occasions qui leur prouveront ce dont ils sont capables moyennant un effort vigoureux ;

De se comporter, vis-à-vis d'eux, avec bienveillance et sollicitude mais avec énergie et fermeté, de les traiter selon leur mérite et en s'inspirant d'un esprit de justice attentif, indulgent aux faibles et aux bien intentionnés, impitoyable à la mauvaise volonté et à la désobéissance consciente et voulue.

Le dressage. — A ces moyens, tirés de l'action du chef et de son autorité, le règlement en ajoute un autre, procédé tout empirique, *le dressage*. C'est la traduction donnée au mot *Drill* de l'allemand. « Le dressage, dit le règlement, constitue l'un des principaux moyens d'affermir la discipline et la cohésion de la troupe et de rétablir la bonne tenue, la correction et l'ordre qui auraient pu s'affaiblir ». Il définit le dressage comme suit : « Une exécution instantanée, exacte et simultanée des mouvements en employant toutes ses forces » (R. S. 8.).

Cette définition ne parait pas d'une exactitude minutieuse. Tout d'abord, en exigeant la simultanéité des mouvements, elle n'envisage pas l'homme isolé, mais toujours une troupe ; or,

mme isolé peut aussi être soumis au dressage. Le règlement dit-il pas que celui-ci peut s'employer pour enseigner la po- on normale, les conversions, les maniements d'arme et le cadencé, tous mouvements qui relèvent de l'instruction indi- uelle? Le dressage s'appliquera donc aux hommes aussi bien à la subdivision ou à l'unité et, dans ce cas, ce n'est pas la ultanéité des mouvements qui entre en jeu, c'est leur préci- n.

De même, le dressage exige moins de force que d'attention, si l'on veut, il exige la tension de toutes les forces de l'at- tion. C'est même parce qu'il en est ainsi, parce que l'homme t toute sa volonté à l'exécution instantanée et d'une précision oureuse du mouvement qui lui est commandé, et que, dans subdivision, tous les hommes mettent toute leur volonté à enir la simultanéité de ces mouvements précis, que le dres- e constitue un procédé disciplinaire. Ce n'est pas la matéria- du mouvement qui discipline, c'est la soumission de l'esprit mouvement et le désir d'exécuter ce dernier, non seulement satisfaction du chef mais à sa propre satisfaction. L'homme t faire bien, aussi bien qu'il lui est possible, voilà l'élément iplinaire; la qualité de l'exécution n'y concourt que par la sfaction qu'elle procure à l'exécutant en récompense de son rt de volonté.

semble cependant que l'on apprécie différemment, suivant armées, la valeur éducative du dressage. Ce sont surtout les mands qui la prônent, peut-être un peu par tradition histo- e. Le pas d'école, les alignements au cordeau et la rigidité mouvements, qu'il ne faut pas confondre avec la fermeté ni la précision, y ont toujours trouvé plus d'admirateurs illeurs. Le *Drill* est donc pratiqué dans l'armée allemande prédilection et le règlement actuel, quoique moins exigeant le précédent, n'y contredit pas. « A côté des exercices de bat, dit-il, il y a des exercices de parade, qui ont une grande ortance pour le maintien de la discipline; ils doivent être utés avec une grande précision. » (R. A. 3.) Ces exercices arade sont relativement nombreux.

e règlement français fait une distinction moins catégorique e ce qui relève du dressage et ce qui est simple exercice. Il et cependant cette distinction au moins tacitement, mais en remettant au chef du soin de la déterminer. Le règlement

se borne à lui exposer que le service à court terme impose l'obligation de développer la discipline du rang par la pratique de mouvements exécutés avec une précision rigoureuse (R. F. 2.) et l'invite à respecter plus spécialement cette précision dans tous les exercices d'évolution. Puis il ajoute :

« Toutes les fois que l'ordre peut être troublé ou simplement lorsque l'attention des soldats se relâche, il (le chef) fait reprendre le pas cadencé. S'il juge utile de faire sentir plus efficacement l'action de sa volonté, il commande quelques mouvements dans l'exécution desquels il exige toute l'énergie et toute la précision possible, et maintient ainsi son ascendant sur la troupe. »

C'est bien le dressage tel que l'entend notre règlement, moins cette différence que le choix des mouvements n'est pas limité et qu'il est laissé à l'appréciation de l'instructeur.

Circonstance digne de remarque, les armées qui viennent de faire l'expérience de la guerre insistent beaucoup moins sur le dressage. Le règlement japonais demande une égale précision pour tous les mouvements, sans se préoccuper de savoir si cette précision est à titre disciplinaire ou non. Il la considère exclusivement comme une condition de rapidité et surtout d'ordre rigoureux, et il veut ce dernier parce que, pendant la bataille, il est d'une nécessité absolue et primordiale. Il exige donc une instruction individuelle très minutieuse « sinon il est impossible à une troupe de manœuvrer avec précision » (R. J. 9.), et il revient sur cette exigence, inspiré d'une considération essentiellement pratique, à propos de l'instruction de toutes les unités successivement. Il dira, par exemple, que le but de l'école de compagnie est d'exécuter « avec correction et précision » les mouvements prescrits par le règlement (R. J. 120.); et il dira de même que le but de l'école de bataillon est de permettre au bataillon de prendre « avec correction et précision » au commandement et d'après les ordres de son chef, « les différentes formations simples répondant aux exigences du combat ». (R. J. 154) Il a du reste pris soin de déclarer dans son chapitre des *Règles générales* qu'il est indispensable que les quelques formations qui sont suffisantes pour le combat « soient prises avec la plus grande précision possible ».

De même, le règlement russe, tout en insistant à l'égal de tous les autres sur la nécessité d'une discipline rigoureuse et

d'une entière soumission à la volonté du chef, ne s'arrête pas à des mouvements de dressage spéciaux pour le maintien de cette discipline. Les formations doivent être prises avec une perfection aussi complète que possible; voilà ce qu'il proclame. Il semble du reste que les expériences de la guerre d'Extrême-Orient aient engagé ses auteurs à insister surtout sur la nécessité de l'esprit d'initiative. Il y revient fréquemment [1].

Le règlement anglais, au contraire, prévoit le *drill* à tous les échellons de commandement, jusqu'à la division, dans laquelle les bataillons doivent être accoutumés à marcher en masses sans perdre les distances ni les intervalles, etc. (R. Ang. 206.)

Le règlement suisse, tout en s'inspirant à certains égards du règlement allemand est donc seul de son espèce. Il a tenu compte des conditions spéciales à notre organisation de service à court terme — on ne le redira jamais trop.

C'est une des préoccupations du commandement en Suisse, préoccupation qui fut continuellement ressentie par la Commission du règlement d'exercice, de limiter l'enseignement à ce qu'il est indispensable aux militaires de tous grades de savoir pour tenir campagne. Peu, mais bien, tel est le point de vue auquel il faut se placer, et même dans la recherche de ce peu, il y a lieu d'établir des distinctions.

Tout le monde doit connaître à fond les quelques formations indispensables au combat, afin d'éviter toute hésitation, c'est-à-dire toute perte de temps dans la prise de ces formations au commandement du chef.

Tout le monde doit avoir été exercé à fond aux évolutions de ces diverses formations afin que l'exécution soit rapide et toujours ordonnée, car la conservation de l'ordre est une condition *sine qua non* du maintien des liens tactiques comme celui-ci est une condition *sine qua non* de l'exercice du commandement.

Mais les nécessités pratiques ne vont pas au delà, et la précision minutieuse des mouvements ni leur absolue simultanéité dans la subdivision manœuvrant au combat ne sont indispensables au succès. Voilà pourquoi ce que nous appelons le dressage et que d'autres armées étendent ou semblent étendre à tous

[1] Il convient de rappeler que la traduction du commandant Painvin à laquelle se réfère la présente étude est une traduction résumée. Elle ne saurait donc autoriser une appréciation sans réserve des dispositions du règlement russe.

les exercices d'évolution a été limité en Suisse aux quatre objets indiqués ci-dessus : la position normale du soldat, les conversions, les maniements d'arme et le pas cadencé. Et voilà pourquoi le règlement établit une distinction absolue entre le « dressage » ainsi limité et « l'exercice », le premier n'étant considéré qu'à son titre de vertu disciplinaire, le second se proposant exclusivement l'acquisition des connaissances pratiques indispensables au combat.

Il faut reconnaître, d'autre part, que le règlement paraît se contredire quand il déclare, sous chiffre 19 : « Une allure militaire, un ordre parfait et *une précision absolue dans tous les exercices* sont le critère du sérieux et du zèle de la troupe, ainsi que de l'autorité des chefs. »

Pour résoudre la contradiction, il faut bien admettre que les exercices de dressage supposent une tension de la volonté plus grande. Reste à savoir si la « précision absolue » peut être obtenue sans tout l'effort de la volonté.

L'essentiel est, au surplus, qu'il ne subsiste pas de doute sur la pensée du règlement. Elle est bien ce que nous disons plus haut : le dressage réclame l'instantanéité et la précision absolue des mouvements, ainsi que leur simultanéité si plusieurs hommes sont instruits à la fois ; l'exercice veut simplement la rapidité, l'ordre et la régularité des évolutions.

Et surtout, il faut se rappeler ce que le *Drill* ne veut pas ou ne veut plus. On n'insistera jamais trop sur ce point, dût-on se répéter.

Il ne veut pas être pratiqué pour lui-même. Le *Drill* sans autre but que de faire du *Drill*, n'est rien et ne signifie rien ; il n'est même pas une gymnastique rationnelle, et ce n'est pas non plus un idéal de transformer l'homme en un engin mécanique. Le *Drill* ne vaut que par sa portée disciplinaire ; dès l'instant que cette valeur-là risque de subir une atteinte, le *Drill* devient un jeu puéril et dangereux qu'il faut se hâter d'interrompre.

Sous le règne de Louis XVI, la manie s'était répandue dans l'armée française de copier les procédés en usage dans celle de Fréderic-le-Grand. Les officiers prussiens réfléchis étaient les premiers à tourner cette manie en dérision. « Ils auront beau tourmenter leurs hommes, disait le général de Lückner, ils auront le bonheur de ne jamais en faire des Prussiens. »

Le général de Lückner avait cent fois raison. Malgré le *Drill*,

et peut-être, partiellement, à cause du *Drill*, l'armée prussienne fut vaincue à Iéna.

Les connaissances techniques.

La discipline de la troupe est le premier but que se propose l'instruction. Le second, non moins important et qu'elle poursuit simultanément, est l'acquisition de l'habileté technique, ou professionnelle si l'on préfère.

C'est par l'exercice que la troupe acquiert les connaissances et l'habileté nécessaires. Là, il s'agit moins de simultanéité que d'exactitude, de mobilité et d'ordre.

On pratique les exercices à tous les degrés d'instruction, depuis l'instruction individuelle jusqu'aux corps de troupes et cela dans tous les terrains. Les corps de troupes supérieurs, la brigade y compris, doivent arriver à se mouvoir aisément même dans des terrains difficiles.

L'exercice a lieu au commandement ou sur des ordres ou des signes (R. S. 10).

L'organisation générale de l'instruction est aussi sollicitée par les conditions spéciales de notre armée de milices. La distinction entre l'officier-instructeur et l'officier de troupe est inhérente à notre régime militaire. Elle est indispensable. L'officier de troupe, par le fait même qu'il ne peut procéder à l'instruction de ses hommes que d'une façon intermittente, doit trouver un guide ou un conseil dans un petit corps d'officiers permanents, gardien de la tradition, et qui assure l'unité de doctrine.

La difficulté est de fixer les compétences de ces deux catégories d'officiers. La loi a pris soin de le faire afin de mettre leurs attributions aux uns et aux autres au-dessus de toute contestation. Le règlement précise. Et nous pouvons ajouter que le tact et l'esprit de camaraderie ont rendu, jusqu'ici, les conflits extrêmement rares.

Les officiers instructeurs dirigent l'instruction dans les écoles de recrues. Ils préparent les cadres à fonctionner comme instructeurs et les forment pour la conduite de la troupe.

L'instruction (directe) des recrues ainsi que l'instruction des subdivisions et unités incombent aux officiers et aux sous-officiers de troupes (cadres) (A. S. 2).

Le travail de préparation à la guerre se poursuit dans les cours de répétition.

Là, ce sont les commandants de troupes qui dirigent l'instruction (A. S. 3).

Il n'y a pas place pour les malentendus. Chacun est bien mis au courant de ses droits et de ses devoirs.

Cela fait, le règlement détermine la progression de l'instruction. Le fondement est l'instruction individuelle :

L'instruction approfondie de la recrue est une condition indispensable pour obtenir un soldat utilisable (R. S. 2).

Il répète cette juste affirmation en tête du chapitre de l'instruction individuelle, ajoutant, — ce qui en fait mieux ressortir encore le caractère impérieux, — que « les imperfections de l'instruction individuelle ne peuvent pas être corrigées par des exercices d'ensemble » (R. S. 32).

Tous les règlements, sans exception, sont unanimes sur cette nécessité fondamentale d'une instruction individuelle soignée. « Elle doit être minutieuse et sévère », dit le R. A. « On ne saurait y consacrer assez de soin, de temps et de méthode », écrit le R. F. Le R. J. ajoute comme le R. S. que si une recrue a reçu une instruction individuelle défectueuse, il sera généralement impossible de la corriger pendant le reste de son service actif. « Il est également difficile, dit-il encore, de suppléer à l'insuffisance de l'instruction individuelle lors des exercices d'ensemble exécutés par la troupe » (R. J. 9).

Cette unanimité justifie l'opinion du commandement suisse, lorsqu'il a réclamé la prolongation de l'école de recrues afin de gagner du temps pour la formation du soldat; et elle justifie le programme des nouvelles écoles qui accorde toute la prolongation à la période de l'instruction individuelle.

Les officiers et sous-officiers appelés aux écoles de recrues doivent donc se persuader de l'importance de leur mission. C'est de leurs qualités d'instructeurs et d'éducateurs militaires que dépendront en grande partie la solidité et la souplesse des unités dans lesquelles les hommes qu'ils auront instruits seront versés. Ils n'apporteront jamais trop de soin à étudier leurs recrues, à les comprendre, afin de les façonner mieux aux exigences de la discipline et de l'habileté militaires.

Le règlement conseille d'appliquer à l'instruction des recrues le principe universellement admis en matière d'enseignement de passer par degré du simple au difficile ; et pour faciliter cette transition, il autorise à décomposer au début les exercices difficiles.

Quand l'instructeur passera aux exercices de subdivisions, c'est-à-dire les exercices du groupe et de la section, ce qu'il ne

fera que lorsque les recrues auront été suffisamment préparées par l'instruction individuelle, il ne perdra pas les hommes de vue. Le règlement lui en fait la recommandation expresse :

Le supérieur qui instruit une subdivision doit surveiller constamment ses soldats. Il corrige directement les hommes en faute et s'abstient d'observations adressées à l'ensemble (R. S. 7).

Officiers et sous-officiers doivent faire leur profit de cette indication. Ils y gagneront du coup d'œil. Il arrive souvent que l'on constate l'imperfection d'un mouvement ou d'une évolution sans percevoir à première vue la cause de l'irrégularité ou du défaut de précision. Cette cause réside toujours dans un homme ou dans quelques-uns des hommes de la subdivision. Il faut les discerner, et c'est eux qu'il faut reprendre.

Le gain vaut l'effort d'attention : gain au point de vue de la qualité de l'instruction — l'instructeur aiguise ses facultés d'observation, partant se perfectionne ; gain au point de vue du prestige personnel. L'instructeur prouve qu'il est capable de voir, qu'il comprend son affaire. Il prouve aussi qu'il est juste ; il ne confond pas les innocents et les fautifs, ceux qui travaillent bien et ceux qui travaillent médiocrement ou mal.

Gain au point de vue du perfectionnement des recrues. Il les soumet à nouveau aux exercices individuels qui n'ont pas encore déployé tout leur effet, puisque les exercices d'ensemble ne peuvent être correctement exécutés.

Gain, enfin, au point de vue du perfectionnement de la subdivision soit de la troupe, conséquence directe du perfectionnement de l'instruction individuelle.

Le commandant d'une subdivision est dans la situation d'un chef d'orchestre. Si l'accord est imparfait, le chef d'orchestre n'accusera pas toute sa phalange musicale ; il s'adressera à l'instrument qui a donné la fausse note et le corrigera. C'est ainsi qu'il rétablira l'accord.

Les exercices de la subdivision permettent encore le contrôle de l'instruction individuelle et peuvent utilement servir ce contrôle. Dès qu'on arrive aux exercices de la compagnie, le soldat tend à disparaître. C'est essentiellement l'instruction de l'unité que l'on aura en vue. Les hommes s'absorbent dans le cadre qui les renferme.

Néanmoins, l'instruction de la compagnie relève encore de l'école de recrues, entre autres pour les raisons suivantes :

C'est la seule école pratique où les officiers-instructeurs puissent former les cadres à la conduite de la troupe.

Une fois hors de l'école de recrues, et réserve faite des écoles centrales et des cours tactiques qui sont des écoles d'officiers sans troupes, les chefs de compagnie seront absolument livrés à eux-mêmes. Ils dirigeront l'instruction de leur unité avec une entière indépendance. L'école de recrues doit les préparer à cette mission.

Elle doit les préparer de même à leurs fonctions d'administrateurs de leur compagnie. A cet égard encore, les nouvelles prescriptions donnent au chef de compagnie plus d'indépendance. Malheureusement la vie de caserne et ses traditions, — ainsi que ses obligations, — administratives favorisent peu cette partie de l'instruction.

L'instruction des chefs de section exige, elle aussi, l'école de compagnie à l'école de recrues. Les chefs de section doivent être formés à commander leurs subdivisions dans le cadre de la compagnie. Légalement et réglementairement, l'enseignement relève des officiers-instructeurs.

Enfin, l'école de compagnie favorisera à certains égards le perfectionnement des sous-officiers, puisqu'ils sont appelés, le cas échéant, à fonctionner comme remplaçants des chefs de section.

L'école de compagnie favorisera même le perfectionnement des soldats. Encore que ces derniers n'aient aucun mouvement, aucune évolution à exécuter ni aucune fonction à remplir dans la compagnie qu'ils n'exécutent ou ne remplissent dans la section, le travail de la compagnie élargira leur horizon et les initiera au milieu tactique et administratif dont ils font partie. A voir manœuvrer la compagnie, ils développeront aussi leur esprit d'initiative. Puisqu'ils doivent parfois pouvoir agir d'eux-mêmes dans le combat, choisir, par exemple, sans l'indication d'un chef qu'ils n'entendent plus le but sur lequel diriger leur tir, il est bon qu'ils apprennent la façon dont la compagnie progresse dans le terrain. Ils sauront mieux alors participer à l'action de leur unité, choisir, comme tireurs, les buts qui s'opposent aux mouvements des subdivisions voisines, ou, pour leurs propres mouvements, profiter du tir de ces subdivisions.

Cette dernière considération disparaît lorsqu'on passe aux

exercices du bataillon. Si ces derniers appartiennent encore au programme de l'école de recrues, c'est sans doute pour préparer de futurs commandants de bataillon à leur commandement, mais c'est surtout pour faire d'eux des instructeurs de leurs futurs chefs de compagnie en les accoutumant à diriger des exercices de compagnie, et, c'est aussi, pour compléter l'instruction des chefs de compagnie en les exerçant à manœuvrer dans le cadre du bataillon. Ce n'est qu'une fois qu'ils auront reçu cet enseignement-là qu'ils auront embrassé toutes les exigences de leur commandement tactique.

Ici s'arrête, sauf pour les écoles d'officiers, l'intervention des officiers-instructeurs. Ils ont formé les officiers de troupes ; à partir de ce moment, ceux-ci deviennent exclusivement responsables de l'instruction de leurs subdivisions et unités, non plus de recrues, mais d'incorporation (R. S. 2, dernier alinéa). Ils assumeront cette responsabilité dans les cours de répétition (R. S. 3).

L'organisation de ceux-ci tient compte de ce passage de l'école de recrues aux cours des corps de troupes constitués. Ces cours continuent le programme des écoles de recrues ; ils fournissent l'occasion aux chefs d'instruire leurs unités et leurs corps de troupes, en instituant l'alternance des convocations de régiments qui forment, pour ainsi dire, la transition entre l'enseignement donné aux écoles de recrues et celui donné aux cours dits de répétition, et des convocations de brigades, de divisions, de corps d'armée.

L'organisation des cours dits de répétition concorde ainsi avec la prescription du règlement d'exercice rappelée ci-dessus qui exige que l'on pratique les exercices à tous les degrés d'instruction jusqu'aux corps de troupes, brigades y compris (R. S. 10).

Pour la succession de ces exercices, le règlement conseille la progression suivante strictement logique :

Les exercices d'évolution d'abord, qui procurent la mobilité, la souplesse et l'habileté à se mouvoir avec ordre dans le terrain. Ces exercices intéressent surtout la section, car aussitôt que la compagnie approche du champ de bataille et entre dans la zone des feux de l'artillerie, elle se disloque et chaque section suit son chef.

On passe de là aux exercices de combat qui se poursuivent successivement dans la section, la compagnie, le bataillon, etc.

Ils représentent, suivant le but que l'on poursuit, un combat complet ou simplement un épisode d'un combat (R. S. 12). Pour ces exercices, le règlement accorde une préférence aux suppositions qui placent la troupe dans le cadre de l'unité immédiatement supérieure (R. S. 13). C'est en général dans la réalité le cas le plus fréquent. Les petites unités combattent bien rarement pour leur propre compte. Il importe d'accoutumer leurs chefs à commander en se conformant aux indications de leurs supérieurs et en liant leurs mouvements à ceux des unités voisines. Le chef qui saura commander dans ces conditions-là conduira facilement aussi son unité isolée.

Les exercices de combat servent de passage aux manœuvres à double action (R. S. 11).

Les manœuvres à double action constituent la meilleure préparation des chefs pour la guerre.

On place deux partis l'un vis-à-vis de l'autre et le directeur de l'exercice donne des tâches aux deux chefs.

Ces exercices doivent amener à représenter toute l'activité des chefs et de la troupe dans des circonstances qui se rapprochent de la réalité.

Le directeur et les arbitres veillent à ce que l'on tienne compte de l'effet du feu.

Le règlement entend que toutes les unités pratiquent ces exercices et que ceux-ci soient poursuivis dans tous les terrains. Il diffère, à cet égard, un peu du règlement allemand et davantage du règlement français.

Le règlement allemand prévoit des exercices d'école *(Exerzierschule)* à côté des exercices de manœuvre *(Uebungen)*. La différence entre eux réside dans leur but et dans leur procédé. Les exercices d'école sont des exercices de simple évolution, formels, exécutés pour eux-mêmes, afin d'accoutumer la troupe à manœuvrer avec précision. Les autres se proposent l'étude du combat.

Les exercices d'école ne dépassent pas la compagnie (R. A. 5). Le bataillon ne manœuvre plus au commandement de son chef à moins que celui-ci ne l'annonce expressément ; ce commandant se sert d'ordres (R. A. 233). Si, néanmoins, le règlement introduit encore des formations de bataillon, c'est afin d'éviter au commandant les longueurs d'un exposé chaque fois qu'il entend réunir ses compagnies. L'indication d'une formation par son nom est un moyen plus expéditif.

Il semble, toutefois, qu'il règne une contradiction entre l'affirmation de la suppression des exercices d'école au-dessus de la compagnie et la prescription d'une formation particulière du bataillon pour les revues, une formation de parade (la colonne large, *Breitkolonne*). Il serait étonnant que devant servir pour un tel but, cette formation ne fît pas l'objet d'exercices d'école. D'ailleurs peu importe; le principe est que ceux-ci s'arrêtent à la compagnie.

Naturellement ces exercices seront appris sur la place d'exercices, tandis que le règlement recommande que ceux de manœuvre soient poursuivis le plus possible en terrains variés.

Le règlement français pousse encore plus loin les exercices d'école. Il les admet pour le bataillon, le régiment, la brigade comme pour la compagnie. Toutes ces unités marchent, se rassemblent et évoluent d'après les mêmes principes; leurs exercices à toutes doivent être précédés d'un rassemblement avec appel et inspection de la tenue, des armes et des cartouchières, ce qui est bien formaliste (R. F. 38). Toutes évoluent au commandement, les ordres s'employant cependant pour les manœuvres à rangs serrés des unités supérieures au bataillon, et pour les manœuvres des autres unités lorsqu'elles ont quitté les formations à rangs serrés et que la simultanéité de l'exécution n'est plus nécessaire (R. F. 80).

En principe, l'école du soldat, le début de l'école de section et de l'école de compagnie sont enseignés sur la place d'exercices et le moins possible dans la cour des casernes. L'école de bataillon et celle des unités plus fortes sont enseignées en terrains variés, et à défaut seulement, sur la place d'exercices (R. F. 39).

Ainsi, plus encore que le règlement allemand, le règlement français conserve la distinction entre ce qui relève de l'instruction formelle et ce qui relève des exigences tactiques. Il y a l'école et il y a le combat, et les obligations du combat ne sont pas toujours la raison d'être des prescriptions instituant les exercices d'école.

Le règlement japonais se rapproche beaucoup, en ces matières, du règlement français. Lui aussi conserve une école de bataillon, de régiment, de brigade.

Le but de l'école de bataillon est de permettre au bataillon de prendre avec correction et précision, au commandement ou d'après les ordres de son chef, les différentes formations simples répondant aux exigences du combat (R. J. 154).

Le chef de bataillon dirige sa troupe au moyen de commandements ou d'ordres transmis... Toutefois, quand toutes les compagnies doivent exécuter simultanément les mêmes mouvements en ordre serré, le bataillon manœuvre au commandement de son chef (R. J. 155).

L'école de régiment comporte l'exécution d'évolutions simples en formation de rassemblement et du déploiement en partant de la formation de rassemblement ou de la colonne de route, ou enfin des mouvements nécessaires pour se rassembler (R. J. 166).

L'école de brigade a pour objet d'exercer les troupes à prendre les différentes formations de combat répondant aux exigences du moment, en partant de la formation de rassemblement ou de la colonne de route.

Le général de brigade exerce son commandement en faisant transmettre ses ordres aux différentes unités (R. J. 171).

Ainsi même le règlement japonais prévoit des exercices de simple évolution, destinés à « gymnastiquer » pour ainsi dire les formations, au moins jusqu'au régiment.

Quant au règlement russe, il va très loin dans l'exécution des exercices d'école. Il impose à la conduite des différentes formations du bataillon toutes les règles applicables aux dispositifs de la compagnie. Le bataillon manœuvre en ordre serré, au commandement direct de son chef.

Le règlement prévoit des « formations de réserve » (formations en ordre serré) de plusieurs régiments.

Toute troupe en formation de réserve est dirigée par son chef au moyen de commandements et d'ordres. Les commandements d'avertissement s'adressant à tous les éléments de la formation de réserve sont répétés successivement par tous les chefs jusqu'aux chefs de bataillon qui font les commandements d'exécution.

Pour que ces derniers soient faits simultanément, le chef qui commande la troupe peut faire avec son sabre (ou avec la main) un signal qui est également répété par les autres chefs (R. R. 297).

Et ces formations de réserve de plusieurs régiments évoluent au commandement de l'officier commandant!

Si le commandement de l'*arme sur l'épaule* n'a pas été fait par l'officier commandant avant la mise en marche de la formation de réserve, il est donné par les chefs de bataillon en même temps que commence le mouvement (R. R. 299).

Pour assurer, pendant la marche, le maintien de la direction donnée, des distances et intervalles réglementaires ou prescrits, l'officier commandant désigne l'unité de base et lui indique la direction. Ces unités de base sont, dans la division, une brigade ; dans la brigade, un régiment ; dans le régiment, un bataillon (R. R. 300).

On peut se demander si des prescriptions de ce genre répondent bien au principe formulé en tête du règlement, du dé-

veloppement de l'esprit d'initiative à tous les échelons du commandement, et si les expériences de la guerre de Mandchourie ont produit tout leur fruit dans l'armée russe.

On a déjà vu, plus haut, que le règlement anglais contient des prescriptions analogues à celles du règlement russe.

Ces quelques indications font ressortir mieux ce qui distingue le règlement suisse des règlements étrangers. Ceux-ci connaissent tous, du plus au moins, des formations de rassemblement spéciales, intermédiaires entre les formations de marche et celles de combat, et dans lesquelles la troupe doit savoir évoluer, ce qui oblige à lui enseigner ces évolutions à l'aide d'exercices formels. Le règlement suisse ayant supprimé toutes ces formations pour ne conserver, réserve faite de la section et de la compagnie en ligne, que des colonnes de marche et une formation de combat, la ligne de tirailleurs, il n'y a plus lieu à exercices d'évolution que dans la section et très peu dans la compagnie, comme on le verra plus loin. La section est la seule unité où l'on évolue encore, à proprement parler. Les évolutions de la compagnie déjà ne sont plus, à peu de chose près, que des évolutions des sections sur l'ordre ou les indications du chef de compagnie.

Les exercices formels sont donc réduits, nécessairement, à une simple expression, et cèdent la place, presque dès le début, aux exercices de combat.

De là aussi, la supression presque absolue de la distinction entre la place d'exercices et le terrain varié. La place d'exercices devient un champ de bataille et est considérée comme telle. On y exécute des exercices de combat, cette exécution supposant une utilisation des conditions topographiques de la place conforme à la tâche qui base l'exercice.

L'officier suisse y perd peut être des occasions de s'accoutumer à la précision de certains mouvements d'ensemble. Mais il y gagne d'être encouragé, dès le début de son instruction, à envisager le côté pratique des exercices qu'il doit organiser et à diriger et à combattre ce terrible adversaire de la réflexion et insidieux complice de la loi du moindre effort : le schéma.

D'autre part, il doit se garder de dédaigner la précision qui ne doit pas être le seul apanage des exercices formels ; et si sa troupe est privée des moyens de s'accoutumer à cette précision qui peuvent être offerts par les exercices d'évolution des grandes unités, il apportera d'autant plus de soin aux évolutions de la

section, ainsi qu'à celles de la compagnie dans les faibles limites où le règlement les admet encore.

Enfin, le règlement suisse laisse toute latitude aux chefs d'user à leur convenance, pour l'exercice, du commandement ou de l'ordre. Les circonstances décideront, dans chaque cas, ce qui paraîtra le plus avantageux.

Commandements, ordres, signes.

Tous les règlements sont d'accord pour diviser les commandements en commandement d'avertissement ou préparatoire et en commandement d'exécution, et tous sont d'accord également pour faire donner le commandement d'avertissement d'une voix legèrement traînante et celui d'exécution d'un ton bref et décidé :

De la force de volonté mise dans le commandement ou dans l'ordre dépendra son exécution par la troupe. A un commandement mollement donné correspondra une exécution sans énergie.

En face de l'ennemi, des commandements et des ordres donnés avec sang froid et énergie calmeront l'excitation de la troupe et raffermiront le moral (R. S. 26).

L'histoire de la guerre fourmille d'exemples de cette dernière vérité. En voici trois, pris dans le nombre.

C'est au moment de la surprise de Beaumont. Derrière le 88e régiment français, les projectiles allemands avaient déterminé l'explosion de quelques caissons :

Des chevaux affolés, expose l'ouvrage de l'Etat-major français [1], se jettent dans les bivouacs du régiment ; quelques voitures attelées à la hâte se lancent à toute allure parmi les tentes. Surexcités, les soldats se précipitent aux faisceaux et les rompent, les uns pour faire le coup de feu, les autres pour s'enfuir. Le régiment, en tout cas, allait être disloqué, désorganisé, quand le lieutenant-colonel Demange, grâce à son impertubable assurance, empêcha le désordre imminent de se produire. Le premier, il s'était porté devant le front de bandière, avait ordonné de reformer les faisceaux et de rester sur deux rangs en arrière. Puis, d'une voix très calme, il avait demandé son cheval et ses armes.

« Je le vois encore, dit un témoin oculaire [2], entourant lentement et méthodiquement sa taille d'une ceinture de zouave, tout en rassurant les hommes qui se trouvaient le plus près de lui. Enfin, montant à cheval et dressant sa haute stature, il tire son épée, fait faire un roulement, puis il commande : « Rompez les faisceaux. »

[1] *L'Armée de Châlons II. Nouard-Beaumont,* page 88.
[2] M. Guèze qui, à Beaumont, était sous-lieutenant au 88e.

« *Cette attitude avait déjà produit son effet*. Les hommes sont immobiles et s'alignent, quelques uns plaisantent ; les officiers sont à leur place de bataille et achèvent de remonter, par leur exemple, le moral de leurs soldats. »

Dans *Mes souvenirs*, le général du Barail[1] raconte un incident analogue, tiré de la campagne d'Afrique de 1854. Un petit détachement, composé de deux escadrons de spahis, une compagnie de tirailleurs et quelques cavaliers et fantassins arabes, sous les ordres du commandant Marmier, avait établi son camp dans un endroit nommé Bou-Beghis. Il est surpris par 500 cavaliers et 2000 fantassins arabes qui se mettent en devoir d'attaquer le camp, les cavaliers franchissant la plaine de front, l'infanterie filant le long d'une ligne de palmiers pour le prendre à revers :

On croyait si peu à tant d'audace que les tirailleurs avaient démonté leurs fusils pour les nettoyer. Mais, ils étaient commandés par un vieux capitaine nommé Vindrios, que rien ne troublait et qui, à la vue des Arabes en marche, au lieu d'affoler ses hommes par des commandements précipités, leur répétait lentement : « Mes enfants, ne vous pressez pas ; vous avez plus de temps qu'il ne vous en faut. »

La cavalerie était montée à cheval par alerte, au premier signal, afin de retarder l'attaque, pour donner à l'infanterie le temps de se mettre en défense. Les goums chargèrent les premiers et ils furent ramenés. Derrière eux les deux escadrons de spahis, commandés par les capitaines de Courtivron et Clavel, partirent en quatre échelons. Les deux premiers échelons échouèrent, mais le troisième parvint à enfoncer la ligne ennemie. A ce moment les hommes du capitaine Vindrios avaient remonté leurs armes, et intelligemment postés derrière les murs du jardin, ils accueillirent à coups de fusil l'infanterie arabe qui les assaillait.

Le troisième exemple est encore plus caractéristique. Il est emprunté au récit de la patrouille Zeppelin, les 24 et 25 juillet 1870[2].

Le lieutenant allemand de Villiez s'est réfugié dans une étable au moment où les chasseurs français ont surpris la patrouille à Schirlenhof. Sommé de sortir, il arrive sur la porte.

Les chasseurs étaient très surexcités par la mort du maréchal des logis Pagnier qui avait fait pendant cinq ans, au peloton, toute la campagne du Mexique. Les hommes présents avaient presque tous pris part à cette campagne. Ils n'avaient pas, il faut le dire, conservé une haute opinion de leur ennemi d'outre-mer. Ils avaient eu souvent à faire à des guerilleros, brigands, pillards et assassins, commandés par des soi-disant officiers sanguinaires et cruels. Encore tout au souvenir de cette guerre, ils n'avaient pu faire alors la

[1] Tome II, p. 147.
[2] *Revue Militaire suisse*, 1904, p. 583. Livraison d'août.

différence entre l'armée prussienne et les bandes mexicaines. Aussi, quand le lieutenant de Villiez sortit du hangar, ils se mirent à le huer et à l'injurier; mais avant que l'officier français eut pu intervenir, le lieutenant allemand se redressa de toute sa petite taille et en très bon français : « Pourquoi m'insultez-vous ? — je suis soldat comme vous et de plus officier — vous me devez le respect ! » et regardant dans les yeux le chasseur le plus proche : « Vous ! saluez ! » et aussitôt le soldat français, saisi par la fière dignité de cet homme qui venait la minute avant d'échapper à la mort, porte la main à sa coiffure et fait le salut réglementaire.

* * *

Le règlement recommandant le calme et le sang froid, c'est avec raison qu'il prescrit de ne pas commander sur un ton « plus élevé qu'il n'est nécessaire ». Cette prescription est nouvelle. L'ancien règlement voulait que les deux commandements, — avertissement, exécution — fussent donnés d'une voix forte. C'était une survivance du temps où même les fortes unités manœuvraient en formations massées, à la voix du chef qui devait être nécessairement forte pour franchir l'espace et dominer le bruit de la marche.

Nous n'en sommes plus là. Les formations diluées ne permettent pas, dans la majeure partie des cas, l'emploi de la voix. Il faut transmettre les ordres ou agir par signes. On y gagne à deux égards : en tranquillité donc en ordre, et en attention de la part des subordonnés obligés de suivre le chef de vue pour ne pas perdre les signes.

Le règlement suisse prescrit quelques signes qui peuvent remplacer le commandement ou les ordres. Ce sont les mêmes que ceux du règlement allemand :

Avancer ou modifier la direction de marche : Lever le bras et le tendre dans la direction voulue.

Arrêter : Lever le bras et l'abaisser.

En tirailleurs : Etendre les deux bras horizontalement.

Rassemblement : Tenir la coiffure en l'air.

Le coup de sifflet équivaut à l'ordre d'interrompre le feu ou de diriger l'attention sur le chef. (R. S. 29).

En outre, deux signaux ont le caractère de renseignements tactiques. A ce point de vue le règlement suisse est plus sobre que la plupart des autres :

1. L'assaut peut être donné : Agiter les fanions-signaux dans la chaîne de tirailleurs.

2. Porter le feu d'artillerie plus en avant : Elever tous les fanions. (R. S. 30).

(A suivre).

A Tor di Quinto

(Planches VIII-XI)

Quoique de création relativement récente, l'école d'équitation de Tor di Quinto a rapidement pris une place fort en vue parmi les établissements similaires de l'Europe. Sa réputation s'étend au loin, ce qui lui vaut la visite de nombreux étrangers en passage à Rome et la fréquentation relativement très forte d'officiers appartenant à d'autres armées [1].

En Italie, et spécialement à Rome, l'école jouit d'une très grande popularité, chacun en est justement fier et s'intéresse à ses exercices. Le photographe qui peut réussir à prendre un instantané est toujours certain de faire une bonne affaire; affichée à la devanture de son magasin, au Corso, l'épreuve est rapidement enlevée.

Cette vogue de l'école célèbre date tout spécialement du concours hippique international de Turin en 1902, lequel consacra la supériorité des cavaliers italiens en ce qui concerne le saut sur tous leurs concurrents, hormis les français. On se rappelle que dans ce fameux concours, la plupart des officiers étrangers se montrèrent excellents en ce qui concerne l'équitation de manège, mais très inférieurs lorsqu'il s'agit des obstacles.

La tendance de la cavalerie italienne, déjà nettement portée du côté de l'équitation d'extérieur sous l'influence de M. le général Berta et du capitaine Caprilli, s'accentua encore après ce succès qui eut un assez grand retentissement. Tor di Quinto, où l'on ne travaille que dans le terrain, vit sa réputation s'accroître.

Actuellement, c'est là que l'officier de cavalerie vient achever son instruction équestre avant de retourner définitivement au régiment.

Comme on le sait, en sortant de l'école de Modène, les officiers de cavalerie font un stage à Pignerol où ils acquièrent, en dehors de l'équitation, toutes les connaissances nécessaires à leur vocation future, théories, service en campagne, etc., etc.

[1] Cinq officiers étrangers dans le cours auquel j'ai pris part.

différence entre l'armée prussienne
lieutenant de Villiez sortit du hang
mais avant que l'officier français
redressa de toute sa petite taille et
vous ? — je suis soldat comme vou
pect ! » et regardant dans les yeux
et aussitôt le soldat français, saisi
la minute avant d'échapper à la mo
réglementaire.

Le règlement recommand
avec raison qu'il prescrit
« plus élevé qu'il n'est néce
velle. L'ancien règlement
— avertissement, exécution
C'était une survivance du
nœuvraient en formations
être nécessairement fort
bruit de la marche.

Nous n'en sommes plu
mettent pas, dans la ma
Il faut transmettre les o
deux égards : en tranqui
la part des subordonnés
ne pas perdre les signes

Le règlement suisse
remplacer le comman
que ceux du règlemen

Avancer ou modifier la dir
direction voulue.

Arrêter : Lever le bras
En tirailleurs : Etendre le
Rassemblement : Tenir
Le coup de sifflet équiva
tention sur le chef. (R. S.

En outre, deux si
tactiques. A ce point
que la plupart des a

1. L'assaut peut être
tirailleurs.

2. Porter le feu d'art

…est monté par un cavalier
…exerce journellement. Tout
…ue de croire que les chevaux
…sont faits autrement que les

…résistants et aptes à galoper.
…istingue par son endurance,
…dant, son adresse et, une fois
… Il est souvent même préféré à
…bots, d'une qualité excellente,
…ns:
…dement, pour une bonne par-
…lissement achète chaque année
… en Irlande et, dans ce dernier
…les aux nôtres mais avec plus de
…nel de chevaux passe de Pignerol
…uivant les besoins. Un personnel
…st chargé de lui donner les soins
…ciers.
…e glaise appliquée, à ce qu'il m'a
… Plusieurs officiers soigneux font
… à part cela peu de bandages ou

… en filet et, ce qui étonne au pre-
…gales assez courtes. Loin de consi-
… dangereux pour sauter, on estime
…une aide efficace en fixant mieux la

…lèves demeurent à Rome. Les omni-
… prendre chaque matin à 9 heures à
…le rendez-vous, et les y ramènent le
… Le déjeuner de midi se prend à Tor-

…en trois classes de 8 à 10 officiers sous
…s instructeurs. J'eus la bonne fortune
…ection du lieutenant instructeur Bolla,
… en vue d'Italie.
…ser en diverses branches.
…drome, entraînement en vue des courses.

Après un passage de quelques mois dans leur régiment, viennent enfin, et cela en deux séries, prendre part à un co de deux mois et demi à Tor di Quinto. Là, plus de théo plus de manège, c'est sur les obstacles de l'école, sur l'hip drome, dans la campagne et aux chasses que se fait le trav Avant d'en parler je dirai deux mots de l'installation de l'éc

Tor di Quinto, situé à une heure environ de Rome, est sur un monticule et dans un terrain assez accidenté. Les b ments comprennent quatre écuries principales et deux écu pour les chevaux des instructeurs. Le tout formé en carré aut d'une vaste cour. A l'étage, un bureau fort simple, une sal manger, un fumoir et un vestiaire pour les officiers. En o les cuisines, le logement des ordonnances et une chambre p l'officier de service. Les selleries sont attenantes aux dive écuries.

Autour des bâtiments, de grands paddocks; dans l'un d' se trouve le « Corridor », sorte de couloir où l'on fait sauter chevaux en liberté ou même parfois montés.

Les écuries sont spacieuses, bien aérées et toujours pourv d'une excellente litière.

La ration est de 7 kg. d'avoine.

Les chevaux. — Au nombre d'environ 160, ils se divisent chevaux de l'école et chevaux d'officiers. Chaque officier a d chevaux au moins, souvent trois. L'un d'eux est le cheval d'a choisi dans le régiment, les autres sont ce qu'on appelle en It les chevaux de propriété. Les races, comme les modèles, s très divers : pur sang, irlandais lourd ou léger, italien ge poney ou près du sang, fils de pur sang.

A côté de splendides chevaux de tête et d'un grand prix, est souvent étonné de voir des animaux sans grand extérieu peu plaisants, au premier abord du moins, et c'est à mon a un des grands mérites de l'officier italien de tirer un aussi parti de chevaux assez ordinaires. Cette constatation a son portance, car beaucoup de cavaliers, au lieu de reconna loyalement leur manque d'allant, s'en prennent à leurs chev et attribuent les prouesses des cavaliers italiens aux qual extraordinaires et mystérieuses de leurs montures. Il faut rément détruire cette légende avec laquelle on sauvegarde t facilement son amour-propre. Le cheval de l'officier italien sa

tes, mais uniquement parce qu'il est monté par un cavalier :rgique, qui *veut* sauter et qui s'exerce journellement. Tout secret est là et ce serait une erreur de croire que les chevaux Pignerol ou de Tor di Quinto sont faits autrement que les res!

l faut dire que tous sont très résistants et aptes à galoper. cheval italien, l'indigène, se distingue par son endurance, entretien facile, son galop coulant, son adresse et, une fois ssé, par son habileté au saut. Il est souvent même préféré à landais sous ce rapport. Ses sabots, d'une qualité excellente, :commodent de tous les terrains.

.es chevaux de l'école sont également, pour une bonne par- des chevaux indigènes. L'établissement achète chaque année :lques pur sang en France ou en Irlande et, dans ce dernier 's, des remontes assez pareilles aux nôtres mais avec plus de ig en général. Tout ce matériel de chevaux passe de Pignerol 'or di Quinto et vice-versa suivant les besoins. Un personnel s nombreux d'ordonnances est chargé de lui donner les soins is la surveillance de sous-officiers.

)n fait grand usage de terre glaise appliquée, à ce qu'il m'a 'u, un peu indistinctement. Plusieurs officiers soigneux font re beaucoup de massages, à part cela peu de bandages ou mbrocation.

On monte presque toujours en filet et, ce qui étonne au pre- er abord, avec des martingales assez courtes. Loin de consi- rer cet enrênement comme dangereux pour sauter, on estime 'il constitue au contraire une aide efficace en fixant mieux la e du cheval.

Le travail. — Tous les élèves demeurent à Rome. Les omni- s de l'école viennent les prendre chaque matin à 9 heures à place d'Espagne, lieu de rendez-vous, et les y ramènent le r entre 5 et 6 heures. Le déjeuner de midi se prend à Tor Quinto.

Les élèves sont divisés en trois classes de 8 à 10 officiers sous commandement de trois instructeurs. J'eus la bonne fortune tre incorporé dans la section du lieutenant instructeur Bolla, des cavaliers les plus en vue d'Italie.

.e travail peut se diviser en diverses branches.

° Le travail sur l'hippodrome, entraînement en vue des courses.

2° Exercices sur les obstacles de concours situés égaler
sur l'hippodrome.

3° Les parcours en campagne.

4° Les exercices de saut sur les obstacles de l'école pro
ment dite.

5° Les chasses.

Le travail d'entraînement est celui par lequel commen
journée, il a été très intense pendant le mois de février à c
de la saison des courses commençant à Rome le 28 du dit n
Les élèves montent, dans les galops, ou leur cheval de
priété ou un cheval que fournit l'école, et avec lequel ils p
dront part aux épreuves. Il y a deux catégories : le pur
et le demi-sang. Ce travail, fait sous la surveillance des inst
teurs, se poursuit même le dimanche matin. Il a pour bu
donner aux jeunes officiers l'habitude du galop vite et prolo
de leur apprendre à tirer parti de chevaux souvent violent
sauter dans le train et de leur donner le goût des courses.
obstacles de steeple sont assez gros mais très bien plac
coulants. On est surpris au premier abord d'y trouver la
rière traditionnelle (staccionata), obstacle qu'on ne renc
guère qu'en Italie, dans un parcours de courses et qui, soi
sa nature soit par sa hauteur, constitue dans un steeple
une grande difficulté.

Les nouvelles méthodes d'entraînement soit les galops
courts et répétés, en usage en France et en Angleterre de
quelques années, ne paraissent pas introduites à Tor di Qu
On y galope en général sur de longues distances et mi-t

Après ce premier travail, les officiers s'exercent individ
ment et sous le contrôle de l'instructeur sur les obstacl
concours. Ces derniers sont excessivement nombreux et va
Habitués à ne sauter que des obstacles sérieux, durs et n
sitant de l'attention, les chevaux les respectent en général
bien. On entretient cette qualité en évitant de sauter des
simples ou des barrières fragiles. Cette mesure excellente m
contribution le courage du cavalier en lui faisant préférer
chute possible à une barrière brisée, ce qui aurait pour rés
d'enseigner au cheval la négligence dans le saut.

La plupart des obstacles de concours et d'exercices sont
hauts pour être sautés très vite, on exige que le cheval
équilibré devant l'obstacle, il ne doit pas bourrer à la main

'asseoir en toute liberté sur ses jarrets afin de pouvoir bondir t mesurer son saut. Dans ce but, l'officier italien dégage beau-oup l'arrière-main dans l'enlevé ; penché en avant, il laisse la létente des postérieurs se faire librement, les mains toujours asses et d'une tranquillité remarquable, accompagnant avec eaucoup de tact l'encolure laissée entièrement libre. La photo-raphie n° 2 (pl. IX) nous montre un saut d'une barre de 1 m. 50, xécuté par le regretté et célèbre capitaine Caprilli, saut considéré omme la perfection. Le cheval saute aussi à l'aise et détendu que il était en liberté. Un agrandissement de ce portrait se trouve à place d'honneur dans le réfectoire de Tor di Quinto.

En général, on évite le glissement des rênes et l'assiette re-ortée en arrière dans la période de suspension et souvent même u moment où le cheval se reçoit. C'est en somme en cela que iffère la monte italienne de la monte française, la seule qui uisse lui être comparée quand on parle d'obstacles. L'étrier st bouclé plus court en Italie, ce qui donne au genou une rande souplesse et une assiette très aisée au galop vite ou en hasse. Quelle que soit l'opinion qu'on peut avoir sur l'équita-on italienne, on doit forcément reconnaître qu'on ne voit pour insi dire jamais un cheval gêné dans son saut ; pas de sacca-es, pas de mains hautes, pas de jarrets surchargés ; le cheval aute à son aise, aussi saute-t-il volontiers et franchement s'il ent son cavalier *fermement décidé* à passer l'obstacle. Le cou-age du cavalier se communique à sa monture, la confiance ré-iproque est complète. C'est ce qui explique ce fait, à mon avis rappant, de ne jamais voir un cheval *dégoûté ou vicieux* malgré s efforts sérieux et répétés qu'on demande de lui journelle-ent.

Cette docilité remarquable parle en faveur de l'école italienne ieux que ne pourrait le faire toute autre constatation. Si un cheval efuse au premier abord un obstacle c'est que son cavalier a issé percevoir une hésitation ou de la nervosité, s'il se ressaisit vec la ferme volonté de sauter, le cheval obéit, même lorsque chute paraît probable.

* * *

Pour varier, ou lorsque l'état du terrain de l'hippodrome isse à désirer, la reprise se fait sur les obstacles placés aux ntours de l'école. Ici aussi, la plus grande variété et cette

particularité que presque tous sont placés sur une pente. Il faut donc sauter, soit en montant soit en descendant, ce qui constitue un excellent exercice de franchise et d'obéissance. Parfois même l'obstacle se trouve placé au sommet d'une crête, tel est le cas, par exemple, d'un mur qu'on aborde à grande allure à la montée, pour se recevoir à la descente. Cela exige une bonne souplesse d'assiette et de l'allant.

La fameuse descente si souvent reproduite et si discutée, représentée par la photographie de la planche VIII, est formée par un dévaloir presque vertical de 6 m. de haut environ, le long duquel le cheval se laisse glisser comme une avalanche pour se recevoir au bas sur un bon terrain mou. Cet obstacle impressionnant n'est, à vrai dire, pas difficile, mais constitue un bon exercice pour le cheval comme pour le cavalier. Les profanes sont très friands de ce spectacle qui, pour beaucoup de gens, observateurs superficiels, incarne l'équitation de Tor di Quinto.

Un obstacle[1] autrement plus sérieux et difficile est constitué par un fossé très profond précédant un contre-haut en maçonnerie. La moindre faute peut occasionner la chute en arrière du cheval et de son cavalier. La description des autres obstacles si nombreux et si variés m'entraînerait trop loin et je dois passer à une autre branche du travail, soit le parcours en campagne.

Le spectateur superficiel ou la critique jalouse a pu émettre l'opinion que Tor di Quinto n'était que le produit du goût inné de l'Italien pour le spectacle et l'effet théâtral. Les représentations faites à l'occasion de la visite du roi, de l'inspecteur de la cavalerie, du ministre de la guerre, etc., peuvent, jusqu'à un certain point et à première vue, justifier cette assertion. Celui, par contre, qui, comme moi, a eu la chance de suivre le travail de chaque jour pendant plusieurs semaines, ne peut partager cet avis. A eux seuls, les exercices de *parcours en campagne*, exécutés par classe, suffiraient à donner la plus haute idée du sérieux avec lequel on travaille à Tor di Quinto et de la perfection des résultats qu'on y obtient. Dans ce travail, l'instructeur, précédant sa classe échelonnée par un à très grande distance, la conduit à vive allure à travers la campagne si riche en obstacles difficiles, talus, passages de route, fossés et surtout la traditionnelle « staccionata » toujours solide, élevée et souvent mal placée.

[1] Planche IX, fig. 1.

On s'en va de la sorte dans un long galop pendant 1 $^1/_2$ à 2 heures, avec quelques reprises de pas insignifiantes seulement. Un sous-officier ferme la marche, prêt à secourir le malheureux dont le cheval n'a pas suffisamment retroussé les pattes en sautant. La durée du galop donne le souffle et le liant, la sévérité des obstacles, pris individuellement, met les nerfs du cavalier à une haute épreuve et donne la confiance ; c'est une rude et salutaire école de sang-froid et de courage pour un chef de patrouille. Comme épreuve pratique d'équitation de terrain c'est, à mon avis, bien près de la limite de ce qu'on peut exiger. J'ai eu là, pour la première fois de ma vie, la notion exacte de cavaliers « passant partout » suivant une expression employée trop facilement chez nous et ailleurs.

Deux fois par semaine également chaque classe prend part *aux chasses*. Une fois avec la Société romaine qui chasse le renard et une fois avec l'équipage de Bracciano qui chasse le daim. Le ministère de la guerre paie annuellement pour la participation des officiers de cavalerie et d'artillerie en service à Rome, une indemnité de 20 000 lires répartie inégalement entre les deux sociétés mentionnées. La plus grande part va à la Société romaine qui chasse dans un terrain moins inculte et qui a toujours un beaucoup plus grand nombre de participants. Le rendez-vous n'est jamais très éloigné de Rome et les obstacles beaucoup moins sérieux que dans la contrée de Bracciano. Cela explique le nombre énorme de cavaliers ou d'amazones et le caractère un peu cosmopolite de ces réunions. On y voit les hunters les plus beaux et les plus chers d'Europe, Irlandais pour la plupart, une grande quantité d'automobiles et des jaquettes rouges de coupe irréprochable ! Une grande tente avec buffet réunit après la chasse toute la société affamée. La réunion de Bracciano a un caractère plus sportif mais exige tout un déplacement. Le rendez-vous est parfois si éloigné qu'on transporte officiers et chevaux par chemin de fer. Les obstacles principaux sont constitués par les nombreuses et solides barrières toujours très élevées qu'on rencontre à profusion dans la belle campagne romaine.

* * *

Tor di Quinto incarne pour ainsi dire l'équitation italienne. On peut affirmer qu'aucune armée n'a pris aussi nettement po-

sition pour une équitation exclusivement d'extérieur et que nulle part ailleurs le manège n'est autant délaissé. Ce fait place la cavalerie italienne tout à fait à part. Pour juger définitivement des résultats d'une méthode aussi intransigeante, il faudrait un stage plus long que celui auquel j'ai pris part. Il faudrait surtout avoir l'occasion de visiter en détail de nombreux régiments de cavalerie, les voir au travail, à la manœuvre, aux exercices et dans le dressage des remontes. L'étude en vaudrait la peine. L'examen des raisons qui ont engagé la cavalerie italienne sur cette voie entraînerait trop loin et ne rentre pas dans le cadre de cet article. Ces raisons sont du reste multiples et de nature très diverses : influence personnelle de cavaliers émérites et convaincus, crainte assez généralement répandue et peut-être justifiée que le manège ne tue l'allant, question de climat, de tempérament national, idées sur l'emploi de la cavalerie, etc., etc.

Il était du plus haut intérêt de pouvoir constater l'influence de l'équitation de l'officier sur la troupe. Dans ce but, et grâce à l'obligeance inlassable des camarades que j'ai trouvés là-bas, il m'a été possible de visiter en détail un escadron du régiment Umberto en garnison à Rome.

Les recrues de trois mois qui ont monté pendant près d'une heure devant moi m'ont fait la meilleure impression. Montant en filet des chevaux toujours un peu longs, mais d'une docilité et d'un calme parfaits, elles étaient à l'aise, bien assises, galopant avec légèreté et liant et surtout sautant fort bien *sans jamais gêner leur monture*. La façon de sauter enseignée à Pignerol et à Tor di Quinto semble parfaitement comprise et, comme elle est la seule rationnelle, exécutée avec facilité et sans contrainte. La main basse accompagnant bien l'encolure, le haut du corps en avant dégageant l'arrière-main, évitant la détente déplaçante du rein, la jambe toujours au cheval grâce à l'étrier plutôt court, le genou bien plié et mobile, tout cela était coulant et aisé. Les hommes m'ont paru un peu grands pour leurs chevaux, ce qui explique peut-être la jolie reprise de voltige qu'on me fit admirer.

Comme la recrue, la remonte est formée *individuellement*, jamais en troupe et, dès le début, *à l'extérieur*. Pas plus que pour l'homme on ne forme de reprise, recrue et remonte dès le début sont habituées à aller isolément et je n'ai pas vu de cheval tenant au rang.



FIG. 1. — **Fossé suivi d'un contre-haut.**



FIG. 2. — **Le Capitaine Caprilli.**



Le Parapet, dit le « Piano-Forte »



Fig. 1. — **Le Parapet, dit le « Piano Forte »**



Fig. 2. — **La Fence.**

Pour une cavalerie qui comme la nôtre n'a pas beaucoup de temps à consacrer au manège et qui, en raison du terrain difficile, doit pratiquer surtout l'équitation d'extérieur, il y a, à mon avis, beaucoup à apprendre dans une école italienne. On y voit là, mieux que n'importe où, les résultats auxquels on peut arriver en fort peu de temps, si l'on sait donner aux officiers l'impulsion nécessaire, si l'on n'a pas une trop grande crainte des accidents, du reste fort rares, qui peuvent survenir et qui sont réduits à un minimum sitôt la pratique acquise, enfin si l'on s'efforce d'obtenir par tous les moyens possibles des *terrains d'exercice*. Sans terrain en effet tout effort reste stérile. Il faut pouvoir galoper en toute saison. Nos places d'exercices gelées en hiver, détrempées au printemps, trop dures en été, ne suffisent pas pour former des cavaliers.

Nos obstacles bons tout au plus pour des recrues ne sont ni assez variés, ni assez nombreux, ni assez gradués pour apprendre à nos jeunes aspirants à sauter.

Les environs de nos places d'armes, de plus en plus cultivés, n'offrent à quelques exceptions près, aucune ressource sous le rapport de l'équitation d'extérieur. A Berne, par exemple, où se trouve de la cavalerie pour ainsi dire en permanence, la situation n'est guère favorable. Depuis un quart de siècle, chevaux de troupes et remontes tournent en cercle sur une plaine abîmée et sans herbe. Les splendides forêts qui entourent la capitale sont hérissées de ronces artificielles tout comme le village de Pomy aux manœuvres ; interdiction est faite aux cavaliers d'y pénétrer.

Les soi-disants « Reitwege » qu'une administration bien intentionnée mais fort mal conseillée a créés sont évités avec soin par tout cavalier soucieux de sa peau et des jambes de son cheval. En un mot, tout est à faire, mais nous avons bon espoir que sous peu, autour des casernes du moins, la situation s'améliorera et qu'une bonne piste sablée, une allée d'obstacles nouveaux nous permettront de faire de nos officiers, non pas des virtuoses comme le sont les élèves de Tor di Quinto, mais des cavaliers d'extérieur suffisants, sûrs de leur affaire et jamais embarrassés en campagne.

* * *

Beaucoup de personnes ne voient dans les prouesses des cavaliers italiens qu'un sport, qu'une « spécialité » sans utilité ma-

nifeste pour l'armée. Spécialité si l'on veut, mais belle et salutaire spécialité que celle qui donne du nerf au jeune officier et qui lui en donne suffisamment pour que, plus tard, quand les cheveux commencent à blanchir, la réserve d'allant se trouve encore suffisante pour faire d'un commandant de régiment ou de brigade un bon et hardi cavalier.[1]

Utile spécialité que celle qui apprend au lieutenant tout ce dont un cheval est capable quand il est monté avec énergie, qui l'engage à garder dans son écurie non pas de lourds animaux à l'engrais, de revente facile pour le coupé, mais des chevaux de sang, allants et francs, de vrais chevaux de campagne. Tout ce courage, ce sang-froid, ce goût du risque et du danger qu'on acquiert à Tor di Quinto est-il sans valeur pour une cavalerie ? Pour ma part je ne le croirai jamais, car rien ne me dit que celui qui manque de nerfs devant l'obstacle en aura davantage et tout d'un coup devant l'ennemi.

Notre cavalerie a reçu ces dernières années beaucoup de louanges, louanges méritées certes grâce à la façon dont elle est dirigée, grâce à ses bons éléments et à l'esprit qui l'anime du haut en bas. Songeons toutefois que les félicitations ne coûtent rien à celui qui les fait, accueillons-les avec joie, sans doute, mais aussi avec circonspection. Le vrai moyen de progresser ne réside du reste pas dans la contemplation satisfaite des résultats obtenus mais bien dans la résolution de regarder en face tout ce qui reste encore à faire pour arriver au but. Nous ne ferons jamais trop pour développer dans notre arme la mobilité, le courage et l'allant.

Capitaine Poudret.

[1] M. le général Berta, ancien commandant de l'école de Pignerol, actuellement inspecteur de la cavalerie, resté malgré ses 65 ans un brillant cavalier, suit régulièrement les chasses et vient fort souvent visiter l'école de Tor di Quinto.

EXPLICATION DES PLANCHES

Planche VIII.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, la « Descente » a fait couler beaucoup d'encre et a donné lieu à bien des discussions. On a parlé de truquage photographique, et nombreux sont les sceptiques qui ont tenu à venir s'assurer par eux-mêmes de ce qui en était.

Il est certain que le cliché, habilement pris, renforce l'effet vertigineux de la paroi et cependant celle-ci se rapproche si bien de la verticale que le cavalier, au moment où le cheval s'apprête à se laisser glisser, ne peut voir la pente sur laquelle il s'engage. Il n'aperçoit que le terrain très mou sur lequel le cheval se recevra en terminant d'un bond la glissade.

A elle seule, du reste, la position extraordinaire du cheval, appuyé sur les *talons* antérieurs et plus tard sur les jarrets, prouve clairement la sincérité de la photographie.

Depuis un an et pour corser encore le « programme » on a placé à quelques pas en arrière du sommet de la paroi une bonne barre fixe, invisible dans la photographie, et qu'on saute immédiatement avant d'entreprendre la glissade.

Planche IX, *fig. 1.*

Fossé devant un contre-haut en maçonnerie. La photographie ne rend pas clairement la sévérité de cet obstacle très sérieux. Ainsi qu'on peut s'en rendre compte, la moindre gêne provoquée par une traction des rênes pourrait devenir fatale.

Planche XI, *fig. 1.*

Le Parapet, communément appelé à Tor di Quinto « Piano forte » vu d'un des côtés. Un fossé précédant une banquette sur laquelle le cheval a juste la place pour prendre pied avant de sauter le mur.

Planche X.

Le même obstacle vu de l'autre côté. Il se saute du reste dans les deux sens. La bouche entr'ouverte du cheval indique qu'il n'a pas cette entière liberté d'encolure si remarquable dans la monte des officiers italiens.

Planche XI, *fig. 2.*

La Fence. Haie de 1 m. 50 précédée d'un fossé avec barre devant.

Lieutenant-Instructeur Bolla. On remarquera comme le cheval, entièrement détendu, saute sans être gêné en rien par son admirable cavalier.

Encore le canon à tir rapide

Si souvent qu'ait été traitée la question de l'artillerie de campagne à tir rapide, et si haute que soit l'autorité des personnes qui s'en sont occupées, il y a encore beaucoup à dire sur ce sujet, qui, au surplus, n'a pas cessé d'être d'actualité, car la lutte est ardente pour la prééminence, entre le matériel de la France et celui de l'Allemagne, ainsi qu'entre les méthodes de tir adoptées par ces deux pays. On me pardonnera donc si je prends la parole à mon tour pour défendre notre canon de 75, abandonné, semble-t-il, par ceux mêmes qui paraissent le mieux qualifiés pour s'intéresser à sa cause. Ainsi des publications officielles françaises ne craignent pas d'avoir l'air d'admettre que l'Allemagne a rattrapé l'avance énorme que nous avions prise sur elle, et, tout dernièrement, sous la plume d'un officier particulièrement compétent, le capitaine J. Challéat, auteur d'une excellente *Mécanique des affûts*, notre *Revue d'artillerie* déclarait, en dépit de quelques réserves, l'équivalence du 75 français avec le 77 allemand, au point de vue de la vitesse du tir.

Je ne saurais, pour ma part, souscrire à cette affirmation. Supposé même qu'on ait affaire à deux pièces qui ne se dépointent pas plus l'une que l'autre, — et pourtant, à cet égard, il n'est pas certain le moins du monde qu'elles se trouvent dans les mêmes conditions, — il reste dans le chargement des différences considérables : ici, où la hausse est « indépendante », l'opération du pointage est faite simultanément par le pointeur et le tireur ; là, c'est le même servant qui a tout à faire. Ici, où le projectile est réuni à la charge de poudre, cette opération s'exécute en trois temps ; là, où l'obus ne fait pas corps avec la gargousse et où il faut employer le refouloir pour l'amener à sa position dans la chambre, le chargement exige six temps. Si rapides que soient les mouvements, il doit bien en résulter, à chaque coup, la perte d'une demi-seconde, qui, en se répétant, ne peut manquer de se traduire par un ralentissement notable. Le capitaine Challéat dit qu'on arrive, en France, à tirer de 20

à 25 coups à la minute. Soit. C'est donc que chaque coup exige entre deux et trois secondes. Or, une demi-seconde de plus, c'est un ralentissement d'un quart ou d'un sixième.

Mais n'attachons pas à des arguments de ce genre une importance excessive. Ne nous arrêtons pas davantage à des considérations de pur sentiment, comme de dire soit que le matériel allemand ne peut qu'être supérieur au nôtre, ayant été créé après lui, soit qu'il lui est forcément inférieur, n'étant que la transformation d'un modèle démodé qu'on a tant bien que mal cherché à améliorer.

La comparaison, ne laisse pas d'être fort délicate, portant sur beaucoup de points. Elle exige qu'on entre plus profondément dans le détail, et que la discussion envisage successivement des éléments complexes.

Avant de m'y engager, je me sens obligé à quelques précautions oratoires, car je ne saurais me dissimuler qu'on a toujours mauvaise grâce à « prêcher pour son saint ». Avec une touchante unanimité, tous les Allemands se sont groupés autour du drapeau national. Ils soutiennent que leur canon égale le nôtre. Leur technicien le plus en vue, le général Rohne, l'a proclamé, ce qui ne l'a pas empêché d'ailleurs, soit dit en passant, de publier sur le canon de l'avenir des considérations desquelles ressort implicitement qu'il est convaincu de la supériorité de notre 75.

Quant à nous, Français, soit par scrupule de modestie, soit parce que nous croyions politique de laisser nos rivaux s'endormir dans une quiétude qu'au fond nous jugions injustifiée, nous avons abandonné toute prétention à la prééminence. Toutes nos polémiques de presse, tous les discours prononcés au Parlement, reposent sur l'idée que nous allons être rattrapés, par l'Allemagne, sinon dépassés, ou même que c'est déjà chose faite.

J'estime que la situation reste, au contraire, à notre avantage. Et je me propose de le montrer en exposant la question du canon à tir rapide dans le passé, dans le présent et dans l'avenir. Mais je ne me dissimule pas la difficulté d'une pareille tâche, difficulté qui découle, je le répète, de l'enchevêtrement des conditions auxquelles le matériel d'artillerie doit satisfaire.

Et, tout d'abord, nous sommes en présence de deux considérations antagonistes : mobilité et puissance. Que les propriétés balistiques de notre 75 l'emportent sur celles de 77, on ne sau-

rait le contester, puisque, avec un plus petit calibre, nous lançons un projectile plus lourd (7 kil. 240 au lieu de 6 kil. 850). La vitesse initiale est, d'ailleurs, de [5]29 mètres contre 465, soit une augmentation de plus d'un dixième en notre faveur. Donc, portée plus grande, trajectoire plus tendue, vitesse restante supérieure. Comme, d'autre part, nos balles pèsent sensiblement plus que les balles allemandes (12 grammes au lieu de 10) et qu'elles sont aussi nombreuses (300 par shrapnel), notre canon possède incontestablement plus de puissance meurtrière.

Mais il rachète cet avantage par plus de lourdeur du matériel puisque, malgré la hauteur insuffisante de ses boucliers, il pèse 100 kilos de plus que la pièce allemande (1870 au lieu de 1770). Par contre celle-ci porte deux servants de plus, augmentation de poids (à laquelle s'ajoute le poids des havresacs), qui fait plus que balancer les cent kilos de diminution. Nul doute que, si notre 75 avait dû tirer un obus de 6 kil. 850 à la vitesse de 465 mètres, on aurait pu le fretter moins loin, diminuer la puissance du frein, réduire la robustesse de l'affût, et, par toutes ces mesures, réaliser un allégement qui eût aisément atteint cent kilos, même si on avait surhaussé le bouclier. On aurait même pu, renonçant à l'abatage, qui n'est pas indispensable dans beaucoup de terrains, se dispenser d'un appareil de frein qui, à lui seul, représente une surcharge de 92 kilos. Comme, d'autre part, nous aurions continué à transporter moins de servants que l'artillerie allemande, nous aurions eu alors une mobilité bien plus grande qu'elle avec une puissance balistique à peu près égale et des effets meurtriers presque équivalents.

L'importance numérique du personnel nécessaire au service des pièces doit être d'autant plus attentivement envisagée que, si nos boucliers garantissent parfaitement nos six servants et ne laissent à découvert que les gradés (officiers et chefs de pièce), les boucliers allemands, eux, pour plus élevés qu'ils soient, n'assurent aucune protection aux deux hommes placés à la crosse (pourvoyeur et pointeur-servant), et il n'est pas sûr que les deux canonniers du caisson soient bien abrités. Donc c'est, au bas mot, douze servants par batterie (celle-ci étant à six pièces), et peut-être vingt-quatre, que les Allemands exposent à nos coups, tandis que nous n'en laissons aucun qui soit exposé aux leurs.

Nous verrons plus tard pour quelles raisons il était nécessaire

que la batterie de 77 restât à six pièces, alors que celle de 75 a pu être avantageusement réduite à quatre. Il nous suffit ici de faire remarquer que cette différence est à l'avantage de l'artillerie française, puisque celle-ci peut trouver plus aisément des terrains pour se déployer et puisqu'elle a besoin d'amener moins de monde sur le front du combat. Ce sont des avantages qui ne sont pas négligeables, encore qu'on objecte le préjudice causé par la mise hors de service d'une pièce, ce préjudice étant proportionnellement plus grand lorsqu'il en reste trois que lorsqu'il en reste encore cinq.

Il n'est pas moins difficile de dire s'il y a avantage ou inconvénient à ce que la trajectoire soit rasante et à ce que l'ouverture de la gerbe des balles soit grande. Sur ce point encore, chacun a ses idées particulières. Si l'angle de chute est considérable, tous les éclats et toutes les balles, à partir du point d'éclatement, gardent une partie de la vitesse restante du projectile. De plus, l'abri des boucliers est illusoire, puisqu'ils ne sauraient couvrir contre des fragments tombant presque verticalement. La trajectoire est-elle voisine de l'horizontalité, au moment où le projectile se disloque par l'effet de la charge intérieure, toute la partie supérieure de la gerbe s'élève en perdant de la force de projection et elle retombe par le seul effet de la pesanteur : on conçoit qu'un poids de 12 grammes, en chute libre, produise peu de force vive, et il n'est pas étonnant qu'on ait constaté, au Maroc, l'insuffisante pénétration d'une partie des balles : les chevaux qui en étaient frappés n'étaient même pas blessés. Et il en sera toujours ainsi lorsque le tir sera très tendu. En revanche, cette tension donne une grande profondeur à la zone efficacement battue. De plus, le réglage de la hauteur d'éclatement est beaucoup moins délicate, puisque, dans le même temps, le projectile s'abaisse moins que si l'angle de chute était considérable.

L'ouverture de la gerbe dépend de la vitesse de rotation à laquelle participent les éclats qui se dispersent en vertu de la force centrifuge. L'exagération de cette ouverture a pour effet de couvrir un terrain étendu ; mais, plus sa superficie est grande, plus la densité du danger est faible, puisque, au lieu d'un éclat par mètre carré, je suppose, on n'en compte qu'un pour plusieurs mètres carrés. Il est vrai que le principe de l'emploi actuel de l'artillerie de campagne, celui sur lequel repose l'adop-

tion du matériel à tir rapide, c'est la substitution des effets de démoralisation aux effets de destruction, ainsi que nous ne tarderons pas à le voir, lorsque, après un historique succinct de la question, nous en arriverons à l'étude comparative des deux systèmes d'artillerie rivaux.

Avant de m'engager dans cette comparaison, il m'a semblé indispensable de montrer ce qu'elle a d'ardu. Et il me semble indispensable aussi, pour bien fixer les idées, de retracer la genèse de l'adoption du canon de campagne à tir rapide. On semble mal connaître l'enchaînement des raisons qui y ont conduit, et l'occasion est favorable pour montrer la part que la France a prise à cette transformation de l'armement, conséquence de la transformation, qui l'a précédée, des idées qu'on se forme de la tactique.

LES ORIGINES DU CANON DE 75

C'est au général Langlois qu'il convient d'en attribuer le mérite. Professeur à l'Ecole de guerre, il a été conduit par la théorie à des conclusions que son incompétence technique l'a empêché de faire passer dans la pratique. C'est en étudiant les propriétés du canon et leur application aux circonstances de la guerre qu'il en est venu à la conception d'un mode d'emploi contraire à celui qu'on avait jusqu'alors préconisé. Il était admis en effet, que le tir de l'artillerie devait être aussi précis que possible : tout projectile qui n'avait pas une destination bien déterminée, qui n'était par lancé sur un but bien net, était considéré comme perdu : les coups de réglage, par exemple, devaient être réduits au minimum, et on voulait arriver rapidement à prendre la hausse qui correspondait le mieux à la distance juste de l'ennemi. L'objectif qui répondait le mieux à cette tactique était une ligne d'artillerie en position de combat ou une chaîne un peu dense de tirailleurs, soit que l'on vît directement ceux-ci, soit que leur emplacement fût décelé par les éclairs de leur mousqueterie et par la fumée qui marquait la position.

Mais, déjà, la guerre turco-russe de 1877 avait montré aux observateurs attentifs qu'il pouvait y avoir intérêt à substituer le tir de démoralisation au tir de destruction. La preuve en avait été administrée par les défenseurs de Plewna qui, lançant leurs balles « dans le bleu », n'épaulant même pas leurs fusils

et gaspillant comme à plaisir les cartouches, étaient arrivés, sans faire grand mal aux Russes, à les clouer pourtant sur le sol, en dépit de leur bravoure traditionnelle. Indifférente au danger, cette solide infanterie n'avait pu résister à l'énervement produit par le sifflement des balles. Agacée par ce bourdonnement, elle finissait par s'arrêter dans un état d'hébétude tel qu'elle s'endormaient à découvert, sur le champ de bataille, sans même chercher un abri contre les risques de mort et de blessure.

La révélation de ces faits avait incliné certains esprits hardis à rendre systématique le procédé de combat qui avait réussi aux Turcs, sans qu'aucune idée préconçue en eût sans doute inspiré la pratique à ceux-ci : ils n'avaient dû que céder à l'instinct de la conservation, peut-être au besoin de s'étourdir, et c'était vraisemblablement l'ignorance de toute règle rationnelle, voire même une certaine indiscipline, qui les avait conduits à un genre de tir dont le résultat avait été de causer plus d'intimidation que de dommages, mais qui n'en avait pas moins eu une efficacité réelle.

L'audace de cette conception, qui tendait au gaspillage des munitions par l'emploi du tir désordonné, non ajusté, se heurta aux théories en cours : on n'écouta les novateurs que pour sourire de leurs suggestions et pour hausser les épaules. Mais la nécessité devait modifier les doctrines admises. L'adoption de la poudre sans fumée ne tarda pas, en effet, à faire de l'invisibilité des troupes la loi du champ de bataille. L'artillerie, employant de plus en plus le tir indirect, put se tenir en arrière des arêtes, et l'infanterie, s'égrenant en tirailleurs, finit par devenir une sorte de poussière humaine presque impalpable, si on peut s'exprimer ainsi. Aux formations sinon denses, du moins nettes, et à déplacements lents, succédèrent l'émiettement, les bonds aussi courts que rapides, suivis d'arrêts derrière des masques et des couverts.

Sur de tels objectifs, le tir percutant du canon ne pouvait être réglé avec certitude : dès lors, impossible d'en attendre des effets véritablement utiles. Et il devenait nécessaire de lui substituer l'action profonde du tir fusant. Renonçant à anéantir ou même à décimer l'infanterie devenue très mobile, l'artillerie ne put plus se proposer que d'atteindre quelques tirailleurs pour paralyser leur attaque et arrêter leur marche. On renonça à tirer sur des troupes : on considéra comme suffisant de tirer sur des

terrains où il était probable, ou tout au moins possible, qu'il y eût des troupes.

En d'autres termes, la tactique préconisée dès lors en France à l'Ecole de guerre, dans le cours du général Langlois, (car partout on ne tira pas les mêmes conclusions, et ces théories nouvelles ont rencontré une opposition violente), cette tactique consiste à balayer certaines zones au moyen de nappes de mitraille fauchant régulièrement et uniformément le terrain en largeur et en profondeur, avec assez de densité pour produire des effets matériels, avec assez de rapidité pour clouer au sol tous les ennemis qui pouvaient se trouver sur la zone battue, et pour ne pas leur laisser le temps d'en sortir. Il fallait, à cette fin, un canon à tir rapide, d'un calibre suffisant pour lancer un shrapnel renfermant un grand nombre de balles, celles-ci ayant une masse et une vitesse restante assez grandes pour qu'elles pussent avoir une action efficace profonde contre les hommes et les chevaux, et cela même à longue portée, car on devait s'attendre à ce que l'artillerie entrât en jeu de plus en plus loin.

D'autre part, on devait s'attendre aussi à avoir affaire encore à des objectifs fixes, sur lesquels le seul moyen d'action était un tir percutant précis à démolir. Et ce tir exige que la trajection fût tendue et l'angle de chute faible.

A la vérité, on pouvait songer à diviser le travail en admettant deux matériels destinés à agir : l'un exclusivement sur l'infanterie ; l'autre, sur l'artillerie et les obstacles. Mais la multiplicité des calibres entraîne bien des inconvénients graves. Et on préféra confier à la même bouche à feu les deux missions qui s'imposaient.

Telles sont les idées dont s'inspira l'artillerie française vers 1890.

Ses premières tentatives portèrent sur la suppression du recul de l'affût. En même temps, on chercha à rendre le chargement plus rapide et à mettre dans la main du pointeur la rectification du pointage en direction, jusqu'alors attribuée à un auxiliaire (le pointeur-servant) placé à la crosse et agissant sur elle[1].

[1] Le travail, à la vérité, se trouvait de la sorte divisé entre deux hommes ; mais ils n'étaient pas indépendants l'un de l'autre, le pointeur-servant ne faisant que se conformer aux indications du pointeur. Donc, loin de réaliser une économie de temps, on éprouvait un ralentissement considérable, si une entente n'existait pas entre les deux servants en question.

L'atelier de Puteaux construisit un modèle à affût rigide, modèle imaginé par le capitaine Ducros. La fonderie de Bourges en construisit un autre, avec affût à frein hydropneumatique, le corps du canon reculant dans un manchon, comme dans le 120 court. On accéléra le chargement en employant des culasses à deux temps, en utilisant le sachet (gargousse) pour refouler le projectile et le pousser dans sa chambre, en supprimant la sujétion qui obligeait à attendre que la culasse fût complètement fermée avant de pouvoir amorcer le dispositif de mise de feu. Enfin, pour le pointage en hauteur, le capitaine Ducros, appliquant une proposition formulée dès 1887, sous une forme rudimentaire, par le commandant de Pistoye, interposa un bras de pointage relié au canon et à l'affût par des vis à commandes indépendantes.

On arriva ainsi à créer des matériels puissants de 100 à 120 tonnes-mètres, tirant de 4 à 5 coups à la minute. Mais le départ du coup déterminait un énorme soulèvement de l'affût, même avec le modèle de Bourges, dont le frein avait une course trop courte. Il y avait donc dépointage et il fallait repointer complètement à chaque coup. La bêche de crosse creusait dans le sol une excavation qui s'agrandissait peu à peu et d'où il devenait difficile de l'arracher. Comme le champ de pointage était forcément limité à quelques degrés, ce champ était rapidement épuisé, et on devait alors ramener l'affût à son orientation initiale. Il fallait en même temps replacer le mécanisme de pointage en direction à sa position moyenne. Et toutes ces opérations devenaient nécessaires juste au moment où, le réglage étant terminé, il aurait fallu en profiter pour passer sans retard au tir d'efficacité, c'est-à-dire au tir rapide.

La question en était là lorsque le colonel Deport en fut saisi, en sa qualité de directeur de l'atelier de Puteaux, poste pour lequel il avait été désigné par ses aptitudes scientifiques et techniques. Il en avait fait preuve, notamment en imaginant un appareil de pointage extrêmement remarquable pour les pièces des batteries de côte : un dispositif automatique donnait l'inclinaison correspondant à la distance du but, sans détermination préalable de la hausse.

Appelé à donner son avis sur celui des deux canons rivaux qu'il convenait d'adopter, il se déclara absolument opposé à cette

adoption, disant qu'elle ne constituerait qu'une solution insuffisante et forcément éphémère du problème qui se posait.

Malgré les progrès réalisés par la conception des deux matériels mis en concurrence, il estimait que, si on construisait l'un d'eux, on ne tarderait pas à être forcé de l'abandonner, parce qu'ils ne répondaient ni l'un ni l'autre aux conditions du tir rapide, celui-ci n'étant possible que si on réalisait l'immobilisation complète de la pièce ou, au moins, son retour automatique à la position exacte qu'elle occupait avant le départ du coup.

En d'autres termes, le colonel Deport eut le mérite de prévoir et d'avoir voulu éviter le mécompte que l'Allemagne n'a su ni prévoir ni éviter lorsqu'elle a adopté son canon 1896, puisqu'il lui a fallu le transformer dès 1900.

De son côté, le Ministère de la guerre eut le mérite, tout pressé qu'il fût de remplacer l'armement existant, dont l'insuffisance était devenue manifeste, de surseoir à sa décision, jusqu'à ce que le colonel eût terminé les recherches qu'on l'autorisa à entreprendre et pour lesquelles on lui donna toutes facilités.

C'est en juillet 1892 qu'il se mit à l'œuvre.

La question était à peu près nouvelle pour lui[1]. Ses travaux antérieurs étaient dirigés dans un sens tout différent. D'ailleurs, on peut dire que la question était nouvelle pour tout le monde. Si des théoriciens avaient envisagé la nécessité d'arriver au dépointage des pièces, aucun homme du métier n'avait travaillé à réaliser pratiquement pour les pièces de campagne ce qu'on était bien arrivé à faire, depuis longtemps, pour les pièces de bord, grâce à la possibilité qu'on a de boulonner les affûts au pont ou de les relier aux parois du navire. Mais, sur le champ de bataille, il faut obtenir cette immobilisation, au bout de quelques coups, en tous terrains, sans employer de dispositif de fixation au sol, en utilisant le poids seul du matériel, avec le simple ancrage d'une bêche de crosse.

L'insuccès obtenu par le frein de Bourges n'était pas de nature à condamner le principe de cet organe. Mais l'étude mathématique de son fonctionnement montra qu'il fallait tripler la lon-

[1] Chose singulière. Il avait autorisé et encouragé certains de ses subordonnés à s'en occuper (entre autres, les capitaines Bloch et Ducroz). Mais, sollicité par d'autres études, il s'était désintéressé de leurs travaux.

gueur de sa course. Dès lors, on ne pouvait plus songer à conserver le coulissement dans un manchon. A la vérité il était possible d'employer un porte-corps, une sorte de traîneau allant jusqu'à la bouche de la pièce. Mais le colonel Deport craignit que cette solution, préconisée en Allemagne, soulevât de l'opposition en France. Il écarta aussi des guidages coulissants, qu'il considérait comme sujets à gripper et comme exigeant trop d'entretien. Il repoussa également un dispositif de guidage (d'origine allemande, lui aussi), constitué par des galets adaptés à l'affût sur lesquels portaient des ailerons dont le canon serait muni, ailerons qui formaient chemins de roulement. Mais, retournant en quelque sorte ce dispositif, il fixa les galets à des appendices rattachés au canon, et il les fit rouler sur des glissières formant le dessus de l'affût mobile.

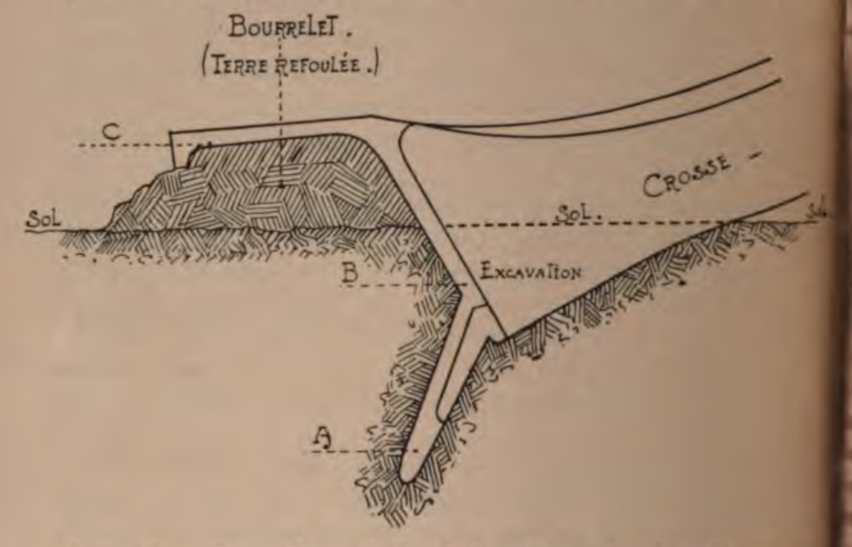
Son affût, en effet, se compose d'un corps relié aux roues et à l'essieu et d'une partie mobile (*berceau*) organisée en frein avec récupérateur. Le berceau était relié d'une part à l'affût, d'autre part au canon, entre lesquels il servait d'intermédiaire, par des mécanismes de pointage en hauteur indépendants, organisés de façon à pouvoir être manœuvrés par deux servants placés de part et d'autre de la pièce, grâce à quoi le travail du pointage a pu être divisé entre le pointeur et le tireur agissant simultanément et indépendamment l'un de l'autre, ainsi que je l'ai dit.

Les galets, au nombre de six, étaient répartis en trois paires, dont une placée près de la bouche, celle-ci ne venant en prise dans les chemins de guidage qu'au moment où la dernière paire était sur le point de les quitter. Grâce à cet agencement, on put se contenter d'un court berceau, c'est-à-dire lui donner une longueur peu supérieure à la course du recul.

En somme, le nouveau matériel, basé sur des principes entièrement différents des principes sur lesquels était basé l'ancien, n'avait pas une apparence très différente de celui-ci, condition à laquelle, à tort ou à raison, l'inventeur paraît avoir attaché une importance considérable. Il tenait manifestement à ne pas effaroucher, par l'aspect étrange de son engin, les personnes appelées à apprécier celui-ci et à prononcer sur son sort.

L'interposition d'un frein entre canon et affût n'avait de valeur que si celui-ci restait immobile, c'est-à-dire fournissait un point d'appui indéformable. Or, la fixité de l'ensemble dépendait essen-

tiellement du mode d'action de la bêche de crosse. Nous avons vu que cet organe risque de ne pas donner une stabilité suffisante. Les expériences faites l'avaient prouvé. Si la bêche venait à se détacher du prisme qu'elle découpait dans le sol après les premiers coups, si elle se déplaçait, fût-ce de quelques centimètres, soit par rebondissement élastique, soit par l'effet de la rentrée en batterie — celle-ci devant être assez vive pour ne pas ralentir le tir, — il en résultait que l'affût, lancé en arrière par le recul, serait arrêté brusquement par la bêche, après ces quelques centimètres de course, d'où un effet dyna-



mique déterminant le « cabré » de la pièce et la démolition progressive du bloc prismatique de terre servant d'appui à la bêche. C'est l'inconvénient qu'on avait observé dans les précédents essais.

Il était donc essentiel de commencer par déterminer la forme de bêche de crosse qui convenait aux fins que l'on avait en vue. Le colonel Deport y arriva en formant cette bêche d'une pointe *a*, inclinée de façon à bien pénétrer dans le sol sans le labourer, d'une face d'appui *b*, sensiblement normale à la résultante des efforts supportés par la crosse dans le tir aux faibles distances (ce sont les plus dangereux pour la résistance du bloc de terre), enfin d'un patin *c* destiné à comprimer verticalement le sol en avant de la pointe de la bêche pour éviter que la terre, sous la

pression de cette pointe, se soulevât comme sous l'action d'un soc de charrue.

L'expérience prouva la justesse des raisonnements théoriques qui avaient fait adopter ce profil. La bêche s'ancrait dans le sol et s'y fixait, au bout de quelques coups, comme si elle y avait été rivée. On en conclut qu'il était possible, avec un affût allongé, d'établir un matériel de campagne sans recul et sans dépointage sensible, plus puissant et moins lourd que le 90.

Il ne restait plus qu'à en déterminer les éléments essentiels.

On garda le calibre de 75, qui était celui des modèles proposés par Bourges et Puteaux, et qui avait paru convenable. On voulut un projectile relativement lourd (7 kg.) à forte vitesse initiale (540 mètres), afin d'avoir une puissance balistique et des effets meurtriers aussi grands que possible, ainsi que je l'ai dit. Les éléments de la charge furent réunis en cartouche complète, comme dans les canons de bord à tir rapide. Comme pour ces derniers, le colonel Deport tenait à ce que la culasse s'ouvrît en un seul temps. Or, il se trouvait justement qu'il avait eu occasion de mettre au point une fermeture de ce genre : c'était une vis excentrique Bergmann-Nordenfeldt dérivée de la culasse du fusil Werndl.

J'ai indiqué le moyen employé pour assurer le pointage en hauteur, grâce au concours de deux servants. Le pointage en direction fut obtenu par coulissement du corps d'affût sur l'essieu, comme dans l'artillerie russe, afin que l'effort du frein restât toujours dirigé sur la pointe de la bêche ; pour les visées on se servit d'un collimateur genre Goulier, qui se fixait sur le berceau. Le capitaine Saint-Claire-Deville avait déjà employé cet appareil dans un matériel d'étude de 52 mm. et il en avait été satisfait. Le même officier devait d'ailleurs continuer avec succès les travaux du colonel Deport lorsque ce dernier quitta le service de l'Etat pour entrer dans l'industrie privée. C'est à lui que l'on doit le caisson blindé à renversement et le débouchoir automatique. Il compléta les appareils de pointage et de repérage ; enfin il apporta d'heureuses modifications à l'organisation intérieure du frein.

Mais revenons au modèle imaginé par le colonel Deport.

On sait qu'il comporte des sièges sommaires fixés à l'affût et sur lesquels s'installent deux servants dès que la pièce est

« assise », c'est-à-dire quand la crosse a mordu dans le sol. L'immobilisation de l'ensemble étant parfait, ces deux hommes sont à peine secoués pendant le tir, et leur poids contribue à la stabilité du système.

Pour éviter les déplacements latéraux dans le tir sur terrains déversés, on imagina d'engager les roues sur des patins munis d'ergots. On utilisa à cette fin les patins du frein de route, qu'on « abat » — de là le nom d'*abatage* donné à cette opération — de façon à les présenter aux roues. Celles-ci montent sur eux, par l'effet du recul, à peu près comme jadis elles montaient sur les sabots d'enrayage, avant l'adoption du frein à cordes (matériel de 90).

L'avant-train, compartimenté pour recevoir 32 coups, fut muni, ainsi que l'affût, de roues de 1 m. 43 de diamètre. Le poids de la voiture-pièce était de 1800 kg. La vitesse de tir était de 20 coups à la minute.

Ce premier spécimen fut soumis à des tirs très nombreux à Puteaux et à Bourges. Il subit, en particulier, dans les fossés du Mont-Valérien, l'épreuve à outrance d'un tir rapide de 240 coups. On dut renoncer à pousser plus loin à cause de la fatigue des servants et de la température excessive du canon, celui-ci étant devenu d'une couleur bleue intense.

La démonstration était probante. La France possédait manifestement un matériel conforme aux exigences de la théorie; la science de nos techniciens était arrivée à réaliser un type d'engin qui répondait aux programmes tracés par les maîtres en tactique. Deux années y avaient suffi (1903-1905). Les deux années suivantes (1905-1907) furent consacrées à des essais en grand. Car on ne voulut pas reconstruire tout l'armement de notre artillerie de campagne sans avoir mis le nouveau modèle en service dans les corps de troupe, et sans avoir recueilli l'avis de ceux-ci. Mais l'approbation fut unanime, et on se borna à quelques modifications de détail, d'ailleurs peut-être regrettables, et sur lesquelles j'aurai occasion de revenir.

Aussitôt, et tout en déclarant que nous avions fait fausse route, l'Allemagne dirigea ses efforts vers la recherche d'une bouche à feu du genre de la nôtre. Sans admettre les principes tactiques qui avaient servi de point de départ aux travaux du colonel Deport, elle se proposa d'imiter ou de contrefaire le modèle créé par ce remarquable balisticien. Nous verrons bientôt

quoi ses tentatives ont abouti, et en quoi il semble que ce soit le qui ait fait fausse route, engloutissant des centaines de mil-ons dans la fabrication d'un type mort-né et auquel on n'a pu, ar des transfusions d'un sang étranger, donner qu'une vie rtificielle et précaire.

(A suivre) Commandant Emile MANCEAU.

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

La gestion du Département militaire fédéral en 1907. — Mutations.

Comme de coutume, nous résumons les données principales du rapport du Département militaire fédéral sur sa gestion pendant l'année écoulée.

Recrutement. — A diverses reprises, la *Revue militaire suisse*, avec tous les autres organes de la presse militaire, s'est fait l'écho des plaintes et des dangers provoqués par la diminution des effectifs de l'infanterie. Cette question préoccupait depuis plusieurs années le Département. Dans l'étude qu'il en a faite, il a envisagé les trois éléments suivants :

L'influence du recrutement et de la visite sanitaire sur la diminution des effectifs en général.

La possibilité d'une réduction du recrutement des armes spéciales.

Une autre répartition de ce recrutement entre les arrondissements de division.

Sur le premier point, le Département est arrivé à cette conclusion que l'arrêté fédéral du 6 octobre 1899 sur le rétablissement de l'équilibre financier de la Confédération a été pour beaucoup dans la diminution des effectifs. On a réduit le nombre des soldats pour augmenter celui des contribuables. Le Département base sa conviction sur les constatations suivantes :

Dans les quatres années qui ont suivi l'arrêté, le nombre des jeunes gens aptes au service a baissé du 4 %.

De 1895 à 1905, la proportion des ajournés est tombée de 21,9 % à 12,6 %, tandis que la proportion des réformés sans ajournement, s'élevait de 26,1 % à 34,6 %.

Sur le 21,9 % des ajournés de 1895, 35 % ont été déclarés inaptes par la suite, tandis que la proportion s'est élevée à 46,3 % sur le 12,6 % de 1905

Malgré la sévérité du recrutement, la proportion des recrues renvoyées de l'école de recrues à passé de 34,6 ‰ en 1895 à 45,1 ‰ en 1905.

Le nombre des hommes de l'élite déclarés chaque année inaptes au service est monté du 1,91 % de l'effectif de contrôle (soit 2703 hommes) en 1896 et 2,96 % (soit 4231 hommes) en 1906.

« Il ressort de ce qui précède, dit le rapport, que le nombre moyen de recrues ayant reçu chaque année l'instruction complète, qui s'élevait à 16,816 hommes dans les six années avant la mise en vigueur de l'arrêté fédéral du 6 octobre 1899 (1895—1900), est tombé à 15,369 hommes dans la période de six ans qui a suivi la mise en vigueur dudit arrêté (1901—1906). A partir de 1900,

a donc été exercé en moyenne par an 1447 recrues de moins, ce qui pro-uit en 12 ans une diminution des contrôles de l'élite de 17,864 hommes. »

Cette diminution a même été de 18,096 hommes si l'on tient compte des éformés de l'élite.

Le Département conclut donc à la nécessité d'un recrutement moins sévère et moins formaliste. Il est arrivé en effet à cette conclusion qu'il n'est pas possible de faire bénéficier l'infanterie d'une réduction du recrutement des armes spéciales, et qu'une autre répartition de ce recrutement entre les arrondissements de division ne conduirait qu'à un résultat insignifiant.

Le Département indique un motif spécial de ne pas craindre une moindre sévérité pour le recrutement: c'est la nouvelle constitution du landsturm. Celui-ci recevra les hommes qui, au cours de leur passage dans l'élite ou la landwehr, subiraient une diminution de leur aptitude physique les rendant impropres au servive de ces catégories de l'armée.

L'argument vaut s'il s'agit de renforcer le landsturm. Il vaut moins si l'on considère le renforcement des contrôles de l'élite. Pour celle-ci, il faut des hommes jouissant de leur complète aptitude: mieux vaut encore des effectifs faibles mais solides que des effectifs nombreux qui encombrent les routes de traînards et les infirmeries de valétudinaires.

Il convient de se rappeler, en effet, que l'arrêté du 6 octobre 1899 ne s'est pas inspiré uniquement de considérations financières. Il a tenu compte aussi des plaintes qui s'élevaient à son époque dans l'arme de l'infanterie et auxquelles donnait lieu la trop forte proportion des traînards pendant les manœuvres. Nous renvoyons à ce propos à la chronique suisse de février 1906[1].

En résumé, ce qu'il faut désirer, c'est que l'application de l'arrêté du 6 octobre 1899 soit réformée pour autant qu'elle s'est inspirée de considérations exclusivement financières, mais que cette réforme demeure dans les limites exigées par le souci d'une infanterie solide, c'est-à-dire composée de soldats remplissant toutes les conditions désirables d'aptitude physique. Si ces limites ne peuvent être respectées sans que les effectifs de contrôle continuent à en souffrir, le mieux serait de prendre le taureau par les cornes et de réduire, s'il le faut, le nombre de nos bataillons.

Examens d'aptitude physique. — Ceci nous conduit directement à jeter un coup d'œil sur l'examen des aptitudes physiques au recrutement de 1906. Nous aboutirons aux mêmes conclusions qu'en 1905 : Notre jeunesse a de grands progrès à réaliser.

L'examen consiste, comme on sait, en une épreuve de saut en longueur, un lever de deux haltères de 17 kilos, une course de vitesse de 80 mètres. Pour obtenir la note la meilleure, 1, il faut sauter 3 m. 50 au moins; lever

[1] *Revue militaire suisse*, 1906, p. 117.

les haltères huit fois au moins ; franchir les 80 mètres en 12 secondes a plus. La note la plus mauvaise, 5, suppose un saut de moins de deux m tres ; un seul lever des haltères ; une vitesse de course de 17 secondes plus.

26,536 jeunes gens ont été examinés. Les résultats moyens ont été l suivants :

Longueur du saut : 2 m. 80, ce qui représente la note 3 ;

Lever des haltères : 5,67 fois, ce qui représente la note 2 ½ ;

Rapidité de la course : 13,75 secondes, ce qui représente la note 3.

Ce sont des résultats médiocres, comme on voit.

Les examinés se classent comme suit, au regard de leur entraînement la gymnastique :

1re catégorie : 6269 jeunes gens, 24 %, qui n'ont jamais pratiqué l exercices du corps ;

2e catégorie : 12,852 jeunes gens, 48 %, qui n'ont reçu des leçons gymnastique qu'à l'école ;

3e catégorie : 7415 jeunes gens, 28 %, qui sont membres de sociétés gymnastique ou de sociétés sportives, ou qui ont pris part à l'instructi militaire préparatoire.

La proportion des notes est la suivante dans ces trois catégories :

Saut. Ont obtenu :

Notes 1 ou 2 : 1re catégorie, 17 % des jeunes gens : 2e, 37 % ; 3e, 67

Notes 4 ou 5 : 1re catégorie, 48 % ; 2e catégorie 28 % ; 3e, 9 %.

Lever des haltères :

Notes 1 ou 2 : 1re catégorie, 52 % ; 2e, 60 % ; 3e. 77 %.

Notes 4 ou 5 : 1re catégorie, 34 % ; 2e 26 % ; 3e, 12 %.

Course :

Notes 1 ou 2 : 1re catégorie, 23 % ; 2e, 36 % ; 3e 62 %.

Notes 4 ou 5 : 1re catégorie, 26 % : 2e, 15 % ; 3e 4 %.

Le recrutement, dans les trois catégories, a accusé les résultats s vants :

1re catégorie :	48 % aptes au service,	14 % ajournés,	38 % réformés.
2e »	52 % » »	14 % »	34 % »
3e »	66 % » »	12 % »	22 % »

Ces chiffres fournissent une solution éloquente au problème du recru ment. En favorisant la pratique de la gymnastique et l'exercice des spo on développe la santé publique et la valeur physique de nos jeunes g dans une si large mesure que l'on augmente du 18 % l'élément recr table.

Nous sommes du reste en bonne voie. Les directions de l'instr tion publique des cantons vouent toujours plus d'attention à l'éducati physique des jeunes garçons. On installe des places de gymnastique et

jeux, on achète des engins de gymnastique et l'on bâtit ou perfectionne ici et là les halles de gymnastique. Dans plusieurs cantons, des extraits du manuel fédéral de gymnastique ont été prescrits, pour une ou plusieurs années, comme programme de gymnastique des écoles et l'exécution en est contrôlée par des inspections ou dans des réunions des classes de gymnastique par district. Pénétrés de l'idée qu'un bon personnel enseignant est la condition indispensable de l'enseignement rationnel de la gymnastique, dix cantons ont introduit des cours de répétition de brève ou de longue durée pour maîtres de gymnastique.

La contribution de la Confédération à l'enseignement rationnel de la gymnastique à l'école s'est étendue à l'instruction des maîtres. Pour les cours de gymnastique pour maîtres organisés par les cantons, elle a payé les frais de direction des cours et la moitié des autres dépenses. Onze sociétés de gymnastique d'instituteurs ont reçu, moyennant présentation du rapport annuel et de leurs comptes, les mêmes subsides que ceux qu'avaient fourni les cantons. Il a été accordé aux mêmes conditions à des maîtres de gymnastique des subventions pour voyages d'étude ou pour assister à des cours de maîtres de gymnastique à l'étranger. La société fédérale de gymnastique a organisé avec le subside accordé par le Département militaire suisse trois cours de maîtres de gymastique de 3 semaines à Altorf, Bâle et Montreux.

La Confédération a en outre contribué à développer les exercices de gymnastique parmi les jeunes gens sortis de l'école en fournissant à la société fédérale de gymnastique et à la société de gymnastique du Grütli les moyens d'organiser des cours de moniteurs.

C'est ainsi que les communes, les cantons et les sociétés de gymnastique ont travaillé de concert avec la Confédération à l'éducation physique de notre jeunesse. Mais la moisson n'est pas encore mûre.

Les cours d'instruction militaire préparatoire aussi sont en progrès. Le nombre des élèves qui ont fait le cours complet a passé de 6795 en 1906 à 7567 en 1907, en augmentation de 772. Dans ce domaine, la Suisse romande est toujours très en retard. Outre Neuchâtel et la petite section Morges-Apples qui tiennent bon, il n'y a eu qu'une section dans le canton du Valais, et à Lausanne, des cours organisés par la section bourgeoise de gymnastique et les élèves du gymnase cantonal. En tout dans la Suisse romande 321 élèves seulement.

Les cadets ont été 3495 en 1907, en augmentation de 40.

Effectifs. — Les tableaux des effectifs ont été établis sur la base de la nouvelle organisation. Ils comportent, en résumé, les chiffres suivants:

	Elite.	Landwehr.	Total.
Etat-major de l'armée	144	—	144
1er corps d'armée	32,858	11,017	43,875
2e » »	33,579	10,795	44,374
3e » »	33,067	10,072	43,139
4e » »	29,048	12,701	41,809
Garnison	6,525	11,064	17,589
Troupes disponibles	3,031	10,608	13,639
Total	138,252	66,317	204,569

Par armes, les chiffres sont les suivants:

Etats-majors		2,783	hommes
Elite :	Infanterie	101,075	»
	Cavalerie	5,316	»
	Artillerie	19,754	»
	Génie	5,709	»
	Service de santé	2,049	»
	Administration	1,566	»
	Total	138,252	hommes.
Landwehr :	Infanterie	48,428	hommes
	Cavalerie	3,710	»
	Artillerie	9,470	»
	Génie	2,758	»
	Service de santé	966	»
	Administration	618	»
	Vélocipédistes	95	»
	Total	66,317	hommes.

Le landsturm armé compte 50,598 fusiliers et carabiniers et 3892 ar leurs ; le landsturm non armé (services complémentaires), 249,938 homm

Manœuvres. — Nous donnons in-extenso les appréciations du rapport sujet des cours de répétition. Voici celles auxquelles ont donné lieu l exercices du 2e corps d'armée qui ont eu lieu par brigades.

Marche du service. — Les cadres et la troupe se sont montrés en géné pleins de bonne volonté : il a régné un bon esprit militaire dans la plup des unités.

Il y a eu des progrès accomplis dans le service intérieur comparativeme à 1905. Les chefs de section, les sergents-ma ors et les jeunes officiers s'y s notamment montrés plus actifs.

La plupart des unités ont voué l'attention nécessaire à l'ordre et à la p preté dans les cantonnements.

En revanche les ordres devraient être mieux donnés. On parle encore tr on est trop prolixe, au lieu de donner des ordres clairs et brefs.

Instruction du tir et en vue du combat. — L'instruction a été pous avec assez d'intensité. Les exercices de tir ont été bien exécutés et d'une faç pratique.

Les places de tir des tirs de combat ont été judicieusement choisies. On a encore constaté de grosses lacunes dans la conception et l'exécution des exercices. Il a été voué l'attention nécessaire à la conduite du feu dans le tir de combat pendant les exercices ; pendant les manœuvres, on s'est un peu relâché.

On est arrivé à acquérir suffisamment de mobilité et de souplesse dans les exercices en ordre serré.

On a encore employé trop de temps dans la compagnie et le bataillon pour exercer les colonnes par sections et pelotons. Il a été presque toujours attaché aux colonnes de marche leur véritable importance au début du combat; la mobilité dans le terrain a ainsi été augmentée.

L'utilisation du terrain dans les mouvements et en position devrait se faire d'une manière encore plus intelligente. Il faut, notamment, vouer plus de soins à la manière d'occuper les positions de combat et au choix de celles-ci.

Les chefs subalternes devraient encore mieux savoir travailler de concert avec leurs commandants et se maintenir en contact avec eux. Mais pour permettre aux chefs subalternes de déployer une intelligence initiative, il faut que les chefs supérieurs donnent pour le combat des ordres clairs, indiquant exactement le but de celui-ci. Cette précision a souvent fait défaut.

Les exercices de combat ont été encore souvent gauchement exécutés dans toutes les unités et corps de troupes, de la compagnie au régiment.

On a constaté avec plaisir un progrès dans la direction des sections et des compagnies dans le combat. Le choix des formations n'était pas toujours irréprochable ; toutefois l'ordre était généralement bon. Les déploiements se faisaient rapidement, chefs et troupe étaient animés d'un ardent désir de se lancer en avant. On s'est partout accoutumé à avancer par bonds dans la zone efficace du feu.

Les outils de pionniers ont fréquemment été employés dans la défensive, exceptionnellement dans l'offensive. Cela provient sans doute de ce que, dans les combats en temps de paix, l'attaque se fait trop rapidement et de ce que la troupe est peu habile à exécuter des travaux de terrassement quand elle est à terre. Enfin, le nombre des outils de pionniers des compagnies est trop faible pour pouvoir construire en peu de temps des appuis pour fusil ou des couverts suffisants.

Il est parfois arrivé dans les positions d'attente que des groupes d'officiers qui observaient le terrain n'ont pas songé à se cacher et ont ainsi trahi la position des troupes. Il ne faut pas vouloir à tout prix prendre position. Il est ainsi arrivé plusieurs fois dans l'attaque que la marche en avant a été interrompue pour se déployer contre de faibles détachements ennemis. Si l'ennemi disparaissait, le déploiement devenait inutile et l'on avait perdu du temps. La situation aurait été plus vite éclaircie par de meilleures mesures d'exploration ou par une attaque énergique des avant-gardes.

Dans la retraite, on a cherché plus qu'autrefois, et avec raison, à se détacher de l'ennemi. Mais les chefs, surtout ceux des grades élevés, sont restés trop attachés à la troupe après avoir donné leurs ordres pour la retraite, au lieu de se porter en avant afin de pouvoir donner à temps de nouveaux ordres.

Dans la poursuite, la troupe a fait preuve d'endurance et d'ardeur, souvent en méprisant par trop le feu de l'adversaire. On a toujours poursuivi de front et trop peu cherché à se porter sur les flancs de l'ennemi en retraite ou tout au moins à faire observer ses flancs et ses derrières par des patrouilles d'officiers.

Marches et service en campagne. — La discipline de marche, les dispositions prises et les marches en elles-mêmes ont été bonnes; il en a été de même de l'allure. Les haltes se sont faites régulièrement; en revanche, elles ont été ordonnées dans certains cas où la situation tactique aurait absolument exigé la continuation de la marche. A proximité de l'ennemi, les haltes ne devraient pas se faire d'une façon si routinière.

Dans le service de sûreté en marche et en position, on a encore été frappé de l'insuffisance de l'instruction individuelle de l'homme et des dispositions peu habiles des chefs. On a attaché trop d'importance à l'observation des formes et pas assez aux exigences tactiques Ainsi, hors du contact de l'ennemi, il a été envoyé sur les flancs des détachements inutiles. D'autre part, à proximité de l'ennemi, le service d'exploration a souvent été insuffisant. Le motif doit en être attribué en général au manque de clarté des ordres donnés.

Dans les manœuvres de montagne, les patrouilles d'officiers d'infanterie ont rendu de bons services.

Dans le service d'avant-postes, on met en général encore trop de temps pour opérer le fractionnement ou pour barrer les routes à garder. L'insuffisance de l'exploration a eu pour effet dans plusieurs cas, de faire perdre le contact de l'adversaire.

Les chefs des troupes d'exploration et de sûreté doivent se rendre compte toujours plus qu'ils sont responsables du maintien du contact avec l'ennemi.

Il a été voué trop peu d'attention à l'organisation de postes de relais pour accélérer la transmission des ordres et des rapports.

Les téléphones de campagne (en usage dans la 3e division) ont rendu de bons services.

Pour les manœuvres du 1er corps d'armée, le rapport débute en déclarant réussi l'essai de mobilisation conforme aux prescriptions du 8 janvier 1907.

Les effectifs étaient de 1180 officiers, 21037 sous officiers et soldats. Total 22217. Chevaux, 2778.

Le rapport continue en ces termes:

L'*infanterie* est entrée au service avec des effectifs fortement réduits. Cela est dû soit à la réduction du recrutement, soit surtout au nombre exagéré des dispenses accordées dans certains cantons. Il s'agit de combattre à l'avenir cette coutume, d'autant plus que, d'après la nouvelle organisation, 7 classes d'âge seulement seront appelées désormais aux cours de répétition.

L'entrée au service s'est faite en général beaucoup mieux que les années précédentes; les cas d'ivresse deviennent toujours plus rares. En revanche, malgré les inspections annuelles des armes et de l'habillement, les échanges des effets d'habillement et d'équipement sont encore trop nombreux, ce qui ralentit considérablement la mobilisation. Dans les manœuvres de 1907 également, les cadres subalternes, en particulier nombre de jeunes officiers, sont

entrés au service insuffisamment préparés et ont fait preuve pendant le service, d'une apathie regrettable.

Le service intérieur laisse encore trop à désirer, notamment l'ordre dans les cantonnements et les bivouacs.

Il a été fait d'incontestables progrès dans la direction des unités pendant le combat et dans la conduite du feu. En revanche, on n'utilise pas le terrain comme on le devrait.

Le service de sûreté, notamment en marche, au moyen de patrouilles d'officiers n'est pas encore suffisant ; par contre, la discipline de marche et la discipline de feu étaient en général satisfaisantes. Là aussi, tant vaut le chef, tant vaut la troupe.

On peut dire d'une façon générale que l'infanterie du 1er corps d'armée a fait de remarquables progrès et l'on doit s'attendre à ce qu'avec des cours de répétition annuels et un meilleur choix des cadres elle en fasse encore davantage.

La *brigade de cavalerie* a rendu d'excellents services au commandant du corps d'armée les 9 et 10 septembre par la manière aussi intelligente que rationnelle dont elle a été conduite.

Les *compagnies de guides* auraient pu faire mieux si le service de cavalerie divisonnaire avait été mieux compris et si les commandants des colonnes et des détachements auxquels elles étaient attachées avaient précisé davantage leur tâche. Il y a encore des progrès à faire sous ce rapport. L'état des chevaux a été bon, d'une façon générale ; il y a eu peu de chevaux malades ou blessés à la fin du service.

L'artillerie s'est servie pour la première fois de son nouveau matériel pendant les manœuvres du 1er corps d'armée. Le poids relativement léger et la solidité du dit matériel ont fortement contribué à rendre les batteries plus mobiles. Il aurait toutefois été possible de tirer un meilleur parti de ces avantages. Les exercices de tir du cours préparatoire ont eu d'assez bons résultats, bien qu'ils aient dû être trop précipités vu le manque de temps.

On a constaté ces dernières années que le *service du train* des batteries se faisait sensiblement moins bien. Les officiers n'y vouent pas l'attention qu'il faudrait avec des batteries si mobiles et si aptes à manœuvrer. Il s'agit de consacrer à ce service de nouveau plus de soins et d'attention.

Génie. Les sapeurs ont fréquemment eu pendant le cours préparatoire, l'occasion d'exercer leur service technique, notamment dans la mise en état de la position de Pomy. Pendant le reste des manœuvres, leur travail technique a été de moindre importance ; ils ont eu cependant maintes fois l'occasion de construire des ponts de circonstance. L'un de ceux-ci, construit dans les environs d'Henniez pour l'artillerie par le demi-bataillon du génie 2, a été bâti assez solidement pour que le gouvernement du canton de Vaud l'achetât pour la circulation locale.

En ce qui concerne le service de santé, le rapport constate que grâce aux mesures prises avant l'entrée en ligne déjà, au temps favorable et à la remarquable activité du médecin de corps, la santé des troupes a été bonne. Un seul cas de mort et deux accidents sans suites mortelles. 2161 malades dont 1021 évacués. Le nombre des hommes atteints de maux de pieds a été très faible : 332, soit 18,4 par jour.

Le rapport s'exprime comme suit à propos du service des subsistances:

On a été frappé de ce que dans une contrée aussi peuplée et aussi riche que celle où se sont faits les cours préparatoires, nombre de communes n'ont pas pu fournir les vivres nécessaires, notamment la viande (quelquefois aussi le pain), bien qu'elles aient su 4 mois à l'avance qu'on le leur demanderait. Il a fallu recourir aux fournisseurs des villes du voisinage. A partir du 3 septembre, les vivres et l'avoine ont été fournis à tout le 1er corps d'armée par le détachement des subsistances et le foin et la paille par les communes contre payement au comptant. Les vivres ont été touchés le matin de bonne heure, de sorte que la troupe avait chaque soir de la viande fraîche et a toujours pu, sauf de rares exceptions, prendre son repas avant la nuit. Le *détachement des subsistances de corps*, maigré son faible effectif (329 hommes, y compris les cadres) a bien exécuté sa tâche peu facile. De même, le *train des subsistances* s'est acquitté à l'entière satisfaction du commandant du corps d'armée de sa mission souvent difficile.

Service vétérinaire. — Les chevaux étaient de qualité très différente. En général, ceux de la Suisse orientale étaient de moindre qualité. Sur 4778 chevaux il y a eu en tout 777 malades et blessés (dont 181 par coups de pied). A la fin du service 419, soit le 9,7 ‰, n'étaient pas encore utilisables.

Les cas de « boiterie » ont augmenté, ce qui doit être principalement attribué à l'usage plus fréquent des allures rapides sans avoir suffisamment égard à la configuration du terrain. On se plaint également de ce que la surveillance des chevaux dans les cantonnements laisse trop à désirer.

Les vétérinaires des unités se sont en général acquittés très consciencieusement de leur tâche. Il s'est accompli un grand progrès sous ce rapport. Il en est de même des maréchaux ferrants, dont le nombre toutefois est insuffisant pour suffire à tout ce qu'on exige d'eux.

Le service de la *poste de campagne* a de nouveau pris d'énormes dimensions, notamment pour l'expédition des cartes postales. Les troupes ont expédié ou reçu pendant 16 jours:

1° Lettres et cartes postales (dont 250,000 cartes postales illustrées)	350,000
2° Mandats (envois d'argent)	91,408
3° Paquets inscrits	9,292

Un seul bataillon par exemple a expédié, pendant les 8 premiers jours 14 000 cartes postales, etc. C'est là un abus manifeste de la franchise de port, qui doit être réprimé à l'avenir.

Les vivres et surtout les boissons envoyés à la troupe ont été une cause continuelle d'indiscipline et de désordre.

Le personnel de la poste a fait son possible pour satisfaire aux exigences de cet énorme trafic.

Cours de landwehr. — Au sujet de ces cours, le rapport se préoccupe des suites à donner à l'organisation de la landwehr en application de la nouvelle loi. En général, les effectifs des bataillons de fusiliers de la landwehr sont élevés avec la huitième classe d'âge qui leur sera ajoutée, ils ne com-

porteront pas moins de 1300 hommes en moyenne. On peut se demander s'il ne serait pas indiqué d'employer pour la formation des bataillons de fusiliers le système en vigueur pour les carabiniers dont les compagnies sont formées des hommes sortant de deux compagnies de l'élite. Ce serait plus simple que la méthode actuelle qui prélève les fusiliers d'une compagnie de landwehr sur trois compagnies de l'élite. Nous aurions ainsi 48 bataillons au lieu des 33 actuels.

Le rapport estime aussi que le landsturm devrait être organisé de façon à compter le même nombre de compagnies que la landwehr, ce qui faciliterait les opérations administratives de transfert. Ces opérations ne sont cependant pas l'essentiel. L'essentiel est l'emploi que l'on se propose de faire du landsturm. Si cet emploi exige une formation du landsturm moins régulière que celle qui faciliterait les opérations administratives des transferts celles-ci devront passer à l'arrière-plan. L'administration devra être là pour le landsturm, non le landsturm pour l'administration.

Signaleurs. — Parlant des divers cours et écoles de l'année 1907, le rapport mentionne celui des signaleurs des compagnies de télégraphistes 3 et 4 qui a eu lieu à la fin d'avril et au commencement de mai et a consisté en une excursion de 8 jours précédés d'un cours préparatoire à Altorf. Partis de Schwytz, les participants, répartis dans trois colonnes, ont marché dans la direction de l'Etzel-Schindellegi, en passant par Alptal, Hacker et Sattel.

Cette excursion a été rendue difficile par le mauvais temps et par les masses énormes de neige qui couvraient encore partout les hauteurs; l'installation de stations de signaux et spécialement l'établissement des communications ont offert de grandes difficultés.

On a pu constater qu'à cette saison le service des signaux optiques pour transmettre les nouvelles ou les ordres était impraticable dans la haute montagne; dans les contreforts des Alpes, il ne peut être employé que de façon très restreinte.

Par contre l'essai de faire porter les appareils par des porteurs engagés au jour le jour, au lieu de les charger sur des animaux de bât, peut être considéré comme réussi. Ce système de transport présente d'inappréciables avantages sur la méthode qui consiste à se faire suivre de bêtes de somme. Toutefois, on poursuivra encore des essais comparatifs, avant de prononcer un jument définitif.

A ce propos, signalons les essais de télégraphie sans fil que le rapport dit avoir été satisfaisants. « En 1908, il sera sans doute possible de les terminer et de voir dans quelle mesure ce nouveau moyen de communication pourra être introduit dans l'armée.

Une autre innovation a intéressé les mitrailleurs. Pour la première fois, l'école de recrues a eu des mulets à sa disposition. Les hommes ont ainsi été allégés des lourds objets qu'ils devaient porter précédemment. Mais on a constaté que les 30 jours pendant lesquels les mulets ont été à la dispo-

sition de l'école sont une durée trop courte pour permettre aux conducteurs d'apprendre convenablement leur service.

Sociétés. — Le chapitre des sociétés offre toujours des renseignements intéressants. Les sociétés de tir d'abord.

Le nombre de celles qui ont obtenu le subside fédéral en 1907 s'est élevé à 3777 avec un effectif de 222 416 membres. L'augmentation fin 1906 est de 46 sociétés et 1466 membres.

147 737 tireurs ont exécuté les exercices obligatoires au fusil ; 8918, les exercices facultatifs ; 2335 appartenant à 53 sociétés, des tirs de combat. Le tir au revolver a réuni 1015 participants. Le subside fédéral s'est élevé à 437 766 fr. (en 1906 : 345 911 fr. 50).

La statistique des cartouches tirées est la suivante :

Fusil.

		7.5 mm.	10.4 mm.	Cadets
Service militaire		6,005,318	124	
	1906	5,737,509	103	
Sociétés de tir		22,366,500	1,261,000	
	1906	19,666,500	1,232,000	
Autres livraisons . . .		94,843	1,020,610	151,400
»	1906	95,266	2,223,050	136,650
	Total	28,466,616	2,281,734	151,400
	1906	25,499,275	3,455,153	136,650

Revolver et pistolet.

		7.5 mm.	10.4 mm.	7.65 mm.
Service militaire		76.804	40	142,109
	1906	40,109	—	106,063
Sociétés de tir		404,880	22,500	982,440
	1906	365,220	31.020	871,320
Autres livraisons		1,439.840	3,020	28,362
	1906	991,340	5,940	41,344
	Total	1,921,524	25,560	1,152,911
	1906	1,396,669	36,960	1,018,727

Il a donc été brûlé 30 899 795 cartouches de fusil et 3 099 995 cartouches de revolver et pistolet, soit environ 10 coups de feu par habitant ou 49 par citoyen de 20 ans et plus. Comme on peut bien admettre qu'une bonne moitié des citoyens ne tirent pas, on obtient une consommation moyenne de 100 cartouches par tireur.

Les sociétés de pontonniers qui sont un des principaux soutiens de notre navigation militaire sont toujours en progrès. Deux nouvelles sociétés se sont constituées en 1907. Un règlement concernant la cession à titre de prêt

de matériel fédéral aux sociétés a été accueilli avec faveur. Les 810 membres actifs des sociétés, soit le 15 °/₀, ont accompli les exercices de navigation prévus et rempli ainsi la condition pour l'obtention du subside.

Les subventions versées aux sociétés sanitaires volontaires se sont élevées à 4 500 francs.

Les établissements subventionnés par la Confédération mettent ensemble et par l'intermédiaire de la Croix-Rouge suisse, à la disposition du service sanitaire de l'armée, en cas de guerre un personnel infirmier se montant au total à 736 personnes (du 1ᵉʳ juin 1907 au 31 mai 1908). Ce personnel comprend 90 sœurs dirigeantes, 136 supérieures, et 89 sœurs pour les opérations, et 421 garde-malades ; l'année précédente le personnel disponible comptait 699 personnes ; il y a donc augmentation de 37 personnes.

La Société centrale de la Croix-Rouge comptait, à la fin 1906, 23 722 membres isolés et 271 associations, formant 46 sections. Le nombre des sections a donc augmenté de 11 depuis l'année précédente.

La fortune de la caisse centrale était de 156 722 fr. 93, celle des sections de 343 917 fr. ; les deux ont considérablement augmenté.

Les colonnes sanitaires auxiliaires ont passé de 4 à 6 ; il en existe actuellement à Berne, à Glaris, à Aarau, à Bâle, à Bienne et à St-Gall. D'autres colonnes sont en train de se constituer à Lucerne et à Schaffhouse.

Le comité central de la Croix-Rouge avait tenté, en émettant un emprunt à primes, de se procurer les ressources nécessaires pour de grandes acquisitions de matériel sanitaire de guerre. Vu l'état critique du marché financier, cette opération a dû être renvoyée.

Essais de matériel. — Les essais suivants, commencés en 1907, seront poursuivis en 1908.

Des essais de mitrailleuses d'infanterie ; ils sont maintenant assez avancés pour pouvoir être entrepris dans la troupe.

Des essais d'instruments d'optique pour le pointage dans l'artillerie. Les achats ont en partie commencé.

Des essais de collier pour le remplacement des harnais à poitrail pour le train de ligne. Voilà bien longtemps que ce remplacement était demandé. Les essais ont démontré que le collier anglais est ce qui nous convient le mieux.

Des essais de cuisines roulantes d'infanterie. Deux modèles ont été construits par les ateliers fédéraux et essayés par la troupe.

Des essais de couvertures de chevaux dans la cavalerie. Ils ont donné des résultats très satifaisants. La moitié du stock nécessaire sera acheté en 1908.

Des essais, déjà fort avancés, d'obusier de campagne, surtout en ce qui concerne la munition et les appareils de pointage et d'observation. En gé-

néral on a apporté des améliorations à la munition de tous nos calibres et à tous nos genres de projectiles. A la suite des essais, des modèles perfectionnés de shrapnels de 12 cm. et d'obus d'acier de 12 et de 15 cm. pour l'artillerie de position et les forteresses ont été déclarés à l'ordonnance.

Un fait intéressant concerne les shrapnels du canon de campagne. Lorsque Krupp présenta le matériel de notre nouvelle artillerie de campagne, il livra, comme munition, un shrapnel qui renfermait 300 balles de 9 à 10 gr. On se rendit compte rapidement qu'un tel nombre de balles n'était qu'un trompe-l'œil, à cause de la très grande proportion de balles inoffensives. On s'en est rendu compte pendant la guerre russo-japonaise par le matériel japonais.

Nous avons donc demandé à Krupp un projectile plus efficace et il proposa un shrapnel de 255 balles. Mais il ne nous satisfit pas non plus et, à la suite d'essais minutieux, nous adoptâmes le shrapnel que nous fabriquons nous-mêmes et qui renferme 205 balles de 12 gr. 5.

Ainsi, la Suisse a trouvé qu'il était préférable de réduire de $^1/_3$ le nombre des balles pour obtenir un projectile efficace, ce qui revient à réduire de $^1/_3$ le nombre des canons. Cette réduction est intéressante si l'on considère, entre autres, que la France exceptée, les autres puissances en sont restées aux balles légères.

Un journal russe d'Extrême-Orient, le *Dossougi Jaamourtsa* annonce toutefois que le shrapnel du nouveau canon chinois à tir rapide de 75 mm., renferme 210 balles seulement.

Une dernière catégorie d'essais intéresse la nouvelle cartouche du fusil. 405 séries ont été tirées pour déterminer la précision, les propriétés balistiques et l'effet de cette nouvelle cartouche. Les essais sont maintenant assez avancés pour pouvoir être prochainement développés et poursuivis dans la troupe. C'est dire que la solution ne tardera plus guère.

On sait, au surplus, que la question est particulièrement délicate en Suisse, où il faut envisager simultanément les exigences du tir de guerre et celles du tir de stand. Nous sommes obligés d'avoir égard aux désirs, d'ailleurs très légitimes, de nos 200,000 tireurs qui brûlent, bon an mal an, quelques millions de cartouches, en songeant moins à la zone dangereuse dans laquelle le projectile exerce son effet, qu'au centre de la cible dont ils entendent se rapprocher en tirant à la distance de 300 mètres, notre distance normale du tir de stand. Il nous faut donc résoudre le problème qui consiste à tendre notre projectoire et atteindre une grande précision aux distances efficaces du tir de guerre sans réduire en rien la précision de notre cartouche actuelle aux petites distances ; cela en conservant, si possible, pour motifs d'économie, notre arme actuelle.

* * *

A cette question de fabrication de la nouvelle cartouche d'infanterie se rattache l'agrandissement de la fabrique de munitions d'Altorf. Le Conseil fédéral demande cet agrandissement à l'Assemblée fédérale et sollicite, à cet effet, un crédit de 665 000 fr. pour les bâtiments et de 652 500 fr. pour les installations mécaniques.

On sait qu'au début, les ateliers d'Altorf étaient considérés comme une simple succursale de la fabrique de munitions de Thoune. Dès lors ils ont été constitués en établissement indépendant, chargé surtout de confectionner la munition d'artillerie pour les fortifications du Gothard.

Lors du réarmement de l'artillerie de campagne, on a confié à la fabrique d'Altorf de nouveaux travaux, pour lesquels la Suisse était, jusqu'alors, tributaire de l'étranger. Et l'on voudrait maintenant l'utiliser pour la fabrication de la nouvelle munition d'infanterie, afin d'abréger le plus possible la durée de cette fabrication. Il y aura, en effet, une époque critique à traverser, pendant laquelle on verra diminuer le stock de l'ancienne munition, dont la confection sera arrêtée, sans que le stock de la nouvelle ait atteint le chiffre nécessaire.

Il faut tenir compte aussi de l'impossibilité où nous pourrions être placés suivant les éventualités d'une guerre, de nous approvisionner à la seule fabrique de Thoune. Il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier.

Le Message des Chambres fédérales fait observer, en outre, que la consommation croissante des cartouches à balles, notamment pour le tir volontaire, assurera du travail en suffisance aux deux fabriques, même après la période de constitution des stocks.

* * *

Le Conseil fédéral a pris les décisions suivantes :

Le capitaine d'état-major G. de Loriol, de Genève, a été transféré dans l'infanterie et mis à la disposition du canton de Genève qui l'a promu major et appelé au commandement du bataillon de fusiliers 13.

Le capitaine d'artillerie L. Delarageaz, à Préverenges, a été promu major des troupes du train et nommé commandant du train des subsistances de corps I.

Le lieutenant colonel G. Kind, à Coire, actuellement à disposition, a été nommé commandant du régiment d'infanterie 41.

Le colonel-divisionnaire A. Keller, à Berne, a été, sur sa demande, libéré du service militaire avec remerciements pour les services rendus.

Le lieutenant-colonel G. Mayor, à Payerne, nommé à des fonctions en fait incompatibles avec le commandement, a été, sur sa demande, relevé du commandement du régiment d'infanterie 2 et mis à disposition.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

La nouvelle « Ordonnance pour le service en campagne ».

Cette nouvelle Ordonnance, qui est au premier plan de l'actualité militaire, remplace celle du 1er janvier 1900. Approuvée par l'empereur le 22 mars de cette année, elle a été distribuée aux troupes le 17 avril. Elle constitue pour les officiers de tous grades, de l'officier d'état-major jusqu'au lieutenant, la base de leur savoir militaire; c'est pour chacun d'eux un manuel aussi important que « l'Instruction à l'usage des commandants supérieurs » pour les généraux. Il vaut donc la peine de s'y arrêter.

On sent que dans l'élaboration de cet ouvrage la préoccupation constante de ses auteurs a été d'en faire un « livre pour la guerre »; on le remarque à ce signe tout extérieur déjà que l' « Ordonnance pour les manœuvres » en a été séparée et paraît indépendamment, alors qu'autrefois elle y était jointe, comme seconde partie, sous le titre : « Dispositions pour les grandes manœuvres ». Le volume qui contient la nouvelle Ordonnance est ainsi devenu plus maniable, de sorte que l'officier même non monté peut l'avoir constamment sur lui. On y a, par contre, adjoint un supplément qui contient des chiffres fort intéressants sur les effectifs de guerre, les profondeurs des colonnes, les capacités de marche, le temps à employer pour les déploiements, les installations des bivouacs, les fortifications et les fossés, le ravitaillement des munitions, le service sanitaire, les étapes, la poste de campagne, l'alphabet Morse, les étendards et les indications pour l'exécution des croquis. Jusqu'ici toutes ces données se trouvaient disséminées dans des ouvrages de tactique que l'officier ne pouvait emporter; dès maintenant le plus jeune des officiers aura ces renseignements constamment à sa disposition.

L' « Ordonnance pour les manœuvres », qui paraît donc séparément, contient les prescriptions concernant les rassemblements de troupes; elle a en somme de l'importance surtout pour les commandants et les adjudants. Le chapitre des « Juges de camps » est inséré dans l'O. S. C. sous le titre « Effet du feu »; c'est un résumé des opinions tactiques actuellement en faveur sur ce point.

L'O. S. C. s'est efforcée d'abandonner tout schéma; les détails n'y figurent que dans la mesure où ils sont indispensables. Le texte est concis; plusieurs chapitres sont précédés d'une courte introduction plus spécialement destinée aux jeunes officiers. Très souvent des conseils ou de simples directions ont remplacé les prescriptions qu'il fallait observer rigoureusement; c'est un moyen de développer l'esprit d'initiative et la réflexion.

; « Introduction » est, dans ses grandes lignes, semblable à celle de l'an-
ne Ordonnance; elle accentue l'importance du rôle de l'officier comme
:ateur et affirme la nécessité pour lui de se développer, de se perfec-
ner moralement et physiquement pour pouvoir accepter toutes les res-
sabilités sans crainte et être à la hauteur de toutes les circonstances,
ne les plus exceptionnelles. L'instruction de la troupe est une condition
nordiale du succès, c'est la pierre angulaire de l'armée. L'officier doit
rcher à avoir une influence directe sur ses hommes. La tenue et l'exem-
du chef fortifient la confiance de la troupe; ce sont, au moment du dan-
, les points d'appui les plus fermes de la discipline, c'est le stimulant, le
c qui pousse aux actions d'éclat.

On insiste aussi sur le soin que l'officier doit prendre de tous ses subor-
nés : « La sollicitude constante pour ses soldats constitue un des beaux
vilèges de l'officier. »

La conduite des motocyclettes et des moteurs de tous genres ainsi que
uitation dans le terrain sont particulièrement recommandés pour l'en-
înement de l'officier; les patrouilles à cheval, le passage des rivières et
destructions de lignes télégraphiques doivent être exercés le plus possi-
par les officiers de cavalerie.

Les commandants de régiments sont rendus responsables de l'instruc-
n tactique des officiers, et l'Ordonnance explique avec quelques détails
rganisation du jeu de guerre, de conférences et de cours théoriques
ır l'hiver; elle relève aussi la grande importance des sorties à cheval
ec étude et critique sur le terrain, ainsi que celles des voyages à cheval
nme ceux de l'état-major et de la cavalerie. La mention de l'utilité de
ude de l'histoire de la guerre est nouvelle. La nouvelle Ordonnance exige
l'officier connaisse non seulement les formations de guerre — marche
combat — de nos propres troupes, mais aussi celles des armées étran-
es; on le demandera surtout à l'officier de cavalerie. On insiste aussi sur
services que peuvent rendre la connaissance des langues étrangères,
e de l'alphabet Morse et la dextérité à exécuter des croquis. C'est éga-
ent une disposition nouvelle que celle qui rend les commandants de ré-
ents responsables de l'instruction des officiers de réserve, qui doivent
des chefs entièrement capables de conduire leur troupe en guerre. Cette
scription se justifie entièrement à notre époque où des effectifs considé-
les seraient nécessairement engagés; elle concerne également les sous-
ciers de la réserve. L'instruction théorique en caserne a une grande im-
tance, par ce fait déjà qu'elle rapproche le supérieur de ses subordonnés,
qui est proprement son but. Avec raison encore l'Ordonnance observe
l ne faut pas limiter les exercices de tir et en campagne à certaines pé-
les de l'année mais les pratiquer dans toutes les saisons.

Dans le chapitre qui suit l'Introduction, intitulé : « Répartition et frac-

tionnement des troupes », les mots étrangers avant-garde et arrière-garde sont remplacés par « Vorhut » et « Nachhut »; sous le paragraphe intitulé « Distribution des ordres », on distingue et explique clairement les trois différentes notions « Ordres d'opérations », « Dispositions spéciales » et « Ordres du jour ». La tendance des prescriptions de ce paragraphe se résume dans la phrase finale : « Tout ordre exige une clarté complète préférable cent fois aux exigences et prétentions de forme et de style. »

On a élagué du chapitre sur les « Renseignements, communications et rapports » tout ce qui concernait le service d'exploration par la cavalerie; on y relève par contre l'importance que peut avoir la presse en temps de guerre; on a pensé, sans doute, en inscrivant cette observation dans l'Ordonnance, à la marche en avant de l'aile droite allemande le jour de Sedan, marche qui fut décidée sur le vu de renseignements de journaux anglais. C'est encore une innovation que l'obligation pour chaque commandant de troupe de se charger du service de renseignements et de sûreté pour son propre secteur; tous les rapports importants *doivent* en outre être transmis plus loin; en 1870, on se rappelle que le 16 août des rapports très importants fournis par la cavalerie n'avaient pas suivi la filière. Citons encore dans ce chapitre, ce qui y est dit sur la « prise de ballons » et sur les renseignements qu'il faut donner, sitôt l'action terminée, sur les troupes ennemies (arme, force numérique, incorporation) et ajouter « en quel état et dans quelle direction elles se retirent. »

L'importance des « croquis d'ensemble » (Ausichts-Skizzen) qui avaient été presque complètement abandonnés, est remise en valeur; on entend par là des esquisses qui représentent le paysage au moyen de quelques traits caractéristiques et qui ont sur les croquis topographiques l'avantage d'être plus lisibles.

On prévoit que la transmission des ordres et rapports sera effectuée, partout où l'état des routes le permettra, par des cyclistes, des motocyclistes ou des automobiles; cette pratique soulagera la cavalerie dans un de ses services les plus pénibles, et on pourra ainsi diminuer le nombre actuel des « relais » de cavalerie. Un paragraphe tout à fait nouveau est consacré aux télégraphes et téléphones et à la télégraphie optique et sans fil, aux voitures et aux camions automobiles; on parle également des pigeons-voyageurs.

Dans les « Principes généraux pour les rapports écrits » les prescriptions concernant les indications de dates et d'heures sont plus précises qu'autrefois; en outre les noms des localités doivent être écrits avec des lettres latines et le formulaire des cartes de rapport a été modifié et rendu plus pratique que l'actuel.

Le chapitre « Exploration et service de sûreté » a été entièrement remanié; le principe fondamental se résume en ceci que les deux notions de l'exploration et de la sûreté sont distinctes en général dans l'ordre reçu.

mais que très fréquemment elles se couvrent l'une l'autre quant à leur exécution et à leurs effets: car une subdivision chargée de l'exploration et qui fait ses rapports à temps assure la marche de la colonne de même que les subdivisions qui font le service de sûreté exécutent par là même de l'exploration. La distinction essentielle entre ces deux services est celle-ci: les mouvements des subdivisions d'exploration se dirigent d'après l'adversaire, tandis que ceux des troupes de sûreté sont limités. On distingue entre l'exploration lointaine, l'exploration rapprochée et l'exploration de combat, la première pouvant d'ailleurs se transformer successivement dans les deux autres. En conformité de ces distinctions, l'exploration par la cavalerie de corps et celle par la cavalerie divisionnaire ont été traitées séparément et le service d'exploration par les différentes armes forme encore un chapitre à part.

Une des règles essentielles imposée aux troupes faisant le service d'exploration est de s'efforcer d'attaquer et mettre en déroute la cavalerie ennemie le plus vite possible et d'acquérir ainsi la supériorité « morale ». Cette indication vise sans doute la cavalerie française qui ne fait que deux ans de service, alors que la nôtre en a trois et que toutes les unités sont pourvues de la lance.

L' « Exploration par les ballons » a fait l'objet d'une étude particulière, dans laquelle on parle déjà avec quelques détails de l'emploi des ballons dirigeables pour l'exploration stratégique.

Contrairement à l'ancien règlement, l'Ordonnance actuelle laisse une grande latitude en ce qui concerne les dispositions du service de sûreté en marche, spécialement pour la force numérique de l'avant-garde, de l'arrière-garde et des flanqueurs. Le paragraphe sur les moyens à employer pour masquer les mouvements de troupes est aussi nouveau; il distingue entre l'« offensive Verschleierung » opérée par la cavalerie de l'armée et la « défensive Verschleierung » que l'on obtient en se servant des plis du terrain. Pour les avant-postes aussi les prescriptions sont moins rigoureuses qu'autrefois; dans l'ancien règlement elles avaient un caractère quelque peu schématique et tenaient compte, avant tout, des exercices de paix, tandis que maintenant elles résument quelques principes généraux dont l'application variera constamment; le fonctionnement et l'effectif des avant-postes seront modifiés suivant les circonstances; on ne distingue plus entre l'emplacement de jour et l'emplacement de nuit des grand'gardes.

Les divisions du chapitre sur la « marche » sont mieux ordonnées qu'avant et comportent les sous-titres : Entraînement, capacité de marche, rassemblement, facilitation de la marche, mesures spéciales, tenue des différentes armes. Là encore les enseignements de l'histoire de la guerre ont eu une influence dominante.

Il n'y a pas de modifications essentielles en ce qui concerne les cantonnements, les bivouacs, les bagages, les colonnes de munitions et les trains.

Pour le ravitaillement, le principe : « Vivre sur le pays » est restreint dans une large mesure, le ravitaillement par les trains s'approvisionnant aux dépôts sera habituellement pratiqué.

La cavalerie aura dès maintenant deux rations de foin au lieu d'une ; la seconde sera transportée par les voitures d'approvisionnement, tandis que la troisième ration de foin de l'infanterie sera placée sur les caissons de campagne.

Les dispositions sur le « Service sanitaire » sont l'application des principes contenus dans l'Ordonnance sanitaire ; on a de même complété les prescriptions sur le ravitaillement des munitions.

Pour avoir une image un peu complète de la nouvelle Ordonnance, il faudrait encore parler du chapitre sur la tactique des armes. Mais c'est une question assez importante pour qu'elle soit traitée un peu longuement et fasse l'objet de notre prochaine chronique ; nous y ajouterons, en outre, quelques mots sur l' « Ordonnance pour les manœuvres ». Par les brèves indications données on peut déjà se rendre compte des grands progrès que fera réaliser à l'armée la nouvelle Ordonnance pour le service en campagne. Nous reviendrons plus tard à loisir sur l'un ou l'autre des chapitres de notre nouveau « Livre de guerre ».

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Changement dans le haut commandement. — Modifications dans l'organisatio de l'artillerie de campagne et de montagne. — La nouvelle ordonnance su l'avancement. — La question des sous-officiers. — La défense nationale e les réservistes ; sollicitude pour la troupe. — Concours de tir pour l'armé et course de fond.

Parmi les événements militaires de ces trois derniers mois, nous ne relèverons que ceux qui, par leur signification et par l'importance des personnalités en jeu, peuvent intéresser même des lecteurs étrangers. En premie lieu, nous avons eu à regretter la mort, inattendue et brusque, du généra Jonak von Freyenwald, l'inspecteur très expérimenté de la cavalerie d landwehr, survenue à Vienne le 24 février, après une très courte maladie Le général était âgé de 67 ans et allait atteindre sa 50e année de service.

Sorti de l'Académie militaire de Neustadt, il entra dans la carrière e 1859, comme lieutenant d'infanterie, fut transféré dix ans après dans la cavalerie, et passa en landwehr en 1874. Colonel lors de la réorganisation d la cavalerie de landwehr en 1894, il en fut nommé inspecteur, et pendan ses quatorze années de direction, nonobstant les ressources restreintes don il disposait, il déploya à ce poste une activité suivie et féconde, que plusieurs très hautes distinctions vinrent reconnaître.

Son successeur a été nommé au commencement de mars ; c'est le commandant de la Ire brigade de cavalerie de landwehr, le major-général baron Vever, aussi un élève de l'Académie de Neustadt: il est attaché depuis 1873 à la cavalerie ; il est âgé de 56 ans et fonctionnait déjà ces derniers temps comme remplaçant du défunt inspecteur.

Le second événement important est un changement de présidence du comité technique militaire ; son très capable et méritant président, le lieutenant feld-maréchal chevalier von Wuich, un spécialiste en balistique de réputation européenne, est mort à la fin d'avril, dans sa 62e année et après 42 ans de service; il a été remplacé par le major-général d'artillerie von Zednik.

Le lieutenant feld-maréchal von Wuich avait reçu, à l'occasion de son admission à la pension de retraite, le titre de baron. Nous perdons en lui un général couvert des plus brillants états de service. Homme de science et praticien tout à la fois, Wuich a rendu de grands services pendant les longues années où il fut au comité militaire, d'abord comme professeur dans les cours supérieurs d'artillerie, à l'Ecole de guerre et aux cours pour officiers d'état-major; puis comme commandant des cours techniques ; et enfin, dès 1903, comme président du comité militaire. Plus encore que par ses recherches scientifiques dans le domaine du tir, il se distingua par son utilisation pratique des résultats acquis, et plus particulièrement par sa vulgarisation de ces matières arides.

La balistique lui est redevable d'une foule de formules mathématiques, qu'il a découvertes et soutenues, et qui sont à l'heure actuelle une base solide pour cette science spéciale. Sa nouvelle méthode pour l'enseignement du tir est également marquante; il établit un calcul balistique élémentaire qui constitue, au moyen des quatre règles fondamentales, un calcul des probabilités. Grâce à cette méthode, l'enseignement du tir fut enfin utilement applicable à la troupe, car elle ouvrit l'entendement de la grande masse pour ces matières jusque-là abstraites et cachées dans les formules hypothétiques des hautes mathématiques.

Le lieutenant feld-maréchal von Wuich peut être regardé comme l'auteur de la plus grande partie de notre première instruction de tir; il collabora également avec distinction à toutes les nouvelles éditions qui en parurent depuis. Il a répandu dans une foule de publications les résultats de ses recherches, et sa plume peut réclamer la paternité d'un grand nombre de savants articles parus dans les revues militaires spéciales. Il a pris un intérêt marqué à toutes les questions techniques rencontrées au cours de sa longue activité, au choix et à la transformation de l'armement de notre infanterie et de notre artillerie, à l'adoption de la poudre sans fumée, et d'une façon générale, à tout ce qui touche au tir.

Dés 1872, pendant plus d'un quart de siècle, il s'attira une considération

reconnaissante et de vives sympathies, dans l'armée et même hors des cercles militaires, comme professeur aux Ecoles militaires, où son enseignement s'exerça avec un succès signalé ; son temps de présidence de la Société des sciences militaires et du Casino, à Vienne, lui permit de mûrir un riche programme que le succès devait couronner.

Le nouveau président du comité technique militaire, le major-général von Zednik, sort, comme son prédécesseur, de l'artillerie. Il a 55 ans et débuta dans la carrière des armes en 1872 comme lieutenant ; dix ans plus tard il était capitaine à l'état-major, et après sa réintégratien dans son unité, il fut nommé en 1895 commandant de l'Ecole d'artillerie des cadets de Vienne ; en 1900 il reçut le commandement d'un régiment de son arme, et en 1905 il passa à la tête d'une brigade, à Linz.

Jusqu'ici, dans tous ces postes, et spécialement à Vienne, des succès éclatants l'ont accompagné, et de hautes décorations l'ont à plusieurs reprises mis en vedette ; d'une haute culture technique, au courant, de longue date, des désirs et des besoins de la troupe, grâce à ses nombreux services dans le rang, le général von Zednik est particulièrement désigné pour ce poste : le pays en général et la troupe en particulier regardent à lui avec confiance et attendent beaucoup de sa nouvelle activité.

* * *

D'après le *Fremdenblatt*, les nouvelles bouches à feu viennent de faire leur apparition. Une batterie d'essai est arrivée dernièrement au champ de tir de Veszprim ; elle servira en premier lieu à expérimenter les munitions provisoires pour les nouveaux canons de campagne M. S. D'après les résultats, on fixera définitivement les conditions de fabrication de la munition qui sera distribuée aux troupes. Elle servira de même de base pour l'enseignement pratique de quelques cours d'instruction d'artillerie et écoles de tir qui auront lieu durant tout l'été, sur la place de Veszprim. En même temps, on répartira des pièces d'instruction aux troupes, afin que les hommes, spécialement ceux dont le temps de service va finir, puissent recevoir l'instruction indispensable pour le maniement des nouveaux canons à tir rapide. On espère terminer dans l'année la mise sur pied de toutes les batteries.

Entre temps, les « Dispositions organiques provisoires » pour l'artillerie de campagne et de montagne ont vu le jour le 14 avril, et avec elles les réformes dont je vous parlais dans ma dernière chronique, à propos du budget de l'armée pour 1908 [1].

L'ancienne désignation d'artillerie de corps et de division tombe ; l'artillerie de campagne se compose de :

[1] Voir livraison de février, p. 160.

42 régiments d'artillerie de campagne, n°s 1 à 42;
8 divisions d'artillerie à cheval;
5 » d'obusiers lourds;
4 » d'obusiers lourds « en cadre » qui forment, en temps de paix, une subdivision attachée à la division d'obusiers lourds casernée dans le même endroit. Chaque régiment a 4 batteries à 4 pièces, et chaque division d'artillerie à cheval 3 batteries à 4 pièces, de même que chacune des divisions d'obusiers lourds n°s 1 à 5. Chacun des 56 régiments de campagne a deux commandants de divisions; quand aux dispositions concernant les subdivisions, elles seront réglées à nouveau.

L'artillerie de montagne comprend : 6 régiments à 4 batteries de 4 pièces; le deuxième régiment a 5 batteries, dont 3 de canons et 2 d'obusiers de montagne. Les corps de troupes des artilleries de campagne et de montagne seront formés en brigades.

* * *

La nouvelle « Ordonnance sur l'avancement », qui vient de paraître, ne réalisera guère l'amélioration fondamentale que souhaitaient les officiers; mais elle apporte, dans la mesure où cela est possible, une solution à leurs réclamations justifiées : un règlement uniforme pour les conditions d'avancement, et la suppression de diverses inégalités qui sont préjudiciables, comme celle des officiers de troupe.

Le changement le plus accentué concerne le certificat théorique, appelé « examen pour officiers d'état-major », jusqu'alors exigible pour la promotion du grade de capitaine ou de ritsmeister à celui de major. Ce certificat est à présent supprimé pour les officiers de troupe; leur capacité pratique sera désormais le seul critère qui les fera juger aptes à l'avancement.

L'examen restera à peu de chose près le même pour les seuls officiers d'état-major, soit l'état-major général, l'état-major de l'artillerie et celui du génie.

Les « Ecoles d'officiers » de corps actuellement existantes, à l'organisation desquelles on travaille encore, procurent à l'officier une excellente instruction théorique, mais beaucoup moins, par contre, une forte base pour un développement individuel utile.

L'avancement sans tenir compte du tour ne sera possible que pour les grades de major et de lieutenant-colonel; une petite exception est faite pour un groupe de lieutenants qui, une fois leurs études terminées à l'Ecole de guerre ou aux cours supérieurs de l'artillerie et du génie, se sont trouvés attribués à l'un des états-majors. La nouvelle ordonnance limite cette possibilité par l'obligation pour tous les aspirants au grade de major ou de lieutenant-colonel, d'avoir passé par 5, ou au moins 4 charges, par promotions régulières. Les dispositions sur l'avancement hors tour considèrent celui-ci

comme une distinction spéciale pour les officiers qui, par leurs qualités et par leur carrière, justifient cette exception ; c'est une faveur gracieuse de l'empereur, qui se fonde sur des services exceptionnels rendus en temps de paix ou de guerre.

Alors qu'auparavant la promotion au grade de major-général était liée à la condition que le candidat avait commandé au moins pendant deux ans un bataillon ou un régiment, la nouvelle ordonnance n'exige plus de lui que d'avoir fait ses preuves, comme officier d'état-major, dans la conduite des troupes. Ainsi l'estimation personnelle des capacités de l'individu devient mieux possible.

Parmi les points de la nouvelle ordonnance qui touchent à l'avancement dans la troupe, relevons-en un seul, qui exauce un vœu depuis longtemps formulé par les vieux sous-officiers : ne pourront être promus au grade de sergent-major que les sous-officiers qui auront volontairement prolongé leur présence sous les drapeaux au delà du temps légal, alors qu'auparavant il suffisait d'un an de service pour y parvenir.

* * *

Ainsi que la nouvelle en a, à plusieurs reprises, transpiré des cercles militaires dirigeants dans le public, l'administration de l'armée projette, dès que les circonstances politiques le lui permettront, de soumettre à l'opinion publique la nouvelle loi militaire, basée sur le service de deux ans. Maintenant que la transformation de l'artillerie de campagne et de montagne est à peu près achevée, il va falloir augmenter l'artillerie de forteresse et fixer un contingent de recrues plus fort pour pourvoir les unités du télégraphe, du téléphone et des mitrailleurs. Le service de deux ans nécessitera aussi la création de bataillons d'ouvriers, afin que le soldat puisse faire réellement les deux ans avec la troupe, et ne soit pas perpétuellement commandé pour des corvées par les compagnies. Mais surtout le temps plus court d'instruction exigera un nombre plus grand de sous-officiers éprouvés et blanchis sous le harnais ; il faut donc dès à présent y pourvoir et provoquer un mouvement ascensionnel réel et continu dans le nombre des vieux sous-officiers. C'est à cela que tend la nouvelle ordonnance du début d'avril, sur les primes de service et le pensionnement des sous-officiers. En 1904 déjà, une modification fut introduite touchant cette pension ; on la reçoit après six ans — au lieu de neuf —, passés sans interruption au service. Aujourd'hui elle est établie à différents degrés, suivant que le sous-officier se retire, après douze ans, possesseur d'un certificat pour obtenir un emploi civil officiel, qu'il s'en va plus tôt et sans ce certificat, ou plus tard en renonçant à lui.

Dans le premier cas, la pension sera, comme jusqu'ici, du 25 % des primes de service touchées (sergent-major, 2115 couronnes au lieu de 1080 de

nne ordonnance); dans le dernier cas, elle sera de 25 % pour les e premières années, et s'élèvera progressivement :

Pour la 5e année, au 50 % ;

» 6e » » 75 % ;

Pour les 7e et 8e années, au 100 % des primes touchées.

la sorte, un sergent-major reçoit aujourd'hui, après six ans, 630 cous au lieu de 315 autrefois; après sept ans, 1110 couronnes au lieu de utrefois; après huit ans, 1590 couronnes au lieu de 555 autrefois.

partir de la neuvième année, ce taux retombe à 25 %. Il arrive ainsi les vieux sous-officiers renoncent à la situation civile qui leur est e pour toucher en échange une pension plus forte, qui les fait rester ongtemps au corps et leur permet, à leur retraite, de se créer une nce à leur goût.

* * *

perfectionnement de la défense nationale vient de faire un nouveau n avant en Autriche. A la fin de mars, l'escadron de carabiniers monui existait en Dalmatie, a été transformé en groupe; on lui a, dans t, adjoint un second escadron et un état-major. Cette nouvelle division ant tout destinée à la guerre en montagne; elle y est rendue très apte on recrutement limité aux montagnes dalmates, et par son excellent iel de chevaux de petite taille. Les manœuvres de débarquement de ont mis en lumière, d'une façon remarquable, la grande utilité et l'hade ces carabiniers à cheval.

nouvelle unité ainsi créée porte à 41 le nombre des escadrons de cavaproprement autrichienne, qui s'est augmentée, ces quinze dernières s, dans la proportion de 50 %, alors que celle de l'armée commune t stationnaire.

début d'avril, le ministre de la défense nationale a soumis au Parleun projet d'augmentation du contingent des recrues, qui serait de recrues et de 180 carabiniers montés; le ministre en parle comme d'une sité inéluctable pour la sûreté du pays. D'autres augmentations d'ef- et créations d'unités sont d'ailleurs urgentes, et verront le jour en dans l'année courante et en partie l'année prochaine. Le projet de it dans cet accroissement du contingent une question vitale pour le Espérons que le Parlement lui réservera un sort meilleur que celui hut naguère à une semblable proposition faite pour l'armée austrooise! Ce projet se heurta à la résistance du Parlement hongrois qui, rd'hui encore, adopte une attitude intransigeante et enraie toute tende développement de l'armée mixte. C'est un état intenable, que réent le ministre de la guerre de la monarchie peignait si justement en ant : « L'armée se dessèche ! »

Egalement au début d'avril, le Reichrat a pris connaissance d'un projet de loi prévoyant un subside d'entretien pour les soldats de réserve qui prennent part à un exercice militaire. Ce subside est alloué non seulement pour chaque jour d'exercice, mais aussi pour les jours de voyage nécessaires et pour les jours d'équipement et de désarmement.

Il est malheureusement exact, en effet, que de nombreux réservistes, par le fait de leur appel à l'un de ces exercices, laissent leurs familles dans la plus noire misère. La pensée que les siens sont exposés à ces difficultés paralyse la bonne volonté que le réserviste apportait au service. Il faut, par la voie législative, lui accorder un secours. Cet appui très opportun mérite d'autant plus de retenir l'attention que, par l'acceptation de cette loi, l'Autriche pourra être fière, devant tous les pays, de sa sollicitude généreuse pour les familles des soldats.

A ce chapitre appartient la question des « congés de moisson », qui concerne l'armée commune et l'armée autrichienne. D'après le programme d'exercice, il y aura cet été, à titre d'essai, une interruption de service d'environ trois semaines, qui permettra aux hommes de rentrer chez eux pour la moisson.

Signalons encore un autre acte de sollicitude pour les soldats, l'initiative de la dernière Délégation autrichienne qui s'est occupée, en même temps que de la situation des officiers, de l'augmentation de la solde de la troupe; on l'a portée à cinq hellers par jour. Malheureusement la Délégation hongroise ne s'est pas ralliée à ce projet, et dès lors la réglementation efficace de ces questions militaires est devenue une affaire politique, parce que les Hongrois font dépendre leur vote de questions nationales qui menacent l'unité de l'armée commune. Les journaux politiques discutent journellement cette question, et l'on attend avec impatience une solution apaisante des prochaines Délégations, qui se réuniront en juin.

* * *

Pour fêter le soixantième anniversaire du règne de Sa Majesté l'empereur, le ministre impérial de la guerre prépare une course de fond Vienne-Budapest, et un concours de tir ouvert à tous les officiers actifs de la monarchie. La course de fond aura lieu à la fin de septembre ou au début d'octobre ; y seront admis les chevaux de tous les pays et de tout âge. Les prix ne seront décernés qu'à la condition de se soumettre à une épreuve imposée, au plus tôt 24 heures et au plus tard 36 heures après l'arrivée au but.

Au milieu de juillet aura lieu le match de tir à prix, à l'Ecole de tir nationale de Bruck a/d Leitha; il sera ouvert à tous les officiers de carrière de troupes de terre et de mer; on tirera 24 coups en trois séries de 8, sur les cibles d'école, à 400 pas; position ad libitum, armes d'ordonnance.

Ce concours remplit un vœu de tous les officiers d'infanterie et de chas-
ırs, qui aiment leur arme et sont persuadés de l'importance d'un entraî-
nent intensif du tir.

Les meilleurs cavaliers sont déjà connus de l'armée; mais aucune occa-
n n'avait encore été offerte aux tireurs de se signaler. Sans doute, des
ıcours de tir avaient eu lieu déjà, mais seulement par unités, ou tout au
ıs par corps d'armée.

L'empereur a tout récemment prescrit et approuvé l'institution de con-
ırs de tir pour officiers et soldats de troupes de frontière nouvellement
ées, et la médaille de maître tireur qui sera chaque année disputée dans
troupe, se portera, hors du service, sur le sein gauche.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Maroc : la surprise du 16 avril et ses causes. — Organisation défectueuse du service de sécurité. — Emploi non moins défectueux de la cavalerie. — Notre armement à l'épreuve du feu. — La faillite de la baïonnette. — L'alimentation des troupes en campagne et les attributions de l'intendance. — La presse militaire : un nouveau journal.

Si notre imprévoyance et notre faiblesse nous ont conduits à Algésiras,
ıs avions du moins obtenu, par la façon dont nos opérations militaires
t été conduites au Maroc, de réelles satisfaction d'amour-propre et, en
elque sorte, une revanche de l'humiliation que nous avions eu à subir.
ns doute, j'espérais des succès plus éclatants encore et je me figurais que
tre artillerie nouvelle produirait de plus foudroyants effets. Cependant,
ıs avons battu en de nombreuses rencontres, d'une façon écrasante,
avec des pertes insignifiantes, des adversaires nombreux et singulièrement
rdis, fournis par les tribus guerrières et fanatiques du terrible pays
aouïa, et dont l'armement se composait, en grande partie, de fusils per-
:tionnés à tir rapide. Dans toutes ces rencontres, ils furent mis en déroute
mplète.

Pourquoi faut-il que, dans le Sud-Oranais, une surprise malencontreuse
ıs ait coûté, en une matinée, 29 tués dont 2 officiers, 92 blessés dont 10
ficiers ? — « La passion du renseignement, disait couramment le général
illard, doit être la première qualité, le premier devoir de tout officier. »
tte passion, nulle part elle n'est plus nécessaire qu'en Afrique, en raison
la duplicité des indigènes et de l'art avec lequel ils savent dissimuler

leur marche. — Pourquoi donc s'est-on si mal gardé à El Menabba ? — Je le dirai tout à l'heure. Mais il me faut commencer par exposer les faits.

Depuis plusieurs mois, trois fortes *harka* étaient signalées comme manœuvrant dans le Tafilet et le Haut-Grier. Nous étions complètement renseignés, au jour le jour, sur les faits et gestes de ces bandes de fanatiques. Une d'elles s'étant dernièrement portée, par une marche rapide, dans la région d'Aïn-Chaïr, à une journée de distance de nos postes, le lieutenant-colonel Pierron reçut la mission de se porter en avant, avec un détachement d'environ 1000 combattants, pour couvrir les chemins qui, partant d'Aïn-Chaïr, conduisent au Nord-Est sur Figuiz et le poste de Beni-Ounif, à l'Est sur celui de Talzaza, au Sud-Est sur celui de Colomb-Béchar.

Ayant appris que la harka était concentrée autour du puits d'El-Mongoub, il s'établit à El-Menabba, qui se trouve à cinq lieues environ de ce point d'eau, et à 10 km. au Nord-Ouest de Talzaza. Il forma son camp, le couvrit de quelques petits postes qu'il ne laissa pas s'éloigner à plus de 200 ou 300 mètres du front de bandière, et il attendit, s'endormant dans une sécurité béate. Il espérait sans doute que le service des affaires indigènes, chargé des renseignements, lui signalerait la marche de la harka, et il négligea d'envoyer des patrouilles, de se faire éclairer par des gens du pays plus aptes que les Européens à se faufiler inaperçus et à relever les indices révélateurs. Peut-être, après tout, ne croyait-il pas pouvoir compter absolument sur eux. Toujours est-il que, le 16, à 4 heures du matin, les Marocains surprenaient un petit poste, le repoussaient, et pénétraient dans le camp. Nos soldats, réveillés en sursaut, durent combattre corps à corps. A force d'énergie et de bravoure, ils finirent — on a vu à quel prix ! — par repousser leurs terribles adversaires, dont les canons et les mitrailleuses entrant dès lors en jeu, changèrent la retraite en déroute.

Un officier qui a longtemps servi dans ce pays me dit qu'une oreille bien exercée aurait pu et dû se douter de cette agression. Sans doute, les Arabes (qui, d'ailleurs, attaquent rarement dans l'obscurité, mais qui profitent volontiers de la nuit pour se glisser à proximité de leur ennemi, sur lequel ils se jettent au point du jour), rampent en silence, comme des apaches, dès qu'ils sont en vue de la troupe à surprendre ; mais ils ne ménagent pas le bruit pour peu qu'ils en soient à quelque distance.

Il faut avoir entendu le charivari infernal d'un lever de camp arabe pour s'en faire une idée : les fantassins chantant, criant, s'appelant, s'injuriant, les cavaliers montant les uns des juments suivies de leurs poulains, les autres des étalons hennissant, le tout dominé par le bruit lugubrement guttural du chameau.

Il ne semble donc pas qu'il eût été bien difficile à quelques Sahariens alertes et dégourdis de surprendre le départ de la harka et de venir en rendre compte.

Ces soldats indigènes, fidèle à notre drapeau, sont bien organisés et admirablement doués pour ce rôle, dit mon correspondant. Et il ajoute que « tous ceux qui ont guerroyé en Afrique savent combien facilement, grâce aux dissensions intestines des tribus, se recrutent des espions. »

Il semble que, précisément, nos troupes aient été victimes de la duplicité des populations au milieu desquelles elles se trouvaient. On raconte, en effet, que les gens du douar où campait notre colonne avaient fait depuis longtemps leur soumission à la France. Ils semblaient très sûrs, et ils représentaient les Berabers comme des démons aussi dangereux pour eux que pour nous. C'était donc en pleine confiance que nos cavaliers bivouaquaient. Mais, pendant la nuit du 15 au 16, ils avertirent traîtreusement les Berabers et se joignirent à eux pour se précipiter sur le camp où tout le monde était endormi et qui ne se gardait pas, ou qui se gardait mal, parce que la tradition le veut ainsi, sinon le règlement. Car, hélas! au lieu de lancer en avant des Sahariens, comme mon correspondant aurait souhaité qu'on le fît, on s'est strictement conformé aux prescriptions de l'*Instruction pour la conduite d'un groupe mobile*, document de 1904 et qui, dans le Sud-Oranais, remplace, — sans qu'on sache pourquoi, car il n'a rien d'officiel — le règlement sur le service en campagne. On y trouve réglés une multitude de détails. La vie d'une colonne y est arrangée comme par un mécanisme d'horlogerie. On reste stupéfait, dit la *France militaire*, à laquelle nous empruntons ces détails, on reste stupéfait de la quantité des prescriptions minutieuses qu'elle contient. On y parle de tout, même des chiens qui se seraient faufilés dans la colonne. On y parle de tout, sauf... du service de sûreté.

Pour être tout à fait exact, il faudrait dire que ses prescriptions relatives au service de sûreté équivalent à la suppression absolue de ce service. Ainsi, en route, il est interdit de se garder à plus de 300 mètres. Le camp, formé en carré, doit être simplement gardé par un petit poste placé à quelques mètres de chaque angle. Il est interdit de faire des rondes ou des patrouilles !

A la lecture de l'instruction dont il s'agit, on peut croire que son rédacteur fait reposer la sécurité d'un camp sur l'observation du principe suivante : avoir soin, dans chaque face du carré, de serrer sur les angles, en laissant au besoin des vides au centre. Voilà pour la sécurité la nuit. Il y a lieu de signaler toutefois une disposition prise au réveil : pendant le chargement du convoi, moment considéré comme critique, le camp est couvert par une ligne de sentinelles comptant le dixième de l'effectif, en ligne à 10 mètres devant les tentes !

Ainsi, au moment critique, on se garde à *dix* mètres !

Tel est le texte qui, paraît-il, s'est substitué, dans les mœurs de notre armée d'Afrique, aux sages recommandations de nos règlements. Grâce à

quoi l'affaire d'El-Menabba nous a coûté plus de monde que la retenti
sante victoire d'Isly.

En 1870, il arriva fréquemment, pendant la campagne de France, que de « reconnaissances » de cavalerie rentrèrent au camp sans avoir rencontr l'ennemi, qui pourtant s'avançait derrière elles. Le 16 avril 1908, les recon naissances fournies par les goumiers firent exactement la même chose ! Il y 20 kilomètres à peine de Mengoub, endroit où se trouvait la harka, à Menabb campement de la colonne surprise. Pour qu'une surprise ait pu se produir dans ces conditions, il faut :

1° Que le contact de l'ennemi ait été abandonné alors que le règlemen sur le service en campagne prescrit de le conserver constamment ;

2° Que les avant-postes n'aient pas été placés conformément au règlemen qui dit : « L'infanterie occupe les points du terrain où il importe de résist en cas d'attaque. »

En d'autres termes, si nous avons à déplorer la mort d'une quarantain de soldats ou d'officiers et les blessures d'une centaine d'autres, c'est uniqu ment parce qu'un document ne présentant aucun caractère officiel a été impos aux troupes de l'Extrême-Sud et substitué au règlement du 28 mai 189 dont l'application pure et simple n'eût certainement pas permis à la surpris de se produire.

Je laisse au journal de Limoges la responsabilité de ce jugement sévèr L'*Instruction pour la conduite d'un groupe mobile* a-t-elle été, en effet, l cause de la négligence qu'on a mise à se garder ? Je l'ignore. Mais il es bien évident que le campement était mal gardé.

Notre cavalerie a subi, dans cette campagne, des pertes cruelles hors d proportion, parmi les chasseurs et les spahis, avec ce qu'elles sont dans l autres armes. Une opinion qui paraît autorisée impute ces déchets à c qu'elle n'est ni éclairée ni soutenue par l'infanterie, attendu qu'on opère l'européenne, alors qu'il faudrait employer, à l'exclusion de toute autre, un méthode spéciale à l'Algérie : dans ce pays, en effet, toute reconnaissanc tout groupe de cavalerie, quittant son infanterie est massacré d'avance.

Pourquoi chercher le contact avec un ennemi, qui, lorsqu'il veut s battre, vient trouver l'adversaire et, alors qu'il ne veut pas le combat, d meure insaisissable ?

Le lieutenant Sylvestre a été tué, nous affirme-t-on, par la faute de deu maladroits de son peloton qui n'ont pas su remonter à cheval rapideme après le combat à pied et parce qu'il a dû essayer, avec son peloton, de l dégager pour qu'ils ne fussent pas pris et torturés par les Marocain Quant au lieutenant Boucheron, il a chargé avec son peloton pour d gager son camarade Sylvestre. Voilà l'exactitude absolue des faits, ajou la correspondance à laquelle je me réfère. Quoi que l'on puisse dire, il e certain que ce qui complique la question du combat de la cavalerie, c'e cette nécessité de dégager et de relever les morts, pour ne point les laisse

entre les mains de nos sauvages adversaires ; il est donc de toute évidence que l'on ne saurait continuer cette erreur coupable d'employer la cavalerie sans l'appuyer par l'infanterie : ce serait envoyer au massacre des escadrons merveilleux.

* * *

Un de nos meilleurs correspondants de guerre, M. Reginald Kann, que le *Temps* a envoyé au Maroc, vient d'adresser à ce journal une très intéressante étude sur notre outillage et sur la façon dont il l'a vu se comporter.

Du canon de 75 à tir rapide, il ne dit rien, si ce n'est qu'il n'a rien à en dire, attendu qu' « il n'a guère eu l'occasion de mettre en valeur ses qualités, faute d'objectifs. Fait pour le tir de zone, il n'a pas trouvé d'aliment, les Marocains ne se présentant jamais au combat en masse compacte, mais restant sans cesse disséminés. » Une telle assertion stupéfiera les professionnels. Ceux-ci savent, en effet, que le « tir de zone, » l'arrosage du terrain, a précisément pour objet d'agir sur des troupes émiettées. C'est sa raison d'être essentielle. Car, pas plus que les Africains, les Européens ne se présenteront au combat en masses compactes. Et c'est sur de la poussière humaine que l'artillerie devra lancer ses shrapnels. Mais, si l'homme n'est que poussière, c'est une poussière pensante, une poussière tremblante, une poussière nerveuse. Le tir par arrosage a moins pour destination de faire mal que de faire peur. Eh bien, il faut avoir le courage de l'avouer, si on pense qu'il intimidera des Européens impressionnables, il produit de bien moindres effets sur des musulmans fatalistes et fanatisés.

La différence des « champs d'expérience » est telle que les résultats obtenus au Maroc, à moins qu'ils ne soient foudroyants, prouvent peu pour une guerre européenne. Et voilà pourquoi, si la raison qu'il en donne est de valeur médiocre, M. Réginald Kann a eu raison de dire que notre excellent matériel de 75 n'a pas eu l'occasion de faire ses preuves contre des adversaires dont le moral est solide. Reste à savoir si les Allemands, par exemple, présenteraient une égale résistance aux canons de débilitation ou si, trompant nos prévisions, ils opposaient à l'éclatement des obus la fermeté « impavide » dont parle le poète. Souhaitons-le pour l'honneur de nos semblables. Mais cette victoire de l'homme sur lui-même marquerait la faillite des espérances que nous avons conçues au sujet de notre matériel : elle ferait crouler les bases sur lesquelles repose sa conception.

Si, comme théoricien, M. Reginald Kann se montre sujet à caution, il semble être un observateur extrêmement perspicace, calme et sincère. Quand donc il rapporte des faits, il paraît entièrement digne de créance. Ce qu'il dit de notre fusil Lebel mérite donc d'être rapporté.

En se reportant à ma chronique du mois dernier (page 328), on constatera qu'il n'était pas besoin de la sanction du champ de bataille pour connaître ses qualités et ses défauts : balistiquement le meilleur quoique le

plus ancien en date des engins de petit calibre, il ne vaut que peu de chose comme arme à répétition. Au Maroc, on a toujours fait approvisionner avant l'ouverture du feu, mais on a rarement recouru au magasin, le feu à répétition ne pouvant être exécuté, utilement, que par des soldats éprouvés, d'un grand sang-froid et habitués au combat.

Les légionnaires, qui remplissent le mieux ces conditions, l'employèrent à plusieurs reprises avec efficacité, notamment le 8 mars. Mais il est douteux que, dans une guerre européenne, des troupes inexpérimentées puissent tirer à répétition en visant avec calme et sans enrayer le mécanisme. D'ailleurs, dans une guerre de ce genre, il n'est pas désirable, étant donné le faible approvisionnement en cartouches, que l'homme ait à sa disposition une arme avec laquelle il serait tenté de consommer trop rapidement ses munitions.

Si notre fusil peut être considéré comme très suffisant dans l'état actuel de l'armement, il n'en est pas de même de la baïonnette, qu'on considérait encore récemment comme une simple arme de parade et qui peut être appelée à jouer à l'avenir, ainsi que nous l'a montré la guerre russo-japonaise, un rôle des plus importants.

La baïonnette 1886 a fort peu de qualités et beaucoup de défauts : sa longueur est exagérée, ce qui gêne l'homme lorsqu'il prend le pas gymnastique, en l'obligeant à tenir le fourreau de la main gauche. La blessure faite par notre baïonnette est beaucoup trop étroite : elle est dangereuse, car elle provoque des hémoragies internes ; mais elle met rarement un homme hors de combat sur-le-champ. A l'engagement du 15 mars, un lieutenant du génie a été attaqué par un Marocain qui avait déjà reçu trois coups de baïonnette dans le corps et trouva encore assez de force pour se jeter à la gorge de l'officier ; il ne fut mis hors d'état de nuire que par des spahis, à coups de sabre. Enfin la baïonnette se déforme facilement, même sans rencontrer d'objet résistant, et simplement par suite de l'effort qu'on doit faire pour la retirer de la blessure. Pendant le même combat du 15 mars, dans la section de la légion qui formait l'extrême droite de la ligne du Tirs, littéralement toutes les baïonnettes étaient tordues à la fin de l'affaire, quelques-unes presque à angle droit. Il serait utile d'adopter sans retard pour l'infanterie une baïonnette analogue à celle du mousqueton, qui ne laisse rien à désirer.

* * *

Un projet d'instruction sur l'alimentation en campagne, préparé par une commission que préside le général Borgnis-Desbordes, prévoit, pour le temps de guerre, une utilisation des sous-intendants militaires très différente de celle qui est actuellement admise notamment en ce qui concerne le service dans les corps d'armée.

A la répartition des fonctionnaires de l'intendance par unité (un sous-intendant militaire du cadre actif affecté à chaque division, un autre chargé de l'administration du quartier général et des éléments non-endivisionnés du corps d'armée, un troisième adjoint à l'intendant et chargé des affaires administratives concernant le corps d'armée pris dans son ensemble), elle substitue la répartition par services, en ce sens que trois sous-intendants

militaires du cadre actif compterait au quartier général du corps d'armée et auraient respectivement les fonctions suivantes :

Un est à la disposition de l'intendant et prêt à le suppléer, en cas de besoin ; il est en outre chargé des affaires purement administratives concernant, d'une part, le corps d'armée pris dans son ensemble, d'autre part, le corps, le quartier général et les éléments non endivisionnnés.

Les deux autres seraient chargés du service d'alimentation pour tout le corps d'armée, l'un d'eux dirigeant le convoi administratif et le service d'exploitation, l'autre s'occupant du ravitaillement en viande fraîche et de la direction des troupes et de son personnel.

Au quartier général d'une division encadrée, il ne resterait plus qu'un sous-intendant *du cadre auxiliaire* qui, en principe, s'occuperait exclusivement de l'administration et n'interviendra qu'exceptionnellement dans l'exécution du service d'alimentation.

* * *

Un nouveau quotidien militaire vient de faire son apparition : *L'armée moderne*, dont les bureaux sont à Angoulême et qui a pour directeur M. Paul Coquemard, imprimeur militaire, tout de même que la *France militaire* a pour directeur M. Charles-Lavauzelle, libraire-éditeur[1]. Et c'est tout naturel : un journal spécial peut vivre difficilement de sa vie propre. Il a besoin de prendre appui sur une entreprise commerciale à laquelle il sert de moyen de publicité. Il véhicule de la réclame : c'est un prospectus quotidien. Il en résulte que, peut-être, la rédaction y perd un peu de son indépendance ; mais vaut-il mieux être libre et languissant qu'asservi et bien portant ? *Primo vivere*. Cette conclusion n'est sans doute pas d'une morale bien relevée ; mais c'est de la morale pratique. *L'armée moderne* n'a pas tort, à mon avis, de suivre l'exemple que lui donne le journal de Limoges. Mais je voudrais qu'elle le suivît plus complètement et qu'elle s'efforçât, comme son habile confrère, à donner des informations rapides. Or, elle annonce l'intention de ne faire connaître que tous les quinze jours les actes officiels (nominations, promotions, décorations, etc.), que l'armée est toujours extrêmement pressée de connaître. — « Garçon ! l'annuaire ! » s'écrie le colonel Fougas de l'*Homme à l'oreille cassée*, lorsqu'il sort d'une léthargie qui a duré plusieurs années. On a hâte de savoir si on a gagné des rangs, si on avance vers le grade supérieur, si on est distancé par des camarades. Et on ne s'explique pas bien l'utilité d'un quotidien s'il ne vous renseigne pas au jour le jour. Pourquoi pas une revue hebdomadaire ou « quinzainaire » ou mensuelle ?

Il est vrai que ce quotidien est un faux quotidien. Son premier numéro porte la date du 15 avril, et le second, celle du 2 mai. Il paraît maintenant

[1] Justement, celui-ci nous apprend qu'il vient de passer ses pouvoirs directoriaux à son gendre, M. Marty, lieutenant d'infanterie démissionnaire.

deux fois par semaine. Il n'est quotidien qu'en espérance, à l'état de projet plus ou moins lointain.

En tout cas, ce qui fait son intérêt, c'est son caractère bien net d'organe jeune et « dans le mouvement. »

Notre idéal, dit le programme, est une armée forte dans une France républicaine. Cette armée, nous la voulons profondément unie, retrempée par des chefs nourris des véritables doctrines démocratiques.

Et cet autre passage n'est pas moins digne d'être approuvé :

Nous ne sommes ni des révolutionnaires, ni des réacteurs ; mais, à l'éloignement raisonné que nous professons pour ces deux extrêmes, nous joignons une parfaite répulsion pour le « juste milieu, » qui n'est, la plupart du temps, qu'une forme déguisée de l'hypocrisie. Résolus à bannir de notre journal la politique, sous n'importe laquelle de ses manifestations, il nous est impossible d'en ignorer les conséquences au point de vue militaire.

Je trouve que c'est parler assez nettement, encore que je connaisse des officiers qui eussent souhaité plus de précision. Et je trouve même que c'est parler trop nettement que de souligner la promesse de s'occuper surtout de « *la défense .. de nos revendications matérielles.* » Une des plus belles vertus militaires est le désintéressement. C'est le méconnaître que de proclamer les égards dus aux intérêts personnels. Mais, là encore, nous voici en face d'un besoin de première nécessité. Les lecteurs s'intéresseront d'autant plus à une publication qu'il y sont plus... intéressés.

La satisfaction de lire des articles bien faits ne suffit pas. On veut des organes « de combat » qui luttent pour l'avancement, pour l'augmentation de la solde, pour l'amélioration de la tenue. Et s'ils attaquent des chefs, tant pis !... ou plutôt tant mieux ! Après que l'*Armée républicaine*, qui s'était donné pour tâche de démocratiser la mentalité de notre corps d'officiers, mais qui s'était gardée des dénonciations, des personnalités haineuses, des rancunes, après que ce malheureux journal eût misérablement sombré ainsi que la *Gazette militaire*, qui lui avait succédé, un autre organe a essayé de prendre sa place : *Armée et Démocratie*, soutenu par les loges et qui doit à leur patronage d'avoir pu résister longtemps. D'autres « petites feuilles », comme les appelle un peu dédaigneusement l'*Armée moderne*, ont eu une existence éphémère : c'est l'*Epaulette* ; c'est le *Porte-Voix* ; c'est d'autres encore que j'oublie ou que je ne connais pas. Paix à leurs cendres !...

Le *Petit Français militaire* vient également de paraître. C'est un hebdomadaire qui remplace exactement le *Petit journal militaire*, mort au 31 décembre dernier. Même contexture, même format, même rédaction. Il n'y a d'autre différence qu'un mot changé dans le titre. Ce petit changement donnera-t-il à la publication une vitalité qui lui a fait défaut ? Je ne me l'expliquerais guère.

INFORMATIONS

Bibliothèque militaire fédérale. — Principales acquisitions en mars avril 1908 :

Ba 314. Letter, A.: *Aegeri Historisches über Land und Leute.* Zug 1907. 8.

Bd 124. Robert, A.: *Notes et documents historiques sur les événements de 1831, 1848 et 1856.* La-Chaux-de-Fonds 1908. 8.

Da 125. *Cours d'histoire militaire contemporaine.* Professé à l'Ecole militaire supérieure. S. l. 1879. 4.

Da 126. Brice et Bottet: *Le corps de santé militaire en France. Son évolution. Ses campagnes 1708-1882.* Paris 1907. 8.

Da 127. Kattrein, L.: *Ein Jahrhundert deutscher Truppengeschichte dargestellt der derjenigen des Grossh. hessischen Kontingents 1806-1906.* Darmstadt 1907. 8.

Dc 104. Tuetey, L.: *Les officiers sous l'ancien régime. Nobles et roturiers.* Paris 1908. 8.

Dc 105. Rott, E.: *Henri IV. Les Suisses et la Haute Italie. La lutte pour les Alpes* (1598-1610). Etude historique. Paris 1882. 8.

Dd 214 *Kriege unter der Regierung des Kaisers Franz. (Geschichte der Kämpfe Oesterreichs)* (II Teil). *Krieg 1809. 2. Bd.: Italien. Bearbeitet in der Kriegsgeschichtl. Abteilung des k. u. k. Kriegsarchivs* von M. Ritter von Hoen und A. Veltzé. Wien 1908. 8.

Dd 242. Anders, E.: *Schwarzenbergs Dispositionen für den 14 October 1813.* Berlin 1908. 8.

De 264. *Atlas histor. y topogr. de la guerra de Africa, sostenida por la nacion espanola contra el imperio marroqui en 1859 y 1860.* Madrid 1861 fol.

Df 368. *La guerre de 1870-71. Rédigée à la section historique de l'Etat-major de l'armée.* — L'investissement de Metz. Paris 1907. 8.

Df 472. Juteau, J.: *Rapport sur la campagne de l'Est (1870-1871).* Paris 1871. 8.

Dg 309. *Ammon von Treuenfest,* G. Ritter: *Geschichte des k. k. Infanterie-Regimentes Hoch- und Deutschmeister N° 4.* Wien 1879. 8.

Dg 310. Bertkau, F.: *Geschichte des 6. Rheinischen Infanterie-Regiments N° 68. 1866-1907.* Coblenz 1908. 8.

E 580. Fain, P.: *Mémoires du baron Fain, premier secrétaire du cabinet de l'Empereur.* Paris 1908. 8.

E 581. Saint-Cénery: *Au service de la France.* Paris 1908. 8.

E 582. *Histoire d'un grand capitaine. Le général Dufour.* Par un ancien ingénieur qui fut son jeune camarade. Lyon 1885. 8.

E 583. Roy, E. P.: *Le 5e bataillon de garde mobile de Maine-et-Loire. Sou-*

venirs de la guerre de 1870-71 et de l'internement en Suisse. Angers 1901. 8.

Ga 111. Csicserics von Bacsany, M.: *Die Schlacht. Studie auf Grund des Krieges in Ostasien 1904/05.* Wien 1908. 8.

Gb 32. *Service d'Etat-major (en campagne).* Cours professé à l'Ecole militaire supérieure. S. l. 1879. 4.

Gb 33. *Service d'Etat-major (en temps de paix).* Cours professé à l'Ecole militaire supérieure. S. l. 1879. 4.

Hc 37. Neumann: *Die Militär-Luftschiffahrt der Gegenwart.* Berlin 1908. 8.

Ia 85. *Der Infanteriekampf in der oberitalienischen Tiefebene.* Wien 1907. 8.

Ib 42. Tersztyanszky de Nadas: *Kavallerieverwendung in Ober-italien.* Wien 1908. 8.

Id 172. Balck: *Taktik. 1 Teil. Einleitung und formale Taktik der Infanterie.* 4. Aufl. Berlin 1908. 8.

Ka 74. Fastrez, A.: *Ce que l'armée peut être pour la nation.* Paris 1907. 8.

Lb 430. Korzen-Kühn: *Waffenlehre. Heft 13b: Verteidigungsgeschütze und deren Panzerungen.* Wien 1908. 8.

Lb 443. Heydenreich: *Die Lehre vom Schuss für Gewehr und Geschütz.* Berlin 1908. 8. 2 Bde.

Lc 29. Villaret, A.: *Die Hangranate.* Stuttgart 1908. 8.

R 191. Alten, V.: *Die Bedeutung der mechanischen Zugkraft auf der Landstrasse für die Heerführung.* Berlin 1908. 8.

R 192. Giannuzzi-Savelli, A.: *La trazione meccanica sulle rotabili e sue applicazioni militari.* Torino 1908. 8.

Sc 229. *Das Königreich Würtemberg. Eine Beschreibung nach Kreisen, Oberämtern und Gemeinden. Hersg. von dem K. Statistischen Landesamt.* Stuttgart 8.
Bd. 3: *Jagstkreis.* 1906.
Bd. 4: *Donaukreis.* 1907.

Ua 31. Zondervan, H.: *Allgemeine Kartenkunde.* Leipzig 1901. 8.

Uc 46. Jusselain, A.: *De la reproduction des cartes topographiques pendant la guerre en Province 1870-1871.* Paris 1873.

Ve 134. Matschoss, A.: *Die Kriegsgefahr von 1867. Die Luxemburger Frage.* Bunzlau 1908. 8.

Wc 609. Schibler, E.: *L'armée gardienne de nos libertés.* Causerie sur les devoirs du soldat. Adapté de l'allemand par E. Barde. Genève 1908. 8.

W 612. Froelich: *Zur Wehrfrage. Organisation. Ausrüstung und Ausbildung von Gebirgstruppen in der Schweiz.* Aarau 1907. 8.

Yb 520. Schwiening, H.: *Beitrage zur Rekrutierungsstatistik.* Jena 1908. 8.

Yc 506. Alvin: *Leçons d'artillerie, 2e partie: Pointage et tir.* Paris, 1908. 8.

Ye 216. *Die Manöver des 3. und 14. corps in Kärnten vom 2 bis 7. Sept. 1907.* Wien 1908. 8. Mit Kartenetui.

178. *Règlement de manœuvres de l'infanterie russe.* Projet. Traduction du commandant Painvin. Paris, 1908. 8.

238. *Règlement de manœuvres de l'infanterie japonaise.* Traduction du commandant Painvin. Paris, 1908. 8. 2 parties.

La Bibliothèque militaire fédérale est à la disposition gratuite des ficiers suisses. Franchise de port pour lettres et pour colis jusqu'à concur-nce de 2 kg.

Thèmes tactiques[1]. — Ce ne sont pas les ouvrages de « Thèmes tacti-ues avec leurs solutions » qui manquent. La librairie, en Allemagne surtout, s fournit à foison. Ce qui est nouveau, c'est la publication d'un de ces uvrages en Suisse, appliquant nos prescriptions réglementaires suisses, les ppliquant à des cas intéressant notre territoire suisse, et résumant les hèmes qu'il développe selon nos méthodes et nos conceptions militaires uisses. Le lieutenant-colonel Egli a jugé avec raison que l'entrée en vi-ueur de notre nouveau règlement d'exercice était l'occasion propice pour édiger un semblable ouvrage. Ses lecteurs, qui seront nombreux, cela pa-aît certain, partageront son opinion.

L'œuvre est essentiellement pratique. Alors même que les cas posés ad-ettent l'action de grandes unités, ils relèvent exclusivement de la tacti-ue, sans intervention de la stratégie, et ils intéressent surtout les comman-ants d'unités inférieures, de la compagnie au régiment.

Voici comment l'auteur a procédé.

Il a pris comme point de départ la distinction établie par notre règlement, mme par la plupart des règlements modernes, entre l'attaque préparée et combat de rencontre, et il étudie trois hypothèses : l'attaque préparée ns le cadre de grandes unités, l'avant-garde dans le combat de rencontre, rganisation d'une défensive.

Pour chacun de ces cas, il pose le thème et précise la situation initiale, is étudie depuis *a* jusqu'à *z*, et sans omettre aucun détail pratique, l'ac-ité de chacun des échelons du commandement au fur et à mesure que le veloppement de la situation les appelle à l'œuvre. On obtient ainsi l'ana-se dans toutes ses diverses phases d'une grande action d'ensemble, justi-nt une succession de tâches tactiques par unités, quelquefois indépen-ntes, mais le plus souvent encadrées. Chacune de ces tâches exige l'étude une situation, d'un terrain et le raisonnement de la solution.

Naturellement, l'officier qui entend faire bénéficier son instruction des èmes posés par l'auteur ne doit pas se borner à lire le volume ; il doit

[1] *Taktische Aufgaben mit Lösungen,* von Karl Egli, Oberstleutenant in general b. bestes Haft. Zur Einführung in den taktisten Teil des Exerzier. Reglements für schweizerische Infanterie 1801. Mit zwei Karten. Une brochure de 92 p. Huber et , Frauenfed, éditeurs.

l'étudier carte et plume en main, travailler les thèmes successifs, en arrêter la solution, et n'examiner celle de l'auteur qu'après, à titre de comparaison. Il verra ainsi laquelle est la meilleure, c'est-à-dire laquelle répond au raisonnement le plus logique, le plus rigoureux. L'idée d'une étude de cette nature n'est pas d'arriver à une solution unique, celle de l'ouvrage, mais d'apprendre à raisonner avec une complète indépendance d'esprit et une parfaite clarté des faits et des déductions qu'ils autorisent. C'est ce que demande le lieutenant-colonel Egli lui-même, conformément à la méthode actuelle de notre enseignement militaire en Suisse. Le temps est heureusement passé des professeurs qui formulaient des dogmes.

Nous ne pouvons mieux que de recommander très vivement à nos lecteurs et camarades la brochure Egli; c'est une des publications les plus pratiques, les plus directement utiles, les plus profitables à l'instruction des officiers jeunes et vieux qui, depuis longtemps, ait paru en Suisse.

BIBLIOGRAPHIE

La guerre de 1870-71. Opérations dans l'Est (Rhin et Vosges). — 1 vol. in-8° avec documents annexes. Paris 1907. Chapelot et Cie, éditeurs, 30, rue Dauphine.

Ce volume embrasse la période des débuts de la guerre jusqu'à fin août 1870. Il dit les mesures prises par la France sur le Haut-Rhin et dans les Vosges; d'abord en vue d'une offensive depuis longtemps projetée sur la rive droite du Rhin mais qui ne fut jamais préparée, puis en vue de la défense des départements menacés par l'invasion imminente. Un bel élan de patriotisme anime les populations, malheureusement paralysées pendant longtemps dans leurs efforts par les méfiances du gouvernement qui craint des troubles antidynastiques. Finalement, on consentit à armer les gardes nationales sédentaires, mais on s'aperçut bientôt que des armes ne suffisent pas à créer des soldats, qu'elles sont d'un médiocre secours si elles ne sont servies par une instruction professionnelle et une éducation morale suffisante.

Le volume prend fin au moment où vont commencer les opérations qui conduiront au siège de Belfort. F. F.

Das neue Maschinengewehr M. 7, System Schwarzlose, par A. Korzen. Broch. in-8° avec 1 planche et 20 figures dans le texte. — Vienne 1906. L.-W. Seidel et fils, éditeurs.

Nous avons signalé, dans la livraison de mars, une brochure énumérant les mérites de la mitrailleuse Maxim. La brochure de Korzen nous expose ceux de la grande concurrente de Maxim, la mitrailleuse Schwarzlose.

Très bien faite cette brochure, comme toutes celles du même auteur qui est un maître dans la description technique des armes à feu. Il nous initie avec une clarté et une précision parfaites à tous les détails du système Schwarzlose, mécanisme, emploi, effets du tir, munition, etc.; rien n'est omis; le tableau est absolument complet. F. F.

Théorie des canons à recul sur l'affût, par F. RAUSENBERGER, ancien professeur à la *Militärtechnische Akademie* de Berlin, Traduit de la revue *Artilleristische Monatshefte*. — Lausanne. Imprimerie Georges Bridel & Cie. 1908.

Etant donnée l'importance acquise de nos jours par le recul sur affût, le travail du professeur Rausenberger mérite d'attirer l'attention des artilleurs. Il reproduit des conférences remarquées, faites en 1905 à l'Académie militaire sur la théorie et le calcul des canons à recul sur affût, et contient en outre maintes adjonctions, principalement en ce qui concerne les récupérateurs et les freins. Il mentionne les ouvrages de Vallier, Sock, Kuhn, Challéat, Collon et De Stefano sur la même question ou des sujets analogues.

Après avoir étudié les forces extérieures entrant en jeu au départ du coup dans un canon à recul sur affût et la détermination des résistances du frein et de la longueur du recul, l'auteur donne la théorie des récupérateurs, puis celle des freins de recul et enfin des freins de rentrée en batterie.

Dans un travail de ce genre, on doit s'attendre à rencontrer nombre de formules — il y en a 175 accompagnées de numéros —; mais que le lecteur qui a perdu de vue ses mathématiques ne se laisse pas rebuter, car il trouvera aussi des exposés très clairs, à la portée de tout le monde, rendant compte des divers phénomènes étudiés. A. P.

Formacion del poder militar. Los origenes, par Eladio RODRIGUEZ PEREIRA — Une brochure de 229 pages. Madrid, 1907.

A la fin de son petit ouvrage l'auteur énumère les livres qui lui ont servi à le préparer. Leur nombre est considérable; ils traitent une foule de questions : sociologie, histoire, voyages, philosophie, etc., etc. C'est qu'il n'est pas aisé de remonter aux origines de l'humanité pour y découvrir les raisons d'existence de certaines institutions, qui, de l'avis de tout le monde, sont absolument nécessaires. Ceux qui comptent les armées parmi les institutions sociales indispensables, n'ont pas besoin d'avoir recours, pour étayer leur thèse, aux traditions préhistoriques et, d'autre part, il est évident que les adversaires de tout pouvoir militaire ne sauraient établir une relation quelconque entre les conceptions des hommes primitifs, presque étrangers à tout sentiment humain, et la mentalité de nos contemporains toujours avides de subtilités plus ou moins paradoxales.

C'est pourquoi l'on peut se demander à juste titre si l'auteur de la brochure que nous examinons n'aurait pas été bien inspiré en employant son talent de penseur et d'écrivain à développer un autre sujet plus intéressant et surtout moins nébuleux.

Cette réserve faite, nous nous plaisons à reconnaître dans ce travail le labeur d'un érudit qui sait rendre agréables ses pensées et la manifestation d'un haut esprit épris de ce qui est bon et de ce qui est juste. X.

A evoluçao da tactica de infanteria, par Adriano BEÇA, major d'infanterie. — Une brochure de 103 pages. Lisbonne, typ. da Cooperativa militar, 1908.

Ce travail du major Beça, de l'infanterie portugaise, a mérité et obtenu le premier prix dans le concours organisé en 1905 par la *Revista de infanteria*. Ceci suffit pour comprendre qu'il ne s'agit plus d'une production anodine et dépourvue d'intérêt. Bien que le sujet traité dans cette brochure ait ait l'objet d'une quantité innombrable de travaux concernant l'histoire de a tactique, en général, et celle de l'infanterie en particulier, il faut reconaître que le major Beça a su condenser en peu de pages toutes les théories n honneur depuis les temps de la phalange grecque et de la légion romaine

jusqu'à nos jours. L'influence des facteurs moraux sur les résultats des combats, les idées qui ont inspiré les règlements tactiques modernes, la vulnérabilité des formations de l'infanterie et les moyens d'action des troupes de cette arme forment les titres des chapitres II, III, IV et V de la brochure; le Ier chapitre renferme des considérations générales, et le VIe, c'est-à-dire le dernier, s'occupe du combat moderne : les points relatifs à la prise de contact, le déploiement, la manœuvre, les feux, la coopération des trois armes et la bataille en général sont très bien traités, dans un style concis et clair, que tout le monde peut apprécier, même ceux qui n'ont pas une connaissance complète de la langue portugaise.

C'est, en résumé, un travail soigné et instructif. X.

Ueber die Behandlung der chronischen Unterschenkelgschnüre, von Dr HEEKER, Regierungs- und Medizinalrat an Bezirks-Präsidium in Strasburg.

Die Heilung der varikösen Beingeschnüre durch den Urmascher Zinkleimbam, von Dr FAULLIMEL, Aerztlicher Director der Bezirkspflegeanstalt Bisweier (Separatabdrücke aus der Straszburger medizinischen Zeitung. 2e Heft 1908).

Dans ces deux brochures de 8 et 4 pages in-8°, les auteurs décrivent les remarquables résultats obtenus dans le traitement des ulcères variqueux par les méthodes d'Urma, emplâtre de zinc et pansement compressif. La technique est très exactement décrite dans le premier travail; le second s'occupe davantage des résultats thérapeutiques. Dr YERSIN.

L'évolution de la stratégie au XIXe siècle, par le général von CAEMMERER, traduit de l'allemand par le lieutenant TIRLET, professeur-adjoint de l'École d'application de l'artillerie et du génie. — Un vol. in-8 de 305 pages. — Paris, Fischbacher, 1907.

Très bonne traduction d'un très bon ouvrage, facile à lire, beaucoup plus accessible aux « profanes » qu'un traité d'art militaire. C'est une suite de chapitres, consacrés à des écrivains notoires, à des généraux éminents, voire à des questions théoriques, comme de savoir si de Moltke est supérieur à Napoléon ou si York von Wartenburg a raison contre von Schlichting. Ce n'est pas que la lecture de ces pages soit toujours extrêmement facile. Il s'y trouve du nébuleux, encore qu'en moindre quantité que dans la plupart des ouvrages allemands. Et je ne vois pas très bien l'intérêt qu'il y a à argumenter sur l'application à la stratégie du mot « art » ou du mot « science ». Il me semble que ce ne sont là que des mots, et les idées qui se cachent derrière m'intéressent davantage. Mais je répète qu'il y a dans ce volume autre chose que des discussions grammaticales. On le lira, je n'en doute pas, avec plaisir et profit. E. M.

La pierre de touche, par le capitaine Georges COUDERC DE FOULONGUE. — Un vol. in-8 de 200 pages. — Paris, Perrin 1908. — Prix : 3 francs.

L'auteur de cet « Essai sur l'autorité dans l'armée » est un esprit élevé et distingué, qui a été soutenu, dans les épreuves qu'il a eu à traverser, par une foi religieuse profonde et par une haute conception de son devoir. Il y a bien des idées justes dans la thèse qu'il soutient, et la disgrâce qu'il a subie à la suite des « inventaires » met autour d'elles une sorte d'auréole. On aurait mauvaise grâce à discuter avec un homme qui a été victime de ses convictions, lorsqu'il les défend, et prêche, comme on dit, pour son saint. Je me borne donc à signaler cet ouvrage et à en louer l'inspiration généreuse.

E. M.

Lausanne. — Imprimeries Réunies.

REVUE MILITAIRE SUISSE

LIIIe Année — N° 6 — Juin 1908

La nouvelle organisation militaire anglaise

L'Etat des forces militaires anglaises vient d'être modifié en 1908 par le Parlement, sur l'initiative du Ministre de la guerre, M. Haldane. La guerre d'Afrique avait montré de graves insuffisances d'organisation et d'instruction dans une armée douée d'ailleurs de remarquables qualités de fond. Depuis lors, le Parlement et la presse ont constamment discuté les modifications à apporter à l'état de choses existant, mais sans pouvoir aboutir. Il existait, il est vrai, de nombreuses et très réelles difficultés à changer l'état de choses traditionnel. Ainsi, il n'était guère possible d'augmenter les effectifs de paix de l'armée régulière et, par suite, il devenait nécessaire de renforcer les forces auxiliaires. Mais, pour avoir sur ce point une base solide, il aurait fallu adopter, pour ces milices, le service obligatoire, auquel le pays répugne. Dans sa réforme, M. Haldane n'a pas été aussi loin. Il s'est borné à augmenter les réserves régulières et à réorganiser les volontaires.

Malgré les lacunes de cette nouvelle organisation, elle marque cependant, dans les limites du possible, une rupture avec la routine héritée des siècles précédents et met fin aux hésitations des autorités. Il faut d'ailleurs remarquer que, depuis la guerre d'Afrique, l'armée anglaise est entrée dans une phase nouvelle. La création d'un état-major, la pratique assidue du service de campagne, la font progresser chaque jour et le sentiment public a fait dans la compréhension des choses militaires des pas importants. Les partisans de l'obligation pour les milices sont aujourd'hui nombreux et l'adoption du projet Haldane est un fait caractéristique dans cette évolution.

Toutefois, les nombreuses questions politiques, sociales et impériales qui se posent aujourd'hui en Angleterre sont encore trop indécises pour que l'on puisse prévoir l'avenir avec certi-

tude. Il faut donc se borner à constater les progrès accomplis dans un problème qui intéresse tout le monde civilisé.

Nous nous proposons surtout d'insister ici sur les dernières réformes ; mais, avant d'exposer l'organisation de 1908, il nous paraît essentiel, pour l'intelligence du sujet, de rappeler ce qu'était l'armée anglaise à la fin de 1907.

I. Organisation de l'armée anglaise.

L'armée régulière.

Conformément aux anciennes traditions des armées permanentes, le soldat anglais sert généralement 12 ans. Dans l'infanterie et la cavalerie de ligne il passe actuellement 7 ans sous les drapeaux et 5 ans dans la réserve [1]. Ces termes ont été plusieurs fois modifiés depuis la guerre. On a fait l'expérience que, si l'on allonge le temps de service effectif, la réserve devient trop faible. Si, au contraire, on le diminue, la réserve augmente; mais, le recrutement devient insuffisant à tenir les corps au complet. On est donc revenu, pour l'infanterie et la cavalerie, au terme moyen usité lors de la guerre d'Afrique qui laisse encore, comme on le verra, les réserves trop faibles.

L'effectif des quatre sections de la réserve variera encore un certain temps à cause des changements successifs que nous venons de signaler ; mais le Ministre de la guerre pense qu'on peut compter, dans l'avenir, sur un chiffre normal de 126 600 hommes dont une grande partie sera, il est vrai, absorbée en cas de guerre par la mobilisation. En effet, les jeunes soldats recrutés à l'âge de 18 ans, parfois de 17, ne peuvent être envoyés à l'extérieur avant 20 accomplis. Après un stage préliminaire de trois mois dans les dépôts, ils sont transférés dans les régiments d'Angleterre. En cas de mobilisation, ils doivent donc être remplacés dans ces corps par autant de réservistes.

Une fois libéré de la réserve et dans certaines conditions, le soldat a droit à une pension et peut espérer d'obtenir un emploi civil.

[1] Dans l'artillerie montée ou à cheval, on sert 6 ans sous les drapeaux ; dans la garde, la cavalerie sert 8 ans et l'infanterie 3 ans ainsi que l'artillerie à pied. Les autres catégories servent 2 ou 3 ans. Les soldats peuvent rengager et servir 12 ans sous les drapeaux et, dans certains cas, les sous-officiers surtout jusqu'à 21 ans.

Si l'on fait le total de toutes les troupes servant sous les drapeaux anglais, l'effectif de l'armée sur pied de paix dépasse 400 000 hommes. Mais, si l'on déduit de ce gros chiffre l'armée indigène des Indes, on descend à 250 000 hommes. Cet effectif lui-même, représentant le chiffre total des troupes de races anglaises, est bien loin d'être disponible, en cas de guerre, ailleurs qu'aux Indes [1].

Si nous retranchons de ce chiffre de 250 000 hommes les troupes anglaises des Indes, soit 76 000 hommes environ, et les troupes des autres garnisons coloniales ou méditerranéennes, soit 48 000 hommes [2], il nous reste en chiffres ronds, comme force véritablement disponible, en Angleterre :

1° 126 000 soldats réguliers garnisonnés dans le Royaume-Uni.

2° 125 000 hommes de réserve de l'armée régulière, soldats qui ont terminé leur service sous les drapeaux et sont rappelés, en cas de guerre, dans leur ancien corps.

3° 374 000 hommes des forces auxiliaires, composées : *a*) de la milice (94 058) ; *b*) des volontaires (255 000 hommes environ) ; *c*) de la Yeomanry ou cavalerie de milice (25 555). Ces derniers chiffres, empruntés au rapport officiel publié en 1907 [3] sont les plus intéressants pour nous. Nous ne parlerons donc ni des troupes coloniales, ni de l'armée des Indes qui forme un tout à part entièrement payé (y compris les troupes anglaises) par cette colonie. Notons seulement que cette dernière armée est toujours sur pied de guerre [4]. Par suite, les troupes anglaises qui en font partie, ne comptent pas de jeunes soldats dans leurs rangs et, en cas de mobilisation, elles n'ont pas besoin d'absorber des réservistes pour être au complet.

[1] Lors de la guerre d'Afrique, malgré le désir des Hindous, on ne s'est pas servi des troupes indigènes. Les troupes anglaises des Indes elles-mêmes, n'ont fourni que la moitié d'une division envoyée au dernier moment au Natal, lors de la déclaration de la guerre.

[2] En réalité, ce groupe se monte à 58,000 hommes. Mais, nous retranchons environ 10 000 hommes de troupes coloniales (ou détachés de l'armée indigène des Indes) qui ne sont pas de race anglaise. Quelques corps coloniaux sont sous la direction du ministère des Colonies et non du War Office.

[3] Pour l'année finissant le 30 septembre 1906.

[4] Réformée récemment dans son organisation par Lord Kitchener, elle comptait en troupes indigènes seulement 155 170 hommes (1907-08). Dans ce chiffre ne sont pas compris quelques mille hommes stationnés en dehors des Indes. En outre 30 000 réservistes et autant de volontaires anglais et 18 000 hommes des contingents des États-Natifs. Enfin, il faut y ajouter 76 000 hommes de troupes anglaises.

Quant aux troupes régulières, stationnées en Angleterre, elles sont pour la plupart destinées à former en temps de guerre un corps expéditionnaire transportable au loin, tandis que les forces auxiliaires doivent les remplacer dans la défense du sol natal.

Les troupes stationnées dans les Iles Britaniques sont réparties en huit grands commandements comprenant aussi les forces auxiliaires de leur territoire. Il existe en outre, pour la défense des côtes, des secteurs ou commandements spéciaux. Un des huit commandements est formé par le camp d'Aldershot, où, depuis la guerre, un corps d'armée active est exercé toute l'année au service de campagne.

Chaque commandant en chef a deux états-majors différents sous ses ordres. L'un (état-major général) s'occupe du commandement des troupes et l'autre (l'état-major administratif) dirige les districts régimentaires de recrutement réunis à plusieurs en groupe de districts. Chaque chef de district régimentaire a sous ses ordres un dépôt chargé du service de recrutement et de la première instruction des recrues [1]. En cas de mobilisation, les dépôts concentrent les réservistes, les envoient au régiment et reçoivent en échange, du centre de mobilisation du régiment, les jeunes soldats et les malades. Le supplément de chevaux nécessaire est fourni par réquisition.

Quelques mots maintenant sur les différentes armes :

Infanterie.

Formée en divisions permanentes, elle comprend 73 régiments, soit 157 bataillons, y compris la garde. Quelques régiments sont à 4 ou 3 bataillons (un à 1 bataillon). Mais la plupart n'ont que 2 bataillons, fait important à remarquer.

En effet, l'organisation de l'infanterie est basée sur le système dit Cardwell, ou des *bataillons jumeaux*. D'après ce système, chaque bataillon anglais stationné à l'extérieur a, en Angleterre, comme jumeau ou répondant, un second bataillon qui, au bout d'un certain nombre d'années, le remplacera aux Colonies. En attendant, le bataillon d'Angleterre dresse les jeunes soldats pour son frère d'armes et lui envoie en temps voulu les vieux soldats nécessaires au maintien de son effectif renforcé [2]. Cette année,

[1] Tel est le cas du moins pour l'infanterie. La cavalerie a aussi des dépôts séparés pour la cavalerie légère et la cavalerie lourde, mais il ne sont pas régimentaires.

[2] Les 9 bataillons de la garde, qui restent généralement en Angleterre, sont placés en dehors du système Cardwell.

par la rentrée au pays de 4 bataillons des garnisons extérieures, il y aura exactement 74 bataillons de ligne à l'extérieur et 74 en Angleterre.

Il serait probablement difficile de se passer de ce système ingénieux qui correspond bien au caractère colonial de l'armée anglaise. Cependant, le grand nombre des jeunes soldats versés dans les régiments de la mère-patrie cause de grosses difficultés à ces corps, principalement au point de vue de l'instruction.

Le bataillon anglais a 8 compagnies et son effectif de guerre est de 1024 hommes (officiers compris). En temps de paix, son effectif est, en Angleterre, de 800 hommes[1]. Dans les garnisons extérieures, il est de 932 ; mais, aux Indes, de 1033.

Cavalerie.

Ses corps appliquent à peu près le système Cardwell de l'infanterie. En effet, outre 3 régiments de la garde (Household Brigade), sur les 28 régiments de cavalerie de ligne, 14 seront cette année garnisonnés en Angleterre, les 14 autres se trouvant à l'extérieur.

La cavalerie est formée en brigades permanentes de 3 régiments à 4 escadrons, mais le 4e escadron reste en réserve au pays en cas de guerre. L'effectif de paix du régiment (à 4 escadrons) étant d'environ 700 hommes, l'effectif de guerre (3 escadrons) n'est plus que de 541 hommes.

Artillerie de campagne.

Elle vient d'être armée dernièrement d'une pièce à long recul, dernier modèle, tirant un projectile de 18 livres pour l'artillerie montée et de 13 livres pour l'artillerie à cheval.

L'artillerie montée compte 150 batteries à 6 pièces, y compris 12 batteries d'obusiers de 12 centimètres déjà un peu anciens. 45 batteries (3 d'obusiers) sont aux Indes et 6 dans les autres colonies.

L'artillerie à cheval compte 28 batteries, dont 11 sont aux Indes et 3 dans les autres colonies.

Artillerie a pied *(Garrison Artillery.)*

En Angleterre, on compte 3 compagnies de siège et 34 compagnies à pied.

[1] Il va être réduit à 720.

En outre 6 batteries lourdes (de campagne) à 4 pièces tirant un projectile de 60 livres [1].

L'artillerie de montagne (8 batteries) est tout entière aux Indes et en partie indigène.

En dernier lieu, cette artillerie à pied, que l'on trouvait trop nombreuse, a été réduite de 5000 hommes.

Les forces auxiliaires.

Ces forces, actuellement nommées territoriales, étaient, avant la nouvelle loi, au nombre de trois, la Milice, les Volontaires et la Yeomanry, cavalerie de milice, qui, bien que toujours mentionnée à part, rentre tout à fait dans le type des corps de volontaires.

Toutes ces unités ont un recrutement territorial.

a) *Milice.*

La milice, qui ne doit pas être confondue avec les volontaires, forme, entre ceux-ci et les réguliers, une petite armée à part, plus voisine cependant des réguliers.

Depuis sa création, qui remonte au moyen âge, elle a rendu de grands services. En dernier lieu, elle a contribué à maintenir les armées anglaises durant les guerres du premier Empire, grâce à la vielle loi du *ballot*. Cette loi, qui pourrait encore être remise en vigueur aujourd'hui, permet, dans des circonstances exceptionnelles, de rendre obligatoire, par la conscription, le service de la milice et de l'envoyer à l'étranger. En temps ordinaire, la milice ne quitte pas le sol anglais. C'est grâce au consentement de chaque milicien que, lors de la dernière guerre, on a pu utiliser ces troupes dans les garnisons extérieures pour remplacer les réguliers. En outre, une notable partie de ce corps a été envoyée en Afrique, soit par unités tactiques complètes, soit par petits détachements (drafts) destinés à compléter les effectifs des corps réguliers.

Aujourd'hui, la milice semble un peu vieillie et son existence complique, en outre, singulièrement les formations des armées anglaises. Son personnel, mieux dressé que celui des volontaires, n'a pas, comme ces derniers, les qualités d'une véritable milice recrutée dans toutes les classes de la société. Le milicien, en

[1] En outre, aux Indes, on trouve 22 compagnies à pied et 6 batteries lourdes et, dans les autres garnisons extérieures, 29 compagnies à pied.

effet, n'est pas, comme le volontaire, un civil qui s'entraîne aux armes pour servir son pays, c'est un homme qui cherche un emploi temporaire nécessaire à sa subsistance. Il est donc très voisin du régulier anglais et il émigre volontiers dans l'armée pour y trouver un métier plus permanent.

Les effectifs de la milice sont en continuelle décroissance. Principalement composée d'infanterie et d'artillerie à pied, elle ne comptait, en 1906, que 94 058 hommes au lieu de l'effectif prévu (Establishment) de 131 544 hommes [1]. Une des principales raisons de cette diminution, outre des causes économiques générales, provient du fait que, chaque année, environ 15 000 hommes quittent ce corps, où ils ne font que passer, pour entrer dans l'armée régulière, où l'on a besoin de recrues.

La milice comptait 124 bataillons d'infanterie (75 715 hommes en 1906). En outre, une nombreuse artillerie à pied (14 365 hommes) et un peu d'artillerie montée (412 hommes). Pas de cavalerie.

Ce corps est censé subir 6 mois de première instruction; mais, en réalité, il sert moins longtemps. Ses exercices annuels sont de 28 jours. A chaque unité de milice, est attaché un petit cadre permanent, principalement composé de sous-officiers, qui est employé à l'instruction.

b) *Volontaires*.

Les volontaires, au point de vue du personnel, représentent l'avenir des milices anglaises. Recrutés dans toutes les classes de la société, ils renferment d'excellents éléments auxquels il ne manque qu'une instruction plus prolongée. Ces 250 000 hommes qui servent leur pays sans y être obligés, sont donc une grande force morale. Toutefois, ils ne sont pas répartis également sur le sol anglais et leur recrutement ne trouve pas la même faveur dans toutes les localités.

Malgré les progrès accomplis depuis la guerre d'Afrique, leurs efforts et leur bonne volonté sont paralysés surtout par le manque d'une première école d'instruction. Le volontaire qui sert 4 ans (sauf rengagement), est, en effet, dressé au quartier, dans quelques exercices élémentaires de l'après-midi, après quoi il est déclaré *efficient*. Le volontaire efficient assiste alors, chaque

[1] L'effectif a encore décru depuis lors.

année, à 12 exercices de son corps [1] et doit aussi, chaque année, passer de 8 à 15 jours au camp avec son unité. Les corps de volontaires y sont embrigadés et coopèrent à des manœuvres avec la troupe régulière. Mais la présence au corps n'est obligatoire que durant 8 jours et beaucoup d'hommes ne sont même pas présents durant ce temps [2].

Les exercices actuels constituent cependant déjà une obligation assez lourde pour les volontaires et il serait difficile de les charger davantage, tant que la plus grande partie de la jeunesse anglaise échappera à toute obligation militaire.

Un des défauts des corps de volontaires est aussi d'avoir cru un peu à l'aventure, depuis leur début en 1859, et cela, suivant le caprice de leurs fondateurs et les hasards du recrutement. Aussi, un des premiers soins des auteurs de la nouvelle loi, a-t-il été de combler cette lacune et de créer les corps de toutes armes et les services nécessaires à la formation d'une armée complète.

c) *Yeomanry.*

La Yeomanry est la cavalerie des milices. C'est un corps, en grande partie, recruté à la campagne et composé d'un excellent personnel qui promet beaucoup pour l'avenir. Ses exercices sont très suivis et, en 1906, sur 25 555 hommes inscrits, 23 498 assistaient à l'inspection générale.

En dernier lieu, ses régiments ont été employés avec succès dans des manœuvres combinées de cavalerie. Ce corps deviendra sans doute, avec le temps, quelque chose d'analogue à notre cavalerie suisse.

II. Les nouvelles lois militaires.

Ces lois poursuivent un triple but :

1° Former un corps expéditionnaire de toutes armes, rapidement mobilisable, qui pourra, en cas de guerre, être transporté au loin.

2° Donner à toute l'armée régulière des réserves suffisantes qui lui permettent de maintenir ses effectifs pendant la première période des hostilités.

[1] 10 seulement, d'après la nouvelle loi.

[2] En 1906, deux cinquièmes environ des volontaires inscrits ne sont pas présents pendant ces 8 jours.

3° Former, pour la défense du sol anglais, une armée de volontaires complète capable de remplacer l'armée régulière envoyée à l'extérieur et de suppléer aussi éventuellement à l'absence de tout ou partie de la flotte. Cette armée doit, en second lieu, assurer l'expansion des forces régulières, mais elle ne peut servir à l'extérieur qu'avec son consentement.

Ce qui concerne le premier point a fait l'objet de dispositions spéciales datant de janvier 1907. Les deux autres points sont traités dans la *Loi des forces territoriales et de réserve* du 2 août 1907, appliquée à partir du 1er avril 1908.

Le corps expéditionnaire.

Après la guerre d'Afrique, M. Brodrick (maintenant lord Midleton) avait déjà créé un corps expéditionnaire composé de 3 corps d'armée à 3 divisions de 2 brigades,; mais cette organisation n'a jamais été complète. Actuellement, on a renoncé aux corps d'armée et la nouvelle armée expéditionnaire se compose de 6 divisions à 3 brigades chaque. Jusqu'ici, les divisions anglaises étaient formées de 2 brigades à 4 bataillons; mais, si ces petites brigades constituent une unité très commode à manier, une division de 8 bataillons se trouvait trop faible pour lutter avantageusement contre celles des autres armées. L'armée des Indes a donc introduit les 3 brigades dans la division et l'Angleterre a suivi son exemple.

Outre ces 12 bataillons, la division comprend sur pied de guerre :

2 escadrons de Yeomanry;

3 groupes d'artillerie de campagne (chacun à 3 batteries de 6 pièces);

1 groupe d'obusiers monté (à 2 batteries de 6 pièces);

3 compagnies du génie.

L'effectif d'une division est estimé à 16 000 combattants sur un total de 19 600 hommes.

Avec ces 6 divisions, marchera un vrai Corps de cavalerie formé de 4 brigades, à 3 régiments de 3 escadrons, 6 batteries d'artillerie à cheval et 4 compagnies du génie montées. Ce corps opérera à distance de l'armée, d'une façon indépendante et avec ses propres convois.

Viennent ensuite les *Troupes d'armée* proprement dites, com-

prenant 2 brigades d'infanterie montée [1], 2 escadrons de Yeomanry, 6 compagnies de télégraphistes, 3 compagnies d'aérostation, 2 équipages de pont, 2 ambulances de campagne et 2 colonnes de vivres.

Enfin, les *Troupes d'étapes*, soit : *a)* toutes les troupes nécessaires à la construction et l'exploitation d'une voie ferrée de 120 kilomètres partant de la base ; *b)* tous les corps et les voitures voulus pour pouvoir exploiter, au delà de la tête du rail, deux lignes d'étapes de 50 kilomètres chacune.

Le total de cette armée se monte à 166 216 hommes, soit 66 889 hommes de l'armée active, 85 023 réservistes et 15 388 hommes des nouvelles forces auxiliaires projetées.

Si l'on suppose un effectif régulier présent dans le Royaume-Uni, de 135 155 hommes, qui est l'effectif actuel (mars 1908), il resterait donc en Angleterre environ 68 000 hommes de l'armée active, après mobilisation du corps expéditionnaire. Dans ce dernier chiffre seraient compris environ 40 000 soldats au-dessous de 20 ans, qui deviendraient peu à peu disponibles et diverses troupes ou services inutilisables hors de l'Angleterre.

Si le chiffre de la réserve normale peut être compté à 126 660 hommes, comme l'affirme le Gouvernement, on disposerait en outre, après mobilisation, d'un solde d'une quarantaine de mille réservistes.

Donc, déduisant les non-valeurs de ces 80 000 hommes, il resterait quelque chose comme 60 000 réservistes et jeunes soldats pour combler les premiers vides produits par la guerre. En fait, durant la guerre d'Afrique, la réserve a été épuisée dans le cours de la première année des hostilités.

Il fallait donc trouver un moyen de parer à cette insuffisance de réserves et, en même temps, pouvoir utiliser les nouveaux réservistes, pour combler les déficits des formations du corps expéditionnaire.

Nouvelles réserves du corps expéditionnaire.

Pour former cette nouvelle ou deuxième réserve, M. Haldane a trouvé les ressources nécessaires dans une transformation de la milice, corps, comme nous l'avons vu plus haut, très voisin.

[1] Formées chacune de 1 régiment de cavalerie, plus 2 bataillons d'infanterie montée tirés de l'infanterie régulière.

par son recrutement et son esprit, de l'armée régulière. Il paraissait donc naturel de l'unir plus intimement à celle-ci, au lieu de laisser la milice former un corps à part, qui ne peut être utilisé à l'extérieur qu'avec son consentement. Le recrutement de la milice a donc été arrêté au 1er janvier 1908 et tous les miliciens qui acceptent le nouvel engagement feront partie de la réserve dite *spéciale*, ou du *contingent spécial*, qui remplacera la milice.

Ces réservistes spéciaux prennent l'engagement de servir à l'étranger en cas de guerre. Il seront instruits pendant une première période de six mois et seront rappelés sous les drapeaux chaque année pendant une quinzaine de jours. En cas de guerre, ils seront versés dans les unités régulières pour combler les pertes ; mais, un certain nombre de bataillons d'infanterie pourront aussi servir au dehors comme unités tactiques complètes.

L'instruction de ces réservistes se fait dans les anciens bataillons de la milice, transformés à cet effet et doués d'un petit cadre permanent déjà existant. Chaque bataillon de l'ancienne milice sera ainsi rattaché à un des régiments de l'armée régulière et formera, pour cette unité, un troisième bataillon ou bataillon de réserve, où l'on pourra puiser des renforts.

Conformément à ce plan général, sur les 124 bataillons d'infanterie de l'ancienne milice, 23 seront, à leur choix, ou supprimés ou transformés en bataillons de volontaires. Des 101 bataillons maintenus, 74 formeront des troisièmes bataillons pour chacun des régiments de ligne. Les 27 autres formeront des quatrièmes bataillons, à effectif un peu plus élevé, qui pourront servir comme unités tactiques complètes.

Fondus avec les dépôts des régiments réguliers, ces 101 bataillons seront donc à la fois des bataillons de réserve et des bataillons d'instruction et de dépôt. Il serviront à la première instruction des réservistes et à celle des jeunes soldats de l'armée. En cas de guerre, les troisième et quatrième bataillons appelleront au service les réservistes spéciaux et dresseront les recrues nouvellement engagées. En outre, ils recevront comme dépôt tous les jeunes soldats au-dessous de 20 ans qui leur seront versés, comme nous l'avons vu, par les régiments réguliers.

Lors de la guerre d'Afrique, une des grosses difficultés a été le dressage des recrues ; les dépôts étaient encombrés d'hommes et

dépourvus des cadres nécessaires pour les instruire. La nouvelle organisation est en partie née de cette expérience. On a beaucoup objecté cependant à l'institution de ces réservistes spéciaux; mais il semble que ces critiques ne soient pas complètement fondées, car, avec un dressage plus long que celui de l'ancienne milice, on ne voit pas très bien pourquoi ces hommes, si on peut en recruter un nombre suffisant, n'atteindraient pas un niveau égal ou supérieur à celui de leurs prédécesseurs.

En outre, grâce à ce système, l'armée régulière se trouverait dotée d'une deuxième réserve qui, officiers compris, comptera environ 78 000 hommes et permettra, en cas de guerre de maintenir beaucoup plus longtemps les effectifs des corps réguliers.

Incorporés dans toutes les armes, sauf la cavalerie, les réservistes spéciaux fourniront, dès la première mobilisation, un appoint de 7359 hommes au corps expéditionnaire. En outre, on leur adjoindra un nombre égal de territoriaux recrutés pour le service extérieur par engagement spécial [1]. Au total, c'est donc un supplément de 15 000 hommes, à court terme de service, adjoints au corps expéditionnaire. Ces réservistes joueront en particulier un rôle important dans les colonnes de munitions de l'artillerie qui n'avaient pu jusqu'ici être organisées, faute d'un nombre suffisant de réguliers.

Cette institution miliciale a l'avantage de coûter beaucoup moins cher que les soldats réguliers et elle est, en outre, une grande simplification. En effet, l'ancienne milice, devenant partie intégrante de l'armée régulière, les forces anglaises ne comptent plus dorénavant que deux armées (les réguliers et les volontaires) au lieu de trois [2].

D'après ces données, encore fort approximatives, on peut supposer que le surplus de la réserve régulière, les jeunes soldats et le solde de la réserve spéciale, fourniraient un total de 120 000 hommes réellement disponibles et cela, après mobilisation complète des 166 216 hommes de l'armée expéditionnaire.

[1] Ces territoriaux, surtout destinés au génie et au corps sanitaire, sont donc pris parmi les Volontaires.

[2] Quant à l'artillerie à pied de la milice, une partie ira combler la réserve spéciale de l'artillerie régulière et le reste ira aux corps de volontaires (soit territoriaux) de cette arme, si toutefois les miliciens acceptent ces nouveaux engagements.

RÉDUCTIONS DANS L'ARMÉE RÉGULIÈRE

renforcement de l'armée régulière au moyen de la réserve lle, a été cependant accompagné de certaines réductions les effectifs de paix, qui ont motivé beaucoup de critiques. on a supprimé 8 bataillons d'infanterie, et un neuvième tenant à la Garde le sera prochainement. Cette mesure ne du même coup la suppression des réservistes de ces soit, au total, 21 700 hommes de bonnes troupes.

s grave encore serait la crise qui menace l'artillerie de agne. Celle-ci, en effet, doit former, au moyen des batteries ntes[1], 33 batteries d'instruction qui joueront, pour l'artil- le même rôle que les anciens bataillons de la milice rem- nt pour l'infanterie. Ceci est une nécessité à laquelle on urait se soustraire. Mais, ce que l'on reproche au gouver- nt, c'est son intention de diminuer beaucoup l'effectif de atteries et, en outre, de les réduire aux attelages néces- à 2 pièces (au lieu de 6).

batteries seraient ainsi réduites à l'état de squelettes et ne pouraient plus reparaître par la suite sur le champ de lle. Une fois donc que l'armée expéditionnaire aurait quitté l britannique avec ses 66 batteries de campagne, celui-ci complètement dépourvu d'artillerie de campagne régu- et on ne disposerait plus que de celle des volontaires, que st en train de créer aujourd'hui, en vertu de la nouvelle

tte question importante a donné lieu à de longs débats au ment. Il est probable cependant que l'on finira par s'en- e. Le gouvernement a promis, pour le moment, de ne aucune réduction dans l'effectif des 33 batteries d'instruc- et il est assez vraisemblable aussi qu'il concèdera 4 pièces es au lieu de 2.

régime libéral est donc porté à faire des économies dan- ses dans une armée, dont la partie disponible en temps uerre n'est pas considérable. Il est évident que, si l'on stait dans cette politique, elle conduirait à de graves con- nces. Sous réserve de cette éventualité et aussi du nombre ngagements, on peut cependant conclure que M. Haldane

n compte en Angleterre 99 batteries de campagne, dont 66 sont mobilisées avec expéditionnaire. Il reste donc, après mobilisation, 33 batteries surnuméraires.

paraît avoir résolu d'une façon satisfaisante un problème capital, celui de l'augmentation des réserves de l'armée permanente.

L'ARMÉE DES VOLONTAIRES OU TERRITORIALE

Cette armée existait déjà et il s'agissait seulement de la transformer et de la compléter, sans changer son caractère volontaire. L'état de l'opinion anglaise, ainsi que nous l'avons déjà dit, ne permet pas, en effet, pour le moment du moins, l'adoption du service obligatoire dans les milices. Mais il était urgent de refondre tous les corps, où sont groupés les 250 000 volontaires actuels, suivant un plan de défense régulier, afin de créer une armée complète de toutes armes de 14 divisions, avec les services nécessaires. Tel est le travail qui a commencé dans toute l'Angleterre, le 1er avril 1908, et qui se poursuit au fur et à mesure que les anciens volontaires, sous des conditions un peu plus strictes, se réengagent dans de nouveaux corps en formation.

Les nouvelles 14 divisions auront à leur disposition, comme cavalerie, les 25 000 hommes de la Yeomanry. En outre, innovation très discutée, la nouvelle armée territoriale possèdera une artillerie complète de gros et petit calibre et même de l'artillerie à cheval. On remarquera, entre autres, la création de 134 batteries montées de campagne à 4 pièces, armées de l'ancien canon d'Afrique de 15 livres, transformé en canon à tir rapide. On a beaucoup discuté au Parlement cette artillerie de milice montée. Certaines autorités ne croient pas aux vertus des futurs artilleurs et on rapproche la création de ces formations nouvelles des projets de réduction de l'artillerie régulière. Ce que l'on peut dire en faveur de la future artillerie des volontaires, c'est que quelques essais de ce genre ont été faits précédemment dans les milices anglaises et non sans succès. En outre, et c'est là le principal argument, cette artillerie est indispensable. C'est au pays de savoir s'il veut l'avoir et à faire pour cela les sacrifices nécessaires.

Le total de la nouvelle armée de volontaires s'élèvera à 300 000 hommes, si toutefois les engagements fournissent des effectifs suffisants.

Quant aux conditions d'instruction imposées aux nouveaux volontaires, elles sont assez semblables aux conditions anciennes[1].

[1] Il s'agit de 10 exercices par année et de 8 à 15 jours de camp.

bien qu'on ait l'intention de se montrer plus sévère sur la présence aux exercices. C'est là forcément un point faible, la première instruction faisant toujours défaut. Pour atténuer ces inconvénients, on se propose, au début d'une guerre, d'appeler au service toute l'armée territoriale, pour une durée de six mois. Bien que l'Angleterre se trouve, par sa position insulaire, dans une situation spéciale, il n'est guère certain que ses adversaires lui permettent, en toute circonstance, de bénéficier, pour le perfectionnement de ses miliciens, d'un aussi long délai. En outre, pour qui connaît les milices, il est évident que cet entraînement du dernier moment ne vaudra pas l'instruction que la troupe et surtout les cadres auraient pu acquérir, par un entraînement régulier, durant les années précédentes.

Une nouvelle institution paraît être appelée à jouer un rôle considérable pour décentraliser et populariser le service des volontaires dans toutes les contrées et dans toutes les classes. En premier lieu, au War-Office, on a créé pour l'armée territoriale, souvent mal comprise par les réguliers, un département à part dont le chef est appuyé par un conseil spécial. Mais, la création originale est celle qui institue, en province, 93 *Associations de Comté*, formées moitié de civils et moitié de militaires et territoriaux nommés, sur présentation, par le War-Office et dirigés par le Lord lieutenant du Comté. Ces associations, qui ont été un peu empruntées à notre système cantonal suisse, s'occuperont de tout ce qui concerne le recrutement, l'habillement, l'équipement et l'administration des corps de volontaires, et recevront du War-Office les fonds nécessaires. On adresse ainsi au pays un véritable appel pour obtenir la participation de toutes les localités et de toutes les classes au volontariat.

Il nous reste encore à signaler un déficit de la nouvelle organisation en ce qui concerne l'expansion nécessaire à l'armée expéditionnaire en temps de guerre. Cette armée, en cas de besoin, pourra recruter dans l'armée territoriale des hommes isolés, mais non des unités ou des corps complets, du moins ces hommes devront-ils tous donner individuellement leur consentement; l'armée territoriale n'étant tenue à servir que sur sol anglais et pour le *Home Defence*. Les 300,000 hommes de l'armée territoriale ne pourraient du reste pas fournir des engagés bien nombreux pour le service extérieur, sans risquer de désorganiser plus ou moins les unités.

Pour pouvoir résoudre ce problème, l'adoption du service obligatoire dans les milices serait chose nécessaire. M. Haldane a fait de son mieux pour s'en passer. Il a certainement fait avancer la question, car, quel que soit d'ailleurs le sort de la nouvelle organisation, il est assez probable qu'à mesure que le pays prendra une plus grande part à ses affaires militaires, les inconvénients du volontariat deviendront plus évidents aux yeux de tous.

III. Le service obligatoire

Lorsqu'on parle de service obligatoire en Angleterre, il faut bien spécifier qu'il ne s'agit que du service obligatoire dans les milices. Pour une foule de raisons faciles à imaginer, il est évident que l'obligation ne pourra jamais s'appliquer à une armée régulière, dont une moitié est toujours employée dans des garnisons ou des guerres coloniales.

Il a été fondé en Angleterre, en 1902, au sortir de la guerre d'Afrique, une ligue, destinée à soutenir le principe obligatoire, qui s'appelle la *National Service League*. Elle est actuellement présidée par lord Robert, le glorieux vétéran de tant de guerres. Depuis quelques années, elle a fait des progrès surprenants, surtout dans les classes supérieures. Les gens sont de plus en plus nombreux qui comprennent qu'à côté de la marine il peut être nécessaire d'avoir une armée, soit pour opérer à l'extérieur soit pour défendre le sol natal. On se rappellera sans doute que c'est la *National Service League* qui a organisé l'année dernière en Suisse le voyage du *Comity of Enquiry* anglais, qui est venu visiter nos institutions militaires.

Si l'on tient compte des idées régnantes sur le service obligatoire dans les milices, on peut faire les suppositions suivantes : Ce service reposerait sur une première instruction de 3 à 6 mois avec des exercices annuels d'une quinzaine de jours. Si on supposait à ce service une durée de 4 ans, qui est celle des engagements actuels, on pourrait obtenir dans ces conditions une armée de 4 à 500,000 hommes. Si, en outre, on arrivait à prolonger de 5 ans le service dans une réserve qui ne serait point appelée en temps de paix, on disposerait encore de 500 autres mille hommes. L'on obtiendrait ainsi le million de miliciens que de nombreuses autorités ont déclaré nécessaire.

Ce million d'hommes, mieux instruits que les volontaires ac-

tuels, fournirait aussi, avec plus de facilité, les engagements *volontaires* voulus pour augmenter les effectifs de l'armée expéditionnaire et fournir des corps nouveaux.

Il faut toutefois remarquer que d'après le système obligatoire de la National Service League, comme d'après le système de M. Haldane, l'armée territoriale ne servirait que sur le sol anglais. Il est vrai que la loi du *ballot*, dont nous avons déjà parlé plus haut, existe encore. Epée de Damoclès, suspendue sur la tête du public anglais, elle pourrait être remise en vigueur. Mais, cette loi de conscription (ou de tirage au sort) est une loi injuste et quelque peu démodée dans notre monde moderne.[1] En outre, dans l'hypothèse du service obligatoire, le tirage au sort appliqué à tous les jeunes gens entre 18 et 30 ans, amènerait individuellement au service extérieur le nombre prescrit de miliciens instruits, mais non des corps organisés. Le ballot ne permettrait donc pas de profiter des forces et de l'organisation de l'armée des milices, même si celle-ci était recrutée obligatoirement.

Dans la pratique toutefois, la question serait peut-être moins insoluble qu'elle ne le paraît. Si, en effet, le cas d'urgence se présentait, on serait bien forcé de prendre les ressources militaires là où elles se trouvent. Il est donc assez probable qu'avec l'appui de l'opinion, qui n'a jamais fait défaut en Angleterre, en temps de crise, on se verrait forcé de modifier la loi du ballot, de façon à pouvoir disposer de l'armée territoriale tout entière pour le service extérieur.

L'Angleterre adoptera-t-elle un jour le service obligatoire dans ses milices? Tel est le problème qui se pose. Il est certain que l'opinion publique commence à se préoccuper, plus que par le passé, des modifications à introduire dans une situation militaire qui ne correspond plus aux nécessités modernes de ce vaste Empire. Que la nouvelle organisation soit un succès ou un échec, elle familiarisera le public avec la possibilité d'autres changements, à mesure qu'on les reconnaîtra indispensables.

En tous cas, vu les transformations nombreuses et diverses qui se préparent actuellement dans le pays, on ne saurait invoquer contre le service obligatoire l'éloignement traditionnel de l'Anglais pour les obligations de toute nature. Beaucoup de brèches ont été faites au vieux système du laissez-faire et on en pratique

[1] Le ballot admet le remplacement.

chaque jour de nouvelles. Le public est aussi devenu beaucoup plus mobile, ainsi que le montre le changement d'opinion considérable qui s'est produit, depuis 18 mois, sur la question du libre-échange. Un revirement analogue peut avoir lieu d'un jour à l'autre sur la question militaire qui est d'ailleurs intimement liée aux autres questions impériales[1].

Colonel Camille Favre.

[1] En terminant, signalons à l'attention de nos lecteurs un travail intéressant et documenté sur l'armée anglaise, qui a paru en 1907-1908, dans la *Revue des armées étrangères*.

Le règlement d'exercice pour l'infanterie suisse [1]

L'instruction individuelle.

L'instruction individuelle se propose d'enseigner au soldat, isolé ou dans le rang, son maintien, ses mouvements, le maniement de l'arme, qu'il s'agisse de la porter ou de tirer, la façon, enfin, de se comporter dans le terrain comme combattant, c'est-à-dire comme tirailleur.

Les règlements étrangers règlent dans des chapitres séparés l'instruction du soldat sans arme et celle avec arme. Ainsi faisaient aussi les prescriptions suisses antérieures. Le nouveau règlement ne distingue plus. Les mêmes articles règlent le maintien ou les mouvements sans ou avec l'arme. C'est ainsi qu'après avoir décrit la *position normale* du soldat sans arme, le chiffre 34 ajoute simplement un alinéa prévoyant le cas du soldat avec l'arme. De même les articles réglementant les pas et les conversions. Dans tous les autres cas, — réserve faite de la gymnastique d'assouplissement pour laquelle le règlement renvoie au manuel des *Exercices gymnastiques* — le soldat est toujours supposé porteur de son arme.

Sur un rang. (R S 33). Quoique individuelle, l'instruction est rarement donnée à l'homme isolé. Il faudrait autant d'instructeurs que de recrues. C'est pourquoi le règlement indique, en tête du chapitre de l'instruction individuelle, la formation *sur un rang*, dans laquelle les hommes se placent par rang de taille de la droite à la gauche.

Sauf le cas où l'instructeur indique en pas l'intervalle entre les hommes, cet intervalle est déterminé par la nécessité de l'aisance des mouvements dans le rang. L'homme équipé doit être en mesure d'exécuter toutes les conversions et de manier son arme sans heurter ni gêner son voisin. Pour gagner son espace, l'homme, dit le règlement, « avance » légèrement les coudes et prend ainsi, de coude à coude, le contact avec son voisin.

Ce procédé assure l'égalisation des intervalles, l'homme pouvant avancer les coudes sans déplacer les mains, ce qui n'est

[1] Livraison de mai.

pas le cas s'il écarte les coudes. Ecarter les coudes en relevant les mains le long de la cuisse peut conduire à de plus grands intervalles qu'il n'est besoin. Après quoi, il faut se garder d'être pédant et ne pas s'imaginer que la valeur de l'exercice dépendra du nombre des centimètres qui séparent les hommes. S'ils sont libres de leurs mouvements et si l'instructeur peut exercer sur chacun d'eux sa surveillance, tout est bien.

Cette formation sur un rang ne suppose nullement l'exercice simultané de chaque mouvement. Les hommes exercent chacun pour soi, exécutent un travail individuel ; ils ne sont réunis que pour permettre à l'instructeur de les avoir tous sous les yeux et à portée immédiate de la voix.

C'est si vrai que l'opération du numérotage qui, dans l'ancien règlement, accompagnait la mise sur un rang, a disparu. Elle est inutile puisque la formation n'a pas en vue des évolutions d'ensemble.

La position normale.

(R. S. 34)

La position dite normale ne le sera qu'à la condition d'être aisée. C'est le point sur lequel il convient d'insister. Il ne s'agit pas de transformer l'homme en un automate et de le fixer en une pose de poupée articulée ; il s'agit de lui donner une bonne tenue. C'est à quoi tend le règlement en recommandant que les pieds, talons joints, soient également tournés en dehors, ouverts un peu moins qu'à l'équerre ; que le haut du corps repose d'aplomb sur les hanches ; que les épaules soient effacées sans effort ; que les bras pendent naturellement ; que les mains, appuyées à la jambe, aient les doigts réunis et légèrement repliés. Le règlement pose ces conditions parce qu'elles répondent précisément au maintien normal de l'homme, celui qu'il adoptera de lui-même si de mauvaises habitudes ou des positions professionnelles ne l'ont pas accoutumé à un autre. Tous les règlements, à de menus détails près, le décrivent de la même façon. Les règlements allemand et français tiennent encore mieux compte des nécessités de l'aisance dans la tenue en prescrivant que les talons sont non pas joints, mais rapprochés autant que la conformation de l'homme le permet. Même si le règlement suisse donne une autre indication, l'instructeur se gardera de faire violence à la conformation de

l'homme. Il y perdrait son latin. Le règlement doit céder devant la nature et devant l'impossible. Le but qu'il se propose est de procurer l'aisance et la rapidité des mouvements. Tout est là. Si, par sa conformation, l'homme est empêché de conserver cette aisance et d'acquérir la rapidité des mouvements en joignant les talons, qu'il les garde écartés, quoique le moins possible. Ce seront des cas exceptionnels et la patrie n'en sera pas perdue.

Il importe d'autant plus de voir le but poursuivi que la prise de la position normale est un des quatre mouvements de dressage, et que le souci de rechercher la précision et la fermeté risque de conduire à trop de rigidité, à la crispation. Ce serait du mauvais dressage que ne justifierait pas le souci de la discipline.

Où l'instructeur reconnaîtra le plus facilement s'il y a crispation, ce sera dans l'effort exagéré pour effacer les épaules et, souvent aussi, dans la tension des mains ou des doigts.

La position normale se prend au commandement de *Garde à vous — Fixe !*

A peine le règlement était-il entré en vigueur qu'un débat s'est ouvert sur la question de savoir le moment où le soldat prend la position. Le règlement le dit : c'est au commandement d'exécution ; et l'habitude que conservent certains chefs d'exiger du soldat une préparation au commandement d'avertissement est une survivance de l'ancien règlement (13). Au commandement d'avertissement, le soldat n'a pas autre chose à faire qu'à prêter son attention au commandant ; mais il n'est pas nécessaire qu'il mette déjà ses talons en ligne et cherche le contact. Ce sont là des exigences que les chefs ajoutent aux prescriptions réglementaires.

Une habitude s'est aussi introduite çà et là, celle de heurter les talons l'un contre l'autre en les joignant. Dans une subdivision, le bruit des talons qui claquent en se rencontrant ajoute à l'impression de la précision du mouvement : l'oreille perçoit la simultanéité en même temps que le regard.

S'il plaît à un chef de faire claquer les talons et que les hommes y trouvent leur plaisir, grand bien leur fasse. Le règlement ne le prescrit pas, mais il ne l'interdit pas davantage. L'essentiel est que le mouvement soit très correctement exécuté, puisqu'il s'agit d'un mouvement de dressage, qu'il n'en soit pas ra-

lenti et que le désir de parade ne prenne pas le pas sur le but disciplinaire.

D'aucuns regrettent que les quatre mouvements de dressage n'aient pas été réglementés strictement et dans tout leur détail. Il y aurait eu à cela un avantage, celui d'éviter aux hommes et aux cadres d'être passagèrement désorientés pour l'exécution de ces mouvements après le passage de l'école de recrues aux unités d'incorporation. Il se peut, en effet, qu'en changeant de chef, l'homme soit obligé de changer certains détails d'exécution d'un mouvement. Mais, outre qu'ici encore les cas seront exceptionnels, on doit se demander si un inconvénient aussi véniel n'est pas compensé avec usure par les avantages de l'indépendance de l'instruction dont il est la conséquence. Au risque donc de ne pas voir dans toutes ses compagnies tel mouvement exécuté de façon rigoureusement identique, le supérieur se gardera de brider l'indépendance de ses sous-ordres et de limiter par là le sentiment de leur responsabilité. Peu importe la façon si la discipline est satisfaite ; il sera le premier à y trouver son compte.

Il faut insister, au surplus, pour que le chef ne se croie pas obligé de commander le « garde à vous — fixe ! » à tout propos et en faire l'opération préalable de tout mouvement quelconque. Le détachement de corvée d'eau ou de soupe exécutera sa mission aussi bien si le caporal se borne à ordonner à ses hommes : « Marche ! » ou « A moi ! » ou « Départ ! » ou s'il leur fait un simple signe de la main, que s'il passe par toute la filière des commandements : « Garde à vous — fixe ! — A droite — droite ! — Pas cadencé — marche ! — Direction : la rivière ou la cuisine ! ». L'eau n'en sera pas plus fraîche, la soupe pas plus chaude, ni la discipline mieux assurée.

Ce qui ne signifie pas, hâtons-nous de l'ajouter, qu'il s'interdira absolument et en principe cette manière de faire. Il l'utilisera lorsqu'il jugera que l'état d'esprit de sa troupe l'y oblige à titre de moyen disciplinaire. S'il est un bon chef dont l'autorité s'impose à ses hommes, cette nécessité ne se présentera pour lui que tout à fait exceptionnellement. Si elle devenait fréquente, cela prouverait surtout son inaptitude au commandement. Dans ce cas, les mouvements les plus précis et les plus compassés de son escouade ne seront qu'une apparence de discipline : la discipline elle-même sera absente.

* * *

Dans la règle, quand le soldat est au « repos », son attention aux ordres du chef n'en doit pas être diminuée (35).

L'interruption de l'exercice n'est que momentanée; on donne à l'homme le temps de souffler avant de reprendre l'effort, voilà tout. C'est la raison pour laquelle le règlement interdit la conversation et autorise simplement le soldat à prendre une position plus abandonnée. Si le chef veut accorder à ses hommes une détente de l'esprit en même temps que la détente du corps il donnera l'autorisation de parler. Ici encore le souci de la discipline lui dictera ses résolutions.

La marche.

(R. S. 36-42)

Ces articles réalisent une importante simplification de l'ancien régime. Ils réduisent à trois le nombre des pas qui doivent être enseignés alors que le règlement de 1890 en prescrivait six. Ces trois pas sont le pas cadencé, le pas de manœuvre et le pas gymnastique. Ceux de l'ancien règlement, qui ont disparu, sont le pas accéléré, le pas raccourci et le pas en arrière.

Il était logique de les supprimer, non seulement pour abréger le programme de l'instruction, mais parce qu'ils constituaient un travail sans but pratique. Ce que le soldat doit savoir, c'est la façon de se servir de ses jambes pour parcourir les étapes avec la moindre fatigue à l'allure qui sert ordinairement de base aux états-majors pour leurs calculs d'écoulement des colonnes.

L'étude de la marche est également utile comme exercice d'assouplissement. A ce titre on aurait pu conserver les autres pas, mais la gymnastique compte suffisamment de mouvements d'assouplissement sans y ajouter ceux-là, qui font double emploi avec le travail de la marche ordinaire.

Celle-ci remplit toutes les conditions pratiques. Si le chef veut accélérer l'allure ou raccourcir le pas, il lui suffira de l'indiquer et les hommes sauront s'y prendre sans exercice préalable. Que l'allure soit lente ou rapide et l'ouverture du compas réduite ou longue, le mécanisme du pas reste le même. Quant au pas en arrière, il est si peu utilisé et pour des mouvements de recul si courts, qu'il ne vaut réellement pas la peine de s'y attarder.

D'aucuns vont jusqu'à prétendre que l'on pourrait se passer

de travailler le pas. Tout le monde sait marcher, disent-ils; c'est la première chose que nous ont appris nos nourrices!

Oui, mais pour la plupart d'entre nous, ou elles nous l'ont mal appris ou nous avons, sortis de l'âge de nourrice, gâché leurs leçons. Il n'y a qu'à voir la triste démarche de la plupart de nos jeunes gens dans la vie civile. Sont-ils citadins, ils trottent menu, multipliant les pas donc l'effort pour couvrir la moindre distance. Sont-ils campagnards, ils courbent l'échine et plient les genoux, mais sans souplesse ni élasticité. Enfin, les uns et les autres, dans leur majorité, se fatiguent la vue et l'esprit à regarder fuir sous leurs pas les cailloux du chemin, au lieu de garder la tête haute et le regard dirigé en avant.

L'étude du pas est nécessaire à un autre point de vue. Il faut de l'égalité d'allure dans la marche d'une colonne; c'est une condition d'ordre, par conséquent de moindre fatigue pour tout le monde.

* * *

Le *pas de manœuvre* est le pas habituel. Il est de 80 centimètres comme en Allemagne, tandis qu'il est de 75 centimètres en France, en Autriche, en Italie (bersagliers 86 centimètres), au Japon. Il est probable que si, en Suisse, les romands avaient eu le dernier mot, les 75 centimètres l'auraient emporté.

Le règlement leur fait une concession en laissant à l'allure une marge de 116 à 120 pas à la minute. Il tient compte de la différence des tempéraments suisses. Il va sans dire qu'il s'agit là de l'allure en palier. Pour gravir des pentes, la cadence est ralentie[1].

Si le règlement désire la fermeté du pas, il ne va pas jusqu'à forcer la nature. Il n'impose pas ni de tendre la jambe, ni de

[1] En Autriche, l'allure est de 115 pas; en France de 120; en Italie de 130 à 140.

Le règlement japonais parle de pas accéléré, à la vitesse de 114 pas de 75 centimètres. C'est une accélération bien lente! N'y aurait-il pas une erreur de traduction?

L'Allemagne connaît le *pas d'exercice* (Exerziermasch), qui est le pas cadencé suisse, mais à l'allure de 114 pas à la minute; le *pas cadencé* (Gleischschritt), qui est le même que le pas d'exercice mais avec une moindre tension des muscles; et le *pas sans cadence* (Ohne Tritt) qui est le pas de manœuvre du R. S., avec, en plus, une recommandation que ce dernier aurait pu reprendre: « Dans le terrain, dit le R. A. ..., la longueur du pas et la cadence sont réglés par chaque homme selon sa conformation. »

Le R. Ang. (chiffres 8 et suiv.) est particulièrement compliqué et formaliste. Il distingue :

L'*allure lente* (slow time), marche de parade, 75 pas de 75 centimètres (30 inches) à la minute;

poser le pied à plat. Il réserve cette exigence pour le pas cadencé. Il n'exige pas non plus, dans la marche en subdivision, la simultanéité du mouvement de chaque jambe, sauf au son des instruments dans la traversée des localités.

Le *pas cadencé* est un pas d'exercice, un pas d'école et un mouvement de dressage. Le règlement le décrit minutieusement; cette description est dans tous les règlements la même : on part du pied gauche, la jambe légèrement repliée et portée en avant en même temps que le poids du corps; le genou est relevé juste de ce qu'il faut pour que la pointe du pied ne traîne pas sur le sol. Poser le pied légèrement et à plat, tendre la jambe.

Prescription importante : « Les bras se meuvent librement; la tenue du corps est correcte mais *sans raideur*. »

La raideur est le grand danger du pas d'école. Comme dans l'enseignement de la position normale, l'instructeur doit insister sur l'aisance. Elle sera obtenue quand les bras se mouvront librement comme le demande le règlement.

Une seconde faute, très fréquente, qu'il faudra constamment relever est celle qui consiste, après avoir porté le pied en avant à le ramener en arrière au moment de le poser sur le sol et à réduire ainsi la longueur du pas.

Accoutumer l'homme à respecter les 80 centimètres réglementaires doit être un des effets du pas cadencé. Poser le pied à plat est un bon moyen d'y arriver; l'homme est obligé de porter le poids du corps en avant ce qui favorise l'allongement du compas. Sinon, il eût été plus simple de suivre le règlement français qui ne connaît pas la différence établie par le suisse. Le pas qu'il enseigne est notre pas habituel, avec le talon se posant le premier; il le nomme pas cadencé, la marche sans cadence n'existant pas dans la subdivision; c'est la marche dans laquelle les hommes sont dispensés de marcher au pas.

L'*allure rapide* (quick time), 128 pas devant couvrir 107 mètres (118 yards, le yard = 91 centimètres) à la minute, ou 4 milles à l'heure, ce qui représente des pas d'un peu plus de 80 centimètres (33 inches);

Le *pas allongé* (stepping out), d'à peu près 90 centimètres (36 inches). Ce pas est adapté quand il s'agit de forcer un peu l'allure sans changer la cadence du précédent;

L'*allure doublée* (double time), 180 pas d'un mètre environ devant couvrir 200 yards à la minute;

L'*allure raccourcie* (stepping short), pas de 21 inches;

Le *pas de côté* (side step) de 15 inches.

Le règlement enseigne le passage de toutes ces allures à une autre, sans parler du pas sur place (mark-time) qui est aussi un exercice réglementaire.

Malgré la différence de mécanisme entre le pas cadencé suisse et le pas de manœuvre, et alors même que celui-là est un pas de parade, on se gardera de l'exercer à cette fin. On risquerait une fois de plus de tomber dans le travers du dressage pour le plaisir inutile du dressage. Sa raison d'être est d'apprendre à l'homme à marcher. Il ne faut pas lui vouloir d'autre but.

* * *

Pour l'exécution du pas gymnastique, les règlements diffèrent. Le règlement suisse, comme le règlement allemand, fait poser le pied à plat ; le règlement japonais fait poser la pointe du pied la première ; le règlement français ne dit rien.

Les différences sont nombreuses aussi au sujet de la longueur du pas et de la rapidité de l'allure. Le règlement suisse prévoit des pas de 80 cm. au moins à la cadence de 160 à la minute ; le règlement allemand 75 à 80 centimètres, selon le terrain, à la cadence de 170 à 180 pas ; le règlement autrichien, 90 centimètres et 160 pas ; en France, 90 centimètres aussi et 180 pas ; en Italie, 90 centimètres et 170 à 180 pas ; au Japon, 85 centimètres et 170 pas. Le pas gymnastique suisse est donc le plus lent. Il n'y a rien à y redire, il répond à notre tempérament un peu lourd de peuple montagnard.

* * *

Pour le commandement de « Halte ! », le règlement supprime le formalisme d'autrefois. Il n'est plus nécessaire, au pas cadencé, de donner le commandement d'exécution au moment où l'un des pieds quitte terre. On formule le commandement quand on veut que l'homme s'arrête. L'homme prend alors la position normale en réunissant les deux pieds et reste immobile.

Les conversions.

(R. S. 43.)

Le règlement simplifie. Il ne connaît plus que le quart de tour à droite et à gauche et le demi tour à droite. Le huitième de tour, pour la marche oblique, a disparu et avec lui de notables complications qui ne répondaient plus au besoin. L'extrême fractionnement des unités ne donnant plus lieu à la marche oblique sur de longues lignes en ordre serré, il est

inutile de l'apprendre. Dans le cas où un chef de section pourra trouver pratique de l'utiliser, il lui suffira d'indiquer la direction de marche à sa subdivision en ligne. Les hommes sauront le suivre ; et si, partout, l'épaule gauche n'est pas strictement derrière l'épaule droite du voisin qui le précède, ou l'épaule droite derrière la gauche, la subdivision n'en arrivera pas moins, en ordre, au point indiqué.

* * *

La position normale, la marche, les conversions sont les trois mouvements de dressage qui peuvent être exercés sans l'arme. Ce sont aussi, — les deux premiers surtout, — ceux où la rigidité, c'est-à-dire l'excès de fermeté, risquent le plus de l'emporter sur la souplesse et de compromettre l'harmonie des mouvements. Il sera donc bon, dans la mesure où le permettent nos programmes d'instruction, de consacrer un temps suffisant aux exercices de gymnastique, en donnant le pas à ceux qui favorisent l'élasticité des muscles et des articulations sur ceux qui développent la force.

Les règlements étrangers insistent sur l'avantage de cette méthode ; ils le peuvent parce que le service de longue durée permet son application[1]. En Suisse, le service à court terme ne procure pas les mêmes facilités. Il faut donc s'adresser à l'école, aux sociétés de gymnastique et de sports, aux organisations d'instruction militaire préparatoire. Les autorités fédérales s'efforcent, avec toute raison, de développer le goût et la pratique de la gymnastique chez les jeunes gens.

Le maniement d'arme.

(R. S. 48-53.)

Le port d'arme habituel est l'arme sur l'épaule gauche. C'est un retour au régime antérieur à celui de 1890, à cette différence près que le fusil repose à plat sur l'épaule, ainsi que l'exige la construction de l'arme, dont le magasin forme saillie hors du fût.

[1] R. A. 14. — Avant de rechercher la fermeté (Straffheit) et la rapidité dans l'exécution des mouvements, il faut, par des exercices de gymnastique appropriés, procurer l'élasticité, l'assurance et la bonne tenue du corps.

R. F. 51. — Les exercices physiques, en développant la souplesse et la vigueur de l'homme, le préparent à l'exécution des mouvements de l'école du soldat. La part qui leur revient, au début de l'instruction, est donc très importante.

Le R. Aut. 67 prescrit de consacrer les deux premières semaines de la période d'instruction des recrues principalement à la gymnastique.

Ce retour à l'arme sur l'épaule a fait l'objet d'une vive discussion dans la Commission du règlement d'exercice. Très partagée, la Commission ne s'y est résolue qu'au troisième débat, à une voix de majorité. Les motifs ont été les suivants :

L'arme sur l'épaule donne au soldat plus de tenue.

Ce mouvement peut-être exécuté avec plus de précision et plus d'ensemble que celui de l'arme suspendue, le soldat saisissant les parties rigides du fusil au lieu de la bretelle qui est souple et glisse plus facilement sous la main.

Le « Portez — armes ! » est ainsi mieux approprié au dressage que le « Suspendez — armes ! ». Le règlement possède déjà si peu de ces mouvements-là qu'il serait regrettable de renoncer au plus efficace.

Les adversaires de l'arme sur l'épaule ont opposé le temps nécessaire pour l'enseignement correct du mouvement qu'ils estiment plus long que celui qu'exige l'enseignement de l'arme à la bretelle. Ils ont fait valoir, en outre, la difficulté d'obtenir un alignement suffisant des armes dans la subdivision, les soldats pesant inégalement sur les crosses et n'obtenant pas non plus le parallélisme des fusils dans le plan horizontal. Le défaut d'alignement sera d'autant plus sensible lorsque la bayonnette sera au canon, comme dans le défilé.

L'arme sur l'épaule est un port d'arme de parade et d'exercice. A côté de lui, le règlement admet différentes autres manières de porter l'arme que le soldat adoptera selon les circonstances. Le plus souvent, pendant les marches, quand il circule, au repos, ou dans certaines circonstances où il agit isolément, — le service de garde entre autres, — il portera l'arme suspendue. Il tiendra le fusil verticalement, dans la main, pour parcourir de courts espaces ; dans l'ordre dispersé, il le tiendra en balance ; pour ramper, il le suspendra à son cou, par la bretelle ; dans la montagne, il le mettra en travers de son sac, etc. Le règlement donne une énumération de divers ports d'arme (51 et 52), énumération non restrictive. Sauf ordre, le soldat cherchera le moindre effort, variera les divers ports d'arme. Aucune prescription ne le limite non plus dans la manutention du fusil, pour passer d'un port d'arme à un autre. Ces mouvements-là ne s'exercent pas. Le « Portez — armes ! » et le « Reposez — armes ! » sont les seuls mouvements du maniement d'arme qui doivent être exercés.

La charge.

(R. S. 54-56.)

Il n'y a qu'une manière de charger, la charge par le magasin.
Le magasin reste toujours ouvert (54).

Le règlement et le fusil ne sont plus d'accord. Le fusil a été construit de façon à permettre deux modes de chargement. Malgré le magasin et peut-être, en partie, à cause de ses dimensions, — aucun autre ne contient un aussi grand nombre de cartouches, — on a admis, comme mode rationnel et normal de tir, le feu coup par coup. Le magasin était à l'ordinaire fermé, et la charge s'exécutait cartouche après cartouche. Le magasin n'était employé qu'exceptionnellement, dans quelques cas plus ou moins déterminés, contre une charge de cavalerie, par exemple, ou comme préparation à l'assaut. On espérait ainsi éviter le gaspillage des munitions.

La première édition du règlement de 1890, qui coïncida avec l'adoption du fusil actuel et répondait exactement à sa construction, réglait très strictement le feu coup par coup dit lent, qu'il appelait « feu d'une cartouche ». Ce feu ne comprenait à chaque commandement qu'un coup par homme, c'est à dire que le chef de subdivision, après avoir indiqué le but, la direction, la hausse, devait répéter le commandement de « Coup ! » pour chaque cartouche qu'il entendait faire tirer. C'était la conduite du feu strictement réglée, le contrôle absolu du chef sur chaque homme pour chaque balle à tirer.

On dut reconnaître bientôt que ce contrôle absolu était une chimère et que la tâche du chef en était compliquée plus que ne comporte la réalité du combat. On arrêta alors une seconde édition du règlement, en 1901, dans laquelle on fit un pas vers une plus grande indépendance du tireur. On distingua deux genres de feu d'une cartouche. Le feu habituel fut celui où le chef ne limitant pas le nombre des cartouches à tirer, laissait à l'homme le soin de profiter de l'instant favorable pour lâcher son coup de feu ainsi que celui de régler plus ou moins l'intensité du tir. A côté de ce cas habituel, on prévit des cas exceptionnels où comme précédemment, le chef entendait rester maître du nombre exact des cartouches à tirer. Ces cas étaient les suivants (Anc. règl. 102) :

Observation de l'effet du tir avant de continuer le feu ;

Empêchement d'une dépense prématurée de la munition, dans la prévision d'un combat de longue durée;

Reprise en main des tireurs et rétablissement du calme dans une troupe excitée.

Dans ces trois cas, le chef, au lieu de commander simplement « Feu ! » quitte à suspendre le tir une fois le résultat tactique obtenu, commandait : « Un coup — Feu ! »

Tandis que les prescriptions réglementaires introduisaient ainsi une distinction dans l'exécution du feu d'une cartouche et favorisait son accélération, la notion du feu de magasin, dit feu rapide, évoluait en sens inverse. On s'appliquait à le ralentir. On en trouve la démonstration dans les prescriptions annuelles pour le tir obligatoire. Année après année elles réduisent l'intensité du feu de magasin, diminuant le nombre des cartouches que comportent l'exercice tout en allongeant le temps pendant lequel elles doivent être tirées.

Ainsi s'opère une sorte de conjonction des deux genres de tir, le tir d'une cartouche devenant plus rapide tandis que le feu de magasin devient plus lent.

Si l'on ajoute à cette circonstance celle de la complication et de la perte de temps auxquelles conduit l'enseignement de deux modes de chargement et celui de tirs répondant à trois commandements, on comprendra que le nouveau règlement ait tenu à simplifier. Il l'a fait en s'inspirant des exigences du combat moderne qui réclament — nous aurons l'occasion de le relever ultérieurement, — une grande latitude laissée à l'initiative du tireur.

Il va sans dire que le divorce entre le règlement et le fusil devra disparaitre. Le fusil subira les transformations escomptées par le règlement. Le levier du magasin sera supprimé ; le magasin lui-même recevra une autre construction ; il pourra être réduit avec avantage. Le règlement prévoit déjà que l'on ne charge qu'un chargeur, ce qui rendrait suffisant un magasin à six cartouches.

La charge doit être exécutée correctement et rapidement ; c'est une opération sur laquelle le soldat doit s'accoutumer à gagner du temps ; elle représente, dans l'emploi de l'arme, le moment pour ainsi dire critique, celui pendant lequel le tireur est désarmé.

Le règlement affranchit le mouvement de la charge de tout

ormalisme. L'ancien commandement de « Chargez, arme! » est ombé. La nouvelle indication de « Chargez » est un simple ordre qui peut être donné à l'homme en tout temps, sans passage préalable à la position normale. Le règlement veut au contraire que l'homme soit instruit à exécuter la charge depuis tout port d'arme, dans toute position du corps, de pied ferme comme en marche, au repos comme au garde-à-vous, de nuit comme de jour. Le fantassin est un marcheur et un tireur; en toutes occasions, et à chaque instant, il doit être prêt à se servir de ses jambes et de son fusil.

Les feux.

(R. S. 57-71 ; 44-47 ; 80-99 ; 134-159.)

Les dispositions sur les feux, et d'une manière générale toutes celles qui intéressent l'emploi de l'arme au tir et la conduite du soldat comme tireur sont résumées de l'*Instruction du tir de 1905*.

Sauf le chiffre 67 qui aborde le domaine tactique, les prescriptions des chiffres 57 à 71 qui composent le chapitre « des feux » relèvent exclusivement de la technique du tir ; elles se proposent l'instruction du *tireur*.

Leur étude doit être complétée par celle des dispositions relatives à l'emploi de l'arme dans le terrain et qui figurent sous chiffres 80 et suivants, avec enseignement des mouvements préparatoires sous chiffres 44 à 47. Ces dispositions-là poursuivent un but tactique ; elles se proposent l'instruction du *tirailleur*.

Enfin, l'étude des feux sera parfaite par l'examen des chiffres 134 et suivants qui concernent le feu de la subdivision et sa conduite par le chef.

L'instruction du tireur.

Plus que jamais, il faut obtenir l'aisance des mouvements et surtout un calme parfait. Tout ce qui risque de donner la fièvre au tireur doit être évité avec le plus grand soin. Presque à chaque ligne, le règlement recommande la tranquillité : pour la mise en joue, l'homme doit épauler « calmement et sans précipitation » (59) ; pour le mouvement de la détente, l'index prend le cran d'arrêt « calmement et d'un mouvement continu » (60) ; pour lâcher le coup le soldat recourbe l'index « lentement, régulièrement et d'une mouvement ininterrompu tout en retenant

sa respiration » (65); le coup parti « l'homme reste encore un instant en joue, le doigt sur la détente pressée » (66); enfin, d'une manière générale, « l'homme ne doit tirer que lorsqu'il peut le faire tranquillement » (68). Même lorsque le feu doit être activé, cas dans lequel le mouvement de la charge peut se faire l'arme restant à l'épaule, « le départ du coup doit avoir lieu avec autant de soin que dans le feu ordinaire » (69).

L'aisance des mouvements n'est pas moins recommandée. Quand le tireur est debout, le coude du bras gauche, bras qui soutient le fusil, « reste dans une position naturelle, sans effort » (64); à genou, le haut du corps repose sur la jambe et le pied droits « autant que la conformation de l'homme le permet » (45); à terre, l'homme doit être étendu « dans une position normale » (44); et pour garantir mieux, dans tous les cas, cette recherche d'un maintien naturel, le règlement permet de modifier les positions qu'il décrit lorsque la conformation du terrain l'exige (47).

Le but que l'on se propose est, en effet, d'inculquer au tireur la confiance en son arme. Pour l'atteindre, il faut rendre le tireur adroit, ce qui ne sera possible que s'il n'est gêné en rien dans le maniement de son fusil et s'il conserve un complet empire sur soi-même. Ainsi, calme sur toute la ligne: dans l'exécution des mouvements de tir, et, au préalable, à titre d'exemple, dans l'enseignement donné au tireur. L'instructeur doit s'armer de douceur et de patience. Celà aussi est essentiel pour empêcher le débutant de prendre la fièvre.

L'instruction du tirailleur.

De même que le règlement suisse ne connaît plus qu'un mode de chargement, il ne connaît plus qu'un genre de feu et, par conséquent, qu'un commandement :

Pour tirer — armes —
indication du but, hausse (point à viser) —
Feu!

A « Feu! », l'homme met en joue, vise et fait partir le coup; puis il retire la culasse, abaisse l'arme et la prépare pour un nouveau coup. S'il est sur le terrain, c'est-à-dire au combat comme tirailleur, il continue le feu sans nouvel ordre, jusqu'à ce que le but ait été mis hors de combat ou ait disparu ou bien

jusqu'à l'avertissement « Ha-alte ! » ou enfin jusqu'à ce qu'il entende un coup de sifflet (R. S. 67).

Cette disposition dicte sa tâche à l'instructeur. Il doit faire du tirailleur un tireur indépendant, doué de la plus grande initiative et, pour que cette initiative s'exerce sciemment, il doit faire du tireur un soldat capable de discernement tactique. Cette instruction est de la plus haute importance; elle est la base même du combat.

Le règlement le proclame formellement en tête des paragraphes sur l'instruction pour le combat en tirailleurs.

La préparation du soldat pour le combat en tirailleurs est l'une des tâches principales de l'instruction. Il faut entreprendre ce travail dès les premiers jours de l'école de recrues. (80.)

Le soldat doit savoir agir délibérement et de lui-même dans les moments du combat où la direction supérieure vient à faire défaut. (81.)

La règle est donc la suivante : Aussi longtemps que le tir peut être conduit par le chef, le tirailleur attend les ordres et les directions de ce dernier (91). Lorsque cette conduite devient impossible, soit que le bruit du combat l'entrave, soit que le chef soit tombé, le soldat abandonné à lui-même devient son propre commandant.

Sous le commandement du chef. — Même dirigé par le chef, le combat en tirailleurs laisse une grande latitude à l'initiative du tireur. Si le chef est le commandant de section, il ne peut et ne doit voir que l'ensemble de sa subdivision ; c'est elle qu'il dirige et non séparément chacun des hommes qui la composent ; et les efforts qu'il observe sont les effets d'ensemble, non les résultats obtenus par les tireurs individuellement. Il a bien d'autres chiens à fouetter que de surveiller chaque mouvement de chacun de ses soldats ; ses sous-officiers sont commis à cet effet ; ils contrôleront l'exécution de ses ordres dans la mesure où le combat le leur permettra. D'ailleurs, le règlement lui fixe sa place dans la ligne de feu, exceptionnellement derrière celle-ci ; dans la ligne de feu, il ne saurait voir que ses plus proches voisins.

Même les chefs en sous-ordres, serre-files et chefs de groupes ne sauraient suppléer à une insuffisante initiative des hommes. Ils peuvent la stimuler, la corriger plus ou moins dans ses erreurs, non la remplacer si elle fait défaut.

Le règlement détermine comme suit les compétences des dif-

férents chefs, en ayant bien soin de déclarer qu'elles sont indiquées en général, et que cette indication n'est nullement limitative. (136-138.)

Le chef de section dirige le feu conformément aux ordres qu'il a reçus ou de sa propre initiative. Il ordonne l'ouverture du feu, détermine la hausse, observe l'effet du feu et l'attitude de l'ennemi. Il règle la rapidité du feu. Il fait communiquer la hausse aux subdivisions qui entrent en ligne près de lui.

Sa place est dans la ligne de feu, exceptionnellement derrière celle-ci.

Les sous-officiers serre-files surveillent l'installation de la section dans la position de feu, l'exécution des ordres du chef de section, la direction dans laquelle les hommes tirent et la rapidité du tir.

Les chefs de groupes veillent à ce que les hausses soient exactement placées et à ce que les hommes prennent bien sous leur feu le but indiqué. Ils veillent à la transmission des ordres dans la ligne de feu.

Ils prennent part au feu et doivent être au courant de la munition encore disponible.

Ces prescriptions permettent de faire le départ des opérations que le soldat ne doit exécuter que sur l'ordre de ses chefs et de celles qu'il exécutera de lui-même.

Sur l'ordre des chefs, il se portera sur la ligne de front fixée à sa subdivision; il attendra également un ordre pour ouvrir le feu, dût-il supporter sans y répondre celui de l'ennemi, ce qui parfois sera dur (94 et 96); il placera la hausse à la portée qui lui est indiquée; il tirera sur le but qui lui est assigné; il ne tirera pas plus vite que le chef ne l'a prescrit.

Mais, à côté de ces opérations, une série d'autres relèvent de l'intelligence et des connaissances personnelles du soldat. Pour lui permettre de les mettre en œuvre utilement, le règlement recommande de lui inculquer au préalable quelques notions tactiques élémentaires.

Le soldat doit savoir, en effet, que l'offensive consiste à se porter en avant pour chasser l'ennemi de sa position, et que la défensive consiste à empêcher l'ennemi d'aborder la vôtre.

« Ote-toi de là que je m'y mette! », tel est l'axiome dans l'offensive. Si donc le chef ordonne de s'arrêter, c'est uniquement parce que le tir de l'ennemi est si violent que la subdivision est contrainte de suspendre son mouvement; et si le chef ordonne de tirer, c'est qu'il importe de maîtriser le feu de l'ennemi, afin de reprendre le mouvement. Le soldat dispose de deux moyens pour agir offensivement : le premier est la marche, le second, quand la marche n'est plus possible, est le feu; mais il n'utili-

e dernier que jusqu'au moment où il lui sera possible de ir au premier.

soldat doit savoir cela, afin de saisir la signification du chiffre 1 règlement qui lui prescrit de faire passer l'effet de son avant toute considération d'abris. Etre en mesure de tirer enablement sera sa première préoccupation, parce que sans il faudra désespérer de diminuer le feu de l'adversaire et conséquent de reprendre le mouvement en avant.

soldat se place dans la ligne de feu de manière à bien voir le but et à ir, si possible, appuyer son fusil. Il utilise les couverts lorsque le tir sur indiqué n'en souffre pas. (95.)

ais comme la bête humaine est toujours en éveil et que tinct de la conservation l'anime, il faut chercher dans cet nct un allié et convaincre le soldat que rien ne le préservera efficacement que son tir lui-même. Le chiffre 83 le dit i : « L'effet du feu est la meilleure protection. ». Que le sol-ire bien, il touchera l'adversaire, d'où diminution des risques ême s'il ne le touche pas à tout coup, ses projectiles battant oisinage immédiat de l'ennemi, celui-ci cherchera à se cou-et, dans tous les cas, tirera plus maladroitement, s'il n'in-ompt pas son tir pour se cacher.

ais il va sans dire que si tout en se mettant en mesure de le mieux possible le tirailleur peut diminuer ses risques; evra le faire dans l'intérêt même de la victoire.

'est ici qu'intervient un premier ordre d'opérations pour écution desquelles il n'attendra pas les indications de son chef. es opérations concernent l'utilisation du terrain qu'il recher-a de deux façons : pour diminuer le but que sa personne à l'adversaire et pour trouver un appui à son arme qui rise la précision de son tir.

doit songer à la première de ces utilisations soit en marche, en position.

utilisera le terrain avec soin pour la marche en avant et adaptera sa tenue n allure au terrain.

e soldat doit être exercé à s'avancer tantôt à un pas accéléré, tantôt à vitesse ou à se rapprocher de l'adversaire en utilisant la conformation du in pour ne pas être vu, en se penchant ou même en rampant sur le 90.)

'agit-il d'utiliser le terrain en position, le tirailleur adaptera osition de son corps à la configuration du sol. Le règlement ne entre autres les conseils suivants :

Derrière un couvert (parapet, mur, etc.) appuyer le côté gauche d
contre l'abri et appuyer l'arme.

Derrière un arbre on met en joue en retirant l'épaule droite en arriè

Si l'arbre est épais on appuie l'avant-bras gauche contre le tronc et
reposer le fusil dans la paume de la main.

Si l'arbre est mince on appuie fermement la paume de la main
contre le tronc en écartant les doigts; le fusil vient reposer entre le p
l'index. (85.)

Une seconde catégorie d'opérations qui, même en pr
du chef, relèvent de l'instruction du soldat, intéresse l'
tion du tir.

Le soldat doit savoir discerner dans l'objectif tactique q
est désigné le but spécial qu'il a avantage à viser. Son ch
a ordonné de tirer sur une ligne de tirailleurs, mais à l
chercher dans cette ligne le tireur ennemi qui lui offrira le
de chance d'atteinte, c'est-à-dire celui qui se dissimule le
soigneusement.

A lui de décider, dans une certaine mesure, de la rapidi
ses coups. S'il voit tout à coup dans la ligne qui lui a été
gnée comme objectif, un chef qui se redresse pour observ
terrain ou des hommes qui se lèvent pour précipiter un l
il activera son tir sur ce but soudain plus grand et plus vi

A lui de décider même la suppression de son tir. S'il occ
dans sa ligne de tirailleurs, une place d'où il n'aperçoit ri
qu'il ne puisse en trouver une plus favorable, il se ga
de tirer pour jeter sa poudre aux moineaux. Alors m
que le chef aura commandé le feu, il ne tirera pas, ce en
il ne commettra pas un acte d'indiscipline. Le chef a comm
le feu à sa subdivision, parce qu'en général elle est bien p
pour tirer et que le moment est favorable. Mais le soldat
que le chef réserve la possibilité du tir, et que si ce chef po
commander à chacun de ses hommes individuellement, il
manderait de tirer à ceux qui voient quelque chose et de
pendre leur tir à ceux qui ne voient rien. Ainsi, malgré l'o
collectif d'ouvrir le feu, le soldat ne se montre pas indiscip
en ne tirant pas; il fait preuve d'initiative; il interprète int
gemment l'instruction de son supérieur. D'ailleurs, le règlem
le couvre par avance : « Le soldat cesse de tirer lorsque le
disparaît. » (97); ce qui signifie qu'il ne commence pas à t
lorsque le but n'apparaît pas.

En revanche, le soldat ne cessera jamais d'observer l'ad

saire (86). Cette observation est indispensable s'il veut saisir les moments favorables pour tirer.

* * *

Aussi longtemps qu'un chef peut conduire le combat par le feu, le tirailleur doit comprendre que son devoir est d'obéir strictement aux ordres de ce chef, parce que le combat de sa subdivision est une manœuvre collective qui ne peut réussir qu'à la condition d'être dirigée par une volonté unique et exécutée par la coopération de tous les participants.

L'homme doit savoir que le résultat du feu de subdivision dépend autant de sa discipline et de ses qualités militaires que de son habileté au tir. (92.)

Que serait un chœur dont certains chanteurs ne suivraient pas la baguette du directeur et prétendraient traiter à leur fantaisie le rythme, les nuances et les mouvements? Il en est de même pour une subdivision de tirailleurs. Son feu ne déploiera un maximum d'effet que si tous les exécutants, c'est-à-dire tous les tireurs, répondent minutieusement aux indications du chef. C'est parce qu'il en est ainsi que le règlement formule la prescription du chiffre 93 déjà résumée au début du présent chapitre :

Aussi longtemps qu'un soldat se trouve dans la zone de commandement d'un officier ou d'un sous-officier, il exécute leurs ordres et leurs signes sur le champ et exactement. (93.)

A quoi l'instruction du tir ajoute, chiffre 390 :

Si ses chefs sont tombés, il poursuit le combat avec ses camarades, en suivant l'exemple du plus brave.

Sans le commandement du chef. — Dans cette alternative, l'instruction du tirailleur doit être assez développée pour que, même sans ordre, il soit encore capable d'agir judicieusement.

Il ne s'agit pas, naturellement, de faire de lui un remplaçant éventuel du chef. On cite des cas où, tel soldat, particulièrement doué, s'empare, dans la fièvre du combat, du commandement de ses camarades subitement vacant et impose spontanément son autorité. Ces suggestions du caractère échappent à la réglementation. Ce que l'on demande, c'est seulement que le soldat possède des connaissances tactiques suffisantes pour que, même en l'absence d'un chef, le tir de sa subdivision puisse exercer une action dans le combat ou, qu'isolé, il sache ordonner son tir.

Il doit choisir le but lui-même et pour cela il sait que ce but ne sera pas nécessairement celui qu'il voit le mieux, mais qui

l'empêche le plus de se porter en avant, s'il est dans l'offensive, ou de prolonger sa résistance s'il est dans la défensive.

Il constate, par exemple, que des camarades voisins cherchent vainement à sortir du fourré où ils se masquent pour se jeter en avant. A chaque fois ils sont obligés de se terrer de nouveau à cause du feu qui part d'une petite haie à quelques cents mètres.

Le tirailleur cherchera dans cette haie ses objectifs, tirant surtout lorsqu'il verra l'escouade voisine renouveler son effort. *Il appuiera le mouvement de son feu.*

Si l'on peut obtenir ce degré de développement de nos soldats, ce sera d'une grande utilité. D'autant plus qu'on leur donnera du même coup une leçon de camaraderie de combat. Sous cette dernière forme, la forme d'un enseignement plutôt moral, on obtiendra peut-être plus facilement un résultat qu'en cherchant à inculquer des principes tactiques ou à développer le raisonnement tactique. Ceci sera la conséquence de cela.

Ayant choisi son objectif, le tirailleur déterminera sa hausse. L'instruction de tir donne des directions pour les exercices d'estimation des distances. Il faut surtout que l'homme se rappelle qu'aux distances inférieures à 400 mètres, il tirera avec la hausse baissée, n'employant celle qui correspond à la distance qu'au delà de 400 mètres. Estime-t-il le but à une distance intermédiaire entre deux portées, il emploiera la hausse la plus courte (151).

Il se demandera alors si, à la distance estimée, le but vaut la munition. Ce sera l'application du chiffre 148 :

On peut atteindre un résultat du feu en rapport avec la munition employée :

jusqu'à 500 m. (courtes distances) contre tous les buts ;

jusqu'à 1000 m. (distances moyennes) contre des lignes de tirailleurs, des mitrailleuses, des buts isolés importants ;

jusqu'à 1500 m. (grandes distances), contre des compagnies en ordre serré des escadrons, des batteries.

Enfin, il lui faudra régler l'intensité de son tir et, ici encore, l'enseignement de la camaraderie de combat pourra utilement venir à la rescousse. Dans l'exemple donné plus haut, le soldat qui tire sur l'ennemi embusqué dans la haie dont il a été fait mention, tirera plus vite au moment où il verra les camarades se porter en avant, parce qu'en augmentant le nombre des projectiles, il engagera l'ennemi à se cacher ou le rendra plus mal-

adroit en l'effrayant. Le soldat comprendra alors la raison du chiffre 147 :

Lors du choix d'un but c'est son importance tactique momentanée qui est le facteur le plus important ; on ne tient compte de ses dimensions qu'en seconde ligne.

Naturellement, tous les soldats ne seront pas susceptibles d'un développement tactique aussi perfectionné. Un grand nombre en resteront à cette conception simple qu'on tire sur ce que l'on a devant soi. Pour ceux-là, le choix de la hausse exacte sera l'idéal auquel forcément il faudra se borner.

Ce n'est pas une raison pour ne pas chercher mieux. Dans l'ensemble d'une subdivision se trouveront toujours quelques sujets, en nombre plus ou moins grand, aptes à se former aux exigences tactiques. C'est à ceux-là que reviendra probablement la direction de leurs camarades si le chef vient à tomber. C'est pour eux qu'a été rédigé le chiffre 98 du règlement :

Le soldat doit employer toutes ses forces à contribuer à la bonne marche du combat avec ses camarades.

Remarque-t-il que ses voisins ne placent pas correctement la hausse ou qu'ils tirent trop vite, il les y rend attentifs. Il les empêche de continuer à tirer dans le cas où ils négligeraient de cesser le feu à temps.

Cette mission lui incombe même sous le commandement du chef ; elle lui incombera doublement quand ce chef aura disparu.

Les règlements étrangers.

Les feux

On saisira mieux le caractère du règlement quand on aura jeté un coup d'œil sur les principaux règlements étrangers. On constatera qu'il exige une instruction tactique plus étendue du tireur qu'aucun autre. Aucun ne témoigne d'autant de confiance dans le soldat, dans son intelligence et sa réflexion, ne fait aussi grande sa part de collaborateur du chef et ne simplifie autant la tâche de ce dernier dans ce qu'elle présente pour ainsi dire de formel. Même le règlement allemand, qui est un des plus simples, exige une intervention plus directe, plus immédiate du supérieur dans la conduite du feu. Le chef ne se borne pas à fixer les limites dans lesquelles ses sous-ordres feront usage de leurs armes et à surveiller qu'ils ne les dépassent pas, tout en

leur laissant la plus large indépendance possible et utile dans l'exécution, il dicte lui-même certains procédés.

Ces procédés sont les divers genres de feux réglementaires.

Allemagne. — Le règlement allemand n'en connaît que deux: la salve et le feu à volonté, et il prévoit que les salves sont faites par compagnie ou pas section (R. A. 106).

C'est une bien vieille question que la question des salves et qui a donné lieu à des volumes de commentaires. Les règlements suisses d'avant 1890 les connaissaient. Si le règlement de cette année-là les a supprimées, c'est moins par considération tactique qu'à cause de la difficulté d'exécution résultant de l'introduction du cran d'arrêt dans le dispositif de détente du fusil d'ordonnance. Le Vetterli ne possédait pas le cran d'arrêt; la détente était du poids de 2 kilos ; les salves étaient d'une exécution facile sinon d'un effet destructeur bien considérable. A cet égard, il ne paraît pas indiqué de les réintroduire. Sous le feu de l'adversaire, elles deviennent promptement inexécutables. Les prescriptions allemandes elles-mêmes les limitent aux cas dans lesquels la troupe n'est pas soumise à un feu efficace (Instruction sur le tir, 194), plus spécialement comme moyen de déterminer la hausse. Ce procédé n'est nullement interdit par les prescriptions suisses, mais il n'eût pas valu la peine, pour si peu, d'alourdir l'instruction de l'exercice d'un genre de feux spécial.

Autriche. — Le Règlement autrichien, beaucoup plus formaliste que l'allemand dans les détails, n'admet cependant, lui aussi, que deux genres de feu : le feu individuel (Einzelfeuer) et le feu de salve. Celui-là est le mode principal de feu ; celui-ci n'est exécuté, dans la règle, que par des sections en ordre serré. Dans les lignes de tirailleurs, les salves ne trouvent leur emploi que pour la fixation de la hausse (R. Aut. 329). Dans ce dernier cas, le chef de section prend le commandement d'un ou deux groupes pour l'exécution du feu. (R. Aut. 340.)

Dans l'ordre serré, le règlement admet les salves d'essais, pour détermination de la hausse, même par compagnie, le cas échéant avec des hausses par section. (R. Aut. 420 et suiv.)

Pour le feu individuel, les tirailleurs doivent être dressés à régler l'intensité du tir selon la portée, la visibilité du but et la munition disponible. Les chefs surveillent seulement l'exécution

pour modérer ou activer selon le cas. Sur ces points, l'analogie existe entre les règlements suisse et autrichien.

Japon. — En ce qui concerne les feux, le règlement japonais est taillé sur le patron allemand. Il renferme cependant une particularité.

Comme le règlement allemand, il distingue le feu de salve et le feu à volonté, mais il subdivise ce dernier en feu *lent* et en feu *rapide* (R. J. 73). « Dans les feux de tirailleurs, explique-t-il, on doit généralement éviter de rechercher des résultats par la rapidité du tir ; il faut plutôt habituer les recrues à produire des effets utiles en observant rigoureusement les différentes règles de tir, en visant correctement et en faisant feu avec calme (R. J. 44). C'est cette règle générale que le tirailleur suivra quand son chef aura commandé — commandement d'exécution — « Lentement »[1] !

Au commandement de : « Rapidement ! » le soldat tire rapidement, mais en visant avec soin et en cherchant à obtenir un effet utile par la rapidité du tir.

Le règlement limite d'ailleurs les cas d'emploi du feu rapide. Ce dernier ne doit être employé qu'aux très petites distances permettant d'obtenir une bonne efficacité; les hommes se servent alors des hausses fixes. Les cas prévus sont les suivants : Pour le dernier feu qui précède l'assaut; pour repousser un assaut; dans le cas d'une rencontre inopinée avec l'ennemi dans des ouvrages de campagne, des villages, des bois, etc. ; enfin, pour poursuivre de ses feux un adversaire qui vient d'être repoussé.

Aux distances moyennes, on pourra, plus rarement encore, employer le feu rapide contre des objectifs particulièrement avantageux et pendant un court laps de temps, à la condition que l'on ait en perspective des résultats *très* sérieux (R. J. 113).

On voit combien grande est la préoccupation du règlement japonais de limiter la consommation des munitions. Le soldat doit tirer lentement, voilà la règle ; il n'est autorisé à s'y soustraire que tout à fait exceptionnellement. Les auteurs du règlement se sont certainemant inspirés des expériences de Mandchourie.

[1] Sur colonne d'infanterie en avant — Debout (ou à genou) — Apprêtez arme. — A 900 m. — Lentement !

Le *feu de salve* est limité aussi, mais pour d'autres motifs. Voici ce que le règlement en dit (113) :

Le feu de salve permet à un chef de tenir sa troupe en main ; il facilite, en outre, l'observation des points de chute et, par suite, le choix de la hausse à prendre.

Toutefois, au milieu du vacarme et de l'excitation de la bataille, il est difficile à un chef de se faire entendre de ses troupes, même si elles sont en ordre serré, et *a fortiori* quand elles sont déployées en tirailleurs. C'est pourquoi le feu de salve n'est possible que lorsque la troupe n'est pas exposée à un tir efficace de la part de l'ennemi.

C'est le conseil du règlement allemand.

France. — Avec le règlement français, nous entrons dans la catégorie des prescriptions plus détaillées. On sait que les Français ont posé en principe la *rafale* d'infanterie à l'imitation de la rafale d'artillerie. Cette rafale est le genre habituel de tir à côté duquel la *salve* constitue l'exception. Bien entendu rafale et salve supposent une conduite du feu toujours dans la main du chef. Celui-ci nuancera le tir à son gré, et le règlement met à sa disposition, à cet effet, un registre de quatre tirs :

Le *feu à cartouches comptées* est celui qui permet le mieux de maintenir la troupe en main, d'observer les effets du feu, de changer de but, de surveiller l'approvisionnement en munitions et de le proportionner au résultat cherché. Il s'emploie dans les circonstances ordinaires du combat.

Le *feu à volonté* s'emploie surtout dans le combat rapproché lorsqu'il faut, coûte que coûte, accabler l'ennemi de projectiles, soit pour permettre de reprendre le mouvement en avant, soit pour arrêter l'assaillant.

Le *feu à répétition* s'emploie lorsqu'il est urgent de produire l'effet maximum dans le moindre temps.

Le *feu par salves* s'exécute dans des circonstances exceptionnelles, notamment dans les combats de nuit ou dans les moments de crise pour maintenir l'ascendant du chef (R. F. 195).

Russie. — Le Règlement russe est aussi compliqué. Comme tous ceux qui viennent d'être cités, il distingue le feu individuel et le feu par salve, mais, de plus, il subdivise le feu individuel en feu lent, feu rapide ou par paquets et feu à cartouches comptées.

Dans le feu lent, le chef désignera l'ordre dans lequel les hommes doivent tirer. Le chef d'escouade commandera par exemple : « Par la droite (ou la gauche) homme par homme — Commencez ! » Ou il désignera nominativement les hommes qui doivent tirer.

Dans le feu rapide ou le feu par paquets, les hommes ne sont plus tenus de tirer à tour de rôle mais à volonté.

Il en est de même pour l'exécution du feu à cartouches comptées, avec cette différence que chaque homme ne tire que le nombre de cartouches ordonné (R. R. 132).

Angleterre. — Le règlement anglais n'est guère moins compliqué. Il prescrit un feu individuel ordinaire, soit lent, à raison de cinq coups à la minute; un feu individuel rapide, environ 10 coups à la minute; un feu de magasin de 10 à 15 coups à la minute; le feu de salve (R. Ang. 107).

Le règlement admet, du reste, que le tirailleur doit être[1] dressé à régler lui-même, le cas échéant, l'intensité de son tir.

La conduite des tirailleurs

L'attitude des tirailleurs dépend naturellement des principes posés par les règlements pour la conduite du feu. Le tir est une manœuvre collective; elle suppose la collaboration des soldats et de leurs chefs; suivant les prescriptions réglementaires, la part des uns et des autres est plus ou moins étendue. Tous il est vrai, même le règlement russe, prévoient le cas où le soldat peut être appelé à remplacer le chef mis hors de combat, mais tous ne l'y préparent pas d'une façon aussi avantageuse et ne posent pas les mêmes exigences.

Le règlement russe, par exemple, va très loin dans les siennes. Il veut que chaque soldat puisse prendre la place du chef et « continuer l'opération commencée par ce dernier » (R. R. 67). C'est beaucoup prétendre. Chaque soldat serait ainsi un officier à l'état latent, capable de discerner entre les situations tactiques celle qui exige l'utilisation de l'une ou de l'autre des combinaisons du tir individuel que le règlement met à sa disposition.

Le règlement allemand est plus prudent. Il demande simplement qu'en l'absence du chef, chaque homme conserve son sang-froid et la réflexion et choisisse lui-même le but et la hausse. Mais pour obtenir ce minimum d'esprit d'initiative, il faut préparer le tirailleur à l'absence du chef et pour cela lui enseigner la conduite à tenir dans diverses situations de combat (R. A. 210).

[1] Pour les exercices de la ligne de tirailleurs, on fait fonctionner parfois, en Angleterre, un jury chargé d'examiner la façon dont l'homme se comporte dans la ligne, tant au point de vue de la marche dans le terrain et de l'utilisation des couverts que de l'emploi de l'arme. Des prix récompensent les meilleurs soldats.

Le règlement français a plus de peine à se faire à l'idée de l'individualité du tireur. Cela surprend toujours un peu, car plus qu'aucun autre il prône la nécessité de l'initiative.

Il groupe les tirailleurs deux par deux. Les deux tirailleurs d'une même file sont *camarades de combat;* ils restent l'un à côté de l'autre, s'aidant mutuellement. Lorsqu'un tirailleur est mis hors de combat, son camarade prend ses cartouches et continue la lutte en se joignant, s'il y a lieu, au groupe le plus voisin (R. F. 124).

Lorsque, par suite des péripéties du combat, certains tirailleurs échappent momentanément à l'action de leurs chefs directs, ils doivent se réunir aux groupes les plus voisins, participer à leur mouvement et obéir aux ordres de ceux qui les commandent. Si tous les officiers sont tombés, il restera toujours assez de sous-officiers, de caporaux ou de soldats intelligents et énergiques pour prendre le commandement et faire comprendre à chacun où est le devoir (R. F. 127).

La préoccupation du Règlement français de toujours grouper les tirailleurs sous un commandement s'explique non seulement par les exigences du combat en général, mais surtout par sa théorie du tir par rafale qui suppose un commandement attentif et par les complications qui résultent nécessairement de la variété des genres de tir prévus.

En résumé, on peut former trois groupements des règlements étrangers que nous avons cités.

Ceux qui simplifient le plus possible la conduite du feu, de telle sorte que le soldat puisse recevoir une instruction suffisante pour que la disparition du chef produise un minimum d'inconvénients. C'est le groupe des règlements allemand, japonais, etc. Le règlement suisse en fait partie.

Le règlement russe qui cherche le même résultat, mais ne parait pas y plier ses moyens, la conduite du feu étant compliquée par le nombre des genres de feu.

Le règlement français dont les moyens sont compliqués aussi, mais qui, plus logique que le russe, en conclut qu'il faut tout mettre en œuvre pour conserver un commandement sur les hommes.

(A suivre.)

Encore le canon à tir rapide

(Suite.)

En indiquant la genèse du canon de 75, dans la dernière livraison de la *Revue militaire suisse*, je n'ai peut-être pas assez nettement dit que le modèle adopté diffère quelque peu de celui qu'avait proposé le créateur de ce matériel. Le capitaine Sainte-Claire-Deville y a apporté d'heureuses améliorations, à la vérité, mais peut-être aussi des modifications malencontreuses, lesquelles, au surplus, ont dû lui être imposées. C'est ainsi que la course du frein fut raccourcie, et que la hauteur des roues fut diminuée, ce qui ne laisse pas d'être regrettable, puisqu'il en résulte que les mouvements à bras sont devenus plus pénibles, sans compter que le souffle de la pièce, rasant le sol, risque de soulever un gros nuage de poussière.

Il ne serait pas juste que ces inconvénients fussent imputés au compte du colonel Deport. Celui-ci, au surplus, ne s'est peut-être pas aussi complètement désintéressé des travaux des capitaines Ducros et Bloch que l'a pu faire croire le renvoi de la page 388. S'il n'en suivait pas le détail, il ne restait pas indifférent à des études qui étaient appelées — la suite l'a prouvé — à donner à l'artillerie française une puissance remarquable. Ancien collaborateur du colonel de La Hitolle, auquel on doit le canon de 75, il n'était pas homme à négliger les pièces de campagne. Mais, jusqu'au jour où il eut occasion de s'en occuper lui-même, il en fut détourné par des études qu'il avait entreprises sur l'armement des batteries de côtes.

Cette mise au point étant une fois faite, j'en viens à l'état actuel de la question, c'est-à-dire, comme je l'ai annoncé, à une comparaison un peu plus serrée que celle que j'ai précédemment esquissée des matériels allemand et français.

Le canon de 75 français et le canon de 77 allemand

L'objet essentiel qu'avaient en vue les rénovateurs de l'armement était de produire un tir rapide, aussi rapide que possible.

Il est donc naturel que nous commencions par définir ou par analyser les éléments de cette rapidité. Par exemple, on peut concevoir un réglage relativement lent suivi par un feu d'efficacité foudroyant. Mais alors l'effet de surprise serait fort atténué, puisque les premiers coups apprendraient aux troupes ennemies qu'elles vont être en butte à une canonnade redoutable. Dès lors, il leur serait aisé de prendre leurs précautions, de s'abriter, de se terrer. N'eussent-elles que quelques minutes à soi, c'en serait assez pour leur rendre leur sang-froid, et la démoralisation, la stupeur, l'intimidation, qu'on cherche à produire plus même que la destruction, se trouveraient ainsi émoussées. Il n'en va plus de même si on renonce au réglage, ou si les salves de réglage font en quelque sorte partie du tir d'efficacité.

Le choix de la hausse consiste dans le tir d'un certain nombre de coups dont on observe la portée, et on modifie celle-ci pour se rapprocher peu à peu du but, en « encadrant » ce but dans une « fourchette » plus ou moins large.

Pour pouvoir observer un coup, il faut laisser au projectile le temps d'arriver. Or, avec une vitesse initiale de 4 à 500 mètres, si l'objectif est à une distance de 3 à 4 kilomètres, la durée de son trajet varie de 8 à 12 secondes. L'éclatement provoqué par la fumée ou masque l'objectif ou forme un fond sur lequel cet objectif se détache, suivant que le coup était « court » ou « long ». Il y a lieu d'ordonner alors une modification plus ou moins grande, dans un sens ou dans l'autre, des éléments initiaux du pointage. Quand l'œil a perçu la position du point d'éclatement, l'esprit a un travail à effectuer pour déterminer le sens et la grandeur de cette correction ainsi que sa nature (car, en même temps que sur la distance, elle peut porter sur la direction et sur la hauteur d'éclatement). Cette opération mentale aboutit à une décision, laquelle se traduit par un commandement. Celui-ci, à son tour, détermine des opérations manuelles : c'est l'angle de tir qu'il faut augmenter ou diminuer ; c'est l'axe de la pièce qu'il faut reporter plus à droite ou plus à gauche ; c'est le « correcteur » du débouchoir qu'il faut déplacer pour que la fusée agisse un peu plus tôt ou un peu plus tard. Si habitué que soient l'œil à observer les coups, l'esprit à en tirer des conclusions, le personnel à se conformer aux ordres qui découlent de celles-ci, plusieurs secondes sont encore nécessaires avant que la pièce soit prête à tirer dans les conditions nouvelles.

Si nous évaluons à cinq secondes (et c'est fort peu) le temps consacré à toute cette succession d'actes mentaux ou manuels, c'est donc tout au plus une vitesse de quatre coups par minute à laquelle on arrivera pendant le réglage. En réalité, il ne paraît pas prudent de compter sur plus d'un coup par minute. Et encore! Bref, une condition presque absolue d'un tir vraiment rapide paraît être la suppression totale du réglage. Or, le canon français est fait pour s'en passer; et le canon allemand ne le peut guère, même le voulût-il. Et il ne le veut pas. « Nous n'avons pas introduit la rafale au nombre de nos mécanismes de tir, dit le *Militär Wochenblatt*, et nous avons de bonnes raisons pour ne pas le faire. » Ces bonnes raisons, c'est peut-être une impossibilité absolue. Et, si on s'en fait un mérite, il ne faut pas s'en étonner. Il est très humain et très habile de donner ses défauts pour des qualités, de montrer qu'on peut en tirer parti. Les occasions de relever cette tendance ne nous feront pas défaut, au cours même de la présente étude. Et peut-être risqué-je de n'y pas échapper moi-même, quelque effort que je fasse pour envisager objectivement la question.

Le supplément 108 de l'*Internationale Revue über die gesamten Armeen und Flotten* le dit en des termes que je demande la permission de résumer et de mettre en français :

Aujourd'hui, comme par le passé, nous tenons à régler exactement le tir, à observer tous les coups, à améliorer continuellement le tir, même dans le tir par rafales *(Gruppenfeuer)*.... Le règlement allemand a emprunté la rafale au règlement français (en élargissant le sens de ce terme); mais il n'a pu se décider à adopter la méthode française, laquelle consiste, en somme, à renoncer à la justesse du tir.

Cette déclaration est caractéristique. Nous voici au vif du dissentiment : auprès de cette différence essentielle de conception, les différences de matériel sont secondaires. Qu'un canon soit capable de tirer huit coups par minute, ou douze, ou quinze, ou vingt, ce sont là des détails, au moins quand il s'agit de préparer le tir d'efficacité. Les Allemands nous reprochent la lenteur de notre mise en batterie, en général, de notre abatage, en particulier, opérations qui se font pourtant le plus souvent à l'abri. Nous nous étonnons, nous, de voir la lenteur avec laquelle ils procèdent au réglage. Ils y emploient une seule pièce, tirant percutant, c'est-à-dire sans efficacité. Lorsque la hausse est déterminée ainsi, et qu'on passe au tir fusant, il reste à assurer la

direction des cinq autres pièces de la batterie, et à régler la hauteur d'éclatement. Quelle différence avec nous qui réglons à peine et qui, lorsque nous le faisons, ne cessons de balayer le terrain de gerbes capables de couvrir de vastes étendues!

La supériorité de nos méthodes n'échappe pas à ceux mêmes qui les critiquent. Le général Rohne, dont on connaît la haute compétence et dont les palinodies mêmes sont imputables à des considérations d'ordre politique ou patriotique, de sorte qu'elles n'ont en rien diminué l'autorité dont il jouit, dans *Ueber besondere Schiessen der Feldartillerie*, le général Rohne reconnaît que ses compatriotes ont « beaucoup à apprendre des Français, dont le règlement attache une très grande importance à ce que le tir soit rapidement efficace », et il cite un article publié dans le *Militär Wochenblatt* du 31 décembre dernier, où il est question de cas dans lesquels il est inadmissible qu'on perde son temps à encadrer le but dans une fourchette. Tel est le cas de buts fugitifs, mais qui en valent la peine. Voici, par exemple, une colonne en marche, à 3 kilomètres de distance. L'auteur anonyme de l'article évalue à une minute et demie, au minimum, le temps nécessaire pour régler son tir sur elle en quatre coups. Il en donne ainsi le décompte :

4 fois 9 secondes (durée du trajet des 4 coups)	36 secondes
3 fois la manipulation des instruments de pointage . . .	15 »
3 fois la transmission des commandements	15 »
Pour faire vider les pièces chargées en projectiles percutants	10 »
Pour passer au tir fusant	6 »
Durée du trajet des projectiles	9 »

Or, en une minute et demie, la cavalerie (et même l'infanterie) peut se donner du large, s'éparpiller, sortir du champ de tir. Notons, d'ailleurs, que, au début du tir fusant, ni la direction des pièces ni les hauteurs d'éclatement ne seront assurées.

Ne nous occupons plus maintenant que du tir d'efficacité, et admettons que nous cherchions à lui assurer le maximum de vitesse. Il n'est plus question que d'arriver à avoir rechargé et repointé la pièce le plus tôt possible.

Or, cette pièce commence par reculer sous l'action des gaz de la charge. Elle est arrêtée par la résistance du frein, et celui-ci la ramène, en se détendant, à une position plus ou moins voisine de celle qu'elle occupait avant le départ du coup, le dépointage étant plus ou moins complet. La plupart du temps, avec le ma-

tériel français, il n'y a pas lieu de repointer. Encore faut-il s'en assurer par une vérification qui, si rapide soit-elle, n'en prend pas moins un certain temps. Mais elle s'effectue pendant l'opération du chargement.

Celle-ci ne peut commencer tant que la pièce est dans son mouvement de va-et-vient[1]. Mais l'ouverture de la culasse peut se faire en cours de route, au moment du retour. Quant au débouchage de l'évent de la fusée, il est terminé à ce moment-là : la cartouche est prête à être introduite dans la chambre. L'ouverture de la culasse ayant éjecté la douille vide, il n'y a qu'à engager la cartouche dans l'âme, à refermer la culasse, et à agir sur l'organe de mise de feu.

En supposant que la culasse du canon allemand puisse, elle aussi, être manœuvrée pendant le retour de la pièce à sa position initiale, en admettant même que cette position initiale soit exactement reprise et qu'il n'y ait dès lors aucune rectification de pointage à faire, la manœuvre est sensiblement plus lente, comme on va le voir.

En effet, la douille vide est extraite, mais non éjectée. Le tireur doit donc la saisir et la jeter de côté, par-dessus la roue. Le projectile est alors introduit dans l'âme; mais, pour l'amener à sa position de chargement, il faut se servir du refouloir, et c'est encore au tireur qu'incombe ce soin. Le chargeur introduit ensuite la gargousse, après quoi, le tireur, ayant remis le refouloir en place, ferme la culasse et met le feu.

« Nous avons donc tout lieu de croire, dit le colonel Deport, que la rapidité de tir du canon français est au moins double de celle du canon allemand. » Mais, à la vérité, ce sont là simples inductions. Dans les tableaux qu'il a publiés ici même en février et août 1906, le major Schott admet qu'il y a égalité et que, de part et d'autre, le canon lance 20 projectiles par minute. Ses compatriotes prétendent que notre matériel est incapable d'une pareille vitesse. Ils invoquent le témoignage du reporter que la *Tägliche Rundschau* a envoyé aux dernières manœuvres d'automne et qui, ayant eu occasion d'assister à des tirs réels de la brigade d'artillerie de Versailles, a noté une vitesse d'environ 10 coups. Un collaborateur du *Journal des sciences militaires* parle de 10 à 16 coups par minute. Va pour 10 coups. Si réduite que

[1] La durée de ce va-et-vient est de deux secondes et demie. Le maximum dans la vitesse du tir est donc de 4 coups en 10 secondes ou de 24 coups à la minute.

soit cette évaluation, il reste que la vitesse du tir a décuplé d
puis vingt ans, et c'en est assez pour que la tactique s'en re
sente.

Que les Allemands jugent inutile de profiter des avantages q
en résultent, c'est leur affaire. (Au surplus, nous venons de vo
qu'ils commencent à moins les dédaigner). Quant à nous, aya
construit notre nouvelle pièce en vue de cette propriété, il e
naturel que nous cherchions à en bénéficier, c'est-à-dire que no
adoptions le mode d'emploi le mieux approprié à sa mise e
valeur.

Ne cherchons donc pas si le 75 est capable de lancer plus o
moins de métal que le 77 dans le même temps. La différence, s'
y en a une, n'est pas bien considérable. Et, si elle est à not
désavantage, nous nous en consolons en faisant un meilleur usa
des ressources — un peu moindres, dans cette hypothèse –
dont nous disposerions.

Il est entendu, d'ailleurs, que je fais cette concession bénévol
ment, sans y être forcé. Rien ne prouve que la supériorité ne so
pas acquise au matériel Deport, au point de vue de la rapidi
du tir.

Au point de vue de la puissance balistique, personne ne la l
conteste.

Elle est mise en évidence par un tableau comparatif indiquan
pour les portées usuelles de 2000 à 4000 mètres, les rappor
des vitesses restantes des shrapnels, et de leurs puissances viv
restantes. Le calcul a été fait d'après les formules classiques d
Siacci, en adoptant pour le shrapnel français le coefficient d
forme qui s'accorde avec les résultats de l'expérience, et e
admettant ce même coefficient de forme pour le projectile alle
mand, bien que celui-ci, ayant une ogive moins allongée, n
conserve pas aussi bien sa vitesse dans l'air, de l'aveu même d
général Rohne.

	RAPPORT DES		
Distances (en mètres)	Vitesses restantes	Puissances vives restantes	Zones dangereuses
2,000	1,12	1,42	1,25
2,500	1,13	1,33	1,26
3,000	1,12	1,32	1,28
3,500	1,10	1,30	1,31
4,000	1,10	1,29	1,32

Donc, vitesse restante[1] d'un dixième supérieur, et, comme les balles auxquelles elle est communiquée sont d'un cinquième plus lourdes (12 grammes au lieu de 10), force de pénétration, action meurtrière notablement plus grandes. Zone dangereuse d'un tiers plus profonde.

Mais y a-t-il lieu de s'en féliciter ou de le regretter?

Si on avait appliqué la même science technique au programme tracé par le général Langlois, plutôt que de suivre celui de la Direction de l'artillerie, quels résultats n'aurait-on pas obtenus : un matériel léger, ne nécessitant pas l'abatage, haut sur roues, muni de boucliers épais et vastes! Mais, dans les hautes sphères de l'arme, on était hanté par la crainte de sacrifier la puissance à la mobilité, tendance qu'on a toujours pendant la paix, paraît-il, alors que, pendant la guerre, on préfère la puissance à la mobilité.

C'est sous l'empire de cette obsession que fut imposé l'emploi d'un projectile lourd lancé avec une forte vitesse initiale.

Il s'agit de savoir si, ce faisant, on a commis une erreur.

C'est encore un de ces points dont j'ai parlé, qui prêtent à des appréciations diamétralement opposées. Car, si, par exemple, les zones dangereuses du shrapnel français sont plus étendues que celles du shrapnel allemand, parce que son angle de chute est moins grand, il suffira pour garantir les troupes d'un couvert d'un moindre relief. Pour agir derrière un abri quelconque, une trajectoire courbe est plus efficace qu'une trajectoire tendue. Celle-ci est, d'ailleurs, plus dangereuse pour les troupes amies qui se trouvent en avant des batteries. Enfin, si l'angle de chute est faible, au point d'être nul, pour pousser les choses à l'extrême, la moitié des éclats s'élèvent au-dessus de l'horizon et perdent de leur force de projection dans ce mouvement ascensionel. D'où il résulte que, si la gerbe couvre plus de terrain, ces balles extrêmes risquent fort d'être peu efficaces.

Nous ne pouvons donc examiner la question qu'à la lumière de la théorie, et en nous rappelant précisément ce qu'on doit attendre du tir rapide.

Que nous cherchions dans la psychologie les principes essentiels d'après lesquels notre armement doit être conçu, c'est ce qui n'étonnera personne. Même au temps où les peuples barbares tenaient peu à la vie et redoutaient peu la souffrance, l'action

[1] A la vérité, il y a pour elles, dans le tableau, quelque chose d'un peu anormal.

morale comptait pour beaucoup. A mesure que l'humanité s'est civilisée, que sa sensibilité s'est développée, cette action est devenue tellement prédominante que les effets matériels sont presque négligeables. Le plus frappant exemple qui puisse illustrer cette affirmation, je le trouve dans les faits qui se sont déroulés à Plewna. Là, les Russes, soldats braves, disciplinés, ménagers de leurs munitions, bons tireurs, ont été arrêtés à maintes reprises par la mousqueterie désordonnée des Turcs qui n'épaulaient même pas et qui gaspillaient leurs cartouches, n'hésitant pas à commencer le feu dès qu'ils apercevaient les colonnes ennemies, alors même qu'elles étaient hors de la portée de leurs balles. Ils ne leur faisaient donc aucun mal. Mais ils leur occasionnaient une telle dépense de force nerveuse qu'on vit, à maintes reprises, cette admirable infanterie non pas fuir, — elle était trop crâne pour rétrograder, — mais demeurer sur place, dans l'impossibilité absolue d'avancer davantage. Les hommes étaient dans un tel état de dépression physique qu'on les voyaient se coucher sur le terrain et dormir, — ce qui tend à confirmer, soit dit en passant, qu'ils étaient énervés plutôt que terrorisés.

Ce qui soumettait leurs nerfs à cette épreuve violente, c'est, d'une part, qu'ils ne s'attendaient pas à y être exposés. C'est, de plus, que une fois entrés dans la zone dangereuse, pendant les plusieurs centaines et presque les milliers de mètres qu'ils avaient à parcourir, leur marche se faisait au milieu de l'incessant sifflement de projectiles qui étaient le plus souvent inoffensifs, à la vérité, mais qui pourtant ne l'étaient pas toujours. C'est enfin qu'ils ne pouvaient riposter contre un ennemi caché, qu'ils ne pouvaient donc ajuster comme on leur avait enseigné de le faire, et qui, de plus, se trouvait hors de la portée où on leur avait appris que leur tir pourrait être efficace. Surprise, agacement, sentiment d'impuissance, tels semblent être les trois facteurs essentiels de l'état de stupeur dans lequel les plongeait la folle « tirerie » de leurs adversaires.

Ils finirent pourtant par se rendre aux objurgations de leurs officiers. La discipline reprit d'autant plus facilement le dessus que le danger, ils le constataient par eux-mêmes, n'était pas grand. Peut-être, si les balles eussent été plus meurtrières, se seraient-ils fait prier davantage pour se remettre sur pied et pour se porter en avant.

Qu'on se rende compte ou non de cette analogie, ce sont des phénomènes du genre de ceux de Plewna que se propose de reproduire le mode d'emploi du canon devenu réglementaire en France. Il y a des différences, pourtant, dont la principale vient de ce que l'artillerie ne lancera pas des shrapnels à jet continu. Elle arrosera le terrain par intermittences. L'effet d'agacement ne se produira donc pas ; mais l'effet de surprise se répètera. S'émoussera-t-il par le fait de cette répétition? Peut-être. Cependant, quand les Turcs tiraient sur les Russes, c'est qu'ils voyaient ceux-ci, lesquels, de leur côté, s'ils n'apercevaient pas leurs adversaires accroupis derrière leurs parapets, reconnaissaient du moins leur présence par les paquets de fumée qui s'élevaient des tranchées. Les troupes, désormais, seront en butte à la violence des rafales alors que, cachées, et certaines de n'être pas vues, elles s'abandonneront à la douceur de se sentir en sécurité, alors qu'elles se détendront de la contrainte de rester dans les formations les moins vulnérables. Qu'en l'espace de moins d'une minute, cette quiétude soit anéantie par les salves d'éclatement qui se produiront en avant, en arrière, à droite, à gauche, si bien qu'on sera paralysé, comprenant qu'on n'a rien à gagner à se déplacer, et que c'est tout au plus si on peut chercher à gagner le couvert le plus proche, trop petit sans doute pour abriter tous ceux qui voudront s'y entasser, il est aisé de se rendre compte de l'affolement qui en résultera.

Si, sur les 300 balles que lance un shrapnel, il y en a une trentaine qui atteignent des ennemis, si, cette trentaine, en blesse trois grièvement c'est assez sans doute pour que l'appréhension du danger plane sur le champ de bataille, pour qu'on soit étreint par l'angoisse, puisqu'en tout point, à tout moment, on a conscience de n'être pas en sécurité. Et voilà de quoi paralyser l'élan des plus braves. Que sera-ce si on a affaire à un mélange de jeunes soldats et de vieux réservistes sans cohésion, placés sous les ordres de gradés que la plupart d'entre eux connaissent mal? Et ne faudra-t-il pas des âmes bien trempées, des caractères bien préparés par une forte éducation morale, pour résister aux causes de démoralisation qui naîtront des premières rencontres? Si la campagne se prolonge, si le sort des armes a récompensé l'intrépidité des troupes, si, moins accessibles au découragement, elles se familiarisent avec un danger dont elles ont fini par reconnaître qu'il n'est pas, en définitive,

extrêmement redoutable, elles pourront, comme les Russes à Plewna, reprendre leur assurance. Mais à combien de paniques ne se seront-elles pas abandonnées avant d'en arriver là ?

Le péril est plus imaginaire avec le shrapnel allemand, plus réel avec le shrapnel français qui a, d'ailleurs, l'avantage de créer une zone de terreur plus vaste. Les dimensions de sa gerbe sont plus grandes[1], et une notable proportion des éclats et des balles, animés d'une vitesse restante supérieure, produiront un sifflement plus effrayant, des blessures plus graves, des contusions plus douloureuses.

Il serait inexacte de prétendre que la puissance balistique du canon de 75 ne soit pas achetée au prix de certains inconvénients, mais elle existe incontestablement, et elle constitue pour l'artillerie française un avantage manifeste, cet avantage devant disparaître pourtant si, comme il est possible, on emploie un jour un double armement, composé, pour une part, de bouches à feu presque exclusivement destinées à la démoralisation, et, pour une autre part, de canons ou d'obusiers de destruction.

Si on n'a en vue que la démoralisation produite par un tir très rapide, très étendu, très soudain, sinon très meurtrier, la mobilité devra être considérée comme une qualité essentielle, non seulement pour l'engin, mais pour ses approvisionnements, dont elle fera une consommation effrayante. Il faudra donc réaliser un projectile aussi léger que le permettra la nécessité de lui assurer une certaine puissance.

La mobilité est, si on peut ainsi parler, de deux sortes : il y a la mobilité de route et la mobilité de combat. La voiture doit être facile à traîner. D'autre part, sur le champ de bataille, l'arrière-train de caisson ou l'affût, séparé de son avant-train, doit être facile à déplacer, qu'il s'agisse de le pousser sur le versant d'une hauteur pour le rapprocher de la crête, ou de lui donner une direction nouvelle si l'objectif nouveau qui se présente n'est pas voisin du plan de tir de l'ancien.

A en juger par ce que disent les Allemands, nous sommes mal lotis à cet égard. Nos voitures, basses sur roues, si elles ont par ce fait plus de stabilité, risquent d'être entravés dans leur marche par la moindre aspérité, tant leur essieu est près du sol. Elles

[1] Les dimensions de la gerbe dépendent de la vitesse restante, de la vitesse de rotation, de la force de propulsion produite par les gaz de la charge. Elles dépendent aussi de la hauteur d'éclatement choisie.

se prêtent mal aux changements de front, puisqu'il faut pousser des masses de 1135 ou 1229 kilos avec des bras de levier faibles qui imposent aux servants des attitudes pénibles.

J'ai dit, le mois dernier, que la mobilité sur route était à peu près égale pour les deux matériels, quoiqu'on en dise. Et cela, parce que les voitures allemandes portent deux servants de plus que les nôtres. Les croquis ci-joints indiquent la répartition du personnel soit en colonne, soit au combat.

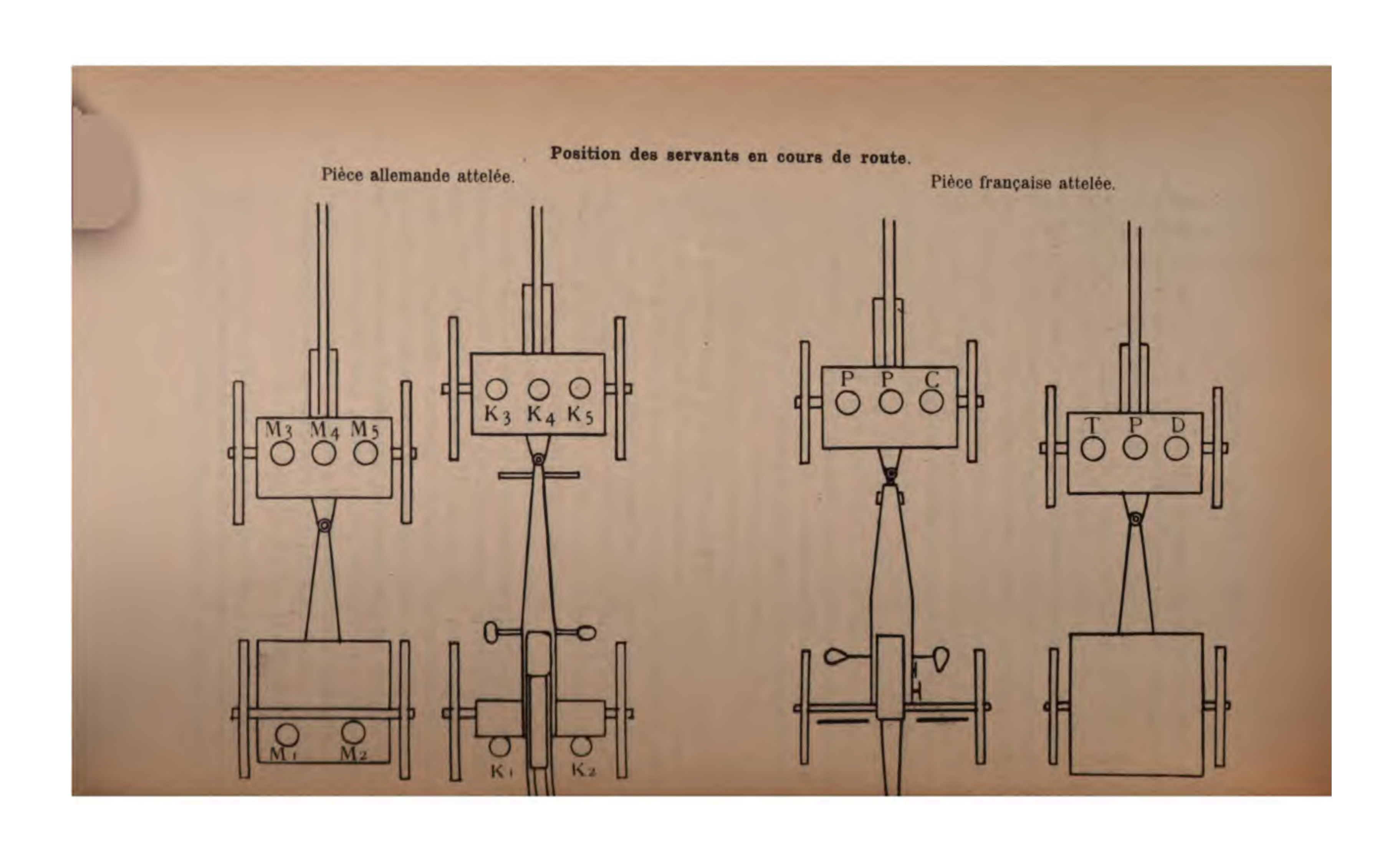
Les croquis montrent que, non seulement le chef de pièce ne profite pas de l'abri des boucliers, pas plus qu'en France, d'ailleurs, ni le chargeur, ni le pointeur-servant, ni le pourvoyeur de la flèche, qui ne sont pas, comme chez nous, collés à ces boucliers. Ils n'en peuvent donc attendre qu'une imparfaite protection. A cet égard, et étant donné qu'il y a ainsi dix-huit servants exposés dans chaque batterie, l'artillerie allemande est en état d'infériorité manifeste.

D'autre part, on se plait à lui reprocher d'avoir besoin de trop grands espaces pour son déploiement. On calcule qu'une armée allemande ne pourra loger toutes ses pièces sur le front de combat et que, dès lors, elle sera condamnée à en tenir un certain nombre en réserve, c'est-à-dire inutilisées. Car on ne parle plus d'étager les feux. Cette conception, qui a hanté certains esprits, n'est jamais entrée dans la pratique, même aux manœuvres.

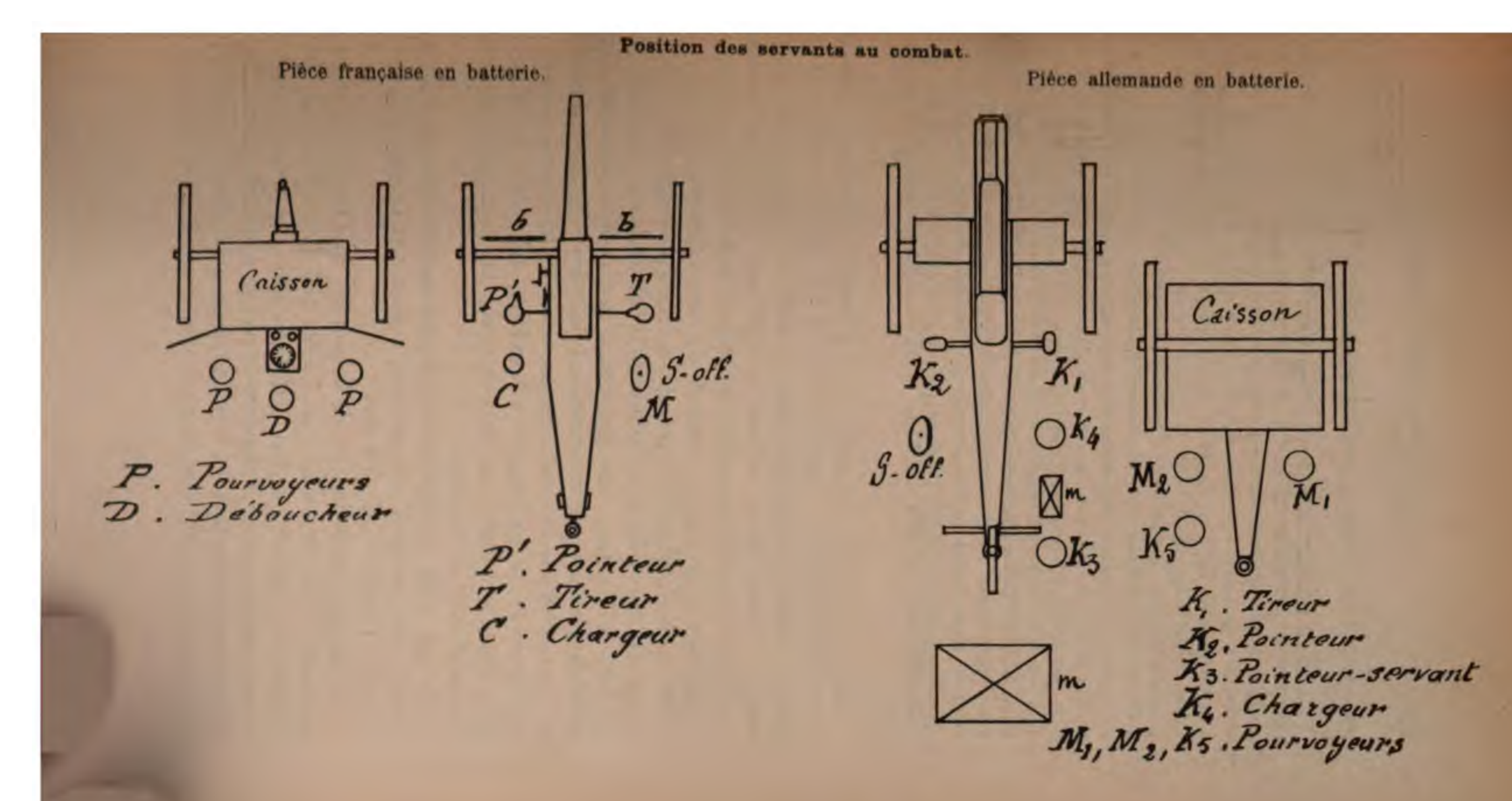
Mais il n'y a pas lieu de s'arrêter à ces vétilles. Pendant que nous blâmons l'emploi des corbeilles de munitions disposées autour de la pièce et qu'il faut remettre dans les coffres lorsqu'on veut raccrocher la pièce à son avant-train, on blâme notre abatage qui ralentit les préliminaires du tir. Pendant que nous reprochons à la bêche de crosse du 77 de ne pas mordre dans le sol, on reproche à celle du 75 d'y mordre tellement qu'on ne peut plus l'en arracher sans de vigoureux efforts. Nous disons que notre projectile est puissant; on nous répond qu'il l'est trop. Nous croyons sage de dissimuler la position de nos batteries; on « blague » — le mot n'est pas trop fort, vous allez le voir! — l'interminable installation de nos pièces en batterie. Voici textuellement ce que dit à ce sujet l'*Internationale revue* (Supplément 109, avril 1908) :

D'après le règlement allemand, la chose principale pour l'artillerie de campagne est de tirer bien, à temps et de la bonne place, contre le bon objectif. Les lignes précédentes ont montré que la pièce française fait défaut précisément

Position des servants en cours de route.



Position des servants au combat.



par rapport à ces exigences, dont la justesse est reconnue dans l'artillerie de tous les pays.

Un auteur français compare avec raison l'emploi de cette pièce avec l'opération photographique : « Chacun de nous sait combien de temps il faut au photographe pour donner à son sujet la pose convenable ; mais quand il a prononcé le sacramentel : *Ne bougeons plus !*, ce n'est plus que l'affaire de quelques secondes pour qu'il en ait fini et que la plaque sensible soit impressionnée. Une batterie appelée à faire feu pendant deux ou trois minutes peut-être, mettra bien souvent un quart d'heure à procéder aux préliminaires du tir, à donner à ses affûts la pose convenable après laquelle elle ne bougera plus. »

En d'autres termes, les préliminaires de la mise en batterie des pièces au bon endroit durent si longtemps que souvent elles n'arriveront pas à une manifestation utile de leur efficacité. La conviction qu'une fois en place et mise en action elles fonctionnent parfaitement comme machine à tirer n'est qu'une faible consolation. Mais, même sous ce rapport, la pièce française ne peut pas être désignée comme étant de 1re classe et, ce qui est pire encore, pas non plus comme étant de toute confiance. Elle ne reste pas immobile au coup, comme il a déjà été dit plus haut, et se trouve, de ce fait, en contradiction avec une des conditions principales que doit remplir un canon de campagne moderne à recul sur l'affût.

On voit par ces exemples, — et il serait facile d'en énumérer une foule d'autres, — les difficultés d'un parallèle vraiment impartial. Aussi bien n'est-il pas très utile de pousser la comparaison à fond. Même si nous voulons nous borner à l'essentiel — rapidité du tir, puissance balistique, mobilité du matériel, — nous nous trouvons en présence de contradictions : ici, une rapidité qu'on prétend très grande, mais qu'on se garde soigneusement d'utiliser ; là, une rapidité qu'on dit moindre, mais dont on profite. Ici encore, une trajectoire peu rasante, mais d'autant plus dangereuse pour un ennemi abrité ; des balles moins lourdes et animées d'une moindre vitesse, mais dont l'emploi permet de surélever et de renforcer les boucliers. Ici, enfin, un matériel plus lourd sur route ; là, au contraire, un matériel plus lourd après la mise en batterie.

Ce qui rend le rapprochement plus malaisé encore, c'est que l'outil n'est pas seul à considérer, mais encore sa mise en œuvre, et aussi l'ouvrier qui s'en sert.

De même que l'adoption de la poudre sans fumée a eu sur la tactique des répercussions profondes que ne soupçonnait guère l'ingénieur auquel on doit cette invention, de même le colonel Deport ne se doutait probablement pas en employant dans son 75 la hausse indépendante et le collimateur, qu'il allait changer complètement les conditions du pointage, et que la généralisation du

tir masqué serait la conséquence de ces détails de construction. Il n'avait en vue que la facilité de la manœuvre ; il se trouve qu'il en est résulté des règles nouvelles pour l'occupation des positions et qu'ainsi la physionomie du champ de bataille en sera transformée.

A regarder les choses d'une façon étroite, on n'en embrasse pas la complexité. Si on gagne en précision, à envisager chaque détail isolément, on perd aussi la notion des relations qui existent entre les diverses données du problème, données qui réagissent les unes sur les autres.

Il serait donc peu philosophique de conclure. Il suffit d'avoir mis sous les yeux des lecteurs quelques considérations générales, en leur laissant le soin et la responsabilité de se former une opinion.

Commandant Emile MANCEAU.



CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

L'ordonnance sur l'avancement. — Les notes qualificatives. — Matériel de guerre. — Une place d'artillerie. — A la 2e division. — L'automobilisme militaire.

La nouvelle ordonnance sur l'avancement dans l'armée a été promulguée par le Conseil fédéral le 12 mai. Elle justifie quelques commentaires.

La loi de 1907 a enrichi la hiérarchie des grades subalternes de celui d'appointé ou, plutôt, en a généralisé l'existence dans toutes les armes. Ce grade ne donne pas à celui qui le revêt le rang de sous-officier. L'appointé est plutôt un soldat supérieur; ses qualités l'ont fait discerner par ses chefs et ont engagé ceux-ci à lui confirmer, par une désignation officielle et un signe extérieur, l'autorité que son caractère lui a conférée sur ses camarades. Les appointés doivent être choisis parmi ces soldats plus débrouillards, plus zélés, désireux d'aider à l'ordre et à la discipline, que l'on remarque en plus ou moins grand nombre dans toutes les subdivisions, et qui sont déjà, sans galons, comme les bras droits de leurs sous-officiers quand ils ne leur sont pas supérieurs.

De là deux conséquences: 1° il n'est pas nécessaire de les soumettre à des exigences de service d'instruction spéciales; 2° leur nomination relève exclusivement de leur chef d'unité qui, souverainement, leur délivre le certificat de capacité prescrit par l'ordonnance. La seule condition légale est un cours de répétition.

Cette absence d'une condition de service d'instruction est un motif de plus pour engager les chefs à observer de très près leurs hommes et à ne conférer la charge d'appointé qu'aux sujets dont on peut attendre des services. Il ne faut les nommer qu'en connaissance de cause. Si le galon d'appointé devient une faveur de camaraderie, tout le bénéfice de la nomination tombe, et la discipline au lieu d'être favorisée en est compromise. Il importe très grandement que les capitaines et les officiers subalternes se rendent compte de cette situation et comprennent leur propre intérêt, les capitaines surtout qui pendant plusieurs années consécutives exercent leur commandement pendant des périodes d'exercices ou de manœuvres et qui seront les premiers à pâtir de leurs erreurs dans le choix des appointés.

D'autant plus que la création de cette charge se lie à un système nouveau dont on peut attendre de bons effets. Ce système comporterait une diminution sensible du nombre des sous-officiers. En avoir moins, mais les avoir meilleurs, et les remplacer pour les missions subalternes de leur commandement par les appointés, telle serait l'économie du système. Le caporal, le

ergent, deviendraient réellement les aides, les collaborateurs immédiats le leurs officiers. Les écoles spéciales auxquelles la loi les soumet trouveraient leur compensation dans la situation qui leur serait faite. Moins nombreux, chargés d'un commandement un peu plus étendu, ils verraient grandir leur situation morale et, avec le sentiment d'une plus haute responsabilité, se façonneraient à l'exercice d'une autorité plus réelle.

Rien n'est changé aux conditions de nomination des caporaux, si ce n'est, omme l'a permis la loi, la dispense pour les caporaux qui se destinent à la harge d'officiers de suivre l'école de recrues en qualité de caporal. Toutefois, afin de parer aux abus possibles, l'ordonnance prévoit que les caporaux qui ne se présenteraient pas à l'école d'officiers au plus tard dans l'année qui ura suivi leur promotion, seront appelés à l'école de recrues.

Le caporal ne peut être promu sergent qu'après un minimum de deux ours de répétition, d'un seul dans l'artillerie, les troupes de forteresse, le rain et le service de santé; en revanche, dans ces troupes-là, le caporal doit voir suivi une école de sous-officiers ou le temps correspondant dans une cole de recrues.

Nous renvoyons à l'ordonnance pour ce qui concerne les sous-officiers upérieurs.

Le certificat de capacité est pour tous les appointés et sous-officiers une ondition de nomination et de promotion. Celles-ci ont lieu suivant le besoin t suivant l'ancienneté de ceux qui sont au bénéfice d'un certificat de apacité.

On se rappelle qu'au moment du scrutin sur la réorganisation certains milieux de sous-officiers avaient manifesté quelque opposition à la loi à ause de son article 68 qui prévoyait l'avancement suivant les besoins et à 'ancienneté, sans autre explication. Les mécontents en inféraient que tout hoix était exclu et que tout caporal passait nécessairement sergent à son ang, de bons éléments plus jeunes devant attendre que de moins bons élénents, plus âgés, eussent fait place. L'ordonnance leur montrera combien urs craintes ont été vaines. Ils oubliaient l'art. 66 de la loi qui prévoit le ertificat de capacité. Le choix préside à la délivrance de ce certificat et ancienneté n'intervient qu'ensuite, entre les bénéficiaires du certificat, ce ui est absolument juste.

Pour la nomination d'officiers, l'ordonnance, en application de la loi de 907, prévoit une instance de consultation de plus le commandant de l'unité 'armée. Les propositions d'aspirants sont faites par les officiers de troupes t les instructeurs; le commandant d'école ou le commandant d'unité est ppelé à se prononcer sur le caractère et la situation civile du sous-officier roposé: ce dossier est transmis à l'instructeur d'arrondissement qui l'accompagne de son préavis en l'adressant au commandant de l'unité d'armée; elui-ci y joint ses propositions et expédie le tout au chef de service.

L'avancement des officiers est subordonné, indépendamment des conditions de services d'instruction spéciaux, à quatre années de grade et, en général, à l'exercice du commandement correspondant au grade dans quatre cours de répétition. Certains de ces cours peuvent être remplacés, dans quelques cas, par un service spécial de même durée.

Nous avons entendu critiquer le délai de quatre années de grade dans tous les grades (deux ans pour les lieutenants et premiers-lieutenants du service de santé et du service vétérinaire) : on lui reproche de risquer de priver le commandement, le cas échéant, de forces très qualifiées, mais plus jeunes que selon l'ordonnance.

Réflexion faite, la critique ne nous paraît pas fondée. D'une manière générale, l'ordonnance reste au-dessous de la moyenne d'âge actuelle de promotion dans tous les grades, surtout dans les grades supérieurs. Cette moyenne est de 29 à 30 ans pour les capitaines ; elle est de 35 ans environ pour les majors ; les lieutenants-colonels qui sont nommés à moins de 39 à 40 ans sont l'exception, et plus encore les commandants de brigade. Quant aux divisionnaires de 45 ans, même en remontant à la période exceptionnelle qui a suivi l'organisation de 1874, le compte en est rapidement fait. L'ordonnance ne se montre pas trop exigeante en demandant qu'un commandant de bataillon ait 33 ans ; un commandant de régiment 37 ; un commandant de brigade 41 et un divisionnaire 45. Tout cela est bon en temps de paix, où il est difficile de juger avec une équité parfaite de ce qu'un chef a dans le ventre. En temps de guerre, les prescriptions de l'ordonnance cèdent aux conditions de la guerre.

Pour l'accession au grade de colonel-divisionnaire, les quatre cours de répétition ou services correspondants ne sont plus exigés. Un commandant de brigade n'a l'occasion de commander sa brigade que trois fois pendant le cycle de quatre années. Il suffit donc d'avoir commandé une brigade d'infanterie dans trois cours de répétition ou avoir fait du service comme colonel d'état-major général, de cavalerie, d'artillerie, du génie ou de troupes de forteresse dans un ou deux cours de répétition et avoir commandé une brigade d'infanterie ou un corps de troupes analogues dans deux ou un cours de répétition.

Le colonel commandant de corps doit avoir commandé une division dans un cours de répétition.

Parmi les autres conditions d'avancement des officiers, relevons la disposition qui veut que, dans les armes où, pour devenir chef de troupes, on exige un service dans une école de recrues, ce service soit fait comme capitaine. Ce changement est logique. Le stage doit être fait avant la promotion. Pour devenir chef de compagnie, l'officier devait commander une compagnie à l'école de recrues avec le grade de premier lieutenant. On ne voit pas pourquoi le commandant de bataillon n'était pas appelé à comman-

der un bataillon de recrues avec le grade de capitaine et préalablement à sa promotion de major.

L'ordonnance a dû prévoir un certain nombre de dispositions transitoires actuellement déjà connues de ceux qu'elles intéressent. Elles ont trait aux écoles et cours de tir des officiers d'infanterie et au service des quartiers-maîtres. Une disposition transitoire d'ordre général prévoit que pour le service fait jusqu'à présent dans les cours de répétition on ne peut demander des officiers à promouvoir que d'avoir suivi, dans leur grade actuel, les cours auxquels ils étaient astreints par la loi précédente.

L'ordonnance s'applique à faire régner l'égalité entre les officiers de l'état-major général et les officiers des autres armes. Pour les commandements vacants, on prendra en considération d'abord les officiers de l'état-major qui sont sur le point de rentrer dans la troupe. S'il y a en même temps promotion, l'officier de l'état-major général doit avoir fait dans le grade qu'il revêt des services de même valeur que ceux qui sont exigés des officiers de l'armée.

L'Ecole d'état-major I vient à égalité avec l'Ecole centrale II.

L'Ordonnance annonce que l'on s'efforcera de régulariser l'avancement dans toute l'armée ; on pourra, à cet effet, confier, s'il le faut, un commandement à titre temporaire à un officier sans le promouvoir.

Ceci est nouveau dans notre armée. Le principe est d'ailleurs juste. I règne encore, suivant les cantons et suivant les armes, des différences parfois exagérées.

* * *

Une réforme fondamentale est introduite dans le régime des notes qualificatives. L'échelle de 1 à 5 avec subdivisions est supprimée, ainsi que la fameuse distinction entre la conduite, le zèle, le progrès et l'aptitude. La nouvelle échelle comporte les seuls chiffres 1=bien ; 2=suffisant ; 3=insuffisant, et s'applique exclusivement à l'aptitude dans la fonction occupée. Les fractions ne sont pas admises. L'aptitude à l'avancement fait l'objet d'une mention spéciale. Enfin, les officiers supérieurs ne reçoivent qu'une caractéristique générale.

On peut se demander si, en limitant l'échelle des notes à trois chiffres, on n'a pas sauté de l'autre côté de la selle. Pour qui connaît l'esprit humain par lequel l'ancienne échelle a été si complètement faussée dans son application, un quatrième degré n'aurait pas été sans avantage. Nous parierions volontiers que la note 1 va servir maintenant à toute sauce et que plus d'un supérieur ne voudra pas se contenter de donner 2 à un de ses sous-ordres méritant mais qui n'est pas encore sans faute ni reproche.

C'est ce qui s'est produit maintes fois par le passé. Il ne serait pas difficile de citer des officiers qui, de l'avis général de leurs supérieurs, étaient des officiers suffisants, à qui revenaient des notes se rapprochant du 3 de

l'ancienne échelle, et que l'on appréciait à 2 ou à 2 $^{1}/_{4}$, uniquement parce que dans telle autre unité des officiers de même valeur avaient été appréciés de cette façon-là.

L'esprit d'une foule d'officiers en a été faussé, et ceux-là n'ont pas été rares qui n'ayant pas, dans tel ou tel service, obtenu la note 1 $^{1}/_{2}$ ou 2 se sont considérés comme méconnus ou comme sacrifiés.

La conclusion à tirer est que la nouvelle échelle sera tout aussi sûrement faussée que l'ancienne si les chefs ne prennent pas l'habitude d'une sincérité absolue vis-à-vis de leurs sous-ordres, et n'osent pas leur écrire noir sur blanc dans leurs rapports ce qu'ils pensent d'eux. Ils ont ce devoir non seulement vis-à-vis d'eux-mêmes, mais vis-à-vis de ces sous-ordres qui doivent être mis à l'abri des malentendus, et vis-à-vis de leurs successeurs qui, quand ils prendront le commandement, ont le droit d'être exactement renseignés.

S'il n'est pas possible d'en arriver là, que la distinction entre les bons et les suffisants ne soit pas faite dans la pratique et que l'on s'obstine à donner moins de 1 à ceux-là seuls qui n'ont pas tué père et mère et mis leur troupe fond sur fond, il ne restera d'autre ressource que de réduire encore l'échelle et de se borner à deux appréciations : les suffisants et les insuffisants. On renoncera à connaître les bons. Ce sera la faillite du système des notes.

On nous dira que, pour éviter une incomplète sincérité, l'ordonnance a supprimé la communication des notes aux intéressés.

En effet, mais ce remède, adopté dans une excellente intention, nous paraît pire que le mal. Nous ne savons si la sincérité y trouvera son compte, mais nous sommes certains que la défiance y trouvera le sien. On criera au système des fiches.

Nous sommes franchement hostiles au régime des notes secrètes. Nous ne le croyons pas de nature à favoriser ni la discipline ni la camaraderie. Il n'est pas encourageant, il n'est pas stimulant, il laisse planer le doute et l'incertitude. A notre sens, c'est un droit du subordonné de savoir ce que son chef pense de lui, et c'est un devoir du supérieur de renseigner son subordonné sur ses sentiments. Ce sont là des éléments de confiance réciproque. Si un officier n'avance pas à son rang, il doit en savoir le pourquoi ; et s'il est discerné au milieu de ses camarades, il doit aussi en connaître la raison. Dans le premier cas, l'officier, que la vanité n'aveugle pas, sera porté à corriger ses imperfections ; dans le second, il sera encouragé à persister dans sa méthode de travail.

Il se peut que l'on nous traite d'idéaliste. Mais dans quel milieu règnera la sincérité et la franchise si ce n'est dans un corps d'officiers ?

* * *

La guerre de Mandchourie exerce son influence. Le Conseil fédéral a résolu de porter à 80 au lieu de 40 le nombre des pelles par compagnie

d'infanterie. C'est 16 960 pelles nouvelles pour nos 424 compagnies et une dépense de 98 800 fr. qui sera répartie sur deux années, délai fixé pour la répartition des nouveaux outils.

Un autre crédit, de 544 000 fr. est destiné au paiement des nouvelles voitures à munition de l'infanterie. On sait que chaque compagnie a maintenant la sienne ; ces caissons ont été enlevés aux compagnies de parc où il faut les remplacer.

Puisque nous en sommes aux munitions, constatons que les Chambres ont accordé le crédit demandé par le Conseil fédéral pour l'agrandissement de la fabrique de munition d'Altorf (R. M. S. Chronique suisse de mai 1908, p. 407).

* * *

Depuis longtemps la question de nos places de tir d'artillerie était à l'étude. Thoune, Bière et Frauenfeld sont à l'étroit et d'un agrandissement difficile et coûteux. Les nouvelles pièces, celles de l'artillerie à pied surtout, exigent des portées infiniment plus considérables que celles dont nous disposons.

Le Conseil fédéral demande l'acquisition d'un champ de tir à Kloten-Bulach. Ce champ de tir a été utilisé déjà ces dernières années, mais son usage est onéreux vu les indemnités de location et de dommage qu'il entraîne.

Dès lors, de nouvelles propositions ont surgi. Des artilleurs préconisent plutôt la vallée de la Broie aux environs de Payerne, qui offre plus d'espace encore et un plus grand choix de positions. La place de Kloten-Bulach présente l'inconvénient d'être enserrée entre des lignes de chemins de fer qui rendraient son élargissement éventuel impossible. La question est pendante.

L'avantage d'une grande place d'exercice ne se manifesterait pas seulement pour l'artillerie. D'autres armes pourraient en bénéficier. Certains exercices de corps de troupes combinés pourraient s'y poursuivre à des saisons où l'on craindrait de commettre trop de dégâts ailleurs.

* * *

Le colonel-divisionnaire Kœchlin, commandant de la II[e] division, a offert sa démission pour raisons de santé. Le Conseil fédéral ni la Commission de défense nationale n'ont cru devoir l'accepter. Un congé a été accordé au colonel divisionnaire Kœchlin dans l'espoir qu'un prompt rétablissement de sa santé lui permettra de conserver son commandement.

* * *

Le 18 mai a eu lieu au local de l'Automobile Club suisse, hôtel de la Métropole, à Genève, une intéressante séance du club à laquelle avaient été invités quelques membres de la Société militaire de Genève. Le président central du club, commandant du corps des automobilistes volontaires, M.

C.-L. Empeyta, y a présenté une causerie fort instructive sur l'état actuel de l'automobilisme militaire.

La *Revue militaire suisse* espère publier un article approfondi sur cette question. Cela ne la dispense pas de cueillir d'ores et déjà quelques indications dans l'étude présentée par M. Empeyta à son attentif auditoire.

Il s'est limité à examiner l'emploi des voitures automobiles à l'exclusion des poids lourds qui justifient à eux seuls une étude spéciale. Il ressort des expériences acquises à ce jour que cet emploi s'applique avec succès au transport des commandants de corps et de divisions et de leurs états-majors; à la transmission des ordres; à la liaison entre les commendements; au service des reconnaissances; au transport de troupes du génie et d'explosifs pour des destructions d'ouvrages d'art; au transport enfin, pendant le combat, — sur ce point nous restons encore un peu sceptiques, — de mitrailleuses et de leurs servants sur des points convenables à une action de surprise.

Le conférencier préconise l'adjonction, au service des automobiles, des motocyclistes, comme en Allemagne et en Autriche. Pour la transmission des ordres et même pour le service de reconnaissances, dans le cas où il n'est pas nécessaire de transporter les officiers de l'état-major, la motocyclette vaut l'automobile, si elle ne lui est pas supérieure. Il ne faut pas oublier qu'en temps de guerre le télégraphe sera surchargé; le motocycliste arrivera souvent avant une dépêche.

Le service de l'intendance aussi peut tirer un grand avantage de l'automobilisme.

Actuellement, on étudie et expérimente l'automobilisme dans toutes les armées, et des organisations plus ou moins complètes ont été arrêtées ou sont en voie de constitution.

En France, la question est peu avancée. Les réservistes qui sont automobilistes sont appelés à faire leurs périodes commes conducteurs. L'armée anglaise possède, comme on sait, une quantité de corps volontaires, y compris un corps d'automobilistes dont les membres ont rang d'officiers. La Roumanie et la Norvège ont demandé des renseignements à la Suisse sur la constitution de son corps; la Norvège, entre autres, se proposerait une organisation analogue. Le projet à l'étude en Belgique a aussi beaucoup d'analogie avec l'organisation suisse. Le corps des automobilistes y sera assimilé à la garde civique.

La Suède vient de fonder son corps d'automobilistes. Ses membres prennent un engagement écrit de quatre années et doivent tous les deux ans participer à une période de manœuvres de 10 jours. En cas de guerre, ils se tiennent à la disposition du roi. Leur nombre sera d'une vingtaine environ.

L'Italie possède un corps de cyclistes et automobilistes dont le siège est à Rome, au ministère de la guerre. Il comprend 32 membres. Il a formé un

ous-comité du T. C. I., un sous-comité du A. C. I. et des sous-comités pro-inciaux. Ceux-ci se recrutent essentiellement parmi les cyclistes; les auto-obiles et les motocycles sont considérés comme secondaires. Cette organi-ation va d'ailleurs être modifiée, si ce n'est déjà fait. Aux manœuvres de 907, les autos ont été employées séparément.

Le corps allemand compte actuellement 60 membres qui ont tous rang 'officier sans grade et doivent le service sans restriction en cas de guerre. n temps de paix, leur engagement est de quatre années et comporte trois ériodes d'exercices de dix jours. Ils sont soumis à la discipline militaire; la ésobéissance entraîne l'exclusion du corps; ils ont le droit de porter l'uni-orme en dehors du service.

L'indemnité est de 20 marks pour la voiture et de 15 marks pour le conducteur. Mais l'automobiliste paie l'huile et la benzine et n'a pas droit u logement; en cas de panne, l'indemnité est supprimée. En cas d'accident, e retour de la voiture en chemin de fer n'est payé que si aucune faute n'est mputable au volontaire. Toutes ces charges sont compensées par le droit de porter l'uniforme en dehors du service.

Pour être recruté, il faut avoir été reconnu apte au service militaire. C'est une erreur. Des torax étroits, des corpulents, des boiteux même peuvent rendre des services à l'armée en automobile.

Le corps autrichien est formé des autos de l'A. C. autrichien et de la Motocyclisten Vereinigung. Les officiers de réserve peuvent faire partie du corps et en porter l'uniforme. Tous doivent le service sans restriction en temps de guerre, et en temps de paix comme en Allemagne. L'indemnité est de 15 couronnes par jour y compris le chauffeur, l'huile et la benzine, et comme en Allemagne, cette faible indemnité est compensée par le droit de porter l'uniforme en dehors du service. La cotisation à payer par les mem-bres du corps est de 100 couronnes d'entrée et 50 couronnes par an. Des membres passifs peuvent faire partie du corps et en porter l'uniforme; coti-sation 300 couronnes.

Un tribunal d'honneur est prévu composé du chef et de quatre membres. Les décisions sont sans appel *(Inappellabel)*.

On connait l'organisation suisse[1], approuvée par le Conseil fédéral le 22 uillet 1907. Elle ne comprend que des automobilistes. Ils forment un corps e 130 volontaires dont 63 pour l'armée de campagne, 32 pour les services es étapes, territorial et des chemins de fer, et 35 volontaires de réserve. Les volontaires de l'armée de campagne sont répartis à raison de 10 à l'état-major de l'armée et de 10 par corps d'armée, y compris la brigade de cava-erie. 13 voitures de réserve.

Les volontaires sont divisés en deux classes. Ceux de 1re classe con-

[1] *Revue militaire suisse*, 1907, p. 646, livr. d'août. Nous indiquons les changements ntervenus.

tractent un engagement de quatre ans et doivent un service chaque année pendant une période d'instruction, grandes manœuvres et autres. Ceux de 2e classe signent un engagement de quatre ans pendant lesquels ils devraient servir en cas d'une mobilisation totale ou partielle pour service actif. En temps de guerre, les deux classes doivent le service illimité. En tous temps, le refus d'obéissance comporte la radiation du corps.

Malgré certains avantages, le recrutement de la 1re classe est difficile. Soit pour la voiture soit pour le volontaire les exigences du contrat réduisent les choix. Il faut de bonnes voitures, de trois ans au plus, avec des carrosseries ouvertes. Il faut de bons conducteurs, éprouvés, remplissant les conditions du contrat et décidés à quelques sacrifices pécuniaires. Actuellement, sur les 40 membres que comporte la 1re classe en temps de paix, les incorporations s'élèvent à 21, y compris le chef; 9 sont pendantes devant le Département. La 2e classe se recrutera plus facilement. En 1909, le corps sera au complet.

Son instruction est à l'étude. On exige naturellement en première ligne l'aptitude automobiliste des volontaires; mais, beaucoup n'ayant fait aucun service, il leur manque souvent la correction militaire que comporte leur assimilation aux officiers. La lecture des cartes demande aussi un complément d'instruction; de même la connaissance des divers services de l'armée qu'il est important d'avoir pour assurer la transmission des ordres.

Il sera remédié à ces lacunes par un cours de quelques jours après l'entrée au corps. Le chef du corps estime que l'instruction qui sera donnée pendant ce cours doit être mutuelle, c'est-à-dire que quelques officiers de l'armée destinés à se servir de l'automobile donneraient aux volontaires l'instruction militaire, tandis que ceux-ci donneraient un cours théorique et pratique d'automobilisme.

* * *

On diffère d'opinions sur la force des voitures. En Suisse, on prend de 15 à 35 HP. En Allemagne et en Autriche, le minimum est de 16 HP. et l'on demande des voitures de 40 et jusqu'à 60 HP. En France, l'indemnité ne tient pas compte de la force dépassant 30 HP.

Les fortes voitures offrent de multiples inconvénients, sans parler des indemnités qu'elles nécessitent pour détériorations. Exemple : Aux manœuvres suisses de 1906, une 60 HP. a coûté 119 fr. par jour; les 20 HP. ont coûté 78 fr. en moyenne. La grosse voiture a coûté au total 2028 fr., dont 1010 fr. pour les pneus. Ces chiffres ne comprennent pas la solde. En 1907, la moyenne de 18 jours, avec solde, a été de 73 fr. 55. C'est encore la voiture la plus forte qui coûte le plus cher, 78 fr. 70.

En temps de guerre, la question des frais est relative. Mais il ressort des expériences que les fortes voitures seraient vite hors de combat. Il faut tenir compte surtout de la question des pneus. En 1907, le total des frais s'est

monté à 12 969 fr. dont 4236 fr. pour les pneus. En outre, les fortes voitures consomment une quantité d'essence disproportionnée aux services rendus.

Les manœuvres de 1907, pendant lesquelles on a employé des voitures de 14 à 40 HP, ont démontré définitivement que les forces de 14 à 28 HP. sont largement suffisantes M. Empeyta estime même que l'on devrait utiliser des voitures plus faibles, de 8 à 14 HP., si ce n'est actuellement pour le corps, en tous cas à la mobilisation, à la condition de les munir d'une carrosserie très légère, à deux places par exemple. Avec une petite multiplication de la première vitesse, elles passeraient partout, fourniraient une bonne moyenne de 30 km. et serviraient à la transmission des ordres, au transport des adjudants et au service des reconnaissances.

Le conférencier a terminé son exposé en fournissant encore quelques indications sur les manœuvres de 1907 à l'étranger et sur la mobilisation des automobiles. Il admet en Suisse l'existence de 2000 voitures dont un tiers sont vraiment utilisables. Le reste peut constituer un parc où l'on trouvera des pièces de rechange et surtout des pneus.

L'orateur se demande si, une fois prélevées les voitures nécessaires au service de l'automobilisme proprement dit, il serait possible de former un corps spécial pour le transport de combattants, infanterie et mitrailleurs. Il faudrait 250 voitures pour 1000 hommes, plus une vingtaine pour les mitrailleuses. A la rigueur, on pourrait les trouver, mais il y a d'autres difficultés. Les voitures ne sont pas tout, il faut des mécaniciens capables de les conduire et de les entretenir, il faut un approvisionnement de pneus et d'essence, une organisation de ravitaillement, etc., etc.

Ce qui pourrait être organisé plus facilement qu'un transport de combattants, serait un service d'automobiles pour le transport des blessés. Cette étude pourra être utilement entreprise, ainsi que celle du transport des vivres et des munitions, commencée déjà mais qui relève surtout des poids lourds.

Résumant son exposé de la mobilisation, M. Empeyta formule les conclusions suivantes :

La Suisse doit se préoccuper:

a) de former des officiers et des hommes destinés à l'organisation et à la conduite des voitures et des camions mobilisés, car ce ne sont pas les voitures qui manqueront mais bien les conducteurs; et les officiers au courant de l'utilisation de l'auto sont peu nombreux;

b) du ravitaillement et des dépôts de pneus et d'essences. La question des pneus est très difficile; celle de l'essence est d'une solution plus aisée; c'est affaire d'argent;

c) d'établir des modèles simples de carrosserie pour le transport des vivres, des munitions et surtout des blessés. Il sera facile de prévoir une contruction telle qu'elle puisse être exécutée par les premiers charpentiers ou menuisiers venus.

CHRONIQUE BELGE

(De notre correspondant particulier).

Les officiers de réserve. — Les grandes manœuvres de 1908. — Modifications aux règlements sur le tir de l'infanterie et de la cavalerie belges. — Les compagnies cyclistes. — Les matériels de 7,5, de 5,7 et de 12 (canons et obusiers) sur affûts d'embrasure Cockerill. — Expériences de tir contre une coupole de 7,5 Cockerill. — Adoption de mitrailleuses Hotchkiss.

Enfin, la loi créant les officiers de réserve et déterminant l'état et la position de ces officiers vient de voir le jour. Il y a plus de vingt ans que des officiers de réserve existaient en Belgique, mais sans fondement légal, sans droits et devoirs réciproques entre l'autorité militaire et eux. Aussi ne pouvait-on compter sur cette ressource pour faire face au déficit en officiers (plus d'un millier) qui se produirait en cas de mobilisation.

Il y avait des officiers de réserve issus des volontaires agréés imaginés en 1887 et dont le nombre fut égal à zéro; d'autres, issus des cadres de l'armée, provenant des démissionnés et des pensionnés consentant à demeurer pendant cinq ans à la disposition du Département de la guerre; enfin un certain nombre de sous-lieutenants de réserve provenant des sous-officiers congédiés après un examen sommaire de capacité.

Aucun de ces officiers ne pouvait d'ailleurs être appelé à servir en temps de paix, et par conséquent, les mesures prises, malgré les meilleures intentions du Département de la guerre, étaient restées lettre morte.

La nouvelle loi munit l'officier d'un brevet lui conférant le rang d'officier de réserve, lui attribue un uniforme et, durant son séjour sous les drapeaux, un traitement et un emploi semblables à ceux des officiers du même grade de l'armée active.

Les officiers de réserve peuvent être appelés sous les drapeaux tous les ans pendant 15 jours ou un mois pour assister à une période de tir ou de manœuvres; ils rentrent dans les cadres de l'armée active en cas de mobilisation et pour la durée de celle ci.

La loi permet d'accorder aux officiers de réserve certains avantages pécuniaires ou autres, à déterminer par arrêté royal.

L'avancement des officiers de réserve a lieu entre eux et après des laps de temps de service rapportés au nombre d'années de grade des officiers correspondants de l'armée active, qu'ils ne peuvent jamais devancer. Cet avancement est subordonné à la condition que les intéressés se soient soumis à des rappels annuels sous les armes, ainsi qu'à toute autre épreuve fixée par le Ministre de la guerre.

Tous les cinq ans, le terme de service des officiers de réserve doit être prorogé.

Les officiers de réserve peuvent occuper toutes les positions civiles compatibles avec les institutions militaires et le grade dont ils sont revêtus dans l'armée. Toutefois, ils ne pourront jamais se prévaloir de leur situation dans la vie civile pour se soustraire à leurs obligations militaires lors d'une mobilisation.

Ils ne pourront non plus faire mention de leur qualité d'officier dans les actes commerciaux, industriels, etc., ou dans des publications littéraires ou relatives à des affaires financières, commerciales, etc., ni signer, en cette qualité, des articles de journaux, à moins d'en avoir obtenu l'autorisation du Ministre de la guerre, laquelle leur est également indispensable pour les publications ayant trait à des questions militaires.

Il est heureux pour notre armée que l'autorité militaire belge se soit décidée à résoudre cette délicate question des cadres de réserve, sans lesquels il est impossible de mobiliser nos forces, même celles de première ligne, chaque division d'armée comportant une brigade de réserve composée en grande partie de cadres fictifs ou n'ayant existé jusqu'ici que sur le papier.

Il faut espérer que les mesures qui viennent d'être prises seront suivies d'effets, et que le sentiment patriotique conduira les officiers et les sous-officiers capables qui quittent l'armée, à solliciter leur passage dans la réserve. Il convient cependant de ne pas se dissimuler que, vis-à-vis d'avantages illusoires qui se traduisent surtout par des devoirs, la position d'officier de réserve en Belgique comporte des sujétions caractérisées et des entraves nombreuses à la liberté du citoyen!

La position d'officier est toujours fort enviée en Belgique, mais l'est-elle assez pour que des industriels, des commerçants, des employés y sacrifient une partie de leurs intérêts et de leur indépendance? Nous sommes assez sceptiques à cet égard et craignons fort que le nombre d'officiers de réserve belges ne reste beaucoup au-dessous des nécessités!

* * *

Ainsi que je l'ai annoncé dans ma dernière chronique, une division de cavalerie à 4 régiments de 5 escadrons renforcés de 4 batteries à cheval, de 4 compagnies cyclistes et de 1 régiment à 4 bataillons de carabiniers (chasseurs), effectuera cette année du 4 au 10 septembre des manœuvres en terrain varié.

La division partira de la frontière allemande (Malmédy) vers Stavelot, et agira contre la position fortifiée de Namur mise en état de défense.

Depuis toujours, nos deux divisions de cavalerie, en tant qu'unités constituées, ne manœuvraient que bi-annuellement dans les plaines de Beverloo, accompagnées de leurs groupes de deux batteries à cheval.

Les opérations qui vont s'accomplir constituent donc une innovation, en

Belgique, et nous croyons qu'il ne s'en est pas encore produit de semblable à l'étranger, si nous considérons qu'une division de cavalerie sera chargée de tenter un coup de main contre une importante place forte.

Quel dommage que cette manœuvre ne puisse être complétée, et que les troupes de cavalerie ne puissent être soutenues par une division d'armée procédant à une attaque de vive force contre la forteresse, mode d'action de l'assaillant auquel il faut s'attendre normalement. On aurait pu de cette manière mettre en œuvre toutes les ressources de la défense et les éprouver dans une situation vraiment pratique.

Quoi qu'il en soit, l'investissement et l'isolement de la place et l'exécution d'un coup de main seront déjà des opérations très instructives, si elles sont logiquement conduites, tant du côté de l'assaillant que du côté du défenseur, et elles permettront l'étude d'une foule de problèmes très importants.

Il faut espérer que l'année prochaine on profitera des manœuvres de la position de Liège pour donner à cette forteresse des effectifs semblables à ceux de son pied de guerre et qu'on la fera attaquer par une divison de toutes armes accompagnée d'un parc d'artillerie lourde d'armée.

Des manœuvres semblables sont pour nous de la plus haute utilité, et à certains égards, elles le sont plus que des manœuvres en terrain varié, sans prétendre diminuer en quoi que ce soit l'influence salutaire de ces dernières. Mais il faut bien reconnaître que dans un conflit armé, les forces de campagne belges graviteront autour de leurs trois grandes positions fortifiées qui joueront dans l'issue de la campagne un rôle primordial, voire décisif, étant donnée la faiblesse relative de notre armée. Le Ministre de la guerre serait bien inspiré si les manœuvres de forteresse de cette année étaient le prélude de manœuvres annuelles semblables, et si elles constituaient le signe de l'importance prépondérante qu'il convient d'accorder à ces exercices dans notre pays.

Notre cavalerie n'aura jamais pour mission d'investir des forteresses ni d'effectuer des coups de mains contre des places fortes, mais en exécutant de semblables opérations, se rendra compte du rôle qu'elle aura à jouer et des procédés à utiliser en temps de guerre pour contrecarrer des tentatives similaires.

Le bénéfice que nos troupes d'attaque retireront de ces exercices consistera encore en marches, stationnements, ravitaillements, utilisation des communications, opérations contre des détachements de couverture, des postes détachés ou contre des positions organisées.

Le programme sera ainsi suffisamment chargé pour occuper nos chefs et nos unités pendant six jours.

* * *

Le dernier règlement sur le tir de l'infanterie et de la cavalerie belge vient de subir quelques modifications nécessitées par l'adoption générale de la cible électro-automatique Bremer dans les champs de tir. Les colonels Schiessle et Steinbuch de l'armée suisse ont été désignés par votre gouvernement, comme vous le savez, pour se rendre au camp de Beverloo et y étudier le fonctionnement ainsi que l'installation de ces cibles. Je n'en dirai donc pas davantage à ce sujet.

Le Département de la Guerre a profité de la publication de ces modifications pour introduire dans le règlement quelques perfectionnements réclamés par les autorités militaires.

La règlementation du concours de tir des officiers est établie sur des bases nouvelles. On ne peut qu'approuver le Ministre d'avoir maintenu le prix unique à décerner sur l'ensemble des quatre épreuves du concours, pour la raison « que seul doit être récompensé qui se distingue par les qualités réunies d'appréciateur des distances d'abord, de tireur ensuite. »

Un ordre d'importance indique la valeur de chacune des quatre épreuves, décroissante en raison directe des pertes de points qui peuvent être infligées aux concurrents en cas d'exclusion (pour l'appréciation des distances) ou de nullité des résultats (pour le tir).

Le règlement avait jusqu'ici accordé la priorité au tir au fusil, à l'appréciation des distances, à la vue, au télémètre ; le concours au pistolet venait en queue. Actuellement, la priorité appartient à l'appréciation des distances, à la vue, puis au télémètre, ensuite au tir au pistolet, enfin au tir au fusil ou à la carabine. En accroissant les possibilités de pertes de points, par la multiplication des erreurs à commettre dans les concours relatifs aux appréciations des distances, on place au premier rang cette partie de l'instruction des officiers.

C'est la réaction contre les virtuoses du tir. Il y a quelques années, on considérait que les qualités de tireur au fusil et à la carabine étaient primordiales pour un officier, lieutenant ou sous-lieutenant, instructeur-lige du tir de sa troupe. Il est vrai qu'au combat, la première qualité est celle d'appréciateur des distances, mais on faisait valoir qu'on peut être très bon chef d'unité et ne pas avoir de bons yeux, et que les *appréciateurs de distances* pouvaient suppléer à cette insuffisance de leurs chefs sans enlever à cenx-ci leur prestige.

On a vu avec chagrin des officiers, presque toujours les mêmes, par le seul fait de leurs qualités de tireur, emporter les prix de tir. Les nouvelles prescriptions remettent les choses au point ; mais nous verrons dans quelques années une nouvelle réaction surgir ! La réglementation des concours est le tonneau des Danaïdes. Le règlement a simplifié les règles de l'emploi des feux qui doivent pouvoir être aisément retenues de mémoire par tout homme, même borné. Mais on peut émettre l'avis qu'il est excessif de per-

mettre à un tireur isolé de tirer à plus de 100 mètres contre un homme abrité ou couché, dont on voit à peine la tête. Il faudrait un tireur de stand et une grande chance pour atteindre un but semblable à 200 mètres — 100 mètres étaient déjà un maximum.

L'accroissement des exigences, en réduisant à 7, 10, 13 et 16 points d'erreur permise, les tolérances pour le passage d'une distance à une autre, aux tirs d'école, est la constatation officielle des énormes progrès que le nouveau règlement de tir a fait accomplir à l'infanterie. C'est avec satisfaction qu'on salue un tel résultat, surtout si l'on songe que les prescriptions mises à l'essai avant l'apparition du règlement de 1904, avaient fixé ces exigences, respectivement à 8, 10, 12 et 14, et qu'elles avaient dû être diminuées en présence du petit nombre de tireurs ayant pu passer d'une distance à l'autre sans balles supplémentaires.

Le grand nombre de tireurs, si limité au début, qui parviennent actuellement à la première classe, a obligé également à réduire, respectivement à 40 et à 50 balles, le nombre de cartouches qui peuvent être allouées aux soldats, pour que ceux-ci puissent être rangés dans les 1re et 2e classes de tireurs.

On a, d'autre part, reconnu nécessaire de soutenir l'intérêt de tous les tireurs, dès la première distance des tirs d'école, en faisant compter toutes les balles pour le classement, et en accordant aux dix dernières tirées à la distance extrême du stand une cote d'importance double.

Bref, les modifications apportées aux règlements sur le tir s'inspirent d'idées progressistes. Constatons en passant que l'instruction technique des officiers d'infanterie a marché à pas de géant, et que l'impulsion donnée par les derniers règlements pour l'infanterie et la cavalerie, a eu les conséquences les plus heureuses.

Au reste, notre excellent règlement sur le tir sera incessamment mis en vigueur dans l'artillerie. Ainsi auront été réalisées pour le plus grand bien de l'armée, l'unité d'armement et l'unité d'instruction du tir dans toutes les armes et services.

* * *

Nos compagnies cyclistes participent depuis plusieurs années à toutes nos manœuvres; l'expérience qu'elles ont acquise a permis de déterminer nettement les services à demander à ces unités. Il sera sans doute agréable à vos lecteurs de connaître les idées qui ont cours à ce sujet chez nous.

Les compagnies cyclistes font partie des bataillons de carabiniers et sont considérées uniquement comme des détachements d'infanterie montée susceptibles de se mouvoir avec grande rapidité sur routes; leur instruction est conduite de façon à atteindre ce résultat.

Indépendamment du rôle de compagnies d'infanterie encadrées dans le taillon, les unités cyclistes peuvent, en raison de leurs aptitudes spécia-s, être chargées de missions diverses, notamment :

a) Occuper à grande distance, en avant ou sur le flanc des colonnes, un oint important (pont, défilé, bois, hauteur, etc.); se porter sur les flancs ou s derrières de l'ennemi; exécuter des destructions sommaires, etc. ;

b) Servir de soutien à la cavalerie et à l'artillerie ;

c) Coopérer au service de relais et d'estafettes ;

d) Participer au service de reconnaissances.

Le soldat cycliste reçoit l'instruction normale du fantassin. Tous les règle-ments en usage dans l'infanterie lui sont applicables.

Quant à l'instruction cycliste proprement dite, elle est orientée de façon à former de bons cyclistes militaires, bien entraînés, accoutumés au port à dos de la bicyclette.

L'instruction spéciale du cycliste comprend :

a) La nomenclature des pièces principales, le réglage et l'entretien de a bicyclette ;

b) Les exercices cyclistes se rapportant à l'école du soldat et à l'école de ompagnie ;

c) L'hygiène du cycliste ;

d) Le règlement sur la police du roulage et de la circulation ;

e) Des exercices de la lecture des cartes.

Pendant les périodes consacrées aux écoles de bataillon et de régiment, l'instruction spéciale des compagnies cyclistes se poursuit, concurremment avec l'instruction normale, sous la direction des chefs de bataillon et d'après un programme arrêté par le chef de corps. La participation de ces unités aux exercices est réglée au mieux des intérêts de la double instruction du fantassin et du cycliste. Des théories sont faites aux cyclistes sur :

a) Les petites reconnaissances ;

b) Les rapports verbaux ou écrits ;

c) Les notions générales relatives à la composition des colonnes ;

d) L'organisation des services de l'arrière et de lignes de relais ;

e) Les lanternes et les fanions distinctifs des quartiers généraux et des tats-majors des grandes unités.

La vitesse de marche d'une unité cycliste est influencée par l'état physi-ue et moral des hommes ainsi que par les circonstances topographiques et tmosphériques. Sur une route ordinaire, en pays peu accidenté, elle est en oyenne de 12 kilomètres à l'heure, halte non comprise ; elle peut être nota-lement augmentée, quand les circonstances l'exigent et que les routes sont onnes.

L'entraînement est conduit de façon à faire franchir, avec le charge-ent complet, aux différentes vitesses, 60 kilomètres environ, coupés par

deux ou trois pauses à pied pendant lesquelles le cycliste pousse ou porte sa machine.

* * *

Les études relatives au matériel d'artillerie de campagne sont à peine terminées, celles concernant les obusiers sont en cours, que l'artillerie et l'industrie belges ont à résoudre les nombreux problèmes ayant trait à l'armement de nos places fortes : création d'un matériel de canons de 5,7 et de 7,5 sur affût d'embrasure, d'un canon et d'un obusier de 12 c. pour coupoles et batteries casematées ; construction de nouveaux types de coupoles en acier résistant aux projectiles actuels et réunissant tous les perfectionnements imposés par l'expérience acquise dans les forts de la Meuse.

Tous ces travaux ont été menés à bien par les usines Cockerill aidées par notre fonderie de canons et par nos services et commissions techniques.

Le canon de 7,5 sur affut d'embrasure à obturation complète, tire les mêmes projectiles que ceux de l'artillerie de campagne. Il est pourvu de la fermeture à vis excentrique Cockerill et d'un frein hydraulique avec récupérateur à ressort.

La pièce d'embrasure qui armera les batteries traditores d'Anvers est capable d'un secteur de tir horizontal de 30 degrés et d'un secteur vertical de 10 degrés d'élévation correspondant à la portée de 4000 mètres.

L'appareil de fermeture est à percussion centrale et comprend un appareil de sûreté contre le long feu, ainsi qu'un dispositif permettant de tirer automatiquement ou coup par coup.

Le berceau portant le canon, pourvu de son obturateur d'embrasure, constitue, avec les appareils de pointage, la partie mobile de l'affût : la bouche à feu y repose par ses deux tourillons horizontaux.

Le châssis de l'affût est une grande plaque en acier coulé fixée au mur de masque de la casemate ; au centre, il prend une forme concave pour constituer vers l'avant un masque d'embrasure ; une ouverture laisse passer le canon et permet le pointage en direction et en élévation.

Le canon de 5,7 est en principe semblable à celui de 7,5, et il tire les mêmes munitions que le canon de 5,7 armant nos forts actuels et les batteries mobiles de nos places fortes.

Le ressort élastique entre le canon et l'affût, au lieu d'être constitué par un frein, l'est par une triple tôle d'acier circulaire au centre de laquelle est fixé le canon par une suspension à la cardan — sous l'action du tir, la tôle fait ressort, fléchit et remet la pièce en batterie.

La réalisation de l'obturation complète des embrasures des canons de casemate est d'une importance capitale, tant au point de vue de l'habitabilité des caponnières et coffres flanquants, que sous le rapport du danger que présente pour le personnel l'introduction des gaz des matières asphyxiantes,

que des balles qui pénètrent dans les locaux par les interstices existant entre la pièce et la paroi des embrasures.

Les dangers qu'offre l'action délétère des gaz s'accroîtront dans une notable proportion par l'emploi de canons et d'obusiers de casemates à tir rapide du calibre de 12 c.; pour assurer l'aération des locaux et empêcher la rentrée de la fumée par les embrasures, il faudrait des installations spéciales délicates et coûteuses de ventilation. Ce problème a été résolu complètement par les dispositifs présentés par la Société John Cockerill.

Le matériel de 12 c. (canon et obusier) pour casemates est construit d'après les principes énoncés pour les matériels de 7,5 et de 5,7, mais on a renoncé à exiger des munitions d'un type unique pour bouches à feu en présence de l'existence dans notre armement de modèles très différents du calibre de 12 c., qui utiliseront d'ailleurs des cartouches complètes ou à douilles amovibles.

Les tirs contre la coupole de 7,5 du système Cockerill ont montré des choses surprenantes et de nature à nous donner confiance. Cet engin de défense a supporté 44 coups d'obus pleins et explosifs — mine du canon de 15 c. et du mortier de 21 A tirés à 2300, 1000 et 400 mètres, et même à bout portant, sans être mise hors de service et sans que les mécanismes intérieurs en eussent souffert.

* * *

La Société anonyme des anciens établissements Hotchkiss et Cie, à Paris, a reçu une commande de mitrailleuses du calibre de 7mm65, tirant la cartouche du fusil M 1889. Ces armes sont montées sur affût de campagne avec trépied démontable et avant-train avec coffre à munitions; elles sont destinées à l'armement mobile de la position fortifiée d'Anvers. Pour la construction du matériel en question, la susdite firme s'est assuré la participation de la Société anonyme des ateliers de construction de la Meuse, à Liège, laquelle est chargée de la fabrication des canons de rechange, des affûts et des avant-trains avec accessoires.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

† Le commandant Gérard. — Livres militaires. — Les *Lettres d'un oncle à son neveu*. — L'armée territoriale. — Le service d'un an. — Publications historiques.

Je vous ai parlé bien souvent du commandant Gérard. C'est la dernière fois, sans doute, que je vous en parle. Je l'aimais beaucoup. Je l'aimais d'autant plus que j'avais eu la bonne fortune de lui être utile, et qu'il m'en témoignait une touchante reconnaissance. Lorsqu'il vint me soumettre l'idée si

simple et si ingénieuse grâce à laquelle il pouvait pour quelques sous construire un prisme de n'importe quel angle, sans avoir à tailler le verre (j'en ai dit un mot dans ma Chronique de mai 1901, page 402), lorsqu'il m'en montra la réalisation au moyen d'une boite en carton, une toute petite boîte à pastilles de réglisse, je fus émerveillé de cette solution. Mais aussitôt je ne pus me tenir de lui dire que j'en entrevoyais une extension, une application à l'artillerie, qui a grand besoin de goniomètres. Aussitôt, il se mit au travail dans le sens que je lui indiquais et, après avoir construit un télémètre pour l'artillerie, il en imagina un, qui est un vrai chef-d'œuvre d'ingéniosité, pour la marine. Mais que d'efforts n'eut-il pas à dépenser pour améliorer son modèle, et surtout pour le faire adopter! C'est à cette lutte sans doute qu'il épuisa sa robuste santé : la mauvaise volonté des bureaux, les exigences des expérimentateurs, lui créèrent d'incessantes difficultés. Il devait se heurter, au Ministère de la marine, à une hostilité analogue à celle qu'il rencontra pour le cyclisme, au ministère de la guerre.

Cette hostilité était inexplicable pour bien des gens. Nul homme n'a jamais été d'aspect plus sympathique que ce beau soldat, à la physionomie ouverte et riante. Chef adoré de ses subordonnés, camarade modeste et serviable, subordonné toujours prêt à obéir, toujours aimable et foncièrement bon, qu'avait-il donc contre lui ?

Son origine, d'abord. Fils de gendarme, ancien enfant de troupe, élève de Saint-Maixent, il était mal vu de ceux qui, ne le connaissant pas personnellement, savaient seulement qu'il était plus fort en sciences appliquées que bien des Saint-Cyriens et bien des Polytechniciens. Il n'en avait pas le droit. On le lui prouva en le refusant lorsqu'il se présenta à l'Ecole de guerre.

On l'accusait aussi de mercantilisme. On ne pouvait croire que, étant en relations avec des constructeurs, auxquels il s'adressait pour des appareils d'optique, il n'y gagnât pas de l'argent. La réprobation qui s'attache à certains officiers parce que, sous couleur de s'intéresser aux applications militaires de l'industrie, ils ne se gênaient pas pour faire assez ouvertement du commerce, tout comme d'autres font du maquignonnage, cette déconsidération a rejailli sur lui. Comme si, en utilisant cette merveilleuse « inventivité » dont il était doué, il n'aurait pas pu s'enrichir en entrant dans quelque maison d'optique ou d'automobile! Mais non! Il ne voulait à aucun prix quitter l'armée et travailler pour d'autres que pour elle.

Ses facultés créatrices s'exerçaient en quelque sorte à jet continu, mais toujours au service exclusif de sa profession. Qu'il imaginât un pneu increvable, ou un mode d'emploi des havresacs de troupes soit comme pare-balles, soit comme éléments constitutifs de radeaux, de canaux ou de passerelles, qu'il construisît, avec des miroirs d'un sou, des réflecteurs simulant la lueur des coups de canon, qu'il conçût l'idée d'une stadia ou d'un télémètre, il ne songeait qu'à être utile à l'armée.

S'il avait voulu tirer argent de son esprit aussi vif que pratique, aussi pénétré que sensé, il aurait laissé une fortune aux malheureux enfants qui le pleurent, et qui, du moins, pourront être fiers de porter son nom.

Il a été un remarquable officier de troupe, très à son aise sur le terrain. Mais il a été quelque chose de plus. Il a été beaucoup plus. Il a rendu à son pays des services incomparables. Il lui en aurait rendu de bien plus grands encore si on avait su comprendre quelle force il était.

J'ajoute qu'il ne se confinait pas dans les choses scientifiques ou militaires. Il avait en politique, en religion, en morale, des idées très arrêtées et, à mon avis, très élevées. Je n'y insisterais pas, si justement on ne lui avait fait grief aussi de ses opinions libérales et de la ferveur de ses sentiments démocratiques.

Mais je répète que les préventions qu'on pouvait avoir contre lui s'évanouissaient quand on l'approchait : elles fondaient sous la séduction qui émanait de lui ; elles s'évaporaient, en quelque sorte, à la chaleur de son cœur.

Tout cela, hélas ! est fini, bien fini !... ou plutôt mal fini !...

* * *

Voici bien longtemps que je n'ai parlé de l'activité de notre littérature militaire. On écrit beaucoup, énormément, sur les choses de la guerre, et même sur certaines choses de la paix qui présentent pour l'armée un intérêt considérable : les questions d'instruction rentrent dans ce cas. Vous êtes tenus au courant par les notices bibliographiques qui paraissent à la fin de chaque livraison, et dont quelques-unes prennent un développement assez étendu. Il est cependant des ouvrages qui méritent une mention spéciale, soit en raison des réflexions qu'ils suggèrent ou des polémiques qu'ils provoquent, soit parce qu'ils présentent une valeur exceptionnelle, et qu'il est difficile de donner, par une analyse, une idée précise de ce qui fait cette valeur.

Voici, par exemple, les *Lettres d'un oncle à son neveu* que je tiens pour un vrai chef-d'œuvre. C'est une des études les plus fortes, les plus fines, qu'il m'ait été donné de lire depuis longtemps.

J'avais abordé cette lecture avec méfiance. L'auteur, le capitaine Gustave Coignet, a publié, il y a quelques mois, un roman dont je n'avais goûté qu'à demi la fantaisie. Mais tel manque d'envolée dans l'imagination dont le bon sens est pénétrant, la psychologie délicate, l'ironie savoureuse. Peut-être même y a-t-il quelque incompatibilité entre ces qualités-là et la puissance créatrice. Toujours est-il que *Rêves de soldat* m'avait fait une impression fort médiocre ; j'y avais trouvé des évocations symboliques sans grande portée. Les Lettres dont je parle, au contraire, m'ont ravi, et tous

ceux auxquels je les ai signalées m'ont remercié de les leur avoir fait connaître.

Est-ce à dire que je vous les recommande ?

Peut-être pas. Il y est trop exclusivement question de ce qui se passe chez nous. Il faut être Français pour en saisir toute la justesse, pour en sentir toute la saveur, pour en tirer tout le profit. Un étranger aura sans doute quelque peine à comprendre, lui qui n'a pas nos préjugés, que nous admirions si fort un des nôtres pour avoir su se dégager de la mentalité ambiante. Il a des choses une vue directe, il s'est objectivé, et ne s'est pas laissé influencer par son éducation, par l'accoutumance qui a plié son esprit à certaines idées. C'est trop rare, trop difficile, pour que nous hésitions à louer le capitaine Coignet.

Les étrangers ne sauraient apprécier ce mérite autant que nous le faisons. Mais ce que ce livre leur fera connaître, s'ils en approfondissent les détails, ce sera nos mœurs militaires, ce sera cette mentalité, sur laquelle les renseignements précis font défaut, et qu'on juge surtout par comparaison. Entrant dans l'intimité de notre vie, ils se rendront mieux compte de la tournure de notre esprit. Ils verront, par exemple, tout ce qui subsiste de livresque dans notre enseignement, et combien, portant le pli de longues traditions, nous avons de peine à nous faire aux idées nouvelles. Alors même que notre raison conçoit la nécessité d'une évolution et que notre intelligence en perçoit le sens, la force d'inertie qu'il y a en nous résiste, et, tout en voulant marcher dans la voie du progrès, tout en croyant que nous y marchons, ou nous n'avançons point, ou même nous allons à contre-sens et nous reculons.

Mais fermons ce volume (dont le sous-titre est : *Pour t'aider dans le commandement de ta compagnie*), et prenons-en un autre qui, lui aussi, quoique d'une valeur beaucoup plus mince, nous fournira de très utiles renseignements, éveillera en nous de très intéressantes réflexions.

* * *

Je connais peu notre armée territoriale ; je la connais mal. Par suite d'un enchaînement de circonstances, il s'est trouvé que je ne l'ai jamais vue à l'œuvre d'assez près pour me rendre compte de sa valeur. Dans l'armée et dans le public, elle est jugée plutôt défavorablement. Les soldats de cette armée ne sont pas revenus satisfaits de leurs périodes d'instruction (cours de répétition). Et puis, il y a en France un préjugé qui n'existe pas en Suisse, qui ne saurait y exister, mais qui est très vivace chez nous. Ce préjugé, un de ceux qui ont eu à en souffrir l'exprime, non sans amertume, dans les termes que voici :

Nous sentons bien, à l'esprit de dénigrement qui nous environne trop souvent dans notre pays, que nos compatriotes frondeurs ne peuvent se faire à

idée qu'un monsieur qui vend du vin, des draps ou toute autre marchandise, ui a une enseigne, des bureaux et des balances, soit versé quelque peu dans science militaire.

Si nous voulions discuter avec ces citoyens superficiels, nous leur demanerions tout d'abord sur quoi ils ont bien pu former leur opinion.

Nous attendrions longtemps la réponse, car nous savons que ce qui déchaîne urtout contre nous l'esprit des ironistes, n'est au fond que l'odeur de bourgeois ue nous sentons toujours lorsque nous sommes en tenue.

Ils ne nous pardonnent jamais d'avoir des cheveux blancs sous un képi de lieutenant; notre embonpoint les offusque également, et ils nous en font des tares capitales, comme si vraiment nous pouvions quelque chose contre toutes ces misères.

Mais notre ambition n'est pas d'avoir des airs de conquérants qui plairaient tant aux foules, comme leur plaisent, sans plus de discussion, le panache et les dorures, l'éclat des cuirasses et les chevaux qui caracolent au bruit des tambours.

Nous avons l'ambition de tenir notre rang sous les armes, et tous, tant que nous sommes, parmi les officiers de ce 62me régiment territorial, accomplissant régulièrement leurs stages aux convocations du régiment, nous savons que nous devons consacrer d'une manière incessante à l'étude nos heures de loisir, que nous devons suivre les réunions d'instruction, les conférences, les cours, si nous voulons nous imposer à nos soldats par le savoir professionnel.

Nous savons la lourde responsabilité qui pèse sur nous tous, officiers de la territoriale, qui serions abandonnés à nous-mêmes, à nos propres forces, au jour de la mobilisation. Cette responsabilité si grave fait que nous nous tenons unis, nous fréquentant assidûment. Elle nous rend tous solidaires, attentifs aux leçons, aux conseils de nos chefs. Nous les écoutons, nous les interrogeons; nous nous instruisons des leçons qui se dégagent des guerres modernes et nous nous appliquons à résoudre des problèmes de tactique.

Voilà qui est fort bien... sur le papier. Resterait à savoir ce qu'il en est dans la réalité. Que ces exercices soient exécutés, je veux bien le croire. Que le tableau de service très chargé — presque trop chargé — dont le capitaine Bossu nous donne le détail[1], que cet « emploi du temps » ait été rigoureusement observé, je n'y contredis point. Mais on peut se conformer à la lettre en même temps que se dérober à l'esprit. Tout dépend de la façon dont les choses sont faites : il ne suffit pas de les faire. Je sais bien que les congratulations n'ont pas manqué, et que le général Devaureix s'est écrié : « Territoriaux ! Je suis content de vous. Discipline et conduite : irréprochables! Zèle, entrain, résistance : parfaits! Utilisation du terrain : très judicieuse! Etc., etc. ». — Eh! oui, tout cela, je le sais. Mais je sais aussi que ce sont là des clichés. L'habitude, la tradition, le veulent ainsi.

Que dis-je? C'est la règle. Les instructions données aux inspecteurs généraux leur enjoignaient de couvrir leurs subordonnés de fleurs, afin de ne

[1] *Un régiment de l'armée territoriale* (le 62e), par le capitaine H. Bossu (Paris, Chapelot, 1908. — Prix : 3 fr.)

pas les décourager. Aussi lisait-on des ordres d'inspection du genre de ceci : « Le régiment est un admirable corps de troupe, merveilleusement commandé, où tout le monde, du colonel au dernier soldat, rivalise de bonne volonté pour se préparer à son devoir. Aussi le pays peut-il compter sur lui en toute circonstance. La tenue est absolument correcte. On devra seulement changer les tuniques dont beaucoup sont élimées surtout au coude, et les pantalons qui sont pour la plupart usés au fond et effrangés au bas des jambes. » Le maniement d'armes est d'une précision et d'une rigueur remarquables. On exigera dorénavant plus d'ensemble dans les mouvements; le port du fusil n'est pas conforme aux règlements. L'armement est, à bon droit, l'objet de toute la sollicitude du commandement. Le général-inspecteur en adresse tous ses compliments aux officiers de tous grades. Il regrette seulement d'avoir eu à constater qu'il y a un grand nombre de montures détériorées, des pièces rouillées, des chambres agrandies par l'usage inopportun du grès et de l'émeri, ce qui occasionne la rupture des cartouches au tir, produit des crachements et rend, par conséquent, le fusil inutilisable. Ces légères réserves faites, le général-inspecteur est heureux de répéter que la tenue des armes le satisfait pleinement, et, pour le prouver, il demandera des félicitations au *Bulletin officiel* pour le chef armurier du régiment... » Et ainsi de suite. N'allez pas croire que je charge. Je ne fais que reproduire ce qu'on pourrait appeler la formule officielle. On couvrait les épines de monceaux de roses, pour les cacher.

Dans son *Art de combattre les Français*, Frédéric-Charles avait observé cette coutume, voici une quarantaine d'années. Parlant des évolutions que Napoléon III faisait exécuter au camp de Châlons (et qui étaient les seuls exercices de guerre — ou soi-disant tels — que notre armée exécutât alors), il les comparait aux grandes manœuvres auxquelles, dès cette époque, le roi Guillaume astreignait son armée, et il faisait ressortir de ce parallèle la supériorité de la méthode française.

Au camp de Châlons, disait-il en substance, on ne fait rien de sérieux : on se contente de jouer au soldat, et, après la séance, on répand sur la troupe et ses chefs d'abondantes félicitations. Devant cet optimisme du commandement, le soldat est réjoui, gai, plein d'ardeur. Rien n'ébranle sa confiance en ses supérieurs, et ceux-ci ne se sentent pas diminués. Leur prestige reste entier. Excellente condition pour faire la guerre! Il n'en va plus de même lorsqu'au lieu d'un jeu on prétend reproduire un combat pour de vrai, lorsqu'on prend ces simulacres au sérieux et qu'on en fait l'objet d'un enseignement d'art militaire, en soumettant toutes les opérations effectuées à la rigueur d'une clairvoyante critique. Il transpire toujours quelque chose des reproches adressés aux uns ou aux autres par le directeur de l'exercice, et leur autorité peut en être ébranlée — ou la sienne, s'il n'a pas vu juste. De plus, les officiers sont toujours sous l'appréhension des blâmes

la moindre faute risque de leur attirer. Qui ne fait rien ne risque rien. r n'être pas pris en faute, le mieux est de s'abstenir le plus possible. ıc, c'en est fini de l'allant, de la spontanéité, de l'initiative. On apprend ı ainsi à être prudent. Mais c'est avec de l'audace qu'on triomphe, non ·c de la circonspection. Or, la méthode française apprend l'audace; la thode prussienne apprend la circonspection.

Qu'il y ait du faux dans cette théorie qui semble une ironie de pince-ıs-rire, les événements de 1870 n'ont pas tardé à le prouver. Le véritable voir est solide, même s'il est timide. L'ignorance est faible, même si elle t hardie. N'importe : il y a du vrai tout de même dans le paradoxe de édéric-Charles, et, à égalité de préparation technique, une armée qui aura ıe insouciante gaîté l'emportera sur une autre que paralyse l'appréhension es fautes qu'elle peut commettre. Et, donc, on n'a pas tort d'éviter avec le lus grand soin de jeter le découragement dans les esprits par des critiques inopportunes. Quand les subordonnés montrent de la bonne volonté, le supérieur a raison de dire le plus haut possible : « Je vois que vous faites tout ce que vous pouvez, et je vous en félicite, » sauf à ajouter *in petto* : « Seulement ils ne peuvent pas grand'chose ! » Le général Devaureix a sagement agi en complimentant le 62ᵉ d'infanterie qui s'est visiblement donné beaucoup de peine. Mais je ne serais pas fâché de connaître — s'il y a lieu — les restrictions mentales qui ont accompagné ses éloges.

Par contre, je suis fâché de connaître la nature des rapports qui existent entre les officiers professionnels et les autres. Ces rapports, je ne les ignorais certes pas. Mais je ne les avais vus que d'un côté. Le capitaine Bossu nous les montre de l'autre. Ah! Il dit leur fait à ses camarades de l'armée active si méprisants pour le pauvre territorial, et il perce à jour l'inanité de certaines expressions pompeuses et conventionnelles. C'est ainsi qu'il s'en prend au cliché connu qui représente l'armée comme une grande famille.

La grande famille militaire! s'écrie-t-il. Nul plus que nous ne l'aime. Et ce n'est pas de nous, qui lui avons consacré plus de trente années de service, que l'on pourrait entendre une critique malséante. Nous dirons pourtant que, dans l'époque de transition que nous avons vécue, nous avons eu personnellement à souffrir jadis de rudesses d'accueils pour le moins inutiles et qui nous auraient découragé, si nous n'avions été profondément attaché à cette famille... Nous les avons comptées de bon cœur comme une part des sacrifices que nous faisions à notre pays...

La grande famille militaire! Pour nous autres, citoyens-soldats qui lui tendions les deux bras en lui offrant tout notre cœur, elle n'a eu véritablement de tendresse correspondant à la nôtre que lorsque notre âge nous a appelé dans la territoriale. C'est là, évidemment, que domine le citoyen sans esprit de caste arriéré; c'est là que domine l'élément civil, l'officier de la nation armée tel que l'ont rêvé les auteurs de notre loi militaire, et ces civils armés ne tiennent pas rancune aux officiers démissionnaires qui se trouvent dans leurs rangs.

Ils les regardent, au contraire, comme des soldats expérimentés dont ils ont tout à gagner de suivre des conseils.

Dans ce pardon généreux (qui pourrait bien être de la condescendance dédaigneuse), accordé à des gens dont on vient de stigmatiser l' « arrogance », ne sentez-vous pas comme le frémissement d'une irréductible hostilité, comme la sourde manifestation d'un secret mais persistant antagonisme? Et plus l'auteur prend soin de nous dire que tout cela est bien changé, plus nous devinons qu'il trouve que c'est toujours la même chose. Les paroles contrastent avec le ton, dont l'amertume ne saurait être contestée.

Les officiers de carrière, en effet, voient d'un mauvais œil qu'on les égale à des officiers amateurs. Car il s'en faut que, chez nous, les gradés de la territoriale apportent à l'accomplissement de leurs fonctions le même acharnement et la même conscience qu'en Suisse. Ils n'y apportent pas toujours le même désintéressement. Leurs camarades de l'armée active accusent ceux qui travaillent d'agir moins par patriotisme que pour obtenir un bout de ruban, distinction particulièrement convoitée par les commerçants, et qui fait bien, comme on dit, sur la poitrine d'un boutiquier ou d'un employé de bureau. Voyez comme M. Bossu est fier d'avoir le ruban violet. Ne dit-il pas qu'il « se pare encore avec orgueil du costume de capitaine d'infanterie territoriale orné des palmes accadémiques? » Et les quelques pages qu'il consacre à la croix de la Légion d'honneur, trop chichement octroyée aux officiers de complément, n'est-ce point un plaidoyer *pro domo?* On pourrait le croire. Mais, sans doute, M. Bossu a un idéal plus haut, une conviction moins personnelle. Sa pensée, — celle qui perce à chaque ligne de sa brochure, — il la présente en ces termes pleins d'une touchante fierté :

Le type parfait du soldat-citoyen est désormais créé ; nous aimons à le dire.

Nous aimons d'autant plus à le dire que c'est parce qu'il existe dans la territoriale, tant par les hommes de troupe que par les officiers de cette armée.

Loin de nous la pensée de dénier à nos jeunes recrues le titre de citoyens. Mais il faut bien reconnaître pourtant les différences de mentalités qui généralement s'imposent entre un homme de 20 ans et un homme de 34 ans accomplis.

Et naturellement l'auteur trouve que ces différences sont en faveur de ceux-ci.

* *

On se rappelle peut-être l'idée qu'a émise, il y a quelques années, M. A. Messimy, de garantir notre frontière par un corps épais de couverture, épais au point d'en être impénétrable, de sorte qu'il constituât un abri assez solide pour que, derrière, l'armée de l'intérieur pût rester débile. La même idée vient d'être reprise, mais sous une autre forme, par le commandant Ch. Henrionnet. Dans une plaquette assez originale (*Le service militaire d'un*

an et la défense des frontières par la nation, Paris, Chapelot, 1908), il propose d'organiser notre frontière de façon à la rendre inviolable, le reste de la nation étant préparé par un an de caserne au service militaire.

Comment donc défendre la frontière ? En y préparant la guerre de partisans, cette guerre de laquelle M. Alfred Chuquet a dit qu'elle « est à la portée de tout le monde. Elle n'exige que du courage et du patriotisme. Et elle est venue à bout des plus belles armées. » Dès lors, rien de plus simple : on n'a qu'à infuser du courage et du patriotisme à hautes doses aux populations limitrophes, à les exciter, comme on excite les chiens de garde, à leur promettre que l'Etat prendra à sa charge le remboursement de tous les dégâts qu'elles feront. Car il s'agit pour elles de s'accrocher à l'envahisseur et de s'ensevelir avec lui sous les ruines, pour que le reste du pays n'ait pas à souffrir du contact de l'étranger.

Cette conception simpliste et enfantine ne laisse pas de surprendre sous la plume d'un homme qui reconnait que nous vivons dans un « siècle d'argent, de luxe et de jouissance à outrance, » qui parle de l' « affaiblissement de jour en jour plus manifeste de l'esprit militaire ou guerrier. » Et, quand il reconnait l'impossibilité de compter sur l'esprit de sacrifice de la majeure partie de la France, il le réclame exclusivement des habitants de la Lorraine ! Mais qu'arrivera-t-il si ceux-ci, peu satisfaits de la désinvolture avec laquelle on dispose d'eux, encore qu'ils ne puissent qu'être flattés de la confiance qu'on témoigne à leur patriotisme, qu'arrivera-t-il s'ils désertent le sol natal, s'ils émigrent en Champagne, s'ils se réfugient en Normandie, s'ils se répandent dans la Touraine ?

* * *

Nous voici dans l'histoire maintenant.

La librairie académique Perrin m'a envoyé *La société française pendant le Consulat*, par M. Gilbert Stenger, — et j'y ai lu avec intérêt les 200 premières pages, qui sont consacrées à l'armée ; — *La chute de la République de Venise* (1789-1797), par André Bonnefous, — mais cette histoire d'un « Etat neutre sous la Révolution » n'a rien de spécialement militaire ; — enfin *Bernard de Saxe-Weimar* (1604-1639), par le vicomte de Noailles.

Ce dernier ouvrage intéressera vivement les officiers qui le liront. Il est fort bien fait, et la personnalité de l'homme de guerre qui en est le centre mérite qu'on s'y arrête, sans même faire entrer en ligne de compte l'important événement qui se rattache à ses opérations : j'entends la réunion de l'Alsace à la France. Comme le dit fort bien l'auteur, la belle figure de Bernard de Saxe-Weimar n'a pas au soleil de l'histoire toute la place qui lui revient. Elle était restée trop dans l'ombre, et c'est une bonne action de l'avoir remise en pleine lumière. Faut-il rappeler d'ailleurs ce que Schiller disait de lui ?

Nul obstacle ne pouvait arrêter son audace, nul échec ne domptait son courage. Son esprit poursuivait un but élevé, peut-être inaccessible. Mais la sagesse a pour les hommes de sa trempe d'autres lois que celles que nous appliquons d'ordinaire pour juger la multitude. Capable de faire de plus grandes choses que les autres, il pouvait aussi former des desseins plus hardis. Bernard de Weimar se présente dans l'histoire moderne comme un des beaux modèles de ces temps énergiques où la grandeur personnelle pouvait encore quelque chose, où la vaillance conquérait des Etats, où l'héroïsme élevait jusqu'au trône un chevalier allemand.

Un tel portrait n'inspire-t-il pas le vif désir de connaître celui qui en est l'objet ? On ne regrettera pas de pénétrer dans son intimité, sous la direction du vicomte de Noailles. Cependant celui-ci est un historien plus qu'un homme de guerre, et il se pourra que parfois les gens du métier en éprouvent quelques regrets.

Par contre, ils jouiront pleinement d'avoir affaire à des écrivains qui sont « de la partie », quand ils liront les *Mémoires sur les guerres de Napoléon* (1806-1813), par le général Désiré Chlapowski, et les *Souvenirs du Mexique* (1863-1867), par le colonel Lussan, du génie [1].

Ces *Souvenirs* m'ont procuré un extrême plaisir. Ils sont un peu bien minces, et ils ont le tort d'avoir été écrits à quarante ans de distance, c'est-à-dire avec un recul peut-être insuffisant pour un historien, peut-être exagéré pour un simple narrateur. Mais c'est si sincère, si loyal, si aimable, qu'on se sent en confiance complète. Malheureusement, ici aussi, le côté professionnel n'occupe qu'une place restreinte, ce qui tient sans doute à ce que l'auteur, n'appartenant pas aux armes combattantes, n'a pas été mêlé de près à la campagne. Son rôle le plus intéressant a consisté à conduire un convoi, en sa qualité de plus ancien officier de la colonne.

Quant au général Chlapowski, ses *Mémoires* présentent, avec beaucoup d'agrément, une valeur militaire incontestable. Le maréchal de Castellane dit dans son *Journal* qu'il a beaucoup connu cet officier polonais, alors qu'il était à l'état-major de Napoléon. « C'était, ajoute-t-il, un petit homme, très spirituel, qui l'échappa belle à Wagram, où un boulet rasa son chapeau. » Le dit chapeau fut jeté à terre. Ce que voyant, l'empereur sourit : « Il est heureux que vous ne soyez pas plus grand, » dit-il.

Je ne me lasse pas de suivre au travers de l'épopée impériale ceux qui en furent les héros, surtout s'ils apportent dans leurs récits, comme celui-ci, une réelle simplicité, loyale et modeste, après avoir apporté de la clairvoyance, du calme, de la pénétration au milieu des périls de la guerre. L'homme « très spirituel » dont parle le maréchal Castellane avait l'esprit ouvert. Il a bien observé ce qui se passait sous ses yeux, et il le retrace fidèlement. Ne cherchez dans sa narration ni éclat ni pittoresque. L'original

[1] L'un et l'autre ont été édités par la maison Plon, Nourrit et Cie.

doit en être dépourvu, et la traduction, qui est très bien faite, n'a pas introduit ces qualités dans le texte. Il nous suffit d'ailleurs que les faits, vus par un homme du métier, qui ne dédaigne pas de regarder aux détails, soient sincèrement exposés, avec clarté, sans les déformations qu'inspire le parti pris, sans les altérations que produit une insuffisante culture. La famille de Chlapowski appartenait à la grande noblesse polonaise, il avait reçu une instruction soignée, et on s'en aperçoit à sa façon, — je dirais presque : à son art — de présenter, dans ses Mémoires, les faits auxquels il a pris part.

CHRONIQUE HOLLANDAISE
(De notre correspondant particulier.)

Le budget de l'armée pour 1908. — Encore la « catégorie restante » *blyvend gedeelte*). — Conseil de Défense. — Mutations dans les hauts commandements. — A propos des avancements. — Nouvelles aéronautiques.

Le budget de l'armée pour 1908 a été présenté, il y a quelques semaines ; jusqu'ici on a dû se contenter d'un budget provisoire, à cause du changement de ministre. La discussion des Chambres n'a pas encore eu lieu.

Ce budget nous apporte peu de réformes, principalement des promesses. Espérons que les Chambres fourniront au ministre l'occasion de développer le détail de ses projets d'avenir et que leur réalisation sera prochaine, car, entre autres nous avons très grand besoin d'une nouvelle loi de milice. Cette affaire ne souffre plus de retard et doit être poussée avec vigueur. Les officiers de troupe accomplissent de véritables merveilles d'efforts, ils font presque l'impossible pour instruire la milice et méritent, à cet égard, toutes louanges. Mais on se demande s'il sera possible d'obtenir un succès durable en opérant sur une base qui n'a pas été choisie judicieusement. Là gît le lièvre!

Revenons au budget. Il s'élève à 28 517 909 florins, y compris une somme de 1 010 000 florins destinée à l'achèvement des fortifications.

Le nombre des volontaires — c'est-à-dire de ceux qui servent dans l'armée sans y être obligés — diminue année par année ; ils finiront par disparaître totalement. Alors il nous faudra compter exclusivement sur la milice. Cette diminution a rendu nécessaire d'attribuer à la cavalerie un plus grand nombre de miliciens que jusqu'ici.

Afin d'encourager le service volontaire dans la cavalerie, le ministre propose une augmentation de solde aux miliciens qui, après avoir accompli les deux ans de service obligatoire, resteront encore sous les armes pendant trois mois ; en outre, ils recevront une prime de 5 florins par mois de séjour sous les drapeaux.

Comme son prédécesseur, le ministre est convaincu que l'enseignement militaire préparatoire exige sans retard une réforme radicale. Il présentera aux Chambres un projet de loi en liaison avec l'instruction de la gymnastique dans les écoles.

C'est aussi à l'exemple de son prédécesseur que le ministre promet une amélioration générale dans le règlement des soldes.

Ajoutons que nous avons à résoudre le problème critique concernant le recrutement et l'instruction des cadres. En premier lieu, nous avons un grand besoin de sous-officiers et parmi eux d'instructeurs habiles. Ce sont toujours les sous-officiers qui forment les piliers de l'armée. Le gouvernement a compris qu'il avait le remède sous la main, qu'il devait chercher une amélioration de la position sociale du sous-officier et cela sur une assez grande échelle. Il faut regretter que le ministre n'ait pas encore trouvé une solution définitive et satisfaisante. Ce sont les officiers de troupe, souvent méconnus, qui en supportent les conséquences.

En opposition avec son prédécesseur, le ministre veut maintenir l'inspecteur de l'infanterie ; en revanche, il est d'accord pour la suppression de l'inspecteur de l'artillerie. J'ai déjà signalé le fâcheux et certain résultat d'une telle mesure dans ma chronique de novembre 1907. Je n'y reviens pas. Aux Chambres le soin de décider.

Notons encore le retrait du projet de loi concernant la nomination de plusieurs officiers supérieurs, tant de l'infanterie que de l'artillerie, dont il a aussi été question dans la susdite chronique. Toute médaille a son revers.

* * *

Dans ma chronique de février dernier j'ai donné quelques indications sur la question de la « catégorie restante » (*blyvend gedeelte*) de la milice et les mesures prises au sujet de cette réforme qui a précipité la chute du ministre van Rappard.

Le ministre actuel a compris qu'il lui fallait d'abord mettre fin à l'agitation et à l'incertitude provoquée par les mesures de son prédécesseur. Il a débuté par déclarer franchement que la « catégorie restante » lui était tout entière absolument indispensable au cas d'une mobilisation imprévue.

Mais si l'on entend obtenir le nombre voulu de miliciens, il faudrait empiéter sur les droits que 2200 hommes se sont acquis par le tirage au sort dans le corps ou par échange de numéros moyennant d'assez fortes sommes d'argent. Voulant respecter ces droits, le ministre a proposé d'accorder une prime de 120 florins à chaque homme des armes non montées qui se mettrait à la disposition des autorités pour être appelé sous les drapeaux du 27 mars jusqu'au 26 juillet 1908. La somme totale se monterait à 264 000 florins. De l'argent perdu !

Les Chambres des députés ont approuvé ce projet de loi; et comme plus de 2200 hommes se sont présentés, la question qui a fait tant de bruit est pour le moment, éliminée. Je dis « pour le moment », car le ministre a l'intention de chercher une solution définitive permettant de réduire la « catégorie restante » à un minimum. Cette solution et une nouvelle loi de milice, sont deux questions étroitement connexes. Ayons de nouveau un peu de patience !

* * *

Un édit royal du 16 avril dernier nous a créé un *conseil de défense*, dit « Raad van Defensie », formant un collège permanent avec, comme but principal, de donner plus de stabilité à la direction des affaires relevant de la défense du pays : armée et marine. Félicitons sincèrement le peuple néerlandais! le portefeuille ministériel étant chez nous chose assez journalière.

Le conseil a un caractère consultatif. Il est composé des autorités suivantes : le commandant de l'armée de campagne ; le chef ou, à son défaut, le sous-chef de l'état major général; le commandant de la position d'Amsterdam ; le commandant de la position de den Welder; le commandant de la position aux embouchures de la Meuse et du Haringvliet; le chef de l'état-major général de la marine, ou, à son défaut, le chef du bureau du dit état-major au département de la marine; les inspecteurs des différentes armes ou de subdivisions d'armes, ou le chef du service ressortissant au département de la guerre; le directeur et commandant de la marine à Amsterdam et enfin quatre membres n'ayant pas rang d'officier.

Ces derniers ont été nommés, il y a quelques semaines, et parmi eux nous rencontrons un prêtre catholique qui s'est distingué par ses études sur le matériel du service de mer. Ils sont désignés pour huit années, l'un d'eux devant être remplacé après chaque période de deux années.

Pourquoi ces restrictions ? Je ne sais.

Le conseil se divise en trois sections, l'une des intérêts de la défense en général ; les deux autres des affaires concernant l'armée et la marine.

Les ministres de la guerre et de la marine ont le droit d'assister tous deux aux assemblées de la première section ; et chacun d'eux aux séances de la section qui ressort de son département. Le cas échéant, un des ministres préside, ou, en son absence, le supérieur en rang, subsidiairement le plus ancien.

Un officier subalterne de l'armée et un officier subalterne de la marine remplissent les fonctions de secrétaire.

Les séances sont convoquées à La Haye. La première a eu lieu le 18 mai dernier.

Ça a été un étonnement que le commandant de la ligne de défense dite : « Nieuwe Hollandsche Waterlinie » n'ait pas été nommé membre du conseil

de défense, quoique cette position fortifiée soit d'une haute importance pour la défense nationale. On s'attend à une interpellation à ce sujet.

* * *

A peine le nouveau ministre de la guerre avait-il accepté le portefeuille, que le bruit courait de la démission de trois généraux, savoir deux généraux divisionnaires et le général commandant de la « Nieuwe Hollandsche Waterlinie », qui, cependant, vient d'être promu lieutenant-général il y a quelques mois et qui ne remplit sa très importante charge que depuis un peu plus de deux ans.

Trois généraux c'est beaucoup, si l'on considère le nombre restreint qu'en compte une armée comme la nôtre ! Mais brisons là. A l'heure actuelle les trois généraux ont passé à la retraite et leurs successeurs sont entrés en fonction.

Autre chose. Le ministre de la guerre, auparavant chef de l'état-major général, a été remplacé par le général F.-N. Thiange, jusqu'ici sous-chef, tandis que le colonel du génie C.-J. Snyders a succédé au général Thiange.

Le général Thiange, âgé de 58 ans, débuta dans la carrière des armes en 1872 comme lieutenant de cavalerie. Plus tard il passa à l'état-major général, puis rentra dans la troupe suivant la manière accoutumée.

Le colonel Snyders, également promu lieutenant en 1872, n'a que 56 ans. Voici un aperçu de la brillante carrière de cet officier fort estimé.

Encore jeune officier, le colonel Snyders a servi quelques années dans notre armée coloniale, aux Indes Orientales. C'est là qu'il s'est bientôt distingué par des services extraordinaires. Il fut nommé chevalier du « Militaire Willemsorde », décoration portant la devise : « Pour courage, prudence et fidélité », ce qui la fait souhaiter ardemment par tout officier. Cette première décoration a été suivie d'une longue série d'ordres tant du gouvernement néerlandais que de presque tous les Etats européens.

Aussi le colonel Snyders a-t-il été chargé de plusieurs missions à l'étranger et « last not least » il fut élu membre, puis président, de la commission internationale pour le règlement de l'affaire des fortifications frontières norvégiennes-suédoises.

Homme d'une grande activité, le colonel Snyders a enrichi les bibliothèques militaires de plusieurs ouvrages importants, traitant de la fortification et de la guerre de siège.

Malheureusement chez nous on ne connaît pas une section technique de l'état-major général. Faut-il conclure de la nomination du colonel Snyders que le ministre, convaincu de l'influence prédominante de la technique moderne, a voulu faire ressortir mieux qu'auparavant l'élément technique? Peut-être. Quant à moi, j'applaudis à cette manière de voir, car, si je parle à cœur ouvert, il me faudra reconnaître que dans notre armée la technique

n'occupe point du tout la place à laquelle elle a droit. En l'état actuel des choses, les officiers qui ont acquis une réputation par une étude sérieuse des sciences techniques éprouvent souvent plus de peine à avancer que les officiers, soi-disant tacticiens, qui souvent ne peuvent se glorifier que d'avoir suivi avec quelque succès les leçons de l'école militaire supérieure. On comprendra facilement les fâcheuses suites d'une telle façon d'agir qui ne rend pas justice aux officiers techniciens absolument indispensables pourtant dans une armée digne du temps où nous vivons.

Je peux donc répéter ce qu'a écrit mon collègue de la chronique française, dans la livraison de novembre 1907 : « Ils » — les techniciens militaires — « n'en ont que plus de mérite à faire le métier avec le zèle et la conscience qu'on leur voit déployer. »

Remarquons encore que l'état-major général d'une armée comme la nôtre n'a pas l'importance de celui des armées des grandes puissances. Chez nous, ce sont plutôt les officiers de troupe qui tirent les marrons du feu.

* * *

Dans l'armée néerlandaise l'aéronautique se trouve encore dans sa verte jeunesse ; à dire vrai, elle n'est pas encore mise en pratique sérieusement ; quoique depuis longtemps les officiers soient parfaitement convaincus que la défense nationale pourrait tirer d'énormes avantages du concours de l'aérostation, soit au moyen de ballons captifs, soit à l'aide de ballons dirigeables. Plusieurs fois des officiers ont été chargés d'une mission à l'étranger afin d'étudier le problème aéronautique et d'en apprendre l'application pratique, mais tout cela n'a donné naissance qu'à de petits ballons captifs comme buts au polygone de l'artillerie.

J'en ai d'autant plus de plaisir à mentionner l'événement bien heureux de la fondation de la « Société néerlandaise pour la navigation aérienne » (*Nederlandsche Versenigingvoor luchtvaart*), dont le siège principal est à La Haye. Cette société a pour but d'encourager le plus largement la navigation aérienne. En même temps elle travaillera au développement de toutes les sciences auxiliaires, de toutes celles ayant quelque relation avec l'aéronautique, et prêtera son attention à tous les intérêts industriels et commerciaux se rapportant à la navigation aérienne. Elle se propose divers moyens dont voici quelques-uns :

La société prendra part à l'exploration internationale de l'atmosphère et à différents concours, dont elle aussi organisera quelques-uns. Elle entrera en relation avec les sociétés similaires du pays et de l'étranger. Elle traitera avec le gouvernement néerlandais pour mettre le matériel de la société à la disposition de la défense nationale en temps de guerre. Enfin elle servira d'intermédiaire entre le gouvermement et les membres

pour les engagements volontaires de ceux-ci au service de la défense nationale.

Parmi les fondateurs de la société il faut nommer en premier lieu le colonel, sous-chef de l'état-major général, C.-J. Snyders, qui remplit les fonctions de président.

La jeune société ne voulant pas tarder à donner un signe de vie manifeste a organisé un voyage aérien par ballon libre, dit le « Ziegler ». Ce voyage a eu lieu le 4 avril, sous la direction de M. le Dr Kurt Wegener, accompagné du colonel Snyders et du lieutenant de vaisseau Rambaldo, secrétaire de la susdite société. L'expédition a été confiée à M. Wegener, directeur de la « Meteorologische Abteilung des Physikalischen Vereins » à Francfort, aéronaute d'une grande habileté et d'une riche expérience.

Le « Ziegler », propriété du « Verein », est un ballon sphérique d'une capacité de 1450 mètres cubes ; il a été gonflé à l'aide d'hydrogène, 650 m³, et de gaz d'éclairage ordinaire. Le ballon était prêt ainsi pour un voyage de 30 heures. Malheureusement le mauvais état de l'atmosphère a joué un mauvais tour aux voyageurs. Après avoir flotté dans l'air pendant 13 ½ h., s'élevant de 120 jusqu'à 1000 mètres, ils furent obligés d'atterrir près de Benninghausen en Westphalie, ce qu'ils firent sans accident fâcheux, grâce à la prudence du pilote.

La société sera prochainement en possession de ballons tant d'exercice que d'excursions scientifiques et de concours.

* * *

Arrêtons-nous encore un instant au dirigeable de MM. Kluytmans, ingénieur hollandais, et du baron de Marçay, technicien français, dont un modèle a été exposé à Amsterdam. Voici sa description succincte : enveloppe de soie de Japon ; longueur 24 mètres ; capacité 150 mètres cubes ; en forme de cigare ; organes de propulsion très modernes ; hélice pratiquée dans l'axe longitudinal, divisant le ballon en deux fragments ; branches de l'hélice à actionner par l'aéronaute dans la nacelle ; long châssis d'acier sous le ballon, portant le poids de la nacelle, des passagers et du lest ; gouvernail de toile à voiles.

Les essais de ce ballon, faits à Paris dans la Galerie des Machines au Champ-de-Mars, puis à Courbevoie sur Seine, paraissent avoir réussi parfaitement. Malgré un vent de 8 mètres on a pu atteindre une vitesse de 32 kilomètres. A sa vitesse maximum le ballon a parcouru une distance de 7 kilomètres en 6 minutes.

M. Kluytmans se propose d'entreprendre un voyage aérien de Paris à Utrecht ou Amsterdam avec un dirigeable de plus grande capacité, savoir de 2500 mètres cubes ; longueur 58 mètres ; diamètre maximum 8 mètres ; moteur de 120 chevaux ; 4 passagers ; 500 kilogrammes de lest.

Prime aux lecteurs de la REVUE MILITAIRE SUISSE.

Nous avons signalé déjà le beau volume de H. Ganter : *Histoire des régiments suisses au service d'Angleterre, de Naples et de Rome.* Cet ouvrage qui a paru chez Ch. Eggimann et Cie, à Genève (prix 20 fr.), relate l'origine l'organisation et les actions de guerre de la Légion suisse britannique pendant la guerre d'Orient, de 1854 à 1856; des régiments suisses au service de Naples jusqu'au siège de Gaëte; enfin des troupes suisses au service du pape.

« Le but de cet ouvrage, dit avec raison l'auteur, n'est pas de mettre sous les yeux du public un roman, mais des faits vrais et tels qu'ils se sont passés sous les yeux de l'auteur. »

C'est, en effet, de l'histoire vécue dont M. Ganter nous fait le récit, et, en même temps, c'est une mise au point des faits et gestes de quelques-uns de nos régiments à l'étranger, faits et gestes souvent faussement appréciés par une opinion publique mal informée.

La majeure partie de l'ouvrage est consacrée aux régiments au service de Naples. Il nous renseigne d'abord sur l'origine de ces régiments, les premières capitulations, l'organisation de la troupe, son service du temps de paix, les armes, les grades, la tenue, etc.

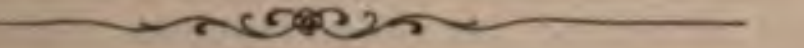
Il nous fait assister ensuite aux événements qui se sont passés à Naples depuis l'origine des régiments suisses, la période qui précéda l'insurrection de 1848, le départ pour la Sicile, les nombreux combats qui se livrèrent dans l'île, le retour sur le continent, la lutte de l'indépendance italienne, enfin le siège et la défense de Gaëte.

De nombreuses illustrations en couleurs représentent les tenues des régiments à diverses époques.

Ensuite d'une convention avec l'éditeur, la *Revue militaire suisse* est en mesure d'offrir, en prime, à ses lecteurs, ce beau volume de luxe pour le prix de **huit** francs seulement.

L'ouvrage sera adressé aux souscripteurs dès réception de leur commande accompagnée du montant du prix de souscription.

Celui-ci peut être versé à notre compte de chèques postaux II 397. Prière d'indiquer lisiblement au verso du coupon l'adresse du souscripteur.



BIBLIOGRAPHIE

Mon Fusil. Manuel du fantassin, par le major MARIOTTI. — Berne 1908. — Imprimerie Haller.

Nous avons annoncé déjà l'édition allemande de cette intéressante brochure populaire et avons dit tout le bien que nous en pensions.

Une très bonne traduction française l'a mise à la portée des soldats de

la Suisse romande. Une première édition s'est enlevée rapidement. La seconde qui vient de sortir de presse n'aura pas un moindre succès.

On ne peut rien imaginer qui, sous une forme plus simple, moins pédante, instruise mieux le soldat de ce qu'est son arme et de l'usage qu'il en doit faire.

F. F.

Une bataille... de demain, exposé critique de l'ouvrage du major HOPPENSTEDT *(Die Schlacht der Zukunft)*. 1 vol. petit in-8° de 166 pages. — Bruxelles, librairie Falk fils, 1908.

Le major Hoppenstedt, commandant de bataillon au régiment de fusiliers Prince Charles-Antoine de Hohenzollern n° 40, en garnison à Aix-la-Chapelle, a publié, sous ce titre : « *La bataille de l'avenir*, » une étude comparative des règlements français et allemands sur le service en campagne. Au lieu d'une critique des prescriptions contenues dans ces deux règlements, il les a en quelque sorte vivifiées par l'application. Il a opposé deux armées dont chacune se conforme aux principes officiellement admis dans son pays. Et cela, pour aboutir à la démonstration de la supériorité de la doctrine allemande. C'est une excellente idée, et qui paraît très habilement mise en œuvre. Mais, comme dans les pièces à thèse, l'auteur arrange les circonstances et fait agir les personnages de façon à faire trionpher les conclusions auxquelles il en veut venir. L'écrivain anonyme qui a entrepris la critique de son ouvrage — un Belge, probablement, — n'a pas de peine à faire ressortir ce regrettable défaut. Mais il n'en rend pas moins justice à ce qu'il y a d'intéressant, d'instructif, d'original, dans le travail de l'écrivain allemand. Il donne envie de le lire et fait souhaiter qu'il en soit publié une traduction complète.

E. M.

Etude sur la fortification permanente, par le général DUPOMMIER. — 2e édition. — 1 brochure in-8o de 67 pages, avec 5 figures et une planche hors texte. — Paris, Berger-Levrault & Cie, 1907. — Prix : 2 francs.

Qu'on en approuve les conclusions ou qu'on les combatte, des ouvrages comme celui-ci sont de la plus grande utilité, car ils empêchent, ceux qui les lisent de s'endormir dans la routine et de remplacer la réflexion par des phrases toutes faites. Sans doute il y a des idées qui entrent dans le domaine courant et qui passent dans la circulation comme une pièce de monnaie, après avoir été contrôlée et poinçonnée. Mais vient un moment où ces pièces ont perdu de leur valeur. Elles sont usées ou démonétisées. Il est nécessaire de les soumettre, de temps en temps, à de nouvelles vérifications. On a admis que la fortification de Montalembert est supérieure à celle de Vauban, et c'est de ce postulat, posé une fois pour toutes, que découle toute l'œuvre des ingénieurs militaires depuis quelque cinquante ans. Mais est-il à l'abri de toute critique? Le général Dupommier ne le pense pas. Il estime que la fortification bastionnée n'a point fait faillite. Il montre que, en tout cas, les sièges, investissements ou bombardements de 1870-1871 ne prouvent rien à cet égard.

D'autre part, il soutient qu'il faut en revenir à l'ancienne conception du fort détaché, seul organe de la défense, tandis qu'on le considère aujourd'hui uniquement comme point d'appui d'une ligne presque continue. On refait ainsi autour de la place une nouvelle muraille de Chine, grâce à quoi, voulant être fort partout, on ne l'est nulle part.

Ces thèses, on le voit, ne manquent pas d'originalité. Elles sont présentées avec talent, soutenues à l'aide d'arguments qui paraissent solides. En résumé, ouvrage à lire et à méditer.

E. M.

Les régiments de la division Margueritte et les charges à Sedan, par le général Rozat, chevalier de Mandres. — 1 vol. grand in-8° de 288 pages avec cartes, portraits et photogravures. — Paris, Berger-Levrault & Cie, 1908. — Prix : 7 fr. 50.

S'il n'a pas laissé le souvenir d'un officier de troupe éminent, et si, en particulier, il n'a acquis aucune notoriété comme commandant d'une brigade de cavalerie, le général Rozat de Mandres ne manquait pas de pénétration, de finesse psychologique, et de talent comme écrivain. La publication posthume que nous devons à son fils est un récit très bien présenté, très vivant, très poignant, et — à certains égards — très irrévérencieux. On ne le lira pas sans émotion et sans profit. Même les infiniment petits détails que l'auteur nous montre, loin de diminuer l'intérêt, le rehaussent, tant ils sont habilement mis en valeur et subordonnés à l'ensemble de la composition. Les dessins à la plume par lesquels le général Rozat de Mandres a schématisé sa narration dénotent un art de la mise en scène, un sentiment des valeurs et de la perspective, un instinct du pittoresque, qui se retrouvent dans son « écriture. » Et tout cela contribue à faire un bel et excellent volume. E. M.

Mémoires de Napoléon Ier (Mémorial de Sainte-Hélène) par le comte de Las Cases, publiés par fascicules mensuels de 96 pages, ornés d'illustrations des maîtres de l'époque. Paris, Cocuaud et Cie. — Prix : fr. 0,65.

Etait-il utile de vulgariser l'épopée du grand empereur et d'en faire revivre le souvenir? Ayant conçu ce dessein, devait-on choisir cet ouvrage dont la valeur documentaire n'est point unanimement reconnue? Je ne saurais me prononcer. Tout ce que je sais, c'est que cette publication est très bien présentée et que j'y ai retrouvé, avec quelque émotion, les récits qui ont bercé mon enfance et les gravures sur bois qui l'ont charmée. E. M.

Epée brisée, par M. Jean de Montalac. — 1 vol. in-8° de 212 pages. — Paris, Tobra et Simonet. — Prix : 2 fr. 50.

Dénoncé par la franc-maçonnerie pour avoir introduit au quartier un journal réactionnaire, le sympathique lieutenant Gaston de Montonnac est mis en non activité. Pour distraire son chagrin, pour occuper son temps, pour utiliser son ardeur guerrière, il va prendre du service dans l'armée russe, pendant la campagne de Mandchourie. Il y est blessé assez grièvement pour qu'on l'ampute d'un bras. Mais il n'en devient pas moins le mari de la délicieuse Alexandra Moyardim. — « Comment pourrais-je refuser ma main, dit celle-ci, à celui qui a sacrifié son bras pour défendre ma patrie ? » Et voilà! C'est sur ce mot que finit ce roman plutôt banal.

La cavalerie pendant la révolution (du 19 juin 1794 au 27 octobre 1795), par le lieutenant-colonel breveté Edouard Desbrière, ancien chef de la Section historique de l'état-major de l'armée, et le capitaine Maurice Sautai, attaché à cette Section. — 3e fascicule. — 1 vol. grand in-8 de 251 pages, avec 20 cartes et croquis. — Paris, Berger-Levrault, 1908. — Prix : 6 francs.

J'ai signalé, l'an dernier (page 154), le premier fascicule de cette monographie. Le deuxième — *La crise*, comme l'intitule les auteurs, — nous menait du 14 juillet 1789 au 26 juin 1794. Celui que voici *(La fin de la Convention)* embrasse un espace de seize mois. C'est dire que je n'ai pas grand'chose à retirer du jugement que j'ai porté en février 1907. A signaler seulement qu'il a été tenu compte d'une observation que j'avais faite, observation d'ordre à la fois hiérarchique et typographique. E. M.

Les armées de la France moderne, par le capitaine FOUQUET, du 33e régiment d'infanterie. — Un vol. in-12 de 154 pages avec une carte. — Paris, Berger-Levrault et Cie, 1908. — Prix : 2 fr. 50.

Petit précis d'histoire militaire, destiné, dit l'auteur, à développer chez les jeunes gens l'amour de la patrie, à servir de canevas aux instructeurs pour des entretiens avec les jeunes soldats. J'avoue que je ne vois pas en quoi cette énumération sèche de faits de guerre, à peine relevée par-ci par-là et éclairée par quelques mots de commentaires pourra répondre à ce double objet. L'intention est louable, et je ne conteste pas que la structure même de l'ouvrage soit excellente, les renseignements exacts, l'enchaînement clair et méthodique, mais c'est trop maigre, trop concis, trop « squelette », pour satisfaire la curiosité de la jeunesse ou pour fournir matière à des conversations intéressantes. E. M.

Lettres d'un vieux cavalier (Deuxième série), par le général DONOP. — 1 vol. grand in-8° de 215 pages, broché. — Paris, Berger-Levrault et Cie, 1908. — Prix : 3 fr. 50.

Toujours alerte, ce style, amusant, un style cavalier, à la hussarde, et animé par une foi profonde. Ceux même qui ne partagent pas les idées de l'auteur, ceux qu'agacerait volontiers sa persistance dans ses convictions, ses adversaires en stratégie ou en tactique, voire ses adversaires politiques, ne peuvent s'empêcher de lire avec plaisir, intérêt et profit, ces pages fines et spirituelles, pleines de bon sens ici, et là de mordant. Je vous recommande, par exemple, la page 71 que je transcrirais en entier si je voulais vous donner une idée de l'humour de l'écrivain, et de sa verve railleuse, ainsi que du degré d'inutilité qu'atteint l'artillerie de cavalerie, lorsqu'elle n'est pas préparée à son service très spécial, et lorsqu'elle n'est volante que de nom. Bien d'autres passages seraient à détacher, si on voulait extraire de cet ouvrage des spécimens de verve. Et que d'autres encore si on cherchait des attaques contre les idées actuellement en cours ! De la critique, encore de la critique, toujours de la critique ! Il y en a un peu beaucoup, peut-être. Mais il est si aisé d'en faire : quand on a une plume pointue et qu'on la trempe dans du vinaigre, il est facile d'être piquant, voire corrosif.

Le service en campagne dans la cavalerie allemande, par P. S. — Brochure grand in-8° de 71 pages. — Paris, Berger-Levrault et Cie, 1907. Prix : 2 fr.

Nous avons un très grand intérêt, tous tant que nous sommes, à savoir quelles idées ont cours à l'étranger, et c'est surtout l'Allemagne dont les doctrines militaires sont utiles à connaître. Les règlements nous renseignent à cet égard. Mais ils ne nous donnent que des notions sur les principes directeurs, et il est bon d'en vérifier la lettre par des gloses et des commentaires La brochure que voici a le mérite d'étudier la cavalerie allemande au travers de deux ouvrages récemment publiés en Allemagne et qui sont consacrés à l'application du règlement, savoir : *L'escadron au service en campagne* (ou plutôt la préparation de l'escadron à ce service), par le colonel baron von Maltzahn, commandant la 8e brigade de cavalerie, et *L'exploration et la conduite de la cavalerie*, étude stratégique dont l'auteur est le capitaine Rossbach, du ministère de la guerre saxon.

C'est en s'inspirant de ces deux ouvrages, que le colonel P. Silvestre, commandant le 30e dragons, a composé, avec son talent de plume habituel et la sûreté de jugement qui le caractérise, les excellents articles dont le tirage à part forme la présente brochure.

Lausanne. — Imprimeries Réunies.

REVUE MILITAIRE SUISSE

LIIIe Année — N° 7 — Juillet 1908

Histoire du Drapeau suisse

Dès la plus haute antiquité, tous les peuples de la terre ont eu des emblèmes servant de signes de reconnaissance, symboles sacrés, entourés de respect et d'admiration.

Cette vénérable tradition s'est transmise à travers les âges jusqu'à notre époque travaillée par le scepticisme ; malgré la boue dont certains énergumènes cherchent à les couvrir, les drapeaux restent et resteront toujours, nous l'espérons, l'image resplendissante de la patrie.

Chacun connait dès l'enfance les armes de son pays et y est attaché, mais beaucoup ignorent leur histoire et leur signification.

Notre drapeau a subi bien des transformations avant d'être ce qu'il est actuellement. Ce que je veux démontrer, c'est que la croix blanche est intimement liée à l'histoire de notre peuple. Elle a vu naître la Confédération, l'a suivie de victoires en victoires ; elle a été à la peine et à l'honneur. Modeste au début, elle est bientôt devenue l'emblème d'une puissante nation militaire. Sa gloire a rempli l'Europe. Flamboyante sur la poitrine des invincibles fantassins suisses, étalée dans les plis de leurs bannières, elle a personnifié pendant des siècles l'honneur et le devoir militaire. Cette croix a exercé une influence indéniable sur le caractère de notre nation. Nous allons voir qu'elle est née du crucifix ; elle avait donc une signification nettement religieuse. Protégés par un tel emblème, les Confédérés n'oublièrent jamais, avant comme après la bataille, de plier le genou devant Dieu.

C'est donc la permanence de la croix comme emblème militaire dans les armées suisses que j'essaierai de prouver. Cette continuité n'a été interrompue qu'une seule fois dans le cours

des siècles, de 1798 à 1803, pendant la malheureuse période de la République helvétique.

Nos musées et nos arsenaux renferment plusieurs centaines de bannières dont beaucoup ont une grande valeur historique. Les drapeaux pris à l'ennemi en sont une importante partie. Je ne m'arrêterai pas non plus à la description de ces glorieux trophées. On peut voir à Berne, à Zurich, à Soleure, à Bâle, à Schwytz, à Bienne, à St-Gall, plus de 150 drapeaux autrichiens, bourguignons, allemands, italiens, français et même turcs, conquis par les Suisses et arrosés de leur sang[1]. Il y en aurait davantage sans l'invasion française de 1798. Plusieurs disparurent alors, mais on en sauva un grand nombre, cachés dans les villages ou gardés pieusement dans les familles. Ils sont maintenant le plus bel ornement de nos musées. Puissent-ils y rester toujours !

Dans l'étude qui va suivre, je laisserai de côté les couleurs cantonales comme telles et me bornerai à suivre le développement du drapeau fédéral.

Origine et développement des couleurs de Schwytz.

C'est dans les couleurs de Schwytz qu'il faut chercher l'origine du drapeau suisse. Chacun sait que ce canton a donné ses armes et son nom à notre pays.

Enveloppée de légendes, l'histoire du drapeau de Schwytz se perd dans la nuit des temps. Voyons d'abord la légende dans laquelle il y a souvent une part de vérité.

En l'an 398 après J. C., les Schwytzois, avec des hommes du Hasli et d'Unterwald, chassèrent de Rome les Goths d'Alaric et sauvèrent la Ville éternelle. En récompense de ce service, le pape Anastase Ier et les empereurs Arcadius et Honorius auraient donné aux Schwytzois, sur leur demande, une bannière rouge ornée de l'image du Christ avec les instruments de la Passion, et aux Unterwaldiens la Clef de St-Pierre sur fond rouge. Ces faits nous sont racontés par Eulogius Kiburger, en 1470, dans un ouvrage intitulé : *Herkommen der Schwytzer und Oberhasler*.

[1] Les Suisses prirent plus de 700 bannières et drapeaux pendant les guerres de Bourgogne.

Un chroniqueur de Lucerne, *Melchior Russ*, né vers 1450, fait remonter l'origine de la croix de Schwytz aux guerres de Charlemagne et de ses preux. « Und erworben die von Schwytz das Crucifix in der roten Paner. »

Hemmerli, 1389-1462, parle du secours de Schwytz à un empereur, sans préciser lequel, qui octroya à ce pays un drapeau rouge, emblème de la souveraineté « Weil sie Treue hielten und wie sie versprochen ihren blutigen Schweiss vergossen, habe er ihnen das blutrote Panner verlieten » (parce qu'ils furent fidèles et qu'ils versèrent leur sang et furent à la peine selon leur promesse, il leur accorda une bannière rouge comme le sang); mais il ne parle pas de la croix.

D'après ces récits, nous voyons que la bannière rouge est très ancienne. La tradition populaire est sur ce point d'accord avec la vérité historique, car on sait d'une façon certaine qu'en 1240, au camp de Faënza, l'empereur Frédéric II renouvela aux Schwytzois le droit de porter le rouge dans leurs armes. Ce droit était donc antérieur à 1240 et existait déjà depuis des temps fort reculés, impossibles à fixer avec certitude.

La croix, par contre, était encore absente de la bannière de 1240. Mais voici deux documents qui présentent une plus grande valeur historique :

La chronique bernoise de Justinger (1420) parle du secours accordé par les Schwytzois au roi de Rome et décrit la bannière qu'il leur donna à cette occasion : « das ihnen der Küng gab an ir roten paner das heilig Reich, das ist alle Waffen und instrument der heiligen marter unseres herren Jesu-Christi. » (Le roi leur donna le saint emblème dans leur bannière rouge, c'est-à-dire les instruments du martyre de notre Seigneur Jésus-Christ.)

Enfin Albert de Bonstetten (1481) dans sa description de la Confédération fait le premier mention du donateur de cette bannière : « Clipeum ipsi ferunt totum rubeum et aliis figuris immaculatum, in vanno autem eorum, quod in hostes gestare solent, in summitate a parte crucifixum interpictum et sic a Rudolfo Romanorum rege invictissimo olim specialibus meritis condonati sunt. » (Ils portaient un écu tout rouge et vierge d'ornements, mais dans leur bannière, qu'ils ont coutume de porter en guerre, ils placent le crucifix, présent de Rodolphe, roi des Romains, en récompense de services rendus autrefois.)

En rapprochant ces deux textes, on voit sans peine que le roi de Rome dont parle Justinger, et Rodolphe, le roi des Romains, de Bonstetten, ne sont qu'un seul et même personnage, c'est-à-dire Rodolphe de Habsbourg.

L'expédition à laquelle il est fait ici allusion est celle de 1289 contre Besançon (Bisenz), à laquelle prirent part 1500 Schwytzois, dans l'armée de Rodolphe de Habsbourg, leur suzerain.

Ce dernier était en guerre contre le comte palatin de Bourgogne et assiégeait Besançon. Une armée de secours vint camper près de la ville et tenta de faire lever le siège. Manquant de vivres, Rodolphe s'était retiré sur les hauteurs voisines. Un soir, pendant qu'il délibérait avec ses officiers, on entendit un grand bruit. C'étaient les 1500 Schwytzois (quidam de Swicia) qui, avec des cris terribles, se précipitaient des collines sur le camp ennemi. Profitant de la panique ils firent un grand massacre des soldats de Bourgogne, incapables de se défendre dans l'obscurité. La terreur s'empara de l'ennemi et le lendemain les Bourguignons firent des propositions de paix.

Rodolphe de Habsbourg, pénétré de reconnaissance, attacha les saints emblèmes au drapeau des Schwytzois. C'est cette bannière-là qui les accompagna de Morgarten à Marignan pendant deux siècles de combats incessants.

Deux ans plus tard, le 19 février 1291, Rodolphe rendait le pays de Schwytz directement dépendant de l'empire en l'affranchissant de ses seigneurs et garantissait à ses habitants leurs juges naturels.

La même année, le 1er août 1291, les trois cantons forestiers formaient leur alliance éternelle. La Confédération suisse venait de naître.

Les drapeaux dans l'armée nationale.

Avant d'aller plus loin, il est nécessaire de dire quelques mots des différentes espèces de drapeaux en usage dans les armées de l'ancienne Confédération.

Il y en avait de trois sortes :

1° En premier lieu la *bannière* (Panner), de forme carrée, aux couleurs du canton. Elle n'était déployée que pour une guerre nationale, en cas de mise sur pied du contingent complet de l'Etat. On y ajoutait presque toujours la croix blanche comme

signe de ralliement. Recès de la Diète du 9 août 1480 : « Chacun ajoutera au drapeau de son canton une croix blanche qui jusqu'à présent a toujours porté bonheur aux Confédérés. » Outre les cantons, beaucoup de villes importantes (Thoune, Berthoud, Zofingue), de corporations (archers de Berne, maréchaux de Bâle), de seigneurs (barons de Hohensax, comtes de Werdenberg, comtes de Gruyères) et de pays alliés (abbé de St-Gall, Mulhouse, Neuchâtel, les Ligues grises) avaient le droit d'entrer en campagne sous leurs propres bannières.

2° Le *fanion* ou pennon (Venle, Fähnchen), de forme triangulaire, aux couleurs du canton avec une croix blanche traversante.

Celui de Berne était rouge avec une croix blanche traversante. Les Bernois l'arborèrent en 1536 pour la conquête du Pays de Vaud (Pl. XIII, fig. 7). Le fanion se déployait pour une campagne d'importance secondaire : guerre de conquête, annexion de territoire, expédition de secours, quand l'honneur ou l'existence de la nation n'étaient pas engagés (garnison de Morat, sous Adrien de Bubenberg, 1476 ; expédition de Nancy ; campagne de Lorraine 1477).

Ainsi la croix blanche des bannières et des fanions a été considérée dès l'origine comme un signe de ralliement commun à tous les Confédérés.

3° Le *fanion des archers* (Schützenfähnchen). — Les guerres continuelles avaient, dès le XVe siècle, donné naissance en Suisse à une classe d'oisifs, professionnels de la guerre, ne rêvant que plaies et bosses, toujours avides de pillages et d'aventures. Ils organisaient des expéditions de volontaires (Beutezug, folle vie) et allaient assouvir leur ardeur guerrière sur les frontières voisines.

Les gouvernements des cantons ne pouvant empêcher ces brigandages organisés prirent le parti de les tolérer et même de les protéger.

Ces bandes marchaient sous une enseigne spéciale, appelée « fanion des archers », de forme triangulaire et portant une arbalète, ou plus tard une arquebuse sur un champ uni, de la couleur principale du canton. La croix n'y figurait jamais.

Cet emblème, semi-officiel, acquit bientôt droit de cité dans les armées confédérées et flotta avec honneur aux côtés des

grandes bannières. Les aventuriers qui combattaient sous les plis du « fanion à l'arbalète », admirables dans leur mépris de la mort, toujours à l'avant-garde, allaient au combat comme à une fête, le chapeau orné de longues plumes blanches. Ces jeunes gens intrépides s'appelaient eux-mêmes les « enfants perdus ». Ils personnifient l'esprit guerrier de leur race et incarnent toute une époque : celle des guerres d'Italie. Leur nombre ne fit qu'augmenter; à la fin du XV[e] siècle, ils formaient le gros des contingents.[1]

De 1500 à 1515 la politique agressive de la Suisse, son rôle de grande puissance militaire se trouvèrent facilités par la soif d'aventures qui gagna la jeunesse entière des cantons et la précipita sur l'Italie.

Les volontaires, avides de butin, accoururent en foule sous les drapeaux. Le service militaire cessa d'être obligatoire, il devint un métier. Les armées suisses, comme des torrents dévastateurs, descendirent dans les riches plaines de la Lombardie. Ces malheureuses contrées furent rançonnées et ravagées. Gênes, Côme, Mantoue, Bergame, Brescia, Crémone, Pavie, Alexandrie, Asti emportées d'assaut. Les Français, deux fois chassés de l'Italie, écrasés à Novare, laissèrent les Confédérés, maîtres de la situation, rétablir les Sforza sur le trône de Milan et tenir garnison dans les principales villes du duché. Ce fut l'apogée.

Ce qu'étaient les Suisses à cette époque, la terreur qu'ils inspiraient, un extrait d'un pamphlet écrit par un professeur allemand en 1507, va nous l'apprendre :

« Il y a plus de douceur chez les Turcs et chez les Bohémiens que chez ces peuplades forestières, chez ces gens farouches, brutaux, orgueilleux de leur force, exercés aux armes, toujours prêts à la guerre, nourris dès le berceau pour les combats, s'abreuvant du sang chrétien et enrichis par les querelles des rois. Qu'un seul d'entre eux remue le doigt, tous les autres se lèvent aussitôt; et, dès qu'une bande se met en campagne, tous de proche en proche sont som-

[1] Les chroniqueurs suisses nous dépeignent sous de sombres couleurs les exploits de ces farouches soldats en Italie.

« Les volontaires se portèrent en avant; femmes, enfants, vieillards, malades, prêtres, religieuses, églises, rien ne fut épargné; ils pillèrent, ravagèrent, brûlèrent tant qu'ils purent. La contrée de l'Adda souffrit surtout. Quand ils avaient passé la nuit dans quelque lieu, en partant le matin ils y mettaient le feu. Il s'élevait une fumée si épaisse qu'elle ressemblait à des nuées que les rayons du soleil ne pouvaient percer. (Anshelm, *Récit de la campagne d'hiver 1511*).

« On incendiait parfois d'un seul jour deux ou trois mille maisons. (Schodeler).

« La nuit, les flammes éclairaient l'horizon. (J. de Muller). »

més de la suivre, et ainsi se forme bientôt, pour porter la ruine chez leurs voisins les plus inoffensifs, une multitude sans nombre de guerriers formidables. Pleins de fureur, ils se précipitent dans la guerre dès qu'on s'amuse à imiter le mugissement des vaches, ou à porter une plume de paon. Ils se targuent de respecter l'Empire romain et de le protéger; mais pourquoi ont-ils aidé les Français à en subjuguer la plus riche province, le duché de Milan? Ils quittent leurs arts, leurs champs et leurs troupeaux, leurs femmes et leurs enfants et courent exposer leur vie pour répandre le sang d'autrui. Si l'un d'eux revient de l'étranger avec de l'argent, des chaînes d'or et autres vanités chères aux enfants des hommes, il les montre à ses amis dans les auberges et, faisant luire et sonner cet or, il les exhorte à partir pour la guerre, où il est plus facile d'amasser des richesses qu'en cultivant la terre et en trayant les vaches. Leurs fils ne rêvent que batailles; à peine peuvent-ils se tenir sur leurs jambes qu'ils s'affublent de panaches, battent jour et nuit du tambour, brandissent des épées et s'exercent à marcher d'un pas fier, superbement drapés et jetant partout des regards féroces... C'est par les petits enfants que doit commencer la réforme de leurs mœurs. » (Ch. Hilty, professeur de droit à l'Université de Berne. *La Neutralité de la Suisse*, page 28).

Dans ces temps troublés où dominait l'esprit de conquêtes, aussi bien qu'à l'époque héroïque des guerres d'indépendance, chaque soldat était en quelque sorte un drapeau vivant. Pour éviter des méprises fatales dans les corps à corps, chacun devait porter une croix blanche sur la poitrine, sur le dos, à l'épaule ou sur la cuisse gauche. Cette coutume était une règle invariable, à laquelle personne n'avait le droit de se soustraire.

Justinger dit dans sa chronique, en parlant de l'armée confédérée partant pour la bataille de Laupen, en 1339 : « Et tous étaient marqués de la Sainte croix, une croix blanche dans un écusson rouge, et ils arrivèrent à Laupen. »

Il y a dans les archives de Milan une lettre d'un ambassadeur de cette ville, nommé Bernardin Imperiali, décrivant à son gouvernement le départ du contingent de Zurich pour une campagne. Elle est datée du 5 février 1490. Dans un récit pittoresque et détaillé de l'armée zuricoise en marche, Imperiali dit : « Toute l'armée porte la croix blanche soit sur les armures, soit à la coiffure ou sur les hauts-de-chausses. »

Nous trouvons dans *Jean de Müller*, Livre VI, ch. III : « Sous les bannières des Suisses et de leurs alliés, se réunit une armée de 14 000 hommes, portant l'insigne de la croix blanche.

« (Expédition de 1503, siège de Locarno.) »

En 1540, la Diète interdit tout autre signe de reconnaissance et ne permet qu'une croix blanche droite, « comme nos ancêtres ».

Les chroniques illustrées et coloriées de Diebold Schilling et de Manuel, de Tschachtlan et d'Edlibach, conservées dans les bibliothèques de Berne et de Zurich, écrites du XIVe au XVe siècle, sont encore une source précieuse de renseignements. Nous y voyons partout les guerriers suisses porter la croix; souvent même l'emplacement de l'armée confédérée est marquée par un seul drapeau rouge à croix blanche.[1]

M. Ad. Gautier, dans son ouvrage *Les armoiries et les couleurs de la Confédération et des cantons*, donne une origine différente à la croix portée sur les vêtements des soldats. Il pense que les Suisses l'ont probablement rapportée des croisades et l'ont gardée parce que l'affranchissement de la nation était pour eux une cause aussi sacrée que la délivrance des lieux saints.

Suivons maintenant siècle après siècle l'évolution de la croix dans les drapeaux suisses :

XIVe siècle : Au XIVe siècle elle existe dans les armes de Schwytz sous la forme du crucifix ou saints emblèmes (Heilig Reich), don de Rodolphe de Habsbourg, ainsi que nous l'avons vu plus haut (Pl. XIII, fig. 1).

Les images des chroniqueurs montrent déjà à cette époque quelques exemples d'une croix blanche entourée des Saints en blanc.

Le drapeau d'Uri primitivement rouge avec une tête d'aurochs blanche, ensuite jaune avec la tête d'aurochs noire, porte quelquefois la croix au-dessus de cette tête (Pl. XIII, fig. 2).

La croix se retrouve encore dans la flamme rouge, prolongée en queue, qui ornait la bannière de Zurich. Cette flamme fut donnée en récompense du secours envoyé par Zurich à Rodolphe de Habsbourg dans sa guerre contre Ottokar, roi de Hongrie. Les Zurichois considéraient cette flamme comme un signe de préséance sur les autres cantons. C'est pour ce motif que la bannière de Zurich était plus grande que les autres (Pl. XII, fig. 1).

XVe siècle : Au XVe siècle, la croix apparaît sur toutes les bannières cantonales comme emblème militaire commun.

Nous voyons pour la première fois, en 1410, la croix traversante sur la bannière de Schwytz, portée dans l'expédition contre Domo d'Ossola.

En même temps, la croix d'angle simple, sans les saints em-

[1] Comparez les plans de la bataille de St-Jaques sur la Birse de Schilling et Tschachtlan, les dessins de la guerre des Gugler.



1. Bannière de Zurich, portée à Marignan (1515).



2. Service de France. Compagnie des Cent-Suisses de la Garde. 149(



Pl. XIII.



3. Drapeau de Schwyz. XVᵉ siècle.



7. Fanion de Berne. XVᵉ et XVIᵉ siècles



peau zougois.
nergen 1712.



u bernois. 1766.



11.
Drapeau lucernois.
Vilmergen 1712.



èmes, prend place sur le drapeau de Schwytz et sur celui Unterwald (Pl. XIII, fig. 3 et 4).

C'est à cette époque que s'établit l'usage confirmé par des ncessions papales ou impériales, d'attacher à l'angle supérieur s bannières une broderie ou une peinture représentant des ages sacrées (Eckfeld). (Nous avons vu que le drapeau de hwytz portait ces images depuis 1289.)

Au *XVIe siècle*, première apparition de la *croix alésée*[1] dans armes de Berne. Le 26 avril 1513, les (capitaines) Bernois rivent à Soleure « qu'ils ont résolu d'envoyer leurs troupes à xpédition projetée avec un petit drapeau rouge et noir, coupé une croix blanche ».

Il s'agit ici de la brillante campagne de 1513, illustrée par la toire de Novare et de la réoccupation du duché de Milan par rich de Hohensax, général en chef de l'armée confédérée.

Le pape Jules II donna aux Suisses, « les défenseurs du Saint-ège », plusieurs bannières bénies qui figurèrent aux guerres Italie. Toutes avaient des champs d'angle avec des images intes. Nos musées et nos arsenaux en possèdent encore plu-eurs.

De cette époque, on peut voir au musée national la grande nnière de Zurich, portée à la bataille de Marignan (13 et 14 eptembre 1515 ; Pl. XII, fig. 1) et sauvée au prix de la vie e trois bannerets. Dans cette même bataille, l'aigle noir de Rot-weil était chargé d'une croix blanche. Le musée de Bâle ren-ferme un drapeau valaisan à croix blanche sur fond rouge (di-zain de Goms).

Lorsqu'il fallut donner des armes aux bailliages de Lugano, Locarno et Mendrisio nouvellement conquis, la Diète choisit en-core la croix blanche traversante sur fond rouge (1514).

A l'hôtel de ville de Stans, un fanion coupé gueule et argent, avec une croix alésée sur le rouge. (Bataille de Kappel, 1531, Nidwald) (Pl, XIII, fig. 5).

Au musée de Berne, un fanion d'Obwald de la même époque: champ coupé rouge et blanc avec croix blanche traversante sur le rouge (Pl. XIII, fig. 6).

En 1540, il y avait déjà un véritable drapeau fédéral repré-sentant le lien des cantons entre eux, puisque la Diète décida

[1] Croix alésée par opposition à croix traversante. On dit aussi croix flottante, dont les bras ne vont pas jusqu'aux bords du drapeau ou de l'écusson.

que les corps combinés des troupes de différents cantons, porteraient un drapeau rouge avec une croix blanche droite, présentant une grande analogie avec nos armes actuelles. C'est sous cet emblème, qu'en 1540, les cantons envoyèrent une expédition au secours de Rottweil, leur alliée, en guerre avec Christophe de Landenberg.

Il y a à l'arsenal de Genève un drapeau de 1550 à flammes rouges et jaunes et croix blanche traversante.

Le 13 octobre 1557, le Conseil des Deuxcents de Genève ordonna « Aussi est arresté, qu'il soit publié que la devise de Genève soit la croix blanche comme les Suisses ».

Ce serait cependant une erreur de croire que, seuls en Europe, les Suisses prirent la croix dans leurs armes. La Savoie, la Danemark et un grand nombre de villes et d'évêchés des bords du Rhin (Fribourg en Brisgau, Spire, Worms, Mayence, Francfort) avaient la croix blanche sur fond rouge. Parmi les trophées de la bataille de Dornach, conservés à l'arsenal de Soleure, se trouve un drapeau de Fribourg en Brisgau rouge à croix blanche. Le rouge et le blanc auraient une origine franque, si l'on croit la tradition.

XVIIe siècle : Malgré les guerres de religion et l'affaiblissement du lien fédéral, la croix ne disparut jamais, même dans les époques les plus troublées. Catholiques et protestants se massacraient sous les plis de l'emblème séculaire témoin de leur ancienne concorde.

Tous les modèles de cette époque portent la croix blanche traversante ; ainsi un drapeau flammé rouge, vert et or (famille de Hallwyl), avec la date de 1611, inscrite en travers de la croix. (Musée de Berne).

Lucerne possède une série intéressante, trophées des catholiques à la première guerre de Vilmergen (1656). Parmi ceux-ci un drapeau vaudois, à croix blanche traversante, attribué par erreur à Cully, bleu et blanc, avec un rameau de vigne et des grappe de raisins (Pl. XIII, fig. 8).

Le danger commun devait rétablir l'entente entre confédérés. Louis XIV, en s'emparant de la Franche-Comté, réveilla le corps helvétique de sa torpeur. Cette province était placée sous le protectorat des cantons. Son annexion à la France consterna le pays. On craignait l'ambition insatiable de Louis XIV. Un plan de défense et une organisation militaire furent adoptés en 1668

sous le nom de « Défensional » et modifiés en 1673, 1674, 1678 et 1702. Des drapeaux de cette époque, nous sont restés. Le musée historique de Berne en possède plusieurs : un neuchâtelois flammé rouge et vert avec croix blanche traversante ; un zuricois flammé rouge et blanc avec croix blanche traversante (Pl. XIII, fig. 9) ; à Schwytz, un drapeau restauré par les religieuses du couvent de St-Pierre avec la croix blanche traversante sur fond rouge et dans l'angle supérieur le Christ en croix. (Expédition de Wyl, 1634).

Le Locle a conservé un drapeau de 1646 ; les flammes ont une particularité : elles sont perpendiculaires au bras transversal de la croix, jaunes et bleues, vertes et rouges.

XVIII[e] siècle : La seconde guerre de Vilmergen vit de nouveau la croix blanche dans les deux camps. (1712).

Les Zougois combattirent en 1712 sous leur « drapeau d'argent à la fasce d'azur chargée d'une croix » (Pl. XIII, fig. 10). Les Lucernois eurent dans cette même guerre une croix blanche traversante sur fond bleu avec, dans l'angle supérieur, l'image de leur patron St-Leodegar (Pl. XIII, fig. 11). Il existe même un petit drapeau de Lucerne à croix blanche traversante sur fond rouge.

Vers la deuxième moitié du siècle, Berne réorganisa ses milices. Elles furent divisées en 21 régiments pour l'infanterie. Une ordonnance de 1760 créa des drapeaux flammés rouges et noirs, à croix blanche traversante, avec l'inscription : « Für Gott und Vaterland » (Pl. XIII, fig. 12). Ils assistèrent à l'invasion française de 1798, aux combats désespérés du Grauholz et de Neuenegg. On a retrouvé en 1898, chez un paysan de Könitz, le drapeau du régiment Sternenberg porté à Neuenegg. (Musée de Berne).

Après la prise de Berne, dix-neuf exemplaires de ce modèle furent envoyés à Paris. Ils ornent actuellement une salle de l'hôtel des Invalides.

Du même type, un drapeau de Soleure 1793, avec l'inscription : « Für Gott und Vaterland » en travers de la croix ; celui de Kybourg (1798-1803) flammé rouge, blanc, bleu et jaune porte au centre de la croix les armes des comtes de Kybourg et l'inscription : « Pro deo et patria, vivat Helvetia ».

Aux musée de Morat : un modèle aux couleurs fribourgeoises, noir et blanc avec le lion de Morat « de gueule » au centre de la croix.

Aux combats de la Schindellegi et du Rotenthurm, en

1798, les Schwytzois avaient la croix blanche traversante sur fond rouge avec l'inscription : « In hoc signo vinces ».

Un drapeau d'Uri, 1740-1798, porté pendant l'invasion française, flammé bleu, blanc, rouge avec croix blanche traversante (propriété de M. Z'graggen à Lucerne).

Les Unterwaldiens, la même année, avaient la croix blanche dans leur drapeau « de gueule à la clef d'argent posée en pal ». (Combat du Drachenried.)

Dans le désarroi général qui suivit la chute de l'ancienne Confédération, les drapeaux flammés devaient disparaître pour un temps. La croix blanche rappelait un passé détesté aux hommes politiques d'alors. Il fallait donner à la grande République des preuves d'attachement et de gratitude, voilà pourquoi le Directoire de la République helvétique une et indivisible promulgua, le 13 février 1799, le décret suivant :

« Art. I. Le ministre de la guerre est chargé de faire transporter, aussi rapidement que possible, dans les chefs-lieux, tous les drapeaux aux armes et couleurs des anciens gouvernements. Le taffetas sera vendu au profit de la nation.

« Art. II. Ils seront remplacés par de nouveaux drapeaux aux couleurs et emblèmes de la République helvétique une et indivisible. Le ministre de la guerre en fournira un modèle au directoire. »

La plupart des cantons, heureusement, refusèrent d'obéir à cet ordre stupéfiant, qui menaçait l'existence de tant de vénérables bannières. De leur côté, les armées françaises, maîtresses du pays, occupées plutôt à dévaliser les caisses publiques au nom de la liberté, trouvèrent que la vieille soie usée et trouée des bannières était une bien maigre prise. Ils n'en mirent en pièces que quelques-unes à Berne et dans les petits cantons. Le Directoire helvétique s'empressa d'adopter un drapeau tricolore, vert, rouge et jaune qui n'eut, du reste, que peu de succès. Il vécut quatre ans.

L'arsenal de Morges en possède un exemplaire assez curieux, flammé aux couleurs helvétiques, avec la croix blanche traversante. Partout déjà la croix reparaissait; on ne détruit pas d'un trait de plume une coutume plusieurs fois séculaire.

XIXe siècle : En 1803, les bataillons reçurent des drapeaux flammés aux couleurs cantonales, rayonnantes à partir du centre, la croix blanche traversante, brochant sur le tout.

La Diète du 1814 prit l'arrêté suivant :

« Attendu que c'est le signe militaire des anciens Suisses, l'écusson rouge portant une croix blanche composera les armoiries communes de la Confédération Suisse. »

Mais pour l'armée, le règlement de 1817 conserva le brassard fédéral.

Enfin en 1841, une nouvelle ordonnance introduisit la croix alésée : « Les drapeaux seront aux couleurs fédérales, croix blanche sur fond rouge, avec le nom du canton en lettres d'or sur le travers de la croix. »

Le règlement de 1852 complète celui de 1841. Il prescrit : « Le drapeau des bataillons sera de bonne étoffe de soie, à quatre pieds cinq pouces en carré, écarlate, avec croix blanche au milieu, les branches de la croix ont un pied de large et trois pieds de long ». La croix était donc formée de cinq carrés égaux.

La cravate restait aux couleurs cantonales, dernier vestige d'un temps disparu.

Une ordonnance de 1890 rendit les bras de la croix de $1/6$ plus longs que larges. Les étendards de cavalerie furent modifiés dans les mêmes proportions.

Nous venons de parcourir les différentes étapes de l'existence de notre drapeau, dans l'armée nationale : nos couleurs, universellement aimées et respectées, sont d'entre les plus anciennes actuellement en usage dans les armées d'Europe.

(A suivre.)

P. de Vallière,
capitaine.

Quelques mots sur la cavalerie

En parcourant, un peu au petit bonheur, des publications récentes concernant la cavalerie, sa tactique, son instruction, j'ai recueilli quelques idées, qui sont, sinon nouvelles, au moins actuelles et que je voudrais présenter en quelques mots à mes camarades.

La cavalerie est de nos jours vivement discutée dans presque tous les pays; certains militaires seraient tentés de voir en elle un reste des temps passés, dont le rôle dans les guerres futures sera forcément beaucoup réduit par le perfectionnement des armes modernes: d'autres veulent la cantonner dans le service d'exploration et lui contestent la possibilité d'intervenir efficacement dans la crise du combat; d'autres encore voudraient la transformer en une infanterie montée ne combattant qu'à pied et ne se servant de ses chevaux que pour manœuvrer avec une plus grande mobilité; d'autres enfin veulent lui conserver son esprit et ses formes de combat traditionnels, entretiennent en elle sa prédilection pour l'arme blanche et lui promettent de brillants succès dans l'avenir.

La diversité des opinions émises sur ce sujet montrent que celui-ci est difficile, en tous cas complexe, mais il faut reconnaître que bien souvent les jugements portés sur la cavalerie et sa tactique reposent beaucoup moins sur une étude approfondie de faits de guerre, que sur des lectures superficielles et surtout sur des impressions de manœuvres; or les impressions de manœuvres sont fréquemment trompeuses. En réalité, il reste aussi vrai aujourd'hui que par le passé que toute armée a besoin d'une cavalerie pour explorer devant son front, pour couvrir ses flancs, pour provoquer pendant le combat des incidents violents et imprévus aux moments critiques, pour donner de l'énergie à ses poursuites ou couvrir ses retraites, etc., etc..... Il reste vrai aussi que la cavalerie ne peut pas explorer avec fruit sans combattre et on peut admettre d'autre part que pendant les batailles de longue durée qui semblent devoir être celles de l'avenir, dans les fronts de combat immenses que prendront les armées modernes,

la cavalerie pourra trouver fréquemment des objectifs favorables à ses attaques dans des troupes affaiblies numériquement et moralement par une lutte prolongée.

La guerre de Mandchourie, que presque tous les écrivains militaires commentent les uns après les autres, a clairement montré à la fois ce qui manque à une armée qui ne dispose pas d'une cavalerie bien éduquée et bien menée, et aussi les résultats incontestables qu'on peut obtenir avec des détachements de cavalerie relativement faibles, si ceux-ci sont conduits par des chefs jugeant sainement et rapidement des situations et du terrain. Je citerai à ce propos une courte notice consacrée à l'activité des deux cavaleries russe et japonaise par le général de Pelet-Narbonne.[1] L'auteur fait d'abord clairement ressortir que si l'exploration russe pendant la première partie de la campagne n'a donné que de très médiocres résultats, cela tient au fait que d'une part le terrain montueux et peu praticable rendait l'emploi de la cavalerie difficile, que d'autre part les généraux Mischtschenko et Rennenkampf, qui dirigèrent successivement cette exploration, commirent tous deux la même faute d'éparpiller leurs forces, qu'ils manquèrent d'esprit d'offensive et d'entreprise, qu'ils se laissèrent arrêter par les premières résistances qu'ils rencontrèrent sur leur route au lieu de les tourner et de chercher à percer sur d'autres points, qu'enfin les troupes qu'ils commandaient n'étaient en aucune façon préparées au service d'exploration ou même au service de sûreté, en sorte que la cavalerie russe, au lieu de surprendre, fut fort souvent surprise elle-même.

Le général de Pelet-Narbonne donne également un récit instructif de divers épisodes provoqués à l'aile gauche russe et à l'aile droite japonaise par les cavaleries des deux partis pendant la bataille du Schaho, et il cite l'intervention particulièrement heureuse de la brigade Akijama pendant le combat de Wafangon, intervention qui, se produisant à l'improviste sur le flanc des troupes russes qui pressaient l'aile droite japonaise, parvint à paralyser leur attaque.

A propos de la bataille de Moukden, l'auteur que nous suivons fait ressortir la facilité avec laquelle des masses considérables de cavalerie menées avec énergie auraient pu jeter la panique au

[1] v. Pelet-Narbonne. *Die Lehren für die Kavallerie aus dem Mandschurischen Feldzuge.* — Beiheft zum Militär-Wochenblatt, Berlin 1908.

milieu des troupes russes et transformer leur retraite vers le nord en une véritable déroute, mettant ainsi fin à la campagne.

Enfin dans un dernier chapitre le général de Pelet-Narbonne rend compte des deux raids montés par les cosaques du général Mischtschenko. Le premier, bien connu, dirigé de Moukden sur les lignes de communication des Japonais, n'a pas obtenu de résultat important, parce qu'il a été mené à une allure trop lente et surtout parce que son chef s'est laissé détourner de son objectif, la voie ferrée de Mandchourie, pour attaquer sans succès le port d'Inkou. Le second raid de Mischtschenko, monté à la fin de la campagne et parti des environs de Kharbin, arriva à pénétrer profondément derrière l'aile gauche japonaise, à reconnaître la dislocation d'une partie importante de l'armée et à faire subir des pertes sensibles à l'ennemi.

Cette étude amène le général de Pelet-Narbonne à conclure que l'exploration reste une tâche principale de la cavalerie et sera possible toutes les fois que notre arme saura se coller avec insistance et énergie à tous les mouvements de l'ennemi, que la cavalerie trouvera encore de nombreuses occasions d'agir offensivement dans les flancs ou dans le dos de l'adversaire, que son action sera plus que jamais efficace dans la poursuite et qu'enfin les longues lignes de communication des guerres modernes offrent un objectif très favorable à des raids vivement menés.

Ce sont des conclusions toutes semblables à celles-ci que nous trouvons dans la brochure que le général *de Bernhardi*, vient de faire paraître et a intitulée « Organisation et instruction de la cavalerie pour la guerre moderne », et les idées du distingué officier allemand offrent d'autant plus d'intérêt qu'elles ont suscité de nombreux échos en dehors de l'armée de son pays et en particulier en France.

Le général de Bernhardi, sans exclure en aucune façon d'autres emplois nombreux, assigne à la cavalerie deux tâches principales, l'exploration et les entreprises contre les lignes de communication de l'ennemi. Mais pour que la cavalerie puisse donner toute sa valeur à son exploration, il faut qu'elle soit entièrement maîtresse du terrain qui sépare sa propre armée de l'armée ennemie, qu'elle nettoie ce terrain complètement et pour cela il faut qu'elle soit aussi forte que possible. Aussi l'auteur voudrait-il qu'on organisât déjà en temps de paix des divisions ou même des corps de cavalerie, pourvus de tout ce dont ils ont besoin

ır être complètement indépendants, équipages de ponts, co-
nes de subsistances, colonnes sanitaires, etc...
Mais une condition nécessaire au bon fonctionnement de l'ex-
ration réside dans l'instruction personnelle de chaque officier.
'aut qu'un chef de patrouille soit à même d'apprécier la va-
r des observations qu'il peut faire, d'évaluer des effectifs, de
erminer d'après les dispositions d'une troupe les fonctions
elle peut remplir. En réfléchissant à cette instruction tactique
nos jeunes officiers, je me suis souvent demandé s'il n'y aurait
un avantage très grand à leur mettre plus souvent sous les
ıx les formations de manœuvre et de combat de détachements
nbinés d'une certaine importance. Dans nos écoles centrales,
ıs nos cours tactiques, nous travaillons par l'imagination,
ıs ne voyons pas ; nous nous exerçons à observer le terrain,
is pas ce qui devient le fait principal pour un patrouilleur, la
position des troupes dans ce terrain. Dans nos manœuvres
nbinées nos officiers ne voient jamais d'une action que des
ıbeaux ; l'ensemble leur échappe complètement. Il y a là in-
ıtestablement une lacune dans notre instruction, que je vou-
ıis voir combler par l'introduction de cours tactiques coïnci-
ıt avec de grandes manœuvres et pendant lesquels nos officiers
ırraient suivre en spectateurs attentifs le développement com-
t d'une action d'une certaine ampleur.
Pour en revenir à l'intéressante publication du général de
rnhardi, nous constatons qu'en Allemagne, sans qu'on veuille
aucune façon éteindre chez les cavaliers l'amour de l'attaque
cheval et à l'arme blanche, on comprend de plus en plus la
cessité d'exercer les escadrons au combat à pied, d'augmenter
r dotation en munition et de les armer de carabines aussi voi-
es que possible par leurs qualités du fusil d'infanterie. En
isse, nous nous sommes résolument engagés dans cette même
e, qui paraît tout particulièrement indiquée par la nature de
re terrain et la faiblesse de nos effectifs : nos brigades sont
ées de mitrailleuses qui augmentent considérablement la puis-
ıce de leur feu ; nos hommes sont astreints dorénavant à
xercer au tir en dehors du service comme les hommes d'in-
terie ; mais nous avons bien des progrès à réaliser encore soit
ıs nos déploiments en tirailleurs, qui manquent presque tou-
ırs de largeur, soit dans la marche de nos lignes dans le ter-
n, qui se fait souvent sans utilisation rationnelle des abris, soit
ıs la conduite du feu.

Enfin je citerai en terminant le chapitre dans lequel le général de Bernhardi s'attaque vigoureusement au schéma et prêche la souplesse dans les formations, souplesse résultant d'une indépendance aussi grande que possible laissée aux sous-ordres et d'une initiative éveillée chez chacun. Nous avons tous à lutter contre le schéma qui nous donne des solutions commodes, ne demandant ni réflexion ni initiative, et qui nous paraît souvent couvrir plus ou moins notre responsabilité, mais qui, en réalité, est l'obstacle le plus dangereux à notre développement à tous, parce qu'il nous empêche d'utiliser rationnellement soit les circonstances, soit le terrain.

Après ce bref compte-rendu de quelques lectures, je voudrais soumettre à l'appréciation de personnes plus compétentes que moi deux ou trois idées qui me paraissent mériter d'être examinées au point de vue de notre armée et qui sont du reste à l'ordre du jour.

Il s'agit d'abord de l'organisation de la cavalerie et de sa répartition dans l'armée. Jusqu'ici nos quatre brigades de dragons sont attribuées uniformément à nos quatre corps d'armée et chacune de nos divisions possède son escadron de guides; or il paraît certain qu'en cas de mobilisation cet éparpillement de la cavalerie devrait être remplacé par une concentration d'une forte partie d'entre elle sous une même direction et en vue d'une même tâche. Pourquoi dès lors attribuer en temps de paix des brigades de dragons à des corps d'armée, pour les leur enlever en campagne? Et, puisqu'on s'occupe actuellement de chercher pour l'ensemble de l'armée la meilleure répartition des forces, n'y aurait-il pas un sérieux avantage à prévoir que la partie principale de notre cavalerie resterait à la disposition du commandement supérieur, qui pourrait la concentrer ou la répartir à sa guise? Du reste cette question qui se pose un peu partout a été étudiée déjà par plusieurs de nos autorités militaires et c'est pourquoi je n'insiste pas.

Le second point qui me paraît intéressant touche à une question qui a été discutée à plusieurs reprises récemment en France, celle de l'adjonction de détachements avancés d'infanterie aux brigades ou divisions de cavalerie pendant les phases qui précèdent le contact, alors qu'il s'agit à la fois de reconnaître les dispositions de l'ennemi et de couvrir ses propres troupes. Beaucoup d'officiers français prônent cette adjonction dans l'idée de sup-

pléer à l'infériorité numérique de leur cavalerie relativement à la cavalerie allemande; ils voudraient voir des détachements d'infanterie poussés en avant à portée des divisions d'exploration, prêts à tenir des points importants, à recueillir les rapports et les transmettre à l'armée, à recevoir la cavalerie en cas d'échec ou à l'appuyer en face de troupes supérieures.

Les Japonais se sont largement servis de ces détachements combinés de cavalerie et d'infanterie pour former le voile devant leurs armées et sont arrivés de cette façon à paralyser le plus souvent complètement l'exploration des divisions de cosaques. Pour notre armée, vu nos conditions politiques spéciales, vu aussi la nature de notre terrain, qui oppose aux évolutions d'une cavalerie nombreuse de multiples obstacles naturels, ce genre de tactique paraît tout indiqué. Mais pour l'appliquer bien, il faut s'y être préparé et la conduite de détachements combinés de cavalerie et d'infanterie présente des difficultés spéciales, avec lesquelles nous ne sommes guère familiarisés. Lorsque nous, cavaliers, manœuvrons avec de l'infanterie, nous fonctionnons comme élément auxiliaire, chargé de la couverture d'un détachement plus ou moins considérable, qui doit exécuter lui la tâche essentielle. Dans le cas de l'exploration en grand devant le front d'une armée, les rôles sont renversés; la cavalerie devient l'élément principal auquel incombe la tâche et que l'infanterie doit aider par sa force de résistance.

C'est pourquoi je voudrais voir intercaler dans la rotation de nos cours de répétition des manœuvres combinées, dans lesquelles nos commandants supérieurs auraient sous leurs ordres et pour l'accomplissement de missions rentrant dans la sphère d'action de notre arme, un ou deux bataillons. La conduite de détachements combinés de ce genre a été plusieurs fois discutée dans des cours tactiques; il serait fort instructif de la mettre en pratique dans des conditions diverses. Des manœuvres de ce genre contribueraient en outre certainement à augmenter la cohésion entre les deux armes et les officiers d'infanterie qui y prendraient part seraient sans doute heureux d'y trouver des occasions particulièrement nombreuses d'y déployer leur initiative.

Un peu dans le même ordre d'idées, on peut se demander si il n'y aurait pas un réel avantage à rapprocher parfois deux unités de l'armée qui chez nous ne se connaissent pour ainsi

dire pas, l'artillerie et la cavalerie. Il ne s'agit ici en aucune façon d'imiter les grandes armées qui nous entourent, dont les divisions de cavalerie sont toutes pourvues d'artillerie; il s'agit simplement de réunir parfois en temps de paix des unités de troupe qui peuvent être appelées à coopérer fréquemment en campagne. L'adjonction d'une batterie ou d'un groupe à une brigade ou une division de cavalerie constitue certainement pour cette brigade ou cette division un impendimentum et par conséquent une grosse difficulté; mais cette difficulté peut devenir nécessaire à un moment donné, et c'est pourquoi il me semble utile de faire au moins quelques essais.

En terminant ces réflexions je tiens à signaler à mes camarades le refrain de presque toutes les publications concernant notre armée: dans la guerre moderne, les exigences auxquelles la cavalerie aura à répondre seront particulièrement nombreuses et difficiles; ces exigences nécessiteront une troupe parfaitement instruite et des chefs non seulement capables, mais énergiques, entreprenants, jeunes d'esprit et de corps.

Si les difficultés pour nous sont grandes nous ne devons pas voir là une cause de découragement mais un stimulant. Le sentiment de notre responsabilité vis-à-vis du pays, de la troupe que nous commandons, de nos supérieurs ne doit jamais nous quitter. Au milieu de nos occupations civiles nous ne devons pas oublier un jour que nous sommes officiers de cavalerie et que notre devoir est de nous développer dans ce sens. Entretenons avant tout en nous le goût de l'équitation, du jeune cheval, du galop, de l'obstacle; cherchons les occasions de compléter notre instruction militaire; maintenons notre énergie par une saine activité du corps et de l'esprit et aimons jusqu'au sacrifice de nous-même notre patrie, notre armée et nos soldats. Si tous nos officiers comprennent leur beau devoir, notre cavalerie, sans atteindre sur certains points le degré de celles qui nous entourent, saura être toujours à la hauteur de sa tâche parce que, dans notre arme plus que dans toutes autres, tel officier tel soldat.

Ch. Sarasin
Com. du 2e rég. de dragons.

Le règlement d'exercice pour l'infanterie suisse [1]

La section.

Le règlement suisse accorde une grande importance à la section. D'une part, au point de vue de l'instruction, elle est la seule formation qui, en fait, relève encore à certains égards de l'instruction d'école. D'autre part, au point de vue tactique, elle jouit de beaucoup d'indépendance ; elle est, entre autres, à de légères réserves près, l'unité de feu.

Dans la façon de traiter l'instruction de la section, on constate quelques différences intéressantes entre les règlements.

Le règlement allemand, dans sa contexture générale, comprend, comme on sait, deux parties : l'*école* et le *combat*. Le premier chapitre de l'*école* est consacré à la compagnie (2e chapitre : le bataillon ; 3e, le régiment et la brigade) et se divise en deux titres : l'*Ordre serré* et l'*Ordre dispersé*. Le titre de l'Ordre serré est lui-même subdivisé en deux sous-titres : *Instruction individuelle* et *Compagnie*, tandis que celui de l'Ordre dispersé traite successivement de l'*instruction individuelle du tirailleur*, de la *file et du groupe*, de la *section* et de la *compagnie*.

Cet exposé était nécessaire pour faire comprendre comment le règlement allemand envisage la section et en quoi il diffère, à cet égard, de tous les autres, y compris le règlement suisse. En supprimant, dans l'Ordre serré, un chapitre spécial sur l'instruction de la section, il montre qu'il ne voit pas dans cette subdivision une unité séparée de la compagnie. Celle-ci forme un bloc. Dans l'Ordre serré rien n'existe en dehors d'elle. Il n'y a pas de formations et pas d'évolutions au-dessous de celles de la compagnie. Les exercices auxquels peut se livrer la section ne sont prévus — mais non énumérés — que pour les besoins de la méthode analytique. On procède à des exercices par section comme à des exercices par rang, par file et par groupe, et on y applique, comme à ces derniers, les règles données pour la compagnie (R. A. 80). C'est l'inverse de ce que prescrit le règlement suisse, pour lequel les mouvements de la compagnie ont lieu conformément aux prescriptions données pour la section (R. S. 167).

[1] Livraisons de mai et juin.

Toute la différence entre les deux règlements réside dans les deux textes suivants : Le suisse écrit : « La compagnie est divisée en quatre sections » (168) : l'allemand : « La compagnie est divisée en groupes de quatre files » (R. A. 83).

La conséquence de ces deux conceptions est qu'en Suisse toutes les évolutions de la compagnie se font par section, tandis qu'en Allemagne le chef de compagnie s'adresse directement à ses hommes, les chefs de section étant ses aides mais non nécessairement ses intermédiaires.

Le règlement suisse donne ainsi plus d'importance aux chefs de section ; ils sont les intermédiaires obligés du chef de compagnie qui ne saurait faire manœuvrer sa troupe sans les évolutions qu'ils commandent. A proprement parler, les évolutions de la section sont les seules que connaisse le règlement suisse.

A notre avis, ce dernier est, en cette matière, supérieur au règlement allemand. Il développe mieux l'esprit d'initiative du lieutenant. Les opérations sur le champ de bataille en retireront un avantage immédiat, car aussitôt la compagnie au combat son fractionnement obligera de rendre les rênes au chef de section. Le règlement allemand le reconnaît lui-même, puisqu'il fait des chefs de section les maîtres à peu près souverains de la conduite du feu. Il y a donc avantage à les préparer à l'exercice de cette souveraineté en les accoutumant pour tout ce qui concerne la direction de leur section à user de toute l'indépendance compatible avec la manœuvre de la compagnie.

De tous les règlements qui nous servent de points de comparaison, celui de l'infanterie allemande est le seul qui considère aussi étroitement le rôle de la section. Même le règlement japonais lui accorde une individualité plus accentuée. Il limite, il est vrai, l'objet de l'école de section à préparer les recrues à manœuvrer avec la compagnie (R. J. 57), mais il pousse assez loin le programme d'instruction de la section et le sépare nettement de celui de la compagnie.

Composition, formations et évolutions de la section.

Réglementairement, la section compte un chef et 50 fusils dont 48 dans le rang et 2 hors rang. Les deux fusils hors rang sont ceux des sergents qui fonctionnent comme serre-files. Les porteurs des 48 fusils du rang sont répartis en groupes de huit

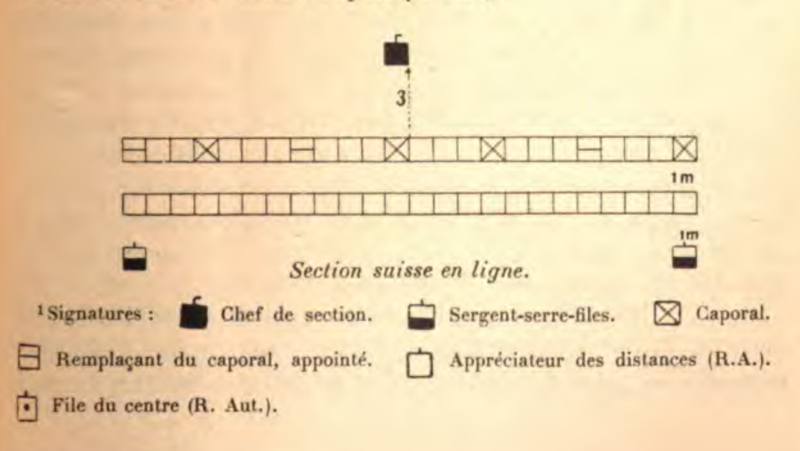
hommes ayant chacun comme chef et guide de droite un caporal ou un appointé. On commence la répartition des caporaux par les groupes du centre et des ailes. Un appointé est guide de gauche du groupe de gauche (R. S. 101 et 103).

Pour former les groupes, la section est rassemblée sur deux rangs, les hommes se suivant par rang de taille de la droite à la gauche et l'on numérote par quatre. Quatre files successives forment un groupe (R. S. 102).

Le numérotage par quatre est la seule numérotation que connaisse le règlement suisse. Il est, à cet égard, avec le règlement français, plus simple que la plupart des prescriptions étrangères. Les groupes ne sont d'ailleurs pas numérotés, et les hommes n'appartiennent pas toujours au même groupe, quoique, dans l'intérêt du commandement entre autres, il soit avantageux de les déplacer le moins possible. Mais le règlement veut que la section exécute correctement tous les mouvements et évolutions réglementaires, même lorsque les hommes ne se trouvent pas à leur place habituelle (R. S. 100).

Les formations de la section sont d'une simplicité élémentaire : elles se réduisent à la ligne, — section sur deux rangs — et aux formations de marche, qui sont la colonne par quatre, — colonne de marche proprement dite — la colonne par deux et la colonne par un.

Dans la ligne, la distance du premier au second rang est de 1 m. mesuré du dos des hommes du premier rang à la poitrine de ceux du second (Allemagne 80 cm. ; Autriche 1 m. 20 ; France 1 m. ; Belgique 1 m. de talon à talon ; Angleterre 167 cm. également de talon à talon ; Japon 75 cm.)[1]



Section suisse en ligne.

[1] Signatures : Chef de section. Sergent-serre-files. Caporal. Remplaçant du caporal, appointé. Appréciateur des distances (R.A.). File du centre (R. Aut.).

Dans la colonne de marche, les groupes marchent les uns derrière les autres : dans la colonne par deux ce sont les files ; dans la colonne par un les hommes.

1m

Section suisse en colonne de marche.

Le chef se place devant le centre du premier rang, quelque soit la formation. Il faut réserver naturellement la disposition du chiffre 24 qui prévoit que le chef qui instruit sa troupe n'est tenu à aucune place fixe et que, soit à la manœuvre soit pendant les exercices de combat, il se comporte, au point de vue de sa place, comme il le ferait en campagne. Il faut réserver aussi la colonne de marche de la compagnie (165) où le chef de section marche à gauche du premier rang de la section.

Ainsi formée, la section peut être instruite rapidement et évoluer avec aisance. Elle peut être instruite rapidement grâce au petit nombre de ses formations et à la simplicité de son système d'articulation. L'examen des règlements étrangers fera mieux ressortir cette simplicité.

Le chef étant devant et à la tête de sa troupe est toujours en mesure de la mouvoir dans toutes les directions à l'aide d'un signe. Il peut pratiquer en toutes circonstances la tactique du suivez-moi.

D'une manière générale, les attributions des grades sont faciles. Les deux sergents mis hors rang, ce que ne faisait pas le règlement de 1890, sont en bonne place derrière la ligne, et pour l'un d'eux, derrière la colonne, pour surveiller l'exécution des ordres du chef. Si l'un des deux doit remplacer l'officier, il n'en résulte aucun changement dans la constitution de la section ; chaque groupe conserve sa composition, ce qui n'était pas le cas autrefois.

Chaque groupe conserve aussi son chef, sous les ordres duquel il agit constamment, sauf circonstances exceptionnelles. Partout et toujours, dans la ligne de feu, à la file d'éclaireurs, dans la patrouille de sous-officiers, etc., on retrouve le caporal ou l'appointé suivi ou entouré de ses sept hommes.

On a dit plus haut que l'enseignement était facilité par le petit nombre des formations. En effet, tout ce que l'on pourrait appeler encore l'école de section, c'est-à-dire les change-

nents de formation au commandement est réduit à quatre mouvements, indispensables pour le passage de la ligne à la colonne le marche et vice et versa.

Ce passage doit pouvoir se faire en changeant de direction et sans changer de direction.

Dans le premier cas, on l'obtient par une conversion des groupes. A l'exécution du commandement « Par groupes tournez à droite (à gauche) Marche ! » la section en ligne face au nord se trouve formée en colonnes de marche direction à l'est (à l'ouest) la droite (gauche) en tête. L'opération inverse reformera la ligne.

Si l'on entend changer la formation sans changer la direction, il faut rompre par groupe pour passer de la ligne à la colonne. « Par groupes rompez à droite (à gauche) ! — Marche ! » ou mettre en ligne pour passer de la colonne à la ligne — « A gauche (à droite) en ligne — Marche !

Dans tous ces cas, conformément aux anciennes prescriptions, on commande, une fois la conversion terminée « Halte ! » ou « En avant — Marche ! » selon qu'on veut suspendre ou continuer le mouvement.

Toutes les autres opérations de la section ont lieu sur ordres. C'est le cas de l'alignement, de la préparation à la charge, du passage d'une colonne à une autre ou de la ligne à la colonne par deux ou par un, de la formation des faisceaux, du dépôt et de la prise des sacs.

L'alignement. — On se rappelle l'explication de l'alignement par l'ancien règlement d'exercice : l'homme était correctement aligné lorsque tournant la tête du côté de l'alignement (c'est-à-dire de la base), il ne voyait avec l'œil qui est de ce côté-là que son voisin uniquement et avec l'autre œil le reste du front. C'était l'explication du règlement allemand rendue moins claire par une traduction insuffisante.

Le règlement français veut que la ligne des yeux et celle des épaules se trouvent dans la direction de celles du voisin du côté de la base.

Le nouveau règlement suisse dit simplement que l'homme est aligné dans le rang lorsque ses talons et ses épaules se trouvent sur la même ligne que ceux de son camarade de droite (gauche). A moins d'un ordre contraire, l'alignement est toujours pris à droite.

Le règlement recommande l'alignement correct. Il y voit une preuve de discipline. Il attire l'attention sur une faute fréquente dans la prise de l'alignement : l'homme s'imagine être à sa place lorsqu'avançant ou reculant le haut du corps il gagne la ligne des épaules. Il oublie que la ligne des talons est tout aussi importante. L'alignement correct exige la rectitude de l'une et de l'autre. La condition fondamentale est la correction de la position normale pour chaque homme du rang. C'est un des cas dans lesquels il convient de rappeler le paragraphe 32 du règlement : « Les imperfections individuelles ne peuvent pas être corrigées par des exercices d'ensemble. »

Passage à la colonne par deux ou par un. — « Colonne par deux » est devenu la dénomination officielle de l'ancienne colonne par files. Dans un premier débat, la commission du règlement avait songé à réserver le terme générique de « colonne de marche » à l'ensemble des formations de marche, en les spécifiant chacune selon la logique par un nom conforme à leur constitution, colonne par quatre, par deux, par un. Après plus ample discussion, elle a estimé que le terme « colonne de marche » est tellement entré dans les habitudes pour désigner la formation ordinaire de la marche sur route qui est la formation par quatre, que mieux valait ne pas changer.

Elle n'avait pas la même raison de conserver le terme de colonne par files, la pratique usant déjà du terme par deux.

Enfin, la colonne par un est, réglementairement, une formation nouvelle. Réglementairement, mais non pratiquement. Les exigences du combat moderne, avec ses marches d'approche par faufilement, en ont fait une obligation depuis longtemps admise en fait. Notre terrain nous faisait d'ailleurs une obligation de l'adopter, en dehors des considérations de la tactique du champ de bataille. Dans la montagne, il n'est pas possible, le plus souvent, d'en adopter une autre. C'est par là surtout, qu'en Suisse, elle est entrée dans la pratique. Elle a été la suite des manœuvres plus fréquentes en terrain de montagne.

Actuellement, la colonne par un est utilisée dans la montagne sans tenir compte de la voirie seulement, ni des besoins du faufilement, mais pour satisfaire le mieux à un déploiement rapide. De même que le chef de compagnie formera en colonne par un ses sections dans la colonne de compagnie, de même rien n'em-

pêchera le chef de section de former des groupes en colonnes par un parallèles. Faut-il constituer la ligne de feu, chacune de ces colonnes opère sa mise en ligne à gauche ou à droite selon les indications du chef.

De même que pour le passage de la ligne à la colonne de marche, il faut, pour le passage à la colonne par deux ou par un, distinguer entre le cas où la direction de la marche est conservée et celui où elle est changée. Dans le premier cas, on peut rompre ; dans le second, il faut converser.

Comment, dans ces deux cas, la colonne par deux sera-t-elle constituée ?

L'ancien règlement la constituait toujours de la même façon, par files, conformément à sa dénomination. Pour le changement le direction, un à droite, par exemple, mettait en ligne par le lanc, la droite en tête. La première file de la ligne devenait le premier rang de la colonne ; les deux n°s 1 se trouvaient 'un à côté de l'autre, le chef de file à gauche, son camarade de ile à sa droite. Les files se succédaient ainsi, dans leurs numéros l'ordre, de la droite à la gauche.

Le nouveau règlement a conservé cette formation ; sa colonne par deux reste la colonne par files de jadis lorsque le passage le la ligne à la colonne s'opère avec changement de direction. Si 'on veut rétablir la ligne, on procède par une nouvelle conversion.

Fallait-il conserver le front, l'ancien règlement prescrivait au hef de le première file de marcher droit devant lui, son camarade de file se portant à sa droite. On procédait de la même açon dans la seconde file qui emboitait le pas de la première, t ainsi de suite, chaque file se portant par l'oblique derrière la précédente. On retrouvait ainsi la colonne par files.

Rien, dans le nouveau règlement, n'empêche de former la olonne par deux de cette façon-là. Mais comme il ne s'agit plus l'un exercice qui s'exécute au commandement, on procédera plus volontiers par un à droite (à gauche) suivi de l'indication de la direction par le chef de la subdivision : « A moi ! » ou « Direction tel point ! »

Ou bien, on procédera en rompant par deux comme on rompt par quatre soit par groupes pour former la colonne de marche. Les files 1 et 2 continuent dans la direction du front ou toute utre indiquée ; les files 3 et 4 suivent ; puis les files 1 et 2 du econd groupe et ainsi de suite.

Les deux colonnes sont ainsi les suivantes :

Le groupe en ligne. *Colonne par deux en conversant.* *Colonne par deux en rompant.*

La coexistence de ces deux formations laisse quelque marge à l'initiative du chef de subdivision, mais il ne semble pas que cela soit au bénéfice de la simplicité. Les hommes doivent apprendre les deux formations et le chef ne peut plus se borner à ordonner : « En colonne par deux, direction...! » Il faut qu'il précise, soit en commandant une conversion, soit en ordonnant de rompre par deux. L'expérience dira si, dans ce cas, il n'eût pas été utile de formuler une prescription plus détaillée et uniforme.

Le même point d'interrogation se pose lorsqu'au lieu de passer de la ligne à la colonne par deux, on passe de la colonne de marche à la colonne par deux.

Le règlement n'entre pas dans plus de détail au sujet de la colonne par un. Il peut s'en remettre sans inconvénient à la tradition. Le camarade de file suit toujours son chef.

Pour rétablir la ligne, les hommes se rendent à leur place par le plus court chemin (R. S. 119).

Les règlements étrangers.

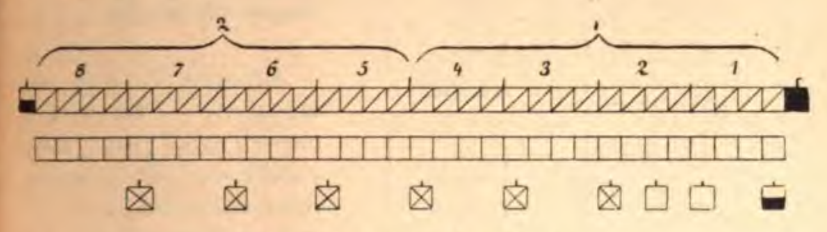
Un coup d'œil sur les règlements étrangers fera mieux saisir la simplicité des prescriptions suisses. Elle réside surtout, d'une part, dans la régularité de la composition de la section, d'autre part dans l'uniformité de la colonne. Il n'y a pas de différence entre la colonne de route et la colonne de manœuvre et il n'y a qu'une colonne de route.

Allemagne. — Le règlement allemand numérote les files par quatre, comme le règlement suisse, mais, en outre, chaque file de la section porte son numéro d'ordre compté de la droite à la

gauche. La section elle-même est subdivisée en demi-sections numérotées de la droite à la gauche, et, dans la demi-section, les groupes sont également numérotés. Toutes ces subdivisions conservent leur numéro dans toutes les circonstances.

Un chef de groupe (sous-officier ou appointé) est placé à la droite de chaque groupe. Les chefs des groupes de droite et de gauche de chaque section sont en même temps sous-officiers-guides. Ainsi le prescrivait l'ancien règlement suisse qui gardait les sergents dans le rang et en faisait les guides aux deux ailes.

Les chefs de groupes sont hors du rang, derrière leur groupe (R. A. 84 et 86).

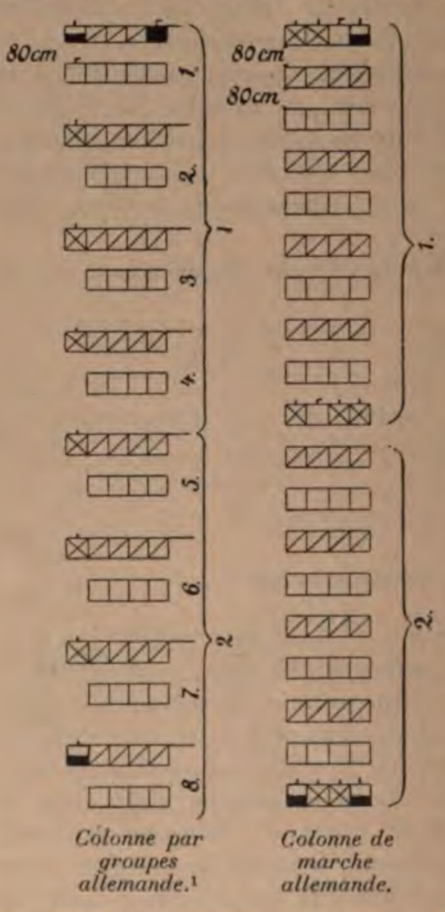


La section allemande en ligne.

Les subdivisions de la section trouvent leur justification dans les diverses colonnes de la compagnie. Ce sont, outre la colonne par sections, la colonne par demi-sections, la colonne par groupes, la colonne de marche, et la colonne par deux, cette dernière conforme à l'ancienne colonne par files suisse. La différence entre la colonne par groupes et la colonne de marche réside dans la place qu'occupent les chargés de fonctions. De même que dans la section en ligne les sous-officiers, les chefs de groupes, et les appréciateurs des distances[1] forment un troisième rang, de même, dans la colonne par groupes, ils forment une cinquième file sur le flanc gauche de la colonne. Dans la colonne de marche, ces chargés de fonctions forment des rangs par quatre en tête, au centre et à la queue de la section, si bien que la colonne est rigoureusement formée sur quatre hommes de front (R. A. 95).

[1] Quelques hommes, généralement deux par section, fonctionnent comme appréciateurs des distances. Ils sont hors du rang. Au combat, ils se tiennent près du chef de section et lui font part de leurs appréciations sans y être sollicités. Ils aident aussi le chef de section en observant l'ennemi et les troupes voisines. Ils peuvent servir d'agents de liaison avec le capitaine (R. A. 178).

Il faut naturellement exercer le passage de la ligne aux différentes colonnes et d'une colonne à une autre, ce qui nécessite autant de commandements et autant d'évolutions.



Colonne par groupes allemande.[1]

Colonne de marche allemande.

A la vérité, on ne voit pas dans le règlement, spécialement dans les prescriptions relatives au combat, qu'une aussi grande variété de colonnes soit une exigence du champ de bataille.

Autriche (R. Aut. 239 et suiv.). — La section autrichienne est aussi subdivisée en groupes, mais non en demi-sections comme l'allemande. Un groupe ne peut posséder moins de quatre files; son effectif exact dépendra de celui de la section. Cette dernière compte-t-elle 16 files ou plus, elle sera constituée à quatre groupes; compte-t-elle de 12 à 15 files, elle aura trois groupes; de 8 à 11 files 2 groupes. Ces groupes sont numérotés de la droite à la gauche et conservent invariablement leurs numéros.

Le groupe lui-même est subdivisé en doubles files numérotées également de la droite à la gauche.

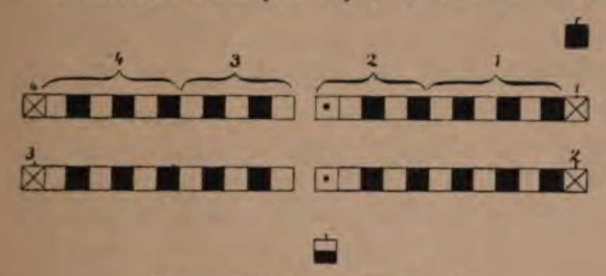
Au milieu de la section est placée la file du centre (*Mittelrotte*), formée de sous-officiers ou de bons soldat, et qui joue, vis-à-vis du chef de section, un rôle analogue à celui des « hommes du centre » du règlement suisse de 1876. C'est une file de base. Au

[1] Par erreur ce cliché met le chef de section dans le rang; il est hors rang, à droite de la première file, composée de quatre hommes du premier rang et du sergent de l'aile droite.

rassemblement de la section, elle se place à deux pas derrière le chef de section et le reste de la section serre sur elle, à gauche et à droite.

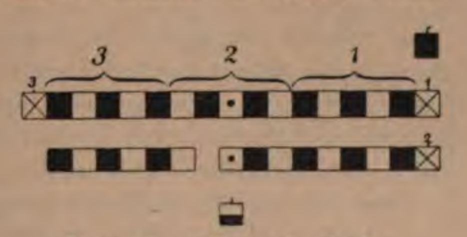
Le plus ancien sous-officier fonctionnne comme serre-file derrière la file du centre. Les chefs de groupes sont guides de droite et de gauche des deux rangs de la section.

Le chef de section est à quatre pas devant la file de droite.

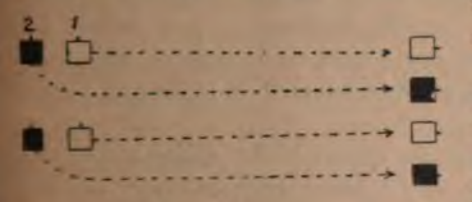


Section autrichienne de 22 files.

Le procédé des doubles-files a pour but la formation par le flanc qui s'effectue par le doublement des files comme l'enseignaient les prescriptions suisses de 1876. Les hommes exécutent un quart de tour à droite (gauche) puis, chaque homme de la file n° 2 va se placer à la droite (gauche) de l'homme de la file n° 1 qui le précède. Le n° 2 du premier rang se trouve alors intercalé — la droite étant en tête — entre les deux n°s 1 et son camarade de file est à la droite du n° 1 du second rang.



Section autrichienne de 15 files.

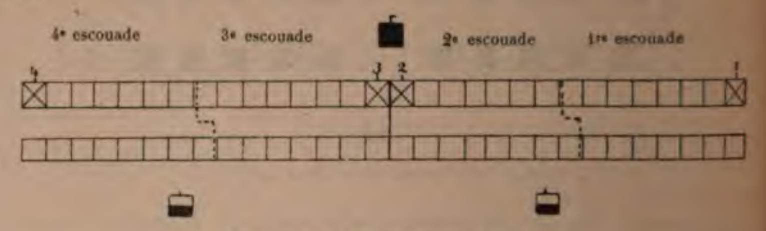


N'étaient ses dispositions extrêmement formalistes et minutieuses pour la prise des formations, et les complications de la déformation des groupes par le doublement des files, le règlement autrichien serait, à certains égards, plus simple que l'allemand. Sa section ne connaît que la ligne et la colonne, par quoi

il faut entendre la colonne par quatre: en outre, la colonne par deux, obtenue en mettant la ligne par le flanc, et la colonne par un.

France (R. F. 134 et suiv.). — Nous envisageons la section française sur pied de guerre.

Elle est subdivisée en deux demi-sections de deux escouades chacune. L'escouade est forte de quinze hommes. Les deux sergents sont en serre-files derrière le centre des demi-sections dont ils sont les chefs. Les quatre caporaux, chefs d'escouade, sont au premier rang et placés aux deux ailes et au centre de la section.



La section française en ligne.

La colonne par quatre est formée par les mêmes procédés que ceux du règlement suisse; seuls les commandements diffèrent. Au lieu de : « Par groupe, tournez à droite (gauche) — Marche ! » les Français, qui ne possèdent pas le groupe, commandent : « A droite (gauche) par quatre — Droite » (gauche) ; et au lieu de : « Par groupe, rompez à droite — Marche ! » ils commandent : « En avant par quatre — Marche ! »

La colonne par quatre est une colonne de manœuvre et une colonne de route. Mais elle n'est pas la seule colonne de route; le règlement y ajoute la colonne par demi-sections et la colonne par escouades, formées d'après les mêmes principes que celle par quatre, dont le but est de diminuer la profondeur de la colonne lorsque la largeur des routes ou le terrain adjacent le permettent. Il admet exceptionnellement la colonne par deux ou par un.

Le passage de la colonne par quatre à la colonne par deux ou par un s'opère comme suit : Dans chaque rang, les deux hommes (l'homme) qui se trouvent du côté extérieur de la chaussée marchent sans changer la vitesse du pas ; les autres hommes ralentissent l'allure et se placent derrière eux.

Le règlement ne prévoit pas le passage à la colonne par deux ou par un depuis une autre formation que depuis la colonne par quatre.

Russie (R. R. 89 et suiv.). — La section russe est subdivisée en escouades et les escouades en groupes de 4 à 6 hommes. Les unes et les autres sont numérotés. Dans la section, les files sont numérotées par deux.

Belgique. — Nous examinerons le règlement belge avec plus de détail à l'occasion de la compagnie. Il offre de l'intérêt en ce sens qu'il est seul de son espèce. Bornons-nous à constater, en ce moment, que sa section, forte de 8 à 16 files et placée sous les ordres d'un sergent, est une division du peloton.

Le règlement a introduit le numérotage des files par deux, comme le russe. « Cette façon de faire est plus pratique, pour le soldat flamand surtout, expose la commission de revision du règlement dans son rapport au ministre de la guerre ; la confusion des numéros pairs ou impairs n'est plus possible et le doublement, comme le dédoublement, dans les mouvements de flanc, se fait avec plus de correction et de régularité. »

Le règlement belge a conservé, en effet, pour la formation par le flanc et le retour à la ligne le doublement et le dédoublement des files comme le règlement autrichien. Les mouvements pour le passage de la ligne à la colonne par quatre et de cette dernière à la colonne par files sont presque absolument conformes aux prescriptions suisses de 1876.

Angleterre. — La section anglaise, qui est une division de la demi-compagnie, est forte de 25 à 30 hommes. Elle est subdivisée en deux escouades et les escouades en groupes de cinq hommes au moins, chef compris.

Comme en Belgique et en Autriche, la formation de marche est à rangs doublés. C'est pour faciliter le doublement que, dans la ligne, les deux rangs sont à la distance de 167 cm. comptés de talon à talon.

Japon (R. J. 61, 64, 90 et suiv.). — Le règlement japonais contient une indication originale : dans chaque file c'est l'homme le plus corpulent qui est placé au premier rang. Il est certain que de cette façon-là, le camarade de file sera plus facilement

couvert ! La section se numérote de la droite à la gauche. Elle est divisée en escouades de quatre à huit files numérotées aussi de la droite à la gauche. Un sous-officier est placé aux deux ailes du premier rang ; les autres sont en serre-files, chacun derrière son escouade, comme dans le règlement allemand.

Pour la formation par le flanc, les Japonais aussi doublent les files. S'agit-il de marcher en colonne par quatre dans la direction du front, le règlement japonais ne fait pas rompre, il forme la section par le flanc et commande le changement de direction de la colonne.

La colonne par files est formée de la même façon moins le doublement des files.

La remise en ligne s'opère par les mouvements inverses.

Le règlement japonais ne connaît pas d'autres formations de la section que la ligne et les colonnes par quatre, par deux et par un.

(A suivre.)



L'ARTILLERIE LOURDE

Un des effets de la réorganisation militaire sera de modifier profondément les formations de notre artillerie jusqu'ici dite de position. Son armement sera également transformé. Il est donc d'actualité pour nous et d'un intérêt pratique de jeter un coup d'œil au delà de nos frontières, sur l'organisation et l'armement de l'artillerie lourde de quelques armées. Partout, comme en Suisse, la question est à l'ordre du jour; partout on tend à constituer cette arme partie intégrante de l'armée de campagne et à lier son action à celle des autres troupes sur le champ de bataille.

Allemagne.

Cette tendance s'est affirmée très nettement en Allemagne. L'artillerie lourde créée en vue de l'attaque des forts d'arrêt de la frontière Est française a élargi son rôle au point d'être employée, aux termes du règlement actuel, « dans tous les cas comme les autres armes sur le champ de bataille ».

Depuis 1892, époque à laquelle remonte l'attribution en temps de paix des premiers groupes d'attelage à l'artillerie à pied, chaque année marque une étape dans la voie de l'assimilation de cette arme aux autres troupes combattantes. Le couronnement de l'œuvre eut lieu aux manœuvres impériales de 1900 ensuite desquelles l'incorporation de l'artillerie à pied dans l'armée de campagne fut définitivement décidée.

Actuellement, la pièce principale de l'artillerie lourde allemande est l'obusier de 15 cm. désigné depuis 1900 sous le nom de obusier lourd de campagne 02.

Comme pièce à tir plongeant nous trouvons le mortier de 21 centimètres, et pour le tir rasant un canon de 10 cm.

La batterie d'obusiers comprend :

6 pièces attelées à 6 chevaux	37
12 voitures à munitions à 6 chevaux (soit caissons)	72
1 voiture-observatoire à 4 chevaux . .	4
1 fourgon de réserve à 4 chevaux (chariot de batterie)	4
1 forge, à 4 chevaux	4
1 fourgon à bagage, à 2 chevaux . .	2
1 voiture d'approvision., à 2 chevaux .	2
1 voiture à fourrage, à 4 chevaux . .	4
	128 chevaux.

L'obus en acier pèse 39,5 kg. ; la charge d'éclatement 7,7 kg.

La batterie d'obusiers se subdivise en :

a) batterie de combat qui comprend : la voiture observatoire, 6 pièces, 6 voitures à munitions et voiture de réserve.

b) échelon de munitions (6 voitures à munitions, et les chevaux d'officiers et de réserve) ;

c) gros bagages, soit les voitures de bagages, d'approvisionnement et à fourrage, ainsi que la forge.

La longueur de la colonne de marche de la batterie de combat est de 260 m., avec l'échelon de munitions 360 m., avec les bagages 440 m.

Chaque voiture à munitions renferme 36 coups, soit pour la batterie de combat 216 coups ; à l'échelon de munition, de même 216 coups ; soit en tout, par batterie, 432 coups ou 72 coups par pièce.

A chaque batterie est affectée une colonne de munitions à raison de 2 sections de munitions de 17 caissons par batterie.

La colonne de munitions transporte 1224 coups par batterie (34 voitures).

4 batteries réunies forment un bataillon d'obusiers.

Une voiture-observatoire de bataillon est attachée à chaque bataillon.

Un bataillon d'obusiers comprend 4 batteries et, sans les gros bagages, la profondeur de marche est de 1100 mètres.

La batterie de mortiers comprend :

a) Echelon des plateformes : 8 voitures à plateformes.

b) Section des affûts : 4 affûts avec avant train.

c) Section des bouches à feu : 4 voitures pour bouches à feu et voiture de réserve (chariot porte-corps).

d) Echelon de munitions : sections des voitures à munitions, 3 sections à 3 voitures, 1 section à 2 voitures.

e) Gros bagages : forge, voitures à fourrage, à bagages et à approvisionnement.

La profondeur de marche de la batterie, avec l'échelon de plateformes et de munitions, est de 500 m. ; avec les gros bagages de 560 m.

2 batteries réunies forment un bataillon de mortiers. A chaque bataillon appartient une voiture observatoire. Le bataillon de mortiers a une profondeur de marche, sans les bagages, de 1050 m. (colonne de munitions 320 m.)

La batterie de canons de 10 cm. est semblable à celle de l'obusier lourd.

Angleterre.

Il n'existe pas d'artillerie lourde en Angleterre. Cette rubrique a été inscrite pour la première fois dans un règlement de 1904.

Toutefois une différence assez notable existe entre les formations nouvelles organisées par ce règlement et les artilleries lourdes d'armée du continent. Sous le nom d'artillerie lourde le règlement anglais comprend « toutes les batteries qui attellent des pièces de 4 pouces (10 cm. 15) ou d'un calibre supérieur ».

Un groupe d'artillerie lourde de 3 batteries à 4 pièces servi par 3 compagnies d'artillerie de garnison fait désormais partie de l'artillerie de corps de chaque corps d'armée.

Une batterie d'artillerie lourde comprend 4 pièces, formées en 2 sections. Celles-ci ont le nombre de voitures à munitions nécessaires et leur observateur propre ; car elles peuvent être utilisées séparément.

Nous trouvons comme pièces :

1° Un canon de 12 cm. sur affût, tirant un shrapnel de 20,4 kilog, et un obus de 21,1 kg., vitesse initiale 648 m.

2° Un obusier de 12,7 cm. et un de 15 cm.

Il faut aussi parler d'une pièce toute nouvelle[1], un canon de siège de 12 cm., traîné par huit chevaux. Le canon en acier se

[1] *Artilleristische Monatshefte*, février 1907.

compose du tube d'acier, une couche de fils d'acier, la jaquette et la virole de culasse. Le canon glisse, au recul, sur un berceau de bronze auquel sont rattachés les freins de recul hydrauliques combinés avec les récupérateurs à ressort. Les deux cylindres de frein se trouvent au-dessus du canon. Poids, 5423 kg. Munition : obus et shrapnels, charge cordite 4,281 kg.

Vitesse initiale : 634 m.

Portée maxima : 13,600 m.

Aux Indes se trouve comme matériel :

Un obusier de 13,7. Poids du projectile, 27,2 kg. Portée, 4400 mètres.

Un obusier de 15,2. Poids du projectile, 55,5 kg. Portée de l'obus à lydite, 4750 m.

Autriche.

On classe, en Autriche, sous la rubrique « Artillerie lourde d'armée » un obusier de batterie de 15 cm., en bronze, qui lance un obus à écrasite de 38,75 et un shrapnel de 36,9 kg. Sa mobilité est assez grande pour lui permettre de suivre l'infanterie.

Une batterie comprend :

4	15 cm. obusiers sur affûts de batterie à	6	chevaux	24
1	voiture pièce de réserve,	4	»	4
16	voitures à munitions,	4	»	64
1	voiture de réquisition et à munitions,	4	»	4
2	voitures d'approvisionnement,	4	»	8
1	voiture à bagages,	4	»	4
				108

Les voitures à munitions nos 1-4 et 9-12 sont chargées avec des shrapnels. Les voitures 5-8 et 13-16 avec des obus.

Les voitures 1-4 renferment 20 shrapnels et 4 boîtes à mitraille, les 9-12 = 24 shrapnels, les voitures à obus 16 obus à écrasite.

Ainsi la batterie a 128 obus à écrasite, 176 schrapnels et 16 boîtes à mitraille, soit 320 coups.

3 batteries forment une division d'obusiers de siège.

France.

La France n'a jusqu'ici aucune organisation d'artillerie lourde d'armée proprement dite.

Nous trouvons le canon court de 120 mm. mod. 1890 et le canon court de 155 mm. comme artillerie lourde.

Actuellement, l'intérêt principal porte sur les obusiers Rimailho de 155 mm. de l'artillerie lourde, ainsi que sur le mortier de 270 mm. de l'artillerie de siège qui ont paru pour la première fois aux manœuvres de forteresse près de Langres en 1906.

L'obusier Rimailho est une pièce à recul sur affût désigné sous le nom de canon de 155 court T. R. (Modèle 1904).

Ce canon était une pièce de siège, nullement destinée à la guerre de campagne, et que le commandant Rimailho a eu l'idée de modifier de façon à la rendre d'un transport et d'un maniement relativement aisés.

Le canon est en acier, d'une longueur de 1 m. 90. La liaison du canon avec l'affût est semblable à celle de la pièce de campagne de 75 mm. Le canon se meut sur un berceau à frein hydro-pneumatique. La fermeture demi-automatique est à vis et s'ouvre d'elle-même après chaque coup. L'emploi d'une cartouche métallique rend une obturation spéciale superflue.

Le projectile est un obus de 43 kg. avec charge intérieure de 13 kg. de mélinite. La portée maximale est de 5000 m.

Une innovation, que nous trouvons du reste dans les obusiers Krupp expérimentés en Suisse, est le placement des tourillons du berceau à l'arrière et le long recul de valeur constante.

La pièce, sans avant-train, ne pèse pas moins de 3200 kg. Avec l'affût, elle pèse 4200 kg. Dans le transport, elle est placée sur un chariot porte-corps et l'affût suit avec l'avant-train. Ce transport séparé est la caractéristique de l'obusier Rimailho.

En un mot, cette pièce est tout à fait semblable au canon de 12 cm. que nous expérimentons actuellement. La rapidité du tir atteint 5 coups à la minute.

La batterie comprend deux obusiers. Le nombre des chars de munitions ainsi que des chars d'administration n'est pas encore fixé.

L'artillerie lourde sera organisée sur un mode unique et grou-

pée en plusieurs régiments. Bien qu'elle soit considérée comme artillerie de campagne, elle n'appartiendra pas au corps d'armée.

Mentionnons les tentatives faites pour obtenir un projectile de type unique. On a expérimenté un projectile dont on espère l'effet du shrapnel dans le tir fusant et l'effet de l'obus dans le tir percutant. Dans le premier cas, la flamme de la fusée doit se transmettre directement à la charge de la chambre arrière qui fait éclater le projectile de la manière connue, sans que la charge brisante à l'ammonium dans laquelle les balles sont noyées, détonnent. Dans le second cas, la détonation de cette charge brisante est provoquée et le projectile éclate à la manière d'un obus; il est probable cependant que le chargement en balles est pulvérisé. Des détails sur le résultat des expériences ne sont pas connus [1].

Italie.

L'Italie ne possède pas d'artillerie lourde de campagne proprement dite, mais possède à Alexandrie, Plaisance et Mantoue, un parc mobile de siège dont la mobilisation peut s'opérer rapidement.

Dernièrement un obusier Krupp de 14,9 cm. a été mis à l'étude.

Russie.

En temps de paix, la Russie ne possède aucune artillerie lourde d'armée, mais en cas de mobilisation elle tire de chaque régiment d'artillerie de siège une division à deux batteries à six pièces 15 cm. canon léger et une batterie à quatre pièces 20 centimètres mortier léger.

La dotation en munition comprend :

Pour les 15 cm. canon 1000 coups par pièce ;
» 20 cm. mortier 700 »

Les $^4/_5$ de la munition ne sont point terminés en temps de paix.

Nous trouvons encore un obusier de 15 cm. de construction moderne.

Le canon de 15 cm. tire un projectile de 33 kg. avec une vitesse initiale de 427 m. jusqu'à 8300 m.

[1] *Internationale Revue*, juin 1907.

Efficacité des pièces

ETATS		Autriche-Hongrie	Allemagne		
Dénomination de la pièce.		15 cm. B H M 99	Schw. FH	21 cm. M	
Calibre de la bouche à feu, mm.		149	149,[7]	211	
Obus	Poids . . . . . . kg.	38,75	39,5	119	
	g/cm²	222,3	224	333	
	Charge explosive . . kg.	7,3 écrasite	7,7 GrF 88	19 Gr F 88	
	Amorce	15 cm. ZV.M 99	GrZ 96 GrZ 96 mV	GrZ 96 mV	
	Vitesse initiale max. . m.	270	280	308	
	Energie à l'orifice . . mt.	144	158	575	
	Portée max. . . . , m.	5600	6050	8000	
Shrapnel	Poids . . . . . . kg.	36,9			
	g/cm²	211,7			
	Nombre de balles .	380 à 24,[4] gr.			68
	Charge explosive . . kg.	0,470			
		25 %			
	Amorce	D Z M 93 a.			
	Vitesse initiale max. . m.	277			
	Energie à l'orifice . . m.	144			
	m.	5000			
Charge	Poids de la charge. . kg.	0,71 + 20 g.	0,85 W P + 10 gr.	3.1 WP	
	Nombre des charges .	8	6	7	
Répartition de 50 %	1000 m. . . . . . . m.	b_{50} 1,0 l_{50} 13 b_{50} 0,4			
	2000 m.	2,8 17 1,4			
	3000 m.	6,6 23 3,2			
	4000 m.	14 31 5,8			
	5000 m.	28 40 9,0			
	6000 m.				



L'obusier de 15 cm. sur affût élevé de siège tire un projectile de 41 kg. avec V° de 365 m.

Turquie.

L'artillerie ottomane compte deux régiments d'obusiers de campagne de 12 cm., composé chacun de six batteries. En 1905, elle a adopté un obusier 15 cm. Krupp à recul sur affût.

Balkans.

La *Roumanie*, après expérience, commanda à Krupp 32 obusiers à tir rapide de 12 centimètres (8 batteries). Le poids de l'obusier roumain attelé est de 2000 kg. ; la pièce en batterie pèse 1100 kg. L'affût est à bêche oscillante et à ressort. Les projectiles comprennent des obus brisants et des shrapnels dont le poids est de 16 kg.

La *Bulgarie* possède des obusiers de 12 cm. et des obusiers de 15 cm. du Creusot sur affût de campagne, mais aucune organisation ne permet de prévoir l'emploi de ces pièces autrement que comme artillerie de position.

Le poids de la bouche à feu de l'obusier de 12 cm. est de 1180 kg.; le poids du projectile de 20 kg. L'obus renferme 1,35 kg. de poudre noire et l'obus-mine 2 kg. de Schneiderite.

Obusier de 15 cm. Poids de la bouche à feu : 1750 kg.; poids de l'affût, 1050 kg.; de l'avant-train avec cinq coups, 641 kg.; poids de la voiture-pièce 2466 kg.; du projectile, 40 kg. Vitesse initiale avec charge maxima, 260 m.

La *Serbie* possède un mortier de 15 cm. Schneider, modèle 1897. Projectile 32 kg. Vitesse initiale 200 m.

Etats du Nord.

Belgique. — A peine les expériences avec les nouveaux canons de campagne terminées, la Belgique commence à s'occuper de la question des obusiers de campagne. Un concours a été ouvert. La maison Cockerill envoya deux obusiers, l'un de 10,5 cm., l'autre de 12 cm. de calibre. Krupp envoya les mêmes calibres et Ehrhardt une pièce de 10,5 cm. Le résultat des essais de tir et de roulage très étendus qui ont eu lieu cet été n'est pas encore connu.

Hollande. — Les expériences d'obusiers actuellement termi-

nées ont conduit à l'adoption en principe de l'obusier Krupp de 12 cm. à recul de longueur constante.

Il faut à la Hollande 60 de ces pièces.

Suède[1]. — Récemment l'administration de l'artillerie a conclu avec Krupp un contrat pour la livraison de 24 obusiers modernes du même calibre que les anciens (15 cm.). En outre, 12 pièces du même modèle doivent être fabriquées dans le pays.

Simultanément on a étudié la question d'un obusier léger. Pour des raisons financières, on n'a pas poussé cette étude jusqu'à un résultat définitif.

La réorganisation de l'artillerie de campagne suédoise prévoit l'attribution à chaque division d'infanterie d'un régiment à 3 groupes de 3 batteries de canons et à 1 groupe de 2 batteries d'obusiers de 15 cm.

Espagne.

L'Espagne paraît également vouloir s'intéresser à la question des obusiers. Le budget de cette année prévoit une certaine somme pour l'acquisition de deux obusiers de 12 et deux de 15 cm., afin de servir à des expériences.

Hors d'Europe.

Etats-Unis. — Des données précises ont été publiées sur un nouveau canon à tir rapide de 12 cm. Calibre 12 cm. Poids de la pièce en batterie 3252 kg. Poids de la pièce avec équipement 3629 kg. Obus et shrapnels, poids 27,2 kg. Poids de la cartouche 33,5 kg. Vitesse initiale 518 m. Portée maxima de la hausse 8657 m.

Japon. — Le Japon possède comme artillerie d'armée des batteries de 12 cm. d'obusiers système Krupp, sans recul sur affût.

Mais le ministère de la guerre japonais a l'intention de décréter l'adoption d'une artillerie lourde d'armée comme une des premières réformes dictées par la guerre contre la Russie. Quant aux nouvelles pièces lourdes, rien ne transpire à leur sujet. Ceci montre que dans ce cas, comme après chaque guerre, l'augmentation d'efficacité gagne beaucoup en importance.

G. F.

[1] *Internationale Revue*, juin 1907.

LES

automobiles volontaires aux manœuvres du Ier corps d'armée

en 1907[1]

Dix voitures du corps des automobilistes volontaires ont fonctionné aux manœuvres du 1er corps d'armée en 1907.

1 voiture pour le chef du Département militaire et servant en même temps de réserve ;

4 voitures à l'état-major de corps ;

1 voiture pour le ravitaillement de l'essence et le service du commissariat ;

1 voiture pour la 1re division ;

1 » » 2e division ;

1 » » brigade de cavalerie ;

1 » à la disposition du Département militaire.

Les huit premières ont couvert, en 140 jours de service, 13 000 km. sans panne et ont consommé, avec les camions et les motos 6770 litres de benzine et 320 kg. d'huile.

Vu le petit nombre des voitures de l'état-major de corps, il n'a pas été possible de s'en servir utilement pour les manœuvres proprement dites, soit pour la transmission des ordres de l'état-major aux corps de troupes. De là le petit nombre des kilomètres parcourus.

Par contre le service d'inspection des cantonnements a pu être fait par les commandants d'unités eux-mêmes. Le service a marché à la complète satisfaction des officiers auxquels les volontaires étaient attachés. Les voitures transportant ces officiers dans tous les terrains et même à la critique, les chevaux ont pu être ménagés. Cette façon de procéder a eu l'avantage d'établir que l'auto pouvait aller partout, sans panne.

Mais un pareil service fatigue les voitures, abîme les pneus,

[1] Extrait de la conférence présentée le 18 mai à l'A. C. S. par le chef du corps des automobilistes volontaires (Voir *Chronique suisse* de juin).

coûte cher en temps de paix, et, en temps de guerre rendrait promptement les voitures inutilisables. Les autos rendent des services par leur rapidité, non par leur facilité à labourer les champs. La course dans le terrain appartient au cheval; il joue vis-à-vis de l'auto le rôle des petits chemins vis-à-vis des grandes routes et des chemins de fer. La fonction de l'auto est de parcourir de grandes distances à une vive allure ; c'est ainsi qu'il se rendra utile en s'usant beaucoup moins. Le cheval passera les champs et les fossés. Il convient d'insister là-dessus. Beaucoup d'officiers ne paraissent pas se rendre compte encore de cette nécessité de l'utilisation rationnelle de l'automobile. Or, en temps de guerre, cette utilisation rationnelle serait de toute importance.

Les manœuvres ont pleinement justifié la création du corps des volontaires. Non seulement il n'y a eu aucune panne, aucun arrêt dans le service, les volontaires tenant à honneur de fortifier la confiance mise en eux par le Département militaire, mais les indemnités pour détériorations ont diminué. Les volontaires ont régulièrement procédé à la vérification de leurs voitures en dehors des heures de service, tandis que précédemment, sous le régime des voitures louées avec mécaniciens de garage, les désagréments ont été nombreux du fait des interruptions de service et des dommages à couvrir. En 1906, la moyenne des frais par voiture et par jour a été de 78 fr. 20 ; en 1907, de 67 fr. 15. C'est, au total, une économie de 2000 fr.

Puisque nous parlons économie, profitons pour appuyer et démontrer qu'en créant le corps des volontaires la Confédération n'a pas cherché des faveurs à accorder à certains privilégiés de la fortune, comme l'ont écrit quelques journaux, mais, au contraire, a mis à la charge des volontaires l'achat et l'entretien d'un certain nombre de voitures, 40 environ, de modèles toujours nouveaux de deux ans au moins, charge qu'il ne lui était pas possible d'assumer, car elle entraînait une dépense de 600 000 fr. au moins pour l'achat des voitures et une seconde dépense nécessaire de 100 000 fr. au bas mot pour le renouvellement du matériel, sans parler de son entretien.

On pourrait s'arrêter, il est vrai, au mode mis en pratique précédemment, la location des voitures de garage. On trouverait, pour 18 jours, des voitures à 100 fr. par jour tout compris, accidents réservés, mais à la condition de rouler sur route, non

dans le terrain. Dans ce dernier cas, le prix de location s'élevait à 150 fr. par jour. Si le premier prix correspond à peu près à celui d'une voiture de volontaire, mais accidents compris, le second lui est trop supérieur.

En outre, les locations pour les manœuvres ont lieu fin août et mois de septembre, époque à laquelle les étrangers circulent en Suisse, ce qui provoque la hausse des prix et ne permet pas de s'assurer le nombre suffisant de voitures pour les besoins du service. On ne peut compter que sur celles qui ont été dédaignées par les étrangers. Leurs conducteurs ne sont pas non plus, — pour les mêmes raisons, — de premier choix.

Le Département militaire a donc vu un avantage à approuver le projet de création du corps de volontaires que lui a soumis l'A. C. S.; il y a trouvé l'intérêt de l'armée et des finances fédérales. Quant aux volontaires leur but a été celui de tout bon citoyen qui veut contribuer selon ses forces à la défense de sa patrie. On peut bien dire aussi que l'intérêt général de la circulation automobile a prospéré et bénéficiera de la situation officielle faite aux volontaires.

Le Département militaire a si bien reconnu la nécessité du corps, et a si grandement apprécié les services qu'il peut rendre et qu'il a rendus en 1907, période des premiers essais, qu'il a porté le nombre de ses membres, de 24 prévus d'abord, à 130.

Un point spécial intéresse l'industrie suisse. Sur les dix voitures employées en 1907, quatre seulement étaient de construction indigène. C'est trop peu. Nous espérons et savons déjà que les constructeurs suisses comprenant combien l'utilisation de leurs voitures aux manœuvres peut avoir d'importance pour faire ressortir la valeur indiscutable de leur construction, prendront leurs mesures pour que l'industrie suisse occupe une place prépondérante aux manœuvres de 1908. Le chef du corps, désireux de voir l'industrie suisse remplir la place qui lui revient, facilitera de tout son pouvoir les constructeurs qui voudront examiner cette question.

L. Empeyta.

Programme pour un travail de compagnie

Les cours de régiment du 1er corps d'armée commenceront le mois prochain. L'heure approche pour les chefs de tous grades de préparer leurs exercices d'unités. Chacun organise le sien selon sa méthode et sa tournure d'esprit. Voici un de ces programmes que nous soumettons, avec l'autorisation de l'auteur, aux réflexions de nos camarades. Il intéresse le travail de la compagnie.

* * *

Le bataillon 23 est supposé cantonné pour un cours de répétition à Ste-Croix. (Carte 1 : 25000 f° 283).

Les compagnies sont à la disposition des chefs de compagnie pour la matinée du 14 août 1908.

Le chef de la 1re compagnie arrête son ordre :

Ordre de compagnie n° 3 pour le 14 août 1908.

Bat. 23. — Ste-Croix
1re comp. — 13 août 1908.

5 h. 30 Réveil.
5 h. 45 Déjeuner.
6 h. Visite sanitaire.
7 h. La compagnie est rassemblée en colonne de marche, les sections dans l'ordre d'arrivée, la tête de la colonne au passage à niveau sud de Ste-Croix, route Ste-Croix-La Sagne.
Tenue de travail, képi.
Paquetage complet, une bûche de bois; le thé et le sucre répartis à un homme par groupe.
Munition : 2 chargeurs par homme, répartis à raison de 1 chargeur par homme, le reste à 1 homme par groupe.
7 à 11 h. Ecole de compagnie.
11 à 11 h. 30 Instruction théorique.
12 h. Soupe.
Par section, un homme des plus anciennes classes d'âge reste au cantonnement comme ordonnance.

Le chef de compagnie : X...

La *durée* du travail tactique sera donc de 4 heures.

Terrain d'exercice : Terrain découvert au sud de Ste-Croix.

But : Mise de la compagnie et des sections en mains de leurs chefs.

Ainsi au clair sur les éléments fondamentaux du travail qu'il se propose, le chef de compagnie arrête son programme et prend les mesures d'exécution préalables.

Ordre au sergent-major, le 13, au soir.

Vous vous trouverez demain matin, à 6 h. 45, au dit passage à niveau avec trois hommes par section, 4 fanions rouges, 4 fanions rouges et blancs et 40 chargeurs.

Le 14, à 6 h. 45 du matin, instructions au sergent-major, concernant les exercices de compagnie.

Les instructions ressortent du programme lui-même.

Exercice 1.

But : *Conduite et discipline de feu.*

L'ennemi occupe avec de l'infanterie marquée par des fanions la lisière de forêt au sud de Culliairy.

Notre compagnie est encadrée à droite et à gauche par d'autres compagnies d'un bataillon qui attaque l'infanterie ennemie.

Déploiement de la compagnie, ouverture du feu, conduite du feu et mouvement offensif. L'attaque n'est pas poussée jusqu'à la forêt.

Exercice 2.

But : *Couverture de retraite et retraite de la compagnie jusqu'à La Sagne.*

Exercice 3.

But : *Mise en état de défense de la lisière sud du village de La Sagne.*

Exercices terminés.

Rassemblement de la compagnie. Drill et critique des exercices précédents. Corvées d'eau.

Exercice 4.

But : *Combat contre mitrailleuses.*

Notre bataillon est au combat contre un ennemi, direction La Gittaz.

Notre compagnie, réserve de ce bataillon sur l'aile gauche (près de La Sagne). Cette compagnie règle ses mouvements et ses formations d'après la situation du combat et le terrain.

La compagnie reçoit du feu de mitrailleuses de la lisière de bois au S.-E. de Culliairy.

Tactique de combat contre les mitrailleuses. Déploiemen avec grands intervalles, patrouilles.

Exercice terminé.

Exercice 5.

L'attaque.

La forêt au S. de Culliairy est occupée fortement par de l'i fanterie ennemie. Notre compagnie est encadrée.

L'attaque est poussée à fond. Les sections se sont mélangée

Exercice terminé.

La compagnie est divisée en 4 sections qui restent mixtes.

Drill et école de section pendant quelques minutes.

Exercice 6.

But : *Occupation à couvert d'une lisière de forêt.*

De la cavalerie ennemie est rassemblée au sud de La Sag

Notre compagnie, à couvert dans la forêt où elle a été amen par l'exercice 5, a l'ordre de surprendre cette cavalerie par feu.

Occupation à couvert et sans bruit de la lisière.

Exercice terminé.

Reformer les sections normales.

Exercice 7.

But : *Marche en avant sous le feu de l'artillerie pour rapp cher la compagnie des cantonnements.*

De l'artillerie ennemie occupe une position au nord de St Croix. Son feu n'est dirigé qu'indirectement sur notre comp gnie, puis directement.

Exercice 8.

S'il reste du temps à disposition : *Défilé.*

Toutes les positions ennemies sont marquées par des fanions, sauf celle l'exercice 7.

E. Tissot.
1er lieutenant.

Ceux de nos camarades qui auraient des observations à fo muler au sujet ou à propos de ce programme, voudront bien l adresser à la *Revue militaire suisse* avant le 1er août.

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Simplifications administratives. — Les examens d'aptitudes physiques. — Les cours de régiments. — A Pontarlier. — Section vaudoise des officiers. — Promotions, mutations, démission.

Tout ce qui sera entrepris pour simplifier la paperasserie sera une bonne œuvre. Ainsi l'a pensé le Département militaire fédéral qui doit avoir des raisons spéciales de craindre l'invasion paperassière. Il a arrêté un certain nombre de mesures décentralisatrices destinées à simplifier et à faciliter la marche des affaires.

Le principe est qu'il faut expédier la besogne courante aussi simplement et aussi rapidement que possible, et que les chefs de service doivent liquider personnellement ou entre eux ce qui ne doit pas nécessairement être soumis au chef du Département. Appartiennent à ces attributions des chefs de service les congés de leurs sous-ordres, l'incorporation et le transfert des officiers subalternes, sur avis du commandant intéressé, en tant qu'il n'y a pas en même temps nomination ou promotion et en tant qu'il ne s'agit pas de troupes cantonales, l'approbation des programmes des excursions des écoles et des cours en tant qu'elle ne relève pas des commandants de troupes.

L'attribution des officiers de l'état-major général et des secrétaires d'état-major aux états-majors est déléguée au service de l'état-major général qui s'entend avec les commandants intéressés. Ce service règle de son propre chef les affaires qui ont trait aux pigeons voyageurs ; il traite directement avec les administrations des chemins de fer pour les questions d'intérêt militaire, et soumet ensuite ces questions toutes préparées à la décision du Département.

Le service de l'infanterie règle de son propre chef les affaires concernant l'instruction préparatoire, militaire et gymnastique, et toutes les questions se rattachant au tir de l'infanterie.

Le service de la cavalerie décide de son propre chef de la vente, de la reprise, de la réforme et de l'abatage des chevaux de cavalerie. La régie des chevaux procède de la même manière pour ses chevaux; le vétérinaire en chef pour ce qui concerne les chevaux estimés ayant droit à la ration.

Le département abandonne également à la secrétairerie un certain nombre d'affaires pour lesquelles la signature du chef du Département était jusqu'ici demandée.

* * *

Le transfert de l'artillerie des cantons à la Confédération est un fait accompli. Le service de l'artillerie tient maintenant tous les contrôles de

l'arme à l'exception de ceux des compagnies d'artillerie à pied qui sont attachées aux troupes de forteresse. Jetons un regard d'adieu, et de regret aussi, aux batteries cantonales, et espérons qu'il ne résultera pas de leur disparition un affaiblissement de l'esprit de corps.

* * *

Le Conseil fédéral a arrêté un règlement définitif de l'examen des aptitudes physiques des jeunes gens lors du recrutement. Il confirme en la précisant l'organisation provisoire de ces examens qui semble avoir reçu, maintenant, la sanction de la pratique. L'examen continuera à comporter trois exercices : le saut en longueur, le lever d'haltères et la course de vitesse.

Le saut est exécuté avec pose et élan à volonté, sans tremplin. La longueur est mesurée à partir du point de départ jusqu'à l'empreinte des talons.

L'haltère pèse 17 kg. Le lever s'effectue du sol lentement jusqu'au-dessus de la tête ; de là, redescendre lentement quatre fois avec un bras, puis quatre fois avec l'autre, sans reposer l'haltère, On note combien de fois l'haltère a été levée à gauche et à droite. Le lever avec élan ne compte pas.

La course de vitesse s'exécute sur 80 m. en ligne droite et en terrain horizontal.

Tous les exercices s'exécutent en souliers ordinaires. La recrue peut enlever son habit.

Le règlement a conservé l'échelle des notes de 1 à 5, en vigueur depuis 1907, et qui permet d'apprécier les résultats avec plus d'exactitude que l'échelle précédente de 1 à 3.

La note 1 récompense le saut de 3 m. 50 et plus ; 8 levers de l'haltère ; une vitesse de 12 secondes au maximum.

La note 2, le saut de 3 m. ; 6 ou 7 levers ; vitesse de 12 à 13 secondes.

La note 3, saut de 2 m. 50 ; 4 ou 5 levers ; vitesse de 13 à 14 secondes.

La note 4, saut de 2 m. ; 2 ou 3 levers ; vitesse de 14 à 16 secondes.

La note 5, saut de moins de 2 m. ; 1 seul lever ; vitesse de plus de 16 secondes.

Les notes de gymnastique sont inscrites dans le livre de service comme les notes pédagogiques.

Le bureau fédéral de statistique est chargé de la statistique des résultats des examens.

* * *

Les premiers ordres ont paru pour les cours des régiments du 1er corps d'armée. Il s'agit, comme on sait, de cours de détail. Ils seront les bienvenus, pour plusieurs raisons : depuis longtemps les grandes manœuvres n'ont pas permis de reprendre en main avec profit les petites unités ; en outre, l'entrée en vigueur du nouveau règlement d'exercice exige le travail dans la com-

pagnie ; enfin, pour la première fois, seront mises en œuvre les nouvelles prescriptions de tir. L'organisation des exercices de tir sera une des principales préoccupations et une des principales difficultés aussi que devront surmonter les chefs de compagnie [1].

Au commencement du cours, ils devront procéder au *tir d'essai* qui établira l'état présent de l'adresse au tir de leurs soldats. Le tir d'essai comporte le tir de 6 balles à 300 mètres sur cible A. Les conditions d'adresse sont de 5 atteintes et 12 points. Les soldats qui ne rempliront pas ces conditions devront revenir aux exercices préparatoires pour lesquels le chef de compagnie disposera de 9 cartouches par homme, comptées sur la totalité de l'effectif, et reversibles du bon tireur au moins bon. A supposer, par exemple, que la moitié des tireurs remplissent les conditions du tir d'essai, le chef de compagnie disposera pour le solde de son personnel de 18 cartouches par homme en moyenne.

Il réglera à son entière convenance les exercices préparatoires qui doivent mettre les tireurs composant ce solde à même de tenter de nouveau l'expérience du tir d'essai. Il fixera pour chaque tireur, selon les nécessités de son instruction, les distances de tir, la cible à utiliser, la position à adopter, le temps à consacrer chaque fois à l'exercice ; bref, il n'est bridé par aucune considération autre que le but à atteindre. Quand il estimera un tireur en état de remplir les conditions du tir d'essai, il le lui fera exécuter. Si les conditions sont remplies, ce tireur rejoindra ses camarades du peloton des adroits ; s'il échoue encore, il continuera les exercices préparatoires, jusqu'à réussite.

Cette méthode, excellente pour la formation du tireur, offre, d'autre part, l'inconvénient de compliquer l'instruction des autres branches du service. La compagnie se trouve continuellement diminuée du peloton des tireurs en retard ; les exercices de combat et de service en campagne risquent d'en souffrir. Il faudra donc que les chefs de compagnie s'ingénient à établir leur programme de façon à faire marcher de front l'instruction des tireurs et celle de l'unité.

* * *

Par autorisation spéciale de M. le Ministre de la guerre de la République française, un groupe d'officiers lausannois a été admis à suivre une école à feu à Pontarlier, le 7 juillet passé. Ces officiers sont rentrés de leur course enchantés de ce qu'ils ont vu et entendu, enchantés aussi de la réception amicale qui leur a été faite par nos camarades de l'armée française. M. le commandant Morier, attaché militaire à Berne, qui a bien voulu les accompagner, a été l'hôte le plus obligeant et le plus prévenant. Ils ont été parti-

[1] Nous rappelons, à ce propos, les articles sur les programmes de tir pour l'infanterie publiés par le capitaine d'état-major A. Fonjallaz, dans les livraisons de février et mars 1908 de la *Revue Militaire Suisse*.

culièrement flattés aussi de l'aimable empressement avec lequel M. le général Servière, commandant l'artillerie du 7e corps d'armée, est venu de Besançon leur faire les honneurs de la place de Pontarlier. Ils ont été reçus en amis, tout-à-fait, à qui l'on ouvre largement et hospitalièrement les portes de la maison, et dont on cherche à prévenir les désirs.

Avons-nous besoin d'ajouter qu'ils ont éprouvé une vive satisfaction à à assister au travail soit de l'artillerie de campagne soit de l'artillerie à pied. Ils ne tarissent pas d'éloges sur la correction et la rapidité des évolutions auxquelles ils ont assisté ; sur la rapidité de la charge surtout, absolument étonnante ; sur l'assurance des officiers et sous-officiers dans la conduite du feu et sur les méthodes de tir pratiques de l'artillerie à pied. Cette dernière, dont les cadres appartiennent à l'armée territoriale, devait, par cela même, attirer l'attention des officiers suisses. Ils ont admiré la sûreté de l'enseignement donné aux officiers de l'artillerie à pied par le commandant Etienne, comme ils ont admiré le commandement plein d'autorité du colonel Caré, commandant le régiment d'artillerie de campagne.

Nous sommes certains d'être ici les interprètes de nos camarades lausannois en remerciant les officiers de l'artillerie française de leur cordial accueil ainsi que le commandant Morier de son gracieux empressement à faciliter notre visite à Pontarlier. Nous sommes heureux de saisir cette occasion de le féliciter de sa récente nomination de chevalier de la Légion d'honneur, distinction à laquelle ses camarades suisses prennent une part sincère. Nos remerciements respectueux vont enfin à M. le Ministre de la guerre dont l'autorisation a été considérée par les officiers suisses comme un témoignage très spécial de confiance et de flatteuse estime.

* * *

La Section vaudoise de la Société suisse des officiers a tenu son assemblée générale à Martigny et environs les 10, 11 et 12 juillet. Le programme a comporté deux journées de reconnaissances dans le secteur Dent du Midi-Trient et une journée pour l'assemblée générale proprement dite. Le commandant de la 1re division, colonel-divisionnaire Audéoud, avait bien voulu se charger de la direction des exercices tactiques. Les différentes colonnes de reconnaissances ont opéré sous le commandement du colonel L. Bornand, du lieutenant-colonel d'artillerie R. Cossy, du lieutenant-colonel L. Blanchod et du major Ch. Bersier. Un certain nombre d'officiers valaisans se sont joints à leurs camarades du canton de Vaud.

A l'assemblée générale du 12 juillet, les comptes-rendus ont été présentés par les participants aux exercices ; puis le colonel divisionnaire Audéoud a formulé les conclusions générales à tirer des études faites sur le terrain.

N'omettons pas d'ajouter que les officiers vaudois ont été les objets d'une aimable sollicitude de la part des autorités valaisannes. Le Gouvernement

représenté par M. le conseiller d'Etat Burgener, chef du Département militaire, et la Municipalité de Martigny, ont offert un vin d'honneur accompagné de cordiales paroles de bienvenue.

* * *

Une série de promotions et de mutations ont eu lieu dans les troupes du 1er corps d'armée.

Le lieutenant-colonel M. Castan, à Lausanne, a été nommé commandant du dépôt de troupes I.

Les majors W. de Rham et L. Blanchod, à Lausanne, ont été promus lieutenants-colonels et ont pris, le premier, le commandement du régiment d'infanterie 33, précédemment commandé par le lieutenant-colonel Castan, le second, le commandement du régiment 2, devenu vacant par démission du lieutenant-colonel G. Mayor, nommé à des fonctions incompatibles.

Les capitaines Ph. Bardet, à Wallenstadt, Eug. Vuilleumier, à Lausanne, et H. Hinderer, à Grandson, ont été promus majors. Le major Bardet remplace au bataillon 5 le major Clerc, démissionnaire pour motifs de santé ; les majors Vuilleumier et Hinderer commanderont les bataillons 1 et 3 où ils remplacent les lieutenants-colonels Blanchod et de Rham.

Le Conseil fédéral a accepté, avec remerciements pour les services rendus, la démission du colonel W. Schmidt, instructeur en chef de l'artillerie. Le colonel Schmidt remplissait ses fonctions depuis 1900. Il avait remplacé le colonel Hebbel, nommé chef de l'arme.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Le général Amourel. — Encore l'artillerie à tir rapide. — L'abatage du canon de 75. — Les changements d'objectifs à la guerre. — La question du pom-pom. — Les gros calibres. — La genèse du matériel Rimailho. — L'artillerie lourde de campagne. — Canon de cavalerie. — Les mésaventures d'un collaborateur de la *Revue militaire suisse*. — Disgrâce et réparation.

Le général Amourel, commandant le 15e corps d'armée, est mort subitement à Marseille, siège de son commandement. Il était jeune encore : six années le séparaient de l'âge de la retraite. Intelligent, actif, travailleur, il s'était fait remarquer au Parlement, lorsqu'il y a pris la parole en qualité de commissaire du gouvernement, par des qualités oratoires de premier ordre : voix chaude et prenante, grande clarté, aisance parfaite, solidité de l'argumentation. Comme, de plus, il était fort habile, qu'il avait un frère dans les ordres et qu'il était lui-même franc-maçon, ce qui lui donnait, comme on dit, un pied dans chaque camp, on le considérait comme minis-

trable. A la direction de l'artillerie, où il a passé plusieurs années, il a laissé le souvenir d'un chef qui savait ce qu'il voulait, tenace et laborieux. On lui reprochait quelque entêtement. Il n'écoutait pas volontiers la contradiction. Ou, s'il l'écoutait, il ne l'entendait pas et n'en faisait qu'à sa tête. Les uns craignaient, les autres désiraient qu'il reçût le portefeuille de la guerre. L'événement dissipe les craintes et fait évanouir les espérances. *Sic transit...*

* * *

La question de l'artillerie de campagne est plus que jamais à l'état aigu, et c'est ce qui me permet d'y revenir, malgré les articles que vous lui avez déjà consacrés et qui n'ont point passé inaperçus. M. Charles Malo, le collaborateur militaire des *Débats*, m'en a parlé. D'autres sommités aussi. Et j'ai eu, à ce sujet, une conversation avec M. Joseph Reinach, lequel, vous le savez sans doute, est rapporteur du projet de loi qui doit doubler le nombre des régiments de l'arme. Ce projet est une partie de la loi des cadres présentée par le général Picquart. On a trouvé ses propositions inacceptables dans leur ensemble ; mais, comme il y avait urgence, paraît-il, à ce que le sort de l'artillerie fût réglé indépendamment du reste de l'armée, on lui a donné un tour de faveur, et on a disjoint des autres propositions celles qui concernaient cette arme spéciale et privilégiée.

Donc, on m'a dit du bien des articles du commandant Manceau. Mais on m'en a dit du mal aussi. On a trouvé que, tout en prenant la défense du matériel français, il avait fait pourtant encore, par désir d'impartialité, la part trop belle à ses détracteurs. C'est ainsi qu'on juge exagérés les reproches que les Allemands adressent à notre abatage et qu'il semble prendre à son compte.

Mais qu'est donc, au juste, cette opération de l'abatage ? Quel est son objet, et en quoi consiste-t-elle ?

On se rappelle peut-être que, à une certaine époque, vers 1880, avec le matériel de Bange (canons de 80 et 90), pour atténuer l'amplitude du recul, on plaçait sur le sol, derrière les roues, des sabots d'enrayage, sur lesquels montaient ces roues, lorsque le recul les chassait en arrière. Ces sabots étaient retenus à l'affût par une chaîne dont la longueur était réglée de façon qu'ils ne pussent échapper : autrement dit, la roue reposait sur eux pendant le recul, et ainsi le frottement de roulement se trouvait remplacé par un frottement de glissement : il n'y avait plus rotation, mais patinage. Or, il faut une moins grande force pour faire tourner une circonférence posée à terre que pour lui faire parcourir la même distance par simple glissement. En résumé, donc, le recul était moindre lorsque la roue était montée sur les sabots. Mais, lorsqu'on poussait l'affût à bras en avant, pour ramener la pièce en batterie, les roues descendaient des sabots, reprenaient contact

avec le sol et se mettaient à rouler, ce qui rendait le mouvement facile. Les sabots retenus par des chainettes fixées à l'essieu, restaient d'ailleurs derrière les roues dont ils accompagnaient les mouvements et se trouvaient tout prêts à les recevoir de nouveau au coup suivant.

Eh bien, le frein de roues du canon de 75 a à peu près le même objet que les sabots d'autrefois. Il se compose d'ailleurs de sabots munis d'ergots à leur partie inférieure, de façon à s'ancrer dans le sol. Si on décroche le frein de roues, qui est d'ordinaire relevé, les sabots viennent se placer derrière le bas des jantes. Lorsque, au départ du premier coup, la pièce subit un petit recul, les jantes montent sur les sabots. La pièce déjà retenue à la flèche par sa bêche de crosse est, dès lors, fixée au sol par trois points. Elle se trouve complètement « assise ». Aux coups suivants, elle ne bouge plus. Il est vrai que, si le terrain est meuble, s'il est déversé, s'il est inégalement résistant, l'affût risque de s'incliner au premier coup. Aussi a-t-on imaginé d'engager les sabots sous les roues avant ce premier coup. On y arrive par l'opération qui se nomme « abatage », opération dont il est évident qu'on peut se dispenser, et dont même on doit se dispenser dans bien des cas, et en particulier dans les changements d'objectifs.

A propos de ces changements d'objectifs, il ne faut pas perdre de vue que, à la guerre, une batterie aura à agir sur une bande de terrain déterminée. Dans la zone qui lui sera assignée, elle devra ouvrir son feu sur tout objectif qui se présentera. Mais cette zone sera, la plupart du temps, une manière de couloir, sur laquelle la trajectoire ira plus ou moins loin, sans avoir à subir de trop considérables déplacements latéraux. Dans un avant-propos qu'il a écrit pour une étude du capitaine Bourguet, son officier d'ordonnance (*L'artillerie dans le combat*), le général Percin, commandant du 13ᵉ corps et inspecteur permanent du tir de l'artillerie, s'exprime dans les termes que voici :

> J'ai souvent protesté, devant lui (l'auteur), contre la tendance de certains chefs à multiplier, dans les écoles à feu, les changements d'objectifs, les extensions et les resserrements de front. Cette gymnastique est excellente, à l'instruction, pour rompre les officiers au maniement du millième ; mais elle ne répond à aucune réalité du champ de bataille, et elle doit être proscrite du tir réel. Sans doute, la proportionnalité du nombre des batteries engagées au front à battre comporte quelques tempéraments ; mais il faut l'accepter, n'en atténuer l'application qu'en connaissance de cause, éviter des modifications incessantes dans la répartition du feu, et ne pas imiter ceux qui, suivant la pittoresque expression du capitaine Bourguet, se transforment en chefs d'orchestre pour faire valser les objectifs.

Les écoles à feu sont parfois une mauvaise école. La pratique du champ de tir fait perdre de vue les nécessités du champ de bataille : le commandement en temps de paix a d'inutiles exigences. Voilà pourquoi on a pris

l'habitude d'imposer l'abatage, et de l'imposer avec un rigorisme exagéré comme s'il fallait non pas seulement « faucher » et déplacer le plan de tir dans un dièdre aigu, mais promener ses trajectoires aux quatre coins de l'horizon. A la guerre, on n'aura pour ainsi dire jamais l'occasion d'exécuter des changements de direction de grande amplitude pour atteindre des points très écartés du plan de tir primitif. Et, donc, les lenteurs de l'abatage ne sont pas à prendre en considération.

Il n'y a pas lieu non plus de s'émouvoir de ce qu'on peut éprouver de pénible dans les mouvements à bras. Ces mouvements ont un caractère exceptionnel, chez nous. Il n'en est pas de même en Allemagne, où il est de règle de laisser les batteries en position d'attente dans les fonds, sauf à les pousser sur les crêtes au moment du besoin. Il faut alors que le matériel ne soit pas trop lourd ou que le grand diamètre de ses roues facilite son déplacement. Aussi n'y a-t-il pas à reprocher au capitaine Sainte-Claire Deville d'avoir adopté un diamètre inférieur à celui qu'avait pris le commandant Deport.

Au surplus, on m'a affirmé qu'aucun changement n'avait été apporté à ce diamètre depuis le modèle primitif, et que la course du frein de ce modèle n'a pas été raccourcie, et que le pointage primitif ne s'y faisait pas à l'aide d'un « collimateur genre Goulier, déjà appliqué avec succès par le capitaine Sainte-Claire Deville à un matériel d'étude de 52 millimètres. » Le viseur était une lunette dont l'oculaire était entouré d'un anneau de caoutchouc qui en atténuait les vibrations et sur lequel s'appuyait l'arcade sourcilière du pointeur. De plus, ce modèle ne comportait aucun dispositif permettant le tir rapide. Or, le développement que celui-ci a pris depuis cette époque est peut-être le caractère essentiel de la nouvelle artillerie française,

En d'autres termes, on m'a donné à entendre que la brochure (*Canon à tir rapide*) du colonel Deport contient de légères inexactitudes de détail, que votre collaborateur a reproduites de confiance dans son article, notamment à la page 477. Il parle aussi, dans la même page, des travaux du capitaine Bloch, qui s'est occupé d'étudier un matériel de montagne. Mais il omet de citer le capitaine Baquet qui a travaillé la question du canon de campagne. Il est vrai que cet officier a abandonné la technique en partant pour Madagascar.

D'autre part, on m'a fait remarquer que la comparaison des poids des voitures allemandes et des voitures françaises est faussée par l'habitude que nous avons de peser le matériel tout habillé au lieu de le peser nu. J'entends par là que nous le chargeons maintenant d'accessoires et de paquetages qui, jadis, étaient portés par les chevaux : avoine, vivres de réserve, havresacs, ustensiles de campement. L'attelage a été soulagé d'un certain nombre de kilos. Nul doute qu'il préfère cette combinaison éminemment

favorable à la traction puisqu'elle impose aux animaux de trait un moindre effort. Alors il n'est pas juste de ne pas faire entrer ces considérations en ligne de compte et d'opposer brutalement les 1870 kilos de la pièce française aux 1770 kilos de la pièce allemande.

J'ai donc entendu reprocher au commandant Manceau de n'avoir pas insisté sur les circonstances atténuantes qu'il y avait à invoquer et d'avoir par suite, porté sur la mobilité du matériel français un jugement trop défavorable. En d'autres termes, ses compatriotes l'accusent, dans le cas qui nous occupe, comme dans d'autres occasions antérieures, de céder à une secrète partialité en faveur des Allemands, et cela, sous couleur d'impartialité, pour réagir contre la tendance naturelle qu'on éprouve à se montrer indulgent à la nation dont on fait partie.

Sur un point, en tout cas, personne n'admet chez nous l'idée, qui lui est bien personnelle, de systématiser le tir déréglé des Turcs, et de couvrir au hasard un terrain de balles. Le tir progressif n'est pas un vain gaspillage : c'est l'arrosage méthodique d'une zone sur laquelle on a lieu de croire qu'il y a quelque chose à atteindre, l'arrosage étant exécuté trop vite pour que ce quelque chose puisse s'y soustraire. Il s'exécute par un tir fusant, précédé par un réglage très large (également fait à coups fusants) destiné à s'assurer que l'objectif se trouve compris dans ses limites. Ce n'est pas plus du gaspillage que ce n'en est, pour un chasseur, de mettre cinquante plombs dans son fusil pour tirer sur un moineau, bien qu'il sache à n'en pas douter qu'un seul plomb suffira pour faire tomber la bestiole. Mais il a plus de chances de l'atteindre, avec cette gerbe de cinquante plombs envoyés d'un seul coup, que s'il lançait successivement cinquante plombs, à l'aide d'une arme appropriée. Il est donc inexact de prétendre que le mode d'emploi du canon devenu réglementaire en France se « propose » de reproduire des phénomènes du genre de ceux de Plewna. Il les reproduira peut-être. Mais il se propose tout autre chose.

Je n'ai pas à intervenir dans le débat. Seulement il était de mon devoir de signaler les objections ou les réserves que j'ai entendu formuler au sujet de l'article de votre collaborateur, article qui, encore une fois, a été remarqué, comme suffisent à le prouver les critiques qui lui ont été adressées.

Au surplus, il n'a pas envisagé dans son ensemble la question du canon de campagne à tir rapide, puisqu'il n'a parlé ni du canon léger de cavalerie ni du pom-pom, ni de l'artillerie lourde, tous sujets sur lesquels on n'est pas sans discuter beaucoup.

Le pom-pom est actuellement le « grand cheval de bataille » du général de Langlois, dont l'inlassable activité d'esprit se manifeste partout, dans la presse ou au Sénat, ou à la tête d'œuvres comme les Foyers du soldat. Il va

répétant qu'il nous faut un canon léger et puissant pour percer les boucliers de l'artillerie adverse. A quoi on lui répond que les petits projectiles qu'il demande manqueront de puissance. Les pom-poms Maxim lançaient des obus d'une livre, à la portée maximum de 3000 yards (2700 mètres), et leur action était faible. A quoi on riposte qu'une livre, c'est exactement la moitié du kilo qu'il indique (et, au surplus, rien n'empêche qu'on pousse jusqu'à deux livres et demie ou même trois livres). De son côté, le général fait valoir que ces petites pièces lançant de petits projectiles à petites distances n'ont pas été sans produire au Transvaal, sur les troupes anglaises, l'effet que décrivait en ces termes le capitaine d'artillerie Wilsonn, dans une lettre datée de Ladysmith, 5 mars 1900, et publiée par l'*Army and Navy Gazette* :

Le pom-pom n'avait jamais été regardé comme redoutable, et pourtant il a fait ses preuves comme canon de campagne. Nous n'avons jamais pu l'apercevoir. (Ceci est facile à comprendre, son petit calibre rendant ses lueurs à peu près invisibles, même avec un très faible défilement...) Il trouble nos hommes plus que n'importe quelle pièce de campagne, et il possède les qualités d'un canon à tir rapide sans en avoir les inconvénients. Le fait de savoir qu'on l'a devant soi est démoralisant, car notre artillerie n'a jamais réussi à démonter une de ses pièces, tandis que la rapidité de son feu nous a souvent causé de grandes pertes.

Pourtant, il serait fâcheux de se laisser trop impressionner par des témoignages et des affirmations de ce genre. Et, en particulier, pour établir une comparaison probante, il aurait fallu que le capitaine Wilsonn et ses soldats eussent été soumis — ce que nous ne leur souhaitons pas, — aux rafales du 75. Il aurait fallu savoir si leur démoralisation n'aurait pas été plus grande alors, qu'elle ne l'a été au Transvaal.

Il n'est peut-être pas non plus très prudent, parce que le général Langlois a été prophète une fois, d'admettre qu'il le sera toujours. Il a eu du flair en prévoyant le 75. En a-t-il autant en appelant le pom-pom de ses vœux ?

On lui reproche de prôner un canon « qui n'existe pas encore, que personne n'a vu et surtout vu tirer, dont le calibre même n'est pas déterminé avec certitude. » Mais ce n'est pas son affaire d'entrer dans les détails de cette détermination. Il suffit qu'il dresse un programme auquel les gens du métier se chargent de donner satisfaction. Or, on m'assure que tel constructeur, — le colonel Deport, par exemple, — se fait fort de remplir toutes les conditions imposées. Et il a fait ses preuves avec assez de succès pour qu'on puisse l'en croire sur parole, surtout si ses essais ont déjà reçu (et on me l'affirme) un commencement d'exécution.

Donc, la création d'un pom-pom ne serait pas irréalisable, et cette bouche à feu serait appelée à rendre des services. Mais dans quelle mesure ? Et, par suite, quelle proportion de ces engins serait nécessaire ? Leur nombre une fois fixé, comment les organiserait-on ? Serait-ce en batteries indé-

pendantes ? Serait-ce en sections adjointes aux batteries de 75 ? *Grammatici certant*...

Un autre procès pendant. — et qui fait justement pendant à celui-là — c'est celui des gros canons de campagne. M. Charles Malo a consacré récemment un de ses articles à ce qu'il appelle les « canons auxiliaires », et il y a étudié la question des obusiers lourds.

Si les services qu'ils peuvent rendre lorsqu'il s'agit de détruire les obstacles créés par la fortification permanente sont peu contestables, dit-il en substance, il n'en va plus tout à fait de même lorsque c'est contre les retranchements de campagne qu'on veut les employer. D'abord, le tir courbe, bien plus lent et bien plus malaisé à régler que le tir ordinaire, n'a pas la précision de ce dernier, et son action est bien incertaine sur les tranchées étroites, profondes et le plus souvent faciles à dissimuler, qu'improvisent les fantassins sur le champ de bataille. Encore plus aléatoire sera-t-elle contre une infanterie progressant en lignes d'essaims, minces, sinueuses, irrégulières, habile à profiter de tous les couverts que le terrain lui présente et non moins prompte à disparaître qu'à apparaître : la lenteur du réglage des obusiers lui permettra sans peine d'en dérouter le feu et elle n'aura à en souffrir que très exceptionnellement, même avec des obus d'un effet plus assuré et moins localisé que ceux dont on se sert actuellement. Leur puissance a beau être considérable, elle est malheureusement intermittente. La rareté même des bons coups les fera ressortir, tout bien calculé, à un prix vraiment trop élevé, et, de toutes façons, le résultat obtenu sera hors de proportion avec la dépense de munitions faite.

Au Transvaal, les Anglais employèrent avec un succès des plus médiocres les gros obus brisants. Ecoutez plutôt le général Dewet :

> A Maggersfontein, n'osant attaquer nos positions, ils nous mitraillaient avec leurs énormes canons à lyddite ; en un seul jour, ils nous envoyèrent quatre cent trente-six projectiles qui causèrent en tout trois *accidents* : un tué et deux blessés. Je me demande encore comment nous pûmes souffrir si peu de ce bombardement continu et d'ailleurs bien conduit ?

En Mandchourie, mêmes constatations. N'en relevons que deux, suffisamment topiques :

Au cours de la bataille du 17 octobre 1904, le régiment russe de Viborg, étant formé sur deux lignes de colonnes doubles et tous les hommes couchés, à l'exception des officiers qui restaient crânement debout, reçut brusquement une volée de 20 à 25 obus-torpilles qui éclatèrent dans les intervalles des bataillons à 10 ou 12 pas des files les plus proches. Personne de mort, 3 soldats et 4 officiers blessés : tel fut le bilan de cette terrible canonnade qui, plusieurs fois renouvelée, ne produisit plus absolument aucun effet ; il avait suffi au colonel d'ordonner à chaque fois un déplacement d'une cin-

quantaine de pas pour faire perdre à l'adversaire tout le bénéfice du réglage tardif de son tir et pour soustraire ses hommes aux effets d'obus d'une violence extraordinaire, mais, en même temps, d'un très faible rayon d'action.

Sur le Cha-ho et ensuite à Moukden, les Japonais mirent en batterie de grosses pièces de siège amenées de Port-Arthur ; or, un officier, témoin oculaire, constate « l'insignifiance des résultats matériels produits par les fameux obus de 11 pouces (28 cent.!) qui creusent d'énormes entonnoirs à leur point de chute, mais n'atteignent pour ainsi dire jamais les tranchées de la défense » ; de fait, ajoute-t-il, « il est bien difficile, à une distance de plusieurs milliers de mètres, de loger un projectile juste sur une ligne de tranchées sans profondeur (largeur) ». Restait, il est vrai, l'effet moral, et il ne laissa pas d'être assez grand au début. Mais, comme l'a si bien dit Ardant du Picq, « l'effet moral s'use vite », et voici comment s'exprime à cet égard un chef de corps dans son rapport sur la part prise par son régiment à la première rencontre (sur le Ya-Lou) :

Une heure après le commencement du bombardement, malgré la violence de feu, les hommes se mirent à plaisanter et à rire.

L'« effet moral » avait donc duré une heure, sans plus.[1]

On conçoit que des faits de ce genre n'aient pas été pour affermir la confiance qu'affectaient, dans le principe, les Allemands, pour leur artillerie lourde d'armée. Le général Rohne en est venu à cet aveu, d'autant plus précieux à retenir qu'il avait beaucoup poussé lui-même à la création de cette artillerie :

Il en résulte que les prévisions et les espérances relatives à l'action des pièces de gros calibre ont été fort exagérées. Certainement, les coups au but de ces pièces ont une efficacité très grande. Mais, comme les objectifs sont très petits, les atteintes sont peu nombreuses, et de tels canons ont besoin de munitions dont le poids dépasse de beaucoup ce qu'on peut raisonnablement traîner à la suite d'une pièce de campagne.

Un « gros mangeur » n'a pas le droit d'être une « bouche inutile », à la guerre : il faut que ceux qui le nourrissent en aient pour leur argent, — si, d'ailleurs, ils réussissent à l'alimenter convenablement, ce qui n'est pas un problème très commode à résoudre. Au surplus, peut-on qualifier d'artillerie « de bataille » une artillerie dont son propre règlement dit, en propres termes :

En raison de sa manière de combattre, l'artillerie lourde est liée plus que les autres armes à la première position qu'elle aura occupée ; elle devra donc, dans la plupart des cas, y mener le combat jusqu'au bout !

[1] Il convient donc de s'entendre lorsqu'on parle de « pièces de démoralisation ». La démoralisation est le but. Mais on n'y arrive qu'avec des canons qui produisent des effets meurtriers, le plus d'effets meurtriers qu'il soit possible.

Le capitaine Rimailho, aujourd'hui commandant, s'est toujours prononcé contre l'emploi d'obusiers sur le champ de bataille : il leur reproche précisément leur formidable appétit et le poids terrifiant des projectiles qu'il faut pour leur consommation. Voilà pourquoi, voulant étendre au gros matériel le progrès réalisé par le colonel Deport, il a préféré le canon de 155 à l'obusier de 120, pour en faire un canon de campagne destiné à démolir les obstacles résistants.

L'idée qu'il a eue a été qu'il fallait introduire partout le frein à longue course grâce à quoi il n'y a pas dépointage. Dans l'artillerie de siège, lorsqu'on tire sur des remparts, dans l'artillerie lourde de campagne, lorsqu'on veut démolir des ouvrages de fortification rapide ou des maçonneries sur lesquels de légers shrapnels de sept kilos sont quasiment impuissants, la rapidité importe assez peu. Avec des objectifs aussi immobiles, on peut prendre son temps[1]. Pourquoi donc y appliquer le principe du retour automatique en batterie ? Parce que l'emploi du frein pour absorber le recul dispense d'établir l'affût sur des plates-formes. Ces plates-formes exigent des matériaux (gîtes, lambourdes, madriers, sellettes), qui pèsent, à eux seuls, beaucoup plus que la pièce elle-même. Et il n'y a pas à considérer les seules difficultés de leur transport : on doit y ajouter les lenteurs de la mise en place, les difficultés de l'installation de toute cette charpente, et l'impossibilité de changer rapidement de position.

Nommé adjoint du capitaine Sainte-Claire Deville au moment où celui-ci continua les travaux du colonel Deport à l'atelier de Puteaux, le capitaine Rimailho avait suivi tout le travail de mise au point du matériel de 75. Il avait pris part notamment aux améliorations apportées à l'organisation intérieure du frein, et, que ce fût pour effectuer un tir rapide, que ce fût simplement pour faciliter le service, adoucir les percussions, exiger de l'affût une moindre résistance, il comprit que ce frein avait désormais sa place tout indiquée dans toute l'artillerie. Cet organe constituait un progrès trop considérable pour qu'on hésitât à l'introduire partout : dans le matériel de siège ou de place, de côte ou de montagne, voire même de bord. De toutes ces questions la plus difficile à résoudre, et la plus séduisante pour un esprit chercheur, à raison même de ces difficultés, la question la plus intéressante était celle de l'artillerie légère de siège qui est en même temps l'artillerie lourde de campagne. Le capitaine Rimailho y appliqua les ressources d'une intelligence vive, ouverte, éclairée par une compétence naissante, par la connaissance du personnel et des besoins de la troupe, par une aptitude

[1] J'entends parler ici de la rapidité dans la préparation du tir, préparation qu'on peut faire soigneusement en se défilant. Il ne s'agit pas de la rapidité du tir d'efficacité, celle-ci étant toujours avantageuse pour produire un effet déterminé, puisqu'on réduit la vulnérabilité de la batterie et qu'on expose moins de personnel.

aux choses de la mécanique, aptitude qui s'était déjà révélée par l'invention d'un dispositif de sûreté pour les culasses en service.

Il a résolu d'une manière remarquable le problème de la culasse, problème malaisé pour une pièce qui tire sous tous les angles, et qui doit se charger vite. Non moins remarquable dans sa simplicité — c'est un peu l'œuf de Christophe Colomb ! — la conception du canon séparé de son berceau pendant les marches et réuni à lui pour le tir. Mais cette solution élégante n'est point unanimement approuvée : elle exige, en effet, deux voitures au lieu d'une, et, si chacune d'elles est plus légère qu'une voiture unique, on pense qu'elles forment des batteries moins mobiles, plus lourdes à manier[1]. C'est un paradoxe dont l'origine remonte, sauf erreur, au prince de Hohenlohe. Il dit quelque part que les canons légers sont arrêtés par des obstacles que la masse supérieure des canons lourds permet à ceux-ci de traverser. Le général Pinel de Grandchamp a soutenu la même thèse dans son cours de l'Ecole de guerre : comparant les batteries « volantes » des divisions de cavalerie aux simples batteries montées, il a montré que, si celles-ci ont un peu de la lenteur de la tortue, celles-là risquent, comme le lièvre, d'arriver trop tard, quoique plus lestes, leur agilité étant acquise au prix de bien des inconvénients : les pelotons de chevaux allongent la colonne, augmentent le personnel, exigent un très notable supplément de fourrage, rendent plus laborieuse l'installation au cantonnement.

Il y a quelque chose de sérieux dans cette fantaisie, qui rappelle l'opinion du général Rohne relative à la construction d'un matériel assez léger pour être attelé à quatre chevaux au lieu de l'être à six. Il attribuait à ce petit changement le caractère d'une révolution, et il en jugeait la portée considérable.

Quoiqu'il en soit de cette question du nombre des voitures, et sans décider si deux véhicules légers valent mieux qu'un lourd, ou inversement, les gens du métier admirent l'ingéniosité des dispositions adoptées dans le matériel Rimailho. Elles sont rationnelles, judicieuses, et, réduisant au minimum les erreurs résultant du personnel, de l'inévitable faillibilité humaine, elles ont permis de donner au tir courbe de ce canon une précision qu'on dénie habituellement — et non sans raison — aux trajectoires peu tendues qui, correspondant à des vitesses relativement faibles, se trouvent exposées davantage aux perturbations atmosphériques. Celles-ci ont d'autant plus de prise, soit dit en passant, que le calibre est plus petit, ce qui justifie les forts

[1] Si le canon pèse 3.500 kil., répond-on, il n'y a aucun intérêt à lui adjoindre des caissons légers. Et, alors, toutes les voitures sont lourdes. Reconnaît-on, au contraire, que l'essentiel est l'approvisionnement, les caissons léger s'imposent. Une « pièce » comportera alors un canon et une demi-douzaine de caissons, par exemple. Alors, est-ce donc l'alourdir que de porter à huit le nombre de ces voitures pour avoir une unité dont la mobilité résultera de son homogénéité en voitures légères ?

diamètres. Voilà pourquoi M. Charles Malo représente le tir courbe comme moins précis que le tir de plein fouet. Il ajoute : et moins aisé à régler. Il l'est moins, en effet, si deux projectiles successifs tirés dans les mêmes conditions ne suivent pas exactement le même chemin, étant dérangés dans leur marche par des causes extérieures. Mais, par ailleurs, l'observation des coups est facilitée par la courbure de la trajectoire et par l'importance du nuage d'éclatement des gros projectiles.

Je répète que le canon de 155 R. a donné toute satisfaction aux écoles à feu. Récemment, au camp de Mailly, il a fait preuve, sous les yeux du gouverneur militaire de Paris, de toute la docilité désirable. Non seulement les batteries s'installent sans peine là où on le veut, mais, — et c'est l'essentiel — les projectiles arrivent là où on le veut. Il ne reste donc plus qu'à répartir ces canons excellents entre les grandes unités de l'armée et à rédiger leur règlement de manœuvres. On s'en occupe.

On s'occupe aussi des canons de cavalerie. J'ai dit un mot, en juillet 1906 (page 582), du modèle présenté par le colonel Deport. On n'en a pas voulu en haut lieu, parce que le colonel a quitté l'armée, et celle-ci entend se suffire par ses propres moyens, c'est-à-dire sans recourir à l'industrie privée. Elle a fait preuve de la même mentalité au temps où Turpin lui a apporté la mélinite. Encore Turpin n'avait-il jamais été de la maison. Ceux qui en ont été et qui en sont partis sont considérés comme des transfuges. On se reprocherait d'écouter leurs suggestions. Bien entendu,, je ne prends pas toutes ces hypothèses à mon compte, mais je les ai entendu émettre par des gens bien placés pour savoir à quoi s'en tenir. Et mon devoir de chroniqueur fidèle est de rapporter leurs propos.

A côté des questions de personne, les questions de principe.

Faut-il un canon qui prenne part aux combats de la cavalerie, ou doit-il accompagner cette arme uniquement pour lui frayer un chemin, lui laissant le soin de charger la cavalerie adverse sans essayer d'intervenir lui-même dans ce duel ?

On s'acharne à chercher la première des deux solutions, alors que jamais, ni à la guerre, ni même aux manœuvres (demandez plutôt au général Donop ce qu'il en pense), on n'a vu les batteries volantes ouvrir le feu en temps utile.

Aussi des hommes du métier et non des moindres, estiment-ils qu'il convient de renoncer à cet irréalisable rêve. Le tir fusant leur paraît incompatible avec les nécessités de l'artillerie de cavalerie.

...Mais n'est-ce pas beaucoup d'avoir consacré toute une chronique à une seule arme, en commençant par la nécrologie du général Amourel ? Ma seule excuse est l'importance du sujet. C'est aussi l'acuité des polémiques engagées autour de lui.

*
* *

C'est encore par un artilleur que je vais terminer cette chronique. J'abrègerai le plus possible son histoire, la place m'étant mesurée. Mais je ne peux pas m'en taire, la *Revue militaire suisse* se trouvant être plus ou moins directement en cause.

Le 21 avril 1899 (...j'ai mes raisons, que vous ne tarderez pas à voir, pour citer des dates précises...), le commandant E. Mayer, chef d'escadron au 15e régiment d'artillerie, à Douai, était appelé à l'hôtel de la brigade où, par ordre du ministre (lequel était alors M. de Freycinet), le général lui posa une série de questions. De cet interrogatoire, il résulta que le commandant reconnaissait avoir publié des articles, signés Abel Veuglaire, dans la *Bibliothèque Universelle* et dans la *Revue militaire suisse*, dont il était le collaborateur, et cela sans avoir obtenu ni même demandé l'autorisation que le règlement sur le service intérieur l'obligeait à solliciter.

Personne n'ignorait cette infraction à une règle qu'on observe, en général, fort peu dans l'armée française. On ferme volontiers les yeux. Si l'autorité avait cru devoir les ouvrir, cette fois, c'est en raison des circonstances. Circonstances tout à fait particulières, d'ailleurs.

On était en plein dans l'émotion de l'affaire Dreyfus, et le commandant Mayer venait de prendre nettement parti, après avoir longtemps hésité. Il s'était, pendant bien des années, refusé à croire à une injustice commise par le Conseil de guerre de 1894. Même il avait, à ce sujet, reçu de vifs reproches que lui avait adressés le Dr Gibert, du Hâvre, dans une lettre où le président Félix Faure était représenté comme ayant le sentiment de l'innocence du condamné, tout en la niant, retenu qu'il était par la raison d'Etat.

Pour que le commandant inclinât à croire à une erreur judiciaire, il n'avait pas fallu moins que le suicide du colonel Henry, la publication du « bordereau » et surtout les mensonges accumulés, comme à plaisir, par les défenseurs de l'état-major. Ayant lu la déposition par laquelle le général Gonse affirmait que le frein de 120 était absolument secret, il livra au *Figaro*, lequel en reproduisit un fac-similé, une notice autographiée sur ce frein. Cette notice, portant la date de janvier 1894, avait été répandue à profusion au 26e régiment d'artillerie : officiers, sous-officiers, brigadiers même en avaient reçu des exemplaires.

Et ils les avaient reçus sans qu'on leur fît, au sujet du secret à garder, la moindre recommandation. De tout temps, chez nous, mais surtout depuis le procès du Cherche-Midi, on a pris les précautions les plus minutieuses au sujet des documents confidentiels. D'abord, ils portent la mention *Confidentiel* ou *Secret*, voire *Très confidentiel* ou *Très secret*. La plupart du temps, les exemplaires sont numérotés, et ceux qui les reçoivent signent un récépissé sur une feuille d'émargement. Or, dans la circonstance, rien de tout cela n'avait été fait. On pouvait donc en conclure que le général Gonse était — pour le moins ! — mal renseigné.

La publication successive de la notice autographiée du 26e d'artillerie et de la lettre du Dr Gibert devait être fort désagréable en haut lieu. On devait chercher à punir celui qui, en livrant à la presse ces deux documents, avait provoqué une vive émotion dans le public, pour ne pas dire une profonde indignation. Il avait commis une faute, au regard des règlements. Il était naturel qu'il en supportât les conséquences.

Il était naturel aussi que la peine fût tout particulièrement sévère. Le décret précité sur le service intérieur spécifie que « les punitions doivent être proportionnées, non seulement aux fautes, mais encore à la conduite habituelle de chaque homme, à son caractère, au temps de service qu'il a accompli et à son degré d'intelligence [1]. » Il omet de faire remarquer qu'il y a lieu de tenir grand compte aussi de l'ambiance, des conditions de lieu et de temps. Lorsqu'une épidémie se déclare, on prend des moyens d'une violence extrême pour l'arrêter. Le salut public l'exige. La recrudescence de la criminalité ne provoque-t-elle pas, en ce moment, un mouvement contre l'abolition de la peine de mort, alors que, il y a quelques mois, une poussée de sentiments humanitaires avait agi en sens contraire ?

Dans les temps troublés que traversait l'armée, à la suite de l'affaire Dreyfus, et alors qu'on espérait arriver, par de la poigne, à ramener le calme, résultat que, seule, la justice a produit, il était naturel que le gouvernement frappât le commandant Mayer d'une façon exemplaire.

Il était le premier à s'y attendre, n'étant étonné que d'avoir tant à attendre. Car les semaines se suivaient sans qu'on lui notifiât rien.

Une intervention parlementaire précipita les événements.

Le 12 mai, à la tribune de la Chambre, en soutenant une interpellation qu'il avait déposée sur la disgrâce du commandant Cuignet, M. le député Lasies signala le commandant Mayer comme ayant fait paraître « dans une revue allemande, qui se publie à Lausanne, des articles infâmes contre l'armée française. » Cette phrase faisait vraisemblablement allusion à un article inséré dans la *Bibliothèque universelle* du 1er avril 1899, et dans lequel il était parlé de la « légèreté », de « l'inconscience » des généraux Mercier, Billot, Zurlinden et Chanoine.

Lors donc qu'il reçut notification d'un décret, en date du 16 mai, qui le mettait en non-activité par retrait d'emploi, le commandant Mayer n'éprouva aucune surprise. Il ne fit entendre aucune protestation. Il était frappé beaucoup plus durement qu'on ne l'est d'ordinaire pour des fautes du genre de celle qu'il avait indéniablement commise; mais l'armée, à ce moment-là, était en un tel état qu'une sévérité un peu excessive était de bonne guerre.

Il y a trois ou quatre ans, une polémique de presse lui apprit que, pourtant, dans un certain parti, on le représentait comme ayant été renvoyé de

[1] Elles doivent être infligées avec justice et impartialité, ajoute-t-il, et jamais par aucun sentiment de haine et de passion.

l'armée à la suite d'indiscrétions graves dont il se serait rendu coupable. On insinuait qu'il avait fait connaître le matériel de 75, aux secrets duquel il s'était trouvé initié par ses fonctions.

Comme la mise en non-activité n'était pas motivée, et qu'on ne notifiait pas aux officiers, lorsqu'on leur retirait leur emploi, les griefs qu'on avait contre eux (depuis 1905, il n'en va plus tout à fait de même... heureusement !...) le commandant Mayer ignorait la vraie raison de sa disgrâce. Il s'informa, et il finit par apprendre que, en effet, son dossier contenait des rapports établissant qu'il avait parlé de choses qu'il devait taire, n'en ayant connaissance que par ses fonctions. Très ému de cette nouvelle, il demanda une enquête.

De tous les griefs énumérés dans les rapports existant au dossier, l'enquête a estimé qu'il n'y en avait qu'un seul qui pût être retenu. Et c'est ici que la *Revue militaire suisse* entre en jeu. En janvier 1898, elle a publié, sous la signature Abel Veuglaire, les lignes que voici (page 26) :

Une récente publication, émanant du Comité technique de l'arme, fournit des renseignements très détaillés à cet égard, et nous ne saurions trop en recommander la lecture aux officiers que ces questions intéressent. (C'est une *Note sur les effets et l'emploi des projectiles tirés par les batteries de montagne et de campagne*. Ce document, approuvé par le ministre de la guerre à la date du 7 novembre 1896, n'a été mis en vente qu'en novembre 1897.)

L'indiscrétion signalée par les rapports consistait à avoir révélé l'existence d'un document, sans d'ailleurs en indiquer le contenu. Ce document au surplus se rapportait au canon de 90, lequel avait cessé d'être en service, puisque l'adoption du canon de campagne de 75 date de 1897.

N'ayant trouvé que ce grief à retenir après examen de tous ceux qui avaient été produits en 1899, l'enquêteur de 1907 eut à se demander si la *Note sur les effets et l'emploi des projectiles* était confidentielle ou non. Car, elle n'a aucun des caractères que j'ai rappelés plus haut. Et, pour établir qu'elle l'est, on n'a trouvé que cette preuve, à posteriori : une circulaire d'août 1899 dit, en substance, que la *Note* du 7 novembre 1896 *sur les effets et l'emploi des projectiles* cesse d'être confidentielle !

En définitive, le dossier du commandant Mayer ne contenait rien de ce qu'on aurait dû s'attendre à y trouver. Par contre, on y a trouvé une pièce à laquelle on ne s'attendait pas : c'est un décret rendu dans les premiers jours de mai, alors que M. de Freycinet était ministre de la guerre (il a cessé de l'être le 6 mai), décret qui prononçait la suspension d'emploi de l'officier en question.

Remarquez que ce décret n'a jamais été notifié à l'intéressé, et il n'y a rien au dossier qui explique comment et pourquoi, en l'espace de huit jours, la peine de le « suspension » s'est trouvée transformée en « retrait », c'est-à-dire considérablement aggravée.

En présence des manœuvres louches que révélaient ces constatations, le ministre a estimé qu'une réparation s'imposait, et il a demandé à la victime, afin de la lui accorder, s'il était possible, ce qu'elle désirait à ce titre.

Le commandant Mayer a demandé, avant tout, la publication des résultats de l'enquête faite en 1907, c'est-à-dire l'étalage au grand jour des machinations qui ont arrêté sa carrière. Cette satisfaction lui a été refusée, sans doute pour ne pas mettre en cause les personnes ou les personnages de qui émanaient les rapports mensongers faits contre lui. Pour laver son honorabilité de tout soupçon, on a pensé qu'il suffirait de l'élever en grade et de le promouvoir dans l'ordre de la légion d'honneur. Et, c'est par ces réparations que se termine l'histoire sur laquelle se termine ma chronique.

CHRONIQUE ESPAGNOLE

(De notre correspondant particulier.)

L'armée aux fêtes du centenaire de la guerre de l'Indépendance. — Nouvelle loi pour l'avancemennt des sergents. — Les cadres d'officiers. — Ecoles pratiques. — Officiers détachés à l'étranger. — Changements d'uniformes dans la cavalerie.

Le 2 mai, de cette année, ont commencé, en Espagne, les fêtes du premier centenaire de notre guerre de l'Indépendance. C'est, en effet, à cette date de 1808 que les Madrilènes prirent les armes contre les soldats de Napoléon.

L'Empereur voyait ses plans a peu près réalisés : le roi Charles IV et son fils Ferdinand s'étaient laissés prendre au guet-apens de Bayonne ; le territoire au nord de la capitale et la capitale elle-même se trouvaient, grâce à la criminelle complaisance de l'infâme ministre Godoy, au pouvoir des Français. Le peuple espagnol subissait les conséquences de sa coupable inertie et de son inexplicable résignation, que ni les vilenies d'une cour corrompue, ni les vexations et les abus d'un gouvernement indigne et traître à la patrie n'arrivaient à lui faire secouer. Enfin, pourtant, la patience et la soumission des Espagnols d'il y a cent ans devaient avoir un terme et le réveil de cet assoupissement moral où ils se trouvaient plongés depuis tant d'années devait être suivi d'un déploiement d'énergie proportionné à l'intensité de leur torpeur passée. Donc le 2 mai 1808, les habitants de Madrid en armes s'élancèrent contre les brillants régiments de Murat, tandis qne les troupes espagnoles consignées dans les casernes, se voyaient obligées, par respect de la discipline, de demeurer l'arme au pied, mais la rage dans le cœur, cependant que les hommes et les femmes du peuple se battaient glorieuse-

que celle que donnèrent au monde entier les Espagnols auxquels ut affaire.

rmée n'a pas pu non plus se présenter aux fêtes com- itablement unie à cause des rivalités et des préjugés tout à fait e chacun a eu le regret de constater encore. Nous avons vu les les fantassins agir chacun de leur côté, tout comme si les gloires s autres eussent été des gloires particulières. Ils n'ont pas su e manière tangible, que les éléments de l'armée, loin de faire ularisme, devraient employer tous les moyens à leur portée mer entre eux et affermir cet esprit militaire sans lequel rait être une entité puissante, privée qu'elle est de cohésion rielle.

vec un sentiment de tristesse que nombre de nos officiers x fêtes du centenaire ; tristesse qu'expliquaient le manque sence d'une organisation d'accord avec les nécessités et les es, tristesse causée par notre persistance à conserver des articularismes opposés à la bonne camaraderie militaire ; à cette nouvelle preuve de la facilité avec laquelle nous stfonner par le passé, sans nous préoccuper du présent et ins de l'avenir. Pas une allusion n'a été faite, dans ces naire, au devoir qui nous est imposé de réclamer des conformes aux idées de notre temps ; par contre, il y r certaines de nos troupes d'uniformes et d'insignes ertains militaires, en 1808, et de créer, pour l'infan- r de celui que possède déjà l'artillerie.

nd nous nous entourons de choses surannées que heureux. Ce goût extraordinaire pour les temps tre, à lui seul, notre retard dans la voie du pro- mage !

* * *

ne d'années que fut prise la décision de ne pas rgents, sous prétexte que ceux-ci, dans l'es- , s'étaient mêlés de politique et avaient, de ements déplorables à tous égards. On disait terdiction, on aurait l'avantage de ne dispo- rutement des officiers. Pendant nos der- te d'une grande pénurie d'officiers subal- de second-lieutenant un nombre assez ent distingués, mais ils furent placés dans t sans emploi pendant le temps de paix. officie[illegible]es, un certain nombre

ment dans les rues et tombaient non moins glorieusement sous les balles des pelotons d'exécution.

Quelques officiers et quelques soldats mettant pourtant les sentiments de patriotisme au-dessus des devoirs de la discipline, se mêlèrent à leurs concitoyens pour mourir avec eux. C'est ainsi qu'ils inscrivirent leurs noms dans l'Histoire. Parmi ce petit nombre de héros, se trouvaient deux officiers d'artillerie, Daoiz et Velarde, et le lieutenant d'infanterie Ruiz. Ils se sont acquis l'immortalité en succombant à la tête d'une poignée de soldats et de quelques civils, dans la défense du parc de Monteléon.

Notre corps d'artillerie tient en particulier honneur la mémoire des deux héros, Daoiz et Velarde, et a mis tous ses soins à rehausser la fête du centenaire : tous les régiments d'artillerie avaient envoyé, à Madrid, des délégations ; celles-ci, après avoir assisté aux cérémonies qui ont eu lieu sur les lieux mêmes où se sont déroulées les luttes tragiques de Monteléon, se rendirent à Ségovie, ville où se trouve l'Académie d'artillerie, et y assistèrent à l'inauguration d'un superbe monument érigé à la mémoire de Daoiz et Velarde.

De son côté, l'infanterie a aussi honoré de différentes manières le souvenir du lieutenant Ruiz, auquel, comme à ses deux camarades de l'artillerie, on a, depuis quelques années, élevé une statue à Madrid. Enfin, le corps du génie a publié, à l'occasion des fêtes du centenaire, un ouvrage admirablement édité, où l'on trouve des détails très intéressants sur les officiers et les troupes du génie qui prirent part à la guerre de l'Indépendance, ainsi que sur leurs travaux, notamment ceux qui furent accomplis pendant les deux fameux sièges de Saragosse. Cette ville héroïque, à laquelle le gouvernement vient d'octroyer le titre bien mérité de ville immortelle, a célébré le souvenir de ses gloires passées par de brillantes fêtes, auxquelles l'élément militaire a participé avec enthousiasme.

Tout ce qui précède nous prouve que l'armée a tenu à commémorer une des périodes les plus glorieuses de notre histoire nationale. Cela ne signifie pas qu'elle ait fait ce qu'elle aurait désiré. En cette occasion, l'armée aurait dû se montrer grande et compacte, ne formant qu'un seul tout intimement lié au reste de la nation. Par malheur, cela ne lui a pas été possible, obligée qu'elle est de subir, dix ans après la catastrophe qui mit à jour tant d'imperfections de tout acabit, une organisation extrêmement défectueuse. Pour lui enlever tout éclat, on a même eu la maladresse de renvoyer dans leurs foyers, précisément quelques jours avant le 2 mai, une quantité assez considérable de soldats, ce qui réduisit les unités à l'état de squelettes. Des raisons budgétaires auront, sans doute, rendu cette décision nécessaire, mais il faut avouer qu'elle ne pouvait avoir que des conséquences fâcheuses pour tous ceux qui pensent qu'il n'est pas de sacrifices trop grands, lorsqu'il s'agit pour une nation de prendre une aussi grande leçon de civisme et de

patriotisme que celle que donnèrent au monde entier les Espagnols auxquels Napoléon eut affaire.

Notre armée n'a pas pu non plus se présenter aux fêtes compacte et véritablement unie à cause des rivalités et des préjugés tout à fait absurdes que chacun a eu le regret de constater encore. Nous avons vu les artilleurs et les fantassins agir chacun de leur côté, tout comme si les gloires des uns et des autres eussent été des gloires particulières. Ils n'ont pas su affirmer, d'une manière tangible, que les éléments de l'armée, loin de faire acte de particularisme, devraient employer tous les moyens à leur portée pour s'amalgamer entre eux et affermir cet esprit militaire sans lequel l'armée ne saurait être une entité puissante, privée qu'elle est de cohésion morale et matérielle.

C'est donc avec un sentiment de tristesse que nombre de nos officiers ont pris part aux fêtes du centenaire ; tristesse qu'expliquaient le manque d'effectifs et l'absence d'une organisation d'accord avec les nécessités et les principes modernes, tristesse causée par notre persistance à conserver des dualismes et des particularismes opposés à la bonne camaraderie militaire ; tristesse enfin due à cette nouvelle preuve de la facilité avec laquelle nous nous laissons suggestionner par le passé, sans nous préoccuper du présent et encore beaucoup moins de l'avenir. Pas une allusion n'a été faite, dans ces cérémonies du centenaire, au devoir qui nous est imposé de réclamer des institutions militaires conformes aux idées de notre temps ; par contre, il y a été question de doter certaines de nos troupes d'uniformes et d'insignes tels que les portaient certains militaires, en 1808, et de créer, pour l'infanterie, un musée à l'instar de celui que possède déjà l'artillerie.

C'est décidément quand nous nous entourons de choses surannées que nous nous sentons le plus heureux. Ce goût extraordinaire pour les temps passés expliquerait peut-être, à lui seul, notre retard dans la voie du progrès et c'est vraiment dommage !

* * *

Il y a environ une vingtaine d'années que fut prise la décision de ne pas donner d'avancement à nos sergents, sous prétexte que ceux-ci, dans l'espoir d'arriver plus tôt officiers, s'étaient mêlés de politique et avaient, de cette façon, déterminé des événements déplorables à tous égards. On disait également que, grâce à cette interdiction, on aurait l'avantage de ne disposer que d'un seul procédé de recrutement des officiers. Pendant nos dernières guerres coloniales et ensuite d'une grande pénurie d'officiers subalternes, il fallut revêtir du grade de second-lieutenant un nombre assez considérable de sergents qui s'étaient distingués, mais ils furent placés dans le cadre de réserve où ils demeurent sans emploi pendant le temps de paix. Ces dernières années, vu le déficit d'officiers subalternes, un certain nombre

de lieutenants sortis des rangs furent mis en activité de service, tout en continuant à figurer dans le cadre de réserve.

Le ministre de la guerre a pensé que ce que l'on avait fait dans le cours des dites campagnes coloniales pourrait également être pratiqué en temps ordinaire, sans qu'il en résultât d'inconvénients, et que, de cette façon, justice serait rendue aux sous-officiers, en leur permettant de continuer leur carrière militaire, sans toutefois enfreindre le principe de la communauté d'origine auquel s'était manifesté si attaché le corps des officiers. Le projet pour l'avancement des sous-officiers présenté par le maréchal Primo de Rivera a été voté sans opposition, successivement par le Sénat et par le Congrès, et la nouvelle loi a paru à l'Officiel, le 2 juin dernier. A teneur de cette loi, pourront être promus seconds-lieutenants des cadres de réserve, les sergents de toutes les armes et des différents corps qui sont en possession des conditions suivantes : bonnes notes de conduite, 12 années de service dont 8 de grade (le temps de service sera compté à partir de la date du recrutement ; s'il s'agit d'engagé volontaire, ce temps de service ne pourra être compté que depuis l'âge de 18 ans révolus pour les sergents actuels, et depuis celui de 20 ans pour les hommes qui entreraient dans l'armée à partir du jour de la promulgation de la loi) et obtenir un certificat d'aptitude après avoir passé des examens spéciaux. Le tiers des vacances dans le grade de second-lieutenant sera réservé aux sergents. Les sergents qui pourront aspirer à l'avancement seront astreints à suivre, dans leurs régiments respectifs, un cours d'études d'une année. Ce cours sera donné par des officiers nommés par le sous-inspecteur de la région militaire, sur la proposition du chef du corps. L'examen final sera passé à Madrid, devant une commission formée d'un général de brigade, d'un colonel et d'un capitaine de chaque arme et de chaque corps ; un lieutenant remplira les fonctions de secrétaire. Les sergents qui échoueront seront attribués à des emplois sédentaires de leur grade.

Cette réforme a été à peine discutée, et elle n'a guère éveillé d'intérêt en dehors du cercle des intéressés. Une réception aussi froide ne veut cependant pas dire que l'on n'ait pas vu avec sympathie cette mesure qui permettra à la classe des sous-officiers d'étendre quelque peu ses modestes et légitimes ambitions. Mais d'aucuns prétendent qu'il eût été préférable, avant de s'occuper de la promotion des sergents, de penser à se procurer de bons cadres de sous-officiers. Il n'y a pas d'armée au monde, (du moins, de *bonne armée*) qui se contente, comme nous le faisons, de deux grades intermédiaires entre le simple soldat et l'officier : nos caporaux et nos sergents sont insuffisants, tant au point de vue du nombre des gradés qu'à celui de la valeur technique, pour bien encadrer la troupe, pour bien l'instruire et décharger les officiers d'une quantité de besognes peu faites pour maintenir haut et ferme le prestige de ceux-ci.

Après avoir trouvé les moyens de posséder une bonne hiérarchie de sous-officiers, le moment serait arrivé, nous semble-t-il, de penser au développement de leur carrière militaire. Un autre point difficile à comprendre, dans la loi en question, est le fait d'envoyer des officiers sortis du rang dans les cadres de réserve ; ces cadres sont constitués d'une façon quelque peu bizarre d'officiers destinés, sur leur demande, à des emplois sédentaires, ou d'officiers dont les notes n'étaient pas précisément brillantes et d'anciens sergents promus à Cuba ou aux Philippines. Comme il n'existe actuellement que des réserves nominales, il est évident que les cadres de réserve en question ne seraient que le refuge de ceux qui, virtuellement, n'auraient rien à faire. Eh bien ! je ne crois pas que ce soit dans ce groupement impropre (du moins au point de vue légal) au service actif que l'on aurait dû classer les officiers sortis du rang du moment qu'ils feront leur service au côté de leurs camarades des cadres actifs. Notez bien que, chez nous, un sergent ou un caporal autant qu'un simple soldat peut se présenter aux examens d'admission de n'importe laquelle de nos Académies militaires, et s'il passe avec succès les examens, ses origines lui sont pardonnées. Si c'est vraiment une cause d'infériorité que d'avoir revêtu la capote de soldat, il faut avouer qu'il suffit de peu pour que celui qui l'a portée remonte dans la considération. Quant à la question de culture générale, je crois qu'un homme qui a huit ans de grade et qui s'est consacré, durant une année, à des études sérieuses et bien dirigées, fera aussi bonne figure à la tête d'une section que le jouvenceau de 17 ou 18 ans fraîchement éclos de l'école que nous sommes habitués d'y voir. J'admets bien que l'ancien sous-officier, au moment de sa promotion, ne pourra avoir la prétention de commander une division ; mais est-ce que le jeune lieutenant sortant d'une école en serait plus capable ? Certainement non ; seulement, avec notre système d'avancement, le jeune officier a la certitude, grâce au droit d'ancienneté, d'arriver un jour aux plus hauts grades. Et cette certitude même lui suggère de se croire d'une espèce privilégiée.

La bonne unité d'origine dans le corps d'officiers, celle à laquelle nous devrions aspirer, est basée sur le passage de tous par le rang. Vous la possédez cette bonne unité, et c'est vers elle qu'évoluent, dans tous les pays, les principes relatifs au recrutement des officiers. Dans nos temps de démocratie et d'égalité sociale, il n'y a que ces principes qui puissent prospérer. Nous autres Espagnols, nous persistons à ne pas vouloir nous rendre à l'évidence. Tous les jours s'élèvent, dans notre monde militaire, de nouvelles plaintes au sujet de nos misérables effectifs ; on répète sans cesse que la nation ne s'intéresse pas aux choses de l'armée, que les hommes politiques la considèrent comme une quantité négligeable, etc., etc. Mais l'accord est loin d'être parfait lorsqu'il s'agit de demander une modification complète de nos systèmes de recrutement. Nous persistons à ne pas avoir le service

militaire obligatoire et nous restons fidèles au mauvais système de recrutement de nos officiers, le recrutement par les Académies militaires remplies de jeune gens, je dirai presque d'enfants, que l'on a bourrés de quelques théories de mathématiques apprises par cœur.

Tant que ces méthodes surannées ne seront pas changées de fond en comble, toutes les autres réformes ne porteront que sur des points secondaires et nous manquerons d'une armée active, d'une armée de réserve et d'une armée territoriale capables de satisfaire aux besoins militaires de l'Espagne. C'est ce que chacun de nous devrait se dire si nous étions sages. Mais, semblables à l'autruche, nous préférons cacher notre tête sous l'aile qui dissimule le danger et vivre au jour le jour ; au lieu d'envisager courageusement la situation et d'en affronter crânement les conséquences, nous nous contentons d'un présent incertain et précaire.

Ce sentiment d'instabilité se traduit parfois par de vives alarmes. En ce moment, par exemple, les pessimistes ont à leur disposition un vaste champ où lancer leurs nouvelles angoissantes. En effet, notre Etat Major-central est occupé, depuis quelques semaines et par ordre du ministre de la guerre, à préparer une notice détaillée des cadres dont nous aurions réellement besoin. Il paraît que ce travail serait basé sur l'existence d'une armée permanente de 100 000 hommes qui, en cas de mobilisation, pourrait être portée à 300 000 hommes. Alors même que la perte de nos dernières colonies nous ait obligés, ces dernières années, d'amortir un nombre considérable de vacances d'officiers, nous avons encore des cadres excessifs, dans certains grades, pour une armée de 100 000 hommes. On parle, par conséquent, de réductions extraordinaires, de mises à la retraite en masse, et de nombre d'autres choses tout aussi désagréables. D'autres soutiennent que c'est précisément le contraire qui arrivera, puisque nous n'avons pas de cadres suffisants pour une armée de 300 000 hommes. N'ayant pas, ajoutent les esprits optimistes, d'officiers non professionnels, il nous faudra bien avoir recours à des promotions extraordinaires, ce qui servira en somme à résoudre le difficile problème soulevé par la paralysie de l'avancement que chacun déplore.

Je crains beaucoup que ces rêves couleur de rose ne réservent de terribles désillusions aux naïfs. Qui vivra verra. En attendant, le budget de la guerre pour l'année prochaine n'annonce aucun changement important dans notre organisation militaire. Il comporte une augmentation de 5 millions, destinés à élever les effectifs permanents de 80 000 à 85 000 hommes, effectifs indispensables pour maintenir renforcées la brigade de chasseurs à pied du camp de Gibraltar et la 1re division (Madrid) ; pour des achats d'habillements et pour augmenter d'un 10 % la solde des sergents et leurs primes de rengagement.

* * *

urons cette annnée-ci, comme l'année passée, des écoles pratiques eurs corps de troupes. Les instructions pour ces écoles ont déjà uniquées par l'état-major central. Le crédit affecté à l'infanterie exercices est de 60 000 pesetas, somme qui devra être répartie que chaque régiment ne puisse dépenser plus de 4000 pesetas; la érieure du crédit assigné à un bataillon de chasseurs sera de 2600 a valeur de la munition à tirer est comptée en plus des dites Un régiment d'infanterie recevra 26 500 cartouches à balle et 16 500 taillon de chasseurs. Les travaux des écoles pratiques seront dans des mémoires accompagnés de tous les documents explica-

oles pratiques de la cavalerie, de l'artillerie et du génie, auront ant des instructions analogues à celles données pour l'infan-

tu d'un ordre royal, un certain nombre d'officiers du génie appar- une autre spécialité que l'aérostation, et quelques officiers d'état- l'artillerie devront prendre part aux exercices des aérostiers. Ces ne formaient, chez nous, jusqu'à présent qu'une compagnie, nom- pagnie d'aérostation et d'éclairage en campagne. » Par un arrêté *fficiel* il y a quelques semaines, cette compagnie servira de base sation des troupes « d'aérostation et d'éclairage en campagne », recevront la composition suivante, dès que les crédits budgétaires tront: 1° une compagnie active d'aérostation, avec un capitaine et nts; 2° une compagnie d'éclairage en campagne, avec 1 capitaine nants; 3° une compagnie de forteresse, dont il n'y aura en temps que les cadres et une compagnie de dépôt.

le 18 mai au 20 juin, il y a eu, à la section de l'infanterie de ntrale de tir (3ᵉ section), un cours pour lieutenants (un par régi- ar bataillon de chasseurs). La partie théorique a eu lieu à Madrid, cal de l'Ecole, et les tirs ont été exécutés au polygone du camp de nel et à Valdemorillo, près de Madrid. On dit beaucoup de bien de

* * *

erminer, il me reste à ajouter que les officiers que l'état-major l'intention d'envoyer, cette année, faire un stage à l'étranger, se- dans l'armée italienne et que l'on va changer les uniformes de lerie. La couleur du fond sera toujours bleu clair, mais les pare- ont blancs pour les lanciers, jaunes pour les dragons, et rouges pour urs. En outre, un régiment, celui de Lusitania, recevra un uniforme uxueux, infiniment plus voyant que ceux de nos hussards, dont ent est pourtant aussi peu pratique que brillant. Tous nos cava- ront désormais du velours et de la soie, de l'or et de l'argent, en

veux-tu, en voilà. Il est vrai que tout ce clinquant sera remplacé, en campagne, par un uniforme spécial, d'une teinte gris foncé que nos soldats endosseront quand il s'agira de donner ou de recevoir des coups. Une chose entre beaucoup d'autres, m'a laissé rêveur : c'est que nos cavaliers se coifferont d'un lourd casque de métal lorsqu'ils n'auront qu'à parader ou à se promener, tandis que leur tête ne sera protégée que par une mince casquette de drap, lorsque, dans la mêlée, ils se verront exposés à recevoir sur le crâne quelque formidable coup de sabre.

CHRONIQUE DES ÉTATS-UNIS

(De notre correspondant particulier.)

Les manœuvres de 1908. — Nouvelle loi de milices pour l'Etat de New-York. — Un projet d'augmentation de l'artillerie de milices — Les épreuves physiques pour officiers. — Un nouvel obus. — L'élévation de la solde. — Le budget de la guerre. — La loi du 27 mai sur la mobilisation de la milice aux Etats-Unis.

Les manœuvres de cette année, qui ont commencé le 15 juin, sont la résultante des expériences faites depuis 1902, mais plus particulièrement de celles de l'an passé. On se souvient qu'en 1907 l'état-major général, renonçant à des opérations de large envergure, s'est borné à l'exécution d'exercices combinés pour les réguliers et la milice, soit dans les forts des côtes soit dans certains camps où se réunirent des brigades mixtes. Les résultats, l'an dernier, ont justifié, sinon dépassé les espérances ; et il semble que, pour le moment, il n'y ait qu'à se tenir à ces errements.

Onze Etats font participer leur milice à des manœuvres de forteresse, le long des côtes, sur le plan que nous avons décrit dans notre chronique de juillet 1907. Il est à remarquer que maintenant les colonels et lieutenants-colonels de la garde nationale y sont pourvus de commandements effectifs, alors qu'en 1907 ils n'étaient que de simples spectateurs. 42 Etats de l'Union (ou Territoires) envoient des troupes dans des camps d'instruction [1]. Près de 70 régiments d'infanterie, 9 batteries et une vingtaine d'escadrons se trouveront ainsi en contact avec des détachements de l'armée régulière. Les exercices seront encore plus progressifs, si c'est possible, que l'année dernière ; ils dureront environ dix jours pour chaque unité de milice.

Pour donner un aperçu de la composition de ces camps, nous pouvons prendre par exemple celui de Pine Plains, dans le nord de l'Etat de New-York, où le Gouvernement fédéral s'est procuré un terrain de 40 000 hectares. Les réguliers, appelés à y séjourner du 15 juin au 15 juillet, comprennent 12

[1] Pine Plains (New-York) pour le nord ; Chicamauga (Virginie) pour le sud ; Ft. B. Harrison (Indiana) et Ft. Riley (Kansas) pour le centre ; Ft. Russell (Wyoming) pour l'ouest ; Amerikan Lake (Washington) et Camp Atascadero (Californie) pour le Far West.

ıdrons (des 11e, 13e et 15e cavalerie) ; 2 batteries de campagne; 24 com-
nies d'infanterie (5e, 12e, 24e), plus des services auxiliaires. Les unités de
ce se succéderont en trois groupes de dix en dix jours.

1er groupe:
- 2e New Hampshire.
- Trois régiments de Massachusetts.
- 23e New-York.
- Deux escadrons de New-York.
- Une batterie de New-York.

2e groupe:
- 1er Vermont.
- 1er New Jersey.
- Un escadron de New Jersey.
- 3e Pennsylvania.

3e groupe:
- 2e Connecticut.
- Une compagnie Connecticut.
- 4e Maryland.

l va sans dire que ces manœuvres se font sans préjudice des exercices naires, dans les camps respectifs des Etats, des unités de la milice dont t le tour d'y paraître. En résumé, l'annnée 1908, au point de vue de l'ex- ion donnée à l'instruction pratique des milices, marque une étape des importantes dans nos annales militaires.

* * *

l est d'ailleurs évident que les divers Etats ont fini par comprendre l'im- ance du « Si vis pacem... ». Nous voyons maintenant des régiments là où étaient misérablement de petites compagnies. Les républiques populeuses 'est et du centre-nord ont transformé leur organisation militaire. Voici n que New-York se décide à adopter une loi de milices renfermant de euses innovations. Celles-ci valent la peine que nous nous y arrêtions un . Tout d'abord, il est formé, en cas de guerre, un bataillon de dépôt pour placer tout régiment de garde nationale passé au service fédéral. En e, les aides de camp civils de l'état-major du Gouverneur sont abolis. On remplace par 16 aides détachés des unités de la milice. Il est institué. n, un Conseil de la milice, qui tiendra des sessions mensuelles à Albany, apitale de cet Etat. Mais la mesure la plus importante est celle qui pres- que si les $^2/_3$ des officiers d'un régiment de milice le demandent, c'est le verneur qui pourvoira au remplacement d'un officier et, dans ce cas, il aura pas d'élection. C'est là un pas décisif vers la fin d'un état de ses déplorable à tout les points de vue. Il est à peine besoin de rappeler la majorité des dissensions compromettant la discipline des corps de ıpe de la garde nationale proviennent du système électif.

* * *

L'Etat de New-York a de plus décidé de porter à 12 000, au lieu de 5000 francs, le fonds de louage, etc., des chevaux de ses batteries. Et ceci nous amène à mentionner une des plus graves préoccupations de l'état-major général. Depuis quelque temps, ce dernier cherche à remédier à la pauvreté en artillerie montée des troupes de la milice. Divers Etats ont fait savoir officieusement qu'ils maintiendraient volontiers la proportion voulue de « field artillery », si le gouvernement fédéral consentait à fournir le fourrage des chevaux. Il est toutefois douteux que toutes les républiques de l'Union fassent les sacrifices nécessaires pour cette augmentation d'effectif. Comme l'entretien des animaux d'une batterie revient à environ 4300 dollars par an, un crédit annuel de 350 000 dollars serait suffisant pour l'ensemble du pays. On dit, dans les milieux militaires, que le Ministère de la guerre se résoudra peut-être, afin d'en finir avec cette question, à prendre tous les frais à sa charge, y compris le fourrage et la paille de litière,

* * *

Ainsi que nous l'avions annoncé dans une de nos précédentes chroniques, les épreuves physiques pour officiers ont été étendues à toutes les branches du service. Mais, aux dispositions un peu draconiennes de la première heure ont succédé des modifications fort appréciées des candidats. Pendant les marches forcées à cheval (90 milles, ou 135 km. en trois jours consécutifs) il n'est plus obligatoire de faire une partie de la route à pied, au pas gymnastique, en tenant son cheval par la bride. Les officiers de l'artillerie de côte feront les épreuves à pied : 50 milles ou 75 km. en trois jours consécutifs, dans un total de 20 heures, y compris les haltes. (La marche, chacun de ces trois jours, doit être effectuée dans des heures consécutives.) Cette disposition est motivée par deux raisons ; d'abord la logique : il n'y a guère de chances, aux Etats-Unis, pour que les officiers de cette branche du service aient à se servir de chevaux en cas de guerre. D'autre part, vu la situation de beaucoup de garnisons de « coast artillery », il serait coûteux, sinon impossible, pour nombre d'officiers de se procurer des montures pour les épreuves.

Les officiers du génie et ceux de signaleurs sont libres de choisir entre les épreuves à pied et celles à cheval.

Il est à remarquer que la garde nationale commence, elle aussi, à s'inquiéter des aptitudes physiques de ses cadres. Un régiment, notamment, le 23e New-York, de Brooklyn, oblige maintenant ses officiers à faire une séance de manège par semaine.

Le corps d'officiers, dans son ensemble, a accepté de fort bonne grâce le nouveau règlement d'entraînement physique. Dans certaines garnisons afin de rendre l'opération plus intéressante, on établit, à 45 km. de la localité, un petit camp où les candidats passent la nuit après la première mar-

leuxième jour, ils se rendent à 22 km. et demi, et reviennent au troisième, ils rentrent dans leurs garnisons.

* * *

nt de marches, citons celle exécutée par deux escadrons du 11e de . Effectuée dans des conditions particulièrement pénibles, car c'est t à une époque où le soleil n'est pas tendre, elle a fort bien réussi. pes, après dix jours d'exercices, ont fait 165 km. en 29 heures envi- ont arrivées à l'étape sans aucun incident et sans aucune blessure ar le harnachement. L'épreuve a été d'autant plus remarquable ommes avaient moins de 12 mois de service, et que ce sont des tégrales, non des individus triés sur le volet, qui l'ont accomplie.

* * *

lerie, cette année, n'exécutera pas de manœuvres spéciales. En , elle se livrera, à Ft. Riley, à des expériences avec un nouvel le dont on attend les plus grands effets. Rien n'est changé, ni aux ns, ni au poids du shrapnel. Mais la force de propulsion des balles n, de 4 à 5 fois plus considérable qu'actuellement. Outre la charge e, il y en a une seconde à l'avant du projectile. Indépendante de de la fusée, cette charge fait explosion, lorsque la portion du shrap- lle se trouve frappe un obstacle. Le nouvel obus est surtout destiné nployé contre l'artillerie ennemie ; agissant comme shrapnel à l'égard nnel, et par ses effets de choc et d'éclatement envers le bouclier et

* * *

ontinue à s'occuper du problème du recrutement, lequel, d'ailleurs, eu moins aigu en ce moment, par suite de la crise industrielle et du ombre de gens sans ouvrage. Le Congrès semble décidé à faire de ux dans les limites, fort étroites, de ses pouvoirs. Incapable, on le prendre en la matière aucune mesure coercitive, il doit se rabattre uestion d'argent. Il est à peu près certain, au moment où nous s, que la solde du simple soldat sera augmentée de 10 fr. par mois u lieu de 65). En Europe, ce serait considérable ; ici, il n'est pas bien de gagner 7 fr. 50 par jour, ce qui, déduction faite des frais d'entre- ., laisse à l'ouvrier environ 100 fr. Quoiqu'on fasse, on n'arrivera en Amérique, — pas plus qu'ailleurs — à rendre le métier militaire n appelle ici : « a paying proposition ». Le maximum auquel puisse re le simple soldat, après son 9e engagement, est 25 doll. ou 125 fr. is, net. En ce qui concerne les sous-officiers, la nouvelle proposition ait disparaître nombre d'inégalités et même d'injustices dont on a

peine à s'expliquer l'origine. La solde mensuelle du sergent est portée de 17 à 30 dollars, son maximum de 27 à 48; celle du sergent-major (adjudant), de 25 à 40, etc. Plus le temps de service augmente, plus la différence entre l'ancienne et la nouvelle solde s'accentue, principalement dans les emplois spéciaux. Ceci a pour but de retenir au service des sous-officiers que la perspective de positions rémunératrices dans la vie civile amène à quitter l'armée au moment où ils commencent à se rendre particulièrement utiles. C'est ainsi que le maximum, pour les sergents du génie ou du Corps des Signaleurs, est porté de 44 à 60 dollars (300 fr.); pour les maîtres électriciens, de 84 à 99 dollars (495 fr. par mois).

Une des meilleures dispositions de la future loi est celle qui institue une prime de rengagement de 45 dollars. Il est de fait que si l'on peut décider les hommes, et surtout les gradés à rengager une première fois, il n'y a plus à beaucoup près autant de difficulté à leur persuader de continuer leur service, et d'embrasser définitivement la carrière des armes. En effet, le soldat, à l'expiration de son deuxième congé, a déja six ans de fait sur les 25 qui lui assurent une pension de retraite. Au point de vue de l'Etat, la prime est une bonne opération financière, car, outre que le rengagé a plus de valeur intrinsèque et est moins sujet aux maladies que la recrue, cette dernière, lorsqu'on fait entrer en ligne de compte les frais de route et d'instruction, etc., revient à environ 100 dollars au lieu des 45 qui constituent la prime.

* * *

La discussion du budget de la guerre au Sénat a donné lieu à d'intéressants débats. Malgré l'élévation de ce budget, 509 600 000 fr., la Chambre haute l'a voté, mais non sans faire ses réserves pour l'avenir. Et cela se conçoit : l'augmentation sur l'exercice précédent est de 104 millions de francs. Ce qui a causé encore plus d'émoi aux législateurs, c'est un article d'un journal inspiré en général par l'administration, dans lequel on cherche à démontrer la nécessité d'un accroissement considérable d'effectifs. Ils en ont été d'autant plus étonnés que le Ministre de la guerre, M. Taft, n'avait soufflé mot sur ce sujet devant la Commission de l'armée. Toujours est-il que c'est ainsi que l'on procède d'habitude quand on lance un ballon d'essai...

* * *

Les tendances de l'état-major général sont certainement vers une augmentation de l'armée: comment pourrait-il en être autrement? Ce n'est un secret pour personne que nos troupes régulières sont trop peu nombreuses pour résister avec succès aux attaques d'un ennemi tant soit peu entreprenant sur nos côtes du Pacifique ou surtout de l'Atlantique. Il tombe sous le sens qu'en attendant le jour, problématique, où nous aurons une armée véri-

ablement digne de ce nom, tout ce que le Gouvernement peut faire est de endre la milice plus mobilisable.

Sous ce rapport, la nouvelle loi nationale de milices, signée par le présient le 27 mai dernier, a une importance qui ne saurait échapper à personne. usqu'ici, on le sait, les gardes nationaux n'étaient pas tenus de faire partie n cas de guerre, du contingent demandé à leur Etat par le Ministre. En omme, les unités constituées ne marchaient que si elles y consentaient et, ans ce cas, les vides causés par les abstentions individuelles ou autres auses étaient comblés à la hâte par des engagements. Mais, du reste, les utorités fédérales n'étaient pas obligées d'accepter le contingent dans la rme de corps de troupes constitués : elles avaient la latitude de répartir s hommes fournis par les divers Etats dans d'autres unités : de telle sorte u'un régiment de milice pouvait se trouver fondu, soit avec un corps réguer, soit avec un corps de volontaires. Aussi, arrivait-il que d'excellentes oupes de garde nationale refusaient de passer au service fédéral, par rainte de voir détruire, pour la durée de la guerre, leur organisation régientaire. Ce n'est pas tout : le contingent des diverses républiques ne pasait au dit service qu'après de longues formalités, visites médicales, prestaons de serment individuelles, etc. La loi du 27 mai a changé tout cela. ésormais, au moment de la mobilisation, le président convoque simplement s milices des Etats ou Territoires, lesquelles se trouvent par ce seul fait ansférées au service fédéral, en qualité de troupes de première ligne. Il st à remarquer, d'ailleurs, qu'à dater du 12 juin 1910, toutes les gardes ationales devront avoir la même organisation et la même discipline que armée régulière. Dès aujourd'hui, elles sont tenues de manœuvrer au miniium cinq jours par an, sans préjudice de 24 séances d'exercices de quarer[1].

Les forces de deuxième ligne se composent des régiments de volontaires, vés comme autrefois. Tous les hommes valides restants, entre 18 et 44 ans, onstituent la réserve. Ces derniers, compris sous le nom de « milice non rganisée », ne reçoivent en temps de paix aucune instruction.

Maintenant la question se pose de savoir si, dans ces conditions, la garde ationale se recrutera avec autant de facilité qu'autrefois. Nous reviendrons ir ce point dans notre prochaine chronique.

[1] Le président est investi du droit de fixer le minimum d'effectif des corps de ilices. Chaque division de la milice doit avoir un inspecteur des armes portatives du ng de lieutenant-colonel ; chaque brigade un du rang de major et le régiment un du ng de capitaine.

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

La Commission d'enquête. — La défense fortifiée de terre et de mer. — Garnisons fixes et garnisons mobiles. — Amélioration des soldes. — Nouvelles lois militaires.

La Commission d'enquête nommée en juin 1907 vient d'achever la majeure partie de son travail. Elle en a saisi le Parlement, le Conseil des ministres et le pays. On peut affirmer d'ores et déjà qu'elle a travaillé avec beaucoup de conscience et d'activité ; ses conclusions sont donc d'une grande portée, et l'opinion publique s'en est emparée avec résolution.

* * *

La première observation de la Commission a trait aux graves lacunes dont souffre la défense des frontières de terre et de mer. Cette défense a été négligée par considérations financières, et au lieu d'examiner le problème dans son ensemble on s'est borné à des points isolés. Il convient d'établir le programme complet. Les fortifications de la frontière peuvent être attaquées dès la première heure des hostilités; elles doivent être mises en condition de remplir leur mission.

La Commission propose :

a) Pour la défense territoriale : 1. assurer l'arrêt de l'ennemi sur les grandes routes du versant des Alpes et des Apennins de Ligurie ; 2. défendre aussi les vallées importantes dont des grandes routes ou des chemins muletiers traversent la frontière ; 3. couvrir les régions montagneuses d'une certaine importance par des forts protégés ; 4. renforcer du côté de terre les places fortes maritimes et les stations navales ; 5. réordonner les voies ferrées selon les exigences de la défense nationale ; 6. réorganiser dans le même but la navigation fluviale.

b) Pour la défense maritime sur les trois côtes : 1. armer assez les places maritimes d'une importance stratégique pour qu'elles puissent se défendre sans le concours des forces de mer ; 2. confier surtout à des torpilleurs la défense des places maritimes qui n'ont pas une importance stratégique ; 3. battre à l'aide de batteries les nappes d'eau où l'ennemi pourrait constituer des points d'appui.

L'expertise de nos fortifications actuelles a conduit à reconnaître que la plus grande partie de nos ouvrages des Alpes et des Apennins demandent à être renforcés pour pouvoir résister aux moyens d'attaque modernes ; que des routes de montagne d'une haute importance militaire sont exposées sans aucune précaution à de faciles menaces, et qu'il en est de même de places maritimes et de stations navales. On a permis la construction de routes menaçantes sans pourvoir à leur défense.

La construction d'ouvrages fortifiés est donc une nécessité de la défense La Commission en a établi le devis à 140 millions pour les dépenses territoriales, à 50 millions pour les ouvrages maritimes. Les détails ont fait l'objet d'une note secrète présentée au Conseil des ministres.

Encore une remarque à ce sujet. Jusqu'ici, la construction d'une fortification a toujours été précédée d'une telle quantité d'études et de contrôles que deux, trois, parfois même quatre années passaient avant que l'ouvrage fût commencé. Pour simplifier les opérations, la Commission propose la division du territoire en secteurs possédant chacun leur office technique. La commission supérieure de la défense assignera le but à poursuivre et formulera pour chaque zone les prescriptions nécessaires, et c'est le directeur de l'office technique qui établira les projets de construction et d'armement. Ceux-ci seront examinés par le Ministère de la guerre, la Commission supérieure de la défense et les inspecteurs de l'artillerie et du génie. Le Ministère les exécutera aussitôt après approbation.

* * *

Une seconde question est celle des garnisons fixes ou mobiles. L'idéal serait la garnison fixe pour tous les régiments. Mais il faut considérer que la dislocation des troupes ne peut pas relever uuiquement des raisons militaires. La majorité de la Commission n'a donc pas pu s'arrêter absolument au système des garnisons fixes. Elle en propose une application partielle seulement, fondée sur des considérations de défense. Les troupes de la frontière doivent connaitre parfaitement le terrain, et celui-ci étant montagneux exige une troupe spécialement entraînée, instruite et équipée. La Commission propose en conséquence les garnisons fixes pour 36 régiments d'infanterie des divisions-frontières et pour les régiments de cavalerie de la vallée du Pô. Afin d'empêcher que les régiments fixes ne deviennent des régiments régionaux on limitera le nombre des officiers de la région qui peuvent en faire partie et l'on créera même une rotation entre eux.

* * *

La Commission a reconnu la nécessité d'améliorer la condition matérielle des officiers. Elle se prononce pour monter tous les capitaines d'infanterie tandis que jusqu'ici, n'ont été montés que ceux qui ont deux ans de grade, Les indemnités seraient revues, afin que le fait d'être monté ne constitue pas une perte comme c'est le cas actuellement.

La Commission propose également une réforme des indemnités extraordinaires du personnel, pour transports, par exemple ; ces transports sont, dans ce moment-ci, une cause de dommage.

* * *

La Commission relève la double mission des officiers de la milice : l'une est de former les soldats ; l'autre de les conduire ; celle-là intéresse essen-

tiellement les officiers jusqu'au grade de capitaine ; celle-ci les officiers supérieurs. En conséquence, tout officier reconnu apte par ses supérieurs doit pouvoir appartenir à la première catégorie. Les officiers supérieurs, au contraire, qui, en temps de guerre, devraient commander des bataillons et des régiments et, en temps de paix, instruisent des soldats et des officiers, ne doivent être que des officiers de choix et provenir d'une sélection rigoureuse dans le passage de capitaine à major. Cette sélection doit se faire au moyen d'un examen par une commission unique.

En outre, le grade de colonel qui exige une grande énergie physique et morale et une haute intelligence, ne doit être attribué qu'après un nouvel examen.

La Commission a d'ailleurs examiné en détail les diverses positions dans lesquelles peut être placé l'officier, la position de congé provisoire, par exemple, constituée par la loi pour permettre d'éloigner les moins aptes, et dont il n'est, pour ainsi dire, pas fait usage. Elle a examiné les questions de discipline, le traitement de la troupe, la ration journalière du soldat, etc.

Elle conclut par les lignes suivantes : « La Commission a le devoir de déclarer qu'après avoir été en contact étroit avec tous les éléments de l'armée, elle a vu se fortifier chez tous ses membres le sentiment d'une véritable admiration pour nos officiers et nos soldats. La solidité de la discipline, nonobstant quelques accusations, et l'affection vraiment exemplaire qui unit officiers et soldats, ont produit ces manifestations d'énergie et d'abnégation qui rendent tous les jours admirable l'œuvre de l'armée, soit pour assurer l'ordre, soit pour apporter son secours dans les calamités publiques. La Commission est heureuse de pouvoir affirmer sa conviction que le pays peut compter avec confiance sur les qualités morales de son armée, vaillant instrument de la défense nationale et représentant de l'unité italienne. »

* * *

Depuis que la Commission a déposé la première partie de son rapport, le Ministre de la guerre a présenté au Parlement quelques nouvelles lois militaires et une demande de crédits de 283 millions. Les lois que le Parlement a approuvées concernent la solde et les indemnités des officiers qui l'une et les autres sont sensiblement améliorées. La solde du lieutenant est portée à 2400 francs, 2800 après cinq années de grade, 3200 après quinze années. Capitaines, 4000, 4400, 4800 ; majors 5000, 5500 ; lieutenants-colonels, 6000, 7000 ; colonels 8000 ; major-général, 10 000 ; lieutenant-général 12 000 et 15 000. Tous les capitaines sont montés. Ces réformes ont augmenté les dépenses budgétaires d'environ 9 $^1/_2$ millions.

Prévoyant l'augmentation de l'artillerie à l'occasion de l'adoption du nouveau matériel, le Ministre avait proposé l'accroissement du cadre. Des

difficultés de divers ordres ont engagé à ajourner ce projet à l'automne prochain.

Le crédit de 283 millions sera budgeté par annuités de 20 à 35 millions jusqu'en 1917. Le Gouvernement s'est réservé au surplus de raccourcir la période de construction et de demander encore de nouveaux crédits le cas échéant. Mais, actuellement, la situation financière du pays et le grand nombre de constructions d'ouvrages fortifiés dont quelques-uns en haute montagne proposés par la Commission l'ont engagé à réduire sensiblement les demandes de celle-ci.

INFORMATIONS

FRANCE

Manœuvres d'armée. — Les manœuvres d'armée seront, cette année, d'une importance exceptionnelle. Un effectif de 125 000 hommes, mis à la disposition du généralissime, est réparti par lui en deux armées inégales, dont l'une, sensiblement plus forte en infanterie, sera commandée par le général Millet, qui est l'auteur du règlement de manœuvre de l'infanterie et qui a été directeur de cette arme au Ministère de la guerre, tandis que l'autre, plus riche en cavalerie, sera dirigée par un de nos plus éminents cavaliers, le général Tremeau, ancien commandant du 6e corps d'armée.

L'idée est neuve, en même temps qu'elle peut être féconde, de donner à chacun des chefs de partis adverses une proportion prépondérante de l'arme dont il connaît le mieux le maniement. Si, à cette première cause d'intérêt, on ajoute que diverses expériences ou seront reprises, ou seront commencées, au cours de ces manœuvres, on comprend qu'elles provoquent déjà un vif mouvement de curiosité. Nul doute qu'elles attireront beaucoup de gens du métier du 11 au 17 septembre entre Tours et Bourges, probablement au nord de Valençay.

BIBLIOGRAPHIE

Règlement du 22 mars 1908 *sur le service en campagne dans l'armée allemande,* traduit par le général Peloux. — 1 vol. in-8o de 350 pages, avec figures et planches.—Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1907.—Prix : 2 fr. 50.

Si c'est déjà un mérite pour cette traduction d'être l'œuvre d'un général, — d'un ancien commandant de corps d'armée, s'il vous plaît! — c'est-à-dire d'un homme qui n'est pas seulement capable de faire convenablement une version, mais qui est en situation de pénétrer l'esprit, en même temps que la lettre du sujet, comme en témoignent quelques notes explicatives très sobres, c'est un autre mérite aussi, et fort appréciable, d'avoir ajouté au règlement et à ses annexes les prescriptions (datées, elles aussi, du 22 mars dernier) relatives à l'exécution des grandes manœuvres. C'en est encore un d'être mis en vente en France trois mois après l'approbation donnée par l'empereur Guillaume.

Donc, tous nos remerciements à l'éditeur, toutes nos félicitations au traducteur.

C. M.

Angewandte Schiesslehre der Feldartillerie in Beispielen von ZWENGER, major. — Berlin, 1908, R. Eisenschmidt.

Les exemples de tir contenus dans ce manuel ont servi de thème de discussion l'hiver dernier dans les réunions d'officiers du groupe commandé par l'auteur. Ces exemples ont pour but de montrer l'application qui doit être faite des règles de tir; il sera donc nécessaire en les étudiant de relire parallèlement les articles du règlement auxquels ils se rapportent. Un premier chapitre résume les règles de tir en donnant au fur et à mesure les dernières observations émises à leur sujet par l'Inspection de l'artillerie de campagne. Il est intéressant parce qu'il montre l'interprétation officielle actuelle du règlement. Ensuite viennent les exemples de tir qui sont classés sous les rubriques suivantes: Tir de réglage contre but fixe. — Tir d'efficacité percutant. — Tir percutant contre but mobile. — Tir courbe de l'obusier. — Tir avec shrapnel fusant contre but fixe et contre but mobile. — Tir avec obus fusant. — Tir avec shrapnel fusant à la suite d'un tir à obus. — Alternance de tir percutant et fusant. — Tir contre ballons. P. B.

Etat des officiers de l'armée suisse au 1er mai 1908. Zurich 1908. Orell Füssli, éditeurs.

L'annuaire nous revient en sa forme ordinaire, apportant son habituelle série de renseignements utiles. Car même s'il est d'autres lectures plus captivantes, on ne saurait dénier à l'annuaire les services qu'il rend à chaque instant, pour des consultations de tous les jours.

Il nous apprend, au surplus que nous sommes riches en officiers, 8692 en tout, tant de l'élite que de la landwehr. Sur ce chiffre, 4080 relèvent des cantons, 4612 de la Confédération.

C'est par ces chiffres que s'affirme l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. Sur le total il y a une diminution de 1074 officiers, due surtout au passage dans le landsturm de l'ancienne landwehr II et d'une partie de la landwehr de 12 classes d'âge. L'infanterie de landwehr ne compte plus ainsi que 761 officiers au lieu de 1309. Dans l'artillerie, la diminution est d'une centaine d'officiers; dans le corps de santé d'environ 250.

Enfin, le transfert de l'artillerie à l'administration fédérale a renversé la proportion entre les officiers cantonaux et fédéraux. Ces derniers sont maintenant en majorité.

Un coup d'œil sur l'âge de nos officieurs généraux exerçant un commandement. La moyenne d'âge des commandants de corps est 63 ans; celle des divisionnaires 56.

La moyenne d'âge des colonels incorporés dans l'état-major général est de 50 ans; celle des colonels d'infanterie ayant un commandement, 55, le plus âgé ayant 61 ans, le plus jeune 45; la moyenne d'âge des commandants de brigade de l'élite 50 ans. Cavalerie, moyenne d'âge des commandants de brigade (dont un lieutenant-colonel), 48 ans. Artillerie, moyenne d'âge des colonels 54 ans; des commandants de régiments de campagne (dont un colonel) 47 ans.

Lausanne. — Imprimeries Réunies.

REVUE MILITAIRE SUISSE

LIII[e] Année N° 8 Août 1908

Histoire du Drapeau suisse

Les drapeaux des Suisses au service étranger.

Longtemps avant la fondation de la Confédération, les hommes des vallées des Alpes de Schwytz, d'Uri, d'Unterwalden, de la ville de Zurich se battaient déjà pour les papes et les empereurs.

Cette passion de la guerre à l'étranger, un moment contenue pendant les luttes pour l'indépendance, reparut au XV[e] siècle, dès que l'existence de la commune patrie fut assurée. Dès lors, le sang des Suisses coula à flots en Europe et hors d'Europe, partout où on se battait. Ils se dépensèrent généreusement, souvent sans solde, parfois payés d'ingratitude, mais invariablement fidèles à leur serment et inébranlables dans leur honneur de soldats. Leur bravoure et leur discipline étaient devenues proverbiales[1]. Tous les princes d'Europe cherchaient à s'assurer le concours de ces auxiliaires invincibles[2]. Leur tactique fit école. Un auteur allemand, nommé Pirckheimer[3], écrivait en 1499, après la guerre de Souabe : « Les Allemands ont reçu des Suisses les armes et la discipline militaire ».

Machiavel, Guichardin, les donnent en modèles à toutes les armées. Un autre auteur italien de la fin du XV[e] siècle, Jovius,

[1] « J'ai vu, en nos armées, que quand nous avions un gros de Suisses nous nous estimions invincibles... ». (Brantôme, 1535-1614.)
« Ils étaient l'espérance de l'armée française. » (Ph. de Commines.)
« L'infanterie suisse est le principal nerf de l'armée française. » (Guichardin.)

[2] « Je dois ma liberté et celle de ma famille, de même que le salut de mon royaume, à la fidélité et à la bravoure de mon régiment des gardes suisses. » (Charles IX, après la retraite de Meaux.)

[3] Wilibald Pirckheimer de Nüremberg, 1470-1530, ami d'Albert Durer, a laissé une remarquable description de la guerre de Souabe.

décrit, en 1495, l'impression profonde que firent en Italie les Suisses de l'armée de Charles VIII, marchant à la conquête de Naples.

« Rome la capitale du monde, fut stupéfaite et émerveillée. Les descendents de ces Romains, autrefois les conquérants du monde, virent passer dans leurs murs 10,000 Suisses superbes et fiers, en rangs serrés : leur pas régulier était scandé par le fracas des tambours. Ils traversèrent la ville éternelle la pique sur l'épaule, la croix sur la poitrine, silencieux et dans un ordre admirable, couverts d'armures éclatantes ».

Après Marignan, François I[er] encore tout meurtri du choc des Confédérés, comprit que le seul moyen de tenir en échec leur formidable puissance militaire, était de s'en faire des alliés. Se méfiant de la fortune incertaine des armes, il résolut de dominer les cantons par la diplomatie. La paix perpétuelle de 1516 enchaîna pour 300 ans la Suisse aux destinées de la France. Le rôle de nôtre pays dans la politique internationale, qui s'annonçait si brillant, venait de passer au second plan sur la scène de l'Europe.

Les rois de France trouvèrent dans les cantons un réservoir inépuisable d'admirables soldats. De 1615 à 1830, un million et deux cent mille hommes passèrent dans les régiments suisses de France[1]. En même temps, des milliers de Suisses servaient l'Espagne, la Hollande, Naples, l'Angleterre, le pape et l'Autriche : partout il se couvrirent de gloire.

Ces régiments laissèrent à l'armée de la patrie la coutume des bannières et des fanions. Ils eurent des drapeaux, deux par bataillon, de forme carrée, moins grands que les anciennes bannières. Ces drapeaux sont intéressants à étudier, car nous y voyons d'emblée s'étaler la croix blanche traversante.

Alors que dans leurs guerres nationales, les Suisses combattaient sous des emblèmes de formes et de types variés, au service étranger, nous trouvons une sorte d'unité dans la disposition des parties du drapeau. D'où cela provient-il ?

Ces troupes étaient levées en vertu d'une convention, appelée capitulation, par suite de laquelle la Confédération autorisait la France, par ex., à lever des troupes sur le territoire helvétique.

[1] 214 officiers généraux, dont trois maréchaux de France : J.-L. d'Erlach de Castelen, nommé en 1650 ; François de Reynold, nommé en 1722 ; comte Jacques de Zurlauben, nommé en 1704. Sous François I[er] seul 163 000 hommes. En moyenne : 60 à 80 000 Suisses en permanence dans les différents services étrangers.

La France s'engageait, par contre, à secourir la Suisse en cas de besoin [1]. Ce n'étaient pas de simples bandes de mercenaires, mais des unités constituées que la Suisse prêtait à la France en échange de certains avantages commerciaux.

Sur la terre étrangère, chaque corps devenait une image réduite de la patrie lointaine, ayant sa propre justice, ses lois et ses usages et servant sous le drapeau à croix blanche. Les soldats suisses étaient soustraits à la justice française, même pour des délits de droit commun commis en France et quand le lésé était un ressortissant français.

Sous l'habit rouge, les langues, les cantons et les confessions se confondaient; on devenait Suisse, alors que dans la patrie on était avant tout Bernois, Fribourgeois ou Grison.

Voilà pourquoi, déjà sous François I[er], la croix blanche, élargie et amplifiée fut introduite dans les enseignes des compagnies franches capitulées, comme le seul emblème qui convenait à des Suisses réunis sous un même drapeau, loin de leur pays.

Un exemple suffira à prouver la valeur que prenaient les couleurs de la patrie aux yeux de nos soldats servant à l'étranger : La constitution fédérale de 1848 avait interdit formellement le renouvellement des capitulations militaires. Les quatre régiments de Naples seuls, subsistaient encore. En 1859, le Conseil fédéral, voulant leur enlever tout caractère national, décida de leur retirer les couleurs fédérales et les armoiries cantonales.

En voyant disparaître les emblèmes qui leur rappelaient la patrie, les soldats déclarèrent qu'ils ne suivraient pas des drapeaux mutilés et se révoltèrent. Le mouvement fut promptement étouffé, mais, la même année, les régiments suisses de Naples étaient licenciés[2].

Voici maintenant quelques types de ces drapeaux :

L'enseigne d'une compagnie franche au service de Charles IX, fascé d'or et de sable avec croix blanche traversante et, dans l'angle supérieur, le Christ en croix avec Saint-Joseph et Marie. (Musée de Lucerne).

Le drapeau des cent-suisses de la garde des rois de France (1496-1790), partagé en quatre quartiers par une croix blanche

[1] Dès que les cantons auront une guerre contre un de leurs voisins, le roi sera obligé de lui déclarer la guerre, de l'attaquer et de le poursuivre comme son ennemi propre, sans fraude ni dol. (Traité de Lucerne 1484.)

[2] B. van Muyden, *La Suisse sous le pacte de 1815*.

dont les branches portent en or les mots : « Ea est fiducia gentis » (Voilà la fidélité de cette nation), a deux quartiers bleus marqués du chiffre du roi et deux quartiers rouges représentant une mer au centre de laquelle on voit une montagne battue par les flots et frappée de la foudre ; aux angles des figures d'aquilons. C'est un beau témoignage rendu à l'inébranlable fidélité des Suisses à l'alliance française. (Voir livraison de juillet : Pl. XII, fig. 2.)

Le drapeau du régiment des gardes Suisses de France (1567-1792), flammé à partir du centre aux couleurs des armes de son colonel et du colonel-général des Suisses et Grisons[1] avec croix blanche traversante, a de brillants états de service. En 1792, bleu, jaune, noir et rouge. Il a figuré dans 69 campagnes, 152 batailles et 29 sièges : porté le 10 août 1792 par Georges de Monmollin, retrouvé après le massacre et déchiré par la populace de Paris.



La famille de Sury d'Aspremont, au château de Waldegg près de Soleure, possède plusieurs drapeaux du service de France en très bon état :

1° croix blanche traversante, fascé de gueules et argent, dans l'angle supérieur le Christ en croix sur fond d'or et l'inscription : « Pro focis et aris Ludovici XIII Christianis. Gallorum et Navar. regis » avec la date 1614.

2° drapeau du régiment de Vigier au service de France (1673-1791) flammé rose, rouge et vert, croix blanche traversante et l'inscription : « Que non timet illa timet ».

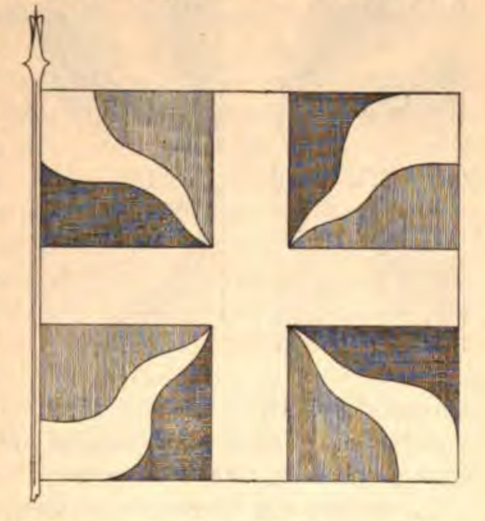
A l'arsenal de Soleure : drapeau du régiment de Jacques d'Estavayer-Molondin, au service de France ; quartiers supérieurs bleus, oranges et noirs ; quartiers inférieurs bleus : au centre de la croix figure de St-Jean couronné de laurier.

Un drapeau fascé d'azur et or, les quatre quartiers séparés par la croix blanche, a assisté aux batailles de St-Denis, Jarnac (1569) et Montcontour.

A Sion, un drapeau à flammes rouges et blanches, croix blanche, porté à la bataille de Rocroy (1643).

[1] Louis d'Affry, de Fribourg, nommé en 1767, et Charles de Bourbon, comte d'Artois, nommé colonel-général en 1771.

Le drapeau du régiment d'Erlach, service de France (1671-1791). C'est dans ce régiment que servaient les sujets vaudois de LL. EE. de Berne. Flammé rouge, blanc et noir, croix blanche traversante. A assisté à la campagne de Catalogne (1675-78), aux batailles de Neervinden (1693), de Ramillies (1706), d'Oudenarde (1708), de Malplaquet (1709), de Denain (1712), de Raucoux (1746), de Rossbach (1757), de Creveld (1758), de Bergen (1759), de Warburg (1761). Aux sièges de Maestricht (1673), de Valenciennes (1677), de Cambray (1677), de Mons (1691).



Régiment de Courten (1689-1792), flammé jaune, noir et rouge, croix blanche traversante.

Le drapeau du régiment de Salis-Samaden, service de France (1672-1791), flammé or et noir, avec l'inscription : « Pro Deo et Patria », en travers de la croix. A assisté aux batailles de Senef (1674), de Malplaquet (1709), de Denain (1712), de Fontenoy (1745), de Sondershausen (1758), de Bergen. Aux sièges de Douai (1712), d'Ypres (1744), de Fribourg (1744).

Au musée national : le drapeau du régiment de Muralt, service de France (1752-1791), flammé vert, noir et blanc, croix blanche traversante. A assisté aux batailles de Crefeld (1758), de Rossbach, de Bergen, de Clostercamp, de Grüneberg, de Willinghausen (1760).

Au service d'Angleterre, le drapeau du régiment de Meuron (1787-1816), flammé rouge, noir, vert et blanc. En travers de la croix l'inscription : » Terra et Mare, fidélitas et honor » : 1792-1800, campagne de l'Inde (1799), prise de Seringapatam, Canada (1812) [1].

[1] Les capitulations pour le service d'Angleterre, contrairement aux autres, permettaient d'employer les Suisses sur mer et aux colonies, comme infanterie de marine.



Au musée de Berne : un drapeau du service de Venise flammé bleu et or, croix blanche et lion de Venise.

La caractéristique des drapeaux au service étranger est donc la présence de la croix blanche partout sans exception et des flammes qui, dès le début du XVIIe siècle, passèrent dans les drapeaux de l'armée nationale où elles prirent une grande extension au XVIIIe siècle.

A l'origine, les flammes étaient aux couleurs cantonales, ensuite à celles des armes du colonel.

La coutume des devises devint aussi générale. Ces inscriptions se faisaient en lettres d'or sur le bras horizontal de la croix :

« Pro Deo et Patria » (reg. de Salis-Samaden),
« Fidelitate et honore » (reg. de Diesbach).
« Fortiter resistere » (reg. de Disy).
« Ea est fiducia gentis » (Cent Suisses).
« Fortiter et prudenter » (reg. de Salis-Soglio), etc.

Le culte du drapeau.

Les anciens Suisses honoraient leurs drapeaux comme des objets sacrés. Avant le départ, le clergé les bénissait solennellement. Les bannerets étaient choisis parmi les hommes les plus intègres, les plus grands et les plus beaux de l'Etat. On les entourait d'une garde nombreuse de 100 à 300 guerriers, vaillants et expérimentés. Cette garde devait jurer « de veiller sur la bannière, si le banneret tombait, de la saisir et de l'élever bien haut ou de la tendre à un autre et de ne jamais l'abandonner, ni jour, ni nuit, jusqu'à la mort. »

Perdre son drapeau au combat, était la plus grande honte pour une troupe, un deuil et un malheur national. Le sauver du péril, le plus grand honneur ; s'emparer de celui de l'ennemi, l'ar-

dent désir de tout brave soldat. Donner sa vie pour le drapeau, était chose toute naturelle, chaque enfant le savait, dès l'âge le plus tendre.

De curieux usages subsistèrent longtemps dans l'ancienne Confédération.

Quand, par malheur, un Etat, une ville ou une seigneurie avait perdu ses couleurs dans une bataille, on attachait au nouveau drapeau une flamme ou pointe allongée (Schwenkel, Zipfel). Plus tard, si le drapeau déshonoré s'était réhabilité par une action d'éclat, l'appendice était solennellement coupé. Le soir de la bataille de Morat, le duc de Lorraine coupa en grande pompe la flamme de plusieurs bannières qui en avaient encore (Bâle).

Dans l'ordre de bataille, les bannières et les fanions marchaient au centre des carrés d'infanterie. Cette forêt de drapeaux finit par prendre des proportions exagérées. Les couleurs de Berne, par exemple, étaient suivies de celles de 48 villes ou corporations. C'est pourquoi, les gouvernements décidèrent que, seules les couleurs des cantons et des alliés flotteraient à la bataille, les autres resteraient roulées dans leurs gaines.

Ainsi, à Grandson et à Morat, outre les bannières des cantons, on ne déploya que celles de l'abbé de St-Gall, des villes de Strasbourg, Mulhouse, Colmar, Schlestatt et Rotweil, du duc de Lorraine, du comte de Gruyères et de celui de Neuchâtel.

Une fois le combat engagé, tous exposaient leur vie avec un dévouement sans bornes quand les couleurs étaient en danger.

A la bataille de la *Schosshalde* en 1289, la bannière de Berne, un instant prise, fut sauvée par le comte Walo de Gruyères, qui la rapporta à Berne, encore rouge de sang. Lui et ses descendants, reçurent en récompense le titre de « preux » (Biderben).

Au *Donnerbühl* (mars 1298), les Bernois conquirent 12 bannières à l'ennemi.

A *Laupen* (1339), 14 membres de la famille Fülistorff périrent autour de la bannière de Fribourg.

A *Tätwil* (1354), le Zuricois Roger Manesse prend 7 bannières aux Autrichiens.

A *Sempach* (1386), Nicolas Thut, Avoyer de Zofingue, pour sauver son drapeau l'arracha de sa hampe, le cacha sur la poitrine et fut retrouvé parmi les cadavres, étouffé par l'étoffe qu'il avait essayé d'avaler. A cette même bataille, un soldat de Gersau, s'empara de la bannière de Hohenzollern.

A la bataille d'*Arbedo* (1422), la bannière d'Uri échappa de la main d'Henri de Brunberg ; il mourut en brave, on se pressa autour de lui et la bannière fut sauvée. Pierre Kolin, banneret de Zoug, était tombé criblé de coups. Son fils Jean tira la bannière de dessous son corps et l'agita ruisselante du sang paternel. Près d'expirer à son tour, le fils arracha le drapeau de sa hampe, l'attacha autour de sa poitrine et se précipita dans un fossé. Jean Landwing, son ami, le suivit, détacha avec peine l'étoffe qu'un main mourante retenait encore et la fit de nouveau flotter au-dessus des braves.

A *Grandson* (1476), le sire de Château-Guyon, chef de la cavalerie de Charles-le-Téméraire, chargea les Suisses à la tête de 6000 chevaux. Près du pont de l'Arnon la mêlée fut épouvantable. Deux fois sa main saisit la bannière de Schwytz, lorsque Henri Elsner, de Lucerne, lui arracha la sienne et que Jean Inder Grueb, de Berne, lui donna le coup de mort.

A *Morat* (1476). Le comte de Thierstein et le comte de Gruyères, à la tête de la cavalerie suisse, s'emparèrent de l'étendard du duc de Sommerset, chef des auxiliaires anglais de Charles-le-Téméraire.

A *Dornach* (1499), Henri Rahn, de Zurich, lutta pour une bannière de l'empire (celle de Fribourg en Brisgau) avec Arbogast de Hageneck. Hageneck mordit la poussière ; le Zuricois quoique blessé, éleva en l'air la bannière conquise.

A la bataille de *Novare* (1513), le soldat soleurois Bernard Gerwer, s'empara d'une bannière française fleurdelysée.

Pendant la fameuse retraite de *Marignan* (1515), les traits d'héroïsme abondent.

La tâche était ardue de rompre le combat et de se dégager de la mêlée. Dans cette heure critique, les officiers suisses s'efforcèrent d'empêcher la déroute et de maintenir la discipline. A leur voix, les rangs se reformèrent ; l'armée, comme une forteresse vivante, se resserra autour des drapeaux et des canons, chargea les blessés sur ses épaules, puis, fièrement, comme un lion blessé, commença sa douloureuse et pénible retraite. A cette heure suprême, les Suisses furent plus grands et plus beaux dans le malheur qu'ils n'avaient jamais été dans la victoire ; ils quittèrent le champ de bataille avec les canons, les étendards et les chevaux conquis, avec leur honneur intact et leur vieille gloire plus pure que jamais.

C'est ainsi qu'ils s'avancèrent dans la direction de la route de Milan, formant plusieurs carrés puissants, coude à coude, lentement, de leur même pas ferme et régulier, broyés mais non vaincus, constamment harcelés par les escadrons ennemis.

Avant d'atteindre la chaussée, un large fossé plein d'eau (le canal Spazzola) leur barra la route et les força à faire encore une fois face à l'ennemi pendant le passage.

L'artillerie française concentra alors un feu terrible sur ce point, tandis que de toutes parts tourbillonnaient les attaques de la cavalerie. La dernière heure avait sonné pour bien des braves confédérés. Leur indomptable énergie les soutint encore.

Un boulet arracha les deux jambes de l'enseigne Jean Bär de Bâle. Il trouva encore la force de tendre son drapeau aux camarades.

Maurice Gerber, enseigne d'Appenzell, s'affaissa mortellement blessé ; il arracha le drapeau de sa hampe et cacha l'étoffe précieuse sur sa poitrine avant d'expirer. Déjà les ennemis avaient enlevé la bannière d'Unterwald des mains mourantes de Nicolas de Warz, quand le chapelain Lindenfels s'élança et la reprit, après avoir désarçonné plusieurs cavaliers.

Les couleurs de Zurich furent sauvées, mais trois porte-drapeaux moururent en héros (livraison de juillet. Pl. XII, fig. 1) ; le banneret Jakob Meiss, l'enseigne Jacques Schwend et le chevalier von Escher. C'est là que tombèrent Jean de Hallwyl et Pierre de Frisching capitaines des volontaires bernois. Dans ce combat désespéré, Rodolphe de Salis, surnommé le long, doué d'une force surnaturelle, vendit chèrement sa vie et s'affaissa criblé de blessures. Son frère Dietigen vengea sa mort en étendant à ses pieds dix-sept ennemis.

Enfin le fatal fossé fut franchi, l'eau coulait rouge de sang. On atteignit la grande route. Ces héros incomparables, dont le regard défiait encore leurs ennemis, gagnèrent Milan, où ils arrivèrent le soir, couverts de poussière, exténués, défigurés par la souffrance, déchirés et superbes, avec leurs drapeaux sanglants et troués et 14 bannières prises à l'ennemi [2].

A la bataille navale de *Lépante* en 1572, le Lucernois Hans Völli, servant sous don Juan d'Autriche s'empara de deux drapeaux turcs rouges avec le croissant. (Musée de Lucerne).

[1] *Der Kampf zwischen der Eidgenossen und König Franz I. von Frankreich um Mailand 1515. Schlacht bei Marignano.* (Von P. von Cleric Oberst der Infanterie).

En 1709, à la bataille de *Malplaquet*, le régiment bernois de Stürler, prend sept drapeaux à l'ennemi, mais il ne lui reste plus que trois officiers et cinquante soldats valides. Le régiment de Mestral perd tous ses officiers, ses débris sont ramenés par l'enseigne François Noé de Crousaz de Lausanne.

A la prise des *Tuileries* (10 août 1792), un détachement de trente hommes commandé par l'enseigne Georges de Montmollin, âgé de dix-neuf ans, se fraie un passage jusqu'au pied de la statue de Louis XV, s'y adosse et repousse trois fois les charges furieuses des gendarmes. De Montmollin, arrivé la veille au régiment, porte le drapeau du 3e bataillon des gardes-suisses. Sa petite troupe diminue rapidement. On amène deux canons qui la foudroient à bout portant. Après avoir combattu bravement et tué de sa main plusieurs assaillants, transpercé par derrière, le jeune officier tombe dans les bras d'un caporal : « Laissez-moi mourir, dit-il, et sauvez le drapeau ». Le caporal qui le soutient reçoit lui-même un coup mortel. Montmollin s'enveloppe alors pour mourir dans les plis de son drapeau.

A la bataille de *Polotzk* (retraite de Russie, octobre 1812), le drapeau du 2e régiment suisse tombe sur le cadavre du capitaine Léonard Müller ; il est relevé par le capitaine Bégos qui le remet au lieutenant Monney. Acculé au ravin de la Polota, les 1er et 2e suisses perdirent 52 officiers et 1100 soldats. Le lieutenant Monney sauva son drapeau en passant à la nage la Polota. Le lieutenant Legler ramena celui du 1er régiment dont l'escorte avait été tuée. (Monney et Legler reçurent la légion d'honneur).

A la *Bérézina* (26-28 novembre 1812) pendant deux jours, les 4 régiments suisses se sacrifièrent pour le salut de l'armée. Le 28 novembre, il ne leur restait plus que 50 à 60 hommes par régiment ; mais ces débris ramenèrent en France leurs quatre drapeaux.

Le drapeau du 1er régiment fut sauvé par le sergent Kaa, celui du 2e par le capitaine Rusca et le lieutenant Andrighetti, celui du 4e par le capitaine Christen.

Je veux clore ici cette liste déjà longue ; elle reste ouverte pour un avenir que nul ne peut prévoir. Mais nous savons que si nos couleurs doivent flotter encore dans les batailles, elles retrouveront, pour les défendre, la même vaillance et le même dévouement.

Sources et ouvrages consultés.

cuments de l'Etat-major général.
chives du musée national, Zürich.
. Gautier. — *Les armoiries et les couleurs de la Confédération et des ons suisses.*
erst. Keller. — *Die Schweizerischen Kriegsfahnen.*
n de Muller. — *Histoire de la Confédération suisse.*
y de Romainmotier. — *Histoire militaire des Suisses.*

Capitaine P. DE VALLIÈRE.

Le règlement d'exercice pour l'infanterie suisse

La section dans l'ordre dispersé.

Le déploiement.

(A. S. 124-127).

Le chef de section commande : « *En tirailleurs, marche!* » Il ajoute la direction si besoin est. A ce commandement, la section, quelle que ce soit sa formation de rassemblement ou de marche, passe à la formation de combat.

Cette formation de combat est la ligne de tirailleurs. Le chef de section se porte devant le centre de la subdivision, les chefs de groupes devant le centre de leurs groupes, suivis de l'homme du premier rang de la troisième file du groupe, fonctionnant comme homme du centre ; le groupe du centre, ou si les rangs sont en nombre pair, le groupe qui est à gauche du centre, ou encore le groupe désigné par le chef de section, sert de base au déploiement ; les autres gagnent leur espace à droite et à gauche ; les hommes du premier rang se séparent rapidement, ceux du second rang se portent à la droite de leurs chefs de file, tous prennent un intervalle de un à deux pas d'homme à homme. Il n'y a pas d'intervalle entre les groupes.

Bien entendu, l'intervalle de un à deux pas entre les hommes ne doit pas être observé servilement. La longueur du front dépendra souvent de l'espace disponible, du but du combat, de la nature du terrain. A défaut d'espace, les hommes serrent jusqu'à prendre la formation sur un rang; dans une position défensive, et si l'on espère tromper l'adversaire sur l'effectif, ou s'il y a avantage à rendre le but moins apparent pour la traversée d'un terrain très découvert, on augmentera l'intervalle; on le portera à quatre, à cinq pas et plus entre les hommes.

Le 13 octobre 1904, le 4e régiment japonais de la garde, appuyé par un groupe de cavalerie, attaqua la hauteur de Jida Yama. Il dut traverser une large dépression.

Les compagnies de seconde ligne formèrent leurs lignes de tirailleurs à quatre à cinq pas d'intervalle. Les compagnies de réserve marchèrent dans la même formation, à 250 mètres de distance. Les Russes ouvrirent le feu à 1500 m. Mais l'artillerie japonaise en atténua l'efficacité, ce qui permit au régiment d'avancer jusqu'à 600 m. de la hauteur sans tirer. Cette marche s'effectua rapidement, par bonds d'une amplitude de 40 à 50 m. A partir de là seulement l'attaque se poursuivit par une lente progression, obligeant les compagnies de réserve à nourrir peu à peu la ligne de feu jusqu'au moment de l'assaut qui partit de la distance de 150 mètres [1].

Les Japonais ont adopté parfois pour leur marche d'approche en terrain découvert, de plus larges intervalles encore. On cite une brigade de la 5e division, à Liao-Yang, dont les compagnies formant la ligne de feu virent leurs quatre sections déployer, sur le front de 150 à 200 m. attribué à la compagnie, un effectif total de la valeur d'une demi-section à une section. Cette ligne si largement espacée fut renforcée peu à peu, au fur et à mesure de son avance vers la position ennemie, les lignes d'arrière suivant dans la même formation.

Les intervalles très ouverts ont été pratiqués avec prédilection par les Anglais à la fin de la campagne du Transvaal. Il est intéressant de mettre en regard le combat de Paardeberg en février 1900 et l'attaque d'un bataillon des Gordons, au mois de mai de la même année.

A Paardeberg, les Anglais attaquèrent sur une seule ligne à 4 m. d'intervalle entre les hommes, mais presque sans renforts pour alimenter la ligne de feu. Sauf sur un point où des renforts poussèrent la ligne jusqu'à 450 m. l'attaque fut partout arrêtée à 700 m. de l'ennemi.

Le bataillon de Dargaï du régiment des Gordons, lui, forma ses hommes à 15 yards (le yard = 91 cm.) d'intervalle, mais sur plusieurs lignes successives. Il marcha ainsi, d'un seul élan, sur la position des Boers, emportant la droite, ce qui fit tomber toute la position. Cependant les Boers avaient ouvert le feu à grande distance déjà et leur tir était précis [2].

Si maintenant, nous interrogeons des expérienees du poly-

[1] F. M. L. von Lang, *Das Infanteriegefecht.* Seidel et fils, Vienne.

[2] Colonel Camille Favre. *Coup d'œil sur la guerre sud-africaine.* « Revue militaire suisse », 1903, p. 200 et 274 et suiv.

gone de Wallenstadt en 1907 et 1908 nous obtiendrons les réponses suivantes :

I. Tirailleurs qui s'avancent. (Cibles E.)

Intervalle : 1 pas (60 silhouettes).

	Fusils.	Balles tirées.	Distance.	Durée.	Atteintes Nombre.	Atteintes °/₀	Silh. atteintes Nombre	Silh. atteintes °/₀
a.	42	477	700	225″	26	5.4	23	38.3
			Intervalle : 2 pas (60 silhouettes).					
b.	42	496	700	245″	25	5	22	36,6

Avec 19 balles de plus et une durée supérieure de 20″, *b* a une atteinte de moins que *a*.

II. Tirailleurs à genou. (Cibles F.)

Ligne dense (60 silhouettes).

	Fusils.	Balles tirées.	Distance.	Durée.	Atteintes Nombre.	Atteintes °/₀	Silh. atteintes Nombre	Silh. atteintes °/₀
a.	50	276	700	180″	23	8,3	20	33.3
			Intervalle : 1 pas (60 silhouettes).					
b.	50	530	700	200″	21	4	20	33.3
c.	50	643	700	300″	36	5.6	29	48.3
			Intervalle : 2 pas (30 silhouettes).					
d.	50	416	700	170″	11	2.6	10	33.3

Entre *a* d'une part, *b*, *c* et *d* de l'autre, les conditions ne sont pas tout à fait les mêmes. Le tir de *a* est sensiblement plus lent, donc probablement mieux ajusté (*a* 1.5 balles par seconde ; *b* 2,65 ; *c* 2.14 ; *d* 2.35). On constate néanmoins qu'avec 254 balles de plus, *b* a 2 atteintes de moins que *a*, et la différence du °/₀ est du simple au double. Le nombre des silhouettes atteintes est dans les deux cas le même. Mais *a* a tiré 14.8 balles par silhouette atteinte, *b*, 26.5.

c a tiré 22,2 balles par silhouette atteinte mais avec une durée supérieure de 100″ à celle de *b*.

Si nous comparons *a* à *d*, nous constatons que le rapport des °/₀ est de 1 à 3,2. La proportion des silhouettes atteintes est la même, mais dans *d* le tir a été exécuté à raison de 1.6 fusil par silhouette pour 0.8 dans *a* et *d* a tiré 41.6 balles par silhouette atteinte tandis que *a* n'en a tiré que 14.8.

Enfin, si nous comparons *b* à *d* dont les vitesses de tir ont été à peu près égales, nous constatons, comme dans l'expérience I, la moindre proportion des atteintes quand les intervalles sont de 2 pas.

III. Tirailleurs couchés. (Cibles G.)

Intervalle : 1 pas (60 silhouettes).

	Fusils.	Balles tirées.	Distance.	Durée.	Atteintes Nombre.	Atteintes °/₀	Silh. atteintes Nombre	Silh. atteintes °/₀
a.	42	452	600	245″	34	7,5	33	55
			Intervalle : 2 pas (60 silhouettes)					
b.	42	525	600	300″	20	3.8	18	30

			Intervalle : 1 pas (60 silhouettes).					
c.	50	206	600	130″	8	3.8	8	13.3
			Intervalle : 2 pas (30 silhouettes)					
d.	50	321	600	300″	4	1.2	4	13.3

Ces expériences conduisent à la même constatation : la vulnérabilité de la ligne à 2 pas d'intervalle est sensiblement moindre que celle de la ligne à 1 pas. Dans *c-d* la proportion des silhouettes atteintes est la même pour les deux lignes, mais comme dans le cas II *b-d* il faut tenir compte de la proportion double des fusils par silhouette et de la proportion également supérieure des balles par silhouette atteinte. *d* a dû tirer 30 balles pendant 5 minutes pour atteindre 1 silhouette ; *c* n'a tiré , pour le même résultat, que 25 balles pendant un peu plus de 2 minutes.

a-b, avec même nombre de silhouettes, accentue la différence. Ici, malgré le nombre plus considérable des balles et la durée supérieure, la vitesse étant à peu près égale (*a* 1.8 balles par seconde, *b* 1.7) *b* n'a touché que le 30 °/₀ des silhouettes, *a* le 55 °/₀.

Il faut encore comparer I *a-b* avec III *a-b*, ces tirs ayant été exécutés par les mêmes fusils, dans la même séance de tir, c'est-à-dire dans des conditions climatériques et de lieux identiques. Cette comparaison confirme la supériorité de la ligne à intervalle de deux pas.

IV. Tirailleurs avançant. (Cibles E.)

Intervalle : 1 m. 25 (60 silhouettes)

	Fusils.	Balles tirées.	Distance.	Durée.	Atteintes Nombre.	°/₀	Silh. atteintes. Nombre	°/₀
a.	45	283	700	65″	32	11	29	58
			Intervalle : 5 m. (12 silhouettes)					
b.	45	222	700	68″	8	3.6	8	66.6

V. Tirailleurs à genou. (Cibles F.)

			Intervalle : 1. 25 m. (60 silhouettes)					
a.	46	426	700	172″	19	4.4	19	31.7
			Intervalle : 5 m. (12 silhouettes)					
b.	46	317	700	280″	5	1.5	5	41.7
			Intervalle 1.25 m. (60 silhouettes)					
c.	50	463	700	260″	15	3.2	13	21.6
			Intervalle : 5 m. (12 silhouettes)					
d.	50	410	700	270″	4	0.9	4	33.3

a-b cibles bien visibles ; *c-d* mal visibles.

VI. Tirailleurs couchés (Cibles G.)

Intervalle : 1.25 m. (60 silhouettes)

a.	45	252	600 hausse 600	65″	12	4.7	12	20
			» 700	25″				
				90″				

Intervalle : 5 m. (15 silhouettes)

b	45	261	600	85″	6	2.3	6	40

Partout, la proportion des atteintes est notablement inférieure quand l'intervalle est de 5 m. En revanche, la proportion des silhouettes atteintes est notablement supérieure. Cela s'explique par leur nombre cinq fois plus petit, ce qui signifie que chaque silhouette est sous les coups d'un nombre de fusils cinq fois plus grand.

Par silhouette atteinte, le nombre des balles tirées est de 9.8 dans IV *a* et de 27.7 dans IV *b*; de 22.4 dans V *a* et de 63.4 dans IV *b*, avec une durée supérieure de plus d'un tiers ; de 35.6 dans V *c* et de 102 dans V *d*; de 21 dans VI *a* et de 42.5 dans VI *b*.

Mettons en présence V *a*, II *d* et V *b* dont les conditions sont approximativement égales. Nous obtenons le tableau suivant :

Tir.	Intervalle.	°/₀ des atteintes.	Balles par silh. atteintes.
V *a*.	1.25 m.	4.4	22.4
II *d*.	1.60 m.	2.6	41.6
V *b*.	5 m.	1.5	63.4

En résumé, les expériences de polygone ci-dessus conduisent aux conclusions suivantes :

1. La vulnérabilité des lignes diminue en raison de l'extension des intervalles ;

2. Abstraction faite du nombre des balles tirées, — une atteinte suffisant pour mettre un homme hors de combat — la proportion des pertes est égale ou même augmente, malgré l'extension des intervalles, si le nombre des tirailleurs-objectifs diminue par rapport à celui des fusils en action. C'est une conséquence de la convergence du feu de plusieurs fusils sur un seul tirailleur.

Pour obtenir, par le moyen de l'extension des intervalles, une diminution des pertes, il faut que le rapport des tiraillleurs-objectifs aux fusils reste à peu près constant.

Est-ce possible dans la pratique? Dans la plupart des cas, non. A moins de faire comme les Anglais au Transvaal, déployer tout son effectif sur un vaste front, sans profondeur. Devant un ennemi entreprenant, on ne saurait recommander cette tactique. Même contre les Boers inhabiles à la manœuvre et peu enclins à l'offensive, elle a échoué à Paardeberg. Il faut la combiner avec le système des vagues successives, comme a fait le bataillon de Dargaï, comme ont fait les Japonais à Jida-Yama et ailleurs, et avec un procédé de mouvement par bonds.

La question de la vulnérabilité n'entre d'ailleurs pas seule en

ligne de compte, il faut considérer aussi les exigences du commandement et la cohésion de l'attaque. Une section dont les cinquante fusils sont déployés sur un front de 200 à 250 m. sort de la main de son chef; il est impossible d'obtenir de ses éléments la simultanéité des efforts et de leur communiquer l'impulsion unique; on disperse son action. Même dans la défensive, il ne faudra se résoudre à occuper un aussi vaste front que dans des cas exceptionnels.

Tous les règlements ont pris en considération la nécessité de la cohésion. Seuls, les Anglais admettent des intervalles de 5 à 15 pas dans le premier déploiement (R. Ang. 158); mais aux distances rapprochées et, d'une façon générale, sur les points où la décision est cherchée, ils mettent en ligne un fusil par 2 à $2\,^1/_2$ m. de front. Le règlement recommande d'ailleurs de fixer les intervalles suivant la nature du terrain et le caractère de l'opération, leur étendue pouvant varier « considérablement ». (R. Ang. 157).

Le règlement russe ne fixe aucun intervalle; le chef de section les indique au moment de déployer (R. R. 130). Au contraire, le règlement japonais, tout en réservant un ordre plus largement ouvert (R. J. 107) déclare que l'intervalle réglementaire entre les hommes est d'environ deux pas (R. J. 103).

Cet intervalle est également adopté par le règlement autrichien (302). Le règlement allemand dit « deux pas » et non « environ deux pas ». Il réserve naturellement, comme tous les autres, le commandement du chef. L'intervalle minimum, qui forme la ligne « sans intervalle », doit encore permettre à l'homme de se servir aisément de son arme. S'il y a plus de deux pas, on a une ligne de tirailleurs *ouverte*, s'il y a moins, une ligne de tirailleurs *serrée*. (R. A. 142).

Le règlement italien contient une prescription analogue. La *catena ordinaria* comporte des intervalles de 15 cm.; sur commandement, les tirailleurs formeront la *catena rada* pour laquelle les intervalles peuvent être portés jusqu'à trois pas.

Le règlement français, comme le russe, ne formule aucun chiffre. Le chef de section prescrit l'intervalle : « L'étendue du front varie suivant les circonstances; elle est limitée par la nécessité d'assurer dans de bonnes conditions l'action du commandement ». (R. F. 184 et 185).

Comme dit plus haut, le règlement suisse parle de « un

à deux pas. » Si l'action du commandement n'en souffre
et que les circonstances le permettent, les expériences de W
lenstadt engageront à prendre l'habitude de deux pas plu
que d'un seul.

Tous les règlements conservent les groupes sans interva
entre eux, à l'exception du règlement italien qui prescrit
intervalle de quatre à cinq pas pour faciliter les salves
groupe.

Des tirs comparatifs ont été exécutés à Wallenstadt. Vo
quelques résultats :

VII. Tirailleurs couchés. 1.25 m. d'interv. (Cibles G.)

	Fusils.	Balles tirées.	Distance.	Durée.	Atteintes Nombre.	Atteintes °/o	Silh. attein… Nombre	[illegible]
			Sans intervalle de groupes. (60 silhouettes)					
a.	46	334	600	135″	12	3.5	11	[illegible]
			Trois groupes de 8 silhouettes. 10 m. entre les groupes.					
b.	46	487	600	260″	11	2.3	11	[illegible]
			Sans intervalle de groupes (60 silhouettes)					
c.	41	559	600	270″	14	2.5	12	[illegible]
			Trois groupes de 8 silhouettes. 10 m. entre les groupes.					
d.	41	186	600	105″	8	4.3	6	[illegible]
			Sans intervalle de groupes. (50 silhouettes)					
e.	35	367	600	270″	21	5.8	18	[illegible]
			Trois groupes de 8 silhouettes. 10 m. entre les groupes.					
f.	35	280	600	270″	17	6	17	[illegible]
			Sans intervalle de groupes. (60 silhouettes).					
g.	45	488	600	240″	29	5.9	25	[illegible]
			Trois groupes de 8 silhouettes. 10 m. entre les groupes.					
h.	45	378	600	150″	19	5	17	[illegible]

Au point de vue des atteintes, *a-b* montre la ligne de groupes sensiblem
moins vulnérable que la ligne de tirailleurs. Malgré une durée double et
nombre de balles supérieur de près d'un tiers le nombre des atteintes re
inférieur ; la proportion est inférieure d'un tiers.

c-d au contraire prononce contre la ligne de groupes ; les chiffres nous
montrent deux fois plus vulnérable environ.

Dans *e-f* et *g-h*, les deux lignes arrivent à peu près à égalité, avec tenda
à l'infériorité pour la ligne de groupes. Dans *h* la proportion des atteintes
un peu moindre que dans *a*, mais la durée est de 2 $^1/_2$ minutes au lieu de 4

Pour les silhouettes atteintes, il y a lieu de faire la même observation q
dans le cas des tirailleurs à très larges intervalles ; le tir convergeant acc
noblement la proportion des pertes.

.es expériences ci-dessus condamnent à notre avis la ligne de upes. Elle n'est certainement pas moins vulnérable que la ie de tirailleurs et elle a le désavantage, en fractionnant la ion et en en étendant le front, de compliquer la tâche du comndement. En outre, le motif invoqué par le règlement italien 'aciliter les salves de groupes n'a pas de valeur en Suisse où 'eu de salve est inconnu.

l pourra, néanmoins, se présenter telle circonstance où la ie de groupes présentera un avantage. Ce sera le cas, par mple, où sur un front étendu, la section trouve des masques des abris disséminés dans le terrain. Elle se fractionnera ur les occuper et ce fractionnement s'opèrera tout naturellent par groupes, puisque chacun de ceux-ci constituera une tite unité de commandement. L'action d'ensemble en sera eux assurée. (R. S. 125.)

Chaque fois que l'on ne sera pas contraint d'agir autrent, il y aura avantage à effectuer le déploiement à couvert. se fera avec plus de calme et de régularité. Il est essentiel prendre d'emblée le front exact, une rectification en irs de mouvement risquant toujours de créer l'incertitude de provoquer la mise en paquets d'éléments de la chaîne. deux ou trois minutes de retard de la mise en marche peuvent résulter de cette condition trouveront une ample npensation dans la précision de la formation et du mouvent. Quand il s'agit de grandes unités, une erreur dans le loiement initial se répercute sur toute l'action ; il sera sout impossible de la corriger. Il faut donc s'accoutumer, dès ébut, et pendant que l'on commande encore des unités suernes, à apporter tous ses soins et toute sa réflexion à orner un déploiement strictement correct. Pour cette opération, hef ne mettra jamais trop les points sur les i. Chacun de ses ats doit savoir exactement la tâche qui incombe à la subdin. Il la leur expliquera, indiquera clairement l'objectif, la n dont il entend entreprendre le mouvement s'il s'agit d'une nsive, la ligne qu'il entend occuper s'il s'agit de rester sur e, puis il fera prendre à sa subdivision le front exact et forra son commandement.

retraite, la section doit faire face à l'ennemi avant de déer.

Les mouvements.

(R. S. 128-133).

C'est dans le mouvement en avant surtout qu'il import concilier les exigences du commandement qui veulent la cohé et celles de la moindre vulnérabilité qui sollicitent la dissém tion.

En principe, le chef de section avance suivi de sa subdivi entière formée en une ligne de tirailleurs. Toutefois, deux sidérations pourront l'engager à rompre sa formation : l'a tage d'échapper aux vues de l'ennemi, ce qui favorisera une taque par surprise ; l'avantage de se soustraire au tir l'ennemi. Ces deux considérations conduisent à une prem conclusion qu'énonce le § 128 du règlement : « La ligne tirailleurs se porte en avant en utilisant les abris qu'offr terrain ».

Si elle peut les utiliser en restant réunie, elle adopter préférence ce procédé. Elle abandonnera, par exemple, la l de tirailleurs pour former une colonne par un qui lui perm d'utiliser un cheminement étroit ; ou, derrière un couvert é elle reformera la ligne en ordre serré, etc.

Parlant de la réserve de compagnie, le § 190 du règlem recommande au chef de reprendre l'ordre serré, même pa gèrement, dans les moments favorables, pour mieux garde troupe en mains. Les conditions ne sont pas, généralement mêmes dans la ligne de tirailleurs, le premier devoir de cel étant d'être toujours prête à combattre par le feu, ce qui, la majeure partie des cas, suppose l'ordre dispersé. Néanm le principe que le § 190 applique à la réserve de compagni aussi vrai pour le chef qui commande dans la ligne de feu ; le choix des formations dont il dispose, il s'arrêtera toujou celle qui lui permet d'exercer le mieux son commandement

Le règlement français a jugé utile de formuler ce princip

Le fractionnement imposé par la nécessité d'utiliser le terrain dimin cohésion de la troupe ; le chef de section doit donc réunir sa section sou commandement direct toutes les fois que des circonstances favorables le mettent (R. F. 189).

Le règlement allemand contient une disposition analo Après avoir prévu la nécessité du fractionnement, il ajoute

chef cherchera toujours à réunir la section derrière un abri pour ouvrir le feu et pour la remettre en mains (R. A. 169).

Mais les circonstances peuvent être telles que le chef de section, pour mieux profiter des abris qui parsèment son front et assurer l'invulnérabilité de sa subdivision par une moindre visibilité, ait avantage à la fractionner. Les deux fractionnements les plus avantageux, parce que l'un et l'autre sont assurés d'un commandement organisé, sont le fractionnement en deux colonnes, chaque colonne étant sous les ordres d'un des sergents, ou le fractionnement par groupes. Ces paquets de 25 hommes ou de 8 hommes, chemineront côte à côte, sans s'astreindre à aucun alignement, se portant d'abri en abri, chacun dans son secteur de marche.

Au moment d'ordonner le mouvement, le chef de section ne manquera pas d'indiquer jusqu'où il doit être poussé, un nouvel ordre devant intervenir à cet endroit-là. En tout état de cause, et plus particulièrement encore si cette indication n'était pas possible, il réglera soigneusement la liaison avec ses sous-ordres, afin d'être toujours en mesure de reprendre le commandement direct, cela surtout au moment où il conviendra d'ouvrir le feu.

Ce procédé de marche, d'abri en abri, est ce que le règlement appelle la progression par bonds et qu'il recommande sous le feu ennemi. Mais, suivant le cas, il peut être avantageux de l'adopter même avant d'entrer sous le feu, uniquement pour échapper aux vues. On prépare ainsi la surprise.

Le bond lui-même, dit le R. S. 129, doit être préparé sans attirer l'attention de l'ennemi ; les hommes doivent sauter simultanément sur leurs pieds et le mouvement en avant s'exécuter avec la plus grande rapidité.

Voici ce qu'écrit un témoin oculaire français de l'attaque japonaise à Tachi-Kiao, les 23 et 24 juillet 1904 [1]:

Les Japonais ont, au cours de ces combats, utilisé les couverts avec le plus grand soin et la plus grande habileté. Ils se faufilaient, se glissaient dans le gaolian.

Placé légèrement sur leur flanc, en un point d'où je pouvais apercevoir les abords des positions attaquées, j'ai vu, à un certain moment, l'infanterie japonaise arriver devant un espace découvert. Le moment était critique : les fantassins nippons pouvaient craindre d'être aperçus en traversant la zone décou-

[1] *Revue d'infanterie*, livraison n° 259, du 15 juillet 1908.

verte ; mais, formés en petits paquets, ils la franchirent avec une telle agilité, que peu d'officiers russes, même parmi ceux placés près de moi et attentifs, ont pu, j'en suis certain, remarquer ces mouvements.

Quelques instants après, toujours du même point d'observation, j'ai vu de l'infanterie japonaise arriver au sommet d'une crête au pied de laquelle elle pouvait s'attendre à trouver les Russes. Rampant jusqu'à la crête, toute la chaîne nippone se tapit, prête à faire feu. Mais avant d'atteindre, à quelques mètres plus bas, des champs de gaolian, il n'y a rien devant elle que des pentes découvertes et nues. Là encore il fallait une attention soutenue pour distinguer cette ligne japonaise glissant sur les pentes avec la rapidité d'un torrent, disparaissant, en un clin d'œil, dans les hautes tiges du sorgho.

L'invisibilité pour l'invulnérabilité, voilà la qualité que recherche avant tout l'infanterie japonaise.

Les colonnes commencent la marche d'approche de très loin, et les procédés employés nécessitent chez l'adversaire des observateurs de terrain d'une vigilance extrême. Il faut de bons yeux, et des yeux exercés, pour suivre le flot constant de ces petites fractions de 20 à 25 hommes qui s'infiltrent à travers les ondulations du sol, profitant de tous les couverts. L'un de ces paquets peut paraître insignifiant ; mais l'observation soutenue et patiente en distingue bientôt d'autres qui le suivent ou progressent dans la même direction ; si bien qu'au bout d'un temps assez long, mais à coup sûr, goutte à goutte, invisibles et sans pertes, de grosses fractions se sont rapprochées à deux verstes, une verste et demie des points qu'elles voulaient attaquer ou fixer...

A la fin vous constaterez « que ce sont des lignes entières qui progressent ainsi et viennent gagner des crêtes, des couverts voisins de vos positions, points que vous croyez toujours inoccupés, et d'où vous recevez, à l'improviste, le feu meurtrier d'un bataillon, d'un régiment.

L'inconvénient de ce procédé est de ralentir beaucoup le mouvement. Lorsque donc il s'agira d'une attaque qui doive être conduite rapidement, les chefs ne s'astreindront pas au fractionnement avant qu'il soit rendu indispensable par les circonstances. Ils pousseront tout leur monde en avant à la fois, l'essentiel étant de gagner rapidement le plus de terrain possible avec le plus grand nombre de fusils possible. Le moment viendra toujours assez tôt où l'ennemi vous contraindra de rompre votre formation et de réduire votre élan.

Aussi longtemps que dans un terrain plus ou moins couvert on peut se porter d'abri en abri, la longueur des bonds est mesurée par la distance qui sépare les abris. Où le problème devient délicat, c'est s'il s'agit de poursuivre le mouvement dans un terrain dénudé. Dans ce cas, la progression par bonds s'impose plus encore. Comment y procédera-t-on ?

En 1902, au camp de Döberitz, près Berlin, un certain nombre d'unités d'infanterie furent exercées à ce que l'on appelait

npproprement « l'attaque boere » et que l'on appela officielle-ent « l'attaque de l'infanterie allemande 1902 ». Une brochure ibliée à cette époque et inspirée en haut lieu, exposa le détail 1 procédé. [1]

On était sous l'influence de la guerre du Transvaal encore suffisamment étudiée, et l'on s'appliquait à déterminer un oyen plus ou moins sûr d'attaque à découvert. Il fallait oppo-r à la précision, à la rapidité de tir et à la rasance de la tra-ctoire des fusils de petit calibre des formations assez dissé-inées pour diminuer la proportion des pertes.

Le résultat fut une marche d'approche par groupes et par onds de 20 à 30 m. Chaque chef de groupe prend l'initiative 'un bond au moment qui lui paraît favorable. Le chef de section borne à indiquer autant que possible, le point où la section ra reformée. Pour la longueur des bonds, on avait calculé une urée de dix secondes environ pour ne pas donner à l'adversaire temps de tirer plus d'une à deux balles.

On essaya ce procédé en grand aux manœuvres de 1902 ; mais troisième jour des manœuvres déjà, il n'en était plus question. aurait fallu doubler ou quadrupler les heures de la journée.

La longueur de l'opération ne fut cependant pas l'argument rincipal opposé au procédé. En guerre, on dispose souvent 'un temps que les manœuvres ne comportent pas. L'inconvé-ent majeur des mouvements laissés à l'initiative des groupes et l'éparpillement qui en résulte, est de rendre très difficile l'ac-on du commandement. Le chef de section voit sa subdivision i échapper, et le chef de compagnie est en plus mauvaise pos-re encore. Que l'on calcule le temps qu'il faudrait à une com-gnie pour parcourir un espace de 300 mètres, chaque groupe fectuant des bonds de 30 m. en dix secondes et reprenant ha-ne pendant une demi-minute seulement. On verra que si cette arche s'effectue section après section, même en admettant les nds simultanés de deux groupes, une heure environ se passera ant que le chef de compagnie dispose de nouveau de tout son onde. A cet inconvénient s'ajoute le mélange souvent inévita-e des groupes et des sections. [2]

[1] *Der deutsche Infanterie-Angriff 1902.* Erfahrungen auf dem Truppenübungsplatz beritz bei Berlin. Mai 1902. Mit 7 Kartenskizzen. Berlin, R. Eisenschmidt, éditeur.

[2] Lire, pour plus de détails, la *Burentaktik* en Allemagne, par le colonel A. Ni-et. « Revue militaire suisse » 1903, p. 513.

Il n'est d'ailleurs pas certain que la marche par groupes diminue les pertes. Nous avons constaté plus haut que la ligne de groupes était plus vulnérable que la ligne de tirailleurs parce qu'elle favorise la convergence du tir sur un seul but. Cette convergence devient plus dangereuse encore si les groupes au lieu d'avancer simultanément avancent successivement. Dans le premier cas, si nous admettons quatre groupes sur lesquels sont dirigés les 48 fusils d'une section, nous obtenons la convergence de 12 fusils par groupe. Cette convergence est de 48 fusils pendant la marche successive.

Admettons un bond de 50 m. exigeant 20 secondes et admettons que pendant ces 20 secondes, le défenseur ne tire que 3 balles par fusil, ce qui est un feu lent. Si toute la section avance en une seule ligne, elle est exposée au feu de 144 balles. Encore ces 144 balles seront-elles mal ajustées si le bond de la section surprend l'ennemi.

Que cette section avance par groupes, chaque groupe est exposé successivement au tir de 144 balles, soit en tout 864 balles. En outre le premier et peut-être le second seuls échapperont au tir ajusté. Les conditions deviendront plus dangereuses pour les suivants, l'adversaire s'attendant à les voir surgir et s'y préparant. Ils risquent un tir à la fois plus précis et plus rapide.

Une des dernières écoles de tir de Wallenstadt, au mois d'avril passé, a fait un tir démonstratif à ce sujet. La comparaison a été établie d'une ligne de tirailleurs avançant homme par homme, avec cette ligne avançant par groupes.

Marche par hommes isolés.

Cibles 30 E., 10 F., 10 G. — Front: 62.5 m.; profondeur: 50 m.; surface vulnérable : 24 m. — Distance : 600 m.

			Atteintes		Silhouettes atteintes	
Fusils	Balles tirées	Durée	Nombre	°/o	Nombre	°/o
50	275	30″	28	10.1	11	22

Marche par groupes.

Cibles: 20 E., 20 F., 10 G. — Front: 62.5 m.; profondeur: 50 m.; surface vulnérable: 22 m. — Distance: 600 m.

50	287	30″	29	10.1	14	28

Si nous comparons à ces résultats ceux des exercices *Ia* et *Ib* où la hausse est de 100 m. supérieure, il est vrai, mais où la durée est de 225" et 245", nous constatons un pour cent des atteintes de 5.4 et 5 seulement.

Les bonds par groupes offriront un inconvénient d'une autre nature : celui de gêner le tir des subdivisions demeurées en arrière. Il y faudra toujours penser, et raccourcir les bonds en conséquence.

Par un raisonnement inverse, on pourra considérer comme avantageux parfois de jeter un groupe en avant, même pour un bond plus ou moins long, afin de faciliter ensuite la marche du reste de la subdivision sous la protection de son feu; ce procédé d'approche en deux échelons peut s'adapter à certains cas.

Néanmoins, en résumé, si les bonds par hommes isolés ou par groupes sont avantageux et même inévitables à de certains moments ou sous de certaines conditions, il faut se garder de les servir à toutes circonstances. Procédé pour procédé, celui de la section portant simultanément tous ses éléments en avant serait plus recommandable. Au chef de section de raisonner continuellement la situation, de tenir compte de la distance à laquelle se trouve l'ennemi, de la nature du terrain à parcourir, de la protection que lui assurent les troupes voisines, du but du combat, enfin et surtout des exigences de son commandement. Car c'est lui qui anime sa troupe, c'est sur lui que dans les angoisses du combat les soldats auront les yeux. Cette considération morale jouera à la guerre un rôle dont les exercices de manœuvres ne donnent aucune idée; elle devra aussi peser dans ses décisions, et souvent elle l'engagera à éviter l'éparpillement malgré l'invulnérabilité relative que celui-ci pourrait procurer. Il faut s'appliquer à éviter les pertes, c'est certain, mais il faut s'appliquer surtout à entretenir l'esprit de combativité de son unité. Pour le conserver, cet esprit-là, il faut chercher non toujours les formations qui évitent le plus de pertes, mais celles qui permettent le moins aux hommes de se rendre compte des pertes subies pendant le mouvement. C'est ainsi que le moral sera le mieux préservé et que la troupe restera avec le plus de confiance dans la main de son chef.

Condition non moins importante : le chef de section, quand il a reçu l'ordre de pousser de l'avant, ne doit plus perdre de vue, fût-ce une minute, l'exécution de cet ordre. Animer le mouvement doit devenir sa préoccupation constante. Sa subdivision est

l'unité de feu ; pour qu'elle soit à même de remplir sa mission le plus utilement, il doit porter le feu à la distance la plus rapprochée possible de l'ennemi ; c'est de là qu'il infligera le plus de pertes à ce dernier, et surtout, lorsque par son feu il l'aura ébranlé, c'est de là qu'il se jettera le plus facilement sur la position. Plus il aura parcouru de terrain avant d'ouvrir le feu, moins il lui en restera à parcourir pour l'acte décisif.

Une autre considération doit l'engager à activer et à prolonger le plus possible la marche. Les officiers qui ont vu le feu sont unanimes à déclarer qu'il est difficile de faire lever une troupe au feu. Elle supportera plus facilement les pertes en cours de marche que de s'exposer à nouveau en reprenant la marche. Cette observation a été faite, entre autres, par les officiers anglais au Transvaal[1]. On la relève également dans le volume du lieutenant-général Sir John Hamilton sur la guerre de Mandchourie à laquelle il a assisté. Il parle de l'impossibilité, dans la majeure partie des cas, d'obtenir d'une ligne de tirailleurs — il s'agit des troupes japonaises — qu'elle se redresse au commandement quand elle est restée couchée au feu pendant quelque temps. « Chacun attend l'exemple du voisin ». La seul ressource est l'appel d'une troupe fraîche pour enlever la ligne. « Il ne faut pas laisser tiédir le sang échauffé par le mouvement ».

Les récits de la guerre de Mandchourie nous montrent les Japonais s'efforçant d'atteindre sans tirer les distances moyennes de feu, 1000 à 900 m. A partir de là commençait la progression par bonds proprement dite, la tendance étant de prolonger les bonds le plus possible. Cette tendance n'a cependant pas été générale. On cite des unités, par exemple la 5e division, où les bonds raccourcis étaient préférés.

Balck[2] reproduit, d'après un écrit anglais dont il ne donne pas le titre, la longueur des bonds d'une unité dès 1000 m. de l'ennemi jusqu'à la position, au combat sur le Schiliho, le 12 décembre 1904, et la consommation de cartouches entre les bonds.

1.	Bond de	132 m.	environ	80	cartouches	par fusil.
2.	»	58 m.	»	15	»	»
3.	»	63 m.	»	15	»	»

[1] *Kriegsgechichtlichen Einzelschriften*, 33e fascicule, p. 69.

[2] *Taktik* von Balck. Vol. I. p. 78. 4e éd.

4. Bond de	61 m.	environ	15	cartouches	par	fusil.
5. »	75 m.	»	15	»	»	
6. »	151 m.	»	5	»	»	
7. »	480 m.	»	—	»	»	

Le dernier parcours s'exécuta d'un seul trait, l'adversaire ayant évacué la position.

On remarquera qu'à partir de 650 à 600 m., les bonds s'allongent. Cela tient à une observation souvent faite que le tir devient moins précis aux courtes distances, le défenseur ne se souciant plus de montrer sa tête au-dessus du parapet pour viser. Il tire au petit bonheur, en restant caché ; ainsi ses projectiles passent au-dessus des assaillants.

De 900 à 600 m., les bonds sont de 60 m. environ. Cette amplitude confirme les expériences de la guerre du Transvaal. Les *Einzelschriften* (passage cité plus haut) disent que les bonds des Anglais étaient arrêtés généralement entre 30 et 80 m. [1].

La section en réserve.

Pas plus que la section formant une ligne de feu, une section de réserve non abritée ne peut demeurer en ordre serré. Elle doit adopter, elle aussi, la formation déployée, c'est-à-dire la ligne de tirailleurs. Le règlement suisse n'en connaît pas d'autres ; elle doit être utilisée sur le champ de bataille par tous les échelons non abrités. C'est une des expériences les plus décisives de la dernière guerre qu'une réserve en ordre serré est devenue une impossibilité.

[1] Le major de l'état-major général autrichien Freiherr v. Ludwig, donne sur les procédés tactiques des Japonais des indications intéressantes.

Dans la Ire armée qui parcourut le plus souvent un terrain couvert, les bonds se faisaient volontiers en longues lignes, les tirailleurs à 2 à 3 pas d'intervalle. L'amplitude des bonds était dans la règle de 80 à 100 mètres.

L'ouverture du feu avait lieu généralement à moins de 1000 m. L'assaut se produisit souvent à partir de 300 mètres.

Dans les IIe et IVe armées qui combattirent le plus souvent en terrain de plaine, les hommes prenaient, dans les grands déploiements des intervalles de 5 à 10 pas ; la longueur des bonds était de 30 à 40 m. ; l'ouverture du feu avait lieu à 1000 m tres.

Les fronts étaient très étendus ; pour la section, généralement 100 mètres.

Après Liao-Yang, il y eut une réaction. Le front du bataillon fut ramené de 800 à 500 mètres.

Strefleurs militärische Zeitschrift. Das Infanteriegefecht, von F. M. L. Karl von Lang. Mars 1908. p. 421.

Le règlement prescrit que les mouvements des échelons de réserve s'opéreront d'après les mêmes principes que ceux de la ligne de feu.

Nous examinerons cette question de plus près en étudiant le combat de la compagnie.

La retraite.

Le règlement de 1890 recommandait de ne pas exercer les mouvements rétrogrades par bonds ni au pas gymnastique.

Jadis, on insistait beaucoup pour qu'un mouvement de retraite fût toujours exécuté à une allure modérée. On redoutait la panique. Celle-ci est toujours à craindre, c'est certain, et le règlement a toute raison d'insister auprès du chef pour qu'il garde à tout prix sa troupe en main pendant l'exécution des mouvements rétrogrades. Mais il sera généralement avantageux, si le terrain n'offre pas de bons abris, de les opérer aux allures rapides.

Il est clair qu'une fois dans la zone des feux efficaces de l'infanterie une troupe ne peut songer à se retirer de jour. A ce sujet aussi, les expériences du Transvaal et de Mandchourie ont été décisives. Il ne reste à la ligne qu'à rester tapie jusqu'à ce que l'obscurité lui permette de quitter la place. Les mouvements rétrogrades ne peuvent être entrepris que par une troupe jouissant d'une certaine indépendance d'allure, soit que l'adversaire lui-même affaibli ne soit plus capable d'une poursuite efficace, soit que la distance atténue les effets du tir, ou que des abris suffisants protègent l'opération. Le règlement recommande alors la retraite par toute la section à la fois et exclut le procédé du fractionnement. La nécessité pour le chef de conserver intact son commandement dans un moment aussi délicat prime toute autre considération.

Le règlement ne parle pas non plus d'une retraite par bonds. Elle peut être rendue nécessaire dans des cas exceptionnels avec le concours d'un terrain favorable, mais le principe étant qu'une retraite a pour but de s'arracher le plus promptement possible à l'étreinte de l'ennemi, la règle sera d'éviter tout ce qui peut retarder le mouvement. On évitera donc le procédé de la retraite par bonds.

Les règlements étrangers.

Les règlements étrangers ne diffèrent les uns des autres que par de menus détails.

La marche. — Tous ces règlements sont d'accord pour prescrire de gagner rapidement du terrain en avant, et d'utiliser les cheminements pour dérober la marche à la vue et au tir de l'ennemi. A cet effet, le règlement français (186) recommande au chef de section de faire reconnaître préalablement les cheminements défilés. Si l'on ne peut éviter les terrains découverts, il faut les traverser aux allures vives. Cette exception réservée, la marche sans cadence est la règle.

Le règlement japonais admet que la ligne de tirailleurs marche habituellement à la vitesse du pas accéléré (R. J. 108). Même prescription dans le règlement autrichien (310) qui précise en outre le passage au pas gymnastique si le feu de l'adversaire vous y contraint ou s'il s'agit de gagner en hâte un point d'appui.

Le règlement russe insiste moins sur la rapidité. La chaîne, dit-il, peut se déplacer au pas. Sous un feu violent, elle peut franchir certains espaces au pas gymnastique. Le règlement oppose à la marche au pas la marche par bonds, où le pas gymnastique est la règle. (R. R. 136 et 139.)

Le règlement allemand contient la même opposition : « Les mouvements d'une ligne de tirailleurs se font à l'allure ordinaire, largement et sans contrainte. » (R. A. 182.) Quand il y a bond, les tirailleurs se précipitent en avant. (181.)

Pour obtenir la marche à l'allure ordinaire, largement et sans contrainte, le règlement recommande de faire faire à la ligne de tirailleurs, dans l'instruction, des mouvements réguliers en terrain difficile et sur de longs parcours, sans s'écarter de la direction de la marche. (181.)

L'alignement. — Que devient le dogme de l'alignement ? Les règlements ne sont pas absolument d'accord. Toutes les nuances d'opinion y sont représentées. Il s'agit, bien entendu, de la section réunie.

Le règlement suisse ne dit rien. Il prévoit simplement un groupe de direction. Dans la pratique, les autres groupes ne sont pas tenus de se maintenir servilement à sa hauteur ; il

suffit que la liaison soit assurée. D'autre part, il y a avantage à ce que les tirailleurs restent, non pas alignés, mais à peu près à la même hauteur. L'action du commandement en est facilitée.

Le règlement allemand est très large; il dit : « Il ne faut attacher aucune importance à l'alignement et à la conservation des intervalles. » (181.)

Le règlement japonais se montre moins détaché : « Pendant la marche, il n'est pas nécessaire de conserver rigoureusement l'alignement et les intervalles. » (108.)

Le règlement autrichien exprime la même idée en d'autres termes : « La ligne de tirailleurs doit conformer autant que possible ses mouvements à ceux du groupe de direction, tout en profitant soigneusement des avantages du terrain. La direction et l'étendue du front ne doivent être conservés que dans la mesure où il convient d'assurer la cohésion de la ligne et d'éviter que ses éléments ne gênent réciproquement leur tir. (310.)

Le règlement russe craint surtout le resserrement de la ligne : « La chaîne doit marcher... sans que les tirailleurs s'entassent les uns sur les autres, la liaison entre les escouades et les groupes restant toujours maintenue. » (136.)

Le règlement français insiste davantage que les autres sur le maintien de l'ordre : « La section sur deux rangs ou en colonne marche... en observant l'ordre... » « La section en tirailleurs marche en avant d'après les mêmes principes... » (186 et 187). C'est dire que les tirailleurs doivent autant que possible conserver l'alignement et les intervalles.

La section fractionnée. — Ici, dans aucun règlement, il n'est plus question d'un alignement. N'importe comment, il faut gagner du terrain. La liaison doit néanmoins être observée, sinon le commandement de l'ensemble disparaîtrait et, avec lui, la cohésion.

On a vu que le règlement suisse prescrivait au chef de section d'indiquer l'abri ou la nouvelle position qu'il s'agit d'atteindre (128). Il ajoute, dans le chapitre du combat : « Les chefs qui se trouvent dans la ligne de combat organisent le mouvement par bonds » (289). Ces dispositions réservent les exigences du commandement.

Dans sa lettre, le règlement allemand, semble songer moins à ces exigences qu'à la poussée en avant.

Toute fraction (groupe, demi-section, section ou compagnie), a le devoir de profiter de toutes les occasions de gagner du terrain.

Les différentes fractions... se règlent les unes sur les autres autant qu'il est nécessaire pour que les fractions avancées ne gênent pas d'une façon notable le tir des sections restées en position.

Il arrive que, protégées par le terrain, certaines fractions avancent plus vite que d'autres ; ce serait une faute de les arrêter. Les fractions doivent se demander toutefois si, en continuant à s'avancer isolément, elles ne s'exposent pas à des contre-attaques pouvant compromettre le succès final. (R. A. 336 et 338.)

Le règlement français se montre plus soucieux de conserver la concordance des mouvements par l'intervention du chef.

Lorsque le mouvement s'exécute par fractions ou par groupes, ceux-ci se portent en avant successivement ou tous ensemble suivant les circonstances; ils gagnent l'emplacement indiqué conduits par leur chef, sans se régler les uns sur les autres...

Lorsque la section est fractionnée, l'élément qui est le plus rapproché de l'ennemi assure la direction de la marche vers l'objectif assigné ; les autres éléments conforment leur action à la sienne, tout en conservant l'indépendance de leurs mouvements. (R. F. 185 et 189.)

Dans le règlement russe le souci du commandement semble l'emporter sur celui de l'énergie du mouvement :

Quand les bonds doivent être exécutés par escouades, les chefs de sections indiquent aux chefs de ces dernières l'endroit où il faut se porter et l'ordre selon lequel les escouades commenceront le mouvement.

Les chefs des escouades, dont c'est le tour de marcher, transmettent à leurs hommes l'ordre du chef de section...

Si le point indiqué par le chef de section ne peut être atteint en un seul bond, les chefs d'escouade peuvent arrêter les hommes, pour leur donner un court instant de repos, dans les endroits les plus propices, autant de fois qu'il le faut.

Les autres escouades, si c'est nécessaire et possible, protègent l'exécution du bond en exécutant un feu rapide; quand les escouades qui ont fait le bond sont établies sur la nouvelle position et ouvrent le feu ou donnent le signal *En avant* les escouades suivantes font à leur tour leur bond.

Le chef de section part avec une des premières escouades, en se faisant remplacer, sur la position précédente, par un sous-officier ne commandant pas la section, ou par le plus ancien chef d'escouade resté sur ladite position.

Les bonds par groupes ou homme par homme, de même que les déplacements en rampant, s'exécutent conformément à ce qui a été exposé plus haut.

Les chefs des escouades, dont c'est leur tour de marcher, indiquent aux groupes l'ordre d'après lequel ils partiront, et conduisent personnellement les groupes de tête (ou hommes de tête) à l'endroit indiqué par le chef de section.

Ces chefs d'escouade, aussitôt qu'ils ont trouvé une bonne position, l'indiquent à la chaîne au moyen de signaux. Les chefs de groupe s'efforcent de rejoindre avec leurs hommes les groupes déjà placés, rapidement et à couvert, dans la mesure du possible, au pas de course (ou en rampant). (R. R. 140 et 141.)

En résumé, les quatre règlements, allemand, français, russe et suisse représentent quatre esprits différents.

Le règlement allemand insiste sur la poussée en avant sans autre ; un chef ne doit pas retenir le sous-ordre qui avance ; à celui-ci le soin de déterminer le moment où, dans son intérêt, dans celui de ses voisins et dans celui de l'ensemble, il convient de tempérer son ardeur.

Le règlement français veut cette même poussée en avant, mais il entend qu'elle s'astreigne à certaines règles qui en assurent la cohésion. C'est dans ces limites que les groupements sont dispensés de se régler les uns sur les autres.

Le règlement russe ne leur laisse plus cette latitude. Ils agissent sur ordres des chefs supérieurs qui provoquent tous les mouvements, conformément aux prescriptions réglementaires.

Enfin le règlement suisse s'en remet de ce qui convient le mieux dans chaque cas, à l'initiative, au bon sens et aux connaissances tactiques des chefs. Il leur dit : deux principes également impérieux sont en présence : l'un la poussée en avant ; l'autre la cohésion des groupements offensifs pour produire l'effet de masse. Examinez l'application, ou, si l'on ose dire, le dosage de ces deux principes dans chaque situation ; appréciez les circonstances et voyez où elles sollicitent votre intervention pour ordonner le mouvement et où, au contraire, elles vous encouragent à rendre la main. Je ne puis vous prescrire à l'avance la conduite que vous devrez tenir. Je vous dis mes principes ; appliquez-les.

Les bonds. — Presque tous les règlements recommandent d'exécuter les bonds de manière à surprendre l'ennemi. A cet effet, chaque fraction doit agir à l'improviste et rapidement ; c'est à dire éviter la régularité, éviter aussi que les préparatifs du bond soient reconnus par l'ennemi, se lever de terre comme un ressort, et, sans autre, se précipiter en avant.

Le règlement allemand prescrit une façon de procéder :

Au commandement de : *Un bond en avant !* les tirailleurs arrêtent de charger, mettent l'arme à la position de sûreté, ferment les cartouchières et se tiennent prêts à se lever. Les tirailleurs couchés placent l'arme dans la main gauche, s'appuient sur la main droite et ramènent le genou droit le plus possible contre le corps sans soulever le haut du corps.

Après un court intervalle, qui sert à l'exécution de ces préparatifs, le chef de section fait en se redressant le commandement de : *Debout ! Marche ! Marche !* Les tirailleurs se redressent vivement et se précipitent en avant. (R. A. 188.)

Et quelques lignes plus loin, dans le même paragraphe, le règlement insiste :

Il importe que les tirailleurs se lèvent rapidement et en même temps, et qu'ils se précipitent vivement en avant.

La plupart des règlements recommandent aussi le bond par la section entière et, subsidiairement seulement, par fractions de section. Le règlement italien dit même par front de section au moins, si ce n'est pas par front de compagnie. Le règlement allemand estime, au contraire, que les bonds par fractions supérieures à la section augmentent la difficulté de se soutenir réciproquement par le feu ; ils ne sont employés que lorsque la supériorité du feu est nettement marquée (337).

La plupart des règlements aussi, recommandent, en principe, des bonds les plus longs possible. « Il faut néanmoins s'exercer à faire des bonds courts, dit le règlement allemand, qui ne laissent pas à l'ennemi le temps de tirer. » « La longueur du bond dépasse rarement 80 mètres », ajoute-t-il (188). Il invite toutefois les petites fractions à se contenter de bonds courts de façon à ne pas gêner le tir des troupes restées en position (337).

Pour le règlement japonais, la distance à franchir en un seul bond ne dépasse pas habituellement 100 mètres (108). Dans le chapitre du combat (204) il ajoute qu'elle ne doit pas être inférieure à 30 ou 40 mètres.

Pour le règlement anglais elle ne dépasse pas, au début de l'attaque, 70 à 90 mètres (80-100 yars). Dès 540 m. de l'ennemi, les bonds doivent être réduits au temps pendant lequel l'ennemi ne peut les accompagner d'un tir ajusté.

Les autres règlements ne formulent pas de chiffres.

Le règlement autrichien : L'amplitude des bonds dépend du terrain, des circonstances du combat ainsi que des forces de la troupe ; dans la règle, le bond doit conduire jusqu'à la plus prochaine position de feu (313).

Le règlement français dit simplement que dans la marche par bonds, les unités gagnent les couverts successifs qu'elles trouvent dans leur zone d'action (257 et 259).

Le règlement russe n'ajoute rien aux prescriptions ci-dessus.

(*A suivre*).

LE RECRUTEMENT A GENÈVE

Quelques moyens de l'améliorer.

Le bureau fédéral de statistique a publié en 1907 les « résultats sommaires de l'examen médical des recrues » de 1886 à 1905. Une statistique aussi étendue et aussi précise doit servir de point de départ à toute une série d'études en vue de l'amélioration physique de notre jeunesse suisse, sous peine de lui laisser perdre une grande partie de sa valeur pratique. Ces documents nous indiquent en effet nettement l'état sanitaire de notre jeunesse et de notre troupe ; ils mettent en lumière ses points faibles ; ils nous indiquent donc où doivent porter nos efforts si nous voulons remédier aux défectuosités existantes. Bien connaître son ennemi, bien savoir où il est, n'est-ce pas déjà posséder un atout sérieux en vue de la victoire ? C'est précisément cet avantage que nous donne cette statistique dans la lutte contre les maladies.

Un des moyens de l'utiliser consiste à s'en servir comme d'une norme pour des comparaisons ; à établir donc d'autres statistiques comparables à la première, mais spéciales à des localités ou à des régions nettement caractérisées et de rechercher comment le milieu spécial étudié se comporte vis-à-vis des moyennes suisses. On constatera ainsi pour quelques-uns des cas d'exemption des différences en bien ou en mal d'avec les moyennes. Une analyse approfondie des motifs qui provoquent ces différences ne peut manquer de faire découvrir les causes des infériorités et peut-être aussi, surtout si on a étudié une région homogène, des remèdes aux conditions défavorables. Il est superflu d'insister pour qu'on comprenne l'utilité des renseignements ainsi recueillis pour la bonne santé de notre race.

Ce sont ces raisons qui m'ont conduit à établir ces moyennes pour Genève, c'est-à-dire pour une région où l'élément citadin domine fortement et forme certainement les trois quarts de la population :

Genève comptait en effet comme population suisse :

	1895	°/o	1900	°/o	1905	°/o
Campagnards	10772	16	18161	23	18914	22
Citadins	55892	84	61343	77	67229	78
Total	66664	100	79504	100	86143	100

De plus, nombre de ces « campagnards » vont tous les jours en ville à leur bureau !

Espérons que quelques-uns de nos camarades entreprendront le même travail pour d'autres villes, d'autres régions ou cantons ; il est évident que plus le nombre de ces études sera grand, plus les comparaisons seront faciles et leurs résultats féconds.

Les statistiques du recrutement du IVe arrondissement m'ont été obligeamment communiquées par M. le lieut.-colonel Dr Wartmann, médecin de la première division : qu'on me permette de lui dire ici toute ma reconnaissance.

Je me suis trouvé ainsi en possession des données suivantes :

1° Cas d'exemption des recrues de l'année courante pour Genève de 1883 à 1907.

2° Cas d'exemption des recrues ajournées antérieurement pour Genève de 1883 à 1907.

3° Cas d'exemption des recrues de l'année courante pour la Suisse de 1885 à 1905.

4° Cas d'exemption des hommes incorporés dans l'élite pour Genève de 1883 à 1907.

5° Cas d'exemption des hommes incorporés dans la landwehr pour Genève de 1883 à 1907.

Faute de point de comparaison, la deuxième statistique n'a pas été utilisée.

La représentation graphique s'impose pour étudier ces renseignements, car des tableaux de chiffres aussi considérables ne présentent pas à l'esprit une image claire comme le font les courbes qui les figurent.

Ces courbes doivent-elles être tracées en fixant un point par année ? leur allure risquerait d'être un peu masquée par des variations accidentelles. Mieux vaut établir la courbe des moyennes par tranches d'années ; dans les « résultats sommaires de l'examen médical », nous avons admis des tranches de 5 ans.

Pour les exemptions des hommes incorporés, les moyennes de

5 ans présenteraient un grave inconvénient. Ces périodes successives contiendraient en effet alternativement 2 puis 3 cours de répétition pour l'élite; 1, puis 1, puis 2 cours pour la landwehr. Or, un cours de répétition est l'équivalent d'une grave épidémie! Il augmente dans l'année où il a lieu, le nombre des exemptions de 66 % pour l'élite dans la période considérée! Pour que ce facteur accidentel et étranger à ce que nous étudions ne vienne pas compliquer inutilement la forme de nos courbes, nous avons admis pour les incorporés les moyennes par tranches de 4 ans. L'inconvénient de ne pas prendre des périodes coïncidant avec celles admises pour les recrues est faible; il n'y a plus ici, en effet, de comparaison possible avec ce qui se passe dans la Suisse entière, car le journal de statistique n'a pas abordé cette question. En outre, une comparaison de ces résultats avec ceux obtenus pour les recrues est difficile à pousser bien loin. Il y a, entre les deux statistiques une différence capitale, c'est qu'elles considèrent deux fractions distinctes de notre population : d'une part les recrues, c'est-à-dire toute la population mâle suisse de 20 ans; d'autre part la population militaire seule. Cette seconde diffère de la première par l'âge et aussi par une sélection opérée à 20 ans, lors de la première visite sanitaire, sélection qui s'est poursuivie chaque année par des cas de réforme successifs. Malgré cette différence, il nous a semblé utile de poursuivre la seconde partie de cette étude, car elle complète évidemment la première. Elle doit, en outre, assez bien montrer la marche et le développement des diverses maladies pendant la période de 25 ans qui vient de se terminer, car elle établit leurs atteintes sur une population qui conserve toujours le même âge moyen : c'est en effet le cas dans nos unités.

Afin de faciliter les comparaisons, nous avons réduit tous les nombres absolus en ‰. Les courbes représentent donc les cas d'exemption en ‰ des recrues atteignant 20 ans dans l'année où elles passent la visite, et en ‰ du contingent genevois pour les incorporés. Leur abaissement vers l'axe horizontal indique une diminution des dispenses donc une amélioration. L'échelle des ordonnées (‰ des exemptés) est indiquée sur chaque feuille.

Notons que le détail de 1905 n'ayant pas été retrouvé, cette année a été laissée en dehors des moyennes.

Les graphiques relatifs aux recrues forment la colonne gauche des planches; ils portent chacun deux courbes, l'une pour Genève,

l'autre pour la Suisse entière: la comparaison est donc facile. La courbe genevoise est d'allure moins régulière que la courbe suisse par ce fait qu'elle repose sur un nombre d'observations bien moins considérable. La courbe genevoise est sur les reproductions ci-jointes marquées d'un G. La courbe suisse est notée S. La courbe de Genève est plus longue que l'autre car elle va de 1883 à 1907.

Les graphiques relatifs aux incorporés (colonne de droite des tableaux) portent aussi deux courbes: l'une concerne l'élite, courbe marquée E, l'autre la landwehr, courbe marquée L. La première présente bien plus de cas d'exemptions que la seconde; il semble que ce qui n'est pas sain est enfin à peu près exclu de la troupe en landwehr; cela explique la solidité de cette classe.

Il serait fastidieux de faire un exposé de ce qu'on peut lire sur chacun de ces graphiques. Laissant donc au lecteur le soin de tirer lui-même de ces courbes les conclusions qui peuvent l'intéresser, nous nous bornerons à quelques observations.

M. le lieut.-colonel Dr Wartmann faisait la remarque que ces graphiques ne peuvent avoir la prétention de nous révéler la marche des maladies, car la période pour laquelle nous les traçons est trop courte. Nous n'avons ainsi sous les yeux qu'une section de ces courbes et cette section n'est pas assez longue pour nous permettre de percevoir le sens des vagues qu'elle fera. Si une courbe monte, cela ne veut pas dire forcément que la maladie menace de devenir un fléau, car peut-être l'an prochain commencera-t-elle déjà à décroître, ou l'inverse.

Cette réflexion, très juste, ne m'a cependant pas fait renoncer à cette étude. Si réellement ces courbes doivent présenter une oscillation plus ou moins rythmique, ce n'est pas une raison pour tarder davantage à en commencer l'étude. Mais nous ne devons la considérer que comme un premier jalon en attendant une série d'autres embrassant un plus grand nombre d'années, qui sera plus probante. De plus, si une des courbes monte, cela prouve tout au moins que l'infirmité considérée augmente actuellement; cette maladie devient donc aujourd'hui menaçante, et comme c'est aujourd'hui que nous vivons, nous devons lutter contre elle. Si la courbe s'abaisse ensuite, tant mieux, quelqu'en soit le motif. Nos médecins auront ainsi des raisons pour croire que c'est à eux qu'on le doit!

Je n'ai pas la prétention, moi qui ne suis pas de la faculté et

me suis fort peu occupé de médecine, d'expliquer la cause des variations de ces courbes et de trouver des remèdes, mais j'espère que nos camarades du service de santé pourront, appuyés sur ces constatations, proposer quelques mesures pratiques pour améliorer la santé de nos soldats. Ne pourraient-ils pas recommander quelques cas spéciaux, qui leur semblent susceptibles d'amélioration, à l'étude des sociétés médicales? La société militaire sanitaire ne pourrait-elle pas aussi en mettre à son ordre du jour? Plusieurs de ces sociétés ont déjà entrepris cette belle tâche; peut-être ces documents pourront-ils leur être de quelque utilité. Mon but serait alors atteint, car je cherche bien plutôt à fournir des documents qu'à tirer des conclusions.

L'attention de ces sociétés doit être spécialement portée sur les maladies qui sont actuellement les plus dangereuses. Je nomme ainsi celles dont la fréquence augmente; qui causent le plus grand nombre de cas d'exemption et dont la fréquence à Genève est plus grande que dans le reste du pays. Il semble, en effet, que les conditions plus favorables constatées dans les cantons voisins permettent de croire qu'une amélioration chez nous n'est pas impossible. Ces cas d'exemptions sont les suivants en les rangeant dans l'ordre de leur importance. D'abord pour l'examen des recrues :

Nos 2 défaut de thorax,
19 myopie,
36 transpiration profuse des pieds,
29 hernies,
20 vices de réfraction autres que myopie,
37 difformités ou mutilations des membres inférieurs,
21 autres maladies des yeux,
28 maladies du cœur et des gros vaisseaux,
34 varices et ulcères des jambes,
17 acuité auditive insuffisante.

De plus les cas

Nos 1 défaut de taille,
25 goître,
35 pieds plats,
3 faiblesse de constitution, anémie, hémophilie, convalescence,

occasionnent un nombre relativement grand d'exemptions, mais

on constate sur ces quatre points une amélioration progressive et une supériorité de Genève sur les moyennes générales.

Enfin les cas :

N°s 26 phtisie,
30 maladies des organes de la digestion,
32 » » génito-urinaires,
27 autres maladies des organes de la respiration,
14 épilepsie,
22 maladies du nez, de la bouche et du pharynx,

donnent lieu à un petit nombre d'exemptions, mais ce nombre croît sans arrêt, en particulier la phtisie dont la progression est effrayante.

Remarquons enfin que si l'alcoolisme entre pour si peu dans les cas de réforme, c'est qu'il y en a encore peu chez les recrues et que les maladies qu'il provoque sont classées sous la rubrique qui leur est propre.

Parmi les incorporés, les cas d'exemption les plus fréquents ne sont plus exactement les mêmes que pour les recrues ; il en est même qui tombent pratiquement à 0, par exemple : défaut de taille (1), de thorax (2), cécité (18), etc.

Voici les plus dangereux :

N°s 26 phtisie,
28 maladies du cœur et des gros vaisseaux,
37 mutilations ou difformités des membres inférieurs,
30 maladies des organes de la digestion,
34 varices et ulcères des jambes,
27 maladies des organes de la respiration,
32 » » génito-urinaires,
6 rhumatisme, goutte,
33 difformités ou mutilations des membres supérieurs,
29 hernies,
15 maladies du système nerveux,
3 faiblesse de constitution,
21 autres maladies des yeux,
4 obésité,
25 goître.

En outre on constate de très fortes augmentations sur :

N°s 17 maladies des oreilles,
35 pieds plats,

Nos 31 varicocèle,
9 autres intoxications,
8 alcoolisme,
7 syphilis,
36 transpiration profuse des pieds.

Seuls : 16, surdité et mutisme, et 20, vices de réfraction autres que myopie, sont en décroissance.

On s'explique difficilement cette augmentation progressive de presque tous les motifs d'exemption des incorporés, car elle ne correspond pas à une marche analogue des cas d'exemption des recrues où la progression devrait logiquement être encore plus forte. Nos conseils de revision n'admettent-ils pas plus fréquemment qu'autrefois, peut-être même trop facilement, les demandes d'exemption des incorporés? Les chiffres suivants le laisseraient supposer :

Si nous suivons la classe recrutée en 1883, nous constatons que 100 hommes passant à la toise ont donné (sans tenir compte des décès) :

1883 42 recrues,
1895 28 soldats de landwehr,
1907 22 soldats sortant de landwehr.

Ces 42 recrues n'auraient donné au taux actuel que :
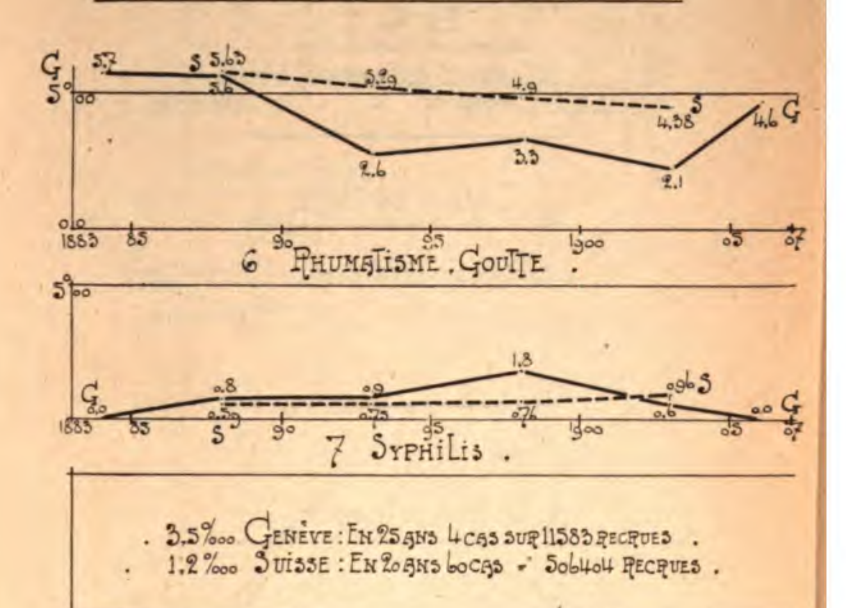
Soldats de landwehr	18
» sortant de landwehr	14

Ainsi, 100 recrutés en 1883 ont fourni :

en 1895, 67 soldats de landwehr ; au taux actuel, il y en aurait eu 44
en 1907, 53 sortant de landwehr ; au taux actuel, il y en aurait eu 34

Malgré les points faibles que nous pouvons constater, nous avons à Genève au total un recrutement qui est supérieur à la moyenne (voir graphique 39). Je ne suis pas de ceux, — ils sont déjà trop nombrenx — qui ne se complaisent à ne voir que des défauts chez le troupier genevois, car j'ai eu l'occasion d'apprécier les qualités très réelles de crânerie, d'initiative et d'entrain qu'il montre toujours dans les cas sérieux. Je reconnais cependant qu'à l'inverse de ce que les résultats ci-dessus feraient supposer, notre troupe est moins résistante que d'autres à la fatigue et aux intempéries. On constate le même phénomène dans

5 Scrofule. Rachitisme. Carie des Os. —



7 Syphilis.

. 3.5 ‰ Genève : En 25 ans 4 cas sur 11583 recrues .
. 1.2 ‰ Suisse : En 20 ans 60 cas " 506404 recrues .

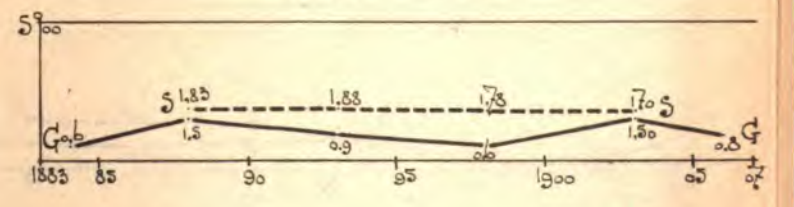
. 8 Alcoolisme .

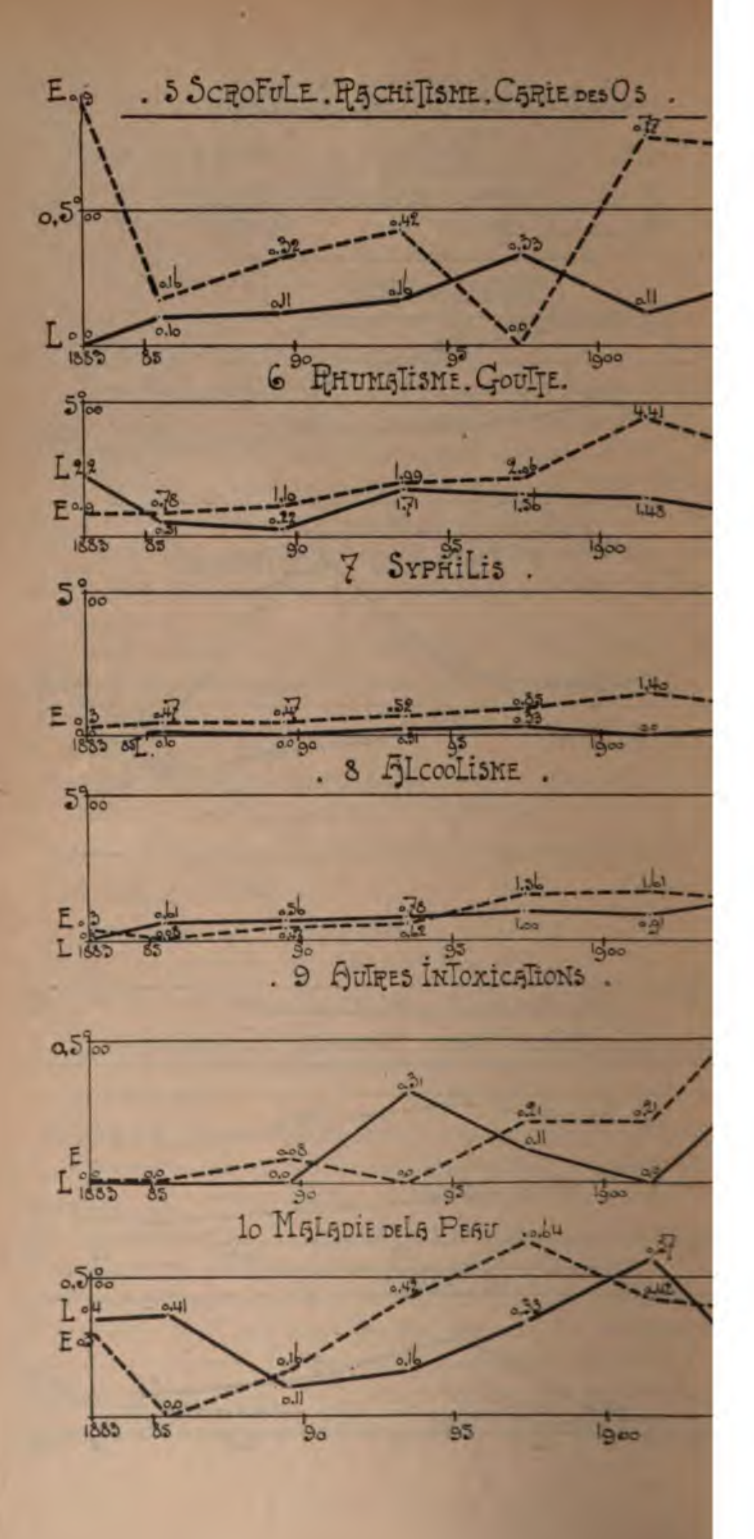
. 1.7 ‰ Genève : En 25 ans 2 cas sur 11583 recrues .
. 0.5 ‰ Suisse : En 20 ans 25 cas " 506404 recrues .

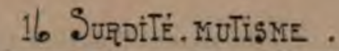
. 9 Autres Intoxications .

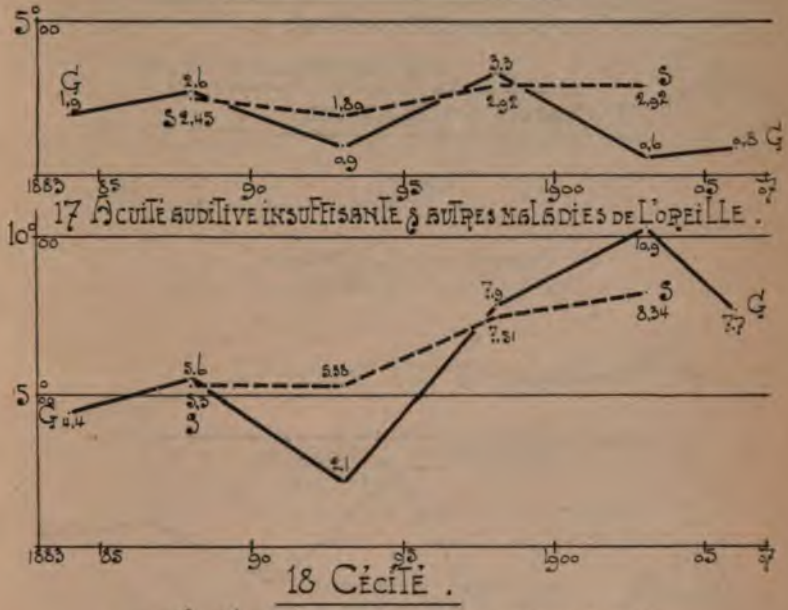
. 1 ‰ Genève : En 25 ans 1 cas sur 11583 recrues .
. 3 ‱ Suisse : En 20 ans 15 cas sur 506404 " .

. 10 Maladie de la Peau .




5 Scrofule. Rachitisme. Carie des Os.
6 Rhumatisme. Goutte.
7 Syphilis.
8 Alcoolisme.
9 Autres Intoxications.
10 Maladie de la Peau
1885
85
90
95
1900

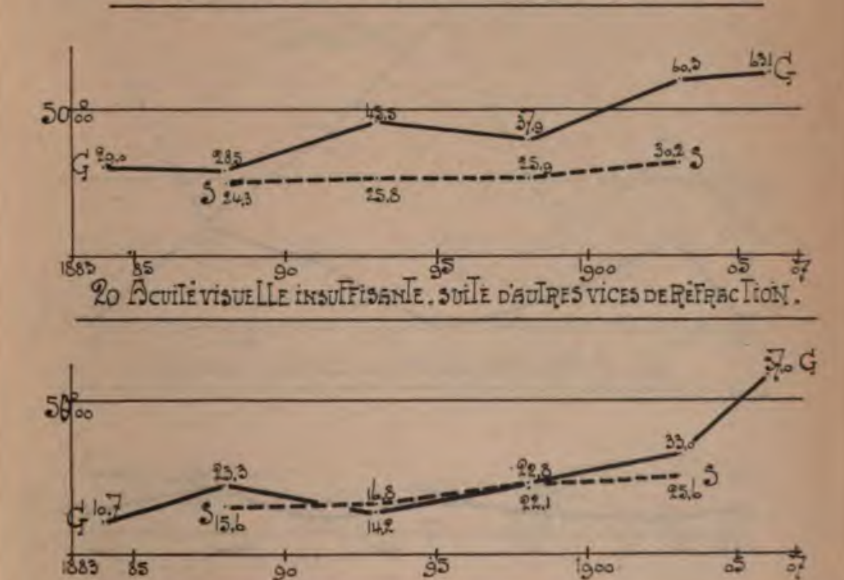


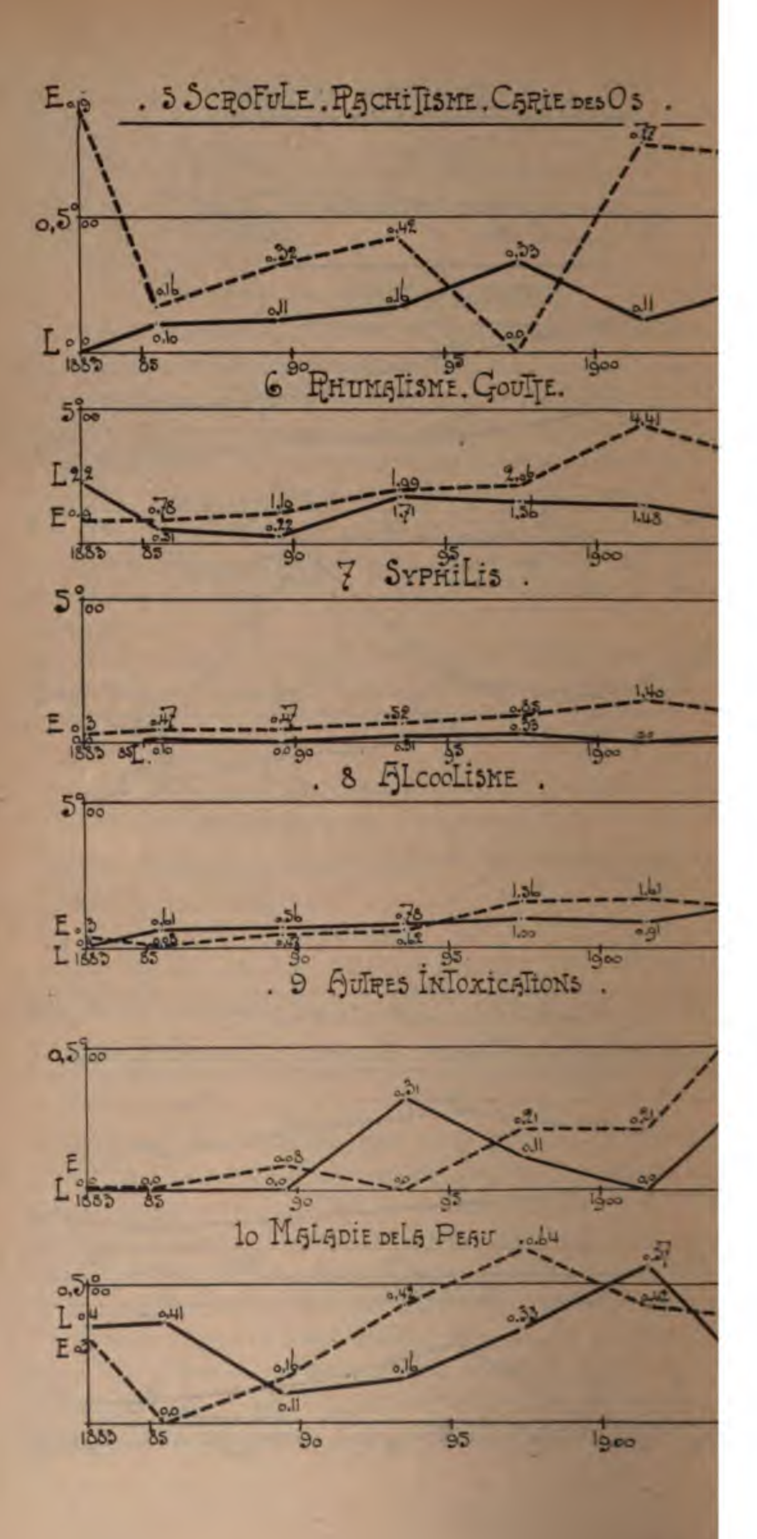


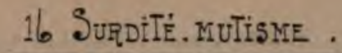
18 Cécité.

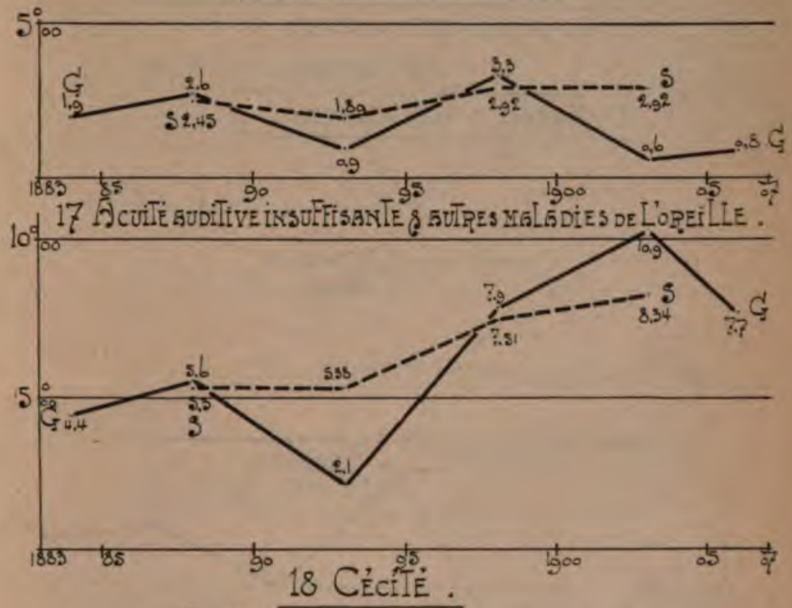
0.9‰ Genève en 25 ans 1 cas sur 11583 recrues.
2.8‰ Suisse en 20 ans 140 " " 506404 " .

19 Acuité visuelle insuffisante, suite de myopie.




5 Scrofule. Rachitisme. Carie des Os.
6 Rhumatisme. Goutte.
7 Syphilis.
8 Alcoolisme.
9 Autres Intoxications.
10 Maladie de la Peau
1883
85
90
95
1900



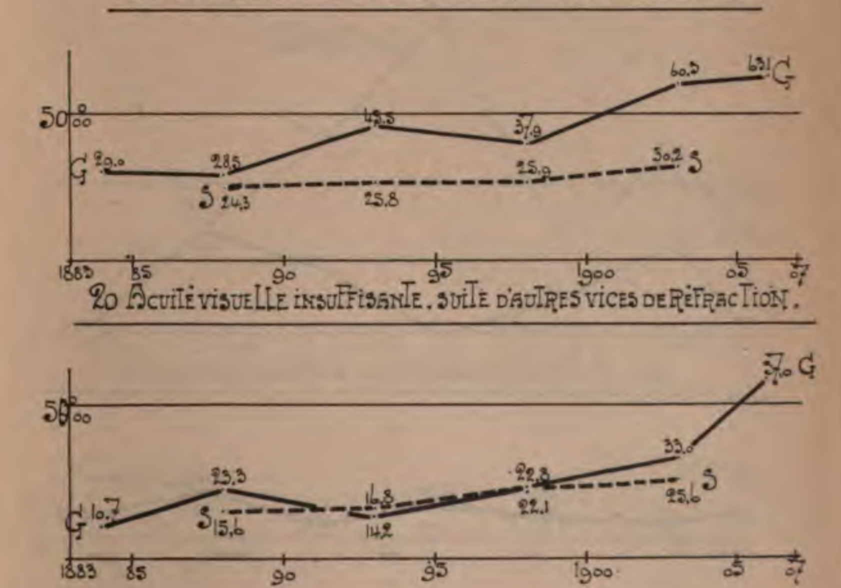


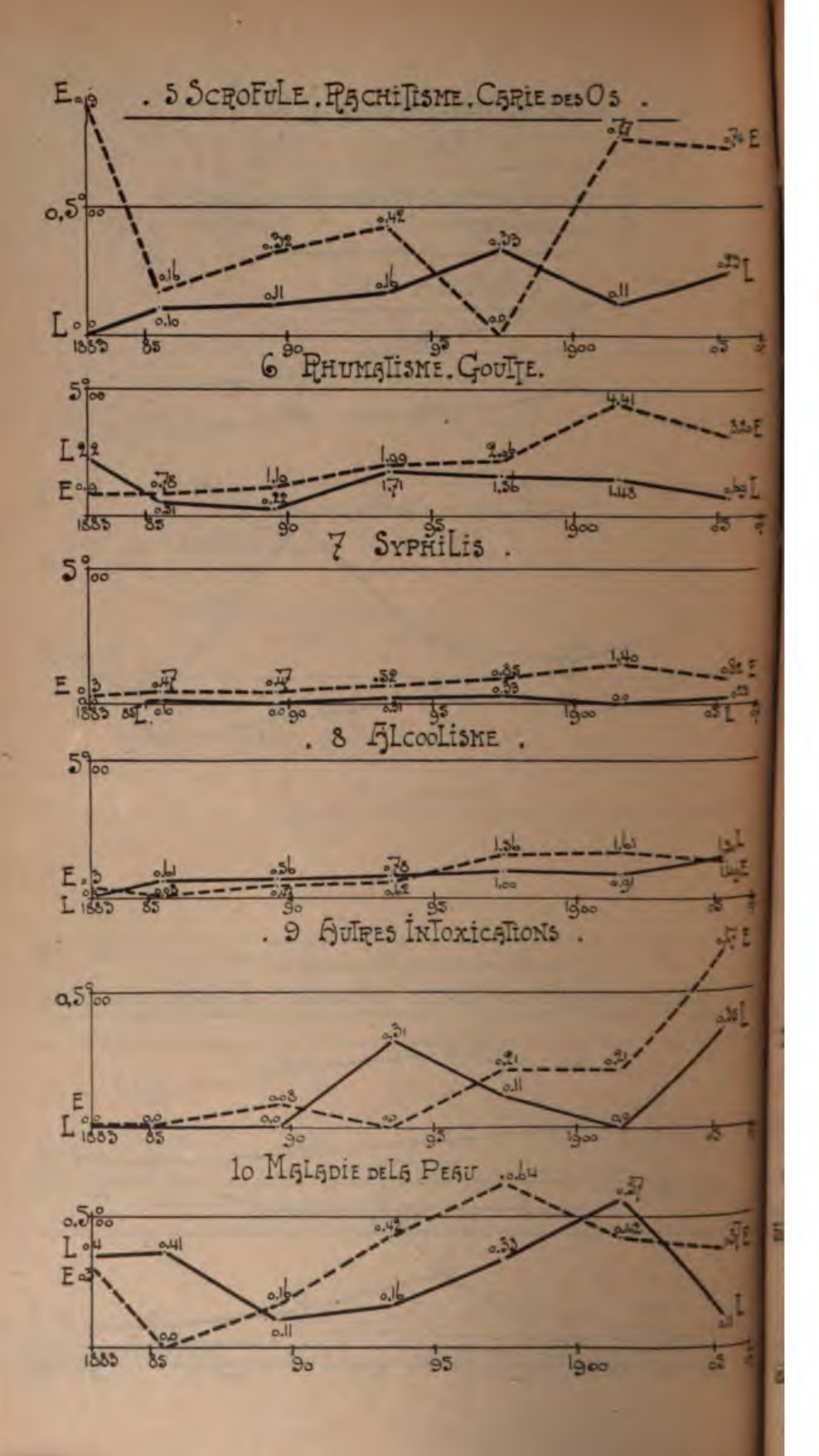
18 Cécité.

0.9 ‰ Genève en 25 ans 1 cas sur 11583 recrues.

2.8 ‰ Suisse en 20 ans 140 » » 506404 » .

19 Acuité visuelle insuffisante, suite de Myopie.



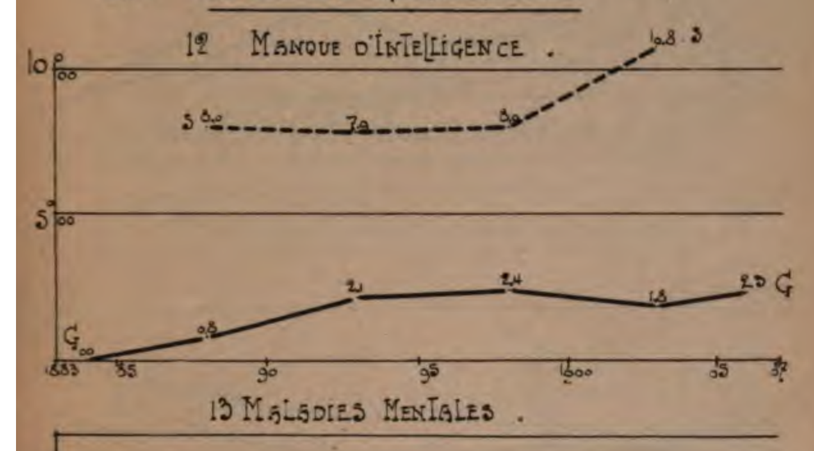


. 5 SCROFULE. RACHITISME. CARIE DES OS .
6 RHUMATISME. GOUTTE.
7 SYPHILIS .
. 8 ALCOOLISME .
. 9 AUTRES INTOXICATIONS .
10 MALADIE DE LA PEAU

11 DIFFORMITÉS DE LA BOITE CRANIENNE.

1.7 ‰ GENÈVE EN 25 ANS : 2 CAS SUR 11583 RECRUES.
8.1 ‰ SUISSE EN 20 ANS : 475 CAS SUR 506404 "

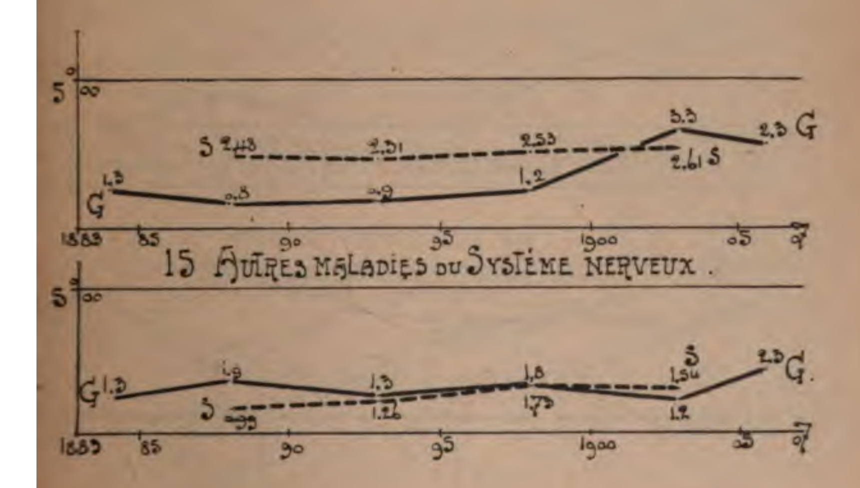
12 MANQUE D'INTELLIGENCE.

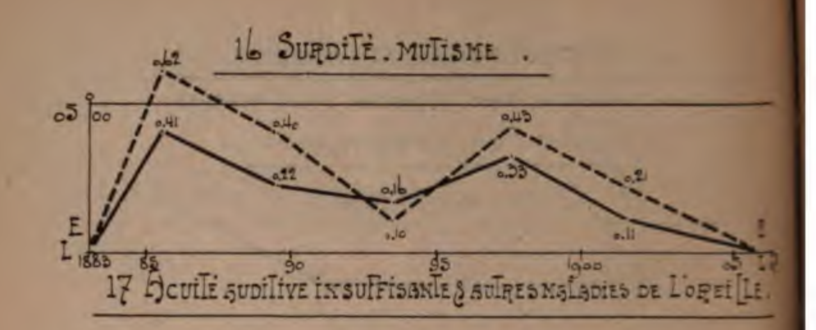


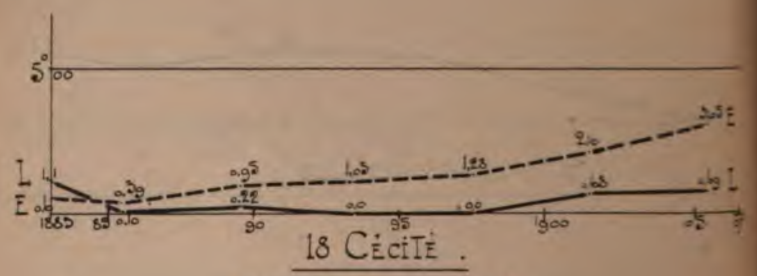
13 MALADIES MENTALES.

5.2 ‰ GENÈVE EN 25 ANS 6 CAS SUR 11583 RECRUES.
7.0 ‰ SUISSE EN 20 ANS 352 CAS SUR 506404 "

14 EPILEPSIE.

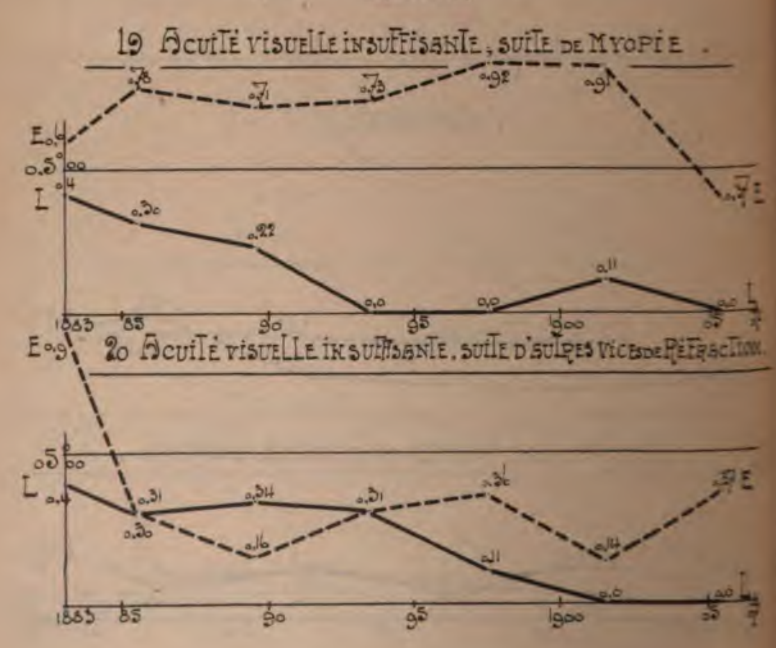


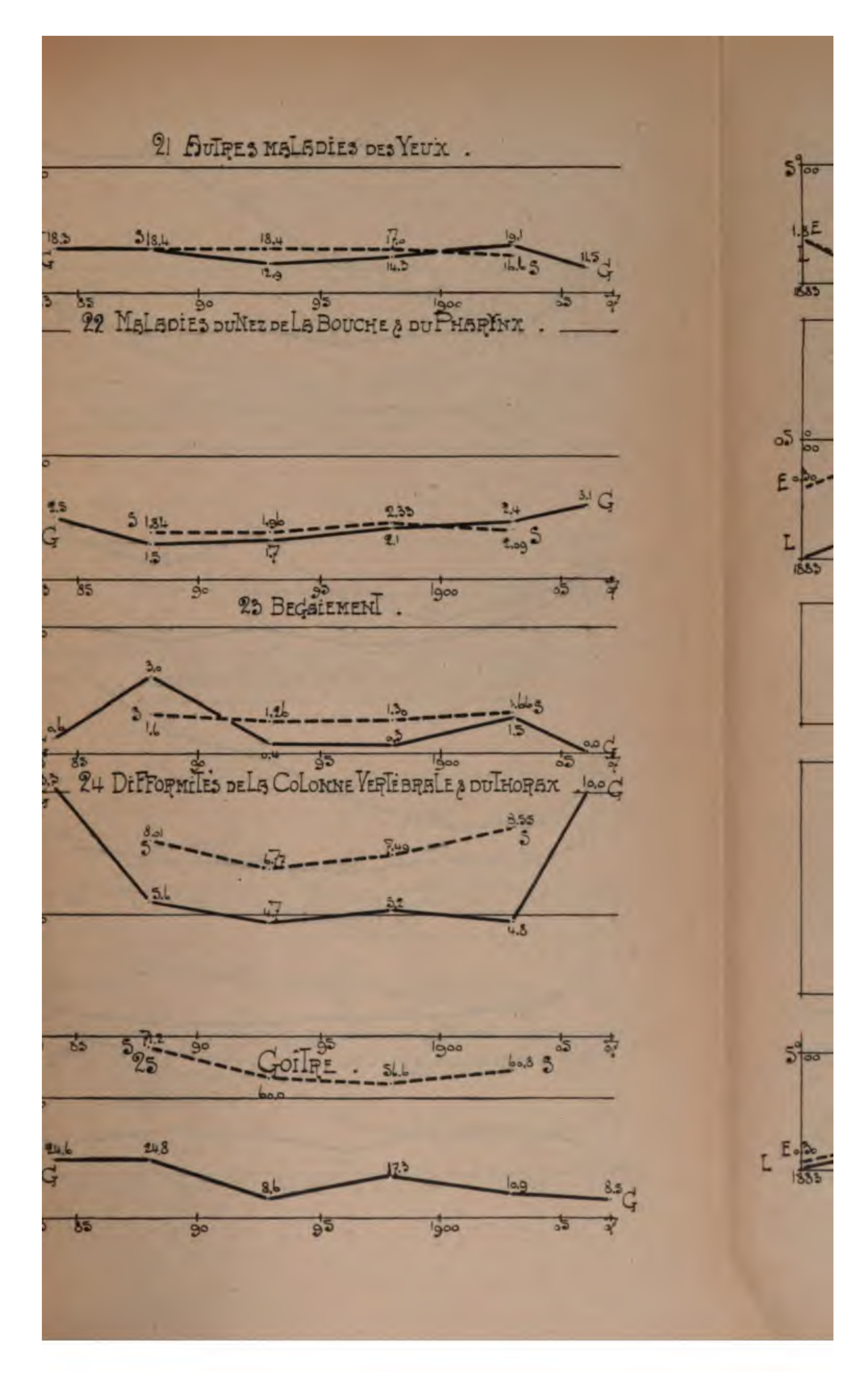




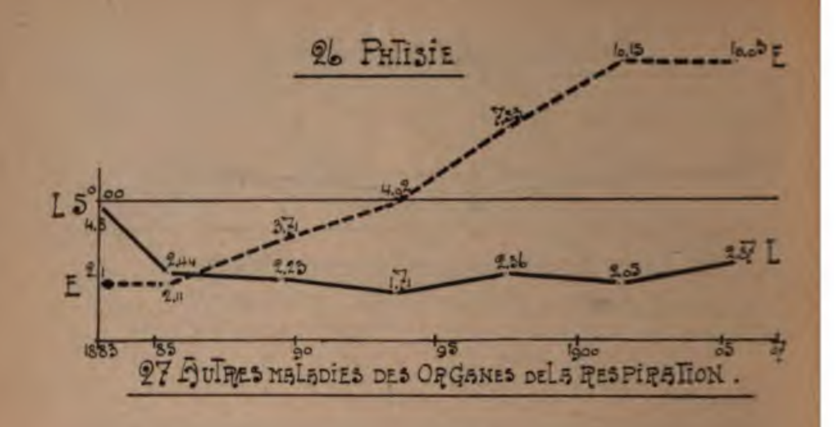
4 cas en Elite en 25 ans .

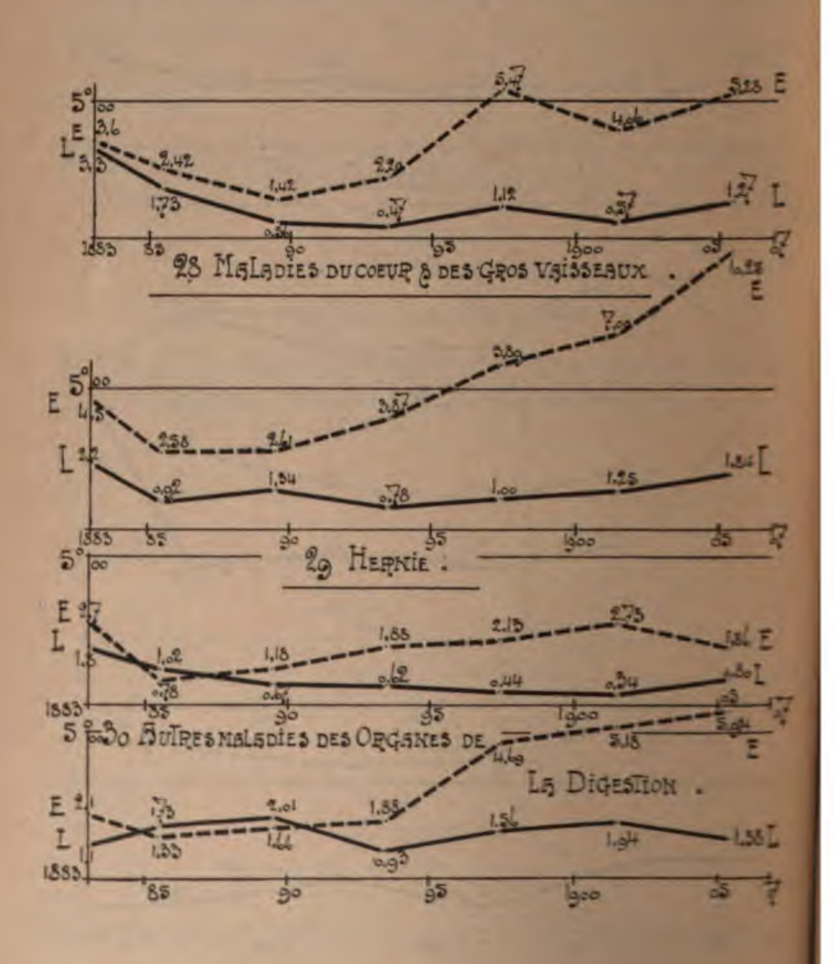
0 " " Landwehr "

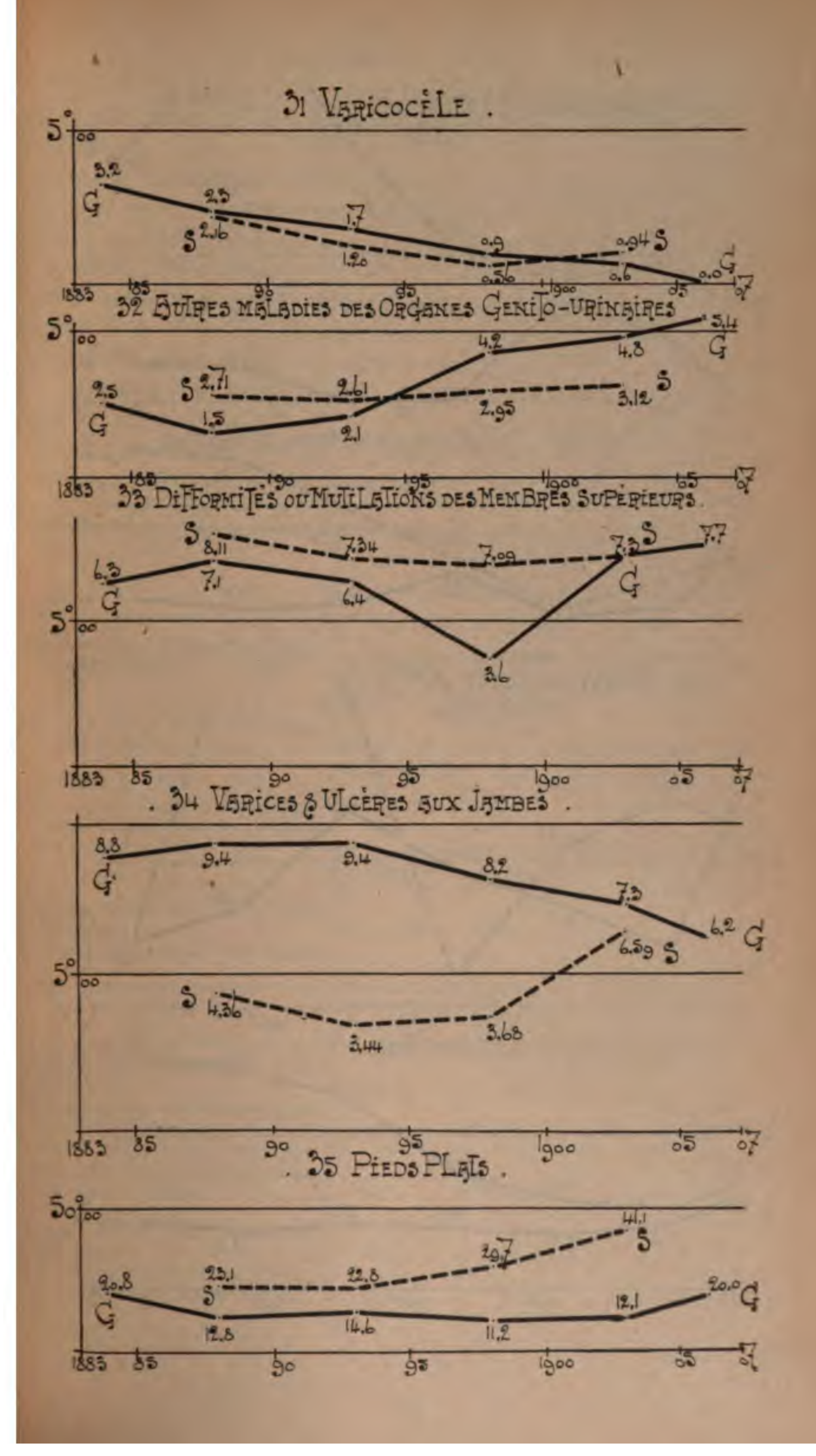


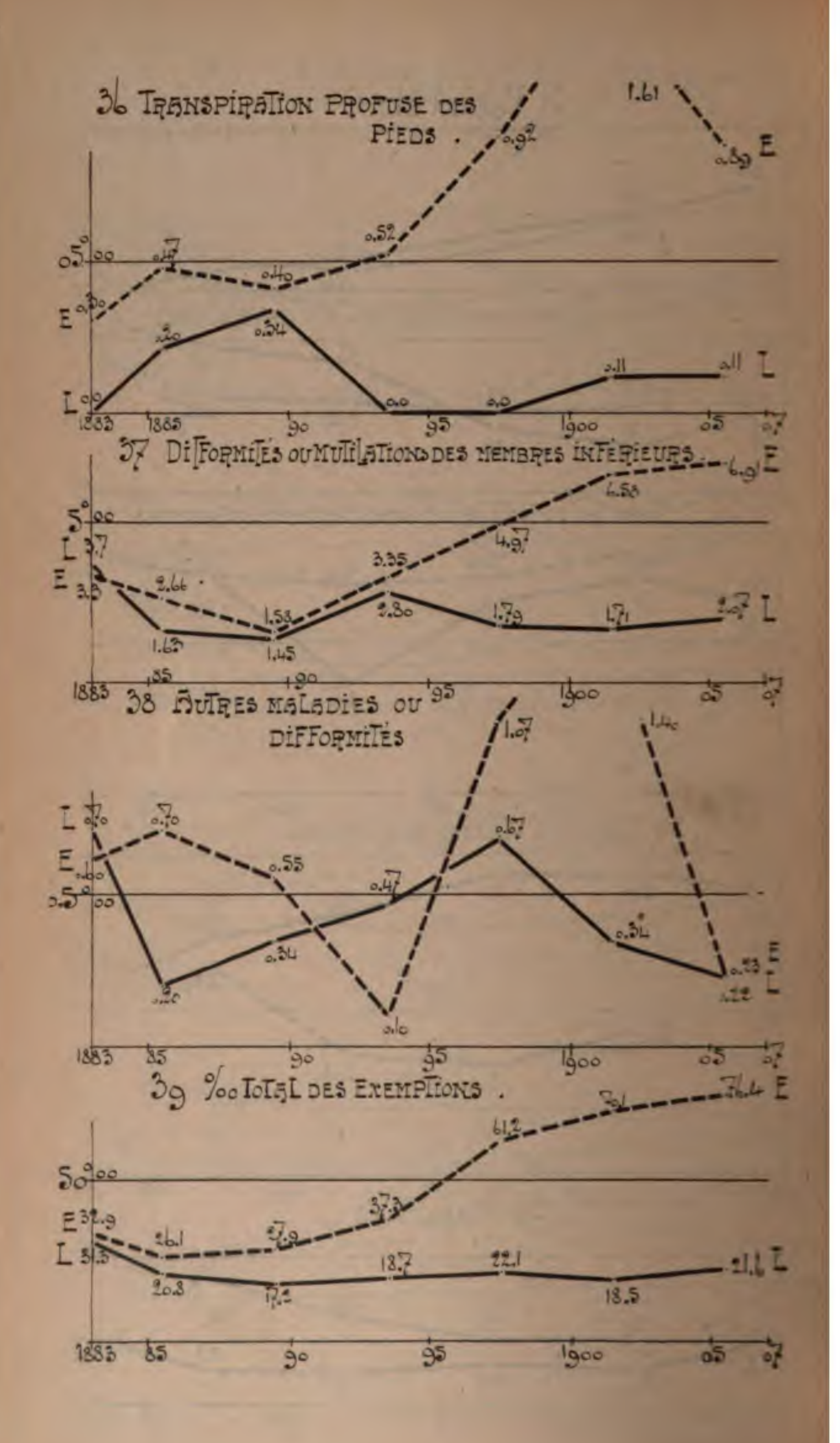


21 Autres maladies des Yeux.
22 Maladies du Nez de la Bouche & du Pharynx.
23 Begaiement.
24 Difformités de la Colonne Vertébrale & du Thorax
25 Goitre.


26 PHTISIE
L 5°00
E
L
E
1883
85
90
95
1900
05
27 AUTRES MALADIES DES ORGANES DE LA RESPIRATION.


5°00
E
L
1883
85
90
95
1900
05
28 MALADIES DU COEUR & DES GROS VAISSEAUX.
5°00
E
L
1883
85
90
95
1900
05
29 HERNIE.
5°00
E
L
1883
85
90
95
1900
05
30 AUTRES MALADIES DES ORGANES DE LA DIGESTION.
E
L
1883
85
90
95
1900
05


31 Varicocèle.
5‰
3.2
G
2.3
2.16
S
1.7
1.20
0.9
0.56
0.94 S
0.6
0.0 G
1883
85
90
95
1900
05
07
32 Autres maladies des Organes Génito-urinaires
5‰
5.4
G
4.2
4.8
2.5
G
S 2.71
2.61
2.95
3.12 S
1.5
2.1
1883
85
90
95
1900
05
07
33 Difformités ou Mutilations des Membres Supérieurs.
S
8.11
7.34
7.09
7.3 S
7.7
6.3
G
7.1
6.4
G
5‰
3.6
1883
85
90
95
1900
05
07
. 34 Varices & Ulcères aux Jambes .
8.8
G
9.4
9.4
8.2
7.3
6.2 G
6.59 S
5‰
S 4.36
3.44
3.68
1883
85
90
95
1900
05
07
. 35 Pieds Plats .
50‰
41.1
S
29.7
23.1
S
22.8
20.8
G
20.0 G
12.1
12.8
14.6
11.2
1883
85
90
95
1900
05
07


36 TRANSPIRATION PROFUSE DES PIEDS.
37 DIFFORMITÉS OU MUTILATIONS DES MEMBRES INFÉRIEURS
38 AUTRES MALADIES OU DIFFORMITÉS
39 ‰ TOTAL DES EXEMPTIONS.
E
L
1883
1885
85
90
95
1900
05
07

toutes les unités qui ne comptent qu'un petit nombre de campagnards.

De cette constatation semble résulter une conséquence : il ne suffit pas qu'un homme soit normalement constitué, il faut encore que ses muscles soient aptes à l'effort, autrement dit qu'il soit « entraîné ». Nous sommes loin de cet idéal et c'est sans doute, comme nous venons de l'indiquer, la conséquence de la vie trop sédentaire de nos citadins. Obtenir cet entraînement d'une façon permanente serait rendre un service signalé à notre population, non seulement au point de vue militaire, mais tout autant au point de vue civil.

Est-il possible d'y arriver ? Il semble que tout ce qui sera fait pour une préparation *physique* en vue du service militaire y

	SAUT		LEVER DES HALTÈRES de 17 kg.		COURSE 80 m.	
	$> 3^{m}$	$< 2^{m}50$	> 6 fois	< 3 fois	< 13″	> 15″
Recrues sans préparation gymnastique	17 %	48 %	52 %	34 %	23 %	26 %
	moyenne $2^{m}46$		4 fois, 89		9″143	
Recrues ayant suivi l'enseignement scolaire	37 %	28 %	60 %	26 %	36 %	15 %
	moyenne $2^{m}76$		5 fois, 48		7″999	
Recrues ayant suivi l'enseignement des sociétés de gymnastique ou sportives	67 %	9 %	77 %	12 %	62 %	4 %
	moyenne $3^{m}17$		6 fois, 66		6″155	
Recrues ayant suivi les écoles primaires	32 %	34 %	60 %	27 %	30 %	19 %
Recrues ayant suivi les écoles moyennes	63 %	12 %	69 %	18 %	65 %	4 %

	BONS POUR LE SERVICE	AJOURNÉS	EXEMPTÉS
Recrues sans préparation gymnastique	48 %	14 %	38 %
Recrues ayant suivi l'enseignement scolaire	52 »	14 »	34 »
Recrues ayant suivi l'enseignement des sociétés de gymnastique ou sportives	66 »	12 »	22 »
Recrues ayant suivi les écoles primaires	53 %	13 %	34 %
Recrues ayant suivi les écoles secondaires ou supérieures .	60 »	14 »	26 »

contribuera : quand un homme, à la suite d'exercices physiques est arrivé à se sentir souple, vigoureux et solide, il ne laisse pas volontiers se perdre cet état de son corps et il accomplit volontiers ce qui est nécessaire pour entretenir cet avantage. Cela semble ressortir des résultats des examens d'aptitude physique de 1906, que vient de publier le *Journal de statistique suisse* (1 vol., 2me livraison, 1907). On peut s'en rendre compte en consultant le tableau ci-dessus.

Comment expliquer la supériorité des élèves des établissement de l'ordre le plus élevé autrement que par un enseignement de la gymnastique meilleur et plus prolongé et d'autre part par le fait que les bienfaits de cet enseignement se font ressentir pendant longtemps ou, comme nous le disions, qu'ils engagent celui qui en a profité à agir en vue d'en conserver le résultat.

Une loi fédérale réglera cette préparation au service militaire. Sans l'attendre, nos autorités ne pourraient-elles pas chercher à améliorer les résultats obtenus dans les écoles au point de vue du développement corporel des élèves ? Il faut pour cela commencer par préparer à cette tâche le personnel enseignant. L'appel des maîtres au service apprendra à une partie des régents ce qu'ils doivent enseigner à ce sujet et comment ils doivent s'y prendre ; mais beaucoup d'instituteurs ont été réformés et il importerait que ceux-là aussi apprissent à donner l'enseignement de la gymnastique. La société de gymnastes suisses donne des cours ; ne devraient-ils pas êtres tenus de les suivre ? Il n'y aurait pas lieu de modifier pour cela les lois existantes, car ces prescriptions résultent de l'art. 102 de l'organisation militaire de 1907.

Mais on sort de bonne heure des écoles ; pour maintenir l'entraînement musculaire jusqu'à l'âge du service militaire — et aussi entre les services — les sociétés de gymnastique et de sport seront nos précieux auxiliaires.

Là certains dangers sont à redouter. On les a déjà plusieurs fois signalés. Un de nos aumôniers, dans un magnifique sermon, s'est élevé, il y a déjà trois ans, contre le danger moral qui résulte de l'excès des sports et de ces jeux dont la passion fait passer le plaisir avant le devoir. Dernièrement ce même danger a été signalé par le Département de l'instruction publique du canton de Vaud. Au point de vue physique, M. le lieut.-colo[nel] Dr Wartmann a exposé dans une intéressante conférence fa[ite] l'hiver dernier à la Société militaire de Genève, les inconvénie[nts] de l'abus des sports ; il nous a cité cette conclusion d'un aut[eur]

anglais affirmant que pendant la durée de la campagne de Mandchourie, les sports avaient coûté au monde civilisé un nombre de victimes plus grand que la guerre n'en avait fait parmi les belligérants. Ne voyons-nous pas ces ravages se refléter dans nos courbes? Voir, par ex.: 3, faiblesse de constitution est souvent le résultat d'un surmenage physique surtout pendant l'enfance; 15, maladies du système nerveux, on devient neurasthénique aussi bien par excès de travail physique que par excès de travail intellectuel. Un exercice réglé et régulier au contraire diminuerait ce mal; 27, maladies des organes de la respiration, et plus encore 28, maladie du cœur et des gros vaisseaux, naissent souvent d'efforts trop violents ou trop prolongés, tels, par exemple, qu'ils résultent d'une longue ou forte montée à bicyclette. Il saute aux yeux combien cette courbe 28 s'élève depuis 1894, date où la bicyclette a commencé à devenir à la mode; 29, hernies, ont souvent une origine analogue; les mutilations des membres (33 et 37) et aussi 35 (pieds plats) peuvent être en partie attribués aux accidents dans les jeux. Ces cas augmentent terriblement: la luge, les matchs de foot-ball, etc., n'ont-ils pas là une forte part de responsabilité?

Je suis certes l'ami des sports, je crois qu'un homme — un officier surtout — doit être capable de nager, ramer, monter à cheval, faire de la gymnastique, de l'escrime, du ski, des courses de montagne; qu'il est sain de se fatiguer physiquement chaque jour et de n'aller se coucher chaque soir que parce que l'on a besoin de se reposer; mais je crois, qu'à moins d'être un athlète, il est dangereux de vouloir devenir un champion. La course de montagne suffit, il n'est pas utile de risquer sa vie en faisant de la varappe.

A ce point de vue, il est fâcheux de voir des journaux consacrer tant de place au compte-rendu des tournois sportifs. Nos sociétés de gymnastiques se sont plaint, avec beaucoup de raison, de la concurrence que, grâce à cette publicité, les sociétés de sport leur faisaient. Il serait regrettable que le succès des sports fût dû, même partiellement, à la passion qui talonne certaines gens de voir leur nom imprimé dans les journaux. Je ne crois pas qu'à aucun point de vue nous ayons quelque chose à gagner à ce cabotinage, si je puis me servir de ce terme.

La gymnastique, la gymnastique suédoise, la culture physique procurent l'exercice complet et harmonique de tous les muscles; elle peut soumettre celui qui les pratique à un entraînement pro-

gressif et rationnel où l'effort est réglé d'après celui qui l'ex[illegible] et non d'après la partie qui se joue. Ce sont donc surtout [illegible] sociétés de gymnastique que les pouvoirs publics doivent aid[illegible] dont ils doivent en quelque sorte préparer le recrutemen[illegible] enseignant les principes de leur art dans les écoles. Il y a [illegible] peut-être quelque chose à améliorer de ce côté là. Quant [illegible] sports, il est bon de les pratiquer, mais, comme de toute[illegible] bonnes choses, il ne convient pas d'en abuser.

Reste enfin un dernier facteur que je ne puis qu'indiquer [illegible] il sort de mon sujet; il n'influe pas sur la vigueur corpo[illegible] mais la touche de très près, car c'est lui qui détermine son [illegible] dement : je veux parler de la valeur morale de l'homme, de [illegible] caractère. Il ne suffit pas à l'homme d'avoir de la force, de l'[illegible] sous une forme disponible, il faut encore qu'il ait la vol[illegible] nécessaire pour la mettre en activité.

Pour faire naître cet esprit de devoir qui fait supp[illegible] joyeusement les fatigues et les privations du service, il [illegible] développer l'amour du pays. L'homme ne consent à s'exp[illegible] volontairement à des souffrances ou à des privations que [illegible] ce qui lui tient au cœur. Si donc on veut qu'à l'occasion il [illegible] prêt à se dévouer pour sa patrie, il faut lui en inculquer l'am[illegible] C'est surtout l'affaire des parents d'éveiller ce sentiment [illegible] l'enfant; mais c'est aussi l'affaire de notre enseignement pub[illegible] Il y arrivera facilement en développant l'enseignement de n[illegible] histoire nationale : elle est assez glorieuse et assez belle p[illegible] provoquer l'amour de notre pays. Nous pouvons donc être rec[illegible] naissants des efforts faits en ce sens par notre département [illegible] l'instruction publique sous la direction de son chef actuel et a[illegible] de son prédécesseur. Ces conseillers d'Etat ont droit à tous [illegible] remerciements pour avoir rendu à cet enseignement un caract[illegible] nettement national, qu'on lui avait ôté, sous prétexte de ne [illegible] blesser les étrangers qui fréquentent nos écoles ! Notre enseig[illegible] ment doit être national, il peut l'être sans blesser personne[illegible] mais je ne veux qu'indiquer ici ce côté de la question qui [illegible] mènerait trop loin de mes graphiques !

J'espère qu'en se rendant compte de tous les renseignemen[illegible] qu'on peut tirer de ces courbes, mes camarades excuseront [illegible] texte bien incomplet qui les accompagne.

Genève, juin 1908.

William Borel,
major de carabiniers.

LE PAQUETAGE DU FANTASSIN

Comme nos lecteurs le savent, la Commission chargée d'étudier l'habillement et l'équipement du soldat a terminé ses travaux et déposé ses conclusions. Sous peu le département militaire suisse sera appelé à prendre une décision définitive.

De même que toute œuvre humaine, les propositions de la Commission n'ont pas plu à tout le monde. Je ne crois pas me tromper en affirmant qu'elles ont trouvé plus d'adversaires que d'admirateurs.

Mon intention n'est pas de me livrer ici à une critique de l'œuvre de la Commission dans son ensemble. Je laisse à d'autres le soin d'établir jusqu'à quel point la « feldmässigkeit » doit remplacer l'esthétique dans le choix de la couleur et de la coupe du costume militaire.

Ce que je voudrais, c'est attirer l'attention sur le *poids porté par le soldat.*

A mon avis la solution proposée par la Commission n'est pas assez radicale et laisse le fantassin encore beaucoup trop chargé.

J'emprunte à un article publié par le colonel Hungerbühler, président de la Commission, les renseignements suivants :

L'allégement a été obtenu de trois manières :

1. Le poids des objets d'habillement et d'équipement, a été diminué dans la mesure compatible avec la solidité.

2. On a adopté un grand sac à pain dans lequel l'homme peut mettre soit son pain, soit les objets dont il n'a pas besoin pendant la marche ; dans ce dernier cas, le sac à pain est chargé sur les voitures.

3. La capote n'est portée qu'en hiver ; en été elle est remplacée par une couverture-tente, roulée sur les reins et portée au bas du sac.

De cette façon, le poids normal à porter par l'homme est ramené de 30 kg. 645 à 25 kg. 790. En chargeant sur les voitures le sac à pain contenant : souliers et pantalons de quartier, casquette, linge, sachet de propreté, et deux gaînes à cartou-

ches [1] on allège encore de 2 kg. 69 et l'*homme porte, en chiffres ronds, 23 kilogrammes.*

Le poids de 25.790 est incontestablement trop élevé. Si nous voulons que nos fantassins sans entraînement conservent quelque mobilité dans notre terrain accidenté, 23 kg. sont certainement le maximum admissible.

Il *faut donc admettre en principe* et non pas éventuellement comme le fait la Commission *que le fantassin charge sur ses voitures un sac ou ballot individuel contenant les objets dont il n'a pas besoin pendant la journée.*

Par contre la combinaison : sac à pain — souliers de quartier, sachet de propreté, etc., — n'est pas heureuse.

Elle n'est d'ailleurs pas neuve. J'ignore ce qui se passe dans d'autres unités, mais dans le 2e bataillon du génie, que j'ai l'honneur de commander, il y a longtemps qu'on l'emploie aux manœuvres pour compenser le poids des grands outils. On met le pain dans le havresac ; les pantalons et les souliers dans le sac à pain et on charge ce dernier sur un char à bagages. C'est un pis-aller pour deux ou trois jours de manœuvres, mais rien de plus. Paqueter dans le même sac aujourd'hui du pain, demain des brosses et des souliers, ce n'est pas un système.

Le ballot individuel doit être complètement distinct du sac à pain.

La cuisine ne se faisant en campagne que matin et soir, c'est le pain qui fera le fond du repas de midi. Il est donc indispensable que le soldat l'ait toujours sur lui.

De même il lui faut une gourde remplie, avant le départ, d'une boisson rafraîchissante et stimulante.

Il lui faut en outre un outil de pionnier.

Si l'on pouvait être sûr que les voitures rejoignent tous les soirs sans faute, le soldat n'aurait besoin d'avoir sur lui, outre son fusil et ses 120 cartouches, que son pain, sa gourde et son outil de pionnier. On aurait alors un fantassin vraiment mobile. Il ne faut cependant pas oublier que les objets énumérés ci-dessus constituent déjà un poids d'au moins 12 kg., sans compter les vêtements, poids déjà relativement considérable en terrain accidenté pour un homme non entraîné.

Il faut donc chercher à rester le plus près possible de cette limite, et ne faire porter au soldat que ce dont il a absolument besoin.

[1] Il s'agit évidemment de gaines vides, qui d'ailleurs sont destinées à disparaître.

Supposons qu'un soir de bataille, aucune voiture ne rejoigne et que le lendemain le soldat doive continuer la lutte sans avoir rien reçu de l'arrière, et demandons-nous de quoi il a besoin et de quoi il peut se passer.

Ce qu'il lui faudra en tout premier lieu, ce seront des cartouches ; on peut cependant admettre qu'à la faveur de la nuit on réussira à lui en faire parvenir, même s'il faut aller les chercher assez loin.

Ce qu'il lui faudra en second lieu, ce sont des vivres, d'abord pour le soir et ensuite pour le lendemain, soit au moins une ration de conserves.

La cuisine roulante que l'on va introduire ne pourra pas aller partout, malgré sa mobilité relative, et il arrivera fréquemment que des unités en seront privées. Le soldat doit donc avoir sur lui, non seulement des vivres, mais les moyens de se préparer un repas chaud ; il doit donc, malgré l'introduction de la cuisine roulante, conserver sa marmite individuelle. On pourrait, il est vrai, s'en tirer avec une marmite pour 2, 3 ou même 4 hommes, mais ce serait croyons-nous une mauvaise économie, d'autant plus que le poids est minime. Le sentiment de ne dépendre de personne pour sa subsistance, mais d'avoir sur soi de quoi boire, cuire et manger, doit contribuer à relever le moral du soldat dans les moments difficiles.

De tous les autres objets d'équipement du soldat, il n'en est point dont il ne puisse à la rigueur se passer *exceptionnellement* pour une nuit, dans la bonne saison.

Dans un bon cantonnement, la troupe peut fort bien se passer pour une fois de sa capote et de ses habits de quartier, et chacun de nous l'a certainement fait une fois ou l'autre.

Elle se passera moins facilement du sachet de propreté, surtout pour remettre en état sa chaussure. Le poids de ce sachet étant peu considérable, on pourra le prendre aussi avec soi.

En outre, si la troupe ne reçoit pas ses habits de rechange, il sera bon qu'elle ait au moins de quoi changer de linge.

Le soldat aura donc sur lui, outre ses vêtements :

le fusil et ses accessoires,
120 cartouches,
l'outil de pionnier,
le pain,
une ration de réserve,

la gourde,
la marmite individuelle,
du linge de rechange,
le sachet de propreté.

Les *cartouches* trouveront place dans les cartouchières et les poches. La vareuse actuelle du soldat a quatre poches sont presque toujours vides et qui peuvent facilement con quatre chargeurs chacune.

L'*outil de pionnier* sera pendu ou passé au ceinturon, d çon a être toujours à portée de la main.

Les autres articles énumérés ci-dessus seront contenus un sac léger, intermédiaire comme forme et dimensions ent havresac et le sac à pain actuel, et dont le modèle définitif déterminé par des essais. Dans ce sac, chaque objet aura compartiment, y compris la gourde et la gamelle qui ne dev pas être visibles pour que le tout soit de la même couleur. (couleur devra se rapprocher le plus possible de celle de l'h lement.

Le fantassin ainsi équipé portera, habits compris, enviro kilos, et aura le maximum de mobilité réalisable.

Tous les autres objets d'équipement seront contenus dan ballot individuel, transporté sur le char à bagages.

Dans l'état actuel ces objets sont :

la capote,
le deuxième pantalon,
les souliers de quartier,
la casquette.

Le projet de la commission relègue la capote dans l'équ ment d'hiver et la remplace par la *tente-couverture*, pour prétend-on, aussi servir de manteau.

A mon avis, c'est une erreur.

La guerre de montagne exceptée, les cas où l'on aura be de tentes seront plutôt exceptionnels. Losqu'en 1895, tout 2[e] division bivouaqua en face de Cossonay, je ne me souv pas d'avoir entendu quelqu'un se plaindre du manque tentes.

Par contre, la troupe qui a été tout le jour à la pluie a soin d'un vêtement de rechange pour la nuit. Comme il est d la nature des choses que la nuit soit plus froide que le jour,

que les extrémités souffrent plus du froid que le tronc, il faut que ce vêtement soit plus chaud et plus long que celui porté pendant le jour.

Conservons donc la capote qui a fait ses preuves et ne la remplaçons pas par le morceau d'étoffe « à tout faire » de la commission.

D'ailleurs, le soldat aime sa capote ; ce qu'il n'aime pas, c'est de la rouler et de la porter ; aujourd'hui il n'aura plus à faire ni l'un ni l'autre.

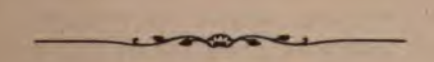
Un point sur lequel le colonel Hungerbühler ne s'explique pas et qui n'est pas particulièrement clair dans le *Guide des Etats-Majors*, c'est de savoir si la couverture de bivouac fait ou non partie de l'équipement normal.

A mon avis, un homme qui a une capote et des vêtements de rechange n'a, dans la bonne saison, pas besoin de couverture. S'il est un peu débrouillard et sait se construire des abris en branchages ou en planches, il n'a pas non plus besoin de tente pour les cas exceptionnels où il devra bivouaquer.

La couverture et la tente-abri ne font donc pas partie de l'équipement normal, mais bien de l'équipement d'hiver et de montagne.

Il y a ainsi en temps ordinaire, largement place pour les ballots individuels sur les voitures de compagnie.

L.



CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Encore l'ordonnance sur l'avancement. — A propos du nouveau règlement d'exercice pour l'infanterie. — Pour le caporal-trompette. — Réorganisation du département militaire suisse. — L'artillerie à pied. — A Morgarten. — Les sous-officiers à Winterthour. — Nominations.

Il nous faut revenir sur la question de l'avancement.

Récemment, sous le titre : « Instructions militaires intempestives, » un de nos confrères de la presse quotidienne, le *Neuchâtelois*, a critiqué la nouvelle ordonnance sur l'avancement. Elle soulèvera, affirme-t-il, des difficultés sérieuses en compromettant gravement le recrutement des officiers et cela parce qu'elle impose quatre années d'une promotion à l'autre.

Nons avons déjà relevé cette critique, mais il convient d'y revenir et de préciser. Le mieux est d'interroger les chiffres ; ils nous prouveront que la nouvelle ordonnance impose des conditions d'âge aussi favorables que l'ancienne, qu'elle reste au-dessous de la moyenne d'âge du régime de 1874.

Puisque nous répondons à une observation d'un journal de Neuchâtel, examinons d'abord l'âge de promotion des officiers de ce canton. Nous bornons notre comparaison aux officiers de l'élite. Elle nous apprend que :

Des trois majors d'infanterie neuchâtelois, l'un a été nommé à 36 ans ; les deux autres à 38 ans. La nouvelle ordonnance permet cette promotion de 32 à 33 ans. Et des 13 capitaines, 3 ont été nommés à 28 ans, 6 à 29 ans, 1 à 30 ans, 1 à 31 ans, 2 à 32 ans. L'ordonnance prévoit de 28 à 29 ans.

Pour les premiers lieutenants la comparaison n'offre pas d'intérêt ; sous l'ancienne loi le minimum de quatre ans était déjà la règle.

Ces chiffres prouveront à notre confrère neuchâtelois qu'en ce qui concerne son canton, sa critique n'est pas fondée.

Mais il a vu plus loin que les limites de son canton; il songe à l'armée fédérale entière. Etendons le champ de notre statistique en la bornant toutefois aux officiers exerçant un commandement dans les armes combattantes de l'élite.

Capitaines d'infanterie du 1er corps d'armée. (Age de promotion des capitaines, ordonnance 1908 : 28 à 29 ans.) 150 capitaines. Age de promotion : 1 à 27 ans ; 14 à 28 ; 46 à 29 ; 41 à 30 ; 28 à 31 ; 15 à 32 ; 4 à 33 ; 1 à 34.

Ainsi, 1 capitaine a été nommé au-dessous de l'âge prévu par la nouvelle

rdonnance: 60 à l'âge minimum qu'elle prévoit; 99 au-dessus de cet âge.

Capitaines de cavalerie de l'armée entière. 46 capitaines nommés : 1 à 28 ans; 1 à 29; 17 à 30; 14 à 31; 4 à 32; 3 à 33; 6 à 34.

2 ont été nommés à l'âge minimum prévu par l'ordonnance; 44 au-dessus de cet âge.

Capitaines d'artillerie de l'armée entière. 135 capitaines : 1 nommé à 28 ans; 54 à 29; 25 à 30; 40 à 31; 33 à 32; 17 à 33; 11 à 34; 2 à 35; 1 à 36.

Aucun n'a été nommé au-dessous de l'âge prévu par l'ordonnance; 55 ont été nommés à l'âge minimum; 80 au-dessus de cet âge.

Capitaines du génie de l'armée entière. 55 capitaines nommés : 7 à 30 ans, 5 à 31; 12 à 32; 12 à 33; 7 à 34. 2 à 35.

Tous ont été nommés au-dessus de l'âge minimum prévu par l'ordonnance.

Majors d'infanterie du 1er corps d'armée. (Age de promotion des majors, ordonnance 1908, 32 à 33 ans). 28 majors nommés : 1 à 33 ans; 2 à 34; 4 à 35; 7 à 36; 9 à 37; 2 à 38; 1 à 41.

Tous ont été nommés au-dessus de l'âge minimum prévu par l'ordonnance.

Majors de cavalerie de l'armée entière. 7 majors nommés : 1 à 35 ans; 2 à 36; 1 à 37; 2 à 38; 1 à 39.

Tous ont été nommés au-dessus de l'âge minimum prévu par l'ordonnance.

Majors d'artillerie de l'armée entière. 54 majors nommés : 3 à 34 ans; 5 à 35; 9 à 36; 11 à 37; 17 à 38; 4 à 39; 2 à 40; 1 à 41; 1 à 45 et 1 à 46.

Tous ont été nommés au-dessus de l'âge minimum prévu par l'ordonnance.

Majors du génie de l'armée entière. 12 majors nommés: 1 à 34 ans; 3 à 36; 2 à 37; 2 à 38; 1 à 39; 1 à 40; 1 à 42; 1 à 48.

Tous ont été nommés au-dessus de l'âge prévu par l'ordonnance.

Lieutenants-colonels de toutes armes combattantes. (Age de promotion, ordonnance de 1908, 36 à 37 ans). 88 lieutenants-colonels nommés : 1 à 36 ans; 1 à 37; 3 à 38; 5 à 39; 6 à 40; 16 à 41; 12 à 42; 14 à 43; 10 à 44; 11 à 45; 4 à 46; 2 à 47; 3 à 50.

Tous ont été nommés au-dessus de l'âge minimum prévu par l'ordonnance

Colonels de toutes armes combattantes. (Age minimum, ordonnance de 1908, 40 à 41 ans). 44 colonels nommés : 1 à 41 ans; 3 à 42; 5 à 43; 3 à 44; [illegible] à 45; 3 à 46; 7 à 47; 2 à 48; 8 à 49; 5 à 50; 3 à 52; 1 à 53.

1 a été nommé à l'âge minimum; 43 au-dessus de cet âge.

Colonels divisionnaires incorporés ou à disposition. (Age minimum, ordonnance de 1908, 44 à 45 ans.) 15 colonels divisionnaires nommés : 1 à 40 ans; 1 à 48; 2 à 49; 1 à 50; 2 à 51; 1 à 52; 3 à 53; 3 à 54; 1 à 55.

1 a été nommé au-dessous de l'âge minimum prévu ; 14 au-dessus de cet âge. Encore l'heureux privilégié est-il le conseiller fédéral Muller. Le *Neuchâtelois* reconnaîtra que tous les divisionnaires ne peuvent pas être destinés à devenir conseillers fédéraux.

En résumé, sur 434 officiers du grade de capitaine à colonel divisionnaire, exerçant des commandements dans toutes les armes combattantes et représentant entre autres la presque totalité des officiers supérieurs de ces armes commandant dans l'élite, 2 officiers, c'est-à-dire 0.5 % ont été promus au-dessous de l'âge minimum prévu par l'ordonnance, 120, c'est-à-dire 27.6 % ont été promus à l'âge minimum, et 312, c'est-à-dire 71.9 % au-dessus de cet âge.

Il est probable que si l'on complétait la statistique, ces proportions resteraient sensiblement les mêmes. Mais nous pensons que les chiffres énoncés suffiront pour démontrer à notre confrère de la presse neuchâteloise qu'il est dans l'erreur et que l'ordonnance institue un régime légal plus favorable au régime de fait sous lequel nous avons vécu jusqu'à présent. Les quatre années de grade exigées d'une promotion à l'autre ne constituent pas une aggravation et ne risquent donc pas de compromettre le recrutement des officiers.

Toujours à propos de l'ordonnance sur l'avancement, le *Neuchâtelois* se plaint que le département, au lieu de maintenir nos traditions et d'évoluer graduellement, tourne résolument le dos au régime de 1874. Il en voit la preuve dans le grand nombre des ordonnances qui paraissent.

Ici aussi, la preuve n'est pas suffisante. Les ordonnances sont nombreuses, c'est vrai, mais la loi est importante et touche à une foule d'objets qu'il faut régler. Plus vite nous serons sortis de la période de transition, mieux cela vaudra. S'il ne s'agissait que d'appliquer une organisation faite pour la paix, on pourrait sans inconvénient procéder lentement. Mais il faut toujours avoir présente à l'esprit l'éventualité d'une mobilisation, et rien ne s'improvise moins qu'une telle opération. Or, si l'on veut une mobilisation ordonnée, il importe que l'organisation de l'armée, et celle surtout de l'administration de l'armée, soit parfaitement en règle. Tout doit fonctionner, dès le temps de paix, avec le moins de heurts, le moins de frottements possibles.

Si la loi nouvelle a été votée, c'est apparemment qu'elle a été jugée nécessaire. Dès lors pourquoi en retarderait-on l'application ?

Le *Neuchâtelois* craint que l'on ne bouleverse. Certes, si cette crainte était fondée, nous serions les premiers à nous unir à lui pour l'exprimer. Mais il faudrait alors préciser, et l'ordonnance sur l'avancement n'est pas une preuve comme on vient de voir.

Sur un seul point le *Neuchâtelois* nous paraît avoir raison : la suppression de la communication de leurs notes aux officiers. Nous nous en sommes

expliqués dans une chronique précédente. Quand il sera possible de revenir de cette décision, espérons qu'on n'en manquera pas l'occasion.

* * *

Puisque nous sommes en train de glaner chez nos confrères, relevons une note publiée par la *Liberté* de Fribourg et peut-être traduite d'un journal de la Suisse allemande.

Vendredi passé, une compagnie de recrues s'est exercée sur l'*allmend* de Wollishofen, suivant le nouveau règlement d'infanterie, devant la Société des officiers d'infanterie. Cette « leçon de choses » avait attiré un nombre considérable d'officiers : il en était venu même de Schaffhouse.

Suivant l'avis des connaisseurs, il n'est pas facile de travailler avec le nouveau règlement d'infanterie. Le fait que les exercices sont beaucoup moins commandés qu'ordonnés demande une forte discipline et un esprit toujours en éveil.

La troupe doit être entraînée au point que, sans le commandement de « garde à vous », elle soit toujours attentive à la voix de son chef et exécute chaque ordre avec rapidité. De ce fait le laisser-aller de la marche à volonté, lorsque la troupe est en colonne de marche, devra disparaître complètement ; autrement dit, ce genre de marche ne sera plus admis.

L'absence de commandements est une économie de temps. Les spectateurs des exercices de vendredi ont été émerveillés de la rapidité et de la précision avec lesquelles la compagnie s'est formée en position de combat.

Que l'application du nouveau règlement d'exercice exige plus d'effort des chefs que celle de l'ancien, on n'en saurait douter. Cela s'explique parce qu'au lieu de formuler des règles qui favorisent la paresse de la réflexion, il ne pose que des principes, faisant appel pour les officiers à l'observation et au raisonnement, en quoi il stimule l'intelligence. Les officiers accoutumés à l'ancien système pourront éprouver quelque difficulté à s'accoutumer au nouveau, mais ceux qui auront suivi la filière depuis l'école de recrues, ceux-là bénéficieront du progrès accompli et gagneront en sûreté de jugement et en fermeté d'action.

Quant à la conséquence spéciale que la *Liberté* tire de l'obligation imposée à la troupe d'être toujours attentive à la voix des chefs, nos lecteurs en ont déjà fait justice. Nous ne voyons pas une troupe parcourir trente kilomètres au garde-à-vous. Non seulement la marche à volonté ne disparaîtra pas, mais elle est, dans l'esprit même du règlement. Celui-ci réclame une attention soutenue et la plus grande exactitude quand il s'agit d'exercer, mais il veut d'autre part que l'homme puisse se refaire, se détendre chaque fois que la manœuvre n'en souffre pas et regagner des forces pour de nouveaux efforts. L'erreur de la *Liberté* provient sans doute d'une interprétation extensive de l'art. 110 du règlement : « Les hommes, dans le rang, doivent, même au

repos, s'aligner avec soin. » Mais cet article s'applique à l'exercice, non au service en campagne. C'est à quoi l'informateur de la *Liberté* n'a peut-être pas fait attention.

* * *

Continuons à piller nos confrères. Le premier-lieutenant T. Rouffy a abordé, dans *La Revue* de Lausanne, la question du caporal-trompette. Car il y a une question du caporal-trompette qui, pour n'être pas essentielle au salut de la patrie, a son importance aussi. Le premier-lieutenant Rouffy estime que l'on ne fait pas à ce sous-officier la situation à laquelle il a droit, que tout notre régime « musical » en souffre, et il en donne de bonnes raisons.

Il pose en fait, d'abord, qu'il n'est pas possible de trouver en Suisse 130 chefs de musique auxquels en échange des exigences imposées on accorde aussi peu d'avantages.

Nous ne voulons pas médire des caporaux-trompettes ; ils font ce qu'ils peuvent et ils ne peuvent pas se fendre en quatre. Mais il ne suffit pas d'être un bon musicien exécutant pour devenir un chef, chacun le sait. Il y a aussi beaucoup de bons soldats qui seraient de mauvais officiers et qui s'en rendent parfaitement compte. L'école spéciale que font ceux qui sont destinés à devenir des chefs de musique militaire n'est pas non plus suffisante pour faire de vrais chefs. Aussi est-on obligé de leur donner à exécuter cette célèbre musique fédérale composée à leur intention et destinée tout au plus à faire marcher les hommes au pas.

C'est à cette organisation que nous devons des musiques militaires si lamentables.

Notre camarade expose ce qu'il y a d'anormal dans la situation du caporal-trompette. On exige trop de lui. Il a la direction tactique et musicale de sa fanfare, musiciens et tambours, et l'accord le plus parfait n'existe pas toujours entre ces deux catégories d'instrumentistes. Il a la responsabilité de 20 hommes, et personne ne s'occupe de lui que pour le gourmander et lui ordonner de jouer. Une société instrumentale a un comité, un huissier, un directeur ; le caporal-trompette est tout cela à la fois, et par surcroît, — amère dérision — à titre d'encouragement, il sait qu'il « crèvera dans la laine ».

Il nous paraît que cette situation pourrait être sensiblement améliorée. Il faudrait dans chaque bataillon un sergent chef de musique aidé de deux caporaux, un pour les trompettes, un pour les tambours. Chaque régiment aurait un sergent-major connaissant bien la musique et qui seconderait les chefs de musique de bataillon et ferait des répétitions de régiment. Les instructeurs des trompettes et des tambours pourraient sans inconvénient être lieutenants, et le chef d'arme capitaine. Ainsi le caporal dans la fanfare aurait au moins la perspective de pouvoir avancer en grade, et serait encouragé dans son travail. Le sergent chef de musique, revêtu d'un grade plus respecté que celui de caporal,

aurait une plus grande influence sur ses instrumentistes et serait déchargé du service intérieur par les deux caporaux. Il n'y aurait pas besoin de faire beaucoup de service supplémentaire pour devenir sergent ou sergent-major trompette : que les candidats prouvent par un examen suffisant qu'ils sont à la hauteur de leur tâche.

On a trop négligé le prestige du grade dans nos fanfares ; il nous paraît qu'il serait bon d'y revenir, et puisqu'on cherche à avoir une bonne armée, ayons aussi de bonnes fanfares. Que ceux d'entre nous qui aiment la musique fassent entendre leur voix, et que ceux qui appliquent la loi veuillent bien examiner nos idées.

* * *

Le Conseil fédéral a déposé un projet de loi portant réorganisation du département militaire. Les caractéristiques de ce projet sont les suivantes : Réduction du nombre des services relevant directement du département; suppression de la dualité du chef d'arme et de l'instructeur en chef; suppression des classes d'instructeurs; mise sous le droit commun, pour ainsi dire, du service des fortifications soumis jusqu'ici à un régime spécial; développement du service technique que les nombreuses inventions des vingt-cinq dernières années ont surchargé de travail.

Résumons sommairement le projet de loi.

Outre sa chancellerie, le département militaire comprend les treize services suivants :

Le service de l'état-major général; ceux de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie, du génie, des fortifications; le service de santé et le service vétérinaire ;

Le commissariat central des guerres ;

Le service technique militaire ;

L'intendance du matériel de guerre;

Le service topographique;

La régie des chevaux.

L'état-major général conserve, pour le moment, ses six sections : sections de l'état-major, géographie, des informations, chemins de fer, service territorial et mobilisation. La bibliothèque militaire fédérale, qui a pris, ces dernières années, un grand développement, relève de la chancellerie.

Les services des différentes armes disposent des corps d'instruction de l'arme.

En outre :

Le service d'infanterie comprend deux sections, l'une chargée de l'instruction militaire préparatoire et du tir volontaire auxquels les nouvelles prescriptions impriment un nouvel élan; l'autre, chargée des études intéressant l'instruction proprement dite et le personnel.

Le dépôt de remonte de la cavalerie relève du service de la cavalerie.

Au service du génie, deux sections, chargées l'une de l'étude des construc-

tions, l'autre de l'étude des communications et un bureau de construction des fortifications.

Au service des fortifications, les bureaux du Gothard et de St-Maurice et le bureau des cartes de tir.

Au service de santé, l'assurance militaire et le magasin sanitaire fédéral de Berne.

Au commissariat : le bureau des subsistances et des magasins; le bureau de la comptabilité; le contrôle de l'inventaire; le commissariat des guerres de la place de Thoune.

Le service technique comprend une administration centrale et les ateliers militaires. Relèvent de l'administration centrale, à côté du bureau du service, les chefs de section des armes, du matériel et de l'équipement, la section de la munition et la section des essais de tir.

Les ateliers militaires sont les suivants : ateliers de constructions à Thoune; poudrerie militaire, à Worblaufen, fabrique de munitions de Thoune, fabrique d'armes, à Berne.

L'intendance du matériel de guerre a sous ses ordres l'inspecteur du matériel, le dépôt des munitions de Thoune, les arsenaux de la Confédération, les contrôleurs d'armes.

L'intendance des poudres relève encore provisoirement du département militaire.

Rien de spécial à ajouter concernant les autres services.

Les derniers articles répartissent les fonctionnaires et employés dans les sept classes de traitements.

Le Conseil fédéral invite les Chambres à discuter le projet sans tarder afin de pouvoir le mettre en vigueur pour la prochaine période administrative qui commence le 1er avril 1909.

Un des points sur lesquels insiste le message introductif du projet est la constitution du service des fortifications en dicastère indépendant. D'aucuns avaient proposé son rattachement au service du génie. Le message ne pense pas qu'il en résulterait une simplification. Il y aurait un chef de service de moins mais le nombre des bureaux et le reste du personnel seraient le même, avec le danger de surcharger le chef du service unique qui devrait diriger en même temps toutes les branches du service du génie et les travaux de la section des fortifications. Le service de ces dernières est du reste si étendu, ajoute le message, qu'il convient certainement de le considérer comme une branche spéciale digne d'être préservée de la partialité d'un spécialiste d'un autre domaine !

* * *

On se préoccupe dans les milieux artilleurs de la réorganisation de l'artillerie de position, devenue, dans la terminologie nouvelle, l'artillerie à pied.

ernièrement la *Schweiz. Zeitschrift für Artillerie und Genie* (livraison d'avril 908) a publié quelques appréciations à ce sujet.

Une première réforme devrait porter sur le partage des divisions de position actuelle entre les fortifications et la nouvelle artillerie à pied. La listinction devrait devenir absolue. La division et demie de position acuelle attribuée au Gothard et à St-Maurice devrait leur être abandonnée éfinitivement, comme artillerie de forteresse.

Les trois et demie divisions restantes donneraient lieu à une subdivision ; lles formeraient, d'une part, des batteries attelées d'obusiers, artillerie urde d'armée et rattachées au régiment de campagne des corps d'armée : autre part, des batteries non attelées, armées de gros canons et peutre d'obusiers de plus gros calibre, relevant directement du commandeent de l'armée, et destinées à l'attaque et à la défense de positions de camagne fortifiées. Des sections du train devraient être attribuées à cette artilrie pour le transport des pièces dans leurs positions.

La répartition pourrait être la suivante :

Après le prélèvement en faveur de l'artillerie de forteresse, les trois et emie divisions de position disposent de 98 pièces de gros calibre. Les huit neuf batteries attelées d'obusiers nécessiteraient un armement de 32 à 36 ièces; 60 pièces, en chiffre rond, resteraient disponibles, permettant la forlation de 15 batteries dont la majeure partie devraient être armées de gros anons. On pourrait former trois régiments à un groupe de trois batteries de anons et un groupe de deux batteries d'obusiers. Il y aurait une section du rain par groupe, avec 150 à 200 chevaux. Enfin, une compagnie de parc par régiment.

Le calibre des canons et des obusiers serait de 12 cm., notamment pour les batteries d'obusiers attelées. Notre terrain ne nous permet pas de onger à du 15 cm.

Il est probable que ces propositions seront encore longuement discutées vant d'être transformées en projet de loi. Premièrement, toutes les opinions e sont pas encore faites sur l'efficacité réelle des obusiers de campagne. Secondement, et au cas d'une conclusion affirmative sur le premier point, outes les opinions ne sont pas faites non plus sur l'avantage de rattacher es groupes d'obusiers aux corps d'armée.

Il sera dans tous les cas prudent, avant toute décision à ce sujet, d'atendre que l'on soit fixé sur l'organisation des troupes. Si les corps d'armée ctuels devaient disparaître, il serait prématuré de leur attribuer d'ores et éjà les batteries d'obusiers.

* * *

On se rappelle que la Société suisse des officiers a contribué pour une part assez notable à l'érection du monument commémoratif de la bataille de Morgarten. Le comité du monument se trouvant au bout de ses ressources a

prié la Société des officiers de les lui compléter, ce qu'elle s'est empressée de faire. A la cérémonie d'inauguration qui a eu lieu le 1er août, elle a été représentée par son président, M. le colonel Wildbolz, qui a prononcé un des discours de fête.

La cérémonie a été empreinte d'un bel esprit de patriotisme. On dit grand bien du monument, digne de l'événement qu'il doit rappeler et cadrant avec le site où il s'élève.

* * *

La fête fédérale de la Société des sous-officiers, à Winterthur, a eu une parfaite réussite. Nous voulons dire par là que l'on y a beaucoup travaillé, avec sérieux et avec zèle, que les concours ont été nombreux et très fréquentés et que les résultats en ont été extrêmement satisfaisants.

Nous n'exprimerons qu'un regret. Autant qu'on en peut juger par les résultats des concours, l'activité des sections de sous-officiers n'est pas assez généralisée dans la Suisse romande. Neuchatel semble être de beaucoup la section la plus active. Dans la liste des distinctions qui nous a été envoyée par le comité, nous trouvons cette section citée 19 fois. Viennent ensuite Genève, avec 7 citations ; Fribourg 5, Vevey 4, Chaux-de-Fonds, Cossonay et Val-de-Ruz 3, Boudry, Lausanne, Montreux, Morges, Moudon, Ste-Croix, St-Imier et Vallorbe 1.

* * *

Le Conseil fédéral a nommé le colonel-divisionnaire P. Isler, chef d'arme de l'infanterie, et le colonel d'état-major Wildbolz, chef d'arme de la cavalerie. Ils remplissaient l'un et l'autre ces fonctions ad intérim.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Nouveaux commandants de corps. — La réorganisation de l'artillerie de campagne. — Les manœuvres impériales dans l'ouest de la Hongrie, et autres mouvements de troupes importants. — Création de brigades d'artillerie de forteresse. — Les volontaires autrichiens du corps des motocyclistes et la course d'automobiles Vienne-Berlin. — Le droit de plainte dans l'armée et la réforme des tribunaux d'honneur.

Au milieu de juin, deux corps d'armée ont changé de commandants. Le chef du 2e corps (Vienne), le général Ferdinand Fiedler, a été nommé inspecteur général des troupes, et remplacé par le lieutenant feld-maréchal Versbach von Hadamar, auparavant commandant de la division d'infanterie de Landwehr de Vienne.

En outre, le chef déjà âgé du 7e corps, à Temeswar (Hongrie), général

Schwitzer von Bayersheim, a cédé la place au lieutenant feld-maréchal Frank, jusqu'ici à la tête de la 1re division d'infanterie, à Sérajéwo.

L'armée tout entière tient le général von Schwitzer pour l'un de ses chefs les plus capables ; elle perd en lui un de ces officiers que leurs troupes entourent de respect et d'attachement et auxquels elles regardent avec la plus inébranlable confiance. Il fit son apprentissage de la guerre sur les champs de bataille d'Italie, comme jeune lieutenant et comme capitaine d'état-major ; plus tard, commandant de corps, c'est avec grand succès qu'il appliqua ses expériences à l'instruction, tant technique que morale, de ses troupes. Sans ordres du jour bruyants, sans allocutions même privées, ce noble et chevaleresque soldat a quité son haut commandement comme il y était arrivé, simplement, pour entrer dans sa retraite.

* * *

Le changement de matériel de notre artillerie de campagne va exiger de nos instructeurs un travail considérable de plus, les commandants supérieurs, qui auront sous leurs ordres des régiments de cette arme, devront se mettre au courant des particularités du nouveau canon et de son emploi tactique. Dans ce but, plusieurs cours d'information auront lieu, au cours de cette année, à l'école de tir de Veszprim ; dans la seconde moitié de juillet, et en août, des officiers d'état-major avec des officiers supérieurs des régiments de campagne et des divisions d'artillerie à cheval y seront appelés pour une ou deux semaines, et un cours semblable réunira à la fin de septembre, pour une semaine, les commandants de corps et les divisionnaires avec leurs chefs d'état-major.

En connexité avec cet armement nouveau et cette réorganisation de l'artillerie, une réforme sera également opérée dans le service des approvisionnements de munitions. Ainsi que le *Fremdenblatt* l'indique, on créera des colonnes de munitions indépendantes, dont chacune portera à peu près les trois-quarts de la dotation totale d'un régiment. On formera quatre de ces colonnes pour chaque régiment de campagne et pour chaque division d'artillerie à cheval ; chacune d'elles sera divisible en autant de sections que le corps intéressé comptera de batteries, de façon à rendre possible l'attribution d'une fraction de la colonne aux batteries détachées. Cette disposition est très avantageuse car, tout spécialement lorsqu'il s'agit de batteries à tir rapide, la valeur de combat de petites unités peut être notablement augmentée par une répartition plus considérable de munitions. La dotation de ces quatre colonnes permettra de les disposer de façon très mobile pendant le combat.

L'infanterie a bénéficié d'une réforme semblable ; la division disposera de quatre colonnes de munitions, dont chacune portera environ quarante cartouches par fusil, soit le tiers de ce que l'homme prendra sur lui en

temps de guerre. Ces colonnes seront également divisibles en sections, suivant les besoins de chaque corps de troupes.

Ainsi, d'après ce plan de réorganisation, la division d'infanterie et le régiment d'artillerie qu'elle comprend auront chacun quatre colonnes de leur munition, qui, toutes ensemble, formeront le parc de munitions de la division.

En marche, ces colonnes chemineront naturellement en queue de l'unité à laquelle elles seront attribuées. Au combat, dans la règle, une colonne suivra à courte distance la division d'infanterie, et deux colonnes le régiment d'artillerie ; de ces deux, l'une au moins accompagnera la troupe, en avant du lazaret de division ; le reste des colonnes, au début, se tiendra en arrière. Cependant, le commandant supérieur garde toute latitude pour le fractionnement des colonnes de marche et la répartition des colonnes de munitions, car toute la réorganisation de ce service de ravitaillement a précisément pour but de faciliter les dispositions à prendre, en permettant de tenir compte de tous les besoins et facteurs pratiques.

* * *

L'intérêt principal des mouvements de troupes de cette année se concentre tout naturellement sur les manœuvres qui auront lieu dans l'ouest de la Hongrie, et auxquelles prendront part les 4e corps (Budapest), le 5e (Pressburg), le 13e (Agram) et une partie du 2e (Vienne). Elles se termineront le 18 septembre, à Veszprim et dans ses environs, à proximité du champ de tir. Deux inspecteurs généraux, le général baron Albori et le général Fiedler, fonctionneront comme chefs d'armées. Comme d'habitude, l'empereur assistera à ces exercices ; le 15 septembre, il gagnera le terrain des manœuvres et résidera, à Veszprim, dans le château de l'évêque.

Dans le reste du territoire, les exercices les plus importants ne dépasseront pas le cadre du corps.

Les prescriptions de manœuvres de cette année témoignent d'un effort réel pour subordonner ces exercices de paix aux situations et aux éventualités d'une campagne effective, en maintenant entre autres une liaison intime entre les différentes armes et en laissant aux chefs une latitude d'initiative aussi grande que possible. Elles insistent sur la nécessité de commencer, poursuivre et terminer chaque exercice avec des données plausibles, telles que la guerre en présenterait ; l'heure d'ouverture des hostilités est même laissée au libre choix des partis.

On tient particulièrement à l'instruction systématique des troupes en vue d'opérations soudaines et rapides, de surprises, d'embuscades, et, par-dessus tout, de combats de nuit.

Toutes les découvertes et tous les secours de la technique moderne doivent être mis en œuvre pour obtenir cette instruction pratique de la troupe

Des cyclistes, motocyclistes et automobilistes sont attribués aux unités et aux états-majors supérieurs ; on exercera à fond l'emploi du télégraphe, du téléphone et des signaux optiques, et des détachements d'aérostiers saisiront chaque occasion d'intervenir dans la manœuvre. Signalons, pour finir ce chapitre, une intéressante innovation, savoir l'institution des récompenses en argent pour services spéciaux rendus par les patrouilles et organes d'exploration. Cette disposition concerne aussi bien l'infanterie et les chasseurs que la cavalerie et l'artillerie ; elle servira à reconnaître l'adresse des jeunes gradés, chefs de patrouilles, ainsi qu'à récompenser les rapports faits dans des conditions difficiles.

* * *

Les modifications sans nombre qu'ont subies les bataillons d'artillerie de forteresse ont fait désirer vivement la création d'unités supérieures pour cette arme. Ce projet aboutit, au commencement de mai, à la formation de cinq brigades, à Vienne, Cracovie, Trente, Pola et Cattaro. Par contre, on a supprimé les directeurs de l'artillerie de forteresse, pour les remplacer par des officiers de l'état-major de l'artillerie, répartis dans les cinq brigades.

En plus de celles-ci, on a créé des arrondissements d'artillerie de forteresse à Sérajewo, Mostar et Trebinje, à la tête desquels on a mis des colonels d'artillerie ou d'état-major du génie.

* * *

Ainsi que l'annonce le *Fremdenblatt*, toujours fort bien informé, on va former à côté du corps des automobilistes volontaires autrichiens, un corps de motocyclistes volontaires. Son aîné a déjà fait brillamment ses preuves, dans de nombreuses occasions, notamment aux grandes manœuvres de ces deux dernières années. Le nouveau corps aura la même base que celui des automobilistes ; il emploiera des voiturettes et des motocyclettes.

Ces deux corps, portant le titre commun de « Corps des automobilistes et motocyclistes volontaires autrichiens », sont placés sous l'autorité d'un chef unique. Pour leur organisation, le ministère impérial de la guerre a élaboré des prescriptions concordantes, dont quelques-unes seulement, en abrégé, peuvent trouver place ici [1].

1° Les deux corps collaborent avec l'armée en campagne ; ils servent spécialement à porter les ordres et les rapports, et forment, en temps de guerre, une partie organisée de l'armée.

L'accès du corps des automobilistes n'est accordé qu'aux citoyens autrichiens ou hongrois, possesseurs d'une automobile de construction éprouvée, dont le moteur doit être à explosion et d'une force d'au moins 16 HP. ; ils

[1] Cf. Chronique autrichienne de la livraison d'août 1906, p. 652-653 : « Le corps des automobilistes volontaires ».

doivent en outre justifier d'un permis de conduire, délivré par l'autorité compétente.

3° Les conditions pour l'admission dans le corps des motocyclistes sont, outre une bougeoisie autrichienne ou hongroise, la possession d'une motocyclette avec remorque, d'au moins 5 HP., ou d'une motocyclette à un seul siège, de 2 à 5 HP., ou d'une voiturette de 8 à 14 HP.; enfin, le permis de conduire.

4° Les membres doivent s'engager par écrit à servir en temps de guerre, et à faire, en temps de paix, pendant quatre années de suite, jusqu'à trois services de dix jours au plus; en outre, ils promettent une obéissance absolue aux ordres des supérieurs auxquels il sont soumis pendant la durée de leur service.

La course militaire d'automobiles Vienne-Berlin est une preuve réjouissante de l'activité de ces deux corps; elle a commencé, à Vienne, le 27 juillet. Presque tous les concurrents ont employé de fortes voitures de 24 HP. ou plus. Un coureur allemand transportait une bicyclette sur son auto, une excellente idée, car la bicyclette, principalement dans un exercice militaire de ce genre, peut être d'une grande utilité. Un Autrichien avait cuirassé son véhicule de deux épaisses planches, qui devaient lui servir, au besoin, à franchir un fossé.

Pour donner une base à cette course, on supposa que deux armées alliées se trouvaient en marche vers la frontière. Les deux chefs respectifs étaient encore à Vienne et à Berlin, mais quelques commandants supérieurs se trouvaient déjà soit en route soit, près de la frontière, en pleine activité. Dans le cadre de cette armée, chaque automobiliste devait accomplir le trajet, chargé d'une mission spéciale, dans des conditions qui variaient de l'un à l'autre, telles que la guerre les créérait, en sorte que la course ne pouvait pas dégénérer en record ni se faire d'un seul trajet.

Des officiers allemands prirent aussi part à cet exercice, comme arbitres, c'est-à-dire que chaque concurrent autrichien était contrôlé par un officier allemand et qu'un officier d'état-major autrichien accompagnait chaque coureur allemand. L'exercice revêtit bien ainsi le caractère d'une manifestation commune du corps d'automobilistes volontaires autrichiens et allemands; ce n'a pas été une course de vitesse, mais une course d'étapes, se déroulant dans les conditions que les hostilités feraient vraisemblablement surgir, chaque participant ayant à résoudre une tâche l'obligeant à déployer d'autres capacités que celles seulement de conducteur.

* * *

Un supplément du règlement de service, paru au milieu de juin, publie de nouvelles prescriptions sur le droit de plainte des personnes attachées à l'armée, ainsi qu'un complément des règles concernant les demandes.

In ce qui regarde les plaintes des officiers, le nouveau règlement n'induit aucune modification aux points capitaux: seulement, les principes valaient jusqu'ici pour les officiers s'étendront dorénavant aux cadets. Tenant compte de la conception moderne du droit, il veille à ce que toute sonne qui veut porter plainte puisse le faire effectivement et en tout ps.

es instances successives fixées auparavant pour l'acheminement des andes et des plaintes étaient une des causes principales des mauvais tements et des suicides dans l'armée; déjà des officiers supérieurs irés, notamment des régimentiers dont la troupe était peu développée, reculaient pas devant les responsabilités possibles et, de leur propre f, modifiaient la procédure de la plainte dans le sens de la réforme elle, tant il était impossible d'empêcher les sous-officiers, pour la plu- grossiers, d'abuser de leur autorité et de violer les prescriptions de ice.

ette voie du service, qui passait par quatre ou cinq tyranneaux, étouffait uemment les plaintes individuelles; la plupart des hommes n'en faisaient usage, mais, par le moyen honteux des lettres anonymes, introduit depuis ques années, s'adressaient à leurs supérieurs ou aux hommes politiques, arfois, par l'hospitalité des feuilles révolutionnaires, satisfaisaient par- ement leur rancune.

'après le nouveau règlement, le soldat peut déposer sa plainte de vive voix, ans intermédiaire, au rapport de son unité, sans plus se préoccuper de la evant « voie du service ». En même temps, on a fixé un délai pour la plainte, doit être déposée dans les trois jours dès le fait qui la motive, l'injustice mise devant être recherchée et redressée aussi vite que possible. Car, s l'intérêt de tous comme dans celui de la discipline, « la peine doit talon- la mauvaise action ».

utrefois, les plaintes étaient présentées à l'inspection annuelle de prin- ps ; cette méthode incitait les soldats à supporter sournoisement leurs es, puis à se démasquer soudain, avec d'autant plus de passion, comme r une embuscade.

ette foule d'hommes sortant du rang pour formuler tant de griefs amassés ssait le sentiment militaire et prenait presque le caractère d'une sédition. ait une occasion de grossir la plainte en raison de son éloignement, parce les témoins manquaient souvent et que les difficultés d'instruction se tipliaient. En compensation de ce droit disparu, reste d'une institution que et enracinée, le soldat peut maintenant demander que sa plainte vienne jusqu'au commandant de brigade; lorsqu'elle a une importance iculière pour tout le service, elle est portée, après décision du brigadier, connaissance du commandant de corps, afin qu'il soit au courant des ts graves de plaintes qui se produisent dans son ressort.

Le nouveau règlement établit des règles détaillées en vue de la solution équitable de la plainte. Jusqu'ici, l'on se basait, pour cela, sur cette phrase lapidaire que « tout supérieur est tenu d'appuyer une plainte fondée ». Maintenant, le règlement entre dans les plus petits détails pour rendre impossible l'étouffement, l'interprétation tendancieuse ou l'écartement pur et simple de la plainte. La confection d'un protocole, qu'il exige, est bien à la vérité une concession faite à la paperasserie; mais on ne peut toutefois nier qu'à notre époque d'écrivasserie à outrance un écrit rend parfois de bons services contre toute récrimination.

Somme toute, il convient de faire bon accueil à ce règlement, tant dans l'intérêt de la troupe que dans celui de la discipline; il constitue un progrès démocratique. L'opinion publique, qui ne manquait pas une occasion, opportune ou non, de prendre chaudement le parti du petit soldat, sera satisfaite de le voir ainsi protégé contre l'injustice et l'arbitraire.

Il serait seulement à souhaiter que parallèlement à ce relèvement et à ce développement de l'indépendance du soldat, celle de l'officier fut aussi prise en considération, en raison surtout de sa situation en vue, afin qu'il ne se crée pas entre eux deux, avec le temps, une différence de traitement incompatible avec la discipline.

Parmi les dispositions touchant les officiers, il n'y a guère à signaler, pour le moment, que la réforme des tribunaux d'honneur, qui vise les dissentiments graves surgissant entre eux. Tandis qu'une grande partie de la presse considère le nouveau règlement comme une amélioration et attend des résultats précieux de plusieurs de ses articles, d'autres voix se font entendre, qui estiment qu'en pratique cette réforme n'aboutira à rien d'applicable, et que le fond de la question n'est pas touché

Cependant l'on doit considérer l'institution de l'appel, en matière de tribunaux d'honneur, comme un pas en avant incontestable. Dès à présent, l'inculpé peut se pourvoir contre le verdict d'un de ces tribunaux, s'il lui paraît injustifié, faculté qui lui était refusée auparavant. Nous n'entrerons pas, ici, daus le détail de ce nouveau règlement; beaucoup des anciennes lacunes y subsistent, mais le système de l'appel contre la sentence d'un tribunal d'honneur marque indubitablement un progrès sensible.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Les officiers de complément. — Leur déconsidération. — Equivalence du sous-lieutenant de réserve et du sergent de l'armée active. — Le rôle des cadres réservistes dans la nation armée. — Insuffisante réparation de l'erreur commise.

Ma précédente chronique a été d'une longueur inusitée. Elle a pris le double de la place que vous m'avez impartie ; aussi ai-je été sur le point de ne rien vous envoyer, ce mois-ci, pour rétablir l'équilibre. Mais je ne saurais résister à la tentation de revenir sur une question que j'ai déjà traitée, en juin dernier, à propos de l'histoire d'un régiment territorial par le capitaine Bossut. Je disais, à cette occasion, quel discrédit entoure en France les officiers de complément. Il n'est pas rare qu'un simple capitaine de l'armée active, voire un employé du ministère de la guerre, parlant à un colonel de réserve, refuse de le nommer par son grade, et se contente de lui donner du « monsieur », comme au premier civil venu. Et ceci déjà est un indice de la maigre considération qu'on a pour les grades dans la réserve ou l'armée territoriale. Mais je n'en connais pas de preuve plus forte que celle que j'en trouve dans le projet de loi récemment déposé par le général Picquart sur la formation des officiers, projet dont la discussion a été judicieusement ajournée, car il donnait très à la légère la solution de problèmes fort graves : il tranchait des questions non pas seulement importantes, mais capitales, mais vitales. Et le Parlement a compris — on le lui a fait comprendre — qu'il ne pouvait décemment souscrire, les yeux fermés, à ce qui lui était proposé.

Cependant, le passage auquel je fais allusion aujourd'hui n'a soulevé aucune objection de principe. La commission de l'armée l'a jugé tout naturel ; elle a simplement demandé une légère modification portant uniquement sur la forme. Mais son rapporteur a déclaré que le fond de la disposition dont il s'agit « n'a pas besoin d'être longuement commenté. »

Pour faire comprendre l'énormité de l'hérésie que j'y vois, moi, au contraire, je suis obligé de vous rappeler que la loi du 21 mars 1905 établissant le service de deux ans autorisa un certain nombre de soldats appelés sous les drapeaux à recevoir, au bout de dix-huit mois, l'épaulette de sous-lieutenant *de réserve*. Et c'est avec ce grade que des soldats *de l'armée active* accomplissent leur quatrième et dernier semestre de service. Or, il se peut que certains de ces officiers prennent goût au métier militaire et, plus spécialement, à l'exercice du commandement. Eh bien, c'est en prévision de ce cas que le projet ministériel renferme un paragraphe (le quatrième de l'article premier) aux termes duquel les jeunes gens désireux

de devenir officiers « pour de bon », c'est-à-dire dans l'armée active, sont admis à rester au régiment en rengageant avec le grade de... je vous le donne en mille !... de sergent !

Vous voyez la situation. Un homme de recrue qui satisfait à certaines conditions de culture générale, de moralité, d'éducation, et qui a reçu une instruction militaire déterminée, est nommé au bout de dix-huit mois sous-lieutenant de réserve. A ce titre, il est l'égal, le « cher camarade » des officiers professionnels. A ce titre, il est le supérieur, non seulement du sergent qui l'a instruit, mais encore du sergent-major et de l'adjudant, vieux sous-officiers expérimentés et très au courant des devoirs de leur profession, plus expérimentés et mieux au courant que les blancs-becs qui, du jour au lendemain, acquièrent sur eux la prédominance. Mais les meilleurs de ces sous-lieutenants de réserve, ceux qui ont le plus d'aptitude aux choses de l'armée, ceux qui sont le plus fanatiques, et que leur fanatisme même détermine à vouloir consacrer leur vie entière à la profession des armes, ces sujets d'élite veulent-ils rester au service, on ne fait pas fi de leur bonne volonté, mais on les fait redescendre. Et redescendre non d'un rang, mais de trois. On ne les nomme pas adjudants, pas même sergents-majors : ils redeviennent simples sergents comme devant.

N'est-ce pas établir qu'il y a équivalence entre le sous-lieutenant de réserve et le moins élevé en grade de tous les sous-officiers de l'armée active ? N'est-ce pas ravaler bien bas le galon d'or ? N'est-ce pas détruire toute solidarité entre les officiers de complément et les professionnels, leurs pairs ? Et n'est-il pas profondément stupéfiant que des mesures aussi renversantes soient prises à l'heure même où l'on proclame que le système de la nation armée ne se comprend pas si on n'attribue la prééminence aux officiers de complément, à l'heure même où on se plaint du peu de prestige de ceux-ci et de l'insuffisante camaraderie qui règne entre eux et leurs camarades de l'active ?

Que cette situation soit imputable à une erreur de la loi du 21 mars 1905, c'est possible. C'est même certain. Une première anomalie ne pouvait manquer d'en entraîner une seconde. Quand on sort de la logique, il n'y a pas moyen d'y rentrer : on ne peut que s'en écarter de plus en plus. Il fallait créer une situation d'*aspirants*, par exemple — c'est le nom que, pour ma part, j'avais proposé — qui fût attribuée aux futurs sous-lieutenants de réserve, ceux-ci ne devant recevoir leur brevet d'officier qu'au moment de la mobilisation. Car ils n'ont de raison d'être que pour la guerre.

Déjà, les sous-officiers de carrière souffrent d'être sous les ordres de jeunes Saint-Cyriens qu'ils ont mis au port d'arme, comme on dit, qu'ils ont initiés à la vie militaire, à qui ils ont en quelque sorte donné des verges pour les fouetter, dont surtout ils ont constaté l'insuffisance et l'inexpérience. Ils ne s'inclinent devant la supériorité de leurs galons que parce

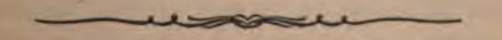
qu'elle est censée correspondre à une supériorité de science, grâce au passage par l'Ecole spéciale militaire. Ils se disent que leurs élèves ont acquis, sous la direction de maîtres différents, des connaissances spéciales, qui ont développé leur intelligence. Mais il leur faut déjà un effort de raisonnement pour s'en convaincre, et quelque humilité. Il n'en allait pas de même lorsque le sous-lieutenant arrivait au régiment sortant tout droit d'une école, pur de tout contact avec la troupe et enveloppé d'une sorte d'auréole.

Je ne dis pas que ce système fût bon. Mais que celui d'aujourd'hui soit vicieux, c'est ce qui me paraît résulter surabondamment de la mesure proposée par le gouvernement. Et ce qui me paraît résulter plus encore de l'accueil qui lui a été fait, c'est notre inintelligence du rôle que doit jouer l'officier de seconde ligne; c'est notre incompréhension du rang qu'il convient de lui attribuer. Pas une protestation, je le répète, ne s'est fait entendre. Ni dans la presse, que je sache, ni au Parlement, ne s'est élevée une voix contre une mesure aussi contraire au bon sens, aussi blessante pour la dignité des officiers « civils », des non-professionnels, aussi dangereuse pour l'avenir de l'armée. Comprend-on que le grade, propriété du titulaire lorsque celui-ci appartient au service actif, cesse d'être sacré lorsqu'il s'agit d'un réserviste ou d'un territorial?

La Commission de l'armée, écrit son rapporteur, « n'a contesté ni l'objet ni le dispositif » de la mesure proposée. Il faut bien pourtant qu'elle ait trouvé la transition trop brusque et qu'elle ait éprouvé le besoin de l'adoucir, puisqu'elle suggère l'idée d'exiger des sous-lieutenants de réserve désireux de rester dans l'armée qu'ils commencent par donner leur démission du grade d'officier. C'est seulement alors qu'on les rengagerait comme sergents dans l'armée active.

L'amendement ajoute que le temps de service accompli par eux à titre d'officiers de réserve leur serait compté comme temps de service de sous-officier.

Il maintient dont l'équivalence choquante que j'ai signalée. Mais le fait même qu'il a été présenté indique qu'on a senti confusément l'énormité de cette équivalence. Et c'est déjà quelque chose, sans doute, à défaut de mieux !...



INFORMATIONS

SUISSE

Bibliothèque militaire fédérale. — Principales acquisitions en mai 1908 :

Ab 93. Körting, G. : *Aus der Literatur des Militärsanitätswesens 1907.* Berlin 1908. 8.

Bd 125. Schollenberger, J. : *Die Schweiz seit 1848. Ein staatsmännisches und diplomatisches Handbuch.* Berlin 1908. 8.

Da 44. *Kriegsgeschichtlichtliche Einzelschriften.* Herausg. von Gr. Genst. Heft 43/44. *Aus dem russisch-japanischen Kriege 1904-1905. 4. Die Schlacht bei Liaoyang.* Berlin 1908. 8.

Da 117. *Organisation et tactique des trois armes, Cavalerie.* III[e] fascicule : *La Cavalerie pendant la Révolution. La fin de la Convention (du 19 juin 1794 au 27 octobre 1795).* Paris 1908. 8.

Dd 243. Gachet, E. : *Le Siège de Gênes (1800). La guerre dans l'Apennin. — Journal du blocus. — Les opérations de Suchet.* Paris 1908. 8.

Dd 244. Bas, F. de et J. de T. Serclaes de Wommersom : *La Campagne de 1815 aux Pays-Bas.* Tome 1[er] : *Quatre-Bras.* Bruxelles 1908. 8.

De 265. Regensberg, Fr. : *Der Mainfeldzug.* Stuttgart o. I. 8.

Df 473. *Der Port-Arthur-Prozess nach Berichten des « Russischen Invaliden »* ins Deutsche übertragen von Oberstlt. Ritter v. Ursyn-Pruszynski. Wien 1908. 8.

E 542. Unger, W. v. : *Blücher.* 2. Bd. : von 1812 bis 1819. Berlin 1908. 8.

E. 543. Benningsen, général : *Mémoires. Avec une introduction des annexes et des notes du capitaine E. Cazalas.* Tome III : *Campagnes de 1812 et de 1813.* Paris (1908) 8.

E 584. *Briefe und Tagebuchblätter des Generals Charles Gordon of Kharthum.* Ausgewählt und übersetzt von D[r] Max Goos. Hamburg 1908. 8.

E 585. Strobl v. Ravelsberg, M. : *Schleswig-Holstein meerumschlungen (aus Vergangenheit und Gegenwart). Nach den Errinnerungen eines aktiven österr. Mitkämpfers des k. k. Majors i. R. Anton Edlen v. Hofmann* Wi 1908. 8.

E 586. *Kriegserrinnerungen 1870/71.* Als Handschrift gedruckt. (Betrifft die Tätigkeit der Feldeisenbahnabteilung V im Feldzuge 1870/71.) Berlin 1895. 8.

587. Chlapowski, D.: *Mémoires sur les guerres de Napoléon 1806-1813.* Publiés par ses fils. Paris 1908. 8.

a 99. Creuzinger P.: *Die Probleme des Krieges.* 2. Teil. *Das Problem der Strategie.* 2. Bd. Leipzig 1908. 8.

1 220. *Die Befehlstechnik bei den höheren Kommandobehörden, zum Gebrauch bei Vorbereitung zur Aufnahmeprüfung für die Kriegsakademie, bei taktischen Arbeiten, Uebungsritten, Generalstabsreisen und Kriegsspielen.* Oldenburg (1908) 8.

57. Egli, K.: *Taktische Aufgaben mit Lösungen.* Heft 1: *Zur Einführung in den taktischen Teil des Exerzier-Reglements für die schweizerische Infanterie 1908.* Frauenfeld 1908. 8.

75. Ludendorff: *Brigade- und Divisionsmanöver in Anlage und Leitung mit einem Beispiel aus der Praxis. Unter Berücksichtigung der Felddienst-Ordnung und Manöver-Ordnung vom 13. März 1908.* Berlin 1908. 8.

35. Pauli, C.: *Die niederen Militärwissenschaften zum Selbststudium als Vorbereitung für die Offiziers- und Aufnahmeprüfung zur Kriegs akademie.* 1. Bd. Berlin 1908. 8.

80. Rothlisberger, E.: *Die neue Genfer Konvention vom 6. Juli 1906.* Bern 1908. 8.

113. *Beiträge zur Kriegsheilkunde aus der Hilfstätigkeit der Deutschen Vereine vom Rothen Kreuz während des russisch-japanischen Krieges 1904-05.* Herausg. vom Central-Comité der Deutschen Vereine vom Rothen Kreuz in Berlin. Leipzig 1908. 8.

495. Täuber, C.: *Ortsnamen und Sprachwissenschaft. Ursprache und Begriffsentwicklung.* Zürich 1908. 8.

262. Brucker, E.: *Die Vogesen.* Leipzig 1908. 8.

43. Gescharner, H.: *Geschichte der sächsischen Kartographie im Grundriss.* Leipzig 1907. 8.

69. Ernst, A.: *L'œuvre de la deuxième Conférence de la paix.* Bruxelles 1908. 8.

70. Ullmann, E. v. *Völkerrecht.* Tübingen 1908. 8.

507. Freytag-Lorringhowen, Frhr. v.: *Das Exerzierreglement für die Infanterie vom 29. Mai 1906. Kriegsgeschichtl. erläutert.* 2. Aufl. Berlin 1908. 8.

524. *Was bringen Felddienst-Ordnung und Manöver-Ordnung vom 22. März 1908 Neues?* Berlin 1908. 8.

La Bibliothèque militaire fédérale est à la disposition gratuite des iciers suisses. Franchise de port pour lettres et pour colis jusqu'à concurnce de 2 kg.

FRANCE

Les évolutions de cavalerie en 1908. — Plusieurs divisions de cavalerie exécuteront des évolutions en 1908.

1° Les 6e et 7e (Lyon et Melun), exécuteront, sous la haute direction du général Trémeau, membre du conseil supérieur de la guerre, président du comité technique de la cavalerie, des évolutions et des exercices de combat, du 1er au 8 septembre.

La concentration de ces divisions aura lieu, le 31 août, dans le département du Cher. Ces deux divisions prendront ensuite part aux manœuvres d'armée que doivent effectuer les 4e, 5e, 8e et 9e corps, sous la direction du général de Lacroix, vice-président du conseil supérieur de la guerre.

2° La 1re division de cavalerie (Paris), à laquelle sera adjointe la 2e brigade de cavalerie, et la 4e division (Sedan) exécuteront, sous la haute direction du général Burnez, membre du Conseil supérieur de la guerre, des tirs, des évolutions et des exercices de combat au camp de Sissone, du 27 août au 4 septembre, date fixée pour leur dislocation.

3° Les 2e et 5e divisions de cavalerie (Lunéville et Reims) effectueront des manœuvres analogues, au camp de Châlons, toujours sous la haute direction du général Burnez, du 4 au 11 septembre.

4° La 8e division de cavalerie (Dôle) est une division provisoire, composée des 6e et 6e brigade *bis* de cavalerie et d'un groupe d'artillerie du 6e corps ; la 3e division de cavalerie (Meaux) est une division provisoire, formée avec la 7e et la 20e brigade de cavalerie et un groupe d'artillerie du 20e corps. Elles exécuteront, au camp de Châlons, sous la haute direction du général Durand de Villers, commandant la 8e division de cavalerie, des tirs, des évolutions et des exercices de combat d'une durée de huit jours.

La formation de divisions provisoires avec les brigades de cavalerie de corps d'armée constitue une tentative intéressante. Ces éléments, réunis exceptionnellement sous une volonté unique, comme en Allemagne, donneront-ils des résultats comparables à ceux obtenus par les divisions de cavalerie constituées en tout temps ? telle est la question qu'on se propose d'élucider.

L'allégement du fantassin. — *Expériences aux manœuvres. Réformes prochaines.* — On sait que, depuis longtemps déjà, sous l'impulsion du ministre de la guerre, après les manœuvres de 1907 et après l'établissement par le conseil supérieur de la guerre des données précises auxquelles il convenait de se rapporter, les deux commissions de l'allégement du fantassin et d'expériences du matériel roulant d'alimentation en campagne, présidées, la première, par le général Millet, commandant le 5e corps d'armée, à Orléans, membre du Conseil supérieur de la guerre, la deuxième, par le général Si-

, commandant la 7[e] division d'infanterie, à Paris, ont poussé active
eurs travaux.
ice à leurs efforts, la question semble enfin résolue. Toute une division
corps, la 9[e], expérimentera aux manœuvres les modifications propo-
et on espère que leur adoption suivra de près cette dernière expé-
.
billement. — En voici le résumé : La capote reste le vêtement de
e, mais elle porte sur le col un capuchon roulé que l'homme met sur
e en cas de mauvais temps, le képi par-dessus. Deux pattes doublées
r permettent le port de la baïonnette et de l'outil, qui ne sont plus
u ceinturon.
vareuse remplace la veste et la tunique. Elle est portée tout à fait
tionnellement en marche. En temps normal elle reste sur les voitures.
omporte, elle aussi, deux pattes doublées de cuir pour la baïonnette
til ; elle a des manches à pattes et le col droit.
s souliers diminuent de poids — plus de 300 grammes de moins.
uipement et campement. — L'équipement est en cuir fauve. Les bre-
de suspension et les cartouchières restent ce qu'elles étaient.
ceinturon, qui ne porte plus de poids et n'a plus pour but que d'em-
r le vêtement de flotter, est réduit de largeur ; il se serre par un ardil-
boucle.
musette et le bidon — en aluminium — sont suspendus aux bretelles
pension.
s grosses marmites sont supprimées. Chaque homme porte une mar-
ndividuelle en aluminium.
util portatif, du côté gauche, est fixé à la patte de la capote.
sac enfin, de volume et de poids très réduits, est à peu de chose près
il était l'an dernier, pendant les expériences aux manœuvres de 1907.
vres. — L'homme ne porte plus sur lui qu'un jour de vivres.
unitions. — Le chiffre des munitions sur le soldat est un peu aug-
.

* * *

total, avec ces modifications, le troupier, au lieu de 28 à 30 kilos, en
ait environ 20, maximum fixé par le conseil supérieur de la guerre.
est aux voitures du train de combat qu'il a fallu faire porter la diffé-
Ce train de combat est, par suite, modifié comme suit :
comprend :
Par compagnie : 1 voiture à bagages et à vivres (bagages des officiers
la troupe, 1 jour de vivres officiers et troupe) ; une voiture à muni-
ne portant que des munitions, pour faire, par homme, un chiffre total
u inférieur au chiffre admis autrefois ; 1 cuisine roulante.
Par bataillon : 1 voiture médicale.

3° *Par régiment, état-major et S. H. R.:* 1 cuisine roulante, une voiture à bagages, 2 voitures d'outils, 1 forge.

Toutes ces voitures sont en principe attelées à deux chevaux. Il y aura lieu de voir, pendant les manœuvres, si certaines ne pourraient pas être attelées seulement à un cheval.

Loin de l'ennemi, elles marchent en principe avec leurs unités.

Près de l'ennemi, elles doivent être groupées. Des mesures spéciales réglementent la distribution des cartouches aux hommes. Au combat, elles se partagent en deux échelons.

* * *

Les cuisines roulantes devront permettre par leur emploi, et grâce à la distribution de la viande chaque soir pour toute la journée du lendemain, de donner aux hommes :

1° Le matin au départ : une soupe chaude, du café et un morceau de viande pour le repas de midi ;

2° A la grand'halte ou pendant l'arrêt de la manœuvre, *immédiatement*, un café chaud ;

3° Le soir, *aussitôt après l'arrivée*, la soupe avec le reste de la ration de viande et de café.

BIBLIOGRAPHIE

Epée brisée. — L'auteur d'*Epée brisée*, dont nous avons rendu compte le mois de juin (page 527), craignant que nous nous soyons mépris sur ses intentions, nous écrit une lettre dont voici l'essentiel :

« J'ai voulu, tout en faisant la part de la situation créée par la franc-maçonnerie, défendre les qualités foncières, toujours aussi réelles et aussi belles, de notre armée, qui en donne plus d'une preuve actuellement. J'ai voulu défendre la France que l'étranger juge mal sur les petits faits de quelques incidents malheureux. J'ai voulu défendre enfin la Russie et l'alliance franco-russe.

» Tel est le but de ce livre essentiellement politique et patriotique.

» Vous trouvez le sujet banal. Evidemment : il n'est qu'un cadre à thèse et doit forcément rester secondaire.

» Vous critiquez dans ce livre la partie la plus insignifiante et ne dites pas un mot de la seule partie importante.

» J'espère que vous reconnaîtrez la justice (*sic*) de ma protestation, comme je reconnais moi-même le bien-fondé de votre critique sur la banalité du cadre ! »

Cette bonne grâce nous désarme, et nous prenons acte, bien volontiers, des bonnes intentions de M. de Montalac.

Lausanne. — Imprimeries Réunies.

EVUE MILITAIRE SUISSE

I° Année N° 9 Septembre 1908

Bonaparte, Wurmser et les Ligues Grises
en 1796

tué au point de jonction des trois grands bassins du Rhin, Danube (par l'Inn) et du Pô, le territoire des Grisons a cons-, pendant le moyen âge et les temps modernes, le seul age pratique d'Allemagne en Italie. De ce fait, son im-ance militaire a toujours été considérable et il en fut ainsi u'à la chute de la République indépendante des Ligues Gri-rattachée en 1799 à la Confédération suisse, sous le nom anton des Grisons, et, avec la Suisse, définitivement neutra-en 1815. Cette importance militaire et politique n'échappa it aux deux puissances rivales de l'Europe continentale, la ice et l'Autriche; un ambassadeur français fut constamment allé, à poste fixe, à Coire, capitale du pays, depuis Henri IV u'en 1800; un ministre autrichien y résida de tous temps isqu'à la même époque. Deux expéditions françaises envoyées s les Ligues, celle du marquis de Cœuvres en 1625 et celle duc de Rohan en 1635, mettent bien en lumière l'intérêt urent toujours la France et l'Autriche à s'assurer ou à fer-le passage à travers les Grisons en temps de guerre menée allèlement en Allemagne et en Italie : c'est que la route des ues permet de transporter rapidement des troupes d'Allema-en Italie ou inversement. Pendant la guerre de Trente ans, rance combattait l'Empire en même temps en Italie et sur le n : elle ferma les Grisons aux Impériaux. En 1796, l'armée Moreau est sur le Rhin, l'armée de Bonaparte en Italie; nous quons le même adversaire, l'Autriche; les opérations, les litions de la lutte sont identiques. L'importance militaire des ues Grises reste la même; il serait donc intéressant de re-cher ce que devint, à cette époque, la question des Grisons.

En 1796, comme au XVII[e] siècle, les belligérants ont compris les avantages qu'ils trouveraient à utiliser ou à fermer les passages des Grisons. Wurmser et Beaulieu, Bonaparte et Moreau devaient avoir les yeux fixés sur cette trouée qui les séparait et qui, leur permettant des échanges rapides de troupes, pouvait les amener à modifier la valeur numérique de leurs effectifs suivant les circonstances. On y songeait tant, on prévoyait tellement la possibilité de traverser le territoire des Ligues et la nécessité de préparer ce passage éventuel, qu'au début de 1796 et après une interruption de quatre ans dans sa représentation diplomatique, la France envoyait à Coire un nouveau Résident, le citoyen Comeyras.

Le passage possible et prévu n'eut pas lieu : ce ne fut que trois ans après, en 1799, que les Autrichiens occupèrent les Ligues. Mais en 1796, la question des Grisons n'en gardait pas moins une importance très réelle et si Moreau semble y avoir porté peu d'attention, Bonaparte et la Cour de Vienne s'en préoccupèrent à maintes reprises; nous allons chercher à suivre le développement de cette idée.

Le 10 mai 1796, Beaulieu est battu à Lodi : il avait pris position derrière le Tessin ; mais Bonaparte a passé le Pô derrière lui, à Plaisance, et, par une manœuvre préparatoire, l'a forcé à s'installer sur la ligne de l'Adda. Vaincu, Beaulieu recule et s'établit sur le Mincio, entre Peschiera et Mantoue. Bonaparte hésite à le poursuivre, car le traité de paix avec la Sardaigne, qu'il a préparé, n'a pas encore été ratifié par le Directoire; il sait qu'en l'absence d'une paix officiellement établie, la Cour de Turin saisirait avec empressement une occasion de reprendre les armes et, craignant un soulèvement sur ses derrières, il se contente de confier aux 12 000 hommes de Masséna le soin de surveiller l'ennemi. Le 21 mai, on apprend la ratification attendue; immédiatement, libre de toute inquiétude, l'armée française se porte en avant : Kilmaine et Masséna passent le Mincio à Borghetto, devant les Autrichiens concentrés à Valleggio (30 mai) ; Beaulieu, définitivement battu, abandonne Mantoue et se jette dans le Tyrol. Bonaparte charge alors Sérurier de faire le blocus de Mantoue avec 10 000 hommes; puis il envoie Augereau prendre Peschiera et marche sur Bologne (10 juin). Les seules troupes autrichiennes qui tiennent encore en Italie sont la garnison de la citadelle de Milan et celle de Mantoue.

a défaite de Beaulieu produisit en Italie et à Vienne une im-
sion considérable; certes, la campagne de Bonaparte avait
ıté par de brillantes victoires et la situation de l'armée au-
ienne était bien compromise depuis Lodi; mais personne
rait pu croire que les troupes impériales, commandées par
vieux généraux de la guerre de Sept Ans, seraient aussi
ement vaincues : on ne parla que de ce désastre. L'Autriche
ndant ne voulut point accepter sa défaite et se préoccupa
édiatement de remettre sur pied une nouvelle armée; Bona-
e, d'autre part, très affaibli et manquant de tout, avait be-
de renforts : la route des Grisons s'allongeait toute droite
e le lac de Constance et le Pô; elle était un chemin possible
r les troupes autrichiennes et pour les renforts français.
a cour de Vienne eût pu tirer de Hongrie et d'Esclavonie
armées entières; mais il fallait gagner du temps et éviter
aire appel aux recrues que les récents succès de Bonaparte
ient fâcheusement impressionner. Les seules troupes que
pereur pouvait immédiatement envoyer en Italie, troupes
aitement aguerries, étaient cantonnées dans le Grand Duché
Bade et dans la Forêt-Noire; 200 000 Autrichiens se trou-
nt échelonnés le long du Rhin, en face de Moreau qui occu-
l'Alsace. Il est vrai que Moreau pouvait entrer en campagne
jour à l'autre, car l'armistice qu'il avait signé se terminait
er juin. Mais les adversaires étaient égaux en nombre et
triche jugeait la valeur de son armée du Rhin, composée
majeure partie de vieux soldats, infiniment supérieure à celle
jeunes bataillons de la République; ella pensait donc qu'elle
rrait, sans graves inconvénients, dégarnir sa frontière du
in et envoyer en Italie environ 30 000 hommes qui, réunis
débris de l'armée de Beaulieu, en retraite dans le Trentin,
meraient une force capable d'être victorieusement opposée à
naparte. Ces troupes, on pouvait les acheminer vers le Pô
par le Tyrol, par Innspruck et Trente, soit par les Gri-
s, et la seconde route était infiniment plus courte que la pre-
re; de plus, outre que le trajet était considérablement dimi-
, la Cour de Vienne, à l'employer, trouvait un autre avantage:
aparte, le 26 juin, avait quitté Bologne avec la division
bois et s'en était allé, suivant les instructions du Directoire,
stoïa et à Livourne; l'armée française était tout entière entre
c de Garde et la Méditerranée, à l'est d'une ligne menée de

Peschiera à Pise : une armée autrichienne entrant en Lo
par le lac de Côme et l'Adda pouvait soulever le Milan
traîner le royaume de Sardaigne à sa suite et couper
parte toute ligne de retraite [1]. Mais la Cour de Vienne
t-elle à utiliser les passages des Grisons ?

Le Bulletin de Rheinfelden du 6 juin 1796, annonce qu
régiment de Preuss, qui avait descendu le Rhin à Mann
reçu contre ordre à Rastadt, d'où il a pris la route de
tagne pour se rendre par les derrières de la Forêt-Noire
tance et à Bregentz... » De Bregentz, la route la plus
pour aller en Italie, est la route des Grisons : les troupe
chiennes ne la prirent pas.

La Cour de Vienne était résolue à envoyer en Italie un
de 30 000 hommes pris aux troupes qui, sous les or
Wurmser, étaient stationnées le long du Rhin ; elle
faire agir cette armée isolément et, dans ce cas, l'achemi
les Ligues Grises. Mais elle pouvait également lui adjoi
restes de l'armée de Beaulieu, 10 à 12 000 hommes,
avait reformés dans le Trentin. Dans le premier ca
mée venant du Rhin et l'armée de Beaulieu, entrant e
temps en Italie, prenaient Bonaparte entre deux feu
elles pouvaient aussi être battues l'une après l'autre,
principale n'étant guère supérieure en nombre à l'armée fr
Dans le second cas, l'Autriche mettait en ligne une arm
que, forte de 40 000 hommes et de taille à se mesurer aux
françaises. C'est à ce dernier parti que se résolut la C
Vienne. Il s'agissait alors de trouver le lieu où se ferait
centration : l'armée venant du Rhin pouvait rejoindre l'
de Beaulieu à Trente, celle-ci au contraire pouvait ren
l'armée du Rhin dans les Grisons.

Dans les projets qu'ils se sont prêtés, la Cour de Vienne
naparte se sont également trompés.

La Cour de Vienne n'osa pas faire la concentration d
troupes dans les Grisons, parce qu'elle était persuadée qu
concentration serait contrariée par une invasion de l'arm

[1] « ... On parle en Italie de prendre les Français à dos et de les mettre
feux ; on prétend encore que le roi sarde se joindrait bien vite aux Autric
Extrait d'une lettre d'un émissaire français, Deslosges, à Kellermann et dat
prairial an 4, 9 juin 1796. (Archives du Ministère de la Guerre, Armée
juin 1796.)

Alpes, sous les ordres de Kellermann. Les Autrichiens, nous dit-on, croient « ... qu'une colonne de l'armée des Alpes cherchera à pénétrer en Souabe en négociant un passage par la Valteline et le pays des Grisons... » [1] et, dans la crainte d'un pareil événement « ... parlent déjà d'abandonner l'Empire à son malheureux sort... » [2] ; ils supposent que « ... l'ambassadeur Barthélemy, par le moyen d'une négociation, a obtenu le passage des troupes françaises... et c'est pour cette raison qu'ils font monter beaucoup de troupes dans le Haut-Rhin... » [3]. En fait, tout le monde croyait à la venue prochaine, dans les Ligues, d'une armée française. Le gouvernement Grison était invité par les Sénats de Zurich et de Berne et par la Régence d'Innspruck à faire respecter sa neutralité ; mais, craignant de se compromettre, il prétendait ne rien savoir et n'avoir été avisé d'aucuns mouvements de troupes [4]. Les Suisses pensaient que l'Empereur allait exiger d'eux 30 000 hommes pour empêcher l'accès par les Français du territoire des Grisons et se perdaient en conjectures [5]. Les Allemands, enfin, étaient pris de panique et croyaient déjà l'armée des Alpes sur le Haut-Lac de Constance [6]. Peut-être l'Autriche s'est-elle laissée prendre à tous ces bruits. Il est vrai qu'à Trente elle trouvait les arsenaux et les approvisionnements qui lui auraient fait défaut dans les Grisons ; mais les troupes fraîches qu'elle amenait étaient équipées et en bon état ; les troupes de Beaulieu avaient eu le temps de se refaire ; le lac de Côme et la vallée de l'Adda sont aussi praticables à une armée que la vallée de l'Adige ; il était enfin peut-être préférable de déboucher en Italie devant Milan plutôt que devant Vérone, en obligeant Bonaparte à combattre avec les 12 000 hommes enfermés dans Mantoue sur ses derrières.

[1] Bacher au Ministre de la Guerre, Bâle, 16 prairial an 4, 4 juin 1796. (Arch. Guerre, Armée d'Italie, juin 1796.)

[2] Bacher au Ministre des Relations-Extérieures, Bâle, 21 prairial an 4, 9 juin 1796. (Arch. Guerre, Armée d'Italie, juin 1796.)

[3] Gouvion-St-Cyr à Moreau. Deux-Ponts, 23 prairial an 4, 11 juin 1796. (Arch. du Ministère des Affaires-Etrangères, Grisons, vol. XXXVII.)

[4] Comeyras au Ministre des Relations, Coire 19 prairial an 4, 7 juin 1796. (Arch. Affaires-Etrangères, Grisons, vol. XXXVII.)

[5] Un émissaire à Kellermann. Chambéry, 16 prairial an 4, 4 juin 1796. (Arch. Guerre.)

[6] Notice sur l'armée de Condé communiquée par Bacher à l'armée de Rhin et Moselle le 19 juin 1796. (Arch. Guerre, Armée du Rhin, juin 1796.)

Quoiqu'il en soit, la Cour de Vienne décida de faire la concentration de ses troupes à Trente. Mais elle ne prit pas cette détermination sans hésiter sur le plan qu'elle adopterait ultérieurement. Elle donnait l'impression de ne savoir « trop quel parti prendre »[1], envoyant ses régiments en Souabe, leur donnant contre ordre[2] et les ramenant sur le Rhin au bruit d'un prochain passage du Rhin par Moreau[3]. L'ordre donné à Wurmser d'envoyer 30 000 hommes en Italie semble avoir été exécuté à contre cœur : il a fallu changer le plan des opérations des armées impériales qui, désormais trop faibles pour soutenir l'offensive commencée sur le Rhin avec succès, se tiendront sur la défensive[4]. Sans interruption, les troupes « volent en toute hâte au secours de Beaulieu[5] ». Les bulletins de Rastadt, de Francfort, de Mannheim, que le Chargé d'affaires de France à Bâle, Bacher[6], communiquait au Directoire et aux généraux en chef, nous parlent de régiments passant, à marches forcées, dans les petites villes d'Allemagne pour gagner le Tyrol. Dès le milieu de juin, l'indécision a disparu : toutes ces troupes se rendent à Trente ; elles seront commandées par Wurmser, vieux général habile et réputé ; le 25 juin, les F. M. L. Davidovitch et Kasdanovitch traversent Ulm avec 8 régiments de cavalerie, 10 compagnies de chasseurs, 3 bataillons de grenadiers et 10 bataillons d'infanterie[7] ; on lève un corps de chasseurs tyroliens et 30 000 hommes, les meilleures troupes de l'Empereur passent sans interruption. Bacher prétend qu'à les voir, les Impériaux semblent « dans un abattement total »[8] : la déroute de Beaulieu n'était pas faite pour leur donner beaucoup de confiance et les longues marches par les journées pluvieuses de juin 1796, dans

[1] Bacher au Ministre de la Guerre. Bâle, 20 prairial, an 4, 8 juin 1796. (Arch. Guerre, Armée du Rhin, juin 1796.)

[2] Bacher au Gal Desaix. Bâle, 10 juin 1796, 22 prairial, an 4. (Arch. Guerre, Armée du Rhin, Juin 1796.)

[3] Bacher à Moreau. Bâle, 7 messidor an 4, 25 juin 1796. (Arch. Guerre, Armée du Rhin. Juin 1796.)

[4] Bulletin d'Obermöschel, 3 juin 1796. Arch. Guerre, id. et bulletin de Mannheim 6 juin

[5] Bulletin de Bruchsal, 8 juin.

[6] Bulletins de Bacher. (Arch. Aff.-Etr. et Arch. Guerre.)

[7] Bulletin d'Ulm, 25 juin 1796. (Arch. Guerre.)

[8] Bacher au Ministre de la Guerre. Bâle, 23 prairial an 4, 11 juin 1796. (Arch. Guerre, Armée du Rhin, juin 1796.)

les chemins de la Forêt-Noire et du Tyrol, démoralisaient des hommes qui se battaient sans aucun enthousiasme. Quant à Wurmser, regrettant d'abandonner un adversaire sur lequel il avait déjà remporté des avantages, pour recueillir la lourde succession du vaincu de Lodi, il arrivait à Innspruck le 26 juin et en quittait le 27 au matin, pour aller prendre, dans le Trentin, le commandement de son armée[1].

C'était donc décidément à Trente qu'avait lieu la concentration des troupes autrichiennes. Pendant longtemps, Bonaparte avait cru qu'elle se ferait en Valteline; il avait supposé que Beaulieu se rendrait de Trente en Valteline où il rencontrerait des renforts importants venant d'Allemagne par les Grisons. Il craignait d'être pris entre l'armée autrichienne et Mantoue, et s'attachait dès lors à surveiller aussi étroitement que possible la Valteline et les Grisons.

Nous avons vu que les corps autrichiens soustraits à l'armée du Rhin auraient eu toute facilité pour traverser le territoire des Ligues, soit de Constance à Chiavenna par Coire et le col du Splügen, soit d'Innspruck en Valteline par la vallée de l'Inn. D'autre part, de Trente, où se trouvait Beaulieu, en Valteline, des chemins existaient, chemins routiers, très praticables; il suffisait de remonter la vallée de l'Adige jusqu'à Lavis, de s'engager dans la vallée de la Noce, puis de passer le col de Tonale, entre les massifs de l'Ortler et de l'Adamello, à 1972 mètres d'altitude; on débouchait dans le val Camonica, sur le Haut-Oglio et, par le col d'Edolo, à 1181 mètres, on arrivait à Trese et à Sondrio, en Valteline. La concentration des troupes autrichiennes pouvait donc aussi bien avoir lieu en Valteline à proximité de Milan, que dans le Trentin, à proximité de Mantoue : ces deux places étaient l'une et l'autre investies et tenaient encore; la Cour de Vienne avait autant d'intérêt à commencer la campagne en soulevant la Lombardie et en dégageant la citadelle de Milan qu'en débloquant Mantoue. Des mouvements de troupes étaient donc possibles dans les Grisons : Bonaparte prit ses dispositions pour en être informé et pour se ménager par avance la bienveillance des Ligues : il n'avait jamais eu l'intention de traverser leur territoire, mais il espérait que, encouragées et appuyées par nous, elles s'opposeraient au passage des Autrichiens.

[1] Bulletin d'Innspruck, 25 juin 1796. (Arch. Guerre, Armée du Rhin, juin 1796.)

La première mesure que prit Bonaparte dans ce sens fut la destruction d'un fort, construit par les Espagnols en 1603 sur les bords du lac de Côme, à la frontière Grisonne, et qu'on appelait le fort Fuentès. C'était un fortin sans aucune importance militaire ; mais il rappelait aux Grisons de mauvais souvenirs et il semblait être une continuelle menace à leur indépendance. Le Gouvernement des Ligues avait maintes fois réclamé sa démolition: la Cour de Vienne l'avait constamment refusée, et Bonaparte, conseillé d'ailleurs par Comeyras, le Résident de France à Coire, s'empressa de donner cette satisfaction aux Grisons : le 4 juin, le Général Despinoy reçut l'ordre de faire partir pour Côme un Adjudant-général et une colonne de 1000 hommes. A Côme, cet officier devait embarquer sur le lac 200 ou 300 hommes qui, avec quelques mineurs et sapeurs « se rendront au fort Fuentès pour le détruire » [1]. L'opération eut lieu le 6 juin ; Bonaparte s'empressa d'en informer Comeyras ; il lui annonçait, de plus, l'envoi de 3000 quintaux de blé et d'une somme d'argent qui servirait à payer les pensions des anciens soldats grisons au service de la France [2], mesures très propres à nous concilier l'opinion publique dans un pays pauvre et où le manque de blé et d'argent se faisait cruellement sentir. Il avait même un moment songé à fournir aux Grisons quelques milliers de fusils qui leur eussent permis de s'opposer par la force au passage des Autrichiens ; mais nos amitiés dans le pays étaient récentes et peu sûres ; on disait « les Chefs des Ligues vendus à la maison d'Autriche » : les armes fournies pourraient un jour se retourner contre nous et ce dernier projet fut abandonné. D'ailleurs si quelques sacs de blé parvinrent à Coire, l'argent promis n'y arriva pas ; il est probable qu'il ne fut jamais envoyé.

Les Autrichiens descendraient-ils dans les Grisons ? C'était la grave question que se posait Bonaparte. Il chargeait Comeyras d'exercer « la plus grande surveillance du côté de la Valteline pour connaître les mouvements que Beaulieu pourrait faire » et l'en prévenir à temps [3]. Il donnait au Général Cervoni l'ordre

[1] Bonaparte au Général Despinoy, au quartier général de Milan, 21 Prairial an 4, 9 juin 1796 (corr. Napoléon Ier T. I. p. 469) et Berthier au Général Despinoy. (Arch. Guerre Reg. G. p. 530).

[2] Bonaparte à Comeyras. Milan, 23 Prairial an 4, 11 juin 1796 (Corr. Napoléon Ier).

[3] Bonaparte à Comeyras. Milan, 23 Prairial an 4, 11 juin 1796 (Corr. Napoléon Ier).

d'étudier le pays compris entre les lacs de Côme et d'Iseo et d'envoyer des espions en Valteline « pour être à même de connaître l'opinion des habitants et les différents mouvements et fortifications que l'ennemi pourrait faire au débouché de ces vallées »[1]. L'Adjudant-général Vial fut chargé de cette reconnaissance[2] ; un officier du Génie était mis à sa disposition[3] ; il devait s'avancer aussi loin qu'il le jugerait nécessaire, à la tête de quelques compagnies de tirailleurs que lui fournirait Masséna[4]. Ce dernier, d'ailleurs, serré de près, ne put se dégarnir[5] et l'expédition projetée se borna à une reconnaissance d'officiers accompagnés de quelques cavaliers. On n'obtint aucun renseignement précis.

Dans l'ignorance des mouvements de l'ennemi et ne sachant exactement ce qui se passait dans les Grisons, Bonaparte résolut d'envoyer un officier à Coire parcourir le pays jusqu'au débouché en Souabe pour s'informer de la présence possible des Autrichiens, examiner les positions à prendre pour la défense du Milanais en cas d'attaque[6] et choisir « les positions que l'ennemi pourrait prendre pour descendre des montagnes du Milanais en supposant qu'il voulut le faire »[7]. Cette mission fut confiée à l'Adjudant-général Leclerc, en qui le Général en chef avait une confiance particulière. Leclerc partit pour Coire : Bonaparte demandait à Comeyras de se mettre à sa disposition et de lui faciliter sa mission[8], mission secrète et qu'il était difficile de bien remplir dans un pays où les partisans de l'Autriche étaient nombreux et que le Ministre impérial faisait constamment parcourir par ses espions. Une chose surtout était à craindre, c'est que le gouvernement des Ligues ne se méprît point sur le but que nous poursuivions et que, se doutant des raisons de la venue de Leclerc et craignant d'indisposer l'Autriche en

[1] Bonaparte au Général *Cervoni, Modène, 1er Messidor an 4, 19 juin 1796 (Corr.* Napoléon Ier).

[2] Berthier au Commandant du génie *Chasseloup*, id.

[3] Berthier à l'Adjudant-général Vial, *Modène, id. (Arch. Guerre, Armée d'Italie,* juin 1796).

[4] Berthier au Général Masséna, *Modène, id.*

[5] Masséna à Berthier, Castiglione, 4 Messidor id. an 4, 22 juin 1796.

[6] Berthier à l'Adjudant-général Leclerc, 2 Messidor an 4, 20 juin 1796 (Arch. Guerre).

[7] Bonaparte à l'Adjudant-général Leclerc, Bologne, 4 Messidor an 4, 22 juin 1796 (Corr. Napoléon Ier).

[8] Bonaparte à Comeyras, id.

lui faisant bon accueil, il ne refusât de recevoir ce visiteur gênant : Bonaparte voulut rassurer par avance les Chefs des Ligues ; il leur écrivit [1] qu'il envoyait Leclerc auprès d'eux « pour leur donner une marque de l'amitié que la République Française a pour leur République ». Les Chefs ne furent pas dupes de ces belles paroles et l'accueil que reçut Leclerc fut poli, mais froid et réservé. Quant aux troupes autrichiennes, personne n'en avait vu et rien ne faisait supposer qu'une armée se préparât à envahir les Grisons ; par contre, de nombreux régiments avaient filé le long du lac de Constance et s'en étaient allés par l'Arlberg, vers Innspruck et Trente. Il devenait évident que l'objectif de l'armée autrichienne était Mantoue et que la citadelle de Milan était abandonnée à son sort ; dans ces conditions, il était peu probable que Wurmser, qui devait se trouver sur l'Adige éparpillerait ses forces pour déboucher en Italie en même temps sur l'Adige et sur l'Adda. La route des Grisons resterait libre, à moins que, au dernier moment, un corps autrichien venant du Rhin, ne traversât les Ligues pour secourir Milan et tomber sur les derrières de Bonaparte au moment précis où l'armée de Wurmser entrerait en campagne.

Le 27 juin, la citadelle de Milan capitula. Le déblocus de Mantoue devenait le seul objectif des Autrichiens : il était clair dès lors qu'ils porteraient tout leur effort sur l'Adige. Mais Bonaparte continuait à supposer qu'une division ennemie pourrait utiliser les passages des Ligues ; ayant cette division derrière lui, et devant lui les 40 000 hommes de Wurmser, il risquait d'être écrasé ; et cette supposition n'avait rien d'exagéré, car l'armée de Moreau restait inactive le long du Rhin et la Cour de Vienne, résolue à la défensive dans la Forêt-Noire, pouvait encore prendre quelques troupes à son armée du Rhin et les acheminer vers les Grisons par la Lombardie. Le temps passait. Il devenait indispensable de surveiller la Valteline plus étroitement que jamais.

Bonaparte pense que la prochaine campagne aura lieu dans le quadrilatère vénitien ; la concentration de son armée se fera donc autour de Mantoue. Mais il est toujours poursuivi par cette crainte d'être pris en même temps à revers et de face. Les Autrichiens, nous l'avons vu, réunis dans le Trentin, déboucheront en Italie par le vallée de l'Adige ; mais ils peuvent aussi, accor-

[1] Bonaparte aux Chefs des Ligues Grises, id.

soirement, descendre soit par l'Oglio, soit par l'Adda. Entre ces deux rivières, à égale distance l'une de l'autre, se trouve Bergame. Bonaparte y envoie la 46e demi-brigade et donne au Général Despinoy l'ordre de tenir « la 5e demi-brigade prête à marcher sur Bergame, si l'ennemi fait le moindre mouvement du côté de la Valteline » ; et il ajoute : « Quand vos affaires vous le permettront et que la demi-brigade sera rendue à Bergame, rendez-vous y vous-même en poste. Je désire que vous choisissiez un emplacement tel que vous puissiez être promptement sur l'Adda et sur l'Oglio et que vous envoyiez souvent des officiers à la barbe de l'ennemi, pour bien connaître ses mouvements et en être prévenu à temps. Ayez d'ailleurs des postes placés de manière que tous les voyageurs du pays des Grisons et de la Valteline puissent être interrogés... Faites tout ce qui est nécessaire pour que d'ici à huit jours ce château (de Milan) puisse soutenir un long siège » [1]. Au cas, en effet, où un corps autrichien se serait inopinément présenté en Lombardie, il était possible d'en annihiler les effets en l'immobilisant autour de Milan investie. A cet époque, Bonaparte qui avait fait une expédition à Livourne avec la division Vaubois, repassait l'Apennin et le Pô et établissait son quartier général à Roverbella, au centre du quadrilatère vénitien.

Le 2 juillet, un courrier monté qui mit huit jours pour aller de Bâle à Bologne [2], annonça à l'armée d'Italie que Moreau venait de franchir le Rhin à Kehl. Le passage avait eu lieu le 24 juin. Cette opération ne pouvait manquer de modifier la stratégie des Autrichiens en Italie : elle était, pour Bonaparte, le seul moyen pour qu'il ne fut pas « accablé par la supériorité du nombre » [3] et devait le libérer de toute crainte pour ses derrières.

En Italie, en effet, la situation était changée : Moreau marchait en avant et s'engageait dans la Forêt-Noire ; l'archiduc Charles devait lui résister avec *toutes* les troupes qu'il avait sous ses ordres et ne pouvait plus envoyer en Lombardie, par les Grisons, la division que Bonaparte craignait d'y voir arriver;

1 Bonaparte au Général Despinoy, Livourne, 11 Messidor an 4, 22 juin 1796 (Corr. Napoléon Ier).

2 Un service de courriers avait été organisé par Bacher entre Milan et Bâle, pour tenir en communications les armées d'Italie et du Rhin. (Bacher au général Regnier, Bâle, 2 Messidor an 4, 20 juin, 1796. (Arch. Guerre, Armée du Rhin, juin 1796.)

3 Bonaparte à Carnot, Bologne, 14 Messidor an 4, 2 juillet 1795 (Correspondance Napoléon Ier).

l'armée de l'archiduc Charles, très amoindrie par les prélèvements qui y avaient été faits pour constituer l'armée de Wurmser, était inférieure en nombre à celle de Moreau. Elle se maintenait sur la défensive. Cette défensive, cette retraite que l'archiduc devait prolonger le plus longtemps possible pour permettre la levée et l'arrivée de nouvelles troupes, se seraient transformées en un désastre si les forces autrichiennes avaient encore été diminuées. Par conséquent, aucune division impériale ne pouvait plus traverser les Grisons. D'autre part, Wurmser, s'il tenait à envelopper Bonaparte, pouvait-il charger un de ses lieutenants de traverser les cols de Tonale et d'Edolo et de descendre le long de l'Adda ? Evidemment non : Wurmser, avec ses réserves composées de quelques troupes hâtivement recrutées en Carinthie, disposait de 60 000 hommes, mais il en avait laissé 10 000 en Carinthie pour protéger sa ligne de retraite : il lui en restait 50 000. Bonaparte en avait 45 000. Il y avait à peu près équilibre entre les deux armées et Wurmser ne pouvait rompre cet équilibre à son désavantage en envoyant une force quelconque vers Bergame. L'opération aurait pu réussir au cas où cette force aurait été appuyée en Lombardie par un corps venu du Rhin ; mais aucune division autrichienne ne pouvant plus quitter le Rhin, le mouvement prévu par Bonaparte devenait désormais impossible. L'armée d'Italie, grâce à l'entrée en campagne de l'armée du Rhin, n'aurait plus vraisemblablement à combattre que sur un seul théâtre, le quadrilatère vénitien.

De ce fait, la situation de Bonaparte se trouvait améliorée ; elle n'en restait pas moins difficile. Mantoue tenait toujours : si l'armée de Wurmser descendait du Tyrol avant que la ville se fût rendue (elle n'était qu'investie et le siège en règle ne devait commencer que le 18 juillet), Bonaparte allait encore une fois avoir deux ennemis à combattre : les 50 000 hommes de Wurmser, d'une part, et de l'autre les 12 000 hommes qui, sous le commandement de Canto d'Irles avec 316 canons et des vivres pour quatre mois, tenaient ferme dans Mantoue. A l'approche de Wurmser, Canto d'Irles ferait une sortie ; il faudrait le rejeter dans la place et l'y maintenir, c'est-à-dire immobiliser une troupe qu'il aurait été utile de porter sur le front pour conserver l'équilibre entre l'armée française et l'armée impériale. Obligé de bloquer Mantoue, Bonaparte voyait cet équilibre rompu à son désavantage ; il ne pouvait améliorer sa situation

qu'en amenant Wurmser à diminuer ses troupes d'une quantité égale à celle qu'immobilisait le siège de Mantoue, soit à ne pas engager immédiatement, sur le front d'attaque, toutes les troupes placées sous ses ordres. A cet effet, le Général français eut recours à une ruse de guerre dont le détail ne manque pas d'intérêt.

Pendant le mois de juin, Bonaparte avait redouté le passage, par les Grisons, d'une division autrichienne ; au mois de juillet, il le désire et fait tout ce qu'il peut pour le provoquer. C'est que, l'archiduc Charles devant se maintenir intact en Souabe, les seules troupes impériales qui pourraient déboucher en Lombardie par les Ligues devront être prises à l'armée de Wurmser. Le problème consiste donc en ceci : amener Wurmser à séparer son armée en deux colonnes et à envoyer une partie de ses forces dans les Grisons, puis le battre successivement sur l'Adige et sur l'Adda.

Pour y arriver, Bonaparte annonce que 20 000 hommes de son armée vont traverser les Grisons et rejoindre Moreau. Il s'arrange pour que la nouvelle se répande rapidement. Le 5 juillet, il écrit au Général Despinoy lui disant : « Faites mettre en réquisition toutes les barques du lac de Côme, comme si nous voulions nous en servir pour le traverser ; envoyez des officiers jusqu'à six lieues de Fuentès sur le chemin de Coire, pour reconnaître avec beaucoup d'ostentation les chemins. Envoyez un Commissaire des guerres pour s'assurer des moyens de subsistances que peut lui offrir le pays. Fiez-vous à lui, ne lui dites rien, laissez-le faire son embarras. Faites faire à Côme un relevé des fours existants en annonçant qu'une colonne de 20000 hommes doit s'y porter pour rejoindre l'armée du Rhin. Envoyez mille exemplaires de ma proclamation aux Tyroliens, au Ministre de la République à Coire [1].

Et de fait, tout le monde croit à l'arrivée prochaine d'une division française dans les Grisons. Comeyras, le Résident de France à Coire, qui n'a pas été mis au courant des intentions secrètes de Bonaparte, s'affaire et prend les dispositions nécessaires. Les Chefs des Ligues convoquent la Diète, craignant de voir le pays ruiné par le passage de nombreuses troupes et supplient Bonaparte d'abandonner son projet. Les proclamations,

[1] Bonaparte au Général Despinoy, Roverbella, 17 Messidor an 4, 5 juillet 1796. (Corr. Napoléon Ier.)

abondamment distribuées, provoquent dans la population des mouvements en faveur de la France ; le Sénat de Zurich s'inquiète d'une violation de la neutralité grisonne qui pourra, plus tard, amener l'Autriche à user de représailles envers la Suisse. Désirées ou redoutées, les troupes françaises sont attendues, mais le temps passe... et les républicains ne paraissent point[1].

Il n'est pas besoin d'insister sur les termes de la lettre écrite par Bonaparte au général Despinoy ; il fallait, à Côme, faire la réquisition des barques *comme si nous voulions nous en servir* ; les reconnaissances d'officiers devaient être faites *avec beaucoup d'ostentation* ; on comptait enfin sur les *embarras* naturels à un Commissaire des guerres pour impressionner les populations. Il ne s'agit que d'une ruse de guerre ; Bonaparte n'a jamais eu l'intention de rejoindre Moreau ni de lui envoyer 20 000 hommes. Il espérait que Wurmser, instruit par ses espions, se hâterait de porter secours à l'archiduc Charles en arrêtant, dans les Grisons, les Français en marche ; il comptait que Wurmser, par les cols de Tonale et d'Edolo, enverrait un de ses lieutenants pour s'opposer à ce passage qu'une forte division de son armée pouvait seule empêcher. Et, pendant que les Autrichiens perdraient leur temps à chercher dans les Grisons une troupe française qui n'y serait jamais venue, Bonaparte profiterait de l'affaiblissement momentané de Wurmser et, laissant 10 000 hommes autour de Mantoue, s'enfoncerait dans le Tyrol, pour surprendre les Autrichiens avec toutes ses forces à Trente même ; il disposerait de 45 000 hommes, contre 30 000, et Wurmser serait battu ; Bonaparte reviendrait alors sur ses pas, envahirait les Grisons[2], en délogerait aisément les Impériaux qui s'y seraient égarés et, rentrant dans le Tyrol par l'Engadine, irait rejoindre Moreau et Jourdan « dans le cœur de la Bavière ou de l'Autriche étonnée », projet qu'il concevait dès juillet 1793[3].

Mais le passage annoncé de 20 000 Français dans les Ligues était invraisemblable. Comment supposer, en effet, qu'un général qui n'a sous ses ordres que 45 000 hommes, derrière lui une

[1] Archives du Gouvernement des Grisons.

[2] Bonaparte au Directoire, Castiglione, 2 Thermidor an 4, 20 juillet 1796 (Corresp. Napoléon Ier).

[3] Mémoire militaire sur l'armée d'Italie, Paris, Thermidor an 4, juillet 1793 et Bonaparte à Carnot, Lodi, 22 Floréal an 4, 11 mai 1796 (Corr. Napoléon Ier).

lace assiégée, devant lui une armée de 50 000 hommes, va bé-évolement affaiblir ses forces pour envoyer 20 000 hommes à n général victorieux, Moreau, dont rien jusqu'ici n'a pu empê-her la marche en avant. Wurmser comprit le piège qui lui tait tendu et se garda bien d'y tomber. D'ailleurs, le vieux Mi-istre Thugut lui écrivit de Vienne et le mit en garde contre ce rojet d'irruption par les Grisons et par la Valteline, « ... une inte pour égarer et distraire son attention... et retarder sa escente en Italie et ses opérations pour délivrer Mantoue »[1]. e plan de campagne des Autrichiens ne subit aucune modifi-ation.

Nous n'avons pas à étudier la série des combats qui eurent eu du 29 juillet au 5 août et aboutirent à la défaite de Wurm-er. Cette étude sortirait de notre sujet.

En septembre 1796, une nouvelle armée commandée par Vurmser se forme dans le Tyrol. Le général autrichien fait ne faute identique à celle qui a amené sa précédente défaite à astiglione : il divise ses forces et, en somme, sur un autre héâtre, fait précisément ce que Bonaparte aurait voulu qu'il fît u début de juillet lors de sa première campagne ; son armée st réunie à Trente : il descend par la vallée de la Brenta, tandis ue Davidovitch reste dans le Tyrol avec 14 000 hommes atten-ant les événements. Transposons légèrement le théâtre des pérations : ce que désirait Bonaparte en juillet, quand il espé-ait tromper les Autrichiens et les amener dans les Grisons, était précisément immobiliser une partie de leurs forces loin u lieu du combat. Il voulait que Wurmser descendît seul l'A-ge pendant qu'un de ses lieutenants resterait inactif dans les igues. En septembre, Wurmser descend seul la Brenta pendant ue Davidovitch se maintient à Trente. Wurmser portait de lui-ême le combat sur deux lignes sans communication entre les, dont Bonaparte occupait le point de jonction : il devait iévitablement être battu.

Il n'est également pas de notre sujet d'étudier la série des mbats qui, livrés du 4 au 15 septembre, aboutirent à la défaite e Wurmser et à l'investissement de son armée dans Mantoue. ais un point de détail doit retenir notre attention.

La seconde armée de Wurmser comprenait 45 000 hommes.

[1] Thugut à Wurmser. Vienne, 12 juillet 1796. (Thugut *Vertrauliche Briefe*, enne 1872, p. 475.)

Cette armée, nous l'avons vu, avait été divisée en deux corps: l'un commandé par Wurmser, descendit la Brenta et, par Primolano, Bassano, Cerea, Villimpenta, aboutit à Mantoue où elle se fit enfermer. L'autre, sous les ordres de Davidovitch, fort de 14 000 hommes, occupait Trente et, battu par Vaubois et par Masséna à Roveredo et à Lavis, fut rejeté dans le Tyrol. Davidovitch s'était couvert du côté du Vorarlberg et de la Valteline : le général Grösser, avec 3500 hommes, était installé près des passages de Reitty, face à la Souabe, surveillant les Grisons; le général Laudon, avec 3000 hommes, occupait les cols de Tonale et d'Edolo, surveillant la Valteline grisonne. Et ceci nous amène à examiner de quelle façon la question des Grisons est intervenue dans les opérations en septembre 1796.

En juillet, Bonaparte veut faire craindre la marche d'un corps français à travers les Ligues, allant d'Italie en Allemagne. En septembre, Wurmser craint la marche d'un corps français à travers les Ligues, venant d'Allemagne en Italie.

En juillet, Wurmser a été frappé de la facilité avec laquelle les troupes françaises pourraient passer d'Italie en Allemagne en utilisant les Grisons, mais il n'a pas cru au prétendu passage qu'avait imaginé Bonaparte, parce que celui-ci était dans l'impossibilité de l'effectuer. Il y aurait très probablement cru si on lui avait dit qu'une division *de l'armée de Moreau* se préparait à descendre en Italie par Constance et Coire, parce que, en raison de la supériorité des effectifs de Moreau sur ceux de l'archiduc Charles, ce mouvement n'avait rien d'invraisemblable.

A la fin du mois d'août, au moment où les Autrichiens établissent leur plan de campagne, Wurmser sait que les armées du Rhin et de Sambre-et-Meuse sont près d'opérer leur jonction sur les rives de l'Atmühl; l'archiduc Charles, battu à Neresheim et à Nordlingen (11 août), s'est retiré sur la rive droite du Danube, au delà du Lech. La défaite de Jourdan à Wurtzbourg date du 3 septembre. Wurmser n'a pu l'apprendre et connaître la retraite de Moreau et de Jourdan que vers le 10 septembre. Quand il engage les hostilités contre Bonaparte, il croit qu'une armée victorieuse, infiniment supérieure aux forces autrichiennes, occupe la Bavière. Cette armée, dont le centre, pense-t-il, doit être à Ratisbonne, peut sans inconvénients envoyer des renforts à Bonaparte par l'Inn et l'Engadine grisonne et ce sont ces renforts que les généraux Grösser et Laudon sont chargés de re-

pousser, l'un à l'entrée de l'Engadine, l'autre à sa sortie sur l'Italie. Une pareille supposition permet d'expliquer la présence du corps de Laudon en Valteline [1].

Mais Moreau et Jourdan durent battre en retraite sans se préoccuper du sort de Bonaparte. Les passages des Grisons, pendant toute la campagne de 1796, n'ont donc pas été utilisés une seule fois, ni par les Français ni par les Autrichiens. Ils auraient pu l'être :

Par les Autrichiens tout d'abord, et nous avons vu que pendant le mois de juin Bonaparte a constamment redouté une descente des Impériaux par les Grisons;

Par les troupes françaises, provenant de l'armée du Rhin seulement, venant apporter des renforts à Bonaparte. Mais les troupes qui rejoignirent Bonaparte en 1796 descendirent en Italie par la Savoie.

Pour que les passages des Grisons eussent pu être utilisés par l'un des deux adversaires, il aurait fallu que la campagne fût menée, en Italie et en Allemagne, en même temps et suivant un plan unique. Il n'en a rien été. La question des Grisons, en 1796, n'a donc qu'une importance très secondaire. Sans avoir modifié ou provoqué les événements, elle explique néanmoins quelques détails de l'histoire qui ne sont peut-être pas sans intérêt.

Pierre PÉGARD.

[1] Clausewitz (*La campagne de 1796*, p. 178) écrit : « On ne voit pas bien ce que faisait le corps de Laudon en Valteline » ; il n'a point expliqué sa présence en ce pays.

Le règlement d'exercice pour l'infanterie suisse[1]

Les feux de la section.

(R. S. 134-139.)

Le chef de section conduit à peu près souverainement le feu des tirailleurs. Dans ce domaine, l'intervention des chefs supérieurs est exceptionnelle et limitée. Encore *l'Instruction de tir* et le *Règlement d'exercice* ne paraissent-ils pas absolument d'accord sur l'étendue de cette intervention limitée.

Voici ce que dit l'*Instruction de tir* (§ 383 et 384) :

Dans l'attaque, ils (les chefs supérieurs) désignent ordinairement d'une manière générale le but à battre et ordonnent quelquefois combien il faut engager de fusils. Dans la défensive, ils indiquent en outre la position, la manière de l'occuper, et ils se réservent quelquefois de donner l'ordre de l'ouverture du feu. Ils ordonnent le feu aux grandes distances.

Le commandant de compagnie désigne les sections pour le combat par le feu, la direction de l'attaque, les positions de feu ; il fait la répartition des buts et il ordonne l'ouverture du feu. Il indique la hausse lorsque plusieurs sections tirent sur le même but, ou lorsque la hausse lui est connue, ou qu'il cherche lui-même à la déterminer… Il prend le commandement de la ligne de tirailleurs lorsque toutes les sections de la compagnie sont déployées.

Le règlement d'exercice ne parle plus de l'intervention des officiers supérieurs. Il ne parle que du chef de compagnie, et dit simplement :

Il indique la direction d'attaque, dans la défensive les positions de feu, les secteurs de feu et, dans certaines circonstances, il fixe le moment de l'ouverture du feu. Il indique la hausse quand il la connaît ou lorsqu'il cherche lui-même à la déterminer. Lorsque toutes les sections sont déployées, il se met dans la ligne de feu. (R. S. 177).

On voit que le règlement d'exercice marque une tendance à réduire dans la direction du feu le rôle des commandants d'unités supérieures à la section. A côté du chef de section, seul le chef de compagnie interviendra quelquefois, mais tandis que l'Instruction de tir prévoit qu'il indique les positions de feu dans l'attaque comme dans la défense, le Règlement d'exercice, postérieur en date, ne parle plus que de cette dernière. Il se

[1] V. livraisons de mai à août 1908.

rescrit plus non plus au chef de compagnie de fixer la hausse orsque plusieurs sections tirent sur le même but. Il remet enfin au chef de section le soin d'ordonner l'ouverture du feu ; le chef le compagnie ne l'ordonnera que dans certaines circonstances du combat défensif.

Cette limitation de la tâche du chef de compagnie semble conorme aux réalités du combat. La mission essentielle de cet offiier est de diriger la manœuvre de la compagnie, de veiller à la iaison entre ses échelons, de coordonner ses mouvements avec eux du bataillon. Cette mission est assez lourde pour que la onduite du feu soit le plus possible abandonnée au chef de ection ; c'est une légitime, utile et logique répartition du traail.

On peut, avec raison, distinguer entre la défensive et l'attaue. Dans la défensive, les vues sont plus étendues, le terrain ermet au chef de compagnie d'embrasser facilement tout son ont du regard ; il peut aisément aussi organiser la liaison ntre lui et ses sous-ordres. Dans ces conditions-là, il peut conidérer ses sections comme des unités de feu qu'il dirige à la içon d'un commandant de groupe d'artillerie dirigeant le feu e ses batteries.

Dans l'attaque, sauf cas tout à fait exceptionnels, il ne peut lus en être ainsi. Les chefs de section sont en meilleure posure que le chef de compagnie pour assumer la responsabilité u feu. Accompagnant dès le début la ligne de tirailleurs, en aisant partie, ils sont à même d'apprécier sans retard les exiences du tir. Ils n'ont qu'un seul échelon sous leurs ordres, et a mission de cet échelon est d'avancer et de tirer pour avancer. elle doit être leur principale et constante préoccupation. Ils ont la tête du bélier dont les coups doivent enfoncer le mur ui résiste.

Naturellement, leur conduite du feu s'inspirera du but tactiue poursuivi par la compagnie. Le feu est le moyen dont ils isposent pour aider à atteindre ce but. C'est dans la dépenance de ce dernier qu'ils exerceront leur initiative de conducurs du feu.

Dans les cas où le chef de compagnie sera en mesure d'ormner une répartition du feu, il aura soin d'indiquer avec présion aux chefs de section les limites de leurs secteurs. Le glement allemand donne, à ce propos, un conseil : « Pour

éviter qu'une portion du but n'échappe aux coups, il est recommandé de faire empiéter légèrement les secteurs les uns sur les autres ». (R. A. 206.)

De ce que le règlement d'exercice ne prévoit d'autre intervention, à côté du chef de section, que celle du commandant de compagnie, il ne faudrait pas conclure qu'en aucun cas un chef supérieur n'aura rien à dire dans la conduite du feu. Il ne saurait abdiquer jusque-là ses droits de chef. Tel cas peut se présenter où un commandant de bataillon, un commandant de régiment se réservera, par exemple, d'ordonner l'ouverture du feu. Il en sera souvent ainsi dans l'occupation d'une position défensive. Ici, comme partout, le règlement formule des principes et indique même certaines règles générales ; mais il faut, ici comme partout aussi, réserver les exceptions imposées par les circonstances.

Nous référant pour les questions d'une nature plutôt technique à *l'Instruction de tir* et pour les rapports entre le chef de section et les tirailleurs au chapitre de l'instruction individuelle (livr. de juin, p. 463 et suiv.), nous nous bornerons à examiner la conduite du feu dans ses relations avec les opérations tactiques de la section.

La concentration du feu. — On a dit plus haut qu'il pouvait être avantageux dans certains cas, aux fins de faciliter le mouvement sous le feu, de lancer un groupe en avant sous la protection duquel le reste de la subdivision achèvera le bond. Au point de vue des effets du tir, il sera généralement préférable d'attendre la mise en ligne de tous les fusils de la subdivision pour ouvrir le feu. L'impression de surprise sur l'ennemi en sera augmentée ainsi que les chances d'infliger de plus fortes pertes. Le règlement français dit très justement : « L'impression morale produite sur l'adversaire par le feu est d'autant plus considérable que ses effets sont plus *concentrés* et qu'ils sont obtenus plus *rapidement* et d'une façon plus *inattendue*... Pour aider à la surprise, il est utile que les soldats commencent le feu sensiblement ensemble...» (R. F. 194.)

Le fractionnement peut être un avantage pour le mouvement, le principe étant d'éviter les pertes ; il est un désavantage pour le tir, le principe étant d'obtenir promptement la supériorité du feu, ce qui suppose le nombre des fusils et l'ouverture du feu

dans les meilleures conditions d'effets. Quand donc le chef de section fractionnera son monde pour un bond, il attendra, le plus souvent, l'arrivée des derniers éléments dans la nouvelle position pour commander le feu. C'est ainsi qu'il évitera le plus sûrement le danger signalé par le règlement : « Un feu qui ne produit pas d'effet abat le courage d'une troupe et augmente la confiance de l'ennemi. » (R. S. 134.)

Les points sur lesquels le chef de section doit porter son attention comme directeur du feu sont les suivants : la position de feu, le choix du but, la hausse, le moment du tir, l'intensité du tir, l'observation des effets du tir; et le point sur lequel il doit porter son attention comme commandant de sa subdivision est l'observation des troupes voisines, tant pour lier ses mouvements aux leurs que pour faciliter leur action.

La position de feu. — Le choix de la position de feu est déterminée par le but du combat.

Dans l'attaque, elle doit permettre de combattre l'ennemi au mieux ; dans la défensive, s'il s'agit d'un combat décisif, il faut un bon champ de tir aux distances efficaces ; s'il s'agit de gagner seulement du temps, on choisit un champ de tir permettant le feu aux grandes distances. Telles sont, en résumé, les indications de l'*Instruction de tir* (400 et suiv.).

Pour le chef de section, la tâche essentielle est de trouver un emplacement où il puisse engager le maximum de ses fusils, sans que les tireurs soient gênés, d'où l'on jouisse d'un champ de tir favorable et de vue dégagées sur l'ennemi, et qui offre un abri dans la mesure du possible. Cette dernière considération est, naturellement, subsidiaire. Elle devient, en outre, d'une importance moindre, si le chef de section espace sa ligne de tirailleurs en ouvrant les intervalles — exigences du commandement réservées.

Dans l'attaque, il ne sera pas toujours possible de déterminer depuis la position que l'on quitte la valeur de celle où vous portera le bond suivant. Si, une fois sur place, le chef de section constate qu'elle ne remplit pas des conditions suffisamment favorables, le mieux sera, si les circonstances le permettent, de ne pas ouvrir le feu, mais de se terrer afin d'éviter les pertes et de commander un nouveau bond aussitôt que les hommes auront retrouvé leur souffle.

On voit souvent, aux manœuvres, dans des positions non abritées où l'avant-terrain échappe à la vue des tirailleurs couchés, ceux-ci se mettre à genou pour lâcher leur coup puis se jeter à terre de nouveau.

Ce procédé n'est pas à recommander. Il n'est même pas certain que sur le champ de bataille on puisse en faire usage. Pendant que l'homme se met à genou, il offre un but trop vulnérable pour n'être pas mis promptement hors de combat.

Le règlement allemand prévoit les cas de cette nature. « Si, dans une position, dit son § 190, le chef de section s'aperçoit que la ligne ennemie ne peut être prise sous le feu qu'en mettant une grande partie des tirailleurs debout ou à genou, il cherchera une position plus favorable, en reprenant le mouvement après un léger temps d'arrêt... »

Le choix du but. — L'importance tactique du but est le facteur important ; les dimensions ne viennent qu'en seconde ligne.

En général, l'objectif sera l'infanterie ennemie en avant du front, spécialement les tirailleurs ennemis. C'est logique. Le feu devant préparer la reprise du mouvement, il convient de le diriger sur les obstacles au mouvement : l'obstacle ce sont les projectiles ennemis, c'est-à-dire les tireurs qui les lancent. Les réserves ennemies, sauf dans les cas où elles viennent renforcer une ligne déjà très affaiblie, sont un obstacle moins immédiat. Elles seront d'ailleurs, pendant leur mouvement, sous la gerbe des projectiles destinés aux tirailleurs.

Dans la défensive, l'application du principe conduira à une conclusion différente. Ici, le but tactiquement important est moins les tirailleurs au feu, puisqu'ils restent sur place, que les lignes qui avancent, se rapprochant de la position. Le but du combat est en effet d'empêcher cette approche, de s'opposer à ce que l'assaillant se jette dans nos lignes. L'ennemi en marche représente le danger le plus immédiat.

Le but tactique le plus important sera quelquefois non les tirailleurs que l'on a devant soi, mais ceux qui s'opposent à l'élan d'une unité voisine. Celle-ci, pour une raison ou pour une autre, terrain plus favorable, état moral mieux conservé, etc., est mieux placée que nous pour opérer un bond qui favorisera l'avancement du reste de la ligne. Il sera avantageux de pro-

dre pour objectif l'obstacle qui s'oppose au mouvement de cette unité.

Telle circonstance peut s'offrir aussi où l'artillerie deviendra le but tactiquement important. « Il ne faut jamais négliger le tir contre l'artillerie de l'adversaire » dit le règlement japonais (197). L'artillerie sera un objectif avantageux, quand entre autres, elle avancera pour soutenir une attaque décisive de son infanterie. Cette dernière attend d'elle un appui ou un encouragement moral devenu nécessaire ; on s'appliquera à la priver de cet appui ce qui brisera l'énergie de son élan.

La bataille de Colenso fournit un exemple de ce genre. Le récit en est emprunté à l'ouvrage du capitaine Fournier sur la guerre sud-africaine, publié par la *Revue militaire des armées étrangères* :

De 7 h. à 9 h. 45, la ligne anglaise, arrêtée à 700 mètres de la Tugela et à 900 mètres environ des tranchées ennemies, soutient un violent combat de mousqueterie. Aucune poussée ne lui venant de l'arrière, elle ne peut progresser.

C'est à ce moment que se produisit un incident qui eut une sérieuse influence sur la décision de battre en retraite, prise un peu plus tard par le général Buller.

Il était 9 h. 45 lorsque, de sa propre initiative, le colonel Lang, qui avait reçu l'ordre d'appuyer avec ses batteries (14e et 66e) l'attaque centrale, se détachait à 400 mètres sur la droite et venait s'établir à moins de 800 mètres de la rivière. A ce moment son artillerie se trouva brusquement exposée à un feu violent de mousqueterie. Lui-même était grièvement blessé ; son personnel, affolé par la surprise, abandonnait les pièces et cherchait un refuge en arrière dans un ravin.

Le commandement anglais envoya six compagnies au secours de cette artillerie ; elles ne purent aborder. Les Burghers s'emparèrent, après la bataille, de dix canons et de tous les avant-trains et caissons des deux batteries.

D'autre part, il ne faut pas que la préoccupation de l'objectif tactique le plus important conduise à des changements trop fréquents de but. On risquerait de jeter le trouble dans l'esprit des tireurs et de nuire au sang-froid qui leur est nécessaire. Le règlement d'exercice ne contient plus cette recommandation ; il s'en réfère tacitement à l'Instruction de tir :

On ne change de but, dit cette dernière au § 415, que quand celui contre lequel on a tiré est détruit ou qu'il disparaît, ou lorsque la situation s'est sensiblement modifiée...

Un changement de but fréquent provoque de l'agitation ; il conduit à un éparpillement de l'effet du feu et, par suite, au gaspillage de la munition.

Lorsque le chef se résoud à changer de but, il doit le faire méthodiquement et en évitant de surprendre ses hommes. Il ne faut pas passer brusquement à la désignation du nouvel objectif. Il convient d'interrompre le feu d'abord, d'aviser calmement les hommes que l'objectif va être changé puis leur indiquer le nouveau but.

Pas n'est besoin d'insister sur la nécessité d'une désignation claire du but, en toutes circonstances. C'est un élément essentiel de la conduite tactique du feu. Il ne doit subsister aucun doute quelconque dans l'esprit de la troupe sur l'objectif qu'elle reçoit l'ordre de battre.

La hausse et l'observation du tir. — Cette question relève de la technique du tir plutôt que de la tactique. Le règlement d'exercice l'aborde surtout pour rappeler que mieux une troupe tire plus les erreurs de hausse réduiront le nombre de ses atteintes. Le succès dépend presque exclusivement de l'exactitude de la hausse. Il faut employer pour obtenir la hausse exacte tous les moyens à disposition.

Au nombre de ces moyens, le règlement allemand connaît, comme on l'a dit déjà, les appréciateurs des distances mis hors rang (V. liv. juill. p. 157, note). Nous ne possédons pas ce moyen-là, mais le chef de section peut toujours recourir à l'avis de ses meilleurs appréciateurs.

A retenir les quelques conseils du règlement :

Aux distances inférieures à 400 m., tirer avec la hausse baissée. Ne chercher la hausse exacte qu'au delà de cette distance. Si le but se trouve entre deux portées de hausse, adopter la plus courte.

D'une manière générale, commencer toujours le tir d'observation avec une hausse courte ; si l'on n'observe aucun effet, allonger de 200 m. ou de 100 m. en tenant compte de la dimension du but et de la distance. Aux grandes distances, l'observation peut être facilitée par la concentration du feu.

Sur des buts qui rendent l'observation difficile, ne changer la hausse qu'après avoir fait tirer plusieurs coups par toute la section.

Le cas échéant, pour accélérer la détermination, faire tirer plusieurs sections, avec des hausses différentes, chacune sur une partie différente du but. C'est un des cas où l'intervention d'un commandant supérieur au chef de section devient utile.

Ne tirer simultanément avec deux hausses contre le même but qu'aux distances supérieures à 800 m. et lorsque tout autre moyen n'est plus possible. Certains règlements étrangers recommandent, dans ce cas, de répartir les hausses entre les deux rangs, l'une étant donnée aux hommes du premier rang, l'autre à ceux du second, cela même dans l'ordre dispersé. Le règlement japonais admet que le premier rang reçoit la hausse la plus faible, le second la plus forte. Le règlement suisse ne prévoit rien de pareil ; une fois la ligne de tirailleurs formée, il préfère ne plus distinguer entre les rangs ; il vaudra donc mieux répartir les hausses entre les groupes.

Le chef laisse les buts qui s'avancent ou qui rétrogradent s'engager dans la gerbe et il ordonne un changement de hausse lorsque le but semble sortir des limites de la gerbe.

La hausse est alors modifiée de 100 mètres si l'on tire sur l'infanterie ou de 200 à 300 mètres si l'on tire sur de la cavalerie ou de l'artillerie. (157.)

Comment procède-t-on lorsqu'on change de position ? Le règlement suisse recommande d'abaisser la hausse avant de quitter la position, puis, dans la nouvelle, après avoir apprécié la distance parcourue, de faire placer la hausse correspondante.

Certains règlements préfèrent voir la nouvelle hausse placée avant de quitter la position. Le règlement allemand admet qu'elle soit placée pendant la marche, s'il y a lieu, sinon en arrivant sur la nouvelle position.

Tous ces moyens peuvent être employés. L'essentiel est de ne pas oublier le changement. Le surplus est accessoire.

Bien entendu, cette question d'exactitude de la hausse très importante avec la munition suisse actuelle le deviendra relativement moins lorsqu'une nouvelle cartouche analogue à la balle D française ou à la balle S allemande aura été fabriquée. Il faudra alors modifier quelques articles du règlement, prévoir la hausse baissée aux distances inférieures à 700 mètres au lieu de 400 et, peut-être, ne pas admettre l'emploi simultané de deux hausses aux distances inférieures à 1000 ou 1200 mètres.

Le moment du tir. — Le principe est qu'il ne faut tirer que lorsque le résultat escompté est en rapport avec le but du combat et la dépense des munitions. De là, deux obligations pour le chef de section : subordonner le tir, qui est le moyen dont il dispose, au succès du combat qui est le but ; régler l'emploi des munitions.

Il est clair que si le chef dispose de munitions abondantes, il sera moins réservé dans l'ordre d'ouvrir le feu. Il n'en appliquera pas moins le paragraphe 148 du règlement déjà cité (livr. de juin, p. 470) qui lui indique les circonstances générales dans lesquelles il peut espérer un résultat en rapport avec la munition employée.

Une observation digne de remarque est celle du § 199 du règlement japonais. Après avoir recommandé de ne tirer que lorsque les résultats doivent être efficaces, il ajoute : « D'autre part, dès qu'on a pris la résolution de tirer sur un objectif, il faut consommer sans compter les cartouches nécessaires pour atteindre le but, car un tir défectueux affaiblit le moral des troupes amies et augmente en outre le courage de l'ennemi. »

C'est une application du principe affirmé par le règlement suisse sous chiffre 134 ci-dessus rappelé.

Une question se pose : A quelle distance convient-il d'ouvrir le feu lorsque rien ne s'oppose à ce qu'il soit ouvert à la plus grande portée utile ?

On a vu que, dans l'attaque, les Japonais se sont toujours efforcés de pousser le plus près possible du défenseur avant de tirer. Il ont généralement ouvert le feu à partir de 1000 m. de l'ennemi au maximum, et lorsqu'il ne leur a plus été possible d'avancer autrement. Cette tactique leur a réussi.

Au Transvaal, au contraire, les Anglais se sont laissés entraîner le plus souvent à riposter aux Boers dès les grandes portées, à 1400, à 1500 m. et plus[1]. Leurs attaques ont échoué.

Cela n'est pas surprenant. Tout d'abord, le fait même d'inter-

[1] *Militärische Betrachtungen uber den Krieg in Sud-Afrika. Militär Wochenblatt* 1901, Beiheft 8.

Dans son étude déjà citée, le colonel Camille Favre écrit qu'à Modder River où les troupes anglaises restèrent longtemps à découvert, on peut constater, d'après les cartes officielles, que les distances entre les deux lignes ennemies étaient comprises, sur la plus grande partie du front, entre 1000 et 1500 m. (*Revue Militaire Suisse*, 1901, page 273.)

rompre le mouvement avant que cela soit absolument nécessaire témoigne d'une certaine nervosité, d'une hésitation qui trahit un manque d'énergie. Or, sans énergie, il faut même dire sans l'énergie la plus tenace, aucune attaque ne peut réussir.

En second lieu, contre un défenseur abrité, n'offrant que des buts restreints, les grandes portées ne sont pas des portées efficaces. Les pertes infligées sont nulles, les munitions gaspillées ne se retrouvent plus, et surtout, la confiance du défenseur s'accroît.

Pour ce dernier, les buts sont plus apparents. L'ennemi est en marche; il offre de hautes cibles souvent sans masque. On peut ouvrir le feu plus tôt.

En Mandchourie, les Russes ouvraient le feu, dans la défensive, à partir de 1500 m. sur les buts favorables; sur les lignes de tirailleurs à partir de 1000 m.

Au Transvaal, où la transparence de l'air facilitait le tir, les Boers ont tiré parfois à des distances plus considérables encore [1].

Il ne faut pourtant pas se laisser hypnotiser par la possibilité de tirer très loin. Les effets du tir à grandes distances sont toujours médiocres et n'ont jamais empêché l'approche de l'assaillant. Quand les attaques ont échoué, la cause en fut rarement le tir aux grandes portées. On cite volontiers, pour justifier ce tir, le désastre de la garde prussienne à St-Privat, les insuccès des Russes devant Plewna, ceux des Anglais au Transvaal. Si l'on y regarde de plus près, on constate que, dans tous ces cas, ces échecs n'ont jamais été dus au tir éloigné du défenseur mais aux mauvaises dispositions de l'assaillant.

Les armes modernes n'ont rien changé à la situation. Les avantages qu'elles procurent au défenseur par leur portée et la rasance de la trajectoire, elle les procurent à l'assaillant en permettant la convergence des feux à de plus grandes distances. L'équilibre est maintenu. On en a la preuve par l'exemple des attaques anglaises bien conduites comparées à celles qui ont échoué, et par le fait cité que les Japonais ont presque toujours pu avancer jusqu'à 1000 m., souvent même moins sans tirer un coup de feu. Le tir aux grandes portées appartient à l'artillerie. L'infanterie fera mieux de réserver ses cartouches jusqu'au mo-

[1] Lire dans l'étude du colonel Favre un incident du combat d'Abraham's Kraal où les Boers tirèrent à 2300 m., avec un très faible résultat, il est vrai. (*Revue Militaire Suisse*, 1903, p. 273.)

ment où l'approche de l'adversaire lui garantira de meilleurs résultats [1].

Dans certains cas, la tactique de l'attente les lui procurera foudroyants. Qu'on lise le récit de l'attaque de la brigade Hart (5e brigade), à Colenso, le 15 décembre 1899.

La colonne marchait sans avant-garde et sans aucun dispositif de sûreté, écrit le capitaine Fournier. Les Boers la laissèrent approcher de la rivière en évitant de déceler leur présence sur la berge opposée. Leur premier obus fut tiré par une pièce située sur la pente sud-occidentale de la hauteur Groblars-Kloof. Il vint éclater sur le front même de la 5e brigade et occasionna un commencement de déploiement. Il fut immédiatement suivi par une fusillade violente partant des tranchées du fond de la vallée. C'est sous l'impression démoralisante produite par la soudaineté du feu et des pertes subies que la brigade achève son déploiement. Au milieu du trouble qui se manifeste dans les rangs, les unités se mélangent, les fractions de tête se précipitent en avant, cherchant un abri dans les plis du terrain et jusque dans le lit de la rivière, les fractions de queue se dispersent à la recherche de couverts. C'est pendant cette courte phase que les bataillons de tête éprouvent la majeure partie de leurs pertes.

A la suite de cette véritable surprise par le feu, la 5e brigade était immobilisée jusqu'à 10 h. 30, heure du commencement de la retraite.

Dans ce cas, la déroute a été causée par la surprise. Mais elle peut se produire aussi sans cette dernière, par le seul effet du feu à courte distance, et préparée par la supériorité morale d'un défenseur sûr de soi-même et confiant dans ses moyens. A titre de démonstration, un récit de Bugeaud, souvenir des combats livrés en Espagne par les Français aux Anglais, est intéressant. Balck l'a traduit dans sa *Tactique*, et dit l'avoir tiré des *Aper-*

[1] A propos de Plewna, le général Langlois écrit

« Pendant la campagne et aussitôt après, quelques tacticiens, comme on pouvait s'y attendre, ont immédiatement exalté la puissance des feux d'infanterie à grande distance et tout naturellement conclu à la défensive.

A l'examen plus scrupuleux des faits, il a fallu en rabattre. Nous voyons, en effet, à la troisième bataille comme aux deux premières, l'infanterie russe progresser facilement jusqu'à très courte distance des ouvrages turcs ; dans le secteur sud, le 63e régiment parvient à 200 m. des tranchées ennemies ; une compagnie isolée du 64e s'avance jusqu'à 300 m. de la position, etc. En suivant les péripéties du combat sur lesquelles nous ne pouvons pas insister, nous reconnaitrions constamment les mêmes faits. Dans le secteur sud-ouest, la première ligne de l'attaque décisive, partie à 1200 m., n'est arrêtée par le feu qu'à 300 m. ; elle a parcouru 900 m. sans arrêt et même sans la protection du feu d'infanterie.

Si le tir à grande distance a été parfois très efficace, c'est surtout pendant l'exécution des retraites, où le tireur, ayant alors tout son calme, utilise toute la portée de son arme ; sous le feu de l'assaillant, sous sa menace, le feu de la défense perd beaucoup de son efficacité. » (Général H. Langlois : *Enseignement de deux guerres récentes*, page 65.)

çus sur quelques détails de guerre. Ce doit-être une erreur ; il ne figure pas dans cette publication. Voici le récit de Balck retraduit. Il s'agit d'une action des Français :

A 1000 mètres de l'ennemi déjà, nos gens commencèrent à s'agiter. Ils s'interpellaient ; la marche devenait précipitée; ici et là quelque désordre se produisait dans les colonnes. Les Anglais restaient calmes, l'arme au pied. Ce calme ne laissait pas que d'agir sur nos jeunes soldats. Nous approchions; nos gens criaient : Vive l'Empereur ! En avant, à la bayonnette ! Les shakos furent levés sur les bayonnettes ; la marche était devenue un pas de course ; les rangs se mélangèrent ; quelques coups de feu partirent dans les colonnes. Les Anglais conservaient leur rigide immobilité ; nous n'étions plus qu'à 300 mètres et ils semblaient nous ignorer totalement.

Le contraste sautait aux yeux. Chacun sentit qu'il avait à faire à un adversaire éprouvé et que le feu si longtemps épargné serait anéantissant. Notre ardeur faiblissait ; l'influence morale du calme, ne fut-il qu'apparent, s'imposait au désordre des esprits cherchant à s'étourdir sous le bruit. A ce moment d'extrême tension, la ligne anglaise épaula. Impossible de décrire l'impression produite ; nombre de nos gens restèrent cloués sur le sol ; ils commencèrent à tirailler. Les salves tranquillement dirigées sur une partie réduite du front trouèrent nos rangs ; décimés nous pliâmes ; mais nous cherchions à retrouver notre équilibre lorsque trois hourras assourdissants résonnèrent et notre ennemi se jeta à la bayonnette. Alors ce fut la fuite échevelée.

Les deux cas qui viennent d'être cités soulèvent chacun une objection. Dans le premier, l'attaque est mal conduite ; aucun dispositif de sûreté ne garantit contre la surprise ; la brigade Hart est sous le feu avant d'avoir pris sa formation de combat. Dans le second, il s'agit de jeunes soldats, nerveux, qui à grandes distances déjà manifestent leur manque de décision.

Ce qu'il faut envisager c'est l'attaque bien conduite par un assaillant apte à adopter des formations de combat adéquates au terrain et qui les adopte assez à temps pour éviter d'être pris en flagrant délit.

Contre un pareil assaillant, il va sans dire qu'il faut user de toutes les ressources qu'offre l'armement, et, si le ravitaillement des munitions le permet, ouvrir le feu aussitôt que des résultats appréciables peuvent être espérés. Il le faut surtout lorsque le but du combat est de gagner du temps, de retarder simplement la marche de l'adversaire, sans prétendre tenir jusqu'à l'événement décisif. Ici, le tir à de plus grandes distances se justifie. Il se justifiera aussi lorsque le terrain est très découvert et que l'on a pu repérer les distances avec exactitude. Dans ces cas-là, le tir pourra obliger l'assaillant à stopper pour tirer à

son tour alors qu'il est encore éloigné, et le contraindre à mettre prématurément des renforts en ligne.

En un mot, pas plus pour fixer l'ouverture du feu que pour toute autre opération, le commandant ne devra « schématiser ». Les circonstances et le raisonnement lui dicteront sa décision.

L'intensité du tir. — Le principe général a déjà été exposé à l'occasion de l'instruction individuelle. A toutes les distances, les meilleurs résultats sont obtenus par un feu tranquille. Mais on pourrait ajouter qu'aux courtes distances surtout la tranquillité doit prévaloir, sinon le tireur tire trop haut. On a déjà dit qu'aux distances rapprochées l'assaillant subissait généralement moins de pertes qu'aux distances moyennes, la crainte d'être abordé ou touché privant le défenseur du sang-froid nécessaire pour ajuster son tir[1].

Mais même en observant la tranquillité, on peut nuancer le feu, le modérer ou l'activer suivant les circonstances. On tirera plus rapidement sur des buts considérables, bien visibles, peu éloignés, que sur de petits buts difficiles à distinguer et situés à de grandes distances (145). On activera également le tir lorsque l'ennemi avance, offrant une cible plus apparente, ou lorsqu'il s'agit de soutenir une subdivision amie qui se porte en avant (146), ou qui, au contraire, se replie, dans une retraite par échelon.

« Dans la défensive, dit l'instruction de tir, § 346, il peut être avantageux de ne tirer sur l'adversaire que jusqu'au moment où il ouvre le feu, et de se couvrir alors jusqu'à ce qu'il reprenne son mouvement en avant. »

[1] Cette observation est très ancienne; elle est faite non seulement en Mandchourie et au Transvaal, non seulement devant Plewna et au cours de la guerre de 1870-71, c'est-à-dire dans les lieux et par les troupes les plus différents, elle a été faite dès le jour où le feu est devenu un facteur prépondérant du combat. Voici ce qu'écrivait Bugeaud en 1831, alors qu'il était colonel, commandant le 56e.

« Quiconque a fait la guerre et a observé les événements du combat sait qu'on commence à courir les dangers de la fusillade à trois cents pas de l'ennemi; il va croissant jusqu'à cent pas ou cent cinquante pas; ils décroissent alors et sont peu de chose quand on est près de l'aborder; cela se conçoit aisément : si l'ennemi commence son feu à quatre ou cinq cents pas, comme cela se pratique généralement, le feu a perdu de son intensité quand on n'est plus qu'à cent cinquante : l'approche des assaillants ébranle le moral, on se presse de charger et de tirer, et l'on ajuste d'autant plus mal que l'ennemi est plus près... » (Aperçus de quelques détails de guerre, p. 129)

Cette prescription est analogue à celle du règlement français qui recommande le tir par rafales.

En tout état de cause, il faut empêcher que le tir rapide ne devienne un tir nerveux. Le chef de section doit rester maître du feu ; il aura donc soin d'interrompre le tir dès qu'il remarquera quelque agitation dans sa troupe. Par sa fermeté et le calme de son attitude il rétablira le sang-froid de ses hommes et évitera le gaspillage des munitions. La troupe la meilleure n'est pas celle qui tire le plus grand nombre de projectiles mais celle qui touche le plus dans le moindre temps, cette diminution du temps étant obtenue par la rapidité des mouvements de la charge et la promptitude dans la prise du point de mire.

Les règlements étrangers.

Le règlement suisse est un de ceux qui laisse au chef de section la plus large indépendance et se confie le plus à son esprit d'initiative. A vrai dire, les règlements allemand et français ne diffèrent à cet égard du suisse que par des nuances et peut-être par la lettre plus que par l'esprit.

Le *règlement français* dit, que le chef de section conduit le feu « d'après les indications du chef de compagnie », mais il s'agit là d'indications d'une nature générale, indication du but tactique par exemple ou la répartition des secteurs de feu, pour autant qu'elle lui est possible. La conduite du feu est bien abandonnée au chef de section, puisque le règlement prescrit à ce dernier d'ordonner le commencement et la cessation du feu, de fixer le but à battre, la nature du feu, la hausse. « Le premier feu, ajoute-t-il, est ouvert sur l'ordre du capitaine ou sur l'initiative du chef de section si les circonstances l'exigent. » (191.)

C'est le contraire de ce que prévoit le règlement suisse qui laisse l'initiative du premier feu comme des autres aux chefs de section, à moins d'instruction contraire du chef de compagnie.

Le *règlement allemand* admet une intervention plus fréquente du chef de compagnie.

Lorsque le chef de compagnie se trouve sur la ligne des tirailleurs, il choisit et désigne l'objectif et ordonne l'ouverture du feu ; à part cette restriction, il abandonne la conduite du feu aux chefs de section et n'intervient que lorsqu'il veut concentrer le feu de plusieurs sections ou de toute la compagnie ou lorsqu'il fait des observations qui échappent aux chefs de section. (216.)

Le *règlement autrichien*, appartient à la catégorie de ceux qui limitent expressément l'initiative du chef de section. Ce dernier ne décide l'ouverture du feu que lorsque la section agit isolément. Manœuvre-t-elle dans le cadre de la compagnie, il n'est autorisé à prendre l'initiative du feu que s'il se heurte à l'ennemi à l'improviste ou s'il se présente pour tirer une circonstance particulièrement favorable dont le chef de compagnie ne peut être informé.

Dans la compagnie rassemblée, le feu, quoique exécuté par section, l'est sous les ordres du chef de compagnie qui indique le but, la hausse ou le point à viser, le genre de feu. Les chefs de section ne font que répéter ces ordres dans la mesure où la répétition est nécessaire. Même dans la ligne de tirailleurs, la direction du feu doit aussi longtemps que possible rester au chef de compagnie.

Au-dessus de ce dernier, le commandant de bataillon conserve certaines compétences réglementaires de direction du feu. (R. Aut. 338 et suiv., 416 et suiv., 505 et suiv.)

Le *règlement russe* contient des prescriptions analogues sans aller jusqu'à l'intervention du chef de bataillon. Dans la chaîne de tirailleurs comme pour la compagnie rassemblée le chef de compagnie ordonne l'ouverture du feu, les objectifs, le genre de feu. Les chefs de section ne suppléent le chef de compagnie que dans les cas urgents. Si le chef de compagnie juge nécessaire de faire exécuter simultanément des feux de salve par plusieurs sections, il en prévient les hommes et commande lui-même ces feux. (R. R. 220 et suiv.)

Règlement belge (365). — Dans le bataillon, la direction appartient au début au major. Il donne les instructions nécessaires d'après la situation tactique du moment. Il peut se réserver de faire commencer le feu et de le faire cesser.

Aux capitaines revient la tâche de faire la répartition du front de l'objectif, d'indiquer la distance, de prescrire la nature du feu à employer et d'en régler l'intensité.

Les chefs de peloton et de section surveillent l'emploi de la hausse et corrigent le tir.

(A suivre.)

Un voyage d'état-major de corps d'armée[1]

Au moment où paraîtra cet article, le général de Lacroix, vice-président du Conseil supérieur de la guerre, sera en train de donner sa mesure comme directeur de manœuvres d'armée. L'armée française (et peut-être les autres armées ne s'y intéressent-elles pas moins) attend avec une légitime curiosité cette première épreuve.

Nul doute qu'il s'en tire à son honneur. C'est un maître en art militaire, et, puisque les circonstances ne permettent pas, en temps de paix, de reconnaître les qualités de caractère et qu'elles ne laissent se déployer que le savoir technique, on peut être assuré que les choses se passeront avec une correction parfaite. Ou, du moins, s'il se produit des défectuosités, elles seront relevées avec autant de netteté et d'autorité que de courtoisie, de sorte que l'enseignement ne manquera pas d'être très profitable.

Imbu de l'orthodoxie officielle, ancien commandant de l'école supérieure de la guerre, ancien sous-chef de l'état-major de l'armée, ayant donc été à la source même de ce qu'on regarde comme les saines doctrines, le directeur des manœuvres est un professeur dont les leçons portent. Son jugement passe pour être très sûr, et ses méthodes de commandement, pour excellentes. Il sait ne pas rester dans le vague où se tiennent tant de « grands chefs », lorsqu'ils prennent la parole pour la critique, et, d'autre part, il a le grand mérite de ne pas se noyer dans les détails, faute que l'on commet fréquemment aussi, croyant sans doute racheter l'insuffisance des observations générales par une précision extrême sur quelque point particulier.

Le juste équilibre qu'il sait garder, la valeur de son enseignement, le caractère à la fois élevé et net qu'il donne à celui-ci,

[1] La nouvelle loi d'organisation militaire ayant introduit les *exercices d'état-major* de corps d'armée, il nous a paru intéressant de demander à un de nos camarades de l'armée française l'exposé de la façon actuelle de procéder à ces *exercices* en France (Réd.).

toutes ces qualités ressortent du compte rendu détaillé[1] d'un voyage d'état-major de corps d'armée exécuté sous sa direction en 1907 (27 mai-1er juin) compte-rendu qu'il a fait rédiger par le capitaine d'artillerie E. Buat, son officier d'ordonnance.

L'analyse de ce travail montrera comment des opérations de ce genre peuvent être conduites et quelle sorte de profit on en tire, lorsqu'on est guidé avec fermeté et douceur par un homme compétent.

Il serait pourtant trop long de reproduire ou même de résumer les prescriptions qui ont réglé le fonctionnement de l'exercice, depuis la composition du personnel qui y a pris part jusqu'à la répartition du matériel, depuis la détermination des itinéraires jusqu'à l'organisation des repas. Mais on ne saurait se dispenser d'indiquer comment le temps était employé.

A 6 heures du matin, au plus tard, on se rendait sur le terrain pour y étudier pratiquement les solutions que comportait la situation de guerre définie, pour la journée, par le directeur du voyage. Les officiers étaient divisés en groupes plus ou moins nombreux suivant l'importance du travail qui leur incombait. Dans chaque groupe, chacun assumait un ou plusieurs rôles, et il rédigeait les ordres (même les ordres verbaux) qu'il aurait donnés dans la réalité. Ces ordres, ainsi que les dispositions prises en conséquence, étaient discutés, sur le terrain même, en des points de rendez-vous successifs assignés par le général directeur. L'après-midi était consacré au travail de bureau.

A 2 heures, le directeur, agissant à titre de commandant de corps d'armée (puisque le voyage était réservé au fonctionnement de l'état-major de cette unité), donnait ses ordres généraux pour le lendemain. Il y avait à les traduire en ordres aux troupes et aux services. Ce travail de rédaction devait cesser à 4 heures. A ce moment-là, on se réunissait en séance générale pour expliquer la situation des troupes et des services au jour considéré, ainsi que les ordres donnés pour le lendemain. En d'autres termes, chaque opération était préparée la veille. C'est ainsi que, le 27 mai, le général de Lacroix inaugura la période des travaux en exposant l'hypothèse militaire qui devait servir de point de départ à la manœuvre du lendemain. D'ailleurs,

[1] Un vol. grand in-8 de 266 pages, avec 14 planches hors texte. Chez H. Charlot & Cie. — Prix : 6 francs.

ut le dossier de préparation matérielle et tactique du voyage ait été distribué plusieurs jours à l'avance aux officiers pelés à y prendre part, pour que chacun pût se mettre au urant de la situation, en sorte que la mise en train s'effectuât ns difficultés et sans perte de temps.

Pour une raison que je n'entrevois pas bien (et que le capiine Buat ne me paraît pas avoir montrée, d'ailleurs), le thème ait censé se dérouler en août et septembre, alors qu'on était mai et juin. Sans doute, on envisageait l'exécution des maeuvres d'automne, et on s'y préparait. Mais on introduisait ne fiction de plus, et on enlevait par là, à mon avis, un peu de solidité à l'étude entreprise.

Autre fiction peut-être inévitable, mais — en tout cas — cheuse: les situations étaient extrêmement précises. Or, à la erre, on ne sait pas où est l'ennemi, ni de quelles forces il spose, ni quels sont ses projets. Et cette incertitude pèse lourment sur les déterminations du commandement, réduit à des njectures plus ou moins fondées, plus ou moins hardies.

Le voyage, qui dura six jours, comporta, pour un corps d'arée agissant isolément sur le flanc gauche d'une armée, les ints que voici :

1° Stationnement des troupes.

2° Action de la cavalerie précédant un corps d'armée avec une mission fensive : assurer le débouché du corps d'armée au delà d'un défilé.

Engagement de l'avant-garde.

3° Opération de nuit : enlèvement d'un point d'appui qu'il est important avoir en sa possession au lever du jour.

4° Continuation de l'opération : acheminement d'une troupe d'attaque jus-'au dernier couvert ; exécution de cette attaque ; concours des trois armes, ploitation du succès.

5° Poursuite.

6° Action d'une troupe composée de cavalerie et d'artillerie pour retarder e troupe d'infanterie et d'artillerie qui a reçu pour mission de renforcer le ps d'armée en retraite.

Le terrain sur lequel se déroulait cette série d'opérations est vert, accidenté, sillonné de nombreux chemins de fer.

Stationnement.

es ordres de stationnement des deux divisions sont repro-ts dans le livre du capitaine Buat. Quant aux ordres des bri-

gades et des régiments, on se contente d'en relever certains vices de forme.

On a quelquefois omis d'indiquer les emplacements des quartiers généraux du corps d'armée et de la division ; ce sont là renseignements à répandre le plus possible, attendu que le hasard, ou la position qu'il occupe, peuvent permettre à un chef en sous-ordre de recueillir des nouvelles exigeant une transmission urgente : il doit pouvoir les adresser non seulement à l'autorité immédiatement supérieure, mais encore, et directement, au commandement le plus élevé.

On devait également fournir quelques indications sur l'emplacement de la cavalerie, ainsi que sur les avant-postes de l'autre division. Chacun dort d'un sommeil plus tranquille s'il sait que, loin en avant de lui, se trouvent des amis qui veillent à la sécurité de son repos.

L'une des divisions (la 2e) étant seule appelée à fournir le service de sûreté, le commandant du corps d'armée avait laissé au chef de cette division, en raison de l'éloignement relatif de l'ennemi, le soin de désigner les troupes d'avant-postes. Mais c'est à tort que le général de division, à son tour, laissa aux généraux de brigade l'appréciation des effectifs à affecter à ce service, alors que, orienté sur la situation, et en particulier sur la distance à laquelle se trouvait l'adversaire, il devait personnellement fixer comment et par quoi le corps d'armée serait couvert.

La pratique s'est chargée, d'ailleurs, de prouver la justesse de cette observation. Il advint que la brigade la plus exposée (3e) crut pouvoir assurer le service de sûreté dans le secteur qui lui était assigné (de la station de la Côte-Saint-André au chemin de Saint-Etienne à Saint-Hilaire) au moyen d'un seul bataillon, tandis que la brigade placée en retrait et, par suite, la plus éloignée de l'ennemi (4e) jugeait nécessaire, au contraire, d'employer deux bataillons aux avant-postes.

A propos de la « *station* de la Côte-Saint-André », dont il vient d'être parlé, un colonel a commis une erreur dont le général de Lacroix revendique de fort bonne grâce toute la responsabilité, ce qui ne l'empêche pas d'insinuer qu'il pourrait peut-être invoquer des circonstances atténuantes.

Nul militaire, s'il ne connaît d'avance le pays, dit-il, n'est forcé de savoir que la station de la Côte-Saint-André est celle située sur la ligne de Saint-Rambert-d'Albon à Grenoble, à 3 kilomètres nord de Saint-Siméon-de-Bressieux et à 3 kilomètres ouest de Brezins. Le colonel en question crut comprendre, au contraire, qu'il s'agissait de la gare du tramway placée à la sortie ouest de la Côte-Saint-André. Bien que l'ordre du commandant de la brigade désignât la ligne de résistance des avant-postes : ferme Fangeat, le Not, M. Glandut,

M. Milliat, cote 351, l'erreur restait possible[1]. Quelques mots supplémentaires insérés dans le tableau de cantonnements du corps d'armée auraient évité cette confusion.

Les ordres d'opérations donnent lieu à des observations du même ordre. Que faut-il dire ? Que faut-il ne pas dire ? Les inconvénients qu'entraînent soit la prolixité, soit une excessive brièveté, nous les touchons du doigt. Les exemples qui nous sont donnés nous montrent dans quels cas il convient d'abréger ou de développer. Mais en voici assez pour les questions de forme. Allons plus au fond.

Action de la cavalerie.

Il s'agissait d'assurer le débouché du corps d'armée et de reconnaître, dans la direction de Lyon, si l'ennemi n'envoyait pas de renfort.

Pour cette dernière partie de sa mission, il y avait à envoyer des reconnaissances sur Lyon (quinze lieues) et sur le corps d'armée ennemi, distant d'une lieue et demie. Or, on a affecté à celles-ci un effectif notablement plus fort qu'à celles-là, ce qui motive l'observation que voici :

Des reconnaissances poussées au loin agissent dans le vide si elles n'ont rien en arrière d'elles pour les appuyer, les recueillir, remplacer les chevaux fatigués, leur fournir des estafettes.

Elles assument une mission de longue haleine, de durée inconnue : combien pourraient-elles envoyer de renseignements importants à raison de deux estafettes par nouvelle, avec les huit cavaliers dont elles disposent ? Trois, quatre au plus. C'est bien peu. Il fallait donc faire marcher un demi-escadron sur chaque direction *(demi-escadron renforcé en officiers)*. Cette fraction se serait avancée sur son itinéraire, postée en un point dans le voisinage de son objectif final (ou d'un objectif rencontré en route) et aurait lancé, de là, ses reconnaissances d'officiers, lesquelles eussent alors été certaines de trouver, à proximité, aide et protection et surtout de faire parvenir sûrement leurs nouvelles.

Chemin faisant, l'occasion se présente — et le général (ou son commentateur) ne manque pas d'en profiter — de préciser,

[1] Le directeur a mis quelque coquetterie, semble-t-il, à s'excuser. En campagne, l'erreur commise eût pu avoir de graves conséquences. Au surplus, elle avait déjà l'inconvénient grave de se traduire, pour le régiment envoyé à 4 km. 500 du point qu'il devait réellement occuper, par un surcroît de fatigue, par un manque de liaison avec les unités voisines. Comment le colonel ne s'en est-il pas aperçu en étudiant la ligne de résistance assignée aux avant-postes ? Et, s'il s'en est aperçu, pourquoi n'a-t-il pas provoqué un ordre plus précis ?

de définir certaines expressions. Il importe de bien s'entendre sur la terminologie : faute de cette précaution, il peut arriver de regrettables confusions.

Dans le cas particulier qui nous occupe, la cavalerie agit en liaison complète avec le corps d'armée. En quoi consiste son service de découverte ? On nous l'explique en disant qu'elle doit avoir deux systèmes organisés d'information et entièrement différents quant au but final :

L'un recherche l'ennemi éloigné : ce sont les reconnaissances d'officiers plus ou moins appuyées par des escadrons ou fractions d'escadron comme il a été dit précédemment. C'est *la découverte proprement dite*. Elle travaille, *en vue de l'avenir*, dans le grand cadre de la situation générale.

L'autre *tient le contact* avec l'adversaire rapproché et *déjà reconnu*, détermine, s'il se peut, les dispositions que prend l'ennemi en arrière des points *dont on sait qu'il est maître*. Il y a encore, en ce cas, découverte, mais *en vue du présent*, dans les limites de la situation particulière du moment.

Jusqu'ici, et dans ces deux rôles, la cavalerie travaille pour le corps d'armée qu'elle est chargée de couvrir. Mais elle est généralement contrainte de se constituer, *pour son propre compte*, un service de reconnaissance organisé en vue de sa sûreté personnelle. C'est encore un troisième genre de découverte.

La division de cavalerie avait pour mission, nous l'avons vu, d'assurer et de tenir les débouchés d'une zone boisée. Elle a cru qu'il suffisait d'éparpiller des escadrons à l'issue même des débouchés, alors qu'il s'agissait de créer au delà une zone de manœuvres. Ceci n'était possible, en raison du terrain, que si on avait occupé une position qui eût menacé le flanc gauche de l'ennemi. On pouvait alors réduire le nombre des carabines laissé aux débouchés mêmes. Or, les dispositions prises ont été telles que, vraisemblablement, à la guerre, ce corps d'armée n'aurait pu sortir des bois, sans l'intervention des avant-gardes qui eussent eu à les conquérir.

Action des avant-gardes.

Le corps d'armée se porte en avant sur trois colonnes, dans le but de déborder l'une des ailes, au cas où l'avant-garde principale serait arrêtée. On tend de plus en plus à ne pas échelonner un corps d'armée sur une seule route. Tout compte fait, on gagne plus en largeur qu'on ne perd en profondeur, et deux divisions marchant côte à côte se soutiennent plus facilement et dans de meilleures conditions que si l'une d'elles suivait l'autre.

L'engagement des avant-gardes a donné occasion à des enseignements variés. Le général de Lacroix a insisté sur la façon d'assurer la liaison des armes, point souvent négligé aux grandes manœuvres et aux manœuvres de garnison. Il a reproché au commandement de s'immiscer trop souvent dans des détails qui ne sont pas de leur ressort.

On ne saurait trop insister, a-t-il dit, sur l'importance qui s'attache au respect rigoureux de l'initiative à tous les degrés de la hiérarchie, et cela cause toujours une sensation pénible que d'entendre des colonels parler de compagnies et des généraux commander à des bataillons. Ces procédés condamnables dénotent un manque de confiance du chef envers ses inférieurs immédiats, et il est permis de penser que ce chef n'a que la juste récompense de sa manière de comprendre l'exercice du commandement puisqu'il s'obstine à ne pas mettre ses subordonnés en situation de devenir pour lui d'utiles auxiliaires.

Une autre remarque s'est présentée encore, à savoir : qu'il est indispensable de placer tout groupement tactique momentané sous un commandement bien déterminé. Dans une colonne en marche, l'avant-garde doit avoir un chef; et le gros, un autre. L'avant-garde d'une division peut être un régiment. Dans ce cas, elle est tout naturellement placée sous les ordres du général commandant la brigade de tête. Mais alors le second régiment de cette brigade cesse d'être sous l'autorité de son chef normal. Faisant partie du gros, elle ne relève plus que du général commandant le gros, jusqu'au moment où un ordre formel prescrit au commandant de l'avant-garde de reprendre le commandement de son second régiment.

Aux avant-postes.

Comment y doit-on répartir les troupes? Trop souvent on divise le terrain en secteurs à peu près égaux qu'on attribue à chaque fraction. Le procédé est simple, mais blâmable, parce

qu'il ne tient aucun compte des nécessités tactiques. On doit se préoccuper de l'avenir, c'est-à-dire des opérations projetées ou prévues pour le lendemain. C'est ainsi que l'unité chargée d'une mission nettement offensive aura à couvrir un front relativement étroit, de façon à avoir plus de profondeur. Elle sera ainsi soutenue en arrière par des réserves plus nombreuses, ce qui la rendra capable de plus d'efforts, ce qui lui permettra de briser plus de résistance et de pousser plus loin.

Il est vrai que, pour l'application de ce principe, assurément excellent, il faut connaître les intentions du commandement... ou celles de l'ennemi. Or, on ignore toujours celles-ci, et celles-là ne sont pas toujours arrêtées au moment où on prend ses dispositions pour le stationnement. C'est ainsi que, en s'établissant aux avant-postes, le 31 août (date fictive) à 5 heures du soir, on ignorait qu'on dût recevoir peu de temps après un ordre daté de 6 heures du soir, et prescrivant une attaque dans la nuit (1er septembre) à 2 heures du matin. Au moment où on a su que cette opération devait avoir lieu, fallait-il remanier tout l'emplacement des troupes, au risque de leur imposer des fatigues considérables, et peut-être de leur faire passer une nuit blanche, car ces mouvements eussent été terminés fort tard, et il fallait être sur pied à 1 heure du matin? Ne valait-il pas mieux les laisser se reposer le plus possible et ne pas les démoraliser par des contre-ordres? Le général de Lacroix ne paraît pas avoir, sur ce point, donné une solution tout-à-fait aussi nette que de coutume. Il reconnaît que la division en secteurs égaux était « parfaitement possible à justifier ». Mais, elle se prêtait mal aux intentions du commandement; aussi ajoute-t-il qu'il suffisait « de répartir autrement les secteurs entre les deux régiments pour rendre exécutable l'ordre du corps d'armée ».

La bataille.

Les deux partis ayant combattu toute la journée du 31 août sans qu'aucun eût remporté l'avantage, le directeur décida que l'un d'eux profiterait de la nuit, ainsi que nous l'avons vu, pour enlever un point du champ de bataille, et que, au cas où cette tentative réussirait, on attaquerait aussitôt l'ennemi sur tout le front.

Il serait trop long de reproduire les intéressantes observations auxquelles a donné lieu l'exécution de l'opération de nuit. Il est même impossible d'entrer dans tous les détails de la bataille générale qui a suivi le succès remporté avant le lever du jour. Je me bornerai à résumer quelques-unes des leçons que le général a données.

Voici d'abord un colonel qui a négligé de se mettre au courant de ce qui se passait en avant de son régiment. Celui-ci, à la vérité, était en réserve. Mais, d'abord, il fallait le maintenir à l'abri des coups destinés aux batteries, et donc on devait se renseigner sur les positions occupées par celles-ci.

Enfin et surtout, ce colonel avait le devoir de savoir, à tout instant, la situation des troupes engagées en avant de lui de manière à toujours être prêt à saisir sans difficultés l'esprit des ordres dont il pouvait être le destinataire et à les exécuter en pleine connaissance de cause.

Il est une habitude malheureuse, et trop souvent observée par les commandants des unités en réserve, qui consiste à demeurer accolés à leur troupe, indifférents aux événements dont ils ne sont pas momentanément acteurs. On ne saurait trop la condamner : une réserve sera, tôt ou tard, appelée à s'employer. Pour qu'elle le fasse vite et bien, il est de toute nécessité que son chef sache, d'avance, s'il était appelé à marcher, pourquoi, par où et comment il le ferait. Cela exige qu'il connaisse la situation et les cheminements utilisables pour se porter dans les directions les plus diverses. La situation, il peut s'en pénétrer, soit par l'intermédiaire d'agents, soit, souvent, de ses propres yeux pour peu qu'un temps de galop ne l'effraye pas; les cheminements, tous ses adjoints doivent être aptes à en faire une reconnaissance approfondie ; mais encore faut-il que l'ordre de leur chef les y détermine.

En résumé, pour l'infanterie comme pour l'artillerie, les périodes d'attente sont un repos pour la troupe, mais pour la troupe seule ; l'intelligence et l'esprit de prévision des officiers, au contraire, doivent rester constamment en éveil.

Les attaques de nuit ayant atteint leurs objectifs, il était prescrit aux troupes d'avant-postes de se réagglomérer. Mais il importait de laisser en place les avant-postes aussi longtemps qu'on n'aurait pas acquis la certitude de rester bien définitivement maître du terrain. Or, il demeurait aux avant-postes : à gauche, un bataillon d'un régiment ; à droite, deux bataillons d'un autre. Le rassemblement de ces unités allait donc former deux groupes provenant de deux corps différents. En pareil cas, on omet souvent de constituer un régiment provisoire. C'est une faute :

Tous éléments réunis, par le hasard ou par ordre, sur un même point, doivent avoir un chef. Des unités séparées, et non soudées par le fait de la constitution d'un commandement sont de la poussière de troupes : commandées,

elles deviennent capables de recevoir une mission tactique et de faire œuvre utile. (Sans compter que leur groupement sous un même chef facilite singulièrement la transmission et l'exécution des ordres).

Dans la bataille, bien rares seront les moments où il n'y aura pas lieu à constitution de ces groupements tactiques provisoires.

La protection d'un flanc par le moyen d'un prolongement du front présente des dangers sur lesquels le général directeur appelle l'attention des officiers, comme déjà le général Hanrion l'avait fait, il y a quelque vingt ans, dans son remarquable compte-rendu critique des manœuvres de 1886. Faut-il croire que cet ouvrage n'est pas lu en France? Toujours est-il que, dans notre armée, « l'habitude du crochet défensif s'est malencontreusement enraciné », selon l'expression sévère, mais juste, du capitaine Buat. « Pour peu que l'ennemi soit important, dit-il, l'aile extérieure est réduite à former crochet *défensif*, ce qui est, pour l'adversaire, une véritable invite à l'enveloppement. L'échelon refusé et extérieur, au contraire, concède toujours aux troupes qui le constituent l'avantage de l'offensive; mis en mouvement en temps opportun, il agit de toute sa puissance sur l'ennemi, qui devient lui-même enveloppé au moment où il croit être enveloppant. »

Comme exemple d'une défense de bois, il y aurait à citer les dispositions prises par une brigade qui a poussé deux bataillons, une compagnie du génie et un escadron dans un terrain libre formant une sorte de large golfe dans les bois, tandis que deux de ses bataillons venaient occuper une clairière avoisinant un point culminant. Grâce à cette répartition, dont un croquis pourrait seul donner une idée précise, tous les efforts que l'ennemi pourrait faire pour s'emparer de la bande forestière organisée défensivement avaient les plus grandes chances ou de se terminer par un échec, ou de se borner à un succès sans conséquences. « Si l'adversaire parvenait à pénétrer sous bois, en effet, il n'y pouvait progresser faute de pouvoir lier ses actions; les deux réserves partielles de la brigade, d'autre part, manœuvrant en terrain libre, capables par conséquent de procéder à des opérations organisées et voulues, étaient en mesure d'arrêter cette offensive, à volonté, en menaçant toujours de la prendre sur ses deux flancs. »

L'attaque des points d'appui donne lieu au conseil, d'abord, d'agir partout, pour empêcher l'ennemi de discerner le point le

plus particulièrement menacé et d'y faire affluer ses réserves, ensuite de doter l'attaque principale de tous les moyens disponibles propres à assurer la réussite de l'opération. Celle-ci accomplie, le commandement supérieur fait une nouvelle répartition des forces, de façon que toujours il y ait, là où on veut obtenir la décision, le maximum de puissance. Pour arriver à ce résultat, on peut soit affecter des forces inégales à des secteurs égaux, soit attribuer à des secteurs inégaux des forces équivalentes.

Sur l'attaque à intention décisive, les instructions du général ne sont pas moins nettes. Il fait remarquer notamment que le plus grand danger que puisse courir une attaque en voie d'exécution provient de la contre-attaque toujours possible : pour parer à ce danger, il faut garder à sa disposition une force d'infanterie assez puissante pour pouvoir instantanément déborder l'ennemi, et assez d'artillerie pour accueillir l'adversaire de ses rafales.

Pour qu'une attaque de ce genre réussisse, le mieux est évidemment de surprendre l'adversaire, mais ceci ne sera pas toujours possible. En effet, dans la plupart des cas, il n'y aura surprise que jusqu'au débouché de la première ligne d'attaque : à partir de ce moment, l'ennemi sera prévenu, le corps à corps ne se produisant pas immédiatement. Il résistera donc, ce qui occasionnera des pertes. D'où, nécessité d'alimenter la chaîne, si on veut conserver la supériorité du feu : « autant dire que l'attaque prendra la forme de toutes les attaques, avec cette différence que, le réservoir des forces étant plus considérable que dans une attaque ordinaire, les renforcements se feront moins économiquement et plus rapidement. » La deuxième ligne fournit à la chaîne tous les soutiens dont elle peut avoir besoin pour progresser ; la troisième comble les vides produits dans la deuxième. Enfin, des unités sont échelonnées sur le flanc extérieur pour parer aux contre-attaques. Du reste, le règlement de manœuvre est formel à ce sujet. Son § 263 s'exprime ainsi :

... Pour marcher à l'ennemi, l'infanterie destinée à donner l'assaut applique d'une façon générale les principes exposés précédemment ; toutefois, la puissance des moyens mis en œuvre permet de donner au mouvement en avant toute la vigueur et toute la rapidité dont il est susceptible.

Échelonnées en profondeur, dans les formations les plus souples ou les moins vulnérables, les troupes d'assaut se portent résolument de l'avant, baïonnette au canon ; elles se relient aux troupes qui combattent ; celles-ci redoublent l'intensité de leur feu en donnant à leurs attaques une nouvelle énergie en cherchant à se rapprocher toujours de l'adversaire.

Poursuite.

Des indications éparses, on peut conclure que le général directeur recommande de procéder dans la poursuite comme pour une attaque ordinaire :

Comme en toute circonstance, il faut d'abord *étreindre sérieusement l'ennemi de front et le manœuvrer ensuite*. La différence entre la poursuite et le combat ordinaire réside en ce fait qu'on se décide beaucoup plus vite à la manœuvre débordante et qu'on ose bien davantage; mais les caractères généraux de l'opération ne diffèrent pas de ce qu'ils sont dans une attaque en règle.

Et ailleurs :

L'attaque, en résumé, aurait pris l'allure d'une opération normale, mais elle s'en serait distinguée par une rapidité plus grande, un moindre souci de conserver des réserves et une absence relative d'atermoiements qu'autorisait la situation spéciale de l'adversaire : *en d'autres termes, lorsqu'on poursuit, on ne se comporte ni dans le temps ni dans l'espace, avec la même prudence que lorsqu'on s'attaque à un ennemi inconnu; mais, ces restrictions faites, la forme générale des opérations (attaque de front et prolongement de ladite attaque jusqu'à ce que soit possible la manœuvre débordante) reste toujours la même*.

Chemin faisant, le général de Lacroix revient, pour la condamner, sur la tendance — par trop généralisée dans notre armée, dit-il, — qu'on a à considérer que, un ordre une fois donné, la répartition des forces qui en découle doit demeurer invariable pendant tout le cours de l'action. Bien au contraire : « C'est dans la modification constante du système des forces réservées, en vue de le rendre adéquat à chaque situation nouvelle, que réside l'intervention essentielle du commandement dans la bataille. » Il est vrai que ces incessantes variations ne semblent pas constituer une opération facile, surtout dans le fort de l'engagement. Il faut organiser, improviser, des groupements, des commandements, des liaisons. S'il est possible, par une certaine gymnastique, de réaliser ces tours de force en temps de paix, surtout sur le papier, le pourra-t-on sur le terrain, à la guerre?

Par un ordre donné à 2 heures du matin, et que le destinataire a dû recevoir une demi-heure après, un colonel prescrit à un de ses bataillons d'attaquer à 3 heures. Or, ce bataillon a trois compagnies aux avant-postes, une seule en réserve. Faut-il attaquer avec cette unique compagnie? Mais alors l'effort produit sera insignifiant. Vaut-il mieux chercher à rallier le bataillon? En ce cas, non seulement l'attaque n'aura pas lieu à

l'heure prescrite, mais encore toute la portion du terrain abandonnée par le service de sûreté du bataillon se trouvera à découvert.

De toute manière, ce bataillon ne peut jouer le rôle qu'on lui assigne : ceci prouve une fois de plus qu'on n'attaque pas avec des avant-postes. Faits pour remplir une mission exactement inverse, c'est-à-dire pour résister, les avant-postes sont inaptes à l'attaque, et ils le sont d'autant plus qu'on leur donne moins de temps pour transformer leur dispositif défensif en un autre, offensif.

Cette observation est très juste. Très juste aussi la remarque que la place d'un colonel dont deux bataillons s'engagent n'est pas avec le troisième bataillon : celui-ci cheminant par les fonds pour échapper aux vues et, par conséquent, ne voyant rien, il faut se placer en un point d'où on domine les deux bataillons engagés, de façon à apercevoir l'engagement et à pouvoir le diriger.

On voit quel mélange heureux le général directeur a su faire de considérations générales et de détails d'application. Le voyage qu'il a dirigé peut être considéré comme un modèle d'exercices de cadres. Il ne s'est d'ailleurs pas borné à envisager l'art militaire proprement dit. L'armée ne se compose pas seulement de troupes combattantes, que c'est la fonction propre du commandement de diriger : elle comprend des services accessoires dont le bon fonctionnement est indispensable, encore que trop souvent on s'en désintéresse, étant préoccupé surtout de résoudre des problèmes tactiques.

Le général de Lacroix ne commet pas la faute de les négliger. Le capitaine Buat a consacré de nombreuses pages de son remarquable ouvrage — et ce ne sont pas les moins profitables à étudier — au ravitaillement en munitions, au génie, à l'intendance, au service de santé. C'est même à la suite des critiques formulées par lui au sujet de ce service que le ministre a décidé de faire reviser le règlement y relatif et d'en soumettre le nouveau projet à l'expérience des manœuvres actuelles.

Celles-ci donneront occasion au généralissime de déployer pour ainsi dire publiquement les qualités qu'il a montrées — en famille, si on peut ainsi parler, — dans la conduite de son voyage d'état-major de 1907. Nous le verrons à l'œuvre.

Emilien BALÉDYER,
capitaine d'infanterie.

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Instructeurs et officiers de troupe. — Le génie aux grandes manœuvres. — Places d'artillerie. — Essais divers. — Echelons de munitions et échelons de subsistances. — A propos du règlement d'infanterie.

Nous devons aborder un sujet un peu délicat. Nous essaierons de le faire sans insister outre mesure et sans froisser personne. Si nous n'y parvenons pas, nos camarades voudront bien incriminer notre maladresse, non nos intentions.

On a relevé avec regret, dans quelques milieux militaires, que tant comme arbitres aux manœuvres du 3e corps d'armée que comme délégués à celles des armées étrangères, le corps des instructeurs et celui des fonctionnaires avaient seuls été mis à contribution, à de très rares exceptions près. A tort ou à raison, cette exclusion des officiers de troupes a été interprétée comme l'inauguration d'un nouveau régime tendant à identifier l'armée avec le fonctionnarisme permanent.

Cette interprétation est peut-être erronée. Il se peut que le Département militaire ait eu de bonnes raisons, qu'il n'a pas dites, pour agir comme il a fait. Ses décisions n'en ont pas moins soulevé des objections dans des cercles étendus, objections suffisamment catégoriques pour qu'il ne soit pas permis de les passer sous silence.

Si fondés que puissent avoir été les motifs du Département, sa mesure apparaît comme inopportune. Nous sommes déjà dans une période de transition pour l'application intégrale de l'article 107 de la loi de 1907, qui, réformant une injustice et l'illogisme de celle de 1874, incorpore et prémeuvoit les instructeurs comme les autres officiers. L'application de cette disposition aboutit à réintroduire simultanément dans les commandements un assez grand nombre d'instructeurs qui en avaient été tenus éloignés ; de là une crainte qui se répand parmi les officiers de troupe de voir, peu à peu, tous les commandements supérieurs accaparés par le cadre permanent.

En présence de cet état des esprits, la mission de l'autorité militaire est de mettre beaucoup de doigté dans ses résolutions. A elle de faire comprendre qu'il n'était ni équitable ni conforme aux intérêts de la défense nationale de tenir à l'écart des commandements ceux-là même qui font du militaire leur carrière et leur travail constant et qu'il y a quelque chose de ridicule à tenir ce raisonnement : tel officier s'occupe plus que les autres de l'étude des questions militaires, il n'appartiendra pas à l'armée active. Mais à elle aussi à faire comprendre que le moment actuel est un moment transitoire, que l'équilibre se rétablira, que la progression normale de l'avancement ne sera que passagèrement troublée, et, qu'au surplus, les officiers de

troupe ne perdront rien à l'émulation qui doit naître de l'incorporation des instructeurs. Enfin, et surtout, à elle de faire comprendre par ses actes qu'elle saura tenir la balance égale entre tous les intérêts légitimes, c'est-à-dire ceux dont la satisfaction est avantageuse à l'armée dans son ensemble.

Il ne semble pas que le Département se soit inspiré de ce programme dans ses désignations récentes. Il a oublié qu'au moment de l'application d'une loi nouvelle qui, comme toujours en pareil cas, rompt certaines habitudes d'esprit et d'actes, il fallait faire preuve d'un tact tout spécial et d'un sens attentif de l'opportunité.

De là les critiques qui se font jour. Elles peuvent être résumées comme suit :

S'il est équitable de mettre les instructeurs sur le même pied que les officiers de troupe, il l'est pas moins de mettre ces derniers sur le même pied que les instructeurs. L'officier de troupe a même un besoin plus réel de s'instruire et de se perfectionner ; il faut le mettre en mesure de concourir avec les instructeurs pour l'exercice de tous les commandements, et, à cet effet, ne pas l'exclure des occasions qui s'offrent à lui de progresser et d'acquérir un surcroît de connaissances militaires.

L'armée a besoin de l'appui de tous, elle doit être la chose de tous ; on doit intéresser à son développement tous les éléments de la nation si l'on veut lui conserver la solidité et le ressort moral indispensables ; et il faut éviter, par des mesures qui prêteraient à de malencontreuses interprétations, de provoquer un antagonisme entre nos deux catégories d'officiers qui ont vécu jusqu'à présent sur le pied d'une confiance et d'une camaraderie absolues, les officiers du cadre permanent et ceux du cadre des milices.

* * *

A propos des arbitres aux manœuvres du 3e corps d'armée, un officier du génie nous informe que, dans son arme, on a constaté avec regret qu'aucun officier du génie n'avait été désigné comme arbitre. Il serait cependant utile que ces officiers se familiarisassent aussi avec les exigences du service en campagne et la liaison des armes. On ne peut pas s'attendre à ce que les hommes du génie fonctionnent exclusivement comme terrassiers ainsi qu'on les emploie avec exagération depuis quelques années. La fortification du champ de bataille pose aussi ses problèmes. Ils croissent en importance. Il serait bon de fournir aux officiers de l'arme l'occasion de les aborder et, à cet effet, ne pas les exclure de l'enseignement des grandes manœuvres.

* * *

La commission du Conseil national chargée d'examiner la question des places d'armes de l'artillerie a procédé à de nombreuses inspections locales. Elle a considérablement élargi le programme primitif du Conseil fédéral. Celui-ci n'envisageait d'autre possibilité que l'acquisition du terrain de

Bülach-Kloten. Mais une étude plus complète de ce projet semble avoir conduit à la conviction que cette solution n'est peut-être pas la plus avantageuse. On reproche à la ligne de Bülach d'être enserrée entre deux lignes de chemins de fer qui excluent d'ores et déjà toute perspective d'une extension future. Or, si les six kilomètres à peu près de portée utile que peut fournir cette place la rendent suffisante pour le tir de l'artillerie de campagne, il n'en est plus de même pour celui de l'artillerie à pied. Celle-ci doit pouvoir disposer de 7 à 8 kilomètres de portée.

On fait valoir aussi que Bülach est bien excentrique dès qu'il s'agit d'y transporter des unités recrutées dans la Suisse occidentale, et l'on se demande si, même en admettant cette acquisition, il ne conviendrait pas d'installer une seconde place pour les corps de l'occident. L'économie réalisée sur les frais de transport ne rendrait peut-être pas cette seconde acquisition trop onéreuse.

La vallée de la Broye s'est mise sur les rangs. Les Payernois font valoir les 8 kilomètres de leur plaine, auxquels il ne serait pas difficile d'ajouter un supplément de 4 kilomètres, ce qui garantirait contre toutes les surprises de l'avenir. Dans le Jura, le terrain des environs de Linières fournirait peut-être aussi une solution. Bref, les commissions des Chambres se montrent disposées à tout examiner afin de retenir ce qui est bon.

* * *

On a fait le mois passé sur la place de tir de Kloten-Bülach des essais de tir avec deux types d'obusiers de 12 cm. Ces essais qui avaient essentiellement pour but de comparer les systèmes de pointage ont, paraît-il, fort bien réussi et il est probable que l'on arrivera bientôt à une solution définitive.

On a fait également à Brugg des essais de tir avec des obus pour canons de montagne, contre un fossé de tirailleurs blindé, construit par le génie. Ces essais ont été peu concluants et seront probablement repris ; tout ce qu'on peut en dire, c'est que l'effet des obus, fournis par la maison Krupp, a été bien au-dessous de ce que l'on en attendait.

* * *

Les récentes décisions augmentant le nombre des voitures à munition des bataillons d'infanterie et des compagnies du parc d'infanterie ont entraîné une modification sensible dans la dotation des cartouches à portée immédiate de l'homme. Il convient d'oublier les anciens chiffres et de se mettre les nouveaux dans la tête.

Le 1er échelon comprend les 120 cartouches portées par l'homme et celles transportées par les 4 caissons du bataillon ; soit, à raison de 17 280 cartouches par caisson, 86 par fusil. Total, 206 cartouches par fusil.

Au 2e échelon, les deux compagnies de parc d'infanterie transportent

chacune sur 34 chars de réquisition 22 080 cartouches par char, plus le contenu de huit caissons d'infanterie. Total, 1 780 000 cartouches en chiffre rond ou 67 environ par fusil.

Le remplacement des voitures de réquisition des compagnies de parc par des fourgons à 4 chevaux permettra de doubler à peu près ce chiffre. Si bien que les troupes disposeront sur les hommes ou à proximité immédiate d'environ 340 cartouches par fusil.

Le solde, jusqu'à concurrence de l'approvisionnement légal de 750 cartouches, figure au parc de dépôt constituant le 3ᵉ échelon et aux magasins qui constituent le 4ᵉ.

L'artillerie de montagne bénéficie aussi d'une augmentation de ses munitions. Au lieu des 90 coups par pièce dans 10 caisses à munition et de 45 coups au convoi de montagne, la nouvelle batterie dispose de 144 coups par pièce dans 96 paniers à munition de la batterie, et 114 coups dans 76 paniers au convoi.

La répartition de la subsistance est la suivante :

1ᵉʳ échelon : Sur l'homme, 1 ration journalière et 1 ration de réserve ; sur les voitures d'unité, également une ration journalière et une ration de réserve ;

2ᵉ échelon. Colonne d'approvisionnement : 2 rations journalières et 1 ration de réserve. Une quatrième ration de réserve est à l'étape terminale ou plus en avant.

Pour les chevaux, la répartition est la même, à cette différence qu'il n'y n'y a pas de ration de réserve sur la bête ni de 4ᵉ ration de réserve à l'étape terminale.

* * *

Les articles publiés par la *Revue militaire suisse* sur le règlement d'exercice de l'infanterie ont la bonne fortune de provoquer diverses observations de quelques-uns de nos camarades. La *Revue* ne saurait manquer une aussi favorable occasion de nourrir la discussion à ce sujet. Donnons la parole à ses correspondants.

Une première question intéresse *la ligne de tirailleurs.*

Le règlement autorise-t-il dans la ligne de tirailleurs des intervalles d'homme à homme plus considérables que un ou deux pas ?

A lire attentivement les §§ 124 et 125, écrit notre camarade, non seulement on est frappé de voir notre règlement ignorer ce moyen d'occuper un front plus étendu, mais on a l'impression qu'il a *voulu* l'ignorer. Car il eût été si simple de le mentionner. Le § 121 *i, f* dit : « Si l'on veut occuper un front plus étendu que le front habituel, on indiquera les intervalles entre les groupes. » Il n'y avait qu'à ajouter « ou entre les hommes » ; ou bien adopter l'excellente rédaction du règlement français que vous citez ; ou encore laisser de côté la dernière phrase (celle ci-dessus reproduite) reprise textuellement de l'ancien règlement. »

Le règlement paraît en effet un peu absolu dans sa rédaction. « L'intervalle entre les hommes, dit-il, *doit* être de 1 à 2 pas. »

Mais notre avis (v. livr. d'août, p. 624 et suiv.) est que pas plus ici que partout ailleurs, les prescriptions du règlement ne doivent être prises dans un sens exclusif. Il n'entend point imposer ce qui n'est pas possible sur le champ de bataille.

La ligne d'un ou deux pas d'intervalle entre les hommes est prescrite parce que, dans les circonstances les plus habituelles, dans nos conditions de terrains entre autres, elle est celle qui répond le mieux à la combinaison des trois facteurs : invulnérabilité relative, facilité du commandement, rapidité du mouvement. C'est donc celle qu'il convient de conserver jusqu'au moment où telles circonstances nouvelles imposeront d'en adopter une autre, devenue à son tour la plus avantageuse.

L'expérience des dernières campagnes semble établir que ce moment arrivera souvent dès les 1000 mètres environ de la position ennemie. Encore, sous l'appui du feu des fractions voisines et du tir de l'artillerie sera-t-il parfois possible de conserver la formation à deux pas pour l'avancement par bonds jusqu'à de plus courtes distances.

De même si, pour l'extension du front, le règlement parle uniquement d'un intervalle entre les groupes, c'est que par ce moyen encore l'action du commandement est mieux assurée, sans nuire, dans les circonstances ordinaires, à l'invulnérabilité ou au mouvement. Mais cette prescription pas plus que la précédente n'est exclusive de dispositions préférables dictées par les circonstances.

En étudiant le règlement, il faut continuellement se répéter que son but n'est pas de lier le commandement par des prescriptions impérieuses et des formules impératives, mais d'exposer des principes généraux, et d'ajouter parfois l'indication des procédés les plus recommandables dans les circonstances ordinaires ; mais toujours sous réserve du mieux quand ces circonstances viennent à changer.

* * *

Dans le même ordre d'idées, permettez-moi une autre question, écrit le même correspondant. J'ai entendu le commandement suivant : *Pour tirer — à genou — armes !* je ne crois pas que le nouveau règlement ait voulu cela, mais il faut avouer que la rédaction de l'article 57, alinéa 2, autorise une pareille interprétation.

Il s'agit ici de la position du corps que le tireur doit adopter pour tirer : debout, à genou, couché ou assis. En comparant au texte français du règlement le texte allemand, on ne conserve aucun doute sur l'énoncé de l'ordre. Il faut indiquer d'abord la position du corps, puis, cette position étant prise, faire le commandement *Pour tirer — armes !*

C'est d'ailleurs logique. Un ordre doit être clair et précis. Cette condition ne sera jamais remplie par le mélange de deux ordres dans la même formule et l'exécution sera déplorable, puisque à chacun de ces deux ordres ainsi mêlés correspond un mouvement différent. On ne fait pas bien deux choses à la fois, dit la sagesse des nations. Cela signifie que le chef qui commande deux choses à la fois ne doit s'en prendre qu'à lui-même si ses soldats travaillent mal. C'est sa faute, non la leur. Et tout le « drill » du monde qu'il appellera plus tard à son aide pour rétablir la discipline ébranlée n'y changera rien.

Il y a un autre motif de condamner le commandement entendu par notre correspondant.

Le § 25 du règlement est une des rares dispositions absolument impératives de ce dernier.

Les commandements se divisent en commandements d'avertissement et commandements d'exécution.

Ils sont imprimés, dans le règlement, en lettres grasses : *il est interdit de les modifi·r.*

Aucune exception n'est prévue pour le commandement *Pour tirer — armes !* du § 58. Il faut donc l'énoncer sans altération, ni adjonctions.

* * *

Puisque nous en sommes à la question des ordres, voici ce que nous écrit à ce sujet un autre camarade, officier-instructeur. La question intéresse cette fois-ci toutes les armes :

Les *ordres* qui peuvent être employés à chaque instant ont une tendance à dégénérer en laisser-aller. Suis-je dans le juste si j'exige que tous les ordres soient donnés très énergiquement, sans trainer, ou dois-je me tenir au sens du mot « ordre » qui lai-se une certaine initiative à l'individu ? Jusqu'à ce jour j'ai exigé aussi pour les ordres un ton de commandement sans toutefois diviser l'ordre lui-même en deux parties. A mon avis il y a dans le manque de fermeté de l'ordre un danger contre lequel il faudra prendre position de suite dans les bataillons pour éviter une exécution incorrecte et sans cohésion.

Notre correspondant nous paraît être tout à fait dans le vrai. Il a pour lui les principes, et, s'il s'adresse à cette catégorie d'esprits, — que nous aimons à croire une exception dans notre corps d'officiers, — qui ne reconnaissent un principe que s'il est traduit en règle par un texte écrit, il a pour lui une disposition expresse du règlement, celle du § 26 :

De la force de volonté mise dans le commandement ou dans l'ordre dépendra son exécution par la troupe. A un commandemeut (ou ordre, cela va sans dire, *Réd.*) mollement donné correspondra une exécution sans énergie.

En face de l'ennemi, des commandements et des ordres donnés avec sang-froid et énergie calmeront l'excitation de la troupe et raffermiront le moral.

* * *

« *directeur de l'arrière* » ; les « têtes d'étapes de guerre » s'appellent dorénavant « *gares de ravitaillement* » ; les « têtes d'étapes de route », « *gares origines d'étapes* » ; les « ravitaillements non quotidiens », « *ravitaillements éventuels* ». Etc.

Le principe de la poussée automatique, jusqu'aux corps d'armée, d'un jour de vivres, dit « ravitaillement quotidien », est affirmé par l'article 148. Les corps d'armée n'ont qu'à prendre livraison de ces vivres aux gares de ravitaillement fixées par l'ordre de l'armée.

Une meilleure utilisation des voies ferrées et une estimation plus juste de leur rendement ont permis d'alléger les corps d'armée, en les débarrassant notamment de deux des quatre sections de leurs convois administratifs, d'une partie de leurs hôpitaux de campagne et de leurs boulangeries de campagne.

L'article 34 énumère à ce sujet les *organes d'armée* du service des étapes : ce sont, en principe le *convoi administratif* d'armée (comprenant un nombre de sections qui varie avec le nombre des corps d'armée, dont se compose l'armée, puisqu'il est constitué à l'aide des sections 3 et 4 des convois actuels), le *parc de bétail* d'armée, la *boulangerie* d'armée (composée, d'après le même principe, d'un certain nombre de boulangeries de campagne avec leurs convois), les *hôpitaux de campagne* d'armée et les *hôpitaux d'évacuation*.

L'emploi des convois automobiles est prévu, au moins en remplacement partiel ou total des convois auxiliaires ou éventuels. Cependant, l'article 157 fournit quelques données assez précises sur l'organisation des convois automobiles d'une armée, constitués par des véhicules dits « poids lourds », mobilisés sur certains points du territoire, puis réunis dans la zone des armées dans les conditions fixées par le ministre, et comprenant en principe :

1° Les véhicules nécessaires au transport d'un jour de vivres et d'un lot de munitions pour l'ensemble de l'armée ou pour un ou plusieurs de ses corps d'armée. (Ces véhicules sont groupés en convois, fractionnés eux-mêmes en sections) ;

2° Des omnibus automobiles pour le transport du personnel et pour l'évacuation des malades et blessés, etc.

* * *

Ceci m'amène tout naturellement à vous parler d'un projet de règlement sur le service de santé en campagne, projet élaboré sous la présidence du généralissime, et que celui-ci sera probablement en train d'expérimenter lorsque paraîtront ces lignes, aux manœuvres d'armée exécutées sous sa direction. Dans le rapport « de présentation » qu'il a adressé au ministre de la guerre en lui soumettant le projet en question, le général de Lacroix couvre de fleurs le règlement actuellement en vigueur : couronnes mortuaires ! Il en parle comme d'une œuvre de haute valeur et qui était par-

Nos correspondants soulèvent encore quelques questions intéressantes. Nous les examinerons une autre fois. La *Revue militaire suisse* sera enchantée, au surplus, que l'exemple fût suivi, et que tous ceux qui désirent provoquer une discussion dans ses colonnes veuillent bien le faire.

* * *

Le lieutenant-colonel de cavalerie Konrad Frey a été relevé sur sa demande du commandement de la brigade de cavalerie 3 et mis à disposition, conformément à l'article 51 de l'organisation militaire. Le lieutenant-colonel Frey commandait la brigade depuis 1906.

Le Conseil fédéral a accepté avec remerciements pour les services rendus la démission donnée par le major G. Hellwig de ses fonctions d'instructeur d'infanterie.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Les services de l'arrière. — Le service de santé en campagne. — L'éducation dans l'armée d'une démocratie.

J'ai déjà eu occasion de parler des études faites sur l'organisation des services de l'arrière et de la part qu'y a prise le général Borgnis-Desbordes, avant que la limite d'âge l'atteignit. Sanction a fini par être donnée à ses travaux. Un règlement, daté du 15 mars 1908, vient de paraître, règlement qui, à la vérité, ne contient pas autant de dispositions nouvelles qu'on s'y attendait, mais qui n'en est pas moins digne d'être mentionné. Il y a d'autant plus lieu de s'occuper de ces questions qu'elles sont plus négligées. Les préliminaires du règlement en donnent une raison. « Les organes du service de l'arrière, disent-ils, ne fonctionnent pas en temps de paix ; les personnels qui les composent sont, par suite, peu préparés par leurs occupations ordinaires au rôle important qui leur incombera en temps de guerre. »

Il y a une autre cause encore, qui est l'espèce de déconsidération dont sont l'objet les obscurs services de l'armée. Toute l'attention va aux combattants. On néglige leurs humbles auxiliaires, dont le rôle n'a pas autant d'éclat, mais qui ne laissent pas d'être utiles et parfois même dangereux. Les fatigues occasionnées par les corvées peuvent être aussi meurtrières que les périls du champ de bataille. Il est juste d'honorer ceux-ci ; mais il est injuste de traiter celles-là avec dédain.

Quelques changements ont été apportés à la terminologie. C'est ainsi que le « directeur général des chemins de fer et des étapes » devient

divisionnaire de brancardiers, deux ou trois ambulances, et autant de sections d'hospitalisation. Quant aux autres éléments sanitaires relevant du directeur du service de santé du corps d'armée et marchant, les uns au train de combat de ce corps d'armée, les autres au groupe des parcs, point ne serait besoin de les constituer : il suffirait de les faire représenter par un médecin qui jouerait le rôle de médecin-chef du groupe correspondant, recevrait et donnerait des ordres grâce auxquels il serait facile de se rendre compte du jeu et des heures de disponibilité des diverses formations.

* * *

Le capitaine Lebaud, instructeur militaire à l'Ecole nationale des eaux et forêts, de Nancy, vient de publier chez Berger-Levrault un petit volume qui mérite mieux, à mon avis, qu'une simple notice bibliographique. Ce n'est pas que le sujet soit neuf. L'*Education dans l'armée d'une démocratie* : tel est ce sujet. Depuis une dizaine d'années, bien des livres ont paru là-dessus, bien des cours ont été faits, bien des articles ont été imprimés. Une fois la question posée, la vogue s'y est mise : et ç'a été à qui en écrirait le plus. On était bien disposé en haut lieu pour les officiers qui s'occuperaient de résoudre ce problème pédagogique. Les encouragements officiels, l'engouement public, tout a conspiré à l'éclosion d'une abondante littérature consacrée à son examen. Malheureusement, s'il est aisé d'en parler, il est moins aisé de fournir des solutions pratiques. Les néophytes, par l'exagération même de leur enthousiasme, ont fait du tort à la cause qu'ils défendaient. Ils se sont jetés à corps perdu dans la lutte, sans être suffisamment armés et sans avoir, comment dirai-je ? assuré leurs derrières. Leur science de fraîche date et superficielle manquait trop souvent de sincérité, et l'expérience d'une pratique loyale n'avait pas donné à la théorie le lest nécessaire.

Ce qui me plait infiniment dans le livre du capitaine Lebaud, c'est ce que j'y vois de sensé, de pondéré, de convaincu. On sent que c'est l'œuvre d'un homme qui pense ce qu'il dit, et qui même fait plus que le penser : il l'essaye. Sa pensée a des atténuations, des « repentirs », qui résultent des tentatives qu'il a faites pour en appliquer les conséquences. Et il n'en faut pas davantage pour différencier ce petit volume de tant d'autres dont l'objet est exactement le même.

L'auteur ne m'en voudra pas si je lui avoue que je goûte assez peu certains de ses procédés. « Chaque système, dit-il (page 182), prête à quelques critiques. L'officier en dégagera les avantages et les inconvénients (des divers systèmes), selon ses idées, tout en cherchant à les perfectionner. » Ce qui convient au tempérament de l'un peut ne pas convenir au tempérament de l'autre. Pour ma part, par exemple, si je reconnais qu'il y a beaucoup de bon à causer familièrement avec ses subordonnés, j'hésiterais beau-

coup, je l'avoue, à employer et à pratiquer le « système », formulé en ces termes :

Appelons souvent le soldat à l'écart ; questionnons-le sur lui et les siens, sur son pays, sur ses occupations antérieures à son incorporation, sur ses projets d'avenir. Demandons-lui ce qu'il pense du régiment, s'il est content de la façon dont il y est traité ; faisons-lui avouer ses ennuis, ses sujets de plainte...

Tout cela est fort bien. Mais n'y a-t-il pas à redouter qu'on verse dans la délation ? N'y a-t-il pas à redouter aussi, pour peu qu'on s'adresse à un homme aigri ou chatouilleux, qu'il vous réponde : « Mon passé, ma famille, mon avenir : cela ne vous regarde pas ? » Je suis sûr que, avec le capitaine Lebaud, comme d'ailleurs avec le capitaine Coignet, qui, dans ses *Lettres à mon neveu,* préconise cette sorte de « confession », elle n'a pas tous les inconvénients que j'indique, parce que ce sont des chefs attentifs, qui ont du doigté et qui sauraient arrêter à temps sur les lèvres une parole déplacée. Mais leurs imitateurs en seraient-ils capables ?...

Je n'aime pas beaucoup non plus la « présence constante et effective de l'officier au milieu de sa troupe, » principe qui a pour résultat, le plus souvent, le roulement des lieutenants par semaine. Or, j'estime que cette alternance, cette discontinuité dans la direction, constitue une monstrueuse hérésie pédagogique. De plus, que deviendra l'initiative des sous-officiers si l'officier est toujours présent ?

On oublie trop que l'initiative ne prend pas naissance spontanément ; il ne faut pas la confondre avec la fantaisie de chaque gradé (fantaisie qui, en l'absence du chef, conduirait souvent à ne rien faire) ; elle doit être dirigée et développée. C'est le rôle de l'officier.

Cette réponse, que je trouve à la page 156, ne me satisfait point. Un incessant contrôle exercé sur l'initiative, loin de la développer, l'étouffe.

Mais je ne veux pas pousser plus avant la controverse. Dans le détail, il y a des points sur lesquels je ne suis pas d'accord avec le capitaine Lebaud. Je n'en ai pas moins la plus haute estime pour lui et la plus vive sympathie : son livre, je le répète, est un des meilleurs que j'aie lus sur une question dont l'intérêt est considérable.

Je tiens pourtant à m'attaquer non plus à un détail d'application, mais au principe même de la thèse soutenue par l'auteur. Il me semble, en effet, trouver une certaine contradiction dans ce qu'il dit à quinze pages de distance.

Les soldats viennent accomplir au régiment un stage de courte durée. Et, ces soldats, c'est la nation tout entière. Ils arrivent à la caserne avec un esprit qui est *l'esprit du pays*, et leur passage par le régiment est trop rapide pour qu'il soit possible aux professionnels de le modifier. D'ailleurs y arriveraient-ils momentanément, que ce serait un travail perdu, puisque l'armée de guerre

comprend 25 classes — dont 23 sont dans leurs foyers. A la mobilisation, c'est tout le pays valide qui compose l'armée — dont l'esprit ne peut être que l'esprit national.

Pour qu'il y ait, aujourd'hui comme autrefois, union morale intime entre tous ses éléments, il faut donc que les officiers aient le même esprit que leurs soldats, c'est-à-dire que la nation.

De ce passage, que j'extrais de la page 9, rapprochons l'alinéa suivant de la page 23 :

Devons-nous espérer que la nouvelle loi de recrutement amènera à la caserne des contingents de jeunes conscrits mieux disposés que leurs aînés à supporter les obligations militaires? Nous ne le croyons pas. Nous pensons, au contraire, que le mal dont nous souffrons risquerait de s'accentuer encore par le fait de cette loi, si les officiers n'étaient heureusement là pour l'enrayer.

Ainsi, on peut compter sur les officiers imbus de l'esprit qui règne dans le pays, pour donner aux enfants de ce pays un esprit différent. Et pourtant on a reconnu que les professionnels sont impuissants à modifier la mentalité des recrues. Il y a là quelque antinomie, encore que je fasse peut-être dire aux mots plus que ce qu'ils signifient. Ou plutôt les mots n'ont pas tout à fait le sens qu'on leur a attribué.

La question est, au fond, de savoir si la caserne peut combattre efficacement les théories inculquées par l'école et par la famille. J'en doute, pour ma part. Mais j'estime qu'il faut, à la fois, réformer les mœurs de la famille, celles de l'école et celles de la caserne. Si on commence par celle-ci, c'est d'abord que c'est plus facile. C'est ensuite qu'on peut espérer, en employant les officiers à cette œuvre stimuler les instituteurs et les parents ; mais, si ceux-ci, entraînés par la contagion de l'exemple, ne se mettent pas de la partie, l'effort de l'armée demeurera vain, si considérable soit-il.

Un mal local a des causes profondes. Faut-il en adoucir la démangeaison par des onguents ou des lotions rafraîchissantes ? C'est inutile, répond-on : ces moyens ne peuvent qu'atténuer la souffrance, et, si celle-ci disparaît sous leur influence lénifiante, le malade peut se croire guéri, alors que le principe du mal subsiste. Faut-il donc s'attaquer à ce principe interne et négliger ses manifestations extérieures ? Mais c'est laisser se perpétuer des douleurs qui risquent d'agir sur le système nerveux et de le détériorer. Mieux vaut s'en prendre simultanément à la cause profonde et à son effet superficiel ; mieux vaut, à la fois, guérir et calmer.

Voilà pourquoi je crois bon que les officiers travaillent à refaire une âme nouvelle au pays. Mais ils n'y réussiront pas à eux seuls : il n'y a guère que les instituteurs sur lesquels on puisse compter pour y réussir. Le capitaine Lebaud le reconnaît lui-même.

Souhaitons aussi, dit-il en terminant, d'être secondés dans notre tâche par tous ceux que leur fonction met à même d'y participer, en particulier les in-

tituteurs. Educateurs de l'enfance, ils préparent le terrain que nous sommes appelés à ensemencer. S'il est mal défriché, rempli de mauvaises herbes ou fumé de mauvais engrais, la récolte sera désastreuse. Tout dépend d'eux. Le sort de la France est entre leurs mains.

On voit que leur rôle est prépondérant, de l'aveu même de ceux qui réclament l'intervention des officiers et qui proclament son efficacité. La réalité, si nous reprenons la comparaison, c'est que la famille et le maître d'école préparent le terrain et l'ensemencement : l'armée ne peut qu'arracher les mauvaises herbes et améliorer la récolte par des soins intelligents ou en nourrrissant le sol à l'aide d'engrais judicieusement choisis.

Il n'en reste pas moins que, le terrain étant mal préparé, les germes qui y sont déposés étant mélangés d'ivraie, il n'est pas mauvais que les officiers reprennent à leur charge ce qui devrait avoir été fait par les parents et les instituteurs, ne fût-ce qu'avec l'espoir de piquer l'amour-propre de ceux-ci et de les déterminer à préparer des générations viriles, physiquement aptes au service des armes et prêtes au sacrifice.

CHRONIQUE HOLLANDAISE

(De notre correspondant particulier.)

Réarmement de l'artillerie de forteresse ; obusiers et canons de positions, mobiles. — La défense des côtes. — Les établissements de l'artillerie. — La position sociale des sous-officiers. — Encore l'inspecteur de l'artillerie ; « to be or not to be ». — Les promotions et les incomplets dans le corps d'officiers de l'artillerie.

Comme toutes les autres armées, la nôtre doit résoudre la question des obusiers mobiles. On s'en est occupé depuis plusieurs années, mais sérieusement depuis quelques mois seulement.

J'ai dit à dessein obusiers *mobiles* et non obusiers de campagne, car pour nous la question est d'un caractère un peu spécial.

En fait, c'est l'artillerie de forteresse qui, en premier lieu, a besoin et ambitionne la possession d'obusiers d'une mobilité suffisante pour que, par des déplacements rapides dans les intervalles entre les ouvrages fortifiés, elle soit certaine de gagner promptement la prépondérance sur l'artillerie adverse à découvert, et puisse l'accabler d'un feu efficace au moment de la prise de position. Les batteries d'obusiers doivent se caractériser par leurs procédés manœuvriers et c'est sur l'examen de ces procédés que devront porter en première ligne les expériences ; mobilité et puissance du projectile, tels sont les conditions d'efficacité que nous recherchons pour nos obusiers. Mais comme ces deux facteurs s'excluent plus ou moins réciproquement, nous sacrifierons dans les limites possibles le second au premier. Il faut arriver vite ; un retard de quelques minutes peut avoir, dans certaines circonstances, des conséquences incalculables.

Ce motif nous a porté à préférer le 12 cm. au 15. Le calibre de 10 cm serait plus mobile encore, mais le sacrifice de l'efficacité serait alors trop considérable.

Généralement les obusiers devront et pourront se mettre en batterie à couvert; le bouclier peut donc être considéré comme peu utile; il n'est dans tous les cas pas obligatoire. De même, on peut se passer de freins de route dans nos terrains si peu accidentés. Ainsi le poids de la pièce en batterie peut être réduit à environ 1300 kilogrammes.

Puis les obusiers étant mis en jeu dans nos positions fortifiées, c'est-à-dire dans notre propre terrain préparé d'avance, il n'est pas indispensable que les avant-trains contiennent le nombre usuel de projectiles et de charges. Il est aisé d'établir des dépôts de munitions depuis lesquels les munitions peuvent être envoyées aux différentes batteries — batteries de deux pièces le plus souvent — au moyen des caissons dont l'arrière-train doit être cuirassé et à renversement. On peut se borner à mettre dans les avant-trains quelques coups qui permettent de tirer en attendant l'arrivée du caisson; mais en tout cas il n'y a pas besoin d'un coffre à munitions proprement dit et conséquemment l'avant-train de la pièce peut être réduit à une charge légère ne dépassant pas 1000 kilogrammes.

Le poids du projectile étant fixé de 20 à 22 kilogrammes, la vitesse initiale maximum à 300 mètres, on obtient une puissance suffisante pour bouleverser les abris de l'ennemi et détruire tous les travaux que peut élever un assiégeant dans notre nature de terrains.

A mon avis, une artillerie de forteresse très mobile rendra inforçables nos positions principales, en premier lieu, la « Nieuwe Hollandische Waterlinie », qui possède déjà une énorme force de résistance passive par sa situation géographique avantageuse et par ses inondations étendues, barrant le passage entre les forts.

Cependant, une artillerie de forteresse mobile ne devra pas se contenter de l'obusier attelé ; une défense active exige à côté de lui un canon de position long, également mobile, c'est-à-dire assez léger pour qu'un déplacement à bras puisse s'achever avec peu d'efforts, qu'il soit possible de retirer les pièces avant qu'elles soient détruites par l'artillerie de l'adversaire, et que, sans trop de peine, on puisse obtenir la concentration d'un feu supérieur sur l'objectif dont on s'est proposé la destruction. De cette façon, on peut s'assurer l'efficacité de son artillerie aussi longtemps que possible et en même temps remporter de grands avantages partiels, qui soient de nature à forcer l'ennemi de modifier ses projets à plusieurs reprises.

Eu égard à la puissance du projectile et aux avantages de l'unité de munition, ne fût-elle que partiellement obtenue, il me semble rationnel de choisir pour le canon le même calibre que pour l'obusier, d'adopter le 12 centimètres, et d'exiger que le transport de la pièce s'effectue sans

séparer le canon de l'affût. Naturellement, pour le canon de position le bouclier est indispensable, mais pas n'est besoin de rechercher une protection supérieure à celle du matériel de campagne.

Bientôt auront lieu des essais comparatifs ; les conditions du programme sont posées et les participants conviés ; ce seront probablement Ehrhardt, Krupp et Schneider. On recouvre la chose d'un voile mystérieux. Pourquoi ?

En attendant, une batterie d'expérience a été créée, composée de quatre obusiers de 12 centimètres, système Krupp, qui, pourtant, ne sont pas de la date la plus récente. Ces expériences doivent entre autres donner une réponse décisive à la question épineuse du recrutement des chevaux, question de la plus haute importance, car il est évident que pour le transport aux grandes distances il faudra se servir de chevaux. Mais l'entretien de tous les chevaux nécessaires déjà en temps de paix est trop onéreux ; il faudra réquisitionner sur une assez grande échelle dès la mobilisation. Pour cela, tout doit être préparé jusque dans les moindres détails. Ce sont des mesures bien difficiles à prendre.

Quant aux essais proprement dits, ils porteront d'abord sur le système de recul du canon sur l'affût.

Trois systèmes sont actuellement connus :

1° Le long recul constant sous tous les angles de tir, obtenu par le report en arrière des tourillons ; solution préférée de la maison Krupp.

2° Le long recul automatiquement variable suivant l'angle de tir ; préconisé par la firme Ehrhardt et partiellement appliqué par la maison Schneider Cette dernière n'emploie que deux reculs : un long recul, jusque sous l'angle de + 30 degrés ; un court recul, sous les angles supérieurs ; cependant, en ce moment, on est en train d'abandonner ce système, comme nous verrons ci-dessous.

3° Le recul variant automatiquement avec l'angle de tir et en même temps report en arrière des tourillons ; combinaison des deux procédés mentionnés, réalisée par la Société John Cockerill.

La *Revue militaire suisse* s'est déjà occupée amplement de cette question. Il n'y aurait donc pas lieu d'insister, si, depuis peu, la maison Schneider n'avait pas réussi à construire un système tout à fait nouveau procurant la constance de la longueur du recul par le report en arrière des tourillons, sans les inconvénients résultant de leur déplacement. Ces inconvénients sont neutralisés par une plus grande longueur donnée au berceau, de sorte que l'ensemble est parfaitement équilibré et que le service de la pièce n'éprouve pas la moindre difficulté.

Aurait-on trouvé de cette manière la solution rationnelle de ce problème important qui a préoccupé les constructeurs dès la naissance de l'obusier moderne ? Nous verrons.

* * *

Les ministres de la guerre et de la marine sont d'accord que la défense des côtes, jusqu'ici confiée à l'artillerie, soit commise aux soins de la marine, mieux placée pour en connaître. L'artillerie resterait chargée de la défense des fronts de terre.

Les officiers de la marine seraient loin de regretter une pareille réorganisation. Après avoir tenu la mer pendant quelques années on préfère le séjour sur terre ferme ! Naturellement, ce désir n'exercera pas la moindre influence ni sur les intentions des ministres, ni sur les décisions des chambres. La résolution à prendre est d'une haute importance et l'on s'appliquera à se rendre compte de ses conséquences logiques. Il est donc judicieux d'attendre — et on l'attend avec intérêt — l'avis du Conseil de défense.

Car il ne faut pas oublier qu'à présent l'artillerie est parfaitement à même de remplir ses devoirs ; seul l'armement de l'artillerie lourde a besoin d'une revision absolue que l'on tarde trop à pousser avec vigueur. A qui la faute ! Au moment où la marine aura assumé cette tâche difficile, une période, plus ou moins longue s'écoulera, pendant laquelle la défense de nos côtes sera moins assurée ; c'est inévitable ; car pour se tirer d'affaire en pareille matière, il ne suffit pas de connaissances théoriques et même pratiques, il faut encore avoir la routine du métier, qui ne s'acquiert pas en quelques mois. J'estime que pendant cette période nous serions dans une situation critique. Que nos magistrats soient donc prudents !

Il n'y a du reste aucun motif de préférence entre canonniers de l'armée ou soldats de marine pour servir ces batteries ; ce n'est qu'une question de mots.

Peut-être ma prochaine chronique pourra-t-elle vous renseigner sur l'issue de ce débat.

* * *

Actuellement, nos établissements d'artillerie se composent : des ateliers de construction, d'une fabrique de munitions, des fabriques d'armes portatives et de plusieurs magasins ; un laboratoire de chimie est attribué à la fabrique de munitions.

Un colonel remplit les fonctions de directeur de l'ensemble de ces établissements, tandis qu'un major ou lieutenant-colonel est à la tête de chacun d'eux. Les bureaux de la direction, les ateliers de construction et quelques magasins se trouvent à Delft, près de la Haye ; les autres établissements sont situés dans la position d'Amsterdam, près de Zaandam, petite ville où a vécu Pierre-le-Grand, czar de Russie, pour apprendre la construction maritime. Les ateliers de construction seront transportés également dans la position d'Amsterdam aussitôt la mobilisation de l'armée ordonnée, afin d'être en mesure de continuer le travail pendant la durée de la guerre sans interruption provoquée par l'ennemi. On comprendra que pour ce transfert

on ait arrêté les mesures convenables jusqu'aux moindres détails. Néanmoins, il y faudra du temps; c'est pourquoi on a l'intention d'effectuer le déplacement déjà en temps de paix. Le ministre de la guerre ne juge pas cependant que la chose soit urgente.

Les années et les circonstances ont rendu nécessaires quelques modifications, tant soit peu importantes, dans l'organisation, l'exploitation et la comptabilité des établissements. Une commission d'officiers et d'ingénieurs, chargée d'une enquête, est d'avis que l'organisation est trop luxueuse. Exemple : La fabrique de munitions de Thoune compte à peine 74 ouvriers ; la nôtre 47 avec un surveillant, soit chef d'atelier, un contre-maître et un contrôleur ou aide-contrôleur ; ce rapport des ouvriers aux chefs se traduit entre les deux organisations par la proportion de 70 à 17. On voit, combien la différence est en notre défaveur. Tandis que nos établissements connaissent des capitaines inspecteurs en chef, des lieutenants inspecteurs, des chefs d'ateliers et des contre-chefs d'ateliers, on ne rencontre aux fabriques fédérales que des chefs d'ateliers et des contremaîtres. Encore un désavantage pour nous.

Cela changera. En attendant, les bureaux du directeur ont été transférés au département de la guerre; à juste titre, car le directeur est en même temps le premier adviseur technique du ministre.

Je reviendrai sur ce sujet, dès que la réorganisation projetée sera un fait accompli.

* * *

C'est avec une diligence digne de louanges que le ministre de la guerre a présenté aux chambres des députés un projet de loi revisant les soldes, suivant promesse faite dans l'exposé des motifs du budget de l'année courante, il y a quelques mois. Souhaitons que ce projet passe bientôt à l'état de loi, car il règle une question brûlante et de la plus grande importance, savoir l'amélioration par trop nécessaire de la position sociale de nos cadres, surtout du sous-officier.

Le ministre estime que le projet donnera satisfaction à tant de plaintes, pour la plupart justes, et permettra de compléter les différentes charges de sous-officiers, dont notre armée a grand besoin.

On sait que cette même question préoccupe tous les gouvernements.

* * *

Quant à la suppression de la charge d'inspecteur de l'artillerie, dont j'ai parlé dans une chronique précédente, aucune décision n'a encore été prise. Il nous semble à nous autres, spectateurs intéressés, qu'on voudrait bien agir, mais qu'on n'ose pas assumer les conséquences. En attendant, le titulaire actuel n'en est pas encore à la retraite.

Le Conseil de défense n'est pas pour la suppression. Heureusement, car je ne puis que persister dans mon opinion : une fois l'inspecteur en titre écarté, un pseudo-inspecteur le remplacera ; ce sera un officier d'un rang inférieur à celui des commandants de l'artillerie de forteresse et de l'artillerie de campagne, aussi longtemps que ces deux armes ne seront pas définitivement séparées. Cette situation fâcheuse se présentera surtout lorsque le ministre de la guerre ne sera pas un officier d'artillerie.

Cependant différentes mesures partielles ont été prises qui, selon beaucoup de nos officiers, ne sont pas de nature à relever la dignité d'inspecteur. Il semble qu'une guerre de guerillas a éclaté entre les bureaux départementaux et celui de l'inspecteur, les premiers s'efforçant de couper l'herbe sous les pieds du dernier. Triste spectacle, rimant à la hiérarchie militaire comme hallebarde et miséricorde. Il est facile de comprendre qu'une pareille situation ne peut que nuire fréquemment à l'expédition des affaires à l'ordre du jour et exercer une activité démoralisante sur l'esprit des officiers de l'artillerie dont les intérêts sont desservis.

Le malaise excessif qui provient de l'état des promotions dans l'arme ne doit-il pas être imputé en partie à ces circonstances ? On a quelque droit de le penser, car il va sans dire que les intérêts du personnel sont mieux pris à cœur si le chef peut exercer une plus réelle influence.

* * *

En effet, l'avancement dans tous les rangs est par trop triste pour nos camarades de l'artillerie. Depuis janvier dernier jusqu'à ce jour, il n'y a eu que deux capitaines promus majors, tandis que les capitaines les plus âgés approchent déjà de la cinquantaine.

Est-il étonnant que des officiers, ambitieux à juste titre, actifs pendant toute leur carrière, et doués de grandes connaissances, souffrent de voir les camarades des autres armes et de l'état-major s'élever plus rapidement aux rangs supérieurs, sans rien qui le justifie, ni plus haute intelligence ni plus de mérite.

Dans les dernières années, on a supprimé à diverses reprises de hautes charges dans l'artillerie, alors que des raisons solides mettaient en doute l'utilité de ces mesures. On n'a pas songé à l'état incomplet du corps d'officiers supérieurs au regard des commandements en temps de guerre, surtout dans nos vastes positions fortifiées. Signalons encore un déficit dans l'effectif de paix de 70 à 80 lieutenants et on sera d'accord qu'en résumé l'état actuel du corps d'officiers de l'artillerie est loin d'être favorable. Et pourtant, c'est l'artillerie de forteresse qui sera appelée à jouer le rôle marquant lorsque l'armée de campagne, cédant au nombre, se verra forcée de se replier sur les positions fortifiées. C'est à ce moment critique que le canon lourd devra arrêter l'ennemi et l'empêcher de pénétrer dans nos lignes en même temps

que nos propres troupes. Et c'est encore l'artillerie de forteresse qui devra entretenir la guerre pendant que l'armée recueillie se refera et occupera de nouvelles positions. Enfin, la guerre de siège !

De deux choses l'une : ou l'on attache de la valeur à nos positions défensives ou l'on n'y tient pas. Dans le premier cas, on doit savoir apprécier les grands services de l'artillerie de forteresse ; dans le second cas, il faut avoir le courage de supprimer définitivement nos positions inutiles et fort coûteuses.

Que fera-t-on ?

CHRONIQUE SCANDINAVE

(De notre correspondant particulier.)

Projets d'organisation. — Troupes de réserve ou troupes d'élite. — Service actif prolongé. — Retraites proportionnelles. — Suppression des volontaires. — Cours techniques aux régiments. — Cours de cadres. — Contrôle civil. — Service des signaux. — Nouvelles prescriptions sur l'administration. — Alimentation de la troupe. — Le bien-être du soldat.

Ma dernière chronique a été consacrée presque exclusivement aux questions d'organisation (Livr. de décembre 1907, p. 992 et suiv.). Si, aujourd'hui, je vous parlais de ce qui intéresse le plus les officiers scandinaves, je retomberais dans ces mêmes questions, car jusqu'à présent on n'est pas parvenu, ni en Suède ni en Norvège, à trouver une solution acceptée par tous les partis. Les discussions sont toujours très ardentes et portent moins sur les détails de l'organisation que sur les grands principes qui doivent fonder la défense.

En Norvège, où un ministère radical a succédé à un ministère libéral le nouveau ministre de la guerre a déposé subitement un nouveau projet d'organisation différant largement de celui que je vous ai esquissé dans ma dernière chronique. Ce dernier avait été accepté presque à l'unanimité par la commission spéciale du Storting ; aussi le nouveau a-t-il produit grand bruit. Malheureusement, la presse en a fait une question politique. Cette organisation militaire devant être discutée au Storting dans quelques semaines, je crois préférable de vous en écrire à ce moment-là, en même temps que je pourrai vous renseigner sur son sort. Je relève seulement que le projet du nouveau ministre entraine la création de 63 bataillons d'infanterie, 31 batteries de campagne, au lieu des 42 bataillons et 22 batteries actuels. Il maintient à 16 le nombre de nos escadrons. Il fusionne les 20 classes d'âge les plus jeunes dans un seul ban : l'élite. Les dépenses annuelles ne seraient pas modifiées, ce qui signifie que les cadres seraient réduits, par unité, dans la limite des exigences budgétaires.

* * *

En Suède, on discute toujours le projet de l'état-major sur l'augmentation de l'armée. Les généraux, réunis à Stockholm, ont présenté un rapport et se sont ralliés à ce projet à quelques détails près.

La presse n'a pas été aussi bienveillante. Quelques grands journaux ont ouvert une campagne amère contre le rapport des généraux, qui est maintenant soumis à une grande commission mixte de la défense. On reproche au projet de ne pas assurer l'utilisation de tous les hommes valides du bevăring et l'on demande une organisation où les troupes de réserve joueraient un rôle prépondérant. Pendant que l'organisation actuelle ne permet la mobilisation que de 72 bataillons d'élite de l'infanterie de *campagne* et ne fournit pas aux bataillons de réserve prévus les cadres nécessaires, on demande maintenant une organisation qui permettra de doubler l'armée de campagne en cas de guerre pàr des troupes de réserve dont la mobilisation serait rendue possible par la création d'un nombreux cadre de réserve convenablement instruit. Ces conditions remplies, il ne serait plus nécessaire de créer les nouveaux bataillons d'élite proposés et dont la création entraverait beaucoup le travail d'instruction et le casernement et l'administration des troupes d'élite. En effet, un des plus grands avantages procuré par la loi de 1901 réside dans le rôle prépondérant donné à la compagnie. Le chef de compagnie instruit ses propres recrues et ses caporaux dans les écoles de compagnie et administre le matériel de sa compagnie. Les casernes sont construites de telle sorte que chaque compagnie ait un logement isolé. Si l'on renforçait chaque régiment d'élite d'un bataillon, les compagnies n'auraient que 35-40 recrues par an et l'on serait forcé, de façon ou d'autre, de revenir au système aboli des écoles de régiment. De même, pour avoir 16 établissements de compagnie au lieu des 12 actuels par régiment, il faudrait construire de nouvelles casernes, ce qui coûterait cher. On préférera n'avoir pas maintenant à dépenser encore des millions pour des casernes.

Tandis que la création de 24 bataillons de campagne et de 6 $^1/_2$ bataillons de forteresse a été sévèrement critiquée, à peu près tous les journaux s'accordent à recommander la prolongation projetée du service actif à 365 jours, école de recrues et cours de répétition compris. Seule la perspective de nuire aux finances de l'Etat pourrait compromettre l'adoption de cette mesure.

On attache également une grande importance à deux propositions des généraux. L'une vise à l'introduction d'un cours de répétition de 15 jours dans la 12[e] année de service ; l'autre à une école de recrues prolongée à 3 mois pour les soldats les plus instruits permettant d'en faire des sous-officiers de réserve. Par ces deux mesures, on espère améliorer assez la qualité des troupes de réserve pour en faire des troupes de première ligne.

La réunion des généraux a calculé que l'armée recevait annuellement

2000 jeunes gens de cette catégorie. En évaluant aux deux tiers de ce chiffre seulement ceux qui seraient aptes à être gradés, on obtiendrait encore 1300 sous-officiers et caporaux de réserve. Avec 200 officiers de réserve promus chaque année, on serait en mesure de mobiliser 6 divisions d'armée en cas de guerre.

* * *

Pour obtenir le nombre suffisant d'officiers aptes à commander les bataillons et compagnies de réserve, on a proposé d'autoriser les officiers permanents à quitter le service actif avant la limite d'âge en leur assurant une retraite proportionnée aux années de service. Une commission chargée d'étudier cette question des retraites anticipées vient de déposer son rapport. Elle propose un système de retraites proportionnelles pour officiers et sous-officiers à partir de 15 ans de service et elle a calculé qu'au moyen d'une dépense annuelle de 850 000 francs, on aurait un cadre de réserve bien instruit de 449 capitaines et officiers supérieurs et de 346 adjudants sous-officiers.

Les officiers et sous-officiers de réserve de cette catégorie seraient astreints à une période de répétition tous les deux ans jusqu'à l'âge de 40 ans et, plus tard, tous les trois ans.

Cette institution d'anciens officiers permanents s'ajoutant aux lieutenants et sous-officiers de réserve permettra, d'après la commission, de constituer assez solidement 30 bataillons de réserve et 4 formations correspondantes des armes spéciales. Ce n'est pas là les 6 divisions de réserve réclamées par la presse politique, mais ce serait déjà un bon pas dans la direction voulue.

Comme vous le voyez, il y a abondance de projets de réformes et d'opinions divergentes. En général, les autorités militaires penchent pour l'augmentation des troupes de ligne, tandis que les troupes de réserve ont comme défenseurs la plupart des grands journaux politiques. On s'attend généralement à ce que la commission parlementaire recherchera un compromis.

Sur un point tout le monde est d'accord : l'impossibilité d'augmenter considérablement le cadre permanent. C'est pourquoi la commission a fait faire le calcul des économies qui pourraient être réalisées par la suppression partielle des volontaires. Le calcul a été établi que la suppression de 72 volontaires par régiment d'infanterie couvrirait les frais d'une prolongation des écoles de recrues de 65 jours.

* * *

A propos des volontaires : Par ordre du ministre de la guerre, des cours régimentaires ont été institués pour les caporaux ayant passé l'examen de sous-officier ayant 3 ans de service. L'enseignement comprend des sciences

techniques qui pourraient assurer aux caporaux congédiés un emp
les administrations techniques de l'Etat ou les aider dans leur s
civile. Les commissions chargées de l'étude de la question des sous-
avaient proposé la création de deux cours régimentaires, l'un com
dessus, pendant que l'autre formerait des instituteurs pour les éco
maires. Mais les instituteurs se sont furieusement élevés contre cette r
et le ministre s'est borné à l'établissement des cours techniques. Ce
sont le seul résultat du travail des commissions, les autres réformes
sées étant toujours renvoyées à l'étude de nouvelles commissions.

Les projets de réorganisation étant pendant devant la Commissio
lementaire, le Riksdag n'a pas eu à s'occuper beaucoup des question
taires. Néanmoins, il vient de discuter une proposition d'une assez
portée.

Le chef du parti libéral et quelques autres députés ont proposé une
lution du Riksdag en faveur d'un contrôle civil de la défense. Il a rég
peu de confusion quant au caractère et à l'extension à donner à ce co
Autrefois c'était la création d'une autorité de contrôle permanente qui
le but avéré de quelques politiciens radicaux. Cette fois-ci l'auteur p
pal de la motion a déclaré qu'il songeait surtout à la nomination d'une
mission d'enquête qui serait autorisée à appeler des témoins, à inspect
établissements militaires, etc. La Commission examinerait tout l'état
taire, administraction, instruction, discipline et rendrait compte au
dag.

Le ministère a déjà nommé une Commission pour étudier cet obj
façon ou d'autre une sorte de contrôle sera donc vraisemblablement é
Bien utilisé, il facilitera sans doute la colaboration de l'armée et de l
tion. Il ne faut pas exagérer cependant ses résultats positifs.

* * *

Avec 1908 la première période de transition instituée par l'organisa
de 1901 a pris fin. L'évolution complète sera accomplie en 1913. A parti
1909 il ne restera que de légères modifications à réaliser. En 1909, les
positions de la loi militaire sur la durée du service actif entreront en
gueur. Le temps de service sera ainsi réparti : dans les troupes à pied
dans le train, une école de recrues de 150 jours dans la deuxième anné
service et trois cours de répétition dans les 2e, 3e et 4e années. Dans les tr
pes montées et les troupes du génie de campagne, les écoles de recr
seront de 281 jours ; mais les soldats n'auront à faire que deux cours
répétition de 42 jours. Jusqu'à présent les écoles de recrues n'ont duré
112 jours dans les troupes à pied et 137 jours dans les armes montées
même, les soldats ont été appelés aux écoles de recrues pendant leur pr
mière année de service, c'est-à-dire à l'âge de 21 ans. Il n'y a donc pas

cole de recrues cette année-ci, les jeunes gens atteignant en 1908 l'âge de recrutement n'étant convoqués qu'en 1909.

On a profité de ce désœuvrement forcé des cadres pour les mettre au ourant des règlements et instructions nouvelles et des prescriptions conernant l'administration et la mobilisation en application de la nouvelle rganisation. Ces exercices des cadres ont eu lieu pendant vingt-huit jours lans tous les régiments d'infanterie non garnisonnés. Dans les autres armes, n a laissé aux chefs de régiment l'initiative de l'organisation des exercices dans les garnisons pour les cadres non employés.

Le programme des exercices a comporté la préparation des cadres à doner aux cours de répétition, l'instruction tactique, l'instruction du tir, de a gymnastique, et des exercices à la baïonnette. Ce dernier fait est ligne de remarque ; il montre que la baïonnette est en train de regagner artiellement la situation qu'elle avait perdue pendant la guerre du Transaal.

* * *

En outre, le service des signaux a été étudié à la suite d'expériences oursuivies pendant plusieurs années. Une nouvelle instruction sur ce serice a paru ce printemps. Elle comprend un court exposé des méthodes de aison optique et électrique, des prescriptions sur l'emploi des méthodes iverses dans les différentes armes et des instructions sur l'organisation du ervice. Dans l'infanterie et l'artillerie, on enseignera le service du téléphone t du sémaphore ; dans la cavalerie, le sémaphore, le système Morse, la téléhonie et la télégraphie ; dans le train, le sémaphore seulement. Des presriptions spéciales ont été rédigées pour les exercices de liaison des troupes echniques.

Chaque régiment d'infanterie, de cavalerie ou d'artillerie de campagne ecevra un détachement de signaleurs composé de 1 officier et 16 caporaux soldats, tous du cadre permanent, et une réserve de 1 officier et 6-8 signaleurs. Ce détachement appartient à l'état-major du régiment. Il est divisé quatre patrouilles de quatre hommes. En outre chaque compagnie (escaron, batterie) aura trois patrouilles de sémaphore de trois soldats et le ême nombre de patrouilles de réserve.

Chaque régiment disposera du matériel suivant :

	Rég. d'inf.	Rég. de caval.
Stations de téléphone	4	—
Stations de téléphone et télégraphe	—	5
Lanternes à signaux	4	4
Câble	1,5 km.	6,0 km.
Fil de téléphone	12 »	24 »

Ajoutez à cela un certain nombre de fanions à signaux et le matériel de sémaphore des compagnies et des escadrons.

L'équipement des régiments d'artillerie sera fixé ultérieurement.

Selon l'instruction, le chef du régiment dispose du détachement de signaleurs. Les patrouilles peuvent être détachées aux bataillons, escadrons, etc. L'officier signaleur est le conseiller technique du chef du régiment pour le service de liaison. Il est chargé de l'organisation du service et prendra soin d'être toujours renseigné sur la situation tactique afin de pouvoir proposer les lignes de liaison les plus favorables.

L'instruction insiste fortement sur l'avantage d'une exploitation effective de nombreuses lignes téléphoniques permanentes qui doivent être utilisées de préférence.

* * *

De même, les travaux de mobilisation et la nouvelle organisation de l'administration ont été préparés pendant les cours des cadres.

La nouvelle organisation a permis de transformer la compagnie en unité administrative. Le chef de compagnie est rendu responsable de l'instruction, de l'administration et de la mobilisation de sa compagnie comme je l'ai dit ci-dessus. L'échelon administratif suivant est le régiment qui jouit d'une grande indépendance. Les bataillons, au contraire, ne sont que des unités tactiques, et le personnel de leur état-major est employé dans l'administration du régiment. Seul le service d'alimentation ne respecte pas l'autonomie de la compagnie. C'est une conséquence du plan des nouvelles casernes qui ne possèdent qu'un réfectoire et une cuisine pour le régiment entier. Dans cette cuisine, un sous-officier fait fonction de chef de cuisine sous l'inspection de l'intendant et du médecin en chef. Ces sous-officiers pris parmi les sergents ou adjudants les plus habiles à ce genre de travail passent un cours de cuisine et d'hygiène de trente jours. Ils sont assistés d'un personnel subalterne de cuisinières et soldats.

Grâce à l'excellence de cette institution et aux soins apportés à l'alimentation, le bien-être de la troupe a beaucoup progressé ces dernières années. Je ne sais ce que l'on demande en Suisse pour la nourriture du soldat, mais chez nous des règlements alimentaires dont les menus ne se répètent pas pendant deux ou trois semaines étaient une impossibilité fantastique il y a quelques années. Les frais de cuisine varient maintenant de 65 à 82 centimes par jour.

D'une manière générale les nouveaux établissements dans les garnisons et surtout le service actif prolongé ont permis de donner plus de soin qu'autrefois au bien-être du soldat. Nombre de régiments ont déjà des jardins qui fournissent les cuisines régimentaires de légumes, concourant ainsi à l'amélioration de l'ordinaire. De même, les sous-officiers mariés ont été auto-

risés à cultiver de petits jardins autour de la caserne, ce qui, espère-t-on, contribuera à les rendre heureux de leur humble position.

On a essayé de diverses autres façons à procurer aux soldats le sentiment du chez soi dans les casernes. De nombreux foyers du soldat ont été créés par l'initiative privée. Des associations travaillent à l'établissement de bibliothèques régimentaires, à la décoration artistique des casernes, etc. Je suis heureux de pouvoir ajouter que les officiers sont les premiers à poursuivre cette œuvre. Ils organisent des cantines dans les casernes, dirigent des cours de conférences, président les clubs de sport régimentaires.

Pendant ces dernières années, le gouvernement a fixé son attention sur ce travail social aux régiments et quelques milliers de francs ont été mis à la disposition des chefs militaires pour faciliter l'organisation des cours de conférences. Cette année-ci, le ministre de la guerre a demandé un crédit de 700 000 fr. pour la construction des cantines et salles de réunion pour les sous-officiers et soldats. Cette somme n'est qu'un commencement, les frais des locaux nécessaires se montant à des millions.

Ainsi secondée par l'Etat et par les efforts dévoués des officiers « l'armée idéale » des enthousiastes modernes approchera, année après année, de sa réalisation.

INFORMATIONS

Bibliothèque militaire fédérale. — Principales acquisitions en juin-juillet 1908 :

Ba 72. *Quellen zur Schweizer Geschichte.* Hrsg. v. d. Allgemeinen Geschichtforschenden Gesellschaft der Schweiz. Neue Folge. I. Abteilg. : 1. Bd. : Heinrich Brunwalds Schweizerchronik. 1. Bd. Hrsg. v. Rud. Luginbühl. Basel 1908. 8.

Ba 315. Daucourt, A. : *Dictionnaire historique des paroisses de l'ancien évêché de Bâle.* Porrentruy 1899-1906. 8. 6 vol.

Bc 292. Burckhardt F. : *Die schweizerische Emigration 1798-1801.* Basel 1908. 8.

Cc 50. Hirn J. : *Tirols Erhebung im Jahre 1809.* Innsbruck 1908. 8.

Da 80. Hardy de Perini : *Batailles françaises.* Tome 6 : *Les armées sous l'ancien régime 1700 à 1789.* Paris 1908. 8.

Da 128. Gachot E. : *Les fastes de Saint-Cyr 1808-1908.* (Figaro illustré, juin 1908). Paris fol.

Dd 245. Leplus H. : *La campagne de 1800 à l'armée des Grisons.* Paris 1908. 8.

De 266. Regensberg, Fr.: 1866. Stuttgart 1904-06. 8. Bd. 1: *Von Dresden bis Münchengrätz. Gitschin-Custozza.* Bd. 2: *Nachod-Trautenau- von Skalitz bis Königgrätz.*

De 267. Hilleprandt, A.-E. v.: *Der Feldzug in Oberitalien im Jahre 1848.* Wien 1867. 8. Mit Kartenband.

Df 474. Immanuel: *Hervorragende Taten aus dem Kriege 1870/71.* Eine Sammlung von Beispielen. Berlin 1904-08. 2 Bde. 8.

Df 475. Mohr, R.: *Die Schlacht bei Wörth. Ein führer über das Schlachtfeld.* Giessen 1908. 8.

Df 476. Lignitz, v.: *Der japanisch-russische Krieg.* I. Teil. Berlin 1908. 8.

E 588. Murat: *Lettres et documents pour servir à l'histoire de Joachim Murat 1767-1815.* Tome 1. Paris 1908. 8.

E 589. Monod, G.: *Allemands et Français. Souvenirs de campagne. Metz-Sedan-La Loire.* Paris 1872. 8.

E 590. Pelet-Narbonne, v.: *Aus dem Tagebuch eines preussischen Korps-adjutanten im böhmischen Feldzuge 1866.* Wien 1908. 8.

E 591. Schulte, A.: *Meine Kriegs-Erlebnisse in den Feldzügen 1864 und 1866.* Minden 1908. 8.

Hc 40. Hervé, H.: *Matériel aéronautique.* VI. fasc.: *Les ancres de cape (ancres flottante).* Paris 1900. 4.

Jb 30. Kleist, v.: *Die Offiziers-Patrouille im Rahmen der strategischen Aufgabe der Kavallerie.* Neu bearbeitet durch G. v. Kuffer. 6. Aufl. Berlin 1908. 8.

Jb 43. *Die Verwendung grösserer Kavalleriemassen in selbstständigen Unternehmungen gegen Flanke und Rücken der feindlichen Armee.* Fünf Preisarbeiten. Wien 1908. 8.

Jd 221. Beckmann: *Zur Maschinengewehrfrage.* Berlin 1908. 8.

Jd 222. Aggermann, J.: *Die elektrischen Scheinwerfer in militär-taktischer Anwendung.* Wien 1908. 8.

Je 58. Nudant, P.: *Deux journées de manœuvres. Infanterie et cyclistes en liaison avec la division de cavalerie.* Paris 1907. 8.

Je 59. Oven, v.: *Taktische Ausbildung der Sanitäts-Offiziere.* Berlin 1908. 8.

Kb 33. Krafft: *Die Aufgaben der Aufnahmeprüfung 1908 für die Kriegsakademie. Besprechungen und Lösungen.* Berlin 1908. 8.

Lb 403. Wille, R.: *Waffenlehre.* 3. Aufl. Ergänzungshefte 2, 3 und 4: *Feldartillerie.* Berlin 1908. 8.

Lb 444. *Leitfaden für den Unterricht in der Waffenlehre an den k. u. k. Militärbildungs- und Erziehungsanstalten.* Wien 1908. 8.

Lb 445. Eberhard, Ritter v.: *Das Wesen der modernen Visiervorrichtung der Land-Artillerie.* Im Auftrage von Fried. Krupp, A.-G., bearbeitet. Berlin 1908. 8.

251. Deguise, V.: *La fortification permanente contemporaine.* Bruxelles 1908. 8. Avec atlas fol.
9. Laymann: *Die Ernährung der Millionenheere des nächsten Krieges.* Berlin 1908. 8.
0. Boissonnet: *L'entretien des armées.* Paris 1907. 8.
1. Pöschek, E.: *Zur Frage der Marschküchen.* Wien 1908. 8.
286. Cron: *Feldtaschenbuch für den Sanitätsdienst im Kriege.* Zweite Aufl. des *Feldtaschenbuches für k. u. k. Militärärzte.* Heft II. Wien 1908. 8.
93. Föst: *Der Dienst der Trains im Kriege.* Berlin 1908. 8.
93. Sölch, J.: *Studien über Gebirgspässe. Mit besonderer Berücksichtigung der Ostalpen.* Stuttgart 1908. 8.
497. Baltzer, A.: *Das Berneroberland und Nachbargebiete. Ein geologischer Führer.* Berlin 1906. 8.
71. Pfülf, E.: *Die Panik im Kriege.* München 1908. 8.
72. Adler, A.: *Die Spionage. Eine völkerrechtliche Studie.* Marburg 1906. 8.
135. Perras, H.: *De la responsabilité de l'Etat en matière d'accidents et de maladies dans l'armée.* Dijon 1908. 8.
137. Coolidge, A.-C.: *Die Vereinigten Staaten als Weltmacht. Eine Betrachtung über internationale Politik.* Berlin 1908. 8.
456. Meyer, L.: *Grundzüge der Deutschen Militärverwaltung.* Zugleich als dritte Auflage des gleichnamigen Werke von R. de l'Homme de Courbière, Berlin 1908. 8.
525. Zwenger: *Angewandte Schiesslehre der Feldartillerie in Beispielen.* Berlin 1908. 8.
219. *Die k. k. Landwehrinfanterie.* Von einem k. u. k. General. Wien 1908. 8.
220. Schmid, H.: *Adjustierungsbilder der österr.-ungarischen Wehrmacht.* Wien 1908. 4.
221. Myrdacz, P.: *Aerzliche Rekrutierungsstatistik von Oesterreich-Ungarn in den Jahren 1894-1905.* Wien 1907. 8.
222. *Vorschrift betr. die Organisation des Landsturms für die gefürstete Grafschaft Tirol und das Land Vorarlberg.* Durchführungsbestimmungen zum Gesetze vom 10. März 1895. Innsbruck 1908. 4.

La Bibliothèque militaire fédérale est à la disposition gratuite des ciers suisses. Franchise de port pour lettres et pour colis jusqu'à concurce de 2 kg.

BIBLIOGRAPHIE

Taktik. Balck, Oberstleutnant beim Stabe Infanterie-Regiments Graf Kirchbach. Erster Teil. Einleitung und formale Taktik der Infanterie. Vierte völlig umgearbeitete und verbesserte Auflage. Mit vielen in den Text gedrukten Ausbildungen. Berlin 1908. Verlag von R. Eisenschmidt.

Il n'existe aucun ouvrage analogue en français. C'est regrettable, car il n'en est pas qui expose plus nettement, d'une façon à la fois plus complète et plus concise, et dans un esprit plus pratique, la tactique et tout ce qui relève d'elle. L'ouvrage est d'ailleurs classique, et il serait superflu de le signaler si la quatrième édition que publie aujourd'hui la maison Eisenschmidt ne constituait pas, par les compléments et les corrections qu'elle apporte, une œuvre à quelques égards nouvelle. C'est, en effet, la tactique non plus éclairée par les seules campagnes de la fin du 19e siècle, c'est la tactique mise au point par l'expérience de la guerre du Transvaal et de la guerre russo-japonaise.

Un des intérêts de cette étude est qu'elle n'offre rien de compassé ni de dogmatique. Certes, l'auteur a son opinion et une opinion arrêtée : sa tactique est celle du feu ; l'ordre en profondeur ne lui inspire guère de confiance ; l'expérience qu'en ont fait les Russes en Mandchourie lui semble sa condamnation. Le feu et le moral ; une troupe et des chefs qui savent l'emploi du fusil et qu'une éducation du temps de paix a rendus tenaces dans leur action, indomptables dans leur énergie, inlassables dans la résistance, cette troupe-là et ces chefs feront réussir les combinaisons stratégiques du commandement. Il n'y a pas de stratégie possible où la tactique ne se met pas à son service.

Ce sont là les idées de Balck, mais sa plume ne les expose pas ou ne les expose que discrètement. Elle préfère en laisser le soin à l'énumération des faits de guerre, et à l'interprétation des règlements tactiques de nombreuses armées. Ainsi présentées elles prennent plus de relief et encouragent à les méditer, à les contrôler, partant à les approfondir.

Au surplus, aucun des domaines auxquels la tactique touche peu ou prou qui ne soit exploré et intelligemment, pratiquement, utilement exploré. Il n'est pas un officier, quelque soit son grade, subalterne ou supérieur, qui ne trouve à consulter une si riche moisson de faits, de documents et de déductions un profit immédiat pour l'exercice de son commandement et plus général par l'étendue des horizons qui lui sont ouverts. L'énumération des grands chapitres de l'ouvrage permettra de se faire une idée de l'abondance du contenu. Il s'agit, rappelons-le, de la tactique formelle de l'infanterie :

Organisation et équipement. — Les formes. — Effets des armes à feu, procédés pour déduire les pertes. — Le feu de l'infanterie. — Le développement du combat. — Les mitrailleuses. — Combat de l'infanterie contre cavalerie. — Combat de l'infanterie contre artillerie. — L'attaque. — L'attaque d'un ennemi déployé pour la défensive. — La défense. — La retraite. — Le combat retenu. — Le combat de l'infanterie d'après les prescriptions étrangères. — L'emploi et le ravitaillement des munitions.

Chacun de ces chapitres fournirait à lui seul la matière d'un volume. Ils tiennent tous en 400 pages, mais 400 pages de substantifique moelle. C'est de l'enseignement condensé et, par là même, hautement instructif.

F. F.

La Cavalleria alla R. Nave Lanciere. Tenente Emilio Salaris. Editori, Officine Tipo-Litografiche G. Scotti et C. — Roma.

Dédiée par la cavalerie au contre-torpilleur « *Lanciere* » cette superbe publication contient dans son texte des matières fort diverses, biographies,

récits de guerre, historique abrégé des différents régiments de lanciers et même des vers. Mais, ce qui intéressera le plus le lecteur étranger ce sont les multiples et belles photographies qui ornent ce journal de grand format. Nous y trouvons, entre autres, les portraits, de nombreux officiers supérieurs de cavalerie et de plusieurs cavaliers en renom. Le capitaine Caprilli n'est naturellement pas oublié parmi ceux qui ont bien mérité de l'arme.

Les officiers italiens qui viennent encore tout récemment de remporter de si brillants succès au concours hippique de Londres, gardent à la mémoire de ce vaillant camarade un souvenir reconnaissant qui ne s'éteindra pas de si tôt.

Ajoutons enfin que sur une planche hors texte, figurent de nombreux instantanés de la grande épreuve internationale de Rome en 1908. P.

L'Angleterre et l'armée anglaise, par le colonel Camille Favre. (Extrait de la *Revue de Paris*.) Broch. de 86 pages. Coulommier 1908. Impr. Paul Brodard.

Le colonel Camille Favre est, sur le continent, un spécialiste des études sur l'armée anglaise. Nos lecteurs ont pu apprécier l'article qu'il a publié dans la livraison de juin de la *Revue militaire suisse* sur *La nouvelle organisation militaire anglaise*. C'est le même sujet qu'il a traité dans la *Revue de Paris*, mais avec de plus amples développements et de plus nombreux détails. Son exposé parfaitement clair initie le lecteur aux efforts du gouvernement anglais pour mettre la Grande-Bretagne à la hauteur des difficultés qu'elle aurait à vaincre dans l'hypothèse nullement improbable où elle deviendrait partie dans les grands conflits de demain. La brochure du colonel Camille Favre est d'une haute actualité ; elle est d'une lecture éminemment utile pour tous ceux qui veulent se rendre compte de l'élément constitué par les forces anglaises dans l'état militaire actuel de l'Europe. F. F.

La fortification permanente contemporaine, par V. Deguise, major du génie, professeur de fortification à l'école d'application de l'artillerie et du génie. Polleunis, Bruxelles 1908. 1 vol. de 238 pages in-8o et atlas in-folio de 14 planches. Prix : 20 francs.

La fortification permanente n'est guère notre métier à nous autres Suisses. Il est possible qu'une partie des éloges que la presse étrangère adresse chaque année à nos aptitudes tactiques et à la bonne discipline de nos troupes soit méritée, mais il est certain que notre ancien chef, le général Dufour, ne serait guère fier de nos connaissances en fortification permanente.

Sans vouloir demander que chaque officier soit un Vauban ou un Brialmont en herbe, il est certainement regrettable qu'il n'existe dans notre armée aucun manuel officiel pour l'enseignement de la fortification permanente. On l'enseigne d'ailleurs fort peu, à tort ou à raison. Peut-être n'y a-t-il pas grand inconvénient à ce qu'un officier d'infanterie, d'artillerie ou cavalerie ignore sa vie durant ce qu'est un bastion, une caponnière ou une contrescarpe. Cependant il y aurait certainement avantage à ce qu'il y eût un corps de doctrines officiel de façon à ce que l'enseignement que l'on donne aux officiers du génie, des forteresses et aux officiers supérieurs des autres armes ne varie pas au gré de celui qui le donne. A défaut de doctrine officielle, ceux de nos officiers que les questions de fortification touchent de plus près feront bien de lire le livre du commandant Deguise. Ils y trouveront certains principes, hélas ! trop oubliés chez nous, par exemple, celui-ci :

« La fortification permanente présentera un obstacle puissant, énergiquement défendu, indestructible de loin par l'artillerie et très difficilement

destructible lorsque l'adversaire, engagé dans la dernière phase de l'attaque pied à pied, sera arrivé sur le terrain occupé par la fortification. »

Il y a quelque part chez nous un mur que je ne nommerai pas, et sur lequel un ennemi entreprenant pourrait bien un jour inscrire cette phrase en lettres de sang, si nous n'y mettons ordre.

Ce n'est d'ailleurs pas seulement chez nous mais aussi ailleurs, qu'on a souvent dans les dernières années, fait trop bon marché de l'obstacle en fortification permanente. Heureusement Port-Arthur est venu rappeler à ceux qui l'avaient oublié que le fort doit être surtout un *point d'appui d'infanterie protégé par un obstacle infranchissable*, tandis qu'il y a chez nous et ailleurs des forts qui sont tout sauf cela.

Il ne faut d'ailleurs pas que le terme « point d'appui d'infanterie » soit pris trop à la lettre.

Dans les forteresses proprement dites la tendance actuelle est de ne mettre dans les forts que quelques pièces d'artillerie légère et de placer les pièces de gros calibre dans des batteries spéciales.

Dans des forts isolés comme les nôtres, l'artillerie lourde est, cela va sans dire, indispensable, mais c'est malgré tout sur le fantassin que repose au moment suprême le sort de l'ouvrage et non sur le canonnier qui, enfermé sous sa coupole, ne voit ni n'entend ce qui se passe autour de lui.

Si nous avons un reproche à faire au commandant Deguise c'est d'avoir complètement laissé de côté le fort isolé, auquel il ne consacre que ces quelques lignes :

« Dans les applications de la fortification contemporaine, on distingue :

1° La forteresse élevée autour d'un centre de population ;

2° la forteresse à l'intérieur de laquelle ne se trouve aucun centre de population. L'expression la plus simple de cette catégorie de forteresses est le *fort isolé*, c'est-à-dire l'ouvrage fermé de toutes parts, susceptible de faire face à une attaque enveloppante.

Dans le présent travail, nous ne rechercherons que les conditions générales d'organisation d'une forteresse élevée autour d'un centre important de population. »

La lutte théorique entre le système périphérique des forts isolés et le système central a fait couler autrefois beaucoup d'encre, et s'est terminée en Belgique, il y a un demi-siècle, par la création du grand camp retranché d'Anvers.

Aujourd'hui, les temps ont bien changé. La portée des pièces de siège est devenue telle que pour protéger efficacement le centre de population, la moindre forteresse atteint 50-100 km. de développement, et exige une armée pour sa défense. L'on se trouve ainsi amené dans bien des cas à renoncer à la protection du centre de la population. L'on se borne alors à interdire le passage au moyen d'un fort isolé ou d'un groupe d'ouvrages.

Il aurait été fort intéressant de voir traiter cette question par un écrivain de la compétence du commandant Deguise. Peut-être sera-ce pour un prochain volume ; la matière ne manquerait pas.

Quoi qu'il en soit le livre du commandant Deguise constitue une contribution importante à la théorie de la fortification permanente contemporaine et fait dignement pendant à son récent ouvrage sur « la fortification passagère et semi-permanente ». L.

Le thème tactique (Théorie et méthode), par le capitaine breveté E. Dosse, du 10e bataillon de chasseurs. — 1 broch. grand in-8° de 99 pages. — Paris et Nancy, Berger-Levrault & Cie, 1908. — Prix : 2 francs.

Le capitaine Dosse a fort bien compris les dangers du schématisme, et il s'est appliqué à les éviter en se refusant à nous présenter des solutions-types et en se bornant à énoncer quelques principes généraux qu'il est dif-

il, indispensable de connaître. Mais n'est-il pas tombé lui-même dans quelque chose de fort voisin du schématisme en énumérant les trois qualités de la cavalerie et ses quatre défauts, les cinq qualités de l'infanterie et son unique défaut, les quatre qualités de l'artillerie et sa demi-douzaine de défauts ? Le jour où on fera tenir l'art militaire en quelques formules aussi simples, on pourra dormir sur ses deux oreilles,... sauf à être réveillé par quelqu'un qui aura su trouver aux diverses armes certaines qualités non cataloguées. Rappelons nous le mot de Clausewitz : c'est toujours ce sur quoi on ne comptait pas qui se produit. C'est ce qu'on n'a pas compté avec quoi il faut compter.
E. M.

Cavalerie contre infanterie, par le capitaine Marcel JORAN. — Grand in-8°, de 77 pages, avec une carte. — Paris et Nancy, Berger-Levrault & Cie, 1908. — Prix : 2 fr. 50.

Extraite de la *Revue de cavalerie* (et c'est dire ce qu'elle vaut), cette étude mérite déjà d'être signalée parce qu'elle est l'œuvre d'un officier d'infanterie breveté. A ce titre, il pourrait se montrer dédaigneux d'une arme qui n'est pas la sienne. Loin de là : il s'efforce de montrer que le rôle de cette arme est plus grand que jamais. Par contre, il prétend que ce rôle est transformé ; que le temps n'est plus du particularisme ; que la solidarité de tous les combattants est devenue une nécessité plus grande encore que par le passé, et que l'union de l'infanterie avec la cavalerie fera leur force.
E. M.

Emploi des mitrailleuses sur le champ de bataille. Leur tactique, par V. NOEL, capitaine-adjoint d'état-major. (Extrait de la *Revue de l'armée belge*.) Broch. de 96 pages. Liège 1908. Impr. La Meuse.

Le capitaine Noël continue dans la *Revue de l'armée belge* les études du lieutenant Noël sur les mitrailleuses. Sa dernière brochure met à jour la question de l'emploi de cet engin nouveau en l'éclairant, entre autres, de l'expérience qui en a été faite en Mandchourie. Esprit pondéré et réfléchi, l'auteur conclut qu'il faut se tenir à égale distance des exagérations de ceux qui voient dans la mitrailleuse une panacée et de ceux qui n'admettent son intervention que très limitée à quelques cas tout à fait spéciaux.

La mitrailleuse peut jouer un rôle important, mais à titre seulement de complément du canon et du fusil, du fusil surtout. Le capitaine Noël estime qu'elle doit devenir un organe régimentaire. Alliant à une énorme capacité de feux une mobilité comparable à celle du fantassin, elle a trouvé en Mandchourie et trouvera plus encore dans les campagnes de l'avenir, son emploi dans l'offensive comme dans la défensive. Judicieusement employée par un personnel servant de choix, elle deviendra une excellente arme d'occasion.
F. F.

Spicheren (6 août 1870), par le lieutenant-colonel MAISTRE, du 79e rég. d'infanterie, ancien professeur à l'école supérieure de guerre. Préface de M. le général Langlois. Avec 9 cartes et 10 vues panoramiques hors texte. Paris et Nancy 1908. Berger-Levrault & Cie, éditeurs.

La *Revue Militaire Suisse* a signalé déjà cet ouvrage remarquable lorsqu'il a paru dans la *Revue militaire générale*. Il est publié aujourd'hui en un volume séparé. Une préface de M. le général Langlois en résume l'esprit et le but.

Spicheren appartient à ce que l'on pourrait appeler la nouvelle école des écrivains militaires français. La France avait une revanche à prendre sur l'Allemagne. Dès les années qui suivirent la guerre de 1870-71, l'Allemagne a assisté à une copieuse effloraison d'ouvrages exposant, scrutant, commen-

tant la campagne. Guidés par l'œuvre du grand état-major prussien, des historiens militaires s'appliquèrent à pénétrer le détail de chaque combat, de chaque engagement, cherchant tantôt à établir une doctrine du commandement, tantôt à fixer simplement un point de tactique, et toujours à instruire les générations naissantes des causes des victoires de leurs aînés.

Sous l'influence de cette littérature très abondante, très documentée, mais de documents puisés surtout à des sources allemandes, l'opinion se répandit, presque universelle, et même en France, que l'armée prussienne avait vaincu par sa valeur absolue.

Dès lors, l'ouvrage de l'état-major prussien a trouvé une contre-partie dans celui de l'état-major français encore en voie de publication. Et c'est en France, maintenant, qu'une petite pleïade d'écrivains nouveaux expose, scrute et commente les documents, reprenant bataille après bataille, combat après combat.

Peu à peu, une réaction se produit dans les opinions. Sans diminuer, l'admiration pour le commandement allemand, le commandement en sous-ordre spécialement, devient plus raisonné. On s'aperçoit que sa valeur n'a pas été absolue mais relative, comme toute chose en ce monde, et que ses succès furent rendus plus éclatants par l'insuffisance de l'adversaire. Puis, examinant les faits et gestes de cet adversaire, on s'aperçoit qu'il faut jeter la pierre moins aux hommes qu'au système et que tandis que les succès du vainqueur étaient dus à une admirable unité de vue et d'esprit de tous les chefs ou de leur très grande majorité, les revers du vaincu étaient dus à une longue inertie des esprits, entraînant la méconnaissance totale et générale de toutes les conditions et de toutes les exigences de la guerre.

Plus d'un écrivain l'a déjà démontré, hors de France avant qu'en France. Le lieutenant-colonel Maistre le démontre à son tour, dans son étude véritablement magistrale de la bataille de Spicheren.

Il a choisi cette dernière, dit-il, parce qu'elle révèle toutes les causes militaires des revers de la France. On en pourrait dire autant, du plus au moins, de toutes les batailles depuis Wissembourg jusqu'à Sedan. Mais il est exact qu'aucune autre ne fait ressortir d'une manière aussi saillante l'opposition entre les chefs des deux armées. Dans chaque phase de la bataille, pour ainsi dire, ils se servent réciproquement de repoussoir, et le contraste met plus crûment en évidence les qualités des uns, les défauts des autres.

« Quand les armées allemandes furent déployées sur le Rhin, écrit von der Goltz, il n'aurait pas été possible de trouver un seul général allemand qui ne se fut décidé, de lui-même, à se porter en avant dans la direction de l'adversaire. Utiliser notre supériorité comme nombre et comme valeur de nos combattants par une prompte et énergique offensive, tel était notre sentiment à tous. Ce principe, nous l'avions respiré avec l'air de nos écoles militaires. »

Voilà le côté prussien. Le côté français ? le lieutenant-colonel Maistre va nous le dire :

«...La passivité, l'inertie, la paralysie des ressorts moraux, qui aboutissent à une série de défaillances individuelles, inconscientes, se clôturant et culminant en quelque sorte par la défaillance la plus extraordinaire de toutes : un chef se déclarant vaincu sans l'être, abandonnant gratuitement à un adversaire presque battu tout le champ de bataille avec tous les avantages matériels et les conséquences morales de la victoire...»

Tels sont les enseignements que l'auteur tire de son exposé. Il a suivi les chefs des deux partis pas à pas ; il s'est efforcé — je cite ici le général Langlois — « de pénétrer les idées, les sentiments et les passions des acteurs du drame, de voir avec eux les situations qu'ils ont reçues, de discerner les mobiles successifs qui à chaque moment de la lutte, ont véritablement déterminé leurs actes. »

C'est là ce qui rend si vivant, si attachant le récit du colonel Maistre, et en fait, pour tout officier, une captivante et précieuse leçon d'histoire militaire. F. F.

Les avantages du militarisme au point de vue économique et social, par le lieutenant Jean MONTAGNE, de l'infanterie coloniale. — 1 vol. in-12° de 213 pages. — Paris et Nancy, Berger-Levrault & Cie, 1908. — Prix : 2 fr. 50.

Soutenir que le patriotisme et le militarisme ont pour bases l'intérêt et l'égoïsme, c'est proprement enfoncer une porte ouverte. Il est vrai qu'on se complaît à présenter l'amour de la patrie comme un sentiment élevé, et la guerre comme une crise dans laquelle une nation s'épure. Le lieutenant Jean Montagne ne s'est pas embarrassé de ces considérations d'ordre purement sentimental, et, se bornant à considérer le côté scientifique de la question, il a déployé pas mal d'érudition et un certain appareil de logique à établir — aimable paradoxe ! — que « le développement progressif des armements, si déploré, loin de donner lieu à *aucun* inconvénient, pécuniaire ou autre, comporte, au contraire, des avantages tels, que *leur nécessité survivrait à leur raison d'être*; autrement dit, que si, par impossible, toute menace de guerre pouvait être définitivement écartée, la suppression des armements ne s'effectuerait pas sans frapper cruellement toute la population dans ses moyens d'existence. » E. M.

Le Centenaire de Saint-Cyr (1808-1908). — 1 vol. grand in-8° de 208 pages, avec illustrations hors texte et dans le texte, planches en couleurs et reproduction de documents de l'époque. — Paris et Nancy, Berger-Levrault & Cie. — Prix : 3 francs.

Un décret du 24 mars 1808 ordonnait que, le 1er juillet, l'école militaire de Fontainebleau fût transférée à Saint-Cyr. Pourquoi est-ce seulement le 3 qu'arrivèrent dans leur nouvelle résidence, pour y occuper l'ancienne maison royale de Saint-Louis, les 483 élèves de l'Ecole spéciale militaire que Napoléon n'avait pas voulu maintenir, à côté de la cour, à Fontainebleau ? Je l'ignore. Toujours est-il que le centenaire a pu être célébré sans erreur sensible au commencement de juin.

A cette occasion, un comité de rédaction a été chargé de faire paraître le très beau et très intéressant volume que voici. C'est un historique agrémenté de citations humoristiques, de détails anecdotiques, et de dessins, d'aquarelles, fort agréables. Mais pourquoi s'être confiné dans l'histoire biographique ou n'en être sorti que pour conter l'évolution de la tenue, par exemple, sans relater les transformations des programmes, sans dire un mot des discussions qui ont eu lieu au sujet de l'avenir de l'Ecole, de l'orientation à donner aux études ? Sujets trop brûlants, sans doute. Et, en effet, la question est plus brûlante que jamais. E. M.

Les forces morales pour la guerre par le général BERNARD, commandant l'artillerie en Algérie. — Grand in-8°, de 39 pages. — Paris et Nancy, Berger-Levrault & Cie, 1908. — Prix : 1 fr. 50.

Ces quatre *Lettres à un jeune officier* ont paru dans la *Revue militaire générale*. Elles sont dignes de cet honneur, car un souffle généreux les anime. Dirai-je que l'argumentation m'en semble un peu fragile ? Affirmer que le secret de l'avenir se trouve dans l'étude du passé, — en d'autres termes, admettre que l'histoire n'est qu'un perpétuel recommencement, — c'est un procédé de discussion fort en usage. Mais il faudrait préalablement prouver qu'il en est ainsi. E. M.

Onoranze centenarie a Giovanni Cavalli, gloria del l'artiglieria italiana. Turin, 1908.

Nel Centenario della nascita del Generale Giovanni Cavalli. Rome, 1908.

Ces deux élégantes plaquettes, publiées l'une par un comité d'officiers d'artillerie, l'autre par la « *Rivista d'artigliera et genio* » sont destinées à perpétuer le souvenir du lieutenant-général Cavalli, en son temps membre du comité de l'artillerie et commandant de l'académie militaire.

Né à Novare en 1808 et décédé à Turin en 1879, le général Cavalli fit toute sa carrière dans l'artillerie et fut sans contredit un des artilleurs les plus distingués de tous les temps. C'est à lui que l'on doit les premiers modèles employables de canons rayés se chargeant par la culasse.

A l'occasion du centième anniversaire de la naissance de l'illustre artilleur, ses anciens élèves ont fait, avec le concours du ministère de la guerre, placer son buste à l'académie militaire de Turin et au laboratoire d'artillerie de Rome, et organisé dans ces deux endroits de petites fêtes commémoratives dont les deux brochures forment le compte rendu.

L.

Instruction du peloton pour le combat, par le général de Benoist. Nouvelle édition. — 1 vol in-12° de 142 pages. — Paris et Nancy, Berger-Levrault & Cie, 1908. — Prix : 1 fr. 25.

Ce n'est pas le général de Benoist qui a préparé cette nouvelle édition, en tenant compte des modifications apportées au règlement par les remaniements qu'il a subi depuis dix ans ; mais l'éditeur de cet opuscule s'est appliqué à respecter la pensée de l'éminent auteur.

Ce petit volume est très répandu dans la cavalerie, il y est très apprécié, et son succès est justifié. Son titre exact, que je vais transcrire tout au long, donnera, je pense, une idée suffisante de son contenu et de l'esprit qui y règne.

Donc, voici :

Procédés d'instruction employés par le général Jules de Benoist au 28e dragons (1888-1889), au 22e lanciers (1889-1893), et à la 7e brigade de dragons-lanciers (1893-1894) pour mettre les pelotons à même : 1° de suivre leur chef à toutes les allures à travers tous les terrains ; 2° d'exécuter en ordre, au galop allongé, les manœuvres préparatoires à la charge ; 3° de charger et de combattre.

Ouf ! E. M.

Per il tiro a segno, par le lieutenant Salaris.

La brochure de 35 pages du lieutenant Salaris est un éloquent plaidoyer en faveur du tir à la cible. A la lecture, les raisons invoquées par l'auteur devraient convaincre le peuple entier, y compris certaines personnalités qui hélas font plus de politique, semble-t-il, qu'autre chose.

L'auteur veut créer une institution nationale, vraie préparation militaire, en obligeant les jeunes gens dès l'âge de 17 ans à participer au tir à la cible. L'instruction se donnerait le dimanche matin, sous la direction des officiers en congé.

Les idées du lieutenant Salaris sont justes. Elles ont pour base le développement toujours plus grand des jeunes gens appelés à servir dans l'armée. Entre 17 et 20 ans l'enthousiasme et le goût pour le tir offrent beaucoup de chances de succès, à condition toutefois que la politique n'entre pas en ligne dans la formation des sociétés.

Nous ne nous faisons aucune illusion sur les difficultés à vaincre. Nous admirons simplement la persévérance et l'énergie que l'auteur apporte dans la lutte pour ses idées.

A. F.

Lausanne. — Imprimeries Réunies.

REVUE MILITAIRE SUISSE

LIII[e] Année — N° 10 — Octobre 1908

Les manœuvres du 3[me] corps d'armée

Les manœuvres du 3[e] corps d'armée qui se sont déroulées entre Winterthour et Wil ont donné lieu à un certain nombre d'observations intéressantes. De même que nous l'avions fait, il y a deux ans, pour les manœuvres du 4[e] corps dans le Toggenbourg, nous emprunterons à un écrivain militaire étranger d'une grande réputation une notable partie de ces observations. En 1906, ce fut le général Langlois, qui correspondait au *Temps* et à la *France militaire*; cette année-ci, ce sera le général Bonnal, qui a correspondu au *Gaulois*[1]. Nous trouvons à procéder ainsi, de temps à autre, l'avantage de soumettre à nos lecteurs suisses des critiques d'une mentalité à maints égards différente de celle la plus répandue dans notre armée, d'où matière à d'inédites et plus suggestives réflexions.

* * *

Observation préalable : les troupes du 3[e] corps d'armée se sont trouvées cette année-ci dans des conditions spéciales et particulièrement difficiles. Après un intervalle de deux années, et alors que soldats et cadres appartiennent encore dans leur totalité au régime d'instruction de 1874, elles ont été appelées à une période de manœuvres du nouveau système, période abrégée qui, en application de la loi de 1907, devait être affectée essentiellement à l'instruction des états-majors supérieurs. A cette difficulté s'en ajoutait une seconde : la première application du nouveau règlement d'exercice pour l'infanterie, exigeant une reprise de l'instruction individuelle et de celle des unités subalternes.

[1] Numéros des 10 et 14 septembre 1908.

Le commandement du 3e corps d'armée a prévu, en conséquence, un programme général de transition, destiné à faire, dans la mesure du possible, la part de l'instruction de détail et celle des hauts états-majors. La première semaine a été consacrée à celle-là ; les exercices n'ont pas dépassé le cadre de la compagnie et du bataillon. Les manœuvres proprement dites ont rempli la seconde ; elles ont mis aux prises les deux divisions du corps, sans l'habituelle période préliminaire d'exercices des régiments et des brigades.

Cela étant, il convient de limiter le champ des remarques. On ne saurait, entre autres, exiger de l'infanterie du 3e corps l'aisance des opérations qu'elle acquerra par une pratique plus prolongée des nouvelles dispositions réglementaires, ni de l'ensemble des armes en général la précision et la promptitude des mouvements qui seront obtenues dorénavant par l'instruction plus approfondie de la recrue et du cadre subalterne, alors qu'elles l'étaient jusqu'ici par les cours de répétition de trois semaines.

Dans l'appréciation des manœuvres du 3e corps d'armée, il faut s'arrêter de préférence aux opérations d'ensemble, au maniement des grandes unités. Là réside leur enseignement principal. Ainsi d'ailleurs semble l'avoir voulu la direction des manœuvres dont le thème, fort intéressant, laissait aux commandants supérieurs une latitude dans le choix de leurs décisions plus grande encore que de coutume et ménageait à l'élément stratégique une plus large part.

*
* *

La *6e division* (colonel-divisionnaire Wyss) représente le *parti bleu*. Lui sont attachés : le 8e régiment de cavalerie avec la 4e compagnie de mitrailleurs à cheval ; le 9e régiment d'artillerie de campagne ; la compagnie de pontonniers I/3 ; ½ compagnie de télégraphistes.

La 7e *division* (colonel-divisionnaire Schiess) appartient au *parti rouge*. Elle est diminuée de l'état-major du groupe d'artillerie I/8 et des batteries de campagne 44 et 45, et augmentée de ½ compagnie de télégraphistes.

Une *division de cavalerie* (colonel Wildbolz) appartient également au *parti rouge*. Elle est formée des 2e et 3e brigades de cavalerie, de ½ compagnie de guides 12, du groupe de deux batteries enlevé à la 7e division et de la compagnie de pontonniers II/3.

En résumé, les effectifs sont les suivants :

A la 6e division : 11 350 hommes, 8 mitrailleuses, 47 canons (12 batteries) ;

A la 7e division : 11 150 hommes, 16 canons (4 batteries) ;

A la division de cavalerie : 2070 hommes, 16 mitrailleuses, 8 canons (2 batteries).

Situation initiale.

Parti bleu.

Une armée du sud bleue bloque un détachement d'armée rouge dans un camp retranché près de Brugg.

La 6e division est à l'aile droite de l'armée bleue. Le 6 septembre, son commandant, à Dieldsdorf, reçoit l'ordre suivant :

Wohlen, le 6 septembre 1908, 9 h. m.

1. Des informations obtenues sur l'ennemi, il résulte avec certitude que des forces importantes destinées à le débloquer vont s'avancer de Mulhouse en Alsace. Un autre détachement, évalué de l'effectif d'une division, se rassemble sur le lac de Constance supérieur ; il a probablement la même destination.

2. J'oppose les 1er et 2e corps d'armée au premier détachement, dans le Jura.

Portez-vous avec votre division à la rencontre de celui qui est signalé sur le lac de Constance supérieur pour le refouler.

Parti rouge.

La 7e division rouge s'est rassemblée les premiers jours de septembre sur le lac de Constance supérieur. Le 5 au soir, son commandant, à Reineck, reçoit l'ordre suivant :

Mulhouse, le 5 septembre 1908, 2 h. s.

1. Notre détachement du sud du Rhin est investi près de Brugg par de grosses forces ennemies.

2. Dès le 5 septembre, je marche de Mulhouse sur Bâle pour le dégager. Je me propose d'attaquer l'armée d'investissement le 8.

3. Marchez, dans le même but, par Wil-Winterthour, contre le front nord-est de l'ennemi.

Pour justifier, la veille de l'exercice, la concentration des deux divisions depuis leurs cantonnements du cours préparatoire, la

6e fut supposée avoir entrepris sa marche sur Wil dès le 6 septembre. Le soir, sa cavalerie a atteint Ober-Winterthour ; ses pointes d'infanterie la ligne Brutten-Wulflingen.

Le même jour, tard dans la soirée et après une étape fatigante, les têtes de colonnes de la 7e ont atteint la ligne Bischofszell-Oberbüren-Oberüzwil.

Division de cavalerie.

La division de cavalerie rouge est supposée être venue du nord par voie ferrée et avoir débarqué le 6 septembre à Engen et à Stockach.

Le même jour, son commandant reçoit de l'armée les directions suivantes :

Mulhouse, le 5 septembre 1908, 8 h. s.

1. Notre détachement d'armée du sud du Rhin est investi près de Brugg par de grosses forces ennemies.

J'ai commencé hier un mouvement sur Bâle pour le dégager.

Notre 7e division marche dans la même intention du lac de Constance supérieur sur Winterthour. Elle atteindra vraisemblablement la Thur ce soir.

2. Il est probable que l'ennemi détachera partie de ses forces contre elle. Appuyez le mouvement de la division tout en opérant de façon indépendante.

En exécution de cet ordre, la division de cavalerie est supposée avoir poussé ses pointes le même jour jusqu'au Rhin, à Diessenhofen et Stein, et avoir échelonné le reste de ses forces en arrière le long des routes Engen-Diessenhofen et Stockach-Singen. En réalité, elle stationnera le 6 vers Diessenhofen et Stein pour, de là, entreprendre ses opérations le 7 en se basant sur l'hypothèse de l'échelonnement prescrit.

Pendant cette même journée, les troupes de la 6e division ont stationné dans le rayon Wülflingen-Neftenbach-Bülach-Embrach-Brutten. Cavalerie et mitrailleurs à Ober-Winterthour.

La 7e division a stationné sur la rive droite de la Thur dans le rayon Bischofszell-Jonschwil-Gossau-Waldkirch.

L'état de guerre débute le 6 à 6 h. du soir.

* * *

A première lecture, le thème des manœuvres paraît un peu compliqué. En réalité, il n'en est rien ; un coup d'œil sur la carte suffit à l'éclairer.

Les deux divisions placées en présence l'une de l'autre ne sont dans la dépendance de leurs armées que pour le but final à atteindre ; elles sont absolument indépendantes quand à leurs mouvements. Seule la 7e a été liée pour la route à suivre : elle doit marcher par Wil-Winterthour. C'est une nécessité imposée par l'intention de la direction des manœuvres de faire agir la division de cavalerie à titre de force détachée et de la disposer d'emblée comme une menace sur le flanc gauche de la 6e.

Cette dernière n'est limitée dans le choix de ses moyens par aucune restriction quelconque. Sa route ne pouvait lui être indiquée, car un des problèmes à résoudre par son chef est précisément de déterminer la direction d'approche de l'adversaire. Quand à la façon dont il estimerait devoir remplir sa mission, par üne offensive immédiate, ou par une attente préalable suivie d'une offensive une fois la direction de la marche ennemie déterminée, ou même par l'occupation d'une position défensive, toutes ces alternatives sont sauvegardées... ou, du moins, à peu près, car l'ordre de se porter à la rencontre de l'adversaire et de le *refouler* (zurückschlagen) est bien un stimulant à la forme offensive.

Enfin, une inconnue était ménagée par la destination et le lieu de réunion demeurés secrets de la division de cavalerie. Et ils restèrent effectivement secrets jusqu'au moment des opérations. Ce fut alors seulement que le commandant de la cavalerie comme celui de la 7e division apprirent qu'ils formaient le même parti et devaient combiner leurs opérations.

* * *

Ainsi, « une division bleue, écrit le général Bonnal, très forte en artillerie (48 canons et 8 mitrailleuses) et comptant 4 escadrons, marche à la rencontre d'une division rouge beaucoup plus faible, immédiatement, puisqu'elle n'a que 16 canons et un escadron, mais pour le compte de laquelle opérera une division de cavalerie rouge venant du nord et qui renferme 12 escadrons, 16 mitrailleuses et 8 canons.

« Lequel des deux partis l'emportera ? est-ce le riche en artillerie et pauvre en cavalerie, ou celui, de moitié moins fort comme nombre de canons, qui pourra disposer, à un moment donné, d'une très nombreuse cavalerie ? Le problème valait la peine d'être posé, et on le verra reproduit en France aux prochaines

manœuvres d'armées, où le parti rouge sera pourvu de deux divisions de cavalerie, alors qu'au parti bleu la cavalerie d'exploration sera remplacée — et combien mal ! — par un bataillon de cyclistes.

» Le thème des manœuvres du 3e corps d'armée suisse présente cet autre avantage qu'il sort de la routine, en mettant les chefs des deux partis dans la nécessité de solutionner sur-le-champ les problèmes qu'amèneront les agissements de la division de cavalerie indépendante.

» Ce thème aura l'heur de déplaire à certains militaires enclins à dénier toute valeur éducatrice à la stratégie. On ne peut que les plaindre, tout en leur accordant des circonstances atténuantes, attendu qu'on a fait, il y a quelque vingt ans, aussi bien en France qu'à l'étranger, un tel abus des situations stratégiques, qu'une réaction était inévitable.

» La stratégie — art d'un ordre élevé — n'est pas à la portée de tous, alors que la tactique convient au plus grand nombre [1]. »

Journée du 7 septembre.

En exécution de leurs missions, les chefs des partis prirent, en résumé, les dispositions suivantes :

La 6e division formula un ordre de marche daté du 6 à 4 h. 30 du soir. Elle n'avait à ce moment aucun renseignement sur l'ennemi autre que ceux contenus dans l'ordre d'armée.

Elle envoya le régiment de cavalerie explorer la ligne de la Murg, dans le secteur Oberuzwil-Wil-Affeltrangen.

Sous cette protection, elle marcha en deux colonnes de brigade mixte par les deux routes Winterthur-Elgg-Aadorf-Wil et Ober-Winterthour- Bertschikon-Hagenbuch-Wängi-Wil : savoir, à la colonne de droite la 12e brigade avec les carabiniers, le 7e régiment d'artillerie, une compagnie de sapeurs, les pontonniers et les télégraphistes ; à la colonne de gauche, la 11e brigade, le 9e régiment d'artillerie, une compagnie de sapeurs. Les guides furent répartis à raison d'un peloton à la colonne de droite, deux pelotons à celle de gauche.

Les unités d'infanterie passèrent, celle de droite, à 8 h. m. la

[1] Afin d'éviter des répétitions, disons une fois pour toutes que les passages guillemetés seront empruntés aux articles de M. le général Bonnal. *(Réd.)*

voie ferrée Bülach-Winterthour, près de Töss, celle de gauche à 7 h. 30 m. le point 434 de la route Wülflingen-Winterthour.

La 7e division formula un ordre de marche à 7 h. 30 s. Le commandant de la division de cavalerie lui avait dépêché une patrouille de communication à 6 h. du soir, l'informant de son concours, mais cette patrouille n'était pas encore arrivée. La 7e division se mit en mouvement sur une seule colonne par la route de Wil-Munchweiler-Aadorf, sa pointe d'infanterie devant passer le pont de Schwarzenbach à 9 h. m.

La division de cavalerie se rassembla à 6 h. vers Basadingen et se mit en route à 6 h. 30 direction Nesslingen où elle franchit la Thur. De là, en deux colonnes d'une brigade et une batterie chacune, elle dirigea sa marche d'une part sur le flanc gauche de la 6e division, de l'autre devant la colonne de gauche de celle-ci ; les deux brigades se trouvèrent bientôt séparées par le ravin de la Murg, l'une, la 2e vers Hagenbuch, l'autre, la 3e, vers Matzingen. C'est de ces deux points qu'elles prononçèrent deux attaques séparées vers la fin de la matinée. L'attaque de la 2e brigade, conduite avec hésitation, laissa à l'infanterie bleue le temps de se déployer. Celle de la 3e brigade, contre la hauteur très dominante de Burg se heurta à de faibles forces mais trop bien postées pour être délogées par une troupe de cavalerie.

Cependant la 6e division suspendit sa marche et n'estima pas devoir la reprendre. La 7e division était apparue à ce moment sur la rive droite de la Lutzel-Murg et le colonel Wyss estima l'heure trop avancée et la fatigue suffisante pour ne pas passer le jour même à l'attaque. Il s'établit sur la rive gauche de la Lutzel-Murg, tandis que le colonel Schiess suspendant également son mouvement s'installait vers Wängi (14e brigade) et sur les hauteurs de Tuttwil (13e brigade).

* * *

Le général Bonnal formule au sujet de cette journée les appréciations suivantes :

Au sujet de la 6e division :

Sachant, d'après le thème, que le parti rouge avait des forces du côté de Brugg et un détachement (7e division) près de l'extrémité sud-est du lac de Constance, le chef du parti bleu avait à se préoccuper de la région intermédiaire, autrement dit, du cours de la Thur.

Or, il n'a fait envoyer aucune reconnaissance de ce côté, en sorte que la présence de la division de cavalerie rouge à Stein lui est restée absolument inconnue jusqu'au moment, le 7 vers dix-heures du matin, où la 6e division a vu sa colonne de gauche attaquée, en cours de marche, par une brigade de dragons rouges, comme on le racontera plus loin.

L'exploration de la cavalerie en Suisse devrait revêtir un caractère en rapport avec la nature du pays. Ici, point de secteurs, mais des objectifs situés sur les routes et envoi de reconnaissances en tous sens sur les directions conduisant aux localités importantes et aux ponts qui permettent de franchir les rivières non guéables.

Si on eût ainsi fait à la 6e division bleue, on aurait su, dans la nuit du 6 au 7 septembre, et au plus tard le 7 au matin, qu'une masse de cavalerie rouge se tenait entre le Rhin et la Thur.

Les mesures de protection correspondant à cette reconnaissance se fussent imposées, comme l'envoi d'une forte flanc-garde (deux ou trois bataillons, un escadron et trois batteries), de bonne heure, à Frauenfeld.

Au sujet de la division de cavalerie en deux détachements :

En agissant ainsi le chef de la division de cavalerie rouge séparait ses forces avec l'espoir que l'une au moins de ses brigades rencontrerait l'ennemi en flanc et par surprise.

En cela, il s'est trompé, à notre avis, parce que l'on ne saurait être trop fort au point d'attaque, quand bien même ce point aurait été mal choisi.

En fait, la brigade de cavalerie d'aile droite était arrêtée, vers 11 heures, derrière la hauteur nord du hameau de Stegen, lorsque son escadron d'avant-garde parvint à quelques centaines de mètres de la colonne de gauche de la 6e division bleue, alors que le deuxième groupe d'artillerie de cette colonne défilait devant le dit escadron.

Si, à ce moment, la cavalerie rouge eût chargé, elle se fut emparée, sans coup férir, de trois batteries bleues ; mais cette cavalerie opérant par bonds, suivis de longs arrêts, à l'instar de l'infanterie, ne pouvait obtenir un tel résultat.

La conséquence de ces lenteurs fut que son attaque devint une surprise, non pour les bleus, mais pour elle-même, en ce sens que l'infanterie de la colonne de gauche bleue eut le temps de déployer sur son flanc extérieur des fractions importantes, qui fusillèrent la cavalerie rouge galopant à l'attaque, mais trop tard.

Pendant ce temps, la brigade de cavalerie rouge, lancée d'Ellikon, par Frauenfeld, sur Matzingen, ne trouva rien devant elle, repassa la Murg et vint sur Hagenbuch, au bruit du canon de l'autre brigade, car il faut dire que la batterie et la compagnie de mitrailleuses de cette brigade entrèrent en action un peu après onze heures, pour recueillir les cavaliers repoussés par le feu de l'infanterie bleue.

Les canons et les mitrailleuses de la brigade de cavalerie rouge, d'aile droite, provoquèrent par leurs feux l'entrée en action, face au nord, des 6 batteries composant l'artillerie de la colonne bleue de gauche, et le déploiement, du même côté, de 8 à 10 bataillons sur 13.

C'eût été un avantage sérieux pour le parti rouge, si la 7e division était intervenue, entre midi et une heure, par une attaque directe, dans le flanc droit de la colonne de gauche des bleus; mais, à ce moment, la 7e division se trouvait trop loin pour pouvoir s'engager à fond.

La manœuvre a pris fin vers une heure, sans que la 7e division ait, pour ainsi dire, tiré un coup de fusil.

* * *

Il peut être utile d'insister et de rechercher d'où proviennent les deux principales fautes commises pendant cette première journée.

On a souvent reproché aux Allemands de 1870 et plus souvent encore aux Français de n'avoir pas tiré le parti qu'ils auraient pu de leur cavalerie pour le service d'exploration. La cavalerie française elle-même n'avait pas de son service une notion plus exacte que le commandement des hautes unités. On sait, par exemple, qu'un des reproches essentiels adressé aux généraux supérieurs de l'armée de Châlons, Mac-Mahon, Douay, Ducrot, est de n'avoir pas eu l'idée d'envoyer une simple patrouille de cavalerie s'assurer des mouvements des troupes ennemies qui, de divers côtés, leur étaient signalés en aval de Sedan. Le cas, pour être typique, n'est pas isolé.

Ces chefs ont été fautifs assurément, mais pourquoi l'ont-ils été? Leur ignorance était-elle une circonstance exceptionnelle dans l'armée française, due à une exceptionnelle paresse d'esprit? Nullement. N'importe quel autre de leurs camarades eussent agi de même; l'exception eût été ceux qui auraient bien agi. La faute initiale remonte au système d'éducation militaire en usage pendant un demi-siècle en France, si bien que tout le monde avait désappris la guerre.

Ne pourrait-on pas raisonner d'une manière analogue dans le cas qui nous occupe? Si, maintenant que nous connaissons les détails de la journée du 7 septembre, nous regardons la carte, nous considérons la situation comme claire. Même en faisant abstraction d'un détachement venant du nord, nous nous disons que les rassemblements rouges signalés sur le lac de Constance supérieur, vers Rheineck, avaient le choix entre deux directions de marche principales pour se porter sur Brugg. Ils pouvaient avancer par Saint-Gall-Gersau-Wil-Winterthour; mais aussi sur la rive droite de la Sitter et de la Thur, par Sulgen-Weinfelden et de là sur Frauenfeld-Winterthour. Bleu disposant d'une cavalerie suffisante, s'en servira dans ces deux directions-là, et lui

demandera de l'informer si c'est par Wil ou par Frauenfeld, ou par Wil et Frauenfeld qu'il doit prévoir l'irruption de l'ennemi ; car chacune de ces trois alternatives lui dictera, le cas échéant, une résolution différente.

Mais, depuis des années et des années le fond des manœuvres n'a pas varié. Le schéma que stigmatisent nos règlements tactiques s'est réfugié dans leur programme. A de rares exception près, les deux divisions ont toujours été mises face à face, aux deux extrémités d'une route de marche constituant la ligne droite, et lâchées l'une sur l'autre. L'habitude est prise ; elle a pénétré les esprits ; nous formulerons sans autre nos ordres de mouvement, même en l'absence de renseignements, escomptant le combat de rencontre du premier jour selon le programme d'usage. Tout ce que nous demandons à la cavalerie, c'est de déterminer sur notre front le point où sont les têtes des colonnes ennemies. Un simple calcul de marche nous indiquera alors les lieu et heure approximatifs du contact. La protection des flancs n'entre guère en ligne de compte ; aucune attaque sérieuse ne les menace jamais.

Ainsi, un des éléments importants de la manœuvre est exclu : la surprise. Il s'y ajoute la circonstance que presque toujours les partis ont connaissance du stationnement de l'adversaire pendant les jours qui ont précédé l'exercice. Le chef, négligeant dès lors toute autre direction, lancera naturellement ses patrouilles d'exploration dans celle d'où il attend l'ennemi. En temps de guerre, une telle habitude deviendrait vite fatale ; la direction dangereuse est moins celle d'où l'on attend l'ennemi que celle d'où on ne l'attend pas. C'est lui, en définitive, qui choisit sa route de marche, non pas nous.

Tenir prêt, en un point gardé secret et plus ou moins excentrique mais justifié par une situation stratégique, un détachement dont la destination reste également ignorée de lui-même et des autres jusqu'au dernier moment est un moyen excellent pour introduire l'élément de la surprise dans les manœuvres de paix, maintenir les esprits en éveil, les obliger au raisonnement, étendre le champ des conjectures et, du même coup, celui de l'exploration et des reconnaissances. A ce point de vue, la faute relevée à la charge de la 6e division est un premier et précieux enseignement, profitable à toute l'armée.

* * *

Une faute en entraîne une autre. Dans la quiétude générale au sujet d'une menace venant de Frauenfeld, la colonne de gauche de la 6e division ne s'est rendu compte qu'assez tard de l'ennemi auquel elle avait à faire. De là, l'arrêt de toute la 12e brigade, le déploiement de tout le régiment d'artillerie et, successivement, l'envoi au feu de nombreuses unités d'infanterie contre le faible effectif d'une brigade de dragons soutenue par 4 canons et 8 mitrailleuses. Qu'est devenu le principe de l'économie des forces ?

Il faut voir dans ces faits autre chose encore. Nos officiers d'infanterie ne possèdent pas une notion suffisante des moyens de la cavalerie ; ils ne se rendent pas un compte exact de la part de danger qui résulte pour leur troupe de l'emploi de ces moyens.

Le premier danger, le plus grave est la charge déclanchée par surprise. C'est un moment de crise, mais si la charge est repoussée, une crise très passagère. Une cavalerie dont la charge a été victorieusement arrêtée par le feu des fantassins, n'est plus un péril pour un long temps.

A pied, la cavalerie ne saurait résister longtemps à de l'infanterie. Celle-ci possède la supériorité de l'armement et celle d'une plus grande liberté des mouvements. La ligne de feu des cavaliers est bridée dans son action par le souci des chevaux demeurés en arrière. La moindre menace sur ses flancs la sollicite à la retraite. Une seule compagnie d'infanterie aura promptement raison, le plus souvent, des cavaliers de deux ou trois escadrons, et l'effectif d'un bataillon sera suffisant, dans la majeure partie des cas, contre une brigade de cavalerie.

Quant aux mitrailleuses, ce n'est pas par le moyen d'un important déploiement de fantassins qu'on les contrebattra le mieux. Quelques patrouilles se faufilant dans le terrain tailleront de meilleure besogne.

* * *

Si nos fantassins s'en laissent encore trop facilement imposer par la cavalerie à pied, nos cavaliers se montrent trop impressionnés par le voisinage des grosses masses d'infanterie. Cependant la division de la Glatt, en 1906, avait donné résolument

contre la 12e brigade d'infanterie [1]. Peut-être faut-il chercher la différence d'attitude entre la cavalerie de cette année-là et celle de 1908 dans les circonstances que sur la Glatt les exercices avaient été expressément organisés en vue de la rencontre des deux détachements de cavalerie et d'infanterie. Sachant qu'il fallait coûte que coûte en découdre avec un adversaire qui lui était spécialement opposé, la division de cavalerie a été encouragée à prendre le taureau par les cornes.

Cette année-ci, les conditions étaient différentes. La division de cavalerie restait maîtresse de son intervention ; en outre, elle n'agissait plus pour son seul compte, mais pour le compte d'autrui avec qui elle devait lier ses opérations.

Ces conditions étaient toutes nouvelles dans l'organisation de nos grandes manœuvres. Faut-il s'étonner si quelque hésitation en est résultée ? Si nos cavaliers désireux de chercher le mieux ont laissé échapper certaines occasions de se contenter du bien ! Les manœuvres de cette espèce exigent, comme toutes les autres, la sanction de l'expérience. L'enseignement qu'il faut retirer de celles de cette année-ci est que nous devons continuer à mettre nos grandes unités de cavalerie en présence des grandes unités d'autres armes, en variant le plus possible les missions qu'elles doivent remplir et les situations dans lesquelles elles doivent agir. Dans tous les cas, il serait prématuré de conclure des résultats de ce premier essai à l'impossibilité de l'emploi de grosses formations de cavalerie dans notre terrain du plateau suisse. Nos voisins possèdent de nombreuses formations semblables : avant de nier l'adaptation de leur tactique à nos conditions de terrains il convient d'acquérir une certitude basée sur des faits plus probants que ceux fournis par un unique essai.

Journée du 8 septembre.

Les deux adversaires ont passé la nuit face à face sur les deux rives de la Lutzel-Murg. L'un et l'autre se proposent de passer à l'attaque dès le matin, mais dans des conditions un peu différentes.

La 6e division jetté tout son monde en avant. A droite, 7 bataillons — 12e brigade d'infanterie et 7e carabiniers — ap

[1] *Revue militaire suisse*, 1907, p. 157. *Les manœuvres de cavalerie contre infanterie en 1906*, par le major de cavalerie Ch. Sarasin.

puyés par le régiment d'artillerie 7, s'empareront des hauteurs de Tuttwil. A leur gauche, le 21e régiment participera à cette attaque, direction Breitenloh. Le 22e, moins un bataillon soutien du régiment d'artillerie 9, marchera en échelon refusé débordant à gauche, par Wittenwil sur Wängi. Le régiment d'artillerie 9 prendra position près de Hagenbuch.

La 7e division conserve une aile défensive; c'est l'aile gauche, formée de 5 ½ bataillons et 2 batteries sur les hauteurs de Tuttwil. A l'aile droite, 4 ½ bataillons avanceront de la ligne Matzingen-Wängi dans la direction du Schneitberg. Ils seront suivis du 26e régiment, réserve de division. 2 batteries prendront position près de Grent.

Les premiers mouvements commencèrent dans le brouillard. Les dix bataillons de droite de la 6e division enlevèrent les hauteurs de Tuttwil et contraignirent les 5 ½ bataillons de la 7e à les évacuer. Ceux-ci se replièrent sur Oberhofen où ils reprirent position.

Pendant ce temps, la colonne de gauche de l'aile attaquante de la 27e division marchant de Wängi sur le Schneitberg se heurta aux deux bataillons du régiment 22 qui avançaient par Wittenwil. Renforcée par le régiment 26, réserve de division, elle contraignit ces batailons à la retraite.

La colonne de droite de cette aile attaquante, régiment 27, après un mouvement tournant prononcé donna, à Hagenbuch, à l'extrême gauche des bleus, sur leur soutien d'artillerie, bataillon 65. Infléchissant son mouvement à gauche, elle refoula ce bataillon sur Aadorf et parvint sur les derrières de la division Wyss. Bientôt, la division de cavalerie joignant ses mouvements à ceux de l'infanterie vint assurer la prise des batteries du 9e régiment d'artillerie après avoir rejeté le régiment de cavalerie 8.

La manœuvre fut alors interrompue et ne fut reprise après la critique que pour laisser à la 6e division le temps d'esquisser sa retraite et à la 7e sa poursuite.

* * *

Les opérations étant ainsi résumées, cédons la parole au général Bonnal.

Aujourd'hui, 8 septembre, à quatre heures et demie du matin, la 6e division bleue a engagé le combat au milieu de l'obscurité à laquelle a succédé un épais brouillard, lequel ne s'est dissipé que vers huit heures.

L'action, à pareille heure, aurait dû revêtir la forme des attaques nocturnes, par masses articulées, mais les troupes bleues se portèrent contre l'ennemi, en déployant de nombreux tirailleurs ; et ceux-ci ne purent, tout d'abord, qu'errer à l'aventure.

Le général Wyss, chef de la 6e division, avait formé le projet de former sa ligne de bataille avec ses nombreuses batteries, soutenues par trois bataillons, puis d'attaquer, sans retard, l'aile gauche des rouges avec ses dix autres bataillons.

Par un curieux hasard, le général Schiess, chef de la 7e division, avait conçu la même manœuvre, en affectant cinq bataillons et l'artillerie à la défense du front, et huit bataillons à l'attaque de l'aile gauche ennemie.

Il y a donc eu, on le voit, de la part de chacun des chefs opposés, un plan bâti en l'air avant d'avoir pu discerner le point faible de l'adversaire.

Qu'en stratégie, on soit amené à choisir les directions d'attaque avant tout engagement, c'est une nécessité fâcheuse pour les médiocres, et sans inconvénient lorsque le grand chef est un artiste.

Mais, en tactique, surtout quand il s'agit de petites unités telles que brigades et divisions, l'aphorisme de Napoléon : *« On s'engage partout et puis l'on voit »*, est toujours vrai.

A la manœuvre de ce jour, la faible proportion de forces affectées à la défense du front, chez les rouges et les bleus, dénote l'idée préconçue, de part et d'autre, d'obtenir le succès par une attaque relativement très forte, laquelle sera menée, dès le début de l'action, contre l'aile gauche ennemie, dont on présume l'emplacement par la ligne d'avant-postes.

L'engagement sur tout le front, qui débute par le combat d'avant-garde, est autrement fécond en résultats, car il permet de fixer l'ennemi, de discerner ses dispositions et de préparer en toute connaissance de cause l'attaque à faire.

Pendant la durée du combat de front, toutes les forces sont disponibles pour résister aux attaques de l'ennemi, quelles qu'elles soient ; puis quand on a vu clair, la réserve se met en mouvement et, soit directement, soit, mieux encore, à la suite d'un mouvement latéral, elle prononce l'attaque de front, ou bien l'attaque d'aile, et, si l'ennemi est prêt le premier, l'attaque projetée prend la forme d'une contre-attaque.

« On ne manœuvre qu'autour d'un point fixe », aimait à répéter le général Maillard, un des fondateurs de la doctrine tactique aujourd'hui en honneur dans l'armée française.

Rien n'est plus vrai, et la manœuvre d'aujourd'hui en est une preuve nouvelle. On voit que, faute d'avoir fixé l'ennemi de front au moyen de forces suffisantes, les deux adversaires ont tourné en cercle autour d'un point situé à peu près au milieu du terrain qui séparait leurs positions respectives avant le combat.

Ils ont été, l'un et l'autre, à la fois, tournants et tournés, victorieux et vaincus, et les deux ailes de chacun d'eux étaient si indépendantes et séparées entre elles par un tel espace qu'à neuf heures du matin, la droite ignorait ce qu'était devenue la gauche, et inversement.

On conviendra qu'une tactique basée sur des errements aussi étranges a besoin d'être améliorée. Elle dérive des procédés allemands de l'heure actuelle, procédés basés sur le mépris de l'adversaire et une confiance en soi sans limites, procédés enfin qui marquent un retour vers la tactique frédéricienne.

De la manœuvre d'aujourd'hui, nous voulons seulement retenir, au point de vue de l'exécution, quelques incidents assez caractéristiques.

Nous venons de passer Arwangen, arrivant d'Hagenbuch et autres lieux tels que Matzingen, quand notre attention est attirée par des patrouilles de dragons rouges, qui descendent des hauteurs sud d'Hagenbuch et se prolongent ensuite dans le couloir qui va en s'élargissant vers le sud.

Au même instant, la canonnade et la fusillade sont assez vives sur le terrain de la rive gauche de la petite Murg, à hauteur d'Hagenstall.

Bientôt les escadrons, qui suivent les traces des patrouilles, descendent dans le couloir au nord d'Elgg, se forment sur deux lignes de régiment (à trois escadrons) et s'avancent au trot pour se rapprocher de la ligne d'infanterie rouge (7e division), en action, au sud d'Elgg, contre une ligne d'infanterie bleue (6e division).

Tout à coup, deux compagnies de réserve rouges, établies au nord et près d'Elgg, se retournent, se déploient en tirailleurs, face à l'est, et commencent à fusiller de dos une *batterie bleue égarée*, qui vient de prendre position sur la croupe à l'ouest de la petite Murg, pour tirer sur Wittenwil.

Les cavaliers croient que l'infanterie aperçue à 400 mètres tire sur eux. Aussitôt, leurs officiers disposent un escadron pour le combat à pied et emmènent les autres escadrons en arrière et au galop. Sur ces entrefaites, les deux compagnies d'infanterie rouge se lancent à l'attaque de la batterie, laquelle a fait faire demi-tour à ses pièces par un mouvement à bras et tire rageusement; elles s'en emparent.

Ce que voyant, les escadrons reviennent en avant au galop, et celui qui tient la gauche de la première ligne charge la batterie bleue déjà au pouvoir des fantassins.

Les deux capitaines d'infanterie rassemblèrent alors, près de la batterie, leur compagnie en masse de sections par le flanc accolées à trois pas et lui firent exécuter à plusieurs reprises, avec la plus grande précision et une énergie sans pareille, les mouvements de mettre l'arme sur l'épaule et de reposer l'arme. Voilà qui est bien !

Plus loin, à propos des charges de cavalerie qui terminèrent la manœuvre du 8 septembre, le général écrit :

Le terrain était entièrement favorable à la cavalerie : aussi, jamais, peut-être, les dragons suisses n'ont-ils été à pareille fête, ni réunis en aussi grand nombre pour manœuvrer.

L'entrain des hommes, la rapidité des attaques en formations un peu quelconques, témoignent en faveur du bon esprit de la troupe, et montrent qu'en dépit de la courte durée de leur instruction, les dragons suisses peuvent être considérés comme de vrais cavaliers militaires.

Journée du 9 septembre.

La retraite de la 6e division avait été justifiée par un avis du commandant de l'armée bleue l'invitant à se rapprocher de celle-ci.

Ce même avis lui laissait espérer des renforts qui seraient à sa disposition le 9 au soir à Pfungen, à l'ouest de Winterthour.

Le colonel-divisionnaire se résolut à aller occuper le Lindberg, près de Winterthour, et à y attendre l'entrée en ligne des renforts annoncés.

A 3 h. 30 du matin, il commença sa retraite sous la protection de ses avant-postes laissés sur la Lutzel-Murg. Toute la journée fut consacrée à mettre le Lindberg en état de défense. La position fut occupée par la 12e brigade. Le 21e régiment s'installa près de Ober-Oehringen ; le 22e, réserve de division, vers Riedhof ; le bataillon de carabiniers 6 sur la hauteur de Mörsburg.

L'artillerie occupa deux positions ; l'une au nord de Baumli, l'autre au-dessus de Zinzikon.

La 7e division n'entreprit la poursuite qu'assez tard. Elle se forma sur deux colonnes, à droite 14e brigade, 26e régiment et quatre batteries, par Hagenbuch-Bertschikon ; à gauche, [illegible] régiment, 6e carabiniers et deux batteries par Elgg-Schottikon.

A midi, les têtes de colonnes atteignirent la ligne Bertschikon-Ellsau. La division de cavalerie se massa plus au nord. Le mouvement fut interrompu et le divisionnaire fit procéder à la reconnaissance de la position ennemie. A la suite de cette reconnaissance il ajourna l'attaque au lendemain matin.

Journée du 10 septembre.

Considérant les tâches tactiques des deux adversaires, le colonel-commandant de corps Wille ordonna une répartition plus équitable des forces. La 7e division reçut le 9e régiment d'artillerie ; la 6e, la 2e brigade de cavalerie.

Pendant la nuit, l'artillerie rouge était allée occuper ses positions, savoir : le groupe I/8 moins une batterie sur la hauteur de Mörsburg, que les carabiniers bleus avaient évacuée ; le groupe II/8 au nord de la route Bertschikon-Wiesendangen, à Mühle ; le régiment 9 au sud de cette route ; les deux batteries détachées du régiment 8, près de Ellsau. Toute cette artillerie, sous les ordres du commandant du régiment 8 devait bombarder les positions pour préparer l'attaque par l'infanterie. Une fois celle-ci commencée, le groupe de Mörsburg et celui d'Ellsau devaient

passer sous les ordres des commandants des brigades d'infanterie.

Celles-ci devaient attaquer :

La 14e, moins le bataillon 83, depuis Mörsburg, le secteur Forrenberg-Binz, 1 bataillon devant être tenu en échelon refusé derrière l'aile droite.

La 13e, depuis Wiesendangen et Rümikon, le secteur Zinzikon-Bäumli.

Le bataillon 83 à Hunteregg, les carabiniers à Wiesendangen, formaient la réserve de division.

A signaler l'ordre donné à la 14e brigade d'échelonner un de ses bataillons derrière l'aile droite. Nous ignorons les motifs qui ont engagé le divisionnaire à rompre dans ce cas avec le principe du choix des moyens abandonné au sous-ordre.

La cavalerie devait agir sur le flanc gauche et les derrières de la position.

Le combat d'artillerie commença à 5 h. 30 m., l'attaque de l'infanterie à 8 h. Cette dernière fut très rondement menée à travers un terrain découvert de deux à trois kilomètres qui, malgré la supériorité de l'artillerie, n'aurait pas été franchi avec autant de désinvolture en cas sérieux. En 50 minutes, la droite de la position était enlevée.

La réserve bleue, tenue à l'aile gauche, s'était mise en marche pour contre attaquer avec le soutien de sa cavalerie. Elle n'arriva pas à temps. Son mouvement fut interrompu par le signal de la cessation de la manœuvre qu'un trompette sonna par malentendu.

* * *

Cette manœuvre procure au général Bonnal l'occasion de revenir sur l'observation qu'il a présentée à propos de celle du 8.

« On remarquera, écrit-il, que, dès le 9 au soir, les dispositions de défense, au parti bleu, et les préparatifs d'attaque, au parti rouge, ont été décidés, *ne varietur*, ou même commencés, sans se préoccuper, d'un côté comme de l'autre, d'assurer la reconnaissance de l'ennemi, le lendemain matin, à l'aide d'un combat d'avant-garde.

» Le parti bleu s'organise comme s'il devait être attaqué infailliblement sur sa gauche, et le parti rouge n'admet pas que son adversaire puisse agir autrement qu'il n'a fait.

» Quoi qu'il en soit, l'action commence le 10 septembre, vers sept heures du matin, par un combat d'artillerie, tout à l'avantage de la 7e division rouge qui dispose de quarante canons alors que la 6e division bleue n'en a que vingt-quatre.

» A huit heures, la brigade de droite des rouges sort des bois et s'avance en plusieurs lignes de tirailleurs successives, avec Reudlingen comme point de direction central, ouvre le feu à 600 mètres et ne tarde pas à border le chemin de fer.

» Un peu plus tard, la brigade de gauche du même parti, fractionnée par régiment, s'engage à son tour sur une étendue de terrain très grande.

» Les divers éléments des trois attaques rouges avancent par bonds successifs entrecoupés de feux, mais ces éléments se meuvent en plaine rase sous le feu rasant des nombreuses tranchées de la défense.

» On peut en inférer que ces attaques n'auraient pas réussi sur un vrai terrain de combat et que, pour surmonter la résistance des bleus, le parti rouge aurait eu à manœuvrer par sa droite dans un rayon assez étendu, de façon à ne pas attaquer la position de front, comme il l'a fait, en parcourant un long glacis des plus dangereux. »

* * *

Avant de mettre le point final à cet exposé, reproduisons encore les lignes dans lesquelles l'éminent écrivain français résume le jugement qu'il déclare porter, en professionnel, sur les qualités et les défauts des troupes observées.

Par une anomalie vraiment inexplicable, le commandant d'une division, et même d'un corps d'armée, porte, en Suisse, le titre de colonel. Il faut souhaiter que ces grands chefs soient qualifiés généraux[1]. On est tout surpris de voir de nombreux majors ou capitaines miliciens, et, comme tels, non-milita-

[1] M. le général Bonnal nous permettra de n'être pas de son avis sur ce point. Le fonds nous importe plus que la forme. Si nos commandants supérieurs peuvent acquérir la science et l'art d'un général, il nous importera assez peu qu'ils aient le simple titre de colonel. Nous les suivrons avec confiance.

Ce titre cadre d'ailleurs mieux avec la modestie de nos moyens et répond mieux aussi à nos tendances et à notre esprit foncièrement démocratiques. On sait que l'avant-projet de loi militaire avait rangé les commandants de corps et les divisionnaires sous la rubrique d'officiers-généraux, les colonels, lieutenants-colonels et majors constituant la catégorie des officiers supérieurs. Les Chambres ont bien compris que cette distinction répugnait à l'instinct de la majorité du peuple et l'ont sagement écartée.

Encore une fois, le savoir est l'essentiel. La tête importe plus que le képi. (Réd.)

s de profession, commander leur troupe avec autant d'énergie que d'autorité. 'autre part, leurs connaissances sur la tactique et l'histoire des guerres dé- ssent le niveau moyen de nos officiers professionnels.

C'est qu'en Suisse tout citoyen, outre qu'il est soldat dans l'âme, se double un patriote ardent à s'instruire dans les choses de la guerre.

Des idéologues parlent de transformer immédiatement notre armée en mi- e. Qu'ils donnent aux Français l'esprit militaire des Suisses et nous verrons u d'inconvénients à la transformation.

La tenue des officiers suisses de tous grades, en marche comme en ma- euvres, est d'une correction absolue. Ceux d'entre eux qui sont montés pos- dent ou louent des chevaux fort honorables qu'ils manient d'une façon très ffisante.

Les bataillons d'infanterie suisse qu'il nous a été donné d'examiner sur ute et en manœuvres, se composaient d'hommes robustes, un peu lourds, citurnes, disciplinés, attentifs aux ordres et remplissant tout service com- andé avec un zèle et une ponctualité parfaits, même en dehors de la surveil- nce du chef.

Le havre-sac du fantassin suisse porte sur la partie postérieure du bassin sur les épaules ; il est étroit, haut et profond.

Grâce au schako bas, à double visière et rigide, le soldat suisse des diffé- ntes armes présente un aspect martial.

L'instruction militaire, que les officiers suisses ont acquise dans les écoles iverses par lesquelles ils passent, offre un caractère plus théorique que prati- ue et c'est en cela que réside leur infériorité vis-à-vis d'officiers de carrière ourvus, à la longue, de réflexes très développés.

* * *

L'imperfection de l'officier suisse se manifeste donc quand il s'agit pour i de prendre une décision rapide. On le voit alors réfléchir, hésiter sur le arti le plus convenable et commander tardivement. Ce défaut apparaît surtout hez les officiers de cavalerie.

Faute d'expérience et d'habitude de la part des chefs, les liaisons entre roupes du même parti sont généralement assurées médiocrement ou pas du out. La nature coupée et couverte du pays rend, à la vérité, la liaison des rmes plus difficile qu'en d'autres régions moins tourmentées. Il n'y a en uisse qu'une seule espèce de cavalerie correspondant à nos dragons, par la aille des hommes et l'espèce des chevaux. Ceux-ci, provenant de l'Irlande et e la Prusse orientale, sont dressés dans des établissements hippiques spéciaux t vendus à moitié prix aux cavaliers qui rentrent chez eux après quelques emaines d'instruction hippique et militaire.

Que les cavaliers d'un escadron aient reçu un ordre de mobilisation pour el jour, à telle heure, sur telle place d'une ville désignée, ils arrivent à che- al, équipés et armés, au point et au moment voulus, en sorte qu'une demi- eure après, on peut les employer à un service quelconque. De même, le fan- assin, ses périodes d'instruction achevées, emporte chez lui tout ce qui cons- itue l'habillement, l'équipement et l'armement du soldat en campagne.

N'en déplaise aux nombreux Français férus de milices, on hésitera longtemps à confier aux ouvriers d'usines de nos grandes villes les armes de guerre dont ils auraient besoin en cas de mobilisation.

Les chevaux de la cavalerie suisse sont près de terre, râblés, avec du sang, mais pas trop, sages et habitués à passer les obstacles habituels du pays, qui consistent en fossés assez larges et profonds.

On ne peut s'attendre à une équitation très fine de la part des cavaliers suisses, mais ils sont solides, aiment leurs chevaux et montant la jambe près, obtiennent, à toutes les allures, un certain liant.

Les chevaux d'artillerie, tous provenant de la réquisition, ne présentent pas, tant s'en faut, les mêmes qualités. Ils sont très communs et, pour la plupart, incapables de galoper.

En résumé, si l'on juge l'armée suisse par le 3e corps, que le général Wille commande avec tant d'autorité, cette armée apparaît comme très redoutable, grâce aux qualités de race du soldat, à la passion guerrière qui anime les classes dirigeantes, enfin aux institutions du pays et, notamment, à ses écoles militaires.

Puisse l'application de notre nouvelle organisation militaire nous corriger des défauts signalés par le général Bonnal comme ils l'avaient été par le général Langlois et nous faire mériter les éloges que ces écrivains nous décernent.

F.

Quelques mots sur l'équitation dans l'armée

Les quelques réflexions suivantes ne concernent en rien nos officiers de cavalerie, lesquels sont propriétaires de chevaux et savent les employer d'une manière judicieuse, tout en les ménageant en temps et lieu.

On est heureux de pouvoir constater dans notre armée, depuis quelques années, de sensibles progrès dans l'équitation; les cours d'instruction à Thoune et les cours d'hiver avec des chevaux de la Régie y contribuent pour la plus grande part et l'on voit dans toutes les armes beaucoup d'officiers ayant le sentiment du cheval. Il y a, cependant, encore certaines lacunes qu'il serait utile de combler, dans l'intérêt de la mobilité de l'armée.

Une des fautes commises, souvent encore, est le manque absolu de la cadence (temps) pendant les marches et les excursions. Souvent l'on voit de longues colonnes d'officiers sur les grandes routes (chez nous elles sont dures) à des allures désordonnées. L'officier qui monte en tête trotte, souvent, aussi fort que possible; les premières files font l'effet d'un concours au trot, tandis que les dernières suivent comme elles peuvent, souvent au grand galop, si les colonnes sont longues. On marche à cette allure débridée pendant 10 ou 15 minutes, puis on prend le pas pendant quelque temps pour recommencer de la même manière.

Quel est le résultat de ces chevauchées *(Baüdereien)* que nous appelions, jadis, avec un des chefs les plus éminents de notre armée « des trots de boucher »? Des chevaux blessés sur le garrot ou sur les reins, des chevaux fourbus ou claqués et des mémarchures longues à guérir! On se dit : « Bah! la Régie est là pour remplacer ce qui cloche » et l'on continue le lendemain, le cœur léger et la conscience pure! Mais on oublie volontiers qu'en temps de mobilisation générale, les moyens de la Régie seraient limités et que finalement à ce taux-là, on serait forcément démonté en très peu de temps. Il y a encore des officiers qui considèrent le service monté comme un entraînement contre l'obésité, et se disent en entrant en service : « Bon! nous allons nous en donner sur les chevaux fédéraux, cela nous

vaudra une cure à Karlsbad » et on roule, roule sur sa selle jusqu'à extinction de chaleur animale, sans penser que le cheval n'est pas une machine en acier.

Dans notre règlement, comme dans celui de toutes les cavaleries européennes, nous avons la cadence au trot, fixée à 300 pas (240 m.) à la minute; c'est une allure moyenne, ne fatiguant ni le cavalier, ni le cheval, et à laquelle on peut franchir de très grandes distances en relativement peu de temps, tout en ayant le cheval frais le lendemain. Seulement il faut que l'officier qui monte en tête donne cette cadence et la conserve *pendant toute la marche*, d'une manière *pédante*, si j'ose m'exprimer ainsi. — Je me permets de citer un exemple personnel, qui prouve l'utilité de la cadence régulière au trot, pendant les longues marches.

Etant, il y a quelques années, chargé d'essayer notre selle actuelle d'officier avec paquetage complet, dans une course de fond, je pris avec moi un de mes officiers qui pesait 100 kilos. Nous partîmes de Berne à 7 heures du matin et trottâmes d'une traite jusqu'à Bienne, montâmes au pas jusqu'au pont de Reuchenette pour reprendre le trot jusqu'à St-Imier, où nous arrivâmes à 12 heures précises.

Après un repos de 3 heures et par une pluie battante qui dura jusqu'au lendemain, nous montâmes au pas jusqu'aux Pontins, pour ensuite trotter jusqu'aux portes de Neuchâtel, où nous arrivâmes à 6 heures. Donc 100 kilomètres en trois reprises de trot cadencé. Le lendemain nous repartîmes pour Berne, avec courte halte à Chiètres, en deux reprises de trot. Le jour suivant nos chevaux étaient gais et bien portants.

Une autre lacune à combler est la manière de ménager les chevaux en campagne. On voit souvent des groupes d'officiers arrivant à toute allure, s'arrêter subitement pour écouter une critique, souvent très longue, sans mettre pied à terre, ou bien en laissant les chevaux trempés de sueur, en plein champ, exposés au vent ou à la bise. Pourquoi ne pas chercher un abri quelconque et à défaut d'abri (ferme, grange, forêt, etc.), pourquoi ne pas tourner la croupe des chevaux contre le vent, au lieu de le laisser souffler dans les naseaux grands ouverts de ces pauvres bêtes? Que de maladies, se déclarant plus tard, pneumonies, angines, pousse, etc., n'éviterait-on pas!

Pour ce qui concerne l'allure sur les grandes routes, à la

montée et à la descente, on peut fort bien trotter, si les pentes sont douces et si l'on n'a pas de temps à perdre. Si la montée est forte et longue, il faut la faire au pas; si la descente est longue et rapide, le mieux est de mettre pied à terre et se rappeler le dicton du cheval arabe : « A la montée ne me presse pas, à la descente ne me monte pas, à la plaine ne m'épargne pas. »

Th. B.

Les cibles électro-automatiques

(Pl. XIV et XVII)

Notre nouveau programme de tir a déjà fait ses preuves; les recrues de cette année ont une supériorité incontestable sur leurs camarades des années précédentes: elles ont appris à connaître leur fusil. Grâce à la progression logique des exercices, sans hâte et en usant de patience, les plus maladroits sont parvenus à toucher la cible. Le progrès est frappant pour le tir debout, par exemple, qui demande de la sûreté de coup d'œil et un pointage rapide. Les résultats de cet exercice étaient jusqu'alors franchement mauvais. Ils sont devenus très suffisants. En somme l'amélioration est sensible. Le développement du goût du tir en sera la conséquence directe.

Ces constatations faites, il faut reconnaître que le temps consacré au tir prend une très grande place dans l'instruction des recrues. Trop grande? Non, si l'on considère les résultats obtenus, mais on conviendra qu'en proportion des autres branches de l'enseignement également importantes, comme le service en campagne, le tir semble favorisé. Cela tient avant tout à l'insuffisance des installations de tir, à leur éloignement de la caserne dans certaines divisions et au fait que peu d'hommes peuvent tirer simultanément. Malgré la meilleure volonté, il y a du temps perdu pour ceux qui attendent leur tour de tirer.

D'autre part, le programme actuel, très bien compris, ne saurait être modifié.

Il faudrait donc chercher à réduire en durée les séances de tir individuel, tout en suivant le même programme et en tirant le même nombre de cartouches.

Cela n'est possible qu'avec des cibles réunissant les avantages suivants:

1. Communication immédiate et automatique du résultat au tireur.

2. Possibilité pour le tireur de corriger aussitôt son tir par la constatation des résultats obtenus.

3. Rapidité plus grande et meilleur rendement de la cible.

Nos cibles ne répondent que très imparfaitement à ces exigences.

La cible automatique du lieutenant russe Zbigniew-Winkler, expérimentée à St-Pétersbourg, ne remplit qu'une partie des conditions requises. Elles se trouvent par contre réunies dans la cible électro-automatique du capitaine d'état-major Bremer, de l'armée belge.

Description. — Cette cible a été mise à l'essai en 1905 au stand du tir national de Bruxelles. Elle fonctionna parfaitement pendant toute la durée du concours, sans subir la moindre détérioration. Son entretien ne nécessita aucune dépense ni aucun travail spécial. Des essais furent poursuivis en 1906 au polygone de Beverloo, et, à la suite de rapports tous favorables, le ministre de la guerre de Belgique adoptait officiellement le système Bremer en 1907. (Pl. XIV).

Actuellement, il y a 15 cibles au camp de Beverloo ; l'une d'elles, installée depuis trois ans, a reçu plus d'un demi-million d'atteintes et fonctionne toujours parfaitement. Douze nouveaux appareils sont commandés. De nombreux régiments d'infanterie et de cavalerie ont exécuté leurs tirs à Beverloo à la satisfaction de tous les officiers. M. le colonel Schiessle, instructeur d'arrondissement de la 1re division, et M. le colonel Steinbuch, commandant de l'école de tir de Wallenstadt, sont allés en Belgique cet été, visiter les installations de tir. Ils ont fait à leur retour le plus grand éloge du système Bremer.

L'appareil se compose de quatre parties principales[1] :

a) la cible proprement dite ;
b) l'indicateur électrique placé près du tireur ;
c) le câble électrique réunissant la cible à l'indicateur ;
d) la batterie électrique.

a) *Cible proprement dite :*

Principe : Utiliser la force vive de la balle pour faire pivoter autour d'un axe X (pl. XV) une plaque métallique A dont le centre de gravité, avant et après le choc, se trouve toujours en avant de la verticale passant l'axe X.

Profiter de ce mouvement en arrière pour envoyer un courant électrique dans un indicateur électrique placé à côté du tireur (pl. XIV) enregistrant le coup porté.

[1] Capitaine-adjoint d'état-major Bremer, *Les cibles électro-automatiques.*

Utiliser le poids de la plaque pour la ramener à sa position initiale.

Description : La cible comprend un nombre variable de segments A (pl. XV) chaque segment est monté sur une tige B (pl. XV) par l'intermédiaire d'une patte d'attache K (pl. XV).

Chaque tige B s'appuie sur un support C (pl. XV) et peut osciller autour d'un axe X jusqu'à sa rencontre avec un heurtoir E (pl. XV) lequel est presque toujours constitué par un fer ⊏ portant les contacts électriques D (pl. XVI).

Les plaques A sont en acier spécial, leur épaisseur dépend de l'arme employée. (Pour le fusil de guerre : 20-25 mm). Leur résistance est telle que les balles se pulvérisent et se volatilisent en partie lors du choc. L'usure de la plaque est nulle.

Les tiges B sont en fer, elles se terminent en bas par une charnière L embrassant l'axe (pl. XV). Lors du choc du projectile, les tiges sont arrêtées vers l'arrière par la face antérieure du heurtoir E.

Chaque tige porte une vis-buttoir. Lorsque le segment est projeté en arrière, cette vis, en traversant un orifice ménagé dans les fers E, refoule le piston du contact électrique D ; le contact s'établit et un courant est lancé dans l'indicateur électrique. L'index (pl. XVII, fig. 3) correspondant au segment touché est actionné, le point fait apparaît sur l'indicateur.

Les axes sont en acier, portés sur des montants J en fonte.

b) *Indicateur électrique* (pl. XVII, fig. 1).

L'indicateur reproduit la cible à une échelle réduite et se place à côté du tireur.

Il est fixe ou portatif, selon que la cible sert à une seule ou à plusieurs distances.

Dès que le tireur a lâché son coup, un timbre électrique l'avertit que la balle est en cible, en même temps, l'index apparaît (pl. XVII, fig. 3) et indique le point sur l'indicateur. En pressant sur un bouton, l'index disparaît.

L'indicateur peut être complété par un annotateur automatique des points qui marque le point fait sur une bande de papier. C'est un contrôle infaillible de l'exactitude des inscriptions dressées par les secrétaires.

c) *Câble.*

1. Câble ordinaire: sera enroulé sur une bobine dévidoir. Les extrémités sont munies de bouts femelles de prises de courant, afin de pouvoir le raccorder d'une part à la cible, d'autre part à l'indicateur électrique, munis tous deux d'un bout mâle de prise de courant. On peut ainsi l'enlever après chaque séance de tir.

2. Câble sous plomb et armé, sera enterré à 60 ou 80 cm. et raccordé directement à l'indicateur et à la cible à l'aide d'une boîte en fonte de raccordement (installation fixe).

d) *Batterie électrique.*

Piles ou accumulateurs. Les derniers sont à conseiller là où on peut les recharger facilement et sans frais.

On peut utiliser le système Bremer pour le tir réduit. L'installation en est simple et peut se faire dans une cour de caserne, dans un corridor ou un grenier, sans mesures de précautions spéciales[1] (pl. XVIII, fig. 2).

L'invention du capitaine Bremer est utile et pratique. Son succès va croissant. Ses mérites sont reconnus par tous ceux qui ont vu fonctionner l'ingénieux appareil.

D'après les expériences de trois ans, faites au camp de Beverloo, l'installation de ces cibles est simple, leur fonctionnement assuré par tous les temps (pluie, neige et froid de —18°), l'entretien des plus sommaire.

Le coût relativement élevé de l'appareil est amplement compensé par les économies réalisées dans la suite.[2] L'entretien revient à 10 fr. par an et par cible au maximum. Les cibles étant entièrement métalliques, bien des frais sont évités (cadres de bois, papier, toile, colle, pinceaux, palettes, etc,). Les marqueurs à 5 fr. par jour sont supprimés. Il est donc inutile de creuser des galeries pour les abriter. En supprimant les marqueurs, dit *La Belgique militaire*, la cible Bremer fait disparaître les causes d'erreur inconscientes ou conscientes, partant toutes contestations ou discussions entre tireurs.

L'avertissement automatique permet, d'après le capitaine

[1] Capitaine Bremer, *Le tir dans les casernes, dans les stands, dans les champs de tir* (pages 5-10).

[2] Appareil complet : cible-indicateur et 300 m. de câbles revient à 3300 frs.

Bremer, de quadrupler le rendement d'un stand par suite de la suppression de la perte de temps occasionnée par l'emploi des marqueurs : temps nécessaire pour se rendre dans la tranchée, installer la cible, distinguer l'empreinte, descendre la cible, montrer avec la palette, coller le disque de papier.

Les cibles à avertissement automatique évitent tout accident, puisqu'il n'y a pas un seul homme sur la ligne des cibles. Par là même, le maître de tir, exempt de toute préoccupation, peut concentrer toute son attention sur le tireur (pl. XIV).

Tous ces avantages très réels sont-ils suffisants pour désirer l'adoption du système Bremer ou d'un système analogue chez nous ?

Pour répondre à cette question, il faut se demander en première ligne si l'instruction du tir en retirerait un avantage suffisant.

La tendance actuelle est de développer de plus en plus l'instruction individuelle du soldat comme tireur sur le champ de bataille.

Pour donner au fantassin la confiance indispensable en son arme, il faut tirer beaucoup, malgré le peu de temps dont nous disposons. Notre programme de tir prévoit 200 cartouches par recrue ; c'est très suffisant, mais comme je l'ai dit plus haut, il faudrait arriver à réduire la durée des séances de tir. Notre système actuel de cibles donne son maximum de rendement et cependant il y a incontestablement du temps perdu.

Avec la cible automatique on peut lancer jusqu'à 15 balles enregistrées en une minute — c'est un avantage important car, au combat, le tir doit être à la fois rapide et précis.

Le facteur rapidité n'est pas à négliger : si l'on met en présence deux subdivisions qui tirent également bien, mais avec des rapidités différentes, il est clair que celle qui tirera le plus vite l'emportera[1].

Le ménagement des munitions à tout prix et dans toutes les situations est encore trop souvent considéré chez nous comme un dogme sacré.

Sur le champ de bataille l'homme tirera vite pour deux raisons : à cause de son système nerveux violemment ébranlé et parce que son arme est perfectionnée. Il est difficile de faire

[1] *Bulletin de l'Union des sociétés de tir de Belgique.*

comprendre à un soldat qu'on lui a donné une arme à tir rapide pour tirer lentement. Donc, puisque d'instinct le soldat tirera vite au combat, il faut l'habituer à utiliser automatiquement la rapidité de son arme ; « ses balles pourront être lancées précipitamment, sans mesure ; il n'en sera pas moins vrai que ses bras, guidés par l'habitude, continueront quand même à agir avec la régularité du temps de paix. L'automatisme est seul capable de dominer les troubles psycho-physiologiques ressentis par l'homme devant l'ennemi[1]. »

Il va sans dire que la rapidité du feu ne doit pas pousser au gaspillage des munitions. L'infanterie doit pouvoir procéder par rafales courtes et efficaces, comme le firent les Japonais, et, plus tard, à leur exemple, les Russes dans les plaines mandchoues : courtes, de façon à rester exposé le moins de temps possible aux coups adverses ; efficaces pour obtenir rapidement la suprématie du feu, qui, seule, permet la marche en avant[2].

Ces rafales sont l'application de ce que l'homme aura appris devant une cible automatique.

L'introduction du système Bremer est donc désirable. Malheuheusement le Département militaire fédéral préfère le statu quo : motif d'économie. L'achat d'une seule cible, à l'essai, pour l'école de tir de Wallenstadt a été refusée.

Chez nous, avec notre système de sociétés de tir et la grande quantité de stands répandus dans tout le pays, une transformation même partielle serait une vraie révolution dans le monde des tireurs et une dépense énorme à répartir sur de longues années.

Mais il n'en reste pas moins vrai qu'on gagnerait du temps pour l'instruction en adoptant des cibles à rendement meilleur.

Capitaine DE VALLIÈRE,
instructeur d'infanterie.

[1] Capitaine adjoint d'état-major Bremer, *Le tireur sur le champ de bataille.*

[2] Discours prononcé par le général de Torcy, à Rouen.

Les grandes manœuvres d'armées en France

I. La réorganisation.

Rendant compte, dans la dernière livraison, de la façon dont le général de Lacroix avait organisé son voyage d'état-major de 1907, je disais que mon intention était de le voir à l'œuvre aux manœuvres d'armées qu'il a dirigées du 13 au 18 septembre aux confins de l'Indre, de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Cher.

A cette fin, le plus simple me paraît être, tout d'abord, de prendre les points essentiels de son instruction générale contenant les « prescriptions applicables à toute la durée des manœuvres » et d'en suivre l'application.

D'une façon générale, et sauf un repos prévu du 16 à 6 heures du matin au lendemain à la même heure, les opérations devaient être conduites comme en guerre, l'initiative la plus entière étant laissée aux deux chefs de parti, ceux-ci restant libres d'agir en pleine indépendance et étant autorisés à fixer leurs cantonnements du jour comme ils l'entendraient, en tenant compte de la situation militaire.

Il était convenu seulement que, sans signal d'aucune sorte, la manœuvre serait suspendue automatiquement à midi, les résultats acquis à cette heure-là étant considérés comme étant ceux qui auraient été obtenus à la tombée de la nuit.

Les cantonnements seront occupés aussitôt — à moins qu'il y ait lieu de surseoir, pour raison de chaleur excessive, — et les avant-postes seront pris pour 7 heures du soir.

A partir de 7 heures du soir, les chefs de parti récupèreront toute liberté jusqu'au lendemain midi.

La suspension quotidienne des hostilités — de midi à 7 heures du soir — est de rigueur pour toutes les troupes, y compris les reconnaissances de cavalerie; toutefois, les porteurs de renseignements expédiés avant midi pourront rejoindre leur destination.

L'idée de laisser une initiative complète aux deux chefs de parti est, de prime abord, très séduisante. Mais déjà, l'an dernier, aux manœuvres de la Charente, nous avions eu occasion

d'en constater les inconvénients. Les deux adversaires essayent de réussir sans coup férir; ils manœuvrent plutôt que de combattre, et ce n'est point précisément ce qu'on veut, car — à tort ou à raison — il s'agit d'amener une rencontre, alors que, dans la réalité, on s'efforce le plus souvent de l'éviter. On ne risque l'affaire que si on y est contraint par la situation ou si on se croit une supériorité quelconque : en particulier, la supériorité numérique. Or, aux manœuvres, les deux adversaires sont toujours à égalité, ou à très peu près.

De plus, lorsque l'on conduit les opérations comme en guerre, c'est-à-dire lorsqu'on ne tient compte que des considérations d'ordre tactique ou d'ordre stratégique, on risque d'être entraîné fort loin des points fixés au tableau de dislocation[1]. S'il n'y est mis ordre, les troupes sont exposées à se trouver, au dernier jour, obligées de parcourir une ou deux étapes pour aller rejoindre les trains qui doivent les ramener dans leurs garnisons. C'est ainsi que, l'an dernier, nous avons vu les batteries du cours pratique de tir déserter la bataille, le 14 septembre, pour aller s'embarquer à la gare de la Tour Blanche. Le 18 du mois dernier, c'est-à-dire le dernier jour des manœuvres, les troupes de l'armée B (général Millet) ont été dirigées parallèlement sur leurs cantonnements de dislocation, sans prendre part à l'action, celle-ci se bornant à un combat livré par l'armée A (général Trémeau) aux deux arrière-gardes qui couvraient cette retraite. Déjà, la veille, on avait dû laisser en réserve entre Montrésor et Villeloin-Coulangé, pour ne pas avoir trop à la faire marcher, la division Silvestre (7e). Elle se trouvait ainsi à plus de quatre lieues en arrière du front de combat et, par conséquent, à une distance qui ne lui permettait ni de prendre part à l'action ni de servir de position de repli.

Il n'est donc pas possible de laisser aux deux adversaires une indépendance complète. La preuve en est que les cantonnements des troupes ont été fixés (redressés, dit une note officieuse) par le généralissime, pour le 16 au soir, alors que le choix en avait été laissé, d'une façon complète, en principe, aux deux chefs de parti, ainsi que nous l'avons vu.

[1] On risque aussi de piétiner sur place et d'imposer aux populations le risque d'avoir à héberger des troupes pendant plus de trois jours consécutifs. Les habitants ne s'en sont pas plaints ; mais ils avaient légalement le droit de protester.

Assurément, le directeur de la manœuvre doit se réserver la faculté d'intervenir. Il en a usé, d'ailleurs, en modifiant brusquement, le 16, jour de repos, les conditions initiales données par les thèmes particuliers. Rien de plus licite que ce procédé. Autant il paraît contraire aux conventions émanant du directeur lui-même de déplacer des cantonnements une fois pris, autant il est facile d'admettre que l'armée A et l'armée B, faisant partie, l'une et l'autre, de deux groupes d'armées, subissent la répercussion de ce qui passe dans ceux-ci. On pourrait même supposer qu'un intérêt politique, qu'un soulèvement de la population, ou que son exaspération de l'inertie des troupes, fasse enjoindre au commandant d'une armée soit d'appuyer dans telle direction, soit de rallier au plus tôt le territoire national, soit d'engager la lutte coûte que coûte, même dans des conditions manifestement défavorables.

La suspension automatique du combat à midi s'est effectuée deux fois sur cinq. Le 14, une fausse interprétation d'un ordre a fait arrêter les opérations dès 11 heures. Le lendemain, la cessation du feu a été prescrite par le général directeur, lequel s'en était réservé la faculté. Le 18, enfin, pour la clôture, il a été décidé que les troupes rejoindraient dès 9 $^1/_2$ heures leurs points de dislocation.

Les résultats acquis à midi étaient considérés comme ayant été obtenus, dans la réalité, à la tombée de la nuit. Et l'instruction du généralissime ajoutait, on l'a vu : « Les cantonnements seront occupés aussitôt. »

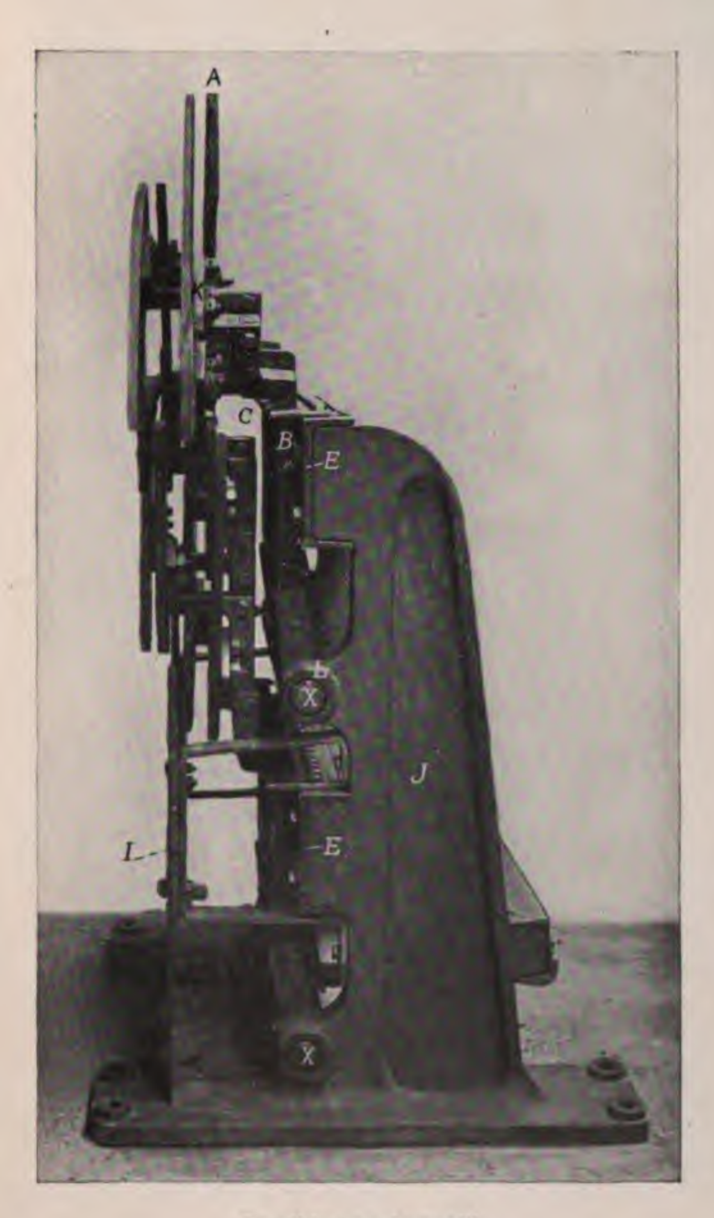
Que sont donc les cantonnements qu'on occupe, lorsque le combat se termine à la tombée de la nuit? Voit-on des troupes aller, dans l'obscurité, s'installer dans des villages? Si elles sont dedans, ou tout contre, elles y restent. Sinon, elles bivouaquent. Et encore j'imagine qu'il en était ainsi jadis. Mais je me figure que, dans l'avenir, ou l'ennemi conservera ses positions, et alors on conservera les siennes, ou il se retirera, et, suivant les circonstances, on le poursuivra, tant qu'il fera suffisamment clair, ou on se cantonnera n'importe comment, les abris étant occupés par le premier qui se présentera. Il est absolument inadmissible qu'on attende, pour s'installer au cantonnement, les instructions du commandement.

Il y a là une conception qui me semble complètement erronée.



Installation volante au camp de Beverloo.
Vue de l'indicateur et du câble.
L'officier annote les résultats qui apparaissent à l'indicateur.





La cible vue de profil.





La cible vue de dos.



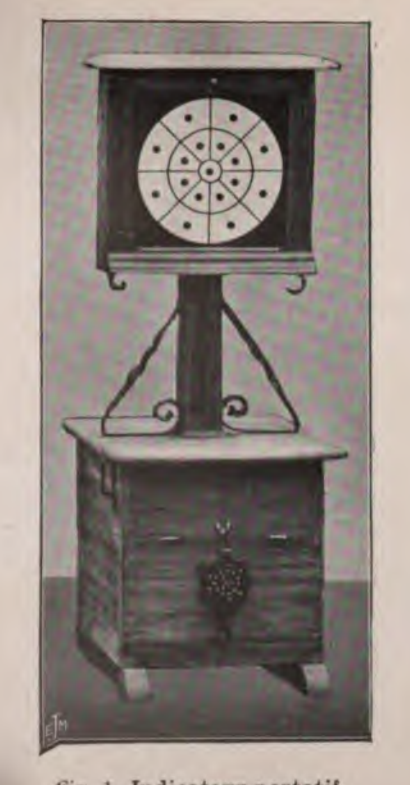


Fig. 1. **Indicateur portatif.**



Fig. 2. **Cible pour tir réduit et pistolet.**
(Caserne du 1er régiment de ligne. Gand.)

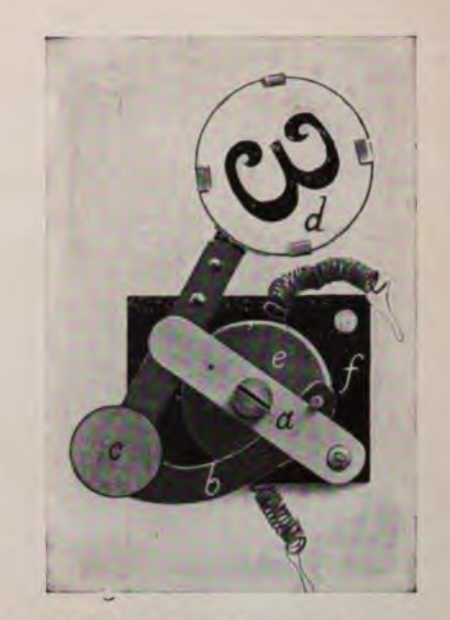


Fig. 3. **Index de l'indicateur électrique.**



Et, bien que j'aie déjà exposé mon sentiment à ce sujet, je n'hésite pas à reprendre ma thèse. Il est des morts qu'il faut qu'on tue.

Donc, la nuit survenant (vers 7 heures du soir en cette saison) arrête l'engagement. Le haut commandement n'a pris aucune décision pour ce qu'il fera le lendemain. Il n'en peut prendre aucune. Il sait peut-être en gros où doivent être ses divers corps, mais il ignore certainement le détail de leurs positions. Avant de pouvoir arrêter une détermination, il a besoin d'être renseigné complètement sur elles et d'être orienté (ou de se croire orienté) sur l'ennemi.

Le général de Lacroix veut, ou tout au moins il semble vouloir qu'on attende, pour cantonner, une répartition des troupes, répartition qui dépendra d'ailleurs des projets arrêtés pour le lendemain matin. Alors, quand se reposera-t-on? Je pense que c'est pour se conformer à cette conception que les troupes cantonnées le 13 septembre à Selles-sur-Cher n'y sont entrées qu'à 7 heures du soir, c'est-à-dire sept heures après la fin du combat! Et, comme celle-ci était censée s'être produite vers 7 heures du soir, c'est donc comme si on avait attendu 2 heures du matin pour aller se reposer, alors qu'on devait repartir à 6 heures.

* * *

Si j'ai déjà exprimé ma façon de penser sur cette question, il est un autre point au sujet duquel j'ai dit, bien souvent, que Dragomiroff avait faussé nos idées. — « Tout soldat doit connaître la manœuvre», a-t-il affirmé maintes fois. En d'autres termes, il est désirable que chacun soit bien renseigné sur l'œuvre à laquelle il doit collaborer. Eh! oui, c'est désirable, en principe. Mais, dans bien des cas, ce n'est pas possible. Il se peut même, quand c'est possible, qu'il y ait danger à le faire: danger, parce que les projets du commandement ne sauraient être divulgués sans inconvénient; danger, parce que, si le commandement a fait connaître sa pensée, il ne peut plus en changer, sous peine de mettre tous les esprits dans le plus complet désarroi. La discipline fait la force des armées précisément parce qu'elle implique la coopération intelligente et dévouée à une œuvre qu'on ne connaît pas. Il faut que le subordonné ait assez de confiance en son supérieur pour aller là où celui-ci lui donne l'ordre de se rendre, et sans qu'il ait besoin de savoir pourquoi.

Certes, il vaudrait mieux qu'il le sût — sa coopération n'en serait que plus intelligente et plus dévouée, — mais, je le répète, on se heurte là à une impossibilité ou à des dangers.

Je n'ai donc pas beaucoup goûté le paragraphe suivant de l'instruction rédigée par le général directeur des manœuvres :

Il est de grande importance que tous les officiers soient au courant de la situation de leur parti et de la mission confiée à leur unité.

Les thèmes doivent, en conséquence, parvenir assez à temps aux chefs de parti — avant les manœuvres — pour qu'on puisse les reproduire et doter chaque officier d'un exemplaire.

Tout officier interrogé doit pouvoir rendre compte de la situation de sa troupe, de celle des unités voisines (à droite, à gauche, en avant, en arrière), des ordres reçus par lui et de la manière dont il envisage les événements sur la zone de terrain où il se trouve placé.

Ces mesures peuvent être bonnes, au point de vue didactique. Mais, si on veut se rapprocher des conditions de la guerre, il n'est pas douteux qu'elles sont inadmissibles. Qu'est-ce, en particulier, qu'un thème de manœuvre, sinon des dispositions qui doivent être regardées comme prises au jour le jour, d'après les événements ?

Que les thèmes généraux soient divulgués avant les manœuvres, soit. Chacun se rend compte, si on peut s'exprimer ainsi, de la nationalité qui lui est attribuée. Il sait s'il est appelé à défendre son pays, ou s'il doit se considérer comme un envahisseur. Mais même les chefs de parti, me semble-t-il, n'auraient dû recevoir que le 12 leurs thèmes particuliers pour les opérations qui commençaient le 13, et chacun aurait dû recevoir le sien à l'insu de l'autre.

Quand les journaux du 22 août ont annoncé que le général de Lacroix attendrait le dernier moment pour faire connaitre les thèmes, et que, pas plus tard que le lendemain, ceux-ci ont été publiés par les mêmes journaux, j'avoue que j'ai cru à une supercherie destinée à dépister les curiosités.

Il eût été extrêmement intéressant de ne donner aux généraux Millet et Trémeau que quelques heures pour arrêter leurs dispositions initiales, comme on a été censé ne leur donner que quelques heures, dans la matinée du 17, pour se conformer au changement apporté (hypothétiquement) à la situation générale.

En tout cas, et quelle qu'ait été la volonté du généralissime, la plupart des chefs en sous-ordres ont toujours ignoré ce

qu'on attendait d'eux. J'en ai eu maintes preuves. La plus convaincante, peut-être, est la rencontre que j'ai faite le 17, à 5 1/2 heures du matin, près de la Fouettière (2 1/2 kilomètres sud de Chemillé), d'un bataillon allant vers ce village, c'est-à-dire remontant au nord, alors que le combat était engagé à cinq lieues de là sur le Modon, qui coule du sud au nord. Eh bien, ce bataillon, qui était à l'avant-garde d'une armée en retraite[1], s'imaginait qu'il marchait à l'ennemi !

A chaque instant, on arrêtait les passants pour se renseigner sur la situation des troupes, sur les intentions du commandement. Et il était bien évident que l'ignorance que l'on montrait n'avait rien de feint.

* * *

Sur un autre point encore, le directeur des manœuvres me paraît avoir fait fausse route. Il a organisé le service de l'arbitrage d'une façon très minutieuse, et il y a employé un très nombreux personnel, dans lequel des personnages très haut placés sur l'échelle hiérarchique. Et je ne peux que l'en approuver, ayant bien des fois demandé, ici même, qu'on donnât un rôle plus vaste, mieux déterminé, plus utile, à ces délégués de la direction. Mais c'est sur la nature de ce rôle qu'il y a désaccord.

La conception du général de Lacroix, c'est que les arbitres doivent servir « à réduire au minimum les invraisemblances inhérentes à des manœuvres en temps de paix. » — Et comment

[1] A ce propos, je voudrais revenir sur ce que j'ai dit du manque d'imprévu de l'hypothèse qui a déterminé le recul de l'armée B (général Millet).

Dans un journal officieux, portant la date du 16 (et, par conséquent, imprimé le 15), je lis : « Pour donner un intérêt nouveau à la manœuvre, le général de Lacroix, profitant du repos de demain, compte y introduire un facteur nouveau qui vraisemblablement modifiera la face des choses. Les zones de cantonnements d'aujourd'hui ont donc été choisies et indiquées par lui de façon à répondre, le 17 au matin, à la situation nouvelle qu'il veut créer. »

Or, le même journal nous donne le texte de l'ordre adressé au général Millet pour lui prescrire de rompre le contact avec son adversaire. Cet ordre est daté : « Savigny-sur-Bray, 17 septembre, 3 heures matin. » Il n'a guère pu joindre le destinataire avant 4 heures. L'ordre de celui-ci (on ne nous dit pas de quelle heure il est) prescrivait à la 7e division cantonnée autour de la Guignardière, de « commencer de suite le mouvement en arrière par les routes Loché-sur-Indrois, Villeloin-Coulangé, Montrésor. » Or, à 5 1/2 heures, je rencontrais un bataillon de cette division à dix kilomètres du point où il avait passé la nuit !

arriver à ce résultat ? — Presque toujours en mettant « les partis en présence dans l'obligation de tenir compte des effets du feu. »

Pour cela, il est nécessaire que deux arbitres, opérant sur une même zone de terrain, pour le compte de deux camps opposés, connaissent parfaitement l'importance des fusils et des canons mis en ligne par leurs partis, ainsi que les conditions dans lesquelles ces fusils et ces canons sont employés.

En résumé, comme base de sa sentence, l'arbitre doit :

1° Connaître les effectifs engagés de part et d'autre sur le terrain où il est appelé à opérer ;

2° Evaluer l'efficacité probable des feux d'infanterie et d'artillerie obtenue par chaque parti sur le parti opposé.

Il semble possible de satisfaire, simplement et vite, à ces deux conditions.

Cette satisfaction, ajoute le général directeur, restera, sans doute, toujours relative, car ce ne sont pas les facteurs matériels qui prévaudraient à la guerre ; mais force est bien, aux manœuvres, de faire abstraction des éléments moraux.

Ce n'est pas tout à fait mon avis ; et je préfèrerais qu'on tirât à la courte paille pour savoir qui devra être considéré comme vaincu et qui comme victorieux, dans les cas douteux, tout au moins. L'intervention du sort n'a rien, semble-t-il, d'étrange, étant donné que, dans les batailles, c'est sa sacrée majesté Le Hasard qui décide, selon le mot du Grand Frédéric. Je préférais donc la méthode adoptée par le général Brugère : elle consistait à juger au petit bonheur, les erreurs de jugement correspondant, disait le général, aux aléas de la guerre.

Le général de Lacroix a préféré procéder plus scientifiquement, bien que la science ne soit guère ici à sa place, semble-t-il. Il a emprunté à un livre du général Crémer toute une série de conventions qu'il a adoptées pour servir de base aux calculs. C'est ainsi qu'il a admis que, sous le feu :

1° Une infanterie sur la défensive, retranchée ou couchée, compte pour 4 fois son effectif réel ;

2° Une infanterie opérant offensivement, par bonds rapides (de petites fractions), suivis de la position couchée, compte pour 3 fois son effectif réel ;

3° Une infanterie (quelle que soit sa position), appuyée par l'artillerie, compte pour 2 fois son effectif réel.

(De deux infanteries appuyées toutes deux par du canon, celle qui sera soutenue par le plus grand nombre de batteries sera *seule* considérée comme aidée par son artillerie.)

Par application de ces règles brutales, le général Archinard, de 14, a fait reculer à Plaineffe, une attaque fort bien menée par la 18e division d'infanterie, qui malheureusement avait en ligne deux batteries de moins que la 7e division, qui lui était opposée.

L'arbitre se trouve donc transformé en une sorte d'arithmomètre. Sa sentence résulte automatiquement d'un certain nombre de multiplications et de l'addition des produits. C'est par un mécanisme analogue, en décomptant des points de majoration et en se servant de coefficients, que des théoriciens issus de l'Ecole Polytechnique ont prétendu régler l'avancement des officiers. C'est d'ailleurs par des opérations du même genre que, au début, on résolvait les problèmes posés par le Kriegsspiel, à l'aide des calculs de probabilité. On s'est affranchi de ces sujétions pour le jeu de la guerre; les abaques pour l'avancement n'ont pas eu de succès; l'innovation réalisée cette année dans le service de l'arbitrage ne paraît pas devoir mieux réussir.

Et, d'abord, les juges de camp n'ont pas été flattés du rôle de pur appareil enregistreur auquel ils étaient réduits. D'autre part, l'organisation matérielle de leur existence a laissé à désirer. Si, dans des manœuvres de petite envergure, les arbitres d'une même division peuvent être groupés en dehors des cantonnements des troupes, le général directeur a estimé que, dans des manœuvres d'armée, en raison de l'étendue du théâtre des opérations, il n'en pouvait être ainsi. Il n'a pas voulu, d'autre part, affecter en permanence un arbitre à chaque régiment, parce qu'il pensait que ces arbitres régimentaires pourraient ne pas être exempts d'un inconscient parti pris et communiqueraient, en outre, difficilement avec leur arbitre divisionnaire. Certains d'entre eux, enfin, risquaient de ne pas trouver toujours l'occasion d'arbitrer[1]. Dans ces conditions, la réunion des arbitres au quartier général de chaque division lui a paru être la meilleure solution « malgré les inconvénients qu'elle présente dans le cas de cantonnements serrés. »

[1] Beaucoup de régiments ont terminé ces manœuvres sans voir l'ennemi, sans avoir la satisfaction de brûler une cartouche. Ces longues marches sans combat, les nuits passées à la belle étoile ou dans de mauvais cantonnements, le mauvais fonctionnement des services administratifs (ils devaient donner deux rations de café par jour, et ils n'en ont fourni qu'une. Quant à l'eau-de-vie, les ayants-droit l'ont perçue... après la dislocation !) Toutes ces causes ont conspiré à faire trouver particulièrement pénibles des manœuvres que la clémence de la température et la nature du sol auraient dû rendre plutôt faciles.

En effet, la question du logement a été difficile à résoudre. D'autre part, elle n'a pu être résolue, à certains jours, que fort tard. La manœuvre ayant pris fin à midi, il est arrivé qu'on ne s'installât au gîte qu'à la tombée de la nuit. La question de l'alimentation n'a pas été tranchée, de son côté, à la satisfaction générale. En résumé, il y a eu du mécontentement, et les considérations de commodité personnelle sont peut-être le principal obstacle auquel on se heurtera pour implanter la méthode d'arbitrage mise en essai cette année.

D'autres causes, plus dignes d'intervenir, me semblent devoir la faire écarter.

C'est d'abord celle que j'ai indiquée: caractère artificiel, conventionnel, non conforme à la vraisemblance, des verdicts prononcés.

C'est ensuite l'insuffisance d'un contrôle exercé exclusivement sur les grandes unités et auquel d'ailleurs est soustrait ce qu'il y aurait de plus utile à suivre de près : le travail des généraux et celui de leurs quartiers généraux.

Il a été attribué, en effet, à chaque armée, un *arbitre d'armée*, membre du conseil supérieur de la guerre, assisté de ses officiers d'ordonnance et marchant avee le quartier général de l'armée; à chaque corps d'armée, un *arbitre de corps d'armée*, membre du conseil supérieur de la guerre ou commandant de corps d'armée, assisté de ses officiers d'ordonnance et marchant avec le quartier général du corps d'armée; à chaque division (infanterie ou cavalerie), un *arbitre divisionnaire* assisté d'un certain nombre d'*arbitres adjoints* et marchant avec le quartier général de la division.

Les arbitres d'armée, de corps d'armée et divisionnaires se portent sur les points où ils jugent que le service a besoin d'être renforcé. Les officiers attachés aux arbitres d'armée et de corps d'armée, les officiers adjoints aux arbitres divisionnaires (et non encore affectés à un régiment engagé) sont utilisés, en particulier, pour reconnaître les objectifs et la force d'artillerie en action pour les liaisons, etc.

Et il est spécifié encore que « lorsqu'un régiment vient à recevoir l'ordre de s'engager, l'arbitre divisionnaire lui affecte aussitôt un arbitre adjoint qui devient *arbitre régimentaire*. » Mais cette organisation savante laisse en dehors de sa sphère d'action les bataillons, les compagnies, et les éléments encore plus petits : patrouilles, reconnaissances.

Le 14, dans la matinée en débouchant à l'ouest de la forêt de Gâtines, par le chemin de Fontguenaud à Villantrois, j'ai vu un lieutenant de cavalerie légère en butte à des coups de fusil qui lui étaient envoyés, presque à bout portant, des fermes de la Muraille, de la Fruitière, de la Glénetie, au milieu desquelles il se trouvait enserré. Il y avait tout autour de lui des paquets d'ennemis dont il ne soupçonnait aucunement la présence avant qu'ils eussent ouvert le feu sur lui. Sa sacrée majesté Le Hasard eût seule pu le tirer de ce mauvais pas. Si un arbitre s'était trouvé présent, nul doute qu'il l'aurait déclaré mort, archi-mort. Mais, comme il n'y en avait pas là, cet officier a pu porter au général Millet, comme si de rien n'était, les renseignements que cette mousqueterie lui avait fournis et ceux que j'avais eu, d'autre part, la complaisance de lui donner[1].

Emilien Balédyer
Capitaine d'infanterie.

[1] Dans une note spéciale qu'il a adressée, au début des manœuvres, à ses officiers de découverte, le général Millet leur a recommandé de ne pas négliger les indications qui pouvaient leur être données soit par la presse soit par les habitants. N'est-ce pas supprimer beaucoup des difficultés qu'on éprouve à se renseigner? De même que je crois bon de manœuvrer sans se servir de cartes (ce qu'on a fini par se décider à recommander officiellement), de même j'estime qu'il faut ne pas recourir à la complaisance des gens du pays. Il est vrai que parfois on n'en tire rien de précis. A la Challerie (2 km. au sud de Montrésor), le 17, vers 6 heures du matin, j'ai écouté un brigadier-fourrier de dragons interroger un groupe de gens, et tout particulièrement un paysan qui avait dû être militaire et qui paraissait très disposé à dire tout ce qu'il savait, plus même qu'il ne savait.

Les questions étaient fort bien posées. Mais les réponses manquaient de précision ou d'exactitude.

— « Avez-vous vu passer des ennemis tout à l'heure, des soldats avec des manchons blancs? » — « Oui. » — « De quelle arme? » — ?? — « Etaient-ils à pied ou à cheval? » — « A pied. » — « Y en avait-il beaucoup? » — « Oui. » — « Combien? » — ?? — « Un régiment? Un bataillon? » — ?? — « Y en avait-il 400? » — « Oh! oui, au moins » — « Y avait-il un commandant, un officier à quatre galons? » — « Il faisait noir, on ne pouvait pas voir les grades. » — « Ont-ils mis beaucoup de temps pour passer? » — « Oui, assez. » — « De quel régiment étaient-ils? » — « Je vous dis qu'il était impossible de lire les numéros. »

Le bataillon en question était une petite compagnie (160 ou 170 fusils au plus), qui venait de s'installer à la Tourtoirie.

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

L'article 48 du Code pénal militaire fédéral. — Les écoles et cours d'instruction pour officiers. — La mission de l'armée suisse. — Les cours de régiment.

Pendant leur session extraordinaire d'automne, les Chambres fédérales ont, l'une et l'autre, abordé un objet important au point de vue militaire. Le Conseil National a décidé la revision du Code pénal militaire fédéral aux fins d'y introduire une disposition punissant l'incitation à certains délits réprimés par ce code, et le Conseil des Etats s'est occupé de l'arrêté concernant les écoles et les cours destinés à l'instruction des officiers.

* * *

La proposition de revision de l'art. 48 du Code pénal militaire n'est pas nouvelle. Elle a été posée en 1903 déjà, résolue affirmativement par les Chambres et repoussée par le peuple, le 25 octobre de cette année là, par 269 000 voix contre 116 000. Les adversaires du projet le présentèrent comme une atteinte à la liberté de la presse, à la liberté d'opinion, à la liberté de discussion et à un certain nombre de libertés encore, ce qui entraîna sa chute. Pourtant il ne méditait aucune des atteintes liberticides dont on l'accusait. Il prétendait à une œuvre de justice. Il disait : Il n'est pas équitable, lorsqu'un soldat déserte, ou qu'il refuse le service militaire, ou qu'il se mutine et désobéit aux ordres de ses chefs, il n'est pas équitable que ce soldat soit puni tandis que celui qui l'a incité à commettre ce délit, parloteur d'assemblée révolutionnaire ou écrivailleur de placards anarchistes, reste indemne, à l'abri de toute poursuite. Tous les codes criminels punissent l'instigateur d'un délit. Au regard du droit pénal, l'instigateur est le complice de l'auteur principal, un complice dont la culpabilité est réputée parfois égale à celle de cet auteur. Si le Code pénal militaire fédéral a ignoré ce principe, c'est qu'au moment de sa promulgation, en 1851, l'incitation à la désertion et au refus de service n'était pas connue. Si elle l'avait été, il en aurait prévu la répression, car elle n'a pas d'autre but et d'autre effet que de ruiner l'organisation des armées en supprimant la discipline, leur lien indispensable.

En 1903, la majorité du peuple suisse n'a pas compris cette nécessité. Il a vu dans l'article de loi qui lui était proposé autre chose et des menaces à l'indépendance démocratique. Par sa rédaction, l'article prêtait peut-être à la confusion.

Sera puni de l'amende ou de l'emprisonnement, suivant la gravité du délit, celui qui aura incité ou entraîné des citoyens soumis au service militaire à commettre des violations de leur devoir de service constituant des crimes ou délits dont les tribunaux militaires ont à connaître. La tentative de ce délit est passible des mêmes peines.

L'acte commis à l'étranger tombe aussi sous le coup du présent article.

La nouvelle rédaction est plus précise :

Art. 48. — Celui qui aura incité aux crimes de révolte, de mutinerie, d'insubordination, de violation des devoirs de service ou de désertion, tels qu'ils sont prévus au Code pénal militaire suisse, ou qui y aura provoqué publiquement ou par la distribution d'écrits ou d'images sera, même si la provocation est restée sans effet, puni de l'emprisonnement. Cette peine pourra être cumulée avec une amende. L'acte commis à l'étranger tombe également sous le coup de cet article.

Demeurent réservées les dispositions de la législation pénale militaire concernant les personnes soumises à cette législation (organisation judiciaire et procédure pour l'armée fédérale, art. 1er de la loi du 28 juin 1889).

On peut espérer que cette fois-ci le peuple, mieux informé, ratifiera l'œuvre de ses représentants. Depuis 1903, la propagande anarchiste s'est beaucoup développée. Ses effets sur l'esprit militaire n'ont pas été notables il est vrai ; en cinq années, 27 soldats suisses seulement ont été poursuivis pour délits de désertion et insubordination, mais c'est trop déjà que 27 hommes aient subi la prison tandis que les folliculaires qui leur ont inspiré leur acte s'en sont lavé les mains et sont restés libres de recommencer ailleurs.

Il serait absurde de laisser la propagande antimilitariste prospérer. Tant qu'elle s'est bornée à la critique des institutions militaires elle est demeurée dans son droit. Elle l'outrepasse aujourd'hui. Les réfractaires qui affirment leur intention de provoquer la révolte dans l'armée, les journaux ou les orateurs qui préconisent l'insurrection en réponse à une déclaration de guerre rendue nécessaire par le souci de notre indépendance, ces gens-là commettent des délits manifestes contre la sûreté de l'Etat et contre le maintien de la liberté nationale. Ils ne méritent pas l'indulgence de la loi.

Le Conseil fédéral et le Conseil National après lui ont eu toute raison de reprendre la question. Le Conseil des Etats lui donnera certainement, dans sa session de décembre, une solution analogue. Nous verrons ensuite si, éclairé par les grèves et les désordres suscités ces dernières années par les groupes anarchistes, le corps électoral ne donne pas gain de cause aux pouvoirs publics.

* * *

L'art. 134 O. M. prescrit les écoles que doivent suivre les officiers signalés pour l'avancement. Ce sont, comme on sait, les écoles centrales et les écoles de recrues comme commandants d'unités.

Les art. 135, 136 et 140 ajoutent :

Art. 135. — L'Assemblée fédérale instituera en outre des écoles de tir et des cours tactiques et techniques pour officiers.

Les officiers peuvent aussi être appelés à des écoles ou des cours d'autres armes que la leur ou à des services spéciaux.

Art. 136. — L'Assemblée fédérale arrête les écoles et les cours nécessaires à l'instruction des fonctionnaires de la poste et du télégraphe de campagne ainsi que des officiers du service des étapes et du service territorial.

Art. 140. — Les officiers des chemins de fer suivent un cours de vingt jours, puis sont appelés, selon les besoins, aux travaux de l'état-major général ou à des cours spéciaux.

D'autres fonctionnaires des chemins de fer peuvent aussi être appelés à ces travaux et cours.

L'art. 137 qui prescrit les cours imposés aux officiers de l'état-major général prévoit aussi que l'Assemblée fédérale peut en arrêter d'autres.

Le Conseil fédéral a déposé un projet d'arrêté en exécution de ces dispositions. Il a laissé en suspens toutefois les cours supplémentaires autorisés par l'art. 137, le service de l'Etat-major général n'ayant pas encore fixé ses propositions.

Le Conseil des Etats a eu la priorité pour la discussion de l'arrêté. Conformément aux conclusions de la majorité de sa commission, il a repoussé l'entrée en matière et adopté un arrêté réduisant les propositions du Conseil fédéral en limitant aux années 1909 et 1910 les écoles et cours qu'il a admis. Il a justifié cette décision par deux motifs : premièrement, la nécessité d'agir avec prudence dans la mise en application de la nouvelle organisation, le Parlement tenant à ne pas dépasser l'augmentation de cinq millions prévue pour la mise en vigueur de la loi ; secondement, la crainte de compromettre le recrutement des officiers en exagérant leurs prestations. Vainement le Chef du Département militaire s'est efforcé de sauver les cours condammés, vainement il a exposé que loin de diminuer, le recrutement des officiers a été cette année-ci en progrès, le Conseil des Etats s'en est tenu aux décisions de sa commission. Après deux années d'expérience, on verra si l'on peut faire plus et mieux.

Voici la liste des cours que proposait le Conseil fédéral et les restrictions introduites par le Conseil des Etats.

Infanterie. — 1. Ecole de tir de 18 jours pour officiers subalternes.

2. Cours de tir de 11 jours pour caporaux et officiers supérieurs.

3. Appel de quelques officiers subalternes qualifiés aux cours techniques du génie, 11 jours.

4. Cours de 11 jours pour chefs de patrouilles auxquels sont appelés quelques officiers subalternes par bataillon.

Ces cours comptent chacun pour un cours de répétition.

5. Cours tactiques de 7 jours pour capitaines et officiers supérieurs.

Ces cours ont lieu tous les deux ans ; toutefois, un officier n'est astreint qu'à un seul de ces cours dans l'espace de quatre ans. Deux cours faits dans le même grade comptent pour un cours de répétition.

Le Conseil des Etats a supprimé l'appel aux cours techniques du génie et les cours tactiques. Il a réduit à 11 jours les cours de tir pour officiers subalternes.

Cavalerie. — 1. Cours pour chefs de patrouille (officiers subalternes). 11 jours.

2. Cours tactique de 11 jours pour capitaines et officiers supérieurs, par brigade, tous les deux ans.

3. Ecole pour premiers-lieutenants, désignés pour l'avancement, savoir : une école de sous-officiers de 35 jours en qualité de commandant d'unité.

Le Conseil des Etats a supprimé cette dernière obligation.

Artillerie. — 1. Cours de tir de 14 jours pour officiers subalternes des artilleries de campagne, de montagne et à pied.

2. Cours de tir de 14 jours pour capitaines et officiers supérieurs des mêmes armes.

3. Cours tactique de 16 jours pour capitaines et officiers supérieurs.

4. Ecole pour premiers-lieutenants désignés pour l'avancement, savoir : une école de sous-officiers de 35 jours en qualité de commandant d'unité.

Le Conseil des Etats a supprimé les cours tactiques et l'école de sous-officiers.

Génie. — 1. Cours tactique de 18 jours pour officiers subalternes.

2. Cours tactique de 11 jours pour capitaines et officiers supérieurs.

3. Les officiers ingénieurs à la disposition du génie suivent un premier cours de 11 jours. De plus, ils peuvent être appelés chaque année pendant 11 jours aux travaux de ce service.

Le Conseil des Etats a ramené à 11 jours la durée des cours tactiques.

Garnisons des fortifications. — 1. Cours de tir de 14 jours pour officiers de l'artillerie de forteresse et de l'artillerie à pied attachée aux fortifications.

2. Cours tactique de 35 jours pour officiers nouvellement nommés.

3. Cours tactique I de 21 jours pour officiers nouvellement nommés.

4. Cours tactique II de 11 jours pour capitaines et officiers supérieurs.

Le Conseil des Etats n'a admis le cours technique que pour l'année 1909. Il a ramené à 18 jours le cours tactique I.

Service de santé. — 1. Cours tactique-clinique de 20 jours pour premiers-lieutenants.

2. Cours tactique de 11 jours pour officiers supérieurs et capitaines désignés pour l'avancement.

Le Conseil des Etats a supprimé ce dernier cours.

Officiers vétérinaires. — Les premiers-lieutenants, les capitaines et les officiers supérieurs suivent dans chaque grade un cours spécial de 14 jours. Il peut être compté pour un cours de répétition. Ces cours remplacent l'école centrale II.

Admis.

Service des subsistances, commissariat et quartiers-maîtres. — 1. Un cours de 18 jours pour officiers subalternes.

2. Cours spécial de 11 jours pour capitaines et officiers supérieurs.

Le Conseil des Etats a supprimé ce dernier cours.

Services auxiliaires. — 1. Les officiers du service des étapes suivent un cours d'introduction de seize jours et ensuite, suivant les besoins, des cours spéciaux de sept jours.

2. Les officiers du service territorial suivent un cours d'introduction de onze jours et ensuite, suivant les besoins, des cours spéciaux de sept jours.

3. Les officiers de chemins de fer suivent un cours d'introduction de vingt jours et ensuite, suivant les besoins, des cours spéciaux de sept jours.

4. Les officiers du service de la poste et du télégraphe de campagne suivent un cours d'introduction de onze jours et ensuite, suivant les besoins, des cours spéciaux de sept jours.

Le Conseil des Etats a demandé au Conseil fédéral une loi spéciale sur l'organisation des cours de ces services..

* * *

Nous regrettons la suppression des cours tactiques de l'artillerie qui semblaient avoir acquis droit de cité dans le programme de nos cours d'officiers et celle des cours tactiques d'infanterie qui n'auront duré qu'une année, à la faveur de la période transitoire de 1908. Cette suppression constitue un recul.

Les cours tactiques d'artillerie, dans leur conception actuelle, constituaient pour les officiers de l'artillerie une excellente école d'enseignement de la liaison des armes. N'y assistaient que des commandants d'unités et de corps de troupes, c'est-à-dire des officiers appelés à travailler dans la bataille dans le cadre d'un détachement de toutes armes. Deux ou trois officiers supérieurs d'infanterie leur étaient adjoints pour représenter la tactique de leur arme tout en apprenant celle de l'arme sœur. Ces officiers d'infanterie fonctionnaient comme chefs de détachements supposés. Sur la base des thèmes adoptés — généralement à double action — les officiers d'artillerie auxquels étaient répartis les divers commandements de leur arme, procédaient aux reconnaissances de terrain nécessaires et présentaient aux chefs des détachements leurs propositions sur l'emploi de leurs

unités. Ces propositions faisaient, à la critique, l'objet d'une discussion, et l'on passait à l'exécution des mouvements qui justifiait une nouvelle étude.

Les cours avaient ainsi quatre objets principaux : étude de la tactique de l'artillerie proprement dite; étude de la tactique de l'artillerie en liaison avec l'infanterie; étude tactique du terrain ; rédaction et énoncé d'ordres et de rapports.

De tous temps, l'action combinée de l'artilleur et du fantassin a été le fondement de la bataille. Cette action commune a grandi en importance depuis l'adoption du canon à tir rapide. Il est indispensable que l'artillerie et l'infanterie agissent étroitement unies, lient leurs mouvements dans toutes les phases du combat, soient constamment préoccupées du désir et de la volonté de se donner une aide réciproque. On apprend cela aux écoles centrales, mais le point de vue qui préside aux exercices de ces écoles est un peu différent. Elles doivent procurer à leurs élèves la notion d'ensemble des opérations et de l'utilisation de tous les services; ce sont des écoles de synthèse non d'analyse; elles ne peuvent se mettre au point de vue de l'instruction des officiers d'une arme particulière, mais poursuivent celle des officiers en général.

Les cours tactiques par arme préparent et d'autre part complètent l'enseignement des écoles centrales. Ceux de l'infanterie, par exemple, qui viennent d'être supprimés par le Conseil des Etats, avaient cet immense avantage, en réunissant les commandants d'unités d'une même brigade, de leur procurer l'unité de doctrine et de leur inculquer le sentiment de la camaraderie de combat. Ils y apprenaient la liaison des mouvements de leurs unités et la coopération des corps de troupes en sous-ordres à la manœuvre du corps de troupes supérieur.

Ainsi, le but des cours tactiques était de permettre, dans l'étude de la liaison des armes et des différentes unités d'une arme, d'insister davantage sur le rôle de celle appelée aux cours. Par là, non seulement ces derniers ne font pas double emploi avec les écoles centrales, mais ils favorisent l'enseignement de celles-ci en affranchissant leurs professeurs de tactique de l'obligation d'entrer dans l'examen des particularités de chaque arme. Ils n'ont plus à se préoccuper que du travail d'ensemble.

En supprimant les cours tactiques, on affaiblit donc l'enseignement des écoles centrales. C'est une grave conséquence, qui mériterait d'être plus sérieusement mûrie, et l'on affaiblit aussi l'instruction de la troupe qui bénéficie grandement de la préparation au cours de répétition constituée par le cours tactique.

Celui-ci a eu lieu, cette année-ci, pour l'infanterie, dans les 1er et 4me corps d'armée, c'est-à-dire dans ceux dont les cours de répétition sont des cours de petites unités, régiments et brigades. Il n'est pas un seul de leurs participants depuis le commandant de brigade jusqu'aux chefs de compagnie qui

ne soit prêt à témoigner de l'excellente préparation qu'il y a puisée pour l'instruction de sa troupe pendant le cours de répétition. Les unités y ont gagné un commandement plus sûr de soi et une instruction plus développée parce que plus fermement donnée. Cependant ces cours tactiques n'ont duré que sept jours, mais sept jours dont aucune heure n'a été perdue. On évite, particulièrement, les tâtonnements du début, la perte de rendement de la mise en train, parce que tous les élèves des cours se connaissent déjà de supérieurs à subordonnés, et n'ont plus à s'observer pour se pénétrer réciproquement de leur esprit. On se meut immédiatement sur un terrain défriché.

Nous espérons très vivement que le Conseil national corrigera, dans la session de décembre des Chambres fédérales, ce que nous considérons comme une erreur du Conseil des Etats. Il est légitime, il est du devoir des Chambres de veiller avec sollicitude sur les deniers de la nation. Mais il est de leur devoir aussi de veiller à l'emploi profitable des dépenses nécessaires. Or, la modeste économie résultant de la suppression des cours tactiques nous paraît préjudiciable au profit que l'armée doit retirer des dépenses militaires. L'armée perd davantage à cette économie que les finances n'y gagnent.

Nous ne croyons pas non plus que le recrutement des officiers souffre du maintien des cours tactiques. M. le conseiller fédéral Muller a déjà fait observer que jamais ce recrutement n'avait été plus facile que cette année-ci; l'adoption de la nouvelle loi semble avoir agi à la façon d'un stimulant. Nous reconnaissons que l'expérience d'une seule année est trop courte pour être décisive. Mais un argument de valeur est la constatation que les cours tactiques jouissent d'une bonne réputation dans le corps des officiers; ceux-ci désirent les suivre, sollicitent des ordres de marche; ils ne constituent donc pas une prestation qui risque de nuire au recrutement, au contraire. Tout ce que l'officier désire, c'est d'être mis à même d'exercer son commandement le mieux possible. Il y voit son avantage personnel comme celui de sa troupe, aussi souscrit-il avec empressement à celles des prestations qui lui sont imposées dont il est persuadé qu'il tire le meilleur profit.

* * *

Le *Bund*, numéro du 26 septembre, dans un article signé V. v. G., reprend une vieille question, mais toujours actuelle et qui le restera aussi longtemps que la Confédération, conformément au traité de Vienne de 1815, sera au bénéfice de la reconnaissance internationale d'une neutralité perpétuelle.

Le général Langlois ayant écrit dans sa brochure sur *Les manœuvres suisses en 1907* que la mission de l'armée suisse consistait simplement à faire respecter la neutralité du pays, V. v. G. s'empare de cette phrase pour dé-

clarer que l'écrivain français amoindrit le rôle de notre armée, que la Suisse au cas d'un conflit possède les mêmes droits que n'importe quel autre Etat de prendre toutes les mesures qu'elle estimerait utile pour la défense de son indépendance, que l'armée fédérale n'est donc pas une simple troupe de garde-frontière obligée de se restreindre à cette mission défensive.

L'écrivain du *Bund* a incontestablement raison. La reconnaissance de notre neutralité — admise au surplus par les puissances non dans notre intérêt mais dans celui de l'Europe, comme le déclare le protocole du Congrès — ne saurait impliquer une restriction de notre souveraineté. Celle-ci est égale à celle de tous les autres Etats indépendants, nous imposant par conséquent les mêmes devoirs qu'à eux pour la sauvegarde de cette indépendance et nous conférant le droit d'user des mêmes moyens. Si donc le souci de cette indépendance nous oblige à nous déclarer partie dans un conflit international et nous conseille d'agir offensivement contre tel de nos voisins, nous y sommes absolument fondés aux yeux du droit international.

Mais nous ne pensons pas que le général Langlois ait entendu autre chose non plus.

Tout d'abord nous nous permettrons de faire observer à l'auteur de l'article du *Bund*, un camarade militaire très actif et zélé, que l'écrivain français n'a pas écrit : la mission de l'armée suisse consiste *uniquement* à faire respecter la neutralité (besteht *einzig* darin), mais *simplement*, ce qui constitue une nuance, une affirmation moins exclusive. Surtout — et ici l'erreur de notre camarade est plus manifeste — l'écrivain français n'a nullement prétendu amoindrir le rôle de notre armée et en faire une simple garde de police. La preuve en est les lignes qui suivent celles traduites par le *Bund*.

« La France, écrit le général Langlois, a tout intérêt à respecter la neutralité suisse, qui couvre le flanc droit de ses armées ; seule l'Allemagne pourrait désirer la violer. Mais si les quatre corps d'armée de la Suisse s'y opposent, on peut affirmer qu'il faudrait des forces très supérieures, beaucoup d'hommes, beaucoup de temps et beaucoup d'argent pour en venir à bout. Nous nous plaisons à le constater, puisque la neutralité suisse est pour nous une garantie.

Nous dirons plus : dans le cas de conflit, l'armée suisse serait un appoint considérable pour celui des deux belligérants avec lequel elle marcherait ; elle serait tout aussi bien offensive que défensive. Elle a une grande valeur matérielle, une plus grande valeur morale encore. Nous ne pouvons que rendre un éclatant hommage à ceux qui la commandent, à ses officiers et à ses soldats. »

Où donc est-il question, là-dedans, d'une simple garde de police, d'une troupe d'ordre inférieur uniquement capable d'une mission subalterne ? Le seul reproche que l'on pourrait adresser à l'auteur est d'avoir fait la mariée trop belle, non de l'enlaidir.

L'article du *Bund* n'en a pas moins l'avantage d'attirer l'attention du public sur une vérité trop peu reconnue et qu'il ne faut pas se lasser de faire ressortir : que la politique défensive d'un pays n'exclut nullement une stratégie offensive : que celle-ci sera même le moyen très souvent le plus efficace de soutenir cette politique et qu'une armée ne peut dès lors être considérée à la hauteur de sa mission de défenseur de l'indépendance du pays si elle n'est pas en mesure d'agir offensivement.

Quand on parle de la défense de notre neutralité, on ne sous-entend nullement la conséquence d'une attitude stratégiquement et tactiquement défensive de nos troupes. Si d'aucuns la sous-entendaient, ce serait de leur part une lourde erreur. Notre camarade du *Bund* peut être certain que le général Langlois ne leur appartient pas. Toutes ses doctrines de guerre protesteraient contre une semblable hérésie.

* * *

Les cours de répétition du 1er corps d'armée sont en grande partie terminés. Tous les renseignements qui nous sont parvenus à leur sujet nous les montrent comme ayant été des plus utiles et d'un résultat profitable. Ils ont permis aux officiers de reprendre la troupe en mains par un travail de détails accompli avec calme et sûreté. Les manœuvres de division de l'année prochaine ne pourront qu'en bénéficier.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier).

Les manœuvres impériales.

Les manœuvres de cet automne sont encore au tout premier plan de l'actualité militaire ; nos lecteurs me permettront donc d'en donner un court aperçu et d'en faire ressortir quelques points intéressants.

On sait que les deux adversaires en présence étaient, d'une part, le 15e corps qui occupe l'Alsace et le sud du grand-duché de Bade et, d'autre part, le 16e corps stationné en Lorraine. Les deux corps sont d'ailleurs composés d'hommes recrutés dans toutes les parties de l'Allemagne, de sorte que l'empereur a pu voir manœuvrer des Prussiens, des Bavarois, des Wurtembergeois, des Saxons et des Badois. Le général d'infanterie Chevalier Hentschel de Gilgenheimb commandait le 15e corps et le général d'infanterie de Prittwitz et Gaffron le 16e ; tous deux passent pour être des hommes à la décision rapide et sûre et ils ont maintenu leur réputation au cours des rencontres si soudaines et si variées des dernières manœuvres. Le parti bleu (15e c.) comptait 43 bataillons, 43 escadrons, 58 batteries d'artillerie

de campagne et 4 batteries d'artillerie à pied ; le parti rouge (16e c.) disposait de 36 bataillons, 40 escadrons, 26 batteries d'artillerie de campagne et 7 batteries d'artillerie à pied ; le parti bleu était donc mieux doté en infanterie et en artillerie, Mais il faut noter, dès le début, que cette supériorité ne lui a été acquise qu'en cours de manœuvres ; les deux adversaires ignoraient auquel d'entre eux serait adjoint le renfort du contingent bavarois.

Outre les troupes mentionnées plus haut chaque parti possédait des subdivisions de téléphonistes, d'aérostiers, de télégraphie sans fil et la division de télégraphistes du corps ; des deux côtés également on avait adjoint à la cavalerie une subdivision de mitrailleurs et une de signaleurs ; des mitrailleuses avaient été attribuées à l'infanterie. Au total il y avait sur pied 2700 officiers, 80 400 hommes et 17 300 chevaux et les effectifs du parti bleu dépassaient ceux de son adversaire de 240 officiers, 14 300 hommes et 800 chevaux ; dans ce dernier parti l'effectif des bataillons avait été porté à 800 hommes (effectif de guerre 1000) par l'appel de réservistes, tandis que les bataillons du parti rouge ne comptaient que 600 hommes ; la force des escadrons variait entre 110 et 130 chevaux, celle des batteries de l'artillerie de campagne atteignait 300 hommes et 220 chevaux, celle des unités de l'artillerie montée entre 175 hommes et 185 chevaux et 305 hommes et 370 chevaux. Les bataillons d'artillerie à pied comptaient 400 hommes et 280 chevaux. Les subdivisions de mitrailleuses 90 hommes et 60 chevaux.

L'empereur lui-même fonctionnait comme arbitre suprême ; il avait sous ses ordres immédiats quatre arbitres supérieurs : le général d'artillerie von Dulitz, inspecteur de l'artillerie à pied, l'inspecteur de la cavalerie, général von Kleist, — le chef du corps des ingénieurs et des fortifications, général von Beseler, et enfin l'inspecteur des écoles militaires, le général de Pfuel. A chaque division d'infanterie et d'artillerie était en outre adjoint un juge de camp entouré de nombreux officiers. On a de nouveau employé cette année les projections lumineuses de l'artillerie de campagne pour indiquer à l'adversaire qu'il était sous le feu.

Le terrain des manœuvres s'étendait entre Nied et Sader en Lorraine ; il est formé par un plateau d'où émergent de nombreuses collines allongées qui se prêtent généralement bien aux positions défensives ; les flancs de ces coteaux sont pour la plupart recouverts de bois touffus qui rendent la marche assez malaisée. Les vallons qui séparent les collines ont un terrain très mou qui, lui aussi, notamment par les temps pluvieux, augmente les difficultés de la marche tant pour l'infanterie que pour la cavalerie.

La situation générale du 6 septembre était la suivante : Une armée bleue venant du sud avait atteint les Vosges septentrionales ; une armée rouge contournait Trèves sur la Moselle. Metz était supposée en possession

de l'armée rouge, Strassbourg au pouvoir de l'armée bleue, celle-ci étant supposée marcher à la rencontre de la première. Cette supposition excluait donc d'emblée l'idée qu'on avait voulu représenter l'éventualité d'une guerre franco-allemande qui se serait déroulée sur la frontière et en tirer des conclusions positives ; les deux partis figuraient d'ailleurs des corps de flanqueurs de leurs colonnes principales et avaient pour mission soit de protéger leurs flancs soit d'agir sur les côtés de l'adversaire pour le cas où la rencontre se produirait. Cette supposition laissait donc une grande liberté d'action et permettait de modifier très diversement les situations au moyen d'ordres ou de rapports provenant des commandants des colonnes principales.

L'intérêt serait minime pour le lecteur de connaître le détail des opérations ; aussi bien ne peut-on les comprendre qu'en s'aidant de cartes et de croquis et en connaissant exactement les ordres, rapports ou indications donnés aux chefs de parti. Je me bornerai donc à consigner ici quelques observations toutes générales.

En ce qui concerne les dispositions pour le combat on a remarqué que les fronts étaient plus étendus que dans d'autres manœuvres impériales : on n'a plus vu cette année les lignes de tirailleurs denses des années dernières. L'un des jours de manœuvres le commandant du parti bleu a dirigé toute l'action « à la japonnaise » soit en se tenant absolument à l'écart du champ de bataille ; il suivait le combat sur la carte uniquement d'après les rapports reçus et transmettait ses ordres en se servant de tous les moyens techniques qui se trouvaient à portée, téléphone, télégraphie optique et sans fil, automobiles, motocyclettes, etc. Cette expérience était très intéressante à faire, mais on peut se demander si le corps est une unité suffisamment considérable pour que cette façon de procéder soit avantageuse et si elle ne paraît pas devoir être exclusivement réservée au commandement de l'armée.

Il faut encore souligner le fait que des deux côtés on n'a pas hésité à prendre l'offensive dès que l'occasion s'est présentée, bien qu'en somme les deux tâches fussent plutôt défensives. C'est la tactique que recommandait déjà Frédéric-le-Grand et qu'il nommait « die Defensive im Gewande der Offensive ». Mais même dans ce procédé offensif l'enveloppement a joué un très grand rôle. Il nous paraît qu'il y a là un danger : avec des fronts étendus et des mouvements enveloppants opérés par de fortes unités on court le risque de permettre à l'adversaire de se créer un passage en faisant une trouée au centre de la ligne.

Cette année de nouveau on a demandé de grands efforts à la troupe, ce qui est d'ailleurs conforme aux exigences d'une sérieuse préparation à la guerre. En France par contre le travail a, durant les manœuvres, complètement cessé entre midi et 7 heures du soir ; il est bien évident que cette mesure prise pour ménager l'opinion publique est absolument contraire à la

réalité de la guerre. Toutefois les marches ont été cette année moins fortes que l'an passé par exemple ; le maximum atteint a été de 55 km. par jour pour l'infanterie et 70 km. pour la cavalerie. Aussi les traînards ont-ils été extrêmement rares, ce qui est d'autant plus remarquable que le nombre des réservistes appelés cette année était particulièrement considérable.

La tenue de l'infanterie, au combat comme dans la marche, a été excellente. Les déploiements se sont opérés dans la plus grande tranquillité ; on n'a pas entendu d'ordres ou d'interpellations inutiles. Presque partout les mouvements s'opéraient sur de simples signes, sans qu'une parole fût prononcée, comme s'il s'gissait de quelque chose de naturel, qui va de soi. Les réserves ont fait preuve dans leurs mouvements en avant d'une extrême mobilité ; tantôt en ordre serré tantôt en ordre dispersé elles avançaient dans le terrain ou savaient admirablement profiter des couverts qui se présentaient. D'une façon générale toutes les colonnes ont su, au moment propice, se fractionner puis se reformer avec ordre dès que les circonstances le permettaient. La discipline de feu nous a également paru bonne ; dès qu'un but utile était visible il recevait un feu nourri qui cessait sitôt le but disparu.

Nous avons déjà relevé le rôle qu'a joué la tactique offensive ; là encore l'infanterie a été à la hauteur de sa tâche et il faut citer particulièrement l'assaut opéré le 9 septembre par la 30e division et qui a été brillamment exécuté. Dans la défensive, par contre, il semble qu'à plusieurs reprises, on ait occupé les positions avec des effectifs insuffisants et qu'on ait disposé de réserves trop faibles pour les contre-attaques.

On a longuement employé les cyclistes et les mitrailleurs ; ces derniers savent si bien profiter des abris du terrain qu'à plusieurs reprises il était impossible de découvrir leurs positions.

La cavalerie s'est avant tout employée au service de l'exploration ; mais elle s'est gardée de négliger son activité tactique sur le champ de bataille lui-même ; dans mainte action importante elle a fait des charges fort opportunes, et on peut admettre que la charge tout à fait imprévue opérée certain jour par une division de cavalerie sur le flanc d'une division au combat eût été en réalité couronnée de succès. Malgré quelques voix discordantes la cavalerie allemande, dans sa grande majorité, est heureusement encore persuadée de l'utilité de son rôle comme arme de combat proprement dite ; il s'agit seulement de saisir l'instant propice à l'action. Le dernier jour des manœuvres les cavaleries des deux partis s'étant rencontrées, elles se sont bien gardées de s'éviter mais ont au contraire foncé avec vigueur l'une contre l'autre, et tout ceci nous paraît bien être conforme à l'esprit de la nouvelle Instruction sur le service en campagne.

L'artillerie de campagne, — y compris les lourds obusiers, — a fait

preuve d'une grande mobilité malgré les défectuosités du terrain dont nous avons dit quelques mots plus haut. Et pourtant on lui a demandé un gros travail ; notamment dans le soutien qu'elle a dû prêter à l'infanterie, chaque fois que celle-ci voulait opérer le moindre mouvement en avant.

Partout où cela était matériellement possible les mises en batterie ont eu lieu à couvert. Quant au tir il s'opérait de positions mi-couvertes ; cela ressort tout au moins des observations que nous avons pu faire ; il semble donc que le long débat qui a tant agité les artilleurs se termine en pratique par l'admission d'une solution intermédiaire ; c'est à notre point de vue la façon de procéder la plus raisonnable.

Pour les gros obusiers de campagne il semble cependant que le tir effectué de positions tout à fait couvertes soit préférable. L'artillerie de campagne ne s'est pas bornée à ouvrir le combat, mais elle a été constamment active soit en soutenant les mouvements en avant de l'infanterie, soit en tenant jusqu'à la dernière minute dans les positions défensives. On a pu se rendre compte de quel merveilleux et puissant instrument l'armée allemande avait été dotée en recevant la nouvelle pièce à recul sur affût.

La tâche du train était rendue particulièrement difficile cette année par le fait qu'un grand nombre de ses voitures avaient été louées à des particuliers ; le personnel était en outre à peine suffisant pour assurer le service ; il semble, malgré cela, que tout se soit bien passé.

Quant aux automobiles ils ont été naturellement très employés par les grands état-majors ; mais on peut se demander si ce serait la même chose en temps de guerre, par les routes défoncées ; nous croyons que la réalité réservera des surprises et qu'il serait bon de ne pas trop se fier à ce moyen de locomotion. — Pour la première fois on a fait des essais sur une grande échelle avec les camions-automobiles ; on en avait organisé trois colonnes ; l'une d'elles était attachée à une division d'infanterie et se composait de neuf camions-automobiles et de sept vagons, la seconde était attribuée à une autre division avec dix camions et dix-sept vagons et la troisième à une division de cavalerie avec dix camions et huit vagons ; à chaque colonne l'un de ces vagons servait d'atelier pour les réparations immédiates des avaries éventuelles. Ces voitures n'allaient pas jusqu'à la troupe mais faisaient le trajet entre les magasins et les places de distribution ; de là les voitures ordinaires de la troupe transportaient les approvisionnements jusqu'à leurs unités ; les camions ont couvert en moyenne de 80 à 100 km par jour, ce qui dépasse de beaucoup ce qu'on pourrait demander à des voitures attelées. On semble être satisfait des résultats obtenus ; nous en reparlerons.

Les cuisines roulantes ont continué à rendre les plus grands services ; deux brigades d'infanterie en étaient pourvues, alors que l'année dernière un seul bataillon en possédait ; on peut prévoir avec certitude que d'ici

peu de temps ces cuisines seront introduites sur une très grande échelle. On a pu se rendre compte en effet combien elles ont facilité la tâche des troupes qui en étaient pourvues; à l'arrivée aux cantonnements ou aux étapes, celles-ci pouvaient manger immédiatement de la viande et les légumes déjà apprêtés et cuits; elles gagnaient ainsi un temps précieux et étaient immédiatement disponibles pour de nouveaux efforts.

Le seul inconvénient de ce nouveau matériel consiste dans l'augmentation du bagage qui résultera de son introduction. Les avantages cependant en sont tels qu'ils paraissent l'emporter de beaucoup sur les inconvénients.

Il faut signaler encore une heureuse innovation: la grande revue des deux corps prenant part aux manœuvres a précédé celles-ci d'une huitaine de jours et elle a eu lieu séparément pour chaque corps. On paraît heureux de cette modification apportée au programme habituel; en effet les troupes, débarrassées du poids de l'équipement de parade et du souci de la préparation, peuvent consacrer plus de temps aux exercices tactiques de marche et d'exploration.

En résumé, on peut affirmer sans exagération que soit le commandement soit les troupes des deux corps de manœuvres sont tout à fait à la hauteur de leur tâche; ils ont également prouvé qu'ils étaient tous conscients des exigences que réclame la guerre moderne. De nombreux officiers étrangers qui avaient suivi les manœuvres n'ont également pas ménagé leurs éloges.

L'empereur ne s'est pas borné à diriger les manœuvres dans l'ouest de l'empire mais il s'est rendu immédiatement après à la frontière opposée, dans la Prusse orientale, où il a assisté à l'un des jours des manœuvres partielles qui avaient lieu entre le 1er et le 17e corps. L'inspecteur général baron von der Golz, bien connu comme écrivain militaire, dirigeait les exercices; il vient d'être promu « Generaloberst » en même temps que l'inspecteur général von Bock u. Polach et le général von Plessen, pendant de longues années adjudant-général de l'empereur.

CHRONIQUE ESPAGNOLE

(De notre correspondant particulier.)

L'infanterie et le centenaire de l'Indépendance. — La Toison d'or conférée aux maréchaux Primo de Rivera et Lopez Dominguez. — Inspection des défenses côtières. — Activité de l'état-major central: écoles pratiques; voyages d'état-major; officiers détachés à l'armée italienne. — Réorganisation des groupes de mitrailleuses. — Nouveau règlement d'exercice pour l'infanterie — Insignes et uniformes.

En vous entretenant, dans ma chronique d'il y a trois mois, des fêtes célébrées à l'occasion du centenaire de notre guerre de l'Indépendance, je

vous disais que l'armée ne s'y était pas montrée aussi unie qu'il eût été désirable et que les officiers du corps de l'artillerie avaient pris une part prépondérante aux manifestations destinées à rappeler la mémoire de leurs deux héros, les capitaines Daoiz et Velarde, morts glorieusement, à Madrid, le 2 mai 1808, en défendant, contre les soldats de Murat, le parc de Montéléon. Il y eut cependant d'autres militaires qui, dans ce même fait d'armes, se couvrirent de gloire: ce furent le lieutenant Ruiz et le cadet Vazquez, appartenant tous deux à l'infanterie. Les officiers de cette arme ne voulant pas faire preuve de moins d'enthousiasme que les artilleurs, eurent aussi, lors des fêtes, leurs cérémonies commémoratives particulières. La plus importante fut, sans contredit, celle qui se célébra le 14 juillet dernier à Tolède, dans le somptueux palais où se trouve installée l'Académie de l'infanterie. Son double but était l'inauguration d'un monument élevé à la mémoire du jeune Vazquez, mort pour la patrie, et celle du Musée de l'infanterie. Le roi y assistait, ainsi que M. Maura, président du Conseil, et le général Primo de Rivera, ministre de la guerre. La plupart des généraux sortant de l'infanterie, presque tous les chefs de corps et un grand nombre d'officiers de tous grades ont tenu à s'associer à cette imposante manifestation patriotique; elle eut un brillant succès et aura sûrement servi à resserrer les liens de camaraderie entre tous les fantassins. Je tiens à ajouter que l'on avait eu l'heureuse idée de profiter de cette cérémonie pour remettre aux élèves ayant terminé leurs études leurs brevets d'officiers.

* * *

Je ne dois pas non plus passer sous silence une autre cérémonie, qui a eu lieu le 12 août à St-Sébastien, résidence de la cour pendant l'été. Il s'agissait d'imposer à nos deux maréchaux, Primo de Rivera et Lopez Dominguez, la Toison d'or, suprême distinction, par laquelle le roi a voulu donner une nouvelle preuve d'affection à l'armée tout entière, et en même temps, récompenser les longs et brillants services de ces deux vétérans.

Le maréchal Primo de Rivera est né en 1831; il est sorti de l'infanterie et le brevet de son haut grade porte la date de 1895. Malgré son grand âge notre ministre de la guerre se porte très bien et ceux qui le voient le buste droit, alerte, agile d'allure et bien campé sur son cheval, ne sauraient affirmer, s'ils ne le savaient, qu'il s'agit d'un homme qui a vécu plus de soixante-dix ans et qui les a vécus, non en rentier observant toutes les exigences de l'hygiène, mais en vrai soldat qui affronte toutes sortes de fatigues et de dangers. En effet, sur toutes les pages de notre histoire militaire contemporaine, se trouve écrit le nom du maréchal Primo de Rivera: guerres civiles, campagnes coloniales, toutes ont vu, en première ligne, ce vaillant officier apportant avec lui des connaissances techniques supérieures et une bravoure

à toute épreuve. Et aujourd'hui qu'il aurait le droit de se reposer, nous le retrouvons chargé du ministère de la guerre, plein d'entrain et de confiance en l'avenir de notre armée, à laquelle il voudrait ouvrir largement et commodément les voies par où elle devrait marcher si elle veut se plier aux nécessités de notre temps.

Le maréchal Lopez Dominguez sort de l'artillerie et est de deux ans plus âgé et de dix mois plus ancien en grade que son camarade Primo de Rivera. Il est le neveu de feu le maréchal Serrano, aux côtés duquel il fit ses premières armes. Ces faits suffisent pour nous faire comprendre que la politique a dû absorber une bonne partie de l'activité du maréchal Lopez Dominguez, cet excellent champion de la liberté. Durant toute son existence, il n'a cessé de défendre, soit avec l'épée, soit par la parole, la cause du progrès, en vue du plus grand bien de la patrie. Au Parlement, il a dirigé des campagnes aussi utiles à l'Espagne que celles qui sont mentionnées en termes brillants dans ses états de service. L'armée lui doit maintes excellentes réformes, réalisées alors qu'il était ministre de la guerre, poste qu'il a occupé à diverses reprises, et ceci explique que le maréchal Lopez Dominguez soit très populaire, tant dans le monde militaire que dans la société civile.

C'est un de ces hommes qui vraiment honorent leur pays.

Nous devons donc reconnaître que le roi Alphonse XIII a agi avec pleine justice en octroyant une distinction extraordinaire à ces deux officiers généraux. Puissent-ils en jouir de longues années.

* * *

Au moment où je vous écris, les généraux Martitegui et Suarez Inclan, chef et sous-chef de l'état-major central, accompagnés de plusieurs officiers supérieurs de l'armée et de la marine, sont en train d'inspecter nos défenses de la côte méridionale d'Espagne, ainsi que celles de nos places du nord de l'Afrique. Cadix, Aljeciras, Ceuta et Mellila, tous ces points ont été ou seront de nouveau visités avec le plus grand soin. Nul doute que cette inspection ne porte d'excellents fruits, étant donnés le talent et les hautes qualités de ceux qui en sont chargés. Les affaires marocaines, de plus en plus embrouillées, seraient à elles seules suffisantes pour nous encourager à un redoublement de prudence.

* * *

Ce fut un jour heureux que celui qui inspira au général Linarès, alors ministre de la guerre, l'importante décision de créer un état-major central, car toutes, ou presque toutes les réformes imprégnées d'un esprit moderne qui ont été adoptées, chez nous, durant ces dernières années, telles que les écoles pratiques pour officiers, les stages à l'étranger, les modifications organiques, etc., etc., sont dues à cette haute institution.

C'est aussi grâce à elle que nous possédons maintenant des instructions très bien rédigées sur la manière d'exécuter, dans les régiments d'infanterie et de cavalerie, des exercices de cadres, et de résoudre, sur la carte, des problèmes tactiques. C'est par ces exercices et ces problèmes que nos officiers se prépareront aux manœuvres de l'automne prochain, le temps ayant manqué pour que les instructions en question de l'état-major central soient observées dans les écoles pratiques qui ont lieu dans le courant d'octobre. Le premier jour de ce mois, tous les hommes en congé temporaire, appelés pour renforcer les unités pendant cette période d'instruction, ont rejoint leurs corps de troupes. Pour des raisons budgétaires, il n'a pas été possible, cette année-ci, d'avancer la date de l'appel, afin d'avoir le temps de repasser un peu l'instruction individuelle, avant de procéder aux exercices d'unités. Ces exercices offrent, comme nouveauté, de s'effectuer avec la participation d'un certain nombre d'officiers d'autres armes et des différents corps. On ne peut que louer, à tous les points de vue, cette innovation.

Nous avons eu aussi, ces dernières semaines, plusieurs voyages d'état-major, parmi lesquels je me plais à citer celui qui a eu lieu dans notre quatrième région militaire, sous la direction du colonel Olaguer, sous-chef d'état-major de la région, dont le chef-lieu est Barcelone. Le thème de ce voyage consistait en des opérations dans le bassin de la haute Sègre, sur la ligne du chemin de fer projeté par Ax-Puigcerda-Ripoll.

Pour en finir avec les principales dispositions récemment prises par l'état-major central, il me reste à dire que deux capitaines d'infanterie et un premier-lieutenant d'artillerie, un premier-lieutenant de cavalerie et un d'artillerie, un capitaine du génie et un second officier d'administration, ont été envoyés pour accomplir un stage d'environ un an dans l'armée italienne.

* * *

Dans l'Officiel du 12 septembre dernier, a paru un ordre royal portant sur une nouvelle organisation des six groupes de mitrailleuses que nous possédons et qui étaient attachés, depuis leur création, aux deux brigades de la 1re division organique, à la 2me et à la 3me brigades de chasseurs à pied, et aux brigades de Ceuta et de Melilla. Chacun des groupes a été divisé en deux sections, qui conserveront les mêmes affectations que ci-dessus ; en outre deux sections seront créées pour être attachées à la 1re brigade de chasseurs. Chacune de ces sections aura, comme effectif, un premier lieutenant, deux sergents, deux caporaux, un soldat de première classe et quatorze soldats de seconde classe, si elle est pourvue du matériel Hotchkis, et le nombre des soldats de seconde classe sera de quinze, s'il s'agit de mitrailleuses Maxim. Au point de vue de leur emploi, les sections en question seront à la disposition des chefs de brigade ; pour l'administration, chacune d'elle dépendra de la 1re compagnie du premier bataillon de sa brigade. Les officiers des mitrailleuses

seront montés ; les sergents seront les chefs de pièce et les caporaux, les pointeurs ; il y aura, dans chaque section, un soldat observateur (celui de première classe), deux chargeurs, deux pourvoyeurs, deux auxiliaires, sept conducteurs (huit conducteurs avec le matériel Maxim), et une ordonnance. Lorsque ces sections complèteront leur deuxième échelon, leur personnel sera augmenté d'un sergent chargé du service de ravitaillement des munitions et de quatre ou trois conducteurs. Pour le transport, il y aura, dans chaque section armée du modèle Hotchkis, sept mulets: deux pour les mitrailleuses, quatre pour les munitions et un pour les outils et l'eau ; les sections pourvues du matériel Maxim auront un mulet de plus. L'armement des hommes sera la carabine Moser, avec sabre-baïonnette. Chaque mitrailleuse disposera de 5400 coups, plus 1200 annuels pour l'instruction.

* * *

Je vous ai, à plusieurs reprises, parlé des travaux de la commission nommée le 16 février 1907 pour rédiger un nouveau règlement d'exercices pour notre infanterie. Ce nouveau règlement vient d'être provisoirement adopté et je compte vous en entretenir en détail, dans ma prochaine chronique. Pour le moment, je me bornerai à vous dire qu'il est le premier qui ait osé éliminer de l'instruction des troupes à pied une foule de choses que nous avions pieusement conservées depuis les temps où la science tactique se mesurait au degré de complication des prescriptions réglementaires et au nombre des évolutions.

Je crois également pouvoir, dans ma prochaine chronique, vous parler des nouveaux uniformes que nous allons adopter. Le ministre s'est décidé à supprimer les brillants insignes de nos officiers ; par contre, on prétend que les nouvelles tuniques porteront des revers et des parements aux tons éclatants. Espérons que ces bruits ne sont issus que de la fantaisie de ceux qui désireraient recevoir quelque compensation à la perte de ces larges galons qui, à l'heure actuelle, font ressembler chaque capitaine à un colonel et chaque colonel à un maréchal.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Aux manœuvres et autour des manœuvres: les instructions données par le commandement ; — la conduite des convois ; — la neutralisation des trains ; — l'ignorance de la terminologie militaire ; — les généraux ; — la tactique de marche ; — les accidents dans la marine de guerre ; — aides de champ et officiers d'ordonnance.

Les grandes manœuvres d'armée qui ont eu lieu cette année ont eu un éclat particulier, justifié par l'importance des effectifs mis en mouvement et

par la qualité du commandement. La direction en était exercée par le général de Lacroix, pour lequel on a restauré la fonction de généralissime. Les deux chefs d'armée qui étaient aux prises comptent parmi nos meilleurs : le général Millet a un passé qui répond de lui, le général Trémeau est une réserve pour l'avenir, réserve sur la valeur de laquelle on était loin d'être fixé. Cet officier exigeant et peu aimable a des ennemis et des admirateurs. Je tiens à dire tout de suite que le nombre de ceux-ci s'est accru, à la suite de l'épreuve qu'il vient de subir.

Pour n'en pas perdre l'habitude, le général directeur a publié une instruction générale, dont il ne m'a pas semblé que la rédaction fût toujours heureuse. Et, par exemple, je n'aime guère cette phrase :

MM. les généraux Millet et Trémeau adresseront aux troupes sous leurs ordres les instructions qu'ils jugeront nécessaires.

Outre que je ne comprends pas le mot « Monsieur » dans la langue militaire, outre que le nom des officiers n'a rien à faire ici, et que, donc, au lieu de : « MM. les généraux Millet et Trémeau », j'aurais mis : « Les commandants des armées A et B », je n'en reviens pas de l'autorisation accordée! Est-ce que par hasard, tout ce qui n'est pas défendu ne se trouve point, par cela même, permis ? Et c'est le général de Lacroix, qui ne cesse de pousser les officiers à l'initiative, c'est lui qui a de l'initiative une conception pareille ! La phrase incriminée est bien petite, et elle ne paraît pas grand'-chose, comme on dit. Il me semble pourtant qu'elle est pleine de menaces.

J'approuve, au contraire, la suppression de la critique (que le général Millet seul a maintenue, usant de la latitude qui lui était conférée par la phrase en question). Le général de Lacroix se réserve de rédiger, par la suite, des critiques écrites.

Je n'approuve pas moins les mesures sévères prises pour assurer le bon ordre dans les charrois. Il y a dans la conduite des convois un progrès évident. Mais, d'une part, il ne m'a pas semblé que la compétence de la prévôté dans ce rôle spécial, fût au niveau de son désir de bien faire. D'autre part, les trains isolés, bien qu'on vit parfois des lieutenants, voire des capitaines et même des assimilés de beaucoup plus haut grade à la tête de colonnes de trois ou quatre voitures, les trains isolés étaient dirigés sans beaucoup de correction et avec une parfaite méconnaissance des règles de la traction des voitures. J'ai pris note de bien des infractions à la tenue et à la discipline de marche. J'ai vu, arrêtées dans le plus grand désordre, de longues files de chevaux de main et de chevaux blessés ; j'ai noté des équipages régimentaires et des voitures du service de santé s'en allant à la va-comme-je-te-pousse. Mais peut-être dira-t-on que ni les cavaliers, ni les médecins ne sont très capables d'imprimer une bonne allure à ces véhicules, pas plus

l'ailleurs que les officiers du trésor ou des postes. Aucune excuse, par contre, ne devrait pouvoir être invoquée en faveur des gradés du train des équipages militaires ou des artilleurs, dont c'est précisément le métier de régler la marche des véhicules attelés. Eh bien, pour n'en citer qu'un exemple, j'ai rencontré le dernier jour, remontant la dure pente de Saint-Quentin, des fourgons d'artillerie en avant desquels marchait un sous-lieutenant de toute la vitesse de sa monture, sans se douter que des attelages tirant à pleines bricoles un poids considérable ne pouvaient le suivre. Aussi perdaient-ils peu à peu leur distance, qu'ils cherchèrent à rattraper, par une galopade folle, en arrivant au haut de la côte. Mais pourquoi employer à un métier qui exige de la pratique, de l'expérience, de la routine, des blancs-becs qui sont vraisemblablement ingénieurs des mines et exceptionnellement militaires et qui ignorent le premier mot de la marche des charrois?

J'ai noté aussi la fréquente rencontre de cantines conduites (sans être mieux conduites pour cela) par des officiers. Il est assez étrange qu'on enlève ces officiers du champ de bataille pour les employer à un service qui est toléré en temps de paix, mais qui doit ne plus fonctionner à la guerre. Et il n'est pas moins étrange que le dit service ait joui, plus ou moins tacitement, de la disposition que voici :

Les officiers de la Direction (des manœuvres, sous-entendu), les arbitres (y compris leurs adjoints et leurs escortes), les estafettes portant des plis à l'adresse ou en provenance de la Direction, les trains régimentaires et les convois automobiles seront neutralisés pendant toute la période des manœuvres d'armées.

On s'explique peut-être la neutralisation des convois automobiles, en raison des expériences auxquelles les camions à traction mécanique ont été soumis. Mais pourquoi en avoir étendu le bénéfice aux trains régimentaires et, en fait, à d'autres groupements encore, tels que les voitures du trésor? Pourquoi avoir créé ces facilités, qui sont contraires à la marche normale des choses, et qui, de plus, troublent le fonctionnement de l'exploration? On rencontre un tilbury de la poste. C'est (ou plutôt ce devrait être) pour une patrouille une indication utile : eh bien, on est forcé de la négliger. Et ainsi pour le reste.

Il va de soi qu'on tient à assurer la prompte distribution des lettres. Mais déjà l'administration des postes fournit du personnel supplémentaire à tous les bureaux des régions où il y a des troupes, et il s'y ajoute du personnel militaire auxiliaire prélevé, sauf erreur, dans les rangs des combattants. Remarquez encore que, en temps de guerre, les tilburys de la poste auraient à faire à peu près seuls toute la besogne, tandis que rien n'est changé au service postal ordinaire, les trains marchant comme de coutume et apportant les courriers avec la régularité habituelle. C'est donc comme à

plaisir, et sans utilité, qu'on introduit une convention de plus au milieu de tant d'autres conventions.

C'est d'autant plus regrettable que l'effort a été visible, cette année, pour essayer de se rapprocher des conditions de la réalité. A la vérité, on s'est donné l'air de s'en rapprocher, plus qu'on ne s'en est rapproché : les contre-ordres qui étaient censés arriver inopinément étaient prévus, annoncés. Quand on veut expérimenter un frein de locomotive, on dit au mécanicien : « Attention, je vais faire tel signal, et alors vous bloquerez. » On fait le signal, et on constate que, au bout de douze mètres, par exemple, l'arrêt du train a été complet. Si le mécanicien n'avait pas été prévenu, ce n'est pas douze mètres, mais cinquante, cent, peut-être le double, qu'il aurait fallu pour obtenir l'arrêt. Si on dit à un état-major : « Vous recevrez un nouveau thème cette nuit », si, par surcroît, l'orientation de ce nouveau thème est prévue, si diverses mesures en ont amorcé l'exécution, le mérite n'est pas grand d'arrêter en quelques minutes les décisions qui en découlent et de rédiger des ordres en conséquence. Il en serait allé tout autrement si on avait été surpris par un revirement soudain.

L'expérience faite loyalement eût été d'autant plus souhaitable que rarement les généraux occupaient leur place véritable. Le 14, j'ai rencontré à la ferme Malakoff, un chef d'armée dont l'état-major se trouvait à Ecueillé, c'est-à-dire à trois lieues de là. Admettons que le quartier général eût reçu soudainement une nouvelle grave, de nature à déterminer un changement dans les plans arrêtés, voyez quelle perte de temps pour mettre le commandement au courant et pour se concerter avec lui, même avec les automobiles dont on fait tant d'usage et d'abus.

Le même jour, à la même heure, au même endroit, flottait le fanion d'un commandant de corps d'armée, lequel n'a pas résisté à la tentation de se faire conduire en automobile sur la ligne des tirailleurs [1].

Peu de temps après, il recevait l'ordre de « rompre le combat », et, peu versé sans doute, tout général de division qu'il soit, dans la terminologie militaire, il comprenait qu'il s'agissait de cesser la manœuvre ! Il prescrivait donc aux troupes de regagner leurs cantonnements, ce pendant que, de sa personne, il s'en allait déjeuner.

Une telle méconnaissance des expressions techniques est inexcusable. Il est étrange aussi que, dans l'entourage du général, à l'état-major de son corps d'armée, il n'y ait eu personne pour signaler l'erreur grossière commise dans l'interprétation d'un ordre très net et parfaitement formulé. On ne

[1] On m'a affirmé qu'un commandant de corps d'armée, et non un des moindres (le général Bazaine-Hayter), s'était tellement aventuré que deux fois, dans la même journée, il a été pris — d'abord par les cyclistes de l'ennemi, puis par sa cavalerie. Il a dû dégaîner pour se dégager. Et tout cela, parce qu'il avait commis l'imprudence de jouer les Bonaparte à Arcole : il s'était mis à la tête des troupes qui enlevaient un pont !

peut croire à de l'ignorance. Il faut donc, alors, que l'initiative ait fait défaut ou le courage de dire à un chef qu'il se trompait, qu'il devait se tromper.

Si donc les choses se sont passées comme on me l'a dit, — et je les tiens du général Bonnal qui en fut le témoin, — il n'est pas étonnant qu'on ait retiré le fanion tricolore au divisionnaire qui s'était montré si peu digne de l'arborer, et qu'on ait remplacé ce général, au pied levé, par le général Durand, commandant du 6e corps d'armée, qui se trouvait là en qualité d'arbitre.

On peut invoquer comme circonstance atténuante l'illogisme déconcertant de notre terminologie militaire, qui est de nature à troubler facilement les esprits. Je lisais, ces jours-ci, dans le *Petit Journal*, que « l'artillerie *montée* a adopté à titre d'essai, le canon modèle 75 allégé, au lieu de celui de 80 qui servait ordinairement. »

Nul doute, ajoute le rédacteur militaire en question, que les résultats ne soient satisfaisants, et il est probable que l'on dotera, à l'avenir, toute l'artillerie montée de canons modèle 75

Or, il y a dix ans que toutes les batteries *montées* sont armées de canons du *calibre* de 75, modèle 1897 (et non du *modèle* 75). Ce qui a causé l'erreur du war-correspondent du *Petit Journal*, c'est qu'on dit d'un canonnier à cheval qu'il est monté, tandis que, dans les batteries montées, les canonniers servants ne sont pas à cheval. C'est sur les coffres qu'ils sont montés. Dans les batteries à cheval, les canonniers servants sont montés sur... des montures. Et ce sont ces batteries-là qui n'avaient pas le 75. Mais les batteries où les artilleurs sont montés ne sont pas des batteries montées... pas plus que le *Petit Journal*, d'ailleurs, n'est un petit journal...

La mesure énergique prise contre le général coupable d'avoir rompu le combat en allant déjeuner, cette mesure sévère, mais juste, a un peu étonné. Elle a un peu détoné, dans l'ambiance où on se trouvait. Il y avait de l'indulgence dans l'air. Le ton comminatoire de l'instruction rédigée par la direction des manœuvres n'a pas empêché les choses de se passer en douceur. Le généralissime est foncièrement bienveillant, et sa grosse voix (ou plutôt la grosse voix qu'on a prise en ses lieu et place) n'a fait peur à personne. Sous ses yeux, de véritables énormités ont été commises. Je l'ai vu, à Vicq-sur-Nahon, assister souriant à ces hérésies auxquelles il avait pourtant déclaré une guerre acharnée.

Pour démontrer l'importance d'un bon service d'arbitrage, il a, en effet, écrit ceci, qui est fort juste :

Il est notoirement avéré que les opérations des manœuvres d'automne commencent à perdre toute ressemblance avec la guerre à partir du moment où les deux partis arrivent au contact.

Le mépris du feu de l'adversaire devient alors complet : il en résulte que les événements se précipitent avec une rapidité excluant toute possibilité de renforcements judicieux de la ligne de feu, toute coordination des actions de l'artillerie et de l'infanterie, toute combinaison dans l'emploi des réserves (lesquelles ne sauraient rester placées sur les points où elles devraient se trouver, sous peine de ne pouvoir intervenir au moment opportun), toute liaison et tout rapport entre les unités engagées et le commandement. Il est à peine besoin de dire que les travaux de campagne, dont l'importance serait si grande dans la réalité, sont entièrement négligés, faute de temps, pour les édifier souvent, pour les occuper toujours.

Ces errements défectueux ne vont pas sans entraîner de graves conséquences dont la plus désastreuse est de jeter le discrédit sur les manœuvres ellesmêmes qui, bien conduites, devraient constituer, par la diversité des circonstances qu'elles déterminent, une excellente école d'instruction pour les chefs de tous grades, et, par l'imprévu des conditions de terrain qu'elles provoquent, un fructueux exercice d'application pour le soldat.

Le généralissime s'était flatté de pouvoir remédier à ces défectuosités et d'arriver à donner aux manœuvres d'automne une allure générale aussi rapprochée que possible, des réalités de la guerre, en mettant en jeu un service d'arbitrage puissamment constitué et bien organisé. Il m'a paru qu'il n'y a pas réussi puisque, sous ses yeux mêmes, dans le plein de la bataille, au milieu d'un tapage infernal qui avait attiré beaucoup d'arbitres, il s'est produit comme un inextricable enchevêtrement de ces errements défectueux dont il avait dressé la liste. Tout ce qu'il avait proscrit, sans aucune exception, toutes ces invraisemblances qu'il avait inexorablement condamnées, nous les avons vues se produire, et il les a vues aussi bien que nous.

Malgré cet échec d'une innovation qui lui tenait fort au cœur, il a su rendre très intéressantes les manœuvres de cette année. Elles ont été fort honorables. La troupe s'est bien comportée ; le commandement, à part quelques défaillances, s'est exercé dans de bonnes conditions, encore qu'on en attribue le mérite aux états-majors des généraux plus qu'à ceux-ci. Les jeunes générations de brevetés semblent imbues des bons principes ; ils connaissent la doctrine orthodoxe, et, s'il y a des réserves à faire sur ces principes et cette doctrine, on ne peut nier qu'ils savent leur métier.

Je me hâte d'ajouter que mon observation de tout à l'heure ne s'applique ni au général Millet ni au général Trémeau. Bien que secondés, l'un et l'autre, par des chefs d'état-majors qui passent pour être de tout premier ordre, c'est par eux-mêmes qu'ils prennent leurs décisions : celui-ci surtout qui affecte de tenir ses sous-ordres à l'écart de sa pensée, et qui a montré, je le répète en terminant, des qualités militaires tout à fait éminentes.

L'infanterie m'a paru s'inspirer beaucoup du nouveau règlement. Peut-être même s'en inspire-t-elle trop. J'ai entendu, en effet, qu'on lui reprochait

de pratiquer systématiquement partout, hors même de la portée des armes, l'infiltration homme par homme. A la routine des formations compactes se substituerait donc la routine de l'émiettement. Ce n'est pas ce que demande le règlement. Dans son titre III (art. 187), il ne réclame l'émiettement que « lorsque les circonstances l'exigent ». Il y a donc pour le commandement, un problème d'opportunité à résoudre. Il y a à faire acte d'intelligence. L'infiltration homme par homme a l'inconvénient grave de retarder l'entrée en ligne des soutiens. En face d'un adversaire hardi, énergique, poussant à fond son attaque, la première ligne risque d'être bousculée également à fond avant que les bataillons de seconde ligne aient pu terminer leur infiltration.

Par contre, on voit des bataillons sortir d'un village ou d'un bois en formations compactes. Les officiers d'infanterie ne savent pas assez que l'artillerie a pris l'habitude (au moins en France, mais elle ne manquera pas de faire de même à l'étranger) de repérer les points remarquables. La lisière d'une forêt, les issues d'un village se trouvent être ainsi des endroits particulièrement dangereux, où les masses profondes sont exposées à des rafales efficaces.

Les batteries m'ont paru se préoccuper moins que d'autres fois de cheminer sans se montrer et de s'installer à l'abri des vues. Mais j'ai surtout été frappé de la rapidité non de leur tir mais de leur déplacements. J'ai encore dans l'oreille la succession des commandements que j'ai entendus le 15 entre la Blondière et la Rafinière (5 km. sud de Luçay-le-Mâle) : « *Point de pointage : l'arbre isolé à 1000 mètres !* (singulière désignation d'objectif, soit dit en passant), — *Correcteur : 18. — Par la droite, par pièce.* — 3 000 ». Et, là-dessus, après huit coups tirés, on a amené les avant-trains, et on est reparti. C'est aller bien vite en besogne. Et c'est oublier que, plus le tir est rapide, plus les déplacements doivent être, sinon lents, du moins rares.

Sur l'esprit des réservistes, j'ai recueilli des renseignements contradictoires. Tel me dit qu'il est excellent, qu'on trouve chez ces soldats beaucoup de vigueur et d'entrain, même après des journées très fatigantes, ayant commencé à trois heures du matin pour finir à six heures du soir. Tel autre prétend que, s'ils sont bons, lorsqu'il s'agit d'un effort normal, ils se dérobent, se plaignent et se font prier, lorsqu'il y a quelque chose d'exceptionnel à faire et quelque coup de collier à donner. Il est vrai que cette remarque vient d'un régiment qui n'a fait que marcher sans avoir jamais eu la satisfaction de rencontrer l'ennemi et de faire le coup de feu.

* * *

Profitant de ce que je n'étais pas le seul représentant de la *Revue militaire suisse* aux manœuvres du Centre, je les ai quittées quelques jours pour aller voir un corps d'armée tout voisin qui exécutait de simples manœuvres

de division et qui, par suite, n'avait attiré l'attention de personne. Raison de plus pour m'y rendre, ai-je pensé. Il est toujours bon d'être témoin de ce qu'on fait quand on croit n'avoir pas de témoin. Je n'ai pas eu, d'ailleurs, à regretter ma détermination. Je regrette seulement d'avoir eu à constater bien du relâchement dans le service des marches.

A cet égard, les états-majors ne m'ont pas semblé en progrès. Les ordres pour la formation et la mise en marche des colonnes sont pourtant rédigés de façon nette et précise ; mais il n'en est pas de même pour la dislocation à la fin de chaque journée de manœuvre. On ne s'en occupe même pas. Aussi il faut voir avec quelle fâcheuse désinvolture les différentes unités se croisent, se doublent, se coupent, se précipitant toutes au même point pour y faire la grande halte, attendant pendant des heures entières le moment de passer un pont, chacun cherchant à gagner le plus vite possible son cantonnement, souvent au détriment du voisin. Ce désordre est d'autant plus impardonnable qu'il est facile à éviter. Il y a quelques années, alors que les règles de la tactique de marche, si justement mises en honneur par le général Lewal, étaient rigoureusement appliquées, jamais on n'eût vu pareil gâchis, qui non seulement double la fatigue physique du soldat, mais encore lui donne la désastreuse impression qu'il est mal commandé.

Les corps de troupes méritent les mêmes critiques que les états-majors.

On ne fait plus que de la tactique de combat ; on se désintéresse de la marche. Les officiers anciens se rappellent le mal que chacun se donnait naguère pour arriver à la minute prescrite au point initial, pour rassembler les unités au dernier moment, pour empêcher les colonnes de s'allonger, pour obliger les hommes à dégager l'un des côtés de la route. Aujourd'hui toutes ces excellentes habitudes sont en train de se perdre.

On ne se donne plus la peine de calculer le temps nécessaire pour se rendre du point de rassemblement au point initial. On fixe « à l'œil » l'heure de départ, et, comme avant tout, il faut ne pas arriver en retard, on arrive un quart d'heure ou vingt minutes en avance à ce point. On y forme les faisceaux, on l'encombre, on gêne le corps qui, par hasard, arrivera à l'heure prescrite Le point initial est devenu un simple point de rassemblement, le plus mauvais de tous ceux qu'on pouvait imaginer.

Pendant la marche, bien des chefs se contentent de chevaucher en tête de leur troupe, se désintéressant de ce que fait celle-ci. Aussi voit-on des distances de plus de 150 mètres entre les compagnies, de plus de 200 de bataillon à bataillon. Comment un corps d'armée mobilisé pourrait-il marcher sur une seule route dans ces conditions ? On a grand tort de laisser prendre d'aussi déplorables habitudes, aux cadres surtout.

Contrairement à ce que j'ai observé aux manœuvres du Centre, on ne veille pas à laisser libre un des côtés de la route. Il est impossible à un cycliste ou à un cavalier de porter un ordre un peu rapidement. Ce laisser-

aller interdit toute communication rapide entre la tête et la queue de la colonne. Pourquoi ne pas faire ici ce que j'ai vu faire là ? Il est vrai que le commandement était singulièrement aidé par des auxiliaires inattendus pour faire appuyer les troupes à droite et dégager leur gauche. Les automobiles s'en chargeaient, bien que n'en ayant pas reçu le mandat. Songez que dans une seule journée, une seule brigade, la 29ᵉ d'infanterie, a compté 61 de ces terribles véhicules qui l'ont ou croisé ou doublé ! Mais enfin on ne peut compter sur eux pour faire observer les règlements. J'ajoute que le nombre considérable des témoins qualifiés ou non — arbitres ou simples curieux — qu'avaient attirés les manœuvres d'armée contribuait à y rendre la discipline meilleure. Se sentant surveillé, on se surveillait. Les soldats « se rebiffaient », par amour-propre. Et c'est sans doute pour cette raison, surtout, que l'infanterie a produit si bonne impression, dans ces manœuvres, où d'ailleurs on a sacrifié beaucoup à la parade. Malgré les ordres donnés par le généralisisme, on a exigé que les honneurs fussent rendus aux généraux. Dès qu'on en voyait un (et Dieu sait si on en a vu!) on mettait l'arme sur l'épaule, on rectifiait la tenue, on reprenait le pas cadencé. On s'en préoccupait plus que de la tactique du champ de bataille.

* * *

Notre marine vient de connaître une série de sinistres qui ont produit une profonde et légitime émotion. On en est à se demander si la poudre B. paye ses énormes qualités au prix d'une instabilité périlleuse. Il semble qu'elle se décompose vite, surtout dans les soutes, surtout dans des bâtiments qui sont soumis à des températures tropicales. Dans les poudrières, elle se conserve mieux étant plus au frais, et la surveillance de ses altérations y est relativement facile. A la suite de l'accident de l'*Iéna*, on a décidé d'y incorporer, dans la proportion de 1,5 à 2 °/₀, une substance destinée à la rendre plus stable. Il est probable que les poudres du *Latouche-Tréville* n'avaient pas encore été soumises à cette réfection. Il est vrai que ce n'est pas à elles qu'on attribue la catastrophe. On prétend avoir trouvé la preuve d'uue maladresse commise dans le chargement de la pièce. Mais les morts ont bon dos, comme, on dit. Même s'il y a eu imprudence, la situation reste préoccupante. Les inspecteurs du travail exigent que, dans les usines, des dispositifs de sûreté mettent le personnel à l'abri des imprudences... dans la mesure du possible, s'entend. L'armée et la marine sont tenues à prendre les mêmes précautions. Elles y sont tenues dans leur intérêt même. Car il est facile de comprendre que le service se fera terriblement mal dans les tourelles si le personnel des servants qui y entre se croit exposé à n'en ressortir qu'à l'état de bouillie.

* * *

Les aides de camp ne sont trop souvent que des aides .. de maison, a dit spirituellement le prince de Ligne. Pour empêcher que les généraux les emploient à des fonctions d'ordre domestique, on les a débaptisés. Il sont devenus les officiers d'ordonnance de ces généraux. Malheureusement leur changement de nom n'a rien changé à leur situation. Ils sont restés les confidents, les intendants, les hommes de confiance, les auxiliaires intimes, les conseillers favoris des chefs auxquels ils sont attachés. Dans ces conditions, leur influence a parfois contrecarré l'autorité même du chef d'état-major, auquel ils n'étaient pas subordonnés. Ils constituaient quelque chose d'analogue au « cabinet militaire » du roi de Prusse. C'était un pouvoir occulte parfois plus puissant que le pouvoir légal. On a voulu remédier à cet état de choses vraiment anarchique en transformant le capitaine X, officier d'ordonnance du général Y, commandant la n^e division, en officier d'ordonnance de la n^e division. Il cesse donc d'être attaché à la personne du général pour faire partie de son état-major ; il passe sous les ordres du chef de cet état-major. Voilà qui est fort bien. Et pourtant je crains que ce ne soient là que des mots. Les généraux conscients de leurs devoirs n'ont pas attendu cette réforme pour donner à leurs officiers d'ordonnance des attributions précises et correspondant à leur grade. Ils n'ont pas permis que l'ordre hiérarchique ne fût pas observé dans leur entourage. Et, d'autre part, ils n'avaient pas besoin qu'un inférieur leur soufflât leur rôle. Quant aux généraux qui ne sont pas consciencieux ou capables,... eh bien, ils ne tiendront aucun compte, en fait, du principe que le ministre a posé. Il en sera après comme il en était avant.

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

L'équipement du fantassin. — Toujours la question du canon de campagne. — Une sanction. — Manœuvres de terre et de mer. — Cyclistes et automobilistes volontaires. — Quelques publications.

On vient d'adopter et de distribuer à une grande partie de nos régiments d'infanterie le nouvel équipement, mod. 1907, à l'aide duquel on s'est efforcé de résoudre l'important problème de l'allégement du fantassin et de la répartition du poids de l'équipement sur toutes les parties du corps. On a cherché la solution dans l'adoption de matières plus légères, dans la suppression, pour l'équipement de guerre, de la seconde paire de chaussure, du bonnet de police, de la veste de cuir, de la boîte à cirage et de la brosse, et dans le transport sur charrette du pantalon de rechange et de la couverture de campement.

Le soldat en campagne est pourvu d'un gilet de tricot de laine, même et

été ; au cantonnement, il peut ne porter que le gilet lorsque sa veste de laine est mouillée. Chaque compagnie est en outre pourvue d'un certain nombre de souliers de quartier (scarpe di riposo) légers et souples, qui peuvent servir cependant, en cas de besoin, pour un certain nombre de marches ; ces souliers sont portés par les soldats qui ne portent pas d'outils.

Pour répartir plus convenablement le poids de l'équipement sur le corps, on a divisé ces objets en deux parties ; les objets strictement nécessaires pour marcher, vivre et combattre, logés dans le havre-sac (borsa) qui s'appuye sur les épaules, et les objets moins indispensables logés dans une poche (tasca) qui s'appuie sur les reins.

Les principaux inconvénients de l'équipement ancien étaient le havre-sac (zaino) complet, très lourd (14 kg. 310) tandis que le nouveau est bien plus léger (8 kg. 250). Le zaino était rigide et sa face antérieure plate gênait le dos du fantassin, pendant qu'un système de suspension défectueux contraignait le soldat à marcher courbé et la poitrine péniblement serrée. La borsa, au contraire, est tout à fait souple, comme un petit sac tyrolien ; elle se façonne à la courbure du dos. Le zaino était trop large et embarrassait le soldat dans le rang, lui enlevant quelquefois complètement la liberté des bras. Puis le soldat perdait un temps précieux à extraire ses cartouches de son havre-sac. Au contraire, avec le nouvel équipement, cette importante opération est très rapide ; les paquets de cartouches sont placés dans deux petites poches latérales, dont l'ouverture est instantanée.

Afin de ne pas perdre un gros stock de peaux de chèvres qui servaient pour la confection de l'ancien équipement, le premier approvisionnement de nouveaux sacs a été confectionné avec cette même peau ; mais plus tard, tant pour les sacs que pour les poches, on emploiera une toile cirée, imperméable, légère et souple, de couleur marron. Avec le nouvel équipement le soldat est complètement libre dans ses mouvements, notamment pour le tir couché. Il porte la bayonnette à droite.

L'emploi d'une toile imperméable non seulement garantit la conservation des objets transportés par le soldat mais empêche la pluie d'alourdir la charge. L'ancienne poche (tascapane) était incommode avec ses longues courroies opprimant la poitrine, et la gourde offrait les mêmes inconvénients. Le soldat ne pouvait que difficilement prendre son pain et boire en marchant. La nouvelle poche est suspendue aux courroies du havre-sac mais sur le devant et fait contre-poids. La gourde (malheureusement encore en bois et non en aluminium isolé) se fixe à gauche, au ceinturon. Les cartouchières sont plus légères et plus souples que les anciennes et fixées de façon à laisser le soldat en marche déboutonner sa veste et se mettre à son aise.

On a modifié encore d'autres parties de l'équipement, tels les bâtons de tente raccordés au moyen d'une virole mobile, et la gamelle, pour supprimer les reflets du métal au soleil, est emprisonnée dans une enveloppe de toile.

Concluons par quelques chiffres éloquents:

Poids de l'équipement ancien:			Poids de l'équipement modèle 1907:		
Havre-sac (zaino) complet	kg.	14,310	Sac complet	kg.	8,250
Sac à pain (tascapane).	»	1,155	Poche	»	2,100
Gourde pleine	»	1,170	Gourde pleine. . . .	»	1,085
2 cartouchières avec *72* cartouches	»	2,770	2 cartouchières avec *90* cartouches. . .	»	2,970
Total	kg.	19,405	Total	kg.	14,405

Pour compléter le renouvellement de l'équipement, le ministère a fait expérimenter une nouvelle tenue de campagne de couleur gris-vert. Quelques compagnies d'infanterie viennent de la porter pour une épreuve de résistance. Cette tenue ne tardera pas probablement à être adoptée pour toute l'armée. Je vous renseignerai alors avec plus de détail. Les exigences du budget sont plus fortes que les raisons de l'armée, dans notre pays, quand il s'agit de ces grands changements qui comportent des millions de dépenses, et c'est uniquement à cause de cela que nous procédons avec lenteur à l'amélioration de l'uniforme et de l'équipement.

* * *

Il y a quelque temps que la commission d'enquête sur l'administration de la guerre a livré au public son deuxième rapport. Il traite les objets suivants: « Le matériel d'artillerie de campagne. Le contrat avec la maison Krupp. La capacité de construction des établissements italiens. Les mitrailleuses. »

Extrayons les points les plus importants de cette riche relation, de 128 grandes pages.

La commission met avant tout en relief la double tendance qui partage encore les opinions des artilleurs: puissance et mobilité. C'est cette opposition qui a contribué à rendre si longue et si laborieuse la solution du problème de l'artillerie en Italie.

Ne pouvant pas, pour raisons budgétaires, posséder une artillerie forte et nombreuse, il nous convient d'avoir au moins une artillerie très mobile, capable de se porter promptement où le besoin la réclame. Ils ont tort ceux qui cherchent la compensation à une insuffisance numérique dans l'augmentation de la puissance balistique; cette puissance n'acquiert sa valeur tactique qu'associée à une grande mobilité.

D'autre part, il ne convient pas, par amour de la mobilité, d'exagérer la réduction du calibre; 70 à 65 mm. sont les calibres les plus petits qu'on puisse adopter, si l'on ne veut pas compromettre sérieusement la puissance de l'arme aux grandes distances.

Après d'importantes considérations sur les probabilités du terrain d'emploi de notre artillerie, sur les artilleries étrangères, etc., la commission conclut que le meilleur calibre pour nous est celui de 75 mm.

La commission est opposée à l'adoption de deux calibres pour l'artillerie de campagne, mais, d'autre part, elle voudrait une forte augmentation de l'artillerie de montagne, spécialement pour une énergique défense dans le terrain difficile de nos frontières.

La commission constate qu'en l'année 1897 déjà, lorsqu'on reconnut urgent le renouvellement de l'artillerie, les bureaux techniques et le ministère montrèrent une certaine méfiance pour le système de l'affût déformable, condamnant nettement les freins hydrauliques et les écus.

Même en s'appliquant à justifier cette méfiance, la commission blâme cette aveugle condamnation aboutissant à refuser même l'étude du système (les expériences commencèrent en 1902 seulement). Ainsi nous continuâmes à construire du matériel rigide, tandis que les autres puissances y compris l'Allemagne, l'avaient abandonné.

La commission critique longuement les contrats passés avec la maison Krupp. D'abord l'administration accepta des conditions trop onéreuses. On paya le premier matériel jusqu'au double de son vrai prix commercial. Puis pour le matériel déformable, dont en 1904 la maison Krupp s'engagea à nous fournir les premières batteries les conditions du contrat nous furent très préjudiciables.

Sur ces premiers objets, la commission conclut:

1° à une fausse appréciation de l'importance des nouvelles inventions techniques aboutissant au choix d'un matériel qu'il fallut songer à transformer avant même son achèvement.

2° à une persistante indécision sur le calibre et, simultanément, à la méconnaissance des conditions d'amélioration des ateliers de construction que l'on a laissé péricliter.

Ces diverses causes ont retardé d'une dizaine d'années à peu près la solution de la question.

« Cependant — continue la relation — les autres armées progressaient: elles adoptaient la nouvelle artillerie, ce qui nous plaçait dans une situation qui ne pouvait être tolérée et dont nous devions sortir d'urgence. Cet état d'urgence trouvait l'administration italienne dans les conditions suivantes : 1° les établissements militaires étaient incapables de fournir le matériel dans le bref délai nécessaire, étant dépourvus de locaux, de machines, de force motrice et de personnel; 2° difficulté d'exploiter l'industrie privée nationale à cause des engagements qui nous liaient à la maison Krupp; 3° non fixation d'un type national d'artillerie et, en conséquence, nécessité d'adopter, sans expérience suffisante et à des conditions défavorables, le modèle proposé par une maison étrangère. »

Pour corriger à l'avenir ces inconvénients, la commission propose :

1° une réorganisation du service technique et du corps de l'artillerie;

2° l'amélioration des établissements militaires de construction;

3° la revision des clauses contractuelles pour les fournitures que l'on pourrait confier à l'industrie privée.

La première proposition fera l'objet d'un rapport spécial qui n'a pas encore paru.

La commission examine en détail l'état actuel des établissements de construction italiens et les moyens de leur donner le développement nécessaire, considérant particulièrement les avantages de la production nationale sur la production étrangère.

Enfin, pour le renouvellement de notre artillerie de campagne, nous avons : 39 batteries achevées déjà commissionnées à Krupp, et 68 ébauchées commissionnées à la même maison. De la sorte ces 107 batteries sont décidées. Pour les 111 autres batteries prévues dans le programme de feu le ministre Vigano et pour la construction desquelles le gouvernement a les mains libres, quatre solutions se présentent :

a) construction complète dans nos établissements militaires améliorés, avec le concours de l'industrie nationale privée ;

b) commissionner l'ébauche des principales parties à Krupp et compléter dans nos établissements militaires et privés ;

c) commissionner la fourniture des batteries complètes en partie à l'étranger et en partie en Italie (établissements militaires et coopération de l'industrie privée) ;

d) commissionner toutes les batteries complètes à l'étranger à des conditions convenables, en réservant à l'industrie nationale (militaire ou non) la fourniture de toutes les munitions.

La première solution est la plus avantageuse pour les intérêts de l'industrie nationale, comme la quatrième la plus avantageuse pour la rapidité de l'exécution ; les autres sont intermédiaires.

La commission déclare qu'elle ne peut trancher ces solutions sans excéder sa mission.

La dernière partie du rapport s'occupe de la mitrailleuse italienne Perino qui, à la suite de longues expériences, s'est classée supérieure à la mitrailleuse Maxim. La commission voudrait qu'on attribuât quatre mitrailleuses Perino à chaque régiment d'infanterie, et deux au moins à chaque bataillon alpini.

* * *

Peu après la publication de cette importante relation, qui mettait au jour une longue série de manquements dangereux pour notre artillerie, le gouvernement, en partie probablement pour donner satisfaction à l'opinion publique un peu agitée à juste titre, provoqua la mise en congé des deux derniers lieutenants-généraux inspecteurs généraux d'artillerie, les généraux Rogier et Mangiagalli. Le premier était présentement commandant du XI

corps d'armée. Une décision de cette importance ne pouvait manquer d'être vivement discutée. Si, d'une part, elle a prouvé un fort sentiment de justice et de discipline chez le ministre de la guerre (le premier ministre bourgeois) M. Casana, d'autre part, elle a paru empreinte de quelque exagération à quelques-uns. En général, cependant, on a considéré qu'une punition était nécessaire dans le moment actuel.

On ne tardera pas à réorganiser la direction supérieure technique de notre artillerie. Le ministre Casana voulait hâter une première réorganisation qui aurait été comme un premier pas dans la voie des réformes; mais le parlement, comme je vous l'ai déjà dit, a cru plus opportun d'attendre encore quelques mois pour procéder en même temps à une réorganisation complète de toute l'armée, déclarée nécessaire par la commission d'enquête elle-même.

* * *

Cette année-ci, nos manœuvres les plus importantes ont été des manœuvres combinées, de terre et de mer. Quoiqu'elles aient revêtu un caractère spécial je crois devoir en indiquer le thème général et donner quelques détails en ce qui concerne l'armée de terre dont la mission, à vrai dire, a été la moins développée.

La direction des manœuvres a été confiée à S. A. R. l'amiral Tomas de Savoie, duc de Gênes, et pour la partie intéressant l'armée de terre à M. le lieutenant-général Vigano. Les forces sont divisées en un parti A rouge, envahisseur, et B bleu, de la défense.

Les forces navales, comprenant un total d'à peu près 70 unités (avec quatre submersibles, sous-marins) étaient commandées par le vice-amiral Grenet pour le parti A, par le contre-amiral Gagliardi pour le parti B.

Les forces de terre étaient commandées, du côté rouge, corps de débarquement, par le lieutenant général Zuccari; du côté bleu par le général Crema. Les premières comprenaient la division de Gênes (8me): c'est-à-dire quatre régiments d'infanterie, un régiment bersaglieri, un escadron de cavalerie, une brigade d'artillerie de montagne, une brigade d'artillerie de campagne, une compagnie de sapeurs et autres services; une brigade du VIIIe corps d'armée avec artillerie et cavalerie et un parc d'artillerie de siège comprenant: une batterie de canons de 149 mm., une batterie de canons de 120 mm., une batterie d'obusiers de 149 mm. et deux batteries de mortiers, une de 210 mm. et une de 87 mm. A cette occasion on a employé pour la première fois dans des manœuvres de débarquement un parc d'artillerie de siège. L'importante opération de ce débarquement s'est poursuivie avec une grande régularité et avec succès.

Le parti bleu, de force inférieure, comprenait seulement une division de milice mobile (landwehr) composée de quatre régiments d'infanterie (101,

105, 114, 129), un bataillon de bersaglieri, un groupe de cinq batteries d'artillerie de campagne, un escadron de cavalerie et autres services. Le commandement de ce parti avait encore sous sa dépendance les groupes de fortifications de Altare-Vado avec leurs garnisons sur le pied de guerre et les troupes destinées au service de surveillance et de protection côtière dans le secteur de débarquement; ces troupes comprenaient carabiniers, douaniers et un bataillon de milice territoriale (landsturm).

Les troupes rouges se concentrèrent à Albenga, à l'exception de la brigade du VIIIe corps d'armée, qui se concentra à Livourne. On supposa les premières forces déjà débarquées à Albenga, tandis que la brigade de Livourne avec le parc mobile d'artillerie de siège exécutèrent l'embarquement et le débarquement réels.

Le commandement du parti bleu était à Vado, tandis que ses troupes se concentraient à Carcare, c'est-à-dire en deçà de la crête des Apennins, dans la vallée de la Bormida, vers la plaine piémontaise.

Le thème fut le suivant:

Le parti rouge envahisseur est maître de la mer : il a réussi à débarquer à Albenga la plus grande partie de ses troupes; il débarquera les dernières sous la protection de la flotte et de celle qui ont déjà débarqué. Celles-ci chercheront à passer le col de Cadibona et de Zuccarello et à marcher vers la plaine piémontaise pour tomber sur les derrières de l'armée bleue qui sera opposée sur la frontière génoise à l'action du gros de l'envahisseur.

A plusieurs égards l'action ressemble à celle de la première campagne de Napoléon en Italie (1796), à cette différence principale que son armée est venue, non par mer, mais par la côte.

La partie navale de ces manœuvres a été très importante ; elle a compris deux périodes et donné lieu à un grand nombre d'enseignements. Le roi y a assisté avec les ministres de la guerre et de la marine, un certain nombre de sénateurs, de députés et de reporters embarqués sur des navires de guerre. L'opération importante a été le débarquement d'un gros parc d'artillerie et du côté de la défense confiée exclusivement à des troupes de réservistes l'emploi de ces troupes. Les miliciens se sont très bien comportés montrant une forte discipline et une grande résistance.

* * *

Parmi les nombreuses manœuvres secondaires qui ont eu lieu cet été pour la cavalerie, les alpins et entre les divisions des différents corps d'armée, je crois intéressant de relever un exercice caractéristique des cyclistes et automobilistes volontaires sur le Pô, près de Plaisance. Les cyclistes et automobilistes volontaires forment une organisation patriotique nationale, issue de l'initiative privée, mais désormais reconnue et réglementée

par le gouvernement comme j'ai eu l'occasion de vous l'exposer. La dernière manœuvre en date a eu lieu en 1904, lorsque 150 volontaires sur les rives du lac de Garda, guidés par la société Audax, exécutèrent une action tactique qui montra combien d'espoir on pouvait fonder sur l'institution naissante. Cette année-ci, ce furent bien 500 volontaires qui prirent part à l'action.

Cette dernière a consisté à la défense et à la surveillance d'un secteur de 120 km. le long du Pô, du confluent du Tessin à celui de l'Adda, avec la supposition que le gros du parti national, rassemblé à Milan, envoie en avant un corps de volontaires et de bersagliers cyclistes pour se porter sur la rive droite du Pô, et s'opposer à la construction de ponts de circonstance par un envahisseur venant du sud ou, en cas de forte supériorité de l'adversaire, pour informer au plus tôt le gros de l'armée à Milan, qu'il doit envoyer des troupes régulières.

Les forces à disposition de la défense étaient : trois compagnies de bersagliers cyclistes (une pour chacun des 4me, 11me et 12me régiments), une batterie de quatre canons à tir rapide de 42 mm., sur affût démontable, transportée sur automobiles ; un peloton d'automobilistes et services automobilistes, deux gros détachements cyclistes et automobilistes volontaires, et une batterie d'artillerie de campagne.

Toutes ces troupes ont été réunies à Lodi d'où, en quatre colonnes, on les a acheminées sur le Pô, à 4 heures du matin, le 20 septembre.

L'envahisseur disposait d'un équipage de pont volant de 260 m. de longueur et commença le lancement sous la protection immédiate d'un régiment d'infanterie (51me) et d'une batterie d'artillerie de campagne.

Ce pont jeté, deux bataillons de l'envahisseur ont passé sur la rive gauche, mais, informées à temps, trois des quatre colonnes principales se rassemblèrent promptement et contraignirent l'ennemi à repasser le fleuve. La 4me colonne obliquant à droite et parcourant un long trajet, passa le Pô et profitant de la rapidité de sa marche apparut à l'improviste sur le flanc de la colonne ennemie, l'obligeant à renoncer à son projet de passer le fleuve dans le rayon assigné à la défense des volontaires.

On doit louer sans réserve l'enthousiasme de ces volontaires qui, renonçant pendant quelques jours à leur liberté sans compensation d'aucune sorte, stimulés simplement par l'amour de la patrie et par le désir de s'organiser et de se discipliner toujours davantage pour la lutte, ont donné une nouvelle et plus importante preuve des grands services qu'ils peuvent rendre dans des circonstances spéciales de plus en plus fréquentes de la guerre moderne.

D'aucuns accusent l'autorité militaire de manquer d'intérêt pour cette institution. S'il y avait quelque-chose de fondé dans ce reproche, il serait juste de reconnaître d'autre part que les autorités militaires ont, ces temps-

ci, des préoccupations très importantes et qu'elles n'ont pas si tort de demander au pays un peu plus d'initiative pour le développement sans elles de l'esprit militaire en dehors de l'armée.

* * *

L'état-major vient de publier la première partie de la *Guerre russo-japonaise* et, de même, une intéressante brochure sur *Les institutions militaires du duché de Savoie et du Royaume de Sardaigne de 1560 à 1798.* Cette période a été l'âge d'or de l'armée piémontaise; elle posséda des princes et des généraux qui prirent rang parmi les plus grands capitaines de l'Europe. Le grand nombre des volontaires étrangers dans les régiments piémontais et de Savoie et la comparaison des institutions militaires de tous les pays à cette époque, font de ce livre documenté scrupuleusement un très intéressant ouvrage.

Je dois vous signaler encore un autre livre sur la *Guerre russo-japonaise*, du colonel V. Carpi, en deux volumes, pleins de citations, de documents et enrichis de belles gravures et plans. Par son style attrayant et clair, cet ouvrage a rencontré la faveur générale.

Il y a déjà quelques années que notre *Rivista di fanteria* (Revue d'infanterie) a cessé sa publication. Il en est resulté un vide dans la presse militaire italienne. On cherche à le combler à l'aide de publications analogues: *La nuova rivista di fanteria* et *La fanteria.* Ces deux publications poursuivant le même but risquent de s'entraver l'une l'autre. Peut-être eût-il mieux valu créer de nouveau une seule revue pour l'infanterie. Mais cette double naissance témoigne des espérances du moment. L'époque actuelle, dans le corps des officiers italiens, est bien celle de la lutte des idées et de l'attente.

BIBLIOGRAPHIE

Le tir dans les casernes, dans les stands, dans les champs de tir, par le capitaine adjoint d'état-major R. Bremer, du 9e régiment de ligne. — Bruxelles, Misch & Thron, éditeurs, 1908.

Nous connaissons le capitaine Bremer par les études très intéressantes qu'il a données sur le tireur en général et aussi par l'habileté qu'il a montrée dans la construction des cibles automatiques.

La publication d'aujourd'hui nous intéresse à divers points de vue. Elle justifie par exemple l'emploi de cartouches à charge réduite que nous semblons vouloir abandonner dans notre armée. Notre tir réduit, pratiqué de moins en moins, a pourtant quelques avantages, entre autres celui de donner confiance au soldat dans l'emploi utile de son arme. Il exige par contre beaucoup de temps, et nous nous demandons s'il ne vaut pas mieux, dès le début, donner au soldat cette confiance en lui remettant des cartouches à charge normale et en le plaçant devant un but facile à la distance de 300 mètres. Les mauvais tireurs sont dans la suite corrigés à une distance plus faible et amenés ainsi à la pratique raisonnée du tir.

Une cible électro-automatique résout la question sans perte de temps car elle indique immédiatement où la balle a porté. Mais nous ne disposons malheureusement pas encore d'un appareil de ce genre.

L'auteur est partisan du tir rapide et nous sommes d'accord avec lui, bien que dans notre armée on cherche à faire disparaître le tir accéléré au profit du tir très lent. A ce sujet nos lecteurs nous permettront de citer textuellement :

« Certains prétendent qu'il est inutile, voire dangereux, d'apprendre à l'homme à tirer rapidement : le soldat, disent-ils, sera déjà amené instinctivement à tirer trop vite sur le champ de bataille. Cette objection est croyons-nous, la meilleure confirmation de la nécessité d'en arriver à l'automatisme par une augmentation progressive de la rapidité du tir.

Puisqu'en présence de l'ennemi, instinctivement, le soldat tirera vite, n'est-il pas logique d'habituer tout son organisme à la pratique d'un mouvement, d'un mécanisme que, quoiqu'on fasse, il sera presque toujours impossible d'éviter.

Tout portera l'homme à tirer vite sur le champ de bataille : son système nerveux, le perfectionnement de son arme.

Son système nerveux : sous la pluie des balles adverses, le soldat, malgré lui, tirera vite, c'est humain. Cela résulte de la situation psycho-physiologique dans laquelle il se trouve. Pour son esprit impressionné, l'efficacité du tir se mesurera par le nombre de projectiles lancés. »

A. F.

L'évolution historique et technique de la marine nationale de guerre, par E. Salaris. — Brochure publiée par la *Nuova antologia*, Rome 1908.

Nous avons mentionné spécialement dans un numéro précédent le livre du professeur Gallizioli sur la marine de guerre.

Aujourd'hui Emilio Salaris nous donne sous le titre précité une étude claire et bien ordonnée de ce que fut la marine italienne à son début, de ce qu'elle est aujourd'hui et des espérances que ses partisans mettent en elle.

A. F.

Supplément à la correspondance de Napoléon Ier. L'empereur et la Pologne. Une brochure, petit in-8°, de 50 pages. Paris 1908. Agence polonaise de presse, 45 rue de Rennes.

Le but de cette brochure est de démontrer que si Bonaparte et plus tard Napoléon Ier fut riche de promesses envers les Polonais et, à plus d'une reprise, leur parla du rétablissement du royaume de Pologne, les actes ne répondirent guère aux paroles. Ils se traduisirent par la seule constitution du duché de Varsovie. Ce fut assez pour que les Polonais conservassent quelque gratitude au grand empereur. Au moment des revers, quand la trahison et l'abandon furent son lot, ils lui gardèrent leur fidélité. F. F.

Simples souvenirs (1859-1907) du comte de PIMODAN, ancien lieutenant-colonel de cavalerie breveté d'état-major. — 1 vol. in-8° de 386 pages. — Paris, Plon et Nourrit, 1908. — Prix : 3 fr. 50.

Ces simples Souvenirs sont très simplement écrits : avec élégance, aisance et distinction. Ils sont pleins d'anecdotes piquantes ; ils contiennent des croquis très finement enlevés et d'une grande justesse de touche. On n'y sent qu'à de rares intervalles de l'amertume, amertume bien naturelle chez un officier que la révolte de ses convictions religieuses a amené à quitter l'armée qu'il aimait et dans laquelle il servait avec honneur. E. M.

Les mitrailleuses. Divers cas d'emploi et notamment au point de vue tactique en liaison avec les autres armes. — Conférence de garnison par le major adjoint d'état-major J. GODIS. — 1 vol. in-8° de 160 pages. — Laeken 1908. Chez Emile Godis, 1, rue Albert.

Dans sa péroraison, le major Godis, a dit à ses camarades auxquels il destinait son travail : « Notre premier but est simplement de chercher à fixer la conviction de ceux qui ont déjà réfléchi à la question constituant l'objet de notre conférence et, d'une manière plus générale, d'attirer l'attention de tous nos camarades sur un sujet brûlant d'actualité, en livrant nos idées à leur méditation, tout en facilitant leurs recherches et leurs études.

Notre second but est de prouver l'utilité incontestable de la mitrailleuse en liaison avec les autres armes et l'impérieuse nécessité de son adoption.

Pour atteindre son double but, l'auteur s'est efforcé d'envisager toutes les questions qui peuvent se présenter au sujet des mitrailleuses, d'examiner chacune d'elles sous toutes ses faces, de se placer dans toutes les situations tactiques, possibles et imaginables, de discuter l'avis des auteurs connus ou inconnus qui ont écrit sur la matière, et enfin de motiver sa réponse personnelle. On ne saurait être plus complet ni plus impartial dans l'exposé de la manière de voir d'autrui et plus net dans la justification de sa propre opinion. Tout officier, toute commission parlementaire et tout rapporteur qui se proposerait de prouver l'utilité incontestable de la mitrailleuse en liaison avec les autres armes » et « l'impérieuse nécessité de son adoption » trouvera dans le travail du major Godis l'argument frappant, l'exemple qui convient, pour motiver ses conclusions. Dire qu'un ouvrage a atteint son but est beaucoup dire. E. V

Uber Druckschäden bei den Reit-, Zug- und Bastieren der Armee. Dr H. SCHWYTER, technischer Sekretär des Eidg. Oberpferdearztes. — Bern. Stämpli & Cie, 1908.

Une récente circulaire du colonel Wildbolz recommande chaudement aux officiers de cavalerie la lecture de ce nouveau travail du Dr Schwyter.

Les ouvrages de cet auteur ne sont, en effet, pas de ceux qui passent inaperçus et nous savions déjà par deux travaux antérieurs[1], que ce qui paraît sous la signature du secrétaire du vétérinaire en chef mérite d'être lu, mieux que cela, demande à être lu.

Cette fois-ci, le Dr Schwyter traite dans un langage moins scientifique un sujet moins spécial mais d'un intérêt qui n'échappera à personne dans l'armée. Il suffit pour s'en convaincre de lire dans la préface du volume ce qu'ont coûté, ces dix dernières années, les blessures de selle et de harnais, soit la jolie somme de plus d'un demi-million !

Il vaut ainsi la peine d'examiner la question d'un peu près et de se rendre compte des améliorations à apporter à un état de choses aussi peu réjouissant. Le livre du Dr Schwyter vient à son heure ; il rendra, pour peu qu'il soit étudié, de très réels services.

Cela ne signifie pas, bien entendu, que l'on n'ait rien fait sous ce rapport jusqu'ici et que cette partie essentielle du service intérieur ait été négligée. Loin de là ! Tous ceux de mes camarades qui ont commandé ou qui commandent un escadron savent par le menu la série des misères occasionnées par un garrot amaigri ou trop saillant ; ils connaissent les mauvais tours que peuvent jouer les « ventres à foin » et surveillent d'un œil méfiant les chevaux bas du devant. On peut dire aussi, que bien instruits dans les écoles de recrues, de cadres et d'aspirants, ils sont armés pour la lutte et nombreuses sont les unités qui s'en tirent avec honneur.

Toujours est-il qu'ils ne seront pas fâchés d'entendre le Dr Schwyter et qu'ils suivront avec profit les conseils d'un homme aussi compétent et aussi documenté.

Nos officiers ont sensiblement progressé en fait de connaissance du cheval depuis que par la suppression du vétérinaire d'escadron, ils ont été obligés de s'occuper de plus près de leur matériel de chevaux, mais des avis aussi autorisés que ceux-ci seront de temps à autre absolument nécessaires.

Leurs camarades de l'artillerie et les jeunes vétérinaires de batteries en profiteront également car toute la seconde partie de l'ouvrage traite des blessures de harnais.

Le titre de ce travail est suffisamment explicite pour me dispenser d'en résumer le contenu ; je me contenterai d'affirmer que jamais peut-être ce sujet n'a été étudié d'une façon aussi claire, aussi pratique et aussi approfondie.

De nombreux dessins font comprendre à première vue la façon dont il faut s'y prendre pour corriger une selle au moyen des rembourrages.

Pour terminer, j'exprime le désir qu'une bonne traduction permette à l'ouvrage du Dr Schwyter de se répandre largement dans le public français. Espérons que ce vœu ne tardera pas trop à se réaliser.

P.

Karl Bleibtreu. *Die Grosse Armee.* 3 Band. *Moskau. Smolensk. Beresina 1812.* — Chez Karl Krabbe à Stuttgart (225 pages).

Dans ce volume, l'historien fidèle à son plan de célébrer le centenaire de la Grande Armée par une histoire à la portée de tous, raconte la campagne de Russie de 1812. Ce livre, qui se fait remarquer par un grand souci d'exactitude et d'impartialité, sera lu avec plaisir par ceux qui désirent se faire une idée générale de ce superbe drame militaire. Comme dans les volumes précédents, l'absence de plans et de cartes se fait vivement sentir.

Y.

[1] Die Gestaltsveränderungen des Pferdefusses infolge Stellung und Gangart. — Ubor das Gleichgewicht des Pferdes.

Instruction méthodique et rapide en vue du combat du soldat, de la section, de la compagnie, du bataillon, par le colonel LAITHIEZ. — 1 vol. in-12 de 176 pages (format de poche). — Paris, Chapelot, 1908. — Prix 1 fr. 75.

L'auteur a réuni dans un ouvrage unique tout ce qui pouvait concerner l'instruction en vue du combat du soldat, de la section, de la compagnie et du bataillon, c'est-à-dire tout ce que les cadres subalternes doivent connaître. Ce petit volume les dispense donc d'avoir des recherches à faire dans de nombreux règlements.

L'auteur a même pris le soin de commenter certains textes, ce qui donne à l'ouvrage un caractère original. De plus, il l'a édité sous un petit format, ce qui le rend facile à mettre dans une poche, à placer dans une cartouchière. Il est donc appelé à rendre des services aux jeunes officiers.

A. B.

Les exercices à double action dans la compagnie, par le lieutenant MASSARIER. — 1 plaquette in-16 de 67 pages. — Paris, Berger-Levrault, 1908. — Prix : 1 fr. 25.

Quoique l'auteur prétende avoir écrit son opuscule principalement pour les sous-officiers, je le considère comme un très bon guide pour les commandants de compagnie.

L'ouvrage se divise en deux parties : dans la première, l'auteur, après avoir démontré la nécessité de faire des manœuvres à double action, donne des conseils pratiques et judicieux pour leur exécution.

Dans la deuxième, il applique sa méthode en indiquant une progression des exercices à faire pour préparer les cadres et les hommes au rôle qu'ils auraient à remplir en campagne.

Une annexe contient des renseignements utiles pour la rédaction des thèmes, l'arbitrage et la critique. A. B.

Ritter von EBERHARD. *Das Wesen der Modernen Visier Vorrichtungen der Land-Artillerie.* — Berlin 1908. Verlag von A. Bath. — Prix 2,50 Mk (Théorie des dispositifs de pointage de l'artillerie de terre).

Ce livre a pour objet de faciliter à l'officier, comme au constructeur qui a moins à s'occuper de ce sujet, l'intelligence des dispositifs de pointage modernes de l'artillerie de terre. Comme il est dit dans la préface, l'auteur veut faire ressortir ce que tous les dispositifs de pointage ont de commun, justifier les différences des divers types d'appareils, porter un jugement sur les causes d'erreur et montrer comment éviter ces erreurs.

L'auteur traite d'abord le pointage direct. Il montre les conditions à remplir pour qu'en dirigeant sur le but une ligne de mire donnée on assure à l'axe de la bouche à feu, la position correcte voulue. Dans la suite, il traite séparément, pour des motifs didactiques, le pointage avec l'angle de site zéro et le pointage contre des buts plus élevés ou plus bas que la pièce.

La possibilité et l'utilité de donner à la hausse une inclinaison latérale — aussi pour les pièces à tir plongeant — sont traitées en détail, de même que l'influence du dévers des roues et la manière d'éliminer cette source d'erreur. Ces dernières considérations sont aussi utilisées pour présenter un tableau schématique des dispositifs de pointage qui éliminent automatiquement l'influence du dévers des roues.

L'auteur fait une distinction absolue entre les dispositifs de pointage indépendants pour obusiers et les lignes de mire indépendantes.

L'influence retardatrice qu'exerce sur le pointage le dispositif d'affût à pivot oscillant est expliquée en détail avec exemples à l'appui, ainsi que la

complication du pointage dans le cas d'un pivot immobile d'affût supérieur, quand ce pivot n'est pas vertical.

A la fin de la première partie de l'ouvrage, on étudie les sources d'erreur provenant de ce que le but est plus élevé ou plus bas que la pièce. L'auteur profite de cette occasion pour indiquer brièvement les nouveaux dispositifs de pointage devenus nécessaires pour le tir contre les ballons.

Dans la seconde partie, l'auteur traite le pointage indirect et signale les erreurs qu'on y commet. L'intelligence de l'ouvrage du 1er lieutenant Ritter von Eberhard, qui comprend 52 pages, est beaucoup facilitée par 44 figures très claires et de nombreux exemples avec chiffres à l'appui.

Einteilung und Dislokation der Französischen Armee und Flotte nebst Ubersichten über die Kriegsformationen, von v. CARLOWITZ-MAXEN, major z. D. Octobre 1908. Abgeschlossen 25 septembre 1908. Une brochure in-8° de 67 p. Berlin, Zuckschwert & Cie, éditeurs, W. 30, Motzstrasse 56. Prix 1,50 mark.

Cette brochure est un raccourci de l'organisation, composition et répartition de l'armée française, métropolitaine et coloniale, au 25 septembre 1908. Elle indique le personnel supérieur de l'administration, l'ordre de bataille du temps de paix, la répartition territoriale des troupes, les formations de réserve, les instituts et écoles militaires : elle donne également un aperçu des formations de guerre et le tableau des unités ainsi que celui du personnel de l'artillerie et des sections de munitions et celui des trains. Un exposé sommaire des forces navales suit celui des forces de l'armée de terre.

F. F.

Führer und Truppen in ihren Zusammenwirken im Gefecht, von Karl EGLI, Oberstlieutenant im Generalstab. Une brochure in-8 de 33 p. Huber & Cie, éditeurs, Frauenfeld.

Le contenu de cette brochure est une conférence donnée par l'auteur à la Société des officiers du canton de Berne, qui en a décidé l'impression. Elle aborde quelques points essentiels touchant l'action des chefs et de la troupe dans la bataille, orientation, rédaction et transmisssion des ordres, service des informations, liaison des colonnes et application de quelques principes tactiques particulièrement importants. Comme tout ce qu'écrit l'auteur, cette brochure a l'avantage d'une grande clarté, et ne contient que des indications éminemment pratiques. Le lieutenant-colonel Egli s'est placé surtout au point de vue des erreurs que nous commettons le plus fréquemment dans nos exercices du temps de paix ; il dit comment il est désirable d'agir pour s'en corriger et il a soin d'illustrer ses recommandations de l'exposé de quelque- faits de guerre appropriés.

En résumé, la lecture de cette brochure est utile et profitable en même temps qu'agréable et facile. F. F.

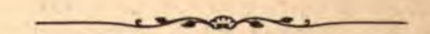
Vers la Bérésina (1812), par le général major B.-R.-F. van VLIJMEN, membre de la seconde chambre des représentants des Pays-Bas. — 1 vol. in-16 de 329 pages, avec deux cartes. — Paris, Plon-Nourrit & Cie, 1908. — Prix : 5 francs.

Cette étude, faite d'après des documents sinon nouveaux, du moins inédits, tend à établir que le génie militaire de Napoléon n'avait pas subi d'atteinte au moment de la campagne de Russie. Peut-être seulement son caractère n'avait-il plus tout à fait la même vigueur. Ou bien la coalition des intérêts qui s'était élevée autour de lui était-elle trop puissante pour qu'il pût y résister. Toujours est-il qu'il céda à la volonté de son entourage, même quand elle le poussait à des déterminations que sa clairvoyance réprouvait et qu'il eût mieux fait d'écarter pour persévérer dans son propre dessein.

Pour en revenir au passage de la Bérésina, il ressort clairement des minutieuses investigations de l'auteur que, si on y fut contraint, on l'effectua dans d'excellentes conditions. On passa la rivière après une victoire qui tint en respect les ennemis, de sorte que la traversée put avoir lieu tranquillement, et qu'Ebbé put brûler les ponts sans être inquiété.

On voit que la vérité diffère sensiblement de la légende. On le verrait mieux encore si une disposition typographique vicieuse ne troublait le lecteur (voir, en particulier, la page 201), en ne différenciant pas nettement les citations du texte même du général van Vlijmen. A signaler aussi quelques fâcheuses redites (pages 42 et 312, par exemple).

E. M.



Prime aux lecteurs de la REVUE MILITAIRE SUISSE.

Nous avons signalé déjà le beau volume de H. Ganter: ***Histoire des régiments suisses au service d'Angleterre, de Naples et de Rome.*** Cet ouvrage qui a paru chez Ch. Eggimann et Cie, à Genève (prix 20 fr.), relate l'origine l'organisation et les actions de guerre de la Légion suisse britannique pendant la guerre d'Orient, de 1854 à 1856; des régiments suisses au service de Naples jusqu'au siège de Gaëte; enfin des troupes suisses au service du pape.

« Le but de cet ouvrage, dit avec raison l'auteur, n'est pas de mettre sous les yeux du public un roman, mais des faits vrais et tels qu'ils se sont passés sous les yeux de l'auteur. »

C'est, en effet, de l'histoire vécue dont M. Ganter nous fait le récit, et, en même temps, c'est une mise au point des faits et gestes de quelques-uns de nos régiments à l'étranger, faits et gestes souvent faussement appréciés par une opinion publique mal informée.

La majeure partie de l'ouvrage est consacrée aux régiments au service de Naples. Il nous renseigne d'abord sur l'origine de ces régiments, les premières capitulations, l'organisation de la troupe, son service du temps de paix, les armes, les grades, la tenue, etc.

Il nous fait assister ensuite aux événements qui se sont passés à Naples depuis l'origine des régiments suisses, la période qui précéda l'insurrection de 1848, le départ pour la Sicile, les nombreux combats qui se livrèrent dans l'île, le retour sur le continent, la lutte de l'indépendance italienne, enfin le siège et la défense de Gaëte.

De nombreuses illustrations en couleurs représentent les tenues des régiments à diverses époques.

Ensuite d'une convention avec l'éditeur, la *Revue militaire suisse* est en mesure d'offrir, en prime, à ses lecteurs, ce beau volume de luxe pour le prix de **huit** francs seulement.

L'ouvrage sera adressé aux souscripteurs dès réception de leur commande accompagnée du montant du prix de souscription.

Celui-ci peut être versé à notre compte de chèques postaux II 397. Prière d'indiquer lisiblement au verso du coupon l'adresse du souscripteur.

Lausanne. — Imprimeries Réunies.

REVUE MILITAIRE SUISSE

LIIIe Année N° 11 Novembre 1908

Méthodes allemande et française.

Il faut insister sur une des observations du général Bonnal reproduite dans notre article sur les manœuvres du 3e corps d'armée. L'occasion nous en est offerte par un examen comparatif que fait, dans le *Temps*, M. Reginald Kann, des manœuvres allemandes et françaises de 1908.

Après avoir constaté que de part ni d'autre les mouvements stratégiques n'ont donné lieu à aucune manœuvre, M. Reginald Kann continue en ces termes :

« Au point de vue tactique, les opérations ont présenté un tout autre intérêt. Examinons d'abord ce qui s'est passé aux manœuvres allemandes en résumant en quelques mots les évolutions exécutées par les deux partis.

» Le 8 septembre, le chef des forces bleues (15e corps) essaye de tourner avec toute son armée ce qu'il croit être le flanc gauche de l'ennemi ; mal renseigné par sa cavalerie, il engage une partie de ses troupes contre une division rouge retranchée, tandis que le reste donne dans le vide. L'adversaire (16e corps) arrête avec une division l'effort de l'assaillant, puis opère lui aussi avec son gros un mouvement enveloppant qui lui permet de prendre les troupes bleues à revers et lui assure la victoire. Le lendemain, même tactique, avec cette différence que les deux partis cherchent le flanc opposé à celui de la veille ; la contre-attaque rouge, exécutée trop près de sa propre ligne de défense, et de plus retardée par un encombrement dans les rues du village de Maxstadt, ne se produit pas en temps utile et permet aux bleus de réussir leur mouvement débordant contre l'aile opposée. Nous ne parlerons pas du combat de la dernière journée dont le thème enlevait toute initiative au commandement, mais où l'exécution nous a montré une nouvelle tentative d'enveloppement de la part de l'armée bleue.

» De ce court compte rendu il résulte que le succès est toujours

recherché par les deux adversaires au moyen d'un mouvement tournant préconçu, élaboré par le chef avant même que le contact ait été réellement pris. Ce système, qui n'est pas sans inconvénients — puisqu'on s'expose à ne rien trouver devant soi comme le 15e corps le 8 septembre — est celui que les Allemands ont déjà constamment employé en 1870: cette éternelle préoccupation de l'enveloppement paraît être devenu chez leurs généraux un sixième sens. Il est curieux de constater que les Japonais, instruits dans les principes allemands par leur professeur, le major von Meckel, ont appliqué en Mandchourie, avec succès, une méthode identique contre un ennemi également inactif.

» La plupart des chefs français actuels, collaborateurs ou disciples de la brillante pléiade des Maillard, des Langlois et des Bonnal, ont adopté des procédés très différents et qui paraissent comporter de grandes chances de réussite vis-à-vis d'un adversaire qui prend *a priori* des dispositions de combat toujours pareilles.

» La tactique préconisée par cette école, et qui dérive directement des préceptes napoléoniens, peut se formuler ainsi: s'engager partout pour voir, fixer l'ennemi, et provoquer l'événement par l'entrée en ligne opportune de fortes réserves.

» Les généraux Millet et Trémeau ont paru vouloir se conformer dans leurs récentes opérations à la méthode que nous venons de définir. Tous deux ont envoyé en avant de leurs gros d'abord des éléments de découverte (divisions de cavalerie ou détachements mixtes), ensuite de fortes reconnaissances offensives d'une brigade d'infanterie renforcée par de la cavalerie de corps et de batteries; ce sont ces troupes qui se rencontrèrent le 14 septembre sur la ligne du Nahon. Le lendemain, pour l'action générale, les deux chefs engagent leurs forces sur tout le front et conservent d'importantes réserves destinées à intervenir sur le point et à l'heure qu'ils choisiront. Ces réserves sont constituées, pour le parti rouge, par la 15e division d'infanterie près de Vicq, et une division complète de cuirassiers à la Mercerie, soit un quart de l'effectif de l'armée. Le commandant du parti bleu conserve à sa disposition les trois dixièmes de son infanterie, savoir: la division coloniale et une brigade de la 7e division avec six batteries qui se massent aux débouchés de la forêt de la Tonne.

» Ces dispositions semblaient annoncer une manœuvre très intéressante fournissant l'occasion de se rendre compte comment

les généraux Millet et Trémeau entendaient utiliser leurs réserves. Malheureusement, la vertigineuse rapidité de marche des premières lignes, qui se sont précipitées l'une sur l'autre dans les conditions les plus invraisemblables, n'a pas donné aux généraux le temps matériel d'engager les troupes rassemblées plus en arrière avant l'arrêt du combat.

» Le 17 septembre, lorsque le général Millet a entamé sa retraite, son adversaire s'est trouvé dans de meilleures conditions que l'avant-veille, et il lui a été possible de manœuvrer. Il avait placé en première ligne, du nord au sud, les 16e, 15e et 18e divisions, maintenant la 17e en réserve derrière sa gauche. Dès que le recul de la droite ennemie lui fut signalée par sa cavalerie, le général Trémeau fit exécuter une attaque d'aile par la 18e division, tandis que la 17e prenait sa place dans la ligne. La droite ennemie (8e division) ne put échapper à cette double attaque et fut fortement malmenée. Cette manœuvre a permis au parti rouge de remporter un succès signalé, mais il eût probablement obtenu mieux encore si, au lieu de s'en prendre à l'aile marchante de l'adversaire, il avait aiguillé sa réserve vers le pivot du mouvement de repli des bleus à l'autre extrémité du champ de bataille.

» Les funestes habitudes prises par notre infanterie aux manœuvres n'ont donc que partiellement empêché l'exécution des combinaisons du commandement. On avait d'ailleurs pu se rendre compte, d'après les dispositions initiales, des conceptions générales des deux chefs français et reconnaître les différences radicales qu'elles offrent avec le système appliqué en Lorraine. Les arguments ne manquent pas en faveur de chacune des thèses. Les partisans de la méthode allemande diront que dans les combats actuels, la zone dangereuse est trop profonde pour qu'on puisse faire progresser assez vite les réserves sur un terrain ordinaire ; ils citeront l'exemple des corps russes de deuxième ligne, qu'on a promenés d'un point du champ de bataille à l'autre, à Liao-Yang et à Moukden, et qui sont arrivés partout trop tard. Leurs antagonistes répondront qu'après l'usure produite par une lutte de plusieurs jours, les réserves partielles auront été absorbées et que l'apparition soudaine d'unités fraîches entraînera toute la ligne de combat dans un élan décisif auquel l'ennemi ne sera plus capable de résister. Lesquels ont raison ? Il serait téméraire d'émettre à ce sujet le moindre avis.

Ce qu'on peut affirmer toutefois, c'est que jamais les grandes manœuvres n'élucideront la question. Seule une guerre entre deux adversaires de même force et de valeur égale pourra résoudre le problème et trancher le différend. »

* * *

Nos méthodes sont les méthodes allemandes, ainsi que l'a fait ressortir M. le général Bonnal, et nous devons nous demander si, dans un terrain comme le nôtre, où il est souvent si difficile de se débrouiller, nous ne devrions pas mettre un peu plus de retenue dans la mise en ligne immédiate de toutes nos forces. Ne faisons nous pas fi un peu facilement des renseignements sur l'ennemi, plus facilement que notre règlement ne le conseille?

Que dit-il ? Il pose en première ligne le principe suivant :

248. La décision de livrer combat se base sur la connaissance que l'on a de sa propre situation et de celle de l'ennemi ainsi que du terrain. Pour bien connaître la situation dans laquelle on se trouve il faut un service d'ordres et de renseignements bien organisé.

Le même article ajoute :

Il faut prendre à temps toutes les mesures propres à fournir des renseignements sur l'adversaire et sur le terrain.

Cela posé, le règlement continue en ces termes :

Malgré cela, bien souvent, les renseignements obtenus sur l'adversaire ne donneront qu'un tableau très incomplet de sa situation ; ses intentions en particulier resteront toujours cachées.

249. Le chef qui veut vaincre ne doit pas faire dépendre ses actes de ceux de l'adversaire. Il doit engager résolument ses forces pour résoudre sa tâche lors même qu'il n'a aucun renseignement certain sur l'activité de l'ennemi.

250. Le chef doit savoir apprécier la situation d'un regard d'ensemble et agir résolument.

251. Il ne doit pas se laisser influencer dans l'exécution de sa décision par les contre-mesures de l'ennemi.

Un chef capable n'est jamais surpris ni embarrassé ; il trouve un remède pour chaque cas.

Enfin, le règlement dit encore :

253. Toutes les troupes disponibles doivent être tenues prêtes à prendre part au combat.

Les forces principales seront engagées sur le point où l'on recherche la décision. On ne laissera que le strict nécessaire sur les autres parties du terrain de la lutte.

254. La possibilité d'obtenir du feu un effet considérable rend le front du défenseur, dans la règle, très fort. Une attaque purement frontale rencontrera

de grandes difficultés. Elle demandera beaucoup de temps et conduira rarement à elle seule au but.

255. Une attaque dirigée contre le flanc sera plus avantageuse. Mais ce n'est qu'en cas de surprise que l'on pourra se borner à une attaque de flanc.

256. Dans la plupart des cas l'offensive dirigée contre le front sera combinée avec une attaque de flanc. On enveloppera ainsi l'ennemi. Ce genre d'offensive est très efficace parce qu'il permet d'obtenir la supériorité par un feu concentrique et facilite la pression sur les derrières de l'ennemi.

L'attaque frontale et l'attaque de flanc doivent être poussées simultanément et avec la même énergie.

Analysons sommairement ces prescriptions. Elles établissent une première distinction ; elles distinguent le cas où l'on possède des renseignements sur l'ennemi et celui où ces renseignements font défaut. Mais elles engagent les chefs à faire tous les efforts pour se mettre dans le premier de ces cas.

C'est le point de départ. Il y a avantage à ne pas agir en aveugle et à ne pas se laisser diriger par des idées préconçues. Il faut, avant tout, s'entourer de tous les renseignement possibles.

Cependant, le voile peut n'être pas levé. Nous sommes alors dans le second cas. Le règlement estime que l'absence de renseignements n'est pas un motif suffisant pour ne pas agir. Mais ce n'est pas un motif suffisant non plus pour bâtir une conception plus ou moins en l'air qui, peut-être, ne répondra pas le moins du monde à la situation. Il reste un moyen d'information, le combat lui-même. Il nous apprendra ce que les mesures préalables, exploration, service de reconnaissances, postes d'observation, espionnage, etc., ne nous auront pas appris.

Pour la réussite de ce combat, il faut mettre le plus de chances de notre côté. Le règlement nous prescrit de tenir prêtes pour l'action toutes les troupes disponibles. Mais il ne nous prescrit pas de les jeter toutes, d'emblée et simultanément, au combat sur tout le front. Le bel avantage de précipiter le gros de nos effectifs dans le vide ! Ce sont des troupes qui, neuf fois sur dix, seront perdues pour le combat, car elles ne font pas de mal à l'adversaire. Or, seul le mal causé à l'adversaire constitue le succès tactique. Aussi longtemps que notre ennemi reste indemne et libre de ses mouvements, la victoire nous échappe. Si nous devons tenir toutes nos troupes prêtes au combat, c'est afin qu'aucune ne soit perdue pour le coup de force que nous nous proposons ; mais ce coup de force, il importe de l'engager

où il procurera la décision, c'est-à-dire où il produira le maximum d'effet.

Le règlement nous donne quelques indications générales sur le mode de procéder. Il expose que l'attaque frontale rencontrera le plus souvent de grosses difficultés de nature à la rendre fort incertaine ; que l'idéal est de combiner avec elle une opération de flanc qui, mettant en péril le point faible de la ligne ennemie et constituant une menace sur ses derrières, affaiblira le plus sûrement sa force de résistance. Mais ces indications elles-mêmes, qui ne sont pas des règles impératives, sous-entendent une connaissance au moins approximative du front qu'il faut fixer et de l'aile dont on escompte l'enveloppement. Donner un ordre de déploiement prématuré aux troupes supposées devoir agir sur le front et une direction de marche prématurée aussi à celles que l'on destine à l'enveloppement ne sont pas des conseils donnés par le règlement. A procéder de cette façon on s'expose à déployer sur un mauvais front et à s'écarter du flanc dont on recherche l'enveloppement.

En revanche, ce que le règlement recommande avec force, c'est qu'une fois la résolution du chef arrêtée, elle soit poursuivie avec une indomptable énergie, cette résolution ne fût-elle pas la meilleure. C'est à cette phase-là des opérations que s'applique la recommandation au chef de ne pas faire dépendre ses actes de ceux de l'adversaire, d'engager résolument ses forces même en l'absence de renseignement certain sur l'ennemi, et de ne pas se laisser influencer par les contre-mesures de l'ennemi.

Le règlement a de bonnes raisons pour donner ces recommandations-là ; il sait que l'on ne retire pas du feu une troupe engagée ; il sait que l'on ne change pas aisément la destination d'une colonne en cours de mouvement ; l'indécision et le désordre qui en résultent sont généralement des risques plus graves que celui de poursuivre la résolution fautive ; il sait enfin que l'énergie de l'exécution est capable de corriger l'erreur de conception, et il peut invoquer à l'appui de bons exemples, celui, entre autres, devenu classique, des 3e et 10e corps allemands à Mars-la-Tour.

En résumé, la suite des opérations, d'après l'esprit même de notre règlement, est la suivante :

1. S'entourer de tous les renseignements possibles sur l'ennemi ;

2. Si ces renseignements ne sont pas suffisants, voir dans le premier engagement du combat un moyen de les compléter et d'éclaircir la situation pour arrêter son plan d'attaque en meilleure connaissance de cause;

3. Fixer définitivement sa résolution;

4. Y donner suite avec toute la décision et toute la vigueur possible.

* * *

Il faut reconnaître qu'à première lecture, nos prescriptions réglementaires ne donnent pas nettement l'impression de cette succession des opérations. Elles insistent d'emblée si fortement sur la nécessité de prendre une résolution et de l'exécuter sans hésitation, qu'elles paraissent reléguer au rang des accessoires les mesures préliminaires et les moyens de fonder cette résolution. De là ces conceptions préconçues auxquelles répondent une répartition des forces et un engagement prématurés [1].

La faute en est, en grande partie, au désir de réagir contre l'excès de retenue de l'ancien règlement, qui agissait comme un frein sur l'esprit d'offensive. Le mode qu'il préconisait était le déploiement au compte-goutte, et le combat schématisé en trois phases auxquelles devait s'adapter une répartition appropriée des troupes : engagement de leur moindre partie pour se rendre compte de la situation; déploiement d'une seconde fraction afin de poursuivre le combat conformément à la situation reconnue; enfin, disposition du solde chargé d'entraîner la décision. « Dans la règle, disait-il, il faut faire les subdivisions destinées à engager le combat autant que possible faibles et les réserves autant que possible fortes; il faut donc attribuer à celles-là la plus petite, à celle-ci la plus grosse part des forces dont on dispose. »

Appliquant cette règle, il invitait le chef de compagnie à déployer section par section, en commençant « normalement » par une seule section. Le commandant de bataillon devait agir « d'après les mêmes principes », et le régiment, bien plus encore que

[1] Les chefs y sont conduits, en outre, par les conditions mêmes des manœuvres de paix. En Suisse comme en France, les troupes de première ligne s'engagent avec une précipitation invraisemblable, si hors de toutes les réalités de la bataille, que le chef qui ne prépare pas les mouvements de ses colonnes à l'avance se trouve immanquablement en état d'infériorité et met l'opinion générale, trop prompte dans ses jugements, contre lui, même s'il a eu raison. Envisagées sous cet angle, nos manœuvres de paix peuvent constituer un danger.

le bataillon et la compagnie, devait être économe dans le premier déploiement des unités. « N'étant en effet fractionné qu'en trois, il doit d'autant plus proportionner ce déploiement aux différentes phases du combat. »

Le nouveau règlement a entendu condamner définitivement ce système des petits paquets érigé en mode normal de combat. Mais il ne faudrait pas, pour autant, sauter de l'autre côté de la selle, et poser en principe que le chef ne pouvant, sans circonstances heureuses, posséder aucun indice des intentions de l'adversaire, il ne lui reste qu'à prendre une résolution d'inspiration, de confiance ou « de chic » et à lancer tout son monde en avant, à la garde de Dieu. Les intentions de l'ennemi restent, en effet, cachées ; mais sa situation pourra, parfois, être déterminée par le combat, et si cette situation ne nous permet pas de dessiner ou de supposer ses intentions, elle pourra nous guider, selon le cas, dans le choix de notre résolution.

Le règlement allemand lui-même est moins radical que le nôtre dans ses termes:

« Pour que le chef puisse prendre une décision, dit-il, il faut d'abord qu'il ait des renseignements sur la situation de l'ennemi et sur le terrain.

» Très souvent, les renseignements nécessaires au commandement ne pourront être obtenus qu'en engageant le combat...

» Si, d'une part, il est recommandé au début de l'action de n'engager ses forces qu'avec prudence, on commettrait, d'autre part, une faute des plus graves en n'engageant pour l'achèvement de la lutte que des forces insuffisantes avec l'idée de les renforcer progressivement. On lutterait sans cesse avec des forces inférieures contre des forces supérieures...

» La difficulté de faire changer de direction aux unités engagées en première ligne croît avec l'importance de leurs effectifs. La direction dans laquelle une troupe doit combattre est déterminée avant de l'engager. Si, en avançant, on s'aperçoit que cette direction est mauvaise, il est rare, pour les grandes unités, qu'on puisse faire autre chose que d'engager de nouvelles troupes dans la bonne direction. »

Enfin, le règlement allemand en conseillant l'attaque enveloppante, a soin d'ajouter que pour qu'elle réussisse il faut avoir au préalable fixé l'ennemi sur son front.

* * *

Ainsi, dans ses recommandations, le règlement allemand semble moins absolu que la doctrine qui paraît animer le commandement. Sans attacher à « la préparation de la manœuvre » l'importance que lui attribue le règlement français, sans dire expressément, comme ce dernier, que le succès du combat dépend souvent de l'intervention énergique d'unités fraîches et que, « sur tous les points du champ de bataille, les chefs qui ordonnent et dirigent les attaques ont *le devoir de prévoir et de préparer la manœuvre* qui permettra à ces unités de s'engager dans les meilleures conditions », il admet cependant que l'on ne s'engage pas aveuglément et que le chef s'applique à éclaircir la situation avant d'arrêter son plan définitif. Il est vrai que s'il conseille de s'orienter, c'est moins, semble-t-il, pour déterminer la manœuvre qu'à la situation il jugera la meilleure, que pour rendre plus sûre la manœuvre d'enveloppement d'une aile considérée, en principe, comme la meilleure.

Il nous paraîtrait avantageux qu'à l'inverse de ce qui se passe en Allemagne, notre doctrine suisse corrigeât ce qui peut paraître un peu absolu dans la rédaction de nos dispositions réglementaires. Dans sa configuration générale, notre terrain se prête difficilement à la détermination exacte de la situation ennemie; il est un complice discret du commandement; il favorise toutes les surprises. Raison de plus pour ne pas s'abandonner aux mouvements préconçus ou au système de la manœuvre toute faite, toujours la même ou toujours recherchée la même, patentée sur marque ou modèle déposés.

La manœuvre de l'enveloppement n'est pas la seule qui soit de nature à procurer des résultats décisifs. Si l'adversaire affaiblit trop son front, la manœuvre ne sera pas moins décisive si ce front est refoulé. Ou si j'attaque et pénètre l'intersection du front défensif et de l'aile attaquante, je serai très probablement en mesure de démolir l'adversaire aussi sûrement que si je l'avais enveloppé sur un de ses flancs.

Or, suivant le cas, c'est-à-dire suivant les dispositions de l'ennemi, une manœuvre de ce genre sera parfois d'une réalisation plus aisée que l'attaque dirigée sur l'aile. Pourquoi, dès lors, s'en ôter la faculté de propos délibéré?

Nous avons, en Suisse, un autre motif de n'en rien faire. Qu'une armée sûre de sa supériorité numérique se rie des dispositions de l'adversaire et prétende les contre-battre par le seul

appareil de la force, cela peut se concevoir. Mais nous ne sommes pas dans cette situation-là. Il ne nous appartient pas de faire fi de l'art et de dédaigner les combinaisons grâce auxquelles il est possible de compenser le désavantage d'une infériorité numérique. Nos moyens sont déjà limités, indépendamment de notre volonté; ne les limitons pas encore davantage, le sachant et le voulant. Si nos programmes d'instruction insistent si fort sur la nécessité de rendre nos troupes très mobiles, c'est précisément pour permettre au commandement de multiplier ses combinaisons.

Notre règlement d'exercice pour l'infanterie lui-même veut qu'il en soit ainsi. En formulant ses recommandations il n'a pas prétendu imposer des règles. Rien ne serait plus éloigné de son esprit. S'il déclare que l'attaque enveloppante est plus avantageuse que l'attaque frontale, ce n'est pas pour affirmer qu'elle sera toujours et en toutes circonstances la plus avantageuse et qu'il faut s'interdire toute autre. De même, s'il préconise constamment l'offensive, ce n'est point qu'il ordonne l'offensive quand même, irraisonnée, aveugle, résolue pour le plaisir de se porter en avant à juste ou à faux. Il entend qu'avant tout le chef s'applique à fonder sa résolution, c'est-à-dire qu'il commence par déterminer le point sur lequel son attaque produira le maximum d'effet, l'effet décisif. C'est en cela que consiste l'art du tacticien. Alors seulement, sa résolution ayant été prise en toute connaissance de cause possible, il rejettera toute hésitation pour forcer l'exécution coûte que coûte.

Il faut, croyons-nous, interpréter ainsi notre règlement et nullement de la façon rigide dont les officiers allemands paraissent interpréter le leur. Soyons convaincus que dans un terrain aussi irrégulier et accidenté que le nôtre, cette tactique pourra être beaucoup plus féconde en favorables résultats. F.

Nos officiers aux manœuvres étrangères

Le nombre des officiers de notre armée *officiellement* délégués, chaque année, aux manœuvres étrangères est forcément restreint. Cela tient d'une part à des considérations budgétaires, d'autre part à ce qu'il est fait à notre petit pays et à notre petite armée une part de représentation moins importante qu'aux grandes armées des grandes puissances.

Il y aurait d'incontestables avantages à ce qu'un beaucoup plus grand nombre de nos officiers puisse profiter des enseignements que l'on retire de l'étude d'autres armées.

Ces enseignements sont de diverse nature :

On apprend à connaître, plus rapidement et plus sûrement que par des lectures, la composition d'une armée, son organisation, ses formations, ses uniformes et son matériel.

On se fait une opinion sur la valeur morale de l'armée que l'on étudie et sur l'esprit qui l'anime.

On étudie la géographie et la topographie des pays voisins d'une façon plus complète et moins aride que par les cartes et par les livres. On fait d'intéressantes observations sur les usages et le caractère de la population.

On voit appliquer les principes de la tactique générale et de celle des trois armes ; on se rend compte du fonctionnement de tous les services accessoires.

On note les innovations et les perfectionnements susceptibles d'être introduits chez soi. On observe ce qu'on doit faire, parfois aussi... ce qu'il ne faut pas faire !

Enfin, au point de vue intellectuel et moral, on élargit son cercle d'idées, on sort de la routine, on compare les résultats obtenus chez soi à ceux qui restent à obtenir. Et peu à peu l'on se corrige du plus grave et du plus dangereux des défauts : la méfiance systématique des actions du voisin et l'admiration non moins systématique de ses propres actions.

Comment faire profiter un beaucoup plus grand nombre de nos officiers de tous ces enseignements ?

C'est ce que nous voudrions étudier ici en rappelant ce qui a

été tenté dernièrement dans ce but et en tirant, des expériences acquises, quelques conclusions pratiques.

A part les rares privilégiés envoyés officiellement aux manœuvres étrangères, à part les quelques officiers instructeurs désignés pour un stage d'un an dans une autre armée, ils sont assez rares jusqu'ici les officiers suisses qui s'astreignent à suivre d'autres exercices que ceux de leur armée.

Ils doivent le faire en civil et à leurs frais; ils ne peuvent prétendre à recevoir aucun renseignement officiel et ne doivent compter que sur les indications, souvent peu précises, des journaux; il ne disposent pas, enfin, de moyens de locomotion suffisamment rapides. Pour ces diverses raisons le bénéfice qu'ils retirent de leur zèle et de leur désir de s'instruire est en général assez médiocre.

Il en serait tout autrement si ces mêmes officiers pouvaient:

1° revêtir, quoique en civil, une certaine officialité qui leur permît de circuler librement partout et de recevoir communication, en temps utile, des ordres relatifs aux exercices;

2° disposer, à peu de frais, d'un moyen rapide de transport;

3° compter sur un subside, quelque modeste qu'il fût, afin de réduire au strict minimum les dépenses qu'ils s'imposent volontairement.

Ces trois conditions sont-elles réalisables? Une étude rapide de ce qui a été fait cette année va nous fournir la réponse à cette question.

Au mois de juillet dernier, grâce à l'intervention de l'aimable attaché militaire de l'ambassade de France et de quelques officiers français amis de notre armée, le ministre de la guerre autorisait un groupe d'officiers de toutes armes, membres de la société des officiers de Lausanne, à suivre des écoles à feu d'artillerie à Pontarlier. Nos camarades ont trouvé là-bas l'accueil le plus obligeant et ont largement profité de tout ce qu'on leur a fait voir.

Dans le courant de l'été l'Automobile-Club de Bâle offrait au Département militaire suisse de mettre à sa disposition quelques voitures pour conduire un certain nombre d'officiers aux manœuvres allemandes qui avaient lieu non loin de notre frontière.

Le service de l'état-major général, chargé de l'organisation

de ces excursions, formait, au commencement de septembre, un premier groupe composé d'un lieutenant-colonel et de deux majors d'état-major et d'un lieutenant-colonel du génie. Le premier-lieutenant de cavalerie H. Roth, membre de l'Automobile-Club de Bâle, s'était chargé de le conduire dans sa belle et rapide voiture. Les cinq officiers de ce premier groupe ont pu suivre dans les meilleures conditions les manœuvres impériales des XVe et XVIe corps en Lorraine.

Le 14 septembre un deuxième groupe, composé d'un lieutenant-colonel, d'un major d'état-major et d'un major d'infanterie se réunissait à Bâle. Le lendemain, conduits également par le premier-lieutenant Roth, toujours infatigable, ces officiers partaient pour les manœuvres du XIVe corps qu'ils suivaient, du 15 au 18 septembre, entre Bâle et Mulhouse.

J'ai eu la bonne fortune de rejoindre le 17 septembre ces quatre camarades et de suivre avec eux les manœuvres pendant une journée et demie.

A peine débarqué à Mulhouse je repartais à si xheures du soir avec eux pour aller voir des troupes au bivouac près d'Altkirch. Le lendemain, 18 septembre, nous assistions, pendant toute la matinée, à un déploiement fort intéressant du corps d'armée contre un ennemi marqué. Le commandant du corps, général von Huene (le chef de la mission allemande aux manœuvres du 1er corps suisse, l'année dernière), nous a réservé l'accueil le plus gracieux et a tout fait pour nous renseigner et nous être agréable. A l'issue de la critique nous avons eu l'honneur d'être présentés à S. A. R. le Grand-Duc de Baden, «Generaloberst», qui nous a fort aimablement invités à revenir, dans les mêmes conditions, l'année prochaine, suivre les grandes manœuvres dans le Grand-Duché.

Les deux groupes d'officiers dont je viens de parler avaient été annoncés à la direction des manœuvres, ce qui leur a valu l'inappréciable avantage *d'être exactement renseignés*, chaque jour et en temps utile, sur ce qui allait se passer. Ils étaient également porteurs d'un laissez-passer les autorisant *à circuler librement partout*. Ils disposaient, en outre, *d'un moyen de transport très rapide* leur permettant de tout voir en peu de temps et de se transporter, très vite, d'une extrémité du terrain de manœuvre à l'autre. Au sujet de ce dernier point je suis certain d'être ici l'interprète des officiers de ces deux groupes

en remerciant vivement, en leur nom, l'Automobile-Club de Bâle de son intelligente initiative et le premier-lieutenant Roth de la manière aussi sûre que rapide dont il nous a conduits.

J'ai pu me rendre compte personnellement combien il était nécessaire d'être au bénéfice des trois avantages ci-dessus pour retirer le meilleur profit possible d'une visite à une armée étrangère.

Et maintenant faut-il en rester là, vivre de souvenirs et ne plus rien tenter dans ce domaine nouveau ?

Nous ne le pensons pas et sommes, au contraire, très certains que l'essai de cette année pourrait être renouvelé dans de plus vastes proportions, afin de procurer à un plus grand nombre les facilités dont ont bénéficié quelques-uns seulement.

C'est pourquoi nous voudrions, avant de terminer, exprimer quelques vœux relatifs à l'organisation pratique de ces visites aux manœuvres étrangères. Ces idées sont toutes personnelles et n'ont d'autre but que de provoquer peut-être, dans ce journal, une intéressante et utile discussion sur ce sujet.

Choix des manœuvres et autorisations nécessaires. — Il est évident que ces excursions à l'étranger ne pourraient avoir comme but que des manœuvres de l'un ou l'autre de nos voisins à proximité relativement immédiate de notre frontière. Il ne serait pas nécessaire de songer uniquement à de grandes manœuvres mettant aux prises des effectifs considérables. On trouvera toujours une source suffisante d'observations dans les exercices d'un simple corps d'armée ou même d'une fraction d'armée plus petite encore.

Etant données les excellentes relations que nous entretenons avec les puissances qui nous sont limitrophes, il serait aisé de se procurer les autorisations nécessaires pour assurer aux officiers désignés cette sorte « d'officialité » absolument indispensable.

Désignation des officiers. — Le plus grand nombre de places devrait, sans conteste, revenir à l'état-major général de manière à permettre à chacun des officiers qui en fait partie de suivre, une fois au moins, des manœuvres étrangères pendant les quatre années qu'il passe dans ce corps. Pour les officiers d'autres armes, des propositions pourraient être faites soit par les divers « services » du Département militaire, soit par les commandants de corps d'armée.

D'une manière générale, il conviendrait de ne désigner que des officiers supérieurs qui, grâce à leur instruction plus complète et à une plus longue pratique du service, profiteraient le mieux de ce mode d'instruction.

Subside aux automobilistes. — Dans l'essai de cette année le propriétaire de la voiture a pris entièrement à sa charge tous les frais de transport (essence, usure des pneumatiques, garage, entretien du chauffeur, etc.). Il est peu probable qu'on trouve, chaque année, plusieurs propriétaires d'automobiles qui consentent à offrir volontairement leur machine et leurs services dans des conditions aussi onéreuses!

Mais il est à prévoir que plusieurs des clubs d'automobiles s'offriraient à couvrir une partie des frais si l'autorité militaire en prenait une part à sa charge.

Nous avons actuellement un corps d'automobilistes volontaires parfaitement organisé soit comme personnel, soit comme matériel. Ne pourrait-on pas faire appel à ceux des automobilistes qui n'ont pas de service dans l'année en leur demandant de conduire nos officiers à l'étranger? Et ne pourrait-on pas les rétribuer dans la même proportion et sur les mêmes bases qu'ils le sont à nos manœuvres?

Subside aux officiers. — Nos nombreuses sociétés d'officiers, fédérale, cantonales ou locales, pourraient accorder un subside à ceux de leurs membres qui seraient envoyés aux manœuvres étrangères. Ces derniers s'engageraient à faire part ensuite à leurs camarades du résultat de leurs observations. Ce serait un moyen d'augmenter ainsi le nombre, toujours trop faible, des conférenciers réclamés par nos sociétés militaires.

Nous sommes convaincus que, soigneusement organisées, ces excursions à l'étranger auraient une très heureuse influence sur l'instruction de nos officiers.

Les autorités compétentes, toujours soucieuses du perfectionnement de nos institutions militaires ne se refuseront pas, nous l'espérons, à étudier cette question d'une façon beaucoup plus complète que nous n'avons su le faire ici.

Lieut.-colonel DE MEURON.

Les grandes manœuvres d'armées en France

(Fin.)

(Planches XVIII et XIX.)

Les opérations.

La situation initiale était plus ou moins calquée sur la situation du mois de novembre 1870.

L'ennemi investit Paris. Deux de ses armées, fortes, l'une de trois corps, l'autre de deux (4e et 5e corps, avec une division coloniale, sous le commandement du général Millet), sont placées en couverture du siège.

Une armée française, forte de trois corps, après s'être concentrée dans les environs de Château-Renault, s'est avancée vers le nord-est, vers la région qui est au nord d'Orléans. Elle devait s'y réunir à une autre armée française, commandée par le général Trémeau et comprenant les 8e et 9e corps, ainsi que les 6e et 7e divisions de cavalerie, armée qui s'était concentrée entre Bourges et Nevers, avec mission de déboucher opportunément, par Orléans, au nord de la Loire, afin de joindre son action à celle de l'armée venant de Château-Renault. Mais des retards imprévus l'en ont empêchée, et cette dernière se heurtant à hauteur de Coulmiers aux cinq corps ennemis de couverture qui venaient à sa rencontre, s'est trouvée dans un état d'infériorité numérique très marqué. Aussi, sans avoir été décisive, l'affaire a-t-elle tourné au désavantage des Français, qui se sont trouvés contraint à la retraite, et se sont repliés vers le Mans, où s'organisent de nouvelles levées provenant de l'ouest de la France.

L'ennemi victorieux les poursuit dans leur marche rétrograde. Il laisse seulement à Orléans une division, vraisemblablement chargée de s'opposer à l'intervention possible de l'armée du général Trémeau.

A la suite de la défaite de Coulmiers, celle-ci s'est mise en route se dirigeant vers Tours.

La nouvelle certaine en arrive au commandant en chef de forces ennemies alors qu'il se trouve à Vendôme. Il décide aussitôt d'arrêter la poursuite à hauteur de Saint-Calais, aprè

avoir détaché vers le sud l'armée Millet, évidemment destinée à arrêter l'armée Trémeau et à l'empêcher de se joindre aux troupes qui se sont dirigées vers le Mans.

Telle est la situation générale que tout le monde connaît, que les correspondants militaires ont indiquée à leurs journaux, que le télégraphe a exposée partout. Mais ce qu'on peut, ce qu'on doit ignorer, c'est la mission spéciale attribuée aux deux armées que nous allons voir à l'œuvre.

Il est prescrit au général Trémeau, dont le quartier-général se trouve, le 12 septembre, à Charost, de marcher vers Tours, sans tarder, de franchir la Loire en ce point ou plus à l'ouest, suivant le cas, de bousculer les forces ennemies qu'il pourra rencontrer, chemin faisant, et de se joindre aux troupes rassemblées autour de Mans, en vue de participer soit à une bataille qui serait livrée sur une position organisée à l'est ou au sud-est de cette ville, soit à la reprise de l'offensive.

D'autre part, l'armée Millet, concentrée le 12 septembre autour de Montrichard, a reçu ordre de marcher à la rencontre de l'armée Trémeau et de la mettre hors de cause.

La situation générale, je le répète, est connue de tout le monde. Il est assez bizarre qu'elle ait été présentée en des termes différents aux deux partis. Et il est peu admissible qu'on ait fait connaître à chacun d'eux la mission précise dont l'autre était chargé. Il est vrai que c'est un peu la conséquence de l'ordre donné de mettre tous les officiers « au courant de la situation de leur parti et de la mission confiée à leur unité ». Du moment que tant de personnes sont instruites des intentions du commandement, il est impossible qu'une indiscrétion ne soit pas commise, et, par suite, il est tout naturel que le général Trémeau connaisse les projets du général Millet, et réciproquement.

Ceci dit, reprenons la situation initiale de chacun des partis.

L'armée Trémeau (8e et 9e corps) est rassemblée dans le triangle Vierzon — Issoudun — Bourges. Ses divisions de cavalerie (6e et 7e) ont leur centre à Vatan, sur le ruisseau du Pot, les brigades de cavalerie de corps n'ayant pas dépassé la ligne Mennetou-sur-Cher — Neuvy-Pailloux. Elle est fort bien informée des mouvements de l'ennemi, car elle sait déjà que deux de ses corps d'armée « environ » ont été détachés de l'armée de couverture

se dirigeant vers le sud. Elle sait même que, le 12 septembre, leurs gros « paraissent » être arrivés sur le Cher, « qui coule de Montrichard à Bléré ». On lui a signalé, en outre, la présence de troupes adverses de toutes armes venues d'Orléans, dans les villages qui bordent la forêt de Bussy, à 10 kilomètres au sud de Blois.

Ces renseignements sont parfaitement exacts.

L'armée Millet (qui, de son côté, est tout aussi exactement informée des projets de son adversaire et de la répartition de ses forces) se trouve, en effet, à cheval sur le Cher, entre Thézée et Bléré, le gros de sa cavalerie n'ayant pas dépassé la ligne Saint-Aignan—Montrésor—Loches. Quant aux troupes dont la présence a été signalée sur la lisière de la forêt de Bussy, c'est la division coloniale qui vient d'Orléans et qui s'est établie autour de Chitenay.

En résumé, l'armée Trémeau fait face à l'ouest, et elle doit marcher vers l'ouest-nord-ouest, tandis que l'armée Millet fait face au sud. Une distance d'environ vingt lieues les sépare.

Journée du 13 septembre. — L'armée Trémeau s'est portée vers l'ouest, en envoyant sa cavalerie sur sa droite, puisque c'est dans la direction du nord qu'elle avait à craindre d'être inquiétée. Elle a atteint Graçay (8e corps) et Vatan (9e corps).

De son côté, l'armée Millet est « descendue » vers le sud, s'établissant sur la ligne Montrésor (4e corps) —Nouans—Faverolles—Villantrois (5e corps). Elle s'est couverte sur sa gauche par un détachement mixte, formant flanc-garde.

Aucune rencontre ne put donc se produire entre les infanteries, puisque, à la fin de la journée, les avant-postes se trouvaient encore séparés par une distance d'une douzaine de kilomètres. Par contre, il était tout indiqué que la flanc-garde de l'armée Millet se heurtât à la cavalerie Trémeau. Tout l'intérêt de la journée s'est concentré sur ce duel à armes inégales.

Pauvre en cavalerie, le général Millet avait constitué, pour parer à cette insuffisance, trois de ces détachements de couverture dont le général Langlois préconise l'emploi. Il les avait composés de deux bataillons d'infanterie, d'une ou deux compagnies cyclistes, d'une compagnie du génie, d'une ou deux batteries et enfin d'escadrons prélevés sur les brigades de cavalerie de corps. Le détachement placé en flanc-garde sur la gauche était commandé par le général Carbillet.

N'ayant point assisté à la rencontre, j'emprunte au général Bonnal le récit de ce qui s'est passé pour ce détachement.

Venant des environs de Montrichard, avec mission d'occuper les ponts du Modon et, en particulier, celui de Villantrois, il mit des postes à Couffy et à Lyé, puis il continua sur Villantrois, au moment même où y arrivait le 7e dragons, avant-garde de la 7e division de cavalerie.

Cette division, ainsi que la 6e, stationnait depuis la veille autour de Fontguenand. Les reconnaissances lui ayant appris que l'ennemi n'avait pas encore paru dans la vallée du Modon, elle décida d'y prendre pied et se mit en marche précédée de deux avant-gardes formées chacune d'un régiment.

Entre temps, le détachement Carbillet s'était avancé. Il occupait le pont de Lyé lorsque l'avant-garde de droite s'y présenta. Mais, comme il n'ocupait pas encore le pont de Villantrois, l'avant-garde de gauche (7e dragons) put traverser ce village, et elle continuait sa route vers Faverolles, lorsqu'elle entendit le canon gronder derrière elle. Elle voulut alors revenir sur ses pas. Mais le pont sur lequel elle avait pu passer quelque dix minutes auparavant se trouvait maintenant solidement gardé par l'ennemi. Et il lui fallut chercher un passage très au sud, pour rejoindre sa division.

Celle-ci avait naturellement suivi les traces de son régiment d'avant-garde, et, naturellement aussi, n'en ayant pas reçu de nouvelles, elle en avait conclu que le pont de Villantrois était libre. Mais, au moment où, voulant s'y rendre, elle descendit en colonne les pentes de la rive droite du Modon, une des batteries du détachement Carbillet l'aperçut[1], des hauteurs de la rive gauche, et elle l'accabla de ses feux, à tel point que le général directeur des manœuvres, présent sur les lieux, se vit dans l'obligation de neutraliser pendant vingt-quatre heures toute une brigade de cette division, ce qui eut pour résultat de paralyser l'exploration de la cavalerie Trémeau pendant toute la journée, et, par suite, de ne fournir au commandement que des renseignements insuffisants.

D'ailleurs, c'est le lieu de revenir ici sur l'interprétation donnée à la suspension automatique du combat à midi. Comme nous l'avons vu, les résultats acquis à cette heure-là étaient con-

[1] Le 7e dragons, étant au fond de la vallée, et se trouvant ainsi en angle mort, était, au contraire, resté inaperçu.

sidérés comme étant ceux qui auraient été obtenus, dans la réalité, à la tombée de la nuit. Et les cantonnements étaient occupés aussitôt.

Puisque les troupes s'en allaient, chacune de son côté, prendre leurs dispositions pour la nuit, et que la cavalerie ne pouvait suivre l'infanterie, — ce qu'elle eût fait ou tout au moins dû faire, dans la réalité, — le contact se trouvait perdu, et les informations ne pouvaient pas ne pas faire défaut.

Il n'y a donc pas lieu d'être surpris de certaines hésitations, de certaines incertitudes, qui ont pesé sur les décisions prises par le commandement. Et c'est à son ignorance des positions occupées par l'ennemi le soir qu'il faut sans doute attribuer une certaine timidité qu'on a cru remarquer chez le général Trémeau, duquel on attendait plus de mordant.

Journée du 14 septembre. — En effet, bien qu'il eût reçu l'ordre de rallier le Mans le plus vite possible, c'est à peine s'il a gagné cinq petites lieues, dans cette journée, passant de la vallée du Pot à celle du Nahon. Il semble que le général Millet ait été tout le premier étonné de la lenteur de ce mouvement. Les détachements de couverture qu'il a lancés en avant ont, pendant assez longtemps, donné dans le vide. Un de ces détachements était d'un effectif considérable. Il comprenait, en effet, la presque totalité du 5e corps, c'est-à-dire près de la moitié des forces dont l'ennemi disposait. Il s'agissait, pour lui, d'effectuer une véritable reconnaissance offensive.

Ce corps d'armée, dit le général Bonnal, avait reçu du général Millet l'ordre d'exécuter une reconnaissance offensive sur le front Les Gauthiers — Veuil — Vicq, dans le but qui nous paraît vraisemblable d'empêcher l'ennemi, en le retardant, de dépasser aujourd'hui la ligne du Modon, probablement choisie comme ligne de défense dans la bataille prévue pour demain.

Ce serait là un artifice de manœuvre du temps de paix ; car, à la guerre, les reconnaissances offensives sont à éviter, comme très dangereuses pour celui qui les fait. On le démontre, à l'Ecole supérieure de guerre, avec de nombreux exemples à l'appui, depuis quelque vingt ans.

Il ne faut pas voir trop loin, et surtout préparer sa manœuvre longtemps à l'avance. Ce dernier défaut ne pourrait se produire si le thème particulier à chacun des partis opposés était envoyé aux intéressés peu d'heures avant l'ouverture des hostilités fictives, ainsi que cela se fait aux manœuvres de l'armée suisse.

Vers 9 heures, après avoir traversé le Modon sans difficulté, car aucun point de ce cours d'eau n'était occupé par l'armée

Trémeau, les avant-gardes du 5e corps d'armée finirent par se heurter aux éléments avancés d'une partie de celle-ci (avant-gardes du 9e corps) sur les bords du Nahon, entre Vicq et Veuil. Cette rencontre renseignait sans doute suffisamment le général Millet et lui montrait (étant donné, surtout, la convention de la suspension automatique du combat à midi) qu'il n'avait pas à craindre d'être prématurément attaqué sur la ligne du Modon sur laquelle il avait établi le gros de ses troupes. Ordre fut donc envoyé au 5e corps de rompre le combat. On sait quel contre-sens fut commis dans l'interprétation de cet ordre. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'arrêter à parler des conditions dans lesquelles s'exécuta le mouvement rétrograde. Les choses se passèrent comme si l'un des partis s'était considéré comme bénéficiant d'un armistice, l'autre parti ignorant qu'une suspension des armes eût été conclue.

Pour ne rien omettre, je dois parler d'une rencontre qui, chronologiquement, aurait dû être mentionnée la première, mais que son peu d'importance permet de reléguer au second plan. Le détachement Carbillet étant parti à 5 heures du matin de Villantrois et s'étant dirigé sur Valençay par la route qui traverse la forêt de Gatine, s'est heurté sur la lisière est de cette forêt, entre Valençay et Fontguenand, vers 7 ½ h., à l'avant-garde du 8e corps. La mission de ce détachement se trouvait ainsi remplie, et il n'avait qu'à regagner son point de départ sur le Modon, ce qu'il fit.

Journée du 15 septembre. — Ici encore, je crois devoir m'abriter sous l'autorité du général Bonnal, en ce qui concerne la critique des dispositions prises, et je reproduis ses observations presque textuellement.

Le général Trémeau ne pouvait ignorer, le soir du 14 septembre, la présence de son adversaire à Villantrois, Luçay-le-Mâle et Ecueillé. Il savait aussi, au moins par les journaux, que cet adversaire, s'il avait peu de cavalerie, disposait d'une cinquième division d'infanterie empruntée à l'armée coloniale.

Quand un chef indépendant possède sur son adversaire la supériorité en cavalerie et se sait inférieur à lui sous le rapport de l'infanterie, que doit-il faire pour gagner les faveurs de la fortune ?

Manœuvrer, manœuvrer et encore manœuvrer.

Et, par « manœuvrer », il faut entendre des mouvements exécutés à l'insu de l'ennemi, parce que couverts par une cavalerie supérieure, mouvements tels que, une fois démasqués, ils mettent l'ennemi entre deux feux, lui enlevant ainsi la possibilité de vaincre, en dépit de sa grande force d'infanterie.

Dans la situation des deux partis opposés, à la date d'hier soir, la manœuvre aurait dû consister, pour le général Trémeau, à porter les avant-gardes du 8e corps sur Luçay-le-Mâle, pour attirer l'ennemi sur le Nahon, qui coule à Langé, à Vicq et à Veuil ; à fortifier très complètement la position, qui mesure cinq kilomètres, et à envoyer, le 15 au matin, avant le jour, le 9e corps avec ses douze batteries, prendre une position d'attente face au nord, près de Jeu-Maloches, sous la protection du corps de cavalerie ayant une division à la Marchaisière et l'autre division à la Gourdinerie.

Quand le général Millet, aux trois quarts aveugle, faute d'une cavalerie suffisante, se serait trouvé engagé à fond contre les défenseurs (8e corps et artillerie de corps) de la position Veuil—Vicq—Langé, le reste de l'armée Trémeau (9e corps), en deux masses de division, aurait débouché des abords de la Marchaisière dans le flanc droit du parti adverse. et, de concert avec ses deux divisions de cavalerie réunies en arrière de l'aile gauche de son infanterie, il aurait remporté, selon toute apparence, un succès éclatant.

Cette manœuvre, par mouvement débordant d'un corps d'armée avec le corps de cavalerie, en combinaison avec la défense frontale assurée par un corps d'armée, s'imposait d'autant plus que, opérant dans son propre pays, l'armée française avait la possibilité, en cas d'insuccès, de se retirer aussi bien vers le sud que vers l'est, tandis que l'ennemi, venu de Tours, n'avait d'autre ligne de retraite que la route conduisant à cette ville, sans compter que le voisinage du Cher ne faisait qu'aggraver son insécurité. L'aile sensible de ce parti était donc à droite, et une attaque puissante dirigée contre cette aile eût donné les plus vives alarmes au général Millet.

Celui-ci avait donc intérêt à tenir sa droite aussi forte que possible et, conséquemment, d'utiliser les réserves accumulées de ce côté pour agir contre l'aile gauche du général Trémeau.

Ainsi la situation stratégique imposait aux deux adversaires de provoquer l'action décisive du côté sud (à l'aile gauche pour les Français, à la droite pour l'ennemi).

Le général Millet a pensé autrement, puisqu'il a laissé la division coloniale, formant réserve générale, à Faverolles, derrière sa gauche, et qu'il n'a fait venir cette division sur Luçay, c'est-à-dire derrière le centre, qu'au moment où la manœuvre finissait.

Quand au général Trémeau, il a jugé inutile ou dangereux de diviser son armée en deux moitiés, destinées, l'une à combattre l'ennemi de front, l'autre à attaquer l'aile droite ennemie.

Et, comme les deux adversaires voulaient agir offensivement, leur rencontre sur le plateau compris entre le Modon et le Nahon ne pouvait être et n'a été qu'une bataille parallèle.

Donc, le général Trémeau prescrivit de continuer la marche vers l'ouest. Mais pourquoi en a-t-il arrêté le dispositif d'après les renseignements qu'il possédait le 14, à 3 heures de l'après-midi ? Et pourquoi n'at-il pas attendu le plus tard possible avant de prendre son parti ?

Il y a certes intérêt à ce que les ordres arrivent de bonne

heure, car tout le monde a plus de temps pour se préparer. Malheureusement, à la guerre, les situations changent sans cesse. Ou, plutôt, ce qu'on en sait, ce qu'on en devine, se complète, se modifie, à chaque instant. En tout cas, il est désirable qu'il en soit ainsi, puisque l'abondance des renseignements et même leur contradiction prouvent l'activité du service qui en est chargé. Un ordre prématurément donné risque de provoquer un contre-ordre. Et il en résulte du désordre, ce qui est peut-être pire que l'expectative. Mieux vaut s'endormir sans savoir ce qu'on fera le lendemain plutôt que d'être réveillé pour apprendre que les dispositions arrêtées la veille sont contremandées. Il y a un moment opportun à saisir ; mais il me paraît qu'il n'est guère prudent de compter que la position des troupes adverses ne se modifiera pas en quatorze ou quinze heures.

Donc, dans l'après-midi du 14, le général Trémeau savait ou croyait savoir que l'ennemi avait atteint la ligne du Modon, de Lyé à Luçay-le-Mâle, que de la cavalerie s'était montrée à Ecueillé, que des troupes de toutes armes avaient franchi le Cher à Saint-Aignan.

En conséquence, il donna pour la continuation de la marche, et éventuellement pour l'attaque, des ordres dont voici l'essentiel :

Le corps de cavalerie qui n'a pu franchir le Modon et qui s'est porté sur le Nahon, au sud de Valençay, continuera à explorer dans la région d'Ecueillé, recherchant, à l'ouest du Modon, le gros des forces adverses. Il se repliera, le cas échéant, à la gauche (sud) de l'armée.

Les brigades de cavalerie de corps maintiendront le contact au delà du Nahon : la 8e brigade, avec le 2e dragons, qui passera sous les ordres du général commandant la brigade, entre la forêt de Gâtine et le Cher, à la droite de l'armée ; la 9e brigade, au sud de la forêt de Gâtine.

Le 8e corps poussera une division sur Valençay—Forêt de Gâtine, dont elle fera tenir le débouché nord sur Fontguenand et Selles-sur-Cher. L'autre division et l'artillerie de corps seront portées en réserve générale au sud de Valençay, tenant tous les passages du Nahon entre Veuil (exclu) et Valençay (inclus).

Le 9e corps enverra une division et l'artillerie de corps sur Vicq et Veuil, l'avant-garde vers Luçay-le-Mâle. La seconde division se portera sur Entraygues en échelon, en arrière à gauche, et s'y établira jusqu'à nouvel ordre.

Les têtes des brigades d'avant-garde franchiront la ligne du Renon, à 5 heures; la tête des gros, à 5 1/2 h.

Les avant-garde attaqueront vigoureusement l'ennemi dès qu'elles le rencontreront, pour le reconnaître sur le plus grand front possible.

Il devait s'ensuivre des rencontres avec les reconnaissances

offensives que le général Millet, fidèle à sa méthode avait prescrit de lancer à 7 heures du matin. Le 4e corps devait explorer, par ce moyen, le sud-est, sans dépasser la ligne Préaux—Heuques—Jeu-Maloches. Le 5e corps agissait de même vers l'est, sans franchir la vallée du Nahon. Quant au détachement Carbillet, il recommençait la reconnaissance offensive qu'il avait eu à exécuter la veille sur Valençay.

Voici en quels termes le préambule de l'ordre justifiait ces mesures :

« L'armée ennemie semble répartie en deux groupes, dont l'un marcherait sur Luçay-le-Mâle, l'autre sur Ecueillé. *C'est seulement par des reconnaissances offensives que la situation peut être éclaircie.* »

Quant au reste de l'armée, il occupait les positions suivantes :

Le 4e corps, au sud-est d'Ecueillé, depuis cette localité jusqu'à la Gourdinerie, tenant la lisière sud du bois de Chant d'Oiseau ;

Le 5e corps, au nord-est d'Ecueillé, entre cette localité jusqu'à Luçay-le-Mâle ;

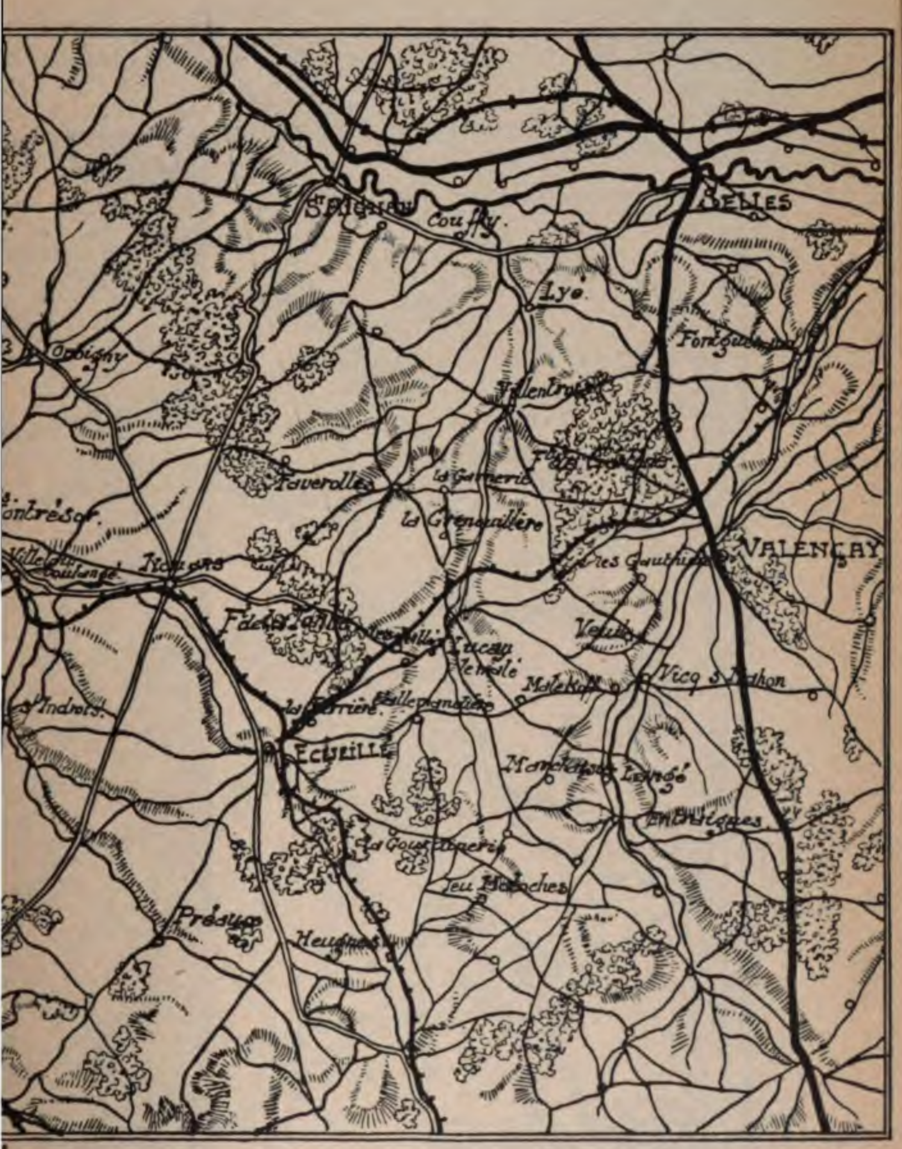
La division coloniale, à Faverolles (tout en gardant le pont de Saint-Aignan) ;

Le détachement Carbillet, à Villantrois.

C'est sur ce front que vraisemblablement le général Millet cherchait à attirer son adversaire. Du moins, c'est sur cette position défensive qu'il l'attendait, ayant prescrit aux reconnaissances offensives de rompre le combat à une heure déterminée (10 ½ h.). A ce moment-là, si le combat n'était pas engagé, les troupes devaient cantonner sur place.

Ces dispositions n'ont pas été sans causer quelque étonnement. On s'est demandé s'il était bien conforme aux ordres reçus de rester ainsi dans l'attente, alors qu'il avait été prescrit « de marcher à la rencontre de l'armée Trémeau et de la mettre hors de combat. » On a expliqué cette timidité par la fatigue des troupes, par le désir de ne pas augmenter la distance déjà grande qui les séparait des gares où il était prévu qu'elles s'embarqueraient au moment de la dislocation.

Le bruit a couru aussi que des instructions secrètes de la direction des manœuvres avaient limité l'indépendance attribuée, en principe, aux deux partis. En tout cas, l'emplacement des troupes tel que je viens de l'indiquer a été modifié par ordre



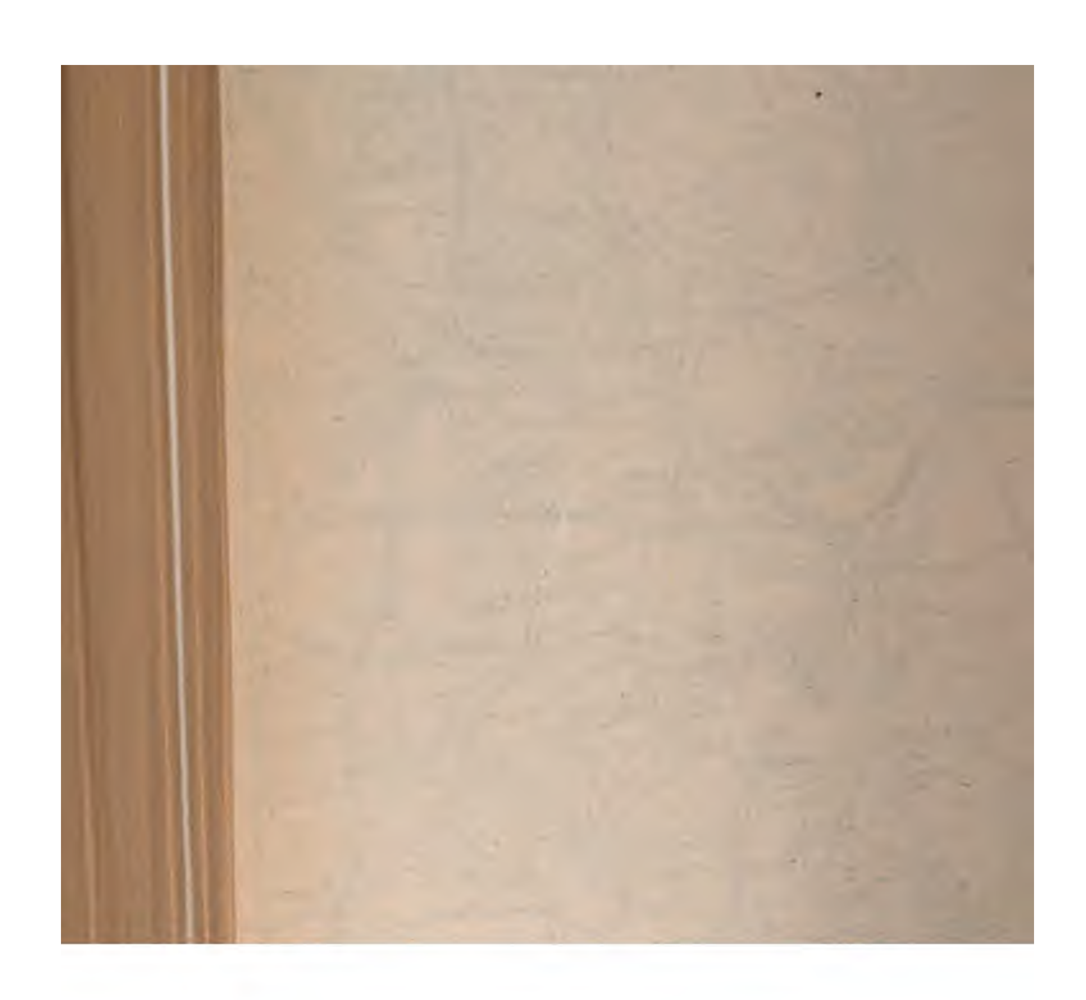
ECHELLE 1 : 275000.

0 2 4 6 8 10 20 KIL.

. LÉGENDE .

ROUTES NATIOLES — CHEMIN DE FER (NORMAL)
" DÉPARLES — " " " (ÉTROITE)
FORÊTS — …IVERS.

Terrain des manœuvr… …ançaises en 1908.




LÉGENDE
ROUTES NATIONALES
» DÉPARTEMENTALES
COURS D'EAU
CHEMIN DE FER
FORÊTS
ECHELLE 1:275 000
TOURS
MONTBAZO
VIERZON
BOURGES
ISSOUDUN
CHATELLERAULT
CHER
CREUSE



du général directeur, en vue des opérations de la dernière période (17 et 18 septembre).

Le 16, comme on sait, il y a eu repos. Mais ce repos a été employé à préparer la retraite des uns, la poursuite des autres, étant donné qu'on a reçu ce jour-là, ainsi que je l'ai expliqué le mois dernier (page 796), des directives nouvelles qui, dans la réalité, n'eussent touché les destinataires que le 17 au matin.

Voici, en résumé, les hypothèses que le général de Lacroix a fait intervenir.

L'organisation des armées françaises, au Mans, se poursuivant régulièrement, elles pensent être en mesure de passer à l'offensive le 21 septembre. Le général Trémeau est donc pressé d'amener ses têtes de colonne, à cette date, dans la région de Château-La-Vallière, pour prendre part à cette offensive, en agissant sur le flanc sud de l'armée adverse, dans la direction Neuvy-le-Roy—Vendôme.

L'ennemi, de son côté, s'attend à être attaqué. Des renseignements qui lui parviennent, il résulte que les troupes françaises battues à Coulmiers sont moins désorganisées qu'elles ne paraissaient l'être tout d'abord. Au surplus, elles ont été renforcées par des contingents venus de l'ouest de la France.

Elles paraissent donc supérieures à l'armée de poursuite, laquelle, on s'en souvient, n'est forte que de trois corps d'armée.

En conséquence, le commandant en chef du groupe des armées ennemies adresse, le 17, au général Millet, le télégramme suivant, daté de Savigny-sur-Braye, 3 heures du matin :

J'ai décidé de prévenir, s'il se peut, l'attaque de l'adversaire, et pour ce faire, j'ai besoin du concours de votre armée.

Au reçu du présent ordre, que vous ayez ou non battu l'armée ennemie qui vous est opposée, vous vous mettrez en marche pour passer la Loire aux ponts de Chaumont et d'Amboise, puis vous vous dirigerez vers la région de Château-Renault, où j'espère que vos têtes de colonnes arriveront le 20 septembre.

Vous laisserez des arrière-gardes pour tenir les ponts de la Loire, y compris ceux de Tours.

Arrivé dans la région de Château-Renault, vous serez en mesure d'agir en liaison avec nous sur le flanc sud des armées principales ennemies du Mans, que ces armées aient ou non commencé à ce moment leur mouvement offensif.

Notre armée de poursuite est établie sur la Braye, à Mondoubleau et à Savigny-sur-Braye avec des avant-gardes à Berfay, Saint-Calais, Bessé et Montoire-sur-le-Loir ; sa cavalerie est à Neuvy-le-Roi, avec un détachement à Tours.

Si je suis attaqué avant le 20 septembre, je résisterai sur la ligne des avant-gardes et m'efforcerai, en tout cas, de conserver la ligne de la Braye.

Journée du 17 septembre. — En exécution des télégrammes envoyés dans la matinée de ce jour, le général Millet donnait, *la veille*, l'ordre suivant :

L'armée, étant rappelée vers le nord-ouest, rompra le contact avec l'ennemi demain 17 septembre. Mais, afin d'assurer la liberté de ses mouvements, elle commencera par un mouvement de défense agressive et se retirera ensuite par échelons successifs.

Et, pour éviter des erreurs d'interprétation du genre de celle que la Chronique française a racontée le mois dernier, le général prenait la peine d'ajouter : « Il est rappelé que la rupture du combat se fait en continuant à combattre et non pas en se formant en colonne de route. »

Cette prescription, fort déplacée, semble-t-il, rappelle invinciblement ce que von der Goltz dit, dans *La nation armée* (page 100 de la traduction), de la rédaction des ordres donnés en 1870 par les généraux français. Les Allemands ne pouvaient s'empêcher de rire de leur prolixité. Il y était question de tout, à commencer par ce qui n'aurait pas dû s'y trouver. Les ordres de Chanzy, reproduits dans son livre : *La deuxième armée de la Loire*, tiennent plusieurs pages, en caractères fins, et ils sont pleins de détails dans lesquels il est étrange qu'un chef prenne la peine d'entrer, ce qui amène l'écrivain allemand à écrire :

Pareille chose, chez nous, serait inconcevable. Et pourtant ces ordres émanent d'un des meilleurs généraux français contemporains, qui, de plus, était secondé par un chef d'état-major des plus capables.

On se l'explique aisément en voyant la singulière composition de son armée. Bien des choses qui, chez nous, se font naturellement, sans qu'on ait à le dire, n'y auraient pas été exécutées si on ne les avaient commandées. Les généraux et les officiers étaient, en grande partie, nouveaux ; bien des hommes distingués avaient pris les armes pour la première fois en entrant dans ces armées improvisées, pour contribuer, dans cette suprême détresse, à la défense de la patrie Ils n'avaient ni initiative, ni expérience, ni prévoyance. Le général en chef ne pouvait donc se contenter d'ordonner : il lui fallait expliquer. Il avait à instruire son monde. Il ne pouvait se dispenser de dire à chacun ce qu'il avait à faire, dussent ses instructions en devenir étrangement longues.

En resumé, une phrase comme celle que j'ai reproduite en dit long sur l'ignorance du haut commandement. Quand un général d'armée se croit obligé de définir les termes qu'il emploie, c'est donc qu'il a conscience que les subordonnés aux-

quels il s'adresse ne connaissent pas les éléments même du langage militaire.

Mais revenons à l'exécution du « mouvement de défense agressive » prescrit par le général Millet.

Il ordonna à la 8e division de marcher sur les Garniers ; à la 9e, de se diriger sur Malakoff ; à la 10e, de tenir fortement Luçay-le-Mâle, et d'occuper Bourdillon et Malakoff par ses avant-gardes ; à la division coloniale, de marcher sur Velles. La 7e division restait en réserve générale entre Villeloin et Montrésor, à cinq lieues en arrière du front Les Garniers — Veuil, sur lequel le combat devait se livrer, jusqu'au moment où l'ordre serait donné d'entamer la retraite par échelons.

Le général ajoutait :

La rupture commencera par la 8e division qui, passant par Ecueillé et Nouans, ira cantonner à Montrésor, Chemillé et Beaumont.

La 9e division se retirera ensuite, en repassant par Nouans, pour cantonner à Orbigny et Céré.

La 10e division ne se retirera que lorsque la division coloniale occupera Luçay-le-Mâle ; cette division ira cantonner à Nouans.

La division coloniale, après avoir occupé Luçay et donné le temps (environ une heure) à la 10e division de gagner la forêt de la Tonne, reprendra son cantonnement de Faverolles.

La 4e brigade de cavalerie ira cantonner à Villeloin et la 6e à Châteauvieux.

De son côté, le général Trémeau, ne faisant aucune allusion au changement résultant des télégrammes expédiés (censément) le 17 au matin, prescrivait simplement de continuer son mouvement en avant, en agissant par sa gauche. Il donnait Ecueillé comme point de direction au 9e corps, et il portait le 8e corps au nord de la ligne La Bigottière—La Ferrière, chacun des corps se constituant de fortes réserves. Chacun d'eux disposait, d'ailleurs, de sa brigade de cavalerie.

Quant aux 6e et 7e divisions de cavalerie, le général Trémeau se réservait de les employer, et il les faisait rassembler sur la rive gauche du Nahon, entre Lang et la Géboultière.

Dans ces conditions, la rencontre était inévitable, puisque chaque parti marchait droit sur son adversaire. L'engagement (ou plutôt la série des engagements partiels qui eurent lieu) ne manqua pas de vigueur. Mais je n'en ai pas perçu très nettement l'unité. La 17e division (Trémeau), débordant la droite du général Millet, celui-ci, donna le signal de la retraite, et il reporta son armée fort en arrière, dans les cantonnements indiqués

plus haut, ne laissant au contact qu'une faible arrière-
d'une part, la brigade Carbillet, à Nouans; d'autre pa
brigade coloniale, à Faverolles.

Journée du 18 septembre. — L'armée Millet continua à
en retraite vers le nord-ouest, en gagnant la ligne du C
pendant que l'armée Trémeau, poursuivant sa marche pa
vers Tours, par la route Loché-sur-Indrois—Forêt de Lo
par les routes de la vallée de l'Indre, couvrait son mou
avec le corps de cavalerie, une division du 8e corps et s
ments non endivisonnés.

Cette flanc-garde devait fatalement rencontrer les a
gardes, au nombre de deux, savoir :

La division coloniale, à laquelle était reliée la 5e brig
cavalerie, au sud de Faverolles ;

Deux régiments d'infanterie, l'artillerie de la 10e di
l'artillerie de corps du 5e corps et la 4e brigade de caval
l'est de Montrésor, entre ce bourg et le village de Fave

Ces deux arrière-gardes avaient ordre de se replier : ce
à 9 1/2 heures ; celle-là, à 10 heures, les troupes qu'elles
vraient devant avoir eu, à ce moment, le temps de s'é
sous leur protection.

Ainsi se terminèrent les grandes manœuvres du Centre,
les enseignements ne laissent pas d'être d'un haut intérêt, e
qu'il ne faille peut-être pas voir dans les dispositions stratég
et tactiques qui y ont été prises l'application tout à fait co
des idées qui ont cours en France.

Emilien Balédi
capitaine d'infanter

L'instruction du chef de compagnie

La période la plus importante pour le futur capitaine est certes l'école de recrues où il est commandant de compagnie. C'est dans cette école que l'officier a l'occasion de connaître une partie des détails du service d'instruction ; c'est aussi pendant ce temps qu'il peut le mieux étudier toutes les branches du service.

Nos soldats sont instruits. Ils ont tous reçu une éducation primaire poussée souvent très loin. Si nous pouvons compter sur nos hommes c'est bien grâce en partie à cette instruction. La base solide nécessaire au développement de nos institutions militaires existe et l'officier doit se rendre compte qu'il a sous ses ordres des soldats aptes à le juger.

Le capitaine occupe une des situations les plus enviables. Il est responsable de son unité, il doit subvenir à toute l'administration, usant, selon son gré, des ressources mises à sa disposition. Il est par conséquent indépendant ; il doit posséder l'esprit d'initiative et le sang-froid. En résumé son instruction et son savoir doivent être développés au plus haut point.

Si le capitaine occupe une place prépondérante, il doit s'en montrer digne. La tâche de l'instructeur est de préparer cet officier à agir sous sa propre initiative. Comment peut-on donner au chef de compagnie le sentiment qu'il est dès le premier jour de son école de recrues le chef et non l'élève de tel ou tel instructeur ? C'est une question que souvent nous nous sommes posée et qui n'est pas facile à résoudre. Il faut tenir compte des idées différentes émises dans le corps même des officiers. Tel a le sentiment qu'il peut faire quelque chose de bien dès le premier jour; tel autre demande appui et conseil; tel autre enfin arrive au service comme spectateur en réservant son activité pour le moment où il entrera dans son bataillon.

L'officier sûr de lui-même a consacré quelques jours à sa préparation militaire; il a étudié ses règlements non à la lettre mais en recherchant le sens des prescriptions et il a suivi en outre, dans la vie civile, les progrès de l'art militaire. Il arrive ainsi au service avec la confiance en sa personne et c'est l'essen-

tiel ; l'application des règlements sera pour lui chose facile. Est-il besoin de dire que seuls ces officiers devraient être présentés ? La fonction du chef de compagnie est si importante et sa responsabilité devient si grande qu'il importe de fixer des conditions très sévères et très strictes dans toutes les propositions.

Les aspirants au grade de capitaine ne font pas défaut, leur nombre est plus que suffisant et ce fait nous autorise à limiter les choix aux officiers les plus capables.

* * *

Depuis nombre d'années les services laissent constater quelques sensibles améliorations. La discipline est meilleure, les soldats montrent plus de compréhension pour les choses militaires et plus d'intérêt à l'accomplissement de leur tâche. Cette constatation ne devrait toutefois pas nous laisser supposer un instant que notre instruction militaire soit suffisante. A lire les comptes-rendus de maints correspondants, tout se passerait sans accroc, tout serait parfait. En un mot nous serions prêts et aptes à remplir notre mission.

Cette manie de vouloir tout louer est des plus dangereuses. Elle donne à nos soldats une fausse idée de ce que l'on peut exiger d'eux petit à petit ; elle tue les *volontés* qui par-ci par-là pourraient se manifester.

Nous avons à ce sujet, lu avec un vif intérêt les appréciations du général Bonnal[1] sur notre armée. Enfin voici un officier étranger qui ne se gêne pas pour nous adresser quelques critiques. Il était temps, car nous avançons sur un chemin sans issue si nous ne voulons pas reconnaître au grand jour nos points faibles.

La formation et la préparation des cadres constitue dans notre armée la plus grande difficulté ; les sous-officiers et les officiers ne peuvent acquérir l'autorité voulue sans des sacrifices à consentir librement.

La nouvelle organisation a fixé dans ses détails les périodes d'instruction des sous-officiers. Elle prévoit la création d'écoles et de cours spéciaux pour les officiers[2].

[1] *Revue Militaire Suisse,* octobre 1908.

[2] Art. 135. L'Assemblée fédérale instituera, en outre, des écoles de tir et des cours tactiques et techniques pour officiers. Les officiers peuvent aussi être appelés à des écoles ou cours d'autres armes que la leur, ou à des services spéciaux.

La cavalerie et l'artillerie commandent à leurs écoles de sous-officiers les futurs commandants d'unité tandis que rien de pareil n'est encore admis pour nos commandants de compagnie.

Un tableau récapitulatif des jours de service montrera l'évidente anomalie qui met en infériorité l'arme principale, l'infanterie.

Services.	Inf.	Cav.	Art.
Ecole de recrues	65	90	75
» de sous-officiers . . .	20	35	35
» d'officiers	80	80	105
» de recrues (chef de sect.) .	65	90	75
7 cours de répétition	77	77	98
Cours spécial (projet)	18	11	14
Ecole centrale I	30	30	30
» de sous-officiers (1er lieut.)	—	35	35
» de recrues, chef d'unité .	65	90	75
	420	538	542

En ajoutant aux 420 jours de service du 1er lieutenant d'infanterie les 20 jours d'une école de sous-officiers, nous perdons encore 100 jours en regard des deux autres armes. Cette différence ne se justifie pas. Le chef d'une compagnie d'infanterie dirige et administre son unité; il a la responsabilité de la vie de ses hommes.

L'effectif de guerre — 200 fusils ne l'oublions pas — représente une force nulle si le chef n'est pas sûr de sa personne.

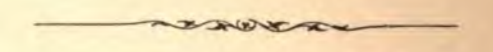
Un des moyens d'affermir cette confiance en soi-même est l'étude et la pratique du détail. Le premier-lieutenant qui entre à l'école de recrues est occupé pendant les premières semaines par plusieurs branches du service. Il doit étudier la comptabilité et l'administration, préparer son plan de subsistances, élaborer des programmes, suivre des exercices tactiques. A côté de cela il devrait encore diriger ou tout au moins suivre l'instruction individuelle de ses hommes et apprendre à connaître les détails du service intérieur. De telles conditions imposées à un chef de compagnie sont irréalisables ou, si elles sont mises à l'essai, elles s'exécutent en partie seulement. Il ne suffit pas de faire un menu pour être cuisinier, ni de signer quelques

pièces comptables pour être administrateur, ni encore de diriger une attaque pour être tacticien. Il convient d'entrer progressivement dans le détail du service et d'en retirer les meilleurs éléments à l'avantage de la troupe.

Les multiples occupations du chef de compagnie indiquées en partie plus haut empêchent à cet officier de se vouer à l'instruction dès le début de l'école de recrues. Il en serait tout autrement si le chef de compagnie prenait part à l'école de sous-officiers précédant l'école de recrues. Il aurait dans ce service le loisir d'étudier l'instruction individuelle à fond en fixant une méthode d'instruction. Une partie très importante — la préparation individuelle du tirailleur — deviendrait familière à l'officier et servirait à développer ses idées.

Le programme complet de l'école serait pour le chef de compagnie d'une utilité incontestable. Il nous suffit de rappeler les parties principales de ce programme soit les instructions détaillées en vue du tir, du commandement, du stationnement et des marches, pour appuyer notre affirmation. Une fois en possession de ces bases fondamentales, l'officier sera son propre maître. Il ne perdra pas son temps, comme c'est parfois le cas, dans les services de ses subordonnés. Il restera le chef de sa compagnie et il sera lui-même le premier satisfait.

A. F.



Aides-instructeurs du génie

La décision du Conseil des Etats de supprimer les aides-instructeurs de l'artillerie et du génie est due à l'influence du colonel Wille, commandant du 3e corps d'armée.

Ce dernier a publié à ce sujet à plusieurs reprises des articles dans l'*Allgemeine Schweizerische Militärzeitung*. Il vient de publier, le 17 octobre, un article intitulé « Le principe », dans lequel il expose ses motifs.

Je remarque d'abord que dans cet exposé il n'est pas question du génie. Par conséquent, même si l'on accepte l'argumentation du colonel Wille, il ne s'en suit pas nécessairement qu'il faille supprimer les aides-instructeurs *dans le génie*.

Le colonel Wille pose en principe que *dans l'instruction d'une armée de milices l'essentiel est de former de bons cadres.*

Il accuse « certains instructeurs » de méconnaître ce principe et d'attacher plus d'importance à l'instruction des recrues qu'à celle des cadres. Il accuse ces mêmes instructeurs de manquer de confiance dans les cadres qu'ils forment. De là découle chez eux la conviction qu'une instruction satisfaisante des recrues ne peut être obtenue sans la coopération d'aides-instructeurs.

Il y a certainement des instructeurs qui se placent à ce point de vue, mais ce n'est pas le mien.

Je suis absolument d'accord avec le principe posé par le colonel Wille, et c'est précisement au nom de ce même principe que je demande le maintien des aides-instructeurs dans le génie.

Parlant de l'équitation des recrues du train, le colonel Wille dit en substance : *Lors même qu'il serait prouvé que l'instruction des recrues y perdrait, cette branche devrait être instruite non par les aides-instructeurs, mais par les officiers de troupe, qui y gagneraient en autorité.*

Je serais complètement d'accord de généraliser cette assertion et de supprimer absolument les aides-instructeurs, si l'on me prouve que :

1° L'autorité des cadres y gagnera ;

2° L'instruction des recrues n'en souffrira pas outre mesure.

Je prétends, moi, prouver tout le contraire.

Depuis bien des années déjà nous faisons tout notre possible, dans les écoles du génie, pour restreindre l'action *directe* des aides-instructeurs sur les recrues. En fait, dans les écoles que j'ai commandées, ce n'est que dans des cas exceptionnels que des aides-instructeurs ont donné directement une instruction quelconque aux recrues.

Dans les écoles de pontonniers, on fait, je crois, enseigner la navigation par les aides-instructeurs, tout comme dans le train on fait enseigner l'équitation par les aides-instructeurs. Je ne suis pas compétent pour le train, mais pour la navigation, je suis tout-à-fait d'accord avec le colonel Wille. Il n'y a rien de déprimant pour le jeune officier de pontonniers comme de se voir déclarer incapable d'instruire la branche *essentielle* du service. Il y a plusieurs officiers-instructeurs qui connaissent bien la navigation. Si l'on choisit et prépare comme il faut les lieutenants de pontonniers, ils doivent être capables d'enseigner la navigation, sous la direction, bien entendu, d'officiers-instructeurs qualifiés.

En somme, pour ce qui concerne l'influence *directe* des aides-instructeurs sur les recrues, on pourrait, à mon avis, fort bien s'en passer. Quant à leur influence indirecte, c'est autre chose.

Personne ne me contredira, je crois, si je complète le principe posé par le colonel Wille, en disant que dans une armée de milices, ce qui est le plus difficile à créer, ce sont de bons cadres *de sous-officiers*.

Cette difficulté est beaucoup plus grande chez nous que dans l'infanterie et la cavalerie.

Pour le soldat de cavalerie, l'essentiel c'est de savoir monter à cheval. Cela, son lieutenant le sait aussi bien et, en général, beaucoup mieux que lui ; il pourra le lui enseigner. Il n'y a donc pas besoin d'aides-instructeurs dans la cavalerie.

Le soldat d'infanterie doit, en somme, savoir utiliser le terrain et son fusil. Cela, son lieutenant peut et doit savoir le lui enseigner ; ici aussi l'intervention du sous-officier de profession n'est pas indispensable.

Le soldat du génie, par contre, doit en outre, avoir une habileté pratique, aussi grande que possible, dans l'assemblage

des bois, le maniement des bateaux et des outils et engins divers, habileté que son lieutenant ne possède pas, et ne peut pas posséder, suffisamment pour l'instruire.

Les officiers du génie sont des ingénieurs, architectes, géomètres, etc. ; il y en a fort peu qui seraient en état de gagner leur vie comme charpentiers, maçons, bateliers ou mineurs. Cette habileté pratique, manuelle, qui est la base de tout le service du génie, doit être inculquée aux soldats essentiellement par les sous-officiers qui sont eux des charpentiers, maçons, bateliers, mineurs, etc., de profession.

Pour que l'instruction donnée par ces professionnels miliciens soit *militairement bonne*, il faut qu'eux-mêmes aient été *dressés militairement* par des professionnels militaires, c'est-à-dire par des sous-officiers instructeurs.

Pour moi, le rôle des aides-instructeurs est le suivant :

Dans les écoles de sous-officiers, dresser les sous-officiers, soit en contrôlant et perfectionnant leur habileté technique, soit, surtout, en leur servant de modèle à tous les points de vue, en leur montrant ce qu'un sous-officier du génie peut et doit être.

Il y a là un facteur moral très important. Si nous avons des cadres de sous-officiers meilleurs que ceux de l'infanterie, c'est aux aides-instructeurs que nous le devons.

Dans la première partie des écoles de recrues, les aides-instructeurs continuent leur rôle d'éducateurs des sous-officiers. Ils les prennent à part une ou deux heures par jour pendant que les recrues travaillent sous les ordres du lieutenant ; ils les préparent pour le travail du lendemain et critiquent les fautes commises dans le travail du jour. De cette façon, le lieutenant a toujours à sa disposition des sous-officiers qui peuvent vraiment l'aider dans sa tâche excessivement lourde d'instructeur d'une section de recrues du génie.

Une autre fonction des aides-instructeurs est de remplacer les lieutenants à la tête de leurs sections, lorsque ceux-ci sont appelés ailleurs pour les besoins du service.

Par exemple : 1° Les officiers du génie étant montés, doivent s'exercer à l'équitation. A moins de monter la nuit, ils doivent le faire pendant les heures de service.

2° Afin de ne pas perdre, dans la routine du service journalier, les notions de tactique qui leur sont nécessaires pour le

Encore le canon à tir rapide

(Suite et fin)

(Planches XX et XXI)

Lorsque, en juin dernier, j'ai annoncé mon dessein de parler du passé, du présent et de l'avenir du matériel Deport, je faisais allusion aux études que le créateur du canon de 75 avait entreprises pour améliorer son modèle primitif adopté par l'artillerie française, avec les modifications dont j'ai parlé. Le célèbre technicien, que l'Europe est en droit de nous envier, a construit, en 1907, une nouvelle bouche à feu très remarquable, qui est une édition revue et considérablement corrigée de la bouche à feu réglementaire. Mais, au cours de la présente année, il y a apporté encore des améliorations, qui la mettent véritablement au point et la rendent digne d'être connue du public.

Il avait bien voulu me promettre de m'en confier, dès que possible, la description, pour que j'en fasse un résumé à l'usage des lecteurs de la *Revue militaire suisse*. Mais c'est seulement maintenant qu'il me l'a communiquée ainsi que les photographies qu'on trouvera reproduites ci-après.

Je ne saurai trop le remercier de son obligeance, et je m'empresse de la mettre à profit.

Le calibre du modèle 1907-1908, comme celui du modèle 1897, est de 75 millimètres. Mais il correspond à des qualités balistiques de beaucoup supérieures. Le projectile est pourtant resté le même (7 kg. 240); mais le poids de la charge est passé de 580 grammes à 700. Aussi la puissance est-elle de 102 tonnes-mètres (tandis que, dans la plupart des autres artilleries, elle ne dépasse pas 76), ce qui assure à l'obus une efficacité beaucoup plus grande, soit dans les tirs percutants contre les batteries adverses, soit dans les tirs fusants contre les objectifs animés, hommes et chevaux, qui sont l'objectif essentiel de l'artillerie de campagne.

Loin d'être achetés au prix d'un alourdissement du matériel, ces avantages correspondent à plus de mobilité. La voiture-pièce pèse, en effet, 1560 kg. au lieu de 1870, et la voiture-caisson, 1500 au lieu de 2000 (Il est vrai qu'elle ne porte que

80 cartouches, soit 12 de moins que le caisson réglementaire). Ce résultat est obtenu sans qu'on ait rien eu à enlever (au contraire) de la protection donnée par les boucliers. Il provient de plusieurs causes : d'abord, la bouche à feu mesure 30 calibres seulement au lieu de 35 (soit 2 m. 25 au lieu de 2 m. 60) ; d'autre part, il n'y a plus de frein de tir, ce frein qui nécessitait l'opération, toujours un peu laborieuse, de l'abatage. Or, à lui seul, il représente une surcharge de près de 100 kg. (exactement 92).

Le colonel Deport, on se le rappelle, peut-être, avait proposé l'emploi de roues de 1 m. 43 de diamètre, et il n'a cessé de regretter que le diamètre de 1 m. 32 ait été adopté par l'artillerie française. Aussi est-il revenu à son chiffre primitif, « ce qui rend la voiture attelée plus roulante, surtout dans les mauvais terrains, et ce qui rend plus efficace l'effort des servants appliqués aux roues pour les mouvements à bras. »

Une autre cause contribue à rendre les voitures plus mobiles : c'est qu'elles ont à transporter moins d'hommes pour le service normal du matériel. On peut, en effet, économiser le tireur qui, dans le modèle réglementaire, est assis sur le siège de droite. Ce siège, devenu disponible par la disparition du servant dont il s'agit, est destiné au chef de pièce qui, jusqu'à présent, n'était pas protégé, non plus que ne le sont les officiers. Ce gradé est bien placé pour surveiller, sinon le débouchage de l'évent, du moins les opérations du pointage, opérations auxquelles, d'ailleurs, il peut prendre directement part lui-même en donnant la hausse.

Quoique la pièce sur l'affût en batterie pèse cent kilos de moins que dans le matériel réglementaire (1040, au lieu de 1130), sa stabilité au tir est mieux assurée, « à cause de l'emploi d'un frein spécial avec guidage par galets de roulement appropriés, qui permettent de donner au canon sur son affût un recul normal et parfaitement constant de 1304 mm., ce qui réduit considérablement l'effort qui tend à soulever et à déplacer le matériel, surtout dans les terrains déversés.» Ce frein est logé sous le canon dans un court berceau.

Le bouclier inférieur articulé est muni d'une béchette élastique d'ancrage, sorte de jambe ou de béquille qui prend appui sur le sol près de la roue pour éviter tout dépointage, si le terrain est déversé. Cet organe n'est pas placé dans le plan de symétrie, pour n'être pas exposé à donner dans le vide, au cas

où il y aurait un trou au-dessous de l'affût. Comme les roues posent sur le sol, on était sûr, en rapprochant la bêchette de la jante, de trouver ce sol pour servir de point d'appui.

La diminution du nombre des servants résulte du fonctionnement automatique du mécanisme de culasse.

Le canon modèle 1897 est muni d'un appareil de fermeture composé d'une vis excentrique munie d'un levier-poignée. Le tireur saisit ce levier et le relève, au moment où, après le recul, le canon est revenu à sa position initiale. Ce mouvement a pour effet d'éjecter la douille vide et de dégager l'entrée de la chambre, ce qui permet au chargeur d'introduire la nouvelle cartouche. Le tireur a encore à rabattre le levier pour achever l'introduction de la charge et pour fermer le culasse, puis à mettre le feu.

Dans le modèle 1907-1908, le recul lui-même fait tourner la vis, ce qui produit l'éjection et démasque l'entrée de la chambre. Inversement, l'introduction de la cartouche détermine, sans aucune autre intervention, la fermeture de la culasse.

On voit que le tireur est devenu inutile, la mise de feu, ainsi que le mouvement de la hausse indépendante, pouvant être confiés sans le moindre inconvénient, peut-être même avec avantage, à un autre servant.

Restent donc seulement le pointeur qui, assis sur le siège de gauche, n'a qu'à assurer le pointage — pointage en direction, en faisant coulisser l'affût sur l'essieu, rectification du pointage en hauteur, en maintenant la bulle entre ses repères, — et le chargeur, placé derrière, qui introduit la cartouche et actionne, lorsqu'il y a lieu, la manivelle pour donner au canon l'inclinaison prescrite.

On voit combien sont simples les fonctions de ces servants, dit le colonel Deport. Et il ajoute qu'on peut d'ailleurs passer instantanément de la manœuvre automatique de la culasse à la manœuvre à la main, en agissant sur un embrayage. Dans ce but, la culasse est munie d'une mise de feu à répétition.

La photographie que nous reproduisons montre les deux servants et le chef de pièce dans l'exercice de leurs fonctions. Le chef de pièce a sous la main une manivelle qui lui permet de donner au besoin la hausse, bien que le maniement de celle-ci, nous venons de le voir, soit, en principe, réservé au chargeur.

Tout ce personnel est mieux abrité, comme il est aisé de s'en rendre compte, qu'avec le matériel en service. Les boucliers forment une sorte de guérite double avec toit et côtés, qui garantissent contre les coups fusants non seulement des canons, mais même des obusiers, et contre les coups d'écharpe. Il n'y a guère à craindre que d'être pris à revers ou d'être atteint de plein fouet par un projectile avant son éclatement.

Peut-être les commandements ne parviennent-ils pas très bien à ce personnel si complètement enfermé, et la surveillance n'en est-elle pas facile. Les déboucheurs sont bien sous les yeux du chef de pièce ; mais il ne peut guère suivre leur travail et contrôler l'exactitude de leurs corrections.

Il appartiendra à l'expérience de se prononcer à cet égard. On ne peut, sur une pièce unique, juger de ce que sera une batterie entière, et il ne s'agit ici que d'un élément isolé.

Tel quel, ses caractéristiques sont remarquables. Ce que j'en ai dit prouve que le modèle 1907-1908 constitue un progrès considérable sur le modèle 1897.

Le reste de ses dispositions, encore que digne d'intérêt, me paraît avoir une importance moindre.

Voici, pour terminer, les détails qui, à ce sujet, sont fournis par le constructeur :

L'affût est muni d'un frein de route à traverse oscillante, qui permet de freiner les roues sans empêcher en rien le coulissement du corps d'affût sur l'essieu. Ce freinage n'est d'ailleurs utile pour le tir que dans le cas, tout à fait exceptionnel, où l'affût serait mis en batterie sur un terrain fortement déversé à l'avant.

Les avant-trains de pièce et de caisson sont identiques. Ils sont constitués par un coffre qui emboîte l'essieu avec élasticité, disposition qui assure à l'avant-train une très grande solidité et une très grande légèreté.

Le coffre renferme 20 cartouches placées debout et de vastes coffrets pour les accessoires. On a réduit à 20 (au lieu de 24) le nombre des cartouches pour les raisons suivantes :

En tenant compte des deux ou trois servants qui sont assis sur le coffre, il y a avantage, pour la mobilité des voitures, à avoir un avant-train relativement léger, ne s'enfonçant que modérément dans les sols mous, pour ne pas gêner les changements d'orientation du timon. D'ailleurs, l'avant-train, étant

dépourvu de tout dispositif protecteur pour le personnel, ne fait qu'apparaître sur le lieu du combat : ses munitions forment simplement un appoint pour l'arrière-train de caisson qui, par son importance et ses dispositifs protecteurs, est le magasin aux munitions de combat.

Cet arrière-train de caisson, qui est à renversement, renferme 60 cartouches (et non plus 72). Son fond et ses portes constituent des blindages efficaces contre les balles d'infanterie et les balles ou éclats des shrapnels, soit dans le tir direct, soit dans le tir d'écharpe.

Les arrière-trains sont munis de fourragères permettant de recevoir quelques sacs d'avoine pour les routes. Eu égard au faible poids du caisson, cette adjonction ne compromet pas la mobilité des voitures. Les conditions d'équilibre des trains ne sont pas non plus troublées, parce que le crochet cheville ouvrière de l'avant-train est très près de l'essieu.

Même sans avoir vu ce matériel à l'œuvre et sans l'avoir soumis à la sanction de la pratique, on peut affirmer qu'il est digne d'attirer l'attention des artilleurs. Son créateur a fait ses preuves, d'une manière éclatante, comme balisticien et comme constructeur. Et, comme, depuis dix ans, il a concentré ses efforts sur l'amélioration du canon qui a fait connaître son nom à toutes les armées du monde, il n'est pas douteux qu'il soit arrivé à un résultat tout à fait remarquable.

Commandant Emile Manceau.

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Victoire aéronautique. — Promotions. — Encore les officiers-instructeurs et les officiers de troupes. — A propos du règlement d'exercice pour l'infanterie. — Les cours tactiques de l'artillerie. — Les notes dites qualificatives. — † Le colonel-commandant de corps Arnold Kunzli.

La victoire aéronautique du colonel Schæck et du premier-lieutenant Messner a réjoui tous nos milieux militaires. Les deux vainqueurs de la coupe Gordon-Bennett ont été abondamment fêté par leurs camarades, heureux de l'honneur que leur exploit fait rejaillir sur notre petite armée. Qu'il s'agisse de courses de skis, de concours de tir ou de voyages aéronautiques, notre légitime amour-propre est toujours très agréablement flatté d'un succès des couleurs fédérales. Nous ne voyons pas pourquoi nous ne le dirions pas.

On sait que la course Gordon-Bennett a été instituée en 1906. Le règlement porte que la coupe est disputée chaque année et distribuée à l'Aéro-Club dont le ballon atterrit le plus loin du point de départ. Elle demeure au Club victorieux jusqu'à l'épreuve suivante; elle restera définitivement à celui qui la gagnera dans trois épreuves successives.

La première course, organisée en France, a donné la victoire aux Etats-Unis. La seconde, en 1907, à l'Allemagne. La Suisse vient d'emporter la troisième manche, dans des conditions particulièrement honorables. Elle devra organiser l'épreuve de 1909.

Le ballon *Helvetia* a atterri à 1250 km. du point de départ. A ce record de distance le colonel Schæck et le premier-lieutenant Messner ont ajouté le record de durée. Celui-ci était détenu jusqu'ici par le Français Leblanc, dont le parcours avait été de 44 heures. Celui de l'*Helvetia* a été de 74 heures, dont 43 entre le ciel et l'eau. L'épreuve de 1909 ne manquera pas maintenant d'attirer l'attention plus encore que celle de cette année-ci. La curiosité est vivement éveillée; elle attendra impatiemment la prochaine expérience.

La fédération aéronautique internationale compte actuellement les Associations de dix Etats.

* * *

La nouvelle loi militaire a créé les grades de colonel-divisionnaire et de colonel-commandant de corps qui jusqu'alors n'étaient attribués qu'aux fonctions de commandant de division et de commandant de corps d'armée. Dans ces conditions, il n'y a pas de motif de le refuser aux colonels qui

ayant rempli toutes les conditions afférentes à l'octroi du grad
peuvent cependant obtenir le commandement faute d'une vacance. Co
pour tout autre grade, il doivent pouvoir recevoir celui de divisionnai
de commandant de corps à la disposition du Conseil fédéral. C'est à r
de ces circonstances que les colonels Otto Hebbel, chef d'arme de l'a
rie; Robert Weber, chef d'arme du génie, et Edouard Wildbolz, chef d'
de la cavalerie, ont été nommés colonels-divisionnaires et mis à la dis
tion du Conseil fédéral en vertu de l'article 51 de la loi.

Une quatrième promotion a été celle du colonel A. Gyger, comman
de la brigade d'infanterie 2. Le colonel A. Gyger a été nommé colonel
sionnaire et appelé au commandement de la 2e division en remplace
du colonel-divisionnaire Kœchlin, dont la démission pour raison de sa
été acceptée avec remerciements pour les services rendus.

Le colonel Gyger a décliné sa nomination pour des motifs qui font
neur à sa modestie, mais que beaucoup regretteront.

Les nominations nouvelles portent à dix-sept le nombre des colo
divisionnaires qui figurent à l'annuaire. C'est un chiffre très respect
pour une petite armée comme la nôtre et qu'il y aura avantage à ne dé
ser que si la nécessité s'en imposait. Le prestige du grade risquerait
souffrir.

* * *

Un camarade qui signe W. Hn. nous prend assez vivement à partie
le numéro du 24 octobre de l'*Allg. Schw. Militär Zeitung*. Il taxe d'exag
tion nos appréciations (livraison de septembre) au sujet des désignat
d'arbitres et membres des missions étrangères aux manœuvres de c
année. On s'est plaint à diverses reprises dans la *Militär Zeitung*, exp
t-il, que trop peu d'instructeurs sont capables de professer dans les éc
centrales. Il faut donc multiplier les occasions qui peuvent leur être offe
de perfectionner et d'étendre leurs connaissances militaires.

L'argument ne nous paraît pas concluant. Ce qu'il faut à l'instruc
pour devenir un bon chef de classe à l'école centrale, c'est une cultur
nérale plus développée que certains d'entre eux ne la possèdent. Les
naissances techniques ne leur font pas défaut; ils ont assez d'occasion
les acquérir et ces occasions seront plus nombreuses encore puisqu
instructeurs exerceront des commandements au même titre que les offic
de troupes. Mais les connaissances techniques ne suffisent pas pour f
un bon professeur; il y faut joindre le pouvoir de généralisation et l'es
philosophique que procure la culture intellectuelle et qui s'acquiert
l'étude de disciplines diverses ne relevant pas nécessairement et exclus
ment du domaine militaire. Un officier aura beau fonctionner cent fois com
arbitre, et représenter à journée faite les effets du feu, il en retirera

supplément de connaissances tactiques, mais sa culture intellectuelle générale n'en sera guère accrue.

Le capitaine W. est d'ailleurs d'accord avec la *Revue militaire suisse* pour reconnaître qu'il faut éviter tout ce qui pourrait créer des dissentiments entre officiers-instructeurs et officiers de troupes. C'est, en effet, l'essentiel, et si notre camarade veut bien y réfléchir plus longuement, il admettra que notre formule est la bonne. Notre armée doit être l'institution de tous. A cet effet, tous les futurs officiers doivent avoir leur bâton de maréchal dans leur giberne, c'est-à-dire être mis en état d'acquérir l'aptitude nécessaire, s'ils en ont le germe, à tous les commandements. Pour le permettre mieux aux officiers-instructeurs, la nouvelle loi les a relevés de l'injuste ostracisme dont les frappait l'ancienne, et les a mis sur le même pied que les officiers de troupes. Mais la réciproque doit être vraie et pour les occasions où les connaissances militaires des chefs peuvent recevoir un complément, fonctions d'arbitres, missions étrangères, etc., les officiers de troupes doivent à leur tour être mis sur le même pied que les officiers-instructeurs. C'est la justice même, c'est la façon de ne pas les placer en état d'infériorité et de ne pas risquer de les décourager, ce qui serait la pire des fautes. Car on ne commandera pas l'armée suisse avec le petit nombre d'instructeurs que nous possédons. Ils ne sont pas 300, et il faut 4500 officiers pour commander les unités de l'élite. Si l'on veut que ces 4500 travaillent avec zèle, avec conscience et persévérance, il faut qu'ils aient le sentiment qu'ils peuvent rivaliser à armes égales avec leurs camarades instructeurs, techniquement déjà privilégiés par leur activité professionnelle. Nous mettons au défi qui que ce soit de prétendre que là n'est pas l'intérêt véritable de l'armée.

* * *

Le même écrivain se plaint, dans le même article, que le règlement d'exercice pour l'infanterie ne favorise pas assez la rigidité des attitudes et des mouvements de dressage. Il critique surtout les prescriptions arrêtant la position normale et trouve mauvais les épaules effacées *sans effort*, les bras pendant *naturellement* et la tête *libre*. Cette position est à ses yeux trop aisée.

Notre camarade pense sans doute que le corps a été donné à l'homme pour en faire un mannequin de bois. Pour lui, les bras doivent être raidis en une fixité de barre de fer et la tête pétrifiée sur les épaules et un cou contractés. Affaire de goût. Nous préférons la nature. Elle fait bien ce qu'elle fait. A la corriger, on la gâte. Nous préserve le ciel de rompre ce qui fait la beauté du corps humain : son harmonie et sa souplesse. Le pas d'école dégingandé à la mode frédéricienne n'a pas nos sympathies et la position qui pour être normale devrait être anormale n'est pas pour nous tenter.

Pourquoi fausserions-nous l'esthétique et le goût de nos soldats en leur imposant une raideur disgracieuse et des mouvements saccadés?

Le capitaine W. protestera peut-être. Que faites-vous, dira-il, de l'*Anspannung aller Kräfte* exigée par le règlement pour l'exécution des mouvements de dressage?

Nous en faisons ce qu'elle doit être : la tension de toutes les forces *de la volonté* et non pas de toutes les forces *physiques* comme on le croit à tort. Pas n'est besoin de beaucoup de vigueur corporelle pour tenir la tête droite et mettre une jambe devant l'autre, tandis qu'une grande force de volonté est nécessaire, une grande attention, une grande docilité et beaucoup de persévérance pour, à l'ordre du chef, coordonner ses mouvements avec ceux de ses camarades et obtenir une absolue simultanéité, c'est-à-dire la parfaite entente. La soumission de la volonté constitue l'esprit de discipline, non le mécanisme des membres. Ne confondons pas l'effet avec la cause, la forme avec le fond, l'apparence avec la réalité.

* * *

Ceci nous conduit à répondre à une observation qu'a bien voulu nous présenter un abonné, instructeur d'infanterie.

« Dans les écoles où les huit divisions sont représentées, nous écrit-il, on peut admirer huit façons différentes de donner l'instruction individuelle. Il y a en premier lieu la question très importante de la position militaire. N'aurait-il pas fallu préciser cette position de façon à ce qu'il n'y ait aucune erreur d'interprétation? Vous connaissez la singulière discussion qui s'est engagée dans la *Schw. Mil. Zeitung* au sujet de cette position. L'avenir de l'armée avait l'air de dépendre d'un claquement de talons bien sonore et le colonel Gertsch lui-même a pris la plume pour montrer ce que le règlement voulait.

» Me permettez-vous de vous dire que dans ses articles sur le règlement d'exercice, la *Revue militaire suisse* n'a pas résolu encore la question. Peut-être ne l'a-t-elle pas voulu et pour cause. Mais estimez-vous qu'il soit bon que dans une armée de milices on ait autant de méthodes pour arriver au même but? Ne convient-il pas que ces détails essentiels soient réglés une fois pour toutes d'une façon uniforme et absolue? C'est la crainte du schéma qui a fait probablement agir les membres de la commission; mais il ne faudrait pas tomber dans l'excès contraire et vouloir bannir même le *fond* qui est la base solide sur laquelle nous pouvons compter. »

Si l'on demande à une interprétation du règlement un complément de ses prescriptions d'exécution, il est certain que les articles de la *Revue militaire suisse* n'ont pas résolu la question soulevée par notre obligeant correspondant. Mais si cette interprétation a pour but non de remplacer des prescriptions libérales par des prescriptions plus formelles, mais de faire

ressortir l'esprit dans lequel les prescriptions ont été adoptées, nous ne saurions trop qu'ajouter. Au risque de devenir monocorde, nous ne pouvons que répéter que les mouvements de dressage n'ont pas pour *but* le mécanisme des mouvements mais l'obtention de l'esprit de discipline. Le mécanisme est le *moyen*. Dès lors, il nous est parfaitement indifférent que la méthode ne soit pas de la part de chacun la même, si le but est atteint. Ces différences ne nous choquent pas et nous ne pensons pas qu'elles soient de nature à bannir le fond, comme le craint notre camarade; le fond c'est la discipline, non les moyens d'y arriver.

Même en nous plaçant au point de vue de notre camarade, nous ne voyons pas comment le règlement aurait précisé assez l'exécutien des mouvements de dressage pour empêcher l'imagination des chefs de se donner carrière. Cette imagination a généralement pour effet non de changer les prescriptions réglementaires, mais d'y ajouter. Il faudrait donc que le règlement ne se contentât pas de décrire les mouvements mais s'ingéniât à découvrir, pour l'interdire, tout ce que chacun pourrait y ajouter. Le fameux claquement des talons qui a donné lieu au débat puéril rappelé par notre correspondant n'est pas indiqué par le règlement. C'est une adjonction. Le choc si possible bruyant de la main gauehe saisissant le fusil près de la hausse au premier mouvement de l'arme sur l'épaule, n'est pas non plus prescrit par le règlement. C'est encore une adjonction. Il aurait donc fallu que le règlement prévît ces adjonctions pour les interdire ? Et toutes celles qui se produiront encore ? Cela n'est pas possible. La seule chose que l'on puisse demander est que ce qu'il y a d'impératif dans les prescriptions ne soit pas violé. Cette limite réservée, réservée également la nécessité de ne pas alourdir l'instruction par des exigences manifestement inutiles ou tracassières, peu importe la méthode préférée par l'instructeur. Qu'il ne perde pas le but de vue, c'est la seule chose qu'il faille strictement lui imposer.

* * *

La question des cours tactiques d infanterie et d'artillerie supprimés par le Conseil des Etats est discutée dans tous nos journaux militaires La *Schw. Zeitschrift für Artillerie und Genie* a publié un vigoureux article en faveur de ceux de l'artillerie qu'elle représente plus spécialement (livraison d'octobre 1908). *L'Allg. Schw. Mil. Zeitung* tend plutôt à justifier la décision du Conseil des Etats [1].

Ce dernier journal adopte le point de vue suivant : La loi militaire a déterminé les écoles et cours imposes aux officiers comme condition d'une promotion. L'art. 135 en prévoyant que d'autres cours peuvent être institués par les Chambres fédérales réserve l'hypothèse où, par suite de circonstances

[1] N° 45 du 7 nov.

peut-être passagères, on constaterait que tel complément d'instruction est devenu nécessaire. Dès lors, il faut attendre pour imposer d'autres cours que ceux déjà légaux, de voir si ces derniers ne suffisent pas.

La conclusion logique de ce raisonnement ne nous paraît pas être celle que tire notre honorable confrère. Le régime de la loi de 1907 n'a pas encore donné sa mesure. Les cours tactiques d'artillerie ont été institués sous l'ancienne loi précisément pour remédier à l'insuffisance des connaissances tactiques des officiers supérieurs et capitaines de l'arme. Nous sommes encore, en fait, sous ce régime-là. Aucun de nos officiers d'artillerie du grade de capitaine et au-dessus ne peut se revendiquer des conditions nouvelles. Ce n'est donc pas au point de vue de l'organisation de 1907 qu'il faut se placer pour apprécier l'utilité des cours tactiques d'artillerie, mais au point de vue de l'organisation de 1874. La conclusion du raisonnement de la *Militärzeitung* nous paraît donc devoir être le suivant : les cours tactiques seront maintenus, à titre provisoire, pendant la période de 1909 à 1910 et jusqu'à ce que l'application de la nouvelle loi les ait rendus superflus. A raisonner différemment, on risque de diminuer pendant quelques années l'état de préparation des officiers supérieurs de l'artillerie.

* * *

A l'occasion des écoles et cours de 1908, la question s'est posée partout des appréciations auxquelles doivent répondre les nouvelles notes fixées par l'ordonnance sur l'avancement. On a voulu, ici et là, procéder par comparaison : La nouvelle note 1 représente le 1 et le 2 d'autrefois ; la note 2, le $2^1/_2$ au $3^1/_2$; la note 3, le 4 et le 5.

Cette comparaison n'est pas sûre, car l'ancienne échelle déjà ne protégeait pas contre les différences d'esprit dans lequel les notes étaient arbitrées. Pour certains, la note 2 à 2 ½ qualifiait un bon officier ; pour d'autres, cette même note n'était plus que la caractéristique d'un officier médiocre ; pour d'autres encore, l'officier qui ne décrochait pas au moins le $1^1/_2$ n'était qu'une croûte.

Il faut donc oublier l'ancienne échelle pour adopter un critère nouveau. Nous croyons savoir que, dans les sphères militaires supérieures, ce critère est le suivant :

La note 1 doit être donnée à l'officier qui sort de la moyenne, l'officier que l'on remarque au milieu de ses camarades, qui se distingue d'eux par ses aptitudes, par la fermeté de son commandement, la clarté de son esprit, son goût et son entrain. C'est l'officier sur lequel on attire l'attention parce qu'on l'estime apte à avancer ; l'officier d'avenir qui non seulement remplit bien les obligations de son grade, mais porte en germe les qualités qui lui permettront de remplir également bien les obligations du grade plus élevé. La note 1 le signalera pour ainsi dire à un avancement présumé.







La note 2 appartient à l'officier qui remplit ses fonctions convenablement, ou même bien, mais sans qu'on puisse le considérer comme destiné au grade supérieur. Il peut même mériter la note 1 en tant qu'officier de son grade, mais un 1 ne comportant pas la perspective de l'avancement. On le laisse donc à 2 avec une annotation qui le distingue des autres 2 : très bon chef de section, très bon chef de compagnie, etc.

La note 3 revient à l'officier insuffisant.

Il va sans dire qu'en indiquant cette façon d'apprécier, nous ne pouvons nous donner comme les interprètes officieux d'une doctrine officielle. Nous pensons donc qu'il serait utile, pour assurer plus d'unité dans les appréciations et partant plus de justice, de préciser les principes et de rédiger une sorte de guide général pour l'établissement des notes dites qualificatives.

* * *

Au moment de terminer cette chronique, la nouvelle arrive du décès du colonel-commandant de corps Arnold Kunzli, ancien commandant du 4ᵉ corps d'armée.

Le colonel Kunzli a eu une longue carrière militaire. Né en 1832 à Riken, dans le canton d'Argovie, il reçut son brevet de sous-lieutenant d'infanterie en 1853. Il prit ses grades, jusqu'à celui de capitaine, dans son arme d'origine et passa, en 1863, avec celui de major dans l'état-major général. Quelques années plus tard il reçut le commandement d'un bataillon de carabiniers, puis reprit le service dans l'état major général, fut nommé lieutenant-colonel en 1868, colonel et commandant de la 12e brigade d'infanterie en 1873, enfin colonel-divisionnaire, à la tête de la 4e division en 1882. Il commanda cette unité pendant douze ans.

Sur ces entrefaites, les corps d'armée avaient été créés. Le colonel Wieland, qui avait été le premier commandant du 4e corps, étant décédé, le colonel Kunzli le remplaça. C'était en 1894. Nous n'en étions pas encore, à cette époque, aux manœuvres de corps d'armée contre une division combinée. Il s'agissait d'abord de mettre les corps d'armée en main de leurs chefs, d'accoutumer ceux-ci à diriger sur le terrain leurs lourdes unités indépendamment des préoccupations que causent les parades et les contre-manœuvres d'un adversaire agissant. On organisait des manœuvres-écoles, pour ainsi dire, contre un ennemi marqué. C'est dans ces conditions que le colonel-commandant de corps Kunzli exerça son commandement pour la première fois, l'année même de sa nomination, sur la Linth, contre les hauteurs du Buchberg et du Ryken.

L'année suivante, en 1895, il fontionna comme directeur des manœuvres dans un exercice du 1er corps d'armée, alors commandé par le colonel commandant de corps P. Ceresole, contre un ennemi retranché à Poliez-le-Grand et commandé par le colonel P. Isler.

En 1898, la seconde fois que le colonel Kunzli commanda son corps, les circonstances avaient changé. On était entré dans la seconde période d'instruction des corps d'armée, celle de l'exercice contre un ennemi inférieur en nombre, mais capable de manœuvrer lui aussi. La division opposée au 4e corps fut composée de 14 bataillons, une brigade de cavalerie et six batteries, sous les ordres du colonel divisionnaire Meister, qui commandait la 6e division. Le terrain fut celui du Haasenberg, au-dessus de Bremgarten, sur la Rheuss. Les exercices de division avaient eu lieu dans la vallée de la Bunz.

En 1901, le colonel Kunzli fonctionna encore comme directeur des manœuvres aux manœuvres du 2e corps contre la division Audéoud, aux environs de Schupfen. Puis il commanda pour la troisième et dernière fois son corps d'armée en 1902, contre une division que commandait le colonel de Sprecher. La manœuvre commença sur la Rheuss, entre Mellingen et Bremgarten et prit fin sur les rampes nord de l'Uetliberg.

Le poids de l'âge commençait à se faire sentir pour le commandant du 4e corps d'armée. Il avait de longs états de services, embrassant une carrière militaire d'un demi-siècle révolu. Il demanda à être relevé de son commandement, ce que le Conseil fédéral lui accorda avec remerciements pour les services rendus.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

L'emploi des camions automobiles aux dernières manœuvres. — Le nouveau projet de loi sur la solde. — Les recrues sont plus grandes qu'autrefois — Jubilés centenaires. — L'entrée à l'Académie de guerre. — Diminution du temps de service des réservistes. — Le transport des troupes sur le terrain au moyen de trains spéciaux.

Nous avons déjà dit dans notre dernière chronique un mot sur les résultats obtenus avec les camions automobiles lors des dernières manœuvres impériales; nous avions pu noter d'une façon toute générale qu'on en avait été entièrement satisfait. Revenons aujourd'hui brièvement sur ce point. Les essais ont été effectués sur une très large échelle. En effet les manœuvres impériales étaient à peine terminées que tous les camions automobiles qui y avaient pris part furent envoyés au 18e corps d'armée qui exécutait aussi de grandes manœuvres. Seule la colonne de bagages « Siemens-Schusters » n'y fut pas jointe; on la destine au service de la forteresse de Thorn. Tous les autres camions furent attribués à la 21e division et répartis comme suit:

6 voitures Busing (modèle 1908) ayant chacune un wagon remorque; 2 Daimler (mod. 1908), chacune une remorque; une voiture Daimler rapide

comme fourgon d'approvisionnements; une voiture Busing (mod. 1906) comme atelier roulant; un omnibus Busing avec un caisson provisoire; 3 voitures Daimler (mod. 1907), chacune avec une remorque, comme voitures de réserve; en outre 2 motocyclettes pour la transmission des ordres et rapports.

Les huit derniers modèles, soit les 6 Busing et les 2 Daimler ont été employés pour le service des approvisionnements; leur marche a été régulière et a donné pleine satisfaction. Toutes ces voitures ont été éprouvées par l'administration militaire, laquelle subventionne d'ailleurs les fabriques qui les fournissent; elles sont uniformément de 30 chevaux et ce fait facilite une marche régulière et en bon ordre, même en pays accidenté.

Un des principaux avantages de l'emploi de ce moyen de transport consiste dans la diminution de la profondeur de marche des colonnes. Alors qu'il faut pour une division en manœuvre 2 colonnes composées chacune de 30 à 36 voitures à 2 chevaux, on arrive au contraire avec les camions automobiles et leurs remorques à un total de 16 voitures. On voit par ce seul fait combien les routes sont dégagées. En général on chargeait chaque camion automobile de 4 tonnes et les wagons remorques de 2 tonnes sans d'ailleurs atteindre la limite du poids de charge. Les colonnes avançaient à la moyenne de 15 à 20 kilomètres par heure et couvraient la distance qui séparait le magasin d'approvisionnements de leurs troupes, et retour en une journée.

A la fin des manœuvres impériales toute la colonne a quitté l'Alsace pour se rendre à Attendorn, en Westphalie, où elle est arrivée le 16 septembre après avoir passé par Trèves et Coblenz. Le 17, les voitures chargées avec les approvisionnements du magasin de campagne d'Attendorn, furent divisées en 2 colonnes et prirent part, les 18 et 19 septembre, aux manœuvres des 2 brigades de la 21e division. Le 19 on les chargea de nouveau de tous les vivres nécessaires à la 21e division, et, le même jour, elles se rendirent à Ferndorf, près de Siegen, à 35 km. d'Attendorn. Le 20, jour de repos; le lendemain, commencement des manœuvres entre les 21e et 22e divisions.

Le 21, à 8 h. du matin, la colonne partie de Ferndorf, couvrit en 2 h., les 22 km. qui la séparaient de la place de rassemblement. De là elle suivit les péripéties de la manœuvre et put encore, à l'issue de celle-ci, atteindre les trois grands centres de cantonnements avant l'arrivée des troupes. Déchargées des rations de pain et de conserves qu'elles transportaient, les voitures se rendirent le même jour au nouveau dépôt d'approvisionnements, à 30 km. environ de leur point de départ. Elles avaient ainsi couvert dans cette journée 75 km., ce qui constitue un résultat très remarquable, surtout si l'on tient compte des accidents du terrain. Mais à leur arrivée à Dillenbourg, la nuit était trop avancée pour qu'on pût procéder au

chargement. Le lendemain matin donc, toute la colonne se trouvait réunie à 10 h. à une croisée de routes, près de Dillenbourg, où elle atttendit jusqu'aux environs de 4 h. du soir. C'est à ce moment qu'elle reçut l'ordre d'avancer et se dirigea, en 2 h., sur le point qu'on lui avait indiqué et qui était situé à une distance de 28 km. Là les convois se séparèrent, chacun d'eux devant pourvoir aux approvisionnements soit de 5 bataillons d'infanterie, soit de 3 bataillons et d'une subdivision d'artillerie de campagne, soit enfin de 3 bataillons et 2 escadrons. Remarquons encore, à titre de détail intéressant, que l'omnibus Busing a couvert en un seul jour 120 km. Mais la voiture rapide Daimler a fourni des résultats plus remarquables encore. Cette dernière, en effet, a parcouru 35 km. à l'heure et sa réserve de benzine est calculée pour une course pouvant atteindre 300 km. Il est cependant arrivé que cette provision n'ait pas suffi et que le conducteur ait dû se procurer de l'huile en route. Un jour, entre autres, la voiture a servi sans interruption depuis le matin de bonne heure jusqu'à 3 h. de la nuit suivante.

On voit par ces quelques observations tout ce qu'on a exigé comme endurance du personnel automobiliste. Celui-ci était en outre capable de réparer lui-même les avaries des machines, le convoi étant accompagné d'une forge roulante pouvant servir d'atelier.

Un jour, précisément durant le voyage d'Alsace en Westphalie, l'essieu d'une des voitures se brisa; les deux servants purent, à eux seuls, remettre la machine en état et n'employèrent que 12 h. pour cette réparation particulièrement difficile. Ils durent ensuite rejoindre leur colonne en couvrant une étape de 128 km.

Donnons encore un exemple de la mobilité de ces camions automobiles. Dans la bourgade de Ferndorf on dut à un moment donné faire opérer un demi-tour à toute la colonne composée de 16 voitures; la place disponible était très restreinte; le diamètre du cercle que devait décrire chaque voiture ne mesurait que 10 m.; malgré ces conditions défavorables, l'opération s'accomplit avec un plein succès. La réserve qu'on peut cependant formuler contre l'emploi généralisé des camions automobiles pour les transports d'approvisionnements concerne la praticabilité des routes; on peut se demander, en effet, si après quelques jours de campagne les routes, même les meilleures d'Allemagne et de France, seront capables de supporter l'usure provenant de la circulation continue de ces lourds véhicules; au bout de peu de temps les communications régulières avec l'arrière pourraient être gravement compromises.

Au cas d'une guerre entre l'Allemagne et la Russie, il faut en tout état de cause et dès maintenant renoncer à l'emploi des camions automobiles. L'Allemagne est donc obligée de poursuivre parallèlement les essais qui ont

pour but d'améliorer les services de transport par voitures attelées.

* * *

Le nouveau projet de loi sur la solde figurera à l'ordre du jour de la session de novembre du Reichstag. Le taux des traitements sera calculé en prenant pour base le nombre d'années de service ; de ce fait les différences entre les capitaines de 1re et 2e classe et entre les premiers-lieutenants et les lieutenants seront supprimées. Le lieutenant bénéficiera à l'avenir d'une augmentation de traitement triennale en sorte qu'il touchera le maximum de son traitement après 9 ans de service, qu'il soit déjà premier-lieutenant ou pas. Le minimum et le maximum sont légèrement relevés. Il en est de même pour les capitaines pour lesquels l'augmentation maximale est de 600 mark. Le projet supprime en outre les inégalités de traitement qui existaient dans les différentes armes ; le lieutenant du génie, par exemple, reçoit actuellement la solde de premier-lieutenant trois ans plus tôt que ce n'est le cas dans l'artillerie de campagne. L'Autriche-Hongrie discute un projet analogue reposant sur les mêmes bases. La solde de la troupe sera aussi légèrement augmentée et le soldat recevra en outre de l'Etat la trousse de propreté qu'il était actuellement obligé de se procurer à ses frais.

* * *

Les observations faites depuis 1893 sur la stature des recrues ont démontré que la grandeur moyenne de celles-ci avait augmenté. De 1894 à 1898 sur 1000 recrues prussiennes, 151 étaient petites (au-dessous de 160 centimètres) ; 570 de grandeur moyenne (160 à 170 cm.) et 281 grandes (au-dessus de 170 cm.). Dans le Wurtemberg, durant la même période, sur 1000 recrues, 137 étaient petites, 600 de grandeur moyenne et 263 grandes ; par contre, dans la période suivante (1899 à 1903), 131 étaient petites, 596 de grandeur moyenne et 273 grandes. Pour le nord de l'Allemagne, l'augmenmentation a suivi la même proportion durant la même période. La grandeur moyenne des recrues était :

entre 1893-1895 de 165,7 cm. ;
entre 1896-1900 de 166,3 cm. ;
entre 1900-1906 de 166,4 cm. ;
et entre 1906-1907 de 166.9 cm.

En 15 ans la grandeur moyenne a donc augmenté de 1,2 cm. C'est un résultat réjouissant qui vient controuver la théorie de la dégénérescence de la race.

* * *

Au mois de novembre de cette année il n'y aura pas moins de 7 corps de troupes prussiens qui célébreront le centenaire de leur existence ; soit les

2 régiments de grenadiers 10 et 11, les 2 bataillons de chasseurs 5 et 6, les 2 régiments d'artillerie de campagne 2 et 6 et le régiment de hussards 6. Toutes ces unités ont été créées par la nouvelle ordonnance de 1808 à laquelle est resté attaché le souvenir de Gneisenau. Une autre institution qui a été fondée à la même époque va également célébrer son centenaire : c'est la commission supérieure pour les examens militaires, qui fonctionna pour la première fois en 1808; son existence était une preuve active du principe de l'obtention des grades par les connaissances et le mérite personnels.

* * *

133 officiers ont été appelés à suivre les cours de l'Académie de guerre qui ont commencé le 1er octobre ; 89 appartiennent à l'infanterie et aux chasseurs, 10 à la cavalerie, 19 à la cavalerie de campagne, 5 à l'artillerie à pied, 4 au génie, 1 à l'infanterie de marine. La plupart d'entre eux viennent du 15e corps stationné dans la Prusse orientale ; la garde en envoie 13, les 2 corps saxons 7 seulement et le corps wurtembergeois 4. Par contre 2 régiments ont à eux seuls chacun 4 officiers à l'école de guerre, 3 autres en ont chacun 3 et 13 enfin chacun 2 ; les $^{3}/_{5}$ de ces officiers proviennent des grandes garnisons. On constate d'une façon générale que ceux qui ont servi dans les petites garnisons travaillent mieux. Le fait suivant démontre combien de jeunes officiers désirent arriver à l'école de guerre : 666 se sont présentés à l'examen, $^{1}/_{5}$ seulement a pu être admis.

* * *

Le temps de service des réservistes a été diminué de 15 jours. Mais afin d'éviter que cette diminution n'entraînât un amoindrissement de l'instruction militaire des réservistes de la Landwehr, le Ministre de la guerre a ordonné de consacrer tout le temps disponible à des exercices ayant exclusivement pour but la préparation à la guerre. Ainsi, dans l'année qui suit leur licenciement, les réservistes prendront encore part aux grandes manœuvres d'automne ; ensuite, lors d'un deuxième appel, ils formeront des classes spéciales pour les manœuvres, comme cela sera le cas pour la mobilisation. Durant leur troisième période d'exercice, ils seront également groupés en subdivisions qu'on instruira avant tout des innovations introduites depuis leur dernier service. Il en sera exactement de même pour ce qui concerne les réservistes de la cavalerie, de l'artillerie et du génie ; les cavaliers seront de préférence employés comme éclaireurs attachés à l'infanterie, les servants des mitrailleuses apprendront à connaître le service des pièces d'artillerie de campagne, de façon à pouvoir être incorporés dans cette troupe. Comme on le voit, la préparation à la guerre est l'unique principe qui domine toute cette organisation.

* * *

C'est en vertu du même principe que l'autorité militaire a ordonné, pour les garnisons se trouvant dans des villes où le champ de manœuvres est restreint par le fait des constructions nouvelles, de former des trains spéciaux qui transporteront des troupes en des lieux où la configuration du terrain permet des manœuvres ayant un sens tactique. Les prix de transport que paie l'administration militaire sont naturellement très inférieurs aux prix habituels, aussi les grandes places d'exercices sont-elles utilisées non plus seulement durant la belle saison mais aussi pendant l'hiver.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Modifications dans le haut commandement. — Le nouvel armement de l'artillerie de campagne. — Le budget commun de la guerre pour 1909. — Le nouveau règlement pour la fortification de campagne.

La retraite du général de cavalerie comte Uexkull-Gyllenband, inspecteur de l'armée, annoncée à maintes reprises, est un fait accompli depuis le milieu d'octobre. Le général, déjà âgé, gagne, couvert d'honneurs, un repos dont il a le plus grand besoin ; un autographe impérial fort aimable est venu couronner sa carrière.

En accédant à la demande de retraite du comte, l'empereur se sépare avec un sincère regret d'un de ses généraux les plus éprouvés, d'un soldat au sens complet du mot, qui, dans les circonstances les plus diverses, notamment pendant ces dix-sept dernières années, comme commandant de corps, a rendu les meilleurs services, et a toujours été, pour l'armée, un exemple brillant de zèle infatigable, de ferme fidélité, de conduite et de pensée chevaleresques.

Le général Uexkull-Gyllenband était en même temps commandant du 4ᵉ corps à Budapest, à la tête duquel il a été remplacé par le commandant du 8ᵉ corps, à Prague, le général d'artillerie baron Czibulka; le successeur de ce dernier est le général d'artillerie von Koller, jusqu'ici chef du 9ᵉ corps, à Leitmeritz.

L'archiduc Eugène, général de cavalerie et commandant du corps du Tyrol, a été nommé inspecteur général, avec résidence à Insbruck, et chef suprême de la défense nationale dans le Tyrol et le Voralberg; l'empereur l'a honoré d'une lettre autographe, par laquelle le monarque reconnaît les nombreux et divers services rendus par l'archiduc durant ses huit ans d'activité à la tête du 14ᵉ corps.

Ce corps a été confié au lieutenant feldmaréchal von Schemua, qui sort de l'état-major et était adjudant de l'archiduc.

Le lieutenant feld-maréchal von Rummer, divisionnaire à Prague, vient également de l'état-major général, a passé au commandement d corps, à Leitmeritz.

La principale des mutations qui viennent d'atteindre les chefs les pl vue de notre armée est, sans aucun doute, la nomination de l'archiduc gène, à l'âge de 45 ans, au poste d'inspecteur général des troupes.

Ce prince, petit-fils du glorieux archiduc Charles, le vainqueur d'As est le premier archiduc qui ait été nommé capitaine à l'état-major gé après avoir passé par l'Ecole de Guerre. D'abord chasseur tyrolien, il suite servi aux hussards et dans l'infanterie ; en 1891, il était colonel régiment de cavalerie ; en 1893, il commandait une brigade d'infanteri 1896, il passait divisionnaire, et, en avril 1900, était promu commanda corps au 14e (Tyrol).

Aux manœuvres, qui sont la pierre de touche du chef et de son esp décision, l'archiduc Eugène donna à maintes reprises des preuves d capacités militaires hors-ligne ; sa personnalité marquante résume bonheur les qualités qui assurent au chef la confiance illimitée et le dé ment spontané de tous ses subordonnés, gage le plus sûr du succès.

Sa nomination au poste élevé de chef suprême de la défense nat sur cette frontière de la monarchie a causé, dans tout le Tyrol, une faction unanime, car le prince, durant les huit années passées à Inns à la tête du 14e corps, à côté de la connaissance approfondie qu'il y gnée du pays et de ses conditions particulières, s'est acquis l'estime vénération de toute la population.

* * *

Au milieu d'octobre s'est terminé, à Veszprim, le dernier de ces d'information qui avaient pour but d'instruire, non seulement les offici l'arme, mais aussi tous les commandants supérieurs, du mécanisme l'emploi d'une artillerie moderne. Le point capital de ces réunions éta étude démonstrative faite avec une batterie de 8 cm. M. 5, entièr équipée pour la guerre, et qui a remporté les suffrages unanimes de to participants.

Le nouveau canon est une arme qui répond pleinement à toutes le gences tactiques et techniques. Les appareils de pointage sont simple construits, et permettent d'effectuer le tir indirect de la même façon q tir direct ; la munition est satisfaisante et produit le plus gros effet ; c'est une arme de premier ordre, qui, dans toutes les circonstances, promptement et sûrement à la volonté du chef.

En présence des événements politiques du jour, et après la polém de presse qui, au sujet de ce canon de 8 cm. M. 5, a agité les journau pays, le ministère de la guerre a dû éprouver un contentement partic

à voir reconnaître partout la nouvelle pièce comme une arme de valeur, qui fait de notre artillerie un moyen de combat tout à fait moderne. Mais, pour atteindre au but que l'on s'est proposé, il ne suffit pas de posséder un canon très mobile ; la plus grande exactitude de tir est en outre indispensable, et, pour y arriver, l'instruction intensive des officiers dans la conduite du feu, qui seule permettra de retirer de nos nouvelles batteries tous les avantages qu'elles offrent. Cette instruction ne s'obtiendra que par des exercices répétés, et le haut commandement va avoir à envisager une augmentation sensible de l'approvisionnement en munitions d'exercice.

A l'occasion de l'approbation unanime que le nouveau canon a de tous côtés obtenue durant les cours d'information, le ministre impérial de la guerre a adressé une lettre de félicitations au général chevalier von Kropatschek, autrefois inspecteur général de l'artillerie, dans laquelle il lui exprime ses remerciements et son admiration, à lui et à tous les collaborateurs qui l'ont aidé et soutenu lorsqu'il travaillait à la construction de la nouvelle pièce.

« Je suis certain, écrit le ministre en terminant, que Votre Excellence ressentira la plus vive satisfaction de l'heureux achèvement d'une œuvre à la solution de laquelle toutes ses forces ont été consacrées, et je prie Votre Excellence d'agréer ici mes vœux les plus chaleureux. »

* * *

Depuis la ratification du budget de 1908 par les dernières Délégations des événements importants se sont produits. Personne alors ne pouvait prévoir qu'en si peu de temps la monarchie verrait se dresser devant elle une foule d'ennemis, dont quelques-uns semblent prêts à déchainer la guerre dans le pays si l'on ne fait pas droit à leurs aspirations. Même le budget actuellement en discussion a été élaboré dans une atmosphère plus calme, et l'on ne peut guère, à la dernière heure, lui faire supporter de l'imprévu.

Des 418 millions de couronnes demandés, savoir :

401 millions de dépenses ordinaires et 17 millions de dépenses extraordinaires, le budget de la guerre a reçu :

a) Pour l'armée, 322 millions de crédits ordinaires ;
b) Pour la marine, 60 » »

et :

a) Pour l'armée, 12 $^1/_2$ millions de crédits extraordinaires, et
b) Pour la marine, 4 $^1/_2$ » » soit,

au total : 382 millions de crédits ordinaires
et : 17 » extraordinaires,

ce qui représente un excédent de 36 millions de couronnes sur le budget de 1907 et de 17 millions de couronnes sur celui de 1908.

D'ailleurs, au premier coup d'œil déjà, cette somme de 399 millions paraît insuffisante pour combattre efficacement le marasme de notre armée et pour développer notre marine, surtout si l'on songe qu'on prélève sur elle environ 12 $^1/_2$ millions pour l'armée et 2 millions pour la marine de guerre, en vue d'augmenter la solde et d'améliorer les conditions matérielles de vie des soldats et marins.

C'est pourquoi le Ministre de la Guerre a, dans un important discours aux Délégations, exposé les besoins urgents de l'armée et annoncé d'ores et déjà que le prochain budget de la guerre comporterait de plus gros crédits. Ceci sera d'ailleurs d'autant plus aisé que les revenus de l'empire, et notamment les douanes, grâce à leur augmentation incessante, accusent, déjà au budget de 1909, un excédent de 14 milions de couronnes sur 1908, et continueront vraisemblablement cette marche ascendante dans les années prochaines.

Il va sans dire que ces augmentations de recettes ne suffiront pas à couvrir complètement les dépenses militaires croissantes; des sommes considérables, bien qu'inégales, seront absorbées par l'artillerie et par les fortifications. On peut cependant établir que l'excédent des douanes, en 1909, balancera presque en entier les 17 millions dont s'est accru, cette année, notre budget de la guerre, et que les 14 $^1/_2$ millions nécessités par l'élévation de la solde ne détruiront pas l'équilibre, en sorte que les contribuables de la monarchie n'en seront pas plus lourdement grevés.

Comme la Russie, nous sommes une des grandes puissances qui, proportionnellement, dépense le moins pour son armée, un peu plus de 9 couronnes par année et par habitant, soit le 13 % du budget total de l'Etat. Etant donnée la situation politique si menaçante, ces dépenses militaires relativement modestes ne sauraient suffire ; le discours ministériel dont nous avons parlé plus haut a plaidé, avec vigueur, et, semble-t-il, avec succès, la cause des crédits futurs en faveur de l'armée.

Les augmentations de solde pour officiers aboutissent aux maximums suivants :

Général d'artillerie	18 000	couronnes
Lieutenant feld-maréchal . .	16 000	»
Major général	13 000	»
Colonel	8 800	»
Lieutenant-colonel	6 200	»
Major.	4 800	»

Les officiers subalternes sont mis au bénéfice d'augmentations de 3 en 3 ans, en sorte que la solde minimale de lieutenant, 1680 couronnes, s'élève de 200 couronnes chaque 3 ans, pour atteindre, au grade de capitaine, le

chiffre de 3600 couronnes. Les plus vieux capitaines peuvent en outre, dans cette classification, gravir encore deux échelons, qui leur valent des appoints de 400 couronnes.

En ce qui concerne la solde de la troupe, qui, à son chiffre actuel de 12 hellers par jour, est évidemment un minimum, on n'a pas encore envisagé son relèvement, et il en est résulté un certain mécontentement dans les cercles parlementaires autrichiens. Les chrétiens-sociaux projettent une action pour forcer la main au Gouvernement; mais la délégation hongroise s'oppose complètement à ces efforts. La troupe, pour le moment, doit donc se contenter des améliorations que l'on a apportées à sa nourriture, par égard pour sa santé, et aussi pour sa capacité de travail.

Les augmentations prévues pour 1910 profiteront aux sergents-majors de l'infanterie et aux marchefs de la cavalerie; ils seront dorénavant sur le même pied que leurs égaux des troupes techniques, qui touchaient jusqu'ici 20 hellers de plus qu'eux par jour. 150 000 couronnes sont en outre destinées à des suppléments de solde pour la troupe pendant les grandes manœuvres annuelles.

Si l'on tient compte que la rubrique « solde » absorbe les $^7/_8$ des crédits supplémentaires votés pour 1909, on comprendra que les mesures visant le développement organique de l'armée ne puissent avoir qu'un champ très restreint.

A part les conditions plus favorables faites aux vétérinaires et aux médecins de l'armée, ainsi qu'aux officiers de la justice militaire, ces mesures se bornent à la création de détachements de mitrailleuses, à la réorganisation des écoles pour officiers, à l'achat de chevaux pour les chefs d'escadrons de la cavalerie, enfin à un premier versement de 100 000 couronnes (sur 300 000 nécessaires) pour l'établissement de 60 cuisines roulantes. Aux crédits extraordinaires, nous trouvons 15 millions de couronnes, pour la reconstruction du Ministère de la Guerre, à Vienne, ainsi qu'une allocation, pour suppléments de solde aux officiers et à la troupe dans le dernier trimestre de 1908.

Hors du cadre du budget, nous trouvons inscrites les sommes nécessaires à la création du nouveau matériel d'artillerie de campagne M. 5, au total 165 millions de couronnes, répartis comme suit sur ces années passées :

En 1904,	15	millions	de couronnes,
1905,	50	»	»
1906,	20	»	»
1907,	30	»	»
1908,	15	»	»

soit 130 millions.

En 1909, une somme de 15 millions sera également affectée à ce but; cette somme permettra à peu près d'achever les achats de canons, affûts, prolonges, caissons à munitions et munitions, voitures du train, armes à feu et armes blanches ; enfin tous les mille objets que nécessite l'équipement complet d'une batterie.

Il ne restera plus, après cela, qu'à faire encore un dernier versement de 20 millions de couronnes, en chiffre rond, pour notre nouvelle artillerie.

Quelques mots encore à propos du budget de notre marine de guerre. Il est peu réjouissant. En dépit de la situation politique tendue, on a dû renoncer aux crédits pour la construction de nouveaux navires ; cette construction, par conséquent, traîne en longueur, et notre infériorité sur mer persiste.

En comparaison de 1908, le budget de 1909 accuse une augmentation de 5 $^1/_2$ millions de crédits ordinaires, et de 1 million de couronnes de crédits extraordinaires. Cette majoration s'explique par une amélioration, analogue à celle faite dans l'armée, de la situation des officiers et des équipages, ainsi que par un subside de 2,8 millions, pour la construction de trois nouveaux cuirassés, d'un croiseur et de 12 torpilleurs.

* * *

Jusqu'à présent, nos prescriptions sur la fortification de campagne étaient éparses dans divers opuscules de service ; désormais, elles seront toutes réunies sous le titre de « Règlement pour la Fortification de campagne ».

Cet ouvrage, ainsi que le fait remarquer le *Fremdenblatt*, tient pleinement compte des principes modernes en cette matière, et sera, par son unité, un guide éminemment précieux pour l'officier de troupe comme pour les chefs.

Dans ses grandes lignes, ce règlement se divise en trois parties :

1° Les principes tactiques qui régissent la matière ;
2° Leur application technique ;
3° La répartition du travail.

Son principe fondamental est qu'il faut augmenter la puissance d'action propre à chaque arme ; en second lieu, il faut tendre à écraser le feu de l'adversaire ; enfin, seulement, s'occuper de son propre abri.

Dans l'exécution technique des travaux, il faut tout d'abord utiliser au mieux possible le terrain naturel ; au lieu d'élever des remparts on doit bien plutôt se terrer, s'aplatir derrière les sinuosités du sol.

D'ailleurs, le règlement ne fixe aucune norme précise ; il donne simplement des exemples, et s'en remet, pour le détail et l'adaptation aux circons-

tances, au bon sens pratique du soldat et d'autre part aux ordres que le chef, dans chaque situation tactique, variera.

Le règlement fait une place spéciale à l'artillerie ; il met en relief l'importance de l'observation de l'effet du feu, et insiste sur la liaison à couvert qui doit exister, par téléphone, signaux, etc., entre cet observateur et le chef de batterie, puis entre ce dernier et les pièces. Simplification des formes dans l'emploi des moyens de guerre modernes, absence de schémas arrêtés et invariables, tels sont les points principaux de ce nouveau règlement, qui sera prochainement, à titre de projet, mis à l'épreuve pendant un an.

CHRONIQUE BELGE

(De notre correspondant particulier.)

La loi militaire actuelle et la prochaine réorganisation de l'armée. — Les grandes manœuvres de 1908. — Les expériences de tir contre des coupoles et des plaques de cuirassement Cockerill. — Le tournoi international d'exercice d'Ostende. — Habillement et tenue de campagne de l'infanterie. — La réorganisation de l'artillerie.

Depuis 1902, la Belgique a établi le volontariat à la base du recrutement.

La loi devait tendre à compléter l'armée uniquement de volontaires et à ne recourir à la conscription que pour suppléer à l'insuffisance du contingent annuel. De grands avantages pécuniaires étaient accordés à ceux qui s'engageaient ou se rengageaient.

Mais l'événement ne répondit pas à l'attente des promoteurs de la loi ; le ministre de la guerre de cette époque, le général Cousebaut d'Alkemade, avait déclaré qu'il serait fait un essai loyal du volontariat et que si celui-ci ne permettait pas d'atteindre les effectifs de paix et de guerre fixés, le recrutement de l'armée devrait être modifié et établi sur des bases nouvelles.

Au début de 1908, le lieutenant-général Hellebaut, ministre de la guerre, a déclaré que l'essai loyal du volontariat touchait à sa fin et qu'à l'ouverture de la nouvelle année législative, il ferait connaître son avis, laissant entendre qu'il saurait prendre les mesures voulues pour mettre le recrutement de nos forces à la hauteur des nécessités imposées à la Belgique pour la défense de sa neutralité et de son indépendance. Le moment est donc grave pour notre pays et l'armée attend avec anxiété la loi de recrutement qui nous dotera des effectifs de paix suffisants pour assurer dans de bonnes conditions l'instruction des troupes et des cadres, la suppression des congés, le service général qui triplera notre contingent annuel et qui nous fournira l'armée que nos chefs estiment indispensable.

L'armée est convaincue que le ministre de la guerre et le gouvernement diront toute la vérité au Parlement et à la nation et que l'éternelle question militaire sera enfin une bonne fois résolue.

La situation qui est faite à notre armée par les vices de notre système actuel, sont mis en lumière par nombre de journaux militaires et politiques, et en premier par la *Belgique militaire*.

Les grandes manœuvres qui ont eu lieu en septembre dernier, ont précisément montré que si notre corps d'officiers a une instruction militaire des plus étendue, la faiblesse habituelle des effectifs de nos unités ne permet pas à nos cadres d'acquérir l'expérience nécessaire pour manier les troupes sur le terrain, au combat et de les faire évoluer avec l'aisance que procure dans les armées voisines le maniement habituel de compagnies, escadrons et batteries à effectifs normaux élevés.

Si notre armée était recrutée par le service général obligatoire, nous pourrions, avec notre population de 7 $^1/_2$ millions d'habitants, mettre aisément sur pied 5 à 600 000 hommes. Mais il n'en faut pas autant pour remplir nos devoirs nationaux et internationaux : 250 000 hommes bien encadrés seraient suffisants, car nous avons un soldat de grande valeur, endurant, courageux, discipliné.

Le général Langlois qui a apprécié si hautement la valeur de l'armée suisse, sa puissance stratégique eu égard à son rôle dans un conflit futur, ne pourrait plus dire alors que notre armée est insuffisante pour gêner en quoi que ce soit la marche des armées allemandes empruntant le territoire de la Belgique.

* * *

Les grandes manœuvres de cavalerie ont consisté dans une marche de la frontière est (Malmédy) vers la Meuse entre Liège et Namur, d'une division de cavalerie renforcée par 4 bataillons de carabiniers, 4 batteries et 4 compagnies cyclistes. Ces forces avaient pour mission de procéder à l'investissement provisoire d'un secteur de la place de Namur. Mais leur mouvement devait être contrarié par la brigade mobile de la position fortifiée. Les ponts permanents ayant été supposés détruits, les pontonniers ont jeté un pont militaire et le fleuve a dû être franchi en présence de la brigade mobile.

Malheureusement, chez nous comme ailleurs, on ne parvient pas à rompre avec la coutume de sacrifier la manœuvre au spectacle, et pour éviter les invraisemblances, toutes opérations sont réglées d'avance ou à peu près. Or cette précaution est cause qu'on patauge en plein dans les invraisemblances et l'on bride — c'est le cas de le dire pour la cavalerie — toutes les initiatives. Cette excursion à itinéraires bien repérés à travers le pays, ne pouvait donc avoir, en dehors des marches mêmes, qui ont été longues et

fatigantes, qu'un intérêt tactique bien mince. Il faudra sans doute des années encore avant que les manœuvres du temps de paix soient une image approchée de la guerre.

* * *

J'ai fait connaître très sommairement, dans ma dernière chronique, quelques résultats obtenus dans les tirs contre une coupole de 7,5 du système Cockerill. Quelques explications complémentaires sont nécessaires pour montrer l'énorme pas franchi depuis la construction des cuirassements qui arment les forts actuels.

Les blindages des navires n'ont pour objet que de résister au coup isolé de projectiles très puissants, tandis que les cuirasses des coupoles doivent pouvoir supporter de nombreux coups de projectiles moins puissants. C'est pour ce motif que les premiers sont coulés en acier dur, tandis que les seconds le sont en acier doux lequel se prête d'ailleurs parfaitement à l'usinage des calottes sphériques.

Les essais s'effectuèrent en deux séries : la première, contre des fragments de plaques de 1 m. de côté sur 20 cm. d'épaisseur, en acier cémenté, supporté par un bâti vertical constitué par des poutres en chêne de 20 cm. × 20 cm. d'équarrissage ; la seconde série, contre une coupole même.

Pour la première série, on fit usage de projectiles de rupture lestés et de projectiles chargés d'explosifs brisants ; d'une part, du calibre de 21 cm. et du poids de 120 kg. ; d'autre part, du calibre de 15 cm. et du poids de 39 kg.,

Le mortier, installé à 10 mètres des plaques, donnait au projectile une vitesse initiale de 175 mètres. Les effets furent les suivants : pénétration de 49 mm, sous un angle d'incidence de 35° ; le projectile plein a été trouvé entier à 400 mètres de la plaque ; il en résulte que le pont des navires de 50 cm. d'épaisseur serait percé par ces projectiles tombant sous l'angle de 45°.

La pièce de 15 cm. était installée à 20 mètres du bâti.

Les projectiles de 15 cm. avaient été construits en acier trempé à coiffes, de façon à supporter, sans se rompre, la vitesse de choc de 635 m. et à traverser une plaque sans subir de déformations graves

Les charges de poudre étaient calculées de manière à réaliser les différentes vitesses restantes croissantes jusque 635 mètres. 4 obus tirés à la vitesse de 500 et un cinquième à la vitesse de 592 mètres, fissurèrent une plaque en acier au nickel et en enlevèrent un fragment.

Dans une autre expérience, 10 projectiles furent tirés, 3 à la vitesse de 520 m., 2 à la vitesse de 480 m. et 5 à la vitesse de 460 mètres contre une plaque en acier chromé. Ces derniers sont restés figés dans la plaque ; les premiers seuls l'ont perforée.

Une autre plaque d'acier au nickel chromé reçut le choc de 13 projectiles avec des vitesses de 460 à 550 m., sans bris des projectiles pleins. Deux projectiles traversèrent la plaque ; 5 demeurèrent dans les empreintes. Mais la surface d'impacte ne présentait aucune fente.

Si l'on considère que les navires ou les canons ennemis ne pourront normalement pas s'établir à moins de 1000 mètres des forts à battre, on en conclura que la vitesse restante du projectile du canon de 15 cm., tiré à la vitesse initiale de 500 m., ne dépassera pas 420 m., bien inférieure à celle utilisée dans les essais.

Par ces expériences, la commission technique et l'industrie belges avaient du même coup résolu la question des plaques de cuirassement de nos coupoles et des projectiles de rupture à utiliser contre les navires de guerre qui voudraient remonter l'Escaut en temps de guerre.

La deuxième série d'épreuves s'effectua contre une coupole de 7,5 du type Cockerill destinée aux nouveaux forts d'Anvers. La pièce (un canon de 15 cm. en acier) était établie à 30 m. et la charge calculée de manière à obtenir la force de percussion requise et à déterminer comment se comporteraient les cuirassements (calotte et avant-cuirasse).

La calotte de la coupole a 48 cm. d'épaisseur et se compose de deux plaques en acier de 22 cm. d'épaisseur, doublées intérieurement de deux tôles d'acier superposées de 2 cm. d'épaisseur. Entre la calotte et la couronne supérieure est interposée une couche de plomb de 15 mm. d'épaisseur, en vue d'empêcher qu'une déformation locale de la plaque ne puisse se transmettre aux parties avoisinantes et entraver la rotation de la coupole. Le poids total de la coupole est de 14 tonnes ; son diamètre extérieur de 2 m. 90.

L'avant-cuirasse comprend 5 voussoirs en acier coulé de 1 m. de hauteur dont l'épaisseur au sommet varie de 28 à 15 cm.

Afin de pouvoir fixer et relever méthodiquement les coups, la surface de la calotte fut subdivisée en secteurs et sous-secteurs par des méridiennes, et en trapèzes par des parallèles, formant ainsi au total 45 subdivisions.

Les projectiles furent tirés avec des vitesses initiales respectives de 350, 421 et 465 m., correspondant aux vitesses restantes du projectile aux portées de 2300, 1000 et 400 mètres.

On fit usage de projectiles pleins en acier chromé, puis d'obus de rupture avec fusée de culot. Tous les projectiles se brisèrent contre le cuirassement en y produisant des empreintes plus ou moins fortes. Après chaque série de 2 ou 3 coups, on tirait une série de 5 cartouches à la pièce sous coupole et l'on manœuvrait celle-ci à bras et à l'électricité. Après 15 projectiles tirés de cette façon, on en lança un seizième plein avec une vitesse de 500 m. contre la partie centrale de la zone moyenne de la coupole, sans que celle-ci subit le moindre accroc et sans en gêner le maniement ou le tir.

projectiles furent ensuite tirés contre l'avant-cuirasse, le voussoir et le béton. Ils produisirent un entonnoir de 1 m. 30 de longueur sur un re de largeur ; le voussoir d'avant fut dégarni sur une hauteur de 37 cm.; empreinte de 45 mm. de profondeur fut produite dans le voussoir dé-i par un obus plein tiré avec la vitesse de 350 mètres. Trois projectiles ns furent encore lancés à la vitesse de 350 et 421 m. correspondant aux ées de 2300 et 1000 mètres, contre la partie dégarnie du voussoir. Après r de 25 projectiles, la coupole fonctionnait toujours régulièrement à la n et à l'électricité, un tour complet de rotation s'effectuait en 22 secon-On poursuivit les expériences avec l'obus de rupture de 21, chargé d'a-picrique Krupp tiré à la vitesse initiale de 175 mètres.

In premier projectile produisit une empreinte de 21 cm. sur 8 cm. sans la coupole en fût dérangée ; puis 9 autres coups furent tirés à la vitesse iale de 175 ou de 200 mètres, contre les diverses régions de la coupole et mment contre le bord de l'embrasure. La plupart produisirent des em-ntes peu profondes mais accompagnée d'érosion provenant de l'éclate-t de la charge de poudre brisante. Le mouvement de rotation de la pole qui avait été un instant arrêté par l'accumulation des débris de te nature entre la calotte et l'avant-cuirasse, se fit régulièrement dès on eût enlevé ces débris.

Un tir rapide exécuté avec le canon de 7,5 sous coupole et qui comporte obus tirés en 44 secondes produisit dans une cible placée à 500 m. une erture de 60 cm. sur 30 cm.

Enfin un officier faisant partie de la Commission se fit enfermer dans la pole pendant le tir d'un obus de 21 ; il ne ressentit qu'un choc assez vio-, mais sans être incommodé.

On compléta ces épreuves de résistance en faisant éclater des charges 7 kg. de poudre brisante (tonite de notre poudrerie de Wetteren) cor-ondant à la puissance explosive de 29 kg. d'acide picrique, contenue un obus tiré avec l'obusier ou le mortier du calibre de 28 cm.

L'explosion de trois cartouches établies sur la calotte de la coupole, à m. du pôle, provoqua un ébranlement considérable, mais on ne constata ne érosion. Une quatrième fut placée sur l'avant-cuirasse sans produire et apparent et sans occasionner de dégradations sérieuses au méca-e de la coupole. Le tir de la pièce sous coupole s'effectua ensuite sans ne difficulté.

En résumé, la coupole avait donc supporté :

coups du canon de 15, dont 17 contre la calotte et 8 contre l'avant-sse ;

coups du mortier de 21, à obus de rupture renfermant des kilos d'a-picrique, dont 9 contre la calotte et 2 contre l'avant-cuirasse.

4 explosions de 27 kilos de tonite, dont 3 sur la calotte et 1 sur l'a cuirasse, sans que le mécanisme de la coupole en eût souffert.

Une nouvelle série d'épreuves fut ensuite entamée avec des obus du mortier de 21 c. renfermant 12 kg. d'acide picrique tirés avec un de 175 m. ; les profondeurs d'empreintes furent successivement de 33, 95 mm. ; le dernier coup avait été tiré dans la zone moyenne de l'empr de 35 mm. de profondeur provenant d'un coup tiré antérieurement av canon de 15.

Par suite de la présence des terres et des débris de toute espèce, la calotte et l'avant-cuirasse, et provenant comme la première fois des positifs de protection qui entouraient la coupole, le mouvement de rot était calé. Après le nettoyage du couloir et l'enlèvement au burin de ques bavures existant sur l'avant-cuirasse, la coupole a pu continuer mouvement et tirer une cartouche dans les conditions normales. Les riences furent alors suspendues, leur continuation avec des obus-mine conduit, sans profits, à endommager le mécanisme de la coupole.

Nous avons voulu exposer avec quelques détails l'exécution de ces é ves et leurs résultats, car ils montrent à quel degré de perfection est venu l'usinage des coupoles, et la sécurité que celles-ci offrent à l'arti cuirassée. C'est une patriotique consolation pour les pays qui fondent gitimes espérances sur l'existence et la bonne défense de leurs for ses.

* * *

Le 16 août dernier, eut lieu à Ostende, un tournoi international mil d'escrime auquel prirent part plus de 100 officiers de 9 nations différ Français, Italiens, Hollandais, Hongrois, Autrichiens, Suédois, Danois, ses et Belges. Il comportait un championnat individuel au sabre, au f et à l'épée de combat.

Des épreuves spéciales étaient réservées aux championnats des ar par équipes de trois tireurs de même nationalité, pour le fleuret, et d tre tireurs pour l'épée de combat. Depuis les grandes journées du c raid international Bruxelles-Ostende, dans lequel deux officiers suiss rent une place très honorable, jamais le kursaal de la reine des plag vit plus brillante assemblée.

Le roi reçut en son palais tous les participants et s'entretint fort blement avec eux et daigna honorer la fête de sa présence.

Les officiers belges espèrent que de semblables joutes se représent et que les officiers de tous les pays s'y rencontreront fraternellement

* * *

Une Commission d'habillement a transmis au ministre de la guerr projet complet de tenue de campagne pour l'infanterie. Elle propose

pote gris-bleu belge pour toute l'infanterie, la suppression des coiffures de campagne actuelles et leur remplacement par un képi gris-bleu. Pour l'officier, vareuse gris-bleu. De nombreuses modifications de détail sont proposées pour les uniformes du temps de paix des officiers de santé, de place, de l'intendance ; pour l'infanterie, la bande noire au lieu de la bande rouge au pantalon, épaulette d'un seul type jusqu'au grade de capitaine, et de même pour les officiers supérieurs, ce qui est d'ailleurs le cas pour la fourragère des chasseurs et des carabiniers ; gants bruns, vareuse pour les manœuvres, etc., etc. La tenue de campagne sera constituée dans les magasins. Rien ne sera changé aux uniformes actuels du temps de paix, dans leur type général.

Malheureusement ce projet maintient la tunique, vêtement anti-hygiénique, et les épaulettes inutiles et coûteuses. Au contraire, la commission complique les choses et augmente les dépenses déjà si considérables des officiers pour leur tenue, en adoptant une vareuse pour les manœuvres tout en conservant la tunique.

La suppression du shako, de la tunique, pour la troupe comme pour l'officier, des épaulettes, des bandes rouges, et l'adoption de la vareuse (avec pattes mobiles), des bandes noires, de la pèlerine imperméable seraient à la fois d'une grande économie pour le gouvernement et pour les officiers, ainsi qu'une grande amélioration au point de vue de l'hygiène. On n'arrivera à aucune solution pratique si l'on ne se préoccupe pas avant tout des nécessités de la guerre. On attache malheureusement trop d'importance à des questions de détail.

* * *

La réorganisation de notre artillerie se fait attendre. Depuis des années on en parle, et on la recule toujours pour des motifs budgétaires, et parce que le contingent actuel est insuffisant pour fournir à l'artillerie les effectifs qui seront nécessaires à ses nouveaux régiments.

Le nouveau matériel de 7.5, à tir rapide Krupp, construit par les Usines Cockerill, est achevé et doit être livré pour la fin de l'année.

Il serait souhaitable de ne pas nous laisser plus longtemps avec nos 7 ou batteries de vieilles pièces par division de 17 bataillons, en présence des 2 batteries allemandes et françaises par division de 12-13 bataillons. Cette infériorité nous met dans une situation des plus périlleuse.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Quelques morts. — Mutations dans le haut commandement. — Le général de Négrier et ses idées sur l'évolution de la cavalerie. — A la Chambre des députés : l'aviation, — le problème de l'artillerie, — la réforme des conseils de guerre, — le budget.

M. Canet, qui fut le directeur des ateliers d'artillerie du Creusot, et qui vient de mourir, est le créateur du matériel Schneider, en quoi il a été plus nuisible qu'utile, peut-être, à l'industrie française. Car, à l'époque dont je parle (les choses ont changé depuis), tout ce qu'on imaginait de mieux en fait d'artillerie allait à notre armée, et nous ne livrions à l'étranger que des « laissés pour compte». De là, l'espèce de déconsidération qui, pendant un temps, semble s'être attachée aux produits de notre fabrication, et qui a même rejailli sur notre matériel de guerre. On a cru que notre artillerie était armée de modèles peu différents de ceux que fournissait à ce moment l'industrie privée et qui ont si grandement progressé dès lors. Mais il a fallu du temps pour ramener les puissances à une appréciation plus exacte des choses. Il a fallu surtout des hommes comme le commandant Roger aux Forges et Chantiers de la Méditerranée, comme le colonel Deport à la Société de Châtillon-Commentry-Neuves-Maisons.

Le général Moulin, qui vient de mourir, a aussi quelques méfaits sur la conscience. Attaché militaire en Russie depuis quelque vingt-cinq ou trente ans, ayant conquis tous ses grades dans cet emploi, sans jamais exercer le moindre commandement, il nous a induits en erreur sur la valeur réelle de l'armée russe et sur la valeur réelle du général Dragomiroff. Il nous a donné, des œuvres de celui-ci, des traductions détestables, ce pendant que le général Cardot commentait ces mêmes œuvres avec beaucoup d'éclat, de verve, d'esprit. A eux deux, ils ont contribué à répandre chez nous les idées les plus fausses sur le rôle de cet éminent pédagogue, de ce paradoxal et superficiel écrivain militaire, qu'ils nous ont représenté comme étant un véritable homme de guerre. Les événements se sont chargés de remettre les choses au point. Le manque de clairvoyance du général Moulin ne l'a d'ailleurs pas empêché de conserver sa place.

Celle-ci doit légitimement revenir au commandant Patrice Mahon qui est dans les mêmes idées, ayant voué au général Drazomiroff une admiration aveugle et n'ayant jamais cessé de soutenir que les Russes seraient vainqueurs des Japonais.

La mort a également frappé le général Le Joindre qui commanda naguère le 18e corps (à Bordeaux), qui précédemment avait été directeur de l'infanterie au ministère de la guerre, qui s'est occupé des questions de tir

avec une certaine compétence, et qui a publié sur ce sujet des études qui ne sont pas dénuées de valeur. Mais il était depuis quelques années au cadre de réserve, et sa disparition n'a pas créé de vide.

Le départ du général Millet, atteint par la limite d'âge, en a créé un. Il a fallu le remplacer à la tête du 5e corps d'armée et au conseil supérieur de la guerre.

Le général Michal a été rappelé dans cet aréopage, et le général Percin y a été appelé. Ce sont l'un et l'autre des artilleurs. Ce sont l'un et l'autre des hommes de valeur. Celui-ci s'est spécialisé dans son arme dont il est le représentant le plus éminent peut-être (encore que contesté) à l'heure actuelle. Celui-là est, au contraire, un véritable officier d'état-major très au courant des questions de mobilisation, de l'exploitation des chemins de fer, etc.

Ils ont l'un et l'autre exercé des commandements : le général Michal, au 20e corps, où il a laissé de bons souvenirs ; le général Percin, au 13e corps, à la tête duquel, d'ailleurs, il est maintenu, ce qui ne l'empêche pas d'être quelque chose comme l'inspecteur technique permanent de l'artillerie. Il occupe une situation délicate et assez mal définie, qui a été créée pour lui, et dans laquelle il rend de grands services, étant assez jeune, assez actif, assez laborieux, pour suffire à tant de besognes diverses.

Ces deux recrues ne peuvent qu'augmenter la valeur du conseil supérieur de la guerre, tandis qu'il n'a pas manqué de gens pour prétendre que le général Galliéni y était plutôt déplacé, n'ayant jamais fait que s'occuper de colonisation et n'étant pas au courant des détails de la vie militaire, ce qui n'empêche qu'il soit chargé de la refonte du règlement sur le service intérieur des corps de troupe !

La mort du général Amourel, artilleur fort intelligent lui aussi, fort laborieux lui aussi, mais sujet à caution en ce qui est du caractère, et son remplacement par le général Maunoury, commandant de l'Ecole de guerre, ont permis au général Foch de prendre en main la direction de notre plus haut établissement d'enseignement militaire.

C'est encore un artilleur, un artilleur très intelligent, un artilleur très studieux. Il a professé déjà l'art militaire à l'Ecole de guerre, et il a exercé sur ses élèves une action profonde. Ses livres sont fort estimés. Il est bienveillant, et il ne se fera pas autant d'ennemis que s'en était fait, par son autoritarisme, le général Valabrègue. On se rappelle que le ministre actuel de la guerre avait renvoyé celui-ci assez brutalement. Il vient pourtant d'être contraint à lui donner la troisième étoile, et il l'a appelé au commandement d'une division à Reims. Le voici sur le chemin de la plume blanche. Ce sera un artilleur de plus, très intelligent, très actif, très laborieux, qui arrivera à la tête d'un corps d'armée.

Laissons l'artillerie. Car c'en est assez. C'en est même trop peut-être.

Le général d'Amade vient d'être nommé lui aussi divisionnaire. Lui aussi il paraît en bonne voie pour atteindre les sommets de la hiérarchie. Il sort de l'infanterie, mais il a servi dans l'état-major. C'est un esprit distingué et sympathique, pour lequel le général Picquart éprouve une bienveillance particulière. On a trouvé généralement qu'il s'est très bien acquitté au Maroc de la tâche qui lui a été confiée, tâche assez difficile.

* * *

A la cavalerie maintenant.

Une brochure (*La cavalerie au service de deux ans*, chez Chapelot) me donne l'occasion d'en parler.

Cette brochure, d'ailleurs, est l'œuvre d'un fantassin, mais d'un fantassin qui a voulu, qui a su s'occuper de toutes les armes, au lieu de rester cloîtré dans la sienne, d'un homme qui, arrivé à l'âge du repos, a continué à travailler. Le général de Négrier, de qui il s'agit, ne s'est pas considéré comme quitte envers l'armée pour s'être acquitté avec honneur des missions qui lui ont été confiées, pour avoir exercé consciencieusement les fonctions de ses grades successifs. Il a pensé qu'il devait faire profiter ses frères d'armes de l'expérience qu'il a acquise dans sa carrière. Et, au risque de compromettre sa popularité, une popularité à laquelle on lui a souvent reproché d'avoir beaucoup sacrifié, il s'élève avec vigueur contre ce qu'il croit être la routine et l'erreur. Il ne craint pas de déplaire à plusieurs de ses anciens collègues du conseil supérieur de la guerre en disant franchement ce qu'il croit être la vérité en poussant la France à suivre l'exemple de l'Allemagne. Venant de donner des baïonnettes à ses cavaliers, cette nation a prouvé qu'elle considérait comme nécessaire de s'engager dans une voie nouvelle. Puisqu'une nouvelle loi des cadres est en préparation, le moment semble être opportun pour transformer radicalement notre cavalerie. Le raccourcissement de la durée du service est, du reste, une raison de plus pour abandonner « les doctrines surannées actuelles. »

La guerre moderne est la guerre des chemins de fer, dont la cavalerie sera le plus dangereux ennemi. si elle est organisée et instruite de manière à pouvoir s'emparer des magasins, des gares de jonction, des nœuds vitaux, même s'ils sont couverts par des ouvrages de campagne défendus par de l'infanterie et du canon.

Elle doit être rapide. Souvent il faudra franchir à plein galop de vastes espaces à travers champs. D'autre part, grâce à des moyens et à des procédés nouveaux, son action dans la bataille peut devenir décisive. Elle est restée l'arme des surprises tactiques, des enveloppements d'ailes, des barrages de protection retardant d'abord, puis arrêtant les forces adverses chargées des mouvements tournants. Mais, au lieu de l'arme blanche, elle emploiera maintenant le feu. Ses armes essentielles sont le fusil, la mitrailleuse et le canon. C'est avec intention que le mot « carabine » n'est pas écrit : il faut qu'elle soit

armée avec le fusil d'infanterie, comme l'est aujourd'hui toute la cavalerie anglaise.

Le cheval doit être envisagé comme le moyen de manœuvrer rapidement en transportant à toute vitesse les armes à feu à l'endroit convenable. Le combat à cheval sera l'exception. Le combat à pied passe au premier plan.

Est-ce à dire que la cavalerie doit être transformée en infanterie montée?

Bien loin de là !

Les officiers de cavalerie qui ne veulent pas abandonner les anciens errements s'obstinent à vouloir créer cette confusion. La cavalerie est une arme, l'infanterie montée en est une autre. Celle-ci a pour objet d'éclairer son infanterie, de vivre en étroite liaison avec elle, en un mot, de remplir le rôle que nos règlements attribuent actuellement à la cavalerie divisionnaire. Elle peut se servir des petits chevaux et des mulets inutilisés par la conscription. C'est l'arme essentiellement dépendante de l'infanterie, qu'elle éclaire à courte distance.

La cavalerie est l'arme indépendante par excellence, celle qui ne reçoit que des instructions et dont les chefs agissent avec la plus grande initiative. Elle ne doit pas être tenue en laisse ni ralentie par des soutiens. Dans une étude sur la cavalerie, il ne peut donc pas être question d'infanterie montée. Nous admettrons que cette infanterie montée, créée au moment de la mobilisation dans chaque régiment d'infanterie ou bataillon de chasseurs, rendra disponibles les escadrons de cavalerie divisionnaire, augmentant ainsi le nombre des escadrons des divisions de cavalerie indépendante.

Toutefois, il doit rester entendu que, tant que l'infanterie montée ne sera pas formée, il faudra attacher à chaque groupement d'infanterie une certaine proportion de cavalerie pour assurer le service de la sécurité rapprochée.

* * *

La Chambre des députés a à s'occuper de l'armée. Elle a, en ce moment sur le chantier la réforme de la justice militaire, la loi des cadres, le budget de la guerre. Par surcroît, elle s'intéresse à l'aviation. Sa Commission de l'armée suit avec assiduité les expériences de Wilbur Wright, encore que personne ne semble voir le parti que la défense nationale pourra en tirer. On a fini par réduire le rôle des aéroplanes à la découverte des sous-marins et des torpilles qui échappent à la vue, lorsque les rayons visuels ne rencontrent pas la surface de l'eau à peu près normalement. Et je ne dis pas que l'aviation n'aura pas d'autres applications militaires. Mais, vraisemblablement, elles seront extrêmement restreintes.

Cependant, notre armée suit cette question avec une curiosité passionnée. D'ailleurs, de tout temps, l'autorité militaire française a fort encouragé les efforts des aviateurs. M. de Freycinet, ministre de la guerre en 1891, s'intéressa très vivement à la machine volante, qu'il appelait un « éclaireur des airs » et qu'il décida de faire construire et essayer dans l'intérêt de la défense nationale.

En conséquence, il voulut créer une école pour l'étude de ces [illegible] la

et un arsenal pour leur construction. En même temps il mettait à l'étude une stratégie et une tactique appropriées à leur emploi, ainsi que l'organisation d'un corps spécial d'aviateurs militaires.

Ces décisions un peu hâtives, et qu'un article récent du *Berliner Tageblatt* attribue à « l'optimisme et la vivacité du caractère français » ne reçurent qu'un commencement d'exécution.

L'*Avion* d'Ader fut bien construit par l'arsenal d'Auteuil, et il fut essayé au polygone de Satory devant une commission militaire. Malheureusement, une tempête le détruisit en octobre 1897, et on abandonna les recherches pour ne les reprendre qu'en ces dernières années, à la suite des travaux de Santos Dumont et de Farman.

Le journal allemand, dont j'ai cité tout à l'heure une appréciation quelque peu gouailleuse, semble prendre à tâche d'exciter son gouvernement à patroner lui aussi les aviateurs.

Il dénature même quelque peu les faits pour les besoins de sa cause. Par exemple, on sait que le capitaine Ferber a pris un congé parce que, après la mort du colonel Renard, il fut contrarié dans ses études par l'autorité militaire. Ecoutez le *Berliner Tageblatt* :

Le minist: e de la guerre octroya un congé au capitaine Ferber, le plus compétent de ses subordonnés, à cet égard, le mettant ainsi à même de s'initier à la construction de moteur pour aéroplanes...

Comme Ferber en sa qualité de membre de la troupe d'aérostiers, étudie à Chalais-Meudon toutes les questions d'aviation, on peut voir en lui le chef intellectuel de l'aviation militaire française ressuscité. Il est le successeur — heureux — de C. Ader. Au nom de l'autorité militaire, Ferber se met en relation avec tous les inventeurs d'aéroplanes, tant français qu'étrangers, qui offrent leurs services au gouvernement, ou bien aux travaux desquels l'autorité s'intéresse de son propre mouvement. C'est ainsi que le ministère français de la guerre a invité entre autres, le lieutenant Dardelet, qui construisit un aéroplane dans sa garnison d'Ajaccio, à lui soumettre les plans de son invention.

En Amérique, le département de la guerre a commandé trois aéroplanes de guerre à la fois ; un aux frères Wright, le second à Herrings ; le troisième à F. F. Scott, de Chicago. On croit également que sept moteurs légers à explosion, importés récemment de France aux Etats-Unis, sont destinés à l'armée américaine.

L'Angleterre, de son côté, fait des frais considérables pour la construction d'aéroplanes, ce qui s'explique aisément par l'intérêt qu'elle apporte à toute invention de nature à troubler sa quiétude insulaire.

Elle a engagé avec les Wright des pourparlers qui ont échoué ; mais elle fait construire par un technicien anglais, l'aéoronaute et automobiliste Moore Brabazon, un aéroplane, qui, se rapprochant dans la forme extérieure de l'aéroplane Farman, présente un gouvernail breveté par Brabazon. Deux moteurs impriment à l'aéroplane militaire anglais une vitesse de 70 kilomè-

tres à l'heure. La section d'aérostiers anglais doit essayer l'appareil à Farnborough.

En attendant, il se dépense beaucoup d'éloquence — ou, tout au moins, de paroles — sur l'aviation. Les conférenciers qui traitent de ce sujet sont sûrs de réunir un auditoire nombreux et particulièrement attentif. Dernièrement, le colonel F. D. Fullerton, du corps des ingénieurs militaires, a fait une étude des services que les aéroplanes peuvent rendre à la guerre. Il en faut de trois sortes, a-t-il dit : des petits, portant trois ou quatre hommes, pour détruire les engins similaires de l'ennemi ; des grands, pour rechercher des navires et laisser tomber sur eux des projectiles meurtriers ou destructeurs; d'autres, enfin, dont le pilote aurait pour mission de découvrir du haut des airs, et d'annoncer par des signaux, les sous-marins — et même les torpilles — qui présentent du danger. On sait en effet, que, du pont d'un navire, on ne saurait voir ces engins, tandis que cela est possible du haut d'un navire aérien qui plane à une certaine hauteur.

* * *

Le rapporteur du budget de la guerre ne se presse pas. Journaliste et politicien, il est sollicité par une foule de besognes qui le détournent d'études auxquelles, par surcroît, il est mal préparé, encore qu'il sorte de Saint-Cyr et qu'il ait été officier d'infanterie. Nous voici à un mois de la clôture probable de la session parlementaire, et son travail n'est pas achevé.

Le « problème de l'artillerie » n'avance pas beaucoup, de son côté. M. Joseph Reinach, qui en est chargé, n'a aucune compétence. Il est officier de cavalerie. Ou plutôt il a été officier de réserve dans cette arme. Aussi désirait-il traiter la partie de la loi des cadres qui y avait trait. Mais au moment où les tâches ont été réparties, le soin en a été commis à un compétiteur plus heureux, le comte d'Alsace. Comme M. Joseph Reinach est laborieux, intelligent, consciencieux, on lui a donné à élaborer la réorganisation de l'artillerie. Il s'est mis à l'œuvre avec son ardeur habituelle, et, bien qu'arrêté à plusieurs reprises par la maladie, il a su se faire une opinion. Il a même su la publier. Car il n'est pas homme à ne pas vulgariser sa science fraîchement acquise. D'ailleurs il fallait se hâter de prendre position. On a décidé de disjoindre la réforme de l'artillerie du reste de la loi des cadres. Le ministre avait déposé son projet sans conviction et surtout pour se donner l'air de faire quelque chose. Il n'a donc pas insisté pour qu'on le discutât, et il s'est contenté de demander qu'on donnât la priorité à la partie relative à l'artillerie de campagne. Encore a-t-il amendé les propositions qu'il avait présentées à ce sujet, ce qui prouve combien peu il avait apporté de sérieux à leur élaboration. Il avait été question de porter le nombre des bouches à feu de chaque corps d'armée (92 ou 96 actuellement)

à ce qu'il est en Allemagne (144, ce chiffre comprenant d'ailleurs l'artillerie lourde, soit dit en passant). On paraît disposé aujourd'hui à couper la poire en deux, et à s'arrêter à 120. Va pour 120 ! M. Joseph Reinach n'accepte pas la responsabilité de ce chiffre, disant qu'il ne comprend pas que la France accepte d'être au-dessous de l'Allemagne. La guerre n'est pourtant pas comme un duel avant lequel les témoins mesurent les fleurets des deux adversaires pour que ceux-ci combattent à armes égales. Au surplus, dans les duels, on est un contre un. Si le corps d'armée français a autant de canons que le corps d'armée allemand, l'égalité ne sera pourtant atteinte que si on a le même nombre de corps d'armée de part et d'autre. En aurons-nous autant que nos ennemis éventuels ? La création de nouvelles batteries ne va-t-elle pas avoir pour effet, précisément, de nous obliger à réduire le nombre de nos corps d'armée ? En ayant l'air d'égaliser, ne va-t-elle pas augmenter la disproportion existante ? Voilà ce qu'il faudrait examiner. Pour ma part, on le sait, je voudrais que la disproportion dans le chiffre de la population correspondît à ses effectifs mobilisés. Je voudrais qu'on l'accusât, loin de chercher à la dissimuler par de dangereux trompe-l'œil. J'avais cru M. Messimy gagné à mes idées, je le crois encore ; mais je n'en suis pas sûr. Le général Langlois, au contraire, s'en est publiquement déclaré partisan. J'en suis naturellement fort aise. Je me demande seulement s'il est bien conséquent avec lui-même en poussant à l'augmentation de l'artillerie. Je comprends mieux le général Percin qui, seul ou à peu près, au milieu de toutes les étoiles, de toutes les feuilles de chêne, de toutes les plumes blanches, regarde le statu quo comme très satisfaisant.

INFORMATIONS

SUISSE

† **Colonel de cavalerie Eugène Lecoultre.** — Le décès du colonel de cavalerie Eugène Lecoultre survenu à Avenches le octobre, a vivement ému les milieux militaires de la Suisse romande et spécialement les nombreux camarades de l'arme du défunt qui furent pour lui autant d'amis. Son entrain, sa jovialité, son bon cœur aussi lui avaient valu l'affection de tous, supérieurs, égaux et subordonnés.

Le colonel Lecoultre a fait toute sa carrière dans la cavalerie. Il était cavalier dans l'âme. Né à Avenches en 1856, il prit ses grades dans les escadrons vaudois, puis, officier supérieur commanda successivement, comme major dès 1890 et comme lieutenant-colonel dès 1895, le 1[re] régiment de cavalerie. Promu colonel en 1898, il reçut le commandement de la 1[re] brigade de

cavalerie qu'il conserva jusqu'en 1900, date à laquelle il passa à la disposition du Conseil fédéral.

Le drapeau suisse. — Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que les articles du capitaine P. de Vallière publiés dans les livraisons de juillet et août 1908 de la *Revue militaire suisse*, viennent de paraître en une élégante brochure éditée par la maison Payot et Cie, à Lausanne (Prix 2 fr.). Une planche coloriée complète les illustrations. Nous ne doutons pas que cette publication retrouve auprès du grand public la faveur qu'elle a rencontré auprès du public militaire.

Obus Krupp. — Dans notre chronique de septembre, à propos d'essais de tirs faits à Brugg, nous avions écrit:

« Tout ce qu'on peut en dire, c'est que l'effet des obus, fournis par la maison Krupp, a été bien au-dessous de ce que l'on en attendait. »

La maison Krupp nous prie de rectifier cette assertion qu'elle considère comme inexacte et de nature à lui porter dommage.

A cet effet elle nous communique une déclaration du chef de la section technique militaire dont nous donnons ci-dessous la traduction :

Le but des tirs de Brugg n'était pas d'essayer des obus, mais de déterminer la résistance d'abris de constructions diverses au tir des obus de montagne.

La charge des obus d'acier Krupp employés (105 gr. y compris charge d'inflammation) était choisie de façon à éviter tout accident provenant d'explosion prématurée (Rohrkrepirer).

L'effet de ces obus a été absolument conforme à ce qu'on était en droit d'attendre de projectiles d'un poids aussi faible.

Section technique militaire.
(Signé) Le chef, ED. MULLER.

Nous nous inclinons devant cette déclaration quasi-officielle et constatons seulement que l'effet des obus en question a été relativement faible et bien au-dessous de ce qu'en attendait notre correspondant, profane en matière d'artillerie.

Bibliothèque militaire fédérale. — Principales acquisitions en août-octobre 1908 :

Bc 293. Fischer, G. : *Die Schlacht bei Novara (6. Juni 1513)*. Berlin 1908. 8.

Cd 36. Friedjung, H. : *Oesterreich von 1848 bis 1860*. Stuttgart 1908. 8.

Da 82. Delbrück, H. : *Geschichte der Kriegskunst im Rahmen der politischen Geschichte*. 1. Teil : Das Altertum. 2. Auflage. Berlin 1908. 8.

Da 108. *Geschichte des bayerischen Heeres*. Bearbeitet von K. Staudinger. Hrsg. vom k. b. Kriegsarchiv. Bd. 3 : Gesch. des kurbayer. Heeres unter Kurfürst Karl Albrecht — Kaiser Karl VII. — und Kurfürst Max III. Joseph. 1726-1777. 1. Halbband. München 1908. 8.

Df 368. *La guerre de 1870-71.* Publiée sous la Direction de la section historique de l'Etat-Major de l'Armée. Paris 8 (VI). Etude sur la campagne du général Bourbaki dans l'Est. I. Le plan de campagne. — La concentration. 1908.

Df 477. Aubert : *Der russisch-japanische Krieg 1904-1905. Ein kurzer Rückblick über seinen Verlauf.* Heft 1 : vom Ausbruch des Krieges bis zum Ausgange der Schlacht von Liaoyan. Berlin 1809. 8.

Df 478. Kuropatkin, A. : *Rechenschaftsbericht an den Zaren über den russisch-japanischen Krieg bis zu den Mukdener Kämpfen einschliesslich.* Berlin 1909. 8.

Df 479. Kunz, H. : *Die Schlacht von Wörth am 6. August 1870.* Aus dem Nachlasse bearbeitet von Balck. Berlin 1909. 8.

E 593. Ssemenow. W. : *Rassplata. Kriegstagebuch über die Blockade von Port-Arthur und die Ausreise der Flotte unter Rojestwenski* Uebersetzt von Obert. Gercke. Berlin 1908. 8.

E 594. Noailles de : *Episodes de la guerre de Trente ans. Bernard de Saxe-Weimar (1604 à 1639)* et la *Réunion de l'Alsace à la France.* Paris 1908. 8.

E 595. Weressajew, W. : *Meine Erlebnisse im russisch-japanischen Krieg.* 3. Aufl. Stuttgart 1908. 8.

E 596. Bartsch, R. : *Die Schill'schen Offiziere.* Wien 1907. 8.

E 597. Yelin, Chr. L v. : 1812. *Aus dem Tagebuch eines würtembergischen Offiziers.* (Süddeutsche Monatshefte 1908. Sept.) München. 8.

Hb 5. Lanoir, P. : *L'espionnage allemand en France.* Paris 1908. 8.

Hc 41. Meili, F. : *Das Luftschiff im internen Recht und Völkerrecht.* Zürich 1908. 8.

Jc 31. Langlois, H. : *L'Artillerie de campagne en liaison avec les autres armes.* Nouvelle édition. Paris 1908. 8. 2 vol.

Jd 223. Egli, K. : *Führer und Truppen in ihrem Zusammenwirken im Gefecht.* Frauenfeld 1908. 8.

Jd 224. Dosse, E. : *Le thème tactique. Théorie et méthode.* Paris 1908. 8.

Jd 225. Joran, M. : *Cavalerie contre infanterie.* Paris 1908. 8.

Je 48. Hoppenstedt : *Sammlung taktischer Aufgaben mit Lösungen.* 2. Aufl. Berlin 1908. 8.

Ka 77. Lehmann, K. & v. Estorff : *Dienstunterricht der Offiziers-Anleitung zur Erteilung des Mannschaftsunterrichts in Beispielen.* Berlin 1909. 8.

Ka 78. Kemmer, L. : *Briefe an einen jungen Offizier.* München 1908. 8.

Kb 36. Hoppenstedt : *Ein neues Wörth. Ein Schlachtenbild der Zukunft.* Berlin 1909. 8.

Lb 446. Binder, F. : *Lose Kapitel aus dem Waffen- und Schiessenwesen.* Innsbruck 1908. 8.

O 42. Kühn, J.: *Zur Frage der Feldküchenwagen.* Wien 1907. 8.
Pa 287. Bircher, E.: *Die Bedeutung der Schusswunden in Kriegschirurgischer und taktischer Beziehung.* Frauenfeld 1908. 8.
Q 96. Schwyter, H.: *Ueber Druckschäden bei den Reit-, Zug- und Basttieren der Armee.* Bern 1908. 8.
R 194. Hennings, F.: *Projekt und Bau der Albulabahn.* Denkschrift im Auftrage der Rhätischen Bahn zusammengestellt. Chur 1908. Fol.
R 195. Tschertou, Fr.: *Der Eisenbahnbau,* Leitfaden für Militär-Bildungsanstalten sowie für Eisenbahntechniker. Wiesbaden 1908. 8.
Sa 94. Rosmann, O.: *Der alpine Winterkurs des k. u. k. 14. Korps in den Oetztälern, Subaiern und Hohen Tauern.* Innsbruck 1908. 8.
Ua 32. Zöppritz, K.: *Leitfaden der Kartenentwurfslehre.* Leipzig 1899 und 1908. 8. 2 Bde.
Ua 33. Röger, J.: *Die Geländedarstellung auf Karten.* Eine entwicklungsgeschichtliche Studie. München 1908. 8.
Ve 138. Favre, C.: *L'Angleterre et l'armée anglaise.* Coulommiers 1908. 8.
Ve 139. *Zum hundertsten Todestage Palms. — Deutschland in seiner tiefen Erniedrigung. 2. Neuabdruck.* Eingeleitet von Rich. Graf Du Moulin Eckart. Stuttgart 1906. 8.
Ya 82. *France et Allemagne. Les budgets et la guerre.* Paris 1908. 8.
Yb 529. Endres, K.: *Deutsche Wehrverfassung.* Leipzig 1908. 8.
Yf 185 Diaz Benzo, D. A.: *Las grandes maniobras en Espana.* Madrid 1890. 8.

La Bibliothèque militaire fédérale est à la disposition gratuite des officiers suisses. Franchise de port pour lettres et pour colis jusqu'à concurrence de 2 kg.

JAPON

Le maréchal Nodzu. — Le maréchal comte Nodzu qui commandait pendant la campagne de Mandchourie la IVe armée japonaise est décédé le mois passé.

Il avait 68 ans. Sa jeunesse s'était donc passée sous le régime féodal, et il était au service militaire déjà avant la modernisation du Japon. Avant d'apprendre à conduire une armée moderne, il avait manié l'arc et les deux glaives classiques du vieux Japon.

Le maréchal Nodzu était un Samouraï ; il était né à Kagoshima, dans l'île de Kiousiou. Entré dans les cadres de l'armée nouvelle, il fit en 1883 et 1887 deux voyages d'instruction en Europe, et séjourna surtout en Allemagne.

En 1894, il commanda brillamment une division pendant la campagne de Chine. Après la conclusion de la paix avec la Chine, il devint inspecteur général des établissements d'instruction militaire. Dans ce poste, et d'accord avec

le général Téraoutchi, ministre de la guerre, il réalisa de très grands pr grès dans l'instruction des officiers. Non seulement il s'attachait aux pr grès scientifiques, mais aussi à un sérieux entraînement physique ; lu même payait d'exemple et pratiqua jusqu'à la fin de sa vie les sports l'escrime.

Dans la campagne de Mandchourie l'armée du général Nodzu consti presque en permanence le centre du dispositif d'opérations. Il en fut ai notamment à Liao-Yang, au Cha-Ho, à Moukden. Son rôle pour apparaît moins brillant que celui des armées des ailes, mieux placées pour la m nœuvre, n'en fut pas moins utile. La IVe armée eut sa grande part dans succès.

Le lieutenant-colonel Bronsart von Schellendorff a été reçu, pendant campagne, au quartier-général du maréchal Nodzu. « Lorsque nous nous présentâmes, à Takou, écrit-il dans le *Militär Wochenblatt*, nous fûmes s pris de la simplicité spartiate qui y régnait. Un motif fondamental de confiance absolue du soldat japonais en son officier est que le supéri n'entend pas imposer des exigences plus grandes à ses subordonnés qu'à même mais partage avec eux toutes leurs fatigues et tous leurs sacrifi Le chef d'armée adopte la même attitude. Un petit foyer de charbon su sol chauffait besoigneusement la chambre du général dont les fenêtres étai fermées à l'aide de papier remplaçant les vitres. Quant au fourneau qui avait été livré, le général l'avait envoyé aux avant-postes, où il faisait p besoin, par les intempéries du moment, qu'au quartier général.

« L'alimentation également était limitée au nécessaire ; au jour anni saire de l'empereur et au nouvel-an, seulement, on s'accorda un extra.

» Nodzu était entouré de l'affection et de l'entière considération de hommes. A cette époque déjà ils l'appelaient « notre maréchal », bien cette distinction ne lui ait été accordée qu'après la guerre. »

BIBLIOGRAPHIE

As conferencias de Haya (Les conférences de La Haye), par le capitaine LIVEIRA, du génie portugais. Typographie du commerce, Lisbonne, 1 80 p. grand in-8.

Cette brochure est essentiellement consacrée au compte-rendu dét de la conférence de 1907. Ce compte-rendu est précédé d'un aperçu des vaux de celle de 1899, et suivi d'une conclusion dans laquelle l'aut rappelle à ses concitoyens que nous sommes encore loin de la paix uni selle et les exhorte à consentir aux sacrifices nécessaires pour la défe nationale. L.

En terrains variés, par le lieutenant Chevron, du 22e bataillon alpin de chasseurs à pied. — 1 plaquette in-12 de 72 pages, cartonnée. — Paris, Chapelot, 1908.

L'Instruction pratique sur le service de l'infanterie en campagne recommande de procéder toujours du simple au composé, c'est-à-dire d'instruire « en premier lieu le poste, la patrouille, et dans la suite les fractions constituées. »

Comment s'y prendre pour suivre cette progression ? C'est ce qu'explique le lieutenant Chevron avec une hauteur de vue, une pénétration, je dirai presque, avec une philosophie et une profondeur vraiment remarquables. On a dit qu'il n'y a pas de petites questions pour les grands esprits. Ces 72 pages prouvent que, en sachant s'y prendre, on arrive à relever singulièrement un sujet qui, tout d'abord, paraît bien humble. Les conseils donnés par l'auteur sont précis et suggestifs. On ne les méditera pas sans un réel profit. E. M.

Les monuments nationaux en Allemagne, par Eugène Poiré, Paris, Plon-Nourrit & Cie, 303 p. in-16. Prix : 3 fr. 50.

« Ils sont peu connus des Français ces monuments, et mériteraient assurément de l'être davantage. Si l'on en parle quelquefois chez nous, c'est pour les critiquer avec dédain, sans les avoir vus ; manière facile de soulager notre orgueil national blessé. Mais dénigrer ainsi, de parti pris, ces grands ouvrages, soit dans leur facture, soit dans la pensée qui les inspire, c'est faire montre, disons-le, de mauvaise foi et de mauvais goût. En tout cas, on peut, à les contempler, recueillir des leçons édifiantes ; le spectacle, si douloureux soit-il, a quelque chose de salutaire. Il est bon de mêler parfois l'amertume de certains souvenirs ou de certains tableaux à notre insouciance trop souvent oublieuse. Quelle meilleure image à tenir devant nous, pour nous animer à tous les devoirs de notre patriotisme, à la répation de notre gloire, à l'apaisement de nos haines fratricides ?

» Inutile de dire que je les ai tous vus ; s'il en était autrement, je n'entreprendrais pas d'en présenter la description. Le mérite que je voudrais voir accorder à ces notes est celui d'une exactitude précise et d'une scrupuleuse impartialité. Peut-être n'ai-je point réussi à les rendre agréables à tous ; j'ai du moins le ferme espoir qu'elles pourront être utiles à quelques-uns. »

Voilà certes de belles paroles et d'excellentes intentions. Malheureusement l'auteur, emporté par son patriotisme, s'est laissé aller parfois à des expressions et des jugements qui ne rappellent que de fort loin l'exactitude précise et la scrupuleuse impartialité dont il se pique. On y sent, malgré tout, un certain parti pris de dénigrer tout ce qui est allemand. Qu'on en juge par deux extraits :

«En eux, chez eux (les Allemands), tout est lourd et disgracieux : idiome, nourriture, attitudes, manière d'agir et de se vêtir, façon de bâtir. Il n'en va pas différemment de leurs créations dans la statutaire. »

« ...Que serait la patrie allemande, que serait le germanisme, sans la lumière venue de ces contrées bénies que les peuples du Nord ont enviées de tous temps et vers lesquelles un instinct secret les a tant de fois poussés. »

Etait-il vraiment nécessaire, pour faire œuvre de patriotisme, d'appeler Bismarck « le grand Prussien, au mufle de dogue et au profil broussailleux»; « Moltke, ce militaire hargneux » et Frédéric-Charles « le type accompli du soudard galonné ? »

Malgré toutes ses bonnes intentions, son style captivant et quelques belles pages, nous ne pouvons pas dire que M. Poiré ait fait un bon livre.

L.

Administration en temps de paix en temps de guerre, par M. Haffe sous-intendant militaire, docteur en droit. — 3 brochures grand in-8 (500 pages) — Paris. R. Chapelot, 1908.

La première de ces brochures (132 pages) traite du recrutement, tat et de l'avancement des officiers et de la troupe : la seconde (224 de l'administration générale, de son organisation, de ses ressources : sième (138 pages), de l'administration des corps de troupes. Le tout un ensemble où l'auteur, « menant de front, selon ses propres expr la législation et l'administration du temps de paix et du temps de gu condensé toutes les choses intéressantes de la législation et de l'adm tion militaires. Ce travail a donc un caractère encyclopédique. Mai encyclopédie n'a rien d'aride, car elle a été conçue dans un but de sation et écrite avec un esprit de synthèse qui la rendent acces tous. »

M. Haffemayer ajoute qu'il s'est attaché à mettre entre relief les pes et les idées qui contiennent, éclairent et rattachent les unes aux les matières si diverses de la matière administrative. « C'est assez d ce travail se distingue essentiellement des dictionnaires, fort utiles d' à consulter, mais qui ne se prêtent point à une étude suivie. »

E

Le haut commandement des armées allemandes en 1870 (d'après cuments allemands), par le lieut.-colonel Rousset, ancien député, professeur à l'École supérieur de guerre. — 1 volume in-8 de 336 avec deux cartes. — Paris, Plon-Nourrit, 1908. Prix : 3 fr. 50.

Que valaient exactement les chefs qui ont battu l'armée fran Metz ? Leur vrai mérite égalait-il la réputation que la victoire leur a d Etaient-ils aussi imbus qu'on le prétend d'une même doctrine ? Et animés d'un même esprit de solidarité, de bonne camaraderie, de c subordination ?

Il n'est pas de sujet plus intéressant, plus captivant que celui-l déjà fort bien de l'avoir choisi. C'est mieux encore de l'avoir traité l'a fait le colonel Rousset : avec autant d'élégance que de sobriété, a solidité facile, si on peut ainsi parler. Rien de plus vivant, rien de pl sionnant. Je ne saurais trop vous engager à lire cet ouvrage qui illu ne peut mieux les récits purement militaires de la campagne de 1870

E

La conquête de la Hollande en 1795 (d'après les papiers inédits du Lemaire), par M. Em. Bouchet, vice-président de la Société dunke — 1 broch. in-8° de 100 pages.

Le général Lemaire avait 54 ans lorsqu'il s'enrôla dans la grand de 1792. Il avait déjà servi, s'étant engagé en 1754. Il avait pris 1757 à 1762, à toutes les campagnes de la guerre de Sept ans, en gne, était devenu sergent en 1761, avait été libéré pour ancienneté vices en 1770, s'était marié, avait ouvert une salle d'armes, s'était qué comme lieutenant à bord de bâtiments armés en course, et, apr navigué pendant trois ou quatre ans, était revenu enseigner l'escr 13 juillet 1794, il était nommé par Pichegru, général de division. après, il était relevé de son commandement et jeté sur le pavé, semble-t-il, de son « modérantisme » politique.

Ce que fut son rôle pendant l'année où il eût une division sous se M. Emile Bouchet nous l'apprend dans cette brochure simplement très documentée, très émouvante, et qui est une excellente contri l'étude des armées de la République.

Lausanne. — Imprimeries Réunies.

REVUE MILITAIRE SUISSE

LIII[e] Année — N° 12 — Décembre 1908

LE PLAN DE CAMPAGNE

DE

L'ARMÉE DE L'EST

Le fameux plan de campagne dans l'Est de la France, de l'exécution duquel le général Bourbaki fut chargé le 19 décembre 1870, a fait l'objet, depuis trente et quelques années, de discussions nombreuses mais sans conclusions positives. L'opération de Bourbaki a-t-elle été l'exécution du plan conçu? Quel était ce plan? Comment et par qui a-t-il été établi? Quel devait être exactement son objectif? Aucun auteur n'a pu, jusqu'à ce jour, donner à ces questions une réponse rigoureuse. En l'absence d'une documentation complète et de tous points certaine, dont les archives ont longtemps gardé le secret, le plan de la campagne de l'Est est demeuré pour les historiens comme pour leurs lecteurs, à l'état d'une conception toute générale.

Pour autant qu'un problème historique puisse être affranchi de la procédure de l'appel, le doute semble aujourd'hui levé. La publication de l'état-major français sur la guerre de 1870-71 éclaire d'un jour, qui paraît définitif, les points jusqu'ici demeurés obscurs.[1]

Rappelons, pour mémoire, la situation de la future armée de l'Est vers le milieu de décembre. Fraction de l'armée de la Loire, dont le chef, le général d'Aurelle de Paladines, venait d'être révoqué par le gouvernement de la Défense nationale, elle comprenait les 15[e], 18[e] et 20[e] corps d'armée. Elle avait été placée

[1] *La guerre de 1870-71*. Etude sur la campagne du général Bourbaki dans l'Est. I. Le plan de campagne. — La concentration. — 1 vol. in-8° avec cartes. Paris, 1908. Librairie militaire R. Chapelot et C[ie].

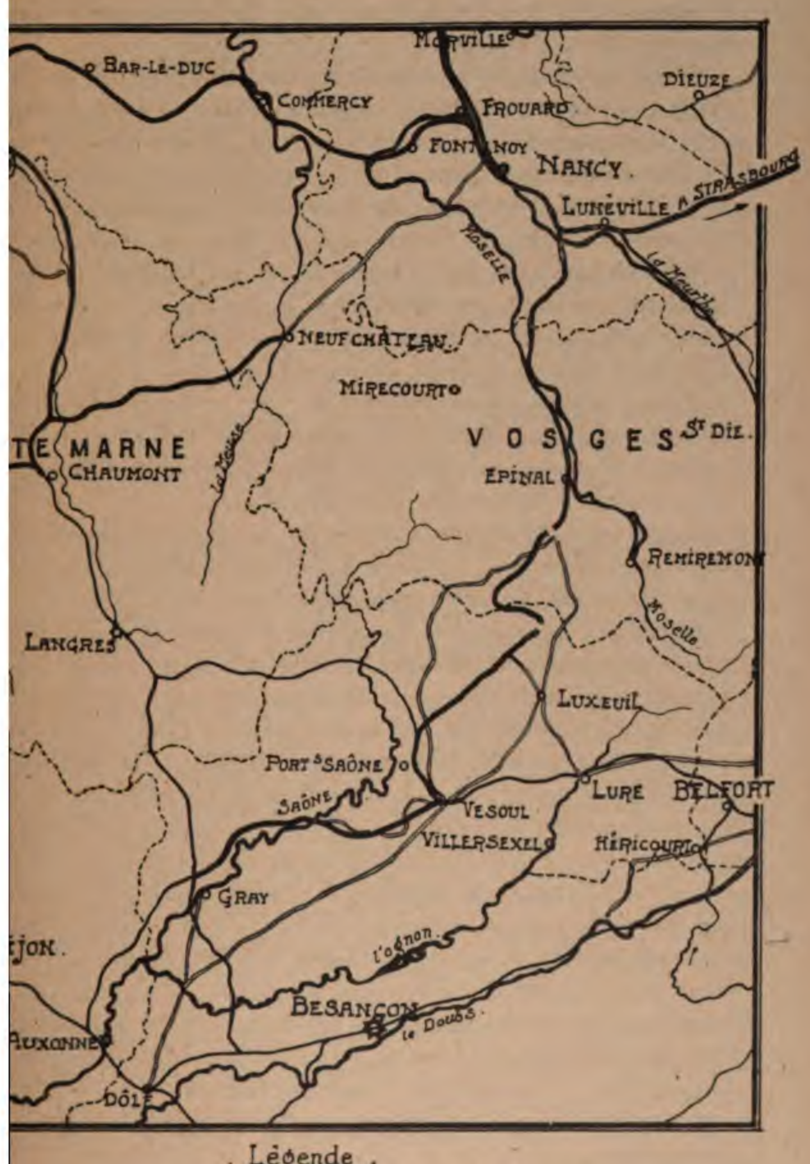
sous les ordres du général Bourbaki, qui l'avait ressemblée aux environs de Bourges.

La majeure partie de l'armée allemande bloquait Paris. Toutes les entreprises des armées de provinces françaises, pour faire lever ce blocus, avaient échoué. Le 19 décembre, l'armée de Bourbaki commençait une nouvelle tentative. Par ordre de Gambetta, elle se mettait en mouvement sur Montargis et Fontainebleau, ayant pour mission de rompre, si possible, le cercle de l'investissement. C'est sur ces entrefaites que le plan de diversion dans l'Est qui, depuis longtemps, préoccupait de nombreux esprits, fut arrêté, interrompant à son début la marche sur Montargis.

L'artère nourricière des troupes allemandes employées au siège de Paris était la voie ferrée Strassbourg-Paris. Elle venait d'être doublée, en partie, par la ligne de Sarrebruck à Frouard. Si l'on parvenait à menacer cette artère, et à interrompre, ne fût-ce qu'un peu de temps, son service, on mettait l'assiégeant dans un sérieux embarras. Que l'interruption se prolongeât, la face des choses pouvait en être changée.

En somme, la marche sur les communications allemandes devait aboutir, par un moyen détourné, à cette levée du blocus de Paris que les moyens directs n'avaient pas procurée. Elle devait être poursuivie du sud au nord, c'est-à-dire dans le flanc des lignes de communication qui empruntaient la direction générale de l'Est à l'Ouest. Si l'on veut une explication moins abstraite et basée sur le terrain, on dira que l'offensive française devait se porter sur la ligne Besançon-Dijon et, de là, directement au nord, dans la région de la Haute-Marne. Devait coopérer à l'opération, avec l'armée de Bourbaki, Garibaldi qui, depuis peu, avait été refoulé au sud de Dijon, et le général Bressoles, à Lyon.

Le plan n'a pas été envisagé, d'emblée, avec ce degré de précision. Ses auteurs ne semblent pas en avoir poussé la conception au delà de l'atteinte du front Besançon-Dijon. Pour la suite, ils réservaient les circonstances, sans paraître distinguer les hypothèses possibles. Mais, même limité à la conception générale d'une menace sur la ligne de retraite de l'ennemi, ce plan n'a pas été celui que suivit le général en chef. Comme on sait, son armée ayant été débarquée sur la Saône, il la dirigea non au nord vers les communications allemandes, mais à l'Est, paral-



. Légende .

Chemins de fers exploités par les Allemands.
Autres voies ferrées.
Routes d'étapes.
Fleuves et ruisseaux.

lèlement à ces communications, afin de débloquer av
Belfort. On sait le reste.

Pourquoi en a-t-il été ainsi ? La base des récits et de
ciations de tous les auteurs, jusqu'à ce jour, a été un f
de lettre adressée à Gambetta par M. de Freycinet e
dernier a reproduit dans son ouvrage *La guerre en pr*
M. de Freycinet proposait de transporter rapidement le
20e corps, en chemin de fer, jusqu'à Beaune, avec mi
s'emparer de Dijon. En même temps, les troupes du
Bressoles seraient transportées à Besançon où elles r
raient la garnison de cette ville. « Cette force totale d
à 50 000 hommes, opérant de concert avec les 70 000 vi
de Dijon, n'aurait pas de peine à faire lever, même sa
férir, le siège de Belfort et offrirait une masse comp
110 000 hommes, capables de couper les communicatio
l'Est, malgré tous les efforts de l'ennemi. »

Dans cette première ébauche déjà, le déblocus de
apparaît comme une condition de la suite de l'opération.
pas, cependant, une condition impérative. M. de Freyci
défendu de l'avoir voulue. La phrase « même sans coup
le fait de paraître considérer la levée du siège comme c
séquence du mouvement de Bressoles plutôt que de
Bourbaki, semblent bien lui donner raison. D'ailleurs, B
n'a eu affaire qu'à M. de Serres, le confident de M. de F
et tout à été traité entre eux, oralement. Le général n'a
connaissance de la lettre ; le manque de netteté de la r
n'a donc pas exercé d'influence sur sa résolution.

Une seule chose est acquise : le général a compris l'o
qui lui était proposée comme devant débuter par la
siège de Belfort. Cela ressort de sa déposition devant
mission d'enquête. Il déclare que M. de Serres vint lui d
si, plutôt que de marcher sur Montargis, il ne préfére
essayer dans l'Est une diversion ayant pour objet de faire
Dijon, Gray, Vesoul et de débloquer Belfort.

Le colonel Leperche assistait à l'entrevue ; il est no
affirmatif :

« Le général reçut, à 5 heures du soir, la visite
de Serres, attaché au cabinet du ministère de la guerre.

[1] P. 222.

d'instructions. Il vint proposer au général, de la part de M. Gambetta, de changer l'objectif et d'entamer la campagne de l'Est.

« Si cette opération, qui devait commencer par la prise de Dijon, réussissait, *l'armée devait continuer sur Belfort et faire lever le siège de cette place.* »

Plus loin, le colonel Leperche, exposant les sentiments dans lesquels Bourbaki accepta ces ouvertures, ajoute :

« Le général Bourbaki ne se faisait pas la moindre illusion sur l'issue de l'entreprise dont on le chargeait. Il savait que, plus il menacerait les communications de l'ennemi, plus ce dernier ferait de sérieux efforts contre lui. *Il espérait, pourtant, parvenir à débloquer Belfort*, mais il ne mettait pas en doute, qu'après ce premier succès et alors qu'il se serait agi pour lui de remonter vers le nord, l'ennemi ne négligerait rien pour l'écraser. »

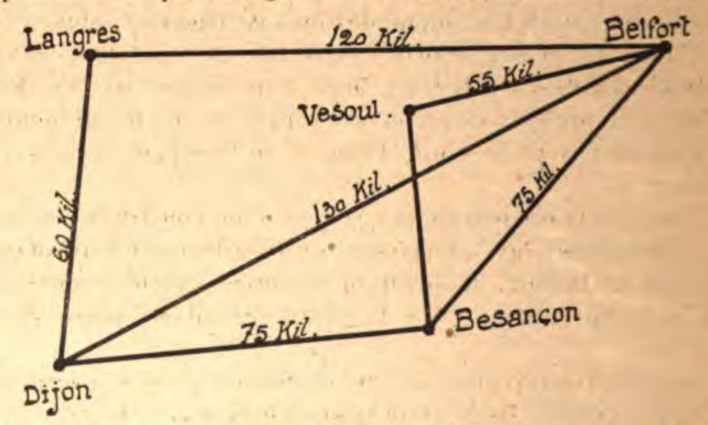
Ainsi, dès la première minute, le plan qui consistait à menacer les communications allemandes se transforme en un plan de déblocus de Belfort. L'opération essentielle devient une opération secondaire, tandis que l'objectif secondaire passe au premier rang.

Pour l'état-major français, M. de Serres, porte une large part de responsabilité dans cette métamorphose. Il le prouve par M. de Serres lui-même. « Une fois l'armée débarquée, a dit ce dernier devant la Commission d'enquête, et, après l'avoir renforcée de la totalité des troupes disponibles dans ces régions, on la faisait remonter, ayant à sa gauche le corps commandé par le général Garibaldi, dans la vallée de la Saône ; *on débloquait Belfort au passage*, et, en appuyant la partie droite de l'armée aux Vosges, on menaçait la base des communications de l'ennemi... »

« Ainsi, commente l'état-major, M. de Freycinet a dit qu'on irait à Dijon, M. de Serres prescrit de remonter la vallée de la Saône, qui passe à 30 km. à l'est de Dijon et s'incline ensuite vers le nord-est. M. de Freycinet a laissé entendre que, de Dijon, il faudrait marcher vers le nord, M. de Serres veut que l'armée appuie sa droite aux Vosges, à près de 100 km. à l'est de la ligne Dijon, Langres, Chaumont. M. de Freycinet a chargé un détachement, le corps Bressolles, de débloquer Belfort, M. de Serres y envoie l'armée principale.

» C'est donc un plan absolument différent du projet Freycinet que prescrivit et fit accepter M. de Serres, et l'on ne saurait méconnaître la grave responsabilité qui devait lui incomber. »

Mais la responsabilité de M. de Serres ne libère pas le général Bourbaki de la sienne. C'était à lui, en effet, comme chargé de l'exécution du plan, à en redresser les fondements insuffisants. L'ouvrage de l'état-major fait ressortir, en effet, que la marche sur les communications allemandes et la levée du siège de Belfort répondaient à des exigences différentes. Il le prouve par le croquis suivant que souligne un intéressant commentaire :



« Si l'armée principale devait prendre comme axe de son mouvement la route Dijon-Langres et au delà vers Chaumont, les troupes de Bressoles, débouchant de Besançon, se trouveraient sur son flanc droit à 75 km. Ou bien celles-ci devront suivre une direction parallèle à celle des troupes de Bourbaki et, par suite, marcher sur Vesoul puis Epinal, et alors elles pousseront à 55 km. à l'ouest de Belfort, sans avoir, par suite, la moindre action sur le corps de siège. Ou bien, elles devront obliquer de 75 km. dans le Nord-Est, pour agir seules contre les troupes d'investissement et alors, se trouvant éloignées de 120 km. de l'armée, elles ne pourront agir de concert avec elle.

» Par contre, si Bourbaki veut coopérer au déblocus de Belfort, il devra, de Dijon à ce point, suivre pendant 130 km., une direction orientée du sud-ouest au nord-est, et qui, par suite, devenant presque parallèle aux lignes de communications allemandes, ne les menace plus en rien.

» En un mot, agir sur ces dernières et débloquer Belfort étaient deux opérations distinctes et difficilement conciliables. Que dans la pensée de l'auteur du plan de campagne, la première mission l'emportât en importance sur la seconde, c'est ce dont on ne saurait douter. Mais que des militaires expérimentés aient justement choisi, entre les deux partis à prendre, le plus dangereux et le plus stérile, puisque la place de Belfort marquait par la vigueur de sa résistance qu'elle n'avait nul besoin de secours, c'est ce qui ne peut s'expliquer que par les circonstances vraiment étranges dans lesquelles fut communiqué et accepté le plan de campagne. »

L'exposé de ces circonstances permet de distinguer une troisième part dans la répartition des responsabilités. Elle appartient à tous les principaux auteurs du drame, car elle trahit de la part d'eux tous, une superficialité qui stupéfie.

M. de Freycinet envoie sa lettre à Gambetta par l'entremise de M. de Serres. Gambetta résiste, mais finalement, cédant à l'insistance de son interlocuteur, il déclare admettre le plan si Bourbaki l'accepte. M. de Serres joint aussitôt Bourbaki à son quartier-général. La conversation dure une demi-heure à peine et M. de Serres peut télégraphier au ministre l'assentiment du général. Comment s'étonner qu'un plan de guerre si vivement bâclé ait laissé une ample marge à l'interprétation, aux malentendus et, finalement, aux mécomptes ?

* * *

On peut différer d'opinion sur la valeur du plan de campagne dans l'Est. On sait que Chanzy, qui fut un des rares généraux français de 1870 capable d'initiative, l'a sévèrement jugé. L'ouvrage de l'état-major français soutient l'avis contraire. Non seulement il en admire la conception, mais il estime qu'un général capable l'eut conduit à chef, même avec les troupes qui composèrent l'armée de Bourbaki. De part et d'autre, le procès est plaidable. Mais un enseignement, surtout, ressort de cette étude : l'attraction néfaste qu'exerce une forteresse sur qui ne s'assimile pas absolument le rôle que les forteresses, en général, doivent jouer.

Belfort n'est pas un exemple isolé. Pendant toute la guerre de 1870, cette attraction s'est manifestée d'une façon désastreuse. Celle de Metz d'abord qui fut, indirectement, une des causes de

Sedan. Puis celle de Paris. Des mois durant, il semble que le sort des armées dépend du déblocus de la capitale. Enfin, celle de Belfort, qui fausse le plan d'action de l'armée de l'Est et la détourne de l'ennemi.

Si l'armée de l'Est avait réussi à intercepter les communications allemandes, elle aurait influé sur l'issue de la guerre bien plus sûrement et plus efficacement qu'une victoire de l'armée de la Loire agissant directement sur le cordon d'investissement de Paris. C'eût été la levée du siège obtenue non sous les murs de la place, mais par la manœuvre en rase campagne. De même, la réussite de l'opération aurait entraîné le déblocus de Belfort sans autre, automatiquement, pour ainsi dire, « sans coup férir » selon l'expression de M. de Freycinet, et comme en application du principe juridique qui veut que l'accessoire suive le sort du principal.

Quittons la guerre franco-allemande. Un exemple plus récent montre la même cause suivie des mêmes effets. L'attraction de Port-Arthur a nui à l'exécution du plan du général Kouropatkine en Mandchourie. L'inutile marche au sud et les défaites de Wafangou ont affaibli l'armée russe et reculé le moment où elle aurait pu entreprendre sa manœuvre

La tâche d'une armée de campagne n'est pas de porter secours aux forteresses, mais de rechercher les forces principales de l'ennemi pour les détruire. Si la forteresse retient à elle partie de ces forces, elle facilite cette tâche; elle remplit une de ses missions essentielles; l'armée de campagne n'a pas à lui demander plus. Cette dernière ne se laissera surtout pas détourner de sa mission qui est la mission décisive; elle ne sera pas l'aide de la forteresse, la forteresse doit être son aide et doit, à cet effet, se suffire à elle-même. Sinon, elle n'est plus pour l'armée qu'une cause de faiblesse.

Voilà ce que n'ont compris ni M. de Serres, ni le général Bourbaki, ni aucun de ceux qui ont exercé l'action supérieure dans l'exécution du mouvement de l'armée de l'Est. Une conception stratégique qui, peut-être, portait en elle de grands résultats, est devenue, par leur faute, un projet avorté et le désastre suprême.

LES MANŒUVRES IMPÉRIALES AUTRICHIENNES

en 1908

(De notre envoyé spécial).

Les manœuvres impériales qui se sont déroulées dans la Hongrie occidentale avaient pour thème de guerre la donnée suivante :

Un adversaire, venant du sud (7e corps), s'est porté avec deux armées, par les marches de Styrie et la Hongrie occidentale, vers le nord, et bloque, sur la rive droite du Danube, la place forte de Vienne ainsi que le débouché du pont de Pressbourg; derrière ces fortifications, la première armée du nord (4e corps) attend l'arrivée de renforts qui s'approchent, pour prendre avec eux l'offensive.

L'adversaire du sud a en outre poussé deux colonnes en avant, qui s'avancent à travers l'ouest de la Hongrie; l'une par Waras-din-Kopreinitz, l'autre par Essegg. Elles forment la troisième armée, qui doit se réunir autour de Capa, et couvrir, entre le Plattensee et le Danube, le flanc des forces principales, arrêtées devant Vienne et Pressbourg.

La colonne de gauche a pu accomplir sa marche en avant sans entrer en contact avec l'ennemi; celle de droite, qui vient d'Es-segg, a vu une division ennemie se retirer devant elle, sans com-battre, dans la direction du nord.

Entre temps, deux importants corps d'armée du nord ont achevé leur mobilisation, à Budapest et à Komoru.

L'objet des manœuvres consistait dans les opérations des deux colonnes du sud, formant la troisième armée (rouge), et de la deuxième armée du nord (bleu).

Le général d'artillerie Fiedler, inspecteur général de l'armée, commandait le parti rouge.

Il avait sous ses ordres le 13e corps, un corps combiné, une division d'infanterie indépendante, la 36e, et la 2e division de

cavalerie, en tout : 69 bataillons, 10 subdivisions de mitrailleuses, 49 escadrons, 31 batteries, 5 compagnies de pionniers.

Le commandant de l'armée bleue était le général inspecteur baron Albori, qui se trouvait à la tête des 4e et 5e corps, d'une division d'infanterie indépendante, la 33e, et d'une division de cavalerie de Landwehr, au total : 68 bataillons, 12 subdivisions de mitrailleuses, 45 escadrons, 31 batteries, 5 compagnies de pionniers.

Les deux armées étaient ainsi de force à peu près égale. Chaque division possédait une escouade de télégraphistes d'infanterie et, en cadre seulement, une ambulance et une colonne de subsistances. Chaque train de corps avait en outre une subdivision de téléphonistes.

Enfin, les deux commandants d'armée disposaient chacun d'un ballon, d'une section de télégraphistes et de deux projecteurs.

L'artillerie était répartie aux divisions, en général sous la forme d'une petite brigade de canons et d'obusiers.

Les unités d'armée dont se composaient les deux partis étaient identiques : 2 corps à 2 divisions, et une division indépendante. Ces manœuvres mettaient sur pied environ 100 000 hommes et 280 bouches à feu.

La situation initiale, au 14 septembre, montrait les deux fractions de l'armée rouge établies sur les deux rives du Plattensee, à environ 70 km. l'une de l'autre.

Dans le parti bleu, les divisions étaient à 25 km. d'intervalle ; la cavalerie avait été jetée en avant, et le front était, en chiffre rond, de 80 km.

La situation des deux chefs de partis était loin d'être agréable, lorsqu'ils prirent, le 14, le commandement de leurs troupes, car ils pouvaient s'attendre à un choc dans le plus bref délai.

Le 15 septembre leur fut accordé pour compléter leurs préparatifs ; le gros des troupes jouit ainsi d'un jour de repos, le parti rouge, parce qu'on supposait pour lui la nécessité d'un rétablissement, le parti bleu, parce que la formation de certaines de ses unités, en particulier du parc des munitions, n'était pas achevée.

Le 15 septembre, au matin, des instructions complémentaires parvinrent aux deux états-majors. Le parti sud était avisé que de nombreuses troupes se rassemblaient à Budapest, contre les-

quelles la troisième armée avait à prendre l'offensive. Le parti nord apprenait que l'aile gauche de l'adversaire était forte de 2 à 3 divisions; il recevait pour mission de refouler ces troupes, ainsi que la 33e division qui se trouvait en arrière d'elles.



ECHELLE : 1 : 2 000 000

Chaque parti avait ainsi une tâche nettement offensive; les décisions énergiques des deux commandants amenèrent, les 16 et 17 septembre, plusieurs rencontres parmi lesquelles il convient spécialement de signaler le plein succès d'une surprise nocturne, opérée par une division du corps combiné (parti

rouge), contre la 33e division indépendante (parti bleu), ainsi que l'attaque, magnifiquement préparée, de la 2e division de cavalerie, à Veszprim, pour permettre à son infanterie de rompre le combat et de prendre une nouvelle position.

Le 18 septembre, le commandant du parti rouge résolut de poursuivre son offensive, en faisant pivoter son aile gauche, tandis que le 13e corps passerait par Veszprim.

L'adversaire chercha également dans l'attaque la solution de la situation, et, avec son aile gauche renforcée, décida d'envelopper l'ennemi au sud et de lui couper toutes ses communications.

Le combat débuta dès l'aube, et fut poussé, aux ailes nord, jusqu'au signal de retraite, sans amener de résultat. Sur l'aile sud, le parti bleu eut d'abord l'avantage, bien que le maréchal Fiedler, sentant le danger, y eût porté sa réserve d'armée ; la division de cavalerie appartenant à cette réserve mit en ligne, en se déployant tout entière, ses canons et ses mitrailleuses, sans parvenir à empêcher les bleus de gagner du terrain et de presser victorieusement les rouges.

Cependant, tandis que ses affaires marchaient si bien sur ce point, le parti bleu voyait son centre gravement compromis; plusieurs bataillons rouges, profitant d'un vide dans le front adverse, y firent irruption et s'avancèrent sur le flanc et dans le dos de la 33e division bleue, qui se vit contrainte à une marche en arrière fort pénible et désastreuse.

C'est dans cette situation, à 9 h. 25 du matin, que le signal de cessation du combat vint, par ordre impérial, mettre fin à la manœuvre ; l'empereur exprima ses remerciements et sa satisfaction à la direction suprême des manœuvres, à la tête de laquelle était l'archiduc François-Ferdinand, et chargea celui-ci d'être son interprète auprès des commandants et des troupes.

Les manœuvres de cette année, comme déjà celles de l'an dernier, ont été conduites d'une façon très rationnelle, en cherchant à se rapprocher, le plus possible, des réalités de la guerre. Elles demandèrent beaucoup d'efforts à la troupe, qui fut favorisée, sans interruption, par un temps frais.

Un obstacle important à la tentative de se placer dans une situation de guerre est l'absence de pertes ; tout calcul qui table sur l'anéantissement de l'adversaire est fragile; celui-ci fait toujours front à nouveau et cherche à bousculer les troupes

qui l'observent, par quoi le vainqueur présumé peut, fort aisément, se trouver en position délicate.

Il ne faut assurément pas enrayer l'initiative hardie des chefs et des troupes : mais si l'on veut maintenir le combat dans des limites raisonnables, il faudra trouver un moyen d'endiguer le zèle dévorant dont certains font preuve.

Le périodique militaire auquel nous empruntons ces considérations sur nos manœuvres, prône l'emploi de « fanions de pertes » et l'augmentation des juges de camp, qu'il voudrait voir s'exercer en permanence à leur mission.

Un autre phénomène, qui impose également aux troupes des fatigues inutiles, et souvent nuit directement à la tactique, est le fait de vouloir à tout prix tourner l'ennemi, et, conséquemment, l'étendue exagérée des fronts. Dans les exercices de division et de corps, déjà, on a remarqué cette extension anormale ; deux faibles divisions, par exemple, occupèrent un front de 14 kilomètres une fois, de 18 une autre, ce qui représenterait, en temps de guerre, un homme et demi ou un homme et un cinquième par pas, et ce qui fait, en temps de manœuvres, à peine un homme par deux ou trois pas.

Le ravitaillement est un autre point très délicat ; c'est là que les trains d'automobiles peuvent rendre des services signalés si l'on a soin, comme cela s'est fait cette année, de les disloquer pour le transport des vivres aux unités, au lieu de les garder aux places d'étapes.

En résumé, nos récentes manœuvres ont démontré plusieurs progrès réjouissants. Les troupes ont supporté de gros efforts et des privations avec une endurance digne d'être relevée, et qui s'est particulièrement démontrée lorsqu'il s'est agi d'attaquer avec élan, après de longues marches, fût-ce même aux dernières heures de la journée. Cet entrain est une preuve réjouissante de la capacité de marche de nos troupes, auxquelles se trouvaient cependant mélangés des réservistes, et de l'intérêt qu'elles portent à nos manœuvres, conduites, comme elles le sont actuellement, avec un souci plus grand de se conformer à la réalité probable.

La cavalerie a travaillé, avec une parfaite compréhension de sa tâche, dans le cadre de l'armée et a beaucoup usé du combat à pied, sans jamais, pour cela, perdre l'occasion d'une chevauchée rapide et courageuse.

L'artillerie a dû, cette fois-ci encore, produire son vieux matériel. On a eu l'impression que l'étendue des fronts de combat comporterait une augmentation de cette arme. Elle a toujours choisi très habilement ses emplacements de tir, et ses mises en batterie se sont continuellement faites à couvert.

Les mitrailleuses, bien que modestement représentées, saisirent souvent l'occasion d'entrer en jeu, spécialement celles de la cavalerie, dont les servants avaient le meilleur air, sous leur nouvel uniforme de campagne.

Celles qui étaient attachées à l'infanterie n'ont pas toujours, dans leur marche en avant, échappé aux critiques ; elles ont eu à occuper certains points importants de la ligne où leurs chevaux de bât couraient moins de danger, et où la disposition des lieux ne permettait le développement du feu que par leur moyen.

Les troupes techniques se sont montrées adroites et agiles dans toutes leurs entreprises.

Les subdivisions de télégraphistes ont fort bien manœuvré; bien que composées en majorité de réservistes, elles ont fourni un travail stupéfiant, que l'on oserait à peine attendre d'elles pour des opérations de plus longue durée.

Pour faciliter le fonctionnement du télégraphe, les états-majors des grandes unités doivent rester, aussi longtemps que possible, aux mêmes endroits, et, pour cela, s'établir de façon à ce que les fluctuations du combat ne les importunent pas. Il n'est pas besoin de beaucoup insister pour démontrer quelle confusion résulte de la fuite d'un commandant d'armée devant l'ennemi, et du fait qu'il reste plusieurs heures introuvable, comme le cas s'est présenté le dernier jour de nos manœuvres.

Les automobiles privées, mises au service des chefs, ont eu un plein succès, et l'on ne saurait plus guère s'en passer. Elles servent à la transmission prompte des ordres, et, grâce à leur rapidité, permettent de rester plus longtemps au centre du service des renseignements, tandis que les marches se poursuivent. Ces automobiles étaient fournies par le corps des automobilistes volontaires, et l'esprit de sacrifice comme la rigoureuse fidélité de ces messieurs est digne de tout éloge.

Les cyclistes ont brillamment fait leurs preuves, non seulement pour le service des rapports et pour la découverte, mais aussi dans des tâches tactiques. Chaque bataillon possédait trois ou quatre cyclistes, dont un seul était attribué au service des

rapports. Les autres étaient réunis en subdivisions, sous le commandement d'officiers, et employés, soit pour des patrouilles, soit pour l'occupation rapide et la mise en état de défense de positions importantes.

La dislocation des troupes, à la fin des manœuvres, s'opéra en majeure partie par chemin de fer; il se produisit à cette occasion toutes sortes de frottements, attribuables pour une part au dressage insuffisant du personnel des chemins de fer. Dans beaucoup d'unités, les réservistes seuls furent ramenés par trains à leurs places de désarmement, tandis que l'armée active faisait le même trajet en deux ou trois journées de marche.

Le Règlement d'exercice pour l'infanterie suisse.

La compagnie.

La compagnie du règlement suisse est la plus petite unité tique composée, pour ainsi dire. Il faut entendre par là qu' ne forme pas un bloc comme la compagnie du règlement mand. Elle est divisée en quatre sections et le règlement pu dire qu'elle est composée de quatre sections. Celle sont ses articulations ; sa manœuvre est constituée par l évolutions.

C'est dire que son chef appartient à la catégorie des offic qui « disposent ». Il n'est plus, comme il l'a été longtemps, officier subalterne. L'organisation militaire le range dans catégorie spéciale, entre l'officier subalterne et l'officier s rieur. Son unité est trop petite pour justifier un commandem supérieur, mais les procédés de direction sont déjà ceux d commandement.

On chercherait vainement dans le règlement un comma ment direct du capitaine à sa troupe. Il énonce des ordres s'adresse donc moins à ses soldats qu'aux chefs de sections.

Il sera avantageux, néanmoins, que les hommes connais les formations et les mouvements habituels qui répondent à ordres. Ils obéiront plus facilement aux signes du chef de tion. Cela n'enlève rien cependant au caractère que revêt ce nier d'un échelon intermédiaire du commandement.

Il appartient naturellement au capitaine de tirer le plus l profit possible de cet intermédiaire. Il doit faire de ses chef sections ses intimes collaborateurs, les animer constammen son exemple et les inspirer de son esprit. Il n'est pas de qui, bien secondés par ses sous-ordres, n'exerce sur la tr une plus réelle et plus profonde influence. Le chef de sec ne possède pas encore, aux yeux du soldat, le prestige l'officier qui a d'autres officiers sous ses ordres, et le c mandant de bataillon est déjà trop éloigné. Le capitaine est ad rablement placé pour acquérir l'autorité sur ses hommes et gner leur confiance. De tous les chefs, il est celui dont on dire avec le plus de vérité que sa troupe vaut ce qu'il vaut.

La compagnie en ordre serré.

La compagnie en ordre serré connaît trois formations : la *ligne*, la *colonne de compagnie*, la *colonne de marche* avec ses dérivés. Ces trois formations sont utilisées pour le rassemblement et pour les mouvements.

Dans la ligne, les quatre sections en ligne sont les unes à côté des autres, à trois pas d'intervalle. A l'aile droite, également à trois pas d'intervalle, et sur deux rangs, les sous-officiers supérieurs, les instrumentistes et l'infirmier, savoir: au premier rang, de la droite à la gauche, le sergent-major et les trois trompettes ; au second rang, le fourrier, l'infirmier et les deux tambours.

Le commandant de compagnie est à cinq pas devant l'intervalle qui sépare les deux sections du centre ou devant le centre de la section du centre si l'effectif réduit de la compagnie oblige à la diviser en trois sections seulement.

Dans la colonne de compagnie les quatre sections sont aussi

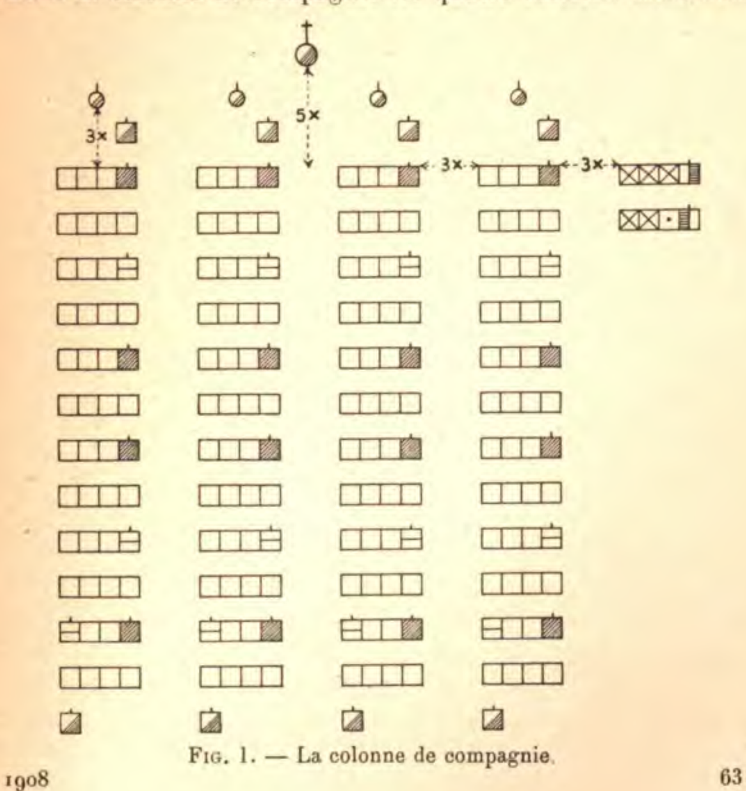


FIG. 1. — La colonne de compagnie.

les unes à côté des autres à trois pas d'intervalle, ma
en colonnes de marche. Le petit état-major de la com
à trois pas d'intervalle des deux rangs de tête. Le
est devant le centre de la compagnie, comme dans
tion en ligne.

Dans les formations de marche — qui sont celles fi
les sections —, les quatre sections sont les unes de
autres sans intervalle. Dans la colonne de marche, vie
premier rang derrière le capitaine, les trompettes, au
les tambours, au troisième, de la droite à la gauche. I
de tête, le sergent-major et le fourrier. Les sections suiv
chefs à la gauche du premier rang. Ils marchent ainsi s
libre de la route. Le sergent de tête de chaque section

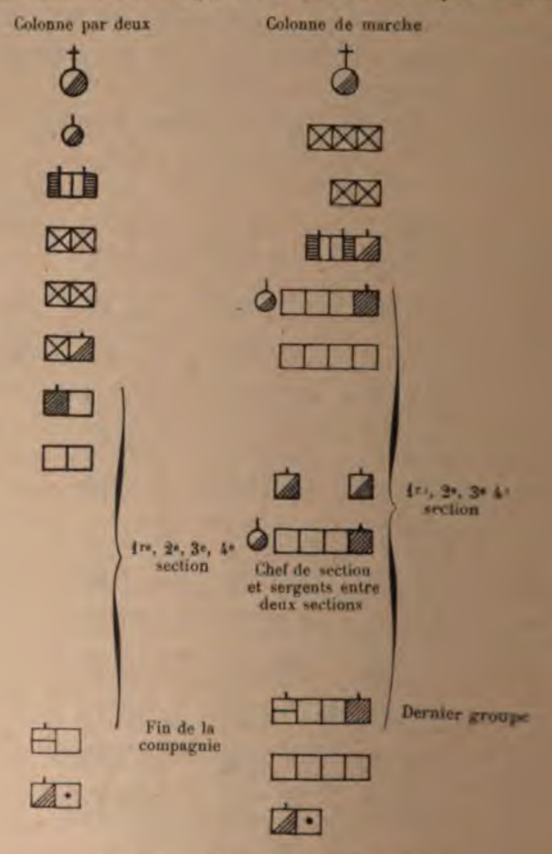


Fig. 2. — Formations de marche.

de tête exceptée) serre à la hauteur du sergent de queue de celle qui précède, de façon à former un seul rang en file creuse. L'infirmier marche en queue de colonne à la droite du dernier sergent.

Dans la colonne par deux, le chef de la section de tête marche derrière le capitaine. Viennent ensuite le sergent-major et le fourrier en premier rang, deux trompettes en deuxième rang, le troisième trompette et un tambour en troisième rang, le sergent de tête de la section de tête et le second tambour en quatrième rang. La section de tête suit[1]. Chaque chef de section marche à la tête de sa section.

Dans les formations où les sections sont accolées, l'alignement de la compagnie se prend en général sur la section de droite, lors du rassemblement. Pendant les mouvements, il se prend, sauf indication contraire, sur la section intérieure de gauche, ou, s'il n'y a que trois sections, sur celle du centre. Cette différence s'explique par le fait que la compagnie arrivant au rassemblement, la section de tête, première en place, forme le plus souvent la droite du dispositif. Les sections s'alignent sur elle au fur et à mesure de leur arrivée. Au contraire, en cours de mouvement, les quatre sections agissent simultanément et l'alignement devient plus aisé s'il est pris sur le centre.

Lors du premier rassemblement, les sections sont numérotées de la droite à la gauche. Elles conserveront leur numéro, mais celui-ci ne leur impose pas un rang immuable dans les formations de la compagnie. Il est une simple désignation, pouvant être remplacée par d'autres ; le nom du chef sera la plus courante. Les sections sont interchangeables. Le capitaine les place à son gré, suivant l'emploi qu'il en veut faire. A cet égard, la personnalité du chef sera parfois un motif déterminant. Dans l'instruction de la compagnie en ordre serré, de fréquents changements de l'ordre des sections contribueront à rendre l'unité plus souple.

D'autre part, la persistance du numéro permet au chef de compagnie qui veut économiser des paroles et du temps de convenir avec ses chefs de sections qu'à défaut d'indication contraire, les sections se rassembleront dans l'ordre de leurs numé-

[1] Le graphique du règlement ci-dessus reproduit indique la colonne par deux formée par le flanc, non par files rompues (V. livr. de juillet 1908, p. 555).

ros, de la droite à la gauche dans les formations accolées, de la tête à la queue dans la formation de marche.

Les formations indiquées ci-dessus sont les formations fondamentales de la compagnie. Leur énumération par le règlement n'a cependant rien de limitatif ; elles ne sont pas exclusives de toute autre qu'un chef de compagnie pourrait considérer comme avantageuse dans tel cas donné. De ce que le règlement ne prévoit la section en ligne que dans la compagnie en ligne, il ne faut pas conclure que le chef de compagnie ne puisse pas les former en ligne les unes derrière les autres, comme le comportait la colonne par sections d'autrefois ; et de ce que la colonne de compagnie forme les quatre sections accolées par le flanc, il ne faudrait pas conclure à l'interdiction de former deux colonnes accolées de deux sections chacune. Le capitaine est absolument libre de jongler avec ses sections et de les disposer au mieux des situations dans lesquelles la compagnie peut se trouver. C'est affaire à lui de formuler des ordres suffisamment clairs pour obtenir immédiatement de ses sous-ordres le dispositif qu'il désire. La seule chose qu'a voulu le règlement, c'est de fixer un minimum de formations qui répondissent à la majorité des cas, et simplifier ainsi le plus possible ses exigences.

La compagnie en ligne sera la formation la moins fréquente. On l'emploiera cependant quand il faudra diminuer la profondeur pour se masquer ou s'abriter derrière un obstacle bas et long, une haie, un mur.

La colonne de compagnie sera fréquemment utilisée. Elle masse la compagnie sur un petit rectangle d'une vingtaine de mètres de front et d'une douzaine de profondeur, et la tient prête à se mouvoir facilement en tout sens et à disloquer rapidement ses sections. Hors ou à l'abri du feu ennemi, elle constitue une bonne formation d'attente, un rassemblement en vue de la manœuvre.

Quant aux formations de marche, elles sont le meilleur mode de rassemblement avant un départ sur route. Elles assurent la mise en mouvement instantanée et simultanée de tous les éléments de la colonne sans aucune évolution préliminaire.

Quoique le chef de compagnie procède le plus souvent par le moyen d'ordres, rien ne l'empêche de commander directement sa troupe s'il l'estime préférable. Tout commandant quelconque y est autorisé. Il suffit que son unité soit dans une formation

qui lui permette de se faire entendre ou voir de tous. Un capitaine qui désire remettre sa troupe en mains en lui faisant exécuter les mouvements du dressage, par exemple, ou qui veut faire exercer la marche, est aussi fondé à user des commandements directs que le chef de section. Il appliquera alors les prescriptions prévues pour l'instruction de la section.

A relever, à ce propos, le § 168 du règlement qui prescrit que les mouvements latéraux (par le flanc) s'exécutent en colonne de marche ou en colonne par deux. Ce paragraphe sous-entend, cela va sans dire, la compagnie en ligne. Si elle est en colonne de compagnie, l'opération logique est la conversion par groupes la compagnie marchant alors par sections en ligne les unes derrière les autres. On procèdera de même pour la compagnie rassemblée en colonne de marche qui sera formée alors en ligne sans intervalle de sections. Mais ce sera un cas exceptionnel.

Le paragraphe suivant, § 169, intéresse la compagnie en ligne et la colonne de compagnie. Pendant le mouvement, les changements de direction se font, dans ces formations-là, de la façon la plus simple. Le chef de compagnie indique d'un mot ou d'un signe de la main la nouvelle direction; la section de direction se conforme à l'indication et les autres sections se joignent au mouvement.

De pied ferme, le changement de direction s'appelle un changement de front. Il exige un peu plus de façons. Il est clair que vu le faible intervalle qui sépare les sections, il ne serait pas possible à la section de direction qui est au centre de changer de front dans la colonne de compagnie sans que sa tête ou sa queue ne troublât une des sections voisines. Il faudrait en outre que les sections qui sont du côté du pivot prîssent l'alignement en reculant, ce qui est malcommode. Cet inconvénient serait plus sensible encore pour la compagnie en ligne. Il faut donc choisir comme base du changement la section du pivot. Elle prend le nouveau front, puis, à l'ordre du capitaine, les autres sections s'alignent sur elle.

Les changements de formations ne sont pas plus compliqués:

Le commandant de compagnie ordonne la nouvelle formation, le front ou la direction. En cas de besoin, il indique également l'ordre ou la place des sections ainsi que l'allure.

Les sections se rendent, par le plus court chemin, à leur place dans la nouvelle formation. (170)

PASSAGE DE LA LIGNE A LA COLONNE DE COMPAGNIE ET INVERSÉMENT.

Le chef de compagnie ordonne par exemple :

Sur la section de droite, en colonne de compagnie. Les ch de section ordonnent : *En colonne de marche. — A moi.* E mouvement s'effectue selon fig. 3.

Si le chef de compagnie n'indique aucune section de base, c qu'il sous-entend celle du règlement, la section intérieure gauche ; le mouvement s'exécute selon fig. 4.

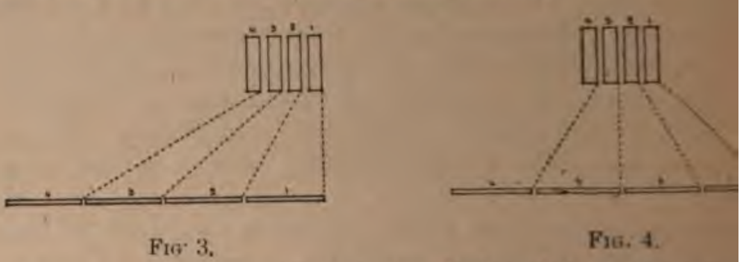


Fig. 3. Fig. 4.

Inversément, si l'on veut passer de la colonne de compa à la ligne, les chefs de section espacent d'abord les têtes colonnes de la longueur du front de la section puis comman la mise en ligne (fig. 5.)

Le chef de compagnie joint un changement de direction au sage de la ligne à la colonne de compagnie : *En colonne de pagnie, direction le toit rouge, en avant à gauche* (fig. 6).

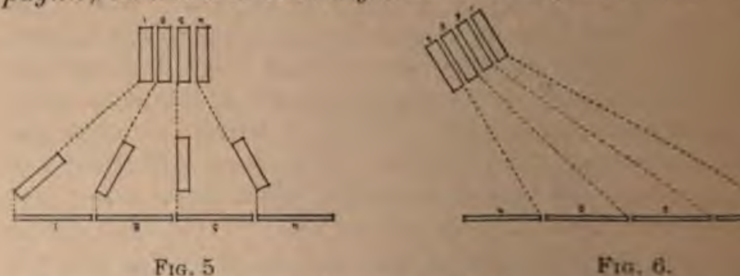


Fig. 5 Fig. 6.

Rien n'empêche non plus les chefs de section de part gauche en tête : « *Par groupes, rompez à gauche. — Ma A moi.* — Mais le plus simple est encore de garder la droi tête. On arrive ainsi à supprimer tout commandement, les mes s'accoutumant à former sans autre la colonne de m sur le signe du chef de section. L'ordre du chef de comp leur a servi d'avertissement.

Pendant le mouvement, les sections de tête ralentissent

marche jusqu'à ce que les autres soient parvenues à leur hauteur. Si le chef de compagnie veut un mouvement accéléré, il ordonne le pas gymnastique aux sections d'arrière.

Le chef de la compagnie accompagne le changement de formation et de direction d'un changement de l'ordre des sections : *En colonne de compagnie, direction la maison blanche, à droite*, 3. 1. 4. 2 (fig. 7).

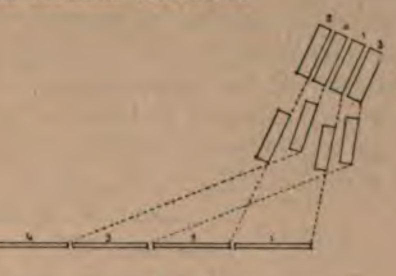


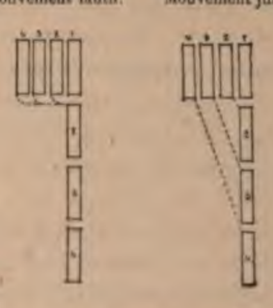
Fig. 7.

On pourrait multiplier les exemples.

De pied ferme, les changements de formations, comme le plus souvent les changements de front, s'opéreront le plus rapidement et le plus aisément en rompant les rangs et en les reformant dans la nouvelle formation ou sur le nouveau front. Les chefs de section se portent sur l'emplacement que devront occuper leurs sections ; elles se rassemblent, face au chef, dans la formation qu'il indique.

PASSAGE D'UNE FORMATION DE MARCHE A LA LIGNE OU A LA COLONNE DE COMPAGNIE OU INVERSÉMENT.

Les passages de la ligne à la colonne de compagnie et vice et versa ne sont pas fréquents ; dans le terrain, la ligne est une formation trop exceptionnelle. Les changements de formation s'effectueront plutôt depuis la colonne de marche pour former la colonne de compagnie et inversément[1]. Le § 171 devient applicable :



Pour passer d'une formation de marche à la ligne ou à la colonne de compagnie, les sections d'arrière, pour éviter les à-coups, quittent de suite la colonne pour se rendre à leur nouvel emplacement.

Cette disposition vise le cas ordinaire où la nouvelle formation est prise dans la direction de marche sur la section de tête. Le chef de

[1] Pour simplifier, il ne sera question que de la colonne de marche. Les changements depuis la colonne par deux à la colonne par un s'effectueront de la même manière.

compagnie ordonnera, par exemple: *A gauche, en lign à gauche, en colonne de compagnie.* Dans l'un et l cas, les sections n'attendront pas, pour déboiter et se cher de la colonne de marche, que celle qui précède ait son emplacement; elles déboiteront immédiatement et gagn directement leur emplacement.

Si la compagnie doit former la ligne, les chefs de section nent leur direction de façon à gagner l'espace de mise en

Former la ligne ou la colonne de compagnie à la droite la gauche de la section de tête par l'échel ment successif n'est pas le procédé le plus ex tif. On gagne un peu de temps en intervert l'ordre des sections de façon à diminuer le des plus éloignées. Admettons la colonn marche avec les sections par ordre de nu Le chef de compagnie ordonnera, par exemple *colonne de compagnie sur la section de tête à droite, 3 à gauche.* Le mouvement sera ce la fig. 8.



FIG. 8.

Les sections déboiteront alternativement des deux côtés colonne et trouvant chacune le champ libre devant elle, les à- seront impossibles. En outre, le chef de compagnie s'accout rechercher l'évolution la plus rapide, excellente habitude q deviendra précieuse lorsqu'il devra préparer le déploieme sa compagnie et surtout lorsque, commandant de bataillon régiment, il ordonnera le déploiement de ces plus grands tifs. A ce moment, le gain réalisé par les unités d'arrière s trajet latéral et par l'unité entière sur le temps de son dé ment ne sera pas de quelques secondes seulement, mais durée suffisante souvent pour qu'un succès puisse en dépe Le chef de compagnie sera donc sage en s'appliquant dé débuts à respecter le principe qui engage pour un déploie sur le front, à diriger sur les ailes les éléments de tête et centre les éléments d'arrière. Dans le cas présent du passa la colonne de marche à la colonne de compagnie, la conséq extrême du principe sera la constitution suivante de la co de compagnie (fig. 9, évolution par la droite):

Mais en l'absence d'une distance entre les sections da colonne de marche on se heurte ici au risque des à-coups. L de compagnie sera sollicité à transiger avec les rigueur principe.

Si le changement de formation est accompagné d'un changement de direction, la colonne de compagnie sera constituée le plus simplement par le déboitement des sections dans la direction indiquée, la section de queue se trouvant au pivot, la section de tête à l'aile marchante (fig. 10).

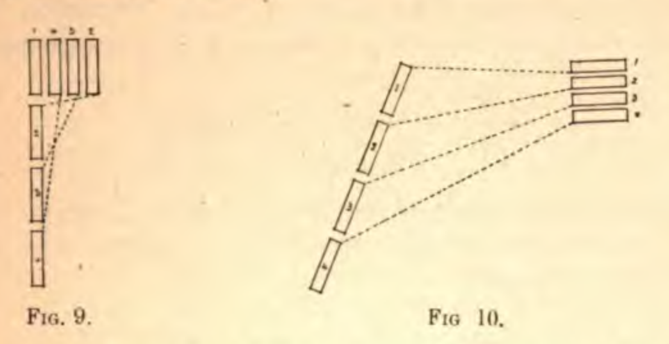


Fig. 9. Fig 10.

Il n'y a pas lieu d'insister sur le rétablissement de la colonne de marche depuis la colonne de compagnie. S'il n'y a aucune déviation quelconque, aucune route à emprunter à droite ou à gauche du dispositif, le chef de compagnie n'a aucun motif de former sa colonne de marche sur une section plutôt que sur une autre. Si, au contraire, une des sections suit déjà la route destinée à la colonne de marche, ou s'en trouve la plus rapprochée, cette section deviendra logiquement celle de tête derrière laquelle le chef de compagnie échelonnera les autres. Le changement de direction coïncide-t-il avec un changement de formation, l'échelonnement se fera sur la section du pivot (fig. 11).

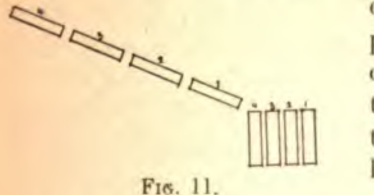


Fig. 11.

Tous ces changements s'effectuent d'après les mêmes procédés si l'on passe d'une formation de marche à la ligne au lieu de la colonne de compagnie et inversément. Il ne s'y ajoute que la mise en ligne ou le ploiement de leurs sections par les chefs de section.

Pour le passage à la ligne, l'application pédante du règlement exigerait que le chef de compagnie ordonnât : *Compagnie en ligne, face à la cavalerie à gauche*. Sur quoi chaque chef de section commanderait : *Par groupe tournez à gauche. — Marche! — Halte!* puis rectifierait les intervalles de trois pas entre les

sections et ouvrirait le feu. Pendant ce temps, la cavalerie sur les fantassins.

Mieux vaudra que le capitaine oublie sa haute situati chef disposant, qu'il commande directement à tout son mo conversion par groupes, qu'il commande directement au feu et qu'il « se fiche » de l'intervalle entre les sections pédants se voileront la face, mais la cavalerie sera repous

Les règlements étrangers [1].

Allemagne.

La compagnie allemande sur pied de guerre compte ciers, 20 sous-officiers, 4 instrumentistes, 4 soldats du tr infirmiers, 226 soldats.

Légende.

Chef de compagnie.	Chef de groupe.
compagnie.	App. de distances.
Chef de section.	I^r rang.
Sergent major.	2e rang.
Sous Off. g. de droite.	Clairon.
Sous Off. g. de gauche	Tambour.

Le règlement connaît la compagnie en ligne, la colon compagnie, la colonne par sections, la colonne par demi-se la colonne par groupe et la colonne de marche.

La *compagnie en ligne* est la formation constitutive. R blée en ligne, la compagnie est divisée en groupes de files, en partant de l'aile droite. Avec ces groupes, on trois sections; lorsque le nombre des files n'est pas divisil trois, une section est plus forte ou plus faible que les Les sections de plus de trois groupes sont divisées en sections.

Dans la compagnie en ligne, les trois sections sont a sans intervalle, le chef de section dans le rang.

La *colonne de compagnie* est une formation analogue du règlement suisse. Les trois sections en colonnes par g

Les figures sont la copie exacte de celles des règlements.

sont accolées; le front est de neuf pas comptés de file de droite à file de droite. Les chefs de sections sont à quatre pas en avant de leur section; le chef de compagnie à vingt pas devant le centre de la compagnie. Les clairons et tambours sont en queue des sections (fig. 12).

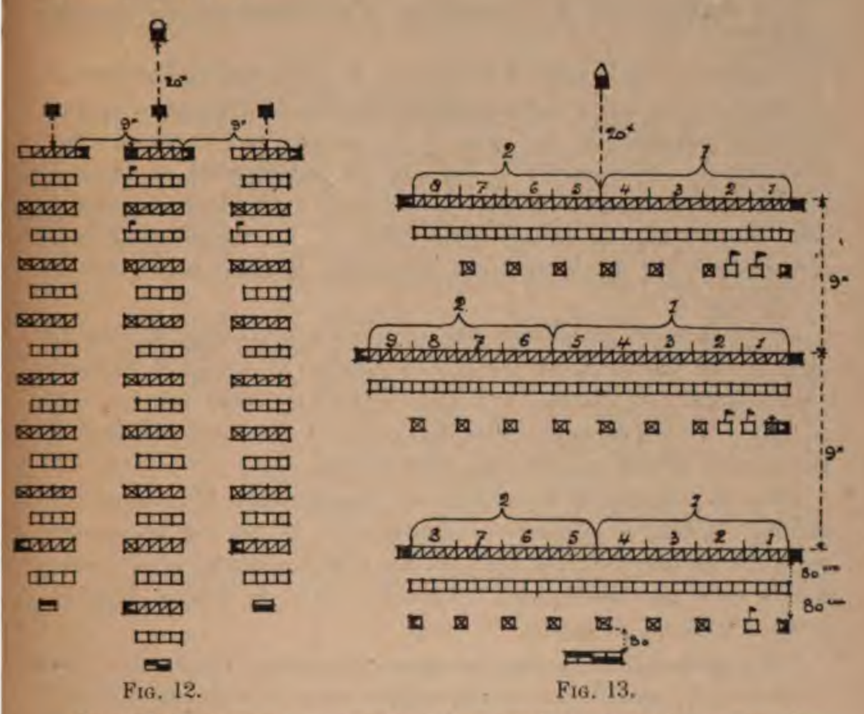


Fig. 12. Fig. 13.

Dans la *colonne par sections*, les sections sont les unes derrière les autres à neuf pas de distance de premier rang à premier rang. Le chef de compagnie est à vingt pas devant le centre; les chefs de sections collés à la droite du premier rang de leurs sections (fig. 13).

Pour la *colonne par groupes* et la *colonne de marche*, nous renvoyons au chapitre de la section [1].

A moins d'ordre contraire, l'alignement est pris à droite; mais il y a une série d'exceptions: dans la marche de front de la compagnie en ligne, l'alignement est pris sur le chef de la section du centre; dans la colonne de compagnie en marche et

1 Livraison de juillet, p. 558.

dans la colonne par sections, qui a fait à droite par grou sur la section du centre ; dans la marche oblique, du côté lequel on marche ; par deux (compagnie en ligne ayant fa droite ou à gauche), du côté du chef de section ; dans les c gements de direction, du côté de l'aile marchante.

Les changements de formations s'exécutent au comma ment.

Le passage de la ligne à la colonne de compagnie (*Kompa Kolonne — Formiert !*) est analogue à celui du règlement su Pour le passage de la ligne à la colonne par sections (*Kolonne — Formiert !*) la section du milieu reste en pla rectifie l'alignement ; la section de droite se place au ce celle de gauche à la queue de la colonne. Le changement être effectué sur une section des ailes (*Zug Kolonne rechts (li — Formiert !*)

Le passage de la colonne par sections à la colonne de co gnie se fait par la droite ou par la gauche (*Kompagnie Kol rechts (links) — Formiert !*). Les sections rompent par gro (à droite ou à gauche) ; celles du centre et de queue vienne placer à la droite (gauche) de celle de tête.

Pour le passage de la colonne de compagnie à la colonne groupes (*Gruppen Kolonne — Formiert !*) la section du ce continue sa marche ; les sections des ailes s'arrêtent pour la défiler celle du centre, puis la suivent, celle de droite d'al celle de gauche en queue.

S'il y a changement de direction (*Gruppen Kolonne re (links) — Formiert !*) la section placée du côté indiqué pren tête de la colonne.

Le règlement prescrit encore le passage de la colonne sections à la colonne par demi-sections ou par groupes et de la colonne par demi-sections à la colonne par groupes marchant et de pied ferme. Les changements s'exécutent, d'a les mêmes principes, par la droite ou par la gauche.

Le passage à la colonne de marche ne se fait que depu colonne par groupes, à l'ordre de *Marschordnung !* Les gro serrent à distance de rang à l'intérieur des demi-sections. serre-files, les tambours et les clairons, les infirmiers se pla par quatre dans les intervalles qui se sont formés.

Un chapitre des déploiements prescrit les commandement les mouvements pour le passage des diverses colonnes colonnes plus larges et à la compagnie en ligne. Si ce dépl

ment doit se faire dans une nouvelle direction, il convient d'ordonner celle-ci avant le déploiement. Les deux opérations sont successives.

AUTRICHE.

La compagnie autrichienne sur pied de guerre compte 4 officiers, 19 sous-officiers, 4 instrumentistes, 4 pionniers, 4 infirmiers, et 195 soldats. Elle est divisée en quatre sections.

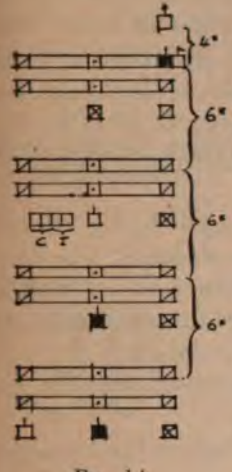


FIG. 14.

Outre la colonne de marche, le règlement connaît deux formations : la *ligne déployée* et la *colonne*. La colonne est la formation de rassemblement (fig. 14). C'est une colonne par sections ; celles-ci sont en ligne les unes derrière les autres, à six pas comptés depuis le premier rang. Le chef de la section de tête occupe la place du numéro 1 du premier rang. Les autres chefs de section sont derrière le centre de leur section. Le chef de compagnie se place à quatre pas devant le chef de la première section.

Afin de réduire la profondeur de la formation, le règlement autorise la colonne par demi-compagnies. C'est la colonne par pelotons du règlement suisse de 1890.

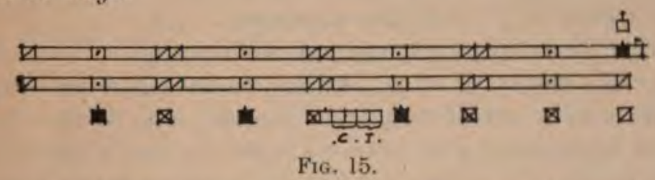


FIG. 15.

La ligne déployée (fig. 15) est la compagnie en ligne du règlement suisse, les quatre sections en ligne les unes à côté des autres mais sans intervalle. Chef de compagnie et chefs de section conservent les places qu'ils occupent dans la colonne.

Les prescriptions pour les changements de formations sont assez exactement celles du règlement suisse de 1876.

Légende.
Chef de compagnie.
" Section.
Porte drapeau.
Sergent-major.
Sous-Off. serrefile.
Chef de groupe.
File du centre.
Instrumentistes (C. Clairon.
(T. Tambour.

Le passage de la ligne déployée à la colonne s'opère comm
suit :

Le chef de compagnie avertit : *Kolonne vorwärts!*

Les chefs des 1re, 3e et 4e sections font doubler les files
côté de la 2e section.

Le chef de compagnie commande : *Kompagnie — Marsc*

La 2e section formera la tête de la colonne et deviendra ai
la 1re. Elle se porte en avant ou dans la direction indiquée
le chef de compagnie jusqu'à ce que celui-ci commande : *1. Z*
Halt! Les autres sections gagnent leurs places derrière celle
tête, savoir la 1re d'abord qui devient la 2e, puis la 3e et la
Dès qu'elles sont couvertes, leurs chefs rétablissent le front
commandent halte.

Si la colonne est formée de pied ferme les chefs des 1re,
et 4e sections, après avoir commandé le doublement des
comme ci-dessus font déboiter leurs têtes de section en arrière
front. Au commandement de *Marsch!* du chef de compagnie
sections gagnent leurs emplacements dans la colonne.

Celle-ci peut être formée d'une manière analogue, à droite
à gauche, sur les sections extérieures.

Le passage de la colonne à la ligne déployée s'effectu
comme suit :

Le chef de compagnie avertit *Aufmarschieren!*

Sur commandement de leurs chefs, la 2e section double les
face à droite, les 3e et 4e face à gauche.

Le chef de compagnie commande : *Marsch!*

Les chefs des 2e, 3e et 4e sections conduisent leurs secti
par une marche parallèle au front jusqu'à ce qu'ils aient ga
l'espace nécessaire à leur mise en ligne. Ils commandent a
Links (Rechts) Front! et s'alignent sur la section de tête demeu
en place.

Le déploiement peut avoir lieu aussi à la droite ou à la g
che de la section de tête. En marche, on opère de la même faç

S'il y a changement de front ou de direction, le règlem
autrichien, comme l'allemand, prescrit de procéder à ce ch
gement préalablement au déploiement ou au ploiement.

La base de l'alignement est indiquée par le chef de c
pagnie.

Belgique.

Il est intéressant de signaler le règlement belge parce qu'il diffère à maints égards de ceux des autres armées.

La compagnie belge sur pied de guerre compte 4 officiers, 21 sous-officiers, 3 clairons, 236 soldats.

Elle est divisée en trois pelotons, eux mêmes subdivisés en deux sections. Le peloton est commandé par un lieutenant ou un sous-lieutenant, la section par un sergent.
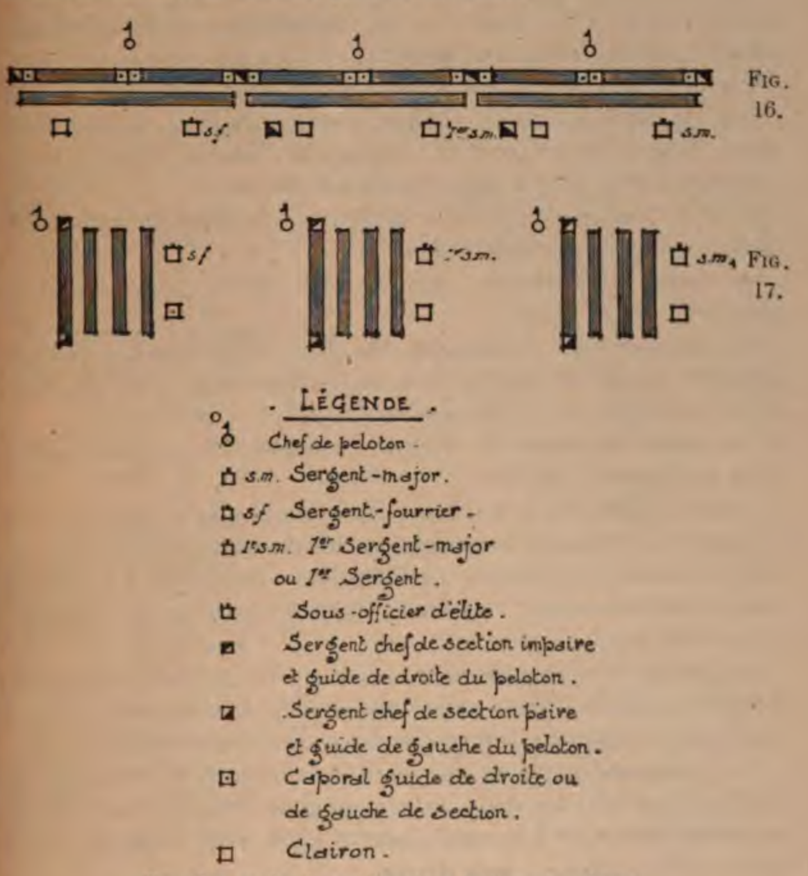


Fig. 16 et 17. La ligne déployée et la ligne de pelotons.

Les commandements sont ceux des anciens règlements français. Pour former la colonne de marche qui s'obtient, comme en Autriche, par le doublement des files, on commande : *Par le*

flanc droit (gauche) — Droite (gauche)! Pour faire convers colonne, on commande : *Par file à gauche (droite) —* *che!* Etc.

Les formations par la ligne sont la *ligne déployée* (fig. 16)— tons en ligne les uns à côté des autres, sans intervalle —; la *de pelotons* (fig. 17) — peloton par le flanc les uns à côt autres — ; la *ligne de sections* — dans chaque peloton sections par le flanc, l'une à côté de l'autre.

Les formations par le flanc sont la colonne par le flan quatre (colonne de route ou de manœuvre), la colonn pelotons et la colonne par sections.

La formation de rassemblement est la ligne déployée.

Les évolutions pour le passage d'une formation à une sont, naturellement, assez compliquées. Les examiner conduirait trop loin. Deux exemples suffiront.

Pour le passage de la ligne déployée à la ligne de pel chef de compagnie commande :

1. *Ligne de pelotons, par le flanc droit (gauche)* *Marche!*

Au premier commandement, les chefs de pelotons se devant le centre de leur peloton et commandent : *Par le* *droit (gauche), par file à gauche (droite)!*

Au commandement de *Marche!* chaque peloton part flanc et converse par file.

La compagnie étant en ligne déployée, il s'agit de for colonne par pelotons sans changement de direction. Adr que la colonne soit formée sur le peloton de droite. Le compagnie commande : 1. *Par la gauche rompez la com* — 2. *Marche!*

Au premier commandement, les chefs de pelotons se devant le centre de leur peloton. Ceux des deuxième et tr pelotons préviennent leur subdivision de raccourcir le pa

Au commandement de *Marche!* le peloton de droite c droit devant lui ; les deux autres pelotons obliquent à dr commandement de leur chef aussitôt qu'ils sont dépassés peloton qui marche à leur droite.

Ils commandent ensuite : *En avant — Marche!* de que le peloton cesse d'obliquer à l'instant où son guide d arrive dans la direction du guide du peloton précédent.

Le règlement recommande de rompre la compagnie de

rence sur le peloton du centre : le peloton de droite entre alors le premier dans la colonne.

En résumé, ces évolutions rappellent avec plus de minutie celles des règlements suisses de 1876. Elles paraissent répondre difficilement aux exigences du combat moderne.

Espagne.

(153 à 179).

Le règlement espagnol est actuellement le dernier en date. Il a été promulgué le 18 août 1908. A ce titre, il peut être intéressant de l'examiner.

La compagnie espagnole sur pied de guerre, compte quatre officiers, 18 sous-officiers, 1 caporal porte-fanion, 2 sapeurs-ordonnances, 3 clairons, 1 tambour, et un nombre de soldats

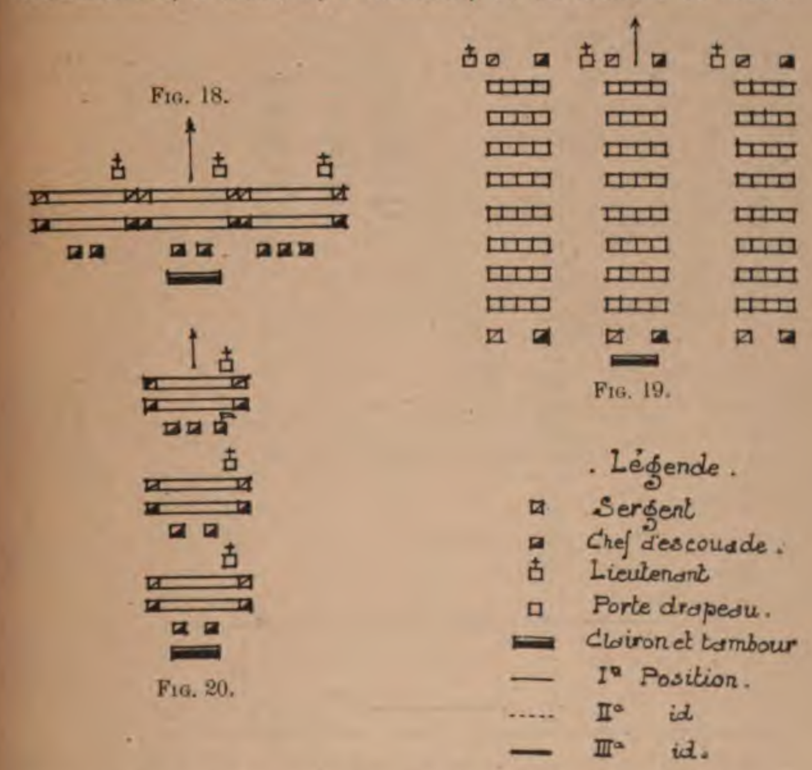


Fig. 18.

Fig. 19.

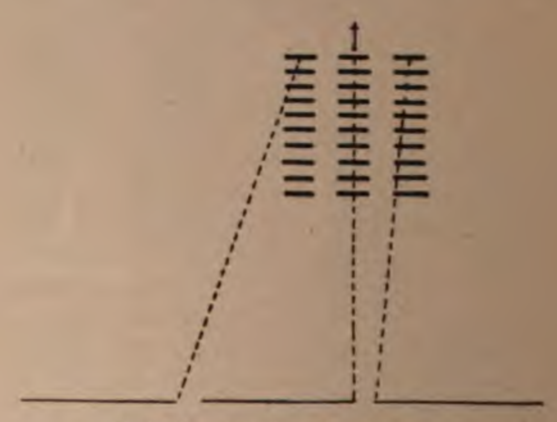
Fig. 20.

non exactement déterminé par la loi. On peut admettre, toutefois, que l'effectif moyen serait, en cas de mobilisation, de 250 hommes. Ce chiffre est celui qui ressort des prescriptions

concernant la mobilisation des bataillons des places du nord l'Afrique, les seuls qui soient constamment prêts à entrer campagne; les unités doivent compter de 1000 à 1100 homm

La compagnie est divisée en trois sections, la section quatre escouades, ces dernières commandées chacune par caporal. Les formations sont, outre la colonne de mar (*Columna de à cuatro*), la ligne (*Linea*) (fig. 18) — la ligne colonne par quatre. (*Linea de columnas de à cuatro*) (fig. — et la colonne (*Columna*), qui est, comme dans le règlem autrichien, une colonne par sections (fig. 20).

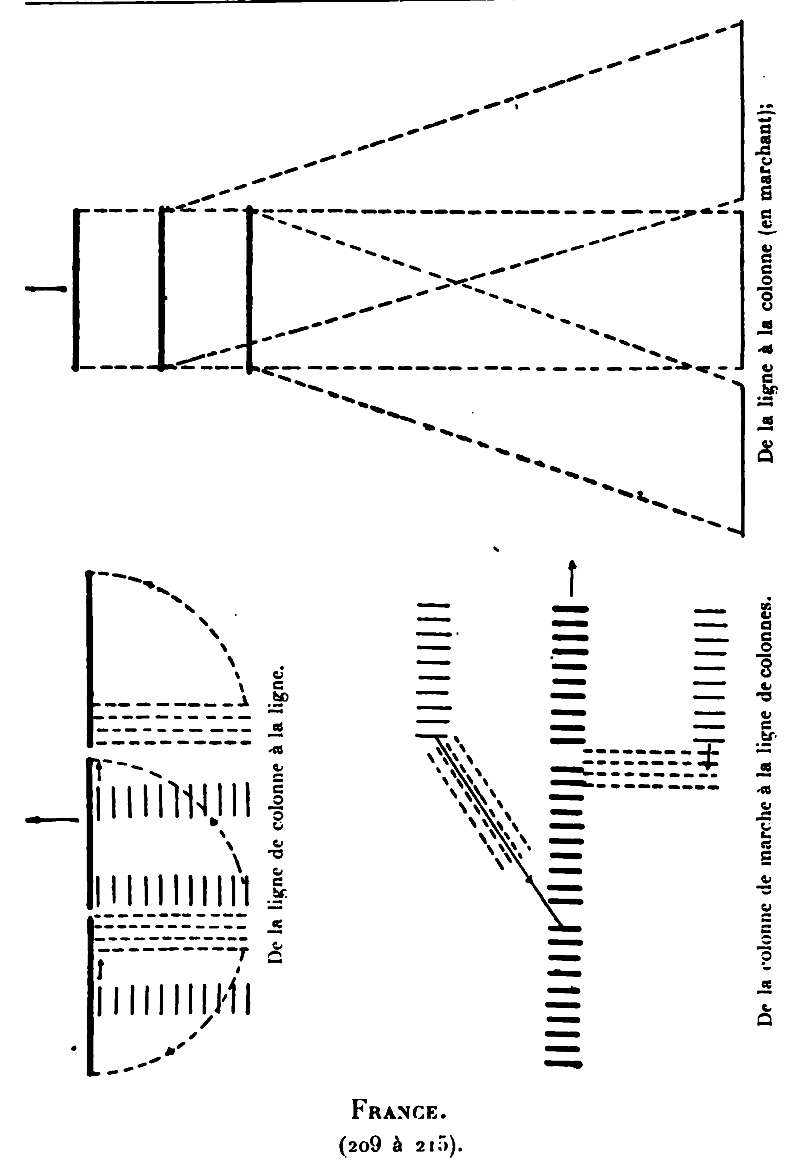
Les changements de formations ont lieu au commandeme dans la règle, sur la section du centre ou sur la section de tê Les figures ci-après donnent quelques exemples de changemen



De la ligne à la ligne de colonnes.



De la ligne à la colonne (sur place).



FRANCE.

(209 à 215).

La compagnie française sur pied de guerre compte 4 officiers, 3 sous-officiers et caporaux, 4 instrumentistes, 2 infirmiers et 218 oldats. Elle est divisée en quatre sections. Les formations sont :

La colonne par quatre. — Les sections par quatre sont placées les unes derrière les autres à quatre pas de distance.

La colonne de compagnie. — Les sections en ligne sur deux rangs sont placées les unes derrière les autres à six pas de distance.

La ligne de sections par quatre. — Les sections en colonne par quatre sont placées à la même hauteur, à quatre pas environ.

La ligne déployée. — Les sections en ligne sur deux rangs sont placées les unes à côté des autres, sur le même alignement à deux pas d'intervalle.

Le capitaine se tient habituellement devant la section de base ou devant celle de tête.

Les alignements sont pris du côté de l'unité qui a été désignée comme base.

Le rassemblement a lieu dans la formation indiquée par le chef.

La compagnie passe d'une formation à une autre dans toutes les directions. Le chef indique dans le commandement préparatoire la formation à prendre, le front, les distances. Exemple : *Ligne de sections par quatre, face au bois — Marche.*

Si la formation doit être prise sur place, il prévient l'unité de base qu'elle ne doit pas bouger ; il fait faire préalablement demi-tour si, exceptionnellement, elle doit être prise face en arrière.

Au commandement de *Marche*, l'unité de base se conforme aux indications données ; les unités subordonnées sont conduites à la place qu'elles doivent occuper au commandement de leurs chefs et à l'aide des mouvements réguliers les plus simples.

A moins d'indications contraires dans les déplacements, l'unité qui suit immédiatement l'unité de tête se place toujours à sa droite et les autres à sa gauche. Dans les ploiements en colonne, l'unité ou les unités qui sont à la droite de l'unité de base se placent toujours immédiatement derrière elle.

Japon.

(120 à 153).

La compagnie japonaise est divisée en trois sections. Outre la colonne par quatre, le règlement connaît deux formations :

La *ligne déployée*, semblable à la ligne du règlement allemand et qui est prise pour les parades et les évolutions. Le règlement prévoit même des conversions de la compagnie en ligne déployée.

La *colonne de compagnie* qui est une colonne par sections à huit pas de distance comptés à partir du premier rang. Cette colonne peut être formée sur l'une ou l'autre des sections d'aile, la section la plus rapprochée de celle de base se plaçant immédiatement derrière. Mais dans la formation normale, la deuxième section est en tête, la première au centre, la troisième en queue.

La prise de cette formation, depuis la ligne déployée s'exécute comme suit, au commandement de : *Colonne de compagnie — Formez !*

La section du centre ne bouge pas. Celles des ailes font respectivement à droite et à gauche, et gagnent leurs emplacements par les lignes les plus courtes sans se former par quatre.

Si la colonne de compagnie marche par le flanc on obtient une formation analogue à celle que le règlement suisse appelle la colonne de compagnie.

A signaler encore le passage de la colonne par quatre à la colonne de compagnie. Il s'exécute dans une direction donnée en déployant successivement les sections. Dans ce but, on indique l'endroit où devra s'arrêter la section de tête, puis on commande : *Rassemblement en colonne de compagnie*. Chaque section fait, au commandement de son chef, les mouvements nécessaires.

Les autres changements de formation s'exécutent d'après les principes du règlement allemand et autres règlements analogues.

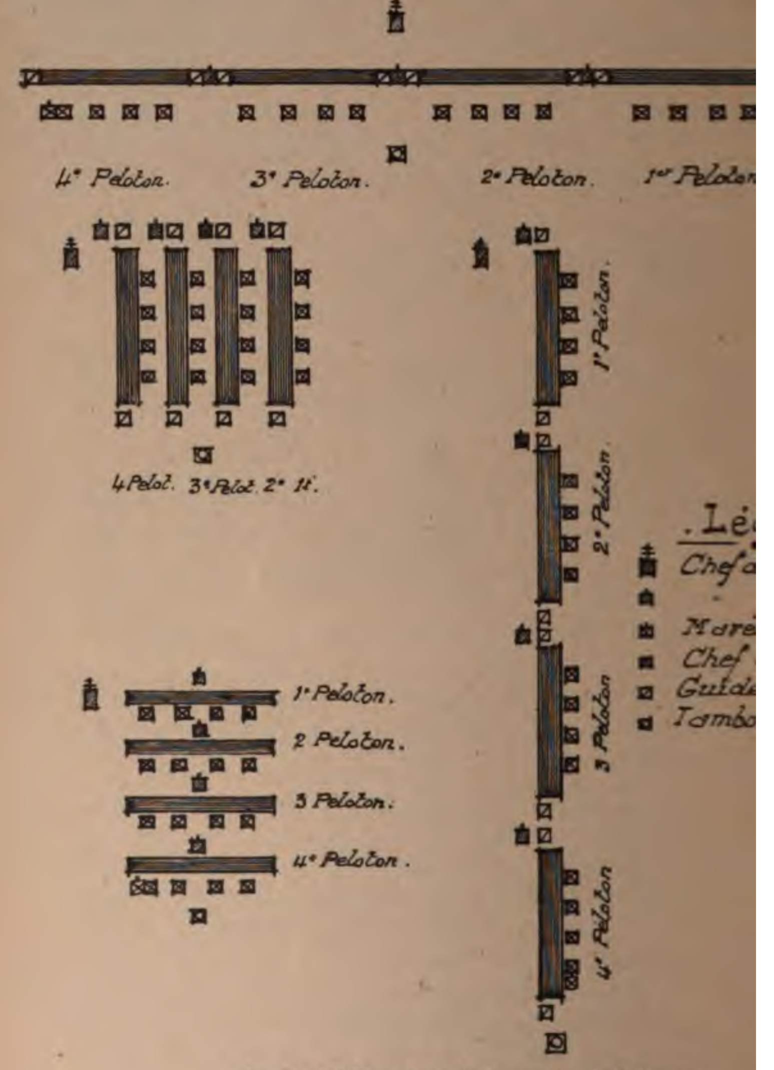
ITALIE.

(94 à 117).

Sur le pied de guerre, la compagnie italienne est forte de 5 officiers, 17 sous-officiers et 180 hommes. Elle est formée à quatre sections *(plotoni)*, subdivisés eux-mêmes en quatre escouades. Les formations sont les suivantes (dans l'ordre indiqué par le réglement) : La compagnie *en sections accolées (coi plotoni affiancati)*, formation analogue à la colonne de compagnie suisse ; *ligne de flanc (linea di fianco)*, qui est la colonne de marche ; la *colonne (colonna)*, qui est la colonne par sections ; la *ligne (linea)*, qui est la compagnie en ligne.

Les chefs d'escouade sont toujours hors rang, à droite, dans les formations par le flanc, en serre-files dans les formations en

ligne. Les guides de pelotons passent en tête et en qu
les formations par le flanc, à droite et à gauche du



Les quatre formations de la compagnie italienne.

rang dans les formations en ligne. Le *maréchal (ma*
qui est le sous-officier supérieur de la compagnie, remp
chef de section absent, est placé à l'extrême-gauche.

La compagnie manœuvre dans toutes les formations réglementaires, avec intervalles et distances entres les sections fixés à la volonté du chef. A moins d'ordre contraire, quand la compagnie passe de la *linea di fianco* à la formation *coi plotoni affiancati* ou à la ligne, la 2e section se place à la droite de celle de tête, les autres à la gauche. Le passage de la première de ces formations à la colonne s'exécute au commandement de : *Sections en ligne à gauche (à droite) — Marche* ; ou, successivement à celui de : *Section de tête en ligne à gauche (à droite).* Pour former la colonne perpendiculairement à la direction de marche, on commande : *Section de tête front à droite (à gauche).* La section de tête exécute le mouvement et les suivantes vont, successivement se placer derrière elle à la distance ordonnée par le chef de compagnie. Pour passer de la ligne à la ligne de sections accolées, on commande : *Les sections accolées par le flanc droit (ou gauche)* (sur la 3e section, ou sur la section de droite ou sur la section de gauche). Etc., etc.

Des commandements sont fixés pour tous les passages d'une formation à une autre.

F. Feyler, lieut.-col.

Sur la construction de canons contre ballons

(Planches XXII à XXVI)

Les récents succès des ballons dirigeables rendent plus urgent la recherche de moyens aptes à combattre ces engins en cas de guerre.

Les types les plus perfectionnés de dirigeables possèdent une vitesse, une mobilité et un rayon d'action tels qu'il paraît impossible de les faire poursuivre au loin par des pièces d'artillerie sur automobiles ou autres moyens de locomotion rapides. A la vérité, les ballons captifs conserveront probablement leur importance, à côté des dirigeables, surtout dans la guerre de forteresse et de position ; ces ballons-là ne sauraient se soustraire par la fuite au tir des canons. Mais la poursuite des dirigeables n'est possible que par d'autres dirigeables. Aussi songe-t-on déjà à équiper les aéronats de moyens propres à détruire leurs semblables.

En attendant, il ne peut être question que de mettre rapidement en batterie, en un lieu approprié d'une zone de surveillance restreinte, des canons destinés à combattre les dirigeables dont on aurait appris ou dont on soupçonnerait l'apparition.

Une première question se pose. Des pièces d'un usage ainsi réduit seront-elles à même de rendre des services? On peut admettre que oui.

Dès l'ouverture des hostilités sur terre et sur mer, les dirigeables auront pour tâche de déterminer, dans la région de concentration, les points de débarquement des troupes par chemin de fer, ou, dans le cas d'une expédition d'outre-mer, les points de débarquement sur la côte, et d'observer ce qui se passe dans les fortifications de la frontière et des côtes, ainsi que dans les ports. Les lieux de traversée des fleuves dans les régions limitrophes et les voies principales de navigation seront aussi soumis à l'observation des ballons.

Dans la suite des opérations, ce sera les mouvements de concentration et les directions de marche des colonnes et des

flottes, surtout aux ailes, qu'ils surveilleront. Avant, pendant ou même après le combat, ils observeront l'extension des ailes, la composition et l'emplacement des réserves, les positions d'artillerie défilées, les ouvrages de fortification passagère, etc.

Ce sont donc, en général, des terrains d'une étendue limitée qu'il importe de mettre à l'abri des dirigeables, terrains qui, dans la guerre de forteresse ou de position, pourront être plus limités encore. Il suffira, dans ces conditions, de répartir un nombre suffisant de canons aux endroits opportuns : points de débarquement et régions limitrophes, ponts, embouchures et écluses des voies navigables, places fortes, points d'appui côtiers et navals, établissements militaires importants, etc. Pendant les opérations, ces pièces devraient être affectées aux colonnes de marche principales, surtout sur les ailes et derrière celles-ci, aux grands corps de cavalerie et, sur mer, aux grands bâtiments, de préférence aux croiseurs.

Une fois en place, les canons chercheront à détruire l'aéronat ou, du moins, à le mettre en fuite ou à le tenir à une distance et une altitude telles que la reconnaissance lui soit rendue impossible ou incertaine, ce qui constituerait dejà un succès essentiel. Pour reconnaître avec sûreté, du haut d'un dirigeable, la force et la composition des colonnes de route dans des conditions de visibilité moyennement favorable, la distance doit rester inférieure à 10 km., avec une hauteur d'ascension de 1500 m. au plus. D'après le Règlement allemand sur le service en campagne, le ballon captif ne peut prétendre à reconnaître au delà de 7 km. que dans des conditions exceptionnellement favorables. Si le dirigeable s'est soustrait au tir d'une des pièces, et continue l'observation dans un autre rayon, il appartient aux canons de ce rayon de le combattre.

La lutte par le canon étant ainsi admise, reste à examiner la question de construction.

Quelles propriétés particulières les canons destinés au tir contre dirigeables doivent-ils posséder ?

Le feu de l'infanterie est impropre à la lutte tant en raison de sa portée limitée qu'en raison de l'impuissance des petites balles. Même les canons actuellement en service sont insuffisants.

La difficulté du tir contre dirigeables réside dans leur faculté de modifier à tout moment leur direction et leur altitude, et dans leur vitesse de translation considérable. Le ballon Zeppelin,

par exemple, se meut à raison de 15 m. par seconde. D'a
part, les dangers que court le dirigeable résident dans ses di
sions, dans la fragilité et la vulnérabilité de ses œuvres v
et dans les risques d'explosion.

Les canons contre aéronats ont donc besoin en premier
d'un champ de tir latéral illimité et d'un champ de tir ve
très étendu.

La condition du pointage rapide dans toutes les direc
sera remplie de la manière la plus parfaite par un affût à
central, du type employé dans l'artillerie de côte et de bord
affût de ce genre pourra être fixé à l'aide de boulons sur
automobile, sur le pont des navires ou sur d'autres bases
Par contre, si l'on veut d'un affût sur roues qui puisse
être chargé sur une automobile ou traîné par elle à des al
lentes ou par des chevaux attelés à un avant-train ordinai
faut des dispositions spéciales pour rendre possibles les ch
ments rapides de direction, telles par exemple, des fusées
sieu articulées qui, pour le tir, sont tournées avec les rou
côté de la bouche. Dans ce cas le pointage exact en dire
est obtenu, comme d'ordinaire, par le déplacement de l
supérieur sur l'affût inférieur, la direction approximative
donnée en faisant osciller la pièce entière autour d'un piv
la bêche de crosse.

La vitesse à exiger pour le pointage en direction devra
basée sur une vitesse de translation du dirigeable d'au n
15 m. par seconde et sur une distance d'environ 2000 m., c
exige au moins une variation de pointage de 7 ou 8 millie
ou d'un demi-degré environ, par seconde.

Le champ de tir vertical devra être porté tout au moins à
pour permettre d'atteindre l'aéronat se trouvant à courte dis
et à une altitude considérable. Afin d'assurer au canon t
sous des angles très grands une amplitude de recul suffis
sans qu'il faille soulever la culasse dans une position cons
de chargement, opération qui prend du temps, on disposer
tourillons tout près ou même au-dessous de la culasse. Un
positif équilibreur servira alors à compenser la prépondé
avant.

Un affût à pivot central fixé sur une automobile doit avoi
hauteur de genouillère très réduite, afin d'économiser du p
Dans ce cas, il convient de faire usage du système à recul

férentiel (lancée en avant préalable du canon sur l'affût, suivie du recul après le départ du coup), conjointement avec les tourillons à la culasse.

Vu la nécessité d'assurer au canon une vitesse de translation considérable et de transporter en même temps un approvisionnement suffisant en munitions, il conviendra de ne pas dépasser le calibre et le poids de projectile usuels dans l'artillerie de campagne, ou même de rester au-dessous. Le poids et la longueur des cartouches permettent alors une rapidité de tir suffisante contre le but très mobile, ainsi que le chargement sous les grands angles, malgré la faible hauteur de genouillère. Dans le cas de canons installés à bord, où les restrictions susmentionnées ne s'imposent pas, il y aura avantage à choisir un calibre plus gros et un poids de projectile plus élevé, afin d'avoir une portée et une efficacité supérieures.

Les exigences de portée étendue et de bonne justesse de tir sous tous les angles, malgré les conditions atmosphériques variables des trajectoires élevées, rendent indispensables des trajectoires très tendues, des vitesses initiales très considérables, et des bouches à feu longues. On réalisera de cette manière, même aux grandes distances, des durées de trajet modérées, et l'on conservera la possibilité d'atteindre l'objectif extrêmement mobile. Dans le même but, il faut user de tous les moyens capables d'accroître la vitesse de tir, en adoptant, d'une part, un système de fermeture assurant automatiquement l'ouverture et la fermeture de la culasse et, le tir une fois réglé, la mise de feu (ou, dans le cas des canons à recul différentiel, le déclanchement de la bouche à feu pour son mouvement en avant), d'autre part, un dispositif de mire convenant aux conditions du cas, en combinaison avec un télémètre.

Ces conditions où se trouvent les canons contre dirigeables consistent en ceci que dans le tir sur des objectifs situés à une altitude considérable au-dessus de l'horizon de la pièce, en d'autres mots, dans le tir à grand angle de site, la distance au but ne peut être employée directement pour le réglage de la hausse; il faut, au contraire, à mesure que l'angle de site augmente, diminuer progressivement la hausse qui correspondrait à la distance. A cet effet, il faudrait prévoir dans les Tables de tir une colonne spéciale qu'on consulterait pour chaque coup. On peut cependant s'affranchir des Tables d organisant

convenablement le télémètre ou le dispositif de mire même. décrira plus loin, en détail, un dispositif de ce genre, tel q est adapté aux canons Krupp pour le tir contre ballons. Eu ég à la grande mobilité du dirigeable, le pointeur devra avoir p seule fonction de le suivre dans les trois sens avec sa lunett visée, en actionnant les volants de pointage en hauteur et direction, de manière à maintenir la ligne de mire sur le l Un autre servant réglera la hausse d'après les indications l'officier dirigeant le tir ; ce servant observera également le par une lunette d'observation pouvant être accouplée à la lun de visée.

Finalement, il faut examiner la question des projectiles. peut attendre des effets décisifs soit d'une forte fuite de ga la suite d'une perforation suffisante de l'enveloppe, soit, en ticulier, d'une inflammation du gaz, soit, enfin, d'un domm au moteur, aux hélices, aux plans stabilisateurs ou aux au parties vitales fragiles, parmi lesquelles il faut ranger les b nets des systèmes semi-rigide et non rigide.

L'enveloppe, ordinairement en étoffe double caoutchoutée, traversée par les balles de shrapnel et les éclats conservant vitesse restante suffisante, mais on n'obtient que de petites dé rures rectilignes dont la plupart se referment par suite de tension de l'enveloppe. Le danger des fuites est donc faible p le dirigeable, surtout si le ballon est cloisonné, ou s'il est usage des ballons multiples renfermés dans une carcasse mé lique commune. Ce danger croîtrait, il est vrai, si un obus d gros calibre venait à traverser le ballon ; un tel obus serait a à même de produire des effets décisifs contre les organes mé liques, qui seront en général en aluminium. Le maximum d'e serait obtenu si l'on réussissait à faire éclater un obus bris à l'intérieur du ballon même. Dans ce but, il faudrait une fu assez sensible pour fonctionner par suite de sa rencontre a l'enveloppe. On pourrait aussi songer à enflammer le gaz, sans é tement du projectile, au moyen d'une réaction chimique produite le gaz hydrogène par une matière portée par la tête du project

L'observation du tir contre le but fugitif est d'une importa capitale. Dans le tir de projectiles ordinaires à fusée à temps faudrait deux observateurs latéraux. Il y a lieu de remarqu d'ailleurs, que la fusée doit être indépendante des influen atmosphériques qui varient beaucoup pour les trajectoires élevé

cette condition ne peut être remplie que par des fusées mécaniques, et non par des fusées fusantes.

Une observation sûre des coups, depuis l'emplacement de la pièce, donc sans observateurs latéraux, qui exigent beaucoup de temps, ne peut se faire qu'à l'aide de projectiles observables déjà pendant leur trajet. On reviendra, plus loin, sur ces « projectiles fumigènes ».

Le transport des munitions devra s'effectuer par les mêmes automobiles que pour le transport de la pièce. Les sièges devront être disposés en conséquence. Dans le cas de pièces sur affût à roues, le transport de la pièce et des munitions sera possible aussi à l'aide d'un avant-train ordinaire. De telles pièces peuvent alors, en plus de leur mission spéciale, être employées comme pièces de campagne ordinaires, mais à portée et à rapidité de tir spécialement grandes. Les pièces de calibre plus gros, sur affût à pivot central monté sur automobile, pourraient, accessoirement, servir de pièces légères dans la guerre de forteresse et de position ; celles installées sur les navires feraient fonction d'artillerie légère de bord.

Les planches XXII à XXV montrent deux types de canons contre ballons, construits par la maison Krupp d'après les principes exposés.

Las planches XXII à XXIV représentent un canon de 6,5 cm. L/35 sur affût de campagne.

Les fusées d'essieu sont articulées au corps et peuvent, avec les roues, être tournées vers l'avant jusqu'à ce que leurs axes prolongés se croisent au-dessus du centre de rotation de la bêche de crosse. Les fusées d'essieu peuvent être immobilisées par des chevilles tant dans la position de route que dans celle de tir. Le mécanisme pour le déplacement latéral de l'affût entier sur le sol est commandé, à l'aide d'un volant, par le pointeur assis sur son siège. Des changements de direction d'une étendue considérable seront exécutés le plus vite en agissant sur les rais, après désembrayage de l'engrenage relatif. Les faibles corrections en direction (jusqu'à $3\,{}^1/_2{}^\circ$ de chaque côté) peuvent être effectuées par le pointeur en faisant pivoter l'affût supérieur sur l'affût inférieur.

Le report en arrière des tourillons jusqu'à la culasse permet d'atteindre, avec le système à long recul constant, une inclinaison maximum de la bouche à feu de 60°.

L'équilibreur à ressort, qui entoure la vis de pointage en hauteur, est logé dans une boîte protectrice.

Le frein de recul, avec récupérateur à ressort, est du type employé d'ordinaire pour les canons de campagne. La fermeture automatique, à mise de feu automatique facultative, est également semblable au mécanisme correspondant des canons de campagne.

La culasse se fermant automatiquement après l'introduction de la cartouche, celle-ci est empêchée de glisser en arrière, même sous les plus grands angles ; la main du chargeur est écartée, sans pouvoir être pincée, par le coin vertical ascendant.

Le dispositif de mire est organisé sur la base des principes exposés plus haut. Au-dessous du tambour de la hausse se trouve la lunette de visée, à oculaire latéral, pour le pointeur ; au-dessus, la lunette d'observation, à oculaire placé en arrière et en haut, pour le régleur de hausse. L'oculaire de la lunette d'observation peut être tourné dans le plan vertical, à mesure que l'angle de tir grandit.

Le régleur de hausse met la hausse à distance (ou à l'angle) et à la dérive commandées, élimine l'influence d'une inclinaison de l'essieu en faisant osciller la hausse jusqu'à ce que la bulle du niveau correspondant soit entre ses repères, et observe la direction du coup.

La détermination de la distance du but et de la hausse correspondante, ainsi que l'observation du coup en hauteur se font à l'aide du télémètre. Le bâti cylindrique de celui-ci porte une lunette d'observation avec oculaire pouvant être tourné dans le plan vertical, tout comme celui du dispositif de mire.

Le dispositif breveté pour trouver la hausse correspondant à une distance et un angle de site donné est le suivant :

Les relations entre la distance du but et l'angle de site sont représentées sur un tambour par des courbes indiquant les hausses correspondantes. Chaque courbe est désignée en millièmes (ou mètres). Ce tambour est monté, mobile autour d'un axe commun, dans le bâti du télémètre. Quand la lunette est pointée sur le but, le tambour se déplace par rapport au bâti d'une quantité correspondant à l'angle de site. Après avoir lu la distance du but sur le télémètre, on amène un index mobile le long d'une graduation du bâti, en regard de la division qui correspond à la distance du but. La courbe sur laquelle l'index

pointe alors, ou bien sa position entre deux courbes, indique directement la hausse à donner.

La pièce en batterie, dépourvue de bouclier, a le poids usuel des canons de campagne. Elle lance un projectile de 4 kg à la vitesse initiale de 620 m. En fait de projectiles, on a prévu des « obus fumigènes » renfermant une matière fumigène, enflammée par une fusée pendant le trajet. La fumée et les flammes sortant de trous latéraux rendent la trajectoire visible même dans l'obscurité. La perte de poids due à la combustion progressive de la composition fumigène est tellement faible qu'elle n'influe guère sur la trajectoire. Le projectile fumigène peut être organisé soit pour agir comme coup plein, soit pour détoner au moyen d'une seconde fusée, assez sensible pour fonctionner par suite de sa rencontre avec l'enveloppe du ballon. On a aussi expérimenté un projectile destiné à mettre le feu au ballon à l'aide d'une réaction chimique produite sur l'hydrogène par une matière portée par la tête du projectile.

Le 17 février 1908, au polygone de Meppen, on a tiré avec une pièce du type décrit ci-dessus, des projectiles fumigènes destinés à agir, par atteinte directe, sur deux petits ballons captifs sphériques, d'un diamètre d'environ 3 m. La distance était d'environ 1600 m., la longueur du câble d'environ 300 m. Un vent très violent jeta les ballons de-ci de-là et les maintint à une hauteur variant entre 60 et peu de mètres au-dessus du sol. Le pointage et le tir eurent donc lieu dans des conditions très difficiles, d'où la conséquence que l'un des ballons ne fut atteint que par le cinquième coup, et l'autre par le deuxième coup. Ils s'abattirent immédiatement. Malgré le ciel brumeux, les trajectoires des projectiles fumigènes purent être très bien observées en hauteur depuis un emplacement situé à peu de mètres de la pièce (Pl. XXV).

L'officier dirigeant le tir peut donc se tenir, avec le télémètre, à peu de distance de la pièce et observer de là la trajectoire des projectiles de ce genre simultanément en hauteur et en direction.

Le 7 avril 1908, on tira avec la même pièce contre le plan horizontal d'abord 3 coups en tir ordinaire, puis 5 coups en tir rapide en 8 secondes. Ici également, les trajectoires de tous les projectiles purent être observées jusqu'au point de chute (à environ 5600 mètres).

La planche XXV représente un canon de 7,5 cm. L/35
affût à pivot central monté sur automobile.

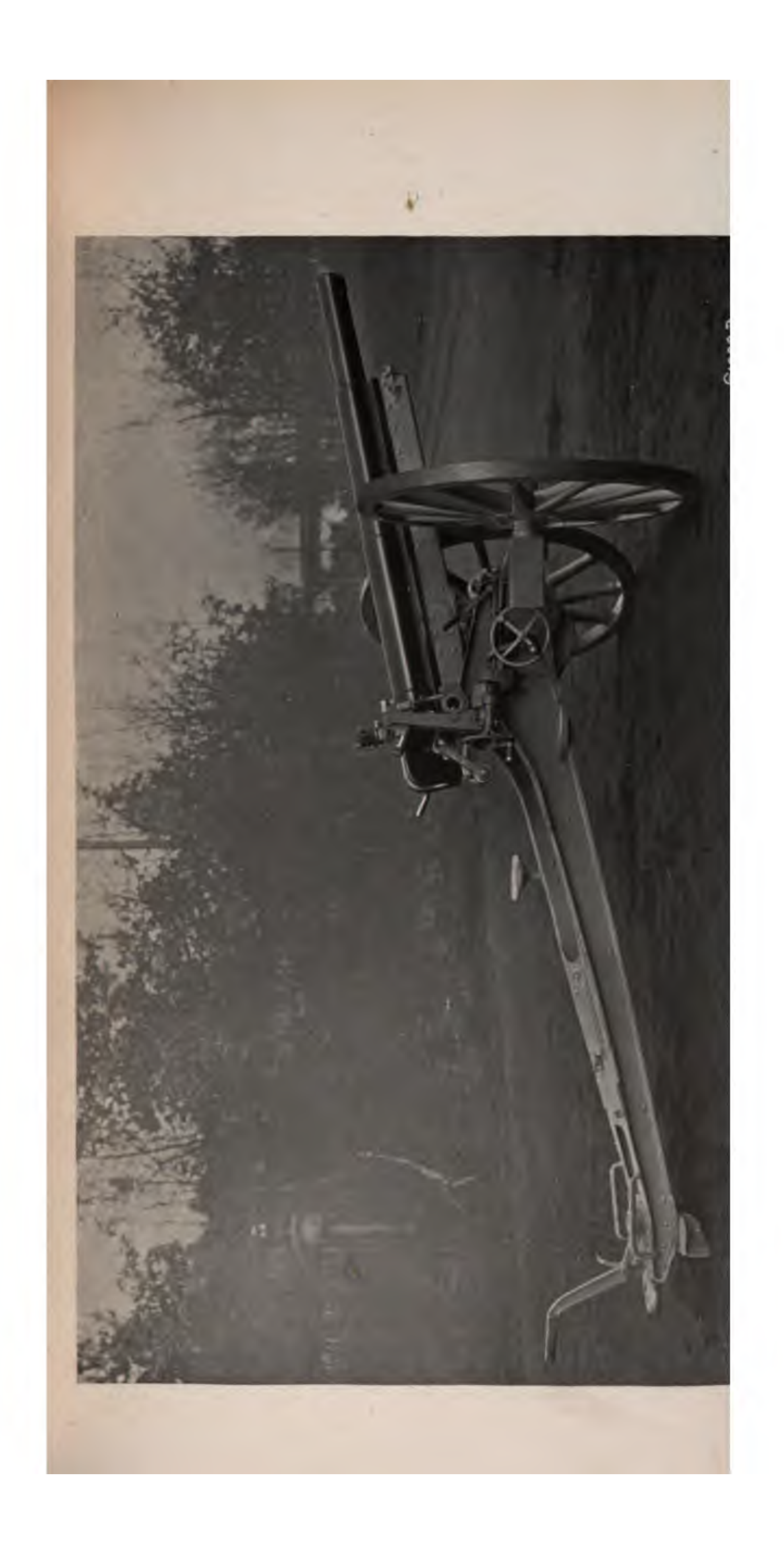
Pour réduire la fatigue imposée à la substruction, la piè
été construite d'après le principe du « recul différentiel ».
dessus de la bouche à feu se trouve un récupérateur à a
piston étanche ; il n'y a pas de frein hydraulique. Dans la p
tion de route, le récupérateur se trouve sous pression, prêt p
le tir, contrairement à ce qui se passe avec les canons à r
différentiel de la construction habituelle. Le canon chargé
verrou qui maintient la bouche à feu en arrière est retiré
à la main (feu coup par coup), soit automatiquement par l'a
de la fermeture de culasse automatique (tir rapide). La bo
à feu libérée est lancée en avant par la détente de l'air, le
part automatiquement, dès que la bouche à feu a parcouru
course déterminée, et l'énergie de recul ramène la bouche
en arrière et recharge le récupérateur. Le treuil de mis
recul, disposé du côté gauche, n'est employé qu'en cas de
Pour le cas où un raté se produirait, on a de même prévu
la bouche à feu un dispositif servant à absorber la force viv
la lancée en avant.

Par cette disposition, conjointement avec les tourillons p
rieurs, on a réalisé une hauteur de genouillère très faible.
culasse s'abaisse très peu, même sous l'angle maximum (
La hauteur de genouillère a pu, par conséquent, être gardée a
faible qu'un chargement commode le permet.

L'affût supérieur tourne dans le plan horizontal, avec
rapidité satisfaisant à toutes les exigences, sur un roulem
billes prévu sur la sellette. Le berceau avec la bouche à
oscille très vite dans le plan vertical, en se déplaçant le lon
deux secteurs dentés portés par l'affût supérieur. L'équilib
pour la prépondérance avant est logé dans la sellette.

L'organisation du dispositif de mire, du télémètre et des m
tions est sensiblement la même que pour tous les canons de 7,5
sur affût de campagne. Le projectile du poids de 6,5 kg.
lancé à la vitesse initiale d'environ 650 mètres.

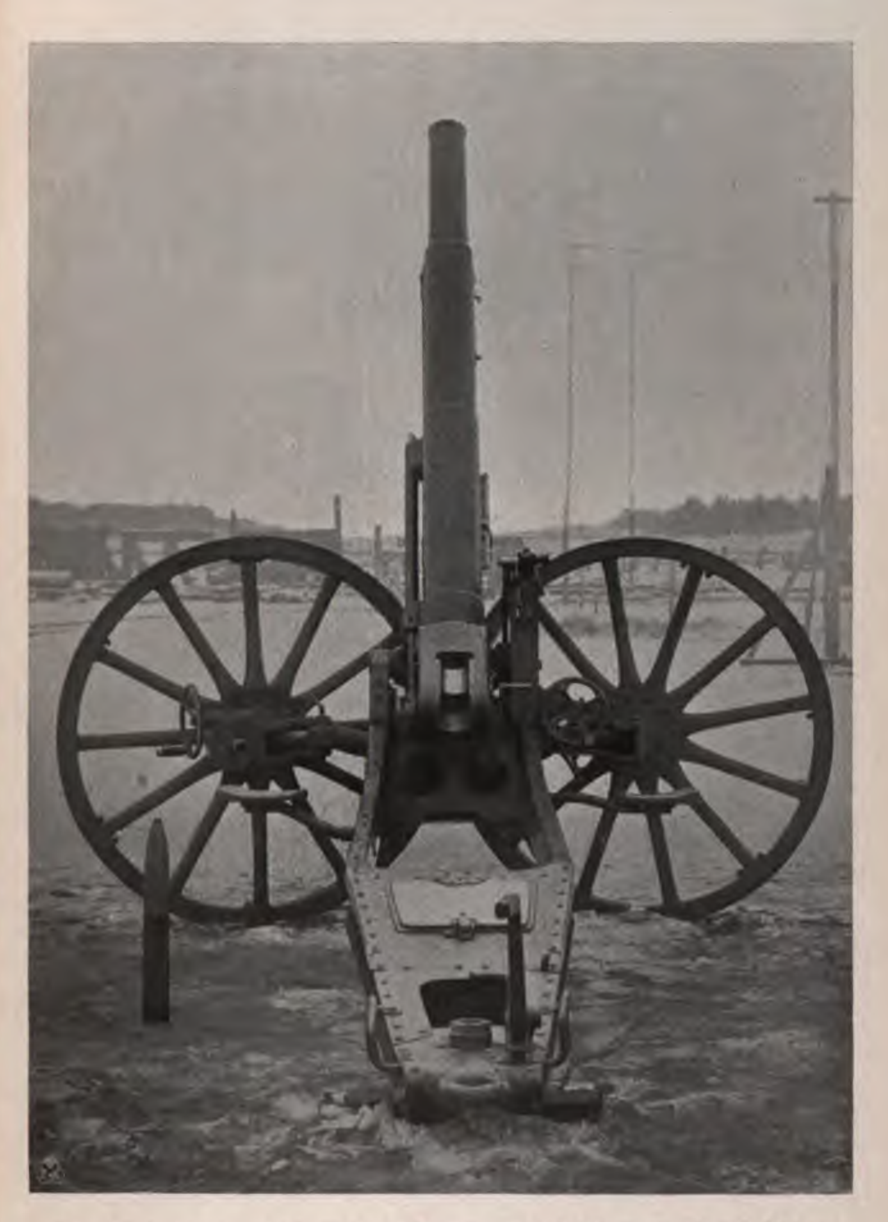
Un canon de bord de 10,5 cm. L/35 a été construit d'a
les mêmes principes. La base plus résistante permet ic
réaliser une puissance notablement supérieure ; le poids du
jectile est d'environ 18 kg., tandis que la vitesse initiale
d'environ 700 mètres.





Canon de 6,5 cm. L/35 système Krupp, pour le tir contre les ballons, sur affût de campagne.





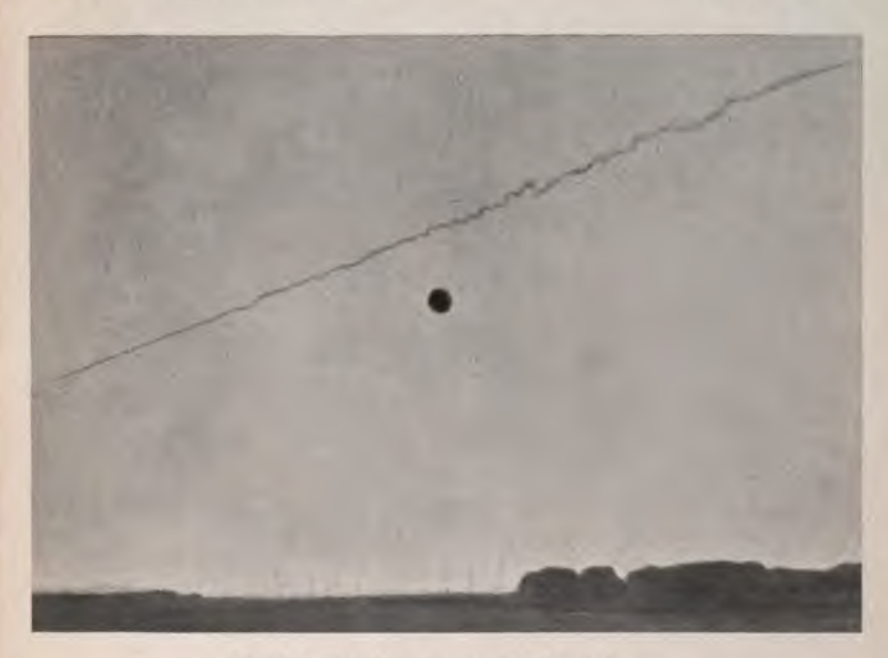
Canon de 6,5 cm L/35 système Krupp, pour le tir contre les ballons, sur affût de campagne.





Canon de 7,5 cm. L/35 système Krupp, pour le tir contre les ballons, à frein pneumatique à lancée, sur affût d'automobile.





Trajectoire d'un projectile fumigène.



Trajectoire d'un projectile fumigène (touché).



Des essais poursuivis avec les trois pièces, il résulte que le dirigeable peut être atteint, même aux plus petites distances, à toutes les hauteurs actuellement accessibles. La portée du canon de 6,5 cm. L/35, dans le tir sur un but situé à une hauteur atteignant jusqu'à 1000 m., et d'à peu près 9 km.; celle du canon de 7,5 cm. L/35, dans les mêmes conditions, est de plus de 10 km., et celle du canon 10,5 cm. L/35, de plus de 13 km. Dans le tir sur un but se trouvant à une hauteur de 2000 m. toutes les portées diminuent d'un kilomètre environ.

Les exigences à imposer à un canon contre ballons, telles qu'elles sont exposées au début de cette étude, paraissent donc remplies par les constructions décrites.

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Le projet de budget du Département militaire pour 1909. — La motion Jenni. Piomotion, démissions.

Au moment où paraîtra la présente chronique, les Chambres fédérales seront sans doute occupées à examiner le budget de la Confédération pour 1909. Jetons un coup d'œil sur celui du Département militaire.

Comme celui de 1908, il est, à certains égards, un budget de transition. Les comptes d'une partie des cours de 1908 institués par la nouvelle organisation militaire, n'ont pu être suffisamment épurés pour fournir une base précise. Le Département a repris en conséquence, pour quelques rubriques, les chiffres provisoirement admis dans le budget précédent, se réservant, si besoin est, de saisir les Chambres de demandes de crédits supplémentaires.

Les prévisions totales des dépenses s'élèvent à 40 192 344 fr. Si l'on déduit de ce chiffre quelques crédits n'appartenant pas, à proprement parler, au compte annuel, par exemple, le solde de un million, dernier versement, pour l'augmentation du stock des munitions, on constate que le budget que l'on peut appeler ordinaire reste aux environs de 39 millions et que le surcroît de dépenses de 5 millions prévu pour l'application de la nouvelle loi n'a pas été atteint. Le budget de 1908 s'élevait à 39 609 529 fr., y compris un et demi million pour l'augmentation du stock des munitions et divers autres crédits extraordinaires, notamment pour le réarmement de l'artillerie de montagne et l'acquisition d'un équipement de montagne pour trois brigades d'infanterie.

Voici à titre d'orientation générale, et sous réserve des amendements de détail qui résulteront de la discussion parlementaire, la récapitulation des dépenses par rubriques :

I. Administration :

A. Personnel d'administration	Fr.	1,513,386
B. Personnel d'instruction		1,685,176
C. Instruction		16.925,853
D. Habillement		4.619.234
D. Armement et équipement		1.215,260
F. Equipements d'officiers		829.195
G. Chevaux de cavalerie		3 278,802
A reporter	Fr.	30,066,906

	Report Fr.		30,066,906
H. Subventions aux sociétés de tir et aux sociétés militaires			1 854,050
J. Matériel de guerre			4,889,116
K. Etablissements militaires et fortifications			40,000
L. Fortifications			1,340,550
M. Service topographique			498,975
N. Traitements après décès			40.000
O. Commissions et experts			20.000
P. Frais d'impression			140,000
Q. Landsturm			35,000
R. Frais d'administration des approvisionnements de blé			36,900
S. Allocation à la régie des chevaux			74,948
T. Assurance des militaires			993,400
U. Frais de remplacement des instituteurs			100,000
V. Secours aux familles indigentes			60,000
W. Imprévu			2,500
II. Intendance des poudres	Fr.	518,400	
III. Régie des chevaux		934,947	
IV. Ateliers de construction		1,365,900	
V. Poudrerie militaire		845,000	
VI. Fabrique de munitions de Thoune		5,715,000	
VII. Fabrique de munitions d'Altorf		2,016,700	
VIII. Fabrique d'armes de Berne		1,413,800	
	Fr.	12,809,747	40.192,344

Personnel d'administration. — Au regard du budget de 1908, l'augmentation est de 175 000 fr. Elle est même plus sensible, en fait, si l'on tient compte de ce qu'à la suite de la nouvelle organisation, les chefs de service sont considérés, pour partie de leurs fonctions, comme relevant du personnel d'instruction. Quelques dépenses de leur ressort ont été portées, à ce titre, au chapitre de ce dernier.

Les augmentations sont essentiellement nécessitées par un surcroît de besogne obligeant à un plus nombreux personnel. Le service vétérinaire fait observer que son travail a augmenté considérablement par suite des cours annuels. Sauf pour la cavalerie, le nombre des unités qui entrent au service est doublé, d'où plus nombreuses opérations d'estimation et de dépréciation de chevaux. La tenue des contrôles et l'établissement des pièces nécessaires pour les chevaux ayant droit à la ration des commandants de troupes et des officiers de l'état-major général, ainsi que la tenue des contrôles matricules des maréchaux-ferrants ont également accru le travail de ce service.

Même observation de la part du commissariat central des guerres auquel la prolongation des écoles de recrues, l'augmentation des cours de cadres et les affaires concernant le remplacement des instituteurs et les secours aux familles de militaires ont occasionné un surcroît d'occupations.

Bien que, dans certains bureaux, on travaille en dehors des heures réglementaires, les affaires ne peuvent être expédiées avec l'exactitude nécessaire. Il n'y a pas moyen ainsi d'éviter les réclamations pour paiements tardifs.

Dans le service de santé, c'est l'assurance militaire qui est surchargée, surtout à l'époque des manœuvres d'automne.

Une augmentation de crédit est prévue d'autre part par l'organisation du service des automobiles militaires. Une somme de 3000 fr. avait été prévue dans le projet de budget pour 1908; les Chambres la ramenèrent à 1000 francs. Ce crédit a été insuffisant. A peine a-t-il permis de payer les frais d'organisation du corps dont les voitures doivent être périodiquement inspectées. Or, la première organisation de tous les automobiles et camions utilisables en guerre occasionnera de grands frais. Le Département revient donc à sa demande de l'année dernière.

Une augmentation plus importante est celle qu'entraîne l'indemnité nouvelle attribuée aux commandants des corps d'armée et des divisions, 3500 fr et 3000 fr. au lieu des 2100 et 1800 fixés antérieurement.

Enfin les indemnités pour chevaux entrent en ligne de compte pour la plus grosse part dans l'augmentation des dépenses d'administration. Tout d abord, les allocations aux officiers autres que les commandants des unités d'armée et les fonctionnaires mis au bénéfice d'un cheval par la nouvelle loi. 140 officiers appartiennent à cette catégorie. Le Département militaire évalue à 70 le nombre de ceux qui feront usage de leur droit en 1909. La dépense est ainsi de 102 200 francs.

Un second facteur de dépense est l'élévation à 1750 fr. de l'allocation pour chevaux à la ration La Confédération prendra à sa charge, dorénavant, les frais de ferrage et les soins vétérinaires et paiera l'intérêt du capital correspondant à la valeur des chevaux. Rentre enfin dans ce chiffre une certaine somme moyenne représentant la dépréciation annuelle des chevaux.

Pendant que nous en sommes à ce chapitre, constatons que l'obligation de tenir un cheval pendant toute l'année aux frais de la Confédération a été étendue, pour l'infanterie, le génie, les troupes de forteresse, le service de santé et celui des subsistances, à tous les instructeurs qui sont officiers supérieurs.

Personnel d'instruction. — Le budget passe de 1 441 746 fr. en 1908 à 1 million 685 176 fr.

Un des motifs de cette augmentation est celui indiqué ci-dessus du passage au chapitre de l'instruction de quelques crédits de l'ancien chapitre de l'administration.

D'autre part la question d'indemnités pour transports sur d'autres places d'armes que celle du domicile de l'instructeur et pour excursions a été revue :

les indemnités ont été élevées et une indemnité pour brosseur a eté allouée à côté de celle pour l'équipement.

Instruction. — Le budget de 1908 avait prévu une augmentation de 1 million 300 000 fr. sur le compte de 1907 ; celui de 1909 ajoute une somme de 600 000 fr. Voici quelques détails.

Les écoles de recrues coûtent 5 825 279 fr. savoir: infanterie 2 604 960 francs ; cavalerie, 491 096 fr.; artillerie, 1 826 781 fr. ; génie, 244 550 fr.; forteresse, 492 082 fr.; service de santé, 98 890 fr. ; subsistances, 67 270 fr.

Quelques remarques intéressent l'artillerie. L'effectif des batteries de campagne a atteint le chiffre réglementaire plus le 15 °/₀ de surnuméraires ; le recrutement peut être ramené à la proportion normale. En revanche le nombre des recrues de l'artillerie à pied sera quelque peu élevé afin de satisfaire à la réorganisation imminente de cette arme. Le nombre des recrues du train de ligne et celui des ordonnances d'officiers a été augmenté également, le premier pour répondre à l'augmentation du nombre des voitures des bataillons d'infanterie, le second parce que le corps n'est pas encore complet.

Le génie aussi a besoin d'un recrutement plus fort ; ses unités sont trop faibles. De même les troupes de forteresse.

Il n'y aura pas d'école de recrues aérostiers en 1909.

La dépense pour les cours de répétition est prévue à 7 996 706 fr. Ceux de la landwehr qui avaient été supprimés, transitoirement, en 1908, seront repris. Le tour est à la brigade d'infanterie 17, au bataillon de carabiniers 9 et au régiment d'infanterie 41 (bataillons 130, 131 et 133) qui ont fait leur dernier cours en 1904. Outre les officiers et les sous-officiers supérieurs, le Département ne pense convoquer à teneur de l'article 122 de l'organisation militaire, que les caporaux et les soldats qui n'ont pas fait de cours de répétition dans la landwehr. Les classes plus anciennes ne seront pas tenues de compléter le service qu'elles ont accompli en application de l'ancienne loi.

Il est question de ressusciter les cours de retardataires que l'on avait aboli en 1908. L'expérience des compagnies régulières envoyées au cours de tir n'a pas absolument satisfait La décision n'est cependant pas encore prise. Au surplus, elle ne peut être d'aucun effet sur le budget puisque de toutes façons le retardataire doit accomplir son temps de service.

Dans l'artillerie, et comme suite au recrutement forcé de ces dernières années, l'effectif des batteries de campagne est prévu à 130 hommes.

La garde régionale de St-Maurice qui n'a pas été alarmée depuis 1905, le sera, probablement, dans le courant de l'année.

Les cours de cadres figurent au budget pour la somme de 2 694 568 fr. A l'état-major général, il y aura, outre les écoles I, 1re partie, II, III et le cours stratégique, un cours pour officier du service territorial, un dit pour

officiers du service des étapes, un dit pour la poste de campagne, et un cours d'introduction pour fonctionnaires des chemins de fer. On sait que ce dernier cours qui dure deux jours seulement, sert à mettre les fonctionnaires supérieurs des chemins de fer et les chefs de gare des principales stations au courant de la préparation du service des chemins de fer en cas de mobilisation.

L'infanterie enverra 150 officiers environ à l'école de tir de l'ancien régime. Ce sont des officiers qui ont passé par l'école d'aspirants de 42 jours. Comme de coutume, le nombre des officiers supérieurs et capitaines qui suivront un cours de tir est fixé à 100. Ce cours de 13 jours leur sera compté comme cours de répétition.

Le nombre des élèves sous-officiers est prévu à 2200, de 200 inférieur aux chiffres des budgets antérieurs. Cette diminution est une conséquence de l'effectif maintenant au complet des bataillons.

103 officiers subalternes sont envoyés aux cours de patrouilles ; 200 officiers supérieurs et capitaines aux cours tactiques, si ces cours sont maintenus ; 30 officiers au cours technique pour officiers subalternes. C'est une augmentation pour ce dernier cours de 10 officiers. On veut arriver à ce qu'il y ait dans chaque bataillon au moins un-officier ayant suivi le cours technique.

La cavalerie prévoit les cours tactiques habituels.

L'artillerie demande une augmentation des élèves officiers pour la montagne et l'artillerie à pied, vu l'insuffisance de cadres d'officiers dans ces deux catégories.

On élèvera également le nombre des élèves-officiers du train, la dotation d'officiers du train dans les états-majors de l'infanterie devant être renforcée. Le nombre des officiers du cours tactique de l'artillerie de campagne a été porté de 14 à 20, afin de donner plus fréquemment aux capitaines et aux officiers supérieurs l'occasion de suivre ces cours. Un cours du même genre aura lieu pour l'artillerie à pied ; il est devenu absolument nécessaire, le dernier date de 1904. Un modeste crédit de 3200 fr. est destiné à envoyer une dizaine d'officiers d'artillerie suivre des cours de l'état-major et des cours d'autres armes.

Le génie se propose d'envoyer 12 capitaines au cours tactique pour capitaines et officiers supérieurs, aucun officier supérieur. Pour ces derniers, le cours n'aura plus lieu que tous les deux ans. 30 officiers suivront le cours tactique pour officiers subalternes qui n'a pas eu lieu en 1908. Un cours nouveau est celui pour officiers-ingénieurs. Comme en 1908, deux subdivisions de 5 officiers seront chargées d'études de détail sur le terrain de positions pouvant être fortifiées. 140 élèves sont prévus pour l'école de sous officiers ; augmentation de 20 sur 1908, nécessitée par la faiblesse des effectifs de sous-officiers du génie.

Rien de spécial à relever pour le service de santé et le service vétérinaire. Le service des subsistances est toujours dans l'état transitoire. Dix élèves seront envoyés à l'école d'officiers de la nouvelle organisation et huit à l'école de quartiers-maîtres ; 40 suivront encore l'école d'aspirants de l'ancien régime.

Les écoles centrales sont aussi dans la période transitoire. L'école II, deuxième partie, recevra un certain nombre de majors de toutes armes, qui n'ont pas suivi, sous l'ancienne organisation, l'école III. Elle recevra encore quelques capitaines et officiers supérieurs du service de santé.

Le crédit pour l'instruction préparatoire est porté de 150 000 fr. à 195 mille francs. Cette augmentation est due à l'instruction du tir que doivent recevoir les jeunes gens en conformité de l'article 104 de l'organisation militaire. La Confédération doit fournir gratuitement les armes, les munitions et l'équipement. Le nouveau crédit suppose la participation au tir dans les sociétés de tir de 6000 jeunes gens à 7 fr. 50.

Le crédit pour cours de gymnastique pour maîtres et moniteurs est porté de 55 000 à 60 000 fr.

Le compte des subventions aux sociétés volontaires de tir et aux sociétés militaires est établi comme suit :

1. Subventions aux sociétés :	
a) Sociétés de tir et de tambours, cours de skis	Fr. 670,000
b) Sociétés de pontonniers	9,000
c) Sociétés sanitaires	54,800
d) Sociétés colombophiles	8,000
e) Sociétés de cavalerie	5,000
f) Aéroclub suisse	500
	Fr. 747,300
2. Déficit sur la vente des cartouches à balles, cal. 7,5 mm. (fusils)	Fr. 980,000
3. Déficit sur la vente des cartouches à balle de revolver et de pistolet	19,000
4. Commissions aux débitants de munition	88,750
5. Frais de transport	19,000
	Fr. 1,854,050

Le chiffre des subventions aux sociétés de tir est le même qu'en 1908. Il sera sans doute dépassé, mais le Département ne possède pas encore des indications suffisantes pour établir la portée financière de l'extension du tir annuel. A propos des sociétés de pontonniers, l'exposé des motifs rappelle qu'on leur doit, en grande partie, le développement de nos pontonniers ; la navigation fluviale et le flottage n'existant pour ainsi dire plus, on ne trouve presque plus de bateliers de profession à incorporer dans cette arme.

La consommation de cartouches à balle du fusil de 7,5 mm., a pris un rapide extension depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi qui, comm on sait, astreint tous les soldats, appointés et sous-officiers de l'élite et d la landwehr portant fusil ou mousqueton ainsi que les officiers subaltern de ces troupes, à prendre part chaque année aux exercices réglementair L'exposé des motifs établit donc son compte comme suit :

En 1907 les sociétés de tir ont employé . . . . . . 22,366,5 cartouches à balle du fusil de 7,5 mm.

Pour le premier semestre de 1908, on constate déjà une augmentation de . . . . 4,434,0 cartouches par rapport au même exercice de 1907.

Pour le deuxième semestre toutefois la consommation restera bien au-dessous de celle du premier semestre ; par contre il faut s'attendre à la voir augmenter en 1909.

Si nous ajoutons aux chiffres ci-dessus le surcroît de consommation calculé approximativement pour le deuxième semestre de 1908 et pour 1909 soit en tout 1,000,0

nous obtenons comme total de la consommation en 1909 . . 27,800,5

cartouches à balle du fusil de 7,5 mm., total que nous devons porter à 28000 en l'arrondissant, parce que ce crédit est affecté, comme il l'a été jusqu'ici couvrir le déficit provenant des cartouches de cadets, à balle et à blanc livr aux corps de cadets.

28 000 000 cartouches, à 90 fr. par mille, prix d'achat,
et à . . . 50 » de vente,
soit à . . . 40 fr. différence de prix, par mille = Fr. 1 120

A déduire: Bonification des fabriques de munition pour le matériel d'emballage devenu disponible et utilisable, par suite de l'emballage des paquets d'ordonnance de 60 cartouches en paquets de 10 pour les sociétés de tir ; pour 28 000 000 cartouches, à 5 fr. le mille 140,0

Reste déficit comme ci-dessus Fr. 980,0

La consommation des cartouches de revolver et de pistolet est présum comme en 1908, de 1 900 000 fr.

L'entretien et l'assurance du matériel de guerre de toutes armes abs bera 950 000 fr., soit 62 500 fr. de plus qu'en 1908. C'est une conséquen des cours annuels ainsi que de l'augmentation des matériels de constructi compliquée (artillerie de campagne, de montagne, etc.)

Dans le chapitre des acquisitions nouvelles, on trouve un crédit de 45 francs pour essais de télégraphie sans fil et un crédit de 10 000 fr. pour ess de projecteurs mobiles. L'exposé exprime la crainte que la compagnie télégraphie sans fil ne refuse de mettre plus longtemps ses appareils é triques à notre disposition si les essais avec stations fixes n'aboutissent bientôt. Quant aux projecteurs, maintenant que leur emploi dans les fort

cations est réglé, il reste à l'examiner dans l'armée de campagne. Celle-ci ne dispose que de quelques projecteurs attribués à l'artillerie à pied et qui sont d'un modèle tout à fait vieilli.

Peu de choses à relever dans le chapitre des fortifications. Il est probable qu'un débat ne tardera pas à se produire à leur sujet aux Chambres fédérales à l'occasion de la motion Jenni. Celle-ci demande, comme on sait, un rapport sur la construction de fortifications. Le Département expose que ce rapport sera soumis aux commissions financières des deux conseils avant la discussion du budget. On verra alors comment doit être tranchée la question des crédits.

Vu le renchérissement de la vie, les traitements de la garde de sûreté ont dû être réglés à nouveau : il a fallu les augmenter. D'autre part, la contribution à l'alimentation de la garde des forts a été portée de 20 à 30 centimes par homme et par jour. Les augmentations des crédits destinés à ces deux objets sont de 28 000 fr. et de 4300 fr.

Les dépenses de l'assurance militaire prévoient une augmentation de 43 200 fr. Voici ce compte :

I. Prestations pour infirmités temporaires.

1. Soins médicaux à l'hôpital, 80 000 jours, à 3 fr. 20 Fr.	256.000	
2. Solde d'hôpital, 27 000 jours, à 1 fr. 20	32.400	
3. Indemnités de chômage, 56 000 jours, à 3 fr. . . .	168.000	
4. Dépenses en plus sur toute la rubrique I, par suite de la nouvelle organisation militaire	[illegible]	[illegible]

II. Prestation pour infirmités permanentes.

1. Prestations pour infirmités permanentes, d'après le système du capital de [illegible]	[illegible]	
2. Indemnités funéraires [illegible] % [illegible] francs	[illegible]	[illegible]

III. Pensions selon [illegible] de 1871

Pensions d'invalidité et [illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]

Les charges [illegible] titituteurs [illegible] francs, celui de [illegible] francs.

Relevons dans [illegible] fre de 245 [illegible] fr. [illegible] l'acquisition et le montage [illegible] nouvelle cartouche [illegible]

touche vont être terminés et l'on se propose de commencer la fabrication le plus tôt possible.

* * *

Les recettes du budget sont évaluées à 3 898 140 fr. La principale de ces recettes est le produit de la taxe d'exemption. Comme en 1908, il est évalué à 2 100 000 fr., mais sans base solide. La nouvelle organisation a considérablement transformé, en effet, les conditions de perception. La taxe n'est plus payée que jusqu'à 40 ans, et les cantons ne versent plus à la Confédération la moitié du produit brut mais seulement la moitié du produit net. Impossible de calculer, dans ce moment-ci, avec certitude la perte qui en résultera pour la Confédération, les cantons ne pouvant fournir qu'au courant de l'hiver les comptes du rendement de l'impôt.

Les autres recettes, régale des poudres, chevaux de cavalerie, service topographique, régie des chevaux, etc., sont moins importantes.

* * *

Nous avons fait allusion, ci-dessus, à la motion Jenni. Elle se propose une régularisation des dépenses du service des fortifications. Il faut entendre par là que les constructions nécessitées par ce service doivent se rattacher à un plan d'ensemble nettement établi, afin d'éviter le retour des mécomptes du début. Ces mécomptes s'expliquent, en effet, par les conditions dans lesquelles les premiers travaux et les premières dépenses ont été engagés.

C'était en 1884. Le colonel Pfyffer était alors chef du bureau de l'état-major général. La Triple alliance dominait la politique européenne plus solidement qu'elle ne la domine aujourd'hui et, dans les milieux militaires, l'hypothèse, en cas de conflit, d'une action de l'Italie en Suisse pour tendre la main à l'Allemagne était considérée comme très plausible. La ligne du St-Gothard, de création récente, ajoutait à ces préoccupations.

Le chef du Département militaire suisse était le colonel Hertenstein. Il n'échappait pas aux craintes de son entourage, mais peu dépensier de sa nature, il resta longtemps hésitant. Tout le monde d'ailleurs partageait en matière de fortifications ses désirs d'économie, et lorsque, finalement, une reconnaissance du passage du Gothard fut autorisée, le plan de construction ne comportait qu'un seul et unique fort. La reconnaissance eut pour but d'en déterminer l'emplacement. Est-il besoin d'ajouter qu'il n'a jamais été question de « camp retranché » ou de « place forte » alors pas plus qu'aujourd'hui ?

La commission composée des colonels Pfyffer, Bleuler et Lochmann, se rendit à Airolo et au Monte-Cenere, après quoi elle conclut à placer l'ouvrage à l'endroit occupé actuellement par le fort d'Airolo, plus communément appelé, au début « Fondo del Bosco ». Toutefois, en déposant son rapport, la Commission émit l'opinion qu'il serait utile de protéger le front sud

dans son ensemble, et qu'après le centre, il faudrait, en premier lieu établir quelque chose à St-Maurice afin de boucher la sortie du Valais dans l'intérieur de la Suisse romande, que l'ennemi pénétrât par le Simplon, le St-Bernard ou la Forclaz. L'emplacement précis restait à déterminer.

A orient, on parlait du Luziensteig ou de Sargans. C'était donc, dans ce second projet, trois forts d'arrêt à ériger, à Airolo d'abord, puis à St-Maurice pour finir par Sargans.

En matière de dépense on n'était peut-être guère moins naïf ; on parlait d'un million pour le premier fort, de 500 000 fr. pour chacun des deux autres.

Ce ne fut que plus tard que la Commission des trois ayant été renforcée et des études un peu plus exactes ayant été poursuivies, on reconnut la nécessité d'un ouvrage interceptant les routes à Andermatt, afin de barrer les arrivées de l'Urserenthal dans la Suisse centrale.

Dès lors tout a marché. Le million ou les deux millions du début ont fait des petits ; les insignifiantes garnisons escomptées se son transformées en une division au Gothard et une brigade à St-Maurice ; et si le pauvre colonel Hertenstein reparaissait dans ce bas monde, comme le flot d'Hippolyte il reculerait épouvanté. Mais tout membre nouveau de la commission des fortifications arrivait avec son idée et voulait apporter sa pierre à l'édifice ou peut-être son fort entier. Et c'est ainsi que faute d'un plan étudié, d'un programme d'ensemble, on a travaillé au jour le jour. Car il n'y a pas eu de programme, mais seulement la pensée de défendre le front sud ; la première commission ne voulait qu'un fort, puis trois ; le quatrième est né de la seconde commission, et les suivants de la force des choses.

On se propose maintenant d'éviter les erreurs de nos prédécesseurs et, sans doute, de corriger telle ou telle d'entre elles. C'est le but de la motion Jenni. Espérons surtout que dans l'étude qu'elle provoquera on ne perdra pas de vue la vérité soulignée par l'auteur de l'article qui figure en tête de la présente livraison de la *Revue militaire suisse*, que les fortifications doivent être une aide pour l'armée de campagne, non une source d'affaiblissement. Or elles peuvent l'affaiblir, non seulement en faussant les conceptions stratégiques d'un chef d'armée, — ce dont elles ne sauraient être rendues responsables, — mais en privant l'armée de campagne de la part qui doit ui revenir dans l'attribution des ressources disponibles. Cette considération est essentielle. Elle est même d'une importance si haute que si, pour son observation, le déclassement de certains ouvrages paraissait désirable, il ne faudrait pas hésiter à s'y résoudre.

* * *

Voici les dernières mutations dans le haut commandement. Le colonel-divisionnaire Ed. Wildbolz, à Berne, a reçu le commandement de la 2e division en remplacement du colonel divisionnaire Köchlin, démissior

Les colonels L. Robert, à Peseux, commandant de la brigade d'infant 4, et P. Stiffler, à Coire, commandant de la brigade d'infanterie 16, ont sur leur demande, relevés de leur commandement et mis à la disposition Conseil fédéral.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Changement du chef du cabinet militaire. — Les ballons dirigeables. — L des officiers aux différents grades. — Nouveau règlement d'exercice l'artillerie à pied. — Mutations dans le haut commandement. — Nouv ordonnance concernant les musiques militaires. — Les résultats du re tement en 1907. — Voyage d'essai de camions automobiles. — du général de Strubberg. — Ordre d'un commandant de corps relatif congés. — Distinction accordée à certaines unités à l'occasion de leur tenaire. — Les sœurs de charité dans l'armée. — Cours agricoles pour soldats.

La mort subite du général d'infanterie comte de Hulsen-Hæseler, a dant général de l'empereur, a amené un changement dans un des postes plus en vue de l'armée, celui de chef du cabinet militaire. Cet officier a haute main sur toutes les questions personnelles concernant les officiers l'armée active, ceux des troupes sanitaires et tous les employés supérie de l'administration appartenant à l'armée prussienne et au corps d'ar wurtembergeois, ce qui représente un total de 25 000 personnes. Toutes propositions pour les déplacements, les promotions ou les radiations pas par lui, et il doit donner à l'empereur son préavis sur chacune de ses qu tions. Il va sans dire qu'il a de ce fait lui-même une influence décisive d le choix de certains commandants supérieurs, de sorte que sa position toujours été considérée comme l'une des plus importantes de la Prusse. Pa ses prédécesseurs le général de Manteuffel a été l'un des plus connus ; il vêtait cette charge lors de la grande réorganisation de l'armée prussie qui eut lieu sous le roi Guillaume Ier, de 1859 à 1861, et fit à cette occas tous ses efforts pour rajeunir le corps des officiers ; il dut alors déjà supp ter de nombreuses critiques et résister à de vives oppositions ; ses succ seurs connaissent les mêmes difficultés. Le comte de Hulsen-Hæseler a 56 ans et occupait cette charge depuis six ans.

Il est mort le 15 novembre à Donaueschingen où il accompagnait l'em reur. La veille il avait pris part à la chasse à pied et avait assisté au re du soir, après lequel, causant avec l'empereur, il fut subitement fra d'une attaque cardiaque. Autrefois déjà il avait été atteint plusieurs d'évanouissements à la suite desquels il avait suivi un traitement répa teur qui avait dissipé toute inquiétude sérieuse. Jeune officier en 1870

avait gagné la croix de fer ; plus tard il appartint plusieurs années à l'Etat-major général et fut attaché à l'ambassade de Vienne où il fut extrêmement apprécié. C'était un enfant de Berlin qui se servait volontiers et habituellement du dialecte berlinois ; nature ouverte et indépendante il disait les choses carrément, comme il les pensait et était entouré, malgré sa haute situation, d'une affection générale.

L'empereur a été fort ému de la perte de cet homme qui lui tenait de si près. Il va de soi que l'armée attendait avec une vive curiosité de connaître le nom de son successeur. Celui-ci est actuellement nommé, c'est le lieutenant-général baron de Lyncker jusqu'alors commandant de la 19e division ; il n'a qu'un an de moins que son prédécesseur et a déjà occupé plusieurs charges importantes dans l'entourage immédiat de l'empereur. Il a été pendant trois ans premier gouverneur militaire des fils de celui-ci et a commandé, avant d'être à la tête de sa division, la première brigade de l'infanterie de la garde à Potsdam. Agé de 17 ans, il prit part à la guerre de 1870 où il conquit également la croix de fer. Mais très grièvement blesssé à la bataille de St-Privat, il ne put suivre la campagne jusqu'au bout. Elève de l'académie de guerre, il a fait plusieurs stages à l'état-major général. Il jouit de la réputation d'un homme qui joint la bienveillance à un sens très net de la justice, de sorte qu'il paraît tout désigné pour ses fonctions délicates.

* * *

Les essais imposés aux ballons dirigeables du major de Parseval ayant été jugés satisfaisants, l'administration militaire, a admis ces ballons L'armée allemande se trouve ainsi en possession de trois systèmes différents de ballons dirigeables ; ceux du type dit « rigide », comme le Zeppelin, ceux du type « non-rigide » (major de Parseval) et enfin ceux du type intermédiaire, les « mi-rigides ». Naturellement chaque système a ses partisans et ses détracteurs, mais nous estimons que chacun d'eux trouvera une application spéciale conforme à sa construction et aux avantages particuliers qu'elle présente. En tout état de cause l'administration militaire a eu mille fois raison de ne pas s'arrêter au choix définitif de l'un des systèmes à l'exclusion des autres, comme c'est le cas dans la plupart des Etats. On sait que le Kronprinz a fait une ascension dans le dirigeable du comte Zeppelin et l'on peut considérer ce fait comme un témoignage de confiance dans l'absolue sécurité de cet appareil. On a déjà commencé la construction de trois dirigeables du même type qui seront achevés l'année prochaine.

* * *

La situation des officiers par rapport à leur âge dans les divers grades est très défavorable à l'heure actuelle. Les premiers lieutenants dernièrement nommés avaient déjà servi, dans l'infanterie, pendant dix ans et demi,

dans la cavalerie pendant onze ans et dans l'artillerie de campagne pendant douze ans. Les nouveaux capitaines étaient restés lieutenants de 7 à 8 ans et les majors avaient occupé le grade inférieur durant 11 ans environ. Il résulte de ces constatations qu'un capitaine n'arrive à ce grade qu'après 18 à 20 ans de service comme officier et n'est major qu'après 30 ans. Si l'on admet que la majorité des officiers obtiennent leur brevet à 20 ans, ils ne pourraient donc être premiers-lieutenants qu'à 30 ou 32 ans, capitaines à 38 ou 40 ans et majors à 51 ans. Ajoutons que dans l'infanterie et la cavalerie le major doit encore attendre deux ans, dès sa nomination, pour obtenir le traitement de son grade. Il est vrai que les officiers qui viennent d'être promus capitaines ou majors n'ont pas tout à fait atteint les âges que nous citons plus haut. Cela s'explique par le fait que leur stage comme lieutenant n'a pas duré aussi longtemps que celui des officiers actuels, car c'est dans ces dix à quinze dernières années que les conditions de l'avancement ont empiré. Cependant les plus jeunes capitaines parmi eux ont déjà 16 ans de service et sont par conséquent arrivés à l'âge de 36 ans et les plus jeunes majors à celui de 45. On ne peut malheureusement pas prévoir que la situation puisse s'améliorer avant longtemps. C'est pourquoi il serait hautement désirable que l'augmentation de la solde dont nous parlions dans notre dernière chronique se réalisât bientôt. Une autre amélioration est également prévue par un projet de lois soumis au Reichstag et introduisant des augmentations d'indemnités de logement.

* * *

On vient d'adopter un nouveau règlement d'exercice pour l'artillerie à pied. Nous en reparlerons dès qu'il aura paru. Notons seulement que les capitaines de cette arme porteront dorénavant le titre de « chef de batterie » remplaçant celui de « chef de compagnie », ce qui correspond à la nouvelle dénomination des unités placées sous leurs ordres.

* * *

Une mutation dans le haut commandement vient d'avoir lieu en Bavière. Le général baron de Reichlin de Meldegg, commandant du 2e corps bavarois, a passé dans la réserve Le commandant de la 4e division, le général comte Eckbrecht de Durckeim-Montmartin a été nommé à sa place; le général Fasbender prend le commandement de la 4e division et est remplacé comme chef de l'état-major général par le commandant de la 9e brigade d'infanterie, le général chevalier de Xylander.

* * *

Une nouvelle ordonnance sur les musiques militaires vient de paraître. A côté de diverses innovations de détails, il faut relever le fait que dorénavant les chefs de ces musiques ne pourront plus disposer de celles-ci pour tout ce qui a trait à leur activité hors du service ; les commandants de ré-

giments seront seuls compétents pour autoriser ou refuser leur participation à des manifestations civiles. Cette disposition nouvelle donne satisfaction aux plaintes réitérées qu'avaient formulées les musiques civiles contre la concurrence injuste des chapelles militaires.

* * *

Le recrutement de 1907 a établi que 1 189 845 hommes étaient aptes au service. Sur ce nombre 860 furent radiés, 212 899 attribués à la réserve et au landsturm et 223 035 incorporés pour le service actif. Ces chiffres sont remarquables en ce qu'ils établissent que l'Allemagne dispose d'effectifs considérables, dépassant ses besoins ; en outre la grande majorité des hommes versés à la réserve et au landsturm sont parfaitement aptes au service actif mais n'y sont point astreints par ce que les effectifs sont complets. Bien plus l'armée compte 51 737 volontaires inscrits pour le service d'un ou de deux ans. Ces résultats sont particulièrement réjouissants au regard de ce qui se passe en France, où 220 693 hommes seulement sont incorporés dans l'armée, parmi lesquels on trouve un grand nombre de gens plus ou moins valides. On peut prévoir que le nombre des incorporés descendra probablement en France à 210 000.

Un autre fait qui semble acquis par les résultats du recrutement c'est l'influence de la vie rurale sur l'aptitude au service ; sur 100 conscrits nés à la campagne et occupés aux travaux agricoles, une moyenne de 58.73 est apte au service s'ils sont nés à la campagne mais l'ont quittée, cette moyenne tombe à 57.48. Sur 100 conscrits nés en ville mais travaillant à la campagne, une moyenne de 56,80 est apte, mais si ces mêmes jeunes ont leurs occupations en ville, ce chiffre tombe jusqu'à 49,87.

* * *

Notre dernière chronique a relaté l'emploi des camions automobiles lors des dernières manœuvres. Signalons encore à ce sujet le voyage d'essai pour voitures légères qui eut lieu au mois de novembre. Sept fabriques y prirent part avec un total de 9 voitures : deux Deimler, deux Bielefeld-Durkopp, une Gaggenau, une Eisenach, une Wacke de Koswig, une provenant de la « Nord-Deutsche » de Brême et enfin une Podeus de Wismar. L'atelier pour les réparations se trouvait sur une des voitures Busing appartenant à la subdivision d'essai attachée aux troupes de communications. Nous reparlerons de cette intéressante expérience dès que nous en connaîtrons les résultats. Elle témoigne en tous cas du zèle de l'administration militaire à doter l'armée de camions-automobiles pratiques.

* * *

Avec le général d'infanterie de Strubberg, mort à Berlin, à l'âge de 87 ans, disparaît le dernier des généraux ayant pris part avec ce grade

à la grande guerre de 1870. Les commandants qui survivent encore avaient tous un grade inférieur.

Le général de Strubberg commandait déjà en 1870 une brigade avec laquelle il participa à de nombreuses batailles, notamment à celle de Bapaume. Après la guerre il fut pendant de longues années inspecteur général des écoles militaires. Il avait gagné tous les ordres militaires prussiens, en particulier l'ordre « pour le mérite » et la croix de fer de première et deuxième classe. Il fut également pendant plusieurs années l'adjudant général de l'empereur Guillaume Ier.

* * *

Le général de Bernhardi, qui commande le 7e corps d'armée, et est aussi connu comme écrivain militaire, a promulgué un ordre en vertu duquel chaque capitaine ou Rittmeister doit avoir au minimum six semaines de congé par an. Les permissions d'un ou deux jours ne doivent pas être comptées pour obtenir ce total. Dans le cas où un capitaine n'a pas pu être mis au bénéfice d'un congé aussi prolongé, son chef doit en faire rapport au commandant de corps et donner les motifs de cette exception. Il faut approuver sans réserve cette innovation du général de Bernhardi, qui tient compte de la nécessité et du droit qu'a chaque capitaine de pouvoir interrompre son labeur quotidien pour refaire ses forces physiques et intellectuelles.

* * *

Nous avons relaté dans notre dernière chronique le fait qu'en 1908, 7 corps de troupes prussiens ont fêté leur 100e anniversaire. A cette occasion l'empereur a dédié aux régiments d'infanterie et de hussards des banderoles de jubilé destinées à être fixées à la hampe des drapeaux et des étendards. Les régiments d'artillerie de campagne ne possédant plus de drapeaux ont reçu de petits fanions qui seront portés par le trompette de l'état-major du régiment.

* * *

Les essais tentés depuis l'année dernière avec les sœurs de charité mises au service de l'armée ont donné de bons résultats ; le projet de budget prévoit l'extension de ce service. Les sœurs portent actuellement un costume spécial et qui varie suivant qu'elles sont au service ou en congé ; elles sont formées dans les établissements de la Croix-Rouge et sont occupées en temps de paix dans les lazarets militaires, mais en temps de guerre elles suivront l'armée en campagne.

* * *

Depuis une année on a institué dans l'armée des cours agricoles destinés à faire comprendre aux jeunes gens originaires de la campagne tous les

avantages de la vie et du travail rustiques ; on espère ainsi participer à l'enraiement de l'émigration en ville. En Bavière, où ces cours ont commencé, on a observé dans le 4e régiment des chevaux-légers à Augsbourg que tous les incorporés venant de la campagne y sont retournés après leur licenciement.

Les officiers du régiment ont eux-mêmes pris une part active à cette propagande et fait plusieurs conférences sur ce sujet.

CHRONIQUE DES ÉTATS-UNIS

(De notre correspondant particulier.)

Aux manœuvres. — Motocycles et automobiles. — Les jambières et la foudre. — Réglementation des cours pour officiers de milices. — Encore les élections d'officiers. — Le dirigeable militaire n° 1.

A cette époque de l'année, le sujet le plus important, pour une chronique militaire, est celui des manœuvres. Donnons-lui la place qu'il mérite.

Aux Etats-Unis, les manœuvres, on le sait, ne peuvent se comparer en rien à celles des armées européennes. D'abord, elles n'ont pas lieu seulement en automne ; basées sur les exigences de nos climats très divers, sur la capacité des camps d'instruction, et subordonnées aussi aux obligations variées qui pèsent, dans la vie civile, sur les miliciens, elles s'étendent du début de juin au milieu de septembre. Ensuite, comme je le mentionnais dans ma dernière chronique, elles comprennent soit des exercices de côte, soit des évolutions progressives dans les camps d'instruction, soit enfin, pour les troupes de milice ne figurant ni dans les uns ni dans les autres, des *regimental drills*, au camp ordinaire de l'Etat auquel ces troupes appartiennent, ou encore des marches d'épreuve. Un fait se dégage, dès le premier abord de l'ensemble des manœuvres de 1908, c'est que depuis la mobilisation de la guerre hispano-américaine, les gardes nationales n'avaient par reçu un tel entraînement.

Des exercices de côte, nous n'avons pas beaucoup à dire. C'est la répétition, sur une plus grande échelle, de ceux de 1907. Notons que les régiments d'infanterie de la garde nationale affectés en permanence au service des batteries de côte, concurremment avec les réguliers, ont pris la dénomination officielle de « Coast Defense Regiments ». Ceux qui gardent leur rôle d'infanterie et ne servent que de soutien « support » à ces batteries n'ont pas reçu de nom particulier. Il est probable que l'affectation de ces derniers n'est pas définitive : ce n'est pas d'ailleurs nécessaire, car leurs fonctions n'ont rien de spécial. Dans l'Etat de New-York, le 13e régiment, organisé déjà en artillerie à pied depuis plusieurs années, accuse nettement

sa supériorité sur les 8e et 9e, par exemple, qui n'en sont qu'à leur deuxième période d'exercices.

Parmi les camps d'instruction proprement dits, Pine Camp, dans l'Etat de New-York, tient la première place par sa durée et le nombre des corps qui y ont séjourné. L'arme de la milice dont on a le plus à se louer est sans contredit la cavalerie, ce qui étonnerait si l'on ne savait que les escadrons des Etats de l'*Est* sont recrutés et montés d'une façon toute spéciale. Leurs éléments appartiennent en général aux couches sociales supérieures, souvent aux premières familles de cette région, et l'esprit de corps de ces troupes est remarquable. Les officiers étudient leur métier en dehors des jours d'exercices avec un soin digne d'éloges, et cela explique que sur le terrain les réguliers aient été frappés de l'efficacité des escadrons de New-York, Brocklin et New Jersey. Ces remarques, soit dit en passant, peuvent s'étendre plus ou moins à toute notre cavalerie de milices, qui est en somme peu nombreuse mais pleine de « possibilites » En cas de guerre, très peu de jours suffiraient pour en faire un outil excellent entre les mains du commandement.

En ce qui concerne l'infanterie, il est évident qu'elle souffre considérablement du fait que les hommes passent, en grande majorité, sans transition, de l'école de section ou de compagnie aux manœuvres de régiment et de brigade, ainsi qu'au service en campagne. Le mal est surtout visible — et cela se comprend — dans les corps composés de compagnies détachées, c'est-à-dire situées dans de petites localités avec des « drill halls » insuffisants. Il n'est pas bien aisé de remédier à cette situation qui ne paraît pas devoir s'améliorer avant que les divers corps aient participé à un grand nombre de manœuvres aux camps d'instruction.

Il n'y a pas eu beaucoup de batteries de milice appelées à ces exercices. La majorité se sont livrées à des marches d'épreuve ou à de petites évolutions dans les « State Camps » avec les réguliers. On ne saurait donc formuler d'appréciation bien nette à leur égard. Toutefois, une chose qu'on ne pouvait s'empêcher de remarquer est l'état défectueux des attelages, loués pour l'occasion, et nullement accoutumés au service des voitures d'artillerie. C'est là un mal presque général. Nous avons pu constater, par exemple, qu'à Camden, en New-Jersey, une batterie s'est trouvée dans l'impossibilité de se mettre en route, pour cette seule raison. Les conducteurs, du reste, ne paraissaient être que de fort médiocres cavaliers, et il est difficile de prévoir ce qui serait arrivé sans le concours des soldats de cavalerie régulière qui accompagnaient la batterie. Dans une autre localité, on pouvait voir que certains conducteurs n'avaient absolument aucune habitude de la selle. Il saute aux yeux que plus que toute autre arme, l'artillerie devrait être soumise à un entraînement sévère avant d'entrer en campagne.

Dans quelques cas, il a fallu faire voyager les batteries par voies ferrées, ce qui a été l'occasion d'exercices un peu laborieux, mais fort utiles[1].

* * *

Quoique, à proprement parler, l'automobile n'ait pas encore, chez nous, sa place dans les convois, on a employé quelques machines aux manœuvres. Mais comme les troupes rentrent tous les soirs dans les camps, le ravitaillement est très simplifié et les expériences n'ont pas été bien concluantes. D'autre part, les motocycles dont on a doté quelques estafettes à Pine Camp, ont été de peu d'utilité à cause de la nature du terrain, routes extrêmement raboteuses et sol plein de racines, etc.

Si, grâce au développement de l'automobilisme privé, nos routes s'améliorent peu à peu, ce sera un grand bienfait pour nos opérations militaires et aussi pour les pauvres fantassins qui, lorsqu'ils ne pataugent pas dans la boue jusqu'aux chevilles, enfoncent dans une quantité équivalente de poussière. Au cours de certaines marches, cette dernière a été assez intense pour compromettre l'état sanitaire des colonnes d'infanterie.

* * *

A propos d'accidents, mentionnons, en passant, ceux qui ont été occasionnés dans divers camps par les orages de juillet dernier. A Gettysburg, dans le seul campement de la 2e brigade de Pennsylvania, il n'y a pas eu moins de 3 miliciens tués et 46 blessés par la foudre en une nuit. L'affaire a eu du retentissement, parce que l'on a remarqué que les tués, notamment, semblaient avoir été frappés surtout aux jambes. Les « puttees » (jambières) étaient en pièces, laissant à découvert les lames d'acier qui forment l'armature. Depuis lors, on agite la question de savoir si ces jambières sont ou non de nature à attirer la foudre, spécialement après avoir été mouillées. Le *Quartermaster Departement* fait observer que l'armée régulière emploie les *puttees* dans tous les climats et n'a jamais eu à s'en plaindre en cas d'orage. Mais il est à remarquer que les jambières confectionnées pour la garde nationale de Pennsylvania renferment quatre lames ou ressorts d'acier, tandis qu'il n'y en a que deux dans les jambières des réguliers. En tous cas le fait est bon à retenir.

* * *

Dans une de nos précédentes chroniques, nous avons parlé des dispositions prises par le ministère de la guerre pour permettre aux officiers de milice de perfectionner leur instruction théorique dans diverses écoles mili-

[1] Le transport d'une batterie de garde nationale forte de 100 hommes s'effectue au moyen de 8 wagons à chevaux, 5 trucs pour le matériel, 2 wagons à marchandises pour l'équipement et 3 « tourist cars » (sorte de wagon-lit, très confortable, quoique moins élégant que le *Pullman car*) pour les officiers et soldats.

taires fédérales. Toute cette matière vient d'être l'objet d'une réglementation méticuleuse dont voici les principales lignes.

Les officiers doivent suivre, en premier lieu, les cours d'une « Garnison School ». Il faut pour cela qu'ils aient au moins 21 ans et pas plus de 35, et qu'ils comptent au minimum un an de service dans la milice. Ceux qui sont sortis de ces écoles dans un bon rang peuvent se présenter à l'« Army School of the Line », s'ils ont trois ans de service. De là, ils peuvent aller à l'« Army Staff College », en remplissant certaines conditions. L'Ecole des Signaleurs leur est également ouverte. Les officiers-élèves de cette catégorie ne touchent pas de solde, et il leur est impossible, bien entendu, de se livrer, pendant leur stage, à leurs occupations civiles. Comme le gouvernement fédéral ne leur alloue que les frais de route, une indemnité de logement et 5 francs par jour pour leur subsistance, ils ne peuvent suivre tous les cours sans faire des sacrifices pécuniaires, ce qui ne semble pas très juste, puisque l'Etat est le premier intéressé à avoir des officiers de garde nationale instruits et efficaces.

D'autre part, il paraîtrait tout indiqué, dans certains cas, de rendre obligatoire le stage des officiers de milices dans les écoles. Par exemple pour les capitaines commandant les batteries de campagne pourvues du nouveau matériel de 3 pouces.

* * *

Il est indéniable, du reste, qu'il y a beaucoup à faire encore en faveur des officiers de nos milices, auxquels on ne tient peut-être pas suffisamment compte des dépenses, du dérangement, des pertes de temps au point de vue des affaires, occasionnés par le service. Quelques-uns, dans leur désir de se montrer à hauteur de leur mission, font des stages à leurs frais auprès d'unités régulières. Ce ne serait que justice de leur accorder dans ce cas, sinon une solde, du moins des indemnités de déplacement et de subsistance. Les divers Etats, de leur côté, devraient suivre l'exemple donné par l'Indiana, qui fournit à ses officiers l'uniforme, l'équipement et l'armement. Sous un autre rapport, cette république — l'Indiana — a pris une excellente mesure : les officiers, une fois arrivés au terme de leur mandat, n'ont pas besoin de se faire réélire pour continuer leurs fonctions. L'Etat peut les y maintenir sans recourir aux suffrages du corps auquel ils appartiennent. On évite ainsi les dissensions qui, souvent, sont le résultat des élections trop fréquentes. Il n'est pas rare de voir un régiment bouleversé par les campagnes électorales à tel point que toute l'économie du corps en est ébranlée pendant bien des mois. Quelque étrange que cela paraisse, une unité quelconque — compagnie, batterie, régiment —, occupée d'une élection, ressemble à un organisme humain en proie à une maladie lente. Elle

perd ses moyens ; sa nervosité devient extrême ; et, en conséquence, la discipline tombe vite à un faible niveau [1].

* * *

A plusieurs reprises nous avons parlé ici des expériences faites pour obtenir un dirigeable militaire. C'est aujourd'hui une affaire terminée. Le ballon du capitaine Baldwin, du « Signal corps », a été accepté par la commission de Fort Myer. Cet aéronat est bien plus facile à manier que l'engin du comte Zeppelin, car il occupe à peu près vingt fois moins de volume. Ce n'est pas la place d'entrer dans des détails techniques étendus : seul un expert pourrait le faire en restant clair. Quelques chiffres suffisent, d'ailleurs, pour donner une idée générale de l'appareil. Le sac à gaz du « Dirigeable N° 1 » a 66 pieds de long ; la nacelle en a 70. L'enveloppe consiste en deux épaisseurs de soie, séparées par du caoutchouc. A l'intérieur du ballon sont des ballonnets et une chambre à air pour contre-balancer la dilatation possible en cas de haute température. Le moteur, de trente chevaux, est exceptionnellement léger : 120 livres. Il est muni de 4 cylindres et met en mouvement une hélice de 10 pieds. Il y a quatre « planes » (gouvernails) latéraux à l'avant et à l'arrière de l'engin.

Le capitaine Baldwin a reçu du gouvernement la somme de 29 822 fr. pour son ballon. Mais son bénéfice est fort modique, car il lui a fallu supporter une foule de dépenses, principalement durant les expériences, où les salaires des ouvriers et machinistes seuls s'élevaient à 500 francs par jour. Même en Amérique, on ne s'enrichit pas dans l'armée !

Dans le monde militaire, on a été particulièrement satisfait du succès du capitaine Baldwin, qui est un vétéran de la navigation aérienne, ayant accompli avec succès plus de 3000 ascensions, et qui à 55 ans, a toute l'énergie, tout l'enthousiasme d'un officier frais émoulu de West-Point.

Il a été décidé d'établir à Fort Omaha (Nebraska) le quartier général du corps d'aérostiers militaires. Un hangar de 200 pieds sur 90 et d'une hauteur de 75 vient d'être aménagé pour recevoir les appareils. C'est là que sera transporté sous peu le dirigeable N° 1.

Au point de vue des opérations de guerre proprement dites, on consi-

1 On en a eu un curieux exemple récemment, lors d'une marche exécutée par diverses batteries de New-York. La 3e, tiraillée par des troubles électoraux, faisait preuve d'une négligence, d'un mauvais vouloir, d'un esprit d'insubordination évidents, alors que ses éléments et son entraînement ne sont nullement inférieurs à ceux des autres batteries.

dère le ballon comme devant opérer surtout contre les vaisseaux d'une flotte ennemie croisant dans les eaux américaines [1].

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Le vote du budget de la guerre à la Chambre. — La question des mitrailleuses. — Le fusil de l'infanterie. — Les « poids lourds ». — Etat actuel du problème. — La cuisine à la caserne. — Un recueil de recettes culinaires à l'usage de la troupe. — Mutations dans le haut commandement. — Les grandes manœuvres en 1909.

Le budget de la guerre a été discuté très rapidement à la Chambre. Il le sera sans doute très rapidement au Sénat. Les débats dans la haute assemblée ne sont pas encore entamés au moment où j'écris ces lignes. Ils seront probablement terminés au moment où elles paraîtront. An Palais-Bourbon, on a traité diverses petites questions accessoires; on a négligé les grandes questions. Le rapport assez terne de M. Gervais n'a pas été beaucoup plus explicite.

J'y relève qu'il est prévu une augmentation de 196 chevaux (correspondant à une dépense d'environ 200 000 fr. comme frais d'acquisition) pour servir « à l'organisation de sections de mitrailleuses dans les corps d'infanterie, à raison d'une section de deux pièces par bataillon ». D'autre part, il est prévu, au chapitre des armes portatives, une somme de 12 610 000 fr. pour la fabrication des mitrailleuses, soit 9 millions de plus que l'an dernier: c'est même le seul important changement introduit sous la rubrique : *Constructions et matériel neufs.*

A ce sujet, M. Gervais s'exprime ainsi :

Après quelques tâtonnements, on a adopté un type de mitrailleuse qui donne satisfaction. On prévoit 4000 mitrailleuses qui seront en service dans un délai de deux ans. Le nouvel engin peut rendre, cela n'est pas douteux, les meilleurs services. Mais il faut considérer le chiffre de 4000 comme un maximum.

On peut envisager, en effet, l'utilisation d'autres engins qui, sans alourdir l'infanterie — car la mitrailleuse constitue une voiture de plus, — pourraient rendre des services analogues en étant plus sûrement dans la main du com-

1 Les Etats-Unis, on le sait, sont la seule puissance qui se soit engagée — de son propre mouvement, d'ailleurs — à la conférence de la paix, à ne pas attaquer par ballons les navires d'une nation ennemie. Mais ils se sont réservés le droit de reprendre leur liberté d'action si les dits vaisseaux tirent en premier sur le dirigeable.

Les experts ont calculé que le ballon, armé en guerre, devrait emporter de 30 à 40 obus de 30 livres à puissants explosifs. Toutefois, on pourrait peut-être réduire le poids de ces projectiles, car une enveloppe d'acier n'est pas indispensable pour ce genre de tir sans canon. Le bois semble tout à fait suffisant avec un petit poids pour diriger la descente.

mandement, car la mitrailleuse constituera un élément qu'il faudra savoir ou qu'il faudra pouvoir employer en temps opportun.

D'autre part, la mitrailleuse est liée à la question du fusil, et on verra à propos de l'armement de l'infanterie qu'il faut envisager le remplacement de notre modèle 86.

L'armement du fantassin se résume en ces deux termes : un *fusil*, un *outil*.

L'outil, notre armée en est dotée.

Qu'y a-t-il à faire pour le fusil ?

Cette question est primordiale, car, si l'on compare infanterie française et infanterie allemande, artillerie française et artillerie allemande, on voit que, du fait de son armement, notre infanterie est en moins bonne posture que l'artillerie.

Notre fusil, encore excellent au point de vue balistique, n'a pas la même valeur comme mécanisme. Il résulte, en effet, de celui-ci une dépense exagérée de munitions pour un moindre effet utile...

... Outre la nécessité de perfectionner le mécanisme, notre fusil commence à s'user.

Qu'on consulte les chefs de corps, surtout ceux des corps où l'on fait beaucoup de tir, ils diront que le fusil est déjà insuffisant pour l'instruction.

Notre fusil a cependant encore une précision à peu près suffisante pour la guerre ; mais pour combien de temps?

Il a vingt-deux ans d'existence[1] (le fusil 1874 a vécu douze ans, le fusil 1866 a vécu huit ans) ; il est de calibre plus petit, les vitesses sont plus grandes ; la balle D l'usera encore plus vite que la balle M.

Il ne faut pas trop attendre pour le remplacer.

On doit compter au moins trois ou quatre ans pour renouveler l'armement.

Il faut donc décider dès aujourd'hui qu'il ne sera plus fabriqué aucun fusil modèle 1886 et qu'on mettra à l'étude la substitution progressive d'un fusil nouveau aux armes qui seront mises hors d'usage dans des proportions et dans des conditions déterminées.

Cette question du fusil est d'autant plus importante qu'elle se relie à la question des mitrailleuses.

Nous avons, dans des conditions indiquées à ce sujet, créé tout un armement nouveau qui se rattache au fusil 1886 ou mieux à sa cartouche. Faut-il continuer sans réserve dans la voie où l'on s'est engagé et par cela même supposer résolue la question du fusil et le maintien en usage, pendant un long temps encore, du fusil modèle 1886?

Nous ne le croyons pas.

La question d'un nouveau fusil s'impose donc.

* * *

Le rapport de la commission du budget nous renseigne sur l'emploi du crédit de 400 000 fr. voté l'an dernier pour les « poids lourds », c'est-à-dire sous la rubrique : « Automobiles pour transport du matériel. »

[1] Le fusil 1886 qui devra durer en grande partie encore au moins huit ans aura donc eu une durée totale de trente ans ; or, il coûte 60 francs. Son amortissement aura donc été de 3 francs par an, chiffre le plus bas qui ait jamais été atteint.

On a dépensé, sur l'exercice courant, en chiffres ronds : 42 000 fr. pour l'entretien et le fonctionnement des camions (au nombre de 12) que possédait le service de l'artillerie, 245 000 fr. pour l'achat de 18 camions pour le même service (qui, donc, en possède actuellement 30) et d'un fourgon automobile destiné au service de l'intendance, 100 000 fr. employés par l'état-major de l'armée pour continuer les expériences (savoir : 19 000 fr. pour primes allouées aux industriels à la suite du concours de 1908 ; 12 000, pour location de voitures automobiles pendant les grandes manœuvres ; 69 000, pour des études sur l'aménagement et l'appropriation des véhicules en vue de leur affectation aux besoins divers de l'armée.)

Pour 1909, les prévisions relatives aux automobiles sont réduites de 60 000 fr. et l'emploi prévu pour le crédit de 332 000 fr. est le suivant :

Annuité pour l'entretien des camions existants .	Fr.	132,000
Expériences	»	100,000
Achat de camions	»	100,000

En raison du nombre des camions (30) dont le service de l'artillerie sera doté à la fin de 1908, la somme de 100 000 francs a paru devoir suffire provisoirement aux besoins des établissements de cette arme qui ne sont pas encore pourvus de ces véhicules.

On ne saurait d'ailleurs prévoir l'achat de camions automobiles destinés à être laissés en magasin, et, ainsi que l'a fait justement remarquer notre collègue Messimy dans son rapport sur le budget de 1908 (page 295), « l'Administration ne pourrait hésiter que pour les véhicules à mettre en service en temps de paix : elle réquisitionnera pour la période de guerre tous ceux dont l'usage se sera répandu ».

L'Administration de la guerre paraît donc devoir se borner jusqu'ici, ainsi qu'elle le fait, à encourager le plus possible le développement dans l'industrie de la traction mécanique des poids-lourds par les moyens dont elle dispose (primes à la suite des concours, achats restreints des voitures primées, etc.).

* * *

On fait grand bruit autour du *Livre de cuisine militaire en garnison* que vient de faire publier M. Henry Chéron, avec l'estampille du ministère de la guerre. Beaucoup de bruit pour rien. Ou, tout au moins, pour pas grand'chose. Les 180 recettes que comprend ce volume ne peuvent servir qu'à des professionnels. Encore faut-il que le matériel, l'outillage mis à leur disposition se prêtent à l'exécution des mets indiqués. Ici, il faut un panier en fil de fer s'adaptant exactement à la marmite (artichauts à la sauce blanche) ; ailleurs, on réclame un fouet pour remuer le lait pendant la cuisson, ou une « colonne en fer blanc » pour trouer les pommes.

Nombre des préparations indiquées sont inexécutables. Le *Livre de cuisine militaire en garnison* est bien forcé d'avouer que le gigot de mouton « ne peut être servi que les jours d'extra ou lorsque l'état du boni est très pros-

père », et il reconnaît que la sauce mayonnaise ne saurait « être apprêtée que dans des circonstances exceptionnelles. » Dès lors, était-il vraiment utile de donner non seulement sa formule, mais encore celles de ses dérivés : sauce tartare, sauce mousquetaire, sauce aux pommes à la suédoise?

Il me semble qu'il y a beaucoup de bluff dans cet étalage de sollicitude pour les palais et les estomacs des soldats. J'ai pu constater, pour ma part, qu'ils préfèrent un bon ordinaire, si monotone soit-il, à tous ces raffinements qui soumettent le talent des cuisiniers à de rudes et trop souvent périlleuses épreuves. Un honnête plat de ménage vaut mieux que des fantaisies gastronomiques ratées.

Qu'il y ait de bons conseils à glaner en ces 164 pages, je ne le nie pas. Et, par exemple, j'approuve cette indication-ci:

Le *thym*, le *laurier*, les *clous de girofle*, sont presque les seuls aromates en usage dans la cuisine militaire. Il y a lieu d'y ajouter la *muscade*, le *safran*, le *paprika* (poivre rouge de Hongrie) et les épices connues sous le nom de « quatre épices ».

On pourra ainsi, et à peu de frais, rehausser la saveur des préparations.

Mais est-il aussi vrai d'affirmer que « la *friture* est un précieux agent culinaire dont l'usage doit s'étendre de plus en plus dans la cuisine militaire ? »

J'ajoute que je n'ai pu comprendre toutes les explications données, faute d'une connaissance suffisante des termes techniques. Sans doute, il en a été dressé un vocabulaire dans les « Notions élémentaires » par quoi débute ce savant ouvrage, mais j'y ai vainement cherché certaines expressions comme *napper*, *compoter*, etc.

Je vois (page 81) que le « ragoût à blanc » est « le point de départ d'une infinité de préparations que le commandant d'unité pourra faire réaliser. » Pauvre capitaine ! Il ne lui manquait plus que d'avoir à étudier ces 180 recettes dont plusieurs comportent de nombreuses variétés. (Par exemple, sous le numéro 74, nous ne trouvons pas moins de treize manières d'accommoder la langue de bœuf!) Et on l'engage à pousser plus loin encore ses investigations.

La circulaire du 22 novembre dernier dit, en effet :

Il est bien entendu que les formules indiquées ne sont point limitatives. Elles donnent au commandant d'unité la possibilité, en les commandant suivant les saisons et les localités, de choisir entre un nombre considérable de menus, sans dépasser, ni même atteindre, le montant des recettes dont il dispose ; mais le champ reste ouvert à l'ingéniosité et à l'habileté de chacun, à la condition de rester dans la limite des fonds d'ordinaire et de ne présenter que des préparations appétissantes et saines. On pourra notamment, ainsi, introduire parfois dans l'alimentation du soldat certaines denrées ou produits qui sont normalement trop rares ou d'un prix trop élevé pour avoir été compris dans le formu-

laire, mais dont l'abondance momentanée ou accidentelle rend exceptionnellement l'acquisition possible.

Le *chef de bataillon ou d'escadron* fixera la période pour laquelle les menus seront établis. En principe, cette période ne sera pas supérieure à la décade afin que les achats puissent s'adapter plus facilement aux fluctuations des cours, tout en correspondant à la période du prêt.

Les commandants d'unité établiront les projets de menus en s'inspirant du formulaire où les quantités correspondantes à chaque plat sont indiquées, ce qui permet de calculer rapidement le prix de revient et d'éviter des mécomptes.

Ils se préoccuperont, avant toute chose, d'assurer à leurs hommes une nourriture substantielle et hygiénique, mais ils s'informeront également des préférences manifestées pour certains plats et en tiendront compte dans la mesure de ce qui est raisonnable.

En outre, ils se feront renseigner régulièrement sur l'importance et la nature des reliefs de chaque repas ; cette constatation sera pour eux une indication précieuse en ce qui concerne le choix des denrées et les quantités à employer.

Dans le cas de répugnance manifestée pour tel ou tel mets, ils rechercheront si la cause en est imputable à la denrée mise en œuvre ou à son mode de préparation. La comparaison des unités entre elles fournira, à ce sujet, d'utiles indications.

Il est recommandé aux chefs de bataillon ou d'escadron, avant d'approuver les projets de menus, de prendre l'avis du médecin militaire qui s'assurera que les divers éléments nutritifs y entrent dans une sage proportion, comme nature et comme quantité.

Comme vous le voyez, chacun en a pour son grade!

* * *

Le général Altmayer, commandant le 12e corps (Limoges), vient de mourir. C'était un gros homme, qui s'intéressait fort aux questions gastronomiques dont s'occupe M. Chéron. Aux manœuvres de l'armée dernière, je ne l'ai pas aperçu une seule fois à cheval; mais j'ai rencontré à plusieurs reprises son cuisinier qui pédalait pour le devancer au gîte, même en traversant les lignes ennemies, avec mission de préparer un bon repas pour le soir. Son remplaçant est le général Pelecier, qui commandait la 4e division à Compiègne.

Le général Bazaine-Hayter, atteint le 4 de ce mois par la limite d'âge, a laissé vacant, de son côté, le commandement du 4e corps (Le Mans). Il est vraisemblable que j'aurai encore à vous parler de lui. Il est actif. Il a des idées. Il est « dans le mouvement », comme on dit. Tout nous porte à croire qu'il utilisera les loisirs de sa retraite à travailler pour l'armée ou, si vous préférez, à travailler aux questions militaires, ce qui nous donnera l'occasion de discuter ses théories. Il est remplacé par le général de Langle de Cary, un de nos voisins, puisqu'il commandait à Belfort la 14e division.

Le programme des grandes manœuvres de 1909 vient d'être arrêté, ce qui est plus tôt que de coutume.

Il met aux prises, sous la direction du général Trémeau, membre du Conseil supérieur de la guerre, le 13ᵉ corps d'armée (Clermont-Ferrand), commandé par le général Percin, autre membre du Conseil supérieur de la guerre, et le 14ᵉ corps (Grenoble) commandé par le général Robert, gouverneur militaire de Lyon. Mais on ne formera vraisemblablement pas une armée, en réunissant ces deux corps. La 6ᵉ division de cavalerie leur sera adjointe.

Le 15ᵉ corps (Marseille, général Maunoury) manœuvrera sous la direction du général Galliéni, membre du Conseil supérieur de la guerre, et le 17ᵉ (Toulouse, général Rouvray), sous la directiou du général Michel, également membre de ce conseil.

Les autres corps d'armée n'exécuteront que des manœuvres de division ou de brigade.

Il sera exécuté cinq manœuvres d'ensemble de cavalerie : 3ᵉ et 5ᵉ divisions, sous la direction du général Trémeau ; — 7ᵉ division et division provisoire (3ᵉ, 4ᵉ et 5ᵉ brigades), sous la direction du général Burnez; — 1ʳᵉ et 4ᵉ divisions (général Paul Durand) ; — 2ᵉ division et division provisoire (6ᵉ et 6ᵉ *bis* brigades), (général de Mas-Latrie) ; — 6ᵉ et 8ᵉ divisions (général Durand de Villers).

Des éléments d'infanterie et des compagnies cyclistes participeront aux manœuvres d'ensemble de cavalerie.

CHRONIQUE ROUMAINE

(De notre correspondant particulier).

La nouvelle organisation de l'armée. — L'unité de direction de l'enseignement militaire. — La création des conseils d'honneur. — Concours général de tir d'artillerie.

Je pense bien faire, dans cette première lettre, d'orienter le lecteur sur l'organisation militaire roumaine. Celle-ci vient justement d'être réformée par une loi promulguée au mois de mars passé à la suite de la réduction du temps de service de nos troupes à pied dans l'armée active. Ce temps était de trois ans; il ne sera plus que de deux ans. Le nouveau ministre a estimé avantageux de saisir l'occasion de cette réduction pour augmenter l'effectif de l'infanterie de façon à remplacer les bataillons « en schimbul » (de levées temporaires) par des unités permanentes.

La loi forme l'armée des catégories suivantes :

a) L'armée avec sa réserve ;

b) Les milices.

Ces deux catégories constituant l'armée d'opération.

c) L'armée territoriale, plus spécialement destinée à la défense du sol national.

La durée du service est de 19 ans, de 21 à 40 ans, savoir 7 ans dans l'armée active, répartis comme suit :

1. Troupes à pied, 2 ans sous les drapeaux, 5 en congé ;
2. Cavalerie, artillerie, gendarmerie, gardes-frontières, 3 ans sous les drapeaux, 4 en congé ;
3. Marine, 4 ans sous les drapeaux, 3 en congé.

Les soldats des catégories 2 et 3 sont versés directement dans l'armée territoriale à 30 ans. Les troupes à pied passent 5 ans dans la réserve, 3 ans dans les milices, 4 ans dans la territoriale.

L'armée est groupée en quatre corps d'armée formant 9 divisions. La marine constitue deux divisisions, l'une pour le Danube l'autre pour la Mer Noire.

Le corps d'armée comprend :

Le commandant et son état-major ;

Deux ou trois divisions, ayant un état-major de commandement, deux brigades d'infanterie à deux régiments actifs et un ou deux de réserve, un bataillon de chasseurs, une brigade d'artillerie à deux régiments, les services auxiliaires ;

Une ou deux brigades de cavalerie,
Un bataillon de pionniers,
Une compagnie de télégraphistes,
Les troupes et les services auxiliaires.

La nouvelle organisation a été mise en vigueur au commencement de l'année budgétaire, avril 1908. Le budget de l'exercice se monte à 54 200 000 francs, en augmentation de 5 millions sur celui de l'exercice précédent. Comme troupes principales de l'armée de terre, ce budget prévoit :

116 bataillons d'infanterie actifs et 34 de réserve ;
11 régiments de cavalerie permanente (Rosieri) ;
8 régiments de cavalerie en schimbul (Càlàrasi) ;
96 batteries de campagne ;
2 régiments d'artillerie de place ;
5 bataillons de pionniers ;
2 bataillons de troupes de communication ;
4 escadrons du train.

* * *

Afin d'assurer l'unité de direction et d'enseignement, règlements, programmes, méthodes, — un décret royal de juin 1908 a stipulé que toutes les écoles militaires pour tous les grades et toutes les armes passaient sous la

direction unique de l'état-major général de l'armée. Le chef de cet état-major prend les fonctions d'inspecteur général des écoles militaires. En même temps, une commission permanente de l'enseignement a été créée, composée de l'inspecteur général comme président et des inspecteurs généraux des armes et directeurs des écoles militaires comme membres. Cette commission est chargée d'étudier et de résoudre toutes les questions relatives à l'enseignement et à l'éducation militaires, ainsi que d'établir les programmes et de fixer les méthodes pédagogiques.

* * *

A la suite d'un rapport du Ministre de la guerre, Sa Majesté le roi a approuvé, le 1er juin 1908, la création de conseils d'honneur dans les corps de troupes, chargés de prononcer sur les différends qui intéressent l'honneur des officiers en corps ou individuellement. On distingue trois espèces de ces tribunaux, correspondant aux trois catégories d'officiers : subalternes, supérieurs et généraux. La procédure institue une instruction préliminaire, le renvoi de l'inculpé devant le conseil prononcé par l'assemblée des officiers, enfin l'instruction définitive et les débats devant le conseil. Les décisions de ce dernier peuvent être les suivantes:

Ajournement pour complément d'instruction;

Proclamation de l'innocence de l'inculpé ;

Prononcé de culpabilité pour faute légère ne portant pas atteinte au prestige ou à l'honneur de l'officier ;

Prononcé de culpabilité absolue.

Dans ce dernier cas, l'officier est renvoyé devant un conseil de réforme.

* * *

Le concours général de tir organisé dernièrement entre tous les régiments d'artillerie de campagne nous a fourni une preuve éclatante des progrès considérables réalisés par l'arme ces dernières années. Ce concours a mis en présence d'abord les régiments de chaque corps d'armée, puis, pour le classement définitif, les régiments vainqueurs dans les corps. A la première épreuve, les batteries des régiments 3, 4, 5 et 10 sont sorties en tête A l'épreuve définitive qui a eu lieu le 1er octobre au camp de Mihai Bravul, les résultats ont été ni plus ni moins qu'enthousiasmants. En cinq minutes seulement le vainqueur du tournoi, le capitaine commandant la batterie du 10e régiment (IIe corps) est parvenu à gagner ses positions, à découvrir la batterie ennemie complètement abritée derrière une crête et à la neutraliser.

Je rappelle que l'artillerie roumaine est dotée depuis deux ans seulement de canons à tir rapide de 75 cm. de l'usine Krupp.

INFORMATIONS

SUISSE

Bibliothèque militaire fédérale. — Principales acquisitions en octobre-novembre 1908 :

Ba 316. *Bilderatlas zur aargauischen Geschichte.* Hrsg. v. W. Merz. Aarau 1908. 4.

Ba 317. Vallière, P. de : *Histoire du drapeau suisse.* Lausanne 1908. 4.

Bd 126. Maag, A. : *Geschichte der Schweizertruppen in napoleonischen Diensten 1825-1861.* Zürich 1909. 8.

Ca 63. Darmstaedter, P. : *Die Vereinigten Staaten von Amerika.* Ihre politische, wirtschaftliche und soziale Entwicklung. Leipzig 1909. 08.

Cc 51. *Zum hundertsten Todestage Palms. Deutschland in seiner tiefen Erniedrigung.* 1806. 2. Neudruck. Eingeleitet von Rich. Graf Du Moulin Eckert. Stuttgart 1909. 8.

Dd 184. Alombert, P. C. et J. Colin : *La Campagne de 1805 en Allemagne.* Tome 4 : Saint-Poelten et Krems. Paris 1908. 8.

Dd 224. Coutanceau, H. et C. de la Jonquière : *La Campagne de 1794 à l'armée du nord.* 2e partie : Opérations. Paris 1907 et 1908.
Tome 1 : Le plan de campagne. — La Cateau. — Landrecies.
Tome 2 : Mouscron. — Monin. — Couttrai. — Tourcoing. — Pont-à-Chin.

Dd 246. Van Vlijmen, B.-R.-F. : *Vers la Bérésina* (1812). Paris 1908. 8.

Df 374. Cardinal von Widdern, G. : *Verwendung und Führung der Kavallerie 1870.* Teil 8. — Schluss : Die Tage von Sedan und Vinoys Entkommen 31. Aug., 1., 2. et 3. Sept. Berlin 1908. 8.

Df 424. *Einzelschriften über den Russisch-japanischen Krieg.* Beihefte zu « Streffleurs militärischer Zeitschrift » Heft 13/14 u. ff. Wien 1908. 8.

Df 480. Rousset : *Le haut commandement des armées allemandes en 1870* (d'après les documents allemands). Paris 1908. 8.

Df 481. Habermann, H. v u. J. Nowak : *Taktische Detaildarstellungen aus dem Russisch-japanischen Kriege.* Heft 1 u. ff. Wien 1908. 8.

Df 482. Bardonnaut : *Du Yalou à Liao-yang.* Paris 1908. 8.

E 570. Salis-Soglio, D. Frhr. v. : *Mein Leben und was ich davon erzählen will, kann und darf.* 2. Bd. von 1867 an. Stuttgart 1908. 8.

E 598. Schlossar, A. : *Erzherzog Johann von Oesterreich.* Graz 1908. 8.

E 599. Masson F. : *Autour de Sainte-Hélène.* 1re série. Paris 1909. 8.

Kircheisen, F. M.: *Memorien aus dem spanischen Freiheitskampfe 1808-1811.* Hamburg 1908. 8.

Gontaut-Biron, de: *Mon ambassade en Allemagne (1872-1873).* Paris 1906. 7.

Dernières années de l'ambassade en Allemagne (1874-1877), d'après ses notes et papiers diplomatiques par André Dreux. Paris 1907. 8.

Heinrich, P.: *Erlebnisse eines Kriegskorrespondenten aus den Jahren 1859, 1866 und 1870.* Wien 1908. 8.

Ochsner, M.: *Nikolaus Ignaz Fuchs von Einsiedeln, Major in kgl. englischem Dienste.* Schwyz 1908. 8.

Falkenhausen, Frhr. v.: *Der grosse Krieg der Jetztzeit.* Eine Studie über Bewegung und Kampf der Massenheere des 20. Jahrhunderts. Berlin 1909. 8.

Verdy du Vernois, J. v.: *Grenzdetachements.* Zusammengestellt aus « Studien über den Krieg » auf Grundlage des deutsch-frz. Krieges 1870/71. (Erstes bis drittes Heft des Ersten Teiles). Berlin 1908. 8.

Parseval, A. v.: *Motorballon und Flugmaschine.* Wiesbaden 1908. 8.

Girard, E. et A. de Rouville: *Les ballons dirigeables.* 2e édit. augmentée de deux annexes: Le Ballon Lebaudy — Le Ballon Patrie. par le commandt. Voyer. Paris 1908. 8.

Bödiker, C.: *Familien-Telegraphenschlüssel für Deutsche im Auslande, im insbesonderen auch für Angehörige der Armee etc*, 4. Aufl. Berlin 1908. 8.

Pelet-Narbonne, G. v.: *Der Kavalleriedienst.* Ein Handbuch für Offiziere. I. Bd.: Der Kavalleriedienst im Frieden. Berlin 1909. 8.

Balck: *Taktik.* III. Bd.: Kriegsgliederung, Nachrichten, Befehle, Marchdienst, 4. Aufl. Berlin 1909. 8. IV. Bd.: Eisenbahnen, Seetransporte, Vorposten, Unterkunft, Aufklärung, Verpflegung. 4. Aufl. Berlin 1909. 8.

Griepenkerl: *Taktische Unterrichtsbriefe zur Vorbereitung für das Kriegsakademie-Examen*, taktische Uebungsritte, Kriegsspiel und Manöver. Aufgaben im Rahmen des Detachements. 7. Aufl. Berlin 1909. 8.

Trotha, v.: *Ausbildung unserer Unterführer für den Kriegsbedarf.* Neubearbeitet von Rudolf Mohr. 1. Teil. Berlin 1909. 8.

Fleck, A.: *Maschinengewehre, ihre Technik und Taktik.* Berlin 1909. 8.

Piérard, A.: *De l'influence des combats livrés sous Port-Arthur sur la construction des forts.* D'après le lieut.-col. du génie russe von Schwarz. Paris 1908. 8.

Legrand: *L'assistance féminine en temps de guerre.* Paris 1906. 8.

R 196. Oschmann. *Lastkraftfahrzeuge*. Berlin. 1908. 8.

Sa 95. Scheffel, P. H.: *Verkehrsgeschichte der Alpen*. 1. Bd. Bis zum Ende des Ostgotenreiches Theodorichs des Grossen. Berlin 1908. 8.

Sb 499. Ludwig, A.: *Höhen und Tiefen in den Alpen*. Erinnerungen aus dem Rhätikon, der Silvretta-Gruppe und Tödikette. St. Gallen 1908. 8.

Sc 264. Steinitz, v.: *An historischen Stätten*. Reiseskizzen aus Oberitalien. Wien 1908. 8.

Ud 71. Kutzen: *Anleitung zur Anfertigung von Krokis, Skizzen und Erkundigungsberichten*. Berlin 1908. 8.

Vc 73. Nippold, O.: *Die zweite Haager Friedenskonferenz*. I. Teil: Das Prozessrecht. Im Anhang: Die Haager Schlussakte mit den sämtlichen Konventionen. Leipzig 1908. 8.

W. 616. Benz, H.: *Das Bundesgesetz betreffend Versicherung der Militärpersonen gegen Krankheit und Unfall vom 28. Juni 1901 und der zugehörenden Verordnung*. Unter Berücksichtigung der Entscheidungen der Bundesbehörden für den praktischen Gebrauch erläutert. Frauenfeld 1908. 8.

W 617. Brosi, W.: *Die Rütlischiessen von 1860 bis 1907*. Nach chronischen Aufzeichnungen und Zeitungsberichten zusammengestellt. Altdorf 1908. 8.

Ya 75. *Les armées et les flottes militaires de tous les états du monde*. Composition et répartition en 1908. Paris 1908. 8.

Yb 530. Bernhardi, v.: *Gedanken zur Neugestaltung des Kavallerie-Reglements*. Berlin 1908. 8.

Yb 31. *Kavallerie-Pioniervorschrift* (K. P. V.) vom 24. Oktober 1907. Berlin 1907. 8.

Yb 532. Friedag, B.: *Führer durch Heer und Flotte*. 6. Jhrg. 1909. Berlin. 8.

Yd 192. Sollier, L. C.: *Considerazioni su le conclusioni della commissione d'inchiesta per l'esercite circa il materiale d'artiglieria campale*. Torino 1908. 8.

Ye 223. *Die Kaisermanöver in Ungarn 1908*. Wien 1908. 8.

Yg 239. Bluzet, R.: *L'armée japonaise en 1908*. Paris 1908. 7.

La Bibliothèque militaire fédérale est à la disposition gratuite des officiers suisses. Franchise de port pour lettres et pour colis jusqu'à concurrence de 2 kg.

BIBLIOGRAPHIE

Soldats suisses au service étranger. 2e série. — 1 vol. in-8°. — Genève 1909. A. Jullien, éditenr. — Prix: 3 fr. 50.

La *Revue militaire suisse* a eu l'occasion de dire, dans sa livraison de février, le bien qu'elle pensait de la première série des *Soldats suisses au service étranger.* Celle-ci était consacrée à trois militaires genevois; la deuxième présente trois militaires vaudois.

Henry Bouquet, de Rolle, a servi sous les drapeaux de S. M. le roi d'Angleterre. Lorsqu'il mourut, en 1765, âgé de 61 ans, il était brigadier-général. Toute sa vie, presque, s'était passée à guerroyer dans l'Amérique du Nord, contre les Indiens. Le récit de cette carrière, raconté par Aug. Burnand dans la *Revue historique vaudoise*, et reproduit dans le volume de la librairie Jullien, rappelle fréquemment, avec la part plus grande faite à la réalité, des chapitres de Cooper et de Gustave Aymard.

Louis Bégos fut un des fidèles serviteurs du Premier-Empire. Adjudant-major du 2e régiment suisse, il combattit sous le soleil ardent de l'Espagne et du Portugal et dans les neiges de la Russie. Dans ces deux campagnes, dont il réchappa grâce à sa constitution solide et à sa volonté de fer, il vit les misères de l'empire plus que ses gloires. Son enthousiasme n'en futjamais atteint et pourtant ses mérites et ses actions d'éclat n'avaient guère trouvé leur récompense. Quatre fois il avait sauvé l'aigle du régiment, à Castel-branco, à Lisbonne, à Polotsk, à la Bérésina; il comptait sur la croix; d'autres l'ont eue pour moins que cela; un camarade retors parvint à se la faire octroyer à sa place. Il l'espéra jusqu'à sa mort. Un moment en 1851 — il avait alors 74 ans — il crut pouvoir compter sur l'intervention du maréchal Pélissier, duc de Malakoff, pour la réparation de l'erreur. Le général Pélissier était venu à Lausanne. Le vieux père Bégos lui avait fait la conduite. « Lorsque je pris congé du duc de Malakoff, écrit-il, et qu'il allait monter sur le bateau à vapeur *Le Léman*, il me donna l'accolade du vieux soldat, en me disant: « A la vieille et à la jeune armée ». Puis en s'éloignant, il me répéta: « Je ne vous oublierai pas, colonel. »

Hélas! on dit ces choses-là et puis on s'éloigne et d'autres lieux vous apportent d'autres préoccupations.

« Depuis son départ d'Ouchy, je lui ai écrit trois fois; je lui ai rappelé la défense d'Elvas et de la Bérésina; je l'ai félicité de son mariage; mais le maréchal m'avait peut-être oublié, car il ne m'a jamais répondu et j'attends toujours la croix.

» Après ce que je viens d'écrire, j'ignore si mon tour viendra jamais. S'il ne vient pas, je dirai comme autrefois: « Si l'Empereur le savait! »

Le lieutenant Jean-David Maillefer, de Ballaigues, lui aussi, est mort avant d'avoir reçu la croix qu'il aurait méritée. Il avait le diable au corps; un vrai coureur d'aventures. Il fut tué au Mexique, à 33 ans, on n'a jamais su exactement où ni comment.

Comme Bégos, il avait fait la campagne de 1809 en Espagne. Surpris dans une affaire d'espionnage, il sauva son cou du garrot à force d'astuce, de présence d'esprit et de persévérance. Prisonnier à Ceuta pendant trois années, il parvient finalement à s'échapper et rentre au service de France, en Espagne toujours, sous les ordres du maréchal Suchet. En 1813, il est investi du commandement de la petite place d'Alcora. Mais les affaires d'Es-

pagne vont de mal en pis ; il retourne en France, obtient une lieutenance au 19e chasseurs à cheval, fait la campagne de 1814. A la chute de l'Empereur, il rentra à Ballaigues.

Mais voici les Cent jours. En hâte, il selle de nouveau son cheval...

Après Waterloo, passera-t-il à l'ennemi comme tant d'autres ? « La plupart de mes camarades étaient sur le point de se laisser séduire par un général, qui a été traître à l'empereur et au roi... Dans le conseil de guerre que nous avons tenu pour délibérer sur ce que nous devions faire dans cette circonstance pénible, je me suis hasardé à soutenir la cause de la fidélité à notre serment, de refuser l'obéissance à celui qui est capable de trahir ses serments deux fois par jour... »

Trois militaires, trois caractères. Voilà ce que nous montre la deuxième série des *Soldats suisses au service étranger* ; et tous les trois ont fait honneur à leur petite patrie F. F.

Taktik von BALCK, Oberstleutnant beim Stabe Infanterie-Regiments Graf Kirchbach. Vierte vermehrte und verbesserte Auflage. Berlin 1909. R. Eisenschmidt, éditeur.

Dritter Band. *Kriegsgliederung, Nachrichten, Befehle, Marschdienst.* Mit zahlreichen Abbildungen im Text und 5 Anlagen. Prix : 7.50 mk.

Vierter Band. *Eisenbahnen, Seetransporte, Vorposten, Unterkunft, Aufklärung, Verpflegung.* Mit zahlreichen Zeichnungen im Text. Prix : 6 mk.

Dans sa livraison de septembre, la *Revue militaire suisse* a signalé la publication du premier volume de cette nouvelle édition de l'admirable *Tactique* de Balck. Le second volume paraîtra dans le courant de l'année prochaine. Il est devancé par les troisième et quatrième que nous annonçons aujourd'hui. L'ensemble de l'ouvrage comporte six volumes, et constitue un document unique, d'une incomparable richesse de savoir militaire. Les deux premiers volumes sont consacrés à la tactique formelle de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie ; les deux suivants s'occupent de la tactique appliquée ; les deux derniers étudient la bataille.

Examinons plus spécialement les tomes III et IV.

Après un court aperçu de l'influence du terrain sur la conduite de la guerre et de celle des saisons, le troisième volume aborde l'organisation des unités d'armée ; il pose la question du corps d'armée ou de la division d'armée et examine leur constitution à l'un et à l'autre. Il examine de même la question des divisions et des corps de cavalerie, leur constitution, l'attribution qui peut leur être faite d'unités d'autres armes, d'une infanterie montée, de détachements cyclistes, etc. Au même chapitre appartient l'étude de la constitution de l'armée.

Un second chapitre est consacré au service des renseignements, des rapports et des ordres. Les moyens à disposition du service des renseignements que les inventions nouvelles rendent de jour en jour plus nombreux sont passés en revue, depuis l'estafette, l'espion et la lettre jusqu'au ballon dirigeable, dont l'auteur indique les types principaux, en passant par les cyclistes, les skieurs, les chiens de guerre, le pigeon voyageur, et les procédés techniques, signaux, heliographie, télégraphie avec et sans fil.

La question des ordres conduit à l'étude de celle de l'initiative des chefs en sous-ordre, de la conception de cette initiative à travers l'histoire, de ses avantages, de ses dangers.

Le chapitre suivant, le plus étendu du volume, examine de façon approfondie les marches, cela à tous les points de vue, organisation, formation des colonnes, exécution, les pertes à la suite des marches, la marche des colonnes de trains, etc.

Fidèle à sa méthode, l'auteur a soin de ne pas se livrer à la seule théo-

rie. Il multiplie les exemples tirés des guerres modernes, et n'omet pas de comparer les solutions adoptées par les principales armées.

Le quatrième volume aborde un autre ordre d'idées. Il étudie d'abord les transports de concentration en débutant par des considérations sur ces transports, du côté allemand et du côté français, en 1870 et 1871, et sur la ligne transsibérienne en 1904-1905. Il étudie de même les transports par mer et les débarquements. La question des avant-postes, celle des stationnements, celle de l'exploration et du service de sûreté, enfin l'alimentation des troupes, forment la matière des chapitres suivants.

Notre énumération est sommaire ; elle suffit néanmoins à montrer qu'elle mine abondante de renseignements constitue la publication du lieut.-colonel Balck. A vrai dire quiconque s'occupe un tant soit peu de la littérature militaire, ou simplement de l'étude de la tactique, sait à quoi s'en tenir à cet égard. Mais on doit le rappeler aujourd'hui, parce que la quatrième édition de l'ouvrage est beaucoup plus qu'une réédition. C'est une mise au point comportant de nombreuses pages inédites, puisque l'ouvrage tient compte largement des guerres les plus récentes. Par ce complément à ses études passées, l'auteur acquiert un nouveau titre à la reconnaissance des officiers de tous grades et de toutes armes.

Une circonstance ajoute à l'agrément de la lecture. Si l'auteur est d'une absolue impartialité dans l'exposé des faits, il ne croit pas devoir s'armer devant eux d'une impassible indifférence comme le veut l'école scientifique nouvelle. Il laisse voir son sentiment et tire les conclusions qui lui paraissent justes. Il ne les impose, d'ailleurs, à personne et laisse chacun libre de se faire son opinion entre les tendances et les solutions opposées. Son intention est discrète, mais elle donne à l'œuvre un caractère plus vivant et plus attrayant. F. F.

Alpinisme et service militaire d'hiver, par H. Czant. Edition française publiée sous les auspices de H. A. Tanner, capitaine d'infanterie. Avec quatre-vingts illustrations et deux cartes. Une brochure in-8° de 163 pages. Lausanne et Paris 1908. Th. Sack-Reymond et Berger-Levrault & Cie, éditeurs.

Nous avons signalé, l'année dernière, l'édition allemande de cet intéressant travail. L'édition française nous arrive, enrichie d'illustrations plus nombreuses, destinée à caractériser mieux l'hiver à la montagne et, démontrant spécialement l'emploi des skis dans diverses armées européennes.

Car une étude du service militaire d'hiver ne saurait plus aujourd'hui ignorer les skis. Ils occupent une place en vue dans l'ouvrage de H. Czant. Ce dernier les étudie à divers points de vue, les comparant à la raquette, montrant leur emploi pour la construction d'un traineau de fortune, faisant ressortir leur utilisation tactique, etc., etc. L'auteur étend d'ailleurs son sujet, il aborde les questions d'habillement et d'équipement à la montagne, des soins sanitaires, les dangers de la montagne. En un mot, il fait œuvre de vulgarisation et d'instruction. F. F.

Dirigibili militari e loro impiego in guerra. — Par le capitaine Castagneris Guido. — Rome. Typographie Ugo Pinnaro, 1908.

Cette étude sur les dirigeables militaires et leur emploi à la guerre vient à son heure. Elle nous remet en mémoire le fameux article du *Daily Mail* où un Berlinois affirmait que l'Allemagne pourrait en une demi-heure débarquer en Angleterre 350 000 hommes prêts à combattre. Il ne s'agissait que de construire une flotte aérienne, autrement dit dépenser 5 milliards pendant deux ans. Si la fantaisie du journaliste s'était donné libre cours, il faut reconnaître à de telles idées un fond de sérieux et d'exactitude, comme nous allons le voir.

Le capitaine Castagneris retient trois types de dirigeables, le Parseval (Allemagne), le Baldwin (Etats-Unis) et le De La Vaulx (France) et il fixe quatre périodes de développement des dirigeables militaires. Nous sommes dans la première période. Le dirigeable est utilisé pour les simples reconnaissances autour des places fortes, spécialement aux frontières. La deuxième période nous apportera deux types de dirigeables, l'un pour l'exploration stratégique, l'autre à la disposition des commandants sur le terrain tactique. Dans la troisième période, les dirigeables groupés en flottille, remplaceront les organes d'exploration actuels en évitant le combat. C'est dans la quatrième période que les flotilles utilisées au point de vue stratégique viendront à se rencontrer et à combattre.

Les essais actuels ne sont pas encore concluants, mais laissent espérer un passage prochain à la deuxième période précitée.

Les différents dirigeables devront nécessairement répondre aux exigences des stratèges et des tacticiens selon qu'ils seront utilisés dans l'un ou dans l'autre domaine. Les premiers (stratégie) devront pouvoir rester plusieurs jours dans les airs, les seconds (tactique) pourront facilement se remplacer sans que la perte d'un seul ait une influence sur les opérations de la guerre. Ces derniers dirigeables constitueront deux sous-types : les dirigeables avec stations fixes et les dirigeables de campagne. D'un côté nous trouvons le *Patrie*, le *République*, le *Zeppelin*, le *Gross*, aptes au service stratégique tandis que le *Parseval*, la *Ville de Paris* et le *Baldwin* représentent les premiers dirigeables dits de campagne. L'auteur donne un dessein schématique d'un dirigeable de campagne où les intéressés trouveront des données précises. Avec un moteur de 70 HP, ce dirigeable monté par trois personnes peut se mouvoir très rapidement et se soustraire sans peine aux vues de l'ennemi. A. F.

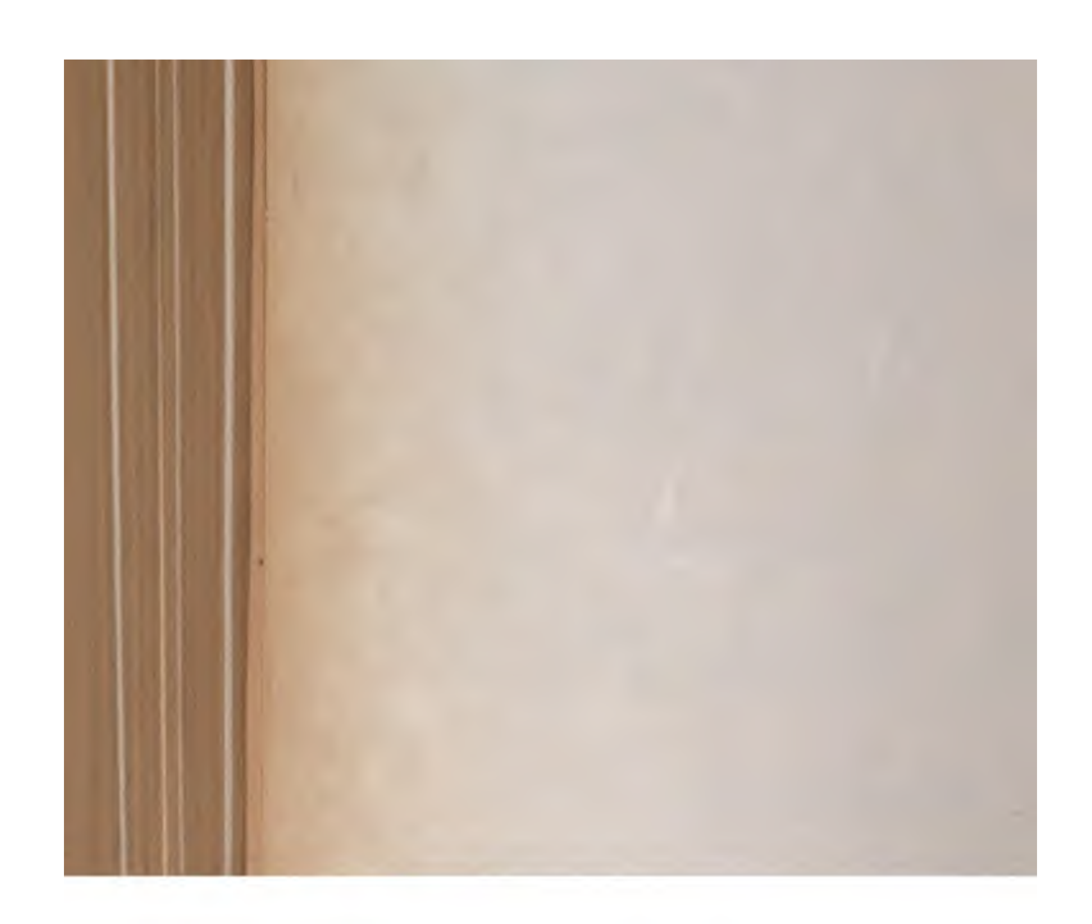
Canon à tir rapide. — Le matériel de campagne français et le matériel allemand, par le lieutenant-colonel Deport. Avec 11 gravures dans le texte. Une broch. de 48 pages. Paris, Henri Charles-Lavauzelle, éditeur.

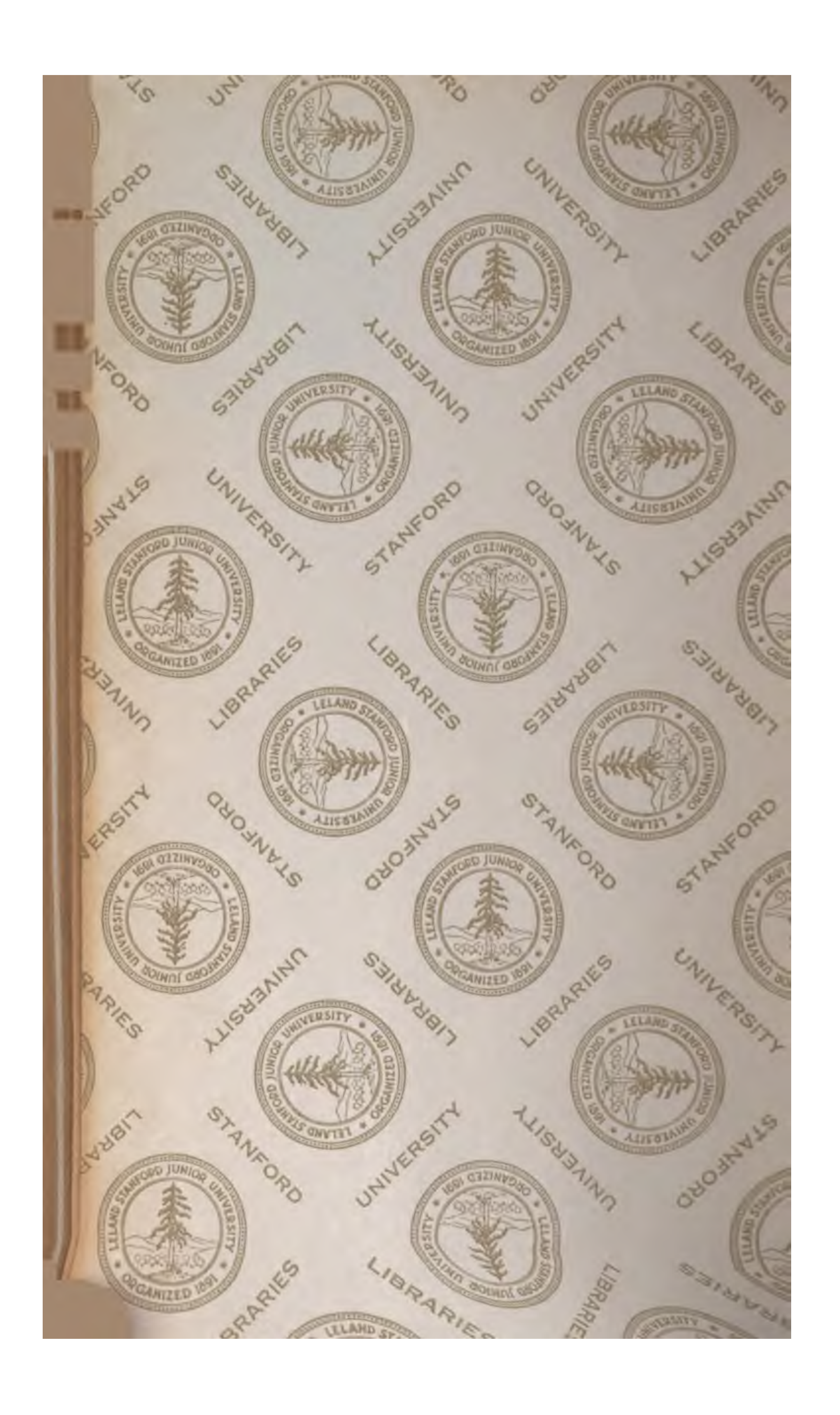
Les lecteurs de la *Revue militaire suisse* ont pu se rendre compte du contenu de cette intéressante brochure par les articles du commandant Manceau. Elle met en présence les matériels de campagne français et allemand pour terminer par un exposé du matériel français perfectionné encore par les dernières constructions du lieutenant-colonel Deport.

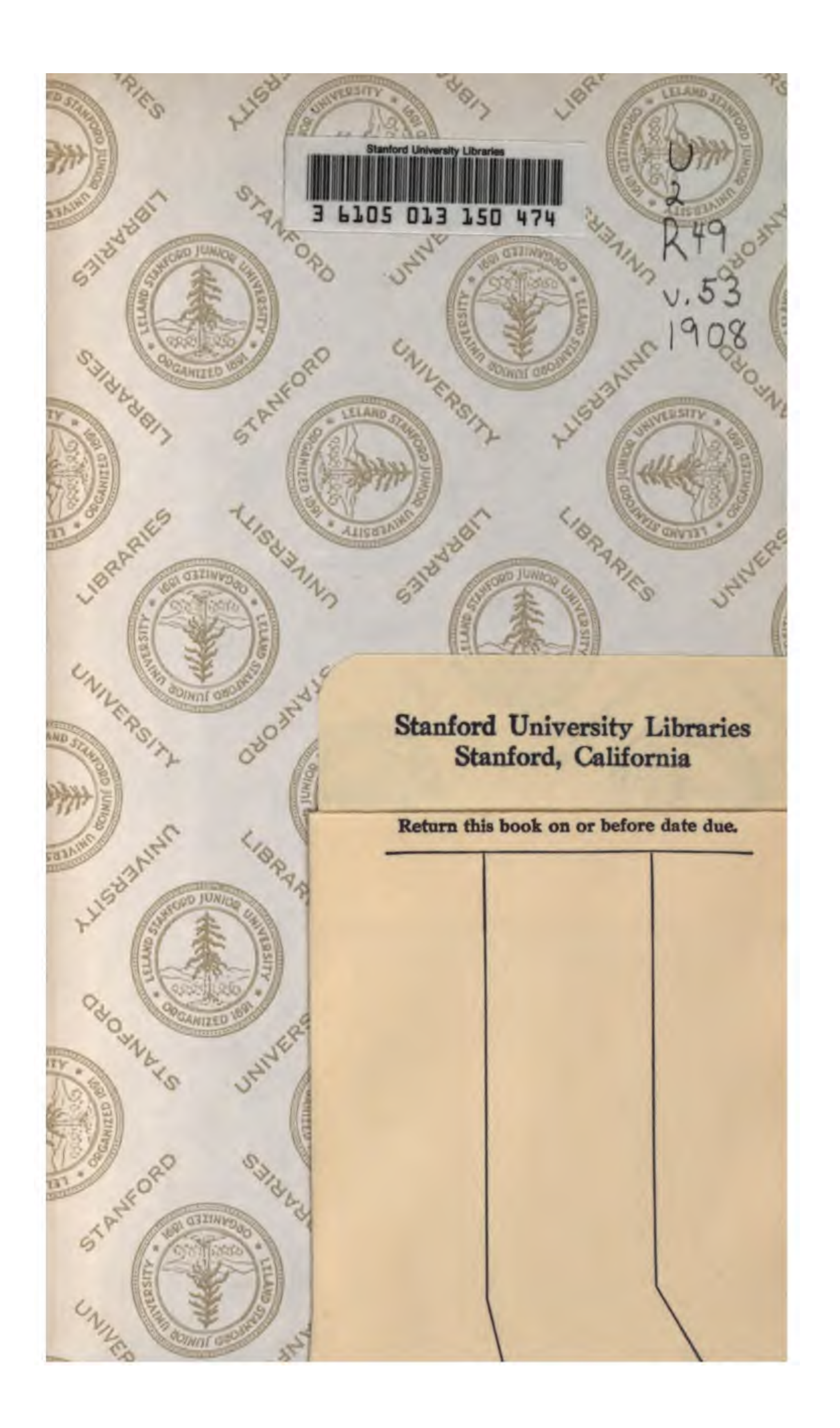
L'Aéroplane des frères Wright (historique, expérience, description). — Brochure in-8° de 30 pages avec une planche de dessins originaux. — Berger-Levrault & Cie. Paris 1908. — Prix : 1 fr.

Les frères Wright, dont tout le monde sait et répète aujourd'hui le nom, ont été longtemps, comme tant d'autres, des inventeurs méconnus. Et pourtant ils sont bien, suivant l'expression de l'auteur, « les premiers hommes volants qui aient paru sur le globe, les premiers qui aient su apprendre *le métier d'oiseau* ». Rien de plus intéressant que le récit de leurs tentatives, qui remontent à 1903, si bien résumé, avec documents et figures à l'appui, dans la plaquette que voici et dont les éléments proviennent presque tous de la *Revue d'artillerie*. Nous aurions souhaité pourtant qu'on nous eût montré quelle part la théorie et quelle part l'empirisme ont eues dans les tâtonnements successifs qui ont abouti au modèle actuel, et qu'on nous indiquât plus précisément le rôle des organes et les conséquences de l'intervention de l'aviateur. Aussi bien ne nous annonçait-on pas une étude scientifique, et nous n'avons pas à nous plaindre de ne la point trouver. Mais nous la regrettons. E. M.

Lausanne. — Imprimeries Réunies.




STANFORD
UNIVERSITY
LIBRARIES
LELAND STANFORD JUNIOR UNIVERSITY
ORGANIZED 1891



Stanford University Libraries
3 6105 013 150 474
U
2
R49
v.53
1908
Stanford University Libraries
Stanford, California
Return this book on or before date due.

